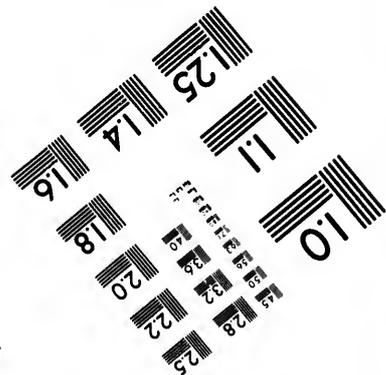
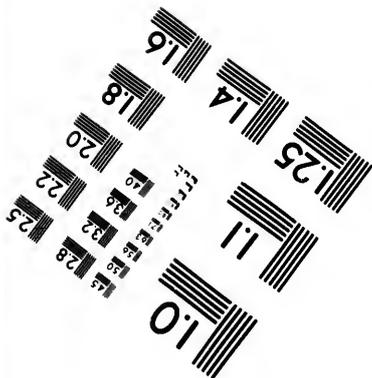
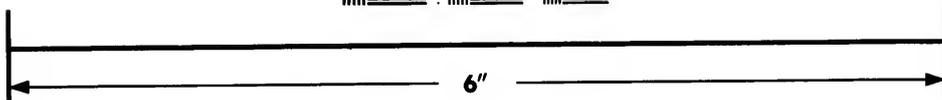
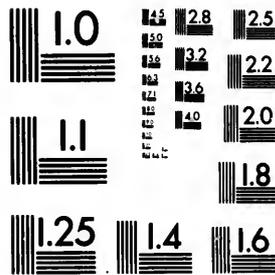


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5  
1.8 3.2 2.2  
1.8 2.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0  
1.5

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

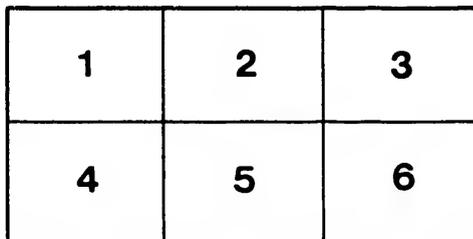
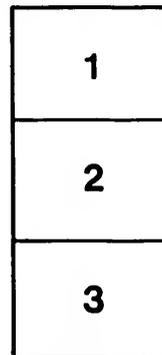
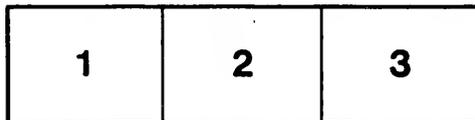
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

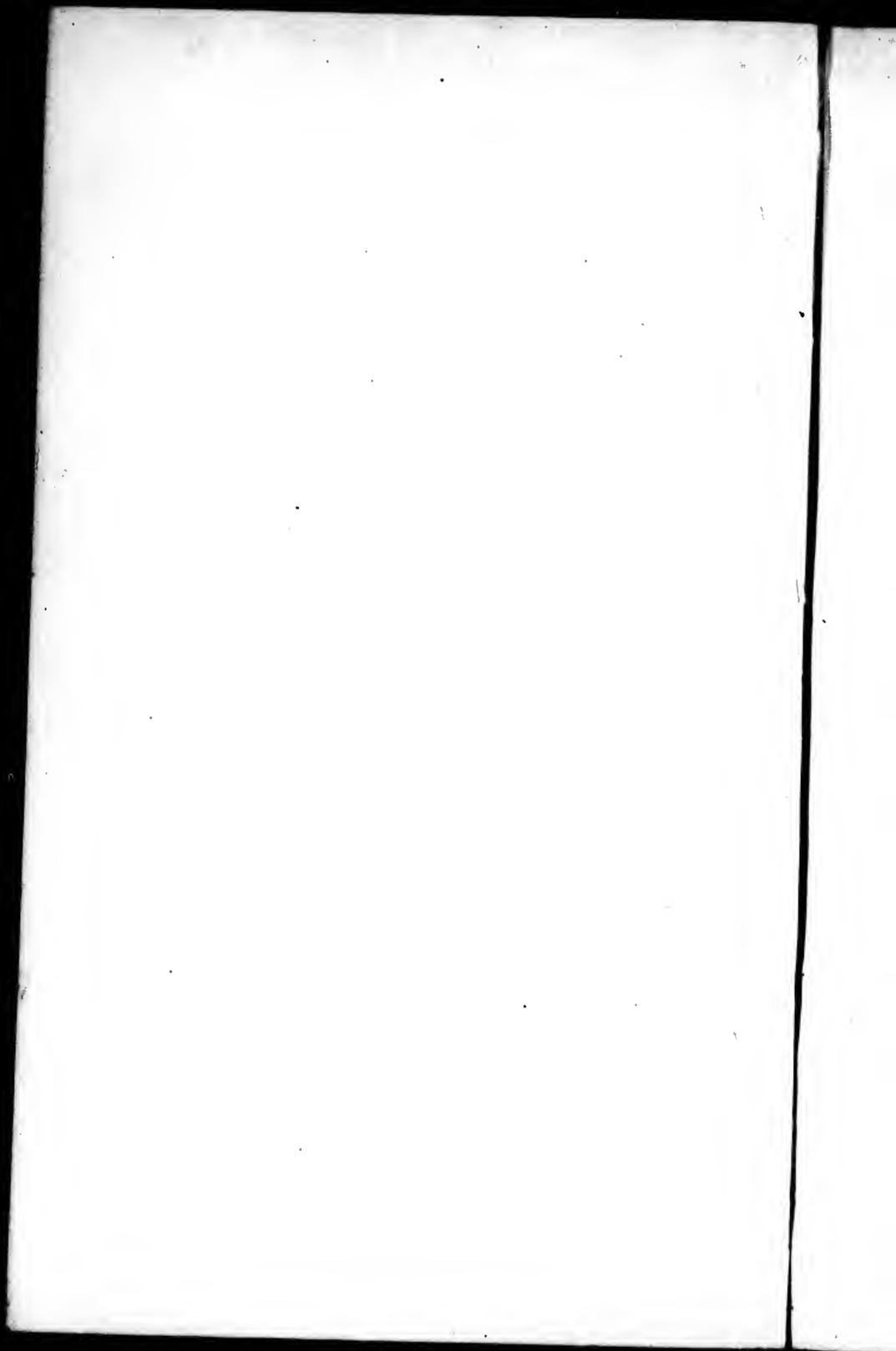
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
difier  
une  
page

rata  
o

elure,  
à

32X



**HISTOIRE**  
**GÉNÉRALE**  
**DE L'ÉGLISE.**

**IV.**



238

# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT  
DE GREGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE  
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT,  
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,  
LES SCHISMES ET LES HÉRESIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRE RELIGIEUX,  
LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES, ETC.

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié  
de BÉRAULT-BERCASTEL,  
et les quatre derniers la continuation. depuis l'an 1719 jusqu'à l'an 1840,

PAR M. LE BARON HENRION,

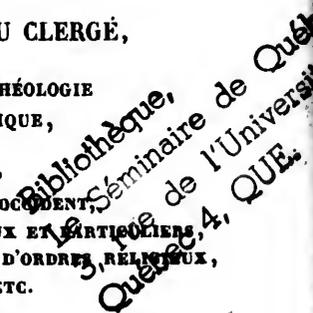
Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

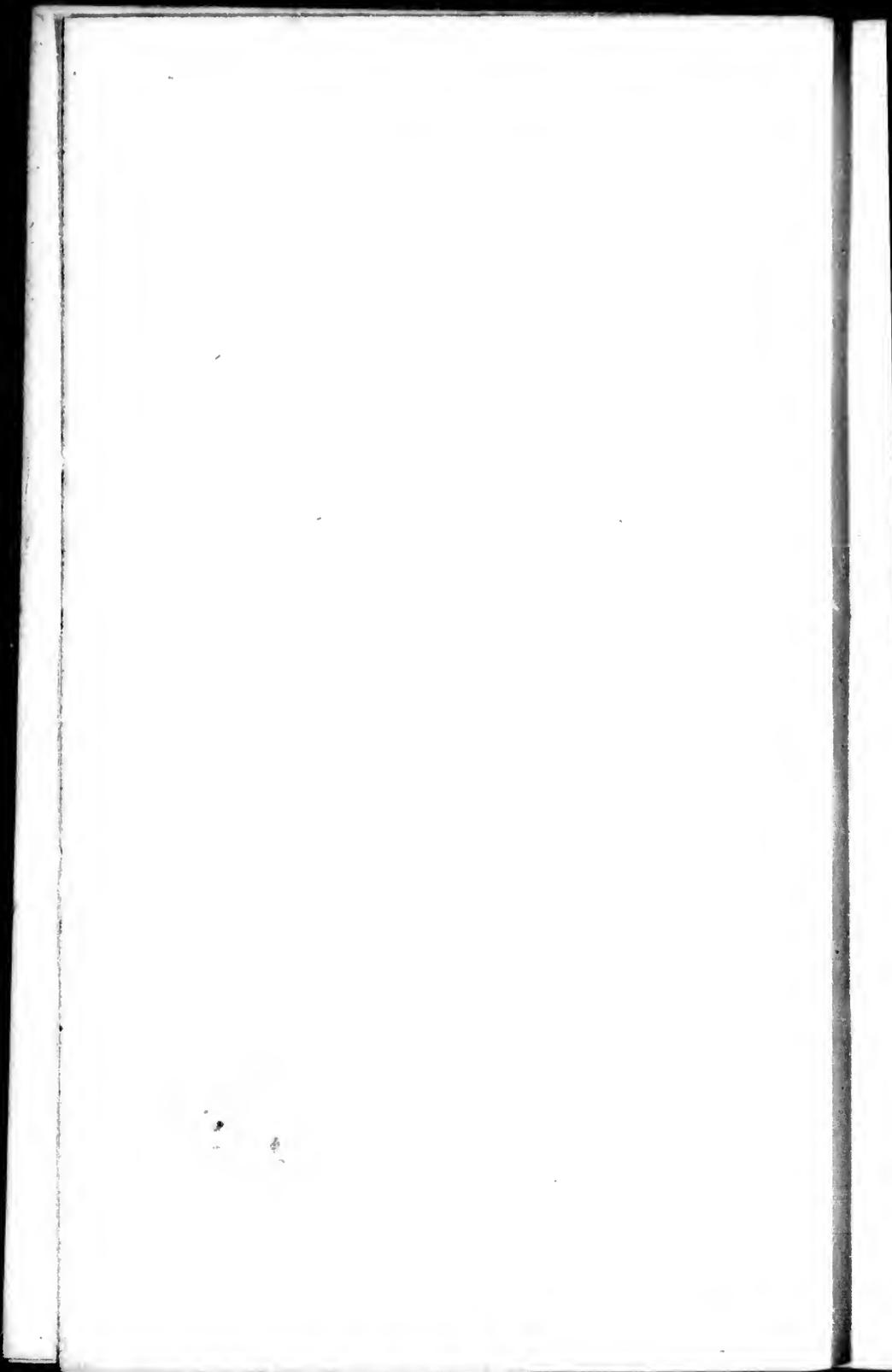
QUATRIÈME ÉDITION.

Tome quatrième.

PARIS,  
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,  
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841





# HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

# L'ÉGLISE.

---

## LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME DE PHOTIUS EN 858,  
JUSQU'AU HUITIÈME CONCILE GÉNÉRAL EN 869.

C'était sans doute dans l'âge des ténèbres que devait se tramer le tissu des noirceurs, des artifices et de tous les attentats qui étaient nécessaires pour séparer une partie de l'Eglise du centre de son unité. Il fallait que cette funeste catastrophe fût préparée de longue main, par l'oubli des saintes maximes, par l'obscurcissement de tous les principes : fruit malheureux de l'abus des grâces et d'une jalousie damnable contre des frères qui se montraient plus fidèles. L'Eglise d'Orient, formée la première, et toujours fière de ce droit d'aînesse, après avoir néanmoins donné depuis peu les témoignages les moins équivoques de sa catholicité dans un concile œcuménique, se trouvait dans ces dispositions pernicieuses au temps que nous avons à décrire. Le germe de la dépravation était caché dans son sein, la fermentation n'avait lieu que sourdement ; mais le mal, pour éclater et faire la plus funeste éruption, n'avait besoin que d'une main téméraire qui levât l'appareil.

L'eunuque Photius possédait toutes les qualités nécessaires pour cela <sup>1</sup>. C'était le plus bel esprit et la plus méchante âme de son siècle, le génie le plus vaste et le plus cultivé, le plus entreprenant et le plus artificieux, illustre par sa naissance et par l'alliance de sa maison avec les empereurs, honoré des deux grandes charges de premier écuyer et de premier secrétaire, puissant par ses richesses, par son crédit, par son habileté à se former des partisans

<sup>1</sup> Nicet. p. 1193, etc.

et des créatures, à rendre ses coupables desseins plausibles, à surprendre jusqu'aux gens de bien. La religion, qui ne parut jamais qu'un jeu pour lui, avait tout à craindre d'un impie de ce caractère, pour peu qu'il trouvât de facilité ou d'appui dans la puissance politique et coactive, seule capable de faire impression sur lui.

Or, l'empereur Michel, fils de Théophile, avec autant d'impie que Photius, n'avait aucun sentiment de retenue, nulle idée de dignité ni de décence. Ce jeune prince, noyé dans la débauche, comme un nouveau Néron, ne connaissait point d'occupation plus sérieuse que de conduire un char dans les jeux publics. Il avait continuellement autour de lui une troupe de vils débauchés, à qui il faisait porter des ornemens pontificaux en dérision de la religion, et contrefaire nos plus augustes cérémonies. Il nommait patriarche leur chef Gryllus, donnait aux autres les noms des onze premiers prélats de la dépendance de Constantinople, et prenait lui-même le titre de métropolitain de Colonie, qui formait le douzième. Ils contrefaisaient tous ensemble les chants de l'Eglise avec les instrumens de musique; et, avec des vases d'or ornés de pierreries, qu'ils remplissaient de vinaigre et de moutarde, ils se jouaient sacrilégement de la communion <sup>1</sup>.

Comme ils faisaient leur procession, Gryllus avançant monté sur un âne à la tête de son cortège impie, ils se rencontrèrent avec la procession patriarcale. Ravi de l'occasion, Gryllus joua de la guitare en agitant sa chasuble; tous ses bouffons l'imitèrent avec de grandes clameurs et des huées mêlées d'injures obscènes contre le saint patriarche Ignace et son clergé. Quelque temps après, l'empereur fit inviter l'impératrice Théodora sa mère, dont il connaissait la piété, à venir recevoir la bénédiction patriarcale. Elle s'approcha avec un respect religieux; et comme Gryllus, habillé en patriarche, détournait le visage, elle se prosterna sur le pavé. Il fit une incongruité de la dernière insolence, en proférant quelques paroles infâmes, et ajouta aussitôt après : *Princesse, nous vous donnons ce que nous avons* <sup>2</sup>. C'étaient les plus doux amusemens de l'empereur Michel III d'outrager tout ensemble la nature et la religion. Après avoir ainsi traité quelques années cette triste et respectable mère, il la contraignit enfin à se faire couper les cheveux, pour embrasser la vie religieuse avec ses filles (857). Il voulait que le patriarche Ignace leur donnât l'habit; mais ce digne pasteur répondit avec autant de sagesse que de magnanimité : « Prince, quand j'ai pris le gouvernement de cette église, j'ai juré de ne rien faire contre votre gloire. Si

<sup>1</sup> Post Theoph. IV, n. 31, 36, etc. — <sup>2</sup> Sim. Mag. c. 20.

vous la voulez flétrir vous-même en manquant à votre propre sang, je ne dois pas prêter mon ministère à cette indignité. Et qu'ont fait ces princesses pour être ainsi traitées? » Après ce peu de paroles, il se retira. Aussitôt l'empereur fit enfermer sa mère et ses sœurs dans le château de Carien.

Il donna cependant toute sa confiance et le titre de César au patrice Bardas, son oncle et frère de l'impératrice, mais de mœurs bien différentes. Bardas avait beaucoup d'habileté pour les affaires; il aimait les sciences et les savans; il rétablit les études presque anéanties par une longue suite d'empereurs ignorans; il institua des écoles nouvelles et florissantes, où les mathématiques et la philosophie reprirent un grand lustre, sous la direction de Léon, autrefois archevêque de Thessalonique, et beaucoup plus connu sous le nom de Léon le Philosophe. Mais ce protecteur des lettres avait une ambition sans bornes et sans nulle délicatesse : tous les moyens de conserver la faveur lui étaient indifférens, et la gloire ou le déshonneur du souverain lui semblaient pour le moins égaux. Il ne s'étudiait qu'à profiter du peu de mérite et des vices de son neveu. Il s'abandonnait lui-même aux passions les plus dissolues, avec si peu de ménagement et d'attention à sa propre gloire, qu'il chassa sa femme pour vivre publiquement avec sa bru. Il paraît même avoir manqué des premiers principes de la religion, puisque, dans cet état de désordre et de scandale, il se présenta un jour de solennité pour participer aux saints mystères.

Le patriarche Ignace, qui l'avait souvent exhorté, et toujours en vain, à sortir du crime, l'exclut de la communion. Bardas, en furie, voulait lui passer son épée au travers du corps; mais Ignace, sans lui témoigner la moindre frayeur, le menaça de la colère de Dieu d'une manière si terrible, qu'il le fit trembler lui-même<sup>1</sup>. Ce mouvement de crainte émut son cœur sans changer ses dispositions. Bientôt Bardas usa de tout l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de l'empereur pour le porter aux dernières violences contre le saint patriarche. Sa déposition fut résolue. Mais, comme les méchans princes ont des raisons toutes particulières de craindre les troubles et les schismes, on entreprit de réduire Ignace, par les mauvais traitemens, à donner sa démission. On commença par le chasser du palais patriarcal, pour le reléguer dans l'île de Térébinthe. Après quelques jours, on lui envoya des grands et des évêques pour l'engager à donner un acte de renonciation à son siège. On lui alléguait des raisons spécieuses de céder au temps, on le plaignait, on le pria, on le menaça, sans pouvoir jamais l'é-

<sup>1</sup> Nicet. Vit. Ignat. t. VIII, Conc. p. 1191.

branler. Cependant plusieurs évêques criaient à l'injustice, et menaçaient de ne point reconnaître le successeur qu'on donnerait à Ignace. Pour éviter le tumulte et fermer la bouche aux prélats qui faisaient le plus de bruit, l'artificieux César les prit en particulier, et promit à chacun d'eux la dépouille d'Ignace, s'ils voulaient l'abandonner. A cette éblouissante promesse, leur indignation et leur zèle s'évanouirent. « L'empereur vous tien-  
» dra la parole que je vous donne en son nom, dit encore Bardas  
» à chacun d'eux en particulier; mais, quand il vous offrira le siège  
» patriarcal, ne manquez pas au devoir de la modestie, faites  
» semblant de refuser. » Ils le lui promirent. L'empereur les manda chacun séparément; il leur fit l'offre, ils refusèrent; mais ils furent pris au mot <sup>1</sup>.

Le choix était déjà fait. Pour remplir les vues de la cour impie, il fallait un homme tel que Photius, encore laïque et déjà schismatique, engagé dans le parti d'Asbestos de Syracuse, qui avait été déposé pour ses crimes par le patriarche de Constantinople, dont la Sicile dépendait encore. Il ne resta aux évêques qui venaient de se laisser corrompre que la honte d'une ambition stérile, et le dépit de servir un rival par leur lâche prévarication. Il se trouva néanmoins encore assez d'évêques amorcés par l'intérêt pour soutenir une élection si criante, en exigeant de l'élu quelques promesses et quelques sermens qui ne pouvaient faire illusion qu'à une ignorance honteuse, ou plutôt à des consciences qui voulaient bien être trompées. L'évêque schismatique de Syracuse ordonna l'auteur futur d'un schisme infiniment plus funeste. D'un laïque, occupé toute sa vie de la guerre ou des négociations politiques, il fit en six jours un patriarche. Le premier jour, il le fit moine; le second, lecteur; le troisième, sous-diacre; le quatrième, diacre; le cinquième, prêtre; et le sixième enfin, évêque du siège le plus illustre de l'Orient (857).

Deux mois n'étaient pas écoulés depuis cette ordination, que l'intrus donna carrière à toute sa méchanceté et à toute sa noirceur (858). Il persécuta sans ménagement les ecclésiastiques attachés au légitime patriarche; il les fit flageller et déchirer de coups. Ensuite il les flattait, leur offrait des richesses ou des dignités, les pressait par toutes les voies possibles de flétrir Ignace par des dépositions déshonorantes; il entreprit même de le charger de crimes d'Etat. Toutes ses manœuvres furent inutiles. Mais, ayant Bardas pour lui, il ne laissa pas que de faire arrêter le saint patriarche, de le traîner de prison en prison, enchaîné comme un

<sup>1</sup> Moet. Vit. Ignat. T. VIII, Conc. p. 1193.

scélérat convaincu, et de le reléguer enfin dans l'île de Lesbos. Un officier s'emporta jusqu'à le souffleter avec tant de brutalité, qu'il lui fit tomber deux grosses dents. On hanna avec le saint évêque, et après des traitemens aussi indignes, les personnes que l'on croyait partager ses sentimens. Toutes ces manœuvres tendaient à extorquer un acte de renonciation au siège patriarcal. Mais Ignace résista si constamment, et mit tant de prélats dans ses intérêts, que Photius fut déposé dans un concile, avec anathème, tant au schismatique qu'à quiconque le reconnaîtrait pour pasteur. L'intrus, de son côté, assembla un conciliabule par l'autorité impériale, et prononça contre Ignace, quoique absent, une sentence de déposition et d'anathème. Comme les évêques fidèles aux canons lui reprochaient en face un procédé si scandaleux, il les déposa eux-mêmes et les fit emprisonner.

Après un pareil éclat, l'imposteur eut le front d'envoyer des légats à Rome, et de mander au pape qu'Ignace avait quitté de son propre mouvement l'église de Constantinople, à cause de ses infirmités et de sa vieillesse, et qu'il s'était retiré dans un monastère où on lui rendait tous les honneurs et les devoirs convenables <sup>1</sup>. Peu après, il écrivit de nouveau en ces termes au souverain pontife <sup>2</sup> : « Quand je pense au poids de l'épiscopat, à la faiblesse humaine, et à la miènerie en particulier, je ne puis exprimer quelle est ma douleur de me voir engagé sous ce joug terrible. Mais l'empereur, humain envers tout le monde et cruel pour moi seul, les métropolitains assemblés et tout le clergé, poussés je ne sais par quelle impulsion, vinrent à moi, sitôt que mon prédécesseur eut renoncé à sa dignité. Sans écouter mes excuses et sans me donner de relâche, ils m'ont déclaré qu'il fallait absolument me charger de l'épiscopat; ils m'ont fait violence, ils ont exécuté leur volonté malgré mes larmes et mon désespoir. » Ces protestations perfides sont suivies d'une profession de foi très-exacte. L'empereur envoya aussi une ambassade honorable, avec quatre évêques et de riches présens, pour appuyer l'imposture (859).

C'était Nicolas I<sup>er</sup> qui occupait la chaire de saint Pierre, où il avait succédé à Benoît III, dès le 24 avril de l'année précédente, c'est-à-dire quinze jours seulement après la mort de son prédécesseur, parce qu'il ne fallut point attendre la confirmation de l'empereur Louis qui s'était trouvé à l'élection <sup>3</sup>. On fut obligé de faire violence à la modestie de Nicolas, et de l'arracher de l'église de Saint-Pierre, où il s'était réfugié. Il ne tarda point à se mon-

<sup>1</sup> Nicet. 1203. — <sup>2</sup> Ap. Baron. an. 859. — <sup>3</sup> Anast. in Nic. I.

tr d'autant plus digne du pontificat, qu'il avait paru en concevoir plus vivement les obligations et les périls. Les ambassadeurs de Michel, pour mieux surprendre le pontife, étaient chargés de lui demander des légats, afin d'éteindre les restes de l'hérésie des iconoclastes. Le pape, qui n'avait rien appris des violences commises contre le saint patriarche Ignace, fut cependant fort étonné de ne voir personne de sa part, au moins pour confirmer ce qui concernait sa démission du patriarcat. Il usa de la haute prudence dont il était doué, assembla son concile, et députa enfin deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Ananie. Mais, en les autorisant à l'effet de prononcer contre les iconoclastes, il les chargea précisément, quant à l'affaire d'Ignace, de faire des informations juridiques, afin d'en juger ensuite lui-même sur leur rapport. Il écrivit en même temps à l'empereur Michel et à Photius (860).

Il paraît, par la lettre adressée à cet habile imposteur, que Nicolas commençait à concevoir des soupçons contre lui, notwithstanding sa profession de foi. Il ne blâme pas seulement l'irrégularité de son ordination, mais il déclare expressément<sup>1</sup> qu'il n'y consent en aucune sorte jusqu'à ce que, les légats romains étant de retour, il puisse connaître par eux sa conduite et son affection pour la religion. Dans la lettre à l'empereur, il se plaint de ce qu'Ignace a été déposé sans qu'on ait consulté le saint Siège, et sans des raisons canoniques prouvées, ou juridiquement, ou par l'aveu de ce patriarche. « C'est pourquoi, poursuit-il, nous voulons, suivant l'ordre établi, qu'Ignace comparaisse en concile devant nos légats, qu'on lui demande pourquoi il a quitté son peuple, et qu'on examine si sa déposition a été canonique. » Quand le tout nous aura été référé, nous déciderons ce qu'il faudra faire pour le bien et la tranquillité de votre Eglise. » Nicolas se plaint encore (en admettant qu'on se trouvât dans la nécessité de donner un évêque à Constantinople) qu'on ait pris pour cela un laïque, contre les canons des conciles et les décrétales des papes. Il profite de la même occasion pour demander le rétablissement de la juridiction qu'on avait enfin enlevée au saint Siège sur l'Illyrie, l'Épire, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dardanie, la Mésie et la Dacie. Comme il prévoyait les conséquences de cette fatale négociation, il fit faire trois copies de sa lettre, en garda une par-devers lui, destina la seconde à l'empereur, et voulut que les légats conservassent la troisième, tant pour leur servir d'instruction que pour la lire dans le concile qui devait se tenir à

<sup>1</sup> Nic. ep. 3, 6, 10.

Constantinople, en cas que le prince n'y laissât point lire la sienne.

Les appréhensions du pontife ne pouvaient être mieux fondées. Quand les légats arrivèrent à Constantinople, le premier soin du coupable fut d'empêcher qu'ils pussent rien apprendre du changement sur lequel ils venaient informer <sup>1</sup>. Pendant trois mois entiers, on ne les laissa parler à personne qu'à leurs gens. Après quoi, on leur déclara qu'il était temps de confirmer la déposition d'Ignace. Ils se récrièrent contre cette marche étrange; mais on leur dit impérieusement qu'il n'était pas question de délibérer, que l'empereur avait pris sa résolution, que s'ils n'obéissaient on les enverrait en exil, et qu'on les réduirait à une telle misère que la faim leur ferait rechercher ce qui fait le plus d'horreur. Ils succombèrent après huit mois de résistance (861).

Cependant le patriarche Ignace fut rappelé de Lesbos, mais toujours traité avec la même barbarie, surtout par un des principaux officiers de la flotte impériale, nommé Nicétas, qui ne rougit pas de faire servir sa propre main à flageller les gens du prélat <sup>2</sup>. On voulait donner un air canonique à sa déposition, en le condamnant dans un concile extrêmement nombreux, mais qui ne ressembla que par ce seul endroit aux conciles généraux, parmi lesquels les schismatiques ne manquèrent pas de le compter. Il fut composé de trois cent dix-huit évêques, entre lesquels étaient les légats du pape. L'empereur s'y trouvait avec les grands de la cour, tous les magistrats et les principaux du peuple. Le concile étant assemblé, on fit citer Ignace par le prévôt Baanès, au mépris du saint patriarche et des canons qui ordonnaient qu'un évêque ne fût cité que par des évêques. Il s'achemina vers l'église des Saints-Apôtres, où se trouvait l'assemblée, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de plusieurs évêques qui lui restaient attachés, de quantité de prêtres et de moines, et d'une grande affluence de peuple. L'empereur lui fit défendre, sous peine de la vie, de paraître autrement qu'avec l'habit monastique. Il obéit; mais, pour ne pas préjudicier à ses droits, il dit en même temps, d'une voix fort élevée, qu'il en appelait au souverain pontife comme à son juge légitime. On le traîna seul dans l'assemblée, et on le présenta à l'empereur, qui aussitôt le chargea d'injures. Il répondit avec tant de douceur et de modestie, que ce prince violent en parut un peu touché, et lui permit, comme il le demandait, de traiter d'abord avec les légats en particulier. On espérait que ces ministres corrompus, dont on s'était assuré, pourraient l'engager à donner sa démission. Ils s'y employèrent en

<sup>1</sup> Ep. Metroph. p. 1388. — <sup>2</sup> Nicet. p. 1203.

effet de tout leur pouvoir, secondés par les évêques et les premiers courtisans, qui ne cessèrent de visiter Ignace et de le solliciter pendant plusieurs jours consécutifs. Toute la persévérance et les artifices de la séduction demeurèrent inutiles. Il demanda à être rétabli par provision dans son siège, voulant qu'on déposât, suivant les canons de Sardique, celui qu'on avait mis en sa place avant que le pape eût prononcé. A ce sujet, il cita la lettre d'Innocent I<sup>er</sup> en faveur de S. Jean Chrysostôme.

On était bien éloigné de souscrire à ces propositions. On traîna de rechef Ignace au concile. Plus de soixante témoins subornés déposèrent contre la canonicité de son élection au patriarcat, et contre sa conduite depuis qu'il était patriarche. Enfin, après une assez longue contestation de la part de quelques évêques, et des légats mêmes, qui appréhendaient les suites de leur prévarication, on prononça la sentence de déposition contre Ignace. On le revêtit de l'habit patriarcal, pour l'en dépouiller avec ignominie. Les lâches légats, avec la plupart des évêques, pendant qu'on lui ôtait les marques de sa dignité, criaient, selon la coutume : *Il en est indigne*. Ainsi finit la première session de ce concile, ou plutôt de ce complot de brigands, aussi justement diffamé que celui d'Éphèse. On en tint une seconde, pour la forme, contre les iconoclastes qui n'existaient plus, et l'on dressa quelques canons de discipline, où Photius inséra furtivement, et en vrai faussaire, ce qui tendait le plus ouvertement à la consommation de ses attentats. Il joua de même ce qu'il pouvait y avoir d'évêques bien intentionnés, en falsifiant les lettres du pape, qu'on lut selon la coutume, mais en supprimant ce qu'elles contenaient de contraire à la déposition d'Ignace.

Il sentit bien cependant qu'il ne serait point en sûreté, à moins d'obtenir une démission du patriarche même. Pour le réluire à la donner, il le mit entre les mains de quelques officiers impitoyables, qui le renfermèrent dans le tombeau de Constantin-Copronyme. Ils le tinrent quinze jours en cet endroit, lui firent passer une semaine entière sans manger, sans dormir, et toujours debout. Ils lui meurtrirent le visage de soufflets et de coups de poing, le mirent en chemise par un froid rigoureux, et l'attachèrent étendu en croix le visage sur le pavé. Enfin ils le monterent sur l'arche du tombeau, qui était de marbre taillé en arête, et lui attachèrent de grosses pierres aux pieds, ajoutant à ces tourmens les injures, les dérisions et les outrages de toute espèce. Après qu'il eut passé toute la nuit dans cette torture, ils le renversèrent si rudement sur le pavé, qu'il en eut le corps tout froissé, et perdit beaucoup de sang. Comme il respirait à peine, un de ces

et les pre-  
le solliciter  
rance et le  
anda à être  
dépossédât,  
en sa place  
lettre d'In-

On traîna de  
ornés dépo-  
t, et contre  
s une assez  
t des légats  
rication, on  
n le revêtit  
ominie. Les  
on lui ôtait  
: *Il en est*  
u plutôt de  
celui d'E-  
les icono-  
canons de  
faussaire, ce  
e ses atten-  
es bien in-  
ut selon la  
le contraire

été, à moins  
e réluire à  
ciers impi-  
Constantin-  
t, lui firent  
et toujours  
e coups de  
t l'attachè-  
montèrent  
en arête, et  
à ces tour-  
ute espèce.  
s, ils le ren-  
out froissé,  
t, un de ces

satellites lui prit la main, et lui fit marquer de force une croix sur un papier qu'on porta à Photius. Le faussaire écrivit au-dessus la démission d'Ignace et la confession des crimes qu'on lui supposait; puis on le mit en liberté, comme s'il se fût démis volontairement. Mais quand le vertige de l'emportement eut fait place à la réflexion, Photius conçut qu'un acte de cette nature ne pourrait jamais lui servir. Pour se mettre une bonne fois l'esprit en repos du côté de ce concurrent inébranlable, il prit la résolution de lui faire crever les yeux et couper les mains, afin de lui fermer tout retour à une dignité dont il ne pourrait plus remplir les fonctions<sup>1</sup>.

Déjà le palais de Pose, c'est-à-dire la maison de la mère d'Ignace qu'on y avait laissée depuis son dernier emprisonnement, était investi de gens armés, quand il s'évada, revêtu de l'habit d'un de ses esclaves, et l'épaule chargée d'un bâton d'où pendaient deux paniers. A la faveur de la nuit et de ce déguisement, il fut pris pour un porte-faix, gagna le rivage les larmes aux yeux, et passa aux îles de la Propontide. Là, il allait souvent de l'une à l'autre, se cachait dans les antres et dans les halliers, avec des alarmes continuelles et toutes les incommodités imaginables : il osait à peine, quand la faim le pressait, venir à la dérobée demander quelques morceaux de pain; réduit à porter envie aux mendiants de profession, lui, fils d'empereur et chef de la hiérarchie ecclésiastique de l'Empire!

Celui qui prend soin d'honorer ses serviteurs, quand les puissances du siècle les couvrent d'opprobres, défendit la gloire d'Ignace d'une manière aussi éclatante qu'il s'était autrefois déclaré pour Chrysostôme, prédécesseur et modèle de ce patriarche. En même temps que ce bon pasteur, pour n'avoir point abandonné son troupeau, était recherché de tous côtés par des troupes de meurtriers, un horrible tremblement de terre ébranla la ville de Constantinople, et menaça pendant quarante jours de la renverser de fond en comble<sup>2</sup>. Les habitans se mirent à crier que c'était pour venger le saint évêque que la colère divine allait les ensevelir avec ses persécuteurs sous les ruines de leur ingrate patrie. L'empereur Michel et le César Bardas, craignant tout de la multitude au désespoir, jurèrent publiquement qu'on ne ferait aucun mal à Ignace ni à ceux qui l'avaient caché, et qu'il pouvait repaître en assurance. Il revint en effet sur cette promesse : Bardas le reçut honorablement, et lui demanda, d'un air étonné, pourquoi il avait erré comme un fugitif. Ignace, qui n'était pas la dupe de

<sup>1</sup> Thean. Post. Theoph. IV, n. 31. — <sup>2</sup> Nicet. p. 1210.

cette dissimulation, répondit, avec une noble candeur, qu'il avait suivi ce que dit l'Évangile, quand on était persécuté dans un endroit, de fuir dans un autre. On lui assigna son monastère pour demeure; il fut mis en pleine liberté, et le tremblement de terre cessa aussitôt.

Cependant les légats du pape retournèrent à Rome. L'empereur Michel les fit suivre de près par un ambassadeur, chargé des actes de son concile, et de lettres fort pressantes qui en demandaient la confirmation. Photius, de son côté, écrivit une lettre où la rhétorique et les supercheries grecques n'étaient pas épargnées. « La charité, dit-il <sup>1</sup>, qui resserre les nœuds de l'amitié, et qui dissout les trames de la discorde, doit écarter à plus forte raison tout ce qui pourrait diviser le père et les enfans. Je vous écris pour me justifier, et non pas pour vous contredire. Votre Sainteté m'a fait des reproches qui sans doute me sont sensibles; mais je ne les attribue qu'à son affection paternelle pour moi, et à son zèle pour la discipline de l'Église. Il n'en est pas moins vrai que je suis beaucoup plus digne de compassion que de blâme. On m'a élu malgré moi; je pleurais, je réclamais, je me désolais, tout le monde en a été témoin; on m'a donné des gardes, on m'a mis en prison comme un criminel. J'ai perdu la paix et la douceur de la vie que je goûtais au milieu d'un cercle d'amis vertueux, dans l'étude de la sagesse et la recherche de la vérité. Vous savez les embarras de la place où je suis à présent, l'indocilité du peuple, son humeur séditieuse, son aversion pour tout ce qu'on nomme supérieurs. Il murmure si on lui refuse ce qu'il demande; si vous le lui accordez, il s'en prévaut pour exiger davantage, et souvent pour vous mépriser. Il faut continuellement se contraindre, paraître gai quand on est dans l'affliction, sévère en exerçant la bienfaisance, reprendre ses amis, se roidir contre ses proches, réprimer tous les pécheurs, s'attirer la haine de la multitude.

» Mais, dira-t-on, vous deviez résister à la violence. Mais est-ce à celui qui la souffre ou à ceux qui la font, qu'il s'en faut prendre? J'ai peut-être résisté plus qu'il n'était expédient. Hélas! si je n'avais craint des suites plus dangereuses, j'aurais résisté jusqu'à la mort. Mais il s'agissait de violer les canons qui défendent d'élever un laïque à l'épiscopat? Je pourrais encore ici me contenter de répondre que je n'ai jamais désiré et que je ne consens que malgré moi la place où l'on m'a forcé de passer de la fange du siècle. Toutefois il faut justifier nos Pères Nicéphore

<sup>1</sup> Ep. Phot. ex cod. Golum.

[An 861]

r, qu'il avait  
dans un en-  
astère pour  
ent de terre

me. L'empe-  
chargé des  
en deman-  
ne lettre où  
pas épar-  
l'amitié, et  
plus forte  
ns. Je vous  
dire. Votre  
it fort sen-  
nelle pour  
en est pas  
assion que  
clamais, je  
donné des  
i perdu la  
un cercle  
rche de la  
à présent,  
sion pour  
lui refuse  
vaut pour  
faut con-  
dans l'af-  
ses amis,  
rs, s'atti-

ais est-ce  
ut pren-  
Hélas ! si  
isté jus-  
éfendent  
me con-  
ne con-  
ser de la  
céphore

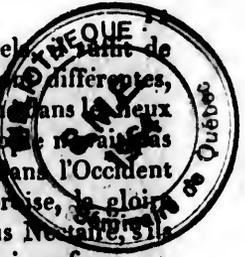
[An 862]

DE L'ÉGLISE. — LIV. XXVI.

» et Taraise, qu'on blâme à mon occasion. Pour cela, saint de  
» faire observer que les règles et les coutumes sont différentes,  
» dans les différentes Eglises ; qu'elles n'obligent que dans les lieux  
» où elles sont reçues. Or, l'Eglise de Constantinople n'a pas  
» reçu les canons qu'on dit avoir été violés. Dans l'Occident  
» même, les Latins oseraient-ils condamner Ambroise, le pape  
» de leur pays ? Ils ne condamneront pas non plus Nestaire, s'ils  
» ne veulent condamner le concile œcuménique qui confirma son  
» ordination. Je ne le dis pas par un esprit de dispute et de con-  
» trariété, puisque j'ai opiné en plein concile à ce qu'aucun sujet  
» ne fût par la suite élevé à l'épiscopat sans avoir passé par tous  
» les degrés ordinaires de la cléricature. Ce serait faire injure à  
» nos Pères, que de donner un effet rétroactif à la règle que vous  
» observez : mais comme nous sommes toujours prêts à écarter les  
» sujets de scandale, nous en avons fait une loi pour la suite. Et  
» plutôt à Dieu qu'elle eût été de tout temps en vigueur à Constan-  
» tinople ! j'aurais évité les embarras dont je suis accablé. Daignez  
» au moins nous délivrer des plus fâcheux de tous, c'est-à-dire de  
» ces vagabonds inquiets qui courent sans cesse d'ici à Rome.  
» Nous nous réjouissons sans doute qu'on vous aille baiser les  
» pieds ; mais, sous prétexte de ce saint pèlerinage, il est bien des  
» pécheurs qui ne consultent que leur lâcheté, et ne cherchent  
» qu'à se soustraire à la pénitence qu'ils méritent. Vous ne pouvez  
» mieux déconcerter leur coupable dessein qu'en renvoyant ceux  
» qui ne seront pas munis de nos lettres. » On voit, dans ces der-  
» nières paroles de Photius, avec quelle adresse il cherche à inspi-  
» rer des préventions contre les Orientaux, qui, demeurant fidèles  
» à Ignace, allaient à Rome implorer le secours du pape.

Les légats, qui s'étaient concertés avec ce fourbe, ne firent pas leur rapport avec moins d'artifice que lui (862). Ils appuyèrent principalement sur la sagesse du dernier concile de Constantinople, qu'ils traitaient d'œcuménique ; sur le mérite de Photius, le plus rare et le plus éclatant, disaient-ils, qui eût illustré l'Orient depuis bien des siècles, et qui seul l'avait fait choisir, malgré toutes les répugnances de sa modestie<sup>1</sup>. On n'avait pas cru, ajoutent-ils, que son état de simple laïque, qu'il avait opposé lui-même, dût plutôt l'écarter de l'épiscopat que d'autres sujets fort inférieurs en mérite à ses qualités transcendantes. Tous ces artifices ne purent surprendre un pontife aussi attentif et aussi pénétrant que Nicolas. D'ailleurs Ignace avait trouvé moyen d'instruire le pape de tout ce qui s'était passé au faux concile de Constantino-

<sup>1</sup> Nicet. ep. 10.



ple, de la prévarication de ses légats, et des horribles violences qu'on lui avait faites pour arracher de lui une démission. Nicolas répondit à l'empereur qu'il reconnaîtrait toujours Ignace pour patriarche, à moins qu'après avoir connu juridiquement de cette affaire, il ne le trouvât coupable, et qu'alors on verrait si Photius pouvait être élu canoniquement. Il écrivit en même temps aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et à tous les métropolitains d'Orient, de continuer à communiquer avec Ignace, et de ne regarder Photius que comme un laïque.

L'année suivante, étant encore mieux informé, et sensiblement affligé de la lâcheté et de la connivence criminelle de ses légats, il voulut réparer le mal qui en était résulté de la manière la plus prompte et la plus éclatante. Il assembla à Rome, pendant l'hiver de l'an 863, un concile où, après avoir examiné la cause dans toutes les formes, sur les relations des deux parties, le légat Zacharie fut convaincu par sa propre confession, puis excommunié et déposé de l'épiscopat. Rodoalde, son collègue, qui était absent, fut cité pour être jugé avec la même rigueur. On annula solennellement le faux concile de Photius, on le traita de brigandage semblable à celui de Dioscore à Ephèse, et l'on prononça le jugement en ces termes<sup>1</sup> :

« Photius, qui a tenu le parti des schismatiques, et quitté l'état  
 » militaire pour être, immédiatement après, ordonné par Gré-  
 » goire de Syracuse, condamné lui-même depuis long-temps ; qui,  
 » du vivant de notre confrère Ignace, patriarche de Constantino-  
 » ple, a usurpé son siège, et s'est emparé de la bergerie comme un  
 » voleur ; qui, en concile, a osé déposer et anathématiser Ignace ;  
 » qui a violé le droit des gens, pour corrompre les légats du saint  
 » Siège, et les a obligés non-seulement d'enfreindre, mais de com-  
 » battre nos ordres ; qui a chassé les pasteurs fidèles, et en a mis  
 » d'autres à leur place ; qui continue de persécuter l'Eglise, et  
 » ne cesse d'exercer des traitemens barbares sur notre frère  
 » Ignace : que Photius, coupable de tant de crimes, soit privé de  
 » tout honneur sacerdotal et de toute fonction ecclésiastique, par  
 » l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres S. Pierre et S. Paul,  
 » et de tous les saints, des six conciles généraux et du jugement  
 » que le Saint-Esprit rend par notre organe. Si, après avoir eu  
 » connaissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siège de  
 » Constantinople, et empêche Ignace de gouverner paisiblement  
 » son église, ou s'il ose s'ingérer en quelque manière que ce soit  
 » dans le saint ministère, qu'il soit exclu de toute espérance de

<sup>1</sup> Nicol. ep. 8.

es violences  
ion. Nicolas  
gnace pour  
ent de cette  
t si Photius  
temps aux  
métropoli-  
ce, et de ne

ensiblement  
e ses légats,  
nière la plus  
endant l'hi-  
causé dans  
le légat Za-  
xcommunie  
était absent,  
la solennel-  
ndage sem-  
ca le juge-

quitté l'état  
é par Gré-  
emps; qui,  
onstantino-  
comme un  
er Ignace;  
ts du saint  
is de com-  
et en a mis  
l'Eglise, et  
otre frère  
t privé de  
stique, par  
et S. Paul,  
jugement  
s avoir eu  
e siège de  
siblement  
ue ce soit  
érance de

» rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans pou-  
» voir participer au corps et au sang de Jésus-Christ, sinon à l'ar-  
» ticle de la mort. Que Grégoire de Syracuse, qui a consacré Pho-  
» tius, et que tous ceux que Photius a ordonnés, soient aussi  
» exclus de toutes fonctions cléricales. Quant à notre frère Ignace,  
» chassé de son siège par la violence de l'empereur et la prévari-  
» cation de nos légats, nous déclarons, de l'autorité de Jésus-  
» Christ, qu'il n'a jamais encouru la déposition ni l'anathème,  
» n'ayant été condamné que par ceux qui n'en avaient aucun pou-  
» voir; c'est pourquoi nous le rétablissons dans sa dignité et ses  
» fonctions. Quiconque à l'avenir lui causera quelque empêche-  
» ment ou quelque trouble sans l'aveu du saint Siège, sera déposé  
» s'il est clerc, et anathématisé s'il est laïque, de quelque rang  
» qu'il soit. Nous ordonnons aussi, sous peine d'anathème, que  
» les évêques et les clercs déposés depuis l'injuste expulsion d'I-  
» gnace, soient rétablis dans leurs églises et leurs fonctions, non-  
» obstant les crimes dont on les accuserait, sur lesquels néan-  
» moins ils doivent être jugés, mais seulement par le saint Siège. »  
Enfin le concile de Rome confirme la tradition touchant la véné-  
ration des images, qui était le seul objet pour lequel le souverain  
pontife avait autorisé ses légats.

A la nouvelle de ce jugement, l'empereur Michel, le plus vio-  
lent des hommes lorsqu'on osait le contredire, entra dans une  
horrible fureur. Ce n'est pas que ce prince, dépourvu de tout  
sentiment de religion, se souciât de l'église de Constantinople ni  
de son patriarche. Tandis qu'il poussait cette affaire avec tant  
d'ardeur, par l'impulsion de Bardas, qui lui imprimait tous ses  
mouvemens, il choisit le plus dissolu de ses compagnons de dé-  
bauche, nommé Théophile, et, l'ayant fait revêtir de ses habits  
pontificaux parmi ses farceurs habillés en prêtres, on lui entendit  
dire qu'au lieu d'un patriarche, il y en avait trois à Constantino-  
ple; que Théophile était le sien, Photius celui de Bardas, et Ignace  
celui des Chrétiens. Photius, qui, pour les fauteurs de son ambi-  
tion, avait toute la complaisance des gens qui ne tiennent à aucun  
principe, appelait ces extravagances et ces sacrilèges, les jeux  
d'esprit et les saillies amusantes d'un jeune prince. Mais il voyait  
bien mieux que l'inconsidéré Michel les effets que le jugement  
apostolique ne manquerait pas de produire jusqu'en Orient, sur  
une bonne partie des fidèles.

Pour donner le change aux Orientaux, touchant les vraies dis-  
positions du pape, il avait déjà usé d'une supercherie, la plus in-  
signe peut-être qu'ait jamais employée cet audacieux faussaire.  
Entre les lettres que le vigilant pontife écrivit en grand nombre

au sujet du schisme de Constantinople, il y en eut une où il défendit, par l'autorité apostolique, aux trois patriarches et à tous les prélats de l'Orient de participer en aucune sorte à l'intrusion de Photius, et leur commanda de publier cette lettre dans leurs diocèses, de manière qu'elle parvint à la connaissance de tout le monde<sup>1</sup>. Photius eut l'impudence d'en supposer une toute contraire ; et, pour faciliter au moins la première surprise, il usa de ce stratagème. Il engagea un aventurier, nommé Eustrate et revêtu d'un habit de moine, à se présenter au palais patriarcal, à l'heure où il s'y rencontrait le plus de monde, et à lui dire publiquement qu'il arrivait de Rome, où il avait été porter les plaintes d'Ignace, mais que ce voyage avait dissipé ses préventions<sup>2</sup>. « Le pape, ajouta Eustrate, n'a pas seulement daigné regarder la lettre d'Ignace, et je me suis cru obligé de vous la rapporter. » Il lui remit à l'instant cette lettre supposée, et lui en présenta une seconde également contrefaite, qui, s'adressant à Photius de la part du pontife, lui faisait des excuses sur la mésintelligence qui avait existé entre eux, le recevait à sa communion et lui promettait une amitié inviolable. Photius, au gré de qui sans doute le gouvernement n'en faisait pas encore assez contre Ignace, porta aussitôt ces lettres à l'empereur et au César Bardas, qu'il jouait les premiers, afin de réveiller leur animosité contre le saint évêque. Ignace fut en effet resserré de nouveau. On l'interrogea, on interrogea ses gens, on demanda à Eustrate qu'il lui avait remis la lettre d'Ignace au pape. Il répondit que c'était Cyprien, l'un des disciples les plus dévoués d'Ignace. Mais dans la confrontation, il se trouva que le calomniateur ne connaissait, ni Cyprien, ni personne de la maison d'Ignace. Dans le premier mouvement de l'indignation, Bardas fit rudement fustiger Eustrate ; mais Photius, pour le dédommager, lui procura une charge distinguée parmi les ministres de la justice. Telle était son habileté dans l'art de l'imposture ; habileté capable de surprendre Bardas lui-même, et de faire succéder à la plus vive indignation de ce César les applaudissemens et les récompenses.

Ce n'était pas sans raison que Photius avait pris tant de soin de cacher à Constantinople les véritables dispositions du chef de l'Eglise. Aussitôt qu'on y eut appris la condamnation de cet usurpateur sacrilège, il se fit une révolution soudaine dans tous les esprits, et plusieurs se séparèrent de lui ouvertement, comme d'un schismatique. Ainsi, tous les artifices lui devenant inutiles, il usa des moyens les plus violens pour se faire obéir par la

<sup>1</sup> Nicol. ep. 4. — <sup>2</sup> Nicet. Vit. Ignat. p. 1215.

crainte. Il fit punir, comme des rebelles et des séditeux, tous ceux qui faisaient difficulté de le reconnaître. En même temps, pour éviter le blâme que provoquaient ces cruautés, et s'acquérir la réputation de bon pasteur, il écrivit à Bardas<sup>1</sup>, avec qui il s'entendait parfaitement, les lettres les plus remplies en apparence de la douceur évangélique et de la tendresse pastorale. Il le conjurait de pardonner à des infortunés qui l'étaient à son occasion, quelque coupables qu'on les trouvât, parce que les peines d'une multitude de malheureux, qu'il ressentait toutes lui seul comme les siennes propres, lui devenaient insupportables et le mettaient au désespoir.

Pour comble d'attentats, il convoqua une assemblée d'évêques assez peu nombreuse, qu'à force d'imposture et de suppositions il travestit en concile œcuménique. Il y faisait présider l'empereur avec les légats des trois grands sièges de l'Orient, traçant ainsi le plan du schisme aux Grecs et à tant d'autres sectaires, imitateurs fidèles de ces adulations politiques<sup>2</sup>. On y supposait aussi, avec des lamentations affectées, des crimes de toute espèce imputés au pape Nicolas, les dépositions d'une multitude de témoins qui attestaient la vérité de ces accusations, et des réclamations animées pour en demander justice au concile. Cependant comme il n'était pas dans les règles de condamner un absent, les Pères rejetaient ces représentations, et Photius, se rendant comme malgré lui, recevait les accusations et examinait la cause. Enfin, sans égard aux hommages éclatans et réitérés qu'il avait rendus à la primauté du saint Siège, il condamnait le souverain pontife, prononçait contre lui la déposition, et l'excommunication contre ceux qui communiqueraient avec lui. Après avoir dressé lui seul tous ces actes supposés, il les fit souscrire par vingt-un évêques, et ajouta des souscriptions fausses jusqu'au nombre de mille. Telles furent aussi celles des empereurs Michel et Basile, associés depuis peu à Michel, de tous les sénateurs, des trois légats d'Orient, d'une infinité d'abbés et de clercs. Il prit encore le titre de patriarche œcuménique, mais dans un sens bien plus mauvais que ne l'avait pris en premier lieu Jean le Jeûneur. C'est Photius qui mit en avant, qu'au moment où les empereurs avaient passé de l'Italie dans la Grèce, la primauté de l'Église romaine avait aussi passé de l'ancienne Rome à la nouvelle : source intarissable d'illusions pour les Grecs, et le vrai principe de leur entière défection.

Il écrivit ensuite une lettre circulaire aux trois patriarches, et

<sup>1</sup> Phot. ep. ad Bard. ex cod. Sfort. — <sup>2</sup> Anast. præf. in 8. Synod.

leur représenta les Latins, non-seulement comme les corrupteurs de la discipline, mais comme des hérétiques qui anéantissaient la foi des premiers mystères. Sans craindre la honte de l'inconséquence et de la contradiction, il leur fit un crime du jeûne du samedi et du célibat de leurs prêtres, les dépeignant comme des Manichéens qui condamnaient le mariage, après avoir expressément approuvé dans ses lettres précédentes ces diversités de coutumes dans les diverses églises. Ce fut aussi alors qu'il induisit les Orientaux à traiter d'hérésie la doctrine des Latins, qui depuis tant de siècles rapportaient la procession du Saint-Esprit aux deux autres personnes de la Trinité, sans que les Orientaux, dans tous les conciles œcuméniques qu'on avait célébrés chez eux, s'y fussent jamais opposés.

Portant ses vues encore plus loin, et ne se proposant rien moins que la ruine totale de l'Eglise romaine, il entreprit de séparer du pape toutes les régions soumises à la domination française, et qui formaient dans l'Occident une portion si considérable de l'Eglise, qu'on les appelait communément l'empire ou le royaume des Chrétiens. Pour gagner l'empereur Louis, fils de Lothaire, il lui avait donné, dans son concile supposé, le titre d'empereur, sans égard aux prétentions jalouses des empereurs grecs ; et l'impératrice Ingelberge, qui avait un grand pouvoir sur l'esprit de son époux, y avait été qualifiée d'auguste et de nouvelle Pulchérie. Avec les actes de ce concile, il leur envoya des présents et des lettres pleines d'adulations, où il pria Ingelberge de persuader à l'empereur de chasser de Rome le pape Nicolas, comme déposé par un concile œcuménique.

L'entreprise inouïe de quelques prélats français avait autorisé l'espoir de Photius, du côté des Occidentaux. Gonthier de Cologne et archichapelain, Theutgaud de Trèves, qui était en faveur auprès du roi Lothaire, frère de l'empereur Louis, ayant été déposés par le pape (863) comme fauteurs de la vie déréglée et scandaleuse de leur souverain, avaient porté leur ressentiment impie jusqu'à négocier une réunion avec les schismatiques de Constantinople. Ils avaient adressé à Photius, en forme de lettre, un libelle des plus outrageans qui eussent encore été publiés contre le chef de l'Eglise. Ils y chargeaient Nicolas de mille forfaits, le traitaient d'excommunié, se contentaient, disaient-ils d'un ton de sectaires, de la communion des vrais fidèles, et demandaient celle de la Grèce, qu'ils traitaient, toute révoltée qu'elle était contre l'Eglise, comme si elle en avait été la partie la plus saine et la plus illustre. Ils priaient en même temps le faux patriarche de Constantinople de communiquer ce violent manifeste

toutes les Eglises patriarcales. C'est ce que nous apprend, entre plusieurs monumens divers, la lettre circulaire de Photius aux grands sièges<sup>1</sup>, auprès desquels il ne manqua pas de se prévaloir d'une acquisition si précieuse à tous les sectaires, toujours prêts à s'unir ensemble contre le siège apostolique, quelque antipathie qui existe d'ailleurs entre eux.

Mais pour connaître toute l'indignité de cette manœuvre, il faut la reprendre dès son principe. Lothaire, fils de l'empereur de même nom et roi de Lorraine, s'était abandonné à une malheureuse passion qui troubla tout le repos de sa vie, et qui fut enfin la cause de sa perte. Après une année de mariage avec Theutberge, fille de Boson, comte d'une partie de la Bourgogne, il se dégoûta de cette princesse; et pour rompre ses engagements, il l'accusa d'inceste avec son propre frère. L'épreuve de l'eau bouillante, ordonnée par les seigneurs, du consentement du roi, justifia Theutberge sans lui conférer le don de plaire à son époux. Une jeune personne, nommée Valdrade, avait pris la place de la reine dans le cœur de Lothaire, et le tenait tellement engagé par ses attraits et ses artifices, que, dans les préjugés du temps sur le pouvoir de la magie, elle passa pour l'avoir ensorcelé. Après une longue suite de fourberies indignes de la majesté royale, et plus encore de quelques prélats qui en furent les exécuteurs, on força la reine, par la crainte de la mort, à s'avouer coupable. Son mariage fut dissous par un concile de huit évêques, tenu à Aix-la-Chapelle en 862, la princesse renfermée dans un monastère, et Lothaire épousa Valdrade<sup>1</sup>.

Mais l'infortunée Theutberge, craignant les effets plus terribles encore de la violente passion du roi son mari, s'échappa de sa prison, et se retira dans les États du roi Charles. Elle avait pris la précaution d'envoyer implorer le secours du souverain pontife, contre une oppression si scandaleuse pour le monde chrétien. Elle l'avait même prévenu de l'affreuse alternative à laquelle on la réduisait, ou de se diffamer elle-même, ou de s'exposer aux plus funestes extrémités; ajoutant que, s'il venait à apprendre qu'elle eût fait l'aveu qu'on exigeait d'elle, ce serait la seule violence qui l'aurait arraché à une reine traitée plus mal que la dernière des esclaves.

Lothaire fut réduit par le roi Charles à demander lui-même un concile à ce sujet, et le pape voulut qu'avec deux évêques du royaume de Germanie, il s'y en trouvât deux autres du royaume

Annal. Bertin. Hincm. p. 557, etc. — <sup>2</sup> De divort. Loth. et Th. t. 1, Hincm. p. 557, etc.

de Neustrie, et deux encore du royaume de Provence<sup>1</sup>. La ville de Metz fut indiquée pour le lieu de l'assemblée, où le pape envoya deux légats, Jean, évêque de Ficolo, et Rodoald de Porto, le même qui avait prévarié à Constantinople, mais dont le crime n'était pas encore connu. Les légats, aussi bien que le concile, avaient l'ordre de référer leur jugement au pontife, afin qu'il le confirmât ou l'annulât, selon les règles de la prudence et de l'équité. Ayant appris, depuis, que Lothaire avait déjà épousé Valdrade, il écrivit une lettre circulaire aux évêques de Gaule et de Germanie, pour leur enjoindre de se rendre incessamment à Metz avec ses légats, d'y citer Lothaire, et, après l'avoir entendu, de prononcer un jugement canonique. Le prince, par un nouvel artifice, prétendait avoir été marié à Valdrade avant d'épouser Theutherge, et du consentement même de l'empereur Lothaire. Le pape, dans une instruction donnée à ses légats, les avertit d'examiner si ce prétendu mariage s'était fait publiquement en présence de témoins, et quelle cause l'avait fait déclarer nul pour que Lothaire épousât ensuite Theutberge.

La sagesse et l'attention du pontife ne pouvaient aller plus loin ; mais la faiblesse de ses légats et d'une multitude d'évêques rendit toutes ses précautions inutiles. Après la prévarication de Rodoald à Constantinople, il lui en coûta peu de trahir une seconde fois l'honneur du saint Siège. Jean de Ficolo ne fut pas plus fidèle. Lothaire, par la profusion des largesses et des honneurs, avait disposé les principaux prélats, esclaves de la cour et de la fortune, d'une manière bien plus favorable que ne le pouvaient faire tous les moyens du droit et de l'éloquence. Il se contenta de représenter qu'en épousant Valdrade, il n'avait rien fait que par l'autorité des évêques. Ils en tombèrent d'accord, et soutinrent leur sentiment, comme la première fois, par quelques témoignages de l'antiquité. Ils se fondaient sur un commentaire de S. Paul, attribué faussement à S. Ambroise, où il est dit que la nécessité de garder la continence, après la séparation pour cause d'adultère, ne regarde que la femme : doctrine constamment démentie par l'enseignement de l'Eglise latine, et qu'on croit même avoir été insérée dans ce commentaire par une autre main que celle de l'auteur, quel qu'il soit<sup>2</sup>. Les légats, corrompus par argent, ne laissèrent pas que de ratifier tout ce qui avait été résolu. Ainsi l'adultère triompha, l'an 863, au nombreux concile de Metz, comme il avait triomphé l'année précédente à celui d'Aix-la-Chapelle.

<sup>1</sup> Annal. Metens. an 865, Nicol. ep. 58. — <sup>2</sup> Conc. Trid. sess. 24, c. 7. V. noz édit. Bea.

ce<sup>1</sup>. La ville  
 à le pape en-  
 ald de Porto,  
 mais dont le  
 bien que le  
 t au pontife,  
 e la prudence  
 re avait déjà  
 x évêques de  
 rendre inces-  
 , après l'avoir  
 orince, par un  
 de avant d'é-  
 l'empereur  
 ses légats, les  
 fait publique-  
 t fait déclarer

ent aller plus  
 ude d'évêques  
 évarication de  
 trahir une se-  
 slo ne fut pas  
 s et des hon-  
 de la cour et  
 ue ne le pou-  
 nce. Il se con-  
 avait rien fait  
 ccord, et sou-  
 r quelques té-  
 mmentaire de  
 est dit que la  
 on pour cause  
 stamment dé-  
 on croit même  
 tre main que  
 ompus par ar-  
 avait été ré-  
 oreux concile  
 lente à celui

Nicolas I<sup>er</sup>, le plus inaccessible peut-être de tous les papes à la crainte et au respect humain, avait autant de sagacité pour percer les voiles de l'artifice, que de courage pour venger l'innocence. « Insensés, dit à ce sujet un annaliste du pays, en parlant des archevêques Gonthier et Theutgaud, qui se chargèrent des actes du concile de Metz pour les aller faire approuver de ce pape, insensés, d'imaginer que leurs vaines subtilités pourraient former des nuages impénétrables au flambeau du siège apostolique ! » En effet, quand ces deux prélats arrivèrent à Rome, le pape Nicolas, informé du scandale de Metz, avait déjà rassemblé les évêques d'Italie pour le réparer. On n'avait pas laissé ignorer au pontife que les archevêques de Trèves et de Cologne étaient les artisans de cette trame d'iniquité. On les fit entrer au milieu des Pères. Le pape les reçut avec dignité et avec une froideur imposante; ils lui présentèrent, d'un air mal assuré, le jugement de leur concile, signé de leur main, et le prièrent d'y souscrire. Le pape, ayant fait lire cet écrit, leur demanda s'il contenait leur sentiment. Ils répondirent que leurs souscriptions en faisaient foi, et qu'ils n'avaient point de raison de les retracter. « Retirez-vous à votre demeure, leur dit sèchement le pontife, jusqu'à ce qu'on vous rappelle au concile. » On les manda quelques jours après, et en leur présence on anathématisa leur écrit, d'un consentement unanime, puis on les déposa de l'épiscopat. Ensuite le pape envoya les actes de son concile à tous les évêques des Gaules, d'Italie et de Germanie, c'est-à-dire à toutes les Églises de l'empire français.

Ces actes, qui ne contiennent guère que la sentence de condamnation, étaient conçus en ces termes<sup>2</sup> : « Par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité du Prince des apôtres, nous cassons et annulons aujourd'hui et pour toujours le concile tenu à Metz par des évêques qui ont prévenu notre jugement et osé violer les réglemens du saint Siège; nous privons de toutes fonctions épiscopales Theutgaud de Trèves, primat de la Belgique, et Gonthier de Cologne, convaincus tant par leur confession que par leurs écrits. Pour les autres évêques leurs complices, nous les frappons de la même sentence que leurs séducteurs, s'ils les suivent dans leur égarement. Que s'ils s'en détachent et demandent pardon au saint Siège, ils ne perdront pas leur rang (863). »

On réitéra aussi dans ces actes l'anathème déjà lancé contre Engeltrude, qui errait, dans un libertinage effronté, loin du comte

Boson, son époux, aussi malheureux en femme que sa fille Theutberge l'était en mari. On crut pouvoir arrêter les effets du scandale en excommuniant Engeltrude; mais elle trouva une retraite et un accueil favorable à la cour de Lothaire. Baudouin, depuis comte de Flandre, y vint chercher en même temps l'impunité contre un attentat de même genre, et qui annonçait encore plus d'impudence. Il avait outragé la famille royale en enlevant Judith, fille de Charles le Chauve et cousine germaine de Lothaire, et il se réfugiait avec elle chez ce prince, trop licencieux lui-même pour user de sévérité contre la débauche. Cependant Lothaire, en faisant ainsi de sa cour l'asile de l'incontinence, n'encourut pas seulement l'indignation du roi son oncle, mais il se rendit odieux à ses propres sujets. Telle fut la cause de ses alarmes et de ses chagrins perpétuels, de tant de rôles indignes qu'on lui vit remplir, de ses basses justifications, de sa duplicité et de son hypocrisie jusque sur le trône. Le roi Charles étant outré de la protection que Lothaire accordait au ravisseur de Judith, il fallut que Louis de Germanie se fit médiateur entre ces deux princes. Lothaire fut obligé de promettre satisfaction pour Judith; et, pour Theutberge, il entreprit sérieusement de se justifier.

Il n'avait rien épargné afin d'avoir, dans son inconduite, l'approbation d'Hincmar, l'une des principales lumières de son siècle. Ce savant prélat avait été invité au concile d'Aix-la-Chapelle (862), et Adventius de Metz avait fait le voyage de Reims pour le presser d'y venir. Mais l'archevêque, présentant le piège, s'excusa sur ses infirmités. Il refusa même, sous différents prétextes, d'envoyer en sa place un évêque de sa province. On ne laissa point que de publier, après ce concile, qu'Hincmar en approuvait la décision. Comme ces bruits injurieux commençaient à prendre consistance dans l'esprit de plusieurs personnes distinguées parmi les ecclésiastiques et les grands, il ne tarda point à confondre l'imposture. A ce sujet il composa un ouvrage assez long, où l'on voit que ce grand homme (tant il est difficile de surmonter les préjugés communs) ne désapprouvait pas l'épreuve du feu, dont l'absurdité aurait dû frapper son esprit. Il commence son ouvrage par établir l'autorité du saint Siège, dont on devait attendre la décision dans une affaire si importante. « Dans tous les doutes, » dit-il, qui ont trait à la foi, il faut consulter l'Eglise romaine, » la mère et la maîtresse de toutes les autres, et suivre ses avis » salutaires. C'est à quoi sont particulièrement obligés ceux qui » habitent l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les » îles adjacentes, où il est constant que la foi a été portée par des

• ouvriers évangéliques qui avaient reçu leur mission de S. Pierre  
• ou de ses successeurs. »

Sur le point précis de la question, il décide que, selon l'Évangile, l'adultère est le seul motif de séparation entre les personnes mariées ; encore faut-il qu'elle soit ordonnée par la puissance ecclésiastique, et après cette séparation, les parties n'ont pas la liberté de se remarier. Fondé sur ce principe, il prend hautement la défense de Theutberge, et condamne sans aucun respect humain tout ce qui s'était fait contre elle.

Ces disputes agitant alors toutes les Gaules, et les évêques surtout se croyant obligés d'y prendre part, S. Adon, élevé depuis peu sur le siège de Vienne, consulta le souverain pontife. Nicolas lui répondit, suivant les mêmes principes qu'Hincmar, qu'un mari, de quelque crime qu'il accusât sa femme, ne pouvait, en sa place, ni en épouser solennellement une autre, ni prendre une concubine ; que, lors même qu'une personne fiancée aurait péché avec un autre homme que son époux futur, et que cet époux, après la consommation du mariage, viendrait à connaître cette faute, il ne pourrait pas pour cela faire divorce.

Adon était très-versé lui-même dans les sciences ecclésiastiques, qu'il était allé étudier à Rome comme à la meilleure source<sup>1</sup>. Ses parens, distingués par leur noblesse, l'avaient offert dès l'enfance à l'abbaye de Ferrières. Son mérite, qui ne tarda point à percer, le fit demander par l'abbé de Prum ; mais la jalousie de quelques moines, contre un étranger qui les effaçait, l'obligea d'en sortir. Ce fut alors qu'il entreprit le voyage de Rome, où il demeura cinq ans, appliqué à l'étude la plus sérieuse. A son retour, il fit à Ravenne la découverte d'un martyrologe qu'on croit être l'ancien martyrologe romain. En arrivant à Lyon, il trouva plusieurs savans ecclésiastiques, dont le commerce, intéressant pour un homme du goût d'Adon, l'y fixa, avec la permission de son abbé. Il y fit son martyrologe, dont celui qu'il avait copié à Ravenne forma le fond principal, et qui est un des plus estimables pour la critique. L'archevêché de Vienne étant venu ensuite à vaquer, Adon fut trouvé digne de ce beau siège. Il y eut des contradicteurs, et on voulut le faire passer pour moine vagabond. Mais Loup de Ferrières justifia son religieux, rendit témoignage à ses mœurs, à son érudition et à sa naissance ; après quoi, Adon fut ordonné (860) et gouverna paisiblement son Eglise pendant quinze ans. Outre son martyrologe, il fit encore une Chronique, qui commence à la création du monde, et finit au règne des fils de l'empereur Lothaire.

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. t. VI, p. 261.

Quant à Hincmar, on saisit les occasions que fournissait son humeur dure et quelquefois hautaine, pour le punir de ce qui ne méritait que des éloges dans sa conduite à l'égard du roi Lothaire. Il y avait depuis quelque temps un démêlé fort vif entre cet archevêque et Rothade de Soissons, l'un de ses suffragans<sup>1</sup>. Celui-ci ayant déposé un prêtre scandaleux, Hincmar, qui n'aimait pas cet évêque, et qui cherchait depuis huit ans les moyens de le chagriner, rétablit le prêtre coupable dans un concile, excommunia celui qu'on lui avait substitué et qui ne voulait pas se désister, le fit enlever de force et mettre en prison. Rothade ayant refusé d'acquiescer à ce jugement, l'archevêque, impatient de la contradiction, assembla de nouveau le concile de la province, et priva l'évêque de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Quelque temps après, il assembla encore un concile, auquel il eut soin, pour en imposer par un plus grand appareil, que le roi Charles se trouvât; il excommunia et déposa Rothade, qui avait appelé au saint Siège, le fit emprisonner, et mit un autre évêque à Soissons (862). Les évêques du royaume de Lothaire, qui n'aimaient pas Hincmar, profitèrent de toutes ces fausses démarches, accompagnées d'ailleurs de manœuvres et de chicanes peu dignes de l'épiscopat, pour prévenir par leurs lettres les Italiens contre lui.

Quand le pape Nicolas fut instruit de ce qui s'était passé au dernier concile tenu à Soissons, il écrivit à Hincmar, et lui ordonna, sous peine de suspense encourue par le seul fait, de rétablir Rothade dans l'espace de trente jours, à compter depuis l'ordre reçu<sup>2</sup>. Il décerna la même peine contre tous les prélats qui avaient consenti à la déposition de Rothade, et chargea Hincmar lui-même de leur notifier sa décision. Par une seconde lettre adressée aux évêques du concile qui avait déposé Rothade, il cassa la procédure faite contre ce prélat (864).

Cependant Hincmar, rompu dans les formes de la procédure, ne voulut pas lire la lettre du pape, dont il avait appris d'ailleurs le contenu. Nicolas lui en écrivit une seconde; il y réitéra les mêmes ordres et sous les mêmes peines. Pendant quatre mois, Hincmar, à qui cette marche ne fait pas honneur, tint cette lettre cachée sans la montrer à personne. Le pape lui écrivit pour la troisième fois, et avec une modération qui montre à quel point ce pontife savait allier la sagesse à la fermeté. Comme l'archevêque lui avait demandé la confirmation des privilèges de son Eglise : « Comment ces privilèges, lui dit le pape, après plusieurs

<sup>1</sup> T. VIII, Conc. p. 787. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 791.

rnisait son  
 de ce qui ne  
 roi Lothaire.  
 entre cet ar-  
 ns<sup>1</sup>. Celui-ci  
 imait pas cet  
 s de le cha-  
 excommunia  
 s se désister,  
 ayant refusé  
 de la contra-  
 nce, et priva  
 il se fût sou-  
 ncile, auquel  
 eil, que le roi  
 ade, qui avait  
 autre évêque  
 aire, qui n'ai-  
 es démarches,  
 es peu dignes  
 italiens contre  
 était passé au  
 par, et lui or-  
 l fait, de réta-  
 depuis l'ordre  
 ats qui avaient  
 Hincmar lui-  
 lettre adressée  
 il cassa la pro-

la procédure,  
 opris d'ailleurs  
 l y réitéra les  
 t quatre mois,  
 nt cette lettre  
 rcrivit pour la  
 e à quel point  
 omme l'arche-  
 vilèges de son  
 près plusieurs

« éloges propres à tempérer l'amertume des reproches qu'il avait  
 « à lui faire, comment ces privilèges subsisteront-ils, si l'on  
 « anéantit ceux sur lesquels ils sont fondés? » Il lui fit sentir  
 ensuite la grandeur de sa faute, et tous les désordres qu'elle peut  
 causer dans la hiérarchie. En finissant, il le conjure de ne pas le  
 mettre dans la nécessité de sévir.

Soit pour reconnaître la condescendance du pontife, soit qu'il  
 redoutât sa sévérité après qu'il aurait épuisé toutes les voies de  
 la douceur, Hincmar tira enfin Rothade de prison, comme pour  
 l'envoyer à Rome; mais on ne lui rendit pas encore une entière  
 liberté. L'archevêque en donna aussitôt avis au pape par le dia-  
 cre Lindon, qu'il lui envoya et qu'il chargea néanmoins d'em-  
 pêcher la révision de cette cause. Le pontife inébranlable  
 écrivit encore des lettres plus pressantes que toutes celles qui  
 avaient précédé. C'est pourquoi on prit enfin le parti d'envoyer  
 Rothade à Rome, avec des députés des évêques qui l'avaient dé-  
 posé. Hincmar écrivit alors au pape pour justifier sa conduite  
 précédente.

Il faut observer que ce prélat, dans ses délais et ses subterfuges,  
 ne violait pas ouvertement le droit de recours au saint Siège;  
 mais, au moyen de quelques subtilités de légiste, il prétendait  
 que Rothade, par sa conduite, s'était désisté de l'appel qu'il avait  
 d'abord interjeté à Rome. « Très-saint Père et très-révérend sei-  
 » gneur, dit-il dans sa lettre<sup>1</sup>, nous vous envoyons nos députés  
 » avec Rothade, non en qualité d'accusateurs pour plaider, mais  
 » comme accusé nous-mêmes par lui et par nos voisins, afin de  
 » nous justifier en faisant connaître à votre Sainteté nos procédés  
 » et nos intentions. Nous n'avons pas jugé cet évêque au mépris  
 » du saint Siège, et comme appelant selon les canons de Sardique;  
 » mais nous l'avons jugé suivant les canons d'Afrique et les dé-  
 » crets de S. Grégoire, parce qu'il avait demandé que sa cause fût  
 » terminée par des juges choisis. Nous portons trop de respect  
 » au premier siège, au siège suprême de l'Église de Rome, pour  
 » fatiguer son pontife de disputes que les canons des conciles et  
 » les décrets des papes autorisent les métropolitains à terminer  
 » dans les conciles provinciaux. Mais dans toutes les causes des  
 » évêques, pour la décision desquelles nous n'aurions pas de  
 » règles certaines dans les canons, et qui par conséquent ne pour-  
 » raient se terminer dans un concile de la province ou de plusieurs  
 » provinces, nous savons qu'il faut recourir à l'oracle divin, c'est-  
 » à-dire au siège de Pierre. De même, dans les causes majeures,

<sup>1</sup> Flod. l. III, c. 22. Hincm. opusc. 17.

» si un évêque de la province n'a pas demandé à être jugé par des juges choisis, et si, ayant été déposé dans le concile de sa province, il croit sa cause bonne et appelle au saint Siège, ceux qui ont examiné l'affaire doivent, après le jugement épiscopal, en référer au pape; et, selon ce qu'il ordonnera, il faut examiner de nouveau cette cause, suivant le septième canon de Sardique. Pour les métropolitains qui, selon l'ancienne coutume, reçoivent le pallium du saint Siège, on doit, ainsi que l'insinue le concile de Nicée, que S. Léon l'écrit à Anastase, et que l'ont statué les autres papes dans leurs décrétales, on doit attendre la sentence du pape avant de les juger. Celui qui exige de ses inférieurs le respect et l'obéissance, doit rendre sans peine les mêmes hommages à son supérieur. »

A ce qu'il dit sur la manière de procéder dans les causes ecclésiastiques, Hincmar ajoute que, quand un évêque déposé appelle à Rome, le pape ne le rétablit pas d'abord; mais qu'il le renvoie dans sa province, où, selon les canons de Carthage et les lois romaines, il est plus aisé d'approfondir l'affaire, et qu'alors le souverain pontife écrit aux évêques voisins, ou envoie des légats qui, par son autorité, jugent la cause sur les lieux. Il expose dans la même lettre les griefs dont il chargeait Rothade, et pour lesquels ce prélat avait été déposé. Il s'agissait d'un calice d'or enrichi de pierreries, qu'on accusait l'évêque de Soissons d'avoir mis en gage, et de quelques autres biens ou ornemens de l'Eglise, vendus, disait-on, sans le consentement de son métropolitain, des évêques de sa province, de son économe et de son clergé. Hincmar ajoutait néanmoins que si Sa Sainteté, par compassion pour Rothade, jugeait à propos de le rétablir, les prélats qui l'avaient déposé ne prendraient pas ce coup d'autorité pour une injure, parce qu'ils savaient très-bien qu'ils étaient soumis au pontife romain, en vertu de la primauté de saint Pierre.

Les députés chargés de cette lettre, et Rothade qui les accompagnait, furent arrêtés à l'entrée de l'Italie, l'empereur Louis leur refusant le passage sur ses terres. Après avoir attendu quelque temps, les députés retournèrent en France. Rothade, plus intéressé qu'eux au voyage de Rome, eut plus de constance, et trouva le moyen de parvenir à son but. Il présenta aussitôt sa requête; il ne manqua pas de s'étendre sur les mauvais traitemens qu'il avait essuyés. Le pape attendit néanmoins près de dix mois qu'il vînt quelques agens de la partie adverse; après quoi, personne ne paraissant, il ordonna le rétablissement de Rothade et le fit revêtir des habits épiscopaux, toutefois sous promesse par écrit de répondre à ses accusateurs quand ils se

jugé par des  
de sa pro-  
Siège, ceux  
nt épiscopal,  
faut examiner  
de Sardique.  
me, reçoivent  
ue le concile  
ont statué les  
re la sentence  
s inférieurs le  
mêmes homi-

causes ecclé-  
déposé appelle  
il le renvoie  
et les lois ro-  
alors le sou-  
ie des légats  
ux. Il expose  
hade, et pour  
un calice d'or  
issons d'avoir  
ns de l'Eglise,  
néropolitain,  
e son clergé.  
r compassion  
rélats qui l'a-  
té pour une  
nt soumis au  
erre.

de qui les ac-  
, l'empereur  
voir attendu  
ce. Rothade,  
de constance,  
enta aussitôt  
mauvais trai-  
oins près de  
verse; après  
lissement de  
outefois sous  
quand ils se

présenteraient. Rothade, qui avait jusque là gardé ponctuellement la suspense qu'il croyait injuste, et qui fut en effet jugée telle, alla aussitôt après ce jugement décisif célébrer la messe dans l'église de Sainte-Constance, près celle de Sainte-Agnès où le pape officiait. Nicolas fit ensuite repartir Rothade pour la France, avec un légat chargé de le présenter au roi Charles et de le faire rétablir. Il écrivit en même temps à ce prince, à Hincmar, aux prélats de France, au clergé et au peuple de Soissons, qui étaient fort attachés à leur évêque. Il dit à Hincmar qu'il lui est libre de poursuivre. à Rome l'accusation de Rothade, s'il le juge à propos; mais qu'en attendant il lui est défendu de s'opposer au rétablissement de ce prélat. Il le menace de l'excommunier et de le déposer lui-même s'il ose contrevenir à ses ordres. Dans la lettre aux évêques, il insiste beaucoup sur l'autorité des décrétales; mais ce qui prouve que ces pièces, dont quelques-unes sont aujourd'hui reconnues fausses, n'établissaient pas un droit nouveau, c'est qu'aucun de ces évêques ne s'en plaignit alors. Et si Hincmar lui-même n'avait été froissé dans son amour-propre par l'appel de Rothade, il n'aurait pas cité les canons de Carthage, qui ne furent jamais confirmés ni suivis par le saint Siège. En alléguant ceux de Sardique, qui sont reçus dans toute l'Eglise, il se condamnait lui-même : les quatrième et cinquième canons de ce concile portent formellement qu'un évêque, jugé et déposé par ses comprovinciaux, peut en appeler au jugement de l'évêque de l'Eglise romaine, et qu'après cet appel on ne doit ordonner aucun évêque en la place de celui qui a été d'abord déposé, à moins que le pontife romain n'ait confirmé la déposition. Rothade usait donc de son droit, à l'exemple de S. Athanase, de S. Jean-Chrysostôme, de S. Paul de Constantinople, etc., qui vivaient certainement avant le prétendu droit nouveau qu'auraient établi les fausses décrétales.

Les évêques du royaume de Lothaire, peu satisfaits de la mortification que Hincmar venait de subir, le citèrent à leur concile afin de répondre sur l'affaire surannée de Gothescalc : mais ce prélat, instruit à fond des usages canoniques, et qui savait parfaitement se prévaloir du droit quand il l'avait de son côté, n'eut que du mépris pour cette citation, faite d'ailleurs par un laïque, quatre jours seulement avant l'assemblée, et de la part des prélats d'un autre royaume qui n'avaient sur lui aucune juridiction. Ils le citèrent encore au sujet d'Hilduin, nommé par le roi Lothaire à l'évêché de Cambrai, et digne par la licence de ses mœurs de la protection de ce prince débauché. L'archevêque de Reims n'avait pas seulement refusé de l'ordonner; mais il avait eu le courage de présenter un mémoire contre cet indigne sujet, au roi son

protecteur, dans une assemblée des princes français. Loin de plier devant les prélats fauteurs des crimes de Lothaire, il porta ses plaintes au pape, qui dans cette occasion soutint vivement les intérêts d'Hincmar, inséparables de ceux de l'Eglise. Hilduin fut obligé de quitter le siège de Cambrai.

Nicolas, qui veillait au bien de toutes les Eglises, délivra en même temps celle de Clermont d'un usurpateur nommé Adon, qu'Etienne, comte d'Auvergne, avait mis à la place du vertueux Sigon, digne successeur de S. Stable, et honoré comme lui d'un culte public. Le comte, qui n'était pas irréprochable d'ailleurs, n'osa résister, et Sigon fut rétabli. C'est ce même Etienne qui avait refusé de consommer le mariage qu'il avait contracté avec la fille d'un autre comte nommé Régimond, ou Raimond. Il fut cité par ce seigneur au concile de Tusey ou Tousi, près Toul, et il y comparut. Ces conciles étant des assemblées tout à la fois épiscopales et nationales, les deux puissances s'y trouvaient réunies, et les peines temporelles suivaient le jugement ecclésiastique. Le comte d'Auvergne montra beaucoup de déférence pour les évêques; il protesta qu'il était prêt à suivre les avis qu'ils daigneraient lui donner pour le salut de son âme, pour la satisfaction de Raimond et pour l'honneur de la fille de ce comte; mais il ajouta qu'il ne l'avait épousée que pour éviter de périr, ne pouvant habiter avec elle sans blesser sa conscience. Ayant demandé de parler aux évêques en particulier: « Autrefois, leur dit-il, j'ai eu le malheur de pécher avec une parente de la fille de Raimond. » Après m'être fiancé avec elle, j'ai consulté mon confesseur; il m'a répondu que, tant qu'on peut compter la parenté, c'est un inceste d'avoir commerce avec deux parentes, et que la pénitence sans la réparation est illusoire. » On fut d'avis d'obliger Etienne à nommer la personne avec laquelle il disait avoir péché avant son mariage, afin qu'on pût s'assurer de la vérité; on ajouta que, si le fait était constant, et qu'elle fût parente de la fille de Raimond, il fallait annuler le mariage, en laissant à l'épouse la dot qu'elle avait reçue, et qui tiendrait lieu du dédommagement qu'Etienne aurait dû donner, s'il avait rompu les fiançailles comme il y était obligé. Ce comte d'Auvergne fut tué dans la suite, en combattant contre les Normands.

Hilduin, chassé du siège de Cambrai, et le même, selon toute apparence, qu'Hilduin, frère de Gonthier de Cologne, suivit à Rome les députés du concile de Metz. Il servit aussi sa propre haine, en secondant celle de ce schismatique et violent archevêque, et il le fit avec toute la fureur d'un intrus diffamé. Digne suppôt du schisme, il entra à main armée dans l'église de Saint-

oin de plier  
il porta ses  
ment les in-  
Hilduin fut

, délivra en  
mmé Adom,  
du vertueux  
ne lui d'un  
e d'ailleurs,  
Etienne qui  
tracté avec  
mond. Il fut  
rès Toul, et  
à la fois épi-  
pente réunies,  
astique. Le  
ur les évê-  
ils daigne-  
satisfaction  
te; mais il  
ir, ne pou-  
nt demandé  
r dit-il, j'ai  
e Raimond.  
fesseur; il  
té, c'est un  
ue la péni-  
s d'obliger  
avoir péché  
; on ajouta  
la fille de  
l'épouse la  
magement  
elles comme  
à suite, en

elon toute  
e, suivit à  
sa propre  
t archevê-  
mé. Digne  
de Saint-

Pierre, et déposa sur le tombeau du Prince des apôtres un acte exprès de révolte contre le chef de l'Eglise. Ce manifeste impie avait été dressé par Gonthier de Cologne et Theutgaud de Trèves, à la cour de l'empereur Louis, où ils avaient passé après leur condamnation, et qu'ils trouvèrent moyen de mettre dans leurs intérêts. Le prince prit la route de Rome. Le pape fut obligé de s'enfuir, passa deux jours sans boire ni manger, et il eût été la victime de l'oppression, si Louis, attaqué subitement d'une fièvre violente, n'eût craint des coups encore plus terribles de la céleste vengeance. Il rentra en lui-même, envoya l'impératrice vers le pape Nicolas pour l'assurer de sa bienveillance, l'entendit ensuite avec docilité, et chassa de chez lui Gonthier et Theutgaud<sup>1</sup>. Celui-ci paraît avoir profité de son humiliation; il garda exactement sa suspense : quant à l'arrogant archevêque de Cologne, il continua d'exercer ses fonctions, au mépris de la sentence du pape, jusqu'à ce que Lothaire, pressé par ses propres évêques, le chassât de son Eglise, pour calmer les murmures qu'excitait un mépris si révoltant de l'autorité pontificale.

Nicolas reçut vers le même temps une autre consolation, que sa vertu et son ardeur pour l'augmentation du royaume de Jésus-Christ ne lui rendirent pas moins sensible. La foi s'étendait de jour en jour jusqu'aux extrémités de l'Occident et du Nord, par les travaux continuels de S. Rembert, digne successeur de l'apôtre du Danemark et de la Suède. S. Anscaire avait conçu toutes ces espérances, à la première vue de ce disciple qu'il s'attacha dès l'enfance<sup>2</sup>. Comme il était en Flandre à son monastère de Turholt, il vit un jour entrer dans l'église une troupe d'enfans, tous fort légers et fort dissipés, à l'exception d'un des plus petits, qui fit le signe de la croix en entrant, et pria quelques momens avec beaucoup de respect. Le saint évêque crut reconnaître dans la pieuse maturité de cet enfant les desseins que le Ciel avait sur lui. Il fit venir ses parens, et, de concert avec eux, il lui donna la tonsure avec l'habit ecclésiastique, le mit dans le monastère pour y être instruit, et l'y recommanda très-affectueusement. Il l'emmena par la suite dans ses courses apostoliques, et ce fut le plus affectionné de ses disciples : il n'y eut que la mort qui les sépara. A ce dernier moment (865), comme on consultait le saint évêque sur le choix de son successeur, et qu'on lui proposait Rembert en particulier : « Quant à mon successeur, répondit-il, ce n'est pas à moi de le nommer; pour Rembert, il est plus digne d'être évêque, que je ne le suis d'être clerc. » Trois jours avant sa mort,

<sup>1</sup> Annal. Bertin. et Guld. — <sup>2</sup> Act. SS. Bened. t. VI, p. 463.

il dit d'un ton assuré à ce disciple fidèle, qu'il lui succéderait. Le jour même de cette mort, Rembert fut élu d'une voix unanime. Il fut présenté avec le décret de son élection, à Louis-le-Germanique, par l'évêque de Minden et l'abbé de la nouvelle Corbie. Le roi le reçut avec de grandes marques de bienveillance, et le mit en possession de l'évêché, en lui donnant le bâton pastoral, selon la coutume. Rome avait laissé au roi le soin de faire ordonner les archevêques de Hambourg, jusqu'à ce que cette métropole eût un nombre suffisant de suffragans : en conséquence, le prince envoya Rembert à l'archevêque de Mayence, qui fit la cérémonie de l'ordination, assisté de l'évêque de Paderborn, son suffragant, et de l'évêque de Minden, suffragant de Cologne : choix fait exprès parmi les prélats de différentes métropoles, afin qu'aucune ne s'attribuât sur Hambourg le droit de l'ordination.

Rembert cependant était occupé d'un tout autre soin que de celui de sa grandeur. Loin de penser à l'épiscopat, quand on l'y éleva si promptement, il ne songeait qu'aux moyens d'accomplir le vœu qu'il avait fait depuis long-temps d'embrasser la vie monastique après la mort de S. Ancaire. Son ordination ne le fit point changer de sentimens. Il alla aussitôt à la nouvelle Corbie, y prit l'habit monastique, et promit d'observer la règle, autant que les fonctions épiscopales le lui permettraient. Il pratiqua en effet les vertus essentielles du cloître, aussi parfaitement que s'il y eût été borné, et il ne remplit pas avec moins de ponctualité les devoirs de l'épiscopat pendant vingt-trois ans qu'il vécut encore <sup>1</sup>.

De l'autre extrémité de l'Europe, aux confins de l'Empire de l'Orient, il arriva au pape Nicolas des nouvelles non moins satisfaisantes, avec des ambassadeurs de Bogoris, roi des Bulgares (865). Ce prince avait embrassé depuis peu la religion chrétienne, à l'occasion d'une maladie contagieuse qui désolait ses états, et dont il obtint la délivrance en invoquant le Dieu des Chrétiens <sup>2</sup>. Un saint moine, nommé Théodore, lui en avait autrefois parlé ; et sa sœur, chrétienne depuis long-temps, lui en avait montré les avantages. On rapporte qu'il fut encore déterminé par un tableau terrible du jugement dernier, fait par le moine Méthode, que son talent pour la peinture lui rendait cher. Il envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel comme cet empereur. Ses sujets, animés depuis long-temps d'une haine si féroce contre le nom chrétien, n'avaient pas pris les nouveaux sentimens de leur roi. Ils vinrent, pleins de fureur, l'assiéger dans son château, où il n'avait que

<sup>1</sup> Ann. Fuld. c. 12. — <sup>2</sup> Anast. in Nicol., p. 263

èderait. Le  
x unanime.  
e-Germani-  
Corbie. Le  
et le mit en  
ral, selon la  
donner les  
pole eût un  
nce envoya  
nie de l'or-  
gant, et de  
fait exprès  
'aucune ne

soin que de  
uand on l'y  
d'accomplir  
la vie mo-  
n ne le fit  
elle Corbie,  
ègle, autant  
pratiqua en  
ent que s'il  
ponctualité  
il vécut en-

l'Empire de  
moins satis-  
es Bulgares  
chrétienne,  
es états, et  
Chrétiens<sup>2</sup>.  
efois parlé;  
montré les  
un tableau  
de, que son  
demander à  
ptisa et le  
més depuis  
étien, n'a-  
ils vinrent,  
n'avait que

quarante-huit hommes sur lesquels il pût compter. Il ne laissa pas que de faire une sortie contre eux avec une assurance que lui donnait, encore plus que sa valeur ordinaire, la croix qu'il portait sur sa poitrine. Les rebelles virent ou crurent voir devant lui sept clercs revêtus de tuniques d'une blancheur éblouissante, et tenant en main des cierges allumés. Le feu prit à l'instant aux édifices, dont les débris enflammés tombèrent sur eux de toutes parts; les chevaux de la petite troupe du roi s'élançant ensuite, et se cabrant avec furie, les rompirent et les écrasèrent sous leurs pieds. Ainsi, loin de charger, les rebelles ne purent soutenir la charge; ils demeurèrent étendus par terre, sans songer seulement à fuir ni à se défendre. Le roi fit mourir cinquante-deux seigneurs des plus séditieux, et pardonna à la multitude; après quoi il les exhorta tous à se faire chrétiens, et en persuada un grand nombre.

Les ambassadeurs qu'il envoya aussitôt à Rome (866) avaient son propre fils à leur tête et portaient des offrandes à S. Pierre, avec les armes qu'avait le roi quand il triompha de la rébellion. Ils étaient chargés de demander des ministres évangéliques au chef de l'Eglise, et de le consulter sur plusieurs questions concernant la religion et les mœurs. Le pape Nicolas vit avec attendrissement ces Chrétiens simples, qui n'avaient que leur conscience et l'Esprit saint pour guides, venir de si loin chercher les instructions du Siège apostolique. Après les avoir accueillis avec une affection toute paternelle, il les renvoya pleins de consolation, accompagnés de Paul, évêque de Populanie en Toscane, et de Formose, évêque de Porto, l'un et l'autre d'une grande sagesse et d'une grande vertu : il leur donna les divines Ecritures, quelques autres livres les plus nécessaires, et sa réponse à leurs consultations.

« Vous nous apprenez, porte-t-elle en adressant la parole au  
» roi<sup>1</sup>, que votre peuple s'étant révolté contre vous à cause de  
» votre conversion au christianisme, et que le secours du Dieu des  
» Chrétiens vous en ayant rendu vainqueur, vous avez fait mourir  
» avec leurs enfans tous les grands qui avaient excité la sédition,  
» et vous demandez si en cela vous avez péché. Il est certain que  
» vous êtes coupable, à l'égard des enfans innocens et incapables  
» de participer à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sau-  
» ver la vie à ceux-ci, après les avoir vaincus, et à tous ceux que  
» vous pouviez épargner dans le combat. Mais en faisant pénitence vous obtiendrez pardon d'un péché que vous avez commis  
» moins par malice que par ignorance et par un zèle aveugle de re-

<sup>1</sup> Me. ep. 70.

» ligion. Il ne faut user d'aucune violence pour convertir ceux  
 » qui demeurent dans l'idolâtrie. Contentez-vous de les exhorter,  
 » de leur faire sentir la vanité des idoles, de n'avoir aucune com-  
 » munication avec eux, et de leur causer par là une confusion qui  
 » leur devienne salutaire. Pour ceux qui renoncent au christia-  
 » nisme, après l'avoir embrassé, leurs parrains commenceront par  
 » les reprendre, ensuite on les dénoncera à l'Eglise, et, s'ils con-  
 » tinuent à s'obstiner, ils seront réprimés par la puissance sécu-  
 » lière. Vous avez encore péché, en traitant de la manière que  
 » vous me marquez le Grec qui a baptisé plusieurs personnes chez  
 » vous, en se donnant faussement pour prêtre. Le baptême ne dé-  
 » pendant point de la vertu du ministre, s'il l'a donné au nom de  
 » la sainte Trinité, ceux qui l'ont reçu sont baptisés validement.  
 » Cet homme était sans doute blâmable de se dire ce qu'il n'était  
 » pas ; mais il suffisait de le chasser, et votre zèle n'a pas été selon  
 » la science et la modération évangéliques, en le flagellant cruel-  
 » lement, en lui coupant le nez et les oreilles. Les jours solen-  
 » nels du baptême sont ceux de Pâques et de la Pentecôte ; mais  
 » pour vous il n'y a point de temps à observer, non plus que pour  
 » les personnes qui sont en péril de mort. »

Le pape continue : « Il faut fêter le dimanche, mais non le sa-  
 » medi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail  
 » les fêtes de la Sainte Vierge, des apôtres, des évangélistes, de  
 » S. Jean-Baptiste, de S. Etienne, premier martyr, et des saints  
 » dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pen-  
 » dant le carême, on ne doit point rendre la justice publique-  
 » ment. Il faut s'abstenir de viande tous les jours de jeûne, c'est-  
 » à-dire ceux du carême qui précède Pâques, ceux d'après la Pen-  
 » tecôte, d'avant l'Assomption de la Mère de Dieu et d'avant  
 » Noël. » Il était d'usage de jeûner dans ces temps pendant qua-  
 » rante jours ; mais les autres carêmes n'étaient pas de la même  
 » obligation que le carême proprement dit <sup>1</sup>. « C'est aussi la loi, re-  
 » prend le pape, de jeûner tous les vendredis et toutes les veilles  
 » de grandes fêtes, quoique nous ne vous y obligions point dans  
 » ces commencemens. Pour le mercredi, vous pouvez user de  
 » viande comme aux jours ordinaires. Il n'est pas non plus né-  
 » cessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi,  
 » comme disent les Grecs. Outre le jeûne du carême, on ne doit  
 » point en ce saint temps aller à la chasse, au jeu, ou s'entretre-  
 » nir de bouffonneries, pas même faire de noces, et les per-  
 » sonnes mariées doivent vivre en continence, ainsi qu'aux jours

<sup>1</sup> Capitul. t. VI, p. 187.

avertir ceux  
 es exhorter,  
 aucune com-  
 confusion qui  
 au christia-  
 encreront par  
 et, s'ils cons-  
 sance sécu-  
 manière que  
 rsonnes chez  
 ptême ne dé-  
 é au nom de  
 validement.  
 e qu'il n'était  
 pas été selon  
 gellant cruel-  
 jours solen-  
 nte-côte; mais  
 plus que pour  
 ais non le sa-  
 nir du travail  
 angélistes, de  
 et des saints  
 urs-là, ni pen-  
 ice publique-  
 e jeûne, c'est-  
 après la Pen-  
 eu et d'avant  
 pendant qua-  
 de la même  
 ussi la loi, re-  
 tes les veilles  
 ns point dans  
 uvez user de  
 non plus né-  
 e le vendredi,  
 e, on ne doit  
 ou s'entrete-  
 , et les per-  
 qu'aux jours

» de dimanches, et tant que la femme allaite son enfant. La cou-  
 » tume de l'Église est de ne pas manger avant neuf heures du  
 » matin. Touchant les mariages, l'usage de l'Église romaine est  
 » qu'après les fiançailles et le réglément des conventions, les par-  
 » ties fassent leur offrande par les mains du prêtre, puis reçoivent  
 » la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donnent point  
 » aux secondes noces. Au sortir du lieu saint, elles portent sur la  
 » tête des couronnes que l'on garde dans l'église; mais il n'y a  
 » d'essentiel dans ces cérémonies que le consentement donné se-  
 » lon les lois.

» Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous  
 » un patriarche. Sur cela nous ne pouvons rien décider, jusqu'à  
 » ce que nos légats nous rapportent quelle est dans vos états la  
 » quantité des fidèles. Nous allons vous donner un évêque à qui  
 » nous conférerons les privilèges d'archevêque, lorsque le peuple  
 » chrétien sera augmenté; alors il établira des évêques qui au-  
 » ront recours à lui dans les grandes affaires. Avant de faire ces  
 » consécérations, il faudra qu'il reçoive le pallium du saint Siège,  
 » comme font tous les archevêques des Gaules, de la Germanie  
 » et des autres régions. Les Eglises vraiment patriarcales sont  
 » celles qui ont été fondées avec cette prééminence par les apô-  
 » tres, c'est-à-dire les Eglises de Rome, d'Alexandrie (la première  
 » après Rome), et d'Antioche: Jérusalem et Constantinople por-  
 » tent bien ce nom, mais elles n'ont pas cette autorité. L'Église  
 » de Constantinople n'a même été instituée par aucun des apô-  
 » tres, et le concile de Nicée n'en fait pas mention. Mais parce  
 » que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évê-  
 » que a été nommé patriarche par la faveur des princes, plutôt  
 » que pour aucune bonne raison. L'évêque de Jérusalem, plus  
 » honoré par le concile de Nicée, suivant une ancienne coutume,  
 » n'est cependant qu'appelé évêque-patriarche par cet auguste  
 » concile, qui réserve tous les droits de métropole au siège de  
 » Césarée. Quant aux Grecs, aux Arméniens et aux autres étran-  
 » gers venus chez vous de différens pays, et que vous nous dites  
 » parler avec quelque diversité sur plusieurs articles de la reli-  
 » gion, les dispositions de notre charité sans réserve sont telles  
 » que, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe  
 » pas de qui elle vienne. Sachez néanmoins que la foi de l'Église  
 » romaine a toujours été irréprochable et sans tache. Pour vous  
 » y former, nous vous envoyons dès ce moment nos légats et  
 » nos instructions. Les évêques que nous vous enverrons ensuite  
 » vous porteront les règles de la pénitence, que les laïques ne  
 » doivent pas avoir entre les mains, non plus que le sacramen-

» taire. Jamais nous ne cesserons de prendre soin de vous, avec  
» tout l'intérêt qu'on met à cultiver les plantes les plus pré-  
» cieuses. »

Les Bulgares avaient aussi consulté le pape sur plusieurs choses purement temporelles, et jusque sur des détails minutieux et risibles, qui montrent bien la simplicité de ce peuple : comme si leur roi pouvait manger seul, et si leurs femmes pouvaient porter des caleçons. Le pontife les renvoie aux lois romaines pour les choses qui méritent attention. Au lieu de la queue de cheval qu'ils portaient pour enseigne militaire, ainsi que font encore les Turcs, il les engage à prendre la croix ; et dans les traités, qu'il leur recommande de garder fidèlement, il veut qu'ils jurent sur l'Évangile, au lieu de jurer sur l'épée, comme ils avaient fait jusque là. Nicolas, en ordonnant, par exemple, de pardonner aux guerriers négligens qui ne sont pas armés ou montés suivant les règles de leur état, et même à des gens coupables de crimes capitaux, en défendant d'appliquer personne à la torture, etc., se proposait d'adoucir les mœurs farouches de ces barbares, par la pratique et les sentimens de la charité chrétienne.

Telle est en substance la longue réponse du pape Nicolas aux Bulgares : elle comprend, avec leur consultation, cent six articles que nous avons resserrés autant qu'il était possible. Les lecteurs nous savent apprécier ce qui touche les mœurs et la discipline qui auraient en mauvais gré de n'en avoir pas au moins indiqué de si précieux vestiges.

Le pape, qui ne perdait pas de vue l'état de l'Église de Constantinople, profita de la bonne disposition des Bulgares pour envoyer par leur pays de nouveaux légats à l'empereur Michel. Il les joignit à ceux du roi, qui les reçut les uns et les autres de la manière la plus honorable. Ceux qui devaient s'arrêter en Bulgarie, savoir, Paul et Formose, y prêchèrent aussitôt l'Évangile avec de grands succès ; mais Donat, Léon et Marin, destinés pour Constantinople, et qui s'étaient flattés d'y parvenir sûrement par cette nouvelle route, virent leur espérance trompée. Ils furent arrêtés par un officier qui gardait cette frontière de l'Empire. *L'empereur n'a que faire de vous*, leur dit-il avec mépris ; et frappant la tête de leurs chevaux, il les repoussa brutalement. A cette nouvelle, l'empereur dit lui-même aux ambassadeurs que le roi des Bulgares avait à Constantinople que, si ces légats n'étaient venus par la Bulgarie, ils n'eussent jamais revu Rome. Après avoir attendu en Bulgarie jusqu'à ce qu'ils fussent assurés qu'on les traitait ainsi par ordre de l'empereur, comme ils ne voyaient aucun moyen de réussir ni de pénétrer

dans l'Empire, ils reprirent la route d'Italie. Les succès évangéliques des légats Paul et Formose parmi les Bulgares consolèrent le pontife de l'endurcissement de l'empereur. Il envoya de nouveaux ouvriers pour les aider à recueillir l'abondante moisson à laquelle ils ne pouvaient plus suffire; et pour donner enfin la forme convenable à cette chrétienté qui devenait de jour en jour plus nombreuse, il manda d'y élire un archevêque, et de le lui envoyer pour être consacré.

La foi, qui s'affaiblissait si visiblement parmi les Grecs, ne laissa point que de se communiquer aux Chazares, qui faisaient partie de la nombreuse nation des Selaves, et qui habitaient la contrée la plus orientale, dans le voisinage de Chersone. Ce bon peuple, n'ayant goûté ni les Juifs ni les Sarrasins, qui s'efforçaient tour à tour de l'attirer à leur religion, avait demandé à l'empereur Michel quelque homme vertueux qui pût lui apprendre à servir dignement le Dieu des Chrétiens. Ce choix, dirigé par le patriarche (apparemment S. Ignace avant ses revers), tomba sur un saint et savant prêtre natif de Thessalonique, nommé Constantin, et surnommé le Philosophe à cause de son habileté dans les sciences, que les Grecs comprenaient toutes sous le nom de philosophie. Le missionnaire, étant arrivé à Chersone, y demeura quelque temps pour apprendre la langue des Selaves. Il traduisit en cet idiome les Livres sacrés; et comme ces peuples n'avaient point encore l'usage des lettres, il leur en donna, dont ceux qui parlent aujourd'hui la langue slavone se servent encore. Il instruisit parfaitement cette nation, désabusa tous ceux que les Sarrasins ou les Juifs avaient surpris, puis revint à Constantinople rendre compte de ses travaux et des besoins de ces nouveaux fidèles. A son départ, ils s'efforcèrent de lui témoigner leur reconnaissance en lui offrant de grands présents; mais il les refusa tous, et demanda seulement la liberté des captifs<sup>1</sup>.

De retour à Constantinople, le bruit de ce qu'il avait fait chez les Chazares parvint aux oreilles du prince des Moraves. Bartilas (c'était son nom) fit prier à son tour l'empereur Michel de lui procurer les moyens d'instruire son peuple, qui reconnaissait la vanité de l'idolâtrie, et voulait embrasser la religion chrétienne. On renvoya Constantin avec son frère Méthode. Les Moraves eurent d'autant plus de joie de cette nouvelle, que les prédicateurs apportaient avec eux l'Évangile traduit en slavon, et des reliques du pape S. Clément, que Constantin avait trou-

<sup>1</sup> Boll. 9 Mart. t. VII, p. 19.

vées pendant qu'il était à Cherson. On vint avec empressement au-devant d'eux, et on les reçut avec autant d'honneur et d'appareil que cela était possible chez ce pauvre peuple. Les deux frères, prenant aussitôt la nation par l'endroit qui leur paraissait si sensible, montrèrent aux enfans les lettres qu'ils avaient inventées, leur apprirent les offices de l'Eglise, et désabusèrent les parens du reste de leurs superstitions, pendant quatre ans et demi qu'ils demeurèrent parmi eux. Au bout de ce temps, et après les avoir munis des livres convenables pour le service de la religion, ils se rendirent à l'invitation du pape Nicolas, qui les manda auprès de lui, tant pour honorer et encourager leur zèle, que pour les confirmer, avec cette nouvelle Eglise, dans les principes de la foi et de l'unité catholique. Ils menèrent avec eux quelques-uns de leurs disciples qu'ils jugeaient dignes de l'épiscopat <sup>1</sup>.

Nicolas revenait toujours aux sentimens de commisération que lui inspiraient les malheurs de l'Eglise de Constantinople. Toutes les violences de l'empereur ne pouvaient éteindre la charité du pontife romain; elles n'ébranlaient pas non plus la fermeté de son courage. Ce prince lui ayant écrit d'une manière plus injurieuse que jamais, le menaçant d'aller le chasser de Rome et de ruiner l'église de Saint-Pierre : « Que vos expressions, lui ré-  
 » pondit le pape <sup>2</sup>, sont différentes de la manière dont les plus  
 » puissans empereurs parlaient autrefois aux pontifes romains!  
 » Pensez-vous nous épouvanter à force de menaces ou d'injures?  
 » Nous nous confions dans la protection du Tout-Puissant; nous  
 » ferons notre devoir tant que nous respirerons, et si vous ne  
 » nous écoutez pas, nous vous regarderons comme l'Evangile ap-  
 » prend à regarder ceux qui n'écoutent pas l'Eglise. Notre puis-  
 » sance nous a été donnée par Jésus-Christ; ce ne sont pas les  
 » conciles qui l'ont instituée, ils l'ont seulement honorée et main-  
 » tenue. Les privilèges en sont perpétuels : on peut les attaquer,  
 » mais non pas les abolir; ils ont commencé avant votre règne,  
 » ils subsisteront après vous et aussi long-temps que subsistera le  
 » nom chrétien. S. Pierre et S. Paul n'ont pas été apportés chez  
 » nous après leur mort par l'autorité des princes, comme on l'a  
 » fait chez vous, où l'on a enlevé à d'autres églises leurs protec-  
 » teurs pour enrichir Constantinople de leurs dépouilles. S. Pierre  
 » et S. Paul ont prêché l'Evangile à Rome, et l'y ont scellé de  
 » leur sang. Ils ont acquis l'Eglise d'Alexandrie par S. Marc, un de  
 » leurs disciples, comme S. Pierre par sa présence avait déjà ac-

<sup>1</sup> Boll. *Ibid.* — <sup>2</sup> Nic. ep. 9.

mpressement  
neur et d'ap-  
le. Les deux  
ur paraissait  
avaient in-  
abusèrent les  
quatre ans et  
ce temps, et  
le service de  
Nicolas, qui  
courager leur  
glise, dans les  
menèrent avec  
ent dignes de  
ommissération  
onstantinople.  
teindre la cha-  
olus la fermeté  
anière plus in-  
er de Rome et  
ssions, lui ré-  
dont les plus  
tifés romains!  
s ou d'injures?  
Puissant; nous  
et si vous ne  
l'Évangile ap-  
e. Notre puis-  
e sont pas les  
norée et main-  
t les attaquer,  
t votre règne,  
e subsistera le  
apportés chez  
comme on l'a  
s leurs protec-  
illes. S. Pierre  
ont scellé de  
S. Marc, un de  
avait déjà ac-

» quis l'Eglise d'Antioche. Et c'est par ces trois principales Eglises  
» que S. Pierre et S. Paul gouvernèrent toutes les autres. » Nicolas  
dit ensuite à Michel d'envoyer Ignace et Photius à Rome, ajou-  
tant que, s'ils ne peuvent y venir en personne, ils écrivent leurs  
raisons et chargent des députés de les transmettre. Il le prie de  
lui renvoyer les originaux des lettres que les légats Rodoalde et  
Zacharie avaient portées à l'empereur, afin de s'assurer par lui-  
même qu'elles n'ont pas été altérées. « Enfin, lui dit-il, n'entrepre-  
» nez pas sur les droits de l'Eglise, comme l'Eglise n'entreprend  
» pas sur ceux de l'Empire. Où avez-vous vu que les empereurs  
» aient assisté aux conciles, si ce n'est à ceux où il s'agissait de  
» la foi, qui est commune à tous les Chrétiens? Encore ne vous  
» êtes-vous pas contenté de vous trouver dans cette assemblée  
» qui devait juger un évêque; vous y avez fait entrer des milliers  
» de personnes séculières pour y être témoins de son opprobre.  
» Mais le nombre peut-il suppléer la piété et la justice? Avant  
» Jésus-Christ, il y avait des rois qui étaient aussi prêtres, comme  
» Melchisédech; et c'est ce que le démon a imité dans la per-  
» sonne des empereurs païens qui étaient souverains pontifes.  
» Mais après la venue de celui qui est véritablement roi et pon-  
» tife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni  
» le pontife ceux de l'empereur. Jésus-Christ a distingué les deux  
» puissances, en sorte que les empereurs eussent besoin des  
» pontifes pour la vie éternelle; et que les pontifes se servissent  
» des empereurs pour les affaires temporelles (865). »

Dans une autre lettre, écrite en 866, il se plaint à Michel de  
ce qu'on a falsifié celle qu'il avait envoyée par Rodoalde et Za-  
charie; de ce qu'on ne l'a point lue dans la première action du  
concile de Constantinople, selon l'usage. Il signale, comme ayant  
été altérés, les passages qui concernaient l'autorité du saint Siège,  
l'expulsion d'Ignace et l'intrusion de Photius, dont l'ordination  
faite par un évêque déposé est nulle; et il déclare qu'il regar-  
dera Ignace comme évêque légitime, tant qu'il n'aura pas été  
jugé coupable à son tribunal. « Vous dites que, sans notre con-  
» sentement, Photius restera toujours sur le siège de Constanti-  
» nople, et qu'il sera dans la communion de l'Eglise. Mais nous  
» croyons tout le contraire, et nous espérons que l'Eglise ob-  
» servera les canons de Nicée, qui défendent de recevoir ceux  
» qui ont été excommuniés par sentences. Nous pensons qu'un  
» membre séparé ne subsistera pas long-temps, et que les autres  
» suivront enfin leur chef. Du reste, le saint Siège a fait ce qu'il  
» a dû; l'effet dépend de Dieu. La protection des princes ne sert  
» pas long-temps à ceux qui ont été une fois frappés par le

» saint Siège; ils demeurent notés à jamais. Ainsi Simon le ma-  
 » gicien fut abattu par S. Pierre; ainsi l'opinion du pape Victor  
 » touchant la pâque a prévalu sur celle des évêques d'Asie; Acace  
 » de Constantinople a été condamné par le pape Félix; Anthime,  
 » par Agapit : et que leur a servi d'être appuyés par les princes?  
 » Ecoutez enfin la voix du devoir et de l'équité; jugez-vous vous-  
 » même pour votre honneur, et condamnez aux flammes la lettre  
 » scandaleuse que vous nous avez écrite avec une plume trem-  
 » pée dans le fiel de l'aspic : autrement sachez que tout l'Occi-  
 » dent l'anathématisera en plein concile; après quoi nous nous  
 » verrons obligés de l'attacher à un poteau sous lequel on allu-  
 » mera un grand feu pour la brûler aux yeux de toutes les na-  
 » tions de l'univers, qui accourent sans cesse au tombeau du  
 » Prince des apôtres. »

Peu après cette lettre, qu'il faut regarder comme un dernier  
 remède qu'on essayait sur un mal presque désespéré, la face des  
 affaires changea totalement à Constantinople. L'empereur était  
 enfin devenu jaloux de la trop grande autorité qu'il avait laissé  
 prendre au César Bardas. Après un songe assez effrayant pour  
 porter le trouble dans l'âme de ce fier César, qui versa des pleurs  
 en le racontant à un de ses amis, il fut massacré par les ordres  
 et sous les yeux de l'empereur son neveu : ainsi finit le fauteur  
 du criminel Photius et le persécuteur de S. Ignace. Mais Michel,  
 qui n'avait de vigueur que pour le crime, céda au hont de  
 quelques semaines l'autorité qu'il venait de recouvrer. Le 26 de  
 mai 866, il associa à l'empire Basile, dit le Macédonien, du pays  
 de sa naissance.

Tout autre fourbe que Photius eût été déconcerté en voyant  
 tomber si inopinément, avec Bardas, le principal appui de sa per-  
 versité; mais jamais scélérat ne fut moins sujet à s'abandonner  
 lui-même : il prit aussitôt une voie tout opposée à celle qu'il avait  
 suivie jusqu'alors; et, quoiqu'elle eût dû révolter la délicatesse la  
 moins susceptible, cette conduite réussit auprès de Michel, qui  
 n'avait pas plus de génie que de générosité. Au lieu qu'un mo-  
 ment auparavant il adorait Bardas, et ne rendait pas à beaucoup  
 près les mêmes hommages à son faible neveu, il fut le premier à  
 déchirer la mémoire de son bienfaiteur, comme du plus odieux  
 des humains, et à louer surtout l'empereur d'avoir su prévenir,  
 ainsi s'exprimait-il <sup>1</sup>, par sa prudence et sa juste sévérité, le der-  
 nier attentat d'un tyran tout prêt à se frayer, par le parricide, un  
 chemin à la puissance absolue. Michel fut ravi de ce qui ne de-

<sup>1</sup> Nicet. Vit. Ignat.

vait exciter que son indignation et sa défiance. Il regarda comme un grand avantage d'avoir pour lui son patriarche qui passait pour le plus habile homme de l'Empire, et qui, devant mieux que personne connaître Bardas, justifiait si bien par là la proscription de la victime. D'un autre côté, l'adulateur perfide s'efforça aussi de gagner la bienveillance de Basile, surtout quand il vit la mésintelligence se mettre entre cet empereur et son bizarre collègue, qui ne tarda point à se repentir de la gêne à laquelle il s'était réduit. Lorsqu'il se trouvait seul avec Michel, il le plaignait d'avoir élevé un ingrat, et s'emportait sans ménagement contre Basile ; et quand il traitait en particulier avec ce nouveau César, il se montrait exclusivement préoccupé de conserver et de satisfaire pleinement un prince si nécessaire à l'Empire, qui, sans lui, disait-il, se trouverait à la merci du plus fougueux et du plus insensé des tyrans.

Basile, né à la campagne, d'une famille obscure, et parvenu à la faveur par la grandeur de sa taille et sa force extraordinaire, avait conservé ce sens droit qui prévaut souvent sur la duplicité et tout le manège de la cour. Il se défia d'un homme qui prenait trop de formes différentes, pour en avoir une sur laquelle on pût compter. Basile avait d'ailleurs une religion simple comme ses mœurs, et ne pouvait goûter les altérations téméraires que se permettait Photius : toutes les subtilités de l'habile schismatique n'empêchaient pas le prince de méconnaître le christianisme de ses pères dans ces innovations. Il cacha néanmoins ses pensées, et craignit de précipiter la catastrophe à laquelle tout se disposait : mais la brutalité de Michel rendit les ménagemens inutiles.

Un jour, au mépris de Basile, dont il faisait consister tout le mérite dans son extérieur imposant, ce prince prit par la main un rameur de la galère impériale, homme bien fait, de grande taille et de bonne mine, et le présentant au sénat, après l'avoir revêtu de tous les ornemens impériaux : « Je me repens, dit-il, d'avoir associé Basile à l'Empire, et voici l'empereur qui mérite de lui être préféré<sup>1</sup>. » Cette extravagance indigna tout le monde ; on regarda comme le comble de la tyrannie de faire un jeu du titre auguste qui donnait droit de commander aux Romains. On se rappela avec exécration une multitude de cruautés bizarres, que le tyran dissolu avait ordonnées dans l'ivresse, comme de couper les oreilles à l'un, le nez à l'autre, et même de trancher la tête par pur caprice. Les esprits se trouvaient dans cette fermentation, quand enfin Michel ordonna

<sup>1</sup> Post. Theoph. IV, n. 43, 44. Constant. in Basil. n. 25, etc.

de tuer Basile à la chasse. Le coup ayant manqué, Basile le fit tuer lui-même, comme il était ivre, le vingt-quatrième jour de septembre de l'année 867. Il avait régné près de vingt-six ans, dont quinze mois avec son collègue. Sa mère, l'impératrice Théodore, si différente de son fils, et honorée comme sainte dans l'Eglise grecque, venait de mourir dans une espèce d'exil, où il la tenait dans l'opprobre, parce qu'elle n'applaudissait ni à ses vices, ni à son schisme.

Dès le lendemain que Basile fut reconnu seul empereur, il chassa Photius du siège patriarcal, et le reléqua dans un monastère. Le jour suivant, il envoya le commandant en chef de la flotte, avec la galère impériale, pour ramener honorablement Ignace, qui fut rétabli sur son siège le 23 novembre, avec tout l'appareil convenable et aux applaudissemens de toute la ville. L'empereur avait mandé auparavant à Photius de lui renvoyer sur-le-champ les papiers qu'il avait emportés du palais patriarcal. Le faussaire jura, sans hésiter, qu'il n'en avait point ; mais ses gens, moins familiarisés avec le parjure, montrèrent un air embarrassé qui fit tout découvrir. Ce fut alors qu'on trouva les actes du concile supposé contre Ignace, avec la lettre synodique pleine des plus atroces calomnies contre le pape. On dévoila ce mystère d'iniquité au milieu du sénat, puis dans l'église, où tout le monde fut saisi d'étonnement et d'horreur à la vue d'une fourberie qui passait à ce point la sphère commune de l'esprit humain. C'est ainsi que les auteurs contemporains racontent l'expulsion de Photius<sup>1</sup>. Ce ne fut que plus de cent cinquante ans après que le schismatique Zonoras, érigeant l'auteur du schisme de sa nation en un autre Ambroise, imagina que Basile avait chassé cet intrus, parce que Photius l'avait repoussé publiquement de l'autel, à cause du meurtre de son bienfaiteur.

Quand S. Ignace fut rétabli, il interdit les fonctions sacrées, non-seulement à Photius et aux ecclésiastiques qu'il avait ordonnés, mais à tous ceux qui avaient communiqué avec lui ; ensuite il proposa à l'empereur de faire célébrer un concile oecuménique, pour remédier aux derniers scandales. Basile fit aussitôt partir un ambassadeur pour Rome, afin d'obtenir le consentement du pape, ainsi que des légats<sup>2</sup>. Il envoya aussi en Orient, fit tenir des lettres et de riches présens aux officiers sarrasins qui y commandaient, afin de ménager aux trois patriarches la liberté de venir au concile, ou d'y envoyer leurs représentans. Photius ne s'abandonna point encore lui-même dans un revers si capable de

<sup>1</sup> Nicet. et Cons. in Basil. Cedren. — <sup>2</sup> VIII Syn. act. 3. Anast. in Adrian.

Basile le fit  
 ème jour de  
 ingt-six ans,  
 ratrice Théo-  
 nte dans l'E-  
 'exil, où il la  
 ni à ses vices,

empereur, il  
 dans un mo-  
 en chef de la  
 onorablement  
 ore, avec tout  
 oute la ville.  
 renvoyer sur-  
 patriarcal. Le  
 mais ses gens,  
 ir embarrassé  
 actes du con-  
 ue pleine des  
 ce mystère d'i-  
 tout le monde  
 fourberie qui  
 humain. C'est  
 l'expulsion de  
 s après que le  
 e de sa nation  
 ssé cet intrus,  
 l'autel, à cause

ctions sacrées,  
 u'il avait or-  
 é avec lui; en-  
 oncile œcumé-  
 ile fit aussitôt  
 consentement  
 Orient, fit tenir  
 ns qui y com-  
 la liberté de  
 ns. Photius ne  
 s si capable de

st. in Adrian.

le déconcerter. Après avoir eu l'audace de rompre publiquement avec le pape, et de lancer deux fois l'anathème contre lui, il envoya secrètement à Rome Pierre de Sardes, l'un de ses plus déterminés et de ses plus habiles partisans. Connaissant Nicolas pour un père aussi indulgent envers les enfans soumis, qu'inflexible à l'égard des superbes et des indociles, il se promettait de le gagner par un acte si authentique de soumission, et de lui prouver ensuite l'irrégularité de l'élection d'Ignace et la validité de la sienne. C'est ainsi que le plus grand ennemi de la primauté de l'Eglise romaine la constata lui-même, en reconnaissant le pape pour son juge et son supérieur<sup>1</sup>. Le vaisseau que montait l'évêque de Sardes fit naufrage en route, et de tous les fourbes qui l'accompagnaient, il n'échappa que le moine Méthode, dont la perfidie fut clairement découverte à Rome, anathématisée avec horreur, et déconcertée pour toujours.

Le pape Nicolas n'eut pas le plaisir de voir l'heureuse conclusion d'une affaire qui lui avait coûté tant de travaux et d'inquiétudes. Peu de jours avant sa mort, il avait écrit en France des lettres qui attestent son zèle pour la discipline. Il y refuse à Louis de Germanie le rétablissement de Theutgaud et de Gonthier, et reproche à ce prince de n'avoir jamais pris intérêt aux maux de l'Eglise; et dans une autre: « Vous nous mandez, dit-il, que vous avez envoyé le roi Charles, votre frère, avec un évêque de votre royaume pour engager Lothaire à obéir à nos ordres. Nous louons votre charité pour lui et votre obéissance envers nous; mais nous n'en voyons cependant aucun effet, quelque promesse qu'il vous ait faite... Il dit qu'il veut venir à Rome, quoique nous lui ayons souvent défendu de le faire, sans notre permission. Empêchez-le de s'y rendre dans l'état où il est (excommunié); autrement il n'y sera pas reçu avec l'honneur qu'il désire: qu'au paravant il réalise ses promesses. »

C'est ainsi que ce saint pape vengeait la foi conjugale violée, ne craignant pas de proscrire jusque sur le trône l'adultère public. Il mourut le 13 novembre de l'année 867, après un glorieux pontificat de plus de neuf ans et demi. L'Eglise l'a mis solennellement au nombre des saints dans les derniers temps. Ce fut en effet un des plus vertueux et des plus grands pontifes qui soient montés sur le siège de S. Pierre. On le pleura long-temps à Rome, où il nourrissait habituellement, et sans exception, tous les pauvres hors d'état de se procurer leur subsistance. Par tout le monde chrétien il laissa de lui l'idée d'un pape que la Provi-

<sup>1</sup> Anast. pref. in VIII Synod.

dence avait suscité dans un temps malheureux, pour l'opposer comme un mur d'airain, tant au scandale des princes incontinens, qu'aux attentats du schisme et de l'intrusion. Il nous reste de ce pontife environ cent lettres ou instructions, d'un bien plus grand nombre qu'il avait composées ; car on le consulta de toutes les parties du monde, beaucoup plus peut-être qu'aucun de ses prédécesseurs : ses réponses, pleines de cette clarté et de cette précision que les plus grands ennemis de l'Eglise n'ont pu s'empêcher d'admirer dans les pontifes romains, passèrent pour autant d'oracles. Nous trouvons dans une de ses lettres à S. Rodolfe, archevêque de Bourges, que cette Eglise avait droit sur celle de Narbonne pour juger en cas d'appel : espèce de patriarcat dont on ne voit point de vestige antérieur, et fondé apparemment sur ce que la ville de Bourges était la capitale du royaume d'Aquitaine. On lit, au même endroit, que les chorévêques, successeurs des soixante-douze disciples, ayant les fonctions épiscopales, on doit tenir pour valides les ordinations qu'ils peuvent faire de prêtres ou d'évêques. On a vu ailleurs la décision contraire, mais pour une autre contrée : c'est que l'usage n'était pas uniforme, et que ces chorévêques, revêtus du caractère épiscopal en certains endroits, ne recevaient en d'autres que l'ordination sacerdotale.

Adrien, Romain de naissance, prêtre du titre de Saint-Marc, et distingué par une charité dont on racontait des prodiges, fut élu avec empressement pour succéder à Nicolas<sup>1</sup>. On l'avait déjà choisi pour remplacer Léon IV, puis Benoît IV. Dans ces deux conjonctures, sa sage modestie avait trouvé moyen de se soustraire à cette haute et terrible dignité : mais après la mort de Nicolas I<sup>er</sup>, les instances du clergé, du sénat, de tous les ordres du peuple, furent si pressantes, on publia tant de révélations et de signes merveilleux de la volonté divine, qu'il fut impossible au modeste Adrien, quoique âgé de soixante-seize ans, de se défendre une troisième fois. Le peuple ne voulait pas attendre la confirmation impériale, le sénat la fit solliciter en grande hâte ; l'empereur applaudit à un si bon choix, et Adrien, II<sup>e</sup> du nom, fut consacré solennellement le 13 décembre de cette année 867. L'extrême douceur qui lui était naturelle, lui ayant fait admettre à la communion ecclésiastique des coupables assez fameux, tels que Theutgaud de Trèves, et le légat infidèle de Nicolas, Zacharie d'Anagnie, le bruit courut jusqu'en France qu'il voulait casser les actes de son illustre prédécesseur. A Rome, il se trouva quelques moines orientaux qui portèrent le respect pour la mé-

<sup>1</sup> Vit. t. VIII, Conc. 882.

pour l'opposer  
 es incontinens,  
 us reste de ce  
 rien plus grand  
 de toutes les  
 un de ses pré-  
 de cette préci-  
 pu s'empêcher  
 ur autant d'o-  
 dolfé, archevê-  
 e de Narbonne  
 ont on ne voit  
 t sur ce que la  
 uitaine. On lit,  
 s des soixante-  
 on doit tenir  
 de prêtres ou  
 mais pour une  
 rme, et que ces  
 rtains endroits,  
 tale.

Saint-Marc, et  
 odiges, fut élu  
 On l'avait déjà  
 Dans ces deux  
 de se soustraire  
 mort de Nico-  
 les ordres du  
 vélations et de  
 impossible au  
 de se défendre  
 ndre la confir-  
 e hâte; l'empe-  
 e du nom, fut  
 nnée 867. L'ex-  
 it admettre à la  
 meux, tels que  
 colas, Zacharie  
 voulait casser  
 se trouva quel-  
 e pour la mé-

moire de Nicolas jusqu'à s'abstenir de la communion du nouveau pape.

La vraie vertu s'empresse toujours de dissiper les soupçons qui peuvent rejaillir sur la foi. Le vendredi de la septuagésime, vingtième février (868), Adrien, suivant la coutume, donnant à dîner à ces religieux, dont quelques-uns étaient députés par différens princes, leur présenta lui-même à laver, leur servit à boire et à manger, et, ce qui les prévint encore plus favorablement, parce qu'ils n'avaient connaissance d'aucun pape qui l'eût fait avant lui, il se mit à table avec eux, Après le repas, il se prosterna à leurs pieds, et leur dit <sup>1</sup> : « Je vous conjure, mes frères, de prier » pour l'Eglise, pour l'Empire et pour moi, qui ne puis que traîner » le fardeau redoutable qu'on m'a imposé. » Comme ils répon- daient à son humilité par des éloges : « Oubliez-moi, poursuivit-il » en versant beaucoup de larmes ; mais pour ceux qui ont fourni » leur carrière d'une manière très-sainte, rendons à Dieu des ac- » tions de grâces ; ce sont les prières qui leur conviennent ; bé- » nissez avec moi le Tout-Puissant, de ce qu'il a donné à son » Eglise mon seigneur et mon père le très-saint et très-orthodoxe » pape Nicolas, qui l'a défendue avec le courage d'un nouveau » Josué. » Alors ces Orientaux ne purent plus se contenir : Grecs, Syriens, Egyptiens, tous s'écrièrent d'une voix unanime : « Dieu » soit béni, Dieu soit à jamais glorifié d'avoir fait retrouver à son » Eglise un aussi digne pasteur, un successeur si digne du grand » S. Nicolas ! Que les bruits injurieux se dissipent, que l'envie soit » confondue ! Vive Adrien, notre père et notre seigneur ! Vive » Adrien, établi de Dieu, souverain pontife et pape universel ! » Ils répétèrent trois fois ces acclamations ; et le pape, imposant si- lence en étendant la main, dit lui-même : « Au très-saint et très- » orthodoxe seigneur Nicolas, établi de Dieu souverain pontife et » pape universel, éternelle mémoire ! Vie et gloire éternelle au » nouvel Elie ! Au nouveau Phinées, digne à jamais du sacer- » doce, salut éternel ! Paix et abondance de grâces à ses fidèles en- » fans ! » On répéta encore trois fois chacune de ces acclama- tions.

Ce pape, comme on le voit par plusieurs de ses lettres, n'eut pas moins de soin de se justifier auprès des évêques de France, où le bruit s'était pareillement répandu qu'il improuvait les pro- cédés du pape Nicolas. « Quoique nous ne soyons pas inflexi- » bles, dit-il <sup>2</sup>, envers les pécheurs qui implorent la miséricorde » du saint Siège, nous ne l'exercerons qu'en faveur de ceux qui

<sup>1</sup> Adr. vit. t. VII, Conc. — <sup>2</sup> Adr. ep. 9.

« auront fait une satisfaction raisonnable, et ne prétendront pas se justifier en accusant le grand pape qui est à présent devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre devant les hommes. Et qui des pasteurs peut compter que ses ordonnances subsistent, si l'on rejette un pape ou ses décrets? Qu'on tienne pour certain que je défendrai ceux de Nicolas comme les miens propres. S'il a usé de sévérité, et que j'en agisse autrement, c'est la différence des temps et des conjonctures qui fait produire des effets divers au même esprit et aux mêmes principes. »

Le roi Lothaire ne laissa pas que de se persuader qu'il aurait meilleure composition d'Adrien que de Nicolas. Il lui écrivit sitôt qu'il le sut placé sur le siège de S. Pierre<sup>1</sup>. Il le félicitait sur son élévation; mais, pour le surprendre plus facilement, il témoignait aussi regretter le pape Nicolas, à qui, disait-il, il s'était toujours soumis comme au Prince des Apôtres, au préjudice même de sa dignité, et au-delà de tout ce qu'avaient fait les rois ses prédécesseurs. Il demandait enfin qu'il lui fût permis d'aller se justifier à Rome, et qu'on ne lui refusât point la grâce de visiter les saints Apôtres; grâce qui était accordée aux Bulgares et à tous les Barbares les plus sauvages. Adrien lui répondit que le saint Siège était toujours prêt à exercer la miséricorde aussi bien que la justice; que s'il se croyait innocent, il pouvait venir à Rome avec confiance, et que, quand il serait coupable, s'il reconnaissait sa faute, il ne laissât pas que de venir pour recevoir le remède de la pénitence<sup>2</sup>.

Lothaire ne s'occupa que des moyens propres à faire réussir ce voyage au gré de sa passion, et se promit un grand effet de la manœuvre suivante. La reine Theutberge, lassée des mauvais traitemens qu'elle ne cessait d'éprouver, souhaitant que son mariage fût déclaré nul, il l'envoya devant lui pour aplanir les difficultés. Le pape la reçut avec de grands honneurs, et n'épargna rien pour lui faire sentir la différence d'une cour où triomphaient le libertinage et l'adulation, avec celle de Rome, toujours prête à faire triompher la vérité, à protéger la faiblesse et à venger l'innocence. L'infortunée princesse demanda cependant l'annulation du mariage, tant à raison de certaines infirmités, qu'à cause du désir ardent qu'elle avait de renoncer aux vanités du siècle et de se consacrer entièrement à Dieu. Elle ajouta qu'elle reconnaissait son mariage pour illégitimement contracté. Adrien, qui soupçonnait avec raison que cette épouse

<sup>1</sup> T. VIII, Conc. p. 309. — <sup>2</sup> Regin. an. 868.

étendront pas à présent devant les ordonnances secrets? Qu'on le traite comme on j'en agisse aux conjonctures d'esprit et aux

ader qu'il au- s. Il lui écri- re<sup>1</sup>. Il le féli- cus facilement, ni, disait-il, il ôtres, au pré- qu'avaient fait il lui fût per- fusât point la accordée aux es. Adrien lui exercer la mi- vait innocent, and il serait t pas que de

à faire réussir grand effet de e des mauvais tant que son pour aplanir honneurs, et l'une cour où le de Rome, er la faiblesse manda cepen- certaines infir- renoncer aux à Dieu. Elle légitimement e cette épouse

au désespoir voulait terminer ses chagrins aux dépens de son honneur, lui déclara qu'il ne pouvait consentir à ce qu'elle deman- dait; que tout ce qu'il pouvait lui promettre, c'était d'assembler un concile pour délibérer avec maturité sur une affaire si épineuse. Il lui dit de retourner en attendant auprès de Lothaire, et il écri- vit à ce prince de traiter Theutberge comme sa légitime épouse, et de lui donner les abbayes qu'il lui avait promises, afin qu'elle ne manquât pas du nécessaire. Telle était la dureté de l'oppres- sion à l'égard de Theutberge, qu'un saint pape, qui ne pouvait que blâmer la coutume abusive d'abandonner les bénéfices aux laïques, était réduit à faciliter cette espèce d'aumône en faveur d'une reine.

Valdrade, de son côté, demanda au pape l'absolution de l'ana- thème lancé contre elle par le pape Nicolas. Elle employa pour cela l'empereur Louis, qui assura le pape Adrien que cette femme était sincèrement pénitente. Sur ce témoignage, le pontife écri- vit à Valdrade qu'il lui rendait le pouvoir d'entrer dans l'église, de prier et de manger avec les fidèles; mais il lui donnait en même temps plusieurs avis salutaires, et lui défendait absolu- ment de se trouver jamais avec Lothaire<sup>1</sup>.

Après que ce prince eut ainsi disposé les choses, et après plu- sieurs autres démarches également basses, où l'engagea tant l'in- térêt de sa passion que l'intérêt de sa couronne que cette passion faisait continuellement chanceler, il partit pour l'Italie, et alla d'abord à Bénévent pour s'aboucher avec l'empereur Louis, son frère, qui était occupé à faire la guerre aux Sarrasins. De là il se rendit au Mont-Cassin (869), accompagné de l'impératrice Engilberge, qu'il avait gagnée par prières et par présens, après avoir fait ordonner au pape par l'empereur de se trouver au lieu de l'entrevue. L'artificieux Lothaire fit toutes les soumis- sions propres à gagner le pontife. L'impératrice y joignit ces sortes de sollicitations qui tiennent lieu d'un comman- dement absolu dans les personnes de son rang. Lothaire, pour ne pas courir plus long-temps les périls de l'excommunication, souhaitait sur toute chose que le pape le réconciliât solennel- lement, en célébrant les saints mystères en sa présence, et en lui donnant la communion de sa main. Adrien y consen- tit, pourvu néanmoins que le roi n'eût eu aucun commerce, même de parole, avec Valdrade, depuis que le pape Nicolas l'avait excommunié.

Les choses étant ainsi arrêtées, Engilberge fort satisfaite re-

<sup>1</sup> Adr. epist. 14.

tourna auprès de l'empereur son époux. L'aveugle Lothaire s'applaudissait de son côté, à la veille de fournir dans sa personne un des plus terribles exemples de la punition des communions indignes, et du châtement spécial que S. Paul annexe à ce crime, en disant aux Corinthiens que telle était la cause des morts inopinées qui en surprenaient plusieurs parmi eux. Au jour et au lieu convenus, le pape célébra en présence de Lothaire. A la fin de la messe, le pontife prenant en main le corps de Jésus-Christ, et se tournant vers le roi : « Prince, lui dit-il d'une voix haute et distincte, si vous n'êtes pas coupable de l'adultère depuis que vous avez été averti par le pape Nicolas, et si vous avez formé une ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec votre concubine Valdrade, approchez avec confiance, et recevez le sacrement de la vie éternelle; mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'avez pas la témérité de recevoir le corps et le sang de votre Seigneur, et de vous incorporer, en les profanant, votre propre condamnation. » Lothaire frémit sans doute à ces mots; mais l'excès du crime était résolu : il le consumma, il ajouta le parjure au sacrilège, et plutôt que de reculer, il se précipita dans l'abîme qu'on lui montrait ouvert à ses pieds. Le pape, s'adressant ensuite aux grands qui communiaient avec le roi, dit à chacun d'eux : « Si vous n'avez ni contribué, ni consenti aux adultères de votre maître avec Valdrade, et si vous n'avez point communiqué avec les autres personnes anathématisées par le saint Siège, que le corps du Seigneur vous soit un gage du salut éternel. » L'horreur du sacrilège en fit retirer quelques-uns; mais la plupart communierent, à l'exemple du roi. Gonthier de Cologne, qui était du nombre et qui demeurait déposé de l'épiscopat, reçut la communion parmi les laïques : encore fallut-il qu'il déclarât auparavant par écrit qu'il se soumettait au jugement du pape Nicolas, avec promesse de ne plus exciter de scandale à l'avenir contre l'Eglise romaine, ni contre ses pontifes<sup>1</sup>.

Après cette fatale communion, Lothaire dîna avec le pape et lui fit des présens magnifiques en vases d'or et d'argent. Adrien, de son côté, lui donna un manteau, une férule et une palme. Le manteau, qu'on a mal à propos confondu avec une lionne, à cause de la ressemblance du nom latin *læna* ou *leæna*, n'était, dans l'idée du pape, comme dans la réalité, qu'un manteau royal. La férule, qui est une plante ferme et légère, propre à corriger sans blesser, figurait le sceptre. La palme était le signe or-

<sup>1</sup> Annal. M. 860.

dinaire de la victoire. Mais les adulateurs du roi trouvaient bien d'autres mystères sous ces symboles. Le manteau, comme le dit en termes exprès un ancien annaliste<sup>1</sup>, signifiait, suivant eux, que le roi serait revêtu de Valdrade, c'est-à-dire que Valdrade lui serait inséparablement unie. La férule leur représentait l'autorité absolue avec laquelle il soumettrait les évêques opposés à sa passion. La palme présageait le succès de toutes ses entreprises.

Enivré de ces flatteries superstitieuses et puérites, le prince partit fort content de l'église de Saint-Pierre de Rome, où il était allé faire sa prière. Mais à peine fut-il à Lucques, que lui-même et presque tout son cortège furent attaqués d'une fièvre maligne qui produisait les effets les plus étranges et les plus effrayans<sup>2</sup>. Les cheveux, les ongles, la peau même leur tombaient, tandis qu'un feu interne les dévorait. La plupart moururent sous les yeux du roi. Il ne laissa pas que de continuer sa route, uniquement occupé de l'objet de son aveugle passion, qu'il lui tardait de rejoindre. Il se fit porter jusqu'à Plaisance, où il perdit la connaissance avec la parole, et mourut sans donner aucun signe de repentir. On observa que ceux de ses gens qui avaient profané avec lui le corps du Seigneur, moururent de la même manière. Ceux qui s'étaient retirés de la sainte table furent les seuls que la mort épargna; en sorte qu'on ne put méconnaître la vengeance du ciel. La reine Theutberge pleura cet époux infidèle, comme si elle en eût été aimée. Valdrade prit le voile dans l'abbaye de Remiremont, moins par esprit de pénitence (à ce qu'on dit alors) que par crainte des traitemens qu'elle méritait.

Charles le Chauve, incapable de défendre ses propres états contre les ravages des Normands, n'en était pas moins avide d'en acquérir de nouveaux. Dès qu'il eut appris la mort de son neveu, il marcha vers la Lorraine et s'en fit proclamer roi, au préjudice de l'empereur Louis II, frère de Lothaire. Tout le royaume applaudit à ce nouveau maître, et Hincmar de Reims le sacra en cette qualité. Le pape travaillait cependant à conserver à l'empereur l'héritage de son frère. Il envoya pour cela des légats en France, et les chargea de plusieurs lettres, dans lesquelles il faisait fortement ressortir les droits de l'empereur Louis et l'indignité qu'il y avait à dépouiller un prince chrétien, tandis qu'il était occupé à combattre les Arabes, qui s'efforçaient de ruiner l'Église romaine et d'envahir l'Italie. Rien

<sup>1</sup> Annal. Bert. — <sup>2</sup> *Ibid.*

ne convenait mieux sans doute au père commun de tous les fidèles, que d'épouser les intérêts du principal défenseur du nom chrétien, d'autant plus que celui-ci était l'héritier naturel et légitime du royaume de Lorraine. L'empereur l'avait d'ailleurs prié d'agir pour lui. Aussi, sans s'ériger par là en juge absolu du droit public et des affaires temporelles de l'Empire, comme certains critiques l'ont dit <sup>1</sup>, dans la lettre qu'il écrivit en particulier à Hincmar de Reims <sup>2</sup>, comme au prélat le plus acéré de la France, Adrien alla jusqu'à lui enjoindre de se séparer de la communion du roi Charles, si, après les avis convenables, ce prince persistait à détenir les Etats de Lothaire. Il le chargeait en même temps de notifier aux seigneurs laïques, aussi bien qu'aux évêques, son intention touchant la succession au royaume de Lorraine, et nommément d'intimer aux prélats que, s'ils ne s'opposaient à l'invasion du roi Charles, il les regarderait comme des mercenaires, et non plus comme des pasteurs. Les menaces de déposition contre eux, et d'excommunication contre le roi même, n'étaient pas épargnées.

Hincmar, qui avait sacré ce prince, se trouva dans une alternative fort embarrassante. Il répondit aux légats de vive voix qu'il exécuterait, autant qu'il serait en lui, les ordres du souverain pontife; mais il ne voulait pas plus se brouiller avec Charles le Chauve qu'avec le pape. Il fit donc lire aux rois, aux évêques et aux seigneurs, une note dans laquelle il déclarait que le pape lui avait intimé de leur faire connaître que, si quelqu'un usurpe le royaume de Lothaire, qui appartient par droit de succession à l'empereur Louis, il sera excommunié, et que les évêques qui auront consenti à l'usurpation seront déposés; que néanmoins il avait appris que déjà les rois Charles et Louis de Bavière avaient conclu, pour se partager ce royaume, un traité qui, s'il était rompu, donnerait sans doute lieu à des guerres civiles; que voyant du péril, soit à ne pas exécuter les ordres du pape, soit à rompre un traité confirmé par des sermens, il n'osait décider, sans l'unanimité des évêques, que les prélats et les seigneurs laïques n'ont pas le droit d'élire un roi qui défende la sainte Eglise; qu'en conséquence, il laissait au pape la décision de cette grave affaire. Après avoir donné cette marque de son obéissance, Hincmar se plaignit au pape de l'ordre qu'il en avait reçu de se séparer de la communion du roi Charles, s'il ne voulait lui-même être séparé de celle du saint Siège; mais il mit dans la bouche de la multitude ce qui aurait pu choquer Adrien <sup>3</sup>. « Une foule de

<sup>1</sup> Ep. 19, 20, 21. — <sup>2</sup> Ep. 22. — <sup>3</sup> Hincm. oper. t. 11, p. 689, etc.

» personnes, tant ecclésiastiques que laïques, lui dit-il, publient  
 » que jamais aucun de vos prédécesseurs n'a donné de pareils  
 » ordres : il est constant que, dans l'affaire même de Lothaire,  
 » accusé si grièvement, le pape Nicolas, de glorieuse mémoire,  
 » n'a pas procédé de la sorte. Quand nous représentons aux  
 » grands le pouvoir de lier et de délier, qui a été donné à S. Pierre  
 » et à ses collègues, ils disent que les royaumes s'acquièrent  
 » par les combats et les victoires, non par les excommunications  
 » du pape ou des évêques. Si vous voulez ainsi disposer de l'Etat,  
 » ajoutent-ils, soutenez-le contre les attaques des Normands, et  
 » ne nous demandez pas de vous défendre vous-même. Puisque  
 » le pape ne peut être évêque et roi, puisque ses prédécesseurs  
 » se sont contentés du gouvernement de l'Eglise, et n'ont point  
 » entrepris sur l'Etat qui appartient aux princes, qu'il ne nous  
 » ordonne pas de reconnaître pour roi celui qui, se tenant éloi-  
 » gné de nous, ne peut nous secourir contre les barbares. Qu'il  
 » ne prétende pas nous assujettir à un joug que ses prédéces-  
 » seurs n'ont pas imposé à nos ancêtres; nous ne pouvons le  
 » supporter.»

Le roi Charles essaya, mais en vain, de faire revenir le pape au sujet de son usurpation, qui ne fut maintenue que par la force. Mais des affaires plus essentielles à la paix de l'Eglise fournirent en Orient un autre aliment au zèle d'Adrien.

Les ambassadeurs de l'empereur Basile, n'ayant plus trouvé le pape Nicolas en vie, en arrivant à Rome (868), avaient remis leurs lettres à son successeur. Adrien fit partir pour Constantinople ses légats au nombre de trois, deux évêques, Donat d'Ostie et Etienne de Népi, le troisième, l'un des sept diacres de l'Eglise romaine, nommé Marin. Ils étaient chargés des lettres pour l'empereur et pour le patriarche Ignace. « Moi et toute l'Eglise d'Occident, disait Adrien à l'empereur <sup>1</sup>, nous avons eu pour  
 » très-agréable ce que vous avez fait à l'égard d'Ignace et de  
 » Photius. Pour ce qui reste à faire par rapport au traitement  
 » des schismatiques, qui, plus ou moins coupables, doivent être  
 » jugés avec plus ou moins de rigueur, nous en remettons la  
 » connaissance à nos légats, de concert avec notre frère Ignace.  
 » Nous sommes très-disposés à user d'indulgence envers eux,  
 » excepté envers Photius, dont l'ordination doit être absolument  
 » rejetée. Nous approuvons que vous fassiez célébrer un concile

<sup>1</sup> Vit. Adr. p. 980, etc.

» nombreux, où président nos légats, où l'on examine la différence des fautes et des personnes, où l'on brûle publiquement les exemplaires du faux concile tenu contre le saint Siège, et dont il sera défendu de rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous demandons aussi que les décrets du concile romain contre ceux de Photius soient souscrits de tout le monde dans le concile qu'on célébrera chez vous, et qu'ils soient gardés dans les archives de toutes les Eglises.» La lettre au patriarche exprime les mêmes dispositions, et appuie beaucoup sur la conduite et les décrets du pape Nicolas, qu'Adrien déclare vouloir suivre en tout, principalement contre Photius et contre Grégoire de Syracuse, qui l'avait ordonné.

L'empereur et tout Constantinople attendaient les légats avec impatience. Dès que le prince les sut en route, il envoya un seigneur au-devant d'eux, jusqu'à Thessalonique<sup>1</sup>. Quand ils furent à Sélimbrie, c'est-à-dire à seize lieues de Constantinople, il fit partir une députation encore plus honorable. Le grand écuyer, chef de la députation, donna aux légats quarante chevaux de l'écurie impériale, un magnifique service d'argent pour leur table, et des officiers à leurs ordres. Ils partirent avec toute cette suite, arrivèrent à la vue de Constantinople un samedi 24 de septembre, et logèrent hors de la ville, dans les édifices magnifiques d'une église dédiée à S. Jean l'évangéliste. Le lendemain ils firent leur entrée : chacun d'eux était monté sur un des chevaux de l'empereur, superbement enharnaché; ils se rendirent ainsi à la porte de la ville, où ils trouvèrent toutes les compagnies des officiers du palais, avec le corps du clergé en habits sacerdotaux; de là ils s'avancèrent majestueusement, entourés des syncelles ou assistans du patriarche, et des officiers les plus considérables de l'Eglise, que suivait le reste du clergé; après quoi marchait un peuple immense avec des cierges et des flambeaux. Ils arrivèrent en cet ordre au palais d'Irène, où ils furent reçus par deux seigneurs qui les complimentèrent de la part du prince.

Le surlendemain, jour marqué pour l'audience, l'empereur leur envoya de nouveau toutes les compagnies du palais, et les reçut dans la salle dorée. Sitôt qu'il les vit, il se leva, prit de leurs mains les lettres du souverain pontife, et les baisa respectueusement. Il embrassa aussi les légats avec de grandes marques

<sup>1</sup> Vlt. Adr. p. 980, etc.

mine la diffé-  
publiquement  
aint Siège, et  
e de déposé-  
e les décrets  
ent souscrits  
ra chez vous,  
ates les Egli-  
dispositions,  
du pape Ni-  
rincipalement  
qui l'avait or-

es légats avec  
il envoya un  
e<sup>1</sup>. Quand ils  
Constantino-  
ble. Le grand  
quarante che-  
d'argent pour  
ent avec toute  
un samedi 24  
es édifices ma-  
Le lendemain  
ur un des che-  
se rendirent  
es les compa-  
ergé en habits  
ent, entourés  
ficiers les plus  
clergé; après  
s et des flam-  
où ils furent  
de la part du

e, l'empereur  
palais, et les  
leva, prit de  
baisa respec-  
ndes marques

d'affection, et demanda des nouvelles tant du pape Adrien que du clergé de Rome. « L'Eglise de Constantinople, divisée par l'ambition de Photius, dit-il ensuite, a déjà reçu des secours du pape Nicolas. Depuis sa mort, nous attendons, avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains et les évêques, le jugement de l'Eglise romaine notre mère : c'est pourquoi nous vous prions de rétablir incessamment l'ordre et l'union parmi nous. » Les légats témoignèrent leur ardeur à seconder un zèle si louable, et l'ouverture du concile fut indiquée pour le mercredi 5<sup>e</sup> jour d'octobre de cette année 869.

---

## LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

DEPUIS LE HUITIÈME CONCILE GÉNÉRAL EN 869, JUSQU'À L'EXPULSION  
DE PHOTIUS EN 886.

Le temple consacré par le grand Constantin à la Sagesse éternelle, et rétabli par Justinien dans un état de splendeur qu'il ne craignit pas de mettre en parallèle avec celui de Salomon, fut l'asile auguste où la primauté romaine, au centre même de la Grèce, trouva sa défense et son plus glorieux triomphe. Au jour marqué, les Pères du concile se rassemblèrent avec empressement, et se rangèrent du côté droit dans les galeries supérieures. On exposa d'abord la croix et l'Évangile, de la manière accoutumée. Les trois légats du souverain pontife prirent ensuite la première place. Après eux siégea Ignace, patriarche de Constantinople; puis les légats des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, savoir, Thomas, archevêque de Tyr, premier siège dépendant de celui d'Antioche qui était vacant, et Elie, prêtre, syncelle de Théodose de Jérusalem. Le légat d'Alexandrie n'était pas encore arrivé. Il y avait aussi onze des principaux officiers de la cour, préposés pour maintenir l'ordre nécessaire. Les légats et les patriarches ainsi assemblés ordonnèrent qu'on fit entrer tous les évêques qui avaient eu le courage de souffrir persécution pour l'unité de l'Église. Il n'y en avait malheureusement que douze, la violence ou la séduction ayant entraîné presque tous les autres dans le schisme. De ce petit nombre si mémorable étaient cinq métropolitains, Nicéphore d'Amasée, Jean de Sylée, Nicétas d'Athènes, Michel de Rhodes, et le savant Métrophane de Smyrne. Les simples évêques étaient George d'Héliopole, Pierre de Troade, Nicétas de Céphaludie en Sicile, Anastase de Magnésie, Nicéphore de Crotona, Antoine d'Alise, et Michel de Corcyre. Au moment où ces confesseurs parurent, les légats romains leur exprimèrent leur vénération en ces termes : « Que ces incomparables évêques, dont nous envions le sort, prennent séance selon

» leur rang. » Ce juste tribut d'honneur fut applaudi de toute l'assemblée avec de grandes acclamations <sup>1</sup>.

Quand tous les Pères furent assis, le patrice Bahanes, qui était à la tête des grands envoyés par l'empereur, fit lire de la part de ce prince une exhortation adressée au concile, pour l'engager à procurer une union solide, et à traiter les choses avec douceur. Ensuite il se leva, et dit aux légats du pape : « Les évêques et le sénat demandent à voir présentement vos pouvoirs. » Les légats se récrièrent sur ce procédé, inusité, disaient-ils, dans les autres conciles. Mais Bahanes ajouta qu'on ne prétendait rien diminuer de l'honneur dû au saint Siège, qu'on n'usait de cette circonspection que pour n'être plus trompé, comme on l'avait été par les légats du pape Nicolas. Alors et sans nulle difficulté les légats d'Adrien présentèrent ses lettres, qui furent lues en latin, puis rendues en grec par l'interprète de l'empereur. On lut de même les lettres de créance des légats d'Orient, et l'on fit observer que le patriarche de Jérusalem, en adressant l'autorisation de son représentant à S. Ignace, lui donne abusivement le titre de patriarche universel.

Ensuite les légats du pape demandèrent qu'on lût une formule qu'ils avaient apportée de Rome pour être souscrite par tous les évêques, les ecclésiastiques et les moines, sous peine d'être exclus de la communion du saint Siège. On a trouvé de nos jours étrange que le pape envoyât une décision toute dressée à un concile œcuménique : mais, le concile n'ayant pas un pouvoir indépendant de celui du pape, la décision du pontife romain devait être acceptée par les Pères. Ce formulaire, le même, quant à la substance, que S. Hormisdas envoya en 519 pour la réunion de l'Eglise de Constantinople et l'extinction du schisme d'Acace, ne présente guère de changemens que dans ce qui concerne les noms des hérésies et des personnes. Il portait : « La première chose pour le salut est de garder la règle de la vraie foi ; la seconde est d'observer inviolablement les lois de Dieu et les ordonnances des Pères : l'une regarde ce qu'il faut croire, et l'autre ce qu'il faut faire ; car, s'il est écrit que *sans la foi on ne peut plaire à Dieu*, il est écrit de même que *sans les œuvres la foi est morte*. Et, parce que cette parole de Notre-Seigneur, *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, ne saurait manquer de s'accomplir, l'effet en prouve aussi la vérité ; car le Siège apostolique a toujours conservé sans tache la religion catholique et enseigné la saine doctrine. Craignant donc de nous séparer de

» la foi et de son enseignement, et voulant suivre en toutes choses  
» les constitutions des Pères et principalement de ceux qui ont  
» rempli le saint Siège, nous anathématisons toutes les hérésies,  
» et en particulier celle des Iconoclastes. Quant à Photius, qui,  
» contre les règles sacrées et contre les vénérables décrets des  
» saints pontifes romains, s'est élevé subitement des affaires de la  
» cour et de la milice séculière pour usurper, du vivant de notre  
» patriarche Ignace, le siège de Constantinople, et qui s'y est éta-  
» bli avec tyrannie, au moyen de quelques schismatiques ou de  
» quelques hommes excommuniés et déposés, nous lui disons aussi  
» anathème, jusqu'à ce qu'il se soumette aux décisions du siège apos-  
» tolique et au jugement que ce siège a prononcé dans sa cause et  
» celle de notre patriarche Ignace, et jusqu'à ce que le même Pho-  
» tius ait anathématisé les actes du conciliabule qu'il a osé assem-  
» bler contre le respect dû au saint Siège. Nous recevons le saint  
» concile, célébré (863) par le pape Nicolas de bienheureuse mé-  
» moire, souscrit par vous, Adrien souverain pontife, et celui que  
» vous venez de tenir vous-même (868), et tout ce qui a été or-  
» donné dans ces deux conciles; recevant ceux que ces conciles  
» reçoivent, et condamnant ceux qu'ils condamnent, particulière-  
» ment Photius et Grégoire de Syracuse, et ceux qui suivent leur  
» schisme ou demeurent dans leur communion. Quant aux assem-  
» blées des méchans dans les faux conciles, tenus deux fois sous  
» l'empereur Michel contre le patriarche Ignace, et une fois contre  
» la prééminence du Siège apostolique, nous les frappons pour ja-  
» mais d'anathème, ainsi que ceux qui les défendent ou qui en  
» conservent les actes. Nous embrassons et défendons de tout  
» notre cœur tout ce que le saint Siège a ordonné touchant notre  
» patriarche Ignace. Suivant en tout le Siège apostolique et obser-  
» vant tout ce qu'il a réglé, nous espérons mériter d'être dans sa  
» communion, la seule où je trouve l'entière et véritable solidité  
» de la religion chrétienne; et nous promettons aussi de ne point  
» réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés  
» de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de ceux qui ne s'accordent  
» point de sentimens avec le saint Siège. Moi (tel évêque) j'ai écrit  
» de ma propre main cette profession qui est la mienne, et vous  
» l'ai présentée, à vous Adrien souverain pontife et pape univer-  
» sel, par vos légats, par les évêques Donat et Etienne, et Marin,  
» diacre de la sainte Eglise romaine, catholique, apostolique. »  
Les Pères ayant jugé que ce décret ne contenait rien que de con-  
forme à la foi et aux saines maximes, s'écrièrent unanimement  
qu'il était très-sage et qu'ils l'admettaient.

Le patrice Bahanes prit ensuite la parole au nom du sénat; et,

soit pour obvier aux difficultés à venir, soit par une secrète affection qu'on lui verra bientôt manifester pour Photius, il demanda aux légats du pape, et plus particulièrement encore à ceux d'Orient, comment ils pouvaient condamner Photius sans l'avoir jamais entendu. Il n'était pas difficile de répondre à cette objection, puisque la sentence du pape Nicolas, qui dirigeait celle de Constantinople, avait été rendue contradictoirement sur les lettres de Photius et les défenses des légats qu'il avait envoyés à Rome. Les Orientaux ajoutèrent que, depuis qu'ils étaient en Grèce, ils s'étaient parfaitement instruits des moyens frivoles de l'intrus par les fréquens entretiens qu'ils avaient eus avec les gens de son parti; que d'ailleurs, n'ayant jamais été reconnu pour évêque par le premier Siège, qui est celui de l'ancienne Rome, ni par les trois grands sièges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, quoique l'imposteur se fût efforcé de persuader tout le contraire, la justice de sa condamnation était manifeste, sans qu'il fût nécessaire de l'entendre ou de le juger de nouveau. Le sénat témoigna être satisfait de cet éclaircissement, et Bahanes ne jugea point à propos d'insister davantage. Comme il était tard, on termina cette première session par les acclamations ordinaires dans ces assemblées.

La seconde se tint deux jours après, et fut tout entière employée à la réconciliation des ecclésiastiques ordonnés légitimement, mais séduits depuis par les schismatiques. On fit d'abord entrer les évêques, qui étaient au nombre de dix. Ils se prosternèrent devant le concile, présentèrent par écrit la confession de leur faute, et demandèrent pénitence. Cette pièce ne s'adressait qu'aux légats du pape, qui prirent l'avis de ceux d'Orient et du concile; puis on la lut, du consentement de toute l'assemblée. Ce seul écrit, indépendamment des témoignages d'Anastase le Bibliothécaire et de Nicétas le Paphlagonien, auteurs contemporains et témoins oculaires, est bien capable de confondre quelques écrivains protestans, peu d'accord avec les gens éclairés de leur propre communion, et qui, ne consultant que leur animosité contre l'Eglise romaine, représentent Photius comme un homme sage, modéré et flétri calomnieusement.

Cette confession publique était conçue en ces termes<sup>1</sup> : « Si les maux que Photius a faits à l'Eglise étaient inconnus à Rome, nous aurions besoin d'un fort long discours pour les représenter; mais on n'ignore point ce qu'il a fait contre le pape Nicolas, cet homme incomparable qu'il a chargé de tant d'atroces calomnies. On sait aussi qu'il a fait venir d'Orient de faux

<sup>1</sup> Conc. VIII, p. 999.

» témoins, pour condamner cet illustre pontife. Non, Photius  
 » n'a jamais eu son semblable dans l'art d'intriguer et de mentir.  
 » Il a traité de la même manière notre patriarche Ignace : il a  
 » inventé contre lui toutes sortes d'impostures, l'a tourmenté  
 » cruellement pour obtenir sa renonciation, et sans se contenter  
 » de l'exil, il lui a fait souffrir les prisons, les chaînes, la faim, la  
 » soif, les coups les plus meurtriers et les plus outrageans. S'il a  
 » traité de la sorte un prélat fils et petit-fils d'empereur, et plus  
 » vénérable encore pour sa vertu que pour sa naissance, vous pouvez  
 » inférer de quelles méchancetés il aura usé envers nous. Plus  
 » sieurs ont été enfermés, avec des malfaiteurs publics et des ido-  
 » lâtres, dans la prison du prétoire, où ils ont éprouvé toutes les  
 » horreurs de la faim et de la soif. D'autres ont été condamnés  
 » aux plus rudes travaux des forçats, et frappés d'une manière  
 » barbare, non pas à coups de bâton, mais à coups d'épée; nous ne  
 » parlons pas des coups de pied, qui n'étaient comptés pour rien.  
 » On nous chargeait de chaînes et de colliers de fer, au mépris de  
 » l'humanité ainsi que de la religion, et l'on nous jetait du foin  
 » pour nourriture. Ce n'est là qu'une partie des excès de nos  
 » persécuteurs, à qui nous devons néanmoins résister jusqu'à la  
 » mort. Nous confessons en gémissant, que nous avons eu la fai-  
 » blesse de succomber. C'est avec un cœur humilié et contrit que  
 » nous avons recours à votre miséricorde, en nous soumettant à  
 » telle pénitence qu'il plaira à notre patriarche de nous imposer.»  
 Après cette lecture, les légats les reçurent dans le concile, sui-  
 vant l'ordre d'Adrien; ils leur firent transcrire en entier le formu-  
 laire et signer qu'ils l'acceptaient; puis on leur donna à chacun un  
*pallium* : en le leur mettant, le patriarche Ignace prononçait ces  
 paroles de l'Evangile : *Vous voilà guéri, ne péchez plus, de peur*  
*qu'il ne vous arrive pis.* Lorsqu'ils eurent pris séance au concile,  
 on procéda à la réconciliation de onze prêtres, neuf diacres  
 et sept sous-diacres. Après quoi, le patriarche fit lire les pénitences  
 qu'il leur imposait, et qui consistaient en jeûnes et en  
 prières pour un temps fixe.

On n'usa pas de la même indulgence dans la troisième session,  
 qui se tint quatre jours après la seconde, savoir, le 11 d'octobre,  
 et qui était augmentée de douze évêques, c'est-à-dire des dix  
 pénitens rétablis, et de deux prélats nouvellement arrivés. On ne  
 voulut pas recevoir les autres évêques qui avaient été ordonnés  
 légitimement, mais qui refusaient de souscrire le libelle ou formu-  
 laire de Rome. On leur envoya des députés, et on leur offrit leur  
 grâce, sous la même condition qu'à ceux qu'on avait reçus quelques  
 jours auparavant. Par l'organe de deux métropolitains, Théodule

d'Ancyre et Nicéphore de Nicée, les plus distingués d'entre eux, ils répondirent, avec autant d'artifice que d'arrogance, qu'ils étaient fatigués de tant de souscriptions, bonnes ou mauvaises, qu'on avait faites jusque là ; qu'ils étaient résolus de n'en plus faire aucune, et qu'ils priaient le concile de se contenter de la profession de foi qu'ils avaient faite à leur ordination.

Le 13 d'octobre, qui fut le jour de la quatrième session, les évêques Théophile et Zacharie, attachés à Photius, mais ordonnés par le patriarche Méthode, prédécesseur d'Ignace, furent admis à se justifier, comme Bahanes l'avait demandé au nom du sénat. Les prélats ayant prié les sénateurs d'interroger ces schismatiques : « Nous le ferons pour obéir, et non de notre autorité, » dirent-ils ; car vous l'avez ici tout entière. » Dans leurs réponses, les deux évêques s'efforcèrent de persuader que le pape Nicolas les avait reçus à sa communion, avec Photius leur chef, qui les avait députés à Rome. Leur grande preuve consistait en ce que ce pontife avait approuvé leur profession de foi. Mais on démontra que, nonobstant cette profession catholique, et par conséquent irrépréhensible, Nicolas n'avait jamais voulu souffrir qu'ils communiquassent avec les Romains, parce qu'ils suivaient le schisme d'un intrus consacré par des évêques excommuniés et déposés canoniquement. Ils furent donc rejetés avec honte, comme des imposteurs qui avaient osé mentir au saint concile.

Les schismatiques essayèrent une confusion bien plus grande encore à la session suivante du 19 d'octobre, où l'on convainquit publiquement d'imposture et d'hypocrisie Photius lui-même. Il avait fait tous ses efforts pour décliner un jugement, prévoyant que toute son habileté dans l'art du mensonge se trouverait insuffisante ; mais l'empereur, par des ordres formels et absolus, l'obligea de comparaître. Les légats ne voulurent point qu'il fût cité par des évêques, mais seulement par des laïques, afin de mieux faire sentir que son ordination illicite n'empêchait pas qu'on ne le regardât comme un homme du siècle. Il refusa d'obéir à la monition ; on le fit entrer malgré lui, et il comparut debout à la dernière place du concile. Les légats du pape l'interrogèrent à plusieurs reprises ; mais, sentant que toute son éloquence ne pouvait plus lui faire éviter sa condamnation, il poussa l'hypocrisie à son comble, joua le personnage d'un saint persécuté pour la justice, et contrefit même le Saint des saints, en ne disant pas un mot pour sa défense. Tout ce qu'on put tirer de sa bouche, c'est que Dieu l'entendait sans le secours des paroles. Les légats de l'Orient, après ceux du pape, eurent beau le presser et le convaincre d'imposture par rapport aux lettres de commu-

nion qu'il feignait d'y avoir envoyées et d'en avoir reçues ; c'est aussi vainement qu'ils l'exhortèrent à reconnaître son péché, et offrirent de l'admettre du moins au nombre des fidèles, s'il se repentait sincèrement : il fut inébranlable, et ne proféra pas une syllabe. Il n'y eut que le patrice Bahanes qui eut un peu plus d'ascendant sur son esprit. L'hypocrite, contrefaisant encore le Sauveur livré à ses ennemis, répondit en ces termes laconiques : « Mes justifications ne sont pas pour ce monde ; si elles y » étaient manifestées, vous auriez d'autres lumières.—La crainte » et la confusion, reprit Bahanes, peuvent vous troubler l'es- » prit ; prenez le temps de vous consulter, ensuite on vous rap- » pellerà. » Photius répliqua : « Je ne demande point de temps ; » pour ce qui est de me renvoyer et de me faire revenir, la chose » est en votre puissance. » Le concile dit : « Qu'il se retire, et qu'il » avise à ce qui lui importe. »

Ce délai ne fit changer de pensée, ni à Photius, ni aux évêques de son parti, qui résolurent cependant de mettre tout en usage pour sa défense, et de plaider sa cause en plein concile. C'est ce qu'ils eurent l'audace de faire dans la sixième session, qui se tint le 24<sup>e</sup> jour du même mois d'octobre. L'empereur Basile s'y trouva, et, dans l'espérance de réduire les partisans de Photius, il leur donna la liberté de dire tout ce qu'ils jugeraient à propos pour sa défense. On commença par lire les premiers actes de sa condamnation, approuvés par les Orientaux et par tout le concile. Après quoi Elie, vicaire ou légat de Jérusalem, qui paraît avoir eu de la doctrine et de l'éloquence, soutint que la démission d'Ignace, sur laquelle les défenseurs de Photius faisaient grand fond, devait être réputée nulle, comme extorquée par violence, supposé qu'elle eût jamais été donnée. Il ajouta d'autres moyens également persuasifs et solidement appuyés sur les anciens usages. Puis il présenta d'une manière engageante l'indulgence dont usait l'Eglise envers les prélats que la contrainte et l'autorité avaient entraînés dans le schisme. Ce discours ne fut pas sans fruit : plusieurs partisans de Photius se soumirent au concile et obtinrent leur pardon, les autres opposèrent le serment qu'ils avaient fait à leur chef. Les légats leur dirent tous ensemble : « On vous a contraints » de le faire, et nous vous en dispensons au nom de Jésus-Christ, » qui nous a donné tout pouvoir de lier et de délier. » L'empereur, joignant ses instances à celles des légats, pressa ces évêques de se rendre aux invitations des Pères ; mais le lien du serment n'était qu'un vain prétexte dans leur bouche : ils se déclarèrent ouvertement, et, ne pouvant nier que Photius, condamné par le pape, ne fût aussi rejeté par les patriarches, ils prétendirent mon-

reçues ; c'est  
son péché, et  
les, s'il se  
féra pas une  
un peu plus  
ant encore le  
s laconiques :  
; si elles y  
—La crainte  
troubler l'es-  
on vous rap-  
int de temps ;  
venir, la chose  
retire, et qu'il

i aux évêques  
tout en usage  
concile. C'est ce  
on, qui se tint  
s'y trouva,  
notius, il leur  
ropos pour sa  
e sa condam-  
concile. Après  
avoir eu de la  
d'Ignace, sur  
fond, devait  
posé qu'elle  
galement per-  
s. Puis il pré-  
usait l'Eglise  
ient entraînés  
plusieurs par-  
rent leur par-  
nt fait à leur  
s a contraints  
Jésus-Christ,  
ier. » L'empê-  
a ces évêques  
n du serment  
e déclarèrent  
dampné par le  
ndirent mon-

trer qu'on l'avait traité avec injustice et contre les canons ; qu'au  
reste, l'Eglise grecque ayant assez souvent justifié ceux que  
les papes avaient condamnés, et condamné ceux qu'ils avaient  
justifiés, on ne pouvait se prévaloir du jugement rendu à Rome.

Métrophanes de Smyrne montra sur-le-champ, avec autant d'é-  
rudition que d'éloquence, que la diversité de ces jugemens de  
l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque ne devait être attribuée  
qu'à la diversité des conjonctures et au changement de disposi-  
tions dans les personnes qui s'étaient ou perverties ou converties.  
Prenant ensuite ces apologistes inconséquens par eux-mêmes, il  
leur rappela qu'ils avaient eu recours à Rome, avec Photius, et  
reconnu le pape pour leur juge ; qu'ils ne refusaient de se sou-  
mettre à sa sentence qui parce qu'elle les condamnait ; que c'était  
rendre tous les jugemens vains et illusoire, que de protester de  
leur nullité, sous prétexte qu'ils sont rendus contre les lois, et  
qu'il n'était point de coupables qui ne pussent par ce moyen éluder  
leur condamnation. « Vous dites que plusieurs de ceux que  
» l'Eglise romaine a justifiés, ajouta Métrophanes, passent pour  
» condamnés, et que plusieurs qu'elle a condamnés passent pour  
» justifiés ; mais cela est faux : le pape Jules et le concile de Sar-  
» dique reçurent Marcel d'Ancyre, parce qu'alors il anathématisa  
» toutes les hérésies, et particulièrement celle dont il était  
» accusé. S'il fut ensuite lui-même anathématisé par Libère, suc-  
» cesseur de Jules, c'est qu'il était retourné à ses erreurs, et qu'il  
» fut reconnu hérétique. Quant au prêtre Apiarius, qui avait été  
» excommunié par son évêque et déposé dans un concile, et qui  
» fut ensuite déclaré innocent et rétabli par le pape Zozime à qui  
» il avait eu recours, vous devez savoir que le concile d'Afrique  
» rendit compte au pape Boniface, successeur de Zozime, de sa  
» conduite à l'égard d'Apiarius, dont l'interdiction fut bornée à  
» l'Eglise de Sicque, à cause du scandale qu'il y avait causé. Ainsi  
» le concile d'Afrique déféra au décret du pape Zozime, loin de  
» lui résister comme vous le prétendez. Vous citez les exemples de  
» Taraise, de Nicéphore, de Nectaire, d'Ambroise, tirés aussi d'entre  
» les laïques ; mais y a-t-il rien de semblable dans Photius, intrus  
» du vivant de l'évêque légitime, ordonné par des prélats forcés et  
» accablés par l'autorité impériale, et qui n'a été reconnu par au-  
» cune chaire patriarcale ? Dire que Monge d'Alexandrie et Acace  
» de Constantinople furent déposés par les papes Simplicius et  
» Félix, et qu'on ne déposa point les évêques qu'ils avaient or-  
» donnés, en quoi cela avance-t-il votre justification ? Les canons  
» distinguent les hérétiques convertis et ceux qui ont été ordon-  
» nés par des usurpateurs ; ils veulent que l'on reçoive ceux qui

» abjurent leur hérésie, tandis qu'ils défendent d'admettre ceux  
 » qui ont été ordonnés comme Photius et comme vous : c'est  
 » ainsi que le second concile général décida contre Maxime le  
 » Cynique et ceux à qui il avait imposé les mains. Grégoire de  
 » Syracuse, qui a ordonné Photius, était déposé, non-seulement  
 » comme schismatique, mais pour plusieurs crimes. Que les évê-  
 » ques qui l'ont assisté ne soient pas coupables autant que lui, à  
 » cause de la violence qu'ils ont soufferte, nous en convenons ;  
 » mais Photius était schismatique avant l'ordination, puisqu'il s'est  
 » fait ordonner volontairement par Grégoire, sans qu'il y fût obligé  
 » par personne, et même contre les protestations de plusieurs  
 » évêques que nous voyons ici présents. »

Un des prélats schismatiques voulut encore répliquer ; mais les légats apostoliques représentèrent à l'empereur qu'il était peu convenable d'entendre si long-temps des hommes obstinés, et condamnés par le pape dans un concile ; que le saint Siège n'avait pas envoyé ses légats pour soumettre son jugement à l'examen des coupables, mais pour le leur notifier ; que le saint concile jugeait de même ; qu'ainsi les partisans de Photius n'avaient plus qu'un parti à prendre, qui était de se confesser coupables, de demander grâce, et de se disposer à l'obtenir par leur soumission. Les vicaires d'Orient témoignèrent la même chose, en assurant de nouveau que jamais leurs Eglises n'avaient communiqué avec cet intrus, rejeté par le saint Siège.

On n'insista pas davantage, et il ne fut plus question que d'obéir. L'empereur avait exhorté plusieurs fois les schismatiques à la soumission, et avait même composé un discours pour les y engager. On le lut de la tribune, au nom de ce prince. « Nous sommes à la dernière heure, mes frères, leur disait il ; le Juge suprême est à la porte : craignons qu'il ne nous surprenne hors de son Eglise. N'ayons pas honte de découvrir nos plaies, afin qu'on y applique le remède. Si vous craignez tant cette salutaire confusion, je m'humilierai le premier pour vous donner l'exemple. Tout ignorant et pécheur que je suis, je vous instruirai, vous qui êtes si versés dans les sciences et l'exercice des vertus ; j'oublierai ma pourpre et mon diadème : je me prosternerai sous vos pieds : passez sur le ventre de votre empereur, foulez ses entrailles paternelles, sa tête et son visage ; je suis prêt à tout faire et à tout souffrir, pourvu que je procure la réunion de l'Eglise, et que je sauve vos âmes avec la mienne. Que puis-je faire de plus ? parlez, et vous serez satisfaits. Mais si vous persistez dans l'esprit d'animosité et de contention, si vous ne passez du bon côté et ne vous réunissez à votre chef légitime,

mettre ceux  
vous : c'est  
Maxime le  
Grégoire de  
on-seulement  
Que les évé-  
ant que lui, à  
convenons ;  
puisqu'il s'est  
il y fût obligé  
de plusieurs

liquier ; mais  
qu'il était peu  
obstinés, et  
Siège n'avait  
nt à l'examen  
nt concile ju-  
n'avaient plus  
coupables, de  
soumission.  
en assurant  
muniqué avec

tion que d'o-  
ismatiques à  
our les y en-  
« Nous som-  
; le Juge su-  
prenne hors  
s plaies, afin  
ette salutare  
nner l'exem-  
s instruirai,  
des vertus ;  
ernerai sous  
, foulez ses  
prêt à tout  
réunion de  
Que puis-je  
si vous per-  
si vous ne  
ef légitime,

« pensez à vous désormais, je suis innocent de votre perte. Ne  
vous mettez point en peine des choses de cette vie : nous avons  
bien des moyens de vous consoler et de vous soutenir. Nous in-  
tercéderons de tout notre pouvoir auprès de vos patriarches et  
de tous les Pères, pour les engager à user d'indulgence. Seule-  
ment ne vous obstinez point à vous perdre vous-mêmes, et ne  
négligez pas une occasion si favorable, après laquelle vos  
tardives soumissions ne pourraient plus vous servir. » Afin  
que cette invitation pût produire son effet, l'empereur fit encore  
accorder sept jours aux schismatiques pour prendre leur résolu-  
tion.

Les Pères s'étant assemblés pour la septième fois au terme in-  
diqué, c'est-à-dire le 29 d'octobre, les partisans de Photius, qui  
n'avaient employé ce sursis qu'à se concerter avec ce suborneur,  
reparurent plus fiers et plus déterminés que jamais. Photius lui-  
même, que l'empereur, encore présent à cette session, fit com-  
paraître pour la seconde fois, montra son ambition et sa four-  
berie jusque dans les démarches les plus indifférentes de leur  
nature. Sous prétexte de soulager sa faiblesse, il avait à la main  
un long bâton recourbé, et assez ressemblant à la crosse dont les  
évêques se servaient en Orient. Mais le légat Marin, pénétrant,  
soit les vues sérieuses, soit le jeu insolent du coupable, lui fit  
ôter cette espèce de crosse pastorale, en se récriant sur l'insulte  
faite à une si auguste assemblée. Ensuite le patrice Bahanes, de  
la part du concile, demanda au schismatique s'il avait pensé à sa  
conscience et s'il reconnaissait sa faute. Comme ce factieux sec-  
taire venait de s'assurer tout récemment de ses complices, et avait  
combiné tout de nouveau ses projets, il renonça au rôle qu'il avait  
joué dans la session précédente, rompit le silence qu'il s'y était  
imposé, et répondit avec hauteur qu'il n'avait point de compte à  
rendre à des gens qui usurpaient le droit de le juger ; que c'était  
à eux tout au contraire à faire pénitence des attentats qu'ils  
avaient à se reprocher contre les canons : comme si Photius, en  
répétant qu'il ne dépendait que des canons, espérait éluder l'au-  
torité qui les interprète et les exécute ! Chacun de ses partisans  
se constituant juge dans sa propre cause, la raison de chacun de-  
venait le seul tribunal compétent. « En ce qui est contre la raison  
et contre les canons, disait l'un d'eux, soit qu'on vienne de  
Rome ou de Jérusalem, fût-ce un ange descendu du ciel, je n'o-  
béis pas. » Jean d'Héraclée, encore plus insolent que Photius,  
s'emporta jusqu'à dire anathème à ses juges.

L'empereur, indigné de cette audace, leur fit demander  
par le patrice qui ils étaient pour résister aux décisions des

Eglises patriarcales et de tout un concile. « Quand il s'est élevé quelque schisme ou quelque hérésie, poursuit Bahanes, personne a-t-il trouvé la vérité du salut sans se ranger du côté des patriarches ? Aujourd'hui que les quatre et même les cinq grands sièges vous condamnent, quelle autorité peut-il y avoir en votre faveur ?— Celle des canons, repliquèrent-ils ; c'est là notre règle, ce sont là nos juges. Nous ne connaissons ni Rome, ni Antioche, ni tous les autres sièges, quand ils jugent, comme ils le font ici, contre les lois canoniques et l'équité naturelle. » Après cet excès, on relut les actes de la condamnation de Photius et de ses partisans, et l'on prononça de nouveau anathème contre eux.

Pour la pleine exécution du jugement de cette septième session, dans la huitième, qui se tint le 5 novembre, on brûla, tant les écrits schismatiques de Photius que les signatures extorquées en sa faveur par violence ou par séduction. Il y avait une quantité prodigieuse de ces signatures apposées non-seulement par des ecclésiastiques, mais par des laïques de toute condition, depuis les sénateurs jusqu'aux derniers artisans. On apporta tous ces écrits dans un sac ; on les livra aux gens des légats romains, qui, au milieu du concile et sous les yeux de l'empereur, les jetèrent dans un grand feu, où ils furent consumés. Pour justifier cette exécution aux yeux du public, et couvrir Photius de toute la honte qu'il méritait, on avait mis en évidence la manœuvre incroyable avec laquelle ce faussaire sans égal avait supposé des légats de l'Orient contre le pape Nicolas. Il y en avait trois : un moine nommé Pierre, et deux marchands, Basile et Léonce. Ils n'avaient point assisté au concile de Photius ; ils ignoraient même s'il avait été assemblé ; ils n'avaient aucune connaissance des discours qu'on leur attribuait, ni de leur prétendu libelle, qu'on leur montra enregistré et signé dans les actes de ce faux concile. Ils le désavouèrent avec indignation, dirent anathème à ce livre et à celui qui l'avait écrit. On interrogea pareillement plusieurs métropolitains, dont les noms se trouvaient dans le livre clandestin : ils réclamèrent contre la supercherie, avec le même étonnement et la même horreur. On relut incontinent le dernier canon du concile qui avait été tenu à Rome sous le pape S. Martin, et qui n'admet les faussaires à la pénitence qu'à l'article de la mort. Comme le peu d'Iconoclastes qui restaient à Constantinople étaient encore un des objets qu'on avait à traiter, on renouvela les décrets et les anathèmes contre les ennemis des saintes images, et l'on ajourna la conclusion de tant d'affaires à l'arrivée des légats d'Alexandrie, en considération desquels on prorogea le concile.

Ce ne fut que le 12 de février de l'année 870 qu'on tint la neuvième session, à laquelle assista Joseph, archidiacre de l'église d'Alexandrie, député par le patriarche Michel. L'empereur n'y était pas ; mais le patrice Bahanes présenta aux Pères le nouveau légat. On lut ses lettres de créance, on les reconnut pour authentiques, et on lui fit prendre sa place parmi les représentans des chaires patriarcales. Les sénateurs lui dirent : « Mon Père, on a tenu huit sessions avant que vous fussiez arrivé chez nous : êtes-vous suffisamment instruit de ce qu'on y a traité ? » Joseph répondit : « Je m'en suis informé très-soigneusement, et je n'ignore rien de tout ce qui s'est fait. — Etes-vous satisfait, dirent les sénateurs, de ce qu'ont jugé les légats de Rome et d'Orient ? — J'en suis très-content, répondit Joseph, et voici par écrit mon avis qu'on peut lire. » Les légats du pape requièrent cette lecture. Joseph se leva, appliqua quelques momens l'écrit sur la croix et sur l'Évangile ; après quoi le diacre Thomas, notaire ou secrétaire du concile, le lut à haute voix. C'était une approbation circonstanciée de tout ce qu'avaient décidé les Pères, tant contre le schisme de Photius que sur les images.

Quoiqu'on eût déjà confondu les impostures de Photius au sujet des faux légats des chaires patriarcales, on crut qu'il était encore à propos de faire au moins comparaître par-devant le vrai légat d'Alexandrie le légat supposé, qui confirma tout ce qu'il avait dit dans la huitième session. Nous apprenons de plus dans celle-ci que cet aventurier, travesti en légat, avait suivi les envoyés de Photius à Rome, pour faire tout ce qu'ils lui conseilleraient. « J'y allai, poursuivit-il, comme un être dépourvu de raison, sans savoir ce qu'on prétendait. » On fit encore entrer deux nouveaux aventuriers donnés pour légats, gens rustiques et misérables, qui n'étaient venus d'Orient à Constantinople que pour y chercher des aumônes, et que Photius avait envoyés à Rome comme des machines sous la main de ses émissaires. Sur quoi les légats du pape dirent à celui d'Alexandrie : « Vous voyez, notre très-cher frère, les impostures et les noirceurs de Photius. Adorons celui qui a dit qu'il n'y a rien de caché qui ne se découvre. » Le légat de Jérusalem ajouta : « Nous ne pouvons assez le bénir de ce qu'après tant de temps il a rassemblé les patriarches pour le triomphe de la vérité et le salut de l'Église. »

On mit dans la même évidence les trames de Photius contre S. Ignace. On examina séparément jusqu'à treize faux témoins qui avaient déposé contre ce saint patriarche, la plupart officiers de l'empereur Michel, et subornés par violence ou par menaces. Théodore, premier écuyer, qui était du nombre, con-

fessa qu'il avait juré contre l'élection d'Ignace sans l'avoir vûe, et que c'était par cette raison-là même que Michel l'avait engagé à faire son serment. « Tu étais de service, lui dit-il, le jour qu'Ignace » devint patriarche, et tu n'as pas vu son élection : va donc à » l'église, et jure. Ta démarche est sans conséquence; tu n'es ni » métropolitain ni évêque. » Le greffier Léonce se confessa coupable de la même iniquité. Le concile imposa quatre ans de pénitence à ces pécheurs repentans, et à un bien plus grand nombre d'absens, qu'on commit au zèle du patriarche Ignace, avec pouvoir de diminuer ou d'augmenter la pénitence, selon l'exigence des cas et la disposition des sujets.

Enfin la dixième et dernière session se tint le dernier jour de février, avec beaucoup plus d'éclat que toutes les précédentes. Les empereurs Basile et Constantin son fils y parurent sur leur trône, environnés de vingt patrices. On voyait à droite les ambassadeurs de Louis, empereur d'Occident, et de Bogoris, surnommé Michel, roi de Bulgarie. Les ambassadeurs de Louis, allié de Basile, venaient de concert avec le pape, demander du secours contre les Sarrasins d'Italie, et traiter du mariage de la fille de leur maître avec le jeune empereur Constantin. Ils étaient au nombre de trois, tous personnages des plus considérables de l'Occident, savoir, Anastase, revêtu du titre fort honorable de bibliothécaire de l'Eglise romaine, et différent du premier Anastase, alors disgracié et excommunié; Suppon, parent de l'impératrice Engilberge, et Evrard, l'un des premiers officiers du palais. Les ambassadeurs du roi des Bulgares occupaient la gauche, et venaient pour faire décider si la Bulgarie devait être du patriarcat de Rome ou de celui de Constantinople; question délicate qu'on verra bientôt troubler l'harmonie qui se rétablissait si heureusement entre ces deux Eglises. Le nombre des évêques, placés comme à l'ordinaire, mais fort accrus depuis les premières sessions, montait dans celle-ci à plus de cent. C'était encore bien peu, vu la multitude des prélats qui dépendaient du patriarche de Constantinople; mais il faut se souvenir qu'on ne voulut admettre au concile, ni ceux que Photius avait ordonnés, et qui étaient réduits à l'état de laïques, ni ceux qui n'avaient pas voulu signer la sentence de sa condamnation. Pour les autres Orientaux, soumis à la domination des Musulmans qui leur faisaient des crimes d'état de leurs rapports avec les empereurs, ils étaient représentés, autant qu'il était possible, par les légats de leurs patriarches. Les légats du pape représentaient les Occidentaux, selon la méthode usitée en mille rencontres. C'est pourquoi tous les vrais fideles n'ont jamais fait difficulté de recevoir ce concile de Constanti-

nople comme le huitième œcuménique. Ce fut même en conséquence de ses décisions que ceux des Français qui, sans rejeter les saintes images, n'étaient pas disposés d'une manière favorable au second concile de Nicée, le regardèrent enfin comme le septième général.

On donna, dans la dernière session, lecture des canons que le concile devait confirmer. Ils furent lus, au nombre de vingt-sept, par les deux diacres aux deux extrémités du concile. On y définit et sanctionne tout ce qui a été exposé et publié par les papes Nicolas et Adrien, organes du Saint-Esprit, et dont les décrets doivent être observés, parce qu'il faut obéir à ses supérieurs. Outre les décisions portées contre Photius, qu'on déclare n'avoir jamais été évêque et dont toutes les ordinations sont nulles, on fit plusieurs réglemens fort sages, tant pour la liberté des élections et des conciles, que pour le rétablissement de la dignité épiscopale, extrêmement avilie dans l'empire grec par une longue succession d'hérétiques, de schismatiques, de princes impies et violens, qui semblaient s'être proposé de bouleverser toute la hiérarchie. Le douzième canon défend formellement d'ordonner des évêques par l'autorité du prince, sous peine de déposition, et aux laïques puissans d'intervenir dans l'élection des évêques, à moins qu'ils n'y soient invités par l'Eglise, ou de s'opposer à l'élection canonique, sous peine d'anathème. Le treizième veut qu'on élève de préférence aux dignités de l'Eglise ceux qui lui ont rendu des services. Le quatorzième ordonne aux évêques de ne pas avilir leur dignité en s'abaissant devant les courtisans, et de les reprendre au contraire avec zèle quand il en est besoin. Le dix-septième rejette avec horreur ceux qui disent qu'on ne peut tenir le concile sans la présence du prince, lequel n'est présent aux conciles généraux que parce qu'il s'y agit de la foi, à laquelle tout le monde doit prendre intérêt. Le vingt-unième condamne à la même peine que Photius et Dioscore, ceux qui les imiteraient, en écrivant ou publiant des injures contre le siège du Prince des apôtres. Et si dans un concile général on propose quelques difficultés contre la sainte Eglise romaine, au lieu de prononcer témérairement contre les pontifes suprêmes de l'ancienne Rome, on fera sur la question proposée des informations respectueuses, et on en recevra la solution pour sa propre utilité ou pour celle des autres. Le vingt-quatrième dépose les métropolitains qui se font suppléer dans leurs fonctions par leurs suffragans, pour ne s'occuper que de plaisirs ou d'affaires mondaines. Enfin on reçut encore dans ce concile les sept autres œcuméniques; on condamna toutes les hérésies qu'ils avaient condamnées; on y ajouta celle qui donnait

deux âmes à un seul homme, et qu'on attribue à Photius, contre qui on prononça de nouveau l'anathème; on n'oublia point les dérisions sacrilèges qui s'étaient faites des cérémonies de l'Eglise, sous le dernier empereur, et par la connivence du persécuteur d'Ignace. Le concile n'hésita point à prononcer les peines spirituelles les plus graves contre les grands, fussent-ils empereurs, qui mettraient de nouveau ces abominations, et contre les évêques qui les souffriraient. Enfin l'empereur Basile demanda si tous les évêques étaient d'accord sur ce qui avait été défini. Tout le concile répondit par de vives acclamations, et en faisant de grandes louanges de l'empereur, des papes Adrien et Nicolas, et des patriarches.

Le prince, non content de cette première approbation, en voulut une plus méditée; et, procédant avec le sang-froid et la dignité convenables dans une matière si sérieuse, il fit prononcer d'une voix haute le discours suivant : « Quiconque a quelque chose à » dire contre ce saint concile, ses canons ou sa définition, qu'il se » présente et le fasse en ce moment. Nous en donnons toute li- » berté, non-seulement aux évêques, mais aux clercs et aux laïques, » quoique les derniers n'aient pas le droit de parler sur ces sortes » d'affaires. Que tout le monde ouvre la bouche, tandis que les » légats de Rome se trouvent assemblés avec ceux des sièges d'O- » rient; ce que nous n'avons pu faire qu'avec des peines infinies » et insurmontables à tant d'empereurs avant nous. Quand le con- » cile sera séparé, il ne sera plus temps de contredire, et nous ne » pardonnerons à personne, de quelque rang qu'il soit, s'il refuse » de se soumettre. Ministres du Seigneur, évêques préposés cha- » cun sur votre troupeau, ayez soin de le repaître assidûment de » la doctrine du salut, de ramener les brebis égarées, et de con- » server l'union que vous venez d'établir. Quant à vous, laïques » constitués en dignité, ou simples particuliers, sachez qu'il ne » vous appartient pas de discuter les affaires de la religion. N'ayez » pas la témérité d'attenter au droit des évêques. Quelque mé- » diocre que soit le mérite d'un prélat, il est toujours pasteur tant » qu'il enseigne la vérité. Gardez-vous donc bien de juger vos juges » et de vouloir conduire ceux que le Seigneur vous a donnés pour » guides. »

Ce discours confirma tous les assistans dans leurs heureuses dispositions : il ne fut plus question que de les manifester en souscrivant. Les légats du pape voulaient que les empereurs signassent les premiers. Basile répondit qu'à l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs, Constantin, Théodose, Marcien, il ne devait signer qu'après les évêques; mais que, pour condescendre

ius, contre  
a point les  
de l'Eglise,  
cuteur d'I-  
spirituelles  
s, qui com-  
es évêques  
si tous les  
out le con-  
de grandes  
, et des pa-

on, en vou-  
et la dignité  
oncer d'une  
que chose à  
tion, qu'il se  
ons toute li-  
aux laïques,  
r ces sorte  
ndis que les  
s sièges d'O-  
ines infinies  
uand le con-  
e, et nous ne  
it, s'il refuse  
réposés cha-

sidûment de  
s, et de con-  
vous, laïques  
chez qu'il ne  
gion. N'ayez  
Quelque mé-  
pasteur tant  
ger vos juges  
donnés pour

rs heureuses  
manifester en  
mpereurs si  
e de ses plus  
ien, il ne de-  
ondescendre

en quelque chose aux vœux des représentans du pontife romain, il signerait après les patriarches. Ainsi les trois légats qui avaient présidé de la part du souverain pontife signèrent d'abord, avec cette clause : jusqu'à la volonté du pape, c'est-à-dire sa ratification. Le patriarche Ignace souscrivit ensuite, puis Joseph, Thomas et Elie, légats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Alors les deux empereurs souscrivirent, et Constantin signa même pour le troisième, savoir, Léon son frère, associé depuis peu à l'empire. Après ces princes, Basile, archevêque d'Ephèse, et tous les autres évêques souscrivirent au nombre de cent deux. Nicétas rapporte, sur la foi d'autres Grecs qui le lui avaient raconté, qu'on signa avec un roseau trempé dans le sang du Sauveur ; mais on ne trouve pas le moindre indice d'une singularité si extraordinaire dans les actes du concile, qui nous ont néanmoins transmis jusqu'aux moindres particularités de tout ce qui se passa. Il est vrai qu'on a déjà dit la même chose de la condamnation que le pape Théodore fit de Pyrrhus, patriarche monothélite de Constantinople. Tous ces faits étranges et surprenans, ceux même dont on place la scène à Rome, ne sont constatés par aucun historien latin : ils reposent uniquement sur le témoignage des Grecs, qui, à cette époque de décadence dans leurs mœurs et leur goût, est si justement suspect à l'égard de ce qui tient du merveilleux et de la nouveauté. Comme on vit les empereurs de Constantinople tracer une croix en signant avec l'encre rouge dont ils se servaient par distinction, peut-être n'en fallut-il pas davantage pour donner lieu à la crédulité du vulgaire, puis à la méprise de l'historien.

Le concile, avant de se séparer, écrivit, selon la coutume, une lettre synodique au pape Adrien, pour lui demander de le confirmer, de le publier et de le faire recevoir dans toutes les Eglises. On donnait de grandes louanges à ses légats et au pape Nicolas, dont on s'applaudissait d'avoir suivi le jugement. Peu après néanmoins, quelques Grecs légers ou brouillons, introduits secrètement chez l'empereur et chez le patriarche Ignace, se plaignirent amèrement de ce que, par le moyen du formulaire que les légats du pape avaient apporté de Rome et fait souscrire aux évêques, l'Eglise de Constantinople se trouvait honteusement asservie sous le joug des Romains. Ils firent un autre crime aux légats de ce qu'ils n'avaient souscrit aux décisions des Pères que sous le bon plaisir du pape, comme s'ils eussent prétendu se ménager un subterfuge pour revenir contre l'autorité du concile. Après quelques traits d'artifice peu honorables à Basile, qui se laissa surprendre par ces mécontens, et qui tenta de retirer furtivement les libelles

de ses évêques, c'est-à-dire leur adhésion au formulaire romain, ce différend s'apaisa, et le danger de la division parut dissipé.

Il s'en éleva aussitôt un autre, à l'occasion des ambassadeurs bulgares qui avaient assisté au concile. Le roi de Bulgarie s'était d'abord montré uniquement attaché aux Latins, ne voulant même recevoir dans ses États aucun missionnaire de Grèce. Il avait désiré ardemment avoir pour archevêque le diacre Marin, homme de rare mérite, que le pape Adrien jugea plus à propos d'instituer légat pour le concile général. Le pontife désigna aux Bulgares un autre archevêque, qui ne fut pas de leur goût. Toutes ces contrariétés aliénèrent insensiblement leur roi, qui commença à tourner ses inclinations du côté de Constantinople, et y fit mettre en délibération la question de savoir auquel des deux patriarchats l'Eglise de Bulgarie devait appartenir.

Quelques jours après la conclusion du concile, l'empereur fit assembler les légats du pape avec le patriarche Ignace et les vicaires de l'Orient, pour entendre les ambassadeurs des Bulgares. Le chef de l'ambassade, nommé Pierre, s'exprima ainsi : « Comme » nous avons reçu nouvellement la grâce du christianisme, nous » craignons de nous tromper, et nous vous demandons, à vous » qui représentez les patriarches, si c'est de l'Eglise de Rome ou » de celle de Constantinople que nous devons dépendre immé- » diatement. » Les légats du pape répondirent : « Nous avons ter- » miné les affaires pour lesquelles nous étions autorisés par le » Siège apostolique. Quant à ce qui vous concerne, nous n'avons » point de pouvoirs particuliers; mais, puisque votre roi s'est » soumis avec tout son peuple à l'Eglise romaine, et que votre » pays est encore plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il » est en nous, que vous ne devez appartenir qu'à cette Eglise. » Les légats d'Orient dirent au contraire que, la Bulgarie faisant autrefois partie de l'empire grec, sous le nom de Dardanie, et que, les Bulgares, en la conquérant, y ayant trouvé des prêtres grecs et non des latins, ce pays devait être réputé de la juridiction de Constantinople. « Il ne s'agit pas ici, repartirent les légats » romains, de la division des empires, mais uniquement de l'ordre » hiérarchique. On ne doit pas ignorer que la Dardanie, aussi bien » que toute l'Illyrie, a été sous le gouvernement de l'Eglise ro- » maine. Ainsi Rome n'a rien enlevé à Constantinople; elle est » précisément rentrée, par l'invitation même des Bulgares, dans » les droits dont leur irruption et leur paganisme avaient inter- » rompu l'exercice. »

aire romain,  
 et dissipé.  
 ambassadeurs  
 lgarie s'était  
 oulant même  
 . Il avait dé-  
 arin, homme  
 os d'instituer  
 Bulgares un  
 es ces contra-  
 nça à tourner  
 mettre en dé-  
 ntriarcats l'E-

l'empereur fit  
 nace et les vi-  
 des Bulgares.  
 nsi : « Comme  
 ianisme, nous  
 ndons, à vous  
 e de Rome ou  
 pendre immé-  
 nous avons ter-  
 rtorisés par le  
 , nous n'avons  
 votre roi s'est  
 , et que votre  
 ns, autant qu'il  
 cette Eglise. »  
 ulgarie faisant  
 e Dardanie, et  
 vé des prêtres  
 de la juridic-  
 irent les légats  
 nent de l'ordre  
 anie, aussi bien  
 de l'Eglise ro-  
 pople ; elle est  
 Bulgares, dans  
 avaient inter-

commencèrent même une sorte d'interrogatoire, comme des juges sur des parties de leur dépendance. Ceux-ci crurent la dignité du Siège apostolique violée. On s'échauffa, on se piqua de part et d'autre, on en vint à des paroles assez offensantes <sup>1</sup>. « Le Siège » de Pierre, dirent les Romains aux Orientaux, ce Siège que » vous devez reconnaître pour supérieur, et qui seul a droit » de juger dans toute l'Eglise, ne vous prend pas pour arbitres » de ses intérêts. Au reste, il condamnera votre jugement avec » autant de facilité que vous aurez montré de précipitation en le » portant. » Alors les légats des patriarches, ne ménageant plus rien, dirent avec aigreur : « Il est bien étrange que vous autres » Romains, qui avez secoué le joug des empereurs légitimes pour » vous donner à des Francs, vous prétendiez encore à quelque » juridiction dans les Etats de nos maîtres. Nous jugeons donc et » nous déclarons solennellement que le pays des Bulgares, qui a » été autrefois sous la puissance de la Grèce et qui a eu des prê- » tres grecs, doit revenir par le christianisme à l'Eglise de Con- » stantinople, dont il avait été séparé par l'idolâtrie. — Et nous, » reprirent les légats du pape, nous cassons et déclarons nulle, » jusqu'au jugement du saint Siège, cette sentence inconsidérée » qu'a dictée la présomption ou la haterie, qui du moins et très- » certainement est rendue sans que vous ayez été choisis ni re- » connus pour juges. » Puis s'adressant au patriarche Ignace, ils le conjurèrent de respecter les droits de l'Eglise romaine sa protectrice, et de n'exercer aucun acte de juridiction dans la Bulgarie, sauf à lui de recourir dans les formes à la chaire apostolique, s'il croyait avoir quelque juste sujet de plainte. Ignace répondit avec la modestie et la modération qu'on devait attendre d'un saint, toutefois sans s'engager à rien de précis. Pour l'empereur, quoiqu'il fût naturellement modéré, et qu'il dissimulât alors son chagrin, il fit bientôt connaître qu'il était fort irrité contre les Romains.

Après les avoir invités à sa table et comblés de présents, quand il fallut partir, il ne leur donna qu'un simple officier pour les conduire à Duras, où ils devaient s'embarquer. Il n'y avait aucun ordre donné pour que leur voyage eût lieu d'une manière commode et sûre. Ils furent réduits à se mettre au hasard dans le premier vaisseau qu'ils rencontrèrent, et ils tombèrent entre les mains des Slaves, qui les traitèrent, sur les côtes de la Grèce, d'une manière qui fit soupçonner qu'ils agissaient par un ordre secret de Basile. Ils leur prirent l'original des actes du concile, où étaient les

<sup>1</sup> Vit Adrian. sub fin.

souscriptions des évêques. Mais les Grecs n'acquirent pas pour cela les souscriptions du formulaire, qu'ils avaient surtout à cœur. Les légats, instruits par la première tentative à se tenir en garde, les avaient remis aux ambassadeurs de l'empereur Louis qui, fort mécontents de ce qu'on disputa à leur maître les prérogatives et le titre d'empereur, avaient rompu leur négociation, et pris les devans par une autre route. Les actes mêmes du concile furent conservés par Anastase, l'un de ces ambassadeurs, qui en a fait en latin une traduction très-fidèle<sup>1</sup>. Il y proteste que tout ce qu'on trouve de contraire dans les exemplaires grecs, est de l'invention d'un peuple peu délicat sur la foi publique, et qui, après avoir fait des additions aux actes des six derniers conciles généraux pour exalter son Eglise, a de même inséré dans le huitième, comme un de ses décrets, le jugement que les légats orientaux n'avaient rendu, touchant la Bulgarie, qu'après la conclusion du concile. Quant aux légats d'Adrien, à la demande de ce pape et de l'empereur Louis, ils furent relâchés par les pirates, et arrivèrent à Rome sur la fin de cette année seulement. Le souverain pontife confirma le concile, à la réserve de l'article des Bulgares, qui n'y avait pas été véritablement décidé, et qui n'en fut pas moins suivi de l'exécution. Telle était, malgré l'état pitoyable de leur empire, la rivalité des Grecs, non moins jaloux de la puissance politique des Occidentaux que de la grandeur de l'Eglise romaine.

Le vertueux patriarche Ignace céda à toutes les raisons divines et humaines qui lui furent bien ou mal alléguées pour l'engager à défendre l'honneur de l'Eglise grecque, et à ne rien abandonner de ses droits. Nonobstant les remontrances et les menaces de Rome, il s'en tint aux décisions des patriarches d'Orient et des docteurs de sa nation, fit sortir les missionnaires romains de la Bulgarie, lui donna un archevêque, y fit ordonner quantité d'évêques, et se maintint jusqu'à la mort dans la juridiction de ces Eglises.

Entre les évêques qui avaient assisté au huitième concile, Théodore Aboucara, c'est-à-dire père ou métropolitain de Carie, qui avait abandonné le parti de Photius pour se réunir à Ignace, ne se signala pas seulement par sa persévérance, mais par son zèle pour la conversion des Nestoriens, des Eutychiens et des Musulmans<sup>2</sup>. Ceux-ci n'étaient pas alors aussi intraitables qu'ils le sont devenus à l'égard des Chrétiens qui leur parlent de religion. Théodore eut avec eux plusieurs conférences, où il prouve la vérité du christianisme principalement par la manière dont il s'est établi et par

<sup>1</sup> Anast. prest. in VIII Conc. — <sup>2</sup> Bibl. PP. t. 1, G. L. p. 369.

les miracles. Il y parle de l'eucharistie même, d'une manière propre à constater bien clairement l'uniformité perpétuelle de la foi, dans toutes les régions, sur cet adorable mystère. L'un de ces infidèles en plaisantant comme d'une chose absurde et impossible : « N'accordez-vous pas, lui-dit-il, que l'Esprit de Dieu est tout puissant ? Or, c'est par cette puissance que notre mystère s'accomplit : le prêtre met sur la sainte table le pain et le vin ; il invoque ensuite le Saint-Esprit qui descend sur l'offrande, et par la vertu de sa divinité, change le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. » Si les infidèles écoutaient assez paisiblement ces discours, qui diminuèrent leurs préventions et parurent quelquefois les toucher, nous ne voyons pas cependant que ces germes de salut aient produit aucun fruit solide dans ces légers et voluptueux auditeurs.

Les Barbares du Nord ne perdaient rien de leur férocité. Les Normands ou Danois continuaient à porter leur fureur sur toutes les mers et sur toutes les côtes de l'Océan. Les Anglais, dans leur île, ne purent enfin se soustraire aux plus funestes invasions. Dès le temps du roi Ethélulf, ces formidables pirates avaient fait sur ses États quelques tentatives qui eurent peu de succès. Sous les règnes faibles de ses trois fils Ethelbald, Ethelbert et Ethelred, ils traitèrent les Anglais comme les sujets de la faible postérité de Charlemagne. Descendus dans le royaume d'Estanglie, ils pénétrèrent jusqu'au Northumbre, où ils prirent la ville d'Yorck et dévastèrent toute la contrée, exerçant surtout leurs cruautés contre les personnes consacrées à Dieu. Ils détruisirent le monastère de Bardenev, et massacrèrent tous les moines au milieu de l'église. Celui de Lindisfarne, où il y avait un siège épiscopal ; celui de Tynemouth ; ceux de Viremouth et de Jarou, que Bède avait rendus si célèbres ; en un mot, tous les monastères les plus fameux subirent le plus triste sort. Les communautés de filles ne furent pas plus épargnées. Ces dignes épouses de Jésus-Christ comptaient pour rien la mort et les tourmens, pourvu qu'elles missent leur pudeur à l'abri. Comme les Barbares approchaient du monastère de Collinham, la courageuse Ebba, qui en était abbesse, assembla ses filles en chapitre, et leur dit, en tirant un rasoir : *Voici un moyen sûr pour nous mettre à couvert de l'insolence des idolâtres.* Aussitôt elle se coupa le nez et la lèvre supérieure jusqu'aux dents : toutes les religieuses firent la même chose. Les Normands, les voyant ainsi défigurées, se retirèrent avec horreur ; mais ils brûlèrent l'abbaye avec toutes ces chastes héroïnes. Edmond, roi d'Estanglie, endura aussi une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Il fut attaché à un arbre,

percé de flèches, et décapité le vingtième novembre de l'an 870, jour auquel l'Eglise l'honore comme martyr <sup>1</sup>.

Dans le royaume de Mercie, dont les troupes avaient été défaites par les Barbares, l'abbé de Croyland, Théodore, vieillard vénérable qui gouvernait saintement ce monastère depuis soixante-deux ans, espéra que les vainqueurs auraient au moins quelque pitié des moines les plus âgés, et des enfans qu'on élevait parmi eux. Il retint avec lui tous ceux à qui la faiblesse de l'âge rendait la fuite presque impraticable, et fit retirer les plus vigoureux, au nombre de trente, dans les bois et les marais, avec les reliques, les titres du monastère et les effets les plus précieux. A peine étaient-ils partis que les barbares arrivèrent. Cependant le saint abbé et les religieux qui restaient avec lui s'étaient revêtus des habits sacrés. Ils allèrent au chœur, chantèrent l'office, et Théodore célébra la grand'messe. Quand il eut communiqué avec ceux qui le servaient à l'autel, les Barbares se jetèrent dans l'église. Leur roi Osketul égorgea de sa main l'abbé sur l'autel; d'autres chefs coupèrent la tête à ses assistans. Les vieillards et les enfans se mirent à fuir hors du chœur. Ils furent pris et tourmentés cruellement, afin qu'ils découvrirent les trésors de l'église. Le sous-prieur fut tué dans le réfectoire sous les yeux de Tutgar, qui n'était âgé que de dix ans, et qui, loin de s'abandonner à l'effroi, pria instamment qu'on le fit mourir avec son supérieur. Mais un comte normand, nommé Sidroc, eut pitié de cet enfant, qui était très-bien fait, lui ôta sa cuculle, lui fit prendre un manteau danois, et le préserva seul de ce massacre. Les Barbares, ayant tué tout le monde sans rien découvrir des trésors, les cherchèrent jusque dans les tombeaux. De dépit de ne les avoir point trouvés, ils mirent en un monceau tous les corps saints qu'on gardait en ce lieu, sans épargner celui de S. Guthalc, extraordinairement révérend dans tout le pays, et les brûlèrent avec les Livres sacrés. L'église et tous les bâtimens du monastère devinrent aussi la proie des flammes.

Cette affreuse expédition ne dura que trois jours, au bout desquels ces Barbares marchèrent au monastère de Medesgamsted. On s'y était mis en devoir de le défendre, et le frère du comte Hubba y fut dangereusement blessé. L'ardeur des Normands en devint plus terrible. Tout fut forcé, malgré la vigueur avec laquelle on résista aux deux premiers assauts. Le féroce Hubba voulut tuer de sa main tous ceux qui portaient l'habit monastique, et les égorgea en effet au nombre de quatre vingt-

<sup>1</sup> Guill. Malmesb. p. 41. Ingoh. p. 865. Matt. vus m. an. 870.

quatre. Après quoi les autels furent renversés, les sépulcres mis en pièces, les reliques foulées aux pieds, les titres déchirés, la riche bibliothèque brûlée avec l'église et tous les lieux réguliers. Le feu dura quinze jours.

Cependant le jeune Tutgar, qui avait trouvé le moyen de s'échapper, revint au monastère de Croyland. Les trente moines qui s'étaient enfuis, y étaient aussi revenus, et s'occupaient à éteindre les restes de l'incendie qui fumait encore sous les ruines. Il leur raconta comment l'abbé et toutes les personnes du monastère avaient péri. Après avoir fouillé pendant huit jours, on trouva près l'autel le corps de l'abbé, sans tête, dépouillé de tous ses vêtemens, à demi brûlé, écrasé par les débris et enfoncé dans la terre. On rechercha de même tous les autres, pour leur donner une honorable sépulture : on en retrouva plusieurs loin des lieux où ils avaient été tués, et d'où on les avait trainés honteusement après leur mort. C'est ainsi que les historiens, du plus grand poids en cette matière, ont décrit ce trait de la fureur des Normands, d'après lequel on peut se figurer ce qui se passa dans les autres irruptions<sup>1</sup> de ces peuples.

Ces dangers, attachés surtout à la profession de la perfection chrétienne, n'empêchaient pas les grandes vertus d'éclater dans l'Angleterre, toujours digne du nom glorieux de la terre des saints. C'est alors que florissait, dans le royaume d'Ouessex, l'abbé Néot<sup>2</sup>, encore plus illustre par sa sainteté que par sa naissance qui le rendait proche parent des rois. Instruit dès l'enfance dans la piété ainsi que dans les lettres, il ne fut pas plus tôt en âge de paraître avec distinction dans le monde, qu'il le quitta pour embrasser la vie religieuse à Glastemburi. Mais son mérite était d'un ordre à se signaler dans tous les états. Son évêque, ayant ouï parler de lui, le fit venir et l'ordonna diacre. Peu de temps après, on le fit prêtre malgré toute sa résistance. Ses vertus, ses rares talens, et surtout le don particulier qu'il avait de toucher les cœurs, le don même des miracles, lui acquirent la plus haute réputation. Enfin, il se vit tellement honoré, que son humilité, encore plus remarquable que ses autres vertus, le inspira le dessein de quitter Glastemburi. Il passa dans le pays de Cornouaille avec un seul compagnon nommé Barri, erra quelque temps par les bois et les montagnes, puis se fixa dans un lieu appelé de son nom Néoteston, où il demeura sept ans; de là, il alla à Rome. Le pape, en lui donnant sa bénédiction, lui ordonna de faire usage du talent que le Seigneur lui avait confié. Néot résolut dès-lors de sacrifier l'a-

<sup>1</sup> Math. Vustm. an 870. Ingulf. 886. — <sup>2</sup> Act. 55. Bened. t. VI, p. 324.

mour de l'obscurité au salut de ses frères. De retour au lieu de sa retraite, où la vie monastique commençait à se relâcher de sa première ferveur, il bâtit un monastère qui la fit reflleurir dans tout son lustre. La renommée du saint fondateur lui attira de tous côtés un grand nombre de disciples. Les plus grands seigneurs venaient lui offrir leurs enfans, et plusieurs se soumièrent eux-mêmes à sa conduite. L'âge ne lui fit rien relâcher de ses austérités. On raconte de lui que, bravant le froid des années et des saisons, il s'enfonçait quelquefois dans une fontaine, et y demeurait assez long-temps pour réciter tout le psautier. Il mourut le 31 de juillet de l'an 877. S. Néot était d'une très-petite taille : pour dire la messe, il lui fallait monter sur un escabeau, que l'on garda depuis comme une relique.

Les irruptions des Barbares, encore plus fréquentes en France qu'en Angleterre, n'y avaient pas éteint non plus le zèle de la discipline. Une affaire particulière, qui ne concernait directement que l'évêque de Laon, nommé Hincmar, comme l'archevêque de Reims, son oncle maternel, nous en a transmis plusieurs vestiges précieux<sup>1</sup>. Hincmar de Laon devait tout à son oncle, qui le tira du Boulonnais où il était né, se chargea de son éducation, le mit dans son clergé, et le fit élever à l'épiscopat. Mais le jeune Hincmar n'avait pas encore la maturité que réclamait un si auguste caractère. Bientôt cette place éminente fit apercevoir en lui toute la hauteur de son oncle, sans aucun trait de sa prudence : une fierté bizarre faisait seule la règle de sa conduite. Il vexa indignement les vassaux du roi Charles, manqua au souverain même avec l'insolence d'un rebelle, ne fut pas plus respectueux envers les évêques, et dirigea principalement ses odieux procédés contre l'archevêque son oncle, son métropolitain, son bienfaiteur insigne, et dont il était autant la créature que le parent. Hincmar de Reims essaya d'abord de rappeler son neveu de ses écarts. Il prit même efficacement sa défense dans une assemblée où le roi voulait faire prononcer contre lui, à Pitres sur Seine. Mais la légèreté ayant fait tenir à ce jeune évêque une conduite encore plus irrégulière et plus violente, l'archevêque se déclara contre lui, sans nul égard aux liens du sang, et ne pensa plus qu'à user de l'autorité des canons.

On tint en effet plusieurs conciles contre l'évêque de Laon. Il fut cité à celui de Verberie, l'an 869. Comme le roi poussait l'affaire, l'évêque fut obligé de comparaître, nonobstant toute son arrogance. Mais, voyant bientôt qu'il ne pouvait éviter sa juste

<sup>1</sup> T. VIII. Conc. p. 1660. Epist. et opusc. Hincm. Annal. Bertin.

condamnation, il appela au pape, comme il avait déjà fait dans l'assemblée de Pitres. Le roi l'obligea au contraire de se rendre à la maison royale de Sylvac ou Servais, dans le territoire de Laon. Alors ce prélat imprudent fit dénoncer généralement aux prêtres de son diocèse une interdiction de toutes les fonctions du ministère : censure jusque là sans exemple quant à sa généralité, quoiqu'il y en eût déjà beaucoup de particulières. Elle fut néanmoins gardée si scrupuleusement, que le lendemain, qui était un dimanche, il n'y eut point de messe dans la ville, ni dans toutes les autres églises du diocèse où l'ordre avait pu parvenir. Mais elle ne le fut que cinq jours, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire pour consulter le savant métropolitain, qui défendit d'observer un interdit aussi contraire à la raison qu'à l'édification publique.

L'année suivante 870, l'évêque de Laon fut encore obligé de comparaître au concile d'Attigni, maison de plaisance de nos rois sur la rivière d'Aine, où se trouvèrent les prélats de six provinces. Pour prévenir les esprits contre son oncle, devenu la plus vive de ses parties adverses, il publia quelques mémoires qui ne sont remarquables que par le mélange qu'il y fait des vraies et des fausses décrétales ; mais ce qui prouve que ces dernières n'établissaient point un droit nouveau sur les appels à Rome, c'est que les prélats d'Attigni alléguèrent eux-mêmes les canons de Sardique qui autorisent le recours au saint Siège. Hincmar de Reims, prélat le plus érudit de son siècle, ne s'éleva pas non plus contre ce long recueil de défenses compilées par son neveu ; mais avec la même diffusion, il montra que l'Église, invariable dans le dogme, change quelquefois les règles de sa discipline, insistant néanmoins avec une érudition et un discernement dignes de lui sur la déférence due aux canons reçus par l'Église et consacrés par l'usage de tous les temps et de tous les lieux.

Prenant ensuite un ton de hauteur, propre à rendre inefficaces les leçons d'humilité qu'il voulait donner au coupable : « Vous avez, lui dit-il, plus d'arrogance que de pouvoir ; car vous n'êtes pas mon supérieur, et je suis le vôtre. » Puis, s'étendant sur les droits des métropolitains : « C'est à moi, poursuit-il, de vous appeler aux conciles, et de statuer contre vous, si vous n'y venez pas ; c'est encore à moi d'indiquer le lieu du concile. Si quelqu'un vous accuse, ce doit être à mon tribunal. C'est à moi de vous donner des juges, ou d'approuver ceux que vous aurez choisis, et vous n'avez aucun droit de m'en donner, ni de vous ingérer à me juger. C'est à moi de nommer des visiteurs pour les Églises vacantes, d'y faire élire un pasteur, d'examiner celui qui a été

« élu, ou, si les suffrages ne s'accordent pas, de décider : vous n'a-  
 vez en ceci d'autre droit que de m'assister dans l'ordination que  
 je fais, et de souscrire les lettres qu'on en donne à l'évêque or-  
 donné. Vous ne devez rien souscrire sans moi, excepté ce qui  
 regarde votre diocèse; vous êtes même obligé de me consulter  
 touchant l'aliénation des biens de votre Eglise. On peut appeler  
 à moi, avant ou après votre jugement. Fût-ce une sentence d'ex-  
 communication, je peux la réformer malgré vous, avec l'avis des  
 évêques de la province. Tous ceux qui y ont des affaires ecclé-  
 siastiques doivent s'adresser à moi. Si vous avez un différend  
 avec quelque évêque, vous ne pouvez demander des juges d'une  
 autre province, et j'en puis donner, s'il y a un partage dans la  
 mienne. C'est à moi, avec mes suffragans, de décider les ques-  
 tions difficiles sur lesquelles nous n'avons point de règles cer-  
 taines. Vous devez me consulter sur ces objets, sans vous adres-  
 ser à d'autres, pas même au saint Siège, que je dois alors consulter  
 moi-même, s'il en est besoin. Si vous êtes obligé de sortir de la  
 province, vous devez prendre mes lettres; vous ne pouvez pas  
 même aller ou envoyer à la cour sans ma permission, à moins  
 que vous n'ayez quelque affaire contre moi. Enfin, dans ce qui  
 est expressément porté par les canons, je puis vous corriger  
 aussitôt et sans attendre un concile. » Hincmar de Reims, en fai-  
 sant dans cet écrit le dénombrement des conciles généraux, n'en  
 compte que six, et parle encore fort désavantageusement du sep-  
 tième, qu'il ne paraît connaître que par les Livres carolins; par-  
 ticularité surprenante de la part d'un prélat de ce mérite, et près  
 d'un siècle après la célébration du second concile de Nicée.

L'évêque de Laon ne manqua pas de répondre à ce mémoire, que son oncle lui avait remis lui-même au concile d'Attigni. Ces combats épistolaires n'avançaient nullement la réconciliation. La crainte du roi, toujours très-ardent dans ce démêlé, fut plus efficace sur Hincmar de Laon, dont l'opiniâtreté céda enfin aux remontrances de ses amis. On l'accusait de violence, de contumace, de rébellion, et ces reproches n'étaient que trop fondés. Pour conjurer, ou du moins écarter l'orage qui grondait sur sa tête, il se détermina à faire une soumission à son roi et à son métropolitain; mais il publia bientôt après qu'on la lui avait extorquée. Ainsi on fut contraint de revenir encore sur cette affaire, dans un nouveau concile qui se tint l'année suivante (871) à Douzi, au diocèse de Reims. L'évêque de Laon épuisa toutes les ressources de la chicane, et pour se dispenser de comparaître, et, quand il y eut été réduit, pour éluder le jugement. Il refusa celui de son archevêque, et renouvela son appel au saint Siège, mais avec une mauvaise foi

qui se montrait à découvert. Il n'était plus question d'appel quand on ne le troublait pas dans sa conduite irrégulière; et sitôt qu'on prenait des mesures pour la réprimer, il ne parlait plus que des prérogatives du siège apostolique, et du droit qu'avaient les évêques d'y recourir.

Hincmar de Reims répondit ainsi à ces défaites : « Je ne vous ai porté aucun préjudice; rien ne vous autorise à rejeter mon jugement. Quant à votre appel, il est manifestement irrégulier, puisque vous n'avez pas encore été jugé dans le concile. Vous y êtes dénoncé selon les règles, et vous y serez jugé de même selon les règles, sauf en tout le privilège et le jugement du pape, comme l'ordonnent les canons de Sardique. Ainsi, quand nous aurons prononcé, si vous voulez appeler au saint Siège, il vous sera libre d'aller à ce tribunal. — Je ne répondrai point ici aux accusations, reprit le jeune Hincmar; que mes accusateurs viennent avec moi au tribunal du souverain pontife. — Il n'y a personne, répliqua le concile en corps, qui ne sache combien cette marche est contraire aux canons. Car les lois portent qu'on ne doit pas accuser hors de la province, et qu'il faut juger des crimes là où ils ont été commis. » Sur quoi on cita les canons de Carthage (407), qui n'avaient été faits que pour l'Église d'Afrique, et qui n'ont jamais été reçus du saint Siège comme ceux du concile de Sardique (347).

Le coupable s'opiniâtrant à ne pas répondre, on le convainquit par témoins et par ses écrits; on alla aux voix, puis Hincmar de Reims, comme métropolitain du ressort, prononça la sentence en ces termes : « Au nom de Jésus-Christ, par le jugement du Saint-Esprit, je juge Hincmar de Reims déchu de toute dignité épiscopale, et j'ordonne qu'il soit privé de toute fonction du sacerdoce, sauf en tout le privilège de notre père et seigneur Adrien, pape du premier ordre, ainsi que les canons de Sardique l'ont réglé, et après eux les papes Innocent, Boniface et Léon. » Cette sentence fut souscrite par huit archevêques, par autant d'évêques, par un corévêque et quelques autres personnes du clergé. Ici, comme dans les anciens conciles, ceux qui n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal mirent simplement *j'ai souscrit*; et les prélats du premier ordre, *j'ai jugé et souscrit*.

Les Pères de Douzi écrivirent ensuite au pape pour faire confirmer leur sentence, et en cas qu'il ne voulût point la confirmer, pour qu'il ne fit cependant rien de contraire aux usages reçus. « Si, contre notre attente, lui disent-ils, il vous paraît nécessaire de faire recommencer le jugement, se-

« Ion les décrets de Sardique, nommez des juges, nous y con-  
 « sentons, et donnez commission aux évêques voisins de pro-  
 « noncer, après avoir informé. Que si vous l'aimez mieux, en-  
 « voyez des légats qui jugent avec les évêques, sans que l'accusé  
 « ait été auparavant rétabli. Nous demandons au moins qu'il  
 « ne soit pas rétabli avant que la cause ait été de nouveau exa-  
 « minée dans la province. Jusqu'ici on n'a jamais dérogé à cet  
 « usage dans les causes épiscopales de la Gaule et de la Bel-  
 « gique. Comme nous voulons, autant qu'il est en nous, conser-  
 « ver les prérogatives du premier Siège, votre sainteté doit aussi  
 « maintenir les nôtres; en cela vous et nous suivrons également  
 « les traces de nos prédécesseurs. »

Le pape Adrien était piqué contre l'archevêque de Reims, et plus encore contre le roi Charles, à raison de la succession de Lothaire, dont Charles s'était emparé au préjudice de l'empereur Louis, nonobstant la médiation du pontife. Il désapprouva qu'on eût porté la sentence de déposition contre Hincmar de Laon, appelant au saint Siège, et ordonna d'envoyer cet évêque à Rome, avec des accusateurs qu'il ne pût récuser. Il écrivit au roi même, en lui donnant à la vérité de grands et vagues éloges, mais en le réprimandant ensuite avec amertume au sujet de prétendus murmures contre le saint Siège. « Quant  
 « à l'évêque de Laon, tant que nous vivrons, dit-il du ton le  
 « plus décidé, nous ne consentirons jamais à sa déposition, à  
 « moins qu'il ne vienne à Rome, et que sa cause ne soit exa-  
 « minée en notre présence. »

Le roi répondit avec beaucoup de force <sup>1</sup>, et à cette occasion rappela une première lettre de reproche, qu'il avait déjà reçue d'Adrien par rapport à l'invasion de la Lorraine. « Nous avons  
 « bien voulu croire, lui dit-il, que cette première épître n'était  
 « pas de vous; mais la seconde ne nous permet plus de la mé-  
 « connaître. Dan. celle-là, vous nous traitiez de parjure, de ty-  
 « ran, d'usurpateur des biens sacrés de l'Eglise; vous nous ac-  
 « cusez dans celle-ci de plaintes injurieuses et de scandaleux  
 « murmures. Après des préliminaires si convenables et si préve-  
 « nans, vous nous exhortez à recevoir avec soumission et avec  
 « jubilation tout ce qu'on nous écrit de votre part. Or, on nous  
 « a écrit, en votre nom, que nous étions parjure, tyran, perfide  
 « et dissipateur des biens de l'Eglise. Voulez-vous que je reçoive  
 « avec joie et avec gratitude de pareils éloges? Par mon seul  
 « silence, je passerais condamnation. Si vous exigez des marques

<sup>1</sup> Hincm. Oper. t. II, p. 701

us y con  
s de pro  
ieux, en-  
e l'accusé  
oins qu'il  
reau exa-  
ogé à cet  
e la Bel-  
s, conser-  
doit aussi  
égaleme

le Reims,  
uccession  
e de l'em-  
Il désap-  
tre Hinc-  
voyer cet  
écuser. Il  
grands et  
amertume  
e. « Quant  
du ton le  
osition, à  
soit exa-

occasion  
léjà reçue  
us avions  
re n'était  
de la mé-  
re, de ty-  
nous ac-  
candaleux  
si préve-  
n et avec  
on nous  
n, perfide  
je reçoive  
mon seul  
marques

» de reconnaissance et de dévouement, écrivez-nous comme les  
» papes vos prédécesseurs ont écrit aux rois nos ancêtres; écri-  
» vez-nous d'un style qui convienne à votre sainteté et à no-  
» tre majesté. Où a-t-on trouvé que le souverain, chargé de pu-  
» nir les coupables selon les lois, fût obligé de faire conduire  
» à Rome un homme condamné selon toutes les lois, et con-  
» vaincu dans trois conciles d'être le perturbateur du repos  
» public? Vous confiez, comme par grâce, les biens de l'Église  
» de Laon à notre garde. jusqu'au retour de son évêque. Sur  
» cela nous sommes contraints de vous dire que les rois de France  
» ne sont pas les vidames des évêques, mais les maîtres de l'E-  
» tat. Ne permettez pas qu'on nous envoie désormais, de votre  
» part, des ordres et des menaces d'excommunication contraires  
» à l'Écriture, à la tradition et aux canons. Vous savez, et nous  
» ne l'ignorons pas, que tout ce qui est contraire à ces règles,  
» est sans force. « Le privilège de Pierre subsiste, dit Léon, vo-  
» tre illustre et saint prédécesseur, quand ce jugement est selon  
» l'équité. » Il ne subsiste donc plus, quand ce jugement est in-  
» juste. Enfin nous vous conjurons, au nom du Seigneur et des  
» saints apôtres, de changer de style, tant à notre égard qu'à  
» l'égard de nos évêques, afin que nous puissions toujours ren-  
» dre à vos lettres et à vos légats l'honneur et le respect qui  
» leur sont dus. »

Ce fut Hincmar de Reims qui dicta cette lettre; et comme  
la vigueur en convenait beaucoup mieux à un roi qu'à un évê-  
que, elle fut envoyée sous le nom du roi Charles, et produisit  
l'effet que désirait l'habile prélat. Le pape répondit d'une ma-  
nière aussi affectueuse et aussi honorable que ses lettres pré-  
cédentes avaient été dures<sup>1</sup>. « Si on vous a porté de notre  
» part, dit-il, des lettres pleines de termes trop piquans et trop  
» sévères, elles nous ont été extorquées pendant que nous étions  
» malade, ou elles ont été supposées par quelqu'un. » Puis, ajout-  
» tant ce qui était bien plus capable d'apaiser le roi : « Votre sa-  
» gesse, lui dit-il, votre amour de la justice, votre zèle pour la  
» gloire de Dieu, m'inspirent tant de vénération que, si l'empe-  
» reur vient à mourir avant vous, je ne reconnaitrai jamais que  
» vous pour empereur, quand on m'offrirait des muids d'or. » Au  
sujet de l'évêque de Laon, il engage le prince à le laisser partir  
pour Rome; mais il promet qu'après l'avoir ouï, il le renverra  
dans sa province sans le rétablir, afin que la cause soit termi-  
née sur les lieux par des juges choisis et des légats envoyés

<sup>1</sup> Adrian. ep. 34.

de Rome. Ainsi le pape accorda, pour maintenir la paix, une partie de ce que demandaient les évêques de France.

Cette lettre est la dernière que nous ayons d'Adrien, qui mourut au mois de novembre de la même année (872). Le 14 du mois suivant, on lui donna pour successeur Jean VIII, archidiaque de l'Eglise romaine. En cette même année mourut S. Athanase, évêque de Naples, après vingt-et-un mois d'une cruelle persécution de la part de son propre neveu, gouverneur de la ville, jeune homme léger, violent, intéressé, qui ne put souffrir les avis salutaires du saint prélat, et se porta aux derniers excès par les conseils de sa femme, encore plus méchante ou plus impérieuse que lui. Athanase courut plusieurs fois risque de la vie, et on le chassa enfin de son Eglise, quelque cher qu'il fût aux différens peuples de cette grande ville, dès-lors une des plus considérables de l'Italie. Les Grecs ainsi que les Latins s'y trouvaient en si grand nombre, qu'on y célébrait l'Office divin dans les deux langues, et quelquefois il y avait deux évêques pour les deux nations. On n'eut aucun égard à leurs vœux, ni à leurs plaintes : le saint prélat mourut dans son bannissement, à peu de distance du Mont-Cassin. Il avait été vingt-deux ans évêque, quoiqu'il ne fût âgé que de quarante <sup>1</sup>.

L'empereur Louis, indigné contre son persécuteur, marchait pour rétablir Athanase, quand le Seigneur, trouvant son serviteur mûr pour le ciel, l'enleva au milieu de sa carrière, et lui épargna de plus longs travaux. Trois ans après, l'empereur, peu âgé lui-même, mourut le treizième jour d'août de l'année 875. Il eut pour successeur à l'Empire et au royaume d'Italie, le roi Charles, son oncle, que le pape Jean VIII invita aussitôt à venir à Rome, et couronna empereur le jour de Noël, dans l'église de Saint-Pierre. Ce prince, qui connaissait les justes prétentions de son frère aîné Louis le Germanique, suppléa au droit de la naissance par son activité et son attention à gagner les cœurs des grands et des peuples. Il leur témoigna une tendre affection, leur promit de les protéger puissamment contre les Sarrasins qui infestaient toute l'Italie, sans épargner les domaines de S. Pierre; puis, profitant de la première disposition des esprits, il convoqua à Pavie (876) une assemblée des prélats et des seigneurs, et cimentait sa possession de la manière la plus solide. Il revint avec la même célérité dans la Neustrie, où Louis de Germanie avait fait une irruption, et engagé quelques seigneurs avec quelques évêques à se soulever. La seule présence de

<sup>1</sup> Vit. Anc. Petr. Cass.

Charles déconcerta la faction. Sa nouvelle qualité d'empereur, son étroite union avec Jean VIII, les lettres menaçantes de ce pontife aux partisans de Louis, les légats arrivés de Rome avec le nouvel empereur, tout parut le rendre plus vénérable que jamais à ses peuples, et lui gagna les cœurs.

Par le conseil des légats et de l'aveu du Siège apostolique, il convoqua un concile à Pontion en Champagne, pour le mois de juin suivant<sup>2</sup>. Avant de quitter Rome, il avait prié le pape de faire Anségise de Sens, primat des Gaules et de Germanie, c'est-à-dire vicaire apostolique pour l'Empire français en-deçà des monts. C'était un des grands prélats de son temps. Il avait été abbé de Saint-Michel au diocèse de Beauvais, d'où sa réputation l'avait fait passer sur le siège archiépiscopal de Sens, à la demande du peuple et de tout le clergé. Cependant les évêques, et surtout Hincmar de Reims, n'approuvèrent pas formellement le système de sa primatie, soit qu'ils fussent piqués de se voir présidés par des légats, soit plutôt qu'ils fussent dominés par l'ascendant d'Hincmar, qui ne devait pas être satisfait de la préférence donnée sur lui à Anségise, et qui d'ailleurs venait de montrer dans un écrit récent qu'il n'était pas porté pour l'empereur. On fit l'ouverture du concile par la lecture des lettres pontificales, fort précises sur cet objet, puis l'empereur demanda aux évêques ce qu'ils répondaient aux ordres du pape. Ils dirent, qu'en conservant les droits des métropolitains, ils lui obéiraient suivant les canons et les décrets de ses prédécesseurs. L'empereur et les légats, peu satisfaits de termes si généraux et si compassés, voulaient qu'ils promissent expressément d'obéir pour ce qui regardait la primatie d'Anségise; mais les prélats s'en tinrent à leur première réponse. Alors l'empereur dit avec émotion que le pape lui avait commis son autorité pour ce concile, et qu'il saurait bien faire exécuter les ordres du saint Siège. A l'instant, il prit les lettres de Rome, concernant la primatie, et les remit à Anségise, conjointement avec les légats; puis il fit placer cet archevêque immédiatement après eux et avant tous les autres prélats. Hincmar de Reims réclama les canons; mais l'empereur ne l'écouta point. Les autres évêques, à l'exception de Frotaire de Bordeaux, qui avait un intérêt particulier à ménager, demandèrent qu'on leur délivrât au moins une copie des lettres pontificales. On ne les écouta pas mieux qu'Hincmar. Tout ceci se passa dans la première session.

On revint encore sur cet objet dans la septième, en l'absence de l'empereur. Les archevêques, qui étaient au nombre de neuf,

<sup>2</sup> T. VIII, Conc. p. 281.

répondirent qu'ils étaient disposés à obéir aux décrets du pape suivant les règles, ainsi que leurs prédécesseurs avaient obéi aux décrets des siens. Dans le fait, S. Césaire d'Arles avait bien été reconnu, sans tant de résistance, vicaire apostolique dans la Gaule d'Espagne, dès le commencement du sixième siècle. Depuis Anségise, l'archevêque de Sens prit le titre de primat des Gaules et de Germanie, qui n'est plus aujourd'hui qu'un titre sans aucune juridiction. Dans la huitième session, qui se tint le 16 juillet, et qui fut la dernière, Jean d'Arrezzo lut un écrit qui ne fut point reçu du concile, et dont on ne dit point le contenu. Odon de Beauvais donna aussi lecture de quelques articles qu'il avait concertés avec les trois légats; mais ils parurent pleins de contradictions, inutiles et peu fondés en autorité. Dans cette assemblée néanmoins, composée des grands du royaume, aussi bien que du clergé représenté par neuf archevêques, quarante-deux évêques et cinq abbés, on confirma l'élection de l'empereur Charles, comme on avait fait au concile de Pavie. L'acte en est conçu en ces termes : « Comme le seigneur » Jean, pape universel, a d'abord élu à Rome et sacré notre auguste » et glorieux empereur Charles, et que tous les évêques, abbés, » comtes et autres personnes du royaume d'Italie unanimement » l'ont aussi élu pour leur protecteur et défenseur; ainsi, nous » qui sommes assemblés de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, » de Septimanie, de Neustrie et de Provence, dans le lieu nommé » Pontion, par l'ordre du même seigneur et empereur, nous » l'éliçons pareillement et confirmons son élection avec la même » unanimité. »

D'après la conduite qu'avait tenue Hincmar au sujet de la primatie de Sens et des derniers troubles, Charles le Chauve exigea de lui un nouveau serment de fidélité. Ce prince se trouvait au comble de tous les vœux. Il avait obtenu du pape, à Rome même, la confirmation de la sentence de déposition portée en France contre Hincmar de Laon, affaire dont il s'était fait un point d'honneur, et qu'il ne négligea point au milieu de tant d'autres entreprises plus intéressantes. Il fit aussitôt élire un évêque de Laon, dont on n'avait pas encore osé remplir le siège. Pour le malheureux Hincmar, privé de la liberté depuis sa déposition, il lui fit crever les yeux peu de temps après son retour d'Italie. On croit que ce turbulent évêque avait pris part au soulèvement excité par le roi de Germanie.

Entre les prélats qui assistèrent au concile de Pontion, on remarque Hildebolde de Soissons, dont on raconte un trait de dévotion particulier. Etant tombé dangereusement malade, il en-

voya sa confession par écrit à Hinemar de Reims son métropolitain, et lui demanda de même le pardon par lettres. Cette dévotion, conforme aux usages du temps, édifia Hinemar, qui renvoya l'absolution qu'on lui demandait. Mais par précaution pour les simples, et non pour l'évêque qu'il suppose expressément avoir satisfait à la pénitence sacramentelle, il avertit qu'outre les confessions générales où l'on ne spécifie pas ses péchés, il faut s'accuser en détail à un prêtre de toutes les fautes dont on se reconnaît coupable. On rapporte de Robert, alors évêque du Mans, un exemple semblable, qui ne laisse point de doute sur la nature de ces sortes d'accusations. Robert ne spécifie aucun péché particulier dans cette confession qui nous a été conservée; il s'y accuse en termes si généraux et si forts, qu'il attache visiblement le mérite de cette pénitence à l'humilité qui le dirigeait. « Il n'y a, » dit-il, aucun désordre auquel je ne me sois livré; personne ne saurait comprendre, ni le nombre, ni la grièveté de mes forfaits; » c'est pourquoi je vous prie de délier mes chaînes et d'offrir vos prières pour l'expiation de mes crimes; » c'est-à-dire qu'il demandait aux prélats assemblés, à qui sa lettre s'adressait, le mérite de leurs suffrages, avec les indulgences que l'Église accorde au moment de la mort plus abondamment qu'en tout autre temps.

Charles le Chauve, possesseur tranquille de l'Empire, de la France, de l'Italie et généralement de tous les Etats qui avaient appartenu à ses trois neveux, enfans de Lothaire, devait sans doute se trouver content, si l'ambition n'était que l'effet de l'élévation du génie. Mais, il en est des esprits médiocres comme des hommes supérieurs : ce qu'on peut acquérir empêche souvent de goûter le plaisir de tout ce qu'on possède. Charles voulut encore envahir les Etats de ses autres neveux, les fils de Louis le Germanique, et marcha rapidement vers le Rhin avec une armée formidable. Ces jeunes princes en furent alarmés sans perdre courage. La justice de leur cause les rassurait. Le second d'entre eux, nommé Louis comme son père, s'avança pour disputer le passage du fleuve. Mais avant de faire aucun acte d'hostilité, il envoya vers son oncle, pour tâcher de le ramener aux sentimens de la nature et de l'équité. Charles n'écouta que l'ambition. Alors le jeune Louis, par une simplicité que l'on condamne avec moins de rigueur dans les temps et les conjonctures où il se trouvait, eut recours à ce qu'on nommait le jugement de Dieu <sup>1</sup>.

Voici comment se firent ces épreuves, qui sont fort applaudies par quelques auteurs du temps. Un évêque célébra la messe; et

<sup>1</sup> Annal. Bertin. Fuld. et Metens. ad. an. 877.

quand il fut à la communion, il se tourna vers le peuple avec trente hosties consacrées, destinées à autant d'hommes qui devaient faire cette épreuve importante. Alors élevant la voix, et montrant le corps du Seigneur : « Au nom de Dieu le Père, le » Fils et le Saint-Esprit, leur dit-il, par le saint Evangile et par les » reliques des saints qui reposent dans cette église, je vous conjure » de nous dire si vous soutenez une cause juste. » Après qu'ils l'eurent assuré, l'évêque leur donna la communion en disant : « Que » le corps de Jésus-Christ vous aide à manifester la vérité. » La messe étant finie, on les conduisit au camp. On présenta une chaudière d'eau bouillante à l'évêque, qui proféra cette formule de bénédiction : « Dieu tout puissant, auteur et amateur de la justice ; » vous qui d'un regard faites trembler la terre, et qui sauvâtes les » trois enfans de la fournaise, sanctifiez cette eau brûlante, et » manifestez par ses effets divers la foi ou la présomption de ceux » qui vont en faire l'épreuve. » A l'instant, dix hommes pris, au hasard entre les trente proposés, s'approchèrent de l'eau, revêtus d'habits ecclésiastiques, baisèrent la croix et l'Evangile, enfoncèrent le bras au dans la chaudière, et le retirèrent sans nulle blessure, ni aucune marque de douleur. Dix autres prirent, avec les mêmes cérémonies, des fers rouges, et les portèrent, sans aucun signe de sensibilité, l'espace de neuf pieds. On mit enfin les dix derniers dans la cuve d'eau froide, et ils allèrent d'abord au fond, ce qui marquait la bonne cause, au lieu que l'eau repoussait, disait-on, les parjures. Après ces épreuves rapportées par quelques annalistes, dont les témoignages en ce genre ne sont rien moins qu'infailibles, Louis fit encore faire des jeûnes et des prières publiques dans son armée.

Cependant les ennemis, qui croyaient marcher à une victoire certaine, insultaient à toutes ces pratiques sans exception, comme aux vaines ressources de la faiblesse et de la lâcheté. Ils eurent bientôt lieu de penser autrement. L'armée impériale fut entièrement défaite, et l'empereur obligé de s'enfuir avec toute la honte d'un crime infructueux. Il la voulut laver dans le sang des vrais ennemis de la patrie ; mais des troupes battues n'étaient guère en état de faire tête aux Normands, commandés alors, non par un chef de brigands et de pillards, mais par le fameux duc Rollon, d'une bravoure plus héroïque que barbare, aussi prudent que vaillant, doué, non du seul talent des conquêtes, mais de toutes les qualités propres à fonder solidement un état ; en un mot, héros accompli, et, à quelques restes de barbarie près, l'un des plus grands hommes de son siècle.

Au milieu de ces embarras, le pape pressa Charles de venir au

euple avec  
 es qui de-  
 la voix, et  
 le Père, le  
 e et par les  
 us conjure  
 qu'ils l'eu-  
 ant : « Que  
 vérité. » La  
 une chau-  
 nule de bé-  
 la justice ;  
 sauvâtes les  
 rûlante, et  
 on de ceux  
 es pris, au  
 au, revêtus  
 ile, enfon-  
 sans nulle  
 irent, avec  
 at, sans au-  
 it enfin les  
 d'abord au  
 repoussait,  
 par quel-  
 e sont rien  
 nes et des  
  
 ne victoire  
 on, comme  
 Ils eurent  
 ut entière-  
 te la honte  
 g des vrais  
 ent guère  
 non par un  
 uc Rollon,  
 udent que  
 de toutes  
 mot, héros  
 plus grands  
  
 e venir au

secours de l'Eglise romaine contre les Sarrasins qui ravageaient  
 avec une fureur nouvelle toute l'Italie. « On répand à grands flots,  
 » lui écrivit-il, le sang des Chrétiens ; ceux qui se dérobent au fer  
 » et aux flammes sont emmenés captifs à perpétuité ; les villes,  
 » les bourgades, les villages désertés par leurs habitants, ne sont  
 » plus que des amas de ruines ; les évêques fugitifs sont réduits à  
 » mendier, au lieu de distribuer le pain de la parole ; ils n'ont  
 » pour tout asile que la seule ville de Rome, qui languit elle-  
 » même dans la misère, et n'attend que le moment de sa destruc-  
 » tion. L'année dernière, nous semâmes, et nos ennemis recueilli-  
 » rent : cette année, nous n'avons pas même l'espérance de la récolte,  
 » puisqu'il nous a été impossible d'ensemencer nos terres et de  
 » paraître hors de nos murs. Et comme si les païens ne suffi-  
 » saient pas pour nous consumer, plusieurs Chrétiens en favorisent  
 » et en secondent l'impiété ; je veux dire quelques-uns de ces of-  
 » ficiers établis sur nos frontières, et que vous appelez marquis.  
 » Ils pillent les biens de S. Pierre à la ville et à la campagne ; ils  
 » nous font mourir, non par le fer, mais plus misérablement en-  
 » core, par la faim, et s'ils n'emmenent par les fidèles en captivité,  
 » ils les réduisent en servitude. »

Le pape écrivit en même temps à l'impératrice Richilde, afin  
 d'accélérer le secours qu'il demandait. Ces lettres sont du mois  
 de novembre de l'année 877. Dès le mois de février suivant, les  
 Français n'arrivant point en Italie, et les Sarrasins paraissant au-  
 tour de Rome, le pontife envoya de nouvelles dépêches avec des  
 légats pour presser l'empereur encore plus vivement. Il lui pein-  
 gnit la campagne de Rome déjà dévastée par les ennemis de Dieu,  
 les églises et les autels renversés, les prêtres et les religieuses  
 massacrés ou traînés en esclavage, et tout le pays dépeuplé. Après  
 quoi, il somme Charles de tenir les promesses qui lui avaient valu  
 l'empire, et il lui laisse entrevoir le danger qu'il court en man-  
 quant pour sa part aux conditions d'un engagement réciproque,  
 et en réduisant au désespoir ceux qui l'ont porté au comble de  
 l'élévation. Le prince ne délibéra plus.

Il lui fallut acheter quelque trêve des Normands qui avaient  
 débarqué sur les rives de la Seine. Il avait convoqué à Compiègne  
 une assemblée d'évêques, pour la dédicace d'une belle église de la  
 Vierge qu'il venait d'y fonder, avec un chapitre de cent chanoines,  
 qui prit dans la suite le nom de Saint-Corneille, à cause des re-  
 liques de ce saint pontife. Par un capitulaire dressé dans cette  
 ville, en date du 7 mai 877, il imposa des contributions au profit  
 des Normands, afin de les tenir tranquilles. Il fut réglé que les  
 abbés, les comtes et les officiers du roi paieraient douze deniers

de la terre où ils résidaient, et à proportion des terres qu'ils laissaient à cens ; que les prêtres, et ceux mêmes des églises appartenant au roi ou aux grands, contribueraient aussi à raison de leurs biens, sans aller néanmoins au-delà de cinq sous pour les plus riches, ni pour les moins fortunés, au-dessous de quatre deniers ; qu'enfin les négocians dans les villes paieraient selon leurs facultés. Dans une autre assemblée, tenue la même année à Querci, Charles régla la manière dont son fils Louis, qu'il avait revêtu du titre de roi, devait gouverner pendant son absence. Mais dans ce plan très-circonstancié, cet empereur montre moins un esprit de détail que de minutie. Il n'indique pas seulement les forêts où son fils pourra chasser ; mais il ordonne qu'à son retour on lui rendra compte du nombre des bêtes fauves qu'aura tuées le jeune roi.

Aussitôt après ces précautions, il partit pour l'Italie. Le pape, qui comptait les momens, vint au-devant de lui jusqu'à Verceil, où l'empereur arriva, comme le pontife se disposait à pousser plus loin. La joie fut très-vive à cette rencontre ; mais elle dura peu. A peine furent-ils ensemble à Pavie, qu'on y reçut la nouvelle que le roi Carloman, fils aîné de Louis de Germanie, s'avancait à grandes journées pour combattre l'empereur son oncle. Charles fit d'abord retirer l'impératrice dans les défilés des Alpes avec ses trésors. Il apprit en même temps que la plupart des seigneurs, qui devaient le suivre dans son expédition, avaient au contraire formé une conjuration contre lui. Une terreur panique s'empara de son armée : tout prit la fuite sur les pas de l'impératrice, avec d'autant plus de honte, que Carloman se mit à fuir d'un autre côté, sur le faux avis que l'empereur venait fondre sur les Allemands avec une armée beaucoup plus forte que la leur<sup>1</sup>. C'est ainsi que le Seigneur, par la bizarrerie apparente des événemens, vengea la nature et la religion outragées par deux princes chrétiens, à la division desquels les ennemis du christianisme dûtrent encore cette fois leur salut. Par une suite de singularités également étonnantes, ces princes tombèrent malades l'un et l'autre dans leur fuite. Carloman releva de sa maladie qui fut dangereuse, et ne mourut que trois ans après. Celle de l'empereur n'était qu'une fièvre peu sérieuse ; mais un médecin juif, nommé Sédécias, en qui il avait confiance, l'empoisonna dans une médecine, dont il mourut onze jours après, le 6 octobre 877. Quelques écrivains, en considération de sa puissance, lui ont voulu donner le surnom de Grand ; mais la postérité ne l'a nommé que Charles

<sup>1</sup> Annal. Bertin. etc., an. 877.

le Chauve : prince en effet plus puissant que digne de l'être, plus sensible à l'ambition qu'à la gloire, moins prudent que rusé, et plus avide de conquêtes que propre à régir et à défendre ses Etats. Tout ce qu'il eut de grand ou de singulier, c'est que, dans l'alternative prodigieuse de prospérités et d'adversités où il passa presque toute sa vie, il soutint beaucoup mieux les revers que la bonne fortune.

La mort de ce prince laissait l'Italie en proie à tous ses ennemis, tant chrétiens qu'infidèles; les premiers, surtout Lambert, duc de Spolète, n'étaient pas moins à craindre que les Sarrasins pour le pape Jean. Ce pontife prit le parti de se réfugier en France; il écrivit en conséquence au roi Louis surnommé le Bègue, et aux évêques du royaume, annonçant que son dessein était d'y célébrer un concile universel, pour remédier aux maux extrêmes de l'Eglise. En attendant, il fut obligé de traiter avec les infidèles qui menaçaient Rome des dernières horreurs, et il convint de leur payer vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année. Pour surcroît de soucis, il apprit, sur ces entrefaites, que le parti de Photius se relevait à Constantinople. L'empereur Basile, entièrement changé à l'égard de ce perfide sectaire, écrivit au pape de lui envoyer des légats, sous le prétexte imposant d'établir une harmonie parfaite entre toutes les parties de l'Eglise. Basile, fort respecté en Orient, et le plus grand homme en effet qui depuis Théodose eût gouverné cet empire, vainqueur des Musulmans en Syrie, en Arménie et jusqu'au-delà de l'Euphrate, honoré en Italie du titre de protecteur par les peuples de Bénévent et de Capoue, qui avaient secoué le joug des Français pour se donner à lui, outre tant d'avantages qui lui acquéraient une extrême considération dans toutes les contrées, avait actuellement sur les côtes d'Italie une flotte nombreuse et de bonnes troupes, les seules dont le pape pût espérer du secours dans le besoin pressant où il se trouvait. Ces considérations humaines engagèrent Jean VIII dans une suite de fausses démarches que Baronius<sup>1</sup> qualifie d'actions indignes d'un pontife romain, et qui, dans ce temps-là même, donnèrent lieu de dire qu'il avait trahi, par sa mollesse, les intérêts de l'Eglise. D'abord il ne montra point d'éloignement pour les vues de l'empereur, lui répondit de manière à lui en faire espérer le succès, et avant de partir pour la France, lui envoya Paul, évêque d'Ancône, et Eugène d'Ostie, en qualité de légats.

Il ne retira pas à beaucoup près les fruits qu'il se proposait du concile qu'il tint dans la ville de Troyes (878), choisie sans doute

<sup>1</sup> Annal. 879.

aux extrémités du royaume de Louis, afin que les princes et les prélats d'Allemagne pussent y venir plus aisément<sup>1</sup>. Ils n'y vinrent pas ; et dans cette assemblée, annoncée comme universelle, il ne se trouva que trente-et-un évêques, y compris le pape avec trois Italiens de sa suite. On y régla quantité d'affaires particulières. Entre autres choses, on reçut une requête d'Hincmar de Laon, élargi depuis la mort du roi Charles : on lui permit de dire la messe, tout aveugle qu'il était, et on lui assigna une pension sur les biens de son Eglise, dont il resta dépossédé. Quant à l'affaire capitale qui avait amené en France le souverain pontife, quoiqu'il n'eût rien omis pour engager le roi et ses évêques à le suivre en Italie avec leurs vassaux armés, il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui l'accompagna à son retour. Ainsi il se crut libre de tourner toutes ses vues du côté de Constantinople, où l'esprit du gouvernement, par rapport à la religion, était bien changé.

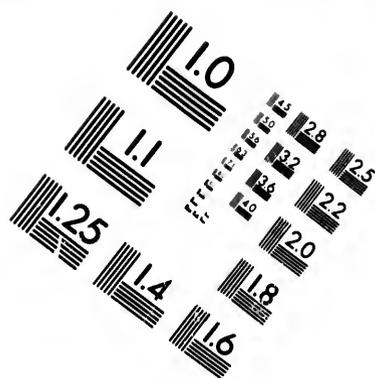
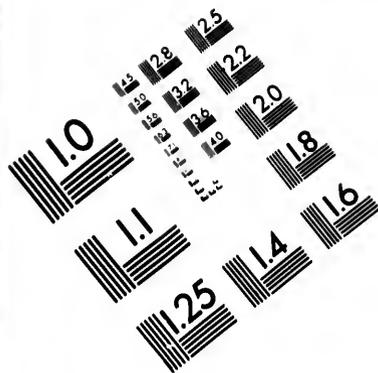
L'affaire de l'Eglise de Bulgarie, si vivement poussée par Adrien II, fut suivie par Jean VIII. Après avoir écrit deux fois sans succès au patriarche Ignace<sup>2</sup>, pour l'engager à retirer ses missionnaires de la Bulgarie, il lui envoya, par les légats députés vers l'empereur Basile, une troisième lettre qui était conçue en ces termes : « Nous vous avons déjà averti deux fois de vous désis-  
 » ter de vos prétentions sur le pays des Bulgares, qui a été soumis  
 » immédiatement à l'Eglise romaine dès le temps du pape Damasc,  
 » et qui doit y retourner depuis la conversion de ses peuples.  
 » Mais, fermant les yeux avec obstination à ce que les lois divines  
 » et humaines exigent de vous, vous avez indignement foulé aux  
 » pieds les décrets des saints Pères, et vous êtes entré, contre le  
 » précepte du Seigneur, dans la moisson d'autrui. Nous sommes  
 » donc en droit de vous séparer dès ce moment de la communion  
 » catholique. Mais, afin de porter l'indulgence pontificale aussi  
 » loin qu'elle peut aller légitimement, nous voulons bien encore  
 » vous avertir une troisième fois, comme nous le faisons par nos  
 » légats et par nos lettres, en vous ordonnant de rappeler de Bul-  
 » garie en toute diligence vos évêques et vos cleres ; car nous ne  
 » pouvons souffrir qu'ils infectent de leur erreur cette nouvelle  
 » Eglise que nous avons formée. Que si vous ne les retirez, dans  
 » l'espace de trente jours, et si vous ne renoncez à toute jurisdic-  
 » tion sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang  
 » de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer  
 » deux mois après la réception de cette lettre ; et si vous persé-

<sup>1</sup> Conc. t. IX, p. 313. — <sup>2</sup> Ep. 78 et 79 ep. Reg.

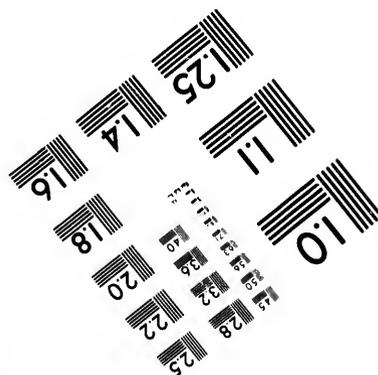
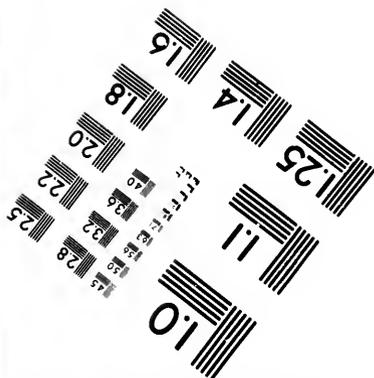
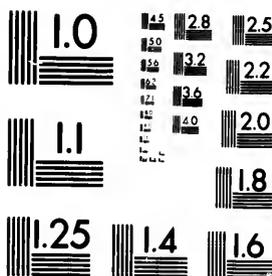
« vérez dans l'opiniâtreté, vous serez privé de la dignité patriarcale que vous avez recouvrée, comme il devrait vous en souvenir, par notre faveur. » Ainsi, un des motifs qui portaient le pape à user de rigueur, c'est que, dans ces derniers temps, les Grecs du parti de Photius, profitant du grand âge et de la faiblesse d'Ignace, répandaient l'esprit d'indépendance et d'erreur en Bulgarie. Le souverain pontife écrivit dans le même sens au roi Bogoris ou Michel.

Les manœuvres de Photius, qui était rentré en faveur à la cour, irritèrent les Orientaux, bien plus que le ton de hauteur qu'on trouvait dans les lettres du pape. Cependant les Bulgares demeurèrent sous la dépendance du siège de Constantinople pour n'en plus sortir. La religion chrétienne ne laissa pas que de s'affermir chez eux par le rit grec. Le patriarche Ignace avait étendu aussi sa juridiction sur les Russes, qui se convertirent de son temps. Cette nation, qui avait commencé à paraître sous l'empire de Michel, s'était rendue terrible par ses mœurs farouches et son impiété. Basile, qui, tout grand homme de guerre qu'il était, aimait mieux désarmer un ennemi que de le combattre, les attira par des présens, pour traiter avec eux et conserver la paix. Il les engagea même à écouter la prédication de l'Évangile, et à recevoir un archevêque ordonné par Ignace. A l'arrivée du prélat missionnaire, le prince des Russes assembla sa nation, afin de délibérer s'ils devaient quitter leur religion pour le christianisme. Au milieu d'une troupe de vieillards qui formaient le conseil du prince, et qui étaient les plus attachés à leurs anciennes superstitions, on fit comparaître l'archevêque, et on lui demanda ce qu'il venait enseigner. Il montra le livre des Évangiles, raconta quelques miracles de Jésus-Christ et quelques-uns aussi de l'Ancien Testament. Celui des trois enfans dans la fournaise, tracé par Daniel d'une manière si frappante, fit la plus vive impression sur l'assemblée, qui dit à l'archevêque : « Si tu nous fais voir quelque merveille semblable, nous croirons que tu nous enseignes la vérité. — Quoiqu'il ne soit pas permis de tenter Dieu, reprit le prélat, si cependant vous êtes entièrement résolus à reconnaître sa puissance, demandez ce que vous voudrez, et il vous la manifestera par l'organe de son ministre. » Ils demandèrent que le livre qu'il tenait fût jeté dans un feu qu'ils auraient allumé eux-mêmes, et promirent que, s'il n'était pas brûlé, ils se feraient Chrétiens. « Jésus, fils de Dieu, » dit l'archevêque en levant les yeux et les mains au ciel, glorifiez votre saint nom en présence de ce peuple. » On jeta l'Évangile dans une fournaise ardente, et on l'y laissa long-





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



temps. Ensuite on éteignit le feu, et on retrouva le livre aussi entier qu'on l'y avait jeté. Aussitôt les Barbares demandèrent le baptême avec empressement <sup>1</sup>.

Cette conversion précéda d'environ cinq ans la mort du patriarche S. Ignace, qui arriva le 23 d'octobre 877; il était âgé de quatre-vingts ans. Les légats du pape ne le trouvèrent plus en vie. Cette mort ne pouvait arriver plus à propos pour les desseins de Photius, et tel fut peut-être le seul fondement des soupçons qu'elle a fait concevoir contre lui. Il avait gagné la bienveillance de l'empereur, à un point qui semble à peine croyable de la part d'un prince si judicieux, et jusque là si ouvertement déclaré contre ce dangereux schismatique. Mais Basile avait un faible, et l'habile imposteur sut en profiter.

Ce prince aimait les titres d'honneur, les louanges outrées, et prétendait porter son nom plus haut que celui de tous ses prédécesseurs <sup>2</sup>. Photius lui fabriqua une généalogie, qui le faisait descendre du roi Tiridate, si fameux en Arménie où était né Basile. Pour donner à son invention un air de mystère et d'antiquité, il l'écrivit en lettres alexandrines sur un papier très-ancien; contrefit de son mieux l'écriture antique, et la revêtit de la couverture d'un livre à demi rongé des vers. Il fit ensuite placer cet écrit dans la grande bibliothèque du palais, par l'entremise de Théophane, clerc de la cour et son intime ami, qui parvint depuis au grand siège de Césarée en Cappadoce. Un jour que Basile entra dans la bibliothèque, Théophane lui présenta cet ouvrage, comme le plus précieux de tous les monuments, mais aussi comme le plus profond, accessible seulement aux lumières de Photius, auxquelles Basile rendait justice avec tout l'Empire. On envoya chercher le fourbe sur-le-champ. Il dit qu'il ne pouvait découvrir ces secrets qu'à l'empereur, qu'ils intéressaient en personne. Basile donna dans le piège. L'exil de Photius, qui durait depuis huit ans, finit à ce terme, et l'habile suborneur, ayant une fois l'oreille de son maître, le gouverna bientôt comme il voulut.

Unissant ainsi la faveur de la cour à la bienveillance d'un nombre infini de prélats, qu'il avait toujours su retenir dans son schisme et ses intérêts, il se vit en état de tout entreprendre. Il osa se porter pour patriarche, avant la mort même d'Ignace. Sans tenter, dans l'incertitude, de faire chasser ce vénérable et saint veillard qu'avait rétabli Basile, il lui laissa terminer à Constantinople une carrière qui ne pouvait plus guère durer,

<sup>1</sup> Conc. in Basil. n. 960. — <sup>2</sup> Nicet. vit. Ignat. p. 1250.

Cependant s'ingéra dans les fonctions les plus éclatantes de l'épiscopat, fit des abbés, des évêques et des métropolitains. Toujours après la mort du saint prélat, il prit publiquement possession de l'église patriarcale. Il recommença aussitôt à persécuter avec la dernière violence les amis et les serviteurs d'Ignace. Il attaqua de toutes les manières ceux qui regardaient son propre rétablissement comme illégitime, gagna les uns par des présens, par des dignités, par des évêchés plus considérables que ceux qu'ils possédaient, chargea les autres de calomnies et de crimes atroces, qui s'évanouissaient au moment où l'on embrassait sa communion, fit endurer la prison, l'exil, toutes sortes de peines et la mort même à ceux qui résistèrent avec le plus de courage, affecta surtout de rétablir les évêques qu'Ignace avait déposés, et de déposer ceux qu'il avait mis en place; et par une profanation inouïe, et si révoltante que Photius fut obligé de la tenir secrète, il réitérait leur ordination.

C'est ainsi qu'il avait déjà foulé aux pieds les lois les plus sacrées de l'Eglise, quand les légats du pape arrivèrent à Constantinople. Ils refusèrent d'abord de communiquer avec lui. Mais à force de présens, et par la crainte qu'il leur inspira de l'empereur, il les fit si bien changer, qu'ils assurèrent en public que le pape Jean les avait envoyés pour anathématiser Ignace, et déclarer Photius patriarche : ce qui trompa une multitude de fidèles et plusieurs évêques<sup>1</sup>. Pour surprendre le reste, Photius écrivit au pape qu'on l'avait contraint de remonter sur le siège patriarcal; et afin de donner du poids à cette lettre, il la fit souscrire par les métropolitains, auxquels il la présenta sans la lire, et la donna pour un contrat civil d'acquisition qui devait être secret. Pour y apposer ensuite leurs sceaux, il les leur fit dérober par un de leurs secrétaires, auquel il donna pour récompense l'archevêché de Sardes. Il adressa même au souverain pontife une lettre supposée du patriarche Ignace et des autres évêques, qui paraissaient solliciter Jean VIII de recevoir Photius. L'empereur, de son côté, écrivit enfin d'une manière pressante en faveur du faussaire (878).

Le pape éprouva la plus cruelle perplexité. Il voyait qu'en reconnaissant Photius il condamnait la sage conduite de ses prédécesseurs, et qu'il se mettait au-dessus de toutes les règles de la discipline. Mais il craignait les Sarrasins prêts à opprimer l'Eglise romaine, et il ne voyait de secours à espérer que de l'Orient. D'un autre côté, Photius, tout puissant auprès de Basile et de ses évêques, s'humiliait devant le pape, et lui demandait comme une

<sup>1</sup> Ep. Styl. t. VIII, Conc. p. 1403.

grâce d'être rétabli. On risquait, en la lui refusant, qu'il ne se prévalût comme d'un droit de ce qu'il était prêt à accepter comme une faveur, et qu'il ne vînt à s'en faire un titre pour renouveler le schisme avec plus de scandale qu'auparavant. En lui accordant grâce, au contraire, on avait lieu de croire que la division cesserait avec tous les prétextes de la fomenter.

Le pape Jean répondit à l'empereur <sup>1</sup> (879) qu'à sa prière, et attendu la mort du patriarche légitime et les circonstances du temps, il usait d'indulgence envers Photius, quoiqu'il eût repris, sans l'aveu du saint Siège, les fonctions qui lui avaient été interdites. Jean VIII établit pour principe d'une conduite qui ne pouvait manquer de paraître irrégulière, que la nécessité autorise les dispenses, et que des autorités respectables, des canons même de conciles généraux, prouvent qu'on a fait bien des choses extraordinaires en cédant, soit à cette nécessité, soit même à l'importunité. « Maintenant, ajoute-t-il, que les patriarches d'Alexandrie, » d'Antioche et de Jérusalem, les archevêques et les évêques, les » prêtres et tout le clergé de Constantinople, sans excepter ceux » qui ont été ordonnés par Méthode et par Ignace, consentent » unanimement au retour de Photius, et qu'il demande lui-même » son pardon, nous le recevons aussi pour évêque et pour collègue, à la charge qu'il demandera réellement pardon en plein » concile, suivant la coutume. Et, afin qu'il ne reste plus de dispute, nous l'absolvons de toute censure, avec les ecclésiastiques » et les laïques qui en avaient été frappés, nous appuyant sur la » puissance que toute l'Eglise croit nous avoir été conférée par » Jésus-Christ dans la personne du Prince des apôtres, et qui s'étend à tous les cas sans exception : d'autant plus que les légats » du pape Adrien notre prédécesseur ne souscrivirent au concile » de Constantinople que sous son bon plaisir, et que plusieurs » patriarches, comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Flavien » et Jean de Constantinople, ont été absous par le saint Siège, » après avoir été condamnés par des conciles. Ainsi nous vous » exhortons, pour effacer les troubles passés, à honorer le patriarche de votre ville comme le médiateur entre Dieu et les » fidèles, et à ne plus écouter d'accusation contre lui. Nous vous » enjoignons enfin de rappeler à l'unité de l'Eglise de recevoir » à bras ouverts tous les évêques et les clercs ordonnés par Ignace, » et de leur rendre leurs places, afin que la paix soit entièrement » rétablie. Que s'il y en a quelques-uns qui refusent de communiquer avec le nouveau patriarche après trois monitions, nous

<sup>1</sup> Ep. 159.

« les déclarons excommuniés par nous et notre concile jusqu'à ce qu'ils se réunissent. » Le pape mit toutefois deux conditions à ces grâces : la première, qu'après la mort de Photius on n'éliera plus de laïques pour remplir sa place ; la seconde, que ce patriarche ne s'attribuera aucune juridiction sur la Bulgarie.

Les lettres que le pontife écrivit à Photius et aux évêques dépendans de son siège ne nous apprennent rien de plus que la précédente, sinon que Photius doit obtenir le rappel des exilés. Dans celle qui est adressée aux trois autres patriarches de l'Orient, le pape, citant l'exemple d'Innocent I<sup>er</sup>, qui reconnut Photin pour évêque à la prière des prélats de Macédoine, dit que c'est à leurs sollicitations qu'il accorde le rétablissement de Photius, en tant qu'il peut avoir lieu sans un trop grand scandale ; et à la charge qu'on observera mieux à l'avenir les canons touchant l'ordination des néophytes, que l'on rendra au saint Siège la juridiction sur la Bulgarie, et que Photius demandera pardon devant un concile. Il dit expressément à celui-ci qu'il n'avait donné à ses légats aucun pouvoir pour décider dans son affaire, vu l'incertitude où l'on était à Rome du véritable état de l'Eglise de Constantinople ; et aux légats : « Quoique vous ayez agi contre notre volonté, et » qu'étant arrivés à Constantinople vous dussiez vous informer » de ce qui regarde la paix et l'union de l'Eglise, et nous en faire » un rapport fidèle ; toutefois nous vous joignons au prêtre-cardinal Pierre, pour travailler avec lui à cette union, suivant nos » lettres et suivant l'instruction détaillée que nous vous envoyons ; » nous vous chargeons encore de cette commission, afin qu'en » vous en acquittant dignement, vous puissiez rentrer dans nos » bonnes grâces. » Cette instruction portait qu'ils célébreraient un concile avec le patriarche de Constantinople, les légats d'Orient et les autres évêques ; qu'on le commencerait par la lecture et l'acceptation des lettres pontificales adressées à l'empereur, et par conséquent que Photius ne serait rétabli qu'à titre de grâce, après avoir obtenu le pardon qu'il lui était enjoint par ces lettres de demander. Elles contiennent beaucoup d'autres articles qui ne méritent pas d'être rapportés, parce qu'on soupçonne l'exemplaire qui nous reste de ces fameuses instructions d'avoir été altéré par Photius. Ainsi on prête ces paroles au pape avec peu de vraisemblance : « Nous voulons aussi que les conciles tenus contre Photius sous le pape Adrien, tant celui de Rome que celui de Constantinople, soient dès à présent déclarés nuls et ne soient plus » comptés au nombre des conciles. »

On ne peut guère ajouter plus de foi, au moins pour le détail, aux actes du concile que Photius ne tarda point à tenir.

C'est peut-être pour cette raison qu'on a négligé jusqu'à nos jours de les faire imprimer tout entiers, quoiqu'il y en ait à Rome une copie très-exacte. Dès le mois de novembre de l'an 879, l'audacieux sectaire saisit l'occasion qui lui était offerte pour porter ses prétentions plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Il présida au concile, quoiqu'il y eût trois légats du pape, qui n'y parurent que les assistans du schismatique. Ils n'étaient assis qu'à-près lui, contre la pratique de tous les siècles; et ce qui étonne encore davantage, l'orgueilleux intrus est nommé dans tous les actes avant le souverain pontife. Il se trouva trois cent quatre-vingts évêques à ce conciliabule, en admettant que toutes les souscriptions en soient véritables; car on ne peut rien donner pour certain sur la garantie d'un faussaire si expert et si impudent. La condescendance de Jean VIII ne le satisfaisait pas encore. On altera toutes les lettres que le souverain pontife avait envoyées pour diriger le concile. Il n'y est question, ni du pardon que devait demander le schismatique, ni de l'absolution que le pape lui donnait. On y loue au contraire, du moins selon les actes, la piété de l'empereur, mais d'une manière très-fine, d'avoir prévenu le pape; en faisant violence à Photius et en le rétablissant avant l'arrivée des légats du saint Siège. Au sujet du concile tenu antérieurement contre lui, on fait dire au pape Jean qu'il le rejette et l'annule comme n'ayant pas été souscrit par le pape Adrien.

Les indignes représentans du chef de l'Eglise, tant le cardinal Pierre, arrivé en dernier lieu, que les évêques d'Ancône et d'Ostie, dont on ne pouvait rien attendre de mieux après leur première prévarication, entendirent tranquillement toutes ces faussetés, qu'on avait apparemment concertées avec eux. Ils donnèrent les plus grandes marques d'estime et de vénération à Photius; ils applaudirent aux éloges outrés qu'en fit, dès la première session, Zacharie de Chalcedoine, qui le dépeignit comme un homme doué de toutes les vertus, exempt de tous les défauts et de toutes les passions, uniquement persécuté par l'envie qu'avait excitée un homme si différent de tous les autres, comme autrefois le Fils de Dieu, durant le cours de sa vie mortelle. Le cardinal Pierre lui dit aussitôt après que le pape le voulait avoir pour son frère, et qu'il le chérissait comme son ami; puis se leva, et, par une approbation plus expressive que tous les discours, lui présenta les ornemens pontificaux, que le pape lui envoyait à la vérité, mais qu'on ne devait lui donner qu'après qu'il aurait accompli toutes les conditions prescrites pour son rétablissement.

Par ces témoignages apparens de l'approbation du saint Siège, tous les évêques furent trompés, ou ils voulurent le paraître plu-

tôt que de s'exposer à la persécution. Il n'y eut que Métrophane, archevêque de Smyrne, qui osa faire entrevoir sa façon de penser, en prétextant une maladie pour ne point venir au concile<sup>1</sup>. Il avait été attaché dans tous les temps au patriarche Ignace, et ne voulut point déshonorer sa vieillesse en abandonnant une cause qu'il ne séparait pas de celle de l'Eglise. La déposition et tous les autres périls ne purent jamais l'ébranler. Les légats des Eglises patriarcales, vrais ou supposés, suivirent le torrent et allèrent plus loin. Ils protestèrent que ces Eglises n'avaient jamais cessé de communiquer avec Photius; que ceux qui l'avaient condamné au huitième concile s'étaient faussement portés pour légats, et que les sièges d'Orient avaient anathématisé cette assemblée. Quoi qu'il en soit du caractère feint ou réel de ces derniers Orientaux, on doit peu s'étonner de leur servile complaisance pour les Grecs, dont ils ne cherchaient qu'à tirer des aumônes, dans la misère où ils gémissaient sous la tyrannie des Sarrasins.

Toutefois, en s'autorisant de cette prétendue disposition des grands sièges à l'égard des décrets portés contre Photius dix ans auparavant, on cassa tous les conciles tenus contre lui, et nommément celui de Constantinople, du temps du pape Adrien, c'est-à-dire le huitième œcuménique. Par la plus énorme de toutes les impostures, le schismatique faussaire fit croire à son concile que l'ordre d'agir d'une manière aussi monstrueuse lui était donné, dans les instructions même que les légats du S. Siège tenaient du pape Jean, et que Photius avait falsifiées avec plus d'impudence encore que les autres écrits de ce pontife. Dans le corps de ces instructions, que l'imposteur, tout habile qu'il était, n'a pas eu soin de faire cadrer avec les actes du concile, on voit que le pape voulait seulement, pour le bien de la paix et par déférence pour l'empereur, user d'indulgence envers Photius et le dispenser de la rigueur des canons, pourvu qu'il reçût cette grâce avec les dispositions requises dans les cas d'une juste condamnation.

Le schismatique ne se contenta pas d'avoir flétri un concile général célébré selon toutes les règles de l'Eglise, et présidé par les légats bien et dûment autorisés du saint Siège; il aspirait surtout à se mettre au moins de niveau avec le souverain pontife, et c'est à cela que tendaient toutes ses entreprises. Dans ce dessein, qu'il sut colorer du prétexte d'entretenir une parfaite harmonie entre le pape et le patriarche de Constantinople, il fit statuer qu'ils ne recevraient point réciproquement ceux que l'un ou l'autre aurait condamnés. Ainsi il ôta au chef de l'Eglise les appellations dont

<sup>1</sup> T. VIII. Conc. p. 1386.

le droit était reconnu et l'exercice réglé par le concile de Sardique. Afin même de donner l'avantage à son Eglise sur celle de Rome, il forma le projet de faire condamner le dogme touchant la procession du Saint-Esprit dont il avait fait un reproche aux Latins. Il n'osa néanmoins proposer ouvertement un point si délicat, de peur que les légats, effarouchés d'une entreprise qui ne tendait au fond qu'à noter d'hérésie l'Eglise romaine, ne refusassent de souscrire son concile qui demeurerait sans autorité, et qu'ainsi toutes ses manœuvres ne produisissent pas leur effet principal. C'est pourquoi il prit une de ces voies détournées qui lui étaient si familières, et qui pouvaient le conduire au même but. Comme c'était la coutume de dresser une profession de foi dans les conciles, il proposa aux évêques, qu'il avait prévenus et rassemblés dans le palais impérial, de se conformer à cet usage. Ils lui présentèrent les symboles de Nicée et de Constantinople avec l'anathème qu'ils prononcent contre ceux qui auraient la témérité d'en retrancher ou d'y ajouter quelque chose. Ainsi on se ménageait un prétexte pour inculper quand on voudrait l'Eglise romaine, qui, par amour pour la paix et par égard pour les évêques de France, avait laissé insérer dans le symbole une sorte d'addition ou plutôt d'explication et de développement à l'article qui concerne la procession du Saint-Esprit. Tel est en effet l'usage que les Grecs, devenus tout-à-fait schismatiques, firent dans la suite de cette confession du concile de Photius, qu'ils tiennent pour le huitième général, en le substituant à celui où cet auteur de leur schisme avait été condamné.

Cependant Photius, loin de s'élever ouvertement contre l'autorité du Siège apostolique, reconnut encore, dans ce dernier concile de Constantinople, qu'il tenait son pouvoir du pape à certains égards. Les légats de Jean VIII, en parlant du métropolitain de Smyrne qui refusait courageusement de participer à leur prévarication, dirent publiquement <sup>1</sup> : « Sachez que le pape Jean a » donné au patriarche Photius la même puissance de lier et de dé- » lier qu'il a reçue de S. Pierre, et qu'en vertu de cette délégation » ce patriarche peut en notre absence condamner Métrophane. » Bien loin de réclamer, Photius leur répondit : « Nous vous tenons » pour nos Pères, comme légats du pape, qui est notre Père spi- » rituel. »

Ces légats, voulant encore dédommager leur maître par quelque autre endroit, demandèrent avec empressement la restitution de la Bulgarie. Photius, peu embarrassé avec des solliciteurs de

<sup>1</sup> T. VIII. Conc. p. 1386.

leur caractère, les paya de belles paroles, selon sa coutume, sans s'engager à rien. Il leur promit, avec ses évêques, de s'intéresser vivement pour cette affaire auprès de l'empereur, à qui il convenait de s'en mêler, et pour s'épargner une réponse plus précise, au moins durant tout le cours du concile, il ajouta que, comme il était question de régler des limites, il fallait nécessairement attendre un temps plus opportun. Après l'assemblée (880), on trouva de nouveaux motifs de délai, en donnant toujours de plus belles espérances. On a tout lieu de croire que l'empereur, en renvoyant les légats, écrivit au pape qu'il avait donné ses ordres pour la restitution de la Bulgarie, aussi bien que du monastère de Saint-Serge, que les Latins avaient auparavant près Constantinople. Il nous reste une lettre <sup>1</sup> où Jean VIII remercie Basile touchant ces deux objets. Il y dit, sur la fin, qu'il approuve l'indulgence dont le concile a usé en rétablissant le patriarche Photius ; mais que, si ses légats ont fait quelque chose contre ses ordres, il le rejette, comme étant de nulle vertu. Il écrivit à Photius même, avec une pareille restriction, et se contenta cependant de rappeler les maximes générales de l'humilité à cet insolent coupable, qui, plus enorgueilli que jamais par le succès de ses affaires, avait osé écrire au pape qu'il n'avait pas cru devoir demander miséricorde, parce que c'eût été faire tort à sa dignité que de se confesser criminel.

Telles furent les suites de l'embarras où se trouva Jean VIII, lorsqu'assaili par les Sarrasins en Italie il se vit délaissé des Français et se tourna vers l'Orient qui lui faisait des promesses. La faiblesse du pape Jean paraît avoir donné lieu à la fable de la *papesse Jeanne*. Ce ne fut d'abord qu'un libelle satirique, où l'on voulut faire allusion à la lâcheté d'un pontife qui, se montrant inférieur à un eunuque, suivant les expressions des auteurs du temps, ne pouvait être mieux comparé qu'à une femme <sup>2</sup>. Quelque temps après, dans le siècle le plus grossier et le plus ignorant, l'ironie fut prise pour la réalité, si toutefois les hérétiques du dernier âge n'ont pas inséré eux-mêmes cette invention burlesque dans les vieilles chroniques, dont les plus anciens exemplaires ne la rapportent point. Au moins est-il indubitable que les écrivains protestans ont beaucoup varié à son sujet, ceux-ci la plaçant dans un temps, et ceux-là dans un autre. Leur accord à mettre enfin entre Léon IV et Benoît III cette papesse fantastique, qu'ils font accoucher et mourir en travail dans une procession solennelle, ne peut que les faire regarder comme des imposteurs plus hardis

<sup>1</sup> Ro. 251 — <sup>2</sup> Leo All. de Syn. Phot. c. 2.

encore et plus maladroits que Photius, qui vivait dans ce temps-là, et qui n'a jamais fait cet étrange reproche à l'Eglise romaine. S'il était question d'une réfutation sérieuse, on la pourrait faire d'une manière péremptoire, par le seul témoignage d'Hincmar de Reims, dont les députés, envoyés à Rome vers le pape Léon, apprirent en route qu'il était mort, et que Benoît l'avait remplacé sur la chaire de S. Pierre. Mais les ennemis de l'Eglise qui méritent quelque attention, détrompés enfin par les observations de l'un des plus sensés et des plus éclairés d'entre eux<sup>1</sup>, reconnaissent eux-mêmes que la papesse Jeanne n'est autre vraisemblablement que Jean VIII, à qui l'on donna ce nom, pour avoir fait preuve d'une mollesse aussi indigne du nom d'homme que du caractère de pontife.

Jean sembla néanmoins se réveiller comme d'une profonde léthargie, quand il vit sans exécution les promesses qu'on avait faites à ses légats, et qu'ils avaient encore beaucoup amplifiées à leur retour. Il parut à la vérité une flotte grecque sur les côtes d'Italie ; mais elle se retira aussitôt, sous prétexte que les Sarrasins menaçaient les côtes mêmes de l'Empire. Pour la Bulgarie, que le pape n'avait guère moins à cœur que le salut de Rome, elle demeurait comme auparavant sous la conduite et la juridiction des Grecs. Jean eut peur qu'avec tant d'audace et de duplicité, on n'eût pareillement attenté à la primauté du saint Siège et à l'autorité suprême de l'Eglise. Il envoya aussitôt à Constantinople, en qualité de légat, le généreux Marin, qui avait déjà rempli cette mission avec tant d'honneur lors de la première condamnation de Photius au concile œcuménique. Le nouveau légat soutint toute la réputation de magnanimité et de fidélité qu'il s'était justement acquise. Après avoir découvert ce qu'il était impossible qu'on lui cachât sur les lieux, savoir, que le concile de Photius avait condamné, tant le concile général que ceux des papes Nicolas et Adrien, il rejeta avec horreur ce malheureux synode où les légats ses prédécesseurs, indignement corrompus, avaient agi directement contre leurs instructions, et trahi tous les intérêts de l'Eglise. L'empereur Basile oublia sa modération : Marin fut mis aux fers, où il demeura trente jours, sans jamais chanceler dans sa détermination généreuse. Basile, rougissant enfin de violer ainsi les droits les plus sacrés parmi tous les peuples, revint à son naturel et le fit élargir. Marin, tout couvert de gloire, reparut à Rome, où il dévoila le mystère de l'iniquité et de la perfidie des Grecs. On rapporte<sup>2</sup>, sur la foi d'une lettre manuscrite du pape Formose, que Jean VIII, épouvanté à la vue du

<sup>1</sup> Blondel. — <sup>2</sup> Miss. Bibl. Colon.

précipice où l'avaient conduit la méchanceté de Photius et l'infidélité de ses légats, montra pour lors la plus grande vigueur, se rendit à l'église de Saint-Pierre, monta sur la tribune en présence de tout le monde, et, tenant l'Évangile entre ses mains, déclara l'irrégularité et la nullité du prétendu concile de Constantinople, ajoutant que les évêques schismatiques avaient encouru, avec leurs chefs, les censures de l'Église : fait revêtu d'ailleurs de toutes les couleurs de la vraisemblance, puisque ni les historiens grecs, avant la consommation du schisme, n'ont pas dit un mot en faveur de ce conciliabule, ni les schismatiques mêmes ne l'ont jamais reconnu avant Marc Ephèse, c'est-à-dire avant le concile de Florence : ils n'avaient reçu jusque là que les sept premiers.

Le pape, joué par les Grecs, n'eut rien de mieux à faire que de ralentir la fureur des Sarrasins, en satisfaisant à leur avidité et à leurs exactions. Mais s'il temporisait avec eux, il tournait cependant ses vues vers les princes de la maison de France, refuge ordinaire de l'Église romaine. Les Gaules n'étant gouvernées que par deux enfans, fils de Louis le Bègue, il s'adressa au roi Charles, surnommé le Gros, qui était de la branche de Germanie, l'engagea à venir à Rome, et l'y couronna empereur au commencement de l'année 881. Choix funeste, comme on le verra par la suite, à celui même qui en était l'objet, dont il ne servit qu'à manifester l'incapacité. Il fut également infructueux pour le pape, qui ne reçut de ce prince aucun secours pour les Romains, comme nous l'apprenons par ses lettres et ses plaintes réitérées.

Dans la France proprement dite, le jeune roi Louis, troisième du nom, signala en quelques rencontres sa valeur contre les Normands, et se prévalut de ces avantages peu ordinaires pour s'ingérer dans le régime ecclésiastique. Il voulut élever sur le siège épiscopal de Beauvais un clerc de sa cour, nommé Odacre, qui, après une élection presque forcée, fut exclu des fonctions épiscopales par un concile de la province, assemblé à Fime. Le roi se tint offensé de ce refus, et dans cette affaire, qui devait lui être assez indifférente, il montra toute la chaleur qu'ont souvent, pour des prétentions de caprice, les princes faibles et les moins jaloux des vrais droits du trône. Il alla jusqu'à prétendre, comme l'archevêque Hincmar l'apprit par la rumeur publique, qu'on ne devait élire que les sujets désirés par le roi, que les biens ecclésiastiques étaient en sa puissance, et qu'il pouvait les donner à qui il lui plaisait<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Hincm. t. II, p. 188 et seq.

L'archevêque en écrivit au prince avec respect, mais en même temps avec toute la liberté qu'il avait montrée en tant d'autres circonstances. « Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, lui dit-il, ce sont des maximes qui ne peuvent vous être suggérées que par l'esprit de trouble et de ténèbres. Rappelez-vous les discours et la conduite qu'ont tenus les grands princes vos prédécesseurs. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite vous-même à votre sacre, que vous avez souscrite de votre propre main, et déposée sur l'autel en présence de Dieu et des évêques. Faites-vous-la relire devant vos ministres. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Eglise; mais c'est moi qui, avec mes collègues et les autres fidèles, vous ai élu pour gouverner le royaume, sous la condition que vous observeriez les lois. Vous nous menacez d'assembler les évêques des deux royaumes : nous ne craignons point de rendre compte de ce que nous avons fait, en présence des archevêques et des évêques, parce que nous savons qu'ils n'ont pas d'autre Evangile et d'autres canons que nous. Et si vous ne changez pas ce que vous avez mal fait, Dieu le changera un jour, quand il lui plaira. L'empereur Louis le Débonnaire n'a pas vécu aussi longtemps que son père Charlemagne; et votre aïeul Charles le Chauve n'a pas vécu autant que son père, ni votre père autant que le sien. Comme eux, vous passerez promptement; mais l'Eglise de Dieu, gouvernée par ses évêques, sous l'autorité de Jésus-Christ, subsistera éternellement, suivant sa promesse. Gardez-vous donc de vous élever contre les lois de l'Eglise. Et si vous tenez tant à ce que votre Odacre soit ordonné, qu'il vienne avec ceux qui l'ont élu, soit de votre cour, soit de l'Eglise de Beauvais; venez-y vous-même, et l'on verra s'il est entré dans la bergerie par la porte. N'affligez pas ma vieillesse; ne tentez pas de déshonorer mes cheveux blancs, en prétendant m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâce au ciel, pendant trente-six ans d'épiscopat. »

Cette lettre est de l'année 881, qui précéda celle où mourut Hincmar, dont l'épiscopat fut de trente-sept ans. Il ne se borna point à écrire : ce magnanime vieillard montra une vigueur égale dans l'exécution. L'intrusion d'Odacre ayant duré plus d'un an avec un grand scandale et un péril manifeste de voir toujours le mal empirer, Hincmar prononça contre lui la sentence suivante avec les évêques de sa province : « Nous déclarons Odacre excommunié suivant les canons, et s'il persévère dans la contumace, qu'il demeure à jamais incapable de faire aucune fonction cléricale dans cette province, et de recevoir la com-

« inunion, sinon à la mort en forme de viatique. » La cour fut d'abord très-irritée; mais la vigueur épiscopale, dirigée par les canons, accréditée par la vertu, soutenue avec unanimité sans tergiversation, produisit enfin tout son effet, gagna l'estime de ceux mêmes qu'elle avait contredits, et plus encore de la postérité qui n'a pas compté Odacre parmi les évêques de Beauvais. C'est ainsi que Hincmar, malgré quelques traits d'une humeur revêche et hautaine, a mérité jusqu'à la fin de sa carrière d'être regardé comme l'un des plus zélés défenseurs de la discipline ecclésiastique, et de passer à jamais pour l'un des plus grands ornemens de l'Eglise de France.

Dans son immense érudition, on admire surtout la connaissance qu'il avait des lois canoniques. On eût dit qu'il savait par cœur tous les décrets portés par les papes et les conciles, tant ils lui étaient familiers. C'est de lui que nous tenons en particulier la forme des élections qui était usitée de son temps. Nous voyons en premier lieu<sup>1</sup> que, sitôt qu'un évêque était mort, l'Eglise vacante envoyait des députés au métropolitain. L'archevêque, après cela, établissait dans cette Eglise un visiteur choisi au gré du roi entre les évêques de la province. Il était chargé de procurer l'élection, d'en apporter ou envoyer directement le décret au métropolitain, qui en devait donner avis au roi, et qui, après avoir reçu le consentement du prince, indiquait, par un mandement adressé à ses comprovinciaux, le jour et le lieu de l'ordination. Ils étaient obligés de s'y trouver en personne, au moins d'y envoyer leurs lettres de consentement par un prêtre ou par un diacre.

L'évêque visiteur commençait par annoncer l'élection, et en lisait publiquement la formule, puis faisait une exhortation à tous ceux qui avaient droit de suffrage, c'est-à-dire au clergé de la ville, aux députés de tous les monastères du diocèse et de tous les prêtres de la campagne, à l'ordre de la noblesse et à tous les citoyens, tout le monde, disait-on, devant élire celui qui doit commander à tout le monde; cette maxime doit néanmoins être entendue en ce sens que le droit d'élection proprement dit appartenait au clergé, et que les autres suffrages n'étaient au fond qu'un simple témoignage du mérite de l'élu. On les portait à choisir, de concert et sans passion, le sujet le mieux instruit, le plus vertueux, en qui il n'y eût aucune irrégularité. Ce devait être un prêtre ou un diacre tiré du clergé séculier ou régulier de l'Eglise vacante. Quand il ne s'y en trouvait point d'assez digne, on avait recours à une autre Eglise de la province, et même d'un autre district, avec la permission par écrit de son propre évêque. L'élection

<sup>1</sup> Sirm. Conc. t. VIII, p. 1806.

étant faite, on en dressait le décret, que tous les électeurs devaient souscrire; sur l'ordre du métropolitain, on lui envoyait l'élu avec le décret et des députés en assez grand nombre pour rendre témoignage au nom de toute l'assemblée. L'archevêque les interrogeait d'abord touchant la réalité et la liberté de l'élection; ensuite il demandait à l'évêque élu quelle était sa patrie, sa condition qui devait être libre, l'école où il avait étudié, quel ordre il avait et où il l'avait reçu, quel emploi il pouvait avoir exercé, et généralement ce qui concernait la conduite, les habitudes et les mœurs de toute la suite de sa vie. Pour peu qu'il y eût lieu au doute et aux soupçons, il fallait des témoignages authentiques et péremptoires pour dissiper ces ombres. L'examen de la foi, à plus forte raison, n'était pas oublié. L'élu en lisait publiquement la confession, et la souscrivait. Pour apprécier sa capacité, on lui faisait lire quelques ouvrages de l'antiquité ecclésiastique, tels que le *Pastoral* de S. Grégoire ou les canons de Carthage, et on s'assurait qu'il les entendit. S'il se trouvait qu'on eût choisi une personne indigne, le métropolitain avec ses comprovinciaux rejetait cette élection irrégulière, et ils nommaient un autre évêque. Quand tout s'était passé selon les règles de l'Eglise, l'archevêque indiquait le jour et le lieu de l'ordination; tous les évêques de la province ou leurs députés s'y rendaient; on consacrait le nouvel évêque, et on lui donnait les lettres de son ordination, avec une instruction sur les devoirs de l'épiscopat, signée de tous les prélats ou de leurs représentans. On voit, dans celles qui nous restent de ce temps-là, que les évêques étaient encore chargés de la subsistance des clercs, du luminaire et des ornemens des églises, du soin des bâtimens, de l'hospitalité et des pauvres, parce que les biens ecclésiastiques n'étaient pas encore partagés. En vertu de l'ancienne coutume, ils fournissaient encore des troupes au roi, en proportion des terres de leurs Eglises.

On régla vers le même temps, c'est-à-dire sous le pontificat de Jean VIII, le titre et les droits des cardinaux de l'Eglise romaine, par une constitution qui se trouve, à ce qu'on assure, dans la bibliothèque du Vatican. Le nombre en est fixé à soixante-dix, destinés à terminer, sous l'autorité pontificale, tous les différends des particuliers, à l'exemple des soixante-douze juges d'Israël établis par Moïse pour connaître les affaires journalières du peuple de Dieu. Le pape Jean termina enfin sa carrière le 15 décembre de l'année 882, après avoir occupé dix ans le saint Siège, qui ne vaqua que huit jours.

On s'empessa d'y élever Marin, cet ancien légat à Constantinople, si justement vénérable au clergé de l'Eglise romaine, et si

capable de réparer les fautes de son prédécesseur. Il n'eut rien en effet de plus pressé que de condamner hautement Photius et tout ce qui s'était fait au faux concile de Constantinople. On dit qu'il fit aussi un décret portant qu'à l'avenir on n'attendrait plus les ordres des empereurs d'Occident pour l'élection des papes. On voit par là que l'autorité de ces princes, très-embarrassés des affaires d'Allemagne, diminuait de jour en jour en Italie, et qu'ils n'étaient en état, ni de s'y faire craindre, ni de la protéger. Pour ce qui est de Marin, son élection ne causa qu'une joie bien courte à l'Église. Il ne tint le saint Siège que dix-sept mois, et mourut dans le courant de mai 884. Son successeur fut Adrien III, romain de naissance. Ordonné sur la fin de mai<sup>1</sup>, il mourut dans le mois de septembre de l'année suivante (885). Ce pape, qui se nommait auparavant Agapit, est le premier qui ait changé de nom à son exaltation. Il rejeta Photius, comme avait fait son prédécesseur.

Avant la mort de Marin, Alfred, roi d'Angleterre, envoya de riches offrandes à Rome, en reconnaissance de ses succès merveilleux contre les Normands. Ses pieuses libéralités s'étendirent jusqu'aux Indes, où il les fit porter et déposer à l'endroit où l'on croyait dès-lors qu'était le tombeau de l'apôtre S. Thomas. Ce prince religieux ne pouvait attribuer qu'au bras du Tout-Puissant l'état heureux où il voyait enfin, contre toute espérance, les terres de sa domination. Elles avaient été, comme toutes les régions voisines, le théâtre du brigandage et de la cruauté des Barbares, pendant toute sa jeunesse, et durant les six premières années de son règne, dans le pays d'Ouessex<sup>2</sup>. Après cette horrible dévastation, ils s'étaient emparés de tous ses états, et il avait été réduit à se cacher dans un bois environné de marais inaccessibles. Pendant six mois, lui et la reine sa femme n'eurent pour se loger que la cabane d'un berger fidèle; et pour subsister avec leurs gens, que la ressource de la pêche dans les eaux qui les environnaient<sup>3</sup>. Mais la rigueur du froid les ayant enfin glacées, le roi fut contraint d'envoyer son monde chercher au loin quelques poissons ou quelque gibier, à travers les plus grands périls. Un jour qu'il restait seul avec la reine, et faisait diversion au chagrin par la lecture, un pauvre vint frapper à la porte, et demander l'aumône. *Qu'avez-vous à lui donner?* dit le charitable Alfred en fixant les yeux sur la reine. Elle répondit qu'il ne leur restait qu'un seul pain. *Dieu soit béni!* dit le roi. *Celui qui avec cinq pains a nourri cinq mille hommes, peut bien faire que la moitié d'un pain nous suffise : donnez l'autre moitié à ce pauvre.* Peu de momens après,

<sup>1</sup> Pagi et Muratori. — <sup>2</sup> Guill. Malmesh. p. 24, etc. — <sup>3</sup> Alfred. vit. per Asser. p. 9, etc.

les gens du prince arrivèrent avec une si grande quantité de poissons, qu'il y avait, disent les historiens du temps<sup>1</sup>, de quoi nourrir une armée.

Alfred apprit ensuite que, dans l'état désespéré où se trouvaient ses affaires, quelques Anglais avaient fait un dernier effort; que le Danois Hubba, auteur du martyre de S. Edmond, avait été tué; qu'on avait pris le corbeau qui servait d'étendard aux idolâtres, et auquel ils attribuaient une vertu magique qui entretenait leur confiance. Il sortit de ses marais, rassembla ses troupes dispersées, tomba tout-à-coup sur les Barbares, et remporta une victoire complète (878). Ceux qui échappèrent au massacre se renfermèrent dans une forteresse. Il les y assiégea, et les contraignit de se rendre aux conditions qu'il lui plut de leur imposer. Il obligea ceux qui ne voulurent point quitter l'idolâtrie, à sortir de l'île, et donna des terres aux autres, qui prirent la résolution de se faire chrétiens avec leur roi Gunthrum. Par ce moyen, il repeupla les deux royaumes d'Estangle et de Northumbre, presque déserts par suite des incursions des Barbares auxquelles ils étaient les plus exposés. Il y établit les Danois convertis, avec leur roi, qu'il tint sur les fonts sacrés, et nomma Edelstan. Pour former plus aisément ces nouveaux Chrétiens, il leur donna des lois, de concert avec le prince normand. Il en fit aussi pour les Anglais naturels, et même d'assez importantes pour qu'il soit regardé comme le principal législateur de la nation dans ces temps anciens. Il dit néanmoins, dans le recueil qui nous en reste, qu'il les a tirées des lois plus anciennes d'Ina, roi d'Ouessex, d'Offa, roi des Merciens, et même d'Ethelbert, premier roi chrétien d'Angleterre. Alfred, par sa législation et par ses victoires, acquit le surnom de Grand.

La France n'eut pas le même avantage contre les Barbares sous des maîtres bien différens de ce grand homme. On retracerait sans fin les mêmes images, si l'on entreprenait de peindre toutes les calamités de l'Etat ou de l'Eglise, dans le dépérissement de la puissance et de la race de Charlemagne. Ces faibles princes étaient bien éloignés de pouvoir secourir l'Italie, non moins désolée par les Musulmans de l'Afrique, que le reste de l'empire français l'était par les idolâtres du Nord. Le désordre était d'autant plus triste dans les régions méridionales, que les Sarrasins y avaient souvent des intelligences avec des seigneurs factieux, et quelquefois avec des évêques. C'est ainsi qu'appuyés de l'alliance d'Athanas de Naples, dit le Jeune, pour le distinguer du saint du même nom, qui était son oncle et son prédécesseur, ils pillèrent le ter-

<sup>1</sup> Asser. l. x, n. 43.

ritoire de Benévènt, de Spolète, de Rome même, sans épargner les monastères ni les églises. La plupart des moines de Saint-Vincent du Vulturne furent massacrés, et le monastère incendié<sup>1</sup>. L'abbaye du Mont-Cassin eut le même sort. Elle avait résisté aux infidèles, sous l'abbé Bassace, prédécesseur de Berthaire, qui la gouvernait à l'époque de cette seconde attaque. Celui-ci venait de munir le monastère d'en haut, de murs et de tours qui en faisaient une forteresse respectable. Autour du monastère d'en bas, il avait commencé à bâtir une ville qui semblait déjà le mettre à couvert de toute insulte. Rien ne tint contre la fureur et l'avidité des Arabes (884); tous ces asiles furent forcés et pillés; l'abbé Berthaire fut tué avec une multitude de moines; ceux qui purent échapper se retirèrent avec leurs titres dans une celle ou prieuré, fondée depuis le même temps à Téano en l'honneur de S. Benoît. Ces succès des Sarasins et les richesses qu'ils leur procurèrent exaltèrent prodigieusement leur courage. Rome se vit plus en butte que jamais à leur audace. Le saint pape Adrien trembla pour ce sanctuaire de la religion; il voulut encore engager les princes français à le secourir, et afin de les intéresser plus vivement, il se mit en route pour aller trouver l'empereur Charles le Gros: mais il mourut dans le mois de septembre 885, pendant qu'il faisait ce voyage. Il fut enterré à l'abbaye de Nonantule, où on l'honora comme saint.

Sur la fin du même mois, c'est-à-dire, aussitôt qu'on eut appris à Rome la mort d'Adrien, on mit en sa place Etienne V, romain de naissance, prêtre du titre des Quatre-Couronnés, de race noble et d'un détachement exemplaire. Il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation: pour le porter sur le trône pontifical, il fallut rompre les portes de sa maison, où il s'était enfermé, et d'où il criait qu'il était indigne de l'honneur qu'on lui voulait faire<sup>2</sup>. On n'en eut que plus d'empressement à le conduire au palais pontifical. Le Ciel même parut approuver cette élection. Avant qu'on fût arrivé au palais de Latran, il tomba contre toute espérance une pluie abondante qui diminua d'abord considérablement les maux causés par une longue sécheresse. Des essaims dévorans de sauterelles continuant d'affliger le pays, Etienne se mit en prière, bénit de l'eau, la fit distribuer au peuple, et partout où l'on en jeta, il ne parut plus aucun de ces désolans insectes. La charité et la piété éclataient surtout entre les vertus de ce pontife. Il nourrissait les orphelins comme ses enfans, et ne prenait point son repas sans en avoir quelques-uns à sa table. A son avènement au pon-

<sup>1</sup> Chron. S. Vinc. et Cassin. — <sup>2</sup> Anast. in Steph. V.

tificat, les biens de l'Eglise se trouvant presque tous dissipés, il distribua libéralement son riche patrimoine. Il célébrait la messe tous les jours, et donnait à l'oraison ou à la psalmodie tout le temps que lui laissaient les fonctions de la charité et de la sollicitude pastorale. Mais il s'appliqua sur toute chose à s'associer, dans le gouvernement de l'Eglise, les hommes les plus éclairés et les plus vertueux qu'il put découvrir. Il avait senti combien ce secours était nécessaire, avant même qu'il fût assis sur le Siège apostolique.

L'empereur d'Orient avait adressé au pape Adrien des lettres qui n'arrivèrent à Rome qu'après sa mort. Basile se proposait toujours de faire approuver le rétablissement de Photius par les successeurs de S. Pierre, et, avec une violence qui n'était pas dans son caractère, il s'emportait indécemment contre les papes Adrien et Marin. Etienne s'efforça dans sa réponse de ramener ce prince à sa modération naturelle; mais, par un sort semblable à celui de la première lettre, la réponse n'arriva à Constantinople qu'après le premier jour de mars 886, où Basile mourut d'une blessure qu'un cerf lui avait faite à la chasse : prince digne des plus beaux temps de l'Empire, qu'il rendit respectable dans sa décadence; protégeant l'Eglise et honorant les ecclésiastiques en toute rencontre; doué d'une sagesse rare, d'une vertu depuis long-temps sans exemple sur le trône qu'il occupait; irréprochable, en un mot, s'il n'eût rencontré dans Photius, appuyé de la plupart des évêques de l'Orient, un de ces écueils contre lesquels, dans le cours ordinaire des choses, il paraît impossible de ne point se briser.

Constantin, fils aîné de Basile, était mort quelque temps avant son père. La piété du prince Etienne l'avait fait placer dans le clergé, où elle se soutint avec une constance qui l'a fait compter par les Grecs au nombre des saints. Ainsi Léon, second fils de Basile, monta sans compétiteur sur le trône impérial, où sa sagesse et son amour pour les lettres lui acquirent le nom de philosophe. Il avait été couronné dès l'an 870; mais un moine hypocrite, plus méchant encore, s'il est possible, que Photius, à qui par là il se rendit nécessaire, brouilla le père avec le fils, et mit la vie même du jeune empereur dans le plus grand danger. Ce scélérat mémorable, nommé Théodore, et surnommé Santabarène, du nom de l'apostat qui lui avait donné le jour, était parvenu au rang d'abbé, puis d'archevêque d'Euchaïte, par la protection de Photius. Le schismatique patriarche sentait tout le parti qu'il pouvait tirer de ce fourbe obscur, et le canonisait tout vivant. Quoiqu'il prit lui-même le masque de la sainteté, il voyait bien que l'empereur, qui rendait justice à son esprit et à son

savoir, n'était pas fort persuadé de sa vertu. Il voulut au moins se prévaloir de l'opinion qu'il donnait plus plausiblement de Théodore, comme d'un homme à miracles et d'un vrai prophète. Le prince Léon, ne pouvant souffrir qu'on se jouât ainsi de la religion de son père, parlait en toute occasion du saint prétendu comme d'un faux dévot et d'un misérable séducteur<sup>1</sup>. Santabarène, qui entendait parfaitement le manège de la cour, affectait au contraire de ne parler qu'en bien du jeune empereur, et ne semblait tendre qu'à lui ménager l'amitié et la confiance de son père.

Dans ces vues perfides, il dit un jour à Léon : « A l'âge où vous êtes, quand vous suivez à la chasse l'empereur votre père, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin. » Léon donna dans le piège : à la première occasion qui se présenta de sortir avec le vieil empereur, il se munit d'un coutelas qu'il cacha dans l'un de ses brodequins. Aussitôt Santabarène alla dire à l'empereur Basile : « Votre fils Léon veut vous ôter la vie : si vous en doutez, faites-lui quitter ses brodequins. » Quand les deux princes furent à quelque distance de la ville, Basile mit à profit l'avis de Santabarène, et le coutelas fut découvert. Ce n'était pas la coutume de s'armer de la sorte, sinon pour la guerre : le jeune empereur fut tenu pour convaincu ; on lui enleva les brodequins rouges, qui étaient un des ornemens impériaux, et on le jeta dans une prison, où il languit long-temps, malgré les remontrances du sénat. Le cruel calomniateur excita même Basile, mais sans succès, à faire crever les yeux à son fils. Enfin le temps ayant affaibli les préventions, la sensibilité paternelle fut ébranlée par l'un de ces faibles ressorts qui donnent souvent lieu aux changemens les moins attendus. Comme Basile dînait avec les sénateurs, un perroquet répéta plusieurs fois : *Hélas ! hélas ! seigneur Léon !* Tous les convives se mirent à pleurer, sans oser cependant hasarder aucune sollicitation ; mais l'empereur, plus attendri que personne, envoya sur-le-champ chercher son fils, et lui rendit ses bonnes grâces.

Quand le jeune prince se vit seul maître de l'Empire, il voulut d'abord pourvoir aux nécessités de l'Église. Photius étant jugé depuis long-temps par le Siège apostolique, le nouvel empereur envoya deux de ses principaux officiers à l'église de Sainte-Sophie ; ils montèrent sur l'ambon, lurent publiquement le détail des attentats de l'usurpateur schismatique, le chassèrent du siège patriarcal, et le conduisirent en exil<sup>2</sup>. Santabarène fut pareillement exilé, après qu'on l'eut frappé rudement de verges et qu'on

<sup>1</sup> Vit. Basil. p. 212. — <sup>2</sup> Sim. Mag. n. 1, etc.

lui eut crevé les yeux. Pour montrer que la vengeance n'avait pas influé sur le traitement infligé à ce misérable, le sage Léon lui fit assigner dans la suite une pension sur une église. En effet, le vrai motif du prince était l'assurance qu'on lui avait donnée que Photius et Santabarène avaient résolu de mettre sur le trône un parent de Photius ; Santabarène avait même promis de confondre publiquement l'auteur de cette conspiration. Toutefois, quand il fut confronté avec lui, il ne put résister à l'ascendant que ce corrupteur sans pareil ne manquait pas de reprendre dans ces rencontres décisives. Plutôt que de lui déplaire, il aimait mieux s'exposer à tous les effets de l'indignation impériale, en niant avec impudence tout ce qu'il avait avancé.

Aussitôt après la punition de ces deux coupables, l'empereur fit élever sur le siège de Constantinople son vertueux frère le prince Etienne, qui fut ordonné sur la fin de l'an 886, par Théophane de Césarée, prototrône, c'est-à-dire premier suffragant du patriarcat. Ainsi l'exarque ou grand métropolitain de Cappadoce recouvra la préséance dont Photius l'avait dépouillé peu auparavant, en faveur du siège d'Euchaïte, ou plutôt de l'odieux Santabarène, qui l'occupait. On référa peu après au souverain pontife tout ce qui s'était fait, afin d'obtenir son approbation ; avec la dispense des lois auxquelles il avait été comme impossible de se conformer exactement dans une révolution si soudaine<sup>1</sup>. On demanda notamment la dispense et l'absolution pour le patriarche Etienne, qui avait été ordonné diacre. Tous ces objets importants exigeaient de la circonspection et des informations qui traînèrent en longueur : l'affaire ne put se consommer que trois ans après. Photius vécut jusqu'à cette époque, où l'on présume qu'il cessa de vivre, puisqu'il cessa d'écrire et de cabaler contre l'autorité de l'Eglise romaine.

Ce fameux sectaire a laissé beaucoup d'écrits, dont quelques-uns qui passent pour des chefs-d'œuvre de goût, de discernement et d'érudition. Les plus considérables sont sa Bibliothèque et son Nomocanon, ou recueil de tous les canons reçus dans l'Eglise grecque depuis ceux des apôtres. Les monuments qu'il nous a transmis de l'antiquité, tant sacrée que profane, sous le titre de Bibliothèque, sont d'autant plus précieux qu'entre deux cent quatre-vingts auteurs dont il donne des extraits également judicieux et fidèles, la plupart ont été perdus depuis lui. Son schisme, à compter jusqu'à sa mort, a duré plus de trente ans ; mais on en peut fixer le terme à la première année du règne de Léon le Philosophe, si néan-

<sup>1</sup> T. VIII. Conc. p. 1410.

moins la séparation des Grecs, préparée de loin par l'esprit de jalousie et de rivalité, accélérée par les hérésies qui avaient dégénéré en une sorte d'irréligion, décidée enfin par l'audace et les artifices du plus séduisant de tous les hommes de parti, fut réellement interrompue d'une manière qui mérite qu'on en tienne compte depuis son premier éclat. Le corps de l'Eglise orientale, comme celui d'un malade guéri en apparence, conservait dans son sein les germes de sa corruption, et ne jouissait que d'une faible convalescence, que la première rechute devait naturellement conduire à la mort.

---

## LIVRE VINGT-HUITIÈME.

DEPUIS L'EXPULSION DE PHOTIUS EN 886 JUSQU'AU PONTIFICAT  
DE JEAN XII EN 956.

Pendant le dixième siècle presque tout entier, le schisme des Grecs, semblable à un incendie qui dort sous la cendre, ne fit point d'éclat, et donna peu d'inquiétude aux chefs de l'Eglise. L'esprit de secte en général parut entièrement éteint, ou du moins on ne vit jamais s'écouler un temps si long sans qu'il s'élevât d'hérésie. L'Eglise devait passer par un genre d'épreuve encore tout nouveau pour elle, c'est-à-dire par l'abattement et la confusion où la conduite scandaleuse de plusieurs pontifes romains allait la plonger : pendant la longue durée d'une attaque si dangereuse, le Tout-Puissant voulut tenir comme enchaînés tous les autres ennemis. Le mal sembla quelquefois se convertir en bien, au moins en ressources et en préservatif. Par l'effet même de la simplicité, plus grande en ce siècle qu'en aucun autre, ou plutôt par une attention particulière de la sagesse éternelle à tirer sa gloire de ce qui tend à l'éclipser, ces vicieux pasteurs ne perdirent rien de l'autorité nécessaire pour le gouvernement du berceau de Jésus-Christ. Jamais peut-être les fidèles ne montrèrent plus de respect pour la chaire de Pierre. L'ignorance du dixième siècle, bien déplorable sans doute, mais aussi bien malignement exagérée par les novateurs, n'empêcha point non plus que l'esprit de vérité n'y fût encore visiblement avec l'Eglise, qu'il ne lui fournît contre l'erreur tous les secours qui lui ont été promis, et qui doivent éгалer sa durée à celle des siècles.

L'enseignement commun, dans ces jours orageux et sombres, fut aussi pur que dans l'âge le plus lumineux. L'explication des premiers mystères, les symboles de la foi et la confession de tous ses articles, les saintes observances qui en sont la suite, le culte, les sacremens et le sacrifice perpétués sans interruption, s'y retrouvèrent sans aucun mélange qui en altérât la substance. On n'entendait plus, à la vérité, l'organe éloquent des Ambroise, des

Augustin, des Léon, des Basile, des Grégoire, des Chrysostôme; mais ils survivaient dans leurs écrits immortels, et de là rejaillissaient des flots de lumière jusque sur les temps et dans les réduits les plus ténébreux. Les docteurs qui les avaient remplacés ne les égalèrent pas, mais ils connaissaient tout le prix des trésors qu'ils en avaient hérités. Ils interprétaient les divines Ecritures d'après ces modèles; ils tenaient les mêmes confessions de foi, et s'attachaient aux décisions des mêmes conciles : ils avaient appris dans les mêmes Eglises les saintes observances qui s'y pratiquaient depuis les apôtres. Plusieurs même de ces nouveaux maîtres, sans avoir le goût des anciens, l'élégance et les grâces de leur style, ne leur cédaient point en érudition, en pénétration peut-être, en force et en véhémence, c'est-à-dire en tout ce qui importe à la défense de la vérité et à la conservation du sacré dépôt. Combien d'entre ceux-ci soutenaient encore leurs enseignemens par l'exemple de grandes vertus et d'une éminente sainteté! Témoignage frappant de la protection perpétuelle de Dieu sur son Eglise : jamais les saints n'y parurent en plus grand nombre que dans le siècle malheureux que nous allons décrire.

Jamais néanmoins le règne pacifique du Christ n'éprouva plus d'obstacles. L'Empire français, qui en formait le plus grand et le plus bel apanage, se vit plongé, sur la fin du neuvième siècle, dans la plus effroyable confusion. La faiblesse des descendans de Charlemagne en fut la première cause. Ce sang héroïque parut avoir épuisé toute son heureuse fécondité, en produisant consécutivement trois princes tels que Charles-Martel, Pépin, et surtout Charlemagne. Les enfans de ce dernier n'eurent presque rien des vertus augustes de leur père. Charles le Chauve, son petit-fils et son troisième successeur à l'Empire, en donnant le duché de France à Robert le Fort, bisaïeul de Hugues Capet, posa lui-même les premiers fondemens de la dynastie qui devait s'établir sur les ruines des Carlovingiens. Souffrant ensuite que ces gouvernemens, ainsi que les grandes charges de la couronne, devinssent héréditaires, il donna lieu au changement total de la constitution de l'Etat, et en prépara le renversement. Charles le Gros, qui fut son successeur à l'Empire, après trois ans d'interrègne, c'est-à-dire en 881, et qui en 885 hérita du royaume de France, se montra plus inhabile encore à manier les rênes d'un gouvernement si vaste et agité.

Les ennemis féroces du nom chrétien, que le Nord ne cessait de vomir sur les plus belles possessions de l'Eglise, redoublèrent leur audace sous ce faible prince. Ils venaient de ravager toute la Picardie, où ils avaient brûlé Saint-Quentin, Notre-Dame d'Ar-

ras et une infinité d'églises de campagne, lorsque Charles le Gros arriva d'Allemagne, où il était né de la branche carlovingienne de Germanie. A peine fut-il reconnu roi par les seigneurs qui l'avaient appelé pour l'opposer à ces Barbares, qu'il repartit pour le pays de sa naissance. Les Normands, étonnés d'abord par son arrivée, recommencèrent leurs brigandages aussitôt après son départ, avec une fureur qui surpassa tout ce qu'on en avait encore éprouvé. Leurs traces étaient couvertes des cadavres, non-seulement de quelques braves qui les avaient combattus, mais d'hommes et de femmes de toute condition, de nobles du rang le plus illustre, d'ecclésiastiques, de religieuses, de vieillards et de jeunes enfans. En un mot, la calamité fut si désespérante, que plusieurs Chrétiens, trahissant leur patrie et leur religion, se joignirent aux idolâtres, pour commettre avec eux les excès auxquels ils ne voyaient point d'autre moyen de se soustraire eux-mêmes<sup>1</sup>. Les Normands portèrent leurs vues jusque sur Paris et sur les villes encore plus avancées au cœur du royaume. Pour les arrêter, on avait fortifié quelques places sur les rivières, entre autres Pontoise, qu'ils assiégèrent et brûlèrent, quoiqu'elle eût capitulé. De là, ils gagnèrent la Seine, et arrivèrent à la vue de Paris avec une si prodigieuse quantité de barques, que dans l'espace de deux lieues on ne voyait pas les eaux de ce fleuve (885).

Quelque farouches que fussent alors les Normands, ils savaient se déguiser au besoin. Leur roi Sigefroi alla trouver Goslen, évêque de Paris, lui demanda le passage, et l'assura qu'il ne prétendait à rien autre chose. L'évêque répondit que l'empereur Charles avait confié cette ville à de fidèles serviteurs, et qu'ils la garderaient avec tout le soin qu'exigeaient leur fidélité et leur prudence. Tout Paris était encore renfermé dans l'île qui forme la cité, et qui n'avait alors que deux ponts : le grand, nommé aujourd'hui Pont-au-Change, et le Petit qui n'a pas changé de nom. L'un et l'autre, pour leur défense, avaient une tour au dehors, à l'endroit où l'on avait bâti dans la suite les deux châtelets, démolis depuis peu d'années. Sigefroi parut bientôt avec ses gens, du côté du grand pont. Ils en attaquèrent la tour avec acharnement, et livrèrent des assauts sans nombre pendant plus de deux mois. Mais Eudes, comte de Paris, Robert le Fort son frère, et l'évêque Goslen, qui combattait en personne avec son neveu l'abbé Ebole, les repoussèrent avec un courage égal, et rendirent tous leurs efforts inutiles. Les Normands rebutés cessèrent enfin leurs attaques le dernier jour de janvier 886 ; mais ils tinrent la ville bloquée jus-

<sup>1</sup> Fulco. ap. Elod. IV, c. 5.

qu'à l'année suivante : l'empereur, après avoir envoyé du secours, n'arriva lui-même que pour faire une paix honteuse, que son absence et la valeur de ses officiers ne pouvaient manquer de lui épargner. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui avait été présent au danger de Paris, l'a décrit en vers latins, où il attribue la délivrance de cette ville à S. Germain et à S<sup>te</sup> Geneviève <sup>1</sup>.

Les Normands, n'ayant pu faire passer leurs barques sous les ponts de Paris, trouvèrent moyen de les trainer par terre plus de deux mille pas. Ils les remirent à l'eau, quand ils les crurent hors de l'atteinte des machines de guerre, remontèrent la Seine, puis l'Yonne jusqu'à Sens, qu'ils assiégèrent pendant six mois. N'y ayant pas eu plus de succès qu'à Paris, ils mirent à feu et à sang une grande partie de la Bourgogne <sup>2</sup>.

Tant de calamités, attribuées justement à l'incapacité de l'empereur Charles, lui attirèrent le mépris des grands et du peuple jusqu'au sein de l'Empire. Pour comble de malheur, comme il tenait un parlement au château de Tribur, près Mayence, vers la Saint-Martin de l'année 887, il tomba dans une faiblesse qui affectait l'esprit autant que le corps. Les seigneurs de Germanie l'abandonnèrent tous ensemble, et reconnurent pour roi son neveu Arnoul, fils illégitime de Carloman. L'infortuné Charles fut réduit à une telle misère qu'il n'eut d'abord de quoi vivre que par le secours de Luitbert, archevêque de Mayence. Ensuite il lui fallut mendier sa subsistance auprès de celui qui venait de monter sur son trône, et qui lui donna par commisération la seigneurie de quelques villages en Allemagne, où il mourut peu de mois après.

A la nouvelle de sa mort, les états qui lui avaient obéi se divisèrent. Une partie de l'Italie déféra la couronne à Bérenger, fils d'Evrard, duc de Frioul. Une autre partie couronna Gui, fils de Lambert, duc de Spolète. On en vint aux armes, et la guerre se fit avec toute l'ardeur que peut inspirer un espoir égal d'envahir le trône. Gui eut enfin la supériorité, et Bérenger fut contraint de se réfugier en Germanie, auprès du roi Arnoul. En France, les états déférèrent la couronne à Eudes ou Odon (887), ce brave comte de Paris et d'Orléans, qui les avait si bien défendus contre la fureur des Barbares. Le roi de Germanie donna son consentement à l'élection d'un chef si nécessaire au royaume dans ces conjonctures. On ne regarda pas du même œil l'entreprise

<sup>1</sup> Chron. Dorm. gest. Duch. t. II, p. 527, etc. Abb. 60, de Bell. Paris. — <sup>2</sup> Reg. an. 887. Annal Met. cod.

de Raoul ou Rodolphe, qui se fit roi de la Haute-Bourgogne, c'est-à-dire du pays situé entre les Alpes et le mont Jura. Peu de temps après, l'archevêque de Vienne, étant allé représenter au pape le misérable état des provinces méridionales que ravageaient d'un côté des Normands, de l'autre les Sarrasins, Étienne, touché jusqu'aux larmes, écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine en faveur du jeune Louis, fils de Boson et de la reine Ermingarde, fille de l'empereur Louis II. Les métropolitains de Lyon, d'Arles, de Vienne et d'Embrun, avec la plupart de leurs suffragans, s'assemblèrent donc à Valence (890), et y élurent, suivant le conseil du pape, le jeune Louis, qui fut sacré dans le concile. Il n'était âgé que de dix ans; mais on comptait sur les bons conseils de son oncle Richard, duc de Bourgogne, et sur ceux de la reine Ermingarde sa mère. Tel fut le commencement du royaume d'Arles ou de Provence. Dans la suite, et toujours sous le prétexte de réprimer la fureur des Barbares ou l'insolence des peuples, il s'éleva un bien plus grand nombre de souverains, dont les dissensions et la tyrannie furent plus accablantes que les maux auxquels ils prétendaient remédier.

Au milieu de cette espèce d'anarchie que produisit la multiplication même de tant de faibles dominateurs, les pasteurs ne laissaient pas que de tenir leurs assemblées, et d'imposer au moins des pénitences rigoureuses pour les crimes qu'ils ne pouvaient prévenir. Dans un concile tenu l'an 888 à Mayence par les évêques de cette province, avec ceux des métropoles de Cologne et de Trèves, Arnou, évêque de Wurtzbourg, se plaignit de ce que quelques scélérats, ayant pris un prêtre vénérable, lui avaient rasé la tête, coupé le nez, et donné tant de coups, qu'il était resté pour mort. Le concile les excommunia, et régla ainsi généralement la pénitence de tout meurtrier d'un prêtre<sup>1</sup> : « Pendant toute sa vie, il » ne mangera point de viande, et ne boira point de vin; il jeûnera » tous les jours jusqu'au soir, excepté les dimanches et les fêtes; il » ne portera point les armes, et n'ira qu'à pied. Pendant cinq ans » il n'entrera point dans l'église; mais il passera le temps de la » messe et des autres offices en prières à la porte du lieu saint. Les » sept années suivantes, on lui accordera l'entrée de l'église, mais » non pas encore la communion. Après douze ans il pourra commu- » nier, en observant le reste de sa pénitence trois fois la semaine. » Telles étaient, en des jours si malheureux, la vigueur et la sévérité de la discipline.

Dans la même année 888 on tint un autre concile à Metz, où

<sup>1</sup> T. IX, Conc. p. 461.

l'on s'éleva fortement contre le pillage et l'usurpation alors si commune des biens ecclésiastiques<sup>1</sup>. On défendit notamment aux seigneurs laïques de s'approprier aucune partie des dîmes dans l'étendue de leurs patronages. On statua qu'un prêtre ne pourrait desservir deux églises ; qu'il ne prendrait rien pour la sépulture ; que les prêtres montreraient à l'évêque dans le synode leurs livres avec leurs ornemens sacerdotaux, et qu'ils ne porteraient ni armes, ni habits séculiers. On renouvela les défenses de communiquer avec les excommuniés, en exceptant leurs serfs, leurs affranchis et leurs vassaux : restriction sage et bien remarquable dans un siècle si décrié. Un prêtre ayant eu un enfant de sa propre sœur, à l'occasion de ce crime également contraire à la nature et aux mœurs de tous les âges, on défendit à tous les prêtres d'avoir aucune femme chez eux, pas même leur mère ou leurs sœurs. Un autre prêtre s'étant marié publiquement dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, cette conjonction scandaleuse, la première dont on ait connaissance, indigna tellement quelques pieux fidèles, qu'ils s'y opposèrent de vive force, et empêchèrent l'époux sacrilège d'emmener cette femme. L'évêque Lancion en écrivit ensuite au métropolitain, pour lui infliger une punition exemplaire.

Les instructions données par Riculfe de Soissons<sup>2</sup>, en 889, aux prêtres de son diocèse, font encore mieux sentir quelles hyperboles se sont permises plusieurs novateurs, et quelques orthodoxes inconsidérés qui les ont copiés aveuglément. « Ayez soin, dit-il, de chanter les heures canoniales, prime, tierce, sexte, la messe que vous célébrerez tous les jours, none, vêpres, complies et matines. Engagez vos fidèles à venir souvent, au moins à la messe ; et les dimanches et fêtes, à ne point manquer à matines, à la messe et à vêpres. Chacun de vous doit savoir par cœur les Psaumes, le Symbole de S. Athanase et le Canon de la messe. Chacun aussi doit avoir un missel, un lectionnaire, un livre d'Évangiles, un martyrologe, un antiphonier, un psautier et les quarante homélies de S. Grégoire, le tout conforme aux exemplaires de notre cathédrale. Si vous ne pouvez avoir tout l'Ancien-Testament, ayez au moins la Genèse. » Cette exception provient de ce que, la transcription des divines Écritures étant d'une tout autre importance que celle des livres communs, les exemplaires en étaient beaucoup moins multipliés : mais on doit convenir que c'était bien assez du reste, eu égard à la rareté et à la cherté des livres écrits à la main.

<sup>1</sup> T. IX, Conc. p. 412. — <sup>2</sup> Analect. t. III, p. 438.

Riculfe défend encore de se servir, dans les saints mystères, de l'aube qu'on portait ordinairement, parce que les ecclésiastiques avaient toujours une aube par-dessus leur tunique, et qu'on en exigeait une plus propre pour l'autel. C'est de là qu'est venu l'usage du rochet, en accourcissant l'aube; puis du surplis, en l'élargissant. Il recommande ensuite de donner l'eucharistie aussitôt après le baptême; et faisant observer qu'on doit mettre de l'eau avec le vin dans le calice pour la consécration, il assure qu'en ce mystère on consacre réellement le vrai sang de notre Seigneur: il dit enfin qu'aux calendes, c'est-à-dire le premier jour de chaque mois, les prêtres s'assembleront par doyennés, non pour se divertir en festins, mais pour conférer de leurs devoirs et des besoins de leurs églises. Il ne veut pas que les prêtres se livrent tellement aux travaux de l'agriculture, que le service divin en puisse souffrir. Il leur ordonne d'instruire avec soin leurs écoliers, et de ne jamais admettre de jeunes filles à leur école. Il les autorise à recevoir ce qui sera offert gratuitement pour la sépulture des morts; mais il défend d'enterrer personne dans les églises.

On ne montrait pas moins d'exactitude par rapport aux règles qui concernaient les droits respectifs et les plus délicats des différents ordres de la hiérarchie. Comme on avait élu deux sujets à la fois pour l'évêché de Langres<sup>1</sup>, Aurélien, archevêque de Lyon, approuva l'élection d'Argrim. Teutbolde, son compétiteur, porta ses plaintes au pape Etienne V, et se rendit lui-même à Rome, dans le dessein de s'y faire ordonner. Mais le pape, craignant de léser les droits des Églises, le renvoya à son métropolitain, afin qu'il l'ordonnât sans délai, si son élection était canonique. S'il ne la jugeait pas telle, il en devait référer au pape, en se gardant bien d'instituer un autre évêque à Langres, sans en avoir reçu de Rome une permission formelle. Pour l'exécution de cet ordre, Etienne envoya Oiram, évêque de Sinigaglia, en qualité de légat. Aurélien, que le légat vit d'abord, le fit partir pour Langres, avec promesse de l'y rejoindre promptement; mais après s'être fait attendre pendant un temps considérable, il n'y vint pas, et ne fit point savoir au pape les motifs de sa conduite. Le parti de Teutbolde l'envoya de nouveau à Rome, avec le décret de son élection, pour qu'il y fût ordonné. Le souverain pontife, craignant encore d'entreprendre sur les droits du métropolitain, lui écrivit, ou de sacrer Teutbolde, ou de déclarer les causes de son refus. L'archevêque, sans faire de réponse, ordonna Argrim et le mit en

<sup>1</sup> Fod. Hist. IV, c. 1.

ystères, de  
ésiastiques  
t qu'on en  
st venu l'u-  
lis, en l'é-  
tie aussitôt  
re de l'eau  
re qu'en ce  
Seigneur :  
ur de cha-  
on pour se  
oires et des  
s se livrent  
ce divin en  
rs écoliers,  
Il les au-  
r la sépul-  
e dans les

aux règles  
s des diffé-  
x sujets à  
e de Lyon,  
teur, porta  
e à Rome,  
ignant de  
litaïn, afin  
ue. S'il ne  
e gardant  
pir reçu de  
cet ordre,  
é de légat.  
gres, avec  
s'être fait  
s, et ne fit  
de Teut-  
son élec-  
craignant  
ui écrivit,  
son refus.  
t le mit en

possession. Alors le pape sacra Teutbolde, et commit le soin de le mettre en possession à Foulques, successeur d'Hincmar sur le siège de Reims; ce qui fut encore différé par quelques intrigues; mais enfin Teutbolde demeura évêque de Langres. Dans la suite il eut les yeux crevés par la haine de trois seigneurs, et Argrim lui succéda.

Peu après la conclusion de cette affaire, Etienne V mourut. Il avait donné des preuves de sa grande charité dans une famine qui affligea Rome sous son pontificat. Mais ce fut de son patrimoine, qui était considérable, qu'il tira la plupart de ses aumônes; car en prenant possession du palais de Latran, il avait trouvé tout pillé, le trésor, les meubles, les greniers, les celliers. Sa mort arriva le 7 août 891; sur la fin du même mois, ou, selon d'autres, le 19 septembre, il fut remplacé par Formose, évêque de Porto, qui ne reçut point de nouvelle consécration. C'est le premier exemple d'un évêque, transféré d'un autre siège à celui de Rome, les translations étant encore très-rares dans l'Occident, bien plus fidèle que l'Orient à ce point de discipline. On verra dans peu combien les impressions à ce sujet étaient encore vives dans les esprits, par les excès auxquels donna lieu la dispense dont on n'avait cependant usé à l'égard de Formose que pour le plus grand bien de l'Eglise. L'évêque de Porto ne fut élevé au souverain pontificat qu'en considération de son attachement sincère à la religion, de son zèle et de ses vertus exemplaires, de son activité et de son expérience, de son habileté dans les divines Ecritures et les autres sciences: qualités rares surtout alors, et réputées bien plus nécessaires au chef de l'Eglise qu'à un simple évêque<sup>1</sup>. Il avait travaillé avec fruit à la conversion des Bulgares, et s'était si bien concilié la vénération et la confiance de ces peuples, qu'ils le demandèrent pour archevêque au pape Nicolas, dont il fut constamment estimé. Jean VIII l'avait condamné depuis dans un concile, d'une manière également dure et humiliante; mais ce procédé d'un pape, peut-être alors trompé comme il le fut ensuite pour le rétablissement de Photius, ne pouvait préjudicier à la réputation de Formose, dont le plus grand crime vraisemblablement avait été de ne point approuver les entreprises de Charles le Chauve sur le royaume d'Italie, contre l'ordre naturel de la succession. Le pape Marin, au lieu d'adopter les préventions de Jean, rétablit au contraire Formose dans l'évêché de Porto.

Dès que celui-ci se vit sur le saint Siège, son premier soin fut

<sup>1</sup> Luitpr. I, c. 8.

de mettre le sceau à la condamnation de Photius<sup>1</sup>, dont les faussetés ne pouvaient plus en imposer à personne. Stylien, évêque zélé de Néocésarée dans le Pont, avait écrit au pape Etienne dans ce but, et en même temps afin d'obtenir quelque indulgence en faveur de ceux qui n'avaient adhéré que par contrainte à l'auteur du schisme. Le pape Etienne étant mort avant l'arrivée des députés de Stylien, Formose envoya des légats en Orient, avec une lettre conçue en ces termes : « Avant toutes choses, la condamnation de Photius demeurera perpétuelle et irrévocable. » Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur accordons grâce de la manière suivante : en présentant un libelle où ils reconnaîtront leur faute, et en demanderont pardon avec promesse de n'y plus retomber, ils seront reçus à la communion des fidèles laïques, suivant l'instruction que nous envoyons, et que vous suivrez punctuellement. »

Foulques de Reims, un des plus considérables prélats de France par sa naissance et ses qualités personnelle, s'empressa d'écrire au pape Formose, pour rendre ses hommages à ce digne successeur de Pierre, et pour féliciter l'Eglise romaine d'une élection qu'il regardait, dit-il, comme une marque de la protection de Dieu sur toute l'Eglise<sup>2</sup>. L'année suivante (893), ce puissant prélat, ayant fait reconnaître le roi Charles, fils de Louis le Bègue, écrivit encore au pape, lui demanda ses conseils et ses bons offices pour le jeune roi<sup>3</sup>. Ce prince, âgé seulement de quatorze ans, était le seul descendant légitime de Charlemagne. On l'avait fait sauver en Angleterre, après l'élection du roi Eudes, qu'une partie des seigneurs français ne voulait pas reconnaître. On demeura tranquille tant qu'on ne vit aucun moyen de le mettre en possession de ses droits ; mais des troubles élevés en Aquitaine y ayant attiré Eudes et l'y retenant fort occupé, on fit revenir Charles, et on le conduisit à Reims, où les seigneurs de son parti le firent couronner avec de grandes acclamations. Toute la Neustrie se déclara pour lui ; mais l'étendue et la justice même de ses prétentions donnaient trop d'ombrage, pour qu'il n'eût pas infiniment à craindre de la multitude des souverains, et des usurpateurs qui s'étaient approprié l'Empire et les différens royaumes de Charlemagne.

Le souverain pontife, à la recommandation de Foulques, écrivit en faveur du jeune roi à ses deux plus puissans compétiteurs, Eudes et Arnoul<sup>4</sup>. Quel qu'ait été l'effet de cette médiation si respectable en soi, mais ordinairement si faible en pareille ma-

<sup>1</sup> T. VII, Conc. p. 1410. — <sup>2</sup> Flod. IV, Hist. c. 1 — <sup>3</sup> T. IX, Conc. p. 434. — <sup>4</sup> Flod. IV, c. 3.

tière, les troubles continuels de la France et de la Germanie furent beaucoup plus utiles à Charles, qui conserva la royauté, ou plutôt le vain titre de roi, auquel son incapacité fit ajouter le surnom de Simple. Eudes retint les provinces qui s'étendent depuis la Seine jusqu'aux Pyrénées, et Charles se borna aux pays qui sont entre la Seine et la Meuse, jusqu'à l'année 898, où mourut le roi Eudes. Charles fut alors reconnu généralement dans la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, avec d'autant plus de facilité que la soumission des grands se bornait à un hommage stérile. Les ducs et les comtes, dans ces gouvernemens héréditaires où ils établirent le système de la féodalité (chaque seigneur dans son canton jouissant au moins de l'indépendance), exerçaient à l'envi leur ambition, leurs exactions et leurs vengeances, épuisaient tout le sang de la patrie dans leurs querelles particulières, sans que le roi osât s'en mêler. On peut inférer de là quel était le désordre dans toutes les parties de la société, et combien était naturel le recours des opprimés au tribunal du chef de l'Église.

Cette époque d'anarchie, où il y avait tant d'occasions de chute et de perversion, offrit aussi des modèles de la plus grande vertu. Ce fut alors qu'un saint religieux, nommé Grimlaic, donna la règle des reclus. C'étaient des solitaires qui s'enfermaient dans une cellule, après avoir fait vœu de n'en sortir jamais. Personne n'y était admis qu'avec la permission de son évêque et de son abbé, après de longues épreuves. Quand tous ces préliminaires étaient remplis, on éprouvait encore un an ces solitaires dans les monastères auxquels leurs cellules étaient jointes, et dont ils ne sortaient point pendant ce temps-là. Ils faisaient ensuite leur vœu de stabilité, en présence de l'évêque, dans l'église, d'où on les conduisait à leurs cellules, et le prélat apposait son sceau sur la porte<sup>1</sup>. La cellule devait être petite et partout exactement fermée. Le reclus y avait tout ce qui était nécessaire; et s'il était prêtre, un oratoire consacré par l'évêque. On y ménageait une fenêtre qui donnait dans l'église, afin qu'il pût présenter son offrande pour le sacrifice, s'unir au chant du chœur, et conférer avec les personnes qui venaient lui parler. Mais il y avait des rideaux en dehors ou en dedans, afin que le solitaire ne pût voir ni être vu. Il pouvait avoir dans l'enceinte de sa retraite un petit jardin pour prendre l'air et se procurer quelques herbages. Hors de cette enceinte, mais attenante à sa cellule, était celle de ses disciples, avec une fenêtre, par laquelle

<sup>1</sup> Cod. Reg. t. II, p. 463.

ils le servaient et recevaient ses instructions. Si l'on jugeait à propos qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, alors leurs cellules se touchaient et avaient des fenêtres de communication. Si quelques femmes les voulaient consulter ou se confesser à eux, elles le faisaient en présence de tout le monde, par la fenêtre qui donnait sur l'église.

La règle de Grimlaïc recommande aux reclus l'étude de la sainte Ecriture et des auteurs ecclésiastiques, pour découvrir les pièges de l'enfer, les éviter et les faire éviter à ceux qui venaient prendre leurs conseils. S'ils étaient deux, ils ne devaient conférer que des choses célestes, et se dire leur culpabilité l'un à l'autre. Celui qui était seul se la disait à lui-même. On recommande instamment l'examen de conscience, l'oraison mentale, la communion ou la célébration quotidienne de la messe avec les dispositions convenables. On ordonne le travail des mains dans les intervalles de la prière et de la lecture, tant pour mortifier son corps que pour éloigner les tentations, fixer ses pensées et se plaire dans la retraite. C'est pourquoi l'on veut que ces solitaires travaillent, quand même ils auraient de quoi vivre. Il leur est toutefois permis de recevoir ce qu'on leur présente volontairement, soit pour leurs besoins, soit pour le soulagement des pauvres. Ils pouvaient user du bain dans leur cellule, et surtout quand ils étaient prêtres. On ne croyait pas seulement cet usage de propreté salutaire au corps, mais on le regardait comme une préparation extérieure pour approcher plus décemment des saints mystères. Quand ils étaient malades, on ouvrait leur porte pour les assister, sans qu'ils sortissent jamais de leur cellule, sous quelque prétexte que ce pût être.

Vers le même temps, S. Gérald d'Aurillac en Auvergne fit un autre établissement de piété, auquel il consacra la terre dont il porte le nom<sup>1</sup>. Il commença par bâtir une église, puis une maison spacieuse, distribuée en cellules et en appartemens communs pour les exercices réguliers. Il prit ensuite les mesures qu'il crut les plus justes pour former des institutions capables d'établir et d'accréditer la régularité, dont il voulait que cette communauté fût un modèle. Il y avait en Languedoc un monastère fort renommé qui devint dans la suite l'évêché de Vabres, aujourd'hui supprimé, et qui avait été fondé, l'an 862, par Raimond, comte de Toulouse. Gérald y envoya des jeunes gens également distingués par leur naissance et leur piété, pour en apprendre la règle. Mais il ne fut pas content de la conduite de

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. sæc. V, p. 7, etc.

ces élèves, qui, revenus sans des maîtres expérimentés et capables de les diriger, avaient été réduits à prendre un supérieur parmi eux. Le pieux fondateur avait une si haute idée de la perfection religieuse, qu'il disait souvent qu'un bon religieux est un ange sur la terre. Il se serait consacré lui-même à Dieu dans son monastère, pour y donner l'exemple de la ferveur, s'il n'en avait été détourné par S. Gausbert, évêque de Cahors et son directeur, qui le jugea bien plus utile au prochain dans le rang où il était né.

Il était fils d'un autre Gérald, déjà comte d'Aurillac, d'une maison très-ancienne, très-puissante et très-vertueuse; la comtesse Adaltrude, sa mère, n'avait pas moins de piété que son époux; en un mot, la vertu semblait héréditaire dans cette famille qui comptait deux grands saints de son sang, savoir: S. Césaire d'Arles et l'abbé S. Irier, et qui regardait cet avantage comme le titre le plus glorieux de sa noblesse. Le jeune Gérald étant né l'an 855, des parens si chrétiens ne manquèrent pas de le faire élever dans les plus pures maximes du christianisme. On eut soin aussi de le former aux exercices de la chasse et des armes, réputés indispensables alors, particulièrement à un enfant que le comte destinait à lui succéder. Une longue indisposition, qui survint au jeune Gérald, fit changer de dessein à son père, qui l'appliqua long-temps à l'étude, et celui-ci prit un goût particulier pour la lecture des livres sacrés. Ses parens étant venus à mourir, comme il était encore fort jeune, la vertu et l'application suppléèrent à l'expérience, et il gouverna ses grandes terres, son nombreux domestique, de puissans vassaux, avec une sagesse digne de la plus longue maturité. L'esprit d'ordre et de justice fut la règle qui le dirigea invariablement. Il n'aimait pas la guerre, et la fit avec succès, n'ayant jamais de vues ambitieuses, ne se proposant que de repousser la force par la force, et de contenir les seigneurs ou les oppresseurs voisins: triste nécessité pour son âme sensible; mais il usa constamment de toute la modération imaginable, et reçut quelquefois des marques de la protection divine qui parurent miraculeuses.

On ne trouve dans la vie de Gérald qu'une seule tache, effacée aussitôt avec un repentir qui en fait un des plus beaux traits de sa vie. Dans l'une de ces malheureuses occasions où la vertu la plus forte est toujours fragile, Gérald, à la fleur de son âge, arrêta imprudemment ses yeux sur une jeune personne, fille de l'un de ses serfs, et d'une rare beauté. Il ne sut pas mieux contenir son cœur que ses regards, et donna sur-le-champ un rendez-vous secret à l'objet de sa soudaine passion.

Mais dès qu'il l'y eut suivie, la grâce et l'ancienne habitude agissant puissamment sur son cœur, il ne l'aborda que pour la renvoyer, et remonta précipitamment à cheval, quoique de nuit et par un froid rigoureux. Pour éteindre à jamais sa passion avec l'espérance de la satisfaire, il affranchit la jeune serve, engagea ses parens à la marier, et fournit la dot. Il perdit ensuite la vue, et pendant plus d'un an que dura cette triste affliction, il ne cessa de bénir le Seigneur de ce qu'il le punissait en cette vie plutôt qu'en l'autre. Après sa guérison, Guillaume, duc d'Aquitaine, lui offrit sa sœur en mariage; mais Gérald, en pleurant une faute, avait senti tout le prix de la vertu contraire, et la voulut porter à sa plus haute perfection. Il renonça à cette flatteuse alliance, prit le parti de garder le célibat toute sa vie, et l'honora par la pratique de toutes les bonnes œuvres.

Il se distingua spécialement par un amour de la justice poussé jusqu'au scrupule, et par sa tendre charité pour les pauvres. Ses aumônes n'avaient d'autres bornes que celles des misères qui venaient à sa connaissance. Il ne refusait jamais aucun pauvre, dressait des tables à tous les étrangers, tenait des provisions en réserve pour ceux qui survenaient sans fin; outre cette multitude indéterminée, il nourrissait régulièrement un certain nombre de personnes. Il se trouvait à toutes les distributions, pour s'assurer de leur ponctualité et de la bonté des alimens, qu'il goûtait lui-même. Cependant il vivait de la manière non-seulement la plus frugale, mais la plus austère. Il jeûnait trois fois la semaine, sans jamais y manquer, transférant son jeûne, s'il tombait un jour de fête, et anticipant le samedi le jeûne du dimanche; pratique admise universellement depuis lui. Il ne soupait jamais. A dîner, il invitait des personnes pieuses et savantes pour conférer sur ce qu'on lisait pendant le repas. Le reste du temps était employé à rendre la justice, à régler les affaires, à mettre la paix dans les familles, à instruire ses gens, à visiter les malades, en prières, en lectures, en œuvres chrétiennes de toute espèce. Il paraissait toujours vêtu simplement, et s'était absolument interdit l'usage de la soie et de tous les ornemens recherchés. Autant qu'il le pouvait dans son état, il se rapprochait de l'état monastique pour lequel il avait la plus haute estime, et, sans se raser entièrement comme les moines, il portait la barbe beaucoup plus courte que les laïques. Il fit jusqu'à sept fois le pèlerinage de Rome.

Ayant de nouveau perdu la vue plusieurs années avant sa mort, il fit tourner cette affliction à son salut. Sentant son der-

itude agis-  
pour la ren-  
de nuit et  
mission avec  
e, engagea  
ensuite la  
ffliction, il  
it en cette  
ume, duc  
érad, en  
vertu con-  
ion. Il re  
le célibat  
es bonnes

la justice  
ur les pau-  
es des mi-  
mais aucun  
it des pro-  
fin; outre  
ement un  
les distri-  
bonté des  
de la ma-  
re. Il jet-  
ransférant  
samedi le  
epuis lui.  
pieuses et  
repas. Le  
régler les  
ses gens,  
res chré-  
plement,  
tous les  
n état, il  
fit la plus  
s moines,  
es. Il fit

avant sa  
son der-

nier moment approcher, il demanda qu'on lui dit l'Office dans sa chambre : il semblait déjà mort lorsqu'on lui apporta le saint viatique qu'il reçut avec de grands sentimens de piété : après quoi il expira doucement le 13 octobre 909, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Vers le même temps, l'impératrice Richarde, épouse de Charles le Gros, mourut en odeur de sainteté dans le monastère d'Andelau en Alsace, qu'elle avait fondé pour des chanoinesses, et qui subsistait encore sur le même pied à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Elle avait souffert avec une patience héroïque les accusations honteuses qu'intenta contre elle ce faible et soupçonneux empereur, et qu'elle confondit, en prouvant qu'elle était encore vierge. La séparation qui suivit cet éclat scandaleux permit à la princesse de se livrer tout entière à son attrait pour la piété, et d'acquiescer dans sa retraite une sainteté qu'on a jugée digne d'y être honorée.

L'an 895, Arnoul, roi de Germanie, donna un témoignage remarquable de sa protection envers l'Eglise. Se trouvant à son palais de Tribur, près Mayence, il fit tenir un concile général des pays de son obéissance, où se trouvèrent vingt-deux évêques, y compris les trois métropolitains de Mayence, de Cologne et de Trèves <sup>1</sup>. « Pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, dit-il aux Pères » qui réclamaient sa protection, remplissez fidèlement votre mi-  
» nistère, et comptez que je ne serai pas moins religieux à m'ac-  
» quitter du mien en combattant les ennemis de l'Eglise et les  
» vôtres. » Sur quoi les évêques s'étant plaints des pécheurs incorrigibles qui ne venaient point à pénitence, le roi ordonna que tous les comtes, dans l'étendue de ses Etats, prendraient ces pécheurs excommuniés, et les lui amèneraient ; que s'ils faisaient rébellion quand on les voudrait prendre, et qu'ils y perdissent la vie, on n'imposerait aucune pénitence à ceux qui les auraient nuis à mort. Ainsi on commençait à mêler les voies de la coaction à celles de la persuasion et de la douceur, pour réduire les pécheurs à la pénitence : méthode qui par conséquent dut son origine à la puissance séculière, et qu'on n'imagina sans doute que pour arrêter les excès dont tous les autres freins ne pouvaient garantir l'ordre public. La compensation des œuvres satisfaites ayant déjà commencé à s'introduire, les évêques permirent aux pénitens de racheter certains jeûnes par des aumônes, mais seulement en cas de maladie et de voyage, ou dans les dernières années de la pénitence. On voit aussi, par ce concile, que le jeûne ou l'abstinence du samedi n'était pas encore observé, et

<sup>1</sup> T. IX. Conc. p. 335

que, pour la célébration du saint sacrifice, on était dans l'usage de mêler à deux tiers de vin un tiers d'eau, sans se contenter d'y en mettre quelques gouttes. Noël Alexandre a déduit, du trentième canon de ce concile, la nullité des lettres apostoliques contre les canons reçus en France<sup>1</sup>; mais pour montrer au lecteur combien cette conséquence est erronée, il suffit de mettre le texte sous ses yeux : « Nous devons honorer la sainte et apostolique Eglise » de Rome, en mémoire de l'apôtre S. Pierre, et comme étant pour » nous la Mère de la dignité sacerdotale et la maîtresse de la puissance ecclésiastique. C'est pourquoi, bien qu'elle nous impose » un joug à peine tolérable, c'est un devoir de garder l'humilité » avec douceur et de nous soumettre pieusement à ses ordres. Si » cependant quelques membres du clergé étaient convaincus d'» voir apporté une *fausse lettre* apostolique pour s'en servir contre notre ministère, sauf la foi et le respect dû au saint Siège, » les évêques pourront les arrêter, jusqu'à ce que la Sublimité » apostolique, par une lettre formelle ou par ses légats, ait statué » sur la juste punition qu'on doit leur infliger<sup>2</sup>. » Dans ce canon, comme on le voit, le concile ne veut pas qu'on reçoive une lettre fautive apportée par un clerc; il veut, au contraire, que l'évêque puisse tenir le faussaire en prison jusqu'à ce qu'il ait répondu du pape sur la manière de le punir; rien de plus juste. Qui a jamais dit, en effet, qu'on doive admettre comme un oracle un faussaire, parce qu'il vient au nom du pape? La question roule sur les lettres véritables, et non sur les fausses. Or, les Pères de Tribur, sans examiner si les lettres apostoliques étaient ou non contraires à leurs canons, se sont crus dans la nécessité de les recevoir, du moment que leur authenticité ne pouvait être révoquée en doute.

Après cette assemblée, le roi Arnoul passa en Italie, où il était invité par Béranger, et par le pape Formose. Gui, compétiteur de Béranger, ne se croyant pas en état de résister à tant de forces réunies, s'enfuit précipitamment, et Arnoul s'empara de Rome<sup>3</sup>. Le pape lui rendit de grands honneurs, et le couronna empereur dans les commencemens d'avril de l'année 896. Après quoi le peuple romain lui prêta serment de fidélité, avec cette clause remarquable : *Sauf la foi due au pape Formose*. Ce pontife survécut peu à cette révolution. Quelques auteurs placent sa mort au 4 d'avril; mais il est constant, par des faits postérieurs, qu'il vivait encore vers le 15 de ce mois. Dans ce temps d'anarchie, Boniface, déposé du sous-diaconat et de la prêtrise, fut élu, pour

<sup>1</sup> Sac. IX, c. 4, art. 30. — <sup>2</sup> Labb. t. IX, p. 435. — <sup>3</sup> Reg. an 895, Luitpr. l. 1, c. 8.

lui succéder, par une faction populaire : au bout de quinze jours, il mourut de la goutte. Son élection fut déclarée nulle par un concile tenu deux ans après à Ravenne ; ce qui fait que plusieurs historiens ne le comptent pas au nombre des souverains pontifes.

La faction qui avait mis Boniface sur le saint Siège y plaça Etienne VI, qui fut consacré au mois d'août de la même année, quoiqu'il fût peu digne d'occuper la chaire de S. Pierre. On le reçut pour éviter un schisme, plus dangereux même qu'un mauvais pape. Son règne ne fut que de quatorze mois ; mais il est marqué par un trait moins honorable encore pour son gouvernement qu'un entier oubli. Ayant assemblé un concile de quelques évêques et de quelques prêtres semblables à lui, il n'eut pas seulement la témérité de condamner son prédécesseur Formose ; mais il fit déterrer son corps, et commanda de l'apporter au milieu de l'assemblée. Le mort était revêtu des ornemens pontificaux ; on le plaça sur le siège apostolique, et on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Alors le pape Etienne adressant la parole au cadavre, comme s'il eût été vivant : *Evêque de Porto*, lui dit-il, *pourquoi l'ambition vous a-t-elle fait usurper le siège de Rome ?* Puis, il prononça la sentence qui fut accompagnée de l'exécution. On dépouilla le mort de ses vête mens sacrés, on lui coupa trois doigts, on lui trancha la tête, on le jeta dans le Tibre. Etienne, ajoutant le sacrilège à la barbarie, dégrada des saints ordres tous ceux à qui Formose les avait conférés, et ordonna de nouveau ceux qui n'eurent pas la fermeté de lui résister. Bientôt il reçut la peine de ses excès. Il fut arrêté par des factieux aussi violens que lui, exclu à son tour du siège pontifical, chargé de fers, et jeté dans une prison où on l'étrangla (897) <sup>1</sup>.

Il eut pour successeur immédiat Romain-Gallesin, qui ne régna que quatre mois entiers. Théodore, qui le remplaça, régna beaucoup moins encore. Mais dans les vingt jours qu'il occupa le saint Siège, il ne laissa pas que de travailler utilement à la pacification des esprits et à l'édification de l'Eglise. Il rappela les évêques chassés de leurs sièges, rétablit les clercs ordonnés par Formose, et fit reporter solennellement dans la sépulture des papes le corps de ce pontife qui avait été retrouvé par des pêcheurs. Romain se rendit extrêmement cher au clergé, et se fit généralement estimer de tout le monde par son humeur pacifique, sa sobriété, sa chasteté et sa libéralité envers les pauvres.

Jean IX, qui lui succéda (898), se rendit également recom-

<sup>1</sup> *Ibid.*, Luitpr. Flod. V, p. 606.

mandable par sa sagesse et sa piété. Les suffrages furent néanmoins partagés à son élection, et Sergius en eut un certain nombre. Le parti de Jean prévalut. Sergius, chassé de Rome, fut obligé de se retirer sous la protection du marquis Adalbert, en Toscane, où il demeura sept ans. Jean IX tint le siège deux ans quatre mois et quinze jours, c'est-à-dire depuis la mi-juillet de l'an 898 jusqu'au 30 novembre de l'année 900, où il mourut.

Le pape Jean, ainsi que son prédécesseur Théodore, se déclara contre les violences scandaleuses d'Etienne VI. Afin d'extirper le mal jusqu'à la racine, il fit célébrer un concile à Rome, où l'on examina les manœuvres d'Etienne avec la plus grande maturité. On trouva que la plupart des évêques qui avaient souscrit au concile de ce pape contre la mémoire de Formose, y avaient été forcés tyranniquement<sup>1</sup>. Plusieurs avaient accusé ce pontife de parjures et d'autres actions infamantes, sans connaissance de cause et sans aucun examen. On rejeta donc le concile du pape Etienne, et l'on en condamna les actes à être brûlés, comme on a brûlé, dit-on, ceux du concile de Rimini et du second d'Ephèse. Les évêques et les autres ecclésiastiques, coupables de cette lâche complaisance, ayant demandé pardon, on usa d'indulgence pour une faute à laquelle la crainte avait eu plus de part que la malignité. Mais on défendit sévèrement à toute personne, de quelque rang qu'elle pût être, d'empêcher la liberté des conciles, de dépouiller à cette fin les prélats de leurs biens, de les mettre en prison, de leur faire violence en aucune manière. On défendit aussi, suivant les conciles d'Afrique, de réitérer tant les ordinations que le sacrement de baptême. Enfin le concile confirme la juste estime qu'on avait de Formose, et déclare que cet évêque avait été transféré du siège de Porto au saint Siège apostolique par nécessité et en considération de son mérite. Toutefois il défend de tirer cet exemple à conséquence, et rappelle à ce sujet la sévérité des canons qui étaient toujours en usage dans l'Occident, et qui allaient jusqu'à refuser la communion laïque à ceux qui les transgressaient.

Pour le prêtre Sergius, dont l'élection schismatique avait divisé l'Eglise romaine, on le déclara condamné et chassé, ainsi que ses auteurs, avec défense d'exercer les saints ordres. Le concile attribue ces sortes de troubles à l'abus qui s'était introduit de consacrer les nouveaux papes à l'insu de l'empereur, et de prévenir, contre les canons et la coutume, l'arrivée de ses commissaires institués pour empêcher de pareils désordres. « C'est pourquoi,

<sup>1</sup> Musæ Italic. Mabill. t. I, p. 86.

» dit-il, nous voulons que désormais le pape soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du sénat et du peuple; qu'ensuite il soit consacré solennellement en présence des commissaires impériaux, et que personne cependant n'exige de lui des sermens nouvellement inventés. » Il s'était encore introduit un autre abus, savoir, qu'à la mort du pape on pillait le palais pontifical, d'où le brigandage se répandait par toute la ville. On ne défendit pas seulement ces pillages sous peine des censures ecclésiastiques, mais on menaça les coupables de toute l'indignation de l'empereur.

Cet empereur, en présence duquel se célébra le concile, était Lambert, fils de Gui, couronné par Formose dès l'an 892, et qui avait enfin pris l'ascendant sur Bérenger, duc de Frioul. Quant à l'empereur Arnoul, il s'était retiré en Allemagne aussitôt après son expédition de Rome. Il revint en Italie, l'an 899, pour punir les rebelles; mais il mourut au siège de Fermo, le 8 décembre de la même année, suivant une inscription trouvée dans son tombeau. On prétend qu'il fut empoisonné par Agiltrude, veuve de Gui, femme intrigante et déterminée, qui, renfermée dans la place et sur le point d'y être forcée, trouva moyen de faire donner à l'empereur un breuvage qui causa sa mort.

Au commencement de l'année suivante (900), les évêques et les seigneurs de Germanie s'assemblèrent à Forcheim et reconnurent pour roi Louis, âgé de sept ans, fils légitime de l'empereur Arnoul qui venait de mourir. Les évêques donnèrent avis de cette élection au pape en ces termes : « Nous avons balancé quelque temps si nous élirions un roi, et sur qui devait tomber notre choix; cependant, vu la crainte où nous étions de voir le royaume se diviser en plusieurs parties, nous avons élu, par un mouvement de l'Esprit de Dieu, comme nous le croyons, et tout d'une voix, le fils de notre seigneur, bien que très-jeune. En cela nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, suivant laquelle les rois des Français sont toujours venus de la même race. Mais, si nous l'avons fait sans votre permission, nous sommes persuadés que vous en connaissez le motif : c'est que les païens, qui sont entre vous et nous, nous coupent les chemins. Puisqu'à présent nous avons trouvé une occasion de vous écrire, nous vous prions de confirmer ce que nous avons fait, par votre bénédiction. » Ces infidèles, qui infestaient les confins de l'Allemagne et de l'Italie, étaient les Hongrois, nouveaux Barbares venus du fond de la Scythie, et qui se montraient depuis environ dix ans dans l'Empire français. Ils étaient d'abord

entrés dans la Pannonie et le pays des Avars, où ils vivaient de chasse et de pêche. Ils firent ensuite des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie et en Bulgarie. Toutes leurs armes se réduisaient à l'arc, dont ils se servaient avec une adresse incomparable. Ils ne se piquaient, ni de connaître l'art des sièges, ni de combattre de pied ferme; mais, suivant la méthode encore propre à ces peuples, ils chargeaient brusquement leurs ennemis, et se dispersaient aussitôt après. Ils étaient continuellement à cheval, arrêtés comme en marche, et même en tenant conseil. Leur extérieur, leurs usages singuliers, leurs têtes rasées, leur air sombre, leur taciturnité farouche qui ne répondait à toutes les propositions que par des actes le plus souvent meurtriers, tout en eux imprimait la terreur<sup>1</sup>. Les femmes n'étaient ni moins intrépides ni moins impitoyables que les hommes<sup>2</sup>.

Ils se jetèrent d'abord sur la Moravie, à la demande de l'empereur Arnoul, qui les avait appelés contre les rebelles de cette province. Mais bientôt, ne distinguant plus ni amis ni ennemis, ils entrèrent en Bavière, puis en Italie, où ils inondèrent de sang tous les lieux de leur passage. Les fidèles, s'étant rassemblés dans le pays de Padoue, leur présentèrent la bataille sur les bords de la Brenta, et furent défaits. Il y en eut plusieurs milliers de tués et de noyés, avec un grand nombre de comtes et quelques évêques, entre lesquels on compte Luitard de Verceil, ancien favori de Charles le Gros, et qui perdit avec la vie ses trésors immenses. A Nonantule, dans le Modénais, les Barbares massacrèrent tous ceux des moines qui n'avaient pas pris la fuite, brûlèrent le monastère avec sa riche bibliothèque, et enlevèrent tout le reste. Rome et toute l'Italie étaient dans la consternation, quand les infidèles, contre toute espérance, interrompirent cette première course, et, contents du butin qu'ils avaient fait, ne pensèrent plus qu'à en aller jouir dans les contrées sauvages qui leur servaient de retraite.

Le pape Jean IX profita de ce relâche inespéré pour partager ses soins entre les différentes Eglises. En Espagne, Alphonse III, surnommé le Grand, avait rendu sa puissance respectable, tant aux Arabes qui occupaient depuis long-temps le centre de l'Hispanie, qu'aux Normands avides qui en infestaient sans cesse les côtes, comme toutes celles de l'Océan. Malgré ces embarras perpétuels, il avait rebâti et repeuplé plusieurs villes, entre autres Portugal ou Porto, Brague, Viseu et Tui, dans lesquelles il édifia des églises et fit instituer des évêques. Il fortifia extrêmement

<sup>1</sup> Regin. an. 839. — <sup>2</sup> Luitpr. l. 1, c. 5.

Oviédo, et en fit comme un boulevard inexpugnable, où les effets les plus précieux de ses Etats, et surtout les reliques de toutes les villes, pussent être en sûreté contre les incursions de tant de Barbares. Trouvant trop petite et trop simple l'église qu'Alphonse le Chaste avait érigée sur le corps de S. Jacques, à Compostelle, il la rebâtit magnifiquement de pierres recherchées, avec des colonnes de marbre; il l'enrichit d'ornemens et de vases d'un prix inestimable pour le travail et pour la matière<sup>1</sup>.

Ensuite il envoya des ambassadeurs au pape Jean, pour obtenir la célébration d'un concile, où la dédicace de cette église se fit avec la plus grande pompe; en même temps, il demanda que l'église d'Oviédo fût érigée en métropole<sup>2</sup>. Il vint dix-sept évêques à cette dédicace (900); le roi s'y trouva avec la reine son épouse, les princes ses fils, treize comtes et un peuple innombrable. On consacra trois nouveaux autels, mais on n'osa faire la consécration du quatrième, sous lequel reposaient les reliques de S. Jacques, parce qu'on la croyait faite de première antiquité par ses propres disciples, qu'on disait au nombre de sept, et dont on rapportait les noms<sup>3</sup>. L'année suivante (901), les évêques, qui s'étaient trouvés à Compostelle, se réunirent à Oviédo par les soins d'Alphonse, et, conformément aux réponses de Jean IX, qu'on lut dans ce concile, le siège d'Oviédo y fut déclaré métropole; l'on y statua que le nouvel archevêque, nommé Herménigilde, établirait des évêques dans les places de cette province, qui en avaient auparavant, et qu'on choisirait des archidiaques pour visiter deux fois l'an les églises et les monastères. Le roi attribua des terres considérables à cette métropole, et à proportion aux évêques de sa dépendance, voulant qu'ils eussent, chacun, tant des églises que des terres dans la province d'Asturie, comme étant la plus forte et la plus sûre, afin qu'ils pussent y trouver une retraite en cas de besoin. Dans la même année, l'abbé Césaire fut élu et sacré archevêque de Taragone; mais l'archevêque de Narbonne s'y opposa, avec les évêques d'Espagne qui le reconnaissaient pour métropolitain: Césaire en appela au pape qui ne put alors terminer cette affaire. Alphonse III poussa son long et glorieux règne de quarante-six ans jusqu'à l'année 910, où il abdiqua en faveur de son fils Garcia, prince indigne de la couronne, puisqu'il avait pris les armes pour l'enlever à son père. Seulement, par tendresse pour son second fils Ordogno, Alphonse divisa ses Etats en deux parties, et donna l'une à celui-ci: exemple que ses successeurs

<sup>1</sup> Sampit. Astur. p. 56. — <sup>2</sup> Ambr. Mor. l. XV, c. 9. — <sup>3</sup> T. IX, Conc. p. 219. et seq.

imitèrent au grand préjudice du pays. Alphonse mourut deux ans après son abdication.

L'Angleterre avait perdu auparavant un de ses meilleurs rois, dans la personne d'Alfred le Grand, qui mourut le 25 octobre de l'année 900, laissant à son fils Edouard I<sup>er</sup> la monarchie entière de la Grande-Bretagne, qu'avaient déjà possédée son père et son aïeul. Depuis sa tendre jeunesse jusqu'à l'âge de 52 ans où il cessa de vivre, sa vertu, loin de se démentir, prit toujours un nouvel accroissement au milieu du tumulte et de la distraction des affaires, des révolutions et des troubles, des succès les plus éblouissans, et malgré les tentations violentes que sa jeunesse eut à combattre. Alors il lui arrivait souvent de se lever secrètement au milieu de la nuit, et de s'aller prosterner dans l'église par un froid rigoureux, pour demander au Seigneur d'amortir les ardeurs de la chair qui se révoltait contre l'esprit. Pendant vingt-huit ans de règne, il s'appliqua sans relâche à faire fleurir la religion, la justice et les arts. Il divisa le peuple de chaque province en trois parties, dont deux étaient destinées à porter les armes, et l'autre à la culture des terres. La marine d'Angleterre dut à ce prince l'origine de sa grandeur et de l'état respectable où elle s'est presque toujours maintenue. Il établit à Oxford des écoles qui l'ont fait regarder comme le fondateur de l'Université de cette ville, fameuse dès-lors par l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Il y attira un grand nombre de savans des contrées voisines, cultiva plus soigneusement encore les naturels du pays, combla les uns et les autres de biens et de dignités. Asser, moine savant de Saint-Davis dans le pays de Galles, fut élevé sur le siège épiscopal de Schirburn. Plegmond, qui avait été long-temps ermite, devint archevêque de Cantorbéry. Alfred se rendit lui-même profond dans les sciences, quoiqu'il ne se fût livré à l'étude que dans un âge assez avancé. Il ne forma pas seulement ce recueil de lois qui le fait passer pour le père du droit et de la législation britannique; mais il traduisit en saxon l'Histoire ecclésiastique de Bède, le Pastoral de S. Grégoire, les Consolations de Boèce qu'il goûtait particulièrement, et il composa de génie différens ouvrages. Il témoigna toujours un grand respect pour le pape, à qui, outre le denier de S. Pierre, il envoyait de temps en temps des présens magnifiques<sup>1</sup>.

Jean IX étendit ses soins, des Eglises du Nord et de l'Hespérie à celles de l'Orient. Stylien de Néocésarée se signalait toujours par son zèle pour l'unité catholique et l'entière extinction du

<sup>1</sup> Vit. per Spelm. Asser. pas-sim.

schisme. Le souverain pontife s'adressa à ce digne évêque, afin de procurer la réunion de tous les Grecs qu'on pourrait retirer de l'erreur. « Nous accordons la communion, lui écrivit-il, à ceux » qui se soumettront ; mais nous voulons que les décrets de nos » prédécesseurs demeurent inviolables. Nous jugeons de Photius » comme ils en ont jugé, et nous mettons Ignace, Etienne et Antoine au rang où ils les ont mis. » Cet Antoine, surnommé Caulée, fut le successeur immédiat d'Etienne dans le siège de Constantinople, dont ces trois patriarches consécutifs sont comptés parmi les saints.

Il était mort dès l'an 895, et avait été remplacé par Nicolas le Mystique, ainsi appelé à cause de l'office de *secrétaire* qu'il avait exercé auprès de l'empereur Léon. Sous son patriarcat, ce prince bâtit à Constantinople un monastère d'eunuques, avec une église, où il fit apporter, suivant un auteur fort ancien<sup>1</sup>, les corps de S. Lazare et de S<sup>te</sup> Madeleine sa sœur.

Un événement d'une toute autre importance signala l'épiscopat de Nicolas le Mystique. L'empereur Léon n'avait point de fils pour lui succéder, quoiqu'il eût déjà contracté successivement trois mariages. Sa troisième femme étant morte, il en épousa une quatrième ; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que les quatrièmes noces étaient défendues dans l'Eglise grecque. On y soumettait à la pénitence les secondes et les troisièmes, et l'on y traitait les quatrièmes de polygamie. Léon lui-même avait ordonné, par une constitution expresse, que les peines portées à ce sujet par les canons seraient ponctuellement exécutées, et il les avait étendues jusqu'aux troisièmes noces. Cependant sa quatrième femme, nommée Zoé, étant accouchée d'un fils (905), il voulut la faire déclarer son épouse légitime. La première difficulté fut de baptiser l'enfant avec les solennités ordinaires pour les fils d'empereurs. Le patriarche Nicolas, appuyé d'un grand nombre d'évêques, réclama les canons avec tant de force, que l'empereur fut obligé de promettre avec serment de renvoyer la mère. Mais, trois jours après, Zoé reparut dans le palais comme impératrice, et les noces furent célébrées avec pompe, quoique sans le ministère des prêtres. Le patriarche alla trouver l'empereur, se prosterna à ses pieds, et le conjura de respecter la dignité impériale, qui dans le corps de l'Etat, lui dit-il, tient lieu du visage, où les moindres taches forment une difformité hideuse. Il le supplia de surseoir au moins jusqu'à ce qu'on fit venir des légats de

<sup>1</sup> Theophil. p. 224.

Rome et des chaires patriarcales, pour examiner avec les évêques de l'Empire ce qu'il convenait de statuer.

Léon écrivit en effet, tant au pape qu'aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, pour les engager à venir examiner la validité de son mariage<sup>1</sup>. Ils se mirent aussitôt en devoir d'y envoyer des légats; mais, avant leur arrivée, Léon se fit donner avec Zoé la bénédiction nuptiale par le prêtre Thomas, et déclara cette femme impératrice. Le patriarche déposa son prêtre (906) et défendit l'entrée de l'église à l'empereur, qui se soumit encore et ne parut plus que dans la sacristie. La marche incertaine et contradictoire de ce prince paraîtra sans doute assez difficile à expliquer; mais, outre la transgression des lois purement canoniques de la Grèce, il avait à se reprocher des fautes beaucoup plus graves à l'égard des mœurs. Du vivant de sa première femme, la vertueuse Théophano, que l'Eglise grecque honore comme sainte, et à qui il fit lui-même bâtir une église, il avait entretenu publiquement une concubine, qu'il épousa et couronna impératrice après la mort de Théophano. Ainsi Léon était décrié depuis long-temps pour son incontinence; et si on le nomme le Sage et le Philosophe, ce n'est point à cause de ses mœurs, mais, selon le style du temps, pour son habileté dans les sciences.

Les légats du pape étant arrivés à Constantinople, et la cour faisant courir le bruit qu'ils avaient dessein de confirmer le mariage de l'empereur, le patriarche peu conséquent, puisqu'il s'en était lui-même rapporté au pape, ne voulut point les voir en public. Il leur fit proposer une conférence secrète, à laquelle l'empereur s'opposa à son tour. Cependant une partie des évêques de son obéissance entrèrent dans ses vues. Il manda le patriarche au palais, un jour de S. Tryphon, premier de février, où il avait coutume de donner un festin public. Pendant le repas, il pressa instamment le patriarche d'approuver son mariage. Nicolas n'était pas de caractère à changer à table une résolution fixe et arrêtée; il se montra inflexible à jamais. On l'enleva sur-le-champ; il fut traîné du festin à l'exil, et laissé sous bonne garde.

On tint ensuite un concile où les légats présidèrent, et autorisèrent le mariage de l'empereur, non par aucun mépris des canons suivis en Orient, mais en vertu d'une dispense qu'on crut devoir accorder pour la tranquillité de l'Eglise et de l'Empire, dans une matière purement ecclésiastique, et pour une cou-

<sup>1</sup> Eutych. t. II, p. 484.

tume qui n'était pas observée généralement dans l'Église. Par les mêmes considérations, et de peur d'un plus grand mal, le patriarche Nicolas ayant été déposé, on mit en sa place le syncelle Euthymius, homme vertueux et d'une éminente piété. On dit qu'il n'accepta cette dignité que par inspiration, afin d'empêcher l'empereur, irrité par la résistance de Nicolas, de porter quelque loi contraire à la sainteté du mariage chrétien. Nicolas fut rétabli dans la suite par Alexandre, frère et successeur de Léon; Euthymius fut chassé avec outrage, mais sans qu'il témoignât la moindre impatience, sans qu'il proférât un seul mot de plainte, justifiant par la facilité de sa cession la pureté du motif qui lui avait fait souffrir son élévation.

Le patriarche d'Alexandrie, que l'empereur Léon consulta sur son mariage, fut Michel, évêque melquite, dont le long épiscopat dura depuis l'an 872 jusqu'à 905 ou 908. L'évêque jacobite du même siège étant mort en 907, sa place ne fut remplie qu'après une vacance de six ans. Cette diversité de régime et de doctrine se maintenait pareillement dans le siège d'Antioche, qui avait aussi son patriarche melquite, c'est-à-dire de la religion impériale ou orthodoxe quand l'empereur l'était lui-même, et son patriarche jacobite ou eutychien<sup>1</sup>. Les princes musulmans, contens de percevoir les durs impôts dont ils les chargeaient, ne prenaient aucune part aux disputes qui les divisaient entre eux<sup>2</sup>. L'esprit de secte et de controverse s'était glissé dans le sein même du mahométisme, qui ne s'en tenait plus à sa foi sourde et muette. On présenta l'Alcoran sous des faces nouvelles, on voulait réformer et perfectionner, on se divisa en une multitude de partis qui ne tendaient qu'à s'écraser les uns les autres.

Un des plus fameux parmi ces imposteurs s'éleva dans les commencemens du x<sup>e</sup> siècle, à Carmath, dans cette partie de l'Arabie que l'on nomme Irac, et qui est l'ancienne Chaldée<sup>3</sup>. Il se donna pour un nouvel envoyé de Dieu; et, par les mêmes voies que Mahomet, il réussit en peu de temps à s'acquérir une puissance formidable. Il changea les formules de prières que les Musulmans croyaient éternelles et immuables comme Dieu, abolit plusieurs observances gênantes, et permit entre autres choses l'usage du vin. Ses sectateurs se rendirent redoutables par leur fanatisme et leurs excès en tout genre. Guidés par des capitaines pleins de bravoure et d'enthousiasme, ils portèrent de tous côtés la terreur et la mort. Ils prirent la Méc-

<sup>1</sup> Chr. Orient. p. 111. — <sup>2</sup> Elmac. l. 2. — <sup>3</sup> Bibl. Orient. Fathem. p. 342.

que, en pillèrent le temple, et en enlevèrent la pierre noire si révéree des Musulmans; après quoi rien ne parut sacré pour eux. Ils infestèrent tellement les pays de Médine et toutes les routes des environs, que le pèlerinage de la Mecque, dans lequel les Musulmans font consister la plus grande partie de leur dévotion, fut interrompu pendant plusieurs années. Jamais les guerres de religion reprochées aux Chrétiens ne se firent avec tant de cruauté et d'acharnement.

Les califes entreprirent sans succès d'exterminer ces furieux sectaires. Ces chefs de la puissance et de la religion musulmane n'avaient plus qu'un vain simulacre de leur ancienne grandeur. Il n'y avait ni subordination ni liaison entre les différens membres du corps politique. Le chef étant tombé dans l'engourdissement, il ne restait plus de ressort dans les membres. A la suite des conquêtes et de l'opulence, le luxe et la mollesse, le goût et les raffinemens de la volupté, la débauche la plus honteuse, l'oubli de toute dignité et de toute décence avaient pris la place de ces mœurs dures et martiales des premiers califes qui vivaient comme leurs soldats, sans autre provision qu'un sac de riz ou de farine, sans autres meubles qu'un plat et un pot. Cette simplicité, et avec elle la force de l'Etat, se soutint sous le règne de tous les Ommiades. Mais après les premiers Abassides, dont le génie supérieur eut assez d'énergie pour subordonner à la valeur le luxe et l'élégance qu'ils introduisirent avec les arts, quand des successeurs d'une capacité commune, noyés dans les plaisirs où ils étaient nés, eurent laissé à leurs officiers la conduite des armées et du gouvernement, il s'éleva une multitude de tyrans domestiques, qui s'attribuèrent successivement et rapidement l'indépendance. Tel fut sous les émirs, comme en Occident sous les comtes et les ducs héréditaires, l'état d'infirmité de toutes les grandes puissances dans le x<sup>e</sup> siècle; et par rapport à celle des Arabes, telles furent les ressources que le Ciel ménagea contre elle à l'Eglise et à l'Empire d'Orient, dont la sûreté et les succès partiels n'eurent pour principe que les divisions et la faiblesse de ces ennemis irréconciliables.

En Italie, le pape Jean IX mourut le dernier jour de novembre de l'an 900. Dans le mois suivant, Benoît IV fut ordonné en sa place; pontife encore digne des plus beaux temps, et qui, pendant deux ans et environ dix mois qu'il occupa le saint Siège, ne cessa d'honorer sa dignité par ses vertus, spécialement par son amour pour le bien public, et par sa libéralité envers

<sup>1</sup> Papebr. conat.

les pauvres<sup>1</sup>. Il eut pour successeur Léon V, natif d'Ardeé, qui fut ordonné le 28 octobre 903, et qui ne tint pas le siège deux mois entiers. Il fut dépossédé par Christophe, et mis dans une prison, où il mourut de chagrin peu de jours après. Mais l'usurpateur ne jouit pas long-temps des fruits de son crime. Au commencement de juin de l'année suivante, il fut chassé à son tour par Sergius III, ce prêtre de l'Eglise romaine qui avait disputé le pontificat à Jean IX, et qui se tenait caché depuis sept ans. On croit communément que Sergius fut établi par la faction du marquis Adalbert son protecteur constant; mais Muratori prouve d'une manière au moins très-plausible que les Romains le rappelèrent pour prendre la place de Christophe, qu'ils traitaient d'usurpateur. On lui attribue aussi un commerce infâme avec Marozie, fille d'Adalbert, fameuse par sa beauté, son esprit, le dérèglement de ses mœurs, son habileté dans les affaires et l'autorité absolue qu'elle s'arrogea dans Rome; première accusation de ce genre, intentée contre un pape, et encore très-suspecte, puisqu'elle n'a pour auteur, parmi les anciens, que le seul Luitprand, si enclin à la satire. Flodoard, au contraire, qui vivait dans le même temps, fait l'éloge du gouvernement de Sergius sur plusieurs points. Ce fut lui qui termina l'affaire délicate concernant les quatrièmes noces de l'empereur Léon. Il fit réparer de fond en comble l'église de Latran, ruinée du temps d'Etienne VI, et se montra constamment libéral et magnifique. Mais il approuva l'indigne procédure d'Etienne contre Formose, regarda comme un usurpateur Jean IX avec lequel il avait concouru pour le pontificat, et traita aussi injurieusement les trois papes suivans. La vérité nous oblige encore à convenir que, sans mériter toute la flétrissure qu'imprime à ses mœurs le satirique et passionné Luitprand, Sergius donna du moins lieu au scandale par des liaisons trop étroites avec Marozie, et surtout par les secours qu'il reçut de cette femme décriée, pour s'établir enfin sur la chaire de S. Pierre.

Epoque funeste du déchaînement de l'esprit immonde contre Rome, où, pendant une longue suite d'années, Marozie et sa sœur Théodora, aussi débauchée qu'elle, créèrent et destituèrent les pasteurs suivant les caprices de leurs passions, firent couronner des pontifes dignes d'un oubli éternel, et qu'on ne compte parmi les papes, pour ainsi dire, qu'afin de marquer l'ordre des temps et des événemens<sup>1</sup>. Alors on vit à peine quelque forme d'élection; quelquefois on négligea de sauver les

<sup>1</sup> Luitpr. II, c. 13.

apparences ; on parut oublier les rites antiques et sacrés, les coutumes et les traditions ; on foula souvent aux pieds les canons et les décrets des Pères et des conciles. Le Sauveur dormait dans la barque de Pierre, tandis qu'elle était battue des vents et des flots prêts à l'engloutir ; mais bientôt, en s'éveillant, il devait la délivrer avec un éclat proportionné à la grandeur du péril. Cette épreuve ne pouvait nuire qu'aux disciples infidèles, qui, faisant injure à la vérité incréée, avaient cru les puissances infernales capables de prévaloir contre l'arche du salut. Le vrai fidèle au contraire en devait prendre un nouveau degré d'affermissement dans la foi. En effet, si le vaisseau de l'Eglise ne s'est pas brisé contre de tels écueils, c'est qu'il est toujours gouverné par la main du Seigneur, et non par le bras des hommes ; s'il a évité ce naufrage, il n'en est point qui puisse le faire périr.

Sous le pontificat même de Sergius, il se tint à Troli, près Soissons, un concile (909), où l'on trouve autant de vestiges précieux de piété que de doctrine ecclésiastique<sup>1</sup>. Hervé, successeur de Foulques sur le siège archiépiscopal de Reims, se rendait aussi recommandable dans une grande jeunesse, que l'avait été constamment jusqu'à sa mort son illustre et malheureux prédécesseur, qui fut assassiné, l'an 900, par quelques vassaux de Baudouin, comte de Flandre. On renouvela dans ce concile l'excommunication que celui de Reims avait d'abord lancée contre les meurtriers de Foulques ; on défendit de leur donner la sépulture, et on prononça contre eux des formules terribles de malédiction, tandis que les évêques éteignaient les luminaires et brisaient les lampes. C'est ce concile de Reims qui nous fournit, dans le cours de l'année 900, le premier exemple d'une forme si terrible d'anathème. On regrettait avec amertume la perte accablante qu'on venait de faire. Foulques était non-seulement le père de son peuple, mais le bienfaiteur de l'Etat : il recueillit une multitude de prêtres et de religieux, que les ravages des Normands mettaient de toutes parts en fuite, et il les traitait comme ses enfans. Il rebâtit les murailles de la ville de Reims, pourvut de même à la sûreté des autres lieux du diocèse, en y construisant des châteaux de défense, tels qu'Aumont et Epernai. Il rétablit les deux écoles instituées autrefois dans sa ville épiscopale, tant pour les chanoines que pour les clercs de la campagne, et que le malheur des temps avait presque entièrement ruinées.

Luitpr. IX, Conc. p. 520, etc.

Dans le concile de Troli, on s'appliqua sérieusement à rétablir la règle dans les divers ordres de la société chrétienne; et d'abord dans le clergé, qui doit servir de guide et de modèle aux autres conditions. On peut voir ici, par la coutume qui s'était établie de piller, après la mort d'un évêque, les biens de son Eglise, à quel point était porté le goût des rapines et du brigandage. Après avoir proscrit cet abus, les Pères de Troli prirent en considération le triste état des institutions et des maisons régulières. « Les unes, disent-ils avec douleur, ont été » ruinées ou brûlées par les Barbares et par les impies, les autres dépouillées des choses les plus nécessaires, et presque » réduites à rien. Les communautés, dont il reste quelques vestiges, n'en conservent aucun de l'ancienne règle. Les moines, » les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. Avec les inspecteurs mercenaires auxquels on les a soumis, avec l'indigence qui en a été la suite, le dérèglement des mœurs s'est introduit dans les plus saints asiles de la pénitence. La nécessité de pourvoir à sa subsistance et l'application aux affaires temporelles ont fait oublier aux solitaires » les plus retirés la sainteté de leur profession. Plusieurs ont » été obligés de chercher la nourriture hors de leurs monastères; et, vivant au milieu des séculiers, bientôt ils ont été infectés de l'air contagieux qu'ils y respiraient. Au sein même » des maisons consacrées à Dieu, avec des abbés laïques, on voit » leurs femmes aussi bien que leurs enfans, leurs valets armés, » leurs chevaux et leurs chiens. Comment de pareils supérieurs » feront-ils observer la règle qu'ils outragent et qu'ils ne savent pas même lire? » Après avoir peint ces désordres, le concile ordonne qu'on ne prépose plus aux abbayes que des religieux instruits et édifiants; et que les abbés, ôtant à leurs moines tout prétexte de quitter leurs maisons, leur fournissent, selon la règle, ce qui est nécessaire pour le vêtement et la nourriture. « C'est au roi, dit ce concile, à voir quel compte il rendra à Dieu, s'il tolère plus long-temps des abus si opposés aux canons et aux capitulaires de ses prédécesseurs. La puissance royale et l'autorité des grands doivent soutenir celle des évêques. Car si le roi et les puissances du siècle conservent l'autorité de l'Eglise, Dieu augmentera la leur. S'ils méprisent Dieu, il les méprisera et renversera leurs trônes... Afin qu'on ne croie pas que nous nous épargnons, est-il dit dans la Préface, nous qui devons corriger les autres, nous portons le nom d'évêques, mais nous n'en remplissons pas les devoirs: nous négligeons la prédication; nous voyons ceux dont nous

» sommes chargés abandonner Dieu et croupir dans le vice,  
 » sans leur parler et sans leur tendre la main; ou si nous les  
 » voulons reprendre, ils disent, comme dans l'Évangile, que nous  
 » les chargeons de fardeaux insupportables, et que nous n'y tou-  
 » chons pas du bout du doigt. Ainsi le troupeau du Seigneur  
 » périt par notre silence. Examinons devant Dieu quel pécheur  
 » s'est jamais converti par nos discours, quel pécheur a renoncé  
 » à l'avarice, à la débauche, à l'orgueil? Cependant nous ren-  
 » drons compte un jour de l'affaire dont nous sommes chargés;  
 » quel profit montrerons-nous que nous en avons tiré? Il est arrivé  
 » par notre négligence, notre ignorance et celle de nos confrè-  
 » res, lit-on aussi à la fin des canons, qu'il se trouve actuellement  
 » dans l'Église une multitude innombrable de personnes de tout  
 » sexe et de toutes conditions, qui arrivent à la vieillesse, sans  
 » être instruites de la foi, jusqu'à ignorer les paroles du Symbole  
 » et de l'Oraison dominicale. Quand on leur verrait pratiquer  
 » quelque chose de louable, comment peuvent-ils faire de bonnes  
 » œuvres sans le fondement de la foi? »

En présence des plaies qui défiguraient l'Église de France, l'exemple étant plus efficace que tous les réglemens, rien ne contribua plus que la fondation de Cluny à relever la discipline monastique. Cette institution dut son origine aux vertus et à la sagesse de Bernon, qui, de moine de Saint-Martin d'Autun, était devenu abbé du monastère de la Baulme (depuis Beaumes-Messieurs, près Lons-le-Saunier), où il remit d'abord la régularité. Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, y ayant logé, en firent à leur retour de si grands éloges au duc, qu'il voulut procurer à ses États un spectacle d'édification tout pareil. Il invita Bernon à le venir trouver à Cluny dans le Mâconnais, et lui dit de chercher dans toutes ses terres le lieu le plus convenable pour ce nouvel établissement. L'abbé de la Baulme était accompagné de S. Hugues, son ami particulier, alors simple moine de Saint-Martin d'Autun, dont quelques auteurs le font abbé sans aucune preuve. Les deux saints religieux répondirent l'un et l'autre : « Seigneur, ce sont ces bois, ces coteaux  
 » paisibles que Dieu veut faire retentir de ses louanges; nous  
 » chercherions en vain un lieu plus propre à les célébrer. » Le duc, qui aimait la chasse de Cluny, leur dit que c'était là qu'il tenait sa meute. « Eh bien, reprit Bernon en souriant, vous est-il si pénible  
 » d'en retirer des chiens pour y admettre les serviteurs de Dieu? » Le duc ne résista plus, et donna carrière à tous les sentimens de sa religion et de sa générosité.

Ils se trouvent consignés dans l'acte de fondation, daté de

ns le vice,  
si nous les  
e, que nous  
ous n'y tou-  
u Seigneur  
uel pécheur  
r a renoncé  
nous ren-  
es chargés;  
Il est arrivé  
nos confrè-  
ctuellement  
nes de tout  
illesse, sans  
du Symbole  
pratiquer  
de bonnes

le France,  
s, rien ne  
discipline  
tus et à la  
utun, était  
Beaume-  
rd la régu-  
e, duc d'A-  
nds éloges  
édification  
ny dans le  
res le lieu  
bbé de la  
ulier, alors  
auteurs le  
ux répon-  
s coteaux  
ges; nous  
Le duc,  
tenait sa  
si pénible  
le Dieu?»  
imens de

daté de

Bourges, la onzième année du roi Charles, c'est-à-dire du règne paisible de Charles le Simple en Aquitaine; ce qui se rapporte à l'an 910<sup>1</sup>. Le duc Guillaume s'y exprime ainsi : « Voulant employer au bien de mon âme les richesses que Dieu m'a données, j'ai cru devoir chercher l'amitié des pauvres de Jésus-Christ, et rendre cette bonne œuvre perpétuelle, en fondant une communauté monastique. Que tous les fidèles sachent donc que je donne, pour l'amour de Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur, aux apôtres S. Pierre et S. Paul, la terre de Cluny, située sur la rivière de Grone, avec toutes ses dépendances qui sont dans le comté de Mâcon ou aux environs. Moi Guillaume et mon épouse Engilberge, faisons cette donation pour l'âme de notre seigneur le roi Eudes, pour celles de nos parens et serviteurs, pour notre salut, pour tous les Chrétiens unis par les liens de la foi et de la charité; à condition qu'à Cluny on bâtera en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul un monastère qui soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, viendront chercher en religion les trésors de la vertu. Les moines et les biens seront sous la puissance de l'abbé Bernon, tant qu'il vivra; après quoi les religieux éliront un autre abbé de leur ordre, selon la règle de S. Benoît, sans que nous ni aucune autre puissance ayons le droit de les en empêcher. Tous les cinq ans ils paieront dix sous d'or à Saint-Pierre de Rome pour le luminaire, demeureront sous la protection spéciale des saints apôtres, et auront le pape pour défenseur. Je vous supplie donc, ô saints dépositaires des clefs du ciel, et vous pontife romain, de retrancher de l'Église et d'exclure du royaume des cieux les usurpateurs des biens du monastère de Cluny, et de protéger puissamment les moines qui y serviront le Seigneur. »

Quoiqu'il n'y eût d'abord que douze religieux à Cluny, suivant la règle de S. Benoît, la réputation de leur régularité se répandit de toutes parts. Bientôt on s'empessa de mettre d'autres monastères sous la conduite de Bernon, qui en gouverna jusqu'à sept en même temps. Mais ce n'était point assez de rappeler la régularité; il fallait rétablir les monastères, dont la plupart avaient été ruinés par les Normands, et se trouvaient toujours exposés à cet horrible fléau. Il plut enfin au Tout-Puissant, lorsqu'on s'y attendait le moins, de le faire cesser.

Rollon ou Raoul, le plus brave et le plus habile des chefs de cette nation, paraissait plus acharné que jamais à la guerre. Victorieux de toutes parts, depuis plus de trente ans qu'il pillait la

<sup>1</sup> Bibl. Clun. p. 2. Mabill. act. 5, p. 78.

France, il ne pouvait digérer l'affront qu'il venait enfin de recevoir sous les murs de Chartres. Il avait été contraint de lever honteusement le siège de cette ville, et, pour la première fois de sa vie, il avait donné des marques de terreur, si éloignées de son caractère, qu'on ne put leur assigner d'autre cause que le miracle. On les attribua, ainsi que la déroute de son armée, à la protection de la Sainte Vierge, dont la tunique, envoyée, à ce que l'on croit, par l'empereur Nicéphore à Charlemagne, se conservait dans l'église de Chartres. Comme la victoire balançait entre les Normands et les Bourguignons venus avec leur duc Richard au secours de la ville, l'évêque Antelme, revêtu des habits pontificaux comme pour célébrer les saints mystères, s'avança au milieu des combattans, portant la croix d'une main, et de l'autre la sainte tunique. Aussitôt les Normands plièrent, et Rollon lui-même se mit à fuir avec une précipitation dont il chercha depuis par tous les moyens à effacer la honte <sup>1</sup>.

Le roi Charles, qui ne pouvait sortir par les voies ordinaires des embarras qui ne laissaient pas que de lui rester, prit le parti de traiter avec le terrible Normand. Il engagea Francon, archevêque de Rouen, à se rendre auprès de Rollon, déjà maître de cette ville, dont il commençait à regarder l'évêque et les citoyens comme ses sujets. « Grand capitaine, lui dit Francon, avec une » sermeté peu commune <sup>2</sup>, voulez-vous faire la guerre jusqu'à la » mort, ou vous croyez-vous immortel? Etes-vous donc un Dieu » et non pas un homme formé de terre, et qui doit retourner en » terre comme tous les autres? Vous n'envisagez qu'une gloire » qui fuit comme l'ombre : pensez plutôt à ce que vous deviendrez » et à qui vous jugera. Si vous mourez comme vous avez vécu jus- » qu'ici, en faisant le malheur des serviteurs de Dieu, vous n'aurez » d'autre partage que les flammes éternelles. Si vous abjurez au » contraire les erreurs et les fureurs du paganisme, vous jouirez » des douceurs de la paix en ce monde et en l'autre. Le roi Charles » vous y invite, en vous donnant toute cette terre maritime, que » vous et Hasting avez ravagée. Pour gage de son amitié, il vous » offre encore sa fille Giselle en mariage. »

Ces propositions furent très-agréables au Normand; mais, aussi habile politique que vaillant guerrier, avant de les accepter, il voulait avoir au moins l'air de consulter son armée, tant pour ne pas montrer trop d'empressement, que pour assujettir comme de leur plein gré, aux devoirs de la vie civile, des gens naturalisés par une si longue habitude à la violence et au brigandage. On

<sup>1</sup>, Will. Gemmet. l. 11, c. 15. — <sup>2</sup> Dul. l. 2, p. 79.

convint que, pour conclure le traité, Rollon s'aboucherait avec le roi au bourg de Saint-Clair sur la rivière d'Epte. Cependant il fit représenter à Charles, en lui renvoyant l'archevêque Francon, que, les terres qu'on lui offrait étant incultes et toutes dépeuplées par les calamités précédentes, ses sujets n'y pourraient subsister sans quelque province voisine d'où ils pussent tirer des vivres. Il fallut encore faire un nouveau sacrifice, qu'adoucirent aux Français la gloire et l'avantage d'humaniser par des mœurs évangéliques la formidable nation des Normands. On leur offrit la Flandre, qu'ils refusèrent, et ils acceptèrent la Bretagne, qui toutefois ne leur fut cédée que pour un temps (911).

Ces articles étant arrêtés, Rollon vint trouver le roi. Toute la cour s'empessa autour de ce foudre de guerre, qu'on avait fui si long-temps et avec tant d'effroi. La fierté de sa contenance, de ses regards, de sa démarche, un air de noblesse mêlé de férocité, produisirent encore sur les spectateurs une partie de l'impression qu'ils causaient autrefois. Rollon fit hommage au roi, en mettant ses mains, selon l'usage reçu dès-lors, dans celles du souverain, et Charles lui déclara qu'il lui donnait tout le pays qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer de Bretagne, la princesse Giselle pour épouse, et la province de Bretagne pour la subsistance de ses sujets, jusqu'à ce que la Neustrie, qui prit alors le nom de Normandie, fût repeuplée et remise en culture. Rollon, de son côté, promit de vivre en paix avec les Français, et de se faire chrétien. On lui dit qu'un étranger à qui le roi faisait des dons si magnifiques, devait se prosterner devant lui et lui baiser les pieds. Le fier Normand ne voulut jamais se prêter à ce cérémonial. Il permit néanmoins qu'un de ses officiers s'en acquittât pour lui. Mais le sujet, aussi fier que le maître, prenant le pied du roi pour le baiser, le leva si brusquement, qu'il fit tomber ce prince à la renverse. Les Normands éclatèrent de rire. Les Français, après quelques murmures, se laissèrent persuader que cette chute était l'effet du hasard. On se sépara, en apparence fort satisfait de part et d'autre.

Rollon tint parole : après s'être fait instruire par l'archevêque Francon, il reçut le baptême l'an 912. Robert, duc de France, fut son parrain, et lui donna son nom. Le duc de Normandie, nommé ainsi Robert depuis son baptême, fit instruire et baptiser en assez peu de temps ses comtes, ses chevaliers et toute son armée. Pour manifester sa foi par ses œuvres, il demanda à son pasteur quelles églises et quels saints étaient les plus révévés dans son nouvel Etat. Francon lui nomma les cathédrales de Rouen, de Bayeux et d'Evreux dédiées à la Sainte Vierge, l'église de Saint-Michel bâtie sur

un rocher au milieu de la mer, celle de Saint Pierre, aujourd'hui Saint-Ouen, dans un faubourg de sa capitale, et celle de Jumièges, aussi dédiée à S. Pierre. • Et dans le voisinage, reprit Robert, quel • est le saint estimé le plus puissant? — C'est le grand S. Denis, • répondit Francon. — Eh bien, dit Robert, avant de partager les • terres entre mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à • S<sup>te</sup> Marie et à ces autres saints, dont je prétends me faire des • protecteurs. • En effet, dans la semaine de son baptême, encore revêtu de l'habit blanc selon l'usage, il donna chaque jour une terre à chacune de ces églises, dans l'ordre où l'on vient de les nommer. Il ne vécut que cinq ans depuis, et fit un bien à peine concevable dans ce court espace de temps. Il rétablit la population et rappela l'abondance dans toute la province, releva les villes ruinées, rebâtit quantité d'églises, fit refleurir la religion de toutes parts, donna de bonnes lois qu'il fit parfaitement observer, et surtout imprima si bien à ses sujets le goût de l'ordre et de la justice, que ce goût les caractérise encore depuis un temps si éloigné. Il proscrivit le vol avec tant de sévérité, qu'ils n'osaient même enlever sur leur chemin un objet perdu qu'ils y rencontraient. On raconte que, le duc ayant suspendu son bracelet à une branche d'arbre au milieu de la campagne, il y demeura trois ans sans que personne osât y toucher. Son nom seul était si redouté, qu'il suffisait de l'invoquer, pour en imposer à tous ceux qui commettaient quelque violence. Il n'est cependant rien moins que certain que les clameurs de haro proviennent de l'invocation du nom de Raoul ou Rollon, plutôt que du mot tudesque *haro*, qui signifie cri ou clameur. Le nom de Raoul, si terrible aux Normands ses sujets, le devint bien davantage aux Barbares indisciplinés qui continuaient d'errer sur les mers et d'infester les côtes de l'Océan. Le duché de Normandie devint une barrière contre les Normands mêmes, qui n'osèrent plus en approcher, ou qui ne s'y réunirent insensiblement des autres contrées de la France que pour y prendre les mœurs, s'y assujettir aux lois et à tous les usages d'un peuple civilisé. Ainsi le terrible fléau, qui désolait la France depuis si long-temps, finit tout-à-coup par le secours visible et comme par le ministère immédiat de son ange tutélaire, puisqu'il y a peu d'apparence qu'on puisse faire honneur de ce succès à un prince sans génie et sans caractère, tel que Charles le Simple. Mais ce qui ne put être en lui le résultat de vues profondes et d'une vaste prévoyance, n'en procura pas moins le salut de la monarchie. Une province cédée à propos devint le rempart de toutes les autres.

Les Normands, épars dans les différentes provinces de la France,

ne tardèrent point à suivre l'exemple des sujets de Robert ou Raoul. Dès le pontificat de Jean X, il y en avait un si grand nombre de convertis dans les contrées soumises à la métropole de Reims où ils s'étaient particulièrement répandus, que l'archevêque Hervé consulta le pape sur la manière de conduire ces nouveaux Chrétiens. Jean X avait succédé, vers la fin d'avril 914, au pape Landon, successeur immédiat d'Anastase III, et arrière-successeur de Sergius : deux pontifes qui n'occupèrent ensemble le saint Siège que deux ans et huit mois ; Anastase, depuis le mois d'août 911 jusqu'au mois d'octobre 913 ; Landon, depuis ce mois d'octobre jusqu'au mois d'avril suivant. On loue Anastase pour la douceur de son gouvernement. Landon est blâmé d'avoir transféré Jean à l'archevêché de Ravenne, du siège de Bologne, pour lequel il n'était pas encore sacré. C'était la jeune Théodora, digne émule de Marozie son aînée, qui faisait passer ce clerc de l'Eglise de Ravenne par tant de degrés d'illustration, sans autre mérite, selon Luitprand et plusieurs historiens modernes, que celui de la figure et d'un commerce honteux avec elle. Muratori l'appelle au contraire un homme d'une grande âme et d'un grand courage ; et l'ancien panégyriste de l'empereur Bérenger le représente comme un pontife plein de sagesse et fort attaché à ses devoirs. D'autres écrivains, mais modernes et protestans, ou amis de leur secte, avancent néanmoins que Théodora, le trouvant encore trop éloigné d'elle à Ravenne, tandis que l'esprit d'intrigue la retenait à Rome, ne le fit élire et ordonner pape, sous le nom de Jean X, qu'afin de mieux satisfaire sa passion. Quoi qu'il en soit de ces jugemens divers, le gouvernement de ce pontife fut avantageux à l'Italie et même à l'Eglise. Dès l'année suivante, il marcha à la tête d'une armée contre les Sarrasins, qui déjà plusieurs fois avaient menacé Rome ; il les défit et les chassa du poste qu'ils occupaient sur le Garillan. Sur quoi il est juste de faire observer que ses troupes étaient conduites par Albéric, fils de Marozie, et qu'elles étaient soutenues par un corps de Grecs envoyés de Constantinople.

Il fit à la consultation d'Hervé, archevêque de Reims, une réponse fort sage, et bien plus analogue à la sainteté du siège apostolique qu'à la dépravation prétendue de l'organe qui en proférait les oracles <sup>1</sup>. Après avoir témoigné sa joie sur la conversion des Normands, il enseigne comment il en faut user avec ceux qui sont retombés depuis leur baptême dans quelques fautes d'idolâtrie, ou dans ces atrocités barbares et sacrilèges qui leur avaient

<sup>1</sup> Flod. IV, c. 11.

été si long-temps familières, et qui en particulier avaient fait périr par leurs mains tant de personnes consacrées à Dieu. « Si c'étaient » d'anciens fidèles, dit-il, on les jugerait suivant la rigueur des » canons ; mais comme ils sont à peine soumis au joug de la foi, » il ne convient pas de les traiter dans toute la rigueur des règles, » de peur que ce fardeau, auquel ils ne sont pas accoutumés, ne » leur paraisse insupportable, et qu'ils ne retournent à leur » première façon de vivre. Quant à la pratique et aux mortifi- » cations particulières, c'est à vous à en juger, comme nous » vous y autorisons. Puisque vous avez cette nation dans votre » voisinage, vous en pouvez mieux connaître les dispositions et » les mœurs ; car s'il s'en trouve qui soient capables de subir la » pénitence canonique, vous ne devez pas les en dispenser. N'ayant » ainsi pour but que le salut des âmes, par votre zèle apostolique » pour les Normands, vous participerez à la couronne immortelle » du grand S. Remi, apôtre des Français. »

Les irruptions des Hongrois, qui marchaient sur les traces des premiers Normands, donnèrent lieu à des questions d'une autre nature. C'était une opinion fort répandue parmi le peuple, que les prédictions d'Ezéchiel et de l'Apocalypse touchant Gog et Magog annonçaient les ravages de ces nouveaux destructeurs<sup>1</sup>. Vicfrid, évêque de Verdun, consulta sur ce sujet un savant abbé, qui traita cette opinion de préjugé populaire. Par toutes les circonstances de la prophétie d'Ezéchiel qu'il combine entre elles avec beaucoup de sagacité, par la connaissance qu'il avait des différens interprètes, des monumens antiques d'une solide érudition, des auteurs tant juifs que chrétiens, et de l'historien Joseph en particulier, il fait voir que les traits du tableau de Gog et Magog ne sauraient s'appliquer d'une manière tant soit peu plausible à des peuples obscurs et nouveaux, tels que les Hongrois, dont on ignorait la patrie, et dont les anciens ne savaient pas même les noms. Quant aux passages de l'Apocalypse, il montre que l'application qu'on leur en faisait tire uniquement sa source des terreurs vulgaires, et qu'il n'y a point d'autres motifs qui l'accréditent que le terme vague de mille ans, auquel l'écrivain sacré dit que Satan sortira de sa prison, et séduira, par le moyen de Gog et Magog, les peuples qui sont aux quatre coins de la terre. « Mais qui doute, ajoute-t-il, que cette prophétie, nommée » à si juste titre Apocalypse ou révélation, ne soit très-mysté- » rieuse, et n'ait besoin en plusieurs endroits d'être expliquée » figurément ? Il ne faut donc pas entendre des nations corporelles

<sup>1</sup> T. XII, Spicil. 349.

» par Gog et Magog, mais l'esprit d'orgueil et de destruction qui  
 » s'est élevé contre la cité de Dieu, ou contre l'Eglise. Gog signifie  
 » le toit, c'est-à-dire la superbe hauteur des hérésiarques, et  
 » Magog, ce qui vient du toit, ou leurs sectateurs.»

C'était la Germanie qui était la plus exposée aux fureurs des Hongrois. L'an 912, ils pillèrent sans obstacle la Thuringe et la Franconie. Ils ravagèrent ensuite l'Allemagne, c'est-à-dire le pays du Haut-Rhin, où il y en eut un grand nombre de tués par les Allemands et les Bavares; ce qui ne les rendit que plus ardens à porter le fer et le feu dans le sein de la Germanie, jusqu'au fond de la Saxe. A Brême, ils massacrèrent un nombre infini d'habitans, mirent le reste aux fers, égorgèrent les prêtres aux pieds des autels, brûlèrent les églises, se jouèrent des croix et de tout ce qui servait au culte divin. Mais tout-à-coup il s'éleva un ouragan, qui, enlevant les bois embrasés des églises auxquelles ils avaient mis le feu, les portait au loin sur leurs bataillons épars, et ils trouvèrent leur châtement dans leurs propres sacrilèges. Un plus grand nombre encore trouvèrent la mort dans la rivière, où ils se précipitaient pour se dérober aux flammes (917)<sup>1</sup>.

D'autres passèrent le Rhin; ils se répandirent dans les royaumes de Lorraine et de Bourgogne, et jusque dans les provinces les plus méridionales de la France. Une illustre et sainte recluse nommée Viborabe<sup>2</sup>, qui vivait près le monastère de Saint-Gal, eut révélation de leur arrivée prochaine. Elle pourvut, autant qu'il lui fut possible, à la sûreté de ses voisins; mais elle ne voulut jamais quitter sa cellule, où elle était entrée, lors de sa consécration, comme dans son tombeau. Elle y mourut en effet (925) de trois coups de hache que lui donnèrent ces ennemis du nom chrétien. Elle est honorée comme martyre. Suivant la prédiction de la sainte, on ne fit aucun mal à Richilde son élève, qui était recluse dans une cellule attenant à la sienne.

En Flandre, où ces Barbares mettaient tout à feu et à sang, les moines de Lobes sortirent précipitamment de leur monastère, où ils ne laissèrent que quelques vieillards, et ils allèrent se retrancher du mieux qu'ils purent sur une montagne voisine, auprès des reliques de S. Ursmare et de S. Ermin, leurs anciens abbés. Les Hongrois enchaînèrent les moines qui étaient restés, et allèrent avec ceux-ci assiéger les fugitifs. Pour intimider les assiégés, les Barbares commencèrent par couper la tête à deux des captifs, et flagellèrent cruellement tous les autres. Leurs confrères, qui voyaient cette exécution de leurs retranchemens, sen-

<sup>1</sup> Adam. c. 46. — <sup>2</sup> Vit. ap. Boll. c. Mabill.

tirent s'évanouir plus de la moitié de leur courage : ils furent glacés d'effroi ; et les armes leur tombèrent des mains, quand ils virent leurs ennemis farouches s'élançer avec impétuosité vers leur faible asile, qu'ils regardaient comme déjà forcé. Ils s'embrassaient les uns les autres, ils n'attendaient que le moment de périr, ils criaient tous ensemble : *Seigneur, ayez pitié de nous ; S. Ursmare, secourez vos enfans*. Le Ciel vint en effet à leur secours. Non-seulement une grosse pluie, qui tomba tout-à-coup, rendit inutiles les arcs détendus des assiégeans, mais la violence de l'orage répandit une terreur panique parmi eux : ils s'enfuirent avec plus de précipitation qu'ils n'étaient venus.

L'Austrasie cependant, ainsi que la Germanie, commençait à respirer sous des princes plus dignes de l'empire que les faibles descendans de Charlemagne. Le jeune Louis IV, roi de Germanie, étant mort vers le commencement de l'an 912, le 19 octobre de la même année, les Austrasiens avaient élu en sa place Conrad, duc de Franconie. Suivant l'ordre de succession observé jusqu'alors, Charles le Simple devait être reconnu roi des Français orientaux, aussi bien que des occidentaux ; mais ce concurrent était méprisé, et pouvait l'être sans péril. Les seigneurs s'adressèrent d'abord à Otton, duc de Saxe <sup>1</sup>, qui, par un détachement peu commun, s'excusa sur son grand âge, et, par une générosité bien plus rare encore, leur conseilla de prendre le duc de Franconie, qu'il leur représenta, quoique son ennemi personnel, comme plus capable que lui de gouverner la nation. Ainsi Conrad fut élu d'un consentement unanime, et régna tranquillement pendant les sept années qu'il vécut encore. Il remplit les espérances des auteurs de son élévation, et procura de tout son pouvoir le bien de l'Etat et de l'Eglise.

S. Radbod d'Utrecht <sup>2</sup> fut un des évêques qui secondèrent le plus utilement ses desseins pour le bien public, en se renfermant néanmoins, avec une délicatesse bien rare alors, dans l'ordre des choses qui concernaient directement son ministère. Quelques instances que pût lui faire le prince pour l'engager au service de l'Etat, il répondit constamment qu'un évêque ne doit pas s'occuper des affaires du siècle, mais uniquement des intérêts du ciel et du soin des âmes ; qu'en priant pour le roi et pour le peuple, en les sanctifiant, en les portant à remplir leurs devoirs réciproques, il servirait bien mieux l'empire qu'en donnant à la politique un temps si nécessaire à la religion. Quoiqu'il fût de l'extraction la plus illustre, descendant par sa mère de l'ancien duc

<sup>1</sup> Ditm. l. 1, suppl. Reg. 911. Herm. cont. 912. — <sup>2</sup> Act. sac. V. Bened. p. 25.

de Frise, dont il portait le nom, il craignait tellement les distinctions et les honneurs, qu'il fallut le contraindre à souscrire aux vœux unanimes du peuple et du clergé qui l'avaient élu pour pasteur (899). Il ne se consola de cette élévation que par l'occasion qu'il en prit d'embrasser la vie et l'habit monastique, à l'exemple de S. Villebrod et de S. Boniface, ses prédécesseurs. On lui attribue le don des miracles et de prophétie. Il faisait communément sa résidence à Deventer, depuis que les Normands avaient ruiné Utrecht, ainsi que la plupart des évêchés de ces cantons. Comme il visitait la Frise, afin d'en extirper les restes de l'idolâtrie, ces barbares vinrent en foule pour s'y opposer. Il les exhorta eux-mêmes à se convertir. Ils ne répondirent que par des blasphèmes et des menaces furieuses de le mettre à mort. Il leur donna sa malédiction, et sur-le-champ ils furent atteints d'une maladie pestilentielle dont ils périrent presque tous. Un jour qu'il célébrait la messe, il dit à deux de ses assistans qu'il n'avait que trois ans et demi à vivre, et qu'un jeune homme appelé Baudri lui succéderait : ce qui se vérifia ponctuellement en 918.

Sigismond, évêque d'Alberstad, se distinguait dans le même temps par ses talens et sa piété, par une profonde connaissance des sciences divines et humaines, et par une fermeté vraiment épiscopale. Henri, fils d'Otton, duc de Saxe, avait épousé Ratteburge, veuve opulente et fort belle, qui avait reçu le voile de religion. Ce prince se trouvant dans le diocèse d'Alberstad, l'évêque le reprit courageusement, et lui défendit d'habiter avec cette femme<sup>1</sup>. Peu après, c'est-à-dire l'an 919<sup>2</sup>, Henri devint roi de Germanie, grâce au reconnaissant Conrad, qui, avant de mourir, rendit à Otton, dans la personne de son fils, l'office généreux qu'il en avait reçu, et engagea les seigneurs du royaume à le lui donner pour successeur, comme le prince le plus digne de les gouverner. Le témoignage d'autant plus digne d'éloges, que la justice n'y avait pas moins de part que la reconnaissance. Henri fut surnommé l'Oïseleur, parce qu'il était à la chasse de l'oiseau quand Conrad lui fit porter les ornemens royaux par son frère Eberhard. L'élévation de ce prince, loin de corrompre ses mœurs, ne servit qu'à les épurer. Il ne vit dans la royauté qu'une obligation plus grande de mettre les lois en recommandation, et de donner l'exemple de la vertu. Se souvenant alors des avis salutaires de l'évêque Sigismond, il rompit les nœuds illégitimes qui l'unissaient à Ratteburge, et en contracta de plus religieux et tout ensemble de plus honorables avec Mathilde, de la race illustre de Wittikind.

<sup>1</sup> Ditm. l. 1. — <sup>2</sup> Regin. sub. 919.

L'Eglise d'Espagne, toujours tourmentée par les Musulmans, comptait aussi plusieurs évêques dont les vertus et le zèle éclairé honoraient le saint caractère. On fait surtout mention de Sisenand de Compostelle et de Gennade d'Astorgue, tous deux honorés comme saints. Ils vivaient sous le règne d'Ordogno II, qui avait succédé en 914 à son frère Garcia, et qui transféra d'Oviédo à Léon le siège de son royaume, lequel porta depuis le nom de cette dernière ville. La bonne odeur des vertus de Sisenand s'était répandue jusqu'à Rome. Le pape Jean X, chez qui ce seul trait annonce au moins de la décence et les apparences de la piété, ayant envoyé un légat en pèlerinage au tombeau de S. Jacques, écrivit au digne évêque, afin qu'il fit continuellement des prières pour lui auprès du saint apôtre<sup>1</sup>. Sisenand répondit au pape par l'intermédiaire d'un prêtre, que le roi chargea aussi de ses lettres et de présens magnifiques pour le pontife. Ce député d'un saint évêque et d'un roi zélé pour la religion de ses pères fut reçu à Rome avec de grands honneurs. Pendant un an qu'il y demeura, il eut plusieurs conférences avec les Romains, touchant le rit usité en Espagne, et nommé mozarabique. De retour en Galice, il rendit compte à son évêque de ce qu'il avait vu et appris à Rome. Le respect qu'on avait pour la doctrine et les traditions de l'Eglise romaine fit aussitôt assembler un concile en Espagne. On y examina attentivement et sans prévention tous les points différens de chaque observance; mais on reconnut avec consolation qu'elles étaient également conformes à la foi catholique. En conséquence, on ne jugea point à propos de changer des usages respectables par leur antiquité, et qui peuvent avoir leur utilité comme leur forme particulière. On conclut seulement qu'on se conformerait au rit romain, de la manière la plus littérale, pour les formules de la consécration. Telle était, dans les temps même les plus ténébreux, l'attention de l'Eglise à conserver dans toute leur intégrité les moindres parties d'une sainte tradition.

S. Gennade<sup>2</sup> avait passé à l'évêché d'Astorgue, de l'abbaye de Viezo, autrement appelée Saint-Pierre des Montagnes. C'est le monastère que S. Fructueux de Brague avait fondé dans une de ses terres, vers le milieu du septième siècle. Depuis ce temps-là, il était devenu presque inhabitable. L'abbé Gennade, avec ses moines, fut obligé d'en défricher, à la sueur de son front, les campagnes hérissées d'épines et d'arbres sauvages, d'y replanter des arbres fruitiers et des vignes, d'en relever les bâtimens ruinés. Quand il fut évêque, il rétablit plusieurs autres monastères

<sup>1</sup> Ambr. Mor. l. XV, c. 47. — <sup>2</sup> Boll. 25 mai.

presque détruits par les Sarrasins, y fit refleurir la régularité et l'étude des sciences ecclésiastiques. Comme les livres étaient fort rares en ce temps-là, principalement en Espagne, où les Sarrasins exerçaient le pillage depuis si long-temps, Gennade, pour multiplier les lumières, engagea ces diverses communautés à se prêter mutuellement le peu de volumes qu'elles possédaient, mais à charge de les renvoyer au monastère auquel ils avaient été donnés. C'est ce que nous apprenons par son testament, qui nous est resté. Il quitta son siège avant sa mort, et se retira au monastère nommé le Mont du Silence (920), pour ne s'occuper, dans cet asile du recueillement, qu'à préparer le compte qu'il avait à rendre au souverain juge. Ainsi les Eglises d'Occident, les plus désolées par l'inondation des Barbares, s'étudiaient au moins à opposer quelque digue au progrès de l'ignorance, et à tous les désordres qu'elle traînait à sa suite.

En Orient, au contraire, et dans la même progression, la majesté des lois et la pureté de la religion tiraient à leur fin. Léon le Philosophe ne cessa de déshonorer sa philosophie par ses mœurs, qu'en cessant de vivre, le 11 mai 911. Il eut pour successeur son frère Alexandre, qu'il avait déclaré empereur au lit de la mort, et son fils Constantin, enfant de six ans, couronné dès l'année précédente. Alexandre fut l'opprobre et le scandale de l'empire pendant la courte durée de son règne, qui ne fut guère que d'un an<sup>1</sup>. La mollesse et la crapule, les excès de la chasse, de la table et des femmes, sont les moindres taches dont il se souilla. Il accorda une confiance aussi impie qu'insensée aux devins et aux magiciens. Dans une course de chevaux qu'il fit faire sur la place de l'Hippodrome, il mêla les chandeliers et les tapisseries des églises aux monumens d'idolâtrie qui formaient le reste de la décoration. On ajoute qu'il fit sacrifier à ses idoles, et qu'un jour il dit en soupirant : *Hélas ! quand les Romains révéraient ces divinités, ils étaient invincibles*. Sa mort fut digne de sa vie. Après avoir bu avec excès dans les chaleurs de la canicule, il alla jouer à la paume, et fut atteint d'une hémorragie dont il périt après un règne d'environ treize mois.

Le faix de l'empire resta tout entier au jeune Constantin, surnommé Porphyrogète, soit à cause de l'appartement revêtu de porphyre où les impératrices faisaient leurs couches, soit plutôt parce qu'il était né dans la pourpre, c'est-à-dire d'un père empereur, avantage que n'avait point son collègue. Le jeune empereur, ayant d'abord un grand attachement pour sa mère Zoé, cette

<sup>1</sup> Post Théoph. p. 233.

impératrice fameuse par les quatrième's noces de Léon, la fit rap-peler au palais d'où Alexandre l'avait chassée, et lui laissa tout le soin du gouvernement. Mais, après quelques années, le grand amiral Romain Lécapène s'empara de l'esprit de Constantin, lui fit épouser sa fille Hélène, et renferma dans un monastère l'impéra-trice Zoé. La même année 919, il persuada à Constantin de l'as-socier à l'empire, et il y associa lui-même dans la suite trois de ses fils, Christophe, Etienne et Constantin; de telle sorte que Con-stantinople eut cinq empereurs à la fois. Mais la famille de Romain, ainsi élevée par l'intrigue, fut presque aussitôt renversée par la jalousie et la discorde : le père par son fils, et les frères par l'in-gratitude, qui les fit conspirer sans succès contre le premier au-teur de leur illustration. Constantin, fils de Léon, ne resta seul empereur que pour se rendre plus odieux en abandonnant les rênes de l'Etat à sa femme Hélène, princesse averse, qui accabla les peuples d'impôts, et mit tout à prix d'argent, le sacré comme le profane. Après un règne de 49 ans, il périt enfin lui-même, empoisonné par son fils.

Romain Lécapène avait un troisième fils nommé Théophylacte, à qui il destina le siège patriarcal de Constantinople, tandis qu'il était encore sur le trône. Mais Théophylacte, se trouvant trop jeune pour occuper cette dignité après la mort du patriarche Etienne, successeur de Nicolas le Mystique, on élut le moine Tryphon (928), que les Grecs représentent comme un saint, et qui toutefois souffrit, dit-on, contre les règles, de n'être ordonné que pour un temps, jusqu'à ce que le prince fût en âge d'être patriarche : exemple fameux et des plus anciens de l'abus qu'on a depuis condamné avec tant de rigueur, sous le nom de *confidence*. Après environ cinq ans de possession, Tryphon se retira au mo-nastère d'où on l'avait tiré et où il mourut. Mais le dépôt qui lui avait été confié ne pouvant encore passer avec bienséance dans les mains d'un enfant à peine parvenu à l'âge de puberté, le patriarcat fut vacant pendant près d'un an et demi<sup>1</sup>. Enfin le jour de la Purification, 2 février de l'an 933, on installa Théophy-lacte, qui n'avait encore que seize ans. Dès qu'il fut son maître, il se comporta comme la manière dont il était parvenu à l'épis-copat donnait lieu de s'y attendre. Il était si passionné pour la chasse et pour les chevaux, qu'il en eut plus de deux mille, et les nourrit avec une somptuosité qui tient de la folie. Ce n'était pas l'orge et le foin qui faisaient leur pâture, mais les dattes et les pistaches, les noisettes, les figues, les raisins secs, trempés dans

<sup>1</sup> Anon. n. 32. Sim. Mag. 43.

d'excellent vin avec des parfums exquis. Peu content de dissiper ainsi le saint patrimoine, il mettait en vente les ordinations des clercs et les promotions des évêques. Rien ne paraissait lui importer que le soin de ses chevaux, qu'il connaissait chacun par son nom. Un jour de jeudi saint qu'il célébrait les saints mystères, on vint lui annoncer qu'une de ses jumens de prédilection venait de lui donner un poulain. Il quitta l'autel pour l'aller voir sur le champ, puis revint achever l'office. Sa folle passion fut enfin la cause de sa mort. En montant un de ces chevaux aussi fougueux que soignés, il se froissa le corps contre un mur, et perdit tant de sang, qu'il tomba dans une hydropisie dont il mourut à l'âge d'environ quarante ans.

Cependant la chaire de S. Pierre avait été occupée par Jean XI, fils de la fameuse Marozie et de Gui, duc de Spolète, non du pape Sergius, comme l'avance Luitprand, uniquement fondé sur des bruits populaires de son temps. Depuis la triste fin de Jean X, étranglé par les ordres de Marozie, vers le milieu de l'an 928, il y avait eu deux autres pontifes, dont le premier, nommé Léon VI, regardé à tort comme un intrus par quelques modernes, ne siégea qu'environ sept mois, et Etienne VII un peu plus de deux ans. Jean XI fut ordonné à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 mars 931, âge bien peu convenable dans le père commun de tous les fidèles, qui, en effet, pendant les cinq années qu'il vécut depuis son élévation, ne fit aucune action qui fût digne d'un caractère si auguste. Son frère utérin, nommé comme lui Albéric, s'était emparé de toute l'autorité dans Rome. Il ne cessa de le dominer et de le maltraiter, jusqu'à ce que, l'ayant jeté dans une prison où il le tint plus de trois ans, ce jeune et malheureux pape, victime tant de la folle tendresse que du dépit dénaturé de ses proches, mourut au commencement de janvier 936. C'est pendant la captivité de Jean XI, par le fait d'Albéric plutôt que du pape, lequel, au reste, ne fut jamais son maître, dominé qu'il était par sa mère ou par son frère, que des légats avaient été envoyés à Constantinople, avec une lettre synodique pour autoriser l'ordination du patriarche Théophylacte. On accorda même à celui-ci le pallium à perpétuité, quoique les patriarches et les autres prélats de l'Orient ne paraissent pas avoir reçu jusqu'alors cette décoration des papes. Quoi qu'il en soit de ce qui se passait à Rome à cette triste époque, on s'en étonnera moins en considérant l'anarchie qui régnait partout ailleurs. Dans l'état de confusion où se trouvait la société, peut-on être surpris de ce que les petits tyrans, qui tour à tour se rendaient maîtres de Rome, aient disposé du saint Siège à leur gré, pour y placer leurs enfans ou leurs créatures?

Ne doit-on pas plutôt admirer la Providence, qui, au milieu de tant de scandales, a conservé pur le dépôt de l'enseignement dans l'Eglise? Car, dans les archives de cette époque si décriée, on ne trouve aucun décret qui soit contraire à la foi, ou aux mœurs, ou à la discipline générale.

Peu de jours après la mort de Jean XI, on lui donna pour successeur Léon VII, appelé Léon VI dans plusieurs catalogues, qui ne traitent que d'intrus le premier pape de ce nom. Léon VII se montra bien différent de tous ceux qui, dans ce malheureux siècle, furent une pierre d'achoppement pour la foi qu'ils devaient affermir. Loin de rechercher une dignité ambitionnée par tant de téméraires qui n'en considéraient que l'éclat, il avait fait tous ses efforts pour l'éviter, suivant les anciennes maximes presque oubliées alors. Il continua dans son pontificat sa manière de vivre, son application à la prière et à la méditation des vérités éternelles, se montrant néanmoins affable envers tout le monde, grand dans ses vues, sage dans ses résolutions et ses démarches, engageant et plein d'aménité dans ses discours. C'est ainsi que le peint Flodoard <sup>1</sup>, qui avait vécu familièrement avec lui.

C'est sous son pontificat que Gérard, archevêque de Lorck (dont le siège fut transféré à Saltzbourg), fit le voyage de Rome pour consulter le pape sur plusieurs articles, tant en son nom qu'en celui des évêques de France et d'Allemagne. La réponse, adressée à tous les évêques de Gaule et de Germanie, montre quelles étaient les questions qu'on avait soumises au saint Siège. Elle déclare qu'on n'est pas coupable pour avoir condamné, selon les lois humaines, les sorciers, les augures, les enchanteurs; mais qu'on doit avant tout les exhorter et tâcher de les porter à la pénitence. Elle veut que les évêques suivent l'usage de l'Eglise romaine, et disent *Pax vobis* toutes les fêtes et tous les dimanches où l'on dit le *Gloria in excelsis*. « On nous a proposé, dit le pape, » une autre question bien propre à nous faire gémir, savoir, si les » enfans des prêtres qui se sont mariés publiquement peuvent » être promus aux ordres. Ces mariages sont un crime condamné » par l'écriture et par les canons, qui défendent aux prêtres de » demeurer avec des femmes, à plus forte raison de se marier. » Cependant les enfans de ces prêtres ne participent pas à leur » crime, et d'ailleurs le baptême remet tous les péchés. » Les chorcévêques (car il s'en trouvait encore malgré les canons) ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner les prêtres, ni donner la confirmation. Ceux qui se sont mariés, étant parens sans le sa-

<sup>1</sup> Flod. Chion. an. 936.

u milieu de  
nement dans  
criée, on ne  
x mœurs, ou

onna pour  
catalogues,  
n. Léon VII  
malheureux  
ils devaient  
ée par tant  
ait fait tous  
nes presque  
manière de  
des vérités  
at le monde,  
démarches,  
ainsi que le  
lui.

e de Lorck  
ge de Rome  
en son nom  
La réponse,  
nie, montre  
saint Siège.  
ndamné, se-  
nchanteurs;  
les porter à  
e de l'Eglise  
s dimanches  
dit le pape,  
avoir, si les  
ent peuvent  
e condamné  
k prêtres de  
e se marier.  
pas à leur  
s. » Les cho-  
ne doivent  
donner la  
sans le sa-

voir, au troisième ou quatrième degré, doivent être soumis à la pénitence. A la fin de cette réponse, Léon VII prévient les évêques de Gaule et de Germanie qu'il nomme l'archevêque Gérard son vicaire dans leurs provinces, et il leur intime de lui obéir en tout ce qui concerne l'ordre ecclésiastique et le rétablissement de la discipline (938).

Alberic, frère de Jean XI, et toujours maître de Rome, se trouvant en désaccord avec Hugues son beau-père, roi de Provence et d'Italie, Léon, qui connaissait le mérite et la réputation de S. Odon, abbé de Cluny, l'avait fait venir à Rome, afin de les réconcilier. Le saint abbé opéra le double prodige, et de réveiller les sentiments de la nature étouffés dans le cœur des deux princes, et d'étouffer dans l'âme du fier Alberic le ressentiment de l'outrage que lui avait fait le roi Hugues en lui donnant un soufflet en public <sup>1</sup>. Alberic conçut tant de respect et d'affection pour le saint, qu'un homme grossier et brutal ayant levé la main pour le frapper, le prince la lui eût fait couper si le saint outragé ne se fût rendu l'intercesseur du coupable. Odon signala sa douceur et sa charité en mille autres rencontres. Il répandait d'abondantes aumônes dans tous les lieux de son passage, et la manière dont il faisait ses largesses l'emportait sur les largesses mêmes. A Sienne, désolée par la famine, il vit dans la rue trois hommes, qu'à l'air de noblesse qu'ils conservaient dans une misère extrême, il jugea être d'une naissance distinguée. Pour ménager leur délicatesse, il fit semblant d'avoir grande envie de quelques semences qui leur restaient, et donna une somme considérable pour se procurer ces raretés prétendues.

Odon était né au pays du Maine (879), de parents illustres et si pieux, qu'à l'exemple de leur fils, ils embrassèrent dans la suite la vie religieuse. Ce fut par la ferveur de leurs prières qu'ils obtinrent du Ciel cet enfant de bénédiction, dont la mère était déjà fort avancée en âge quand elle le conçut, et qu'ils offrirent à S. Martin peu après sa naissance. L'heureux naturel d'Odon, ses vertus prématurées et toutes les grâces dont le Ciel l'avait prévenu, l'inclinaient encore plus que ses parents à se consacrer entièrement à Dieu. Les chanoines de Saint-Martin de Tours, au nombre de cent cinquante, occupant la place des trois cents moines qui avaient composé autrefois le clergé de cette église, gardaient encore les principales observances de la vie régulière. Ils s'acquittaient fidèlement des offices entrecoupés auxquels on avait réduit la psalmodie perpétuelle, vivaient séparés des périls du

<sup>1</sup> Vit. l. 1 et 2. Luitpr. l. IV, c. 1.

siècle, et surtout du commerce des femmes, qui n'entraient point dans leur cloître. Odon se coupa les cheveux, et se fit recevoir avec les solennités ordinaires parmi ces chanoines réguliers (898). Il en fut bientôt l'exemple et la plus brillante lumière. Comme il avait de grandes dispositions pour les sciences, on l'envoya étudier à Paris, l'une des écoles où la barbarie n'avait point empêché que la doctrine ne se perpétuât par une succession continuelle d'excellens maîtres. Il y étudia sous Remi, savant moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui avait eu pour maître son confrère Héric, disciple de Loup de Ferrières et de Haimond d'Alberstad, tous deux instruits par Raban, qui l'avait été par Alcuin. Odon fit de tels progrès dans l'art de raisonner et d'écrire, que Turpion de Limoges, prélat des plus distingués de son temps par sa science et par sa vertu, après l'avoir ordonné prêtre, l'engagea à rédiger et à publier, en forme de conférences, ce qu'il lui avait souvent inculqué tant contre le relâchement des prêtres que sur l'excellence du sacerdoce. Ce fut là comme l'essai de la capacité d'Odon, et le prélude de plusieurs autres ouvrages solides qui nous sont restés de lui.

Il était alors moine de Cluny, où l'envie de servir Dieu plus parfaitement l'avait conduit enfin, après lui avoir fait parcourir les contrées de la France les plus renommées pour leurs monastères. Il n'en avait trouvé aucun autre où il pût suivre le plan de perfection qu'il avait conçu. Depuis soixante ans, les guerres civiles et les ravages des Barbares les avaient presque tous détruits. On ne voyait en leur place que des tas de ruines, avec quelques pans de murs enfumés, et à peine échappés à la fureur des incendies qui avaient consumé tout le reste. En plusieurs cantons et dans des provinces entières, on avait peine à retrouver le lieu où avaient été ces cloîtres immenses et ces magnifiques églises, dont on ne jugeait plus que par l'inégalité des terres et des monticules, déjà tout couverts de ronces et de buissons, et sous lesquels les moines et les monastères étaient ensevelis. Les religieux qui n'avaient pas été massacrés menaient une vie errante et vagabonde; et s'ils pouvaient respirer quelque part, ils s'y construisaient à la hâte quelques chétives cabanes, où ils étaient bien plus occupés à chercher leur subsistance qu'à pratiquer leur règle. Leur nombre diminuant de jour en jour, et le calme venant à se rétablir, les clercs en bien des endroits occupèrent les maisons abandonnées par les moines; de là tant de fondations régulières qui depuis se trouvèrent possédées par le clergé séculier.

Odon, ayant trouvé à Cluny ce qu'il avait inutilement cherché

partout ailleurs, fut accueilli dans cette sainte maison ainsi que le demandaient la pureté de ses vœux et la connaissance qu'on y avait de sa doctrine. On le chargea d'abord de l'école, ou du soin de la jeunesse, comme il était âgé d'environ trente ans; à l'âge de quarante-huit, il reçut la consécration abbatiale, du vivant et à la sollicitation de l'abbé Bernon qui touchait à sa fin, et par l'ordre exprès des évêques qui firent violence à la modestie du saint coadjuteur. Bernon mourut peu de temps après (927), sans avoir jamais formé un corps de congrégation des différens monastères qui lui étaient soumis; c'est proprement son successeur Odon qui fut l'instituteur de cette association ou congrégation de Cluny. Il y attacha une multitude de monastères anciens et considérables qu'on lui donna par estime, non-seulement en France, mais jusqu'en Italie et à Rome. On le reconnaissait pour abbé de toutes ces maisons en général; mais il ne laissait pas que de mettre en chacune un abbé particulier, qui était comme son vicaire. Entre les principales abbayes qu'il réforma en France, on en compte trois, savoir: Aurillac, Sarlat et Tulle, qui devinrent autant d'évêchés. De son vivant, la seule abbaye de Cluny reçut tant de donations, qu'il en reste cent quatre-vingt-huit chartres. S. Odon vécut jusqu'à l'année 942, dernière du pontificat d'Etienne VIII, qui avait succédé à Léon VII vers le milieu de l'an 939, et qui occupa le saint Siège trois ans et quatre mois. On fait observer que ce pape, en passant du siège de Pavie à celui de Rome, quitta le nom de Pierre, par respect pour le Prince des Apôtres, dont aucun de ses successeurs n'a porté le nom. Il avait fait venir Odon à Rome pour la troisième fois, et le saint abbé y tomba malade. Mais il eut encore assez de force pour retourner en France, et arriver à Tours pour la fête de S. Martin, à l'intercession duquel il reconnut devoir cette prolongation de ses jours. Il célébra la fête avec une dévotion extraordinaire, et mourut le jour de l'octave, à l'âge de soixante-quatre ans.

Ce saint restaurateur de la discipline monastique eut des imitateurs dans les différentes contrées des Gaules. La Belgique exerça principalement le zèle de S. Gérard, abbé de Brogne<sup>1</sup>. Il était né au territoire de Namur, d'une famille illustre, et il montra dès la plus tendre jeunesse un grand fonds de religion, avec un éloignement extrême des vices de cet âge. Dans le métier des armes, auquel sa naissance le fit vouer d'abord, il conserva toute la pureté de ses mœurs; il acquit la réputation d'une

<sup>1</sup> Sec. V, Act. Bened. p. 248.

probité incorruptible et d'une telle sagesse, qu'il devint le conseil du comte de Namur. Il en était si chéri, si estimé, qu'il n'eut pas peu de peine à surmonter cet obstacle, quand il se crut appelé à une vie plus parfaite. Mais il se rendit sourd à la voix de la faveur qu'appuyaient ses proches, se coupa la barbe et les cheveux, et prit l'habit monastique à Saint-Denis (918), où il demeura dix ans. Après quoi, il en tira douze moines, les mit à la place des clercs qui desservaient l'église de Brogne, et fit de cette église un monastère que les vertus du saint abbé et de ses disciples rendirent aussitôt célèbre. Arnould, comte de Flandre, et Gislebert, duc de Lorraine, en furent si édifiés, qu'ils le prièrent de réformer tous les monastères de leurs Etats. La réforme s'étendit jusqu'en France, aux abbayes de Saint-Remi de Reims et de Saint-Riquier. La mense abbatiale de Brogne a été unie à l'évêché de Namur.

Les destructeurs barbares des monastères et de la discipline monastique en devinrent eux-mêmes les restaurateurs. Guillaume, fils et successeur de Raoul ou Robert, premier duc de Normandie, ne vit pas plus tôt les effets de son zèle pour le rétablissement du calme et de la tranquillité parmi ses sujets, qu'il s'attacha à faire reflourir la piété dans ses anciens asiles. Il rebâtit un grand nombre de monastères, entre autres celui de Jumiége, à l'occasion que nous allons rapporter<sup>1</sup>. En chassant dans le voisinage, il aperçut deux solitaires occupés à fouiller dans les ruines, pour construire quelques cellules. S'étant ensuite enfoncé dans la forêt à la poursuite d'un sanglier, l'animal furieux revint sur lui, le renversa de cheval, et peu s'en fallut qu'il ne le fit périr. Le duc échappa à une mort si prochaine, revint à Jumiége, où on lui offrit des rafraîchissemens qu'il accepta, et dont tout le prix consistait dans la charité empressée et respectueuse de ces pauvres solitaires. Leur indigence était telle qu'ils n'eurent rien de mieux à servir au prince que du pain d'orge et de l'eau. Le duc attendri leur promit sur-le-champ de rebâtir leur monastère : il le fit sans délai, et d'une manière digne de lui. Comme avec toutes les qualités du trône il avait beaucoup de piété, beaucoup de zèle, et des idées saines sur la religion, il fit venir à Jumiége douze religieux édifiants et parfaitement instruits, pour y rétablir la régularité. Il en voulut donner l'exemple lui-même, et il eût exécuté sur-le-champ la résolution qu'il en avait prise dès sa plus tendre jeunesse, si l'abbé ne lui eût représenté que, son fils Richard étant encore

<sup>1</sup> Will. Gemmet. l. 111. c. 7.

enfant, il se rendrait responsable des troubles qui ne manqueraient pas de survenir après sa retraite<sup>1</sup>. Guillaume, sans changer de dessein, en différa l'exécution, se munissant cependant d'un habit monastique, pour s'en revêtir aussitôt que le bien de ses peuples le lui permettrait. Il comptait tenir sa promesse après la paix convenue avec Arnould, comte de Flandre, quand, au sortir de la conférence il fut assassiné par l'ordre de ce prince parjure, près Péquigny en Picardie, le 17 décembre 943.

Adalberon, évêque de Metz, prit soin de rétablir et de réformer les monastères de son diocèse. Il répara d'abord celui de Gorze, et en fit comme un séminaire, d'où l'esprit et les vertus religieuses pussent se répandre dans tous les autres. Il y mit sept ecclésiastiques d'une grande piété, qui, pour servir Dieu plus librement, songeaient à passer en Italie. Jean, né au village de Vendières, entre Metz et Toul, de parens riches, quoique d'une condition médiocre, se rendit le plus célèbre d'entre eux, et mérita d'être honoré du titre de saint et de bienheureux<sup>2</sup>. Il s'était attaché en premier lieu à un solitaire nommé Lambert, qui vivait dans la forêt d'Argonne. Mais Lambert était un homme grossier et ignorant, dont la farouche vertu n'avait pour guides que les saillies du caprice et l'âpreté de l'humeur. Il vivait d'une façon si extraordinaire, qu'il prêtait beaucoup plus à la risée qu'à l'édification. Il était d'une malpropreté dégoûtante dans ses vêtemens, et souvent d'une nudité et d'une négligence qui offensaient la pudeur. Il s'accablait de travail hors de raison, ne mangeait que quand il n'en pouvait plus, et au moment où le besoin le commandait, soit le jour, soit la nuit. Sa nourriture consistait en un gros pain qu'il faisait lui-même et qui lui durait soixante jours, en sorte qu'il était souvent obligé d'en rompre à coups de cognée les morceaux qu'il prenait au poids. Malgré toutes les imputations faites à cet âge de l'Église, il restait dans l'esprit des fidèles des traces trop profondes de la noble simplicité de l'Évangile, et du fonds de raison qui doit diriger la mortification chrétienne, pour en confondre le hideux fantôme avec la réalité. Tout le voisinage, qui mit bientôt la distinction convenable entre Lambert et Jean, conseilla à celui-ci de quitter ce visionnaire; ce qu'il fit enfin, quand il fut bien convaincu qu'il n'y avait là à profiter, ni pour lui, ni pour l'édification publique. A Gorze, on le chargea du soin des affaires temporelles.

<sup>1</sup> Will Gemmet. l. 111, c. 8. — <sup>2</sup> Sac. V. Bened. Vit. n. 9, p. 368.

Mais il avait une élévation et une étendue de génie plus propres encore au maniement des affaires d'Etat qu'au ministère obscur d'un procureur monastique; à la piété d'un solitaire, il joignait aussi toute l'intrépidité d'un héros. Othon, roi de Germanie dès l'an 937, devenu aussi roi de Lombardie en 951 par son mariage avec S<sup>te</sup> Adélaïde, veuve de Lothaire, ayant reçu une ambassade d'Abdérame qui régnait sur les Sarrasins d'Espagne, et voulant lui envoyer à son tour des ambassadeurs capables de soutenir l'honneur de la religion, on ne put lui indiquer personne plus capable que le moine Jean de bien remplir cette commission périlleuse<sup>1</sup>. Il était question de présenter et d'appuyer de vive voix la réponse de l'empereur à la lettre d'Abdérame, qui y avait glissé quelques termes injurieux au christianisme (954).

Lorsque Jean fut arrivé à Tortose, qui était la première ville de la domination d'Abdérame, le gouverneur l'y retint un mois avec sa suite, jusqu'à ce qu'il eût appris la volonté du roi. Alors on lui permit de se rendre à Cordoue, qui était la capitale, et on l'y traita fort honorablement, mais sans parler encore de l'admettre à l'audience du prince. C'étaient de jour en jour de nouveaux délais employés en explications réciproques, et toujours par procureur, sans que l'ambassadeur pût pénétrer jusqu'au prince. Abdérame avait découvert que les lettres d'Othon, dont Jean était porteur, combattaient la loi de Mahomet. Or c'était un crime digne de mort, dans le roi même, d'entendre froidement de pareils discours, ou seulement d'en différer la punition au lendemain. C'est pourquoi on fit savoir à Jean tout ce qu'il risquait en présentant ses dépêches. Il répondit, avec l'intrépidité qu'on avait attendue de lui en l'envoyant, que, quand il serait sûr d'être haché en morceaux, il ne manquerait de fidélité ni à son Dieu, ni à son roi; qu'au reste, il ne remettrait point les présens d'Othon, s'il ne présentait en même temps ses lettres. La fermeté de cette réponse, loin d'irriter Abdérame, plut beaucoup à ce prince qui aimait les âmes fortes. Il prit le parti d'envoyer un député au roi de Germanie, pour savoir sa dernière résolution sur sa lettre, dont il paraît qu'il fit adoucir les termes.

Alors Jean eut la permission de se présenter à l'audience. On voulait qu'il prît de riches vêtements pour paraître devant le souverain, suivant la coutume de la nation. *Un pauvre de Jésus-Christ*, dit-il, *n'a pas d'habits à changer*. Sur cette réponse,

<sup>1</sup> Sæc. V, Bened. vit. n. 115.

Abdérame lui envoya dix livres d'argent pour s'équiper. Jean les distribua aux pauvres, et déclara qu'il ne quitterait point l'habit de sa profession. Ce qui ayant encore été rapporté au roi : « J'aime, dit-il, la fermeté de ce moine; qu'il vienne, s'il veut, » revêtu d'un sac, je ne l'en verrai pas avec moins de plaisir. » Quand il fut admis auprès du roi, qui était seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, le Sarrasin lui donna sa main à baiser en dedans, ce qui était, dans l'idée de ces princes, le plus grand honneur qu'ils pussent faire; puis il le fit asseoir sur un siège qu'il lui avait fait préparer. Aussitôt que Jean eut rempli sa commission avec une liberté qui acheva de captiver l'affection du Sarrasin, il lui demanda son congé. Abdérame surpris lui repartit, d'un air riant et gracieux, qu'après une longue attente il ne fallait pas se quitter si vite. Dans une seconde audience, il lui parla du roi Othon en des termes fort honorables, raisonna fort au long sur sa puissance et son gouvernement, et donna la mesure de sa propre sagesse en blâmant l'autorité qu'on laissait aux grands de Germanie. Ici finit la relation de Jean, abbé de Saint-Arnoul de Metz, seul auteur contemporain de la vie de S. Jean de Gorze, dont il avait été disciple. On sait d'ailleurs que le bienheureux Jean de Gorze fut (960) le successeur d'Aginolde, premier abbé de ce monastère depuis son rétablissement, et qu'il mourut dans cette place l'an 973. Il avait été retenu plus de deux ans en Espagne.

Les saintes institutions de Gorze passèrent à Gemblours près Namur, et à Saint-Michel en Thiérache, par le moyen de S. Guibert et de S. Maccalan, tous deux formés à la vie cénobitique dans cette communauté fervente. Guibert changea sa maison de Gemblours en une maison religieuse, où il fit établir abbé un autre moine de Gorze, nommé Erluin (920). Maccalan, natif d'Irlande, avec les secours d'une sainte dame, nommée Horsende, établit le monastère de Saint-Michel. S. Kadroé<sup>1</sup>, son compatriote et son confrère, fit prendre à Vassor la règle de Cluny, à laquelle il s'était formé dans le monastère de Fleury-sur-Loire. Les vertus qu'il fit éclater dans cette première abbaye engagèrent dans la suite l'évêque Adalberon à lui confier celle de Saint-Clément de Metz, après plusieurs tentatives inutiles que fit ce prélat pour corriger les chanoines, qui y menaient une vie plus que relâchée. Tels furent les principes de la ferveur qui alors se ranima dans beaucoup d'autres monastères.

<sup>1</sup> Vit. S. Kadroe, ap. Boll. 6 mali.

On vit en même temps plusieurs évêques dignes des plus beaux siècles de l'Eglise. S. Udalric, vulgairement Ulric <sup>1</sup>, fut placé, l'an 923, sur le siège d'Augsbourg, et par considération pour sa famille, l'une des plus illustres de l'Allemagne, dont Burchard, son frère, était duc, et plus encore à cause de la science et de la vertu qu'il avait acquises à Saint-Gal, où il fut élevé. Il eut des obligations toutes particulières à S<sup>te</sup> Viborabe, qui y était recluse, et dont il allait souvent prendre les instructions. Il la considéra toute sa vie comme une seconde mère, et l'appelait ordinairement la nourrice de son âme et la tutrice de son innocence. Quand il se vit évêque, il ne regarda cette dignité que comme une obligation plus étroite de donner au peuple l'exemple de la piété et de toutes les vertus chrétiennes. Il chantait tous les jours l'Office canonial avec son clergé, et de plus l'Office de la Vierge, celui de la croix, et un troisième de tous les saints. Chaque jour encore il récitait tout le psautier, autant qu'il lui était possible. Il disait aussi journallement la messe, et quand il en avait le temps, jusqu'à deux et trois fois, selon la dévotion alors en usage. Il ne mangeait point de viande, ne portait point de linge, couchait sur une simple natte, et gardait toutes les observances monastiques compatibles avec l'épiscopat. Le premier service de sa table, qui ne se ressentait pas de son austérité personnelle, était presque tout entier pour les pauvres, sans compter les infirmes qu'il faisait nourrir tous les jours sous ses yeux. Il administrait avec le même zèle la nourriture de l'âme, prenait un soin particulier de l'instruction de son clergé, écoutait avec bonté les plaintes de son peuple, des serfs mêmes, et se rendait l'arbitre de leurs différends. Chaque année il tenait deux synodes, suivant la règle, visitait régulièrement son diocèse dans un char attelé de bœufs, pour chanter paisiblement des psaumes avec un chapelain, à l'abri de la foule nombreuse que le respect entraînait à sa suite. Dans ces visites, il prêchait, il examinait les prêtres des lieux, il discutait les affaires, il jugeait les griefs, il donnait la confirmation, et prolongeait quelquefois la cérémonie aux flambeaux, pour ne renvoyer personne qui ne fût satisfait.

L'an 955, les Hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, et ravagèrent toutes les provinces qui s'étendent depuis le Danube jusqu'à la Forêt-Noire. Ils assiégèrent Augsbourg, dont les murs fort bas n'étaient point flanqués de tours. Les vassaux du saint évêque lui avaient amené d'assez

<sup>1</sup> Sac. Act. Bened. p. 415

bonnes troupes; mais sa vertu fit manifestement leur force principale. Elles combattirent avec avantage devant une porte de la ville, ayant avec elles leur pasteur, qui, sans endosser la cuirasse, comme bien des prélats de son temps, sans autres armes que son étole et sa confiance dans le Dieu des armées, se tint exposé à une grêle de traits, dont il ne reçut aucune atteinte. La nuit ayant terminé le combat, il donna ses ordres aux combattans pour la sûreté de la place durant les ténèbres, puis il partagea les femmes pieuses en deux troupes, dont l'une faisait le tour de la ville en dedans, invoquant le Seigneur à voix haute, et l'autre, prosternée sur le pavé de l'église, implorait le secours de la Sainte-Vierge. Il fit aussi apporter tous les jeunes enfans, qu'on étendit à terre devant les autels, afin que par leurs cris innocens ils priassent à leur manière, tandis que, prosterné lui-même au milieu d'eux, il conjurait l'Eternel d'envisager ces pures victimes encore toutes teintes du sang de Jésus-Christ, qu'elles n'avaient point effacé depuis leur baptême, et de détourner les traits de sa colère qu'elles n'avaient pas mérités. Il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, et les exhorta à ne mettre leur confiance qu'en Dieu. Elle ne fut pas trompée. Le jour venu, comme les Hongrois se disposaient à livrer l'assaut, on apprit que le roi Othon arrivait au secours de la ville. Le saint évêque, avec plusieurs braves hommes, alla joindre ce guerrier chrétien, qui, pour se préparer au combat, entendit la messe, communia de la main du saint, qui était son confesseur, et fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg, si Dieu lui donnait la victoire. Il remporta en effet, le dixième jour d'août de cette année 955, la victoire la plus complète qu'on eût encore gagnée sur ces terribles infidèles. L'an 962, en exécution de sa promesse, il fit convertir en évêché le monastère de Mersbourg.

Atton, Français d'origine, qui vivait dans le temps de S. Udalric, que le roi Lothaire avait placé sur le siège de Verceil dès l'an 945, et dont ce prince fit un de ses conseillers, a laissé plusieurs écrits qui peignent bien les désordres de son époque. Lorsque, après la mort de Lothaire, Bérenger, marquis d'Ivrée, eut pris le titre de roi d'Italie (950), ses vexations le rendirent si odieux, qu'il craignit une révolte; pour la prévenir, il exigea que les évêques lui envoyassent des otages. Mais Atton, écrivant à ce sujet à ses collègues, car ils ne pouvaient s'assembler librement: « Si on peut, dit-il, demander de telles garanties, c'est à ceux » qui n'ont point la crainte du Seigneur; un homme sage et

» chrétien ne fera pas, pour des otages, ce que ne l'empêcheraient  
 » pas de faire la crainte de Dieu et l'intérêt de son éternité. Nous de-  
 » vons la fidélité aux rois nos maîtres; mais nous ne devons pas les  
 » servir autrement que nos prédécesseurs : s'il nous est possible  
 » d'y ajouter quelque chose, ce ne peut être que pour quelque  
 » grand motif d'utilité publique, par l'autorité du pape et le  
 » conseil des plus sages évêques. » Le même auteur prouve,  
 dans son *Traité Des Souffrances de l'Eglise*<sup>1</sup>, que les évêques ne  
 doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins que des per-  
 sonnes irréprochables; pour juges, que ceux qu'ils auront eux-  
 mêmes choisis; et qu'ils ne peuvent être définitivement con-  
 damnés que par le pape, quoique l'instruction de leurs procès  
 puisse être faite par le concile de la province. Les ecclésiasti-  
 ques doivent être jugés selon les canons et par le ministère des  
 évêques; les laïques ne peuvent s'en mêler qu'à leur prière.  
 « Mais, dit Atton, à présent (sous le tyran Béranger) la puis-  
 » sance séculière opprime souvent l'autorité de l'Eglise; d'où  
 » il résulte, par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait  
 » point perdre la dignité épiscopale, et que cette dignité ne  
 » met point à couvert de l'accusation. » Dans la seconde partie  
 du *Traité*, il déclare que les ordinations des évêques qui ont  
 lieu selon les canons doivent être considérées comme venant  
 de Dieu même. « Mais, ajoute-t-il, les princes peu religieux,  
 » méprisant ces règles, veulent que leur seule volonté l'emporte,  
 » et trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres  
 » que par eux, quel que soit son mérite; ou que l'on rejette ce-  
 » lui qu'ils ont choisi, quelle que soit son indignité. Ils ne comp-  
 » tent pour rien la science et la vertu, et ne considèrent que  
 » les richesses, la parenté ou les services; l'une de ces quali-  
 » tés leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'ar-  
 » gent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font  
 » la cour. D'autres sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des  
 » enfans à l'épiscopat, et font juges et docteurs ceux qui ont  
 » encore besoin des premières instructions. Aussi ces évêques,  
 » ordonnés contre les règles, sont-ils accusés sans respect, op-  
 » primés injustement, chassés avec violence, et quelquefois  
 » cruellement mis à mort. » Il n'y a pas lieu d'être surpris qu'avec  
 de tels prélats le relâchement fût excessif dans tous les  
 rangs de la société. Atton écrivit aussi contre l'incontinence  
 des clercs.

L'année qui précéda celle où Othon battit si glorieusement

<sup>1</sup> *De pressuris ecclesiasticis* : Spicil. t. 8.

les infidèles, il avait fait ériger en métropole le monastère de Magdebourg, qu'il avait fondé quatre ans auparavant. Comme cette place, située en Saxe sur les bords de l'Elbe, se trouvait à portée de la nation des Slaves, réduits par les armes d'Othon, et soumis pour la plupart au joug de la foi, on y mit un archevêque, avec pouvoir d'établir des évêques dans les lieux convenables, quand les Slaves voisins auraient embrassé le christianisme. On bâtit dès-lors chez ces barbares un grand nombre d'églises, et même plusieurs monastères tant d'hommes que de femmes. On n'avait plus rien à craindre de ces peuples depuis qu'Othon, après une guerre de quatorze ans, avait entièrement soumis Boleslas, duc des Slaves de Bohême, et le soutien principal de l'idolâtrie dans toute cette nation. Le christianisme y avait néanmoins pénétré sous Vratisslas même, père de Boleslas; mais celui-ci, bien différent de son père qui est compté pour le premier duc chrétien de Bohême, et plus encore de son frère Wenceslas, compté au nombre des saints, ne fut pas seulement adorateur des idoles, mais le persécuteur sanguinaire des fidèles et le bourreau de son saint frère, qui est honoré pour cela comme martyr. La révolte de Boleslas contre le roi Othon, dont il était vassal, jointe à tous les excès de son impiété, lui attira une guerre qui, en abattant la tyrannie, procura insensiblement la conversion de tous les Slaves. Ainsi la foi chrétienne, dans les temps les plus mauvais, continuait à tirer avantage des obstacles mêmes qu'on opposait à sa propagation.

## LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE JEAN XII EN 956,  
JUSQU'AU RENOUVELLEMENT DU SCHISME DES GRECS EN 995.

Le pontificat de Jean XII est sans doute une de nos plus tristes époques; mais les vertus éclatantes d'une multitude de saints prélats couvrent si avantageusement la tache imprimée à l'Eglise par ce premier pasteur, que nous ne craignons point de présenter la vérité dans toute son étendue, et de laisser reposer les regards sur toutes ses faces. Si l'on voit un pape adolescent, en proie à toutes les passions et à toutes les fougues de son âge, plus militaire qu'ecclesiastique, on verra aussi les plus pures vertus, la plus sublime perfection éclater en même temps dans tous les autres ordres de la hiérarchie. On admirera, avec S. Udalric d'Ausbourg, les Brunon de Cologne, les Odon et les Dunstan de Cantorbéri, et l'objet de l'admiration des idolâtres mêmes, les Adalbert de Magdebourg et les Adaldague de Brême, ainsi qu'une infinité d'autres prélats pareillement remplis de l'esprit apostolique, sans compter les clercs, les religieux, les simples fidèles qui les égalaient en sainteté dans les rangs inférieurs. Le saint Siège lui-même venait encore de fournir un puissant préservatif contre la contagion du scandale, dans les papes Etienne VIII, Marin II ou Marin III, et Agapit II. Le premier s'était efforcé d'apaiser les troubles de l'Eglise de Reims, et avait envoyé en France un légat chargé de lettres, adressées aux seigneurs révoltés contre le roi Louis d'Outremer: il les engageait à reconnaître Louis pour leur roi, avec menace d'excommunication, s'ils continuaient à lui faire la guerre (941). Le second, pendant trois ans de pontificat, et le troisième, durant dix années, avaient constamment honoré le saint Siège par la pureté de leurs mœurs et leur application aux devoirs sacrés du ministère.

Bien différent de ces dignes successeurs de Pierre, Jean XII, nommé auparavant Octavien, et le second des papes qui ait changé de nom en montant sur le siège du Prince des apôtres,

avait, comme Jean XI, Marozie pour mère, et pour père Albéric, tyran de Rome sous le nom de patrice. Lui-même avait succédé, l'an 954, à la dignité et à l'autorité de son père, quoiqu'il fût engagé dans la cléricature, et âgé seulement de seize ans. Il en avait tout au plus dix-huit, lorsqu'à la sollicitation des Romains, qui ne se signalaient plus que par l'esprit d'intrigue et de cabale, il s'empara du saint Siège, et se fit ordonner au mois de janvier (956). Bérenger II se conduisait en vrai tyran, et dans ses propres Etats, et chez ses voisins. Le clergé, le peuple, les seigneurs appelant le roi de Germanie pour les délivrer, Jean XII joignit ses légats à leurs députés (960), afin de l'engager à venir en Italie. Othon, reçu partout sans résistance, fut couronné empereur par le pape, qui, sur sa demande, fit alliance avec lui et lui jura fidélité. L'empereur, de son côté, le combla de présens selon l'usage, et confirma les anciennes donations, tant de Pépin que de Charlemagne, par un acte authentique écrit en lettres d'or et conservé en original au château Saint-Ange. Othon ajouta même à ces premières largesses les villes de Rieti, d'Amiterne, et cinq autres places de Lombardie, apposant cette clause : « Sauf en tout » notre puissance et celle de nos descendans, suivant la convention » et le décret du pape Eugène et de ses successeurs ; c'est-à-dire que » le clergé et la noblesse de Rome, à cause de la nécessité des circon- » stances et pour prévenir les injustices envers le peuple et les pré- » tentions déraisonnables des prélats, feront serment de suivre exac- » tement les canons dans l'élection du pape, et de ne pas souffrir » que l'élu soit consacré sans la présence des envoyés de l'empereur. » Ces mesures, qui avaient simplement pour but d'empêcher les troubles à la mort des papes, qui étaient exigées par le malheur des temps, et que le pape Eugène, inquiété par l'antipape Zizime, avait réglées de son propre mouvement, Othon devait les maintenir et les faire exécuter, non à titre de souverain de Rome, mais en qualité de patrice. Cela est si vrai, que les donations précédentes, qu'il confirmait selon l'usage des empereurs, couronnés à Rome, stipulaient, ainsi que la sienne, que, dans les villes et provinces, objet de la donation, ces princes ne se réservaient aucune partie du territoire, ni aucune puissance de disposer ou juger, de distraire ou diminuer, sinon quand ils en auraient été priés par celui qui alors tiendrait le gouvernement de la sainte Eglise. Si donc les empereurs y rendaient parfois la justice, ce n'était qu'aux époques de trouble, soit sur la demande expresse du pape, véritable souverain temporel, soit du moins sur sa demande présumée, lorsque l'état de conflagration de Rome l'empêchait de la formuler d'une manière explicite. Tel est le sens dans lequel il

ÈME.

V XII EN 956,  
CS EN 995.

nos plus tristes  
tude de saint  
e imprimée à  
raignons point  
, et de laisser  
voit un pape  
s les fougues de  
aussi les plus  
n même temps  
admirera, avec  
es Odon et les  
n des idolâtres  
ague de Brême,  
remplis de l'es-  
eux, les simples  
s inférieurs. Le  
puissant présen-  
s Etienne VIII,  
s'était efforcé  
vait envoyé en  
eigneurs révol-  
t à reconnaître  
tion, s'ils con-  
ndant trois ans  
aient constam-  
mœurs et leur

erre, Jean XII,  
papes qui ait  
e des apôtres,

Il faut entendre ce qu'ajoute Othon, qu'il y aura des commissaires impériaux et pontificaux qui feront chaque année un rapport sur la manière dont les ducs et les juges rendent la justice; ils adresseront d'abord au pape les plaintes qu'ils recevront; s'il ne peut y remédier par lui-même, il laissera agir les officiers de l'empereur, qui le suppléeront à cet égard. Les papes ne faisaient donc prêter serment de fidélité à l'empereur que dans leur propre intérêt. Peut-être son protectorat, ou patriciat, n'avait-il jamais été plus nécessaire que sous le règne de Jean XII. Cependant le léger pontife, comme on le verra bientôt, ne fut pas long-temps fidèle à ses engagements, malgré le sceau du serment dont il les avait revêtus.

Sous ce triste pontificat, S. Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, fut l'un des saints personnages qui se montrèrent les plus dignes successeurs des apôtres<sup>1</sup>. Il avait été élevé dans les sciences et la vie régulière au monastère de Saint-Maximin de Trèves, école célèbre depuis son rétablissement par le roi Henri. Il s'était encore formé aux travaux apostoliques, dans une mission chez les Ruges (habitans de la Poméranie), dont la reine Olga ou Hélène avait demandé au roi Othon des prêtres et un évêque. Ce fut Adalbert qu'en cette occasion on promut à l'épiscopat (961); mais, ces peuples ne procédant point avec droiture, leur nouveau pasteur fut contraint de les abandonner. Il eut plusieurs de ses gens tués au retour, et il s'échappa lui-même à grand-peine. Othon, pour le dédommager, le fit nommer par le pape (970) archevêque de Magdebourg, égal, disent les auteurs du temps, à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence et de Trèves, et le premier des archevêques de Germanie. On ajouta à ces titres celui d'évêque-cardinal de Rome. Ainsi il fut institué métropolitain de toute la nation des Slaves, au-delà des fleuves de l'Elbe et de la Sala, avec pouvoir sur les évêques qu'on devait établir dans les villes où les Barbares avaient principalement exercé leurs superstitions. En conséquence, Adalbert ordonna trois nouveaux évêques, savoir, pour Mersbourg, pour Meissen, et pour Ceits dont le siège a été transféré à Naumbourg. Les anciens évêques d'Havelberg et de Braudebourg, auparavant suffragans de Mayence, passèrent encore sous la dépendance de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragans. Quelques historiens y ajoutent le siège de Posnanie. S. Adalbert travailla infatigablement dans cette nouvelle mission, jusqu'à sa mort (981), et laissa plusieurs disciples qui perpétuèrent ses succès. Un autre S. Adal-

<sup>1</sup> Mabil. sec. V, Bened. p. 342.

bert, évêque de Prague, puis martyr en Prusse (997), ne se rendit pas moins recommandable.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même temps et dans le même but que celui de Magdebourg<sup>1</sup>. On y mit pour premier évêque un moine saxon nommé Ditmar, qui était déjà prêtre et fort estimé pour sa doctrine, mais qui fut choisi principalement parce qu'il possédait parfaitement la langue difficile des Slaves<sup>2</sup>. Boleslas le Cruel, ou le meurtrier de son saint frère, eut pour successeur son fils nommé aussi Boleslas, mais surnommé le Bon à cause de ses vertus (967). Il était sincèrement chrétien, d'une foi vive, d'une charité généreuse, ennemi de l'oppression, protecteur déclaré de toutes les personnes sans appui, si zélé pour l'avancement et la gloire de la religion, qu'il fonda et dota richement jusqu'à vingt églises. Il fit ériger en cathédrale celle où son oncle S. Wenceslas était déjà honoré, avec un autre saint martyr appelé Vitus. Mais le pape, en accordant un évêque aux peuples de Bohême, leur défendit d'user de la langue slavone dans leur Eglise, et de suivre le rit des Bulgares ou des Russes, c'est-à-dire le rit grec, voulant qu'ils se conformassent à tous les usages latins, qu'ils ont en effet retenus. Boleslas le Bon avait une sœur nommée Mlada, qui égalait son frère en vertu. Elle consacra sa virginité au Seigneur, et eut la dévotion d'aller en pèlerinage à Rome, où elle apprit la discipline monastique, et reçut, avec le nom de Marie, la bénédiction d'abbesse. De retour dans sa patrie, elle établit, à l'église de Saint-Georges, un monastère de religieuses, qu'elle gouverna selon la règle de S. Benoît.

S. Adalague de Brême signala aussi son zèle pour la conversion des Barbares<sup>3</sup>. Il fut le successeur de l'archevêque Unni, qui avait eu le courage d'annoncer l'Évangile, en Danemark, au roi Gourme, ennemi formidable du nom chrétien, et qui convertit le prince Harold, fils de ce tyran, sans toutefois le baptiser. Unni passa au-delà de la mer Baltique, chez les Suédois, où aucun missionnaire n'avait encore osé retourner depuis soixantedix ans que S. Anscaire était mort. Il y fit revivre la foi, qui y avait été comme anéantie pendant les règnes orageux et sanglans d'une multitude de rois. Adalague s'appliqua, comme son prédécesseur, à la conversion des païens du Nord, et particulièrement des Danois, chez qui le christianisme commença pour lors à prendre de la consistance.

Ces peuples ayant pris les armes contre Othon, qui réduisit

<sup>1</sup> Chr. Sax. ad. Mabil. sec. V, p. 833. — <sup>2</sup> Vit. per Rain. p. 120. — <sup>3</sup> Adam. l. 2, c. 1.

leur roi Harold à demander la paix, ce prince la leur accorda, à condition de relever de lui pour son royaume, et d'y recevoir la religion chrétienne. Harold se fit aussitôt baptiser avec sa femme et son fils. Mais la conviction eut encore plus de part que la politique à une résolution si prompte. Dans un festin où en présence du roi le discours tomba sur la religion, les Danois convinrent que Jésus-Christ était Dieu; mais ils prétendirent qu'il y en avait de plus grands. Un Chrétien, nommé Poppon, soutint au contraire que Jésus-Christ était le seul Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Harold lui demanda s'il pouvait confirmer cette croyance par quelque épreuve. Poppon s'étant offert à subir l'épreuve du feu. on lui rougir une barre de fer, qu'il prit avec assurance, et porta aussi long-temps qu'on voulut; puis il fit voir à tout le monde que sa main était parfaitement saine. Le roi n'hésita plus sur le parti qu'il avait à prendre; il fit publier que Jésus-Christ seul était Dieu, et proscrivit les idoles.

Après une déclaration si glorieuse pour la foi chrétienne, le Jutland ou Danemark en deçà de la mer fut divisé en trois évêchés sounis à la métropole de Hambourg. Les sièges en furent établis dans les villes de Slesvic, de Ripen et d'Ahus (948). Adalbert y ordonna des évêques; et comme ses droits de métropolitain s'étendaient au-delà de la mer Baltique, sur les contrées plus septentrionales que le Danemark, il leur recommanda les Eglises de Zélande, de Finlande et de Suède. Depuis cet établissement, la religion chrétienne fit de solides progrès dans toutes les régions du Nord.

Le sang danois, si long-temps funeste à l'Angleterre, fut enfin une source de bénédiction pour cette Eglise, dans la personne de S. Ode ou Odon qui en devint primat. Il était fils de l'un de ces vainqueurs barbares et encore idolâtres qui s'étaient établis en bon nombre dans la Grande-Bretagne. Celui-ci avait même conservé tant d'aversion pour la religion chrétienne, qu'il ne pouvait souffrir que son fils, prévenu de la grâce dès sa tendre enfance, prononçât seulement le nom de Jésus-Christ. Le jeune Odon n'en continua pas moins à fréquenter les églises, d'où il rapportait à la maison paternelle les instructions qu'il avait entendues. Enfin son père, outré de sa persévérance, le déshérita. Le jeune homme, ravi de s'assurer le ciel au prix de tout ce qu'il pouvait espérer sur la terre, quitta ses parens, et s'attacha à l'un des principaux seigneurs de la cour du roi Alfrède. Ce grand, nommé Athelme, plus pieux encore que puissant, tint lieu de père à Odon, prit soin qu'on l'élevât dans les

sciences et la piété, où il fit des progrès si rapides, qu'on le promut encore très-jeune au sous-diaconat. Quand il fut prêtre, il devint le confesseur et le conseil tant d'Athelme que d'une multitude de seigneurs les plus respectables de la cour. Il jouit de l'estime du roi Edouard, fils d'Alfrède. Le roi Adelstan, fils d'Edouard, crut devoir à ses prières une grande victoire remportée sur les infidèles l'an 938, et l'obligea d'accepter l'évêché de Schireburne, pour lequel il avait été désiré par le peuple et élu par le clergé<sup>1</sup>.

Vulfème de Cantorbéri étant mort sous le règne d'Edmond, frère d'Adelstan, ce prince ne jugea personne aussi digne qu'Odon de remplir ce premier siège d'Angleterre; mais on eut une peine extrême à vaincre son humble résistance, surtout parce qu'il s'agissait de translation. Après qu'on lui eut allégué différens exemples de pareilles translations, donnés en Angleterre même par de saints évêques, il se soumit enfin, à condition néanmoins qu'il professerait la vie monastique, comme tous ceux qui avaient occupé avant lui le siège de Cantorbéri. Peu après qu'il fut en place (943), il fit des constitutions pour l'enseignement des peuples, des grands, du clergé et du roi lui-même, avec qui il parut toujours agir de concert. Il y recommande l'immunité des Eglises, et défend de les charger d'aucun tribut. Entre les devoirs des évêques, il insiste principalement sur la visite annuelle du diocèse. Le roi Edmond, de son côté, donna des lois, dont plusieurs ne tendent qu'à seconder les vues du saint archevêque. On y remarque surtout qu'elles font aux prêtres un devoir de la continence, sous peine de perdre leurs biens temporels et d'être privés de la sépulture.

Après la mort du roi Edmond (946), assassiné par un voleur qu'il voulut arrêter dans son appartement, son frère Edrede, qui lui succéda à cause de la grande jeunesse d'Edui, fils d'Edmond, suivit les vues religieuses de ce bon prince. Quand il mourut, après neuf à dix ans de règne, le prince Edui se trouva encore trop jeune pour gouverner sagement. Il ne prit pour guides que les penchans et les gens de son âge. Le jour même de son sacre, à peine eut-il diné avec les prélats et les seigneurs, qu'il les quitta brusquement pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenait. L'archevêque Odon proposa de lui députer quelques hommes de poids afin de le ramener. S. Dunstan, alors abbé de Glastembury, fut choisi avec un évêque de ses parens. Il fit si bien sentir au roi les suites que pouvait avoir son im-

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. sæc. V, p. 40, etc.

prudente passion, que, l'ayant arraché des bras de la malheureuse qui en était l'objet, il lui remit la couronne sur la tête, et l'amena devant l'archevêque. Mais cette femme fut beaucoup plus intraitable que le roi. Le saint abbé devint le premier objet de son ressentiment; elle ne laissa point de repos à Edui, qu'il ne l'eût envoyé en exil; puis on dépouilla son monastère de tous les biens qu'il possédait<sup>1</sup>.

Cependant l'archevêque, par un procédé non moins singulier que le génie de sa nation, fit saisir à la cour cette concubine, qu'on éloigna, après l'avoir défigurée et marquée d'un fer chaud. Quelque temps après, comme elle osa reparaître, les gens de l'archevêque la prirent, lui coupèrent les jarrets et la firent périr misérablement. Ensuite il se forma un parti puissant et nombreux, qui chassa le roi Edui, et mit son frère Edgar en sa place (959). Peu de jours après cette révolution, le nouveau roi tint une assemblée générale de tout son royaume, cassa les ordonnances injustes de son frère, et s'efforça d'en réparer toutes les violences. Le saint abbé Dunstan fut d'abord rappelé d'exil; puis l'évêché de Worchester étant venu à vaquer, Edgar l'obligea à l'accepter. Ce fut l'archevêque Odon qui le sacra; mais dans la cérémonie, au lieu de le nommer évêque de Worchester, il le nomma archevêque de Cantorbéri. Ses assistans l'en avertirent, comme d'une méprise. « Mes enfans, leur dit-il, je sais fort bien » ce que je fais, ou plutôt ce que fait en moi l'Esprit de Dieu. » Dunstan à la vérité est aujourd'hui évêque de Worchester; » mais après moi, il gouvernera toute l'Eglise d'Angleterre. » L'évêque de Londres étant mort ensuite, les besoins pressans de cette Eglise et de la Grande-Bretagne en général firent encore donner cet évêché à S. Dunstan. Ainsi il fut tout à la fois évêque de Londres et de Worchester. Long-temps auparavant, on avait vu dans les Gaules S. Médard évêque de Noyon et de Tournai tout ensemble.

Après la mort du saint archevêque Odon, il ne parut point que sa prédiction touchant son successeur dût se vérifier. Il y eut jusqu'à deux prélats élevés successivement sur ce grand siège, que Dunstan refusa dans ces deux conjonctures avec une constance invincible. Mais de ces deux archevêques, le premier, nommé Elfin, qui n'avait gagné les suffrages qu'à prix d'argent, mourut de froid en allant à Rome chercher le pallium; le second, nommé Berthelin, se trouva si dépourvu de capacité, qu'on le déposséda au bout de quelques jours. Il fallut revenir

Vit. S. Od. n. 12.

pour la t  
avec le ro  
de sa dé  
partit au  
que s'acc  
tan, son  
(961).

Il était  
ancien, d  
avait plus  
son, occu  
jeunesse.  
où sa na  
au roi Ed  
du grand  
désagrém  
marquées  
de Winch  
l'exhortai  
maladie d  
triompha  
l'habit m  
après les  
glise de  
permettai  
titre.

Après  
tion de l  
près laqu  
qu'à l'hal  
de long,  
saire pou  
pagnés d  
tiraient u  
parts. So  
terre, au  
il se trou  
donna à  
le plus  
dont il  
cinq aut

<sup>1</sup> Act. B.

pour la troisième fois à Dunstan, à qui les évêques, de concert avec le roi, persuadèrent enfin qu'il devait sacrifier les scrupules de sa délicatesse au bien général de l'Église d'Angleterre. Il partit aussitôt pour Rome, où il reçut le pallium. C'est ainsi que s'accomplit enfin la prédiction de S. Odon sur S. Dunstan, son neveu selon quelques historiens, et son successeur (961).

Il était né au pays d'Ouëssex, près Glastemburi, monastère ancien, dont les rois s'étaient approprié les terres, et où il n'y avait plus de moines<sup>1</sup>. Ses parens le firent élever dans cette maison, occupée alors par quelques Hibernois qui enseignaient la jeunesse. Après avoir reçu les ordres mineurs, il vint à la cour, où sa naissance illustre et sa haute sagesse le rendirent cher au roi Edmond, qui lui donna la terre de Glastemburi; mais l'air du grand monde lui fit oublier ses premiers engagemens. Les désagrémens que n'évitent jamais les favoris, et des disgrâces marquées ne suffirent pas pour les lui rappeler. Le pieux évêque de Winchester, Elfège, son parent, qui lui avait donné retraite, l'exhortait même assez inutilement, quand il fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. L'éternité, vue de près, triompha de tous les obstacles. Aussitôt qu'il fut guéri, il reçut l'habit monastique de la main d'Elfège, qui l'ordonna prêtre après les interstices convenables, et lui assigna pour titre l'église de Notre-Dame de Glastemburi, suivant l'usage qui ne permettait d'ordonner ni régulier, ni séculier, sans quelque titre.

Après s'être affermi solidement dans la piété, sous la direction de l'évêque Elfège, il alla à Glastemburi servir son église, près laquelle il se fit une cellule, plus semblable à un tombeau qu'à l'habitation d'un homme vivant. Elle n'avait que cinq pieds de long, deux et demi de large, et la hauteur justement nécessaire pour qu'on s'y tint debout. Le travail et la prière, accompagnés de jeûnes rigoureux, y partageaient son temps, et lui attiraient une foule d'admirateurs qui publièrent ses vertus de toutes parts. Son père et sa mère étant morts, et les moines en Angleterre, aussi bien qu'ailleurs, n'étant point exclus des successions, il se trouva, comme fils unique, héritier de biens immenses. Il donna à l'église de Glastemburi celles de ses terres qui en étaient le plus proches, et y établit une communauté nombreuse dont il fut le premier abbé. Il fonda, en différentes contrées, cinq autres monastères, d'où la piété et la doctrine se répandi-

<sup>1</sup> Act. Ben. sæc. V, p. 669. Roll. 19. Maii.

rent dans tout le royaume; en sorte que S. Dunstan est justement regardé comme le réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

Il donna beaucoup plus encore carrière à son zèle, quand il se vit à la tête de la hiérarchie britannique. Il visita toutes les villes du royaume et de ses dépendances, recherchant ceux qui n'étaient pas encore Chrétiens pour les convertir, et portant les anciens fidèles à la vertu, avec une onction et une éloquence auxquelles il était comme impossible de résister. Il engagea le roi Edgar à punir sévèrement les ministres de l'Eglise, qui déshonoraient leur profession par leur incontinence, ou seulement par la passion de la chasse, par le négoce ou la gestion des affaires séculières et des emplois lucratifs. Au moyen de cette noble et sage discipline, il releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que les plus illustres maisons tenaient à honneur d'y voir entrer leurs enfans; chacun montra pour la vertu toute l'émulation qu'elle inspire, quand il n'est plus de voies honteuses pour s'élever aux dignités. On purgea le royaume de tous les habitans capables de l'infecter; on en chassa, par l'autorité du roi Edgar, tous les voleurs, les sacrilèges, les parjures, les empoisonneurs, les séditieux, les parricides, les femmes qui attentaient à la vie de leurs maris, en un mot tous ceux qui pouvaient attirer la colère du Ciel et troubler l'ordre et la sûreté publique.

Le saint prinat imprimait le premier mouvement et mettait la dernière main à toutes ces honnes œuvres. Jamais on ne vit plus d'activité, ni plus de persévérance dans les travaux. Il était perpétuellement occupé. La prière était pour ainsi dire son unique repos. Hors de là, tantôt il jugeait les différends, tantôt il pacifiait les esprits emportés, tantôt il réfutait les hérétiques, corrigeait les exemplaires défectueux des saints livres, faisait connaître la vraie discipline, annulait les mariages et les réhabilitait suivant l'exigence des cas, réparait les lieux saints ou en construisait de nouveaux, employait les revenus de l'Eglise à soulager les veuves, les orphelins, les personnes sans appui de tout sexe et de toute condition.

Sa fermeté égalait son activité et sa bienfaisance. Un des plus puissans seigneurs du royaume avait épousé sa parente, et ne voulait point s'en séparer, quoique Dunstan lui eût déjà fait trois monitions. L'archevêque lui défendit l'entrée de l'église. L'incestueux alla implorer la protection du roi contre l'excès prétendu de la sévérité de son pasteur, et le roi trompé écrivit à l'archevêque de lever la censure. Dunstan, bien éloigné

d'accorder l'absolution au mensonge et à la faveur, déclara hautement le coupable excommunié, jusqu'à ce qu'il se corrigât. Ce seigneur obstiné s'adressa au pape, et trouva encore le secret d'en surprendre des lettres, par lesquelles il était enjoint expressément à l'archevêque de réconcilier ce pécheur à l'Eglise. « Quand je le verrai pénitent, répondit le saint, je ferai avec plaisir ce que le pape demande; mais à Dieu ne plaise que le chef de l'Eglise m'engage à en rendre les censures méprisables, et que nul mortel m'empêche d'observer la loi de Dieu! » La vigueur du saint ministre sauva l'honneur du ministère, et toucha enfin le coupable d'un repentir sincère. Il ne renonça pas seulement à son mariage illicite, mais comme on tenait un concile général du royaume (969), il y entra pieds nus, revêtu d'habits grossiers, ayant des verges à la main, en signe de soumission, se jeta en gémissant aux genoux de son évêque, qui, mêlant ses larmes aux siennes, le reçut à pénitence, et leva l'excommunication au grand contentement de toute l'assemblée.

L'autorité pastorale de S. Dunstan ne s'exerça pas avec moins de rigueur à l'égard du roi même. Edgar, tout religieux qu'il était, s'oublia jusqu'à tomber dans l'impudicité la plus énorme et la plus scandaleuse. Etant allé au monastère de Wilton, il fut épris de la beauté d'une jeune personne de haut rang qu'on élevait parmi ces religieuses. Il voulut l'entretenir en particulier. La vertueuse et timide pensionnaire prit le voile d'une religieuse, et le mit sur sa tête, comme une sauve-garde contre le péril qu'elle appréhendait. Le roi lui dit, en la joignant seule : *Vous êtes bientôt devenue religieuse.* Et passant des propos à des libertés criminelles et à la violence, il lui arracha le voile et se porta aux derniers excès. Cette infamie éclata avec d'autant plus de scandale, dit l'ancien historien d'Edgar<sup>1</sup>, que le roi était engagé dans les liens du mariage. S. Dunstan, pénétré d'une amère douleur, vint trouver le roi, qui s'avanca au-devant de lui en lui tendant la main à son ordinaire, pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main, et dit : « Quoi! vous osez, de votre main impure, toucher la main consacrée par l'immolation du Fils de la Vierge, vous corrupteur d'une vierge et ravisseur d'une épouse destinée au Fils de Dieu! Ne comptez point apaiser l'ami de l'époux par les marques flatteuses de votre affection; je rejette l'amitié des ennemis de Jésus-Christ. »

Edgar, comme la plupart des princes qui suivent leurs pas-

<sup>1</sup> Vit. Edg. n. 38.

sions, croyait encore fort secret ce qui faisait le scandale de tout son royaume. Il fut frappé des reproches de Dunstan comme d'un coup de foudre, tomba confus à ses pieds, confessa son crime, et demanda pardon avec larmes. Le bon pasteur le releva aussitôt en fondant lui-même en pleurs, lui donna tous les témoignages d'un zèle tendre et purement paternel, et lui fit sentir toute l'énormité de sa faute. L'ayant ainsi disposé à une pleine satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ferait des aumônes très-abondantes, jeûnerait deux jours de la semaine, et ne porterait point la couronne : défense fort singulière selon nos idées, mais interprétée d'une manière différente à une époque où la société était constituée sur une base catholique. Pour réparer encore plus directement le genre de faute où le prince était tombé, et pour restituer au centuple, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épouse qu'il avait ravie au Seigneur, Dunstan lui ordonna de fonder un monastère de filles, de chasser des Eglises les clercs dérangés, de les remplacer par de saints religieux, enfin de remettre la justice et toutes les vertus en honneur par des lois qu'il ferait soigneusement observer. Le roi Edgar accomplit sa pénitence dans toute son étendue : ce fut sans doute à cette occasion qu'il publia les lois que nous avons de lui touchant les matières ecclésiastiques.

On y ordonne<sup>1</sup> d'extirper absolument les restes de l'idolâtrie, tels que la divination, les enchantemens et certains honneurs, qui approchaient de l'adoration, qu'on rendait à des hommes. On veut que les enfans soient baptisés dans le premier mois à peu près de leur naissance. On renouvelle la défense apostolique de manger du sang. Suivent des règles pour la confession, et des canons pénitentiaux. Il y a encore sept années de jeûne pour l'homicide et pour l'adultère, trois au pain et à l'eau, et les quatre autres à la discrétion du confesseur : mais on peut commuer et racheter ces pénitences; les malades peuvent au moins se rédimmer du jeûne par des aumônes. C'est pourquoi on estime chaque jour de jeûne un denier, monnaie du temps, suffisante pour nourrir un pauvre. Chaque jour de jeûne peut aussi se racheter par soixante genuflexions et autant de *Pater*, ou par un certain nombre de psaumes. Une messe est estimée douze jours de jeûne. Les personnes puissantes pouvaient abrégér le temps de leur pénitence, en faisant remplir par d'autres le nombre de jeûnes qu'elle contenait dans toute sa durée, pourvu néanmoins qu'elles fissent de grandes aumônes, et beaucoup d'œuvres pénibles qui leur sont personnellement et indis-

<sup>1</sup> T IX, Conc. p. 688.

pensablement prescrites. On cite une autre espèce de pénitence qui était encore en recommandation, et qu'on nomme pénitence profonde. C'était celle d'un laïque qui quittait les armes, allait en pèlerinage au loin et nu-pieds, se présentant à tous les lieux de dévotion sans entrer dans les églises, ne couchant pas deux fois dans un même lieu, et jamais dans un bon lit, se privant des bains chauds, ne se coupant ni les cheveux ni les ongles, ne goûtant ni viande ni aucune boisson qui pût enivrer.

S. Dunstan, par l'autorité du pape et du roi, convoqua sous le même règne un concile de toute la nation (969). Edgar y assista, et fit contre le dérèglement du clergé un discours véhément, où l'on trouve des images qui auraient de quoi surprendre, si l'on ne se souvenait de quelle horrible confusion sortait à peine l'Angleterre depuis les incursions et la longue tyrannie des Normands. Il ne blâme pas seulement les habits indécens des clercs, leurs gestes dissolus, leurs discours obscènes; mais il représente plusieurs de ces membres gangrenés du sanctuaire, comme des gens abandonnés aux derniers excès de l'intempérance et de l'impudicité; en sorte qu'on regardait leurs maisons comme des lieux infâmes, au moins comme des rendez-vous de farceurs, où les nuits se passaient aux jeux de hasard, à chanter et à danser avec un tumulte qui portait au loin l'alarme et le scandale. « Mais j'ai en » main le glaive de Constantin, dit le roi aux évêques, et vous » celui de Pierre : joignons-les ensemble pour purger la maison » de Dieu de ce qui la déshonore. » Et s'adressant en particulier au saint archevêque : « Vous avez ici, lui dit-il, Ethelvolde de Win- » chester et Osuald de Worchester qui vous seconderont courageu- » sement. Je vous commets à tous trois mon autorité royale, afin » qu'y joignant celle du sacerdoce, vous chassiez des églises les » prêtres qui les profanent par leur vie impure, et que vous éta- » blissiez en leur place des ecclésiastiques édifiants. » On ne doit plus s'étonner, après de pareilles commissions, de voir les évêques de ce temps-là user de la puissance extérieure et même afflictive en certaines rencontres. Dans celle-ci, S. Dunstan rendit un décret, portant injonction à tout chanoine, prêtre, diacre et sous-diacre, ou de garder la continence, ou de quitter son église : il en commit l'exécution aux deux évêques que le roi lui avait désignés, prélats dignes en effet de lui être associés, et honorés comme lui d'un culte public, après avoir été avec lui les restaurateurs de la vie régulière dans l'Église de la Grande-Bretagne.

S. Ethelvolde <sup>1</sup>, né à Winchester, y fut ordonné prêtre en même temps que S. Dunstan, par l'évêque Elfège, qui est aussi honoré

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. sæc. V, p. 609.

du titre de saint. Il se retira ensuite à Glastemburi, sous la conduite de Dunstan, qui lui donna l'habit monastique. Le bruit de ses vertus et de sa science, particulièrement dans les divines Ecritures et les observances régulières, pénétra jusqu'à la cour, et lui fit donner le monastère d'Abendon, extrêmement négligé. Il y avait fait reflourir toute la régularité des anciens solitaires, quand, l'évêché de Winchester étant venu à vaquer, le roi Edgar l'éleva sur ce siège, pour rétablir la discipline parmi les clercs comme parmi les moines. Ethelvolde commença, en réformant le clergé de son Eglise, à remplir la commission qu'il avait reçue du concile et du roi. Les chanoines de cette cathédrale, dans leurs débordemens, étaient d'une indocilité et d'une insolence que toute l'autorité du saint évêque Elfège n'avait pu dompter. Ethelvolde, après leur avoir encore donné plusieurs avertissemens inutiles, fit venir des moines d'Abendon, monastère entièrement réformé, et le seul, avec celui de Glastemburi, où la régularité se trouvât parfaite en Angleterre.

Ils arrivèrent au commencement du carême, comme on célébrait l'office. Tout était concerté entre la cour et l'évêque. Un officier envoyé par le roi entra sur-le-champ dans l'église et commanda aux chanoines, ou de prendre l'habit monastique, ou de céder la place aux moines. Effrayés de la seule idée d'un pareil changement, ils sortirent avec précipitation. Il n'y en eut que trois qui revinrent ensuite, et se soumirent aux observances régulières; mais ce chapitre, devenu ainsi régulier, fut bientôt rempli de sujets d'élite, au moyen du grand nombre de gens pieux qu'attira le bon exemple des moines. Les clercs chassés méritaient trop bien cette humiliation pour la pardonner aisément : ils se vengèrent, avec toute la noirceur naturelle à des prêtres dissolus et justement difamés. Ils trouvèrent moyen d'empoisonner Ethelvolde, comme il mangeait à la table des hôtes. L'évêque sentit l'effet du poison, et, croyant aussitôt avoir la mort dans le sein, il se leva de table et se jeta sur son lit. Puis revenant de cette première frayeur, il dit en lui-même : « Où est ta foi, Ethelvolde ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ceux qui croiraient, que les poisons les plus mortels ne sauraient leur nuire ? » A l'instant sa douleur se calma, sa guérison fut parfaite, et il pardonna aux empoisonneurs.

S. Osuald<sup>1</sup> était neveu de S. Odon, qui l'instruisit dans les lettres et la piété. Il fut chanoine, puis doyen de Winchester. Mais les mœurs licencieuses des chanoines, qu'il s'efforça inutilement de corriger, lui firent quitter sa dignité et sa patrie même, pour se procurer un état de vie où son âme courût moins de périls. Il se

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. sæc. V, p. 728.

retira en France, et prit l'habit monastique à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, regardée par les Anglais comme la source la plus pure de la perfection ascétique. Il revint en Angleterre sur les instances réitérées d'Odon, qui se proposait de lui faire partager entre ses compatriotes les trésors de grâces qu'il était allé recueillir si loin. Mais il n'eut pas la consolation de revoir son saint oncle, dont il apprit la mort en débarquant à Douvres (961). Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il se retira auprès d'Osquetil, évêque de Dorchester, qui était aussi son parent, et qui fut transféré, quelques années après, à l'archevêché d'York. Alors S. Dunstan, perpétuellement attentif aux progrès de la religion, fit connaître le mérite d'Osuald au roi Edgar, qui lui donna l'évêché de Worcester. Le nouvel évêque établit d'abord un monastère de douze religieux à Westbury, afin de s'y entretenir lui-même dans l'esprit de recueillement, puis un autre plus considérable à Remsei. En vertu de la commission du roi et du concile, dans son seul diocèse, il transforma en monastères sept églises où il y avait des clercs déréglés. Il réforma de même, hors de son diocèse, les églises d'Éli et de Saint-Alban, et mourut le 29 de février 992, après un long et saint épiscopat de trente ans.

Son digne coopérateur dans le rétablissement de la discipline, S. Ethelvolde de Winchester, était mort huit ans auparavant. Étant venu à Cantorbéri avec l'évêque de Rochester, S. Dunstan, qui les avait formés l'un et l'autre de sa main, les accueillit avec une affection extraordinaire, les retint le plus long-temps qu'il lui fut possible, et ne pouvait se résoudre à les quitter. Quand ils partirent, il les conduisit fort loin hors de la ville. Mais au moment où il fallut enfin se séparer, il se mit à gémir, à fondre en larmes, à pousser des sanglots qui lui coupaient la parole. Les deux prélats attendris eux-mêmes, et non moins étonnés, lui demandèrent la cause d'une si grande tristesse. *Hélas!* leur dit-il, *vous devez bientôt mourir; nous ne nous reverrons plus en ce monde.* En effet, l'évêque de Rochester mit à peine le pied dans sa ville, qu'il fut attaqué d'une maladie violente qui l'emporta en peu de jours. S. Ethelvolde tomba malade avant même d'arriver chez lui, et mourut le premier d'août de cette année (984), jour auquel l'Église honore sa mémoire.

Quatre ans après, le jour de l'Ascension, 17 mai, le saint archevêque de Cantorbéri parut extraordinairement ému en célébrant l'office. Il ne laissa pas que de prêcher à son ordinaire après la lecture de l'Évangile, et continua tranquillement la messe jusqu'à la communion. Alors il prêcha de nouveau, et exhorta vivement son peuple à se détacher de toutes les choses terrestres. Après

avoir donné le baiser de paix, il ne put plus se contenir, pria les assistans de se souvenir de lui, et leur dit qu'il touchait au jour de sa mort. A ces mots, il s'éleva des cris confus par toute l'assemblée, on vit couler des torrens de larmes, et il sortit du milieu de ce peuple désolé. Après le dîner, il revint à l'église désigner le lieu de sa sépulture. Il fut aussitôt environné d'une grande multitude, qu'il exhorta à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, et à se confier en la divine miséricorde. Comme il parlait, il sentit ses forces diminuer considérablement. Il continua néanmoins tout ce jour-là et le vendredi suivant à consoler et à instruire les troupes des fidèles qui venaient sans cesse lui demander sa bénédiction. Le samedi il fit célébrer les divins mystères en sa présence, reçut le viatique du corps du Seigneur, et après de ferventes actions de grâces, il rendit son âme en paix (988)<sup>1</sup>. Il se fit pendant long-temps un si grand nombre de miracles à son tombeau, qu'ils remplissent une bonne partie de sa vie, écrite dans le siècle suivant par le moine Osberne. L'Angleterre dut à S. Dunstan le rétablissement des sciences ou des études, aussi bien que celui de la discipline, qui en est la suite ordinaire.

Dans le même temps, comme on a dû le remarquer, d'illustres et pieux prélats, secondés puissamment par Othon, travaillaient avec le même succès en Allemagne; outre les SS. Udalric, Adalbert et Adaldae, nous citerons le bienheureux Brunon, frère de ce prince. Né avec autant d'ardeur que de dispositions pour les sciences, ni le faste de sa noble condition, ni la foule des hommes frivoles qui l'environnaient, ne purent jamais l'en détourner. Dès l'âge de quatre ans, il fut envoyé à l'école d'Utrecht, où l'évêque Baudri, très-savant lui-même, avait rassemblé d'excellens maîtres. Il y apprit les premiers élémens de la grammaire; après quoi il parcourut tous les auteurs classiques, tant grecs que latins. A la cour du roi son frère, où l'on voyait sans cesse aborder les savans du fond même de la Grèce, on n'admirait pas moins sa doctrine que sa vertu. Il conférait au milieu de tant d'hommes profonds, avec la modestie d'un élève, sur les points les plus difficiles des historiens, des orateurs, des poètes, des philosophes, etc., et souvent le disciple servait d'interprète aux maîtres. Comme la cour n'était point sédentaire, il faisait porter avec lui sa bibliothèque, ne se laissait pas distraire dans cette agitation perpétuelle, et s'occupait même durant les marches. Par cette application, et par un zèle égal pour l'honneur des sciences, il rétablit enfin dans la Germanie l'étude autrefois si fameuse des sept arts libéraux.

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. p. 334 sur 11 oct.

La piété de Brunon et les exercices de sa charité ne souffraient point de son application à l'étude. Il était d'une assiduité et d'une attention extrême aux divins offices. Les malheureux de tout état recouraient sans cesse à lui, et jamais il ne témoignait aucun ennui de leurs importunités. Les moindres irrévérences dans le service divin lui paraissaient des attentats d'une conséquence funeste. Un jour qu'il vit le prince Henri son frère s'entretenir pendant la messe avec Conrad, duc de Lorraine, il annonça qu'une amitié si peu religieuse ne pouvait rien produire que de pernicieux. Il suffisait au contraire d'aimer la religion pour obtenir ses bonnes grâces. Aussi, tous les évêques, les ecclésiastiques et les pieux laïques qui entreprenaient quelque chose pour le service de Dieu, l'eurent toujours pour appui et pour protecteur.

Il se disposa au gouvernement épiscopal, par celui de quelques monastères, où il signala sa sagesse, étant encore fort jeune. Partie de gré, partie de force, il trouva moyen de les ramener à une exacte régularité, en même temps qu'il leur faisait recouvrer leurs anciens privilèges par l'autorité du roi. On observa que sur leurs revenus il n'attribuait, soit à sa personne, soit à ses gens, que ce que les supérieurs immédiats lui présentaient de leur plein gré. Vicfrid, archevêque de Cologne, étant mort en 953, tous les vœux du clergé, de la noblesse et du peuple se portèrent comme de concert sur Brunon, qu'on élut, suivant la coutume germanique, avant que son prédécesseur fût inhumé. L'éclat de sa naissance, tempéré par l'humilité et la douceur, sa libéralité égale à son crédit, sa modestie plus grande encore que sa science et ses talens, sa jeunesse avantageusement compensée par la maturité de son esprit et de ses mœurs, tant de qualités extérieures et personnelles le faisaient ardemment désirer de tout le monde. Cependant on craignait que la place qu'on lui discernait ne parût peu digne de tant de mérite. On envoya au roi Othon quatre députés du clergé de la cathédrale, et un pareil nombre de seigneurs pour faire la demande : ce prince religieux y souscrivit de si bonne grâce, que Brunon partit aussitôt pour Cologne. Il y fut reçu avec une joie incroyable, ordonné sur-le-champ, et intronisé dans son siège. Le roi, pour lui fournir le moyen de faire le bien avec plus d'étendue, lui conféra dans la même circonstance le gouvernement du royaume de Lorraine.

Othon I<sup>er</sup>, qui mérita le surnom de Grand, et qui, dans des conjonctures plus favorables, eût peut-être rappelé les jours glorieux de Charlemagne, commençait à donner aux prélats des comtés et des duchés, avec des prérogatives semblables à celles

des seigneurs laïques, afin de mettre un contrepoids à la puissance excessive de ceux-ci. Ce prince, véritablement grand par ses talens politiques et militaires, fut le premier auteur de la grandeur temporelle du clergé germanique, que l'ignorance ou la mauvaise foi de tant de déclamateurs représentait naguère comme une usurpation factieuse de la part de l'Eglise. Il voyait, aussi bien que ses censeurs, le danger de la multiplication de ces souverains subalternes; mais le mal se trouvait à un tel point, qu'il était aussi difficile d'y remédier que dangereux de paraître le craindre. Cependant, pour prévenir l'abus de la puissance à laquelle il élevait les évêques et les abbés, il ordonna qu'ils n'en feraient usage qu'avec le concours des officiers qu'il leur donna sous le titre d'avoués, et qui restèrent toujours sous sa main. Si, dans la suite, ils s'affranchirent de cette dépendance, ce fut, comme dans les seigneurs laïques, l'ouvrage du temps, des circonstances et quelquefois des passions que l'Eglise n'a cessé de condamner dans ses ministres plus encore que dans ses autres enfans.

Ce fut aussi Othon I<sup>er</sup> qui délivra l'Italie de l'anarchie et de l'oppression où elle gémissait depuis près d'un siècle, par suite des factions et de la jalousie d'une multitude de petits tyrans. Les uns ducs de Frioul ou de Spolète, les autres rois d'Arles ou d'une partie de la Bourgogne, les derniers simples marquis d'Ivrée en Piémont, tous s'arrogeant et s'arrachant tour à tour, avec la prépondérance en Italie, le titre imposant et stérile d'empereur. Adélaïde, veuve de Lothaire, fils de Hugues, roi de Provence, et fille de Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, réunissait les droits de ces deux maisons sur le royaume d'Italie ou de Lombardie. Elle appela Othon à son secours contre les violences de Bérenger II, qui, descendant par les femmes de l'empereur Bérenger I<sup>er</sup>, s'était élevé, du rang de marquis d'Ivrée, sur le trône des rois d'Italie<sup>1</sup>. La seule présence d'Othon dissipa cette faction méprisable. Il épousa Adélaïde en secondes noces, étant veuf lui-même, joignit la Lombardie à ses Etats propres, et donna ainsi l'origine à la domination des Allemands en Italie, sur la fin de l'an 951. L'année suivante, il se laissa fléchir en faveur de Bérenger, qui l'alla trouver en Allemagne; il lui rendit ses Etats, à condition de les tenir en fief de la couronne de Germanie, et de lui en faire hommage. Mais l'ambitieux et turbulent vassal renoua bientôt ses intrigues, ralluma la sédition de toutes parts, exerça une tyrannie si générale et

<sup>1</sup> Chron. Cass. l. 1, c. 61.

si insupportable, que presque tous les évêques et les comtes d'Italie écrivirent ou envoyèrent, ainsi que le pape, au roi Othon, pour qu'il s'empressât de les délivrer de ce fléau. Il accourut en effet, dépouilla Bérenger et son fils Adalbert, après les avoir fait déposer à la diète de Pavie, puis s'achemina vers Rome, où il reçut la couronne impériale des mains du pape, le 2 février 962, comme on l'a rapporté plus haut. C'est ainsi que l'empire d'Occident passa aux princes de Germanie qui le conservèrent depuis cette époque.

Cette année, Jean XII, qui était toujours assis dans la chaire de S. Pierre, craignant peut-être qu'un empereur vertueux ne mît un frein à ses passions, ou plutôt cédant à son inconstance naturelle, rappela Adalbert, fils de Bérenger, qu'il avait auparavant fait chasser, et viola par là la foi jurée solennellement à Othon. Ce prince religieux et modéré, ne pouvant croire à un pareil trait d'ingratitude et de perfidie, envoya à Rome pour en constater la vérité<sup>1</sup>. « Les Romains, dit Luitprand, répondirent de toutes parts : Rien n'est plus vrai que la révolte du pape Jean contre l'empereur; mais il n'en faut point chercher d'autre cause que celle de la haine de Satan contre son créateur. L'empereur ne veut que le bien de l'Etat et de l'Eglise, et le pape ne se plaît qu'à remplir l'un et l'autre de troubles et de scandales. » Là-dessus chacun alléguait en preuve quelque trait particulier de la vie du pontife. Mais ces accusations, qu'aucune preuve juridique ne confirma dans la suite, et que la malveillance accrédita, avaient surtout pour base la jeunesse et partant la légèreté de Jean XII. Othon, se tenant en garde contre les exagérations d'un peuple mécontent, se contenta de répondre en parlant du pape : « Il est jeune, il pourra se corriger par l'exemple et les avis des gens de bien. » Comme il était allé assiéger Montefeltro, Jean XII lui députa Léon, protoscriniaire de l'Eglise romaine, et Démétrius, le premier des grands de Rome, promettant de se corriger, dit Luitprand, de ce qu'il avait pu commettre par emportement de jeunesse; et se plaignant de ce que l'empereur faisait prêter serment à lui-même, et non au pape, dans les lieux qu'il réduisait sous son obéissance. Léon et Démétrius revinrent à Rome, accompagnés des évêques de Munster et de Crémone, qu'Othon avait chargés de le justifier et de déléguer leurs vassaux, qui les suivaient, pour prouver au besoin son innocence par le duel. Mais sa justification ne fut admise ni par le serment, ni par le duel; et le pape, tout en adressant à Othon de nouveaux députés afin de né-

<sup>1</sup> Luitpr. VI. c. 6, etc. Suppl. Regin. an 963.

gocier un accommodement, fit prévenir Adalbert qui vint aussitôt à Centumcelles, et de là à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs. Othon n'eut pas plus tôt fini le siège de Montefeltro, qui l'arrêta pendant tout l'été, qu'il marcha sur Rome; mais, à son approche, Jean et Adalbert s'enfuirent avec ce qu'ils purent emporter du trésor de S. Pierre.

Les ennemis de Jean XII demandaient à Othon qu'il fût impossible au pape de rentrer dans Rome; et les partisans du pontife, bien qu'attachés à sa puissance par haine pour les Allemands, et à sa personne parce qu'il était pape légitime, bien d'ailleurs qu'ils ne fussent pas en minorité, n'osaient parler en sa faveur. Les évêques qui étaient à la suite d'Othon, ceux qui se trouvaient sous sa domination dans le voisinage, le clergé de Rome, la milice et beaucoup d'autres laïques, se rassemblèrent, le 6 décembre, dans l'église de Saint-Pierre. Le prince était présent à ce conciliabule; mais, comme les Romains n'entendaient pas la langue saxonne que parlait Othon, Luitprand porta la parole au nom de l'empereur. Quand on eut fait silence: « Il » serait bien convenable, dit le prince, que le pape Jean fût » à la tête d'une assemblée si vénérable. » Mille voix s'élevèrent toutes ensemble, et on lui répondit de toutes parts: « Ignorez-vous ce qui est notoire pour tout l'univers et jus- » qu'au fond des Indes? Ses crimes sont aussi publics qu'il met » d'impudence à les commettre. Il n'use lui-même d'aucun détour » pour les cacher. — Il faut, ajouta l'empereur, proposer les accu- » sations en détail. »

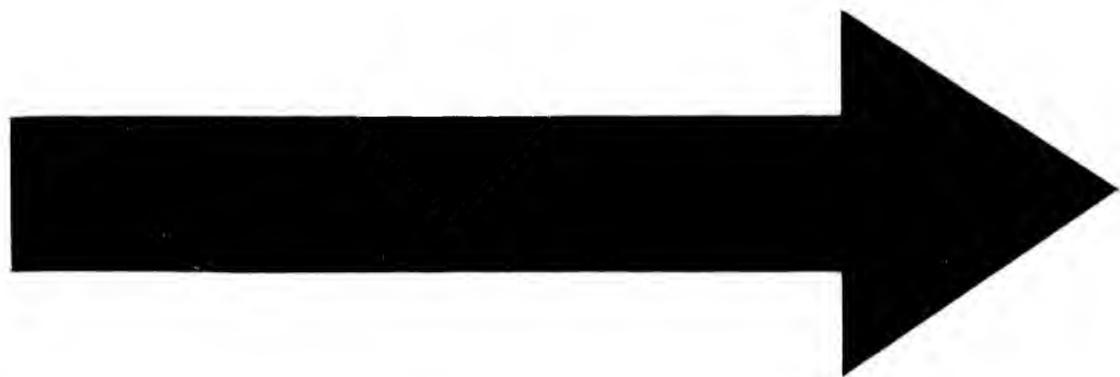
Pierre, cardinal-prêtre, se leva et dit que le pape Jean se jouait de la religion, qu'il lui avait vu célébrer la messe sans communier. Jean, évêque de Narni, et Jean, cardinal-diacre, déposèrent qu'ils lui avaient vu ordonner un diacre dans une écurie. Une multitude de clercs et de laïques attestèrent qu'il ne disait point les heures canoniales, qu'il ne faisait point sur lui le signe de la croix, qu'il avait été publiquement à la chasse, qu'il avait bu du vin pour l'amour du diable, et qu'en jouant aux dés, il avait invoqué Jupiter, Vénus et les autres faux dieux. Benoît, cardinal-diacre, lut une accusation intentée au nom de tous les prêtres et de tous les diacres, portant que le pape vendait les ordinations épiscopales, et qu'il avait ordonné pour le siège de Todi un enfant de dix ans. On répéta, comme indubitable, outre des faits de concubinage, qu'il avait donné l'ordre de crever les yeux à Benoît, son père spirituel, qui en était mort sur-le-champ; qu'il avait fait mourir Jean, cardinal-sous-diacre, en le mutilant honteusement; qu'il avait commandé des incendies, et que, sans nulle retenue, il avait

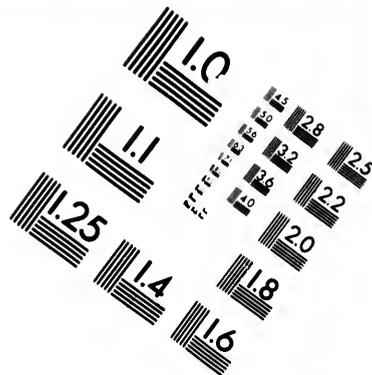
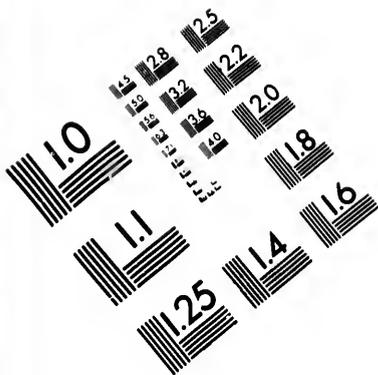
paru publiquement armé en guerre, avec le casque, la cuirasse et l'épée.

Après tant d'accusations, l'empereur dit encore : « Il arrive souvent, et nous le savons par expérience, que les personnes constituées en dignité sont calomniées par les envieux et les rebelles. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne saurait tromper, au nom de sa sainte Mère, et par le corps de S. Pierre dans l'église duquel nous sommes, de ne rien avancer contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, et qui n'ait été vu par des témoins hors de tout soupçon. » Les évêques, le clergé et le peuple romain reprirent tout d'une voix : « Si le pape Jean n'est pas coupable de tout ce que le diacre Benoît vient de lire, et de beaucoup d'autres crimes si honteux qu'on n'oserait les révéler, que le Prince des apôtres nous refuse l'entrée du ciel, et que nous soyons rejetés à la gauche, comme des athées ! Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins notre armée, qui depuis cinq jours l'a vu, à l'autre bord du fleuve, l'épée au côté, portant le bouclier, le casque et la cuirasse ; il n'y eut que le fleuve qui l'empêchât d'être pris en cet équipage. » L'empereur convint qu'il y avait autant de témoins de ce fait que de soldats dans son armée.

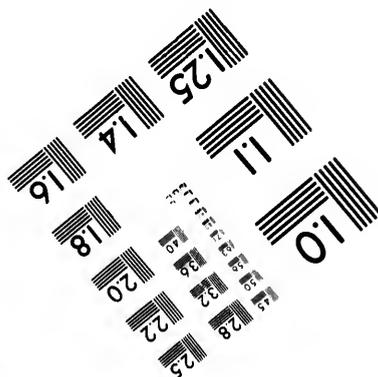
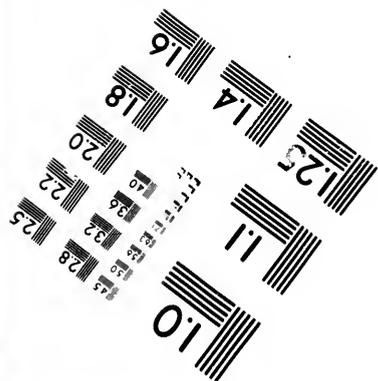
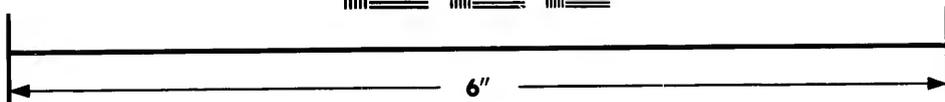
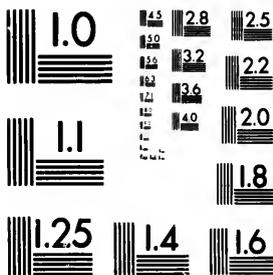
Bien différens des soixante-seize évêques, qui, assemblés par Théodoric (502), refusèrent de juger le pape Symmaque, chargé aussi des plus graves accusations, et qui n'en prirent ensuite connaissance qu'à la prière formelle de ce pontife, lequel suppléa par là au pouvoir qu'ils n'avaient point, ceux-ci, indignés que Jean XII fit cause commune avec un prince allié des Sarrasins, entreprirent d'adresser au pape les citations canoniques. Une lettre, qui n'était signée d'aucun des prélats, et qu'Othon était censé avoir écrite, pria Jean de venir se justifier dans l'assemblée, où on l'assurait qu'on ne ferait rien que selon les canons. Mais Jean n'ignorait pas que c'est Dieu, et non le troupeau, qui doit juger le pasteur ; comme il avait d'ailleurs pénétré les projets de l'assemblée, il répondit aux évêques : « Nous avons ouï dire que vous entreprenez de faire un autre pape : sachez que, si vous le faites, je vous excommunie de la part du Dieu tout puissant et vous prive de tout pouvoir. »

Dans une seconde réunion, à laquelle se trouvaient un évêque lorrain et trois italiens récemment arrivés, ces derniers venus furent d'avis que les évêques écrivissent au pape en leur nom ; ils osèrent alors lui mander : « Que sa réponse ne contenait rien de solide ; qu'il aurait dû envoyer des députés pour déduire ses raisons ; que s'il ne venait pas au concile pour se justifier, on





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14 28  
16 32  
18 22  
20  
18

11  
10  
15

» ne défererait point à son autorité; et que, s'il n'avait ni empêchement ni excuses légitimes, on mépriserait son excommunication et on la retournerait contre lui-même. » Prétention absurde, puisqu'elle imposerait au souverain pontife, quel qu'il fût, la nécessité de comparaître devant quelques évêques, toutes les fois que l'esprit d'indocilité ou le caprice des princes les assemblerait contre lui. Allant plus loin encore, et admettant qu'un ministre criminel n'a plus de juridiction : « Judas, ajoutent ces évêques, avait reçu avec les autres apôtres le pouvoir de lier et de délier; mais après son crime, il ne put lier que lui-même. » D'où il suivait qu'à cause de ses crimes, admis comme réels, Jean XII avait perdu le pouvoir de suspendre ces prélats : erreur non moins dangereuse que la prétention que nous condamnions tout-à-l'heure est absurde; car les conséquences de cette erreur, qui exclut tous les pécheurs de l'Eglise, et qui la suppose formée des seuls justes, tendent à la rendre invisible. Peut-être ces conséquences, naguère reprochées aux Donatistes, et qui le seront encore aux Vaudois, ne furent-elles pas aperçues des membres du conciliabule, qui, déjà excité contre le pontife, devait être encore plus animé par ses menaces. Quoi qu'il en soit, on ne put signifier au pape cette seconde monition, ni la troisième, parce qu'il s'était éloigné, sans que personne pût dire où il était.

Sur le rapport qu'on en fit dans la troisième réunion, ces évêques, oubliant que leur assemblée ne formait qu'un concile particulier, et qu'après tout le chef de l'Eglise ne relevait d'eux en aucune manière; stimulés d'ailleurs par l'empereur, lequel toutefois, en ne reprochant au pape que de s'être allié à son ennemi, montrait assez qu'il ne regardait pas comme prouvées les autres imputations faites contre Jean XII, ces évêques s'exprimèrent en ces termes : « A un mal si étrange, il faut un remède extraordinaire. Si ce pape ne nuisait qu'à lui-même, on devrait le tolérer; mais c'est un monstre pernicieux, qui n'est en place que pour la perte des âmes et l'opprobre du siège apostolique. » Puis, s'adressant à l'empereur : « Nous vous conjurons, poursuivirent-ils, d'en purger l'Eglise, et de donner les mains à l'élection d'un pontife capable de réparer de si grands maux.—Nous y consentons volontiers, dit le prince; rien ne peut nous être plus agréable que de voir remplir dignement le saint Siège. » A l'instant tous nommèrent d'une voix unanime Léon, premier garde des archives romaines, homme de grande probité, mais qui, tiré si précipitamment d'un office purement laïque, montait sur le saint Siège contre les canons; cette circonstance a fait prendre le change à quelques modernes sur la vraie cause pour laquelle on le trouve qualifié d'un-

tpape, et qui n'était autre que la nullité de la déposition de Jean XII, auquel on l'avait substitué contre les règles.

Léon, ainsi élu le 22 novembre de l'an 963, fut ordonné le 6 décembre suivant, et reçut en moins de quinze jours tous les saints ordres. Mais, s'il se trouva jamais pape légitime, ce ne fut qu'au mois de juin 964, alors que l'empereur se vit contraint de revenir lui-même à Rome pour le faire reconnaître de nouveau, après la mort de Jean XII, arrivée le 14 mai, et après la démission de Benoît V, que les Romains avaient canoniquement élu et fait ordonner depuis la mort du vrai pape. En effet, à peine Othon était-il retourné dans ses Etats, que les Romains, libres de l'influence étrangère et mécontents de ce qui avait eu lieu, avaient pris les armes contre l'empereur : Jean XII, reçu aux acclamations générales, avait assemblé un concile où tout ce qui s'était fait contre lui avait été cassé ; mais une maladie de huit jours l'avait bientôt emporté. Cependant le préfet de Rome, les tribuns et le sénat ayant voulu faire revivre les anciennes lois, Othon revint à Rome, qu'il assiégea, et fit mutiler tous ceux qui tentèrent de s'échapper de la ville. La valeur des Romains eût résisté à ses efforts, si une horrible famine ne les eût réduits à la soumission. Maître de la cité, Othon assembla de nouveau les évêques qui se trouvaient à sa suite et dans le voisinage de Rome ; Benoît V, qui venait d'être ordonné, fut amené devant ces évêques, présidés par Léon, et se jeta à leurs pieds, dit l'anonyme et suspect continuateur de Luitprand, s'avouant coupable d'avoir usurpé le saint Siège. On lui ôta son pallium ; Léon rompit la fêrule ou bâton pastoral qu'il avait à la main, lui enleva la chasuble et l'étole, en disant à l'assemblée qu'il le dégradait de l'honneur du pontificat et de la prêtrise ; mais qu'il lui laissait l'ordre de diacre, en considération de l'empereur, et à condition qu'il n'habiterait point Rome. Le vertueux et savant Benoît fut donc emmené prisonnier en Allemagne. L'empereur, qui l'avait vu assez pour apprécier son mérite, était sur le point de le rendre aux Romains, lorsqu'il apprit que ce légitime pontife était mort à Hambourg, le 5 juillet 965, c'est-à-dire trois ou quatre mois après la mort de Léon, qu'on place ordinairement le 17 mars de cette même année. On élut alors sous le nom de Jean XIII l'évêque de Narni, qui fut intronisé le premier jour d'octobre de cette même année, en présence des évêques de Spire et de Vérone, députés par l'empereur pour assister à l'élection et la confirmer.

C'est dans l'une des deux assemblées qui ont été indiquées plus haut, qu'Othon aurait fait rendre, disent les jurisconsultes allemands, une espèce de constitution par laquelle Léon VIII, avec tout le clergé

et le peuple de Rome, aurait accordé et confirmé à Othon et à ses successeurs le droit d'établir le pape, ainsi que tous les archevêques et évêques de ses Etats ; de se nommer tel successeur qu'il jugerait à propos pour le royaume d'Italie (ce qui semblerait prouver que, dans ce conflit de prétentions, dit Feller, les empereurs se regardaient comme dépendans de Rome, tandis qu'ils voulaient en être les maîtres). Et tout cela aurait été concédé de telle sorte qu'on ne pût élire ni patrice, ni pape, ni évêque, sans le consentement de l'empereur, sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort. Si ce décret était authentique, il n'aurait aucune valeur comme émané d'un anti-pape, et même extorqué par la violence. Mais bien loin de présenter un caractère d'authenticité, ce prétendu décret n'est connu que depuis Thierry de Niem, au commencement du quinzième siècle ; et ce sont les circonstances fâcheuses du grand schisme d'Occident qui en ont favorisé la fabrication. Quant à la qualification d'anti-pape, dont nous nous sommes servis à l'égard de Léon, et qui lui est donnée généralement, nous ferons remarquer qu'elle lui est épargnée par Fleury, lequel, donnant au règne de Léon une durée de un an et quatre mois, au lieu d'une durée de dix mois seulement, le considère comme pape légitime, du vivant de Jean XII et de Benoît V : d'où il suit que cet auteur attribue simultanément trois chefs à l'Eglise, ou qu'il reconnaît à Othon le pouvoir de faire déposer un pape légitime par quelques évêques de sa domination.

Othon, en partant pour l'Italie, avait laissé ses Etats d'Allemagne et son fils, aussi nommé Othon, sous la conduite de son frère Adalbert, archevêque de Cologne, comme on sait, et tout à la fois duc ou gouverneur de Lorraine. Des fonctions si différentes, et pour l'ordinaire si incompatibles, ne le furent point pour le saint prélat. Les soins du gouvernement, qu'il remplit à la satisfaction du prince et des sujets, ne purent le distraire des exercices de la religion, ni même de l'étude, dont il inspirait le goût à tous ceux qui l'environnaient. Il s'appliqua surtout à former des évêques éclairés et vertueux dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, où le clergé était tombé dans un grand relâchement. Tous ses vœux cependant ne paraissaient plus se porter que vers le honneur de la vie future, pour laquelle on l'entendait souvent soupirer durant la nuit. Condamné à vivre au milieu du faste, et à prendre part aux amusemens frivoles de la cour, il gémissait au fond de son cœur de la contrainte à laquelle il était réduit. Il ne mangeait presque rien dans les plus grands repas, et y paraissait néanmoins aussi gai que personne. Au milieu de ses officiers et de ses vassaux tout couverts de pourpre et d'or, on ne le reconnaît

non et à se:  
 les archevê-  
 esseur qu'il  
 lerait prou-  
 s empereurs  
 ls voulaient  
 e telle sorte  
 le consente-  
 til perpétuel  
 ncune valeur  
 la violence.  
 cité, ce pré-  
 em, au com-  
 nstances fa-  
 risé la fabri-  
 s nous som-  
 généralement,  
 eury, lequel,  
 quatre mois,  
 idère comme  
 : d'où il suit  
 a l'Eglise, ou  
 un pape légi-  
 ats d'Allema-  
 de son frère  
 tout à la fois  
 ifférentes, et  
 pour le saint  
 a satisfaction  
 ercices de la  
 t à tous ceux  
 r des évêques  
 royaume de  
 relâchement.  
 rter que vers  
 ndait souvent  
 u du faste, et  
 l gémissait au  
 t réduit. Il ne  
 et y paraissait  
 officiers et de  
 le reconnais-

sait qu'à son air de dignité, et à cette noble simplicité qui éclipsait toutes les pompes de la vanité mondaine.

L'empereur son frère, à son retour d'Italie, vint à Cologne lui témoigner avec effusion de cœur combien il était satisfait de son administration. Ils célébrèrent ensemble la fête de la Pentecôte, et rendirent en commun leurs actions de grâces au Seigneur, avec des marques extraordinaires de piété et d'attendrissement. Quand il fallut se séparer, leur tendresse mutuelle parut encore redoubler, comme par un pressentiment secret qu'ils ne se reverraient plus : ils ne s'embrassèrent qu'en s'inondant l'un l'autre de leurs larmes. En effet, le saint archevêque, par des vœux bien supérieures à celles de la politique, étant allé en France pour en réconcilier les princes, qu'il envisageait moins comme ses rivaux que comme ses frères, tomba dangereusement malade à Compiègne. Il se fit transporter à Reims, dont l'archevêque Odalric lui était cher à cause de ses vertus. Sachant que sa dernière heure était proche, quoiqu'il n'eût pas plus de quarante ans, il se confessa, puis fit apporter le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, et le reçut, prosterné sur le pavé, avec des sentimens d'humilité et de componction qui faisaient fondre en larmes une multitude d'évêques et de seigneurs attirés auprès de lui, plus encore par l'éclat de ses vertus que par celui de son rang. Ainsi mourut Brunon, universellement regretté, le 11 octobre de l'année 965, douzième de son épiscopat<sup>1</sup>. Les reliques d'un pasteur si cher furent reportées à Cologne, et déposées dans le monastère de Saint-Pantaléon qu'il avait fondé.

Odalric de Reims, à qui S. Brunon donna des preuves de son estime dans un moment où elles sont si peu équivoques, avait été placé sur ce siège, pour remédier aux suites pernicieuses d'un schisme qui avait long-temps désolé cette Église. Dès l'an 925, Herbert, comte de Vermandois, y avait placé Hugues, le dernier de ses fils, âgé tout au plus de cinq ans. Cet enfant, fait évêque contre tous les principes du droit et de la raison, soutenu par un père factieux et puissant qui se rendait formidable aux rois, avait été agréé par Jean X, qui fut adroitement surpris, ou qui crut par là rétablir la paix. Ne pouvant se flatter d'obtenir le désistement d'un comte plus puissant que le roi de France, que Herbert retint bientôt prisonnier, et agissant comme si le siège de Reims eût été vacant, Jean chargea l'évêque de Soissons d'administrer cette Église. Mais Herbert, sans égard pour une telle condescendance, et ne se souciant d'ailleurs que du temporel, donna le soin du spirituel à

<sup>1</sup> Sigeb. Chron. an. 965.

Odalric qui avait été chassé du siège d'Acqs par les Hongrois et qui s'était réfugié auprès de lui. La septième année de cette invasion, on élut un autre archevêque, savoir Artaud, moine de l'abbaye de Saint-Remi ; mais trois conciles, tenus à Mouson, à Verdun, à Ingelheim près Mayence, et confirmés par le saint Siège, purent à peine déposséder Hugues, qui avait survécu à Artaud. Le différend relatif à l'Eglise de Reims, moins importante encore par ses grands biens que par sa situation aux confins des royaumes de France et de Germanie, partagea les princes, dont les factions contraires divisaient alors et bouleversaient tout l'empire français.

La maison de Charlemagne touchait à sa ruine entière. Charles le Simple, qui en descendait, avait déjà vu monter successivement sur le trône de ses ancêtres trois princes d'un autre sang, Eudes et Robert, tous deux fils de Robert le Fort, duc de France, et Raoul de Bourgogne, gendre du roi Robert. Mais sa famille avait un émule bien plus redoutable, quoique plus sage et plus modéré, dans Hugues le Grand, fils et successeur de Robert au duché de France. C'était lui qui avait assuré le succès de la bataille de Soissons, où le roi son père fut tué de la main même de Charles le Simple, et qui avait changé le triomphe de ce vainqueur inhabile en une fuite honteuse. Il aurait pu dès-lors mettre la couronne sur sa propre tête ; mais il ne voulait point d'une telle élévation, à moins qu'elle ne fût durable. Le temps de consommer ce grand œuvre ne lui paraissant pas encore venu, il déféra cette royauté passagère à son beau-frère Raoul. Celui-ci étant mort l'an 936, Louis d'Outremer, ainsi nommé de l'Angleterre, qui lui avait fourni un asile dans son enfance, remonta, la même année, sur le trône de Charles son père, mort dès l'an 929, dans la prison où le comte de Vermandois l'avait retenu opiniâtrément. Hugues le Grand se prêta encore aux circonstances, et reconnut Louis pour son roi, puis son fils Lothaire, qui fut couronné à Reims le 12 novembre 954.

Alors florissait saint Mayeul de Cluny<sup>1</sup>, l'un des principaux ornemens de l'Eglise de France. Malgré son attrait pour une sainte obscurité, et son éloignement extrême de toutes les grandeurs terrestres, il était néanmoins issu de la première noblesse, fils d'un père si puissant au pays d'Avignon, qu'il donna jusqu'à vingt terres au monastère de Cluny. Mayeul, ayant perdu son père et sa mère dans une grande jeunesse, se retira auprès d'un seigneur de ses parens, à Mâcon, d'où il alla étudier à Lyon dans le monastère de l'Île-Barbe, école alors la plus célèbre de toutes ces contrées. Il y profita autant pour les mœurs que pour la doctrine,

<sup>1</sup> Elog. sæc. V. Act. Bened. p. 322. Boll. 11 mai.

et acquit tant de réputation, que, du consentement unanime du prince, du peuple et du clergé, il fut élu évêque de Besançon, n'étant encore que diacre. Mais, ne respirant que la fuite du monde et des honneurs, il refusa cette dignité avec une constance invincible. Tout son plaisir était de visiter souvent dans son voisinage les pieux solitaires, dont il embrassa enfin l'institut. Après six ans de profession, il fut institué coadjuteur de l'abbé Aimard (949), qui, appréhendant que sa vieillesse et ses infirmités ne donnassent lieu au relâchement de l'observance, résolut de partager avec lui son titre et ses fonctions, du consentement de tous les frères; et afin que l'humble Mayeul ne pût s'en défendre, Aimard s'autorisa du suffrage de l'évêque diocésain et de plusieurs autres prélats. On ne sait pas combien S. Aimard, ainsi qualifié dans plusieurs martyrologes, survécut à son abdication; mais S. Mayeul fut abbé plus de quarante ans. Ce long gouvernement, également sage et saint, contribua infiniment à élever son ordre à ce haut point de considération où il se soutint encore longtemps après lui.

Il unissait à la piété le goût des sciences et de l'application. Il aimait tellement la lecture, qu'en voyageant, même à cheval, il avait ordinairement un livre à la main. Il se rendit surtout habile dans la connaissance des lois, des canons et de la discipline monastique. A la doctrine il joignait une grande facilité à s'énoncer, et un tour d'esprit plein d'aménité, qui rendait sa vertu aimable à tous ceux qui l'entendaient. Il s'étudia principalement à conserver dans ses religieux la pureté qu'annonçaient en lui-même sa candeur, sa modestie et la simplicité de toutes ses manières. Des seigneurs de tout pays, touchés par ses solides exhortations, professèrent la vie monastique sous sa conduite; ce qui augmenta également et la splendeur religieuse, et les biens temporels de l'ordre.

La réputation de Cluny et de son saint abbé s'étendit bien loin hors de France. Heldric, qui, pour embrasser ces saintes observances, avait quitté sa femme, ses grands biens et l'un des premiers rangs parmi les seigneurs d'Italie, procura à l'empereur Othon la connaissance particulière de Mayeul. Ce prince, que de mauvais conseils égaraient dans l'affaire de l'antipape Léon VIII, mais qui n'était pas moins attentif au bien de la religion et même de la régularité monastique qu'à celui de l'Etat, fit venir auprès de lui le saint abbé; il ne se proposait rien moins que de lui donner le gouvernement de tous les monastères de sa domination, en Italie et en Germanie. Mayeul commença par réformer le monastère de Classe près Ravenne, et, à la prière de l'impératrice S<sup>te</sup> Adélaïde, il ré-

tablit la fameuse abbaye du Ciel-d'Or, fondée près Favier par le roi Luitprand. Cette pieuse princesse avait conçu tant de vénération pour l'homme de Dieu, qu'elle aurait voulu lui rendre les services dont s'acquittent à peine les personnes du dernier rang. Tous les seigneurs de la cour lui montraient un respect et une affection semblables. Pour l'empereur, il semblait avoir mis en lui seul toute sa confiance; au moins tous ceux qui avaient quelque intérêt à ménager auprès du prince ne pouvaient recourir à une médiation plus efficace.

En repassant les Alpes (969), Mayeul fut pris par ces troupes de Sarrasins qui avaient fait leur place d'armes du fort de Fressinet, (entre Toulon et Fréjus), d'où ils portaient en France comme en Italie leurs violences et leurs brigandages. Une grande multitude de gens de tout pays, qui avaient cherché leur sûreté à la suite d'un si saint homme, furent faits prisonniers avec lui. C'est ce qui l'engagea, beaucoup plus que son intérêt personnel, à ménager sa rançon du côté de Cluny, où il manda sa captivité. Cette nouvelle plongea dans la consternation, non-seulement ses religieux qui le chérissaient comme un tendre père, mais tout ce qu'il y avait de gens de bien dans le voisinage. Chacun s'exécuta généreusement, et au moyen de ces dons, joints à l'argent du monastère, on réunit la somme, qui avait été fixée par les barbares à mille livres pesant d'argent, afin que chacun de ceux qui avaient arrêté les voyageurs en pût avoir un livre. Cependant la sainteté de Mayeul lui avait concilié, de la part des infidèles, une vénération presque égale à celle des Chrétiens. Ils l'avaient chargé de chaînes, dans la première fougue d'un zèle aveugle qu'il avait entrepris d'éclairer; mais, l'ayant trouvé presque aussitôt libre de ses fers au milieu du cachot où ils l'avaient renfermé, tout leur ressentiment se convertit en un respect religieux. Un d'entre eux ayant mis le pied sur la Bible que Mayeul portait toujours avec lui, les autres reprirent sur-le-champ leur camarade avec indignation. Le même jour, ce Sarrasin eut querelle avec d'autres Musulmans, et ils lui coupèrent le pied dont il avait foulé les divines Écritures. Peu après le départ de S. Mayeul, les Sarrasins furent entièrement chassés du fort de Fressinet (973), ce qui permit de regarder cet événement comme une punition de l'insulte faite au serviteur de Dieu.

L'Église d'Orient ou de Grèce, dans l'état de dépérissement où elle se trouvait, avait encore devant les yeux quelques exemples capables ou d'y ramener la ferveur primitive, ou du moins d'en retracer le souvenir. Alors on y admirait principalement le soli-

taire S. Luc <sup>1</sup>, nommé le Jeune pour le distinguer d'un autre saint de même nom, qui dans le siècle précédent était abbé auprès du mont Etna en Sicile. Luc le Jeune, né en Thessalie, contracta dès l'enfance l'habitude de ne manger, ni viande, ni œufs, ni laitage, de n'user que de pain d'orge, et de ne boire que de l'eau. Il montra, dès le même âge, autant de tendresse pour les pauvres qu'il avait de dureté pour lui-même : il lui arriva plusieurs fois de leur donner ses vêtemens, et de revenir presque nu à la maison paternelle <sup>2</sup>. A l'époque de la première adolescence, il prit le petit habit de religion dans un monastère d'Athènes et le grand habit monastique sur le mont Saint-Joannice, à l'âge de dix-huit ans seulement. Là, il augmenta encore ses exercices de pénitence et de piété, et reçut, avec le don des miracles, celui de connaître les choses à venir et les plus cachées.

Un jour il dit à quelques frères qui se trouvaient avec lui : *Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau, et qui a besoin de soulagement.* Peu après arriva un homme qui ne portait rien, et qui demanda Luc, en disant qu'il avait besoin de son secours. Le saint, affectant une dureté qui lui était fort étrangère, le fit attendre sept jours sans vouloir lui parler. Quand il l'aborda, après cette première épreuve : « Comment, lui dit-il, oses-tu paraître » chargé de si grands crimes ? et que viens-tu chercher parmi » nous ? Ce n'est pas d'hommes ignorans et sans caractère que tu » as besoin, mais des pasteurs de l'Eglise. Déclare néanmoins le » meurtre que tu as commis, pour te disposer à en obtenir le » pardon. » Le meurtrier fut effrayé d'une pénétration si miraculeuse, et dit en tremblant : « Homme de Dieu, je vous confesserai » ce que vous savez déjà, quoique je l'aie fait fort secrètement. » Il exposa sur-le-champ toutes les circonstances de son crime, se prosterna aux pieds du saint, et le conjura d'avoir pitié de son âme. Luc le releva charitablement, lui donna les avis convenables, et lui prescrivit, entre autres choses, de faire célébrer pour le mort le service du troisième, du neuvième et du quarantième jour ; mais surtout de pleurer son péché dans l'amertume de son cœur pendant tout le reste de sa vie. On voit ici quelle sorte de confession les pécheurs faisaient quelquefois à des moines qui n'étaient pas prêtres : les pénitences imposées par ces laïques n'étaient que des préparations à l'absolution sacramentelle.

Luc témoignait en toute rencontre le respect le plus profond et la plus religieuse docilité pour les évêques, qu'il regardait comme les princes de l'Eglise et les interprètes du Seigneur à l'é-

<sup>1</sup> Boll. 7. Febr. — <sup>2</sup> Combef. Auct. t. 2, p. 969.

gard des fidèles. Comme l'archevêque de Corinthe passait auprès du mont Saint-Joannice, le saint solitaire cueillit les meilleures herbes de son jardin, et vint lui offrir ces petits présents, tels que sa respectable pauvreté les lui pouvait fournir. Le prélat attendri lui fit donner une quantité de pièces d'or. Le saint homme les refusa, et dit : *Seigneur, l'or m'est inutile, mais j'ai grand besoin de prières et d'instructions.* Voyant cependant que l'évêque était mortifié de son refus, il prit une de ces pièces, puis le supplia d'ajouter à ses largesses temporelles les trésors inestimables de la parole du salut : « Seigneur, lui dit-il, comment pouvons-nous participer aux mystères sacrés de l'Agneau sans tache, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer sans prêtres dans les déserts et les montagnes ? » L'archevêque répondit : « Il faut faire tous vos efforts pour vous procurer un prêtre. » Quand la chose est absolument impossible, on met le vase des présanctifiés sur la sainte table, si l'on est dans un oratoire ; et sur un banc très-propre, si c'est dans une cellule. Vous déplierez ensuite le voile, et vous y déposerez les particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les psaumes convenables ou le trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, et vous vous inclinerez pour prendre avec la bouche le corps de Jésus-Christ, et vous direz : *Amen.* Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira qu'à cet usage. Vous renfermerez avec le voile le reste des particules dans le vase sacré, et vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment. » C'est ainsi que dans les cas les plus extraordinaires on traitait la divine eucharistie avec un respect unique, et que les anachorètes les plus solitaires n'étaient jamais exclus de sa participation, ni même de sa fréquentation. S. Luc fut souvent obligé de changer de demeure, à cause des incursions des Barbares. Enfin il se fixa et mourut dans l'Attique (946), en un lieu nommé Soterion. Sa cellule fut changée en un oratoire, où il s'opéra une quantité de miracles qui le font compter au nombre des saints par l'Eglise grecque.

L'Asie, dépendante de Constantinople, ne fut pas moins illustrée par les vertus de S. Paul de Latre. Il avait un frère nommé Basile, qui s'enfuit au mont Olympe, comme ses parens le voulaient marier, et qui se fit moine dans la laure de S. Elie. Là, se trouvant encore importuné par ses proches et ses amis, il se retira plus avant dans les terres, auprès du mont de Latre, où il fit venir son frère Paul, qui fut ainsi engagé par lui dans la carrière de la perfection. Pierre, ami de Basile et abbé du monas-

tère de Carye près Latre, se fit un plaisir de cultiver les excellentes dispositions du jeune Paul. Mais il s'aperçut bientôt que cette âme privilégiée avait moins besoin d'aiguillon que de frein dans une route où les commencemens, si épineux pour tant d'autres, paraissaient trop doux à ce prosélyte fervent. Il déclara d'abord une guerre irréconciliable aux inclinations les plus naturelles, jusqu'à vouloir absolument vaincre le sommeil. Il ne se couchait point pour dormir; il prenait seulement quelques momens de repos, en s'appuyant contre un arbre ou contre un coin de rocher. Il ne se permettait pas une parole inutile; il était si recueilli au milieu des occupations différentes de la cuisine auxquelles on l'appliqua, que tous les objets servaient moins à le distraire qu'à lui rappeler le souvenir des vérités éternelles. Le feu matériel lui représentait si vivement celui de l'enfer, qu'on le voyait souvent fondre en larmes, et gémir avec amertume sur l'aveugle témérité des pécheurs. Il demanda instamment à son abbé la permission de se retirer au désert, pour y vivre dans un parfait oubli de toutes les choses de ce monde; mais tant que l'abbé Pierre vécut, il la lui refusa toujours, à cause de sa jeunesse.

Après la mort de cet abbé, Paul ayant communiqué son dessein à son ami Démétrius, ils se retirèrent ensemble au sommet du mont de Latre, où il y avait une grotte qui portait le nom de la Mère de Dieu. Démétrius, dans la crainte de n'y pouvoir subsister, proposa de se rapprocher de la laure des Cellibares, située dans la même contrée. « Non, dit Paul, il faut demeurer ici. — » Et de quoi vivrons-nous, reprit Démétrius? — Du fruit de ces » arbres, » répondit Paul en montrant des chênes chargés de glands. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayèrent de cette étrange nourriture, qui les fit vomir jusqu'au sang. Démétrius voulut se plaindre; mais Paul, tournant l'aventure en plaisanterie, dit en souriant : « Nous nous en porterons mieux, nous » voilà purgés de nos mauvaises humeurs. »

Démétrius, que l'esprit de Dieu n'appelait point à une pareille austérité, se rapprocha de la laure, et se joignit à un anachorète fort avancé en âge et non moins en vertu. Il lui dit ce qui lui était arrivé avec Paul, et combien il souffrait de le laisser sans secours. « Soyez tranquille, mon fils, lui dit le saint vieillard, nous » partagerons avec lui les alimens que le Seigneur daignera nous » fournir. » Démétrius n'eut rien de plus pressé que de porter ces paroles à Paul, qui dit en versant des larmes de reconnaissance : « Vous voyez, mon frère, que Dieu n'abandonne pas ceux qui » s'abandonnent eux-mêmes entre ses mains. » Paul alla dans la

suite trouver un saint abbé nommé Athanase, qui, après avoir gouverné un monastère, vivait en anachorète près la laure du Sauveur sur la même montagne. Il le pria de lui faire construire une colonne auprès de la laure ; mais Athanase lui montra une roche escarpée qui formait une colonne naturelle couronnée d'une grotte comme de son chapiteau. Elle avait déjà servi de retraite à un saint solitaire pendant la persécution des iconoclastes. Paul y demeura douze ans. Une lampe avec un peu d'huile et une pierre à fusil formaient tous ses meubles. Sa nourriture consistait en quelques morceaux de pain que lui apportait un paysan du voisinage. Il s'abreuvait de l'eau d'une fontaine qu'il fit sortir de son rocher, et qui coula toujours depuis. Mais, afin qu'il ne fût pas privé de l'aliment divin de nos âmes, de temps en temps l'abbé Athanase lui envoyait un prêtre qui montait à l'aide d'une échelle et célébrait le saint sacrifice <sup>1</sup>.

Une vie si merveilleuse ne manqua point d'attirer une foule d'admirateurs et d'émules. Les uns se logèrent dans des cavernes voisines, les autres construisirent des cabanes ; on bâtit un oratoire sous le nom de Saint-Michel, et il se forma insensiblement une communauté nombreuse. Paul, si peu soigneux de sa subsistance, pourvut avec un grand soin à celle de ses disciples, pour éloigner tout prétexte d'inconstance. Il faisait tellement ses délices de l'oraison et du recueillement, que la joie ou la tristesse se peignait sur son front, selon qu'on l'obligeait à parler, ou qu'on le laissait converser uniquement avec Dieu. C'est ce qu'il fut contraint de déclarer, pour l'édification des frères, à qui une altération si sensible de son humeur causait plus que de l'étonnement. Se trouvant néanmoins importuné à l'excès par les visites de ses disciples et des autres personnes qui affluaient sans cesse à sa grotte, il se retira secrètement dans l'endroit le plus désert de la montagne, exposé à toutes les injures de l'air, et n'ayant pour compagnie que les bêtes sauvages. On sut encore le trouver et le ramener de temps en temps à la laure, sous prétexte de quelque besoin pressant d'instruire et d'animer les frères. C'est pourquoi il prit le dessein de passer à l'île de Samos. Sa célébrité l'y accompagna. En peu de temps, il rétablit les trois laures de cette île, que les Sarrasins avaient ruinées. Cependant les solitaires de Latre, le cherchant de toutes parts et l'ayant enfin découvert, l'engagèrent encore à revenir. Autant il était prompt à suivre les impressions de l'esprit de Dieu, autant il craignait de les confondre avec ses propres goûts et sa satisfaction personnelle.

<sup>1</sup> Ms. Bibliot. reg. fol. 204, n. 2450.

Malgré son attrait pour la retraite et l'abstinence, il avait coutume de faire quelques festins aux fêtes les plus solennelles, et d'y convier beaucoup de monde. Un dimanche de l'octave de Pâques, destiné à l'un de ces repas de charité, l'économiste de la communauté se trouva dépourvu de toute provision. Il courut en avertir le saint avec une grande inquiétude. Paul lui reprocha son peu de foi. A l'instant arrivèrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs et de toutes sortes de fruits qu'envoyaient des voisins charitables. Tels étaient les mets que ces vrais solitaires regardaient comme fort délicats, et qu'ils réservaient pour leurs festins. Ils s'en privaient eux-mêmes pour les distribuer à leurs hôtes et aux pauvres. Leur saint guide en particulier avait tant d'affection pour l'aumône, qu'il donnait jusqu'à son pain et ses vêtements. Manquant un jour de toute autre chose, il voulut se vendre comme esclave, afin de soulager quelques malheureux au prix de sa propre liberté.

La réputation d'une si haute vertu s'étendit à Constantinople et à Rome. Le pape fit examiner la manière de vivre de Paul, et voulut qu'on lui adressât un rapport à ce sujet. Pierre, roi des Bulgares, écrivit souvent au saint pour se recommander à ses prières. L'empereur Constantin Porphyrogénète le consulta sur différentes expéditions de grande importance, et l'issue de ces guerres ne manqua point de faire naître le repentir quand la politique ne se trouva point d'accord avec les lumières de l'homme de Dieu. Paul employa efficacement son crédit auprès de ce prince pour faire bannir, de Milet et du voisinage, de dangereux Manichéens. Il mourut dans la laure de Latre, l'an 956, le 15 décembre, jour auquel l'Église grecque honore sa mémoire. Il exhorta ses moines jusqu'à son dernier soupir, sans jamais vouloir nommer son successeur, quelque instance qu'on lui pût faire. Il prétendait leur laisser autant de liberté dans le choix de leur supérieur qu'il leur avait toujours demandé de perfection dans leur obéissance.

Peu après sa mort, les miracles s'opérèrent avec tant d'éclat à son tombeau, que les solitaires s'en plaignirent sérieusement à lui-même, comme d'une source de distraction qui les allait priver des fruits et des saintes douceurs de leur retraite. Un jour que la délivrance d'un énergumène avait occasionné beaucoup de tumulte dans l'église, un des anciens de la communauté, nommé Siméon, s'approcha de la sépulture du saint, et lui dit, comme s'il eût été vivant : « Est-ce donc là ce que vous nous avez recommandé touchant la fuite du monde et du tumulte ? Ne voyez-vous pas que vous nous préparez des troubles infinis ? Ce lieu sera bien

« tôt rempli de femmes et d'enfans, aussi bien que d'hommes de tout état. Alors que deviendront le recueillement et la régularité ? » Dites-nous dès aujourd'hui si vous prétendez continuer ces miracles. Dans ce cas-là, nous vous descendrons de la montagne, et nous vous laisserons en bas faire tout ce que vous jugerez à propos. » Cette plainte singulière, et respectable par la simplicité même qui la dicta, parut avoir son effet. Depuis ce moment le saint ne guérit plus en public aucun possédé ; mais il fit beaucoup d'autres miracles, comme il en avait fait pendant sa vie.

Il avait témoigné une dévotion toute particulière pour l'image de Jésus-Christ, imprimée miraculeusement, à ce que tout le monde croyait, en faveur d'Abgar, roi ou seigneur d'Edesse, sur un linge dont le Sauveur s'essuya le visage. Paul fit appliquer sur le suaire d'Edesse un linge de même grandeur, et l'on dit que, quand il l'eut déployé, il y vit une image semblable à l'original. Ce divin monument faisait alors grand bruit dans tout l'Orient, et surtout à Constantinople, où il avait été transféré depuis peu par les soins de l'empereur Romain-Lécapène, qui l'avait acheté pour deux cents Sarrasins et douze mille pièces d'argent. Le premier auteur de l'antiquité qui en parle est l'historien Evagre<sup>1</sup>, qui écrivait dans le cinquième siècle, et qui lui attribue la délivrance d'Edesse, assiégée de son temps par Cosroès, roi de Perse. L'histoire orientale parle de sa translation<sup>2</sup>. On trouve toute la suite de cette merveille dans un discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogénète<sup>3</sup>, qui, outre les miracles opérés dans les premiers temps à l'occasion de cette image, raconte une foule de prodiges arrivés à sa translation, dans tout le cours du voyage d'Edesse à Constantinople. Elle arriva dans cette dernière ville le quinzième jour d'août de l'année 944, et fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame des Blaquernes, où l'empereur célébrait la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta à la grande église, c'est-à-dire à Sainte-Sophie, pour lui rendre un culte encore plus éclatant. Elle fut enfin placée dans l'église du Phare, qui était la principale des chapelles du palais. L'église grecque célèbre la fête de cette translation le jour même de sa première célébration à Constantinople, seizième du mois d'août.

L'empereur Constantin engagea Siméon Métaphraste à secourir son zèle pour la manifestation des merveilles que Dieu se plaît à opérer en faveur de son Église, et par le ministère de ses saints. Siméon, né (882) d'une famille puissante, doué d'un génie heureux, élevé avec soin, employé aux négociations les plus im-

<sup>1</sup> Evagr. Hist. IV. c. 27. — <sup>2</sup> Elmat, p. 213 — <sup>3</sup> Combes. ad 16 Aug.

portantes, et parvenu aux premières charges de l'empire, avait tous les talens et toutes les facilités nécessaires pour rendre également solide et intéressante la collection des vies de saints qu'il entreprit de donner<sup>1</sup>. Il rassembla une multitude de livres, de mémoires, même de pièces originales. Mais, outre le goût de son siècle, qui n'était pas celui de la vérité simple et sans fard, il avait l'esprit naturellement tourné au merveilleux. Trouvant donc trop de simplicité dans les monumens anciens, dans les premiers actes des martyrs, dans les originaux de la vie de plusieurs saints, il en changea, ou, pour mieux dire, il en dénatura tout-à-fait le style, les amplifia avec emphase; y ajouta beaucoup de faits pris ailleurs, et peut-être inventés par un faux zèle; en retrancha des traits peu saillans, mais souvent essentiels, dont son esprit, plus brillant que judicieux, ne sentait pas l'importance. On peut se convaincre de la justice de cette censure, en confrontant son histoire des SS. Taraque, Proho et Andronique, avec les actes primitifs de ces martyrs, qui ont été retrouvés de nos jours. Ce sont ces ouvrages de Siméon qui lui ont fait donner le surnom de Métaphraste, lequel ne signifie pas seulement traducteur, mais auteur de gloses et de paraphrases. Comme il s'était rendu fort célèbre par ses écrits, outre les Vies de saints qu'il a composées en grand nombre, on lui en a attribué encore beaucoup d'autres qu'il est difficile de démêler des siennes : ce qui rend toutes celles de cet âge, ou de ce style, raisonnablement suspectes. On ne peut s'y fier qu'autant qu'elles sont appuyées par des monumens plus sûrs. Siméon Métaphraste mourut vers l'an 976. Les Grecs célèbrent sa fête avec solennité le 27 novembre.

Constantin Porphyrogénète s'efforça de faire reflourir généralement toutes les sciences et tous les arts, extrêmement déchus par la négligence de ses prédécesseurs<sup>2</sup>. Il régna encore quinze ans, depuis qu'il fut délivré de Romain-Lécapène et de ses enfans. Libre alors, et seul maître de l'empire, il chercha de tous côtés les hommes à talens, et n'eut rien plus à cœur que de les multiplier. Il rétablit les écoles, il honora jusqu'aux étudiants de ses libéralités et de sa faveur; il s'entretenait familièrement avec eux, leur proposait des récompenses, et les faisait manger à sa table. Il s'était rendu lui-même si habile dans les arts mécaniques, qu'il corrigeait les meilleurs ouvriers. Mais c'est à cela que se bornèrent toutes les espérances qu'il avait fait concevoir de lui, lorsqu'il s'était vu libre et seul empereur. Il montra toujours, à la vérité, beaucoup de religion à l'extérieur, n'allant jamais à l'é-

<sup>1</sup> Psell. ep. Allat. de Sim. Boll. pref. gener. l. 1, c. 1, etc. — <sup>2</sup> Post. Theoph. Ced

glise aux jours de solennité sans faire des offrandes magnifiques en ornemens précieux, en vases d'or, en pierres du plus grand prix. Mais il était sujet au vin et à la colère, d'une sévérité dans les châtimens qui tenait lieu de la cruauté, d'une paresse qui lui faisait donner les emplois sans aucun discernement : ce qui porta la corruption des ministres aux derniers excès, et rendit tout vérial à la cour.

Dès l'année 948, il avait fait couronner empereur son fils Romain, qui n'avait que dix ans, et qui, à peine parvenu à vingt, se lassa de sa dépendance, et lui fit donner du poison dans une médecine. Constantin, qui ne l'avait prise qu'en partie, ne laissa point que de tomber dans une langueur incurable, dont il mourut enfin au mois de novembre de l'an 959, avec la réputation d'un savant du premier ordre et d'un très-médiocre empereur. Pour distinguer son successeur du dernier empereur de même nom, on le nomme Romain le Jeune. Son règne fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un parricide. Il n'en usa guère mieux avec sa mère Hélène qu'avec l'empereur son père. Il la chassa du palais, sans lui laisser la consolation de vivre avec les princesses ses filles, qu'il contraignit de se faire religieuses, ce qui fit mourir l'impératrice de chagrin. Ensuite il s'abandonna à une débauche effrénée, et mourut à l'âge de vingt-quatre ans, après en avoir régné moins de trois et demi. Il laissa pour héritiers ses fils Basile et Constantin : mais leur bas âge empêcha qu'ils montassent aussitôt sur le trône.

Nicéphore Phocas, capitaine illustré par plusieurs victoires qu'il avait remportées sur les Musulmans et sur les Russes, fut proclamé empereur, dès le 2 juillet 963, par l'armée qu'il commandait ; et le 6 août suivant, il fut couronné à Constantinople. Quelques semaines après, il épousa l'impératrice Théophanon, veuve de Romain, étant lui-même veuf.

Cependant l'empereur Othon rechercha l'alliance des Grecs pour le jeune Othon son fils, que le pape Jean XIII avait couronné empereur d'Occident le jour de Noël 967<sup>1</sup>. L'année suivante, il envoya Luitprand, évêque de Crémone, à Constantinople, et le chargea de demander en mariage, pour le jeune Othon, la princesse Anne, fille de l'empereur Romain le Jeune et de l'impératrice Théophanon remariée à Nicéphore. Les Grecs n'avaient pas encore digéré l'affront qu'ils prétendaient avoir reçu par l'élevation des princes d'Occident à l'empire de l'ancienne Rome. L'ambassadeur, à son débarquement, fut comme emprisonné dans

<sup>1</sup> Legat. Luitpr.

un palais, où il n'avait communication avec personne. Trois jours après, on le conduisit au pied d'un trône sur lequel était assis, selon le portrait qu'il nous a laissé de Nicéphore, un homme de très-petite taille, la tête grosse, le teint fort brun, les yeux petits, les cheveux longs, la barbe large, le ventre gros et les jambes fort courtes. A la gauche de Nicéphore, et plus bas, étaient assis les deux jeunes princes Basile et Constantin, ses beaux-fils. L'empereur, prenant la parole, dit à Luitprand : « J'aurais voulu vous recevoir avec distinction ; mais les procédés de votre maître ne me l'ont pas permis. » Là-dessus il se plaignit des actes d'autorité et de rigueur exercés par Othon dans la ville de Rome, et de ses entreprises sur plusieurs villes que les Grecs occupaient encore dans l'Italie.

Luitprand, à qui cette fierté de théâtre n'imposa point, répondit en ces termes : « Mon maître n'a point exercé de tyrannie sur la ville de Rome, mais il l'a délivrée au contraire du joug de ses oppresseurs. Elle gémissait sous la puissance de femmes prostituées et d'hommes encore plus méprisables. Dans quelle léthargie s'endormaient alors vos prédécesseurs, ces empereurs romains qui ne l'étaient que de nom, sans en remplir aucun devoir ? Le grand Othon n'en a pas usé de la même manière. Animé du désir de rendre à l'Église sa première splendeur, il est venu des extrémités du monde pour délivrer des méchans la grande Rome, et rétablir la puissance du successeur du Prince des apôtres ; et quand il s'est élevé des rebelles contre une autorité si sainte, il les a punis comme des parricides et des sacrilèges, suivant les lois de Théodose, de Justinien et des autres empereurs. » Luitprand répondit ensuite aux plaintes de Nicéphore concernant les entreprises de l'empereur d'Occident sur la Pouille, d'où les Grecs fomentaient les troubles du reste de l'Italie, et les incursions même des Sarrasins ; puis il fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Othon et la princesse Anne. Nicéphore différa de répondre, sous prétexte d'une procession qu'il faisait célébrer ce jour-là, et dont l'heure était arrivée.

La description qu'en fait Luitprand donne de la majesté de ces empereurs une idée qui répond à celle de leur burlesque hauteur. Il dit que, depuis le palais jusqu'à Sainte-Sophie, il y avait une multitude de petits marchands et d'ouvriers rangés en deux haies, nu-pieds pour la plupart, armés de dards et de boucliers rouillés. Les grands qui accompagnaient l'empereur avaient des habits de cérémonie, mais si vieux et si usés, que le cortège eût été beaucoup mieux en habits ordinaires. Il n'y avait que l'empereur qui portât de l'or et des pierreries ; mais ces ornemens im-

périaux faits pour des hommes d'une tout autre taille que la sienne, paraissaient sur lui des habits d'emprunt, plus propres à une farce qu'à une cérémonie auguste. Des chantres, postés sur une haute estrade, crièrent quand il passa : « Voilà l'étoile du » matin, l'aurore des beaux jours, le fléau des Musulmans : Peuples, adorez votre empereur, et courbez la tête sous sa puissance » immortelle. »

Toutefois, malgré cette espèce d'apothéose, Nicéphore fit manger l'ambassadeur à sa table. Mais, voulant prolonger son triomphe, et donnant assez grossièrement carrière à sa maligne vanité : « Vous n'êtes pas des Romains, lui dit-il; vous n'êtes que des » Lombards. — Vous nous rendez justice, repartit Luitprand. » Nous autres Occidentaux, soit Francs, soit Saxons, et Lombards » si vous voulez, nous n'avons pas de plus grande injure à dire aujourd'hui à un homme, que de l'appeler Romain. Nous n'attachons plus à ce terme qu'une idée de bassesse, de fourberie, d'avarice, d'impudicité et de lâcheté. » Une autre fois que Nicéphore admit encore Luitprand à sa table, avec le patriarche et plusieurs évêques, il fit tomber la conversation sur la religion, et lui demanda quels conciles recevaient les Occidentaux. Luitprand répondit : « Les saints conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, d'Antioche, de Carthage, d'Aneyre. » L'empereur reprit avec un sourire moqueur : « Vous oubliez celui de » Saxe; mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore par écrit. » Luitprand repartit : « Comme c'est à la partie malade qu'il » faut appliquer le remède, on a célébré chez vous les conciles, » parce que les hérésies y ont pris naissance. Si la foi est nouvelle » en Saxe, elle y est aussi vigoureuse et soutenue des œuvres. Ici » au contraire sa vieillesse ne paraît que trop à son affaiblissement et à sa décadence. »

Cette manière de procéder n'acheminait pas sans doute vers l'alliance que l'ambassadeur était venu négocier, mais il en avait reconnu l'impossibilité aux propositions extravagantes des Grecs. Ils n'avaient pas rougi de demander, pour préliminaire, la restitution de Ravenne, de Rome et de toute l'Italie méridionale; ou du moins qu'Othon laissât Rome en liberté et abandonnât les princes de Capoue et de Bénévent. C'est pourquoi Luitprand, ne songeant plus qu'à soutenir la dignité de l'empereur dont il était le ministre, répondit en ces termes pleins de vigueur : « Eh ! qui » tient Rome en servitude ? Mon maître ne laisse-t-il pas à l'Église » romaine la libre jouissance de tous les biens que les empereurs » lui ont donnés dans toute l'étendue de l'Occident ? Pour ce qui » est de l'Italie en particulier, de la Saxe, de la Bavière, de tous

« les royaumes du grand Othon, je ne suis pas chrétien, s'il en re-  
 » tient aucune ville ou aucun village, s'il s'approprie le dernier  
 » des vassaux ou des serfs qui appartiennent au pape. C'est à l'em-  
 » pereur votre maître de rendre à l'Église romaine toute sa liberté  
 » et son ancienne puissance, en lui remettant les biens que le  
 » grand Constantin, fondateur de cette ville, lui avait donnés en  
 » Orient comme en Occident. »

Il arriva cependant des nonces du pape Jean XIII vers Nicéphore, afin de faciliter l'alliance des deux empereurs ; mais le pape dans ses lettres donnait à Othon le titre d'empereur des Romains, et qualifiait Nicéphore empereur des Grecs. Ceux-ci en furent extrêmement irrités, et s'en exprimèrent d'un ton qui annonçait autant l'oubli du sens commun que celui de la décence et de la convenance dans les expressions. « Quelle insolence, disaient-ils, dans un misérable barbare ! Comment la mer a-t-elle souffert ce blasphémateur, sans engloutir le vaisseau qui le portait ? Mais que ferons-nous à ces malheureux ? Nous profanerions nos mains, en les trempant dans leur sang abject et servile. » Christophe, ennuqué et patrice, eut à ce sujet une explication avec Luitprand. « Le pape de Rome, lui dit-il, si l'on doit nommer pape l'ami du fils adultère et sacrilège d'Albéric, ce pape dans ses lettres traite le grand Nicéphore d'empereur des Grecs, et l'on ne saurait douter qu'il ne l'ait fait par le conseil de votre maître. Ignorez-vous donc que, quand Constantin transféra ici l'empire, il y amena le sénat avec toute la noblesse de Rome, et ne laissa dans cette ville dégradée que de vils esclaves, quelques artisans et la lie du peuple ? » Luitprand répondit avec une déférence ironique : « Le pape, loin d'offenser l'empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez changé les mœurs des Romains, aussi bien que leur habit et leur langue, il aura pensé que le nom de Romains vous déplaisait pareillement. Mais à cela ne tienne : il changera dans la suite, si cela peut vous plaire, l'adresse de ses lettres. » On voulut bien paraître satisfait de cette réponse, et l'on remit à l'ambassadeur une lettre de Nicéphore pour Othon. « Quant au pape, nous ne le jugeons pas digne, dit-on, de recevoir des lettres impériales. C'est bien assez pour lui de cette réponse que lui fait le curopalate. Encore ne voulons-nous pas l'envoyer par les misérables qu'il a pris pour nonces. C'est vous que nous en chargeons ; et faites-lui bien entendre que, s'il ne se corrige, il est perdu sans ressource. » Tels étaient le ton et les procédés de ces prétendus successeurs des Romains, plus propres à remplir une scène de mimes, qu'à retracer la gravité noble et majestueuse de l'ancienne Rome.

Luitprand ne donne pas une idée plus avantageuse des évêques de la Grèce qu'il rencontra sur sa route, et chez lesquels il ne trouva ni égards, ni hospitalité. « Ils sont eunuques, dit-il, pour la plupart, très-riches par les sommes qu'ils ont en dépôt dans leurs coffres, et très-misérables dans leur manière de vivre. Et par esprit d'épargne, et par bassesse d'âme, ils mangent seuls à une petite table nue. Un biscuit de mer, avec quelques herbes et de l'eau chaude, voilà tout leur repas. Eux-mêmes vendent et achètent en public, ouvrent et ferment leurs portes. Outre leurs inclinations sordides, les tributs qui leur étaient imposés en réduisaient un grand nombre à vivre de la sorte. » L'évêque de Leucate dit à Luitprand que son Église payait chaque année cent sous d'or à Nicéphore, et les autres à proportion.

Cet empereur ne supprima pas seulement les pensions que ses prédécesseurs avaient accordées aux églises et à toutes les maisons de piété; mais il leur défendit, par une loi générale, d'accroître leurs immeubles, quelque modiques qu'ils fussent, sous le vague prétexte que les évêques employaient mal le patrimoine des pauvres. A la mort des évêques, il envoyait des commissaires pour régler les frais des funérailles, et il appliquait à son profit le reste des biens. Une innovation qui parut encore plus étonnante, ce fut une loi que souscrivirent quelques prélats courtisans, et qui défendait d'élire ou d'ordonner dans la suite aucun évêque, sans un ordre exprès de l'empereur. Il s'attira, par là et par plusieurs autres entreprises inconsidérées, une haine que ne purent éteindre des avantages très-considérables qu'il remporta sur les Musulmans. Telle fut la conquête des îles de Crète et de Chypre, la prise de Tarse et de toutes les bonnes places de la Cilicie, avec des succès encore plus brillans en Syrie et en Phénicie. Il se fût même emparé d'Antioche, si, par une faiblesse d'esprit fort commune alors parmi les Grecs, il n'eût ajouté foi aux traditions superstitieuses du vulgaire, prévenu que l'empereur mourrait sitôt que cette ville serait prise. Il donna ordre au patrice Burzès de se borner à la bloquer, et poussa les Musulmans au loin avec tant de vigueur, qu'ils brûlèrent de dépit Jean, patriarche de Jérusalem, et l'église magnifique du Saint-Sépulcre (969). Mais le patrice, méprisant les préjugés populaires et profitant de l'occasion avec habileté, pressa vivement et prit Antioche.

Les traitemens injurieux dont Nicéphore paya ce service mirent le comble au mécontentement général. Il n'y eut pas jusqu'à l'impératrice Théophanon qui, ne pouvant plus souffrir son époux, ne conjurât sa perte. Elle appela Jean, surnommé Zimisquès ou le Petit, à cause de sa taille, grand homme de guerre, illustré par

les évêques  
quels il ne  
it-il, pour la  
dépôt dans  
e vivre. Et  
gent seuls à  
ques herba-  
nes vendent  
ortes. Outre  
ent imposés  
L'évêque  
chaque année

ons que ses  
les mai-  
le, d'accroî-  
sous le va-  
rimoine des  
ssaires pour  
profit le reste  
nante, ce fut  
, et qui dé-  
que, sans un  
lusieurs au-  
ent éteindre  
Musulmans.  
, la prise de  
c des succès  
t même em-  
mmune alors  
perstitieuses  
ue cette ville  
borner à la  
de vigueur,  
m, et l'église  
e, méprisant  
ec habileté,

service mi-  
t pas jusqu'à  
ir son époux,  
Zimisquès ou  
, illustré par

plusieurs victoires, et que Nicéphore, sur quelques soupçons, retenait au-delà du détroit dans la ville de Chalcedoine. Il aborda de nuit sous les fenêtres du palais, où on le monta, lui sixième, avec des cordes et des paniers. Ils tuèrent Nicéphore dans le sommeil, puis lui coupèrent la tête, et la montrèrent à ceux qui venaient à son secours. Jean Zimisquès fut aussitôt reconnu empereur avec les deux jeunes princes Basile et Constantin, issus du mariage de Théophanon avec Romain le Jeune. Quelques jours après, à la fête de Noël (969), il fut couronné par le patriarche Polyeucte, dont il surmonta la faible résistance, en assurant qu'il n'avait pas mis la main sur Nicéphore, mais que d'autres lui avaient ôté la vie par ordre de l'impératrice. Le patriarche exigea que cette princesse fût chassée du palais et les meurtriers bannis; ce qui fut exécuté ponctuellement par Zimisquès, charmé de recueillir ainsi le fruit de son crime et d'en faire retomber tout l'odieux sur ses complices. Il révoqua aussi les lois dressées par Nicéphore au préjudice de l'Eglise, et rappela les évêques bannis pour n'avoir pas voulu y souscrire.

Peu après son retour de Constantinople, Luitprand en composa la relation, dans laquelle se trouve le tableau que nous venons de présenter des mœurs grecques de son temps. Ce fut le dernier de ses ouvrages. Il avait écrit auparavant, n'étant encore que diacre de Pavie, l'histoire de ce qui s'était passé en Italie, principalement depuis l'établissement des Sarrasins à Fressinet, en 891, jusqu'au conciliabule d'Othon contre Jean XII, en 963, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer. Sa narration est remplie d'autant d'esprit que ses conférences avec l'empereur et les grands de Constantinople; mais on n'y trouve ni goût, ni même un jugement bien épuré. Son érudition, étonnante pour un siècle accusé de tant d'ignorance, y est prodiguée hors de propos, et souvent avec un étalage puéril. Mais ce qu'il y a de plus inconséquent dans cet ouvrage composé par un diacre, et dédié à un évêque, c'est le ton plaisant poussé jusqu'à une bouffonnerie, et quelquefois jusqu'à une licence qui offenserait aujourd'hui la pudeur.

Atton, évêque de Verceil, qui contrastait avec Luitprand par ses sentimens et sa gravité, vivait peut-être encore. Si dans la première partie de son *Traité des souffrances de l'Eglise*, dont nous nous sommes déjà occupés, il soutient que les évêques ne peuvent être condamnés que par le pape, c'est qu'il fait allusion à une condamnation définitive et perpétuelle : car du reste, il avoue que l'instruction de leur procès peut être faite par le concile de la province<sup>1</sup>, en d'autres termes qu'il peut y avoir un premier ju-

<sup>1</sup> Spicil. t. VI, p. 44.

gement. Or cette doctrine, beaucoup plus ancienne que les fausses décrétales, n'aurait pu être établie par elles. En général, « ceux, » dit Bergier, qui ont imaginé que l'autorité des papes était fondée » sur les fausses décrétales, n'ont pas été fort habiles. Cette autorité était établie par l'usage, lorsque les fausses décrétales parurent. Le faussaire, qui les forgea, ne fit qu'ériger en lois anciennes la discipline et la jurisprudence qu'il voyait régner de son temps; il n'avait été ni excité ni soudoyé par les papes. Grotius convient » (*Lib. de Antichisto*) que ceux-ci, loin de soutenir et de favoriser les faussaires, les ont toujours condamnés et réprimés, et qu'ils n'ont pas cessé d'encourager les habiles critiques<sup>1</sup>. » Atton montre encore beaucoup de prudence et de pénétration, lorsqu'il s'élève contre les épreuves abusives, et surtout contre le duel. « Quels » que soient les cas, dit-il, où l'on puisse l'employer, c'est tenter le » Seigneur, qui n'est point obligé à faire des miracles pour donner la victoire à la bonne cause; et lors même que celle-ci triomphe, c'est toujours prendre part, contre les canons, à l'effusion du sang humain et presque du sang innocent, puisque le champion n'est pas le coupable : c'est commettre un vrai crime pour se décharger d'une fausse accusation. » Quant à l'épreuve du jurement, il était d'usage, au défaut des autres moyens de justification, non-seulement que l'accusé, fût-il évêque, se purgeât lui-même par serment, mais qu'on fît jurer avec lui ses confrères. Atton soutient que, suivant le droit naturel, il suffit, pour absoudre l'accusé, qu'il n'y ait point de preuve acquise contre lui; qu'il est aussi contraire à la raison qu'à l'Évangile, et de forcer un homme en ce cas d'affirmer par serment sa propre innocence, parce que c'est jurer en vain, et de le réputer coupable, faute de trouver des zélateurs qui jurent pour un malheureux.

Dans la seconde partie, où l'auteur traite de l'ordination des évêques, on se rappelle avec quelle force il reprend les princes qui, au mépris des lois de l'Église, font de leur seule volonté la règle des élections : « Arbitres impérieux, dit-il, qui se tiennent » offensés qu'un prélat, quel que soit son mérite, soit élu par d'autres que par eux, ou qu'on rejette celui qu'ils protègent, quelque indigne qu'il soit. La manie de la protection va jusqu'à élever à l'épiscopat, jusqu'à constituer docteurs et pères spirituels, des enfans qui ne savent pas les premiers élémens de la religion. » Cependant on contraint le peuple de rendre témoignage à la dignité du sujet, à qui il est manifestement impossible d'avoir acquis le mérite nécessaire. La plupart des assistans rient d'une illusion

<sup>1</sup> Diction. Théol. art. PAPE.

» si visible : ces fantômes de pasteurs deviennent à jamais l'objet  
 » du mépris, de l'oppression, et quelquefois d'une violence homi-  
 » cide. » La troisième partie, qui traite des biens ecclésiastiques,  
 nous apprend à quel point était montée la coutume de les piller,  
 à la mort ou lors de l'expulsion des prélats. On vidait la maison,  
 les granges, les celliers ; on vendait les fruits même à récolter, et  
 quelquefois les fonds, sous le nom du titulaire futur, et l'on diffé-  
 rait son ordination jusqu'à ce que tout fût consommé.

Nous avons aussi un capitulaire d'Atton de Verceil, dans le  
 goût de celui de Théodulfe d'Orléans, c'est-à-dire une instruction  
 générale pour le peuple et le clergé, tirée principalement des  
 conciles <sup>1</sup>. On y voit que tous les prêtres, les diacres et les sous-  
 diacres devaient savoir par cœur la foi catholique, c'est-à-dire,  
 suivant le style du temps, le symbole de S. Anathase ; que les  
 conférences des prêtres des églises et des clercs, instituées dans  
 le siècle précédent, comme on le voit par les statuts synodaux de  
 Riculf de Soissons, se faisaient au commencement de chaque  
 mois, d'où leur est venu le nom de calendes. On nous apprend  
 encore que les pénitences publiques s'imposaient le mercredi des  
 Cendres : le prêtre de l'église en conservait un état par écrit, et  
 devait observer avec soin la conduite du pénitent. S'il voyait en  
 lui une ferveur extraordinaire, ou s'il le trouvait en péril de mort,  
 il en devait avertir l'évêque, et en son absence les cardinaux, c'est-  
 à-dire les prêtres de la cathédrale, afin d'avancer l'absolution.

Dans quelques autres instructions en forme de lettres sur diffé-  
 rens sujets de discipline, Atton défend à ses diocésains de fêter le  
 vendredi, à l'exemple des Musulmans ; de croire aux signes du  
 ciel, aux augures et aux prédictions de certains charlatans qui se  
 donnaient pour prophètes. Il prétend que le filleul ne peut épou-  
 ser la fille de son parrain. Il explique le nom de prêtresse et de  
 diaconesse qu'on trouve dans quelques canons, tant par l'usage  
 ancien d'employer les femmes à l'instruction familière et aux  
 cérémonies du baptême des autres femmes, que par l'usage com-  
 mun d'étendre aux épouses le titre de leurs époux, c'est-à-dire de  
 qualifier de prêtresses et de diaconesses les femmes que les prêtres  
 et les diacres avaient épousées avant leur ordination. On voit par  
 là, et mieux encore par ce qui suit, que la continence des clercs,  
 quels que fussent les ténèbres et les désordres de ce siècle, y était  
 regardée comme prescrite et nécessaire. « Quelques-uns d'entre  
 » eux, dit le même auteur, sont tellement esclaves du vice de la  
 » chair, qu'ils ont dans leurs logis des concubines, avec lesquelles

<sup>1</sup> Spicil. t. VIII, p. 1.

» ils demeurent tranquillement et mangent publiquement. Le soin  
 » de leur fortune leur fait feindre d'abord de garder la conti-  
 » nence; puis, quand ils sont agrégés au service ecclésiastique,  
 » ils revêtent ces malheureuses des dépouilles des pauvres, et à  
 » leur mort ils les rendent héritières des aumônes des fidèles.  
 » Ainsi le nom du Seigneur est blasphémé; car si ces épouses  
 » incertaines, ou leurs enfans équivoques, prennent querelle  
 » avec leurs voisins, la chaleur que mettent les clercs à les se-  
 » courir atteste qu'ils sont pères, et trahit tout à la fois la  
 » nature et leur infamie. Que si les officiers de justice survien-  
 » nent pour enlever la concubine démasquée, le clerc impudique  
 » se décèle encore mieux par ses alarmes, ses sollicitations et ses  
 » offres. » On peut se rappeler que les canons condamnaient à la  
 servitude les concubines des clercs<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'Atton de Ver-  
 ceil et plusieurs autres évêques d'Italie ne cessaient de montrer  
 leur zèle pour la discipline, et leur habileté dans les sciences ec-  
 clésiastiques.

Dans le même temps, Flodoard ou Frodoard, chanoine de Reims, et curé de Cormici et de Coroy, fut dans le second ordre du clergé un des premiers ornemens de l'Eglise de France, tant par ses vertus que par ses connaissances et son véritable génie<sup>2</sup>. Il naquit vers l'an 894, à Epernay sur Marne, et mourut en 966. Ainsi sa Chronique, qui commence en 917 et finit en 965, ne contient que ce qu'il a pu voir et discuter par lui-même, dans l'espace de sa vie où il jouissait de toute la force de sa raison. Aussi y trouve-t-on un choix si judicieux des événemens intéressans et mémorables, soit de France, soit des pays voisins, que nous n'avons pas cru pouvoir puiser à une meilleure source. Son Histoire de l'Eglise de Reims, divisée en quatre livres, comprend toute la suite des événemens depuis sa fondation jusqu'au temps de l'auteur, qui a tiré ces faits des archives dont il était gardien, des actes des martyrs et des autres saints, de ceux des conciles, des lettres des papes, et des autres pièces originales. Flodoard fut élu évêque de Noyon; mais il céda au doyen de Saint-Médard, nommé Foucher, avec un détachement qui suffit pour établir la solidité de toutes ses vertus. Il se rendit particulièrement recommandable par la pureté de ses mœurs.

S<sup>te</sup> Mathilde, mère d'Othon I<sup>er</sup>, fit éclater jusque sur le trône les vertus qu'on aurait admirées dans une sainte religieuse<sup>3</sup>. Ayant été élevée dès son enfance au monastère d'Erford, sous la main de son aïeule, qui en était abbesse, et n'en étant sortie que

<sup>1</sup> Conc. Hisdal. can. 3. — <sup>2</sup> Elog. Sæc. V, Bened. p. 325. — <sup>3</sup> Act. *Ibid.* p. 247.

ent. Le soin  
er la conti-  
lésiastique,  
uvres, et à  
des fidèles.  
es épouses  
nt querelle  
es à les se-  
la fois la  
ce survien-  
impudique  
tions et ses  
naient à la  
on de Ver-  
montrer  
ciences ec-

manoine de  
cond ordre  
rance, tant  
ble génie.  
ut en 966.  
en 965, ne  
même, dans  
sa raison.  
mens inté-  
oisins, que  
re source.  
vres, com-  
on jusqu'au  
nt il était  
e ceux des  
originales.  
doyen de  
qui suffit  
it particu-

r le trône  
elgieuse.  
rd, sous la  
sortie que

*Ibid.* p. 247.

pour épouser l'empereur Henri, loin de se laisser corrompre par les vanités du siècle, elle n'en avait paru environnée que pour en mieux sentir le vide et le péril. Obligée de paraître sous l'or et les pierreries, elle ne s'en consolait que parce que son rang lui fournissait les moyens d'exercer sa charité dans toute son étendue. Pour prier la nuit, elle se levait d'auprès du roi son époux, qui, par respect pour sa vertu, feignait de ne pas s'en apercevoir. Après la mort de ce prince, elle se retira au monastère de Quedlimbourg qu'elle avait fondé, et en observa toute la discipline régulière. A l'air de dignité qui éclatait dans toutes ses actions et tous ses discours, elle joignit une réserve et une modestie qui le disputaient à la plus timide des vierges. Indépendamment des offices auxquels elle assistait la nuit, aussi bien que le jour, elle priaît encore long-temps avant et après. Elle ne cessait point de faire offrir le saint sacrifice pour l'âme de son époux. Tout le reste de sa vie, elle observa le huitième jour de la mort du roi, le trentième et l'anniversaire.

Elle signala sa patience et son détachement dans une persécution qu'elle eut à soutenir de la part des princes ses fils, auprès desquels elle fut accusée d'avoir consumé en aumônes une partie notable des revenus de l'Etat. On la réduisit d'abord à céder tout ce que le roi Henri lui avait donné pour son douaire; mais le roi Othon, attribuant à cette dureté quelques mauvais succès qu'il eut ensuite à la guerre, demanda pardon à la sainte reine, lui rendit, avec tout son crédit, les terres qu'on lui avait ôtées, et la seconda depuis dans la plupart de ses bonnes œuvres. Ce fut par son secours qu'elle fonda plusieurs églises et cinq monastères, entre autres celui de Polden, au duché de Brunswick, où l'on vit jusqu'à trois mille moines. Elle donnait à manger aux pauvres deux fois par jour, et prenait tant de plaisir à exercer cette bienfaisance évangélique, qu'elle faisait porter dans ses voyages des mets et des provisions de toute espèce. Dans les villes où elle séjournait l'hiver, elle prenait soin qu'on allumât pour les pauvres des feux qui duraient le jour et la nuit. Elle avait recommandé à une religieuse de confiance, qui la servait, de n'en laisser passer aucun sans lui faire l'aumône. Le samedi, jour auquel le roi son époux était mort, elle redoublait ses charités, faisait préparer un bain pour les pauvres passans, les servait quelquefois de ses propres mains, puis les conduisait dans une chambre où elle leur distribuait des vêtemens.

Elle tomba malade au monastère de Quedlimbourg, qui fut bientôt investi d'une infinité de personnes de tout état, à qui sa vie était si justement chère. La visite de son petit-fils Guillaume,

archevêque de Mayence, lui causa une joie toute particulière. « Je ne doute pas, lui dit-elle au premier abord, que Dieu lui-même ne vous conduise vers moi; personne, depuis la perte de mon fils Brunon, n'étant plus propre que vous à m'assister dans ce dernier passage. Commencez par entendre ma confession, puis vous irez à l'église dire la messe pour mes péchés et pour l'Âme du roi mon époux et votre père. » Après la messe, l'archevêque la revint trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte et le viatique. Voyant après quelques jours qu'elle n'était pas encore si près de sa fin, il lui demanda la permission de retourner vers ses ouailles. Elle voulut lui faire quelque présent qui lui rappelât son souvenir; mais, comme elle avait tout donné, elle ne put lui offrir qu'un drap mortuaire, du nombre de ceux qu'elle avait réservés pour sa propre sépulture, disant qu'il en avait un besoin plus pressant qu'elle-même. En effet, l'archevêque Guillaume mourut subitement en route. Sa sainte mère lui survécut douze jours; et le douzième elle fit appeler de grand matin les prêtres, ainsi que les religieuses, puis ordonna de ne refuser l'entrée à qui que ce fût de la multitude nombreuse de l'un et de l'autre sexe qui était accourue pour la voir. Elle donna les avis convenables à chacun, spécialement à l'abbesse sa petite-fille, nommée Mathilde, comme sa sainte aïeule. Elle fit célébrer la messe, reçut de nouveau le corps de Notre-Seigneur, se coucha par terre sur un cilice, se mit de ses propres mains de la cendre sur la tête, et mourut ainsi le quatorzième de mars 968, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

S. Udalric, évêque et libérateur d'Augsbourg, continuait à faire le bonheur de son peuple et l'édification de toute l'Allemagne<sup>1</sup>. Mais, se voyant fort avancé en âge, et voulant s'appliquer avec plus de liberté à la méditation des choses éternelles, il résolut de prendre l'habit de l'état monastique, dont il pratiquait déjà la règle. Comme l'empereur Othon aimait singulièrement le saint évêque, il lui le pria de trouver bon qu'il se bornât à ses fonctions spirituelles, de donner à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de son évêché, et d'assurer à l'administrateur le titre même de pasteur et la chaire épiscopale. L'empereur ayant tout accordé, l'évêque prit aussitôt un habit de moine, et son neveu Adalbéron porta publiquement la férule ou bâton pastoral. La connaissance de la vérité n'est pas toujours donnée à la piété la plus éminente. La multitude des évêques, dont la plupart n'avaient pas la même sainteté qu'Udalric, fut scandalisée de ce que

<sup>1</sup> Act. sac. V, Bened. p. 415.

son neveu s'attribuait contre les canons les honneurs de l'épiscopat, du vivant de l'évêque titulaire. On examina l'affaire dans un concile qui se tint à Ingelheim pendant l'automne de l'année 972. Il y fut statué qu'Adalbéron serait exclu de l'épiscopat s'il ne jurait que c'était par ignorance ou inadvertance, et sans nul mépris des canons, qu'il s'était saisi de la puissance épiscopale en prenant la férule. Adalbéron parut au concile avec son oncle, et fit le serment qu'on lui demandait; après quoi Udalric proposa de conférer l'ordination à son neveu. Mais les plus éclairés d'entre les prélats le prirent en particulier, et lui parlèrent en ces termes : « Vous qui avez toujours vécu sans reproche, et qui savez si bien les canons, il vous convient moins qu'à personne d'ouvrir la porte aux abus qui peuvent avoir lieu, si du vivant d'un évêque on en ordonne un autre à sa place. » Ils lui firent ensuite espérer qu'Adalbéron ayant toutes les qualités propres à l'épiscopat, ils ne lui donneraient point d'autre successeur. Mais la mort d'Adalbéron, qui arriva subitement au printemps de l'année suivante, fut le dénoûment le plus simple de cette affaire.

Peu de temps après mourut l'empereur Othon, le septième jour de mai de cette année 973, qui était le mercredi d'avant la Pentecôte. Il avait encore assisté ce jour-là à matines, à la messe, aux vêpres, et fait ses aumônes. Après le *Magnificat*, il se trouva tout-à-coup si mal, qu'on le crut mort. On le vit cependant revenir de sa faiblesse; on lui donna le corps et le sang de Notre-Seigneur; il expira tranquillement après l'avoir reçu. La sagesse de son règne, sa vigueur aussi bien soutenue que le permettait la fierté ombrageuse des grands vassaux de l'empire, les glorieux exploits de sa valeur, toutes ses vertus impériales et chrétiennes lui ont fait donner le surnom de Grand. Le lendemain de son trépas, son fils Othon II, déjà couronné empereur par le pape (967), fut élu de nouveau par le peuple, qui ensuite lui prêta serment de fidélité.

Pendant deux mois que S. Udalric survécut à l'empereur, il fit beaucoup de prières et d'aumônes pour ce prince. Il ne cessa point de célébrer journellement le saint sacrifice, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout; et, quand il ne put plus dire la messe, il se fit mener à l'église pour l'entendre. Après avoir récité l'office et tout le Psautier, il se faisait lire des livres de piété, et s'entretenait de Dieu avec des personnes pieuses. Un jour il s'écria, comme en s'éveillant d'un profond sommeil : « Hélas! hélas! je voudrais n'avoir jamais vu mon neveu Adalbéron. Ils ne veulent point me recevoir au ciel, que je n'aie été puni d'avoir condescendu à ses désirs. » Le jour de la Saint-Jean, par une révolution qu'il regarda comme miraculeuse, il se

sentit assez fort pour aller à l'église et célébrer deux messes de suite. La veille de Saint-Pierre, qui était un dimanche, il crut que son dernier moment était arrivé : il se baigna, se revêtit des habits préparés pour ses funérailles, et attendit ainsi la mort. Mais il vécut jusqu'au 4 de juillet : se sentant alors près de mourir, il fit étendre en croix de la cendre qu'on aspergea d'eau bénite, et y demeura couché jusqu'à ce qu'il expirât. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles qui furent examinés à Rome, ainsi que ses vertus, et qui le firent mettre solennellement au nombre des saints, vingt ans après sa mort (993). La bulle en fut expédiée par le pape Jean XVI, souscrite par ce pontife, par cinq évêques des environs de Rome, neuf prêtres cardinaux et trois diacres. C'est le premier acte authentique qui nous reste d'une canonisation faite en forme par le saint Siège.

Le pape Jean XIII était mort un an avant S. Udalric, le 5 ou le 6 de septembre 972, après avoir occupé près de sept ans la chaire de S. Pierre. Ce fut lui qui érigea les archevêchés de Capoue et de Bénévent, dans la partie méridionale de l'Italie où jusqu'alors on n'avait point reconnu d'autre Eglise métropolitaine que celle de Rome. Les Grecs, de leur côté, firent une métropole de l'Eglise d'Otrante; le patriarche de Constantinople fit remettre à l'évêque de ce siège des lettres qui l'instituaient archevêque, avec pouvoir de consacrer cinq nouveaux évêques, tant en Pouille que dans la Calabre, de la domination des Grecs. L'esprit de rivalité alla jusqu'à ne plus permettre qu'on célébrât l'Office en latin dans aucune église de ces districts.

Les désordres qui affligèrent l'Eglise romaine après la mort de Jean XIII, augmentèrent encore l'aversion dédaigneuse, tant des Grecs que des autres ennemis de la sainte unité. Le successeur de Jean fut Benoît VI, qu'on ordonna pape sur la fin de l'an 972. Il ne tint le saint Siège qu'environ dix-huit mois. Comme il voulait maintenir les droits de l'Eglise et de l'Empire, le séditieux Crescentius, fils de la fameuse Théodora, se saisit de Benoît, et le jeta dans une prison où il fut, dit-on, étranglé dans le cours de l'année 974. Francon, diacre de l'Eglise romaine, ordonné pape sous le nom de Boniface VII, soit avant, soit après la mort de Benoît VI, selon des auteurs divers, fut rejeté généralement comme antipape, un mois après son élection, et s'enfuit à Constantinople. Alors on élut Donus II, que quelques historiens placent mal à propos avant Benoît. Il en est même qui le retranchent du nombre des successeurs de S. Pierre; mais le nombre et l'autorité des anciens qui l'ont re-

connu pour chef de l'Eglise ne permettent pas de révoquer en doute la validité de son titre, que la seule obscurité de son pontificat peut avoir fait contester. On ne sait rien de certain sur le temps de son élection, ni sur celui de sa mort. Son successeur Benoît VII, évêque de Sutri et neveu du fameux patrice Albéric, fut élu et intronisé, ou à la fin de 974 ou au mois de mars de l'année suivante. Son pontificat, qui dura environ huit ans et demi, finit avec sa vie le 10 de juillet 983. Le Febvre de S. Marc, dans un ouvrage qu'on ne saurait taxer d'être favorable au saint Siège <sup>1</sup>, prétend que Benoît VI est le même que Benoît VII, qui passait pour mort dans sa prison, et qui, étant remonté sur son siège, fut regardé par les étrangers comme un autre Benoît. Cette opinion est d'autant plus probable, que, selon les auteurs de l'Art de vérifier les dates, ce n'est point des Italiens que nous viennent les anciennes listes des papes du dixième siècle. Il en résulterait que les Romains de cette époque n'auraient pas laissé consommer la mort de Benoît VI, dont on n'a d'ailleurs aucune preuve assurée.

Au milieu de ces troubles affligeans de l'Eglise romaine, l'empereur Othon II et l'impératrice Adélaïde, sa mère, conçurent le dessein de lui donner pour pasteur S. Mayeul de Cluny. Ils l'attirèrent auprès d'eux, et le pressèrent instamment d'accepter le pontificat (974). Le saint abbé répondit, sans délibérer, qu'il voulait mourir pauvre, comme il avait vécu <sup>2</sup>. L'empereur et l'impératrice revenant souvent à la charge, et le faisant presser par les évêques aussi bien que par les seigneurs, il consulta le Ciel dans l'oraison, puis répondit d'un ton à ne plus laisser d'espérance : « Il s'en faut bien certainement que j'aie les qualités convenables au régime de toute l'Eglise, mais je suis encore moins propre à gouverner les Romains; il y a plus de distance entre leurs mœurs et les miennes, qu'entre les pays qui nous ont vus naître. » Ce refus qu'on ne put jamais vaincre dans Mayeul, après avoir été inefficace en tant d'autres, doit passer pour le trait le plus merveilleux peut-être de toute sa vie.

On vit quelque temps après un effet bien touchant de son ascendant sur l'esprit du jeune empereur. L'ambition des favoris et des flatteurs jaloux du crédit de l'impératrice mère avait mis une telle division entre elle et Othon, que cette sainte princesse fut obligée de se retirer en Bourgogne, auprès du roi Conrad, son frère. Tous les gens de bien en furent affligés; Mayeul s'y montra si sensible, qu'il vint avec la princesse trouver l'empereur.

<sup>1</sup> *Abbrégé chronologique de l'histoire d'Italie.* ... <sup>2</sup> Vit. per. Syr. l. 3, c. 8.

reur à Pavie. Le saint abbé peignit vivement à Othon le devoir qui lui était imposé d'honorer sa mère, à l'exemple de Jésus-Christ même, et les coups terribles par lesquels l'auteur de la nature manquait rarement de venger des droits si sacrés. Le prince tremblant et attendri tomba aux pieds de sa mère. Elle s'agenouilla de son côté. Les larmes coulèrent en abondance de part et d'autre, et la réconciliation fut aussi constante qu'elle était sincère<sup>1</sup>. S<sup>te</sup> Adélaïde vécut encore long-temps depuis, toujours inébranlable dans la carrière de la vertu, et usa aussi chrétiennement de la prospérité, qu'elle avait usé des disgrâces. Elle fut si détachée de la terre, que ses biens parurent plutôt ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu; elle fut si zélée pour le bien public, qu'on lui donna le surnom de mère des royaumes; elle fonda autant de monastères que son auguste maison possédait de couronnes. Femme, mère et aïeule des trois premiers empereurs de la race allemande, tous nommés Othon, elle aimâ aussi constamment la France, sa patrie, que si elle n'avait point contracté d'autre alliance. Elle vint mourir au sein de sa famille (999), dans la province de Bourgogne, après avoir envoyé des présens dignes de son rang et de sa piété à Saint-Benoît-sur-Loire, à Cluny et à Saint-Martin de Tours.

S. Mayeul mourut avant cette sainte princesse, le 11<sup>e</sup> jour de mai de l'an 994, au prieuré de Souvigny, quatre ans après avoir fait élire en sa place S. Odilon, de l'illustre maison de Mercœur en Auvergne. Mayeul, en tombant malade, connut que sa dernière heure était arrivée; il vit la mort de cet œil ferme que la magnanimité chrétienne donne aux saints. Il consolait lui-même ses religieux qui fondaient en larmes autour de son lit. « Puis-  
» que vous m'aimez, leur disait-il, pourquoi vous affligez-vous de  
» mon bonheur? Après le combat, Dieu m'invite à la couronne. » Ils lui demandèrent sa bénédiction, et se prosternèrent pour la recevoir. Il ne songea plus ensuite qu'à s'entretenir amoureusement avec son Dieu. « Seigneur, s'écria-t-il, comme s'il eût déjà  
» goûté les douceurs célestes, que vos tabernacles sont admirables! Votre serviteur ne se possède pas de joie, en voyant la  
» beauté de votre maison. » Il passa au repos du Seigneur en proférant ces paroles.

S. Wolfgang, évêque de Ratisbonne, mourut la même année que S. Mayeul, le dernier jour d'octobre, auquel l'Eglise honore sa mémoire. L'humilité et la douceur, une conduite sage, égale, modérée, une modestie d'autant plus admirable dans l'élévation,

<sup>1</sup> Vit. per Odil. bibl. Clun. p. 354.

n le devoir  
e de Jésus-  
l'auteur de  
s si sacrés.  
le sa mère.  
t en abon-  
si constante  
y-temps de-  
vertu, et usa  
usé des dis  
ns parurent  
le fut si zé-  
m de mère  
son auguste  
ule des trois  
més Othon,  
que si elle  
urir au sein  
après avoir  
été à Saint-  
s.

11<sup>e</sup> jour de  
après avoir  
le Mercœur  
que sa der-  
ferme que la  
it lui-même  
lit. « Puis-  
gitez-vous de  
couronne. »  
nèrent pour  
ir amoureux  
s'il eût déjà  
ont admira-  
en voyant la  
seigneur en

même année  
glise honore  
sage, égale,  
l'élévation,

qu'il y était parvenu de plus bas, étant né en Souabe de parens obscurs; telles furent, avec la profondeur de la doctrine et le talent de la parole, les qualités qui lui firent, pendant plus de vingt ans, maintenir la pureté des mœurs, tant parmi les peuples que dans le clergé, et quelquefois arracher au crime les âmes les plus endurcies.

Dans le même temps, la Belgique et la Lombardie eurent tour à tour le spectacle d'un zèle aussi différent de celui-ci dans ses effets, que dans son principe et ses procédés. Rathier, évêque de Vérone, puis de Liège, et, par une suite de la même légèreté, abbé de Saint-Amand, puis de Haumont, puis de Lobes, dont il avait été moine, censura partout les vices et les travers dont il n'était pas toujours exempt, enseigna les canons qu'il savait beaucoup mieux qu'il ne les pratiquait, et avec du mérite et quelque droiture d'intention, se rendit insupportable aux bons comme aux méchants, par ses bizarreries, par l'amertume de son humeur, par ses discours et ses écrits mordans. Plus habile à obtenir des places qu'à les conserver, il trouva moyen de se faire rétablir par deux fois sur le siège de Vérone, dont enfin il fut chassé sans retour. Il publia contre Baudri, qui lui fut substitué dans celui de Liège, un écrit si violent, qu'on ne lui donna pas d'autre titre que celui de frénésie, auquel il souscrivit lui-même.

Tel était le tour de ce génie exalté, plus digne, avec les bouffades de son zèle, de figurer entre les anciens cyniques que parmi les successeurs des apôtres. Un jour il donna douze écus à un homme qui lui avait dit des injures pendant plusieurs heures consécutives. Dans un de ses ouvrages qui a pour titre, *Conjectures sur le caractère d'un quidam*, il se déprime lui-même en insensé, rapportant tout ce que ses ennemis lui reprochaient, et témoignant l'approuver. Mais à travers cette humilité bouffonne, on voit percer, avec l'impudence, toute la présomption cynique. Voici comment il fait parler les censeurs sur son compte<sup>1</sup>: « Il est d'un babil intarissable, et d'une audace à critiquer qui n'épargne personne; est-il surprenant que toutes les langues se déchaînent contre lui, puisqu'il exerce sa langue et sa plume contre tout le monde! Il a fait une Histoire de son temps, où il médit depuis le commencement jusqu'à la fin, tant de lui-même que de tous les autres. Il est fils d'un charpentier; faut-il s'étonner qu'il aime tant à bâtir et à réparer des églises? Il est malpropre en ses habits et en sa chaussure, couche le plus

<sup>1</sup> Spicil. t. 2, p. 199.

» souvent par terre ou sur un banc, fait manger toutes sortes  
 » de gens avec lui, s'occupe de travaux bas et serviles, quand  
 » il n'a pas le nez enfoncé dans ses livres. Car c'est une espèce  
 » de sauvage qui fuit le monde, ne va jamais à l'armée, rare-  
 » ment à la cour, ne demande et ne donne rien aux grands, n'a  
 » guère plus de commerce avec ses pareils, et ne se plaît que  
 » dans les lieux habités par les ours. »

On doit sans doute inférer du caractère de Rathier, qu'il se-  
 rait peu sensé de prendre à la lettre ce qu'on lit dans ses dé-  
 clamations contre les désordres du clergé d'Italie; par exemple,  
 qu'on y trouve à peine un sujet digne d'être élu évêque, ou un  
 évêque digne d'imposer les mains à celui qui est élu; que les  
 clercs à Rome ne sont distingués des laïques qu'en ce qu'ils se  
 rasant le menton et le sommet de la tête, et qu'ils s'occupent  
 du service de Dieu, afin de plaire aux hommes. Rathier, peu  
 d'accord avec lui-même, dit ailleurs qu'on ne peut nulle part  
 s'instruire mieux qu'à Rome, et que rien n'y est ignoré de ce  
 qu'on peut savoir des dogmes ecclésiastiques. « C'est là, pour-  
 » suit-il, que les pasteurs et les docteurs suprêmes, que les prin-  
 » ces de l'Eglise universelle ont brillé. Là se portent les décrets  
 » pontificaux; là se fait le discernement des canons. On y ap-  
 » prouve les uns, on y rejette les autres, et comme ce qu'on y  
 » casse n'a de force nulle part, nulle part on ne casse ce qui  
 » s'y observe. »

Dans la lettre synodique de Rathier, adressée au clergé de  
 son diocèse, on lit, parmi plusieurs autres points importans d'in-  
 struction, que les prêtres ne devaient accorder la réconciliation  
 aux pénitens, que suivant la mesure du pouvoir qui leur était  
 attribué par les canons; ce qui montre qu'il y avait des cas ré-  
 servés à l'évêque. Il y est ensuite marqué, en termes formels,  
 que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchés  
 secrets; et quant aux péchés publics, qu'ils en doivent faire le  
 rapport à l'évêque.

Le dogme de la présence réelle ne peut s'enseigner plus clai-  
 rement que nel'enseigne Rathier dans sa lettre à un ecclésiastique  
 nommé Patric. « Je suis affligé, lui dit-il<sup>1</sup>, que vous connaissiez  
 » si peu un sacrement que vous administrez tous les jours. Si,  
 » trompé par la voix des sens, vous le prenez pour une simple  
 » figure, il convient plutôt de pleurer votre égarement que de  
 » s'en moquer. Croyez-moi, mon frère, comme aux noces de Cana  
 » l'eau fut changée en un vin véritable et non figuratif, ainsi le vin

<sup>1</sup> Spicil. XII, p. 37.

• dans l'eucharistie ne devient pas un sang figuratif, mais du sang  
 • véritable, et le pain y devient de même de la vraie chair. Si la  
 • couleur et la saveur vous annoncent autre chose, rappelez-  
 • vous ce que dit l'Écriture, que l'homme fut formé du limon  
 • de la terre. Cependant l'homme n'a pas la figure du limon; il  
 • n'en a que la substance. Ici, au contraire, quoique la couleur  
 • et la saveur restent dans le mystère telles qu'auparavant, ce  
 • que vous prenez est néanmoins de la chair et du sang vérita-  
 • bles. La curiosité humaine peut bien former des objections;  
 • mais la sagesse chrétienne ne doit que les mépriser, puisqu'il  
 • s'agit de foi et d'un de ses articles les plus mystérieux. Si  
 • c'est un mystère, on ne saurait le comprendre; si c'est un point  
 • de foi, il faut le croire et non pas l'examiner. » Telle était la  
 profession de la foi catholique, dans le siècle même le moins in-  
 struit et dans la bouche d'un prélat dont l'épithape, faite par lui-  
 même, annonce qu'il n'était rien moins que régulier<sup>1</sup>. Rathier  
 mourut à Namur en 974.

Alors S. Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste, issu d'une des  
 plus illustres maisons de Savoie, fonda des établissements dont  
 l'impunité même a reconnu l'utilité. Contristé de l'ignorance des ha-  
 bitans des Alpes, qui pour la plupart étaient encore idolâtres, il  
 les éclaira et abattit les idoles qui existaient encore sur le som-  
 met des plus hautes montagnes. Affligé aussi des maux que les  
 pèlerins allemands et français avaient à souffrir en allant à Rome,  
 il fonda pour eux deux hospices, célèbres par les secours qu'y re-  
 çoivent encore aujourd'hui les voyageurs, qui traversent le grand  
 ou le petit Saint-Bernard. L'homme de Dieu porta encore la lu-  
 mière de la foi dans plusieurs cantons de la Lombardie, y procura  
 des conversions nombreuses, et passa à Rome, où il fit approuver  
 l'institut qu'il avait formé pour desservir ses deux hospices. Re-  
 venu parmi les peuples qu'il avait évangélisés, il mourut au milieu  
 des exercices du zèle le plus désintéressé, à l'âge de quatre-vingt-  
 cinq ans. Ses éminentes vertus et ses miracles le firent canoniser  
 l'année suivante (1009).

En Espagne, les Chrétiens, toujours aux prises avec les Arabes,  
 tantôt triomphans, tantôt réduits aux dernières extrémités, con-  
 servaient invariablement, pour le patriotisme et la religion, ce de-  
 gré de zèle dont les revers et tous les obstacles ne peuvent que  
 retarder les triomphes. Ordogno II, fils d'Alphonse le Grand, roi  
 d'Oviédo, et qui, au lieu de ce titre, porta le premier celui de la  
 ville de Léon, où il établit sa cour, signala la première année de

<sup>1</sup> *Conculcate, pedes hominum, sal infatuatum.*

son règne par la prise de Talavera, qu'il emporta d'assaut après avoir taillé en pièces une armée nombreuse de Mahométans. Deux années après, il obtint une victoire encore plus signalée sur leur roi Abdérame III. Il fut ensuite défait par ce dangereux ennemi, à la funeste bataille du Val de Jonquère (921), avec Sanche, roi de Navarre, qu'il était allé secourir, et qui le premier prit le titre de roi au lieu de celui de comte. Mais la même année, Sanche rassembla ses troupes, attendit celles d'Abdérame au retour d'une expédition tentée au-delà des Pyrénées après leur triomphe, les mit en déroute et leur ravit d'un seul coup le fruit de tous leurs efforts. Ramire II, fils d'Ordogno, enleva Madrid aux Arabes, et remporta sur Abdérame une telle victoire, qu'il fit, dit-on, passer au fil de l'épée quatre-vingt mille de ces infidèles (938). Les Chrétiens se crurent si généralement redevables de ce succès à l'intercession de S. Jacques, que dès-lors le nom de cet apôtre devint le cri de guerre des Espagnols, comme le nom de S. Denis était celui des Français. Ordogno III, fils de Ramire, s'empara de la ville de Lisbonne (953). Sanche son frère, premier du nom entre les rois de Léon, et qui le détrôna, eut lui-même beaucoup de traverses domestiques à essayer, et mourut enfin empoisonné par un seigneur à qui il venait de faire grâce de la vie.

Ramire III, son fils, lui succéda, comme il n'avait que cinq ans (967)<sup>1</sup>. Sa tante Elvire, princesse pieuse qui s'était consacrée à Dieu, gouverna pour lui, et ménagea sagement la paix avec les Sarrasins. Mais les grands, qui ne respiraient que la guerre et les hasards, s'ennuyèrent d'un gouvernement qu'ils accusaient de mollesse, et reconnurent pour roi, Bermude, cousin germain de Ramire (982). Le nouveau roi, pour gagner l'estime du peuple, attribua à l'Eglise de Compostelle les biens d'un martyr mort sans héritiers, et qui avaient été réunis au fisc sous le règne précédent. Ce martyr, nommé d'abord Sarrasin, et depuis Dominique en recevant le baptême, était de la ville de Simanca, que les infidèles avaient prise sur les rois de Léon. Après avoir fait passer la plupart des habitans par le tranchant des armes, ils emmenèrent celui-ci captif avec le peu qui restait de ses compatriotes, les chargèrent de chaînes, et les tinrent emprisonnés deux ans et demi, pendant lesquels ces héros chrétiens ne cessèrent de louer Dieu en confessant leur foi. Ils furent enfin mis à mort, en punition de leur constance.

S. Rudesinde, évêque de Dume, sans verser son sang pour la foi, ne cessa point de la confesser par ses œuvres<sup>2</sup>. Il était fils de

<sup>1</sup> Samp' r. p. 70. — <sup>2</sup> Boll. 1 Mart.

Gutièrre-Mendès, de sang royal, et d'Ilduara, dame non moins illustre par sa piété que par sa naissance. Elle est nommée dans son épitaphe, *confesseuse*, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du temps, qui qualifiait aussi les religieux de confesseurs. La vertu et la sagesse prématurées de Rudesinde le firent élever à l'épiscopat dès l'âge de dix-huit ans. A l'âge de vingt-huit, il fonda le monastère de Celle-Neuve, où il établit sa résidence, et dont on croit que les moines, comme en plusieurs autres pays, formaient le clergé. L'Eglise d'Iria, dont le siège fut depuis transféré à Compostelle, n'avait pas à beaucoup près un aussi bon pasteur. Sisenand, qui occupait ce siège, ne s'adonnait qu'aux vanités et aux amusemens du siècle. A la fin il se rendit si méprisable par ses désordres, que le roi le fit arrêter, et, du consentement du peuple ainsi que du clergé, lui substitua Rudesinde, qui était son parent, c'est-à-dire, que Rudesinde prit soin de cette Eglise, au défaut de son pasteur, sans en être évêque titulaire, puisque, dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme jamais qu'évêque de Dume : ce qui ne l'empêcha point de défendre le peuple d'Iria comme celui de Dume, avec tout le zèle d'un pasteur et la magnanimité d'un héros. Les fidèles courant les derniers périls par suite de la double invasion des Normands et des Arabes, Rudesinde, en l'absence du roi, rassembla des troupes, marcha contre les ennemis du nom chrétien, chassa les idolâtres du continent, et repoussa les infidèles dans leurs limites au-delà du Portugal. L'évêque Sisenand, s'étant échappé de sa prison, vint de nuit trouver Rudesinde, et le menaça l'épée à la main. Le saint, aussi tranquille que si ce furieux eût encore été dans les fers, le reprit avec beaucoup de dignité, et le fit trembler lui-même, en lui prédisant qu'il mourrait bientôt de mort violente. En effet, dans une seconde irruption, où les Normands firent de grands ravages autour de Compostelle, Sisenand périt de leurs mains. S. Rudesinde mourut dans son monastère de Celle-Neuve (977), après avoir abdiqué, dit-on, l'épiscopat et pris l'habit monastique. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau, et qui ont édifié long-temps toute l'Espagne.

L'Angleterre, d'un autre côté, recueillait les fruits du zèle et des sages lois du roi Edgar. Sous le règne d'Edouard son fils et son successeur immédiat, les clercs qui avaient été chassés des églises cathédrales à cause de leur vie déréglée firent éclater leurs murmures ou plutôt leurs menaces séditieuses, que soutinrent différens seigneurs. L'émeute fut calmée par le soin des évêques assemblés en concile à Winchester ; mais les clercs relâchés employèrent auprès du jeune roi des sollicitations si pressantes, que

tout le monde était en suspens, quand l'éternel Pasteur, à qui les prodiges ne coûtent rien pour le bien de son Eglise, prononça lui-même la décision<sup>1</sup>. On raconte qu'un crucifix, attaché au mur du réfectoire où se tenait le concile, ouvrit la bouche, et dit d'une voix distincte : *Il n'en sera rien, il n'en sera rien*. Le roi et les seigneurs saisis d'effroi jetèrent de grands cris, et soutinrent des décrets que confirmait le Ciel même. On rapporte cet événement à l'année 975, où mourut, dans une extrême vieillesse, S. Turquetul, neveu du roi Edouard le Vieux, et abbé de Croiland.

Il avait été long-temps chancelier d'Angleterre<sup>2</sup>; il s'était même signalé par une rare valeur dans les combats, où néanmoins il ne tua personne; ce qu'il regarda le reste de ses jours comme un vrai bonheur. Il n'embrassa la vie monastique que dans un âge avancé; mais il garda toujours la continence parfaite, et refusa, par amour pour cette vertu, plusieurs alliances illustres que le roi son oncle lui proposa : il refusa de même plusieurs évêchés des plus considérables d'Angleterre. Quand il eut pris la résolution de se faire moine, le roi Edrède, sentant combien ce grand homme lui était nécessaire, voulut le détourner de son dessein. « Seigneur, lui répondit le chancelier, j'ai consacré mes » plus belles années à votre service et à celui des rois vos frères; » permettez au moins que je serve Dieu dans ma vieillesse. Je ne » suis plus en état de porter les armes, ni de vous aider de la » main en aucune manière; si mes conseils peuvent vous être utiles, » tant que je vivrai, ils ne vous manqueront pas. » Plusieurs personnages distingués le suivirent à Croiland, et dix d'entre eux prirent avec lui l'habit monastique. Les autres, craignant de ne pouvoir pratiquer la règle dans toute son étendue, gardèrent l'habit séculier de couleur noire néanmoins, et d'une façon uniforme. On leur donna un logement séparé, avec une chapelle où ils faisaient l'office du jour et de la nuit, aux mêmes heures que les moines; mais ils n'observaient de la règle que la continence et l'obéissance.

Le monastère de Croiland, autrefois si fameux, avait été ré-uit presque à rien par les Normands, depuis plus de soixantedix-ans. Turquetul, en donnant au roi les terres qu'il possédait au nombre de soixante, en réserva six dans le voisinage de Croiland pour les attribuer à ce monastère, comme une dîme de ses biens. Il releva les bâtimens, et s'instruisit avec soin, touchant le premier état de cette maison, par le moyen de cinq religieux très-anciens qui l'avaient encore vue dans son ancienne splendeur. Il

<sup>1</sup> T. 9, Conc. p. 721, — <sup>2</sup> Vit. sæc. V. Act. Bened. p. 507.

établit une méthode digne de servir de modèle à la plus sage administration. Toute sa communauté fut partagée en trois classes. Les jeunes religieux, depuis leur entrée au monastère jusqu'à la vingt-quatrième année de leur profession, étaient chargés du chœur, du réfectoire et des autres services manuels. Ceux de la seconde classe, depuis cette vingt-quatrième année de profession jusqu'à la quarantième, s'appliquaient principalement aux affaires du dehors et au gouvernement de la maison. Les anciens étaient dispensés des obédiences extérieures et des exercices communs, à l'égard desquels on s'en remettait à leur discrétion et à leur piété. Mais pour les vieillards qui avaient cinquante ans de profession, on leur donnait à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un domestique pour les servir, et un jeune frère qui mangeait avec le père, tant pour l'instruction du jeune homme, que pour la consolation du vieillard, à qui on avait encore l'attention de ne parler jamais d'aucune affaire fâcheuse. L'abbé Turquetul vécut jusqu'à l'année 975, où Edouard II monta sur le trône.

Edouard, ainsi que sa sœur Edithe, était provenu du mariage ou concubinage du roi Edgar avec la religieuse Ethelrède, que ce prince, dont les vertus eurent leur éclipse, avait enlevée de son monastère<sup>1</sup>. Après l'avoir renvoyée, il épousa Elfride, qui lui donna un second fils nommé Ethelrède. Elfride se persuada aisément que la différence d'origine des deux fils du roi rendait le sien préférable à Edouard, malgré les dernières dispositions de leur père relativement au trône. N'ayant pu empêcher qu'Edouard y montât, elle résolut de l'en précipiter par une cruauté perfide. Comme le jeune roi, dans une partie de chasse, passait près la maison de campagne d'Elfride, il l'y alla voir avec toute la sécurité que lui inspirait la dissimulation de cette artificieuse marâtre. Elle le reconnut de loin, et donna ordre à l'un de ses gens de l'assassiner. Elle sortit la première au-devant du roi, avec une grande affectation de tendresse; et, sans le laisser descendre de cheval, elle l'entretint quelques momens pour donner à l'assassin la facilité de le frapper par derrière. Ainsi périt Edouard II, l'an 978, à l'âge de quinze ans, prince déjà mûr pour le ciel, et que ses vertus dignes d'un plus long règne, autant que les miracles opérés à son tombeau, ont fait mettre au nombre des saints martyrs. Sa mémoire devint si célèbre, que le martyrologe britannique assigne à la célébration de sa fête trois différens jours, qui sont ceux de sa mort et de ses deux translations. Sa sœur Edithe effaça comme lui la tache de sa naissance par des vertus

<sup>1</sup> Boll. : 8 Mart.

qui lui ont mérité de même un culte public. On compte pour saintes trois autres princesses du nom d'Edith, qui vécurent en Angleterre dans le même siècle. Celle-ci prit le voile des vierges, refusa trois abbayes que lui offrit le roi son père, et mourut simple religieuse, à l'âge de vingt-trois ans, le 16 de septembre 984, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. La reine Elfride fit une pénitence exemplaire de son parricide. Peu contente d'avoir fondé deux monastères de filles, elle revêtit le cilice, coucha sur la terre, et pratiqua beaucoup d'autres austérités pendant plusieurs années consécutives.

Le Danemark, si long-temps en exécration à la chrétienté, fournit aussi des princes dignes du titre de saints et de martyrs <sup>1</sup>. Le roi Harold, depuis ses engagements avec l'empereur Othon le Grand, avait soutenu avec persévérance et même étendu la religion chrétienne. Quand l'âge et les infirmités lui eurent ravi sa vigueur et son activité accoutumée, son fils Suénon, qui s'était toujours obstiné dans le paganisme, prit conseil des seigneurs qui n'avaient embrassé le christianisme que par respect humain, et résolut d'enlever la couronne à son père. Ainsi la conjuration éclata tout à la fois contre le roi et contre la religion. Suénon, couronné par les rebelles, déclara la guerre à Harold. Le vieux roi, autrefois si terrible, mais bien changé par les maximes de l'Evangile, avait beaucoup de répugnance à prendre les armes contre un fils et des sujets. Il se résolut toutefois à défendre une cause qui était celle du Ciel, et mit toute sa confiance en Dieu, comme il avait toujours fait depuis sa conversion. Le Seigneur avait ses vues secrètes par rapport à l'avenir, et ne voulait pour le présent qu'achever de sanctifier le premier roi chrétien du Danemark. Harold fut vaincu et blessé dans la première bataille qu'il livra. Il se réfugia dans une ville des Slaves, qui, tout païens qu'ils étaient, le reçurent avec humanité et avec respect. Mais, au bout de quelques jours, il y mourut de sa blessure, le premier novembre 980, avec des sentimens de foi et de charité, qui, joints à la cause de sa mort, l'ont fait mettre au nombre des martyrs. Son corps fut rapporté à Roschild, dans l'église de la Sainte-Trinité qu'il avait bâtie. Il n'établit pas seulement le christianisme chez les Danois; mais il remplit le Septentrion d'églises et d'ouvriers évangéliques.

La lumière de la foi pénétrait plus avant de jour en jour dans ces régions sauvages. Les Bohémiens l'avaient communiquée depuis quelques années aux Polonais, qui faisaient partie de la

<sup>1</sup> Adam. Brem. l. 2. 18.

même nation des Sclaves. La sœur de l'ancien Boleslas, duc de Bohême, nommée avec justice Drahava, c'est-à-dire bonne ou vertueuse, avait épousé Micislas, duc de Pologne<sup>1</sup>. Desirant passionnément le vrai bonheur de son époux, et déplorant l'aveuglement funeste avec lequel il était encore attaché aux superstitions païennes, elle l'exhortait sans cesse à quitter la voie de perdition, et s'étudiait par toutes sortes de complaisances à rendre ses exhortations efficaces. Le Seigneur bénit enfin ses vœux. Micislas reçut le baptême avec un grand nombre de ses sujets. La religion alla toujours croissant en Pologne, depuis cet heureux changement qu'on rapporte à l'an 965. Le premier évêque des Polonais fut Jourdain, qui travailla infatigablement avec le duc et la duchesse à l'établissement du christianisme.

Il s'étendit jusque chez les Russes, autre nation esclave plus nombreuse encore et beaucoup plus farouche que les Polonais<sup>2</sup>. On compte Vlodimir pour leur premier prince chrétien. La foi néanmoins avait pénétré en Russie dès le siècle précédent, par les soins de S. Ignace, patriarche de Constantinople; mais elle y fit alors si peu de progrès, ou s'y soutint si mal depuis, qu'on ne peut dater, pour un établissement proprement dit du christianisme parmi ces peuples, ou du moins pour la conversion du corps de la nation, que de l'exemple que lui donna le duc Vlodimir en 989. Quelques auteurs attribuent la gloire de cet événement à la princesse Anne, femme du duc ou roi Vlodimir, et sœur des empereurs grecs Basile et Constantin : mais la fille de Boleslas, duc de Pologne, qui épousa le fils de Vlodimir, et amena avec elle en Russie Reimbern, évêque de Colberg, en doit être regardée après Dieu comme la première cause. Ce saint missionnaire, qui n'avait pas moins de science que de vertu, après s'être concilié la vénération des païens par son extrême abstinence, ses veilles et ses oraisons continuelles, leur fit brûler leurs temples, et abolit les superstitions auxquelles ils étaient le plus attachés. Les moeurs du roi Vlodimir ne répondirent pas toujours à sa croyance. On lui reproche de grandes cruautés et beaucoup d'emportement dans sa passion pour les femmes; mais il fit une pénitence exemplaire, et ne cessa dès-lors de racheter ses péchés par des aumônes prodigieuses, jusqu'à ce qu'il mourût dans une extrême vieillesse. Il fut enterré dans la grande ville de Kiovie; on lui dressa un tombeau fort élevé dans l'église de Saint-Clément, comme un objet proposé à la vénération des peuples. Les Moscovites comptent en effet ce prince entre les saints, et le regardent comme l'apôtre de leur nation.

<sup>1</sup> Ditm. l. 4, p. 45. — <sup>2</sup> *Ibid.* l. 71, p. 104. Cedr. p. 699 et 716.

En Italie, l'empereur Othon II, après s'être fait désigner pour successeur son fils Othon III, dans une diète qui se tint à Vérone l'an 983, mourut à Rome le septième jour de décembre de la même année. Le pape Benoît VII étant mort dès le 10 juillet précédent, Othon avait fait placer sur le saint Siége, au mois de novembre, l'évêque de Pavie qui avait été son chancelier. Il se nommait Pierre; mais par un témoignage de respect déjà donné au Prince des apôtres, et qui passa depuis en usage parmi tous ses successeurs, il changea son nom en celui de Jean XIV. Il ne tint le saint Siége que huit à neuf mois; encore ne fut-il rien moins que possesseur tranquille. L'antipape Francon ou Boniface VII, étant revenu de Constantinople à la nouvelle de la mort de Benoît VII, dont il avait déjà troublé l'élection, déposséda le pape Jean, et l'emprisonna au château Saint-Ange, où il le réduisit à périr de misère le 20 août 984. L'usurpateur se maintint dans son intrusion environ sept mois, au bout desquels il mourut tellement détesté, que la populace furieuse traîna son cadavre par les rues, et le perça de mille coups. On élut ensuite Jean XV, qu'on croit n'avoir point été sacré, et qu'on ne compte parmi les papes que pour n'en pas déranger la suite. Enfin, Jean XVI, qui occupa plus de dix ans la chaire de S. Pierre, y fut élevé au mois de juillet de l'année 985.

Dans le même temps on vit en France une révolution de premier ordre, mais peu surprenante cependant, après tous les évènements qui l'avaient préparée. La race des Capétiens, plus puissante depuis plusieurs générations que la maison régnante, monta enfin sur le trône. Le roi Lothaire étant mort le second jour de mars de l'an 986, son fils Louis V, qui lui succéda à l'âge de dix-neuf ans, ne sut point conserver aux princes de son sang les faibles restes de la vénération des peuples. Il ne manquait point de valeur : ses exploits pendant une année et deux mois de règne, son intrépidité au siège de la ville de Reims, dont il se rendit maître, ses dispositions pour marcher au secours du comte de Barcelone contre les Sarrasins, prouvent que c'est à tort que quelques-uns de nos historiens lui ont donné le nom de Fainéant. Mais entre les qualités requises pour le trône, la valeur n'est pas à beaucoup près la plus nécessaire. Louis était tout à la fois violent et faible, et prenait toutes les passions de ceux qui le gouvernaient. Ses ministres, en lui rendant odieuse la reine Emma sa mère, princesse uniquement digne de sa confiance, le firent haïr lui-même, avec le prince Charles son oncle, qui l'animait surtout contre la reine. Charles se rendit personnellement méprisable aux Français, en se faisant vassal de l'Empire pour la Lorraine dont

il était duc. Le jeune roi étant mort sans enfans mâles, au mois de mai de l'année 987, empoisonné, dit-on, par la reine Blanche sa femme, avec qui il n'était pas mieux qu'avec sa mère, la couronne, selon l'ordre de la succession, regardait le duc Charles, fils de Louis d'Outre-mer, et par conséquent héritier naturel des descendants de Charlemagne.

Mais la France se retrouvait dans les conjonctures au milieu desquelles, deux cent trente-six ans auparavant, le chef qui avait toute la puissance royale était parvenu à se faire assurer le titre de roi. Hugues, surnommé Capet, moins à cause de la grosseur de sa tête alléguée par de puérils observateurs, qu'à raison de la grandeur de son génie, fils de Hugues le Grand et plus grand que son père, aussi vaillant, moins altier ou moins fastueux, plus adroit dans sa politique et plus compassé dans son ambition, était duc de France, comte de Paris et d'Orléans, possesseur d'une quantité de riches domaines, en un mot, incomparablement plus puissant que les faibles Carlovingiens qui portèrent de son temps le nom de roi. Il avait pour frère Henri, duc de Bourgogne, et pour beau-frère Richard, duc de Normandie. Son aïeul Robert, et Eudes, son grand-oncle, avaient déjà porté la couronne de France. En devenant élective par l'exclusion du duc Charles, son unique héritier, elle ne pouvait regarder que Hugues. Aussi les grands, déterminés par ses proches, et accoutumés à voir ses ancêtres à la tête du gouvernement, le placèrent sur le trône, d'une voix unanime, dans une assemblée tenue à Noyon en 987. Peu après, il se fit sacrer à Reims avec beaucoup de solennité, le dimanche troisième jour de juillet de la même année. Pour assurer la couronne et la fixer dans sa maison, il s'associa son fils Robert, qui fut sacré à Orléans le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Malgré de si prompts succès, il eut à surmonter bien des obstacles, et se signala par bien des traits de valeur et de politique qui n'entrent point dans notre sujet<sup>1</sup>. L'assemblée de Saint-Basle près Reims (991), quoique décorée du nom de concile, ne fut qu'une faction politique dont les manœuvres ne sauraient nous occuper davantage. Il suffit de savoir qu'Arnoux, fils naturel du roi Lothaire, archevêque de Reims, et homme de bien, fut déposé par ce conciliabule. Le roi Hugues, voulant exterminer la race de Lothaire, le fit dégrader et chasser de Reims. L'archevêque de Sens, qui craignait Dieu plus que le roi de la terre, n'y voulut jamais consentir ; les autres évêques agirent malgré eux et par crainte ; et Gerbert, moine savant, mais ambitieux, qu'on verra, après sa ré-

<sup>1</sup> Abbon. flor. Epist. ad Leon Abbas.

tractation et son repentir, s'élever jusque sur la chaire de S. Pierre, obtint l'archevêché de Reims, en récompense de ce qu'il avait été précepteur du prince Robert, fils de Hugues. Le pontife romain, instruit de ce qui s'était fait, frappa ces évêques d'interdit pour avoir chassé Arnoux et ordonné Gerbert. Le premier fut rétabli, dans un concile tenu sur les lieux et présidé par un légat apostolique au mois de juillet 995. Le nouveau monarque, qui ne vit pas sans peine des dispositions si contraires à ses desseins, témoigna une soumission religieuse, et toute la modération qui convenait dans les circonstances pour affermir le trône dans sa famille : rôle d'autant plus facile à soutenir, que, le duc Charles ayant été pris à Laon, puis emprisonné à Orléans où il était mort, Hugues demeurait possesseur tranquille de la couronne. Charles avait laissé quelques enfans : mais l'infortune de leur père avait tellement abattu leur courage, qu'ils ne firent aucune tentative pour soutenir leurs droits.

La religion n'eut rien à souffrir de cette révolution. Elle commença au contraire à reprendre en France son ancien lustre et sa première vigueur. Les rois de la troisième race, en se ressaisissant avec une habileté sans exemple des droits de la souveraineté presque anéantie par l'incapacité des Carlovingiens, et en dirigeant invariablement vers ce but leurs vues et leurs démarches, rendirent enfin au gouvernement ce nerf et cette vigueur qui maintiennent, avec la sûreté de l'Etat, la paix et l'ordre dans l'Eglise. Ces hommes, si dignes par là de commander aux autres, ces pères des peuples et ces enfans respectueux de l'Eglise, servirent de modèle à tous les autres princes de l'Occident, qui redoublèrent de zèle pour la religion et l'unité catholique : révolution ou restauration visiblement ménagée par la Providence, à l'époque précise où les Orientaux se replongeaient dans le schisme pour ne plus l'abjurer que par intérêt ou par inconstance, et pour le consommer enfin sans retour,

<sup>1</sup> T. X, Conc. p.

---

## LIVRE TRENTIÈME.

DEPUIS LE RENOUVELLEMENT DU SCHISME DES GRECS, EN 995,  
JUSQU'À LA MORT DE L'EMPEREUR S. HENRI, EN 1024.

Depuis que Photius avait causé dans l'Eglise grecque l'ébranlement et les secousses violentes qui devaient aboutir à une entière subversion, les nations tudesques et slavones les plus nombreuses et les plus ennemies du christianisme, Normands, Danois, Polonais, Bohémiens et Russes, s'étaient sincèrement converties. Ainsi la perte que l'Eglise allait faire en Orient se trouvait compensée d'avance et avec avantage. Alors même les Orientaux ou les Grecs, uniquement occupés du point particulier de leur discipline violé par les quatrièmes noces de l'empereur Léon, n'avaient rien entrepris contre la doctrine ou l'autorité de l'Eglise romaine, quoique la conduite de quelques-uns de ses pontifes la couvrit de la plus grande humiliation. Mais comme, après les guerres intestines, les citoyens tournent au dehors les armes qu'ils employaient auparavant les uns contre les autres, ainsi les Grecs, ayant terminé en concile la querelle qui les divisait entre eux, recommencèrent à se séparer du corps de l'Eglise, et ranimèrent le parti de Photius, qui n'était rien moins que détruit.

A l'ombre de cette paix que l'ennui de quatre-vingts ans de discorde faisait désirer à tout le monde, les secrets partisans de Photius, qui étaient en grand nombre, trouvèrent moyen de réhabiliter sa mémoire<sup>1</sup>. Parmi les acclamations, seuls vestiges qui nous restent de ce concile, ils souhaitèrent une mémoire éternelle aux patriarches défunts de Constantinople, qu'ils nommèrent sans exception, mettant sur la même ligne S. Ignace et Photius; on dit anathème indistinctement à tout ce qui avait été écrit contre l'un et l'autre. Ainsi, sous prétexte de la paix, on autorisa l'ordination, la conduite et la doctrine même de l'auteur du schisme.

Ce premier succès fut suivi d'une entreprise beaucoup plus hardie de la part de Sisinnius, qui succéda, l'an 996, à Nicolas

<sup>1</sup> Cedr. t. 2, p. 762.

Chrysoberge, mort sur ces entrefaites. Le nouveau patriarche, ennemi juré de l'Eglise romaine, trouvant les conjonctures si favorables à ses desseins, crut qu'en ménageant cette paix simulée, et en n'attaquant point la mémoire du patriarche Ignace, il pourrait sûrement faire valoir toutes les prétentions de Photius contre le siège apostolique. Il n'hésita point à prendre le titre fastueux de patriarche œcuménique. Ensuite il rechercha la lettre circulaire que Photius avait écrite aux patriarches d'Orient, contenant les points de doctrine et de discipline qu'il reprochait aux papes. Sans y rien changer que l'inscription, il mit sans façon et sans nulle délicatesse son propre nom à la place de celui de Photius, et envoya la pièce ainsi travestie aux prélats qui tenaient alors les sièges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, pour les engager à s'unir avec lui contre Rome. On ne voit pas cependant que cette tentative, attribuée par Allatius et par Maimbourg à Sisinnius, peut-être sans beaucoup de fondement, ait eu un grand succès : soit que les patriarches aient eu peur de s'engager légèrement dans de si terribles démarches, soit que Sisinnius, qui mourut après trois ans de patriarcat, n'ait pas eu le loisir de consommer son entreprise. Au contraire, long-temps après, sous Jean, patriarche d'Antioche et contemporain de Michel-Cérulaire, on faisait encore, à la messe, mémoire du pape dans l'Eglise de Syrie <sup>1</sup>.

A Constantinople même, Sergius, successeur de Sisinnius (996), et beaucoup plus ardent encore pour Photius dont il était parent, n'osa néanmoins renoncer sitôt à la communion du pape : assez long-temps il en laissa le nom parmi ceux qu'on récitait durant la célébration des saints mystères. Cependant, à l'exemple de son prédécesseur, il publia d'abord sous son nom, une lettre de Photius remplie d'injures et d'accusations calomnieuses contre les Latins; et comme son épiscopat fut beaucoup plus long que celui de Sisinnius, et que pendant les vingt années qu'il fut en place, il se rendit fort puissant dans le clergé, quand il eut eu le loisir de gagner une multitude d'évêques, il assembla un concile dans son Eglise, et effaça des dyptiques le nom du souverain pontife, sans que les empereurs Basile et Constantin se missent en devoir de l'en empêcher. Du reste, ce fait, rapporté par quelques historiens, est aussi peu que le précédent à l'abri du doute, d'autant plus qu'il n'y eut, sous les patriarches Sisinnius et Segius, aucune rupture ouverte entre les Eglises grecque et latine.

Constantin était un prince lâche et dissolu, dont la débauche et les plaisirs honteux absorbaient toutes les facultés. Basile, avec de

<sup>1</sup> Ep. Joan. Ant. ap. Allat. de Consens. l. 11, c. 28.

la grandeur d'âme, tournait son activité tout entière du côté des armes, où il s'acquît beaucoup de gloire. Mais il la ternit par la barbarie qu'il exerça contre les Bulgares, dont il réduisit le royaume en une province de l'Empire. Dans l'une des victoires signalées qu'il remporta sur eux, et où il fit plus de quinze mille prisonniers, il divisa ces malheureux en bandes de cent hommes, dont quatre-vingt-dix-neuf eurent les yeux crevés, et le centième fut laissé borgne, afin de pouvoir servir de guide aux autres (1014). Après cette exécution barbare, Basile le renvoya vers leur roi Samuel, qui, malgré la constance avec laquelle il avait supporté toutes ses autres infortunes, ne put soutenir cet affreux spectacle, et deux jours après mourut de chagrin. L'empereur Basile avait promis à Dieu de se faire moine, s'il terminait la guerre de Bulgarie selon ses désirs. Le succès n'en pouvait être plus complet; mais les prospérités du monde ne disposent guère à s'en détacher. Il s'imagina remplir son vœu, en portant sous la pourpre un petit habit de moine, en gardant la continence et l'abstinence de la viande. Il n'accomplit pas mieux la promesse qu'il avait faite aussi de diminuer le poids excessif des impôts. Comme son patriarche lui laissait interpréter ses vœux à sa fantaisie, il laissa de même le patriarche fort libre dans tout ce qui tendait à renouveler le schisme.

L'Église grecque, à ce point de décadence, produisit néanmoins, dans S. Nicon d'Arménie, des vertus dignes de ses plus belles années<sup>1</sup>. Il était né dans le Pont d'une famille puissante; mais à peine sorti de l'enfance, il s'enfuit, à l'insu de ses parens, au monastère de la Pierre-d'Or, situé à l'entrée de la Paphlagonie, et renommé pour sa régularité. Il y demeura douze ans, uniquement livré à la pratique de la vie parfaite. Son abbé eut alors révélation qu'il devait être un instrument de salut pour plusieurs peuples, et l'envoya en Orient, où il fit de grands fruits, particulièrement en Arménie, d'où il fut surnommé Arménien. On lui donna encore le surnom de Métanoïte, parce qu'il avait toujours dans la bouche ce mot grec, qui signifie *Faites pénitence*. Après avoir tiré les Arméniens de plusieurs erreurs dangereuses où ils étaient engagés, il fut inspiré de passer dans l'île de Crète, qui avait été reprise sur les Musulmans par l'empereur Nicéphore-Phocas, et où les impiétés de ces infidèles avaient jeté de profondes racines pendant les cent trente ans qu'ils en avaient été les maîtres. Malgré de si grands obstacles, il gagna la confiance des insulaires par ses manières insinuanes, par des paroles pleines de douceur et

<sup>1</sup> Vit. ap. Bar. an. 961.

de charité, mais surtout en leur découvrant leurs péchés et les mouvemens les plus secrets de leurs cœurs, dont le Seigneur lui donnait connaissance. Ils le regardèrent comme un ange envoyé du ciel pour les y conduire; sa réputation se répandit de toutes parts, et l'on accourut à lui de tous les coins de l'île. En deux ans qu'il y demeura, tous abjurèrent l'impiété, et l'on donna le baptême à ceux qui ne l'avaient pas reçu. On rebâtit partout les églises, on établit des prêtres, des diacres et des clercs inférieurs; le culte saint reprit son ancienne splendeur et toute sa majesté.

Après la mission de Crète, S. Nicon se retira dans le Péloponèse, où le Seigneur le rendit vénérable aux grands et au peuple, par le don de prophétie et par celui des miracles. On voyait tous les jours les malades arriver en troupes auprès de l'homme de Dieu, qui guérissait leurs corps et leurs âmes, en les engageant à la pénitence. Comme on avait chassé, à sa considération, les juifs d'Amycle, où leur crédit et leur insolence étaient un sujet de scandale pour les fidèles, il se fixa dans cette ville. Un dimanche pendant les vêpres, le gouverneur, nommé Grégoire, jouant à la paume auprès de l'église, Nicon, offensé du tumulte qui troublait l'office, sortit du lieu saint et reprit les joueurs avec beaucoup de liberté. Grégoire, qui perdait, s'emporta contre le saint, et le fit chasser de la ville. Voulant ensuite continuer son jeu, il fut tout-à-coup frappé de paralysie, et sentit par tout le corps de cruelles douleurs. Tous les remèdes dont il essaya furent inutiles. Il rappela S. Nicon par le conseil de l'évêque, et lui demanda pardon. Le saint, sans lui adresser aucun reproche, le guérit, et en fit un de ses plus zélés défenseurs contre les ennemis de la vertu. S. Nicon mourut (998) un an avant le commencement du patriarcat de Sergius, le vingt-sixième de novembre, jour auquel l'Eglise tant grecque que latine honore sa mémoire. Il fut enterré dans son monastère de Lacédémone, où l'on garda son portrait avec un respect religieux. Il était de grande taille, avait le poil noir, les cheveux négligés, portait un habit d'ermite fort usé, et tenait à la main un bâton terminé en haut par une croix.

Ces grands exemples de vertu, que la Providence donnait de temps en temps à la Grèce infidèle, procuraient le salut de plusieurs particuliers, sans empêcher le corps de la nation de courir à sa perte. Il appartenait aux successeurs de Pierre de tendre la main à ces frères errans, et de les raffermir dans la foi. Mais les papes avaient trop d'embarras à Rome, pour songer à l'Orient. Grégoire V, nommé auparavant Brunon, fils d'Othon duc de la France rhénane et de Lieutgarde, fille d'Othon le Grand, avait succédé, âgé de vingt-quatre ans seulement, à Jean XVI le 3 mai

996, par le crédit d'Othon III, son proche parent, qui se trouvait alors à Ravenne, et qu'il couronna empereur le 31 du même mois. C'est le second Allemand qui ait été élevé sur le saint Siége. Othon avait résolu d'exiler Crescence, patrice, sénateur et tyran de Rome, qui avait maltraité les papes précédens : mais Grégoire intercédâ pour lui. A peine l'empereur fut-il sorti d'Italie, que Crescence fit chasser son bienfaiteur pour mettre en sa place (997) un Grec ou Calabrois de basse naissance, nommé Philagathe, aventurier souple et entreprenant, qui, par ses intrigues, était parvenu à l'évêché de Plaisance avec le titre d'archevêque, en soustrayant abusivement cette Eglise à celle de Ravenne : ce qui fut corrigé par la suite. Grégoire, dans un grand concile tenu à Pavie l'an 997, excommunia l'antipape qui avait pris le nom de Jean XVII; et tous les évêques, tant de France que d'Italie et de Germanie, prononcèrent le même anathème. Mais il fallait d'autres armes que ces foudres invisibles, contre l'usurpateur et son fauteur impie. L'empereur accourut d'Allemagne avec des forces plus capables de leur imposer. Crescence se renferma dans le château Saint-Ange. Philagathe, ne se croyant en sûreté dans aucun endroit de Rome, s'enfuit secrètement. Il fut pris par quelques gens de l'empereur, qui, se défiant de la clémence de leur maître, coupèrent au faux pape le nez et la langue, lui arrachèrent les yeux, et le renfermèrent dans une étroite prison.

S. Nil <sup>1</sup>, Calabrois de naissance aussi bien que Philagathe, s'intéressa au sort de son malheureux compatriote. Cet illustre solitaire était né sujet des empereurs de Constantinople, à Rossane, capitale de la province, et la seule ville que les Grecs y eussent conservée; mais ses hautes vertus l'avaient rendu également vénérable à tous les princes et à tous les peuples, malgré son aversion extrême pour les distinctions comme pour toutes les vanités du siècle. Il avait conçu cette horreur du monde, dès le premier pas qu'il y fit, et qui fut une chute pour son innocence. Il était d'une figure et d'un enjouement d'esprit, qui, joints à l'avantage d'une voix mélodieuse et peu commune, et à tous les talens d'agrément et de société, le firent rechercher spécialement des personnes du sexe tout au sortir de l'enfance. Malgré une éducation très-chrétienne, son inexpérience se laissa surprendre par la figure de l'une d'entre elles, quoiqu'elle fût de basse naissance. Sans consulter d'autres guides que ses yeux et l'ivresse des sens, il en eut d'abord une fille. La pensée des vérités éternelles, dans une âme tendre qui en avait toujours été nourrie, excita bientôt le repentir; et la crainte de la

<sup>1</sup> Vit. ap. Bar. interpret. Carioph.

mort, dans une fièvre violente dont il fut attaqué, le rendit efficace. Sur-le-champ et sans être encore guéri de sa fièvre, il se leva, et alla se renfermer dans le monastère de Mercure. Mais on reçut presque aussitôt des lettres terribles du gouverneur de la province, qui menaçait de faire couper le poing à quiconque oserait imposer les mains à ce jeune homme, et de confisquer le monastère. Nil se résolut à passer à celui de Saint-Nazaire, qui n'était pas sous la domination des Grecs.

Il rencontra sur la route un Sarrasin qui lui demanda brusquement qui il était, d'où il venait, où il allait. Nil lui découvrit son dessein avec ingénuité. Le Sarrasin, considérant sa jeunesse et la richesse de ses vêtements, car il avait encore son habit séculier : « Tu devrais au moins attendre la vieillesse, lui dit-il, pour » t'engager dans la vie monastique, si telle est ta fantaisie. — Non, » répondit-il, ce n'est pas un sacrifice digne de Dieu, que d'être bon » comme par nécessité. Un vieillard, qui n'a pas la force de porter » les armes pour son prince, est-il un serviteur plus propre au » Roi des rois? » Le Sarrasin, touché de ce discours, lui montra le chemin en le comblant d'éloges et l'encourageant à suivre son projet. Il lui donna même quelques pains, en s'excusant de n'avoir rien de meilleur à lui offrir. Le saint jeune homme, étant tout près de Saint-Nazaire, rencontra un cavalier qui mit sa vocation à une nouvelle épreuve. Après avoir vomé mille injures contre les moines, qu'il traitait surtout de gourmands : « Je tiendrais, dit-il, » tout entier avec mon cheval dans leur marmite. » Nil, ne pouvant espérer de faire entendre raison à un homme si emporté, prit la fuite en se bouchant les oreilles, et se jeta dans le monastère. Il demanda l'habit, à condition néanmoins qu'au bout de quarante jours il retournerait à la maison de Mercure, où il avait d'abord été reçu. L'abbé lui donna volontiers l'habit : mais il voulut, aussitôt après, le mettre à la tête d'une autre communauté. Cette proposition parut si effrayante à la modestie du saint novice, que dès-lors il fit vœu de n'accepter jamais aucune dignité.

Au bout de quarante jours, il retourna au monastère de Mercure, et de là, après quelque séjour et toutes les épreuves convenables, il se retira, du consentement des pères, dans une caverne voisine, où il y avait un autel dédié à S. Michel. Voici quelle fut en cet endroit sa manière de vivre, extrêmement chargée d'exercices de piété, parce qu'il avait pour maxime qu'un solitaire laissé à lui-même en doit faire beaucoup plus que celui qui vit en communauté. Depuis le matin jusqu'à tierce, il s'appliquait à la transcription des livres, ayant entre autres talens celui de bien écrire, et de le faire très-vite. Depuis tierce jusqu'à sexte, debout

devant une croix, il récitait le psautier en faisant de fréquentes genuflexions. De sexte à none, il étudiait assis l'Écriture et les Pères. Après avoir dit none et vêpres, il sortait de sa cellule pour se promener et se récréer en considérant le Seigneur dans ses créatures. Il se mettait à table après le soleil couché, et mangeait, tantôt un morceau de pain sec, tantôt des herbes cuites ou quelque fruit sans pain, selon la saison. Il ne buvait que de l'eau, en petite quantité et par mesure. Sa table était une pierre nue, son plat un morceau de pot cassé, la terre lui servait de lit et de siège. En un mot, il aimait tant la pauvreté, qu'il n'avait ni chaise, ni lit, ni coffre, pas même un sac, si ce n'était son habit, fait en forme de sac, avec un tissu de poil de chèvre, et contenu avec une corde qui lui tenait lieu de ceinture; encore n'avait-il pas à changer, et il portait ce rude vêtement sans interruption la nuit et le jour pendant une année entière, quelque incommodité qu'il en ressentit. La nuit, il donnait une heure au sommeil, après quoi il récitait pour la seconde fois le psautier, puis disait les prières des nocturnes et des matines. Il passa plusieurs carêmes sans prendre d'autre nourriture que la communion. Pendant un an, il ne but qu'une fois le mois; mais il quitta ce genre d'austérité, non pour soulager la soif qui ne l'incommoda que les huit premiers jours, mais pour ne pas se dessécher la poitrine.

Une vie si extraordinaire ne l'empêcha point d'avoir des disciples qui usèrent d'une sorte de violence pour demeurer avec lui; car il faisait ses délices de la solitude et du dégagement parfait de tous les soucis et de toutes les distractions. Ne connaissant point d'autre plaisir que de converser avec Dieu, le commerce des hommes lui était à charge: souvent il disait qu'en vivant avec eux, on recule plus qu'on n'avance dans la vertu. Son premier compagnon, après un début très-fervent, se laissa vaincre par l'ennui et lui chercha querelle pour le mettre en colère. Nil lui dit avec douceur: « Mon frère, Dieu nous a appelés à la paix; si vous ne pouvez plus me souffrir, qui vous retient ici? allez où il vous plaira. » Ce disciple inconstant, en venant au désert, avait apporté trois pièces d'argent, que le saint lui avait aussitôt fait donner aux pauvres. Il lui dit donc avec arrogance: « Rendez-moi mon argent, et je m'en irai. » Nil lui répondit: « Mon frère, transportez-m'en la récompense par un écrit que vous déposerez sur l'autel, et je vous le remettrai sans délai. » L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avait pas une obole, se tirerait d'embarras, et fit ce qu'il lui avait proposé. Nil alla emprunter cette somme au monastère de Castel: afin d'acquitter cette dette, il transcrivit ensuite trois psautiers en douze jours. Le mau-

vais solitaire partit avec son argent, et mourut presque aussitôt après.

Comme les Sarrasins infestaient sans cesse le pays où était la grotte du saint, il alla s'établir auprès de Rossane, en un lieu qui lui appartenait, et qui devint insensiblement un monastère nombreux. Mais il ne voulut jamais prendre le titre d'hégumène ou d'abbé, qu'il fit conférer à d'autres. Toute sa vie, il aima beaucoup mieux obéir que de commander : c'était une peine pour lui, que de s'entendre seulement appeler maître. On lui offrit de grands biens, qu'il refusa constamment, ne voulant pas que ses disciples eussent rien au-delà du plus simple nécessaire. « Mes » frères, leur disait-il souvent en usant des paroles du Psalmiste<sup>1</sup>, » vous serez heureux tant que vous vivrez du travail de vos mains ; » tout le monde bénira le Seigneur en voyant que vous possédez » tout sans rien avoir. »

Un jour qu'il était à Rossane, Théophylacte, métropolitain de Calabre, et un seigneur nommé Léon, tous deux gens d'esprit et versés dans les sciences, vinrent le visiter suivis d'autres personnages considérables, de magistrats, d'ecclésiastiques et d'une grande quantité de peuple : ils l'interrogèrent sur différens points de l'Écriture, moins pour s'instruire que pour l'éprouver. La question tomba d'abord sur le nombre des élus, que le saint, d'après l'Évangile, soutint être fort petit. La multitude s'écria : « Il n'en » est pas comme vous le prétendez ; autrement ce serait en vain » que nous aurions été baptisés, que nous participerions au corps » et au sang de Jésus-Christ, que nous porterions le nom de chré- » tiens. » Nil, surpris que l'archevêque n'arrêtât point ces discours, reprit d'un ton modeste : « Que répondrez-vous, si je vous mon- » tre que S. Basile, S. Chrysostôme, S. Ephrem, S. Théodore- » Studite, S. Paul même et les évangélistes disent la même chose » que moi ? Vous n'oseriez contredire toutes ces règles de notre » croyance ; ce serait prophétiser l'hérésie, et le peuple vous lapi- » derait. » Mêlant ensuite le sentiment aux preuves : « Comment, » ajouta-t-il, vivent dans ces temps pervers la plupart des Chrétiens, » pour que le royaume des cieux, où il n'entre rien de souillé, » puisse être le partage du grand nombre ? » Il insista sur ce prin- » cipe avec tant de force, que la multitude parut consternée, et qu'on entendit crier de toutes parts : *Malheur à nous pécheurs que nous sommes !*

Quelqu'un cependant reprit la parole, et dit : « Mon père, je » voudrais savoir si Salomon est sauvé ou damné. » Nil, sachant

<sup>1</sup> Ps. 127, 2. — <sup>2</sup> Vit. p. 82.

que aussitôt

où était la  
un lieu qui  
astère nom-  
égumène ou  
aima beau-  
ne pour lui,  
lui offrit de  
pas que ses  
ssaire. « Mes  
Psalmiste<sup>1</sup>,  
evos mains ;  
ous possédez

opolitain de  
s d'esprit et  
tres person-  
es et d'une  
érens points  
prouver. La  
le saint, d'a-  
écria : « Il n'en  
erait en vain  
ons au corps  
om de chré-  
ces discours,  
e vous mon-  
Théodore-  
même chose  
les de notre  
le vous lapi-  
« Comment,  
es Chrétiens,  
n de souillé,  
a sur ce prin-  
onsternée, et  
ous pécheurs

Mon père, je  
Nil, sachant

que c'était un homme sans mœurs qui l'interrogeait, lui dit : « Et  
» moi je voudrais savoir non pas quel est le sort de Salomon,  
» mais quel sera le vôtre. Que nous importe, à vous et à moi, la  
» destinée de ce sage devenu le jouet de ses passions ? C'est pour  
» nous qu'il est écrit : *Quiconque regarde une femme par un prin-  
» cipe de convoitise, a déjà commis l'adultère dans son cœur.* »  
Cette réponse ne déconcerta point la curiosité d'un prêtre, qui se  
leva et dit <sup>1</sup> : « Mon père, de quel arbre Adam mangea-t-il le fruit  
» dans le paradis terrestre ? » Nil, corrigeant le ridicule par la  
dérision, répondit que c'était d'un pommier sauvage. Tout le  
monde éclatant de rire : « Quel est, dit-il, le sujet de vos ri-  
» sées ? La réponse est conforme à la demande. Au lieu de pen-  
» ser à ce qui nous a fait chasser du paradis, et comment nous  
» y pouvons rentrer, vous me demandez le nom d'un arbre. Si  
» je vous l'apprenais, vous me demanderiez bientôt s'il était grand  
» ou petit, quelle était la couleur du tronc, la forme et peut-  
» être le nombre des feuilles, curiosité bien digne sans doute que  
» la raison suprême la satisfît. »

La réputation des vertus et de la sagesse du saint étant par-  
venue à Constantinople, on s'efforça de l'y attirer ; mais il crai-  
gnait trop le monde et ses faux honneurs, pour se rendre à des  
invitations qu'il regarda comme des pièges redoutables. Le des-  
sein que l'on conçut de l'élever sur le siège archiépiscopal de  
Rossane, après la mort de Théophylacte, l'effraya beaucoup plus  
encore. Comme les magistrats et les principaux du clergé s'avan-  
çaient déjà pour le surprendre et le forcer à remplir cette place,  
quelqu'un qui le connaissait mal prévint leur arrivée, comptant  
lui porter une agréable nouvelle. Il le remercia, et lui fit quelque  
don ; mais, sans perdre un instant, il s'enfuit dans les montagnes  
et s'y tint caché jusqu'à ce que tous les citoyens, las de chercher  
et d'attendre, eussent enfin choisi un autre archevêque.

Quelque temps après, les Sarrasins ayant fait une incursion  
dans le voisinage de Rossane, trois moines de S. Nil furent pris  
et menés en Sicile. Il se mit aussitôt en grand mouvement pour  
les racheter, et ramassa cent pièces d'or qu'il envoya avec un  
mulet par un frère dévoué. L'émir parla avec vénération de la  
vertu du saint, fit amener devant lui les moines captifs, les com-  
bla d'honneurs, et, gardant seulement le mulet, les renvoya avec  
l'argent de leur rançon et plusieurs présents. Il y joignit une let-  
tre adressée à Nil et conçue en ces termes : « C'est ta faute si tes  
» moines ont été maltraités. Que ne te faisais-tu connaître à moi ? »

<sup>1</sup> Vit. p. 82.

• Je t'aurais envoyé une sauve-garde avec laquelle ton monastère  
• aurait été en pleine sûreté. Que si tu voulais venir chez moi, tu  
• pourrais t'établir en tel endroit du pays qu'il te plairait : je te  
• traiterais avec toutes sortes de faveurs et de respects. »

L'homme de Dieu résolut au contraire de quitter la Calabre, instruit prophétiquement que toute cette province allait être ravagée par les Musulmans : et comme il se figurait qu'il seroit moins honoré chez les Latins que chez les Orientaux, il se rendit à Capoue; mais il y courut le plus grand danger qui eût encore alarmé sa modestie. Le prince Pandolfe et les premiers de la ville étaient si décidés à le faire leur évêque, qu'il n'eût pu s'en défendre, si le prince ne fût mort dans ces conjonctures. Il alla visiter le monastère du Mont-Cassin. Toute la communauté vint au-devant de lui en ordre de procession, avec des cierges, des encensoirs, et les ornemens réservés pour les jours de fête. Peu après l'abbé Aligerne et les principaux d'entre ses moines le conduisirent au monastère de Valdeluce, qui était de la dépendance du Mont-Cassin, et qu'ils lui donnèrent, à la recommandation des magistrats de Capoue. Ils l'engagèrent ensuite à venir au grand monastère avec toute sa communauté, qui était de plus de soixante moines, et à y célébrer l'office de la nuit en grec. Après l'office, tous les religieux latins vinrent le trouver pour prendre des leçons d'un solitaire si parfait, qu'ils trouvèrent, non sans admiration, très-versé non-seulement dans la connaissance des livres ascétiques, mais dans les ouvrages les plus profonds des Pères de l'Eglise: Cependant un de ces mauvais plaisans qui aiment à discuter en toute matière, lui adressa la parole et dit : « Mon père, quel mal y aurait-il à manger de la viande une seule fois l'année? — Quel mal y aurait-il, répartit le saint en l'interrogeant à son tour, si, après avoir passé l'année sans faire aucune chute, vous veniez à tomber le dernier jour et à vous rompre la jambe? »

Ce fut par ces traits de sagesse et de doctrine, joints à d'éminentes vertus, que S. Nil, pendant quinze années qu'il demeura au monastère de Valdeluce, acquit parmi tous les grands de l'Italie ce haut point de considération qui rendit souvent sa médiation utile à des peuples entiers. Mais cette maison étant devenue opulente, il vit les moines se relâcher de leur première observance. Alors il sortit de Valdeluce, et chercha un lieu où la disette les réduisît au détachement, et où ils ne pussent subsister que par le travail. C'est pourquoi il refusa les offres de plusieurs villes qui voulaient lui donner des biens, et même des monastères en bon état. « La vie commode et sans soin, disait-il, ne

• convient pas aux moines de ce temps-ci. Ils n'emploient pas leur  
 • loisir à la prière, à la méditation, à la lecture des livres saints ;  
 • mais à des curiosités dangereuses, à de vains discours et à des  
 • pensées mauvaises. Le travail écarte tous ces périls et une infi-  
 • nité de maux. Rien n'est tel pour les moines que de manger  
 • leur pain à la sueur de leur front. » Quelques-uns des frères,  
 ne pouvant goûter cette sévérité, demeurèrent à Valdeluce, d'où  
 l'indépendance, la discorde et la dissolution les firent bientôt  
 chasser. Nil, avec les autres, trouva près Gaëte un lieu désert,  
 aride et resserré, qui par là même eut des charmes qui le fixè-  
 rent. D'abord on y manqua de tout : mais en peu de temps le tra-  
 vail y fournit abondamment à tous les besoins. Le saint vieillard  
 était au comble de la joie dans cet asile paisible, où rien ne le  
 détournait de la pensée de son Dieu. Souvent elle absorbait si  
 généralement toutes ses facultés, qu'il n'entendait point les per-  
 sonnes qui lui parlaient. Quand il revenait à lui et qu'on lui de-  
 mandait ce qui lui était arrivé : « Je suis vieux, mes enfans, répon-  
 • dait-il; mon esprit s'en va, et je ne sais ce que je fais. »

Son repos fut troublé dans cette douce retraite par la nou-  
 velle de l'intrusion de Philagathe, son compatriote, sur le siège  
 apostolique. Dès qu'il eut appris cette usurpation sacrilège, il  
 écrivit à l'antipape pour l'exhorter à quitter la gloire périlleuse de  
 ce monde, et à rechercher le repos innocent de la vie solitaire.  
 Quand il sut ensuite que Philagathe avait été pris, et traité comme  
 on l'a vu, alors, saisi de douleur et de consternation, il crut de-  
 voir interposer son crédit : il partit pour Rome, malgré la cir-  
 constance du saint temps de carême, son extrême vieillesse et  
 une maladie aiguë dont il était alors tourmenté. L'empereur  
 Othon et le pape Grégoire, ayant appris qu'il arrivait, allèrent  
 au-devant de lui. Ils le prirent chacun par une main qu'ils baisè-  
 rent, le menèrent au palais pontifical, et le firent asseoir honora-  
 blement au milieu d'eux. Le saint homme, gémissant de ces hon-  
 neurs, que les seules vues de sa charité lui rendaient supporta-  
 bles, leur dit éploré et confus : « Epargnez-moi, au nom de Dieu ;  
 • je suis le plus misérable de tous les pécheurs, un vieillard demi-  
 • mort et inutile qui ne doit que ramper aux pieds de vos dignités  
 • supérieures. Ce n'est pas pour être honoré que je suis venu à vous ;  
 • c'est pour secourir le malheureux qui vous a levés l'un et l'autre  
 • des fonts de baptême, et à qui vous avez fait arracher les yeux.  
 • Je vous supplie de me le rendre, afin qu'il vienne s'enterrer dans  
 • l'obscurité de notre solitude, et que nous pleurions ensemble  
 • nos péchés. »

L'empereur attendri jusqu'aux larmes consentit à ce que Nil

demandait : mais le pape, irrité sans doute d'avoir été si mal récompensé de sa clémence envers Crescentius, fit encore promener Philagathe par toute la ville, ses habits déchirés, et monté à rebours sur un âne<sup>1</sup>. Nil s'abandonna à l'excès de sa douleur; son zèle s'enflamma : « Puisqu'ils n'ont point de pitié, s'écria-t-il<sup>2</sup>, de celui que Dieu a livré entre leurs mains, le Pere céleste n'aura pas pitié de leurs péchés. » Il repartit brusquement avec les frères qui l'accompagnaient, marcha toute la nuit, et arriva le lendemain à son monastère.

Cependant l'empereur, ayant célébré à Rome la fête de Pâques, qui cette année (998) tombait le 17 avril, se mit en devoir de forcer le patrice Crescence dans le château Saint-Ange, où ce rebelle se tenait toujours renfermé. Il employa pour cette expédition un Allemand nommé Thamme, dont on vantait l'habileté, et qui avait toute sa confiance. Mais comme la forteresse passait pour imprenable, Thamme, suppléant à l'art par l'artifice et la trahison, promit sûreté à Crescence avec serment, du consentement de l'empereur. Toutefois, quand le patrice se fut rendu, Othon lui fit trancher la tête le 29 avril : traitement que méritait sans doute le perturbateur de l'Eglise, mais qui lui fut infligé contre la foi jurée.

Les Tiburtins s'étant révoltés dans le même temps, après avoir massacré leur duc Mazolin, S. Romuald, plus heureux que S. Nil, fit leur paix avec l'empereur. Cet illustre solitaire<sup>3</sup>, de la maison des ducs de Ravenne, et déjà connu dans les deux Hespéries dont il avait fait l'admiration par l'austérité de sa vie et par son zèle pour la discipline régulière, gouvernait alors l'abbaye de Classe qu'Othon III, fort zélé pour l'état monastique, lui avait donnée afin d'y mettre la réforme. Comme il ne pouvait ramener les moines relâchés au sentier étroit de la perfection, et qu'il lui semblait s'y relâcher lui-même, il vint devant Tibur rapporter le bâton pastoral à l'empereur, et renonça à l'abbaye en présence de l'archevêque de Ravenne. Les Tiburtins, vivement pressés par l'empereur, étaient au moment de succomber. Romuald leur fit prendre la résolution de se soumettre en abattant une partie de leurs murailles, et en livrant le meurtrier du duc Mazolin à la mère de ce seigneur, mais en même temps il obligea cette dame à lui pardonner. Il convertit aussi à Tibur l'Allemand Thamme, qui avait trompé Crescence par un parjure, et lui persuada d'abandonner tous les avantages de la faveur extraordinaire dont il jouissait auprès d'Othon, pour embrasser la vie monastique.

<sup>1</sup> Petr. Dam. l. 1, ep. ult. ad Cadal. — <sup>2</sup> Vit. p. 161. — <sup>3</sup> Vit. per Petr. Dam. Boll. 7. Hebr. Act. Ben. sec. VI, p. 281.

C'était là le talent propre de Romuald, d'imprimer aux grands la crainte du Seigneur, et de convertir les pécheurs les plus endurcis. Il avait déjà engagé le doge de Venise, Pierre Orséolo, personnage d'une rare piété, et de mœurs vraiment chrétiennes, à faire pénitence de ce qu'il avait, dans une révolution de sa république, contribué à la mort de son prédécesseur : le doge abandonna sa femme et son fils pour aller, accompagné d'un noble Vénitien, s'enfermer dans le monastère de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon, où il mourut en odeur de sainteté, l'an 987. Par la même vertu des paroles terribles sorties de la bouche de Romuald, le comte Oliban, seigneur puissant en Espagne et coupable de péchés énormes, conçut une crainte si vive des jugemens de Dieu, qu'il mit son fils en possession de ses terres, et quitta son pays pour aller prendre l'habit monastique au Mont-Cassin. La rigide vertu de Romuald prit même l'ascendant sur la crainte excessive qu'il avait eue autrefois de son père. Ce seigneur, nommé Sergius, d'un caractère intéressé et violent, après avoir tué de ses propres mains un de ses proches pour une prairie qu'ils se disputaient, avait menacé son fils de le déshériter, parce qu'il témoignait une horreur extrême de ce meurtre. Sergius conçut ensuite un vif repentir de son crime, et se fit moine au monastère de Saint-Sévère, près Ravenne. Mais quelque temps après, il chancela dans sa résolution, et voulut retourner au siècle. Les moines en donnèrent avis à Romuald, qui était alors au monastère de Cuxa en Roussillon. Il part nu-pieds, un bâton à la main, arrive à Ravenne, aborde son père tout prêt à sortir de la voie de Dieu ; et par une conduite fort éloignée des règles ordinaires, mais que le succès justifia, il le met aux fers et le traite durement jusqu'à ce qu'il ait repris sa première vocation. Sergius se rendit docile, et peu après mourut saintement.

L'empereur lui-même souscrivit avec une aveugle docilité aux avis de Romuald. Après lui avoir découvert les plaies de son âme, il alla nu-pieds, en pèlerinage, de Rome à Saint-Michel du Mont-Gargan. On eut lieu de croire Othon sincèrement converti. Il passa dans le monastère de Classe tout le carême de l'an 999, jeûnant et chantant autant qu'il le pouvait, à tous les offices, portant le cilice sous l'or et la pourpre, couchant sur une natte, mais arrosée de ses larmes, à côté de son lit de parade. Romuald lui conseilla dans la suite d'embrasser la vie monastique. « Je le ferai, dit-il, dès que j'aurai soumis les Romains à l'obéissance qu'ils me doivent. — Ah ! Seigneur, reprit Romuald, si vous retournez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. » En effet,

Othon, comme on le verra, n'eut pas le temps d'accomplir sa promesse.

En revenant du Mont-Gargan, il passa au monastère de saint Nil, et le pressa de lui demander tout ce qu'il désirait, avec la confiance d'un père qui parle à son fils. L'homme de Dieu répondit, en portant la main sur la poitrine de l'empereur : « Je n'ai » autre chose à vous demander que le salut de cette âme. Tout » empereur que vous êtes, vous mourrez comme le dernier des » hommes, et vous rendrez compte de toutes vos œuvres. » A ces mots, l'empereur versa des larmes, et, mettant bas sa couronne, il voulut recevoir la bénédiction du saint avant de partir. Les moines murmurèrent ensuite de ce que Nil n'avait pas accepté au moins un monastère du prince. Il leur répondit : « J'ai parlé, je l'avoue, » comme un insensé ; mais la suite vous fera voir si vous avez plus » de raison que moi. » Quand ils apprirent, quelque temps après, la mort d'Othon, ils admirèrent les lumières toutes divines de leur saint maître <sup>1</sup>.

Nil, sentant sa propre mort approcher, et sachant que le prince de Gaëte s'était déjà expliqué sur le dessein qu'il avait de faire transférer son corps dans la ville aussitôt après son trépas, pour servir de sauvegarde à tout le pays, résolut d'aller mourir dans un endroit où il ne fût connu de personne. Il craignait si fort d'être regardé comme un saint, qu'il affectait de montrer des défauts, et qu'il parut quelquefois impatient et colère, jusqu'à tromper les simples. Comptant être ignoré dans le voisinage de Frescati, il s'y retira auprès d'un petit monastère de Grecs, bâti en l'honneur de S<sup>e</sup> Agathe. Mais Grégoire, comte de Frescati, tout décrié qu'il était pour ses violences et ses injustices, vint le trouver, et lui dit en se prosternant à ses pieds : « Je ne suis pas digne » qu'un si grand serviteur de Dieu entre chez moi ; mais puisqu'à » l'exemple de notre divin Maître, vous avez préféré aux justes un » homme tout couvert d'iniquités, voilà mon palais et toutes mes » terres, disposez-en comme il vous plaira. » Le saint lui demanda quelque réduit obscur, afin d'y prier en repos. Le comte lui donna un petit reste de la maison de campagne qui avait appartenu à Cicéron, et qu'on nommait la Grotte ferrée. Ses disciples fidèles vinrent l'y trouver, et y bâtirent un monastère, qui subsista sous la règle de S. Basile, et où la messe se dit en grec, mais selon le rit latin. C'est là que mourut S. Nil (1005), en recommandant instamment de ne point l'enterrer dans une église, et de ne faire sur son corps, ni voussure, ni aucune autre décoration. Il vécut

<sup>1</sup> Vit. S. Nil. p. 155

jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, sans s'être relâché d'aucune de ses austérités, sans avoir ni bu ni mangé avant l'heure ordinaire, sans s'être jamais baigné, sans avoir mangé une seule fois de la viande depuis le premier moment de sa retraite. Son abstinence était si bien tournée en habitude, qu'il lui eût été plus pénible de la rompre qu'il ne lui était difficile de l'observer.

L'empereur Othon III honora constamment de sa protection et de son amitié tous les personnages de son temps qui édifiaient l'Eglise, chacun selon son état et l'esprit de sa vocation ; mais personne ne l'emporta dans son cœur sur S. Adalbert de Prague et S. Bernouard d'Hildesheim <sup>1</sup>. L'empereur avait connu à Rome tout le mérite d'Adalbert, dans les entretiens familiers qu'il y eut souvent avec lui, quand ce saint prélat eut quitté son peuple avec le consentement du pape, pour se retirer au monastère des saints Alexis et Boniface. Le débordement et l'indocilité des Bohémiens, avec lesquels cette âme pure craignait de se perdre plus qu'elle n'espérait de les sanctifier, l'avaient réduit à venir solliciter la permission du souverain pontife pour embrasser la profession monastique. Le prélat n'avait rien à se reprocher, ni dans son entrée à l'épiscopat, ni dans le gouvernement de ses ouailles. Fils du comte Slaving, l'un des plus puissans seigneurs du pays, et distingué dès sa jeunesse par sa capacité, par sa piété, par une charité humble et généreuse qui lui faisait parcourir de nuit, et l'or à la main, les chaumières et tous les réduits des pauvres, il avait été obligé, après beaucoup de résistance, de céder aux vœux unanimes du clergé, du duc Boleslas le Pieux, de tous les seigneurs, et avait été intronisé avec des signes extraordinaires de joie de la part du peuple. Quand il fut sur le siège de Prague (983), il donna l'exemple des vertus à toutes les conditions, sans oublier aucun des devoirs de l'épiscopat. Il partagea, suivant les canons, les revenus de l'église en quatre parties : la première pour les bâtimens et les ornemens, la seconde pour les chanoines, la troisième pour les pauvres, et la quatrième seulement pour lui. Il observait le silence, comme les moines, depuis complies jusqu'à primes ; après quoi il donnait audience, puis s'appliquait à l'étude des saints livres, qu'il entremêlait du travail des mains. Quoiqu'il eût un appartement propre et un lit bien couvert, il couchait sur le pavé, tout au plus sur un cilice ; encore ne prenait-il que quelques heures de sommeil, et passait la meilleure partie de la nuit en prières. Il prêchait assidûment, visitait soigneusement les malades et les prisonniers, nourrissait journallement douze

<sup>1</sup> Act. Bened. sæc. V, p. 581.

pauvres, et les jours de fête distribuait des aumônes abondantes. Il n'épargnait rien pour gagner les cœurs, faisant avec une sagesse unique un juste mélange de la douceur et de la sévérité.

Mais son peuple, encore barbare, intraitable et d'une malignité dont on conçoit à peine l'alliance avec sa grossièreté et son ignorance, affectait de se livrer aux désordres qui paraissaient le plus insupportables à son saint pasteur. Adalbert avait surtout horreur de la pluralité des femmes parmi ces méchants Chrétiens, du concubinage des clercs, de la vente des esclaves chrétiens aux juifs; et jamais il ne put inspirer aucune partie de ses sentimens à son troupeau dissolu. Le mal empira quand le saint évêque fut parti. On craignit avec raison que ce peuple, converti nouvellement et si imparfaitement, ne retournât à ses anciennes superstitions. Le duc Boleslas, après avoir tenu conseil avec le clergé, fit parvenir ses appréhensions au métropolitain, qui était Villegise, archevêque de Mayence. Ce prélat envoya des députés à Rome pour demander Adalbert. Le pape le rendit, mais à condition que son peuple se montrerait plus docile, et avec menace que, s'il persévérait dans ses désordres, l'évêque l'abandonnerait sans retour. Adalbert partit aussitôt, et passa par Mayence, où l'empereur s'était arrêté en revenant d'Italie. Durant le séjour assez long qu'il y fit, il vécut avec ce prince dans une grande intimité et une sainte liberté. « Ne pensez pas, lui disait-il souvent, que vous êtes » un puissant prince, mais bien plutôt que vous êtes un homme » mortel. » Et comme Othon se trouvait encore à la fleur de son âge, et l'un des plus beaux hommes de son temps: « N'oubliez pas, » ajoutait-il, que ce beau corps sera réduit en poussière et en » corruption. »

Quand Adalbert arriva à Prague, tout le monde vint au-devant de lui en donnant de grands signes de joie, et en promettant de suivre tous ses conseils. Mais on retomba bientôt dans le vice et l'obstination. Le saint évêque alla chercher sa consolation parmi les Hongrois, voisins de la Bohême et encore idolâtres. Il y jeta les fondemens du christianisme, et baptisa le fils de Geisa, quatrième duc des Hongrois depuis leur entrée dans la Pannonie, c'est-à-dire le prince Etienne, qui fut si fidèle à la grâce de sa conversion, qu'il a mérité d'être compté parmi les saints. Cependant Adalbert passa de nouveau à Rome, et son métropolitain y renouvela de même ses plaintes, que cette fois il porta lui-même sur les lieux. Il y soutint fortement, dans un concile, qu'il était inouï et contraire aux canons qu'une Eglise fût ainsi privée de son pasteur encore plein de vie et en état de la desservir. Quoiqu'Adalbert sentit qu'il n'y avait rien à gagner sur les Bohémiens,

il fallut encore céder et retourner parmi eux; mais il se consolait par l'espérance de retrouver bientôt l'occasion d'évangéliser les infidèles.

En effet, son peuple ne voulut pas même le recevoir. Boleslas, duc de Pologne, ayant interposé sans succès sa médiation, Adalbert tourna aussitôt ses vues vers les idolâtres. Comme la Prusse, peu éloignée de la Pologne, avait de grands égards pour le duc qui la protégeait, l'évêque de Prague s'embarqua sur un navire que ce prince lui fit préparer avec une escorte, et se rendit à Dantzick, où il baptisa un grand nombre de personnes. Là il prit la mer, et, après quelques jours de navigation sur la côte, il descendit dans une petite île formée par une rivière. Comme il y prêchait hautement Jésus-Christ, les maîtres du lieu survinrent et le chassèrent à coups de poing. Il reçut même un rude coup d'aviron qui l'étendit par terre. « Soyez béni, Seigneur, s'écria-t-il, » de ce que j'ai du moins reçu un coup pour celui qui a tant souffert pour moi. » Etant passé de l'autre côté de la rivière, les Barbares accoururent de toutes parts et le contraignirent de se rembarquer avec ses compagnons, en leur disant qu'ils devaient s'estimer trop heureux qu'on leur laissât la vie.

Adalbert était à peine sorti de ce péril, qu'il dit à ses compagnons : « Laissons croître nos cheveux et notre barbe, habillons-nous comme ces peuples, et rendons-nous alors dans quelque autre canton où l'on ne nous connaisse pas. Nous y vivrons du travail de nos mains, nous converserons familièrement avec eux, et nous les retirerons du précipice où ils s'obstinent à périr. » Après les délais convenables, ils se mirent en route, traversèrent de grands bois, et arrivèrent dans une plaine spacieuse où ils étaient en vue de toutes parts. Les païens y accoururent aussitôt, et commencèrent par les lier. Le saint exhortait ses compagnons à souffrir courageusement pour Jésus-Christ, quand un sacrificateur des idoles, nommé Siggo, s'avança plein de fureur, et lui lança un dard qui le blessa mortellement. Il reçut presque en même temps quatre autres dards, dont il expira, en criant à voix haute pour son salut et celui de ses meurtriers (997).

Saint Bernouard, Saxon de naissance, et évêque d'Hildesheim en Saxe, avait été précepteur d'Othon. Ses rares qualités lui firent confier dès sa jeunesse cet emploi important. Il était né avec un de ces naturels qui laissent le moins d'obstacle à la vertu, et avec un génie propre à tout. Il avait des dispositions égales pour les sciences profondes, pour les affaires et pour les arts. Il écrivait bien, maniait habilement le pinceau, s'entendait en bâtimens, se faisait un jeu des affaires les plus compliquées, connaissait parfai-

tement les hommes, et semblait avoir trouvé la clé de tous les cœurs. Il gagna tellement la confiance, et de l'impératrice Théophanie, Grecque de naissance, et des seigneurs allemands, qu'il fut choisi, d'un consentement unanime, pour être le premier guide du jeune empereur. Il s'attacha de même son auguste élève, tout en s'opposant à la voix des flatteurs qui ne lui parlaient que de divertissemens, et même à la complaisance excessive que l'impératrice avait pour son fils. Mais il régissait les esprits avec un art et des manières qui ne lui firent jamais rien perdre de leur affection. Le jeune Othon, après la mort de sa mère, donna sa confiance tout entière à Bernouard : c'était d'après ses conseils qu'il appréciait ceux des complaisans, et qu'il apprit de bonne heure à craindre les artifices et la séduction.

Bernouard fut élu dans un âge peu avancé pour le siège d'Hildesheim, et préféré unanimement à plusieurs autres clercs de race illustre, qui servaient dans le palais; mais il surpassait les vieillards en sagesse et en vertu<sup>1</sup>. Il était d'une piété qui lui faisait passer la plus grande partie des nuits en prière. Personne n'était plus assidu aux offices divins, après lesquels il distribuait des vivres et de l'argent à plus de cent pauvres. Tout appliqué qu'il était aux fonctions ecclésiastiques, il ne cessa jamais de cultiver ni d'encourager les arts, étendant ses vues jusqu'à la transcription des livres dont il forma une riche collection, à la peinture, à l'orfèvrerie même et à la serrurerie. Il recherchait avec soin les jeunes gens en qui l'on apercevait le germe des talens, et leur procurait le bienfait de l'éducation. Son génie élevé lui faisait en même temps servir l'état dans les matières capitales, avec des vues et un succès supérieurs à ceux des autres seigneurs. Pour préserver son peuple du brigandage des Barbares qui infestaient la Saxe, il ne se contenta pas de leur opposer continuellement d'excellentes troupes qui les défirent souvent, mais il fit bâtir deux forteresses aux deux endroits les plus exposés du diocèse, et par là procura la sûreté de tout le pays : ce qui ne l'empêcha point d'enrichir son Eglise par l'acquisition de plusieurs terres nouvelles, d'y élever quantité d'édifices considérables, de décorer sa cathédrale de peintures exquises, de lui donner beaucoup d'argenterie, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres. Une administration si digne d'applaudissemens ne laissa point que d'être troublée par l'archevêque de Mayence, qui fit quelque entreprise sur la juridiction de Bernouard dans un monastère de filles nommé Gandersheim. Le saint évêque, après des représentations

<sup>1</sup> Vita. Act. Bened. sæc. V, p. 202.

de tous les  
trice Théo-  
mands, qu'il  
le premier  
guste élève,  
arliaient que  
ive que l'im-  
rits avec un  
rdre de leur  
re, donna sa  
ses conseils  
rit de bonne

siège d'Hil-  
lercs de race  
ait les vieil-  
ui lui faisait  
onne n'était  
buait des vi-  
qué qu'il était  
e cultiver ni  
ranscription  
nture, à l'or-  
soin les jeu-  
et leur pro-  
ui faisait en  
avec des vues  
Pour présér-  
ient la Saxe,  
d'excellentes  
x forteresses  
ar là procura  
nt d'enrichir  
ouvelles, d'y  
sa cathédrale  
genterie, en-  
Une adminis-  
t que d'être  
ue entreprise  
ère de filles  
présentations

inutiles à l'archevêque, porta sa plainte au pape, et partit lui-même pour Rome, où se trouvait en même temps l'empereur.

Sylvestre II avait succédé, dès le 2 avril 999, à Grégoire V, qui ne survécut pas un an à la menace de S. Nil, et mourut à l'âge de vingt-sept ans, après un pontificat de moins de trois<sup>1</sup>. Sylvestre, appelé auparavant Gerbert, s'était rendu fameux dans les divers états de vie par lesquels il avait passé avant de parvenir au pontificat. Né en Auvergne d'une famille obscure, moine dès son enfance à l'abbaye d'Aurillac, ensuite abbé de Bobio, puis successivement chargé de l'école de Reims, où il eut le roi Robert pour disciple, substitué dans cette Eglise à l'archevêque Arnoult, déposé à son tour, transféré par la faveur d'Othon III sur le siège de Ravenne, et enfin sur la chaire de S. Pierre, où aucun Français ne s'était assis avant lui; il montra partout une pénétration et un savoir si étonnans pour ses contemporains, que leur simplicité le fit accuser par eux de magie et d'un commerce familier avec les démons. Parmi les inventions utiles qu'on devait à Gerbert avant qu'il montât sur le saint Siège, la principale était celle de l'horloge à balancier, qui fut en usage jusqu'en 1650, époque où Huyghens substitua le pendule au balancier. On lui fait honneur aussi de l'invention des machines à vapeur, qui ne sont pas, comme on le voit, une découverte moderne. Ce savant fut un pape équitable et sage, n'usant de ses droits qu'avec modération, loin d'anticiper sur ceux des princes séculiers, ou des évêques.

Gerbert, convaincu de ses torts par l'abbé Léon, qui avait présidé en qualité de légat au rétablissement d'Arnoult de Reims, avait montré un vrai repentir de tout ce qu'il avait écrit en faveur de son intrusion; et, après son retour et sa rétractation, il avait été accueilli avec bonté par Grégoire V. On trouve en effet que ce pontife augmenta à sa considération les privilèges de l'Eglise de Ravenne. On a lieu de croire qu'Arnoult de Reims, qui était alors réconcilié avec le roi et avec Gerbert, devenu Sylvestre II, désira que ce pape confirmât son rétablissement; car il existe une lettre de Sylvestre, adressée à Arnoult, pour autoriser ce qui s'était fait en sa faveur. La manière dont il y est parlé des droits du saint Siège, que Gerbert avait autrefois combattus, doit fixer l'attention. « C'est au saint » Siège apostolique, dit le pape, qu'il appartient de rétablir dans » leur dignité ceux qui en ont été privés, afin de conserver par » là à S. Pierre la libre puissance de lier, et afin que la splendeur » de la gloire romaine éclate en tous lieux. C'est pourquoi vous,

<sup>1</sup> Papehr. conat.

» Arnoult, archevêque de Reims, qui, pour quelques excès, avez été  
 » déposé, nous croyons qu'il nous convient d'avoir pitié de vous ;  
 » et puisque votre déposition a eu lieu sans le consentement de  
 » Rome, il faut montrer que Rome peut réparer ce qui a été fait :  
 » car tel est le pouvoir accordé à S. Pierre. » Sylvestre, en rétablissant  
 Arnoult dans tous les droits de son siège, compte au nombre  
 de ces prérogatives la bénédiction des rois de France, c'est-à-  
 dire leur sacre.

Peu de temps après l'élection de Sylvestre, et à sa prière, l'empereur Othon donna la ville et le comté de Verceil à l'évêque du lieu, avec toute la puissance publique, sous peine de mille livres d'or contre ceux qui troubleraient le prélat dans cette possession : disposition très-remarquable, en ce qu'à l'exemple des donations de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, etc., elle attribue formellement et clairement la puissance publique à une Eglise. Cette donation est datée de Rome, du 7 mai 999<sup>1</sup>.

L'an 1001, dans le dernier voyage qu'y fit Othon, le pape Sylvestre y assembla le concile qui devait juger le différend de S. Bernouard avec Villegise de Mayence. Bernouard se plaignit principalement de ce qu'après son départ pour Rome, et malgré ses protestations, Villegise avait célébré un synode à Gandersheim. Le pape demanda au concile si l'on devait reconnaître pour synode une assemblée tenue par cet archevêque et ses adhérens, dans une église que les évêques d'Hildesheim avaient toujours possédée. Les Pères, au nombre de vingt, dix sept italiens et trois allemands, répondirent que ce synode était un acte schismatique et de nul effet suivant les canons. Alors le pape prononça en ces termes : « Par l'autorité des apôtres et des Pères, nous cassons ce qui, en l'absence de notre confrère Bernouard, a été fait à Gandersheim dans son diocèse, par l'archevêque Villegise et ses fauteurs. » On peut comparer cette marche des Occidentaux du xi<sup>e</sup> siècle, à celle que tint, dès le v<sup>e</sup>, Théophile d'Alexandrie, dans son concile du Chêne contre S. Jean Chrysostôme : alors on pourra sentir si l'ignorance et l'imbécillité prétendue du second âge de l'Eglise méritent tout ce qu'en ont dit ses détracteurs.

L'empereur Othon, qui voulut assister au concile romain, fonda pendant ce voyage un monastère près Ravenne, en l'honneur de S. Adalbert de Prague. A Rome même, dans l'île du Tibre, il lui fit bâtir une église, où l'on déposa, avec plusieurs autres reliques, les mains du saint martyr, ornées d'or et de pier-

<sup>1</sup> Baron. an. 999. in fin.

reties. Othon les avait apportées de Gnesne, alors capitale de la Pologne, où l'avaient attiré les miracles qui s'opéraient en foule au tombeau du saint, depuis que le duc Boleslas avait obtenu des Barbares qu'ils lui en cédassent le corps, et l'avait fait enterrer dans cette église. L'empereur, en arrivant à Gnesne, se mit nus pieds du plus loin qu'il découvrit la ville, et marcha ainsi jusqu'à l'église, où il répandit beaucoup de larmes en invoquant le saint martyr. Pour l'honorer davantage, il érigea un archevêché à Gnesne qui n'était pas même une ville épiscopale, et il y mit pour premier archevêque un frère du saint, nommé Gaudence (999). Mais comme cette érection eut lieu sans le consentement du métropolitain et de l'évêque diocésain, qui était celui de Posnanie ou Posen, elle est traitée d'irrégulière par les auteurs du temps. C'est pourquoi Posnanie demeura sous l'ancienne dépendance de l'archevêque de Magdebourg; et celui de Gnesne n'eut pour suffragans que les évêques de Colberg, de Cracovie et de Vrotisla ou Breslau en Silésie; le tout avec le consentement du pape.

Othon s'efforçait en toute manière d'expié les faiblesses qui l'avaient toujours fait gêner lui-même, et que sa piété sincère ne cessait de lui reprocher<sup>1</sup>. Depuis quelque temps il était tombé dans une maladie de langueur fort extraordinaire pour son âge, et qui fit soupçonner l'ancien objet de sa passion, Stéphanie, veuve de Crescence, de l'avoir empoisonné. Il eut la consolation, avant de mourir, de revoir S. Héribert, archevêque de Cologne, l'un de ses principaux confidens, et de mourir entre ses mains. Ce prélat, fixé depuis deux ans à Cologne, avait été auparavant le compagnon assidu des voyages de l'empereur, auprès duquel il exerçait la charge de chancelier, tantôt pour l'archevêque de Mayence, archi-chancelier de Germanie, tantôt pour l'évêque de Côme, grand-chancelier d'Italie, selon les lieux où l'on se trouvait; et il avait tellement gagné l'estime et l'affection de son maître, que ce prince eut besoin de toute sa religion pour consentir à s'en séparer. Il ne lui fallut pas un moindre motif pour cela, que le danger de la division dans l'Eglise importante de Cologne, et la difficulté de réunir les suffrages sur un tout autre sujet que le vertueux Héribert.

Le prince donna des marques d'une vive joie, en voyant les secours que l'archevêque et les autres seigneurs d'Allemagne lui amenaient en Italie; mais la présence même du saint prélat porta le contentement et la sérénité jusqu'au fond de son cœur. Depuis quelque temps les intérêts de son âme l'occupaient beaucoup plus

<sup>1</sup> Ditm. I. 4. p. 44.

que ceux de sa puissance. Comblé d'honneurs au dehors, il gémissait en secret sur les égaremens de sa jeunesse. Dans le silence de la nuit, il veillait en prières, s'abandonnait à toute l'amertume de sa componction, et versait des torrens de larmes. Il faisait d'innombrables aumônes, et souvent jeûnait toutes les fêtes de la semaine, excepté le jeudi. En s'entretenant des choses éternelles avec Héribert, ils convinrent que celui des deux qui survivrait à l'autre et retournerait en Allemagne, fonderait un monastère en l'honneur de la Sainte-Vierge. A cet effet, l'empereur donna dès-lors plusieurs terres à l'archevêque, qui, depuis la mort d'Othon, arrivée le 23 janvier 1002, exécuta ce compromis par la fondation de la célèbre abbaye de Duit près Cologne. Ce jeune prince, que ses vertus et ses grandes qualités firent surnommer la merveille du monde, mourut âgé de vingt-deux ans seulement, à Paterno, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome. Il ne laissa point d'héritier, n'ayant pas même été marié : ce qui peut excuser jusqu'à un certain point son attachement pour Stéphanie, et colorer peut-être le nom qu'elle porta de sa concubine. Henri, duc de Bavière, fut élu le 6 juin de la même année, pour succéder à Othon en qualité de roi de Germanie.

En France, le mariage du roi Robert, qui avait succédé à Hugues Capet dès l'an 996, causa beaucoup de scandale. Ce prince aimait tendrement Berthe, qu'il avait épousée malgré une affinité spirituelle sur-ajoutée aux liens du sang, puisqu'il avait tenu sur les fonts sacrés un enfant de cette parente, né d'un premier lit. Le pape Jean XVI s'éleva d'abord avec zèle contre ce scandale ; mais la mort ne lui permit pas de le faire cesser. Son successeur Grégoire V poursuivit l'affaire avec une fermeté inflexible, et résolut absolument de faire casser ce mariage incestueux selon la discipline du temps. Robert, qui avait un grand fonds de religion, comme la suite de cette seule affaire le montre clairement, envoya aussitôt vers le souverain pontife, et choisit un saint pour son négociateur, savoir Abbon de Fleury, qui n'approuvait pas le mariage du roi. Il était apparemment chargé de promettre que Robert se séparerait de Berthe, et de prier qu'on donnât au prince le loisir de prendre des arrangemens convenables à l'égard de cette princesse, fille de Conrad, roi de Provence et de la Bourgogne Transjurane, et qui tenait d'ailleurs aux plus puissantes maisons de l'Empire français. Le pape entra facilement dans des vues si raisonnables, mais sans prendre le change, et sans cesser de poursuivre l'exécution de ce qu'Abbon avait promis. Le roi, au contraire, trompé lui-même par sa passion, et lui obéissant beaucoup

ors, il gé-  
s le silence  
anertume  
s. Il faisait  
s feries de  
hoses éter-  
ux qui sur-  
rait un mo-  
l'empereur  
, depuis la  
s compromis  
Cologne. Ce  
furent sur-  
gt-deux ans  
campagne de  
été marié :  
attachement  
lle porta de  
juin de la  
roi de Ger-

ccédé à Hu-  
e. Ce prince  
une affinité  
vait tenu sur  
emier lit. Le  
Andale ; mais  
cesseur Gré-  
e, et résolut  
lon la disci-  
de religion,  
irement, en-  
n saint pour  
pouvait pas le  
omettre que  
ât au prince  
à l'égard de  
e la Bourgo-  
ssantes mai-  
s des vues si  
ser de pour-  
roi, au con-  
nt beaucoup

plus qu'à la politique, différait toujours, et toujours réitérait ses promesses.

Enfin le pape, dont le droit est de faire observer les canons, prit la résolution d'assembler un concile dans l'église de Saint-Pierre (998) : il y fut ordonné, sous peine d'anathème, que le roi Robert quitterait Berthe et ferait sept ans de pénitence<sup>1</sup>. A cette nouvelle, Robert se sentit combattu par les deux sentimens les plus capables de l'agiter : il était plein de piété, et tout à la fois de tendresse pour l'épouse qu'il ne pouvait retenir sans crime. Il voulut concilier deux dispositions si incompatibles : n'ayant pas la force de rompre ses liens, il se soumit humblement à la flétrissure dont on le marquait. Pierre Damien assure<sup>2</sup> que ce prince fut en effet excommunié, et que les Français eurent tant d'horreur de cette censure, qu'ils évitaient d'avoir aucun commerce avec leur roi ; en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs : encore avaient-ils soin de purifier par le feu tous les meubles dont il s'était servi pour boire ou manger. Cet auteur, qui écrivait environ soixante ans après l'événement, ajoute que de ce mariage incestueux il naquit un monstre : circonstance dont le repentir et la docilité du roi Robert font croire qu'il fut lui-même persuadé. Dans l'année même 998, se soumettant à une loi qui était faite pour lui comme pour le dernier de ses sujets, et donnant par sa soumission un grand exemple à son peuple, il se sépara de Berthe, confessa publiquement son péché, et s'efforça de l'expier par ses larmes et par de grandes austérités. Sur la fin de l'année, il épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Provence, princesse vertueuse qui le seconda dans ses desseins pour le bien de la religion, mais dont l'humeur impérieuse répandit souvent l'amertume sur la vie privée de ce bon roi, et causa de grands troubles dans les affaires publiques.

Le règne de ce prince, depuis son généreux sacrifice, fut un long tissu de bonnes œuvres. Il bâtit jusqu'à quatorze monastères, entre autres ceux de Saint-Aignan et de Saint-Vincent, dans la ville d'Orléans où il était né, avait été baptisé et couronné roi ; celui de Saint-Germain-en-Laie, et celui de Notre-Dame de Poissi. Il fit encore construire huit autres églises. Il en pourvut une infinité de vases et d'ornemens précieux. C'était sa bonne œuvre de prédilection, que de contribuer de toute sa munificence au culte divin, et de faire célébrer dignement l'auguste sacrement de nos autels, où la vivacité de sa foi semblait lui montrer le Fils de Dieu dans sa gloire, plutôt que sous une forme étrangère. Il se plaisait

<sup>1</sup> T. 9. Conc. p. 772. — <sup>2</sup> Ep. 5, ad Desid.

de même à honorer et à orner richement les reliques des saints. Celles des saints Savinien et Potentien, apôtres de Sens, ayant été découvertes sous son règne, il les fit mettre dans une châsse d'or et d'argent enrichie de pierreries, qu'il porta lui-même sur ses épaules avec son fils Robert, au milieu d'un concours prodigieux, non-seulement des Gaules, mais de l'Italie et des pays d'outremer. La piété du monarque se manifestait dans toutes les circonstances. Il veillait et priaït pendant les nuits entières de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques il couchait sur la terre, et passait le carême en pèlerinages. Tous les jours il récitait le psautier, assistait à chaque office de l'Eglise, et par une dévotion bien éloignée de nos idées, mais d'un grand effet alors, à certains jours solennels, chantait au lutrin, revêtu d'une chape et le sceptre à la main. Il enseignait même aux autres les leçons, les antiennes, les hymnes, et composa quelques-unes de ces pièces qui furent chantées publiquement dans les églises. On a compté dans ce nombre, mais sans fondement, la prose qui se dit encore le jour de la Pentecôte, et qui a pour auteur le pape Innocent III<sup>1</sup>. On lui attribue avec plus de raison le répons qu'on trouve dans quelques bréviaires, et qui commence par ces mots : *O constantia martyrurum*. Il le fit pour tromper la vanité de la reine Constance qui demandait des vers à sa louange, et qui, ne sachant pas le latin, se trouva très-flattée d'entendre son nom.

Sa charité égalait sa piété. A Paris, à Orléans et dans les autres villes où il faisait son séjour, il nourrissait ordinairement trois cents pauvres, et quelquefois jusqu'à mille. En carême il redoublait ses aumônes, et ajoutait à la nourriture des distributions en argent. Le jeudi saint, il servait les pauvres le genou en terre, leur lavait les pieds, donnait douze deniers d'argent à chacun, et deux sous à ceux qui étaient clercs. Les malades dont l'extérieur était le plus dégoûtant étaient ceux qu'il servait avec le plus de complaisance. Il arrosait leurs ulcères de ses larmes, et en guérit plusieurs en les touchant. Telle est, selon différens auteurs, la première origine de l'ancien privilège attribué à nos rois pour la guérison des écrouelles. La charité et la bonté de Robert dégénérèrent quelquefois en des excès, que le principe d'où ils partaient ne laisse pas que de faire admirer. Comme il priaït dans une église, un misérable lui coupa la moitié de la frange de son manteau et se disposait à prendre le reste, quand le roi s'en aperçut et lui dit : « Mon ami, c'en est assez pour ta part, le reste peut

<sup>1</sup> Art. de vérifier les dates, RR.

« convenir à quelque autre. » Dans une autre circonstance, ayant vu un clerc dérober un chandelier de sa chapelle, il n'en dit mot, de peur de le déshonorer ; mais sachant que la reine, bien moins indulgente que lui, faisait faire des recherches pour punir de mort le voleur, il le fit venir, lui dit de fuir bien vite avec ce qu'il avait emporté, et lui donna de l'argent pour faciliter son évasion.

Son attention à ne faire élire que de bons évêques fut plus exemplaire. Dès qu'un siège vaquait, il ne songeait qu'à le remplir, et recommandait instamment qu'on eût beaucoup moins d'égard à la noblesse du sujet qu'à sa vertu et à sa doctrine : ce qui excita, mais sans l'ébranler, le mécontentement des seigneurs, dont la plupart, à l'imitation des rois, se rendaient maîtres des élections, et ne voulaient dans la prélature que des gens de leur race. Il y eut des mouvemens plus dangereux encore sous un roi beaucoup plus attentif à faire servir Dieu qu'à se faire servir lui-même ; mais sa bonté, qui nuisit quelquefois à son autorité, en fut constamment le plus ferme appui. L'amour qui suppléait à la crainte dans le bon naturel de ses sujets, et son équité précieuse à ses voisins, lui formèrent une défense bien plus sûre que celle des armes. Quoiqu'il eût de la bravoure, il préféra toujours une paix utile à une guerre glorieuse, aimant beaucoup mieux avoir des amis dans les princes de son temps que des rivaux ou des admirateurs. Ainsi il eut l'amitié de tous les souverains qui environnaient ses Etats, savoir : le saint empereur Henri, second du nom et successeur d'Othon III, Ethelrède, roi d'Angleterre, Raoul, roi de Bourgogne, et Sanche, roi de Navarre : politique chrétienne et solide, qui, malgré la douceur excessive du roi Robert et la difficulté des circonstances, retint dans le devoir et le respect les grands du royaume. C'est ainsi que se conduisit constamment ce bon prince, depuis qu'il se fut relevé d'une chute à laquelle sa faiblesse même avait eu moins de part que l'ignorance ou la prévarication de quelques prélats qui la légitimaient à ses yeux.

Il s'en faut bien que les dérèglemens de Véremond ou Bermude II, roi de Léon, aient eu la même issue. Ce prince avait quitté sa femme légitime pour en épouser une autre, et il entretenait encore un concubinage incestueux avec les deux sœurs<sup>1</sup>. On regarda comme une punition de ce scandale et des violences exercées contre les évêques, une longue sécheresse qui attira la famine dans ses terres ; et plus encore l'irruption qu'y firent les Maures sous un chef tel qu'Issem, roi de Cordoue. Mais ce prince,

<sup>1</sup> Roderic. l. 1.

nommé Fainéant par les Sarrasins mêmes, avait dans Mahomet-Almansor un ministre bien différent. Celui-ci leva une puissante armée à laquelle se joignirent quelques seigneurs espagnols que le roi Véremond avait maltraités. Almanzor assiégea Léon, qui se défendit près d'un an, la prit enfin d'assaut et la rasa de fond en comble (990). De là il pénétra dans le Portugal, y mit tout à feu et à sang, se jeta dans la Galice, emporta Compostelle, qu'il sacca-géa, dépouilla toutes les églises, sans épargner celle de Saint-Jacques (997). En un mot, pendant douze ans qu'il fit la guerre aux chrétiens, il les réduisit à un état comparable aux malheureux temps de la première entrée des Arabes en Espagne.

Il y avait dans ces contrées deux prélats illustres par leurs vertus, S. Froiland, évêque de Léon, et S. Attilan de Zamora<sup>1</sup>. Ils avaient renoncé l'un et l'autre, dès la plus tendre jeunesse, à tous les avantages de la noblesse et de la fortune, pour embrasser la vie monastique. Froiland fonda un monastère où Attilan fut prieur sous lui. Ensuite, par les libéralités de Ramire III, prédécesseur de Bermude, il fonda encore le monastère de Tabare, puis celui de Morcruele, où il rassembla plus de deux cents moines, et en rétablit plusieurs autres. Il fut enfin élevé sur le siège épiscopal de Léon, et Attilan sur celui de Zamora (990). Leur charité eut un vaste champ à remplir dans le cours des malheurs et de la dévastation de leur patrie. Ne pouvant plus suffire au soulagement de tant d'infortunés, ils adressèrent leurs vœux au Tout-Puis-sant, et le prièrent efficacement de prendre la défense de son peuple. Alors le roi Bermude s'étant ligué avec Garcie, roi de Navarre, et Garcie Fernandez, comte de Castille, ils marchèrent contre Almanzor, lui livrèrent une bataille qui dura tout le jour, mirent les Infidèles en déroute, et les contraignirent d'abandonner armes et bagages pour fuir plus vite (998) : on dit qu'Almanzor en mourut de chagrin. Ce succès prodigieux releva le courage et toute la puissance des Chrétiens ; mais la postérité de Bermude II n'en jouit pas long-temps. Après les règnes d'Alphonse V, son fils, et de Bermude III, son petit-fils, qui périrent tous les deux à la fleur de leur âge, on vit prendre fin à la race masculine des rois d'Oviédo et du grand Récarède, roi des Goths. Le trône de Léon passa à Ferdinand de Navarre, souverain de la Castille, qui avait été érigée en royaume par Bermude III, l'an 1033. Deux ans après, l'Aragon fut décoré du même titre en faveur de Ramire I<sup>er</sup>, frère naturel de Fernandez ou Ferdinand ; et son fils Sanche-Ramirez réunit après lui les royaumes d'Aragon et de Navarre.

<sup>1</sup> Act. SS. Bened. sæc. V, p. 58, etc.

Dans les contrées les plus orientales de l'Europe, il s'établit vers le même temps un nouveau royaume, qui ne servit pas moins à la propagation de la foi<sup>1</sup>. Il semblait qu'Étienne<sup>2</sup>, fils de Geisa, duc de Hongrie, n'avait hérité de la puissance de son père, chez une nation peu auparavant si barbare, que pour y faire régner Jésus-Christ avec plus de gloire. Geisa s'était à la vérité converti avec sa famille, et avait promis de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets. Mais le Dieu de paix, qui avait autrefois choisi Salomon de préférence à David pour l'exaltation de son culte, préféra de même Étienne à Geisa, pour l'exécution du dessein conçu par celui-ci d'affermir la vraie religion, en établissant plusieurs Eglises épiscopales. Geisa eut un songe, où il crut entendre ces paroles<sup>3</sup> : « Tu n'exécuteras point ce que tu médites, parce que tes mains sont souillées de sang; mais ton fils, élu du Très-Haut, remplira tes vues; et après avoir régné sur la terre, il régnera dans le ciel. » On ajoute que la duchesse, étant grosse, avait eu une vision où S. Étienne, premier martyr, lui apparut, lui ordonna de nommer comme lui le fils qu'elle portait, et lui révéla qu'il serait le premier roi de sa nation. Le jeune prince fut en effet nommé Étienne. Après une éducation assortie à la destinée d'un enfant si précieux, son père, déjà fort avancé en âge, le déclara son successeur aux acclamations de tous ses sujets, et mourut peu de temps après, l'an 997.

Le jeune duc Étienne, n'ayant rien plus à cœur que l'entière conversion de son peuple, commença par établir une paix solide avec tous ses voisins. Mais ceux de ses sujets qui demeuraient attachés à l'idolâtrie se révoltèrent sous la conduite de quelques seigneurs. Il marcha contre eux, portant dans ses drapeaux les images de S. Georges et de S. Martin, les défit sous les murs de Vesprim qu'ils assiégeaient, consacra leurs terres au premier auteur de sa victoire, et de ces dépouilles fonda un monastère en l'honneur de S. Martin. Cette abbaye fut bâtie sur une hauteur qu'on appelait le Mont Sacré, et où l'on croyait que S. Martin, natif de Hongrie, allait faire ses prières dans sa jeunesse. Étienne fonda un second monastère en l'honneur de S. Benoît, et sous la conduite de l'abbé Astric, formé de la main de S. Adalbert, y recueillit les autres disciples de ce saint martyr, que les révoltes et l'indocilité des Bohémiens avaient obligés, comme leur saint chef, à se retirer. Il recevait avec joie, et ne cessait de demander à Dieu de pareils coopérateurs pour l'affermissement et la propagation de l'Évangile. Dans le grand nombre de clercs et de moines qui

<sup>1</sup> Glab. l. 5. — <sup>2</sup> Vit. p. Chart. ap. Sur. 20 Aug. — <sup>3</sup> Gab. ap. Sur. 28 Aug.

renoncèrent à leur pays pour une si bonne œuvre, André et Benoît, deux saints personnages venus de Pologne pour embrasser la vie érémitique, ne lui furent pas moins chers que ceux qui exerçaient le ministère apostolique avec le plus de succès. Sa foi vive lui faisait envisager dans ces amis de Dieu deux nouveaux Moïse, qui, s'entretenant face à face avec le Tout-Puissant, attiraient, par la vertu de leurs prières, les bénédictions du Ciel sur ceux qui attaquaient de front ses ennemis.

Pour donner enfin la consistance et la forme convenable à l'Église de Hongrie, Etienne divisa les terres de sa domination en dix évêchés : leur métropole fut Strigonie sur le Danube, à l'embouchure du Gran, dont elle porte aujourd'hui le nom. On y mit pour archevêque le saint moine Sébastien, tiré du monastère de Saint-Martin, et l'abbé Astric, qui prit le nom d'Anastase, fut élu évêque de Colocza. Ce prélat fut envoyé à Rome (1000) pour demander la confirmation de ces évêchés, avec le titre de roi pour le duc Etienne, et il ne manqua point de raconter au pape Sylvestre tout ce que ce prince avait fait pour le bien de la religion. Le pontife en fut transporté d'admiration ; et comme on lui donnait, selon l'usage du temps, le titre d'apostolique : « Si je suis l'apostolique, dit-il, c'est Etienne qui est l'apôtre, lui qui a soumis un si grand peuple au joug de la foi. » Il n'accorda pas seulement la couronne qu'on lui demandait, mais il ajouta une croix pour être portée devant le nouveau monarque, comme un signe de son apostolat. Le duc Etienne fut reconnu roi par tous les ordres du royaume, sacré et couronné l'an 1000 avec un grand appareil : ce qui fut confirmé quelques années après par l'empereur Henri, qui lui donna sa sœur Giselle en mariage.

Le roi dota richement sa métropole et tous les sièges épiscopaux de ses Etats : il mit encore plus d'attention à y placer de dignes pasteurs. Il donna aussi des terres et des serfs aux abbayes, afin que rien ne détournât les moines du service de Dieu. Il poussait le zèle jusqu'à s'informer soigneusement de leur vie et de leur conduite, reprenait les négligents, et piquait l'émulation, en donnant aux plus exacts des marques toutes particulières de considération et de bienveillance. Il étendit sa munificence religieuse bien loin hors de son royaume. A Jérusalem, il établit un monastère, et lui donna d'amples revenus. Il fit bâtir une très-belle église à Constantinople. A Rome, il fonda une collégiale de douze chanoines avec des maisons d'hospitalité pour les pèlerins hongrois. Enfin au sortir de la barbarie, et six cents ans d'avance, traçant la route à la plus chrétienne et la mieux civilisée des nations, par un vœu particulier, il mit son royaume et sa personne sous la pro-

André et Ber-  
r embrasser  
ux qui exer-  
ccés. Sa foi  
x nouveaux  
issant, atti-  
du Ciel sur

nable à l'E-  
mination en  
ube, à l'em-  
n. On y mit  
onastère de  
tase, fut élu  
oo) pour de-  
e roi pour le  
pe Sylvestre  
religion. Le  
lui donnait,  
uis l'aposto-  
omunis un si  
eulement la  
ix pour être  
de son apo-  
s ordres du  
d appareil :  
reur Henri,

éges épisco-  
placer de di-  
ux abbayes,  
ieu. Il pous-  
ie et de leur  
on, en don-  
de considé-  
gieuse bien  
monastère,  
elle église à  
douze cha-  
s hongrois.  
ce, traçant  
nations, par  
sous la pro-

tection de la Sainte-Vierge, et fit bâtir en son honneur une église magnifique à Albe-Royale. On y admirait surtout plusieurs tables d'autel où l'or massif, dont elles étaient formées tout entières, ne semblait d'aucun prix en comparaison des pierres précieuses dont elles étincelaient de toutes parts. Par un privilège fort extraordinaire, et dont on ne trouve aucun exemple avant celui-ci, le roi voulut que cette église ne fût soumise à aucun évêque, et ne dépendît que de lui seul. C'était le prince qui choisissait le prélat, tant pour y célébrer en sa présence que pour y absoudre les pénitens et y consacrer le saint-chrême. En l'absence du monarque, nul évêque n'y pouvait exercer aucune fonction sans la permission du prévôt et des moines, qui seuls aussi percevaient les dîmes sur le peuple dépendant de cette église. Il faut faire observer que le pape Sylvestre avait donné au roi Etienne le pouvoir de disposer et régler les affaires ecclésiastiques de son royaume, tant à venir que présentes, comme tenant la place du pontife romain ; ce qui équivalait au titre de légat perpétuel du saint Siège et fut confirmé dans la suite par le concile de Constance, à la demande de l'empereur Sigismond, comme roi de Hongrie.

Sylvestre II mourut environ trois ans après cette concession, le 11 mai 1003, avec la réputation de l'un des plus ingénieux et des plus savans hommes qui aient existé. On croit que c'est lui qui a introduit en France l'usage du chiffre arabe. Il eut pour successeur Jean XVII (nommé auparavant Siccon ou Secco), qui ne tint le saint Siège qu'environ cinq mois. Il fut sacré le 13 juin, quatrième jour après son élection, qui s'était faite avec un grand concert, et avait été suivie d'applaudissemens universels, tant il était généralement estimé. Mais il mourut le 31 octobre de la même année. Dès le 26 décembre suivant, le cardinal Phasian, prêtre du titre de Saint-Pierre, fut ordonné en sa place, et prit le nom de Jean XVIII.

L'année suivante, S. Abbon de Fleuri fut la victime de son zèle pour la discipline monastique<sup>1</sup>. Arrivé au monastère de la Réole sur la Garonne, dans le dessein d'y mettre la réforme, il attendait main-forte de la part du comte de Bordeaux et du vicomte qui était l'avoué de l'abbaye. Dans ce court intervalle, ses gens prirent querelle avec ceux du lieu. Il les réprimanda fortement, et croyait le trouble dissipé : mais le mécontentement avait un tout autre principe que le saint abbé ne l'imaginait. Ayant aussi fait une réprimande à l'un des moines relâchés, le coupable témoigna un dépit qui fut suivi de mille cfis séditieux. La querelle

<sup>1</sup> Glab. 1. 3. c. 3.

reprit entre les Gascons et les Français de la suite de l'abbé. On passa des injures aux coups, et il y eut un Gascon renversé. Abbon, pour apaiser le tumulte, accourut à travers une grêle de pierres, dont il ne fut pas atteint; mais un de ces furieux lui porta dans le côté gauche un rude coup de lance qui pénétra entre les côtes. « Celui-ci, dit-il sans s'émouvoir, y va tout de bon. » Et le moine Aimoin qui le suivait, pâliissant et tremblant de tous ses membres : « Que feriez-vous donc, ajouta-t-il, si c'était votre sang » qui coulât ? » Il mourut le même jour, et fut enterré dans l'église du lieu, où l'on prétend qu'il se fit plusieurs miracles. Il est honoré comme martyr. Bernard, duc de Gascogne, condamna à mort le meurtrier avec ses complices, et adjugea au monastère de Fleuri celui de la Réole, qui lui appartenait de droit, mais dont la possession était contestée.

Il nous reste un recueil des canons et une apologie de ce saint abbé, qui avait fait d'excellentes études, principalement dans les écoles renommées de Reims et de Paris, et qui avait enseigné à Fleuri avant d'en être abbé. Bien loin de se montrer contraire à l'étude des moines, il la leur recommandait comme l'exercice le plus utile à la piété, après l'oraison et le jeûne. Le différend qu'il eut avec Arnoul d'Orléans donna lieu à la composition de son Apologie. Cet évêque, dans le diocèse duquel était Fleuri, soutenait que l'abbé, outre l'aveu de sa dépendance quant au spirituel, lui devait encore faire serment de fidélité comme son vassal : prétentions fréquemment élevées entre les évêques et les abbés, depuis que les abbayes n'étaient plus entre les mains des seigneurs laïques ou d'autres évêques. Abbon, en reconnaissant tous les droits épiscopaux de leur nature, prétendait que pour le temporel son monastère ne dépendait que du roi. On passa de cette question à celle des dîmes, que les évêques, assemblés en concile à Saint-Denis en France, tentèrent de reprendre sur les moines et les laïques : mais ces tentatives ne produisirent qu'une sédition, qui fit prendre la fuite aux évêques sans qu'ils eussent rien statué. Comme on rejetait sur Abbon la cause de cette violence, il composa son Apologie pour s'en justifier, et l'adressa aux rois Hugues et Robert, grands protecteurs des moines<sup>1</sup>.

Dans son recueil des canons, adressé aux mêmes princes, il ne manque pas de rapporter les autorités contraires aux entreprises des évêques sur les libertés monastiques<sup>2</sup>. Il en cite aussi de très-concluantes pour la continence des clercs. Mais il n'y a rien de plus remarquable dans cet ouvrage que ce qui est dit des avoués

<sup>1</sup> Post. cod. canon. Pith. — <sup>2</sup> Analect. t. II, p. 248.

l'abbé. On  
nversé. Ab-  
ne grêle de  
x lui porta  
a entre les  
on. » Et le  
de tous ses  
votre sang  
é dans l'é-  
acles. Il est  
ondamna à  
monastère  
droit, mais

de ce sa-  
ement dans  
it enseigné  
er contraire  
e l'exercice  
e différend  
osition de  
tait Fleuri,  
e quant au  
comme son  
èques et les  
mains des  
connaissant  
que pour le  
n passa de  
semblés en  
dre sur les  
rent qu'une  
ils eussent  
e cette vio-  
adressa aux  
s<sup>1</sup>.

nces, il ne  
entreprises  
ssi de très-  
y a rien de  
des avoués

de l'Eglise. C'étaient des hommes nobles, à qui les évêques ou les abbés avaient donné des terres en fief, à condition de les protéger et de les défendre. Abbon en fait remonter l'origine jusqu'aux conciles d'Afrique, qui avaient statué qu'on demanderait aux empereurs des scholastiques ou avocats pour soutenir les intérêts de l'Eglise devant les tribunaux séculiers. Depuis la confusion du gouvernement dans l'empire français, ces sortes de tuteurs ne défendaient plus l'Eglise que par les armes. Souvent, loin de la protéger en aucune manière, ils abusaient de ce titre d'honneur pour la tyranniser et s'emparer de la plus grande partie de ses revenus.

La doctrine de l'illustre abbé sur la prééminence et le pouvoir du saint Siège est consignée dans une lettre qu'il écrivit aux chanoines de Saint-Martin, à l'occasion d'un différend qui existait entre ces chanoines et l'archevêque de Tours : « J'ai appris, » dit-il, que le seigneur Archambaud, archevêque de Tours, s'op- » pose aux privilèges de S. Martin, votre commun patron. Quel- » qu'un serait-il assez insensé pour croire qu'un prélat d'une si » grande autorité et d'une si grande douceur veuille combattre » les décrets des papes et des saints canons ? L'Eglise romaine, » par sa prééminence sur toutes les Eglises, a le droit de donner » des privilèges à ses membres qui sont répandus dans les quatre » parties du monde. Celui qui s'oppose à l'Eglise romaine se re- » tranche de son sein, et se déclare du nombre des adversaires » de Jésus-Christ. Le grand concile de Nicée a ordonné qu'on » conservât à chaque Eglise ses privilèges. Le saint pape Grégoire » a mandé la même chose à l'évêque Jean. A Dieu ne plaise donc » que les décrets des saints, et principalement des anciens pon- » tifes romains, soient exposés à la révision et à la censure des » modernes ! A Dieu ne plaise que de nouveaux critiques mépri- » sent les écrits des anciens, dont ils honorent la mémoire<sup>1</sup> ! »

Quand les affaires publiques reprirent un meilleur cours en France et en Italie, sous les premiers Capétiens et les empereurs allemands, le zèle de la maison de Dieu se ranima de toutes parts, et, sans se borner à sa sûreté, on travailla, du moins dans toutes les Gaules, à sa décoration et à sa splendeur. Jamais on ne vit construire tant d'églises que dans ces commencemens du onzième siècle. C'est à cet âge si décrié qu'on est redevable d'une multitude de monumens que nous admirons encore, et que nous égalaons rarement. On renouvela presque toutes les cathédrales, les monastères, et jusqu'aux moindres chapelles des campagnes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ep. Abbon. in App. ad. cod. can. Pelicerii, p. 404. 248. Hist. de l'Egl. gal. vers 993. — <sup>2</sup> Glab. l. 2 et 3.

L'église de Saint-Martin de Tours fut rebâtie par Hervé, son trésorier, qui se retira ensuite dans une cellule voisine, où il mourut en odeur de sainteté. Foulques, comte d'Anjou, touché de la crainte de Dieu, après une vie de sang et de rapines, fit par pénitence le voyage de Jérusalem, et fonda au retour le monastère de Beaulieu, à un mille de Loches, où il bâtit une église (1010). Richard, duc de Normandie, rétablit l'abbaye de Fécamp, ruinée autrefois par les idolâtres de sa nation, en chassa quelques chanoines séculiers qui avaient pris la place des religieuses pour qui elle avait été fondée, puis la donna à Guillaume, abbé très-vertueux de Sainte-Bénigne de Dijon (1001). Il n'y eut pas jusqu'au fils dissolu du duc Richard, Robert, archevêque de Rouen et comte d'Evreux, qui, habitant publiquement avec une femme qu'il avait épousée, ne signalât un reste de religion en commençant à rebâtir sa cathédrale de fond en comble : foi morte à la vérité, ou du moins d'une inconséquence pitoyable, mais beaucoup moins déplorable encore que cette prétendue force d'esprit qui, au moyen du blasphème et de l'athéisme, croit pouvoir manquer sans honte de mœurs et de conscience.

Au reste, cet empressement général à construire des églises dans le onzième siècle put avoir, pour un temps et de la part de plusieurs esprits faibles, une cause toute particulière. Durant le cours du dixième, un grand nombre de simples et d'ignorans n'avaient cessé de s'attendre à la fin du monde. Les désordres et les fléaux de ce siècle, l'apparition de deux séducteurs comparables à l'antéchrist, Leutard et Vilgard, qui s'élevèrent précisément dans le cours de l'an 1000, le premier en France et l'autre en Italie, tous ces événemens, rapprochés de quelques passages mal entendus de l'Apocalypse sur le terme de mille ans, avaient persuadé que l'univers était à la veille de sa destruction, malgré les réclamations des gens doctes et sensés, d'Abbon de Fleuri en particulier. Mais le zèle de la maison du Seigneur survécut à ces terreurs imaginaires. Quand on crut voir renaître un nouvel ordre de choses, et qu'on imagina reprendre soi-même une vie nouvelle, on retint encore long-temps les mêmes goûts, mais animés par une sainte allégresse, et dirigés par la reconnaissance envers le Seigneur qui avait délivré son peuple.

Le saint roi Henri de Germanie fit bâtir un temple auguste et superbement décoré dans la ville de Bamberg, qui était de son patrinoiné, et qu'il affectionnait particulièrement depuis son enfance<sup>1</sup>. Comme il n'avait point d'héritiers, et qu'il avait voué, sui-

<sup>1</sup> Dithm. l. VI.

Hervé, son  
oisine, où il  
jou, touché  
ines, fit par  
e monastère  
glise (1010).  
amp, ruinée  
quelques cha-  
ses pour qui  
bé très-ver-  
pas jusqu'au  
le Rouen et  
une femme

en commen-  
i morte à la  
, mais beau-  
orce d'esprit  
ouvoir man-

e des églises  
de la part de  
e. Durant le  
ignorans n'a-  
désordres et  
eurs compa-  
rent précisé-  
nce et l'autre  
ues passages  
ans, avaient  
tion, malgré  
de Fleuri en  
évêcut à ces  
n nouvel or-  
une vie nou-  
mais animés  
sance envers

e auguste et  
it de son pa-  
puis son en-  
it voué, sui-

vant la persuasion publique, de vivre en continence avec sa femme Cunégonde, il voulait faire Dieu même héritier de ses terres, et accélérer la conversion des Slaves en fondant un évêché dans leur voisinage. Il envoya vers le saint Siège, afin d'ériger sa nouvelle église en cathédrale; et le pape Jean XVIII la soumit à la métropole de Mayence : ce qui fut reçu et confirmé à Francfort l'an 1007, par un concile de trente-sept évêques, nonobstant l'opposition de celui de Wirtshourg dont Bamberg dépendait, et qui, pour consentir à l'érection, avait demandé sans succès le titre d'archevêque. Outre l'église cathédrale, Henri établit deux communautés au même lieu, une de chanoines du côté du midi, et au septentrion, une autre de moines. Le premier évêque de Bamberg fut Evrard, chancelier de Henri.

De tous ces prélats, aucun ne s'est rendu plus digne de mémoire que S. Anfroï d'Utrecht <sup>1</sup>. Il avait été comte de Louvain, et s'était toujours signalé par son équité et sa fermeté à réprimer les pillages aussi communs dans la Belgique que partout ailleurs. Sa droiture et ses lumières étaient si connues, qu'on l'écoutait comme un oracle dans tous les jugemens et toutes les diètes auxquels il assistait. Il étudiait sans cesse les lois tant divines qu'humaines, et donnait à la lecture jusqu'aux heures de récréation; en sorte qu'un goût si extraordinaire pour les seigneurs de son temps leur faisait dire qu'Anfroï menait la vie d'un moine plutôt que d'un comte. Il fonda, de concert avec sa femme Hilsuinde, l'abbaye de Thoron, dont leur fille Benoîte fut la première abbesse. Hilsuinde s'y retira dans la suite et y mourut saintement. Il voulait embrasser lui-même la vie monastique, lorsque l'empereur Othon III le pressa d'accepter l'évêché d'Utrecht. Il s'en défendait fortement sur son âge avancé, et sur ce qu'il avait passé sa vie presque uniquement dans le tumulte des armes. Mais enfin, l'empereur lui faisant les plus vives instances, à Aix-la-Chapelle, où ils se trouvaient ensemble, il prit son épée et la déposa sur l'autel de la Vierge, en disant : « Jusqu'ici j'ai protégé » de tout mon pouvoir les pauvres de Jésus-Christ; aujourd'hui je » me mets sous la protection de sa Mère avec ma nouvelle di- » gnité. » Sur la fin de sa vie, il perdit la vue et se retira dans une maison de moines qu'il avait fondée. Quoiqu'il eût pris l'habit monastique, il ne laissait pas que d'assister aux conciles et aux diètes. Il mourut l'an 1012, et il est compté entre les saints, aussi bien qu'Hilsuinde son épouse.

Ce fut de son temps que S. Brunon, surnommé Boniface, alla

<sup>1</sup> Mabill. sac. VI. Bened. p. 85. Boll. 3 mai

prêcher chez les Russes. Il était de la première noblesse de Saxe, et parent des rois. Othon III, qui le fit venir à sa cour, conçut pour lui des sentimens si tendres, qu'il ne l'appelait pas autrement que son âne <sup>1</sup>. Mais la destinée et les inclinations de Brunon étaient bien supérieures à celles des favoris des princes de la terre. Il quitta tout pour embrasser la vie régulière, accompagna d'abord S. Romuald au Mont-Cassin, puis à Pérée près Ravenne, où, vivant du travail de ses mains, marchant toujours nu-pieds, ne mangeant que deux fois la semaine, et se roulant quelquefois dans les orties et les épines, il faisait l'apprentissage du martyre, pour lequel il se sentait une vive ardeur.

Après s'être affermi dans toutes les vertus par un long exercice de la vie érémitique, il fut inspiré d'évangéliser les infidèles, et partit aussitôt pour aller prendre la permission du souverain pontife. Il fit le voyage de Rome nu-pieds à son ordinaire, crut beaucoup se relâcher en mangeant chaque jour afin d'en pouvoir soutenir la fatigue, et ne se permit jamais d'autre boisson que de l'eau. Le pape ne lui conféra pas seulement sa mission; mais il lui enjoignit de se faire sacrer archevêque, et lui donna le pallium par avance. Brunon prit un cheval pour accélérer son retour en Allemagne, demeurant néanmoins nu-pieds, quelle que fût la rigueur du froid; en sorte qu'il fallait quelquefois de l'eau chaude pour lui détacher le pied de l'étrier. Arrivé à Mersbourg, où se trouvait Henri, élevé alors sur le trône, il fut sacré par l'archevêque de Magdebourg, qui fit aussi la cérémonie de lui donner le pallium que lui-même avait apporté (1002). Le nouvel archevêque, depuis sa consécration, ajouta l'office canonial à l'office monastique, et continua toutes ses austérités, malgré ses travaux excessifs. Boleslas, duc de Pologne, et la plupart des seigneurs qu'il rencontra sur sa route, lui firent de riches présens; il donna tout aux pauvres ou aux églises, *voulant*, disait-il, *rester pauvre, pour annoncer la foi d'un Dieu qui s'est dépouillé de tout afin de nous enrichir*. Il prêcha d'abord en Prusse, où il n'eut que des injures et des rebuts à essayer. De là il passa aux confins de la Russie, et y annonça l'Évangile avec courage, quoique les habitans, depuis la mort de leur duc Vlodimir, n'y fussent guère mieux disposés qu'en Prusse. Mais c'était là le champ que le Seigneur lui avait assigné, sinon pour en recueillir les fruits, au moins pour le disposer à une heureuse fécondité en l'arrosant de son sang. Enfin ces ouailles ingrates et cruelles le prirent et le décapitèrent avec dix-huit de ses compagnons, le 14 février de l'an

<sup>1</sup> Étym. I. VI, p. 82.

esse de Saxe,  
our, conçu  
t pas autre-  
ons de Bru-  
rinces de la  
accompagna  
ès Ravenne,  
rs nu-pieds,  
quelquefois  
du martyr,

n long exer-  
les infidèles,  
du souverain  
dinaire, crut  
d'en pouvoir  
sion que de  
sion; mais il  
onna le pal-  
er son retour  
lle que fut la  
e l'eau chaude  
bourg, où se  
par l'archevê-  
lui donner le  
vel archevê-  
à l'office mo-  
é ses travaux  
des seigneurs  
ens; il donna  
rester pauvre,  
le tout afin de  
ut que des in-  
fins de la Rus-  
les habitans,  
guère mieux  
e le Seigneur  
ts, au moins  
rosant de son  
t et le décapit-  
vriier de l'an

1009; mais l'Église honore ce saint martyr le 15 d'octobre.

La même année, sur la fin du mois de mai, Jean XVIII abdiqua la papauté, et embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Paul de Rome. Après que le saint Siège eut vaqué trois mois tout au plus, on y éleva Pierre, évêque d'Albane, Romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV. Dans le cours de son pontificat, qui ne fut pas de trois ans, il honora sa place par de solides vertus, spécialement par sa libéralité envers les pauvres.

Ce fut de son temps que les Musulmans abattirent à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, qui avait déjà été brûlée par les Perses dans le septième siècle. Il passa pour constant que ce dernier forfait eut pour premiers auteurs les Juifs de France, qui écrivirent au calife Hakuem, que, s'il ne ruinait promptement ce bû de pèlerinage si fréquenté par les chrétiens, bientôt ceux-ci le dépouilleraient de ses Etats<sup>1</sup>. Le porteur de la lettre fut reconnu à Orléans, par un pèlerin qui s'était trouvé en Orient avec lui. Il fut arrêté et fouetté si rudement, qu'il confessa son crime : sur-le-champ les officiers du roi le condamnèrent à être brûlé *vi*. Les juifs, qui étaient en grand nombre et fort riches à Orléans, en furent tous chassés. La nouvelle de leur noire malignité se répandit dans tout le royaume et par tout le monde : ce qui fit prendre aux princes chrétiens la résolution unanime de les bannir entièrement de leur domination. La haine publique éclata à la fois dans toutes les régions (1010). On les chassa des villes, on les poursuivit dans les campagnes comme des animaux malfaisans ; plusieurs furent noyés, un plus grand nombre périrent par le fer et par d'autres genres de tourmens ; quelques-uns se tuèrent de désespoir, d'autres se firent baptiser pour échapper à la mort. Pendant cinq années entières, il en reparut à peine quelques-uns dans toute l'étendue de la chrétienté.

Alors on mit moins d'ardeur à venger un crime dont on apprit la réparation. La mère du destructeur de l'église du Saint-Sépulcre montra le plus d'empressement à la rebâtir<sup>2</sup>. Elle était chrétienne, et fut secondée par une multitude de fidèles de toute nation, qui ne fournirent pas seulement de l'argent, mais qui se rendirent en personne pour travailler à Jérusalem. Son fils laissa tout faire. C'était, suivant les historiens arabes<sup>3</sup>, un prince léger dans ses résolutions, inconséquent dans toute sa conduite, impie et cruel jusqu'à la férocité; mais, par-dessus tout, d'une fougue et d'une bizarrerie d'humeur qui allaient jusqu'à l'extravagance. Il persécuta les chrétiens et les juifs, ruina les églises et

<sup>1</sup> Glab. III, hist. c. 7. — <sup>2</sup> Bibl. Orient. Moz. — <sup>3</sup> Elmac. p. 259.

es synagogues, se fit regarder comme le Néron de l'Orient. Après avoir fait des peuples d'apostats, il leur permit de retourner à leur religion et d'en rétablir tous les monumens. Comme Caligula, il voulut se faire adorer, et prit une liste de ceux qui le reconnaissaient pour le créateur de l'univers. On aurait peine à croire que le nombre en montât, comme on l'assure, à quinze mille, s'il était moins constant qu'il n'est point d'horreur ni d'absurdité qui ne puisse faire secte. Le chef de celle-ci fut un imposteur persan nommé Darari, qui la grossit encore considérablement par la suite. Enfin le peuple s'éleva contre lui jusqu'à le massacrer dans le char du calife. Il eut un successeur nommé Hamsa, qui, prêchant une morale analogue à ses dogmes, permettait à ses sectateurs d'épouser leurs sœurs, leurs filles, leurs mères, et les dispensait de tout exercice de religion. Il se fit un très-grand nombre de disciples ; il établit des docteurs en Syrie, en Arabie et dans les différentes contrées de l'Afrique, c'est-à-dire, dans toute la domination des califes fatimites, qui s'étendait, hors de l'Égypte, dans toutes ces régions.

Hakuem, son dieu et son appui, était le troisième de ces califes qui prétendaient descendre de Fatime, fille de Mahomet. Moëz, son aïeul, ayant ajouté la conquête de l'Égypte à l'Afrique qu'il avait héritée de ses pères, joignit de même à leur titre de Mahadi ou directeur des fidèles celui de calife ou chef de la religion. Dès-lors il fit faire en son nom la prière qui se faisait au nom du calife abasside, résidant à Bagdad : ce qui produisit un schisme qui dura environ deux cents ans ; une partie des Musulmans reconnaissant toujours le calife abasside, et l'autre s'attachant au calife fatimite. Ce prince bâtit en même temps la ville du Caire, en arabe Al-Caïra, c'est-à-dire la victorieuse. Il lui donna une splendeur qui répondait tant à ce titre qu'à celui de capitale de ses vastes domaines, que son fils Aziz étendit encore bien avant dans l'Asie. Mais l'insensé Hakuem, son petit-fils, fit brûler une partie considérable de cette ville, et massacrer un grand nombre de ses habitans. Il fut enfin massacré lui-même à l'âge de 36 ans, par ordre, dit-on, de sa sœur (1012).

Peu après la ruine du Saint-Sépulcre, le pape Serge IV eut encore la douleur d'apprendre que les pirates danois en Angleterre avaient pris d'assaut la ville de Cantorbéri, où ils firent tout passer par le fer et le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. C'était S. Elfège qui occupait alors ce grand siège, où il avait été transféré (1006) de celui de Winchester, après s'être illustré par toutes sortes de vertus<sup>1</sup>. Formé dans sa jeunesse aux

<sup>1</sup> Vit. sec. VI. Bened. p. 115. Boll. 19. Apr.

ient. Après  
retourner à  
omme Cali-  
x qui le re-  
rait peine à  
e, à quinze  
eur ni d'ab-  
fut un im-  
considéra-  
ni jusqu'à le  
eur nommé  
gmes, per-  
filles, leurs  
Il se fit un  
rs en Syrie,  
que, c'est-à-  
i s'étendait,

e ces califes  
omet. Moëz,  
afrique qu'il  
e de Mahadi  
la religion.  
t au nom du  
un schisme  
sulmans re-  
attachant au  
e du Caire,  
donna une  
capitale de  
bien avant  
brûler une  
and nombre  
e de 36 ans,

e IV eut en-  
s en Angle-  
où ils firent  
mmes ni les  
siège, où il  
rés s'être il-  
eunesse aux

austérités monastiques, puis abbé du monastère de Bath qu'il avait fondé, il porta sur la chaire épiscopale tout son goût pour l'abnégation et la pénitence. Dans les plus grands froids de l'hiver, il se levait au milieu de la nuit, et allait faire oraison en plein air, les pieds nus, et le reste du corps couvert seulement d'une légère tunique. Sa charité était si vigilante et si libérale, qu'il abolit entièrement la mendicité dans son diocèse, et que nul pauvre étranger n'en sortait les mains vides. Il succéda dans le siège de Cantorbéri au pieux et savant Alfric, renommé pour la traduction de quelques livres de l'Écriture en saxon, c'est-à-dire, en anglais. Il est compté aussi bien qu'Elfège au nombre des saints.

Dans le sac de cette ville (1012), au milieu de l'horreur du carnage, S. Elfège s'échappa des mains de ses moines qui le retenaient dans l'église, et, se jetant entre les mourans et les meurtriers, il s'écria vers ceux-ci : « Epargnez ces faibles et innocentes » victimes, qu'il vous est honteux d'immoler sans cause. Tournez » votre colère contre moi, qui ai retiré tant de captifs de vos » mains, et qui vous ai si souvent reproché vos forfaits. » Ils se jetèrent sur lui, le chargèrent de coups de poing et de pied, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, et lui serrièrent la gorge pour l'empêcher de parler davantage. Ils le renfermèrent ensuite dans une étroite prison, et l'y tinrent sept mois, durant lesquels une maladie fort aiguë désola leurs troupes. En très-peu de temps il en mourut deux mille avec d'horribles douleurs dans les entrailles. Ceux des chrétiens qui avaient commerce avec ces barbares leur firent comprendre que ce fléau était une punition divine. Ils vinrent demander grâce à l'archevêque, et le mirent en liberté avec de grands témoignages de vénération. « Tous devons, » leur dit-il, imiter l'exemple du Sauveur qui releva les émissaires » de ses tyrans, après les avoir terrassés. » Ces mots prononcés, il bénit du pain, leur en fit manger, et guérit ainsi tous ceux qui souffraient. Dans le premier transport de leur reconnaissance, ils lui envoyèrent quatre de leurs chefs, pour le remercier au nom de tous les autres.

Mais la soif de l'or reprenant aussitôt le dessus dans l'âme de ces pillards, ils lui demandèrent de grandes sommes d'argent. Le saint pasteur, qui en faisait un meilleur usage, les refusa courageusement. Ils le lièrent de nouveau, lui firent subir une cruelle question, le jour de Pâques, treizième d'avril 1012, puis le remirent en prison. Le samedi suivant, ils l'en tirèrent et lui dirent : « Paie-nous aujourd'hui ce que nous t'avons demandé, si tu ne » veux périr à l'heure même. » Comme il leur peignait les terribles jugemens de Dieu, et les affreux égaremens ou les engageait

le culte de leurs fausses divinités, ils se jetèrent sur lui comme des forcenés, le frappèrent brutalement avec tout ce qui leur tomba sous la main, et le laissèrent demi-mort sur la place. Enfin l'un de ces Danois, qu'il avait confirmé la veille, par une compassion digne d'un pareil chrétien, et pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hache sous lequel il expira. L'Eglise l'honore comme martyr, le jour de sa mort, dix-neuvième d'avril.

Le pape Sergius mourut vers le milieu de cette année 1012; et le 6 juillet au plus tard l'évêque de Porto lui succéda, sous le nom de Benoît VIII. Mais une partie des Romains reconnut un homme hardi nommé Grégoire, et lui forma un parti assez puissant pour que Benoît ne se crut point en sûreté dans Rome. Il se réfugia auprès du roi Henri II, qui célébrait à Polden, en Saxe, la fête de Noël. Le pape se présenta dans tout l'appareil de sa dignité, et peignit d'une manière pathétique, en présence de tout le monde, mille indignités qu'il avait eues à souffrir. Le saint roi, pénétré de douleur et d'indignation, serait parti sur-le-champ pour venger les outrages faits au vicaire de Jésus-Christ, si les intérêts mêmes de la religion ne l'avaient retenu encore quelque temps en Allemagne.

Les Schaves avaient apostasié, et commettaient des désordres effroyables dans la Basse-Saxe. La mort de S. Libentius ou Lievize, arrivée dans ces conjonctures, mit le comble à l'embarras. Elle faisait vaquer le siège métropolitain de Brême et de Hambourg, au moment où il importait le plus d'y placer un prélat qui suivît les traces de son prédécesseur. La nuit d'avant sa mort, le saint archevêque fit encore à son clergé une exhortation touchante et convenable surtout aux circonstances où l'on se trouvait par suite de la division de l'Eglise romaine. « Mes enfans, leur dit-il, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai servi le pape Benoît, relégué dans ces contrées, quoi qu'on fit pour m'en détourner<sup>1</sup>. Je lui suis demeuré fidèle tant qu'il vécut, et vous m'avez vu placer ensuite à votre tête, tout indigne que j'en suis. » Il parlait évidemment de Benoît V, déposé sous Othon I<sup>er</sup>, et emmené à Hambourg où il mourut. Mais en parlant ainsi de ce pontife, il manifestait assez qu'il ne le regardait pas comme réellement déposé par le conciliabule d'Othon et de Léon VIII; au contraire, le saint archevêque avait toujours reconnu Benoît pour légitime successeur de Jean XII. On lit, dans la Chronique de Sigebert de Gemblours, que tous

<sup>1</sup> Adam. l. 2.

ceux qui avaient été ordonnés par Léon furent traités comme n'ayant reçu de lui aucun ordre, et rentrèrent dans l'état où ils étaient avant cette ordination. Léon VIII fut donc usurpateur ou intrus, tant que vécutrent les papes Jean XII et Benoît V : plusieurs l'effacent même de la liste des pontifes romains, parce qu'ils n'admettent pas la démission de ce dernier. Quoi qu'il en soit de ce fait auquel Liévize fait allusion : « Remettons-nous de bon cœur, poursuit-il, toutes les fautes que nous avons commises les uns contre les autres, et si vous avez quelque confiance en mes conseils, choisissez pour gouverner notre Eglise votre confrère Othon, et priez Dieu que le roi l'ait pour agréable. » Othon fut élu en effet, mais le roi refusa de confirmer l'élection. Il présenta Unvan son chapelain, que les députés de l'Eglise vacante agréèrent sans peine, et à qui le pape Benoît VIII donna le pallium. Il n'était pas seulement recommandable par sa naissance, mais par le saint usage qu'il faisait de ses grands biens. Il avait autant d'affabilité que de bienfaisance, avec un caractère et des manières qui le faisaient aimer de tout le monde. L'état malheureux de son diocèse et de toutes les contrées voisines ouvrit un champ vaste à sa libéralité (1013).

Le duc Bernard dans la haute Saxe et le marquis Théodoric dans la basse, avaient traité les Slaves avec tant de dureté, que ces peuples, encore mal instruits et faibles dans la foi, avaient secoué en même temps le joug de l'empire et de l'Eglise. Dans les premiers transports de leur désespoir, ils parcoururent, le fer et le feu en main, tout le pays qui est au nord de l'Elbe, incendièrent toutes les églises et les ruinèrent jusqu'aux fondemens, firent périr par toutes sortes de supplices les prêtres et les autres ministres de la religion, ne laissèrent enfin au-delà du fleuve aucun vestige de christianisme. A Hambourg, ils firent quantité de captifs, tant du clergé que parmi les autres habitans, et en massacrèrent un bien plus grand nombre en haine du nom chrétien. A Aldimbourg, ville de ces cantons la plus peuplée de fidèles, ils les égorgèrent comme des animaux resserrés dans une boucherie, à l'exception de soixante ecclésiastiques qu'ils tinrent en réserve pour en faire à loisir le jouet de leur inhumanité. Ils leur coupèrent en croix la peau de la tête, leur ouvrirent le crâne, en sorte qu'on voyait la cervelle; puis, les mains liées derrière le dos, ils les promenèrent dans toutes leurs peuplades, ne cessant de les frapper et de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. On ferait une histoire entière, ajoutent les auteurs du temps, de tous les martyrs que les Slaves immolèrent dans cet affreux soulèvement. C'est ainsi que ceux de ces barbares qui ha-

bitaient entre l'Elbe et l'Oder renoncèrent au christianisme, après l'avoir professé plus de soixante et dix ans, c'est-à-dire pendant les règnes des trois Othon. Ce ne fut qu'après la mort du dernier de ces princes, que, profitant des difficultés qui s'élevèrent pour la succession, ils recoururent aux armes pour recouvrer leur liberté.

Quand le roi Henri eut pris des mesures efficaces pour arrêter les désordres de la rébellion, il n'eut rien de plus pressé que d'établir le chef de l'Eglise dans la jouissance de tous ses droits. Sa seule arrivée en Italie ramenant le calme en tout lieu, tandis que ce prince réglait à Pavie les affaires de Lombardie, le pape ne craignit plus de se montrer à Rome. Le roi y alla lui-même peu de temps après. Le 14 février (1014), fête de la Chaire de S. Pierre, il se rendit à l'église de ce saint apôtre, pour s'y faire couronner empereur. Il marchait, la couronne royale en tête, accompagné de la reine Cunégonde son épouse, et entouré de douze sénateurs, dont six avaient la barbe rasée à la romaine, les six autres de longues moustaches à la française et des bâtons à la main. Le pape l'attendait à la porte de l'église. Avant de l'introduire, il lui demanda s'il voulait être le protecteur du saint Siège et se montrer fidèle en toutes choses aux vicaires de Jésus-Christ. Le roi ayant répondu qu'il le promettait, le pape reçut la couronne que Henri portait auparavant, et qu'on suspendit devant l'autel de S. Pierre, le sacra, puis le couronna empereur avec la reine son épouse. Après quoi il lui présenta une pomme d'or, surmontée d'une croix de même matière, et ornée aussi en croix d'un double contour de pierreries. On prétendait représenter par là l'accord de l'empire avec la religion et l'éclat des vertus requises pour le maintenir. L'empereur, entrant dans ces vues, dit en recevant ce présent figuratif : « Vous voulez, saint Père, m'apprendre comment je dois gouverner : mais ce globe ne convient parfaitement qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde, pour suivre plus religieusement la croix. » Henri désignait par là les pieux solitaires de Cluny, monastère estimé le plus régulier de tous ceux du monde, et auquel il destina dès-lors ce présent honorable. « Il paraît très-raisonnable, et très-bien établi, afin de maintenir la paix, dit Glaber qui rapporte cette circonstance, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon ce'ui que le pape aura choisi pour son mérite, et à qui il aura donné la marque de cette dignité. » Dans le fait, sans examiner si Grégoire V, en 996, régla, dans un concile dont les actes ne sont point arrivés jusqu'à nous, de quelle manière l'Empereur serait élu à l'avenir ; il est constant que le titre d'empereur, transmis succes-

sivement d'Othon I<sup>er</sup> à son fils et à son petit-fils, sans difficulté, en vertu de la concession réelle ou supposée de Léon VIII, n'a plus été accordé qu'au prince régulièrement élu et sacré ou confirmé par le pape. Immédiatement après Othon III, S. Henri, élu roi de Germanie en 1002, n'eut le titre et les insignes d'empereur qu'en 1014, et il en sera de même de Conrad, son successeur.

Après le couronnement, le pape donna un grand souper à l'empereur et l'impératrice. Ce prince, en s'entretenant avec les prêtres de l'Eglise romaine, leur demanda pourquoi ils ne chantaient pas le symbole après l'Evangile, comme cela se pratiquait dans les autres Eglises. Ils lui répondirent que l'Eglise de Rome, n'étant jamais tombée dans aucune hérésie, n'avait pas besoin de déclarer sa foi par cette confession solennelle. L'empereur, sans contredire ce motif, engagea néanmoins le pape Benoît à faire chanter désormais le symbole à la messe des jours de fête. Il l'engagea de même, avant de quitter l'Italie, à consentir à l'érection de l'évêché de Bobio, que les évêques de la province trouvaient nécessaire, et qu'il fonda libéralement.

Il repartit ensuite pour l'Allemagne, et prit sa route par la France, où il voulait offrir lui-même ses présents à Cluny, et revoir le saint abbé Odilon, pour qui il avait une vénération toute particulière et une véritable amitié. Odilon avait succédé, dès l'an 994, à S. Mayeul, dont il avait été fait coadjuteur quatre ou cinq ans auparavant. Mayeul ne s'était pas seulement rendu recommandable auprès des rois et des différens princes de France, qui l'avaient engagé à rétablir la réputation monastique dans leurs états; mais il avait tellement gagné l'estime d'Othon le Grand, que ce prince lui avait soumis tous les monastères royaux, tant d'Italie que d'Allemagne. Odilon, exerçant toutes les fonctions et les vues de son prédécesseur, en soigna avec une grande réputation, et obtint la même faveur auprès de ces souverains. Mais entre toutes ces personnes augustes, on peut dire que le saint empereur Henri fut autant l'ami d'Odilon que son protecteur. Il le voyait le plus souvent qu'il lui était possible, et il l'emmena quelquefois à sa cour. Lors de la visite qu'il lui fit après avoir été couronné empereur, il déposa au trésor de l'église de Cluny, avec le globe d'or qu'il venait de recevoir du pape, son habit impérial, sa couronne, son sceptre et un crucifix, le tout d'or du poids de cent livres. Il ajouta des terres considérables situées en Alsace, se recommanda instamment aux prières des religieux, et crut obtenir une faveur inestimable en se faisant associer à cette sainte communauté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Vit. sæc. V, Bened. — <sup>2</sup> Boll. t. 19, p. 321.

L'empereur avait en sa compagnie le saint évêque Meinverc, dont il avait su discerner la vertu modeste dans la foule des seigneurs de sa cour, et qu'il avait élevé sur le siège de Paderborn<sup>1</sup>. Meinverc, parent du dernier empereur qui l'avait fait son chapelain, et jouissant d'une fortune proportionnée à sa haute naissance, n'accepta ce siège, peu riche avant lui, que pour le rendre un des plus puissans d'Allemagne, tant par les grands dons qu'il lui fit que par suite de son goût pour une noble économie. Sitôt qu'il en eut pris possession, il rebâtit magnifiquement la cathédrale que les Barbares avaient ruinée. Cependant il n'employait aux soins temporels que la moindre partie de son activité. Il était d'une telle vigilance dans la visite de son diocèse, qu'il allait quelquefois, seul et déguisé en marchand, de paroisse en paroisse, afin d'en mieux connaître l'état. Il prit tant de soin des études, que l'école de Paderborn devint une des plus florissantes de ce siècle, tant pour les arts libéraux que pour la poésie, l'histoire, l'art d'écrire, et même la peinture. L'estime qu'il conçut pour les institutions et la régularité de Cluny, lui fit demander à S. Odilon quelques-uns de ses religieux, afin de fonder un monastère près Paderborn. Il fit apporter, avec la règle et les livres du chant, le poids même du pain, la mesure du vin; et sitôt qu'il fut arrivé chez lui, il y fonda en l'honneur de S. Benoît une chapelle qui, grâce aux bienfaits de l'empereur, par lequel il fut secondé, devint une abbaye célèbre.

Henri, au sortir de France, alla au monastère de la nouvelle Corbie, situé en Saxe dans le diocèse de Paderborn. Mais ce berceau renommé de la vie régulière en Germanie<sup>2</sup>, n'avait plus rien de son ancienne régularité. La vie relâchée des moines, si différens de leurs pères, anima le zèle de l'empereur, qui entreprit de les réformer. Le long usage du vice leur parut un titre légitime pour n'en point sortir. Ils résistèrent avec tant d'arrogance, qu'il fallut emprisonner seize des plus mutins. Meinverc, évêque diocésain, ayant voulu depuis célébrer le saint sacrifice, le sacristain eut encore l'audace de lui refuser des ornemens. Au lieu de le punir comme il le méritait, l'évêque l'engagea seulement à reconnaître qu'il avait eu tort; puis, ne pouvant obtenir de cet orgueilleux la moindre réparation, il se borna à le citer au tribunal de Dieu. Quant à l'abbé Valon, auteur du relâchement et de la révolte, il fut déposé canoniquement, et l'on mit en sa place le moine Drutmar, tiré de l'abbaye de Loresheim: ce qui chagrina tellement les moines de Corbie, que tous, excepté neuf, prirent le

<sup>1</sup> Vit. S. Meinv. — <sup>2</sup> Chron. Sax.

parti de se retirer ; mais plusieurs revinrent ensuite, et se soumi-  
rent à la réforme.

Le religieux empereur avait tant d'estime pour la vie monasti-  
que, qu'il voulut renoncer au trône, afin d'en faire profession.  
Entre les dignes solitaires avec lesquels il se plaisait à entretenir  
des liaisons, le bienheureux Richard<sup>1</sup>, abbé de Saint-Vannes de  
Verdun, en était venu avec lui jusqu'à l'intimité et à une sorte de  
familiarité. L'empereur avait commencé à le connaître, par le  
moyen du comte Frédéric, parent de Richard, à l'exemple duquel  
ce seigneur renonça au monde, et parvint au plus haut degré de  
l'abnégation et de l'humilité religieuse. Le mérite et le caractère  
de Richard firent le reste. Sa science et ses lumières, sa haute sa-  
gesse, un jugement exquis, cette égalité inaltérable d'humeur qui  
provient de l'assujettissement de toutes les passions, une dévotion  
tendre et gaie, des manières douces et insinuantes, tout semblait  
fait en lui pour rendre la vertu aimable à ceux qu'il y exhortait.  
Il avait à un tel point le talent de gagner les cœurs, qu'on le sur-  
nomma la Grâce de Dieu. Il n'obtint pas seulement la confiance  
du saint empereur Henri, mais celle du roi Robert, de Baudouin,  
comte de Flandre, et de la plupart des prélats de la Gaule Belgi-  
que, qui s'empressèrent de mettre sous sa conduite les monastères  
de leur dépendance où la réforme était devenue nécessaire. Tels  
furent, entre les plus considérables, ceux de l'ancienne Corbie,  
de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-  
Hubert, de Lobes au pays de Liège, de Saint-Vandrille en Nor-  
mandie, de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Evre de Toul.  
Ainsi le monastère de Saint-Vannes, assez peu connu, quoique  
déjà très-régulier sous le saint abbé Fingen, Irlandais de nais-  
sance, acquit sous son successeur Richard une réputation capa-  
ble de fixer le choix de l'empereur.

L'abbé Richard, qui veillait au lustre extérieur de sa maison  
aussi bien qu'à la régularité, en augmenta considérablement les  
édifices. Un jour que l'empereur visitait les lieux réguliers qu'on  
venait de rétablir, il éprouva en entrant dans le cloître un sai-  
sissement religieux, et dit ces paroles du psaume : « C'est ici le  
» lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie pour tou-  
» jours. » L'évêque Heimon, qui avec l'abbé accompagnait l'em-  
pereur, fit une attention particulière à ces mots. Ayant trouvé  
le moment de parler à l'abbé en particulier, il lui dit : « L'empe-  
» reur parle de se faire moine, et veut rester avec vous. Pensez-y  
» bien ; si vous le recevez, vous ferez le malheur de l'Empire. »

<sup>1</sup> Mirac. B. Rich. n. 8, sœc. VI, Ben. p. 533.

Richard y réfléchit, et trouva cet expédient pour satisfaire la piété du prince sans nuire à l'Etat.

Il assembla sa communauté, et pria l'empereur de s'expliquer devant tous les religieux. Henri dit, en versant des larmes, qu'il avait résolu de quitter les vanités du siècle, et de se consacrer au service de Dieu dans le monastère où il se trouvait. « Voulez-vous, dit l'abbé, pratiquer l'obéissance jusqu'à la mort, » suivant la règle et l'exemple de Jésus-Christ ? » Il répondit qu'il le voulait de tout son cœur. « Et moi, dit l'abbé, je vous reçois » au nombre des moines dès ce moment, et me charge du soin » de votre âme, si de votre côté vous promettez de suivre en » vue du Seigneur tout ce que je vous ordonnerai. « Henri promit qu'il le ferait, et l'abbé reprit : « Je veux donc, et j'ordonne » que vous repreniez le gouvernement de l'Empire confié à vos » soins par la divine bonté, et que vous procuriez autant qu'il » est en vous le salut de tous vos sujets par votre vigilance et » votre fermeté à rendre justice. » L'empereur n'ouït qu'avec peine ce commandement inattendu. Il obéit néanmoins ; mais il se regarda toujours depuis comme le disciple de l'abbé Richard ; il venait souvent conférer avec lui, et fit constamment des conseils et des maximes de ce saint homme la règle de sa propre conduite.

L'Italie reconnut d'abord la sagesse du refus de Richard, et le besoin qu'avait l'Empire d'un chef tel que Henri. Les Sarrasins, profitant de l'éloignement de ce prince, fondirent par mer sur la Toscane, et s'emparèrent d'une étendue considérable de pays (1016). Le pape Benoît trembla pour Rome. Cependant, parce qu'ici sans doute il ne s'agissait plus pour le pasteur suprême de verser le sang de ses brebis, mais de les défendre contre des loups ravissans, craignant moins une armée d'infidèles qu'il n'avait paru craindre à son entrée au pontificat une poignée de schismatiques, il rassembla promptement les évêques et les défenseurs des églises, et les mena lui-même à l'ennemi. En même temps il envoya une multitude innombrable de barques, afin de le prendre en queue et de lui couper le chemin au retour. L'émir, s'étant aperçu de ces dispositions, eut peur de tomber vif ou mort entre les mains des fidèles, et s'enfuit avec peu de suite. Le reste des Sarrasins ne laissa point que de combattre avec un courage opiniâtre et avec de grands succès durant trois jours. Ils plièrent enfin, et ce ne fut plus qu'une déroute, où, pris de tous côtés dans une confusion extrême, ils furent tués jusqu'au dernier, en sorte qu'on ne put compter le nombre des morts, ni apprécier le butin. Leur reine fut prise et

eut la tête tranchée. L'émir ou roi des Sarrasins, irrité surtout de ce traitement inhumain, envoya au pape un grand sac de châtaignes, en lui faisant dire que l'été suivant il amènerait contre lui autant de soldats. Le pontife, croyant pouvoir à son tour user de bravades semblables, lui renvoya un sac de millet, et lui fit dire que, s'il n'était pas content de son premier brigandage, il vint une seconde fois, et qu'il trouverait autant ou plus de vengeurs <sup>1</sup>.

Benoît VIII comprit néanmoins que, pour n'avoir rien à craindre des Sarrasins, aidés le plus souvent par les Grecs d'Italie, il fallait humilier des frères perfides que la haine des Latins armait contre leur mère commune. Depuis peu de temps encore, le catapan ou gouverneur de ce qu'il restait aux Grecs dans l'Italie méridionale, sous prétexte de recouvrer des tributs réclamés au nom de l'empereur Basile, avait envahi une partie du duché de Bénévent. On le soupçonnait de porter ses vues beaucoup plus loin, et de chercher à subjuguier, s'il le pouvait, la ville même de Rome. Comme le pape avait peine à trouver un officier capable de commander cette expédition hasardeuse, il apprit l'arrivée d'un seigneur normand, nommé Raoul, qui avait encouru la disgrâce du duc Richard <sup>2</sup>. La valeur et la magnanimité des gens de cette nation étaient connues dès l'an 1000 en Italie, où quarante d'entre eux, revenant de la Terre-Sainte, et abordant à Salerne que les Sarrasins assiégeaient, les chargèrent si à propos et avec tant de vigueur, qu'ils les contraignirent de lever le siège. Mais ce qui avait mis le comble à l'admiration, c'est que Gaimar, prince de Salerne, leur ayant offert des présents dignes des libérateurs de la patrie, ils avaient tout refusé avec une persévérance invincible, disant qu'ils n'avaient eu pour fin que la gloire de Dieu et le bien de la religion <sup>3</sup>. Seize ans précisément après ce fait mémorable, le pape Benoît, voyant Raoul semblable à ces premiers héros par sa taille et par son extérieur guerrier, lui dit, pour le sonder, qu'il ne trouvait parmi les Italiens personne capable de réprimer les Grecs. Le Normand s'offrit, fut pris au mot, partit aussitôt pour Bénévent, et releva si bien le courage des gens du pays, qu'ils remportèrent d'abord par eux-mêmes des avantages considérables. Mais le bruit de ces exploits attira Normands sur Normands en Italie, où l'on connaîtra dans peu les conséquences du premier accueil qu'ils avaient reçu.

Quant à Raoul, voyant que ses troupes se consumaient par la

<sup>1</sup> Ditmar. I. 7, p. 96. — <sup>2</sup> Glab. III, c. 1. — <sup>3</sup> Chron. Cass. I, XI, c. 37.

continuité même de leurs victoires, et trouvant peu de ressources parmi les Italiens, il prit la résolution d'aller vers l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des affaires. Le pape, que ce prince avait prié de venir confirmer par sa présence l'évêché de Bamberg, récemment érigé, partit lui-même et arriva dans cette ville le 14 avril, jour du jeudi saint de l'an 1020. Il y consacra l'église de Saint-Etienne; et ce fut à cette occasion que l'empereur donna la ville et l'évêché de Bamberg à l'Eglise romaine, sous la redevance annuelle d'un cheval blanc et de cent marcs d'argent. Mais, sous Léon IX et Henri le Jeune, la seigneurie de Bamberg fut échangée contre celle de Bénévent<sup>1</sup>. Henri confirma aussi les donations que ses prédécesseurs avaient faites au saint Siège de la ville de Rome et de ses domaines, sous la réserve de la souveraineté des duchés de Toscane et de Spolette, chargés de cens et de pensions particulières envers l'Eglise de S. Pierre, et desquels Henri, à l'exemple d'Othon, déclare retenir la domination en tout, selon qu'il a été convenu entre le pape Adrien et l'empereur Charles. Immédiatement après cette réserve spéciale, Henri ajoute que, pour tous les autres lieux, il en confirme et corrobore la donation au saint Siège, de telle sorte qu'ils restent dans son droit, sa principauté et sa domination; voulant expressément qu'il n'en soit rien soustrait au saint Siège, et que l'autorité ou la puissance du pape n'y soit diminuée en rien, ni par lui empereur, ni par ses successeurs, sous quelque raison que ce soit<sup>2</sup>.

Le pape ne demeura pas long-temps en Allemagne; par là il est plus que vraisemblable, malgré quelques opinions contraires, que Benoît ne fit pas confirmer dans ce voyage le concile de Pavie où il se trouva, et qui ne se tint que le 1<sup>er</sup> jour d'août 1020<sup>3</sup>. Mais il est constant que le pontife y réclama contre la vie licencieuse du clergé, et montra que les clercs étaient obligés à la continence, tant par les décrétales de S. Sirice et de S. Léon que par les canons de Nicée, qui leur défendent même de loger avec des femmes. En conséquence, on défendit tout de nouveau aux sous-diacres et aux ordres supérieurs d'avoir ni femme ni concubine, et l'on déclara les enfans des clercs serfs de l'Eglise où servaient leurs pères, quand bien même leurs mères seraient libres. Comme cette disposition semblait contraire à la règle de droit qui, hors du mariage légitime, assurait à l'enfant la condition de sa mère, le pape fit observer que les législateurs n'avaient jamais eu en vue les enfans des clercs, puisque

<sup>1</sup> Leo ostiensis, l. 2, c. 47. — <sup>2</sup> Labb. collect. t. 9, p. 813. — <sup>3</sup> L'Art. de vérifier les dates ne place même ce concile qu'en 1022.

les clercs ne devaient point avoir d'enfans<sup>1</sup>. On voit par là quel fut, dans les plus mauvais temps, l'esprit de l'Eglise et de toutes les puissances législatives par rapport à la pureté cléricalle. L'empereur confirma ces décrets, pour ce qui avait trait à l'ordre civil, et décerna des peines temporelles contre les infracteurs et leurs fauteurs. Afin de retrancher jusqu'à l'occasion du mal, il condamna ces femmes ou concubines des clercs au fouet et à l'exil. Il punit ensuite Othon, comte d'Hamerstein, qu'il lui fallut assiéger dans son château, d'où il pillait les terres de l'Eglise de Mayence, en haine de l'archevêque qui l'avait excommunié pour un mariage illicite.

Enfin, l'an 1022, en conséquence des instantes prières, tant des Normands que du pape et des Italiens, il marcha bien accompagné contre les Grecs d'Italie qui menaçaient Rome, s'avança à la tête d'un corps considérable d'armée le long de la mer Adriatique, envoya, par le pays des Marse, Poppon, archevêque de Trèves, avec un détachement de onze mille hommes, et Philegrim de Cologne, à Rome, avec un corps de vingt mille. Ces deux saints prélats étaient assujettis par un empereur également saint, ou plutôt par les préjugés du temps, au service personnel dans les armées. L'archevêque de Cologne avait mission d'arrêter l'abbé du Mont-Cassin et le prince de Capoue, son frère, qui étaient d'intelligence avec les Grecs. Le prince, nommé Pandolfe, se rendit vie sauve; l'abbé Aténulfe s'enfuit à Otrante, s'embarqua pour Constantinople et périt en mer<sup>2</sup>. Henri, avec le gros de l'armée, reprit rapidement Bénévent et toutes les autres places enlevées par les Grecs, à l'exception de Troie en Pouille, qui, dans l'espérance d'un secours promis par l'empereur Basile, soutint un siège de trois mois. Au bout de ce temps, les citoyens, se voyant réduits à l'extrémité, et craignant le ressentiment du vainqueur, appelèrent un des solitaires qui étaient en grand nombre dans cette contrée de l'Italie, et l'envoyèrent vers l'empereur avec tous les enfans de la ville qui criaient en grec : *Seigneur, ayez pitié de nous!* Le prince, qui avait menacé de brûler cette ville audacieuse et d'en faire pendre tous les hommes, répondit d'abord que c'étaient les pères de ces enfans qui étaient les auteurs de leur infortune. Mais ces intercesseurs innocens ayant reparu le lendemain matin, et criant d'une voix plus lamentable encore que la veille, le bon prince n'y tint plus, et laissa couler des larmes en proférant ces paroles du Sauveur : *J'ai pitié de ce peuple*

<sup>1</sup> E. XV, Conc. p. 819. — <sup>2</sup> Chron. Sax Chron. Cass. l. 2.

Après avoir reçu la ville à composition, il se rendit avec le souverain pontife à l'abbaye du Mont-Cassin<sup>1</sup>. Ils jugeaient cette place assez importante pour assister à l'élection d'un nouvel abbé, qu'ils laissèrent néanmoins choisir librement par les moines, selon la règle. On donna pour successeur à l'intrigant et rebelle Aténulfe, le prévôt Thibaut, qui fit beaucoup de bien au monastère pendant treize ans qu'il le gouverna. La mortalité qui se mit ensuite dans l'armée de l'empereur l'empêcha de pousser plus loin ses avantages contre les Grecs; il fut obligé de repasser les Alpes en diligence.

Le onzième jour d'août de la même année 1022, il fit tenir un concile à Selingstadt près Mayence, où l'archevêque Aribon et cinq prélats, ses suffragans, dressèrent vingt canons. Voici les principaux. On ordonne quinze jours d'abstinence avant Noël et quatorze avant la nativité de S. Jean, et quelques jeûnes extraordinaires, tels que les veilles de l'Épiphanie, de S. Laurent et des fêtes d'apôtres. On défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour. Le prêtre qui aura bu en été pendant la nuit après le chant du coq, ne célébrera point la messe le lendemain; si c'est en hiver qu'il a bu après le chant du coq, il ne pourra dire la messe que dans le cas de nécessité; c'est qu'au défaut d'horloge, on supposait que le chant du coq marquait miuit en été, et qu'en hiver, où les nuits sont plus longues, ce chant n'indiquait pas aussi probablement le milieu de la nuit. On défend à toutes personnes de porter l'épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale. Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. Défense à tout laïque de confier son église à un prêtre qui n'aura pas été examiné et reçu pour cela par son évêque. Ceux qui n'observent pas un jeûne ordonné par l'évêque sont obligés par le concile de nourrir un pauvre ce jour-là. Quant aux pénitens publics, ajoute-t-on, leur propre prêtre ne peut les faire rentrer dans l'église, ni même diviser leur pénitence sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs pécheurs s'en allaient à Rome pour se soustraire aux règles ordinaires de la pénitence, on déclare que l'absolution qu'ils y pourraient obtenir ne leur servira de rien, s'ils n'ont accompli préalablement la pénitence imposée par leurs pasteurs; après quoi, s'ils veulent aller à Rome, ils sont encore obligés de prendre des lettres de leur évêque. Afin que les pénitens publics ne soient pas dispensés, sous prétexte du pèlerinage, de réparer le scandale dans les lieux où il a été donné, il est défendu gé-

<sup>1</sup> Glab. I. III. c. 1. X, Conc. p. 814.

avec le sou-  
vient cette  
un nouvel  
r les moi-  
ntrigant et  
p de bien  
La morta-  
mpêcha de  
fut obligé

il fit tenir  
ue Aribon  
s. Voici les  
avant Noël  
jeûnes ex-  
S. Laurent  
re plus de  
pendant la  
esse le len-  
du coq, il  
ssité; c'est  
u coq mar-  
plus lon-  
milieu de  
épée dans  
n corporal  
t laïque de  
iné et reçu  
n jeûne or-  
nourrir un  
e-t-on, leur  
, ni même  
ce que plu-  
straire aux  
absolution  
s'ils n'ont  
s pasteurs;  
obligés de  
ens publics  
de réparer  
défendu gé-

néralement d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. On trouve, à la fin de ce synode, les prières qui doivent se faire pendant la tenue d'un concile<sup>1</sup>.

C'est Bouchard de Worms<sup>2</sup>, l'un des Pères de ce concile, qui nous en a conservé les décrets dans son recueil des canons, ouvrage qui l'a rendu très-fameux, quoique l'auteur n'ait pas puisé dans les écrits originaux, et qu'il s'appuie souvent des fausses décrétales, à qui les jurisconsultes procuraient de jour en jour une plus grande faveur : tant la doctrine qu'elles renfermaient leur paraissait ancienne et incontestable. Bouchard ou Burchard, prélat vertueux et zélé, explique lui-même dans sa préface le dessein de son ouvrage qu'il divise en vingt livres, et qui traite au long de l'autorité du pape, de l'ordination et des devoirs des évêques, de la manière de les juger, des différens ordres de la cléricature, des églises et de leurs biens temporels, enfin des sacremens. Il se proposait spécialement d'instruire les prêtres chargés de la conduite des âmes, par rapport aux pénitences canoniques, négligées ou même ignorées du grand nombre. Il explique dans un grand détail la manière d'imposer et d'accomplir la pénitence ; mais il enseigne aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités étaient impossibles. Celui qui ne pouvait jeûner, par exemple, devait, pour un jour de jeûne au pain et à l'eau, chanter cinquante psaumes à genoux dans l'église, et nourrir un pauvre ce jour-là ; à cette condition, il prenait la nourriture qu'il jugeait lui convenir, à l'exception du vin et de la viande. On rachetait encore les cinquante psaumes par cent genuflexions, et les riches se rédimaient par des aumônes. Mais ces rachats ou commutations de pénitence n'étaient que pour ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de l'accomplir à la lettre, et le pécheur dans tous les cas devait se punir de la manière qui lui était possible.

L'année même du concile de Sélingstadt, on en tint un autre à Orléans, pour étouffer dans son berceau une secte abominable qui se formait au centre de la France<sup>3</sup>. Il y avait à Orléans deux ecclésiastiques, Etienne et Lisoie, en grande réputation de doctrine et de sainteté, connus et très-estimés du roi Robert. Ils se laissèrent séduire avec plusieurs autres par une aventurière venue d'Italie, et qui alliait à une grande apparence de piété les pratiques les plus détestables des Manichéens et des anciens gnostiques. La corruption du cœur mena si rapidement à celle de l'esprit, que les principaux membres du clergé furent infectés jusqu'à

<sup>1</sup> Labb. t. IX, p. 847 et suiv. — <sup>2</sup> Vit. Burch. cum. decr. edit. Col. — <sup>3</sup> T. II, Spicil. p. 670 ; t. IV, Conc. p. 838 ; Glab. I. 3 ; Anemar. Chron.

la moelle, avant que le mal parût au dehors. Cependant un clerc nommé Herbert, venu de Normandie pour étudier à Orléans, s'attacha aux nouveaux sectaires, et devint un des plus entêtés de leurs disciples. Il appartenait à un seigneur normand nommé Aréfaste, ferme dans sa religion, et d'une dextérité dans les affaires qui lui avait fait confier par son prince les négociations les plus délicates. Aveuglé par l'esprit de fanatisme, Herbert se persuada qu'il allait gagner cet habile courtisan, et se mit en devoir de lui faire goûter la nouvelle doctrine. Aréfaste en sentit tout le venin. Il en parla au duc Richard, le pria d'en écrire au roi Robert, et s'offrit à servir lui-même la religion dans une conjoncture si intéressante. Le duc, de concert avec le roi, fit partir Aréfaste pour Orléans. Ce sage et vertueux seigneur passa par Chartres pour consulter l'évêque Fulbert, prélat des plus éclairés du royaume, mais qui en était parti pour le pèlerinage de Rome. Il s'adressa au trésorier de l'église, nommé Evrard, et fort estimé pour sa sagesse.

D'après ses conseils, Aréfaste crut pouvoir user de stratagème pour confondre la fourberie; il se fit admettre, sur la recommandation de son clerc, aux conventicules des hérétiques, qui le firent asseoir à la dernière place. Ils revêtirent d'abord leurs dogmes et leurs maximes des paroles de l'Écriture; ils l'exhortèrent d'une manière vague et allégorique à sortir des ténèbres où il avait croupi jusqu'alors, et à recevoir avec actions de grâces la lumière du salut qui commençait à luire pour lui. Le seigneur normand écoutait ces discours avec un silence modeste et une apparence de docilité qui charmaient ses maîtres. Quand ils crurent l'avoir entièrement gagné, ils s'expliquèrent sans figures et traitèrent de rêveries les plus saintes vérités de l'ancien et du nouveau Testament. Ils lui dirent que le ciel et la terre, éternels de leur nature, n'avaient ni cause ni commencement; que Jésus-Christ n'était pas né de la Vierge, n'avait pas souffert véritablement pour les hommes, et n'était pas ressuscité; que son corps et son sang ne se reproduisaient point par la consécration du prêtre; que le péché ne s'effaçait point par le baptême, mais par l'imposition de leurs mains, laquelle communiquait en même temps la plénitude du Saint-Esprit; qu'il était inutile de prier les saints tant martyrs que confesseurs; enfin, que les œuvres de piété étaient un travail inutile, pour lequel il n'y avait aucune récompense à espérer, comme il n'y avait aucune peine à craindre pour les excès les plus désordonnés de la volupté.

Mettant en pratique cette morale affreuse, ils s'assemblaient de nuit dans quelque maison écartée, où, tenant chacun une lan-

à la main, ils récitaient en forme de litanies les noms des démons, jusqu'à ce que, par prestige ou par supercherie, il leur en apparût quelqu'un sous la figure d'un petit animal. Alors ils éteignaient toutes leurs lampes, et chacun s'abandonnait à la brutalité de sa passion avec la première femme qui lui tombait sous la main. Ils prenaient, huit jours après sa naissance, un enfant issu de ce commerce brutal, et le brûlaient dans une de leurs assemblées. Ensuite on en recueillait la cendre, avec un respect égal à celui que les fidèles témoignaient pour le corps de Jésus-Christ. On en faisait prendre aux nouveaux disciples pour les initier ; on la donnait en viatique à ceux qui étaient en danger de mort : pratiques infernales, ajoutent les écrivains du temps, d'où résultaient, parmi ces misérables, un aveuglement d'esprit et un endurcissement qui rendaient leur conversion comme impossible.

Aréfasté, s'étant instruit parfaitement de ces mystères de ténèbres et de toutes les personnes qui les pratiquaient, communiqua ses découvertes au roi Robert, qui se rendit en diligence à Orléans, accompagné d'un grand nombre d'évêques. Dès le lendemain de son arrivée, il fit arrêter tous les sectaires, et Aréfasté lui-même, afin de mieux cacher l'auteur de la délation. Aussitôt le concile s'assembla dans l'église de Sainte-Croix, en présence du monarque, et l'on fit comparaître les prisonniers. Aréfasté prit d'abord la parole, et dit au roi : « Seigneur, je suis sujet de » Richard, votre comte de Normandie ; on n'est pas en droit de » me traduire chargé de chaînes. » Le roi lui dit : « Afin que nous » en puissions juger, expliquez-nous dans quel dessein vous êtes » venu en cette ville. » Aréfasté répondit que la sainte renommée de ceux qui étaient prisonniers avec lui, lui avait fait entreprendre ce voyage pour profiter de leurs instructions : puis, traçant à ceux-ci, comme sans dessein, la route qu'ils devaient suivre, et leur donnant l'exemple de la soumission à l'autorité de l'Eglise : « Les évêques, ajouta-t-il, qui sont assemblés en ce lieu au nom » du Seigneur, peuvent juger si en cela j'ai fait quelque mal. Qu'ils » ordonnent à ceux qui m'ont instruit d'exposer leur croyance. » Les prélats et le prince enjoignirent incontinent aux hérétiques de déclarer leurs sentimens ; mais ils n'usèrent que de ce langage obscur et figuré qu'ils empruntaient de l'Écriture pour en imposer aux simples, et jamais on ne put les amener à lever les voiles dont ils s'enveloppaient.

Aréfasté dit alors avec indignation : « Je me flattais de trouver » en vous la franchise héroïque des docteurs de la vérité, et non la » dissimulation tremblante et méprisable des maîtres de l'erreur. » Quand vous m'enseigniez vos dogmes comme la doctrine du sa-

« lut, vous protestiez que la crainte des derniers supplices ne vous empêcherait pas de les confesser. A vos lâches parjures je vois ce qu'il faut penser de vous. Pour moi je veux obéir au roi et manifester vos sentimens aux évêques, afin d'apprendre de ceux que le Seigneur a donnés pour guides à son Eglise, ce qui est conforme ou contraire à la foi chrétienne. Vous m'avez enseigné que le baptême n'a aucune vertu pour effacer le péché; que Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, n'est pas mort pour les hommes, n'a pas été enseveli, n'est pas ressuscité; que le pain et le vin ne sont pas changés par la consécration du prêtre au corps et au sang de Jésus-Christ. » Après ce discours, Guérin, évêque de Beauvais, demanda à Etienne et à Lisoie, comme chefs de la secte, si c'était là leur croyance. La clarté de la conviction les jeta dans un désespoir qui bannit toute crainte et toute retenue. Ils traitèrent nos mystères les plus divins d'inventions humaines, de contes puérils, « qu'on peut, disaient-ils, tracer sur des peaux d'animaux, mais qui ne prendront jamais dans nos esprits, où le Seigneur a gravé lui-même sa loi véritable. » Depuis le commencement du jour jusqu'à trois heures après-midi, on s'efforça de les retirer de leur égarement. Ils répondirent que, puisqu'au lieu d'embrasser la vérité, on ne tendait qu'à la leur faire abjurer, il était temps de mettre fin à des efforts inutiles; qu'on pouvait faire d'eux tout ce qu'on voudrait. « Il y va du feu, leur répliqua-t-on : si vous ne changez au plus tôt, vous allez être brûlés vifs; le roi ne peut plus refuser cette justice à l'ordre public. » Ils dirent, en insultant à ceux qui les voulaient convertir, qu'ils ne craignaient rien, et qu'ils sortiraient du bûcher sains et saufs.

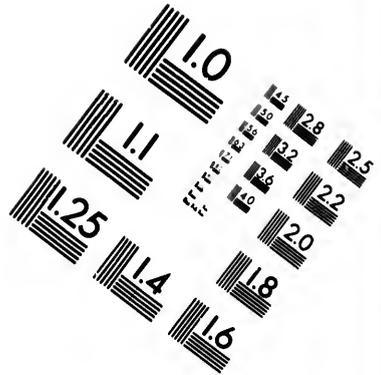
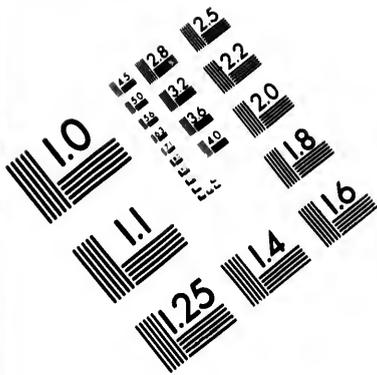
On procéda sur-le-champ à leur punition. Les évêques commencèrent par dégrader ceux qui étaient dans les ordres sacrés; après quoi, on condamna tous ces malheureux à être brûlés. De quinze qu'ils étaient, il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se déroberent au supplice en se convertissant. Le peuple, attroupe autour du lieu où on les jugeait, était si animé, que la reine se tint à la porte, de peur que la multitude n'entrât pour les mettre en pièces. Mais quand ils sortirent, cette princesse fut elle-même si indignée contre Etienne qui avait été son confesseur, qu'en lui portant au visage, par un geste d'horreur, le bout d'une baguette qu'elle avait à la main, elle lui creva un œil. On les conduisit hors de la ville, auprès d'une chaumière à laquelle on avait mis le feu, et on leur montra l'embrasement de loin, afin de les épouvanter. A cet effrayant spectacle ils redoublèrent d'ardeur et d'obstination; ils précipitaient leurs marche; ils tâchaient de s'arracher des mains de leurs conducteurs pour se jeter plus vite au milieu des

flammes; mais ils démentirent bientôt ce courage forcené. Quand ils furent enfermés dans cette prison brûlante, et qu'ils sentirent la première atteinte du feu, ils poussèrent des hurlemens effroyables, en criant que le démon les avait trompés. On eut pitié d'eux, on courut leur ouvrir la porte. Il était trop tard : ils avaient été suffoqués en un instant. Entre ces fanatiques, il y avait dix chanoines de Sainte-Croix. Comme on eut aussi connaissance que Théodote, chantre de cette église, était mort trois uns plus tôt dans les mêmes sentimens, on l'exhuma, et l'on jeta les restes de son cadavre à la voirie. Cette exécution se fit sous l'épiscopat d'Odalric, qui avait succédé cette année-là même (1020) à S. Thiéri; par où il est évident que ce concile ne s'est point tenu l'an 1017, comme l'ont dit quelques auteurs.

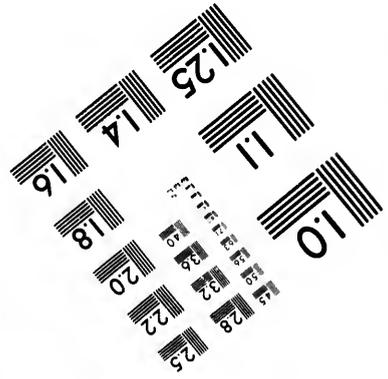
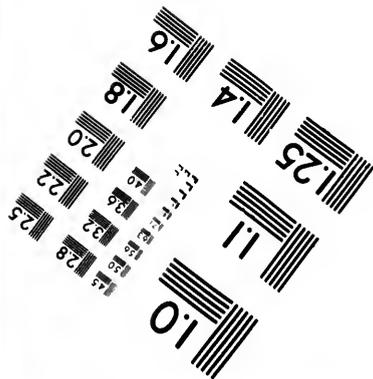
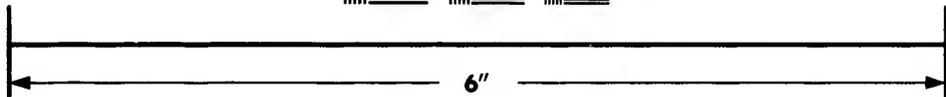
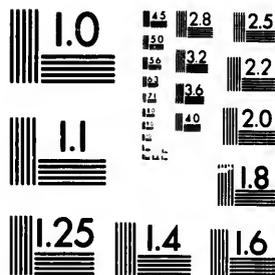
La rigueur employée par le roi contre des sectaires aussi pernicious à la chose publique qu'à la religion, préserva de cette contagion la ville d'Orléans et les restes des États de Robert. Elle se glissa dans quelques endroits de l'Aquitaine; mais le duc Guillaume V, fils de Guillaume Bras-de-fer, n'en fit pas une justice moins rigoureuse. Les hérétiques furent si vivement poursuivis dans tous ses domaines, qu'ils se dispersèrent dans les provinces voisines, et y prirent des dehors moins capables d'exciter l'horreur générale. Tel fut le premier germe de l'hérésie des Albigeois, au midi de la France, où la mollesse et la négligence des commandans lui donnèrent les moyens de se fortifier et d'inonder enfin de sang ces belles contrées.

Le duc Guillaume aimait trop son peuple et sa religion pour les laisser exposés à de si grands périls. C'était le père des pauvres, le protecteur des moines et de tous les gens de bien, le défenseur éclairé de l'Église. Bien instruit dès sa jeunesse, il avait réuni une quantité de livres dans son palais. A l'imitation de Charlemagne, il employait ses heures de loisir à la lecture, et toujours il avait auprès de lui quelques savans ecclésiastiques. Il n'en montrait ni moins de grandeur, ni moins de dignité. Soit qu'il fût en route, soit qu'il tint sa cour, il paraissait un roi plutôt qu'un duc : il entretenait une étroite liaison, non-seulement avec le roi Robert, mais avec tous les monarques les plus renommés, savoir : Alphonse, roi de Léon, Sanche de Navarre, Canut de Danemark et d'Angleterre, et surtout avec l'empereur Henri. Comme tous les pieux personnages de son temps, il eut beaucoup d'empressement à visiter les lieux célèbres de dévotion; bien éloigné de faire consister la force d'esprit, que tout le monde lui connaissait, à décrier des usages qui peuvent avoir leurs excès, mais dont le mépris est un scandale plus grand encore que l'abus. Dès sa jeunesse,





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
1.5 2.8  
2.0 3.2  
3.6 4.5  
5.0 6.3  
7.5 9.0  
11.2 14.0  
18  
5

10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70  
75  
80  
85  
90  
95  
100

il prit la coutume de faire chaque année le pèlerinage, ou de Rome, ou de Compostelle<sup>1</sup>.

De son temps (1010), on fit au monastère d'Angeli en Saintonge, la découverte, à ce qu'on prétendit, du chef de S. Jean-Baptiste, qu'on disait y avoir été apporté sous le règne de Pepin, roi d'Aquitaine, fondateur de ce monastère. D'après les anachronismes contenus dans un écrit joint à la relique, Guibert de Nogent s'éleva contre son authenticité<sup>2</sup>. Il publia que le chef du saint précurseur était alors honoré à Constantinople, d'où il a été transféré depuis à Amiens, suivant l'opinion de quelques autres savans, qui ajoutent que la relique d'Angeli était la tête d'un S. Jean d'Edesse. Mais cette dévotion produisit un avantage bien réel dans ce monastère, où elle procura le rétablissement de la discipline religieuse. Le duc Guillaume, ayant fait venir le saint abbé Odilon, lui remit l'abbaye de Saint-Jean, qui, sous le gouvernement successif des abbés Reinald et Aimeric, disciples d'Odilon, vit bientôt fleurir parmi ses moines la régularité de Cluny.

Quelque temps après, le duc d'Aquitaine signala sa religion d'une manière d'autant plus admirable, qu'elle triompha d'une passion que les grands de la terre ont coutume d'ériger en vertu. Le trône d'Italie étant venu à vaquer par la mort de l'empereur, les Italiens, qui commençaient à se lasser de la domination germanique, le déferèrent au roi de France. Robert, qui trouvait ses Etats assez vastes, et qui aimait beaucoup mieux augmenter sa puissance en recouvrant les anciens droits de la royauté, qu'en acquérant de nouveaux domaines, refusa sans délibérer l'offre des Italiens (1024). Ils s'adressèrent à Guillaume, qui parut d'abord agréer leurs hommages. Il alla en Italie pour se concerter avec les principaux seigneurs. On lui proposa de chasser de leurs sièges une multitude d'évêques irréprochables dans leur ministère, et qui vraisemblablement n'avaient point d'autre tort que d'être nés allemands. Il refusa d'acheter une couronne au prix d'une complaisance aussi contraire à l'honneur qu'à la religion. Il envoya ce refus laconique au marquis Magenfroi : « Les desseins de votre nation ne sont pas loyaux<sup>3</sup>; avec un peuple de ce caractère, il n'y a point de sûreté à se promettre. » Léon, archevêque de Ravenne, qui se trouvait alors chassé de son siège, se montrait des plus attachés au duc; mais son affection vénale se trahit elle-même par la demande qu'il lui fit sans pudeur de quelques raretés de l'Aquitaine, entre autres, d'un beau tapis, et de quelque mule merveilleuse de cette province. Le duc, traitant l'avidé Italien avec le

<sup>1</sup> Ademar. p. 172, etc. — <sup>2</sup> Ademar. in Chron. t. 2. Bibl. Labb. — <sup>3</sup> Epist. Guill. inter Fulb. epist.

mépris ironique qu'il méritait, lui répondit que, quand il aurait trouvé une mule qui eût des cornes ou plusieurs queues, il ne manquerait pas de lui envoyer cette merveille. Puis prenant un ton plus sérieux : « Je n'ai pas à me plaindre, dit-il, de l'infidélité des Lombards, après celle qu'ils ont faite à Dieu. Le royaume d'Italie était à moi, si j'avais voulu opprimer ses plus dignes évêques. Mais à Dieu ne plaise que je fasse outrage à l'Église que mes pères ont toujours honorée. »

Ces contestations arrivèrent peu après la mort de l'empereur Henri, qui alla recevoir la récompense de toutes les vertus qui font les grands princes et les grands saints, le 14 juillet 1024. Comme il était en voyage, accompagné de tous les seigneurs et de l'impératrice Cunégonde, les différentes incommodités qui l'affligeaient à cinquante-deux ans seulement, l'obligèrent de s'arrêter à Grône en Saxe, où elles le réduisirent bientôt à l'extrémité. Se sentant près de sa fin, il appela les parens de l'impératrice son épouse, et leur dit, suivant le récit de plusieurs historiens qui ont néanmoins des contradicteurs<sup>1</sup> : « Je vous la rends vierge, » comme vous me l'avez donnée; » puis il expira au milieu des larmes que l'admiration pour ses vertus et le souvenir de ses bontés firent répandre en abondance. Son corps fut transporté dans la cathédrale de Bamberg, qu'il avait fondée. Les miracles y changèrent bientôt les regrets en une vénération religieuse, et le firent canoniser avec une grande solennité dans le siècle suivant.

On peut juger du grand bien qu'il fit à la religion, telle ordinairement dans les peuples que dans les pasteurs, d'après la multitude des dignes évêques qu'il plaça ou protégea dans les différens sièges d'Allemagne. De ce nombre sont Meingaud et Poppon de Trèves, Héribert et Philegrim de Cologne, Archambauld de Mayence, Bouchard de Worms, Bernouard et Godehard d'Hildesheim, Meinverc de Paderborn, ainsi que beaucoup d'autres, morts en odeur de sainteté, et la plupart honorés d'un culte public. Tel est l'avantage inestimable que peut procurer à l'Église un prince aussi constamment attentif que le fut ce saint empereur au choix des évêques. Il eut pour successeur Conrad surnommé le Salique, duc de Lorraine, de la race d'Othon le Grand. Conrad fut élu roi de Germanie par les Etats assemblés entre Worms et Mayence, puis sacré à Aix-la-Chapelle le 8 septembre de cette année 1024. Deux ans et demi après, il reçut à Rome la couronne impériale avec la reine sa femme, le jour de Pâques, 26 mars.

<sup>1</sup> Vit. S. Henr II, 27 ap. Sur. 24 Jul.

L'impératrice Cunégonde, se trouvant affranchie de la servitude du siècle, alla aussitôt consacrer au Seigneur la virginité qu'elle avait conservée, suivant la persuasion commune, dans les liens du mariage. Elle se retira au monastère de Kaffungen qu'elle avait fondé près Cassel dans le diocèse de Paderborn. Le jour même de l'anniversaire de son époux, comme on célébrait la dédicace de cette église, elle se présenta pendant la messe au pied de l'autel, revêtue de tous les ornemens impériaux, et offrit un morceau de la vraie croix. Quand l'Évangile fut fini, elle mit bas la pourpre et les autres marques de sa grandeur, revêtit une tunique brune qu'elle avait faite de ses propres mains et que les évêques avaient bénite, se fit couper les cheveux, puis en chantant les prières marquées pour la consécration solennelle des vierges, elle reçut des ministres sacrés le voile et l'anneau. Elle vécut neuf ans depuis dans ce monastère, toujours en simple religieuse et comme la dernière des sœurs, craignant l'ostentation jusque dans l'exercice de l'humilité, travaillant de ses mains, comme si elle y eût été réduite, et s'appliquant ces paroles de l'Apôtre : *Qui ne travaille point, ne doit pas manger*. Elle mourut consumée de veilles et de macérations (1038), et fut inhumée à Bamberg, auprès de son saint époux; mais après avoir étendu les attentions de son humilité jusqu'à sa sépulture, pour laquelle elle défendit d'employer aucune pompe. Les offrandes des malades guéris à son tombeau en firent un ornement tout autrement honorable, et, avec tant d'autres témoignages de ses hautes vertus, engagèrent l'Église à la compter au nombre des saints en 1200<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sæc. VI, Bened. p. 458. Boll. 3 mart. t. VI, p. 266.

sû  
dir  
son  
Il  
Qu  
élin  
sur  
che  
avo  
nor  
qu  
uné  
con  
titr  
ava  
dép  
pon  
à sa  
n'en  
sion  
de z  
L  
nati  
une  
émir  
de la  
et de

<sup>1</sup> p.  
c. f.

ertitude  
 é qu'elle  
 les liens  
 n qu'elle  
 Le jour  
 ébrait la  
 e au pied  
 offrit un  
 e mit bas  
 vêtit une  
 et que les  
 en chan-  
 nelle des  
 eau. Elle  
 simple re-  
 stentation  
 es mains,  
 paroles de  
 lle mourut  
 inhumée à  
 étendu les  
 ur laquelle  
 es des ma-  
 out autre-  
 ses hautes  
 des saints

## LIVRE TRENTE-UNIÈME.

DEPUIS LA MORT DE L'EMPEREUR HENRI EN 1024, JUSQU'À  
 LA CONSOMMATION DU SCHISME DES GRECS EN 1054.

Le pape Benoit VIII mourut la même année, et suivant la plus sûre chronologie, le même mois que l'empereur S. Henri, c'est-à-dire sur la fin de juillet 1024. Il eut pour successeur Jean XIX son frère, homme tout séculier, sénateur, consul et duc de Rome<sup>1</sup>. Il fut élu vraisemblablement dans le cours du mois d'août suivant. Quelques écrivains de ce temps-là ont avancé qu'il s'était fait élire à force d'argent : allégation fondée uniquement peut-être sur la soif de l'or, reprochée par ces auteurs au peuple romain, chez qui, disent-ils<sup>2</sup>, cette passion, reine de l'univers, semblait avoir établi le siège de son empire. Quoi qu'il en soit, cette renommée honteuse s'étendit au loin, et prit si bien chez les Grecs, qu'ils se hasardèrent à proposer au nouveau pontife un trafic de même genre. Le patriarche de Constantinople, Eustathe II, de concert avec l'empereur Basile, voulut acheter de Jean XIX le titre d'évêque universel dans l'Eglise d'Orient, que les papes avaient constamment refusé à ses prédécesseurs. Il envoya des députés à Rome, et les chargea de riches présens, tant pour le pontife que pour ceux des Romains qui paraîtraient favorables à sa prétention<sup>3</sup>. L'affaire ne put se négocier si secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public. La seule appréhension de cette iniquité alarma jusqu'en France des hommes pleins de zèle pour la vraie gloire de l'Eglise romaine.

Le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et natif d'Italie où il s'était rendu disciple de S. Mayeul, montra une ardeur toute particulière pour sauver l'honneur de la chaire éminente qui faisait le plus grand lustre de sa patrie<sup>4</sup>. Ce zéléateur de la discipline religieuse, appelé *Surrègle*, à cause de sa vigilance et de son exactitude exemplaire, qui fit en effet res fleurir la règle

<sup>1</sup> Papebr. conat. Chron. Cass. 11, c. 57. — <sup>2</sup> Hug. Flav. Chron. — <sup>3</sup> Glab. VI, c. 1. — <sup>4</sup> Vit. Guill. in act. SS. Ben. sæc. VII.

dans quarante communautés, comprenant douze cents moines soumis à son obéissance, parlait aux têtes couronnées comme à ses religieux, avec tout le courage qu'inspire la haute vertu. Il dit un jour au roi Robert et à la reine son épouse, inconsolables l'un et l'autre de la mort de leur fils aîné, qu'il regardait ce jeune et vertueux prince comme fort heureux d'avoir cessé de vivre avant de monter sur le trône, parce qu'il n'y avait point d'état plus dangereux pour le salut que la royauté. Et comme ce propos paraissait offenser des oreilles peu accoutumées à tant de franchise, il ajouta en appuyant davantage : « N'avez-vous jamais fait » attention à ce qui se voit dans l'Écriture ? A peine sur trente » rois y en a-t-il trois bons. Cessez donc de pleurer un enfant qui » devait régner un jour : et réjouissez-vous plutôt de ce qu'il est » dans la paix. »

Dès que cet homme intrépide eut appris ce qui se négociait à Rome, il écrivit au pape d'une manière très-forte, quoiqu'avec le respect couvenable. « Le Docteur des nations, lui dit-il, nous » avertit de ne pas reprendre durement les personnes constituées » en dignité ; mais il nous dit aussi : *Si je suis insensé, c'est vous* » *qui m'avez réduit à l'être.* Nous sommes à la vérité vos enfans, » et nous devons révéler notre père. Mais c'est l'amour filial qui » nous intéresse à votre gloire, et qui, par notre bouche, vous » présente pour modèle celui dont vous êtes le vicaire. Le Fils de » Dieu ne dédaignait point d'interroger ses disciples sur ce qu'on » disait de lui : demandez de même à vos plus chers enfans, à » quelques-uns de vos amis intimes, ce qu'on pense de vous. » On publie que les Grecs ont obtenu ce que la vanité seule leur » a fait demander à celui qui, malgré le partage de l'empire ro- » main entre plusieurs potentats, n'en a pas moins toute la puis- » sance primitive de lier et de délier. Apprenez que ce bruit » scandaleux plonge dans l'amertume tous ceux qui ont quelque » vertu. » La chose n'en était pas à Rome au point où on le craignait en France. Le pape n'avait encore rien accordé aux Grecs ; il ne leur accorda rien dans la suite, et il parut, depuis cette lettre, avoir pris un nouveau degré de fermeté et de circonspection.

La vigilance des prélats français parut d'une manière non moins éclatante au concile qui se tint l'an 1025 dans un endroit nommé Anse, à quelques lieues de Lyon. Gauzelin de Mâcon se plaignit de ce que, sans sa permission, Burcard ou Bouchard de Vienne avait ordonné des religieux au monastère de Cluny, qui était du diocèse de Mâcon. L'archevêque de Vienne répondit en ces termes : « L'abbé Odilon, qui est ici présent, et qui m'a

« prié de faire ces ordinations, est en état d'en établir la légitimité. » Odilon se leva, et produisit un privilège obtenu du pape, portant pour les moines de Cluni exemption de la juridiction de l'évêque diocésain, et leur donnant la liberté d'appeler quel évêque ils voudraient, pour faire chez eux les ordinations et les consécrations. Il est probable que ce privilège était un de ceux qui avaient été falsifiés, comme on en voyait dans ce siècle un si grand nombre. Du moins les évêques l'examinèrent, et le rejetèrent, parce qu'ils le crurent apocryphe ; ce qui n'empêche pas qu'on ne l'ait reçu depuis à Châlons, attendu que, bien qu'il fit exception au droit commun, on y reconnut alors les caractères de l'authenticité. Ce privilège se trouva en effet confirmé d'une manière authentique, en 1049, par S. Léon IX, dont la bulle est adressée à l'abbé Hugues, le même qui la présenta aux Pères de Châlons en 1063. Or, le droit qu'a le pape d'expliquer les lois ou les canons, de les restreindre ou d'en dispenser quand il juge qu'il en résulte un bien, ne saurait, sans conséquence, être dénié au souverain Pontife par les catholiques qui regardent l'Église comme une monarchie. Que la juridiction des évêques vienne immédiatement de Jésus-Christ, ou qu'elle vienne du pontife romain, il faut nécessairement reconnaître qu'elle est tellement dépendante de ce dernier, que, de l'aveu de tous les catholiques, il peut de sa pleine autorité la restreindre ou même l'anéantir pour des raisons légitimes. S. Léon, en approuvant le concile de Chalcrédoine cité par celui d'Anse, a dit formellement qu'il n'en approuvait et confirmait que les choses sur lesquelles il avait donné son sentiment, et pour lesquelles il avait, de concert avec les princes chrétiens, assemblé ce concile, c'est-à-dire pour la cause de la foi. C'est là, dit-il, le propre de ma définition. Puis il a cassé, de sa pleine autorité, le canon fait par les 318 Pères de ce concile, en faveur de Constantinople et au préjudice des sièges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Si S. Léon a eu une telle autorité sur ce qu'avait réglé un concile œcuménique, pourquoi ses successeurs en seraient-ils privés par la déclaration des douze évêques d'Anse ?

Cependant, des sectaires, semblables à ceux qu'on avait punis à Orléans, s'étaient introduits dans plusieurs diocèses, par l'effet de la négligence des pasteurs. Un de ces prélats s'était borné à les renvoyer absous parce qu'ils n'avaient point avoué leur dogmes impies. « En agissant ainsi, lui écrivait Gérard de Cambrai, vous avez renfermé le loup dans la bergerie, et mis

» ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'au-  
 » paravant : il fallait leur faire professer et souscrire les vérités  
 » contraires aux impiétés abominables dont ils sont accusés. »  
 Gérard, qui avait été élevé à l'école de Reims auprès d'Al-  
 dalbéron, et que son zèle ainsi que ses talens avaient fait trou-  
 ver digne de gouverner, par exception aux canons, les deux  
 Eglises de Cambrai et d'Arras, procédait avec plus de vigilance  
 et de succès, comme on le voit par le synode d'Arras (1025)<sup>1</sup>.  
 Instruit que de prétendus réformateurs cherchaient à corrompre  
 son peuple, il les pressa par ses questions de manière à leur faire  
 confesser la foi catholique, s'ils l'avaient eue dans le cœur; mais  
 devinant à leurs réponses ambiguës tout ce qu'ils voulaient  
 cacher, il les fit arrêter, et indiqua pour le jour suivant un jeûne  
 à son clergé ainsi qu'aux moines de son diocèse, afin d'ob-  
 tenir de Dieu la conversion de ces malheureux; le surlendemain,  
 qui était un dimanche, il tint un synode solennel dans sa cathé-  
 drale où il les fit venir. Après avoir fait avouer aux accusés leurs er-  
 reurs, il prononça un discours où elles sont réfutées fort au long. Il  
 y montre la nécessité du baptême, son utilité même pour les enfans.  
 Comme ces hérétiques prétendaient que la mauvaise vie des mi-  
 nistres les empêche de procurer le salut aux enfans, il répond que  
 l'indignité du ministre ne nuit point au sacrement, parce que  
 c'est le Saint-Esprit qui opère, et que Judas baptisait comme les  
 autres apôtres. Il explique ensuite la nature et les propriétés de  
 l'Eucharistie : « Quand le pain et le vin mêlé d'eau, dit-il,  
 » sont consacrés sur l'autel par la croix et par les paroles du  
 » Sauveur d'une manière ineffable, ils deviennent le vrai et propre  
 » corps, le vrai et propre sang de Jésus-Christ, quoiqu'ils parais-  
 » sent autre chose aux sens; car on ne voit que du pain matériel,  
 » et c'est néanmoins très-réellement le corps de Jésus-Christ,  
 » ainsi que la vérité nous l'assure en termes formels : *Ceci est*  
 » *mon corps*, etc. Mais, ajoute-t-il, comment se fait-il que le corps  
 » du Sauveur soit présent en tant d'églises à la fois, qu'on le dis-  
 » tribue tous les jours à tant de personnes, et qu'il reste cepen-  
 » dant toujours le même ? Pour répondre à cela, je vous demande  
 » comment le Fils de Dieu a-t-il pu être tout entier dans le sein  
 » de son Père, et cependant être aussi tout entier dans le sein de  
 » la Vierge ? Avant son Ascension, voyant ses apôtres tristes de  
 » ce qu'il leur avait dit qu'il allait à son Père, il leur promit qu'il  
 » ne laisserait pas que d'être avec eux, jusqu'à la consommation  
 » des siècles... Il n'a donc pas été impossible à celui qui est allé

<sup>1</sup> Synod. Attrebat. t. XIII Spicil.

à son Père, avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec ses disciples, de conserver son corps glorieux dans le ciel et de nous faire part sur la terre du sacrement de son corps. Ces paroles sont un monument de la foi du XI<sup>e</sup> siècle touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avant même que Bérenger eût troublé l'Eglise à ce sujet. Enfin la force de la grâce agissant sur leurs cœurs, les sectaires se prosternèrent à terre, en demandant humblement miséricorde. L'évêque les consola, et dit que, s'ils détestaient sincèrement leurs erreurs, il les assurait du pardon de leurs péchés.

S. Romuald continuait, en Italie, de captiver l'estime et la vénération de tout le monde, par les moyens mêmes qu'il employait pour s'y dérober<sup>1</sup>. Après avoir porté à la cour impériale les connaissances prophétiques que le Seigneur lui donnait spécialement pour disposer les maîtres de la terre à paraître devant le tribunal du juge suprême, il alla s'enterrer dans une presque écartée de l'Istrie, où d'abord il fonda un monastère. Bientôt, cette maison ne lui paraissant pas encore assez obscure, il y établit un abbé, et se renferma dans une cellule de reclus. Là il fut comblé des faveurs les plus signalées d'en-haut. L'Esprit saint lui communiqua un don si excellent de science et de prophétie, que tout l'avenir et plusieurs de nos impénétrables mystères semblaient dévoilés à ses yeux. Il y reçut aussi un tel don des larmes, qu'il n'osait plus dire la messe en public. Souvent, dans sa contemplation, il lui échappait des paroles élevées au-dessus de tout langage mortel, avec des transports tout divins d'amour, qu'il n'était pas en son pouvoir de contenir.

Les religieux de ses autres monastères l'ayant prié de venir les édifier à leur tour par ses exemples et ses instructions, il y consentit d'autant plus volontiers, qu'il commençait à se trouver trop honoré dans ce lieu du diocèse de Parenzo, où il n'était que depuis trois ans. Au premier bruit qui transpira de ce départ, l'évêque alarmé fit publier que quiconque fournirait une barque au saint serait banni de Parenzo. Cependant il arriva deux barques étrangères, qui se disputèrent, comme une grande fortune, le bonheur de recevoir l'homme de Dieu, et qui le portèrent à Caorle. Il se rendit à son monastère de Bifolco, en trouva les bâtimens trop magnifiques, et, n'ayant pu les faire changer, envoya demander une retraite aux comtes de Canarin, qui lui offrirent avec effusion de cœur toutes les terres de leur dépendance. Il choisit un lieu fort retiré, nommé le Val de Castro,

<sup>1</sup> Sæc. VI, Bened. p. 296.

environné de montagnes et de hautes forêts, où il y avait néanmoins une plaine fertile et bien arrosée. Enchanté de cette solitude, il y bâtit quantité de cellules, s'y fixa avec un grand nombre de disciples, et fit des fruits incroyables dans le voisinage. On accourait à lui de tous côtés, on embrassait la pénitence, on distribuait ses biens aux pauvres, on renonçait à toutes les choses de la terre pour prendre l'habit monastique. Mais ce qu'on admira le plus parmi tant de fruits de salut, ce fut avec raison le repentir d'une multitude de simoniaques répandus dans tout ce pays, où jusqu'alors on avait à peine regardé la simonie comme un péché. « Car cette plaie venimeuse, » dit le pieux et savant Pierre Damien, qui a recueilli tous ces traits dans son Histoire de S. Romuald, « est si difficile à guérir, surtout dans les évêques, qu'on triompherait plutôt de l'obstination judaïque. »

Romuald changea encore plusieurs fois de demeure, et fonda beaucoup d'autres monastères, cherchant partout l'obscurité, qu'il ne rencontrait nulle part. Ainsi, dès qu'il avait rempli une communauté, il y mettait un supérieur, et se pressait d'en aller former une nouvelle. Mais la Providence voulait par là qu'il devînt le modèle et l'apôtre d'un plus grand nombre de fidèles, tout solitaire qu'il était. Aussi ne fit-il jamais plus de conversions que dans la profonde solitude de Sitrie en Ombrie, où il demeura sept ans enfermé, et gardant presque toujours le silence. Le Ciel parut même s'opposer à la résolution que prit cet apôtre solitaire, de porter l'Évangile aux infidèles de la Pannonie : tant il importe de nous tenir en garde contre les principes de quelques faux sages, et de comprendre que le saint repos et l'inaction apparente de la solitude ne sont pas moins fructueux, pour l'Église, que les travaux et toutes les fonctions extérieures de l'apostolat ! Romuald fit en effet le voyage de Pannonie ; mais il fut attaqué d'une maladie opiniâtre qui le retint long-temps à l'entrée de cette vaste province. Quand il renonçait à son projet, il commençait à se mieux porter, au lieu qu'il retombait sitôt qu'il voulait aller plus avant. Il comprit enfin que Dieu, content de sa bonne volonté, ne voulait pas qu'il réalisât son projet.

Il revint en Italie, et logea auprès du château de Rainier, seigneur puissant, qui fut depuis marquis de Toscane, et qui s'applaudit, comme de la plus riche acquisition, d'avoir un si saint homme dans ses terres. Mais Romuald, ayant appris que ce chrétien inconséquent, après avoir quitté sa femme sous prétexte de parenté, avait épousé la veuve d'un de ses proches, n'en voulut rien recevoir sans payer, de peur qu'il ne parût approuver sa conduite. Rainier fut moins étonné de cette fierté sainte que de

sa propre timidité et de sa condescendance. Il ne se concevait pas lui-même, et dit plusieurs fois : « Je ne sais ce qu'a pour moi la vue de Romuald, il n'y a ni empereur ni homme vivant qui m'imprime tant de crainte. Je n'ai plus d'excuse devant lui, et il m'ôte jusqu'à la parole. » En effet, et par un don visible d'en-haut, ce solitaire, dépourvu de tout ce que le monde révere, avait un tel ascendant sur les pécheurs, principalement sur les grands du siècle, qu'ils tremblaient à son aspect, comme si la maiesté divine s'y était rendue sensible.

Un mauvais moine, nommé Romain, osa néanmoins l'outrager, au point de le charger d'une calomnie atroce. Le saint abbé ayant voulu le corriger avec la sévérité que demandaient des mœurs impures dans un moine, le coupable l'accusa d'un crime dans le même genre. Quoique l'âge décrépît du saint et son corps exténué démontrassent l'imposture de cette accusation, le Seigneur, pour consommer la vertu de son serviteur, permit que la calomnie trouvât crédit jusque parmi ses disciples, qui lui interdirent la célébration des saints mystères. Il se soumit comme s'il eût été coupable, et fut six mois sans approcher de l'autel. Enfin, dans l'une de ses révélations, où souvent le Seigneur s'entretenait, pour ainsi dire, face à face avec lui, Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grâce, de quitter cette simplicité excessive, et de célébrer sans crainte. Il le fit dès le lendemain. Pendant la messe, il eut une extase qui manifesta aux yeux de tout le monde combien il était digne des faveurs de celui qui n'habite que dans les âmes pures.

Ce fut depuis ce temps-là qu'il fonda le monastère de Camaldule, l'un de ses derniers établissemens, et qui est devenu le plus célèbre. Il prit son nom du lieu où il fut bâti, nommé en latin *Campus Malduli*, et situé dans le diocèse d'Arezzo, au milieu des plus âpres montagnes de l'Apennin, mais arrosé de sept fontaines qui y portent l'abondance, et qui le font contraster agréablement avec l'aride contour des roches accumulées qui lui servent comme de remparts.

Ce ne fut pas là cependant que S. Romuald voulut rendre le dernier soupir. Vingt ans avant son trépas, il avait prédit à ses disciples qu'il mourrait dans sa maison du Val de Castro. Il s'y transporta dès qu'il sentit approcher sa fin, et s'y fit bâtir une cellule séparée avec un oratoire, pour s'y renfermer et garder le silence jusqu'à la mort. Le lieu de sa retraite étant préparé, il sentit augmenter ses infirmités, principalement une oppression de poitrine qui le tourmentait depuis six mois : ce qui ne lui fit rien relâcher de la rigueur de son jeûne, ni de ses autres auste-

rités. Enfin, n'ayant plus que peu de momens à vivre, vers le soir il ordonna à deux frères, qui étaient présens, de sortir de la cellule, d'en fermer la porte, et de ne revenir qu'au point du jour. Comme ils n'obéissaient qu'à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurèrent à la porte en écoutant avec attention. Bientôt ils n'entendirent, ni les prières continuelles que faisait le saint, ni aucun mouvement. Ils ouvrirent promptement, prirent de la lumière, s'approchèrent de lui, et le trouvèrent couché sur le dos, sans respiration et sans vie, le 19 de juin de l'an 1027, jour auquel on commença, cinq ans après, à honorer universellement sa mémoire. Les miracles s'opérant en foule à son tombeau durant cet intervalle, ses moines obtinrent alors du saint Siège la permission d'élever un autel sur son corps, ce qui était une manière de canoniser les saints. La vie de S. Romuald, écrite quinze ans après sa mort par S. Pierre Damien, porte qu'il a vécu cent vingt ans; mais on a tout lieu de croire que c'est là une faute de copiste. On ne peut lui donner que soixante-onze ou soixante-quinze années de vie<sup>1</sup>.

Peu auparavant, le moine Gui, de la ville d'Arrezzo en Toscane, rendit un service important à son diocèse et à toute l'Eglise, en contribuant à la majesté du culte public, aussi généralement qu'il l'a fait par l'invention de sa méthode pour apprendre à chanter<sup>2</sup>. C'est lui qui inventa la gamme et les six notes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, qu'il prit des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis* : méthode si simple, et si long-temps ignorée cependant, par le moyen de laquelle un enfant apprend en quelques mois ce que peu d'hommes apprenaient avec peine dans plusieurs années. Elle fut accueillie avec la faveur convenable par les plus illustres prélats de l'Italie, d'où elle se répandit dans toute la chrétienté. Le pape Benoît VIII manda Gui à Rome (1023), témoigna une joie extraordinaire à son arrivée, lui fit beaucoup de questions, examina son livre et ses règles, et, sans quitter le lieu où il était, en voulut sur-le-champ faire l'essai par lui-même. Il apprit en effet dans quelques instans le chant d'un verset qu'il n'avait jamais ouï chanter. Ayant éprouvé par lui-même ce qu'il avait eu peine à croire des autres, il ne parlait de cette invention que comme d'un prodige.

Sous le pontificat de Jean XIX, la religion acquit encore des avantages plus solides, par le moyen de plusieurs princes vertueux, dont l'exemple et le zèle ne servirent pas moins que les prédicateurs de l'Evangile à l'accréditer dans les royaumes du

<sup>1</sup> Art. de vérifier les dates. — <sup>2</sup> Sæcl. VI, Bened. p. 809.

nord. Canut, fils et successeur de Suénon, roi de Danemark, passa comme lui en Angleterre pour venger sa nation des cruautés du roi Ethelrède<sup>1</sup>. Ce jeune prince, sage, vaillant, constant dans les revers et plein de ressources pour les réparer, eût facilement dépouillé Ethelrède, si ce roi sans vertu et sans mérite n'eût trouvé un puissant appui dans son fils Edmond, dont la vigueur dans les conseils et les expéditions égala la force de corps qui le fit surnommer Côte-de-fer. Canut, durant la vie de ce digne rival, ne laissa point que de se maintenir dans la souveraineté sur une partie de la Grande-Bretagne. A la mort d'Edmond (1017), il en demeura le seul maître, et y régna près de vingt ans. Il était religieux, équitable, naturellement bienfaisant; et si durant la guerre il fit paraître quelques restes de la férocité danoise, ce fut moins le fruit de son naturel que l'effet malheureux des occasions et de quelques emportemens passagers. Quand il fut tranquille possesseur de toute l'Angleterre, il s'appliqua si bien à y ramener la tranquillité, l'abondance, le bon ordre, que jamais le royaume ne fut plus florissant que sous son règne. Il répandait ses grâces et ses largesses sur les grands et sur les peuples, sur les Anglais comme sur les Danois. Il se les attacha également, malgré les préventions nationales, et rétablit entre eux une concorde et une intelligence qu'on regarda comme un chef-d'œuvre de politique.

La piété sincère de ce prince était l'âme de toutes ses vertus royales, et leur donna un grand relief. Il répara tous les monastères que les guerres avaient ruinés, et fonda des églises dans tous les lieux où il avait livré des batailles, afin qu'on y priât et qu'on y offrît le saint sacrifice pour les morts. Comme son père Suénon, étant encore païen, avait violé sacrilègement à Glastemburi le tombeau de S. Edmond, il y fit construire un magnifique monastère en l'honneur de cet illustre martyr. Il distribua des largesses immenses aux églises et aux pauvres, sans se borner à ceux de ses Etats. A Rome, où il eut la dévotion de visiter le tombeau des saints apôtres, il fit autant admirer sa pieuse magnificence, qu'il contribua à l'édification publique par toutes les autres marques de sa religion (1027). Fulbert, évêque de Chartres, se trouvant dans la nécessité de rebâtir de fond en comble sa cathédrale qui avait été brûlée, Canut lui envoya des sommes considérables, comme nous l'apprenons par la lettre de remerciement que lui écrivit ce prélat.

A ces œuvres extérieures, faciles à un puissant prince, Canut joignit les sentimens du cœur, et, ce qui coûte le plus à l'orgueil

<sup>1</sup> Adam. Brem. II, c. 38.

du diadème, il se tenait dans une dépendance continuelle sous la main du Tout-Puissant, à qui en toute rencontre il faisait hommage de la portion d'autorité qu'il en avait reçue. Un jour qu'il se trouvait au voisinage de Winchester, sur le rivage de la mer, l'un de ses courtisans, par une de ces flatteries idolâtriques dont on ne se fait pas scrupule dans les cours les plus chrétiennes, lui donna le titre superbe de roi des rois et de maître de la mer ainsi que de la terre. Le prince, sans rien répondre, plia son manteau, le mit au bord des ondes et s'assit dessus. Après quoi, voyant venir le flux : « Tu es soumise à mes ordres, dit-il à la mer; je te commande de respecter ton maître, et de ne point venir jusqu'à lui. » On écoutait avec étonnement, lorsque, les premiers flots venant à mouiller les pieds du roi : « Vous voyez, dit-il, comment je suis le maître de la mer : apprenez par là ce que c'est que la puissance des rois mortels, et comprenez qu'il n'est à proprement parler point d'autre roi que cet Être suprême par qui la terre, la mer, tous les élémens ont été créés et sont gouvernés. » Après cette grande leçon, il se leva, et, suivi de tous ceux qui l'environnaient, alla droit à l'église de Winchester. Là, mettant sur la tête du crucifix le diadème qu'il avait coutume de porter, il protesta que celui-là seul mérite de porter la couronne, à qui toutes les créatures obéissent : il n'en voulut jamais user dans la suite. Canut mourut peu après une action si digne de terminer un règne qui n'avait presque été qu'un tissu de bonnes œuvres (1036). On fait honneur d'un gouvernement si chrétien à la direction de S. Elnoth, archevêque de Cantorbéri, et successeur de Living, qui l'était de S. Elfège. Les deux fils de Canut I<sup>er</sup>, Harald et Canut II, succédèrent l'un après l'autre à leur père dans la souveraineté de la Grande-Bretagne; après quoi cette couronne, rentrant dans la famille de ses anciens possesseurs (1042), passa sur la tête de S. Edouard, frère d'Edmond Côte-de-fer.

Tandis que le roi Canut édifiait l'Angleterre et le Danemark, les contrées sauvages de la Norwége étaient gouvernées par un prince également vertueux, à qui même une mort héroïque et sainte mérita le titre de martyr<sup>1</sup>. Les deux rois Olaf ou Olaüs et Canut, si dignes d'une amitié réciproque, se firent néanmoins une guerre animée pendant la plus grande partie de leur règne, ne tendant à rien de moins qu'à réunir sur une seule tête les deux couronnes de Danemark et de Norwége, qui, malgré les mers qui les séparent, ont ainsi paru de toute antiquité ne pouvoir

<sup>1</sup> Adam. Brem. XI, c. 40.

appartenir qu'à un même souverain. Olaf s'appliqua particulièrement à purger ses terres des devins et des magiciens dont elles étaient infectées, et qui perpétuaient les superstitions les plus insensées du paganisme. Les femmes surtout donnaient dans cette faiblesse, sans en excepter celles des principaux seigneurs du pays. Le roi poussa la sévérité jusqu'à punir de mort un grand nombre d'entre elles, à cause des malélices qu'elles mêlaient à leurs observances impies : ce qui occasiona une révolte, dont Canut tira parti pour se faire reconnaître roi de la Norvége, qui obéit ainsi pour la première fois aux rois de Danemark ; mais alors cette réunion ne dura point. Olaf ne perdit pas courage pour un revers causé par l'ardeur de son zèle. Il mit toute son espérance dans le Seigneur, rassembla ceux de ses sujets qui étaient demeurés fidèles à leur roi et à leur Dieu, reçut du secours du roi de Suède nommé aussi Olaf, dont il avait épousé la fille, et reconquit entièrement son royaume. Il crut devoir témoigner à Dieu sa reconnaissance, en anéantissant la magie et l'idolâtrie, et convertit en effet la plus grande partie de son peuple ; mais le peu d'idolâtres qui restèrent, le firent périr secrètement l'an 1028. On lui décerna une sépulture honorable à Drontheim, capitale du royaume, où les miracles opérés en foule l'ont fait compter au nombre des saints martyrs, et ont rendu son culte fort célèbre parmi tous les peuples du Nord.

Olaf de Suède, quoique néophyte, ne montra pas moins de zèle que le roi son gendre pour la propagation de l'Évangile<sup>1</sup>. Il avait surtout à cœur de faire abattre un fameux temple d'idoles qui se trouvait à Upsal au milieu de son royaume, et qui était comme l'arsenal général de l'idolâtrie. Les païens, craignant qu'il n'en vînt à bout, demandèrent à composer : ils lui offrirent de choisir le meilleur pays de toute la Suède pour y établir le christianisme, et de les laisser libres de servir leurs dieux dans les autres contrées. Olaf accepta ces conditions, et fonda aussitôt une Église épiscopale à Scaren, ville alors très-considérable de la Gothie, auprès du Danemark. Le premier évêque, nommé Turgot, remplit son ministère avec tant de sagesse et d'activité, qu'il convertit deux peuples célèbres des Goths. Le roi, de son côté, convertit sa femme et ses deux fils nommés Edmond et Anon. Ce fut Anon qui lui succéda, et qui sut si bien allier la piété et toutes les vertus chrétiennes avec celles du trône, qu'aucun roi de Suède ne parut jamais plus cher à ses sujets. De saints missionnaires, venus des pays anciennement chrétiens, ne manquèrent pas de seconder ces princes dans leurs religieuses entreprises. On parle sur-

<sup>1</sup> Adam. Brem. II, c. 41.

tout d'un Anglais nommé Wolfred, qui prêcha l'Évangile en Suède avec un grand courage, et qui gagna plusieurs infidèles à Jésus-Christ. Mais ayant invectivé, dans une assemblée nombreuse, contre le plus fameux de leurs dieux qu'ils nommaient Torstan, il fut sur-le-champ mis en pièces par les Barbares (1028).

A mesure que la lumière de l'Évangile se propageait ainsi jusque dans les climats nébuleux et glacés de la dernière Germanie, de la Sarmatie et de la Scandinavie, elle s'éclipsait dans la même proportion pour les belles provinces de la Grèce et de cette partie privilégiée de l'Asie qu'elle avait éclairée de ses premiers rayons. Le concile qui se tint l'an 1027 à Constantinople sous le patriarche Alexis, nous fait connaître à quel état pitoyable cette Eglise ambitieuse se trouvait alors réduite. Les princes, dont la faible main ne pouvait plus soutenir le colosse délabré de l'Empire, entreprenaient de l'étayer par tous les moyens sacrés et profanes, mais principalement par les charges et les contributions dont ils accablaient les prélats et tout le clergé de leur obéissance. Les évêques, pour se soustraire aux impôts dont les métropolitains étaient personnellement comptables, s'absentaient de leurs Églises, en détournaient les revenus, affermaient des terres, et s'occupaient servilement de toute sorte d'administrations temporelles. Ils n'observaient plus les limites de la juridiction ecclésiastique, ils entreprenaient sur les droits de leurs confrères, ils ordonnaient des clercs étrangers. Les ecclésiastiques, de leur côté, passaient sans permission d'une province à une autre; ils abordaient surtout à Constantinople, où il n'était pas rare de voir des clercs déposés, ou revêtus de l'habit clérical sans avoir été ordonnés nulle part, exercer impunément les fonctions sacrées<sup>1</sup>.

L'état monastique, autrefois si florissant en Orient où il avait pris naissance, mais depuis long-temps affaibli par l'esprit d'erreur, de schisme et de discorde, se précipitait encore plus rapidement que l'état clérical vers sa ruine entière. Les empereurs s'étaient accoutumés, surtout depuis l'hérésie des Iconoclastes, à mettre les monastères et les hôpitaux entre les mains des laïques puissans et constitués en autorité. On s'était proposé, par l'institution de cette espèce de commende, de ménager des protecteurs et des bienfaiteurs à ces maisons, et de rétablir celles qui avaient été ruinées en si grand nombre par l'impie Copronyme<sup>2</sup>. Mais on les donna insensiblement à toute sorte de personnes, à des femmes même et à des païens, qui les re-

<sup>1</sup> Jus Græco Rom. l. IV, p. 250. Post Zonar, p. 736. — <sup>2</sup> Mon. um. Græc. Gotel. p. 170.

gardèrent comme leur bien propre. Ces concessions se faisaient à vie, et quelquefois pour deux personnes de suite. On donnait à des hommes des monastères de femmes, et à des femmes des monastères d'hommes. Souvent la même personne en avait plusieurs. Ces donataires, nommés charistocaires, jouissaient de tous les revenus sans en rendre compte, étaient maîtres des abbés même, les obligeaient à recevoir tels moines qu'il leur plaisait, et logeaient dans les bâtimens du monastère les personnes de leur famille et de leur suite, presque en aussi grand nombre que les moines. On peut se figurer quels désordres suivaient de là comme inévitablement. Le moindre inconvénient était la négligence des réparations, tant de l'église que des lieux réguliers, du service divin, des aumônes accoutumées, et même de la subsistance des moines qui, faute du nécessaire, désertaient leur retraite ou s'y abandonnaient à l'inquiétude, aux murmures et à la dissolution. Le concile de Constantinople s'efforça au moins d'empêcher les charistocaires de posséder un monastère de l'autre sexe, de transmettre leurs commendes à d'autres personnes, en les vendant comme des biens profanes, et d'en aliéner les fonds sans la permission du patriarche ou du métropolitain.

Le trône n'était pas plus en honneur que l'Église. L'empereur Constantin, qui mourut trois ans après son frère Basile, le 12 novembre de l'an 1028, eut pour successeur le patricien Romain-Argyre. Constantin s'était déshonoré par une vie oisive ou tout occupée de courses de chevaux, de parties de plaisir, avec des bouffons, des eunuques et des aventuriers méprisables auxquels il donnait les gouvernemens et les premières dignités de l'Etat<sup>1</sup>. Romain-Argyre choisit mieux ses favoris, combla de biens et d'honneurs les gens de mérite qu'avait maltraités Constantin, augmenta les revenus de la grande église de Constantinople d'une pension de quatre-vingts livres d'or qu'il lui assigna sur le trésor impérial, soulagea plusieurs personnes tombées dans l'indigence, particulièrement entre les ecclésiastiques, fit de grandes aumônes pour le repos des défunts, et beaucoup de ces œuvres de religion qui édifient ceux qui les voient, mais qui n'entretiennent souvent qu'un calme funeste dans la conscience de celui qui les fait. Au moyen de ces œuvres de vertu, Romain parut en effet vivre fort tranquille dans le mariage adultère qui lui avait ouvert la route du trône. Constantin, voulant y placer sa propre fille avec Romain-Argyre, trois jours avant sa mort qu'il sentait inévitable, le fit venir, et lui proposa de repudier sa femme. Comme Argyre répondit qu'il n'avait aucun sujet de s'en plaindre, l'empereur lui dit : « Choisissez ou de

<sup>1</sup> Cedr. p. 719, etc.

« devenir ainsi mon successeur et mon gendre, ou d'avoir les yeux crevés. » Dans cette étrange alternative, Romain délibérant encore, sa femme, pour le tirer de péril, se fit couper les cheveux, et se renferma dans un cloître. Il s'agit ensuite de connaître celle des trois filles de l'empereur qui voudrait souscrire à ce mariage. Eudocie, l'aînée, prit à l'instant la résolution de se faire religieuse. La troisième, nommée Théodora, refusa nettement d'épouser Romain ; mais Zoé, qui était la seconde, y consentit volontiers. Ce qui caractérise encore mieux la religion hypocrite et l'âme fausse de ces Grecs, c'est qu'en passant si tranquillement sur le crime d'adultère, on se fit scrupule de quelque degré de parenté qui se rencontrait entre ces criminels époux. Cette question subalterne fut agitée sérieusement, et décidée à leur avantage, par le patriarche Alexis, de concert avec son clergé. Il ne paraît pas que Romain-Argyre s'en soit plus inquiété, pendant les cinq ans que dura son règne.

Il s'en fallait bien que les prélats d'Occident, sur des sièges beaucoup moins éminens que celui de Constantinople, montrassent une crainte aussi lâche de déplaire aux puissances du siècle. La reine voulant faire couronner en France son fils Robert, au préjudice de Henri son aîné, Fulbert de Chartres, qui devait tout son crédit à ses lumières et à ses vertus, crut ne devoir point se taire sur une injustice dont les suites pouvaient être si pernicieuses<sup>1</sup>. Il s'inquiéta peu de la colère de la reine; appuya fortement le roi, plus équitable qu'elle envers son fils aîné, et méprisa les clameurs de quelques prélats de cour, moins attachés à l'autorité du monarque qu'à la faction qui s'efforçait de l'usurper. Le sentiment de Fulbert et les désirs du roi prévalurent enfin : le jour de la Pentecôte, 14 mai de l'an 1027, Henri fut couronné à Reims. Mais tandis que l'adulation faisait accourir au sacre les prélats intrigans qui s'y étaient montrés les plus contraires, celui de Chartres, content de l'avoir procuré, refusa modestement d'y paraître, motivant son refus sur la crainte d'aigrir la reine par sa présence.

Quoique peu avancé en âge, il était alors à la fin de sa carrière, comme l'atteste une ancienne épitaphe. « L'an de l'incarnation » 1028, le 10 avril mourut notre père Fulbert, de vénérable mémoire, l'ornement des évêques de son temps, la lumière du monde, le nourricier des pauvres, le consolateur des affligés et le fléau des brigands. Il se distingua beaucoup par son éloquence ainsi que par son habileté dans les sciences divines et dans les arts li-

<sup>1</sup> Glab. l. 11, c. 9.

« béraux. » Il avait occupé, pendant vingt et un ans, le siège de Chartres, dont la cathédrale, brûlée la quatrième année de son épiscopat, fut rebâtie par lui telle à peu près qu'elle est aujourd'hui, au moyen des libéralités des princes de son temps, tels que Canut, roi d'Angleterre, Guillaume, duc d'Aquitaine, et Richard, duc de Normandie. Fulbert ne devait son élévation qu'à son mérite; il dit lui-même qu'il n'était recommandable ni par sa naissance, ni par sa fortune, et qu'il était étranger : on le croit Romain. Après avoir étudié dès l'enfance sous d'excellens maîtres, il tint l'école de Chartres avec plus d'éclat encore, et devint chancelier de cette Eglise. Il se rendit habile dans toutes les sciences et jusque dans la médecine qu'il exerça charitablement; mais il cessa de le faire dès qu'il fut évêque. Il avait une si haute idée de l'épiscopat, qu'il crut long-temps devoir céder à ceux, disait-il, qui en étaient plus dignes que lui, et qu'il tremblait toujours de n'y avoir pas été bien appelé. Quelquefois il tâchait de se rassurer lui-même, en se disant qu'il se trouvait élevé sans le secours d'aucun avantage humain, et comme le pauvre tiré de son fumier. Pour le rassurer pleinement, il fallut toute l'autorité de S. Odilon de Cluny, qu'il nommait l'archange des moines, et avec qui il était lié d'une étroite amitié. Il céda aux représentations du saint abbé, en le priant de le diriger dans ses travaux, de le soutenir dans ses peines, et de partager avec lui un fardeau qu'il ne retenait que par ses conseils.

Il nous reste quelques sermons de Fulbert de Chartres, et plus de cent lettres assez courtes pour la plupart et néanmoins fort instructives. Nous apprenons par un de ses sermons sur la nativité de la Sainte-Vierge, qu'il en avait institué la fête dans son diocèse. Ses lettres annoncent un sens droit, des idées saines, une force d'âme supérieure aux préjugés de son siècle comme à tout respect humain. Le roi Robert lui ayant demandé son avis, au sujet de Francon proposé pour l'évêché de Paris, il répondit qu'il approuvait son élection, si aux mœurs et à la doctrine il joignait la facilité de prêcher; « fonction, dit-il, à laquelle les évêques ne sont pas moins obligés qu'à la sollicitude et à l'activité de l'administration. » En écrivant à Francon même, dont l'Eglise eut beaucoup à souffrir de la part des seigneurs, il le prévint contre la coutume abusive de la défendre par les armes, « de peur, ajouta-t-il, que, si vous employiez un glaive étranger aux évêques, vous ne fassiez mépriser celui qui leur est propre. » Après la mort d'un dignitaire de l'Eglise de Chartres, Robert de Senlis demanda cette place pour lui, ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit qu'elle ne convenait, ni à Robert, parce

qu'il était évêque, ni à Gui, parce qu'il était trop jeune; et, sans craindre le ressentiment ni les menaces de ce violent évêque, il conféra la dignité à un prêtre sans protection, mais vertueux et savant.

Dans une lettre dogmatique<sup>1</sup>, où il entreprend d'expliquer les principaux articles de la religion, il dit que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystère, mais le vrai corps du Seigneur produit par l'opération de l'Esprit saint. « Et peut-on douter, » ajoute-t-il, que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matière terrestre en la substance de Jésus-Christ? » Les lettres de Fulbert nous apprennent encore<sup>2</sup> que c'était l'usage en plusieurs Eglises, qu'en ordonnant un prêtre, l'évêque lui donnât une hostie consacrée, pour la consommer peu à peu pendant l'espace de quarante jours, en prenant chaque jour une petite partie de ce divin aliment. On trouve la même observance dans un Pontifical très-ancien de l'Eglise de Soissons. Fulbert, en expliquant cette cérémonie, dit qu'elle ne représente pas seulement l'unité du sacrifice de l'évêque et du prêtre, mais les apparitions de Jésus-Christ à ses disciples pendant quarante jours depuis sa résurrection. « Comme pour » aider leur foi encore faible, dit-il, avant de les exposer aux » dangers du siècle, il ne se contenta point de leur apparaître » une seule fois, mais que pendant quarante jours il les fortifia » par les apparitions fréquentes de la chair qui est le pain des » anges; ainsi l'évêque, qui tient la place de Jésus-Christ, avant » d'envoyer les prêtres aux fonctions de l'apostolat, les fait par- » ticiper pendant quarante jours à la nourriture qui donne la » vie et la vigueur à nos âmes. »

Quatre ans après le couronnement du roi Henri, le pieux roi Robert mourut à Melun le 20 juillet de l'an 1031. Peu auparavant, le Seigneur acheva de le purifier en cette vie, par un chagrin bien sensible au cœur d'un bon père. Ses deux fils, Robert aussi bien que Henri, se révoltèrent à l'occasion de la prédilection même de la reine pour le plus jeune d'entre eux. Ce prince, plus équitable que sa mère, en blâmant son injuste aversion pour Henri, plaignit ce frère infortuné, et entra tout entier dans ses intérêts. La reine, s'en étant aperçue, les persécuta l'un et l'autre. Ils s'enfuirent de la cour, et prirent les armes pour leur défense. Ainsi le bon roi se vit engagé dans une guerre civile contre ses propres enfans; mais il l'eut bientôt terminée par la sage modération avec laquelle il se conduisit. Au retour

<sup>1</sup> Ep. 1, p. 82. — <sup>2</sup> E. 2.

de cette expédition, il passa tout le carême en pèlerinage, faisant de riches offrandes à une multitude d'églises qu'il visita, et des aumônes innombrables à des troupes de pauvres qui bordaient partout son passage. C'est ainsi qu'il usa du peu de temps qui lui restait pour enrichir la couronne dont on a tout lieu de présumer qu'il jouit dans le ciel. L'auteur ancien qui a écrit la Vie de ce prince <sup>1</sup>, lui attribue des miracles et témoigne qu'il l'invoquait comme un saint. Mais les larmes de ses sujets, et surtout des pauvres qui le regardaient particulièrement comme leur père, sont un témoignage encore plus glorieux ou plus incontestable. Dès qu'il eut rendu l'esprit, tout le monde s'écria en se lamentant : « Seigneur, pourquoi nous enlevez-vous un père si tendre ? C'était l'ami du peuple, le flambeau de la justice, l'appui des gens de bien. Il est passé, ce beau règne où nous coulions paisiblement nos jours à l'abri des périls et de l'infortune. »

Henri, déjà couronné, succéda sans obstacle au roi son père ; mais sa mère dénaturée ne tarda point à soulever contre lui quelques seigneurs séditieux. Henri, qu'elle avait toujours donné pour un prince indolent et mou, eut bientôt démenti ces imputations par le courage et l'activité avec lesquels il étouffa ces troubles naissans. La reine, qui ne survécut qu'un an au roi son époux, fit heureusement cesser la crainte de les voir renaître. Le royaume, avec le fléau de la plus horrible famine dont on ait connaissance, n'aurait pu essuyer pendant le même temps celui de la guerre civile, sans encourir une ruine entière.

Un dérangement inoui de saisons, des pluies presque continues durant trois années consécutives, depuis 1030, empêchèrent les grains et les autres productions de venir à maturité. On conçoit de quelle disette fut suivie cette intempérie ; mais on aura peine à croire les forfaits et les atrocités que fit commettre une faim cruelle, ou plutôt une rage qui ravala des Chrétiens, non-seulement au-dessous de l'homme, mais beaucoup au-dessous des bêtes les plus féroces. Après avoir épuisé les ressources que purent fournir les herbes des prairies et les racines des arbres, on déterra et l'on mangea les cadavres. On se nourrit ensuite de la chair des vivans que l'on massacrait. Les hommes allaient à la chasse les uns des autres. Ils s'attendaient et s'attaquaient sur les chemins, non pour se dépouiller, mais pour se dévorer. Ceux qui cherchaient quelque aliment dans les hôtelleries, y étaient égorgés pour servir de nourriture aux autres.

<sup>1</sup> Helgaud. p. 4, ap. Duchêne.

Il paraît que la calamité fut surtout extrême dans l'ancien royaume de Bourgogne. Près Mâcon, on prit un de ces aubergistes qui avait fait périr et manger chez lui quarante-huit passans, dont on retrouva les têtes. Le comte Othon le fit brûler vif. Mais cette sévérité n'empêcha point qu'un autre ne mit en vente de la chair humaine sur le marché de Tournus. Il fut aussi condamné au feu, et l'on se pressa d'enterrer les restes de son abominable boucherie : ce frein demeura impuissant pour la faim d'un misérable qui, remarquant l'endroit, comme s'il s'agissait d'un trésor enfoui, alla déterrer ces niets affreux afin de s'en nourrir, et subit de même le supplice du feu<sup>1</sup>. Mais tirons au plus tôt le voile sur des horreurs si flétrissantes pour l'humanité, et que nous n'avons effleurées en passant qu'afin de donner le relief convenable à l'esprit de foi et de charité qui en répara l'honneur avec avantage.

Les évêques et les abbés distribuèrent les biens de l'Eglise avec une sainte profusion, et sans songer à s'en réserver ce qui était nécessaire pour se mettre eux-mêmes à l'abri de la calamité<sup>2</sup>. Ils donnèrent, avec leur argent, les blés et les vins de leur provision, dépouillèrent les autels, vendirent les vases sacrés, se servirent du crédit qu'ils avaient sur l'esprit des princes, sollicitèrent même les rois étrangers pour fournir par tous les moyens imaginables à la subsistance des malheureux. S. Odilon en particulier réduisit à l'indigence son monastère de Cluny, l'un des plus riches du monde chrétien. Après quoi<sup>3</sup>, il se vit obligé, par suite de la disette extrême qu'il eut à souffrir avec ses inférieurs pendant deux années entières, à implorer l'assistance du roi Garcias de Navarre. La famine causa une si grande mortalité, que les vivans ne suffirent plus à enterrer les morts. Leurs corps restaient dans les rues et sur les chemins, aux endroits mêmes où ils étaient tombés en défaillance; ce qui occasiona un troisième fléau aussi funeste et plus effrayant que les deux premiers. Les loups, accoutumés à faire leur pâture des cadavres, prirent goût à la chair humaine, et attaquèrent indistinctement les vivans et les morts, presque également incapables de se défendre. Enfin, la nation touchait à sa ruine, quand le Seigneur, qui, par le spectacle des plus horribles barbaries, voulait détruire en elle ce qu'elle avait encore de barbare, fit tout-à-coup succéder à la misère excessive une abondance prodigieuse.

Après trois ans de stérilité, la récolte de la seule année 1033 surpassa celle de cinq années communes. Les peuples reçurent

<sup>1</sup> Glab. Chron. Hug. Flav. — <sup>2</sup> Chron. Vird. ad an. 103. — <sup>3</sup> Spicil. t. 12, p. 388.

[An 1033]

royaume  
gistes qui  
dont on  
fais cette  
e la chair  
amn  au  
ominable  
d'un mi-  
d'un tr -  
nourrir,  
lus t t le  
, et que  
le relief  
honneur  
  
glise avec  
qui  tait  
mit . Ils  
ur provi-  
s, se ser-  
sollicit -  
s moyens  
en par-  
l'un des  
blig , par  
nf rieurs  
roi Gar-  
lit , que  
rs corps  
s m mes  
un troi-  
premiers.  
s, prirent  
t les vi-  
d fendre.  
qui, par  
e en elle  
der   la  
  
 e 1033  
reurent

[An 1033]

ce bienfait du ciel avec d'autant plus de reconnaissance, que le contraste  tait plus sensible. Les  v ques et tous les gens de bien profit rent de ces dispositions pour rem dier aux d sordres pass s, et surtout pour arr ter, avec les guerres des seigneurs particuliers, l'habitude inv t r e du brigandage, les pillages continuels, la profanation des lieux saints, toutes les violences et tous les sacril ges qui en  taient la suite. Cette grande entreprise fut nomm e la paix de Dieu<sup>1</sup>. Pour l' tablir, on tint des conciles dans la plupart des provinces, qui en re quirent l'exemple de celles d'Aquitaine, d'Arles et de Lyon. Le d sir qu'avaient ces pr lats d'apaiser avant toute chose la col re de Dieu, porta   statuer que toutes les semaines on s'abstiendrait de vin le vendredi, et de chair le samedi,   moins qu'on ne f t atteint d'une maladie grave ou qu'une f te solennelle ne se rencontr t dans ces deux jours; dans ce cas m me, celui qui  tait dispens  devait nourrir trois pauvres. Quelques-uns de ces conciles, afin de faire accepter cette observance plus volontiers, d claraient que ces je nes du vendredi et du samedi suffiraient pour la r mission de tous les p ch s, sans y ajouter aucune autre p nitence. Pour  tablir inviolablement la paix entre les particuliers, on statua que les usurpations du bien d'autrui seraient punies exactement selon le lois; que d sormais les hommes libres, ainsi que les esclaves, marcheraient sans armes; que personne ne r p terait par la force ce qu'on lui aurait pris, et ne vengerait ni son sang, ni celui de ses proches; que les  glises seraient des asiles inviolables pour tout le monde,   l'exception de ceux qui auraient viol  la paix, et qu'on pourrait sans scrupule arracher de l'autel. On ordonna encore qu'on se r unirait tous les cinq ans pour renouveler cette paix; que tous jureraient de l'observer; que celui qui s'y refuserait serait excommuni , que personne ne le visiterait   la mort ni ne le mettrait en s pulture<sup>2</sup>.

Peut- tre est-ce parce que, dans ces conciles, les  v ques poussaient le z le jusqu'  l'exc s, que G rard de Cambrai ne crut pas devoir adopter leurs r glemens pour son vaste dioc se. Il all gua qu'on ne pouvait d fendre g n ralement de porter les armes ni de faire rendre ce qui aurait  t  pris par force; que ce serait irriter celui qui poursuivrait la punition d'un meurtre que de lui imposer le devoir d'y renoncer sans une satisfaction convenable, et qu'il fallait plut t le r concilier avec le meurtrier, suivant l'Evangile; qu'on ne pouvait imposer   tout le monde le

<sup>1</sup> Glab. Rod. A. 4, c. 5. — <sup>2</sup> Balder. Chronic. Camerac. l. 3, c. 52. Sigeb. Chron. an. 1031.

jeûne du vendredi et du samedi, parce que tous n'ont pas la même force, ni prétendre que ce jeûne suffit à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence; qu'enfin, en obligeant tout le monde à jurer de telles observances, il arriverait de là que presque personne ne serait exempt de parjure<sup>1</sup>. Les autres évêques répondirent à cet écrit de Gérard, en l'accusant de s'opposer au bien; ils engagèrent son ami Léduin, abbé de Saint-Yast d'Arras, à le presser de se joindre à eux; on ajoute qu'il y eut même contre lui une révolte à Douai. Cédant enfin aux instances de ses collègues, Gérard publia le décret dans son diocèse. Mais on reconnut bientôt qu'il avait eu raison de s'opposer surtout au serment de garder inviolablement la paix, car la plupart de ceux qui l'avaient jurée se montrèrent parjures.

Aux conciles de Bourges et de Limoges, tenus dans les mêmes circonstances, on décida la question si fumeuse et si peu fondée de l'apostolat de S. Martial<sup>2</sup>. Depuis plusieurs années, elle était agitée vivement, et toute la France, les rois à la tête, y prenaient le plus vif intérêt. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les Limousins, et surtout les moines de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, rejetèrent d'abord, comme une chose contraire à leur usage, le titre que tout le reste du royaume voulait absolument donner à leur patron. Tous l'admirent enfin, d'après le concile de Bourges de l'an 1031, et le confirmèrent la même année dans leur propre concile. On s'autorisa pour cela d'une Vie de S. Martial, donnée sous le nom d'Aurélien, son disciple, et dans laquelle on lit qu'il était des soixante-douze, qu'il avait été baptisé par S. Pierre, fait évêque par Jésus-Christ même le jour de l'Ascension, et par lui envoyé dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Esprit, avec les apôtres, le jour de la Pentecôte; ouvrage inconnu avant le x<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui regardé généralement comme apocryphe. Telles étaient, à l'époque la plus décriée de l'âge d'ignorance, les erreurs et les méprises des évêques et des conciles; elles ne concernaient que des discussions de critique et de chronologie, que des faits purement historiques, indifférens au dogme, à la saine morale et à toutes les vérités de la religion.

On voulut cependant appuyer l'apostolat de S. Martial sur des traditions anciennes, et sur des témoignages tirés des Eglises les plus éloignées, tels que celui d'un saint moine du mont Sinai, nommé Siméon. Pour ce qui est des traditions, on se contenta d'allégations générales, sans spécifier aucun temps précis. Quant

<sup>1</sup> Baldervicus in Chroni. Camerac, l. 3, c. 26. — <sup>2</sup> T. 9 Conc.

au témoignage du moine Siméon, à qui l'on faisait dire que les Orientaux reconnaissaient unanimement S. Martial pour apôtre, ou pour l'un des soixante-douze disciples, i' ne peut servir qu'à montrer le respect dont on était prévenu en France pour ce vertueux étranger. Il était né à Syracuse en Sicile, de parens illustres parmi les Grecs, et qui le firent élever très-chrétiennement<sup>1</sup>. Son père le conduisit, dès l'âge de sept ans, à Constantinople, où il lui donna les plus habiles maîtres. Lorsque Siméon fut sorti de l'enfance, il eut la dévotion de visiter la Terre-Sainte, et s'attacha à un solitaire qui s'était renfermé dans une tour sur le bord du Jourdain. Ayant appris ensuite, par la lecture de la Vie des Pères, qu'avant de mener la vie érémitique il fallait pratiquer l'obéissance dans une communauté, il se rendit à Bethléem, se fit moine du monastère de Sainte-Marie, et, au bout de deux ans, alla au monastère du mont Sinaï. De là il se retira, avec la permission de son abbé, dans une grotte au bord de la mer Rouge. Mais ses éminentes vertus attirant vers lui beaucoup de voyageurs qui naviguaient sur cette mer, il alla rechercher l'obscurité et le recueillement dans la communauté qu'il n'avait quittée que pour la trouver plus facilement dans la vie érémitique.

Cependant son supérieur le contraignit de partir pour les Gaules, afin de recueillir en Normandie les libéralités que le duc Richard II, extrêmement charitable envers les pèlerins du Levant, faisait annuellement aux moines du mont Sinaï. Ce qui le fit choisir pour ce voyage, qu'il n'entreprenait qu'avec une grande répugnance, c'est qu'à toutes ses vertus il joignait un esprit cultivé et beaucoup de connaissances, en particulier celle des langues, sachant le syriaque, l'arabe, l'égyptien, le grec et le latin. Après beaucoup de périls et de contre-temps fâcheux essayés en route, sur laquelle néanmoins il rencontra le bienheureux Richard de Saint-Vannes, accompagné de sept cents pèlerins défrayés par le duc de Normandie, il arriva enfin dans cette province. Il n'y fut pas plus heureux que dans le cours de son voyage. Le duc venait de mourir (1026), et Siméon ne put recouvrer les aumônes destinées à son monastère. Il fut toutefois accueilli très-favorablement par un seigneur nommé Gosselin, qui, par son conseil, bâtit une maison religieuse près la ville, sur la montagne qui prit à cette occasion le nom de Sainte-Catherine, parce que Siméon y laissa des reliques de cette illustre martyre, qu'il avait apportées du mont Sinaï, où elle reposait. Il y a tout lieu de croire que telle fut la première époque de la célébrité de cette sainte en France.

<sup>1</sup> Boll t. 19. p. 81.

Cependant Siméon repartit pour l'Orient, avec Poppon, archevêque de Trèves, qui, à l'exemple de tant d'autres Européens du rang le plus illustre, eut la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem. Mais ce prélat conçut tant d'estime et d'affection pour son saint compagnon de voyage, qu'il ne put se résoudre à s'en séparer, et le détermina à revenir avec lui. A leur arrivée, croyant beaucoup faire pour son diocèse en y fixant un si saint homme dans quelque genre de vie que ce pût être, il lui offrit tel lieu qu'il lui plairait pour suivre l'esprit de sa vocation et l'attrait particulier qu'il avait pour la solitude. Siméon choisit une espèce de loge dans une tour, auprès d'une porte de la ville, et l'archevêque l'y consacra reclus en présence de son clergé (1028). Pendant sept ans que le saint vécut encore, il se rendit si vénérable par sa vie tout angélique, et opéra de tels prodiges après sa mort, que Poppon écrivit à Rome pour le faire mettre solennellement au nombre des saints. La supplique était conçue en ces termes :

« Il vient de mourir chez nous un homme que sa vie très-sainte et ses miracles nous font croire déjà placé parmi les bienheureux. C'est pourquoi notre clergé et notre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer le détail de ses œuvres et de ses miracles, afin que, si vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret apostolique, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, et de lui rendre les autres honneurs dus à la sainteté (1035). »

Le pape Jean XIX était mort dès le mois de mai de l'an 1033 ; et, dans le cours de la même année, les brigues et les largesses d'Albéric, comte de Tusculum, avaient porté sur le saint Siège, sous le nom de Benoît IX, un enfant de douze ans, fils de ce comte, et neveu des papes Benoît VIII et Jean XIX. Néanmoins, les Pères Labbe et Cossart donnent à Benoît environ dix-huit ans, et ils se fondent sur ce que S. Pierre Damien reproche à ce pontife son immoralité dès qu'il fut sur le saint Siège. Le même saint fait remarquer que les papes tels que Benoît IX ont toujours été imposés à l'Eglise, qui ne les a reconnus que pour éviter le schisme, désordre plus déplorable encore dans ses résultats que les mauvaises mœurs d'un pontife. Au reste, il est à observer, comme un bienfait spécial de la Providence, que sous les papes vicieux ou ineptes on n'a vu ni troubles ni hérésies, et que l'Eglise a joui d'une tranquillité qu'elle n'eut point sous les pontifes les plus sages ; tant il est vrai que, si le Seigneur permet à des pilotes indignes de se placer au gouvernail, lui-même alors se charge de le diriger. Benoît IX, aussi inéprisable par sa légèreté et ses mœurs que par son entrée au pontificat, ne se pressa point de

prendre en considération des objets aussi éloignés de ses idées que les vertus et la canonisation d'un saint<sup>1</sup>. Ce ne fut qu'au mois de novembre 1042 qu'on fit enfin solennellement celle de S. Siméon, après que le pape eut envoyé, avec son décret, un légat sur les lieux. C'est le second exemple bien certain d'une canonisation demandée au saint Siège. Dans les âges précédens, chaque évêque, après avoir examiné les vertus et les miracles des personnes mortes dans son diocèse en odeur de sainteté, permettait de leur rendre un culte religieux; mais les peuples prévenant quelquefois le jugement épiscopal, on craignit que cet empressement ne dégénérait en superstition; et, vers la fin du dixième siècle, le siège apostolique se réserva le droit de prononcer sur un objet de cette importance. Après la canonisation de S. Siméon, l'archevêque de Trèves fonda, à l'endroit de sa retraite et de sa sépulture, une église collégiale.

Benoît IX avait eu auparavant bien des embarras causes par le scandale de sa conduite. Le mépris et l'indignation publique allèrent si loin, que, l'an 1038, malgré le crédit et l'autorité de ses criminels parens, les Romains le chassèrent de son siège. Il y fut rétabli la même année par l'empereur Conrad, qui avait passé en Italie pour dissiper les troubles qui la désolaient de toutes parts. S'étant avancé jusqu'au Mont-Cassin, il ne put retenir ses larmes au récit que lui firent les moines des maux que Pandolfe, prince de Capoue, leur causait depuis douze ans. Il tenait prisonnier leur abbé Théobalde, s'était emparé de tous leurs biens, qu'il faisait administrer par ses valets, et avait réduit cet opulent monastère à une telle disette, que le jour de l'Assomption on y manqua de vin pour le service de l'autel. Le religieux empereur n'épargna rien pour mettre désormais à couvert de ces vexations une communauté si respectable, où l'on comptait jusqu'à douze saints depuis le commencement de ce onzième siècle. Conrad reprit ensuite la route d'Allemagne, et mourut subitement à Utrecht, le 4 juin 1039, après avoir régné près de quinze ans comme roi de Germanie, et un peu plus de douze avec le titre d'empereur, qu'il reçut, ainsi que la couronne impériale, du pape Jean XIX, le jour de Pâques 26 mars de l'an 1027. Les lois et les ordonnances qu'il fit dans l'empire l'ont fait regarder comme l'auteur du droit écrit touchant la féodalité. C'est encore ce prince qui donna lieu à l'établissement du royaume de Naples, en permettant aux Normands de se fixer dans la Pouille. Son fils Henri III, surnommé le Noir, et couronné roi un an avant la mort de son père, fut son successeur.

<sup>1</sup> Glab, IV, c. 5, et V, c. 5

Après le trépas de l'empereur Conrad, le pape Benoît, se rendant plus odieux que jamais par ses écarts et ses violences, fut chassé de nouveau vers le commencement de l'année 1044. On mit à sa place Jean, évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylvestre III, et qui ne tint le siège qu'environ trois mois, après lesquels Benoît trouva le moyen de s'y rétablir par le secours de ses parens. Mais, continuant à mener une vie scandaleuse, et se voyant méprisé du clergé et du peuple, il se résolut à quitter une dignité trop gênante, à cause de l'idée que l'on conservait toujours du souverain pontificat, pour qu'il pût s'abandonner librement à ses vices. Pour faciliter cette cession, on lui donna une somme d'argent, et l'on mit à sa place l'archiprêtre Jean Gratien, sous le nom de Grégoire VI. Quelque temps après, l'inconstant Benoît, toujours appuyé de sa famille, le chassa comme il avait chassé Sylvestre, et remonta pour la seconde fois sur le siège apostolique. Ainsi Rome comptait trois pontifes à la fois, quand Henri le Noir vint remédier à ces désordres, l'an 1046.

Vers les fêtes de Noël, il fit tenir, à Sutri près Rome, un concile où beaucoup d'auteurs disent qu'on les déposa tous trois comme simoniaques. D'autres prétendent, avec plus de raison, que Grégoire céda volontairement pour le bien de la paix, parce qu'on avait pu sans simonie délivrer l'Eglise à prix d'argent d'un fléau tel que la faction de Benoît. Il paraîtrait d'ailleurs bien hardi d'imprimer une flétrissure aussi honteuse à un homme que Glabert, auteur contemporain, dit très-pieux, d'une sainteté reconnue, et d'une réputation qui répara tout le scandale qu'avait donné son prédécesseur. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire se dépouilla des ornemens pontificaux, et renonça à la papauté qu'il avait possédée environ vingt mois. Le saint Siège étant ainsi déclaré vacant, du consentement commun tant des Romains que des Allemands qui accompagnaient le roi Henri, on élut Suidger, évêque de Bamberg et Saxon de naissance. Le nouveau pape prit le nom de Clément II, fut sacré le jour de Noël, et le même jour il donna la couronne impériale au roi Henri et à la reine Agnès. Clément, qui avait été choisi, quoique étranger, comme plus digne du pontificat qu'aucun des Romains, se mit aussitôt en devoir de justifier par les œuvres la bonne opinion qu'on avait de lui, spécialement par son zèle contre la simonie, abus le plus criant de ce temps-là. Mais il ne tint le saint Siège que neuf mois et demi. Il mourut le 9 d'octobre 1047, non en Allemagne, comme l'ont cru quelques historiens, trompés par le voyage qu'il y fit pendant le court espace de son pontificat, mais, suivant l'exact Muratori, à l'abbaye de Saint-Thomas d'Aposèle

en Italie, près Pesaro. Alors Benoît IX se porta de nouveau pour pape, et se maintint sur le Siège, jusqu'à ce qu'au mois de juillet de l'année suivante, touché d'un mouvement soudain de repentir, il fit appeler l'abbé de la Grotte-Ferrée près Tusculum; et par les conseils de ce saint, nommé Barthélemi et doué d'un talent éminent pour la conversion des pécheurs, il conçut qu'il ne devait plus penser qu'à faire pénitence. Alors il renonça pour toujours à sa dignité.

Dans les commencemens de cette année 1048 mourut S. Poppon, abbé de Stavelo dans le diocèse de Liège<sup>1</sup>. Il était né en Flandre, et avait d'abord suivi la profession des armes : mais il fut prévenu de bonne heure des bénédictions d'en-haut, et témoigna toujours un détachement admirable des objets les plus engageans de la terre. Comme ses belles qualités le rendaient fort cher à Baudouin le Barbu, comte de Flandre, et qu'il savait en même temps se faire aimer de tous les seigneurs, l'un des principaux d'entre eux lui offrit sa fille en mariage. Poppon fit le sacrifice de cet établissement flatteur, pour aller embrasser la vie monastique à l'abbaye de Saint-Thierry près Reims. Le bienheureux Richard de Saint-Vannes, l'y ayant vu, le prit tellement en affection, qu'il l'attira auprès de lui à Verdun, avec le consentement de son abbé. Poppon y fit venir ensuite sa mère Adélouève, qui, étant veuve depuis long-temps, se fit recluse, et parvint à une sainteté qu'on honore d'un culte public. Le comte de Flandre ayant soumis à l'abbé de Saint-Vannes le monastère de Saint-Vast d'Arras, Poppon en fut fait prévôt sous le règne de S. Henri. Il alla trouver l'empereur pour les intérêts de cette maison, et lui inspira les mêmes sentimens qu'à toutes les personnes avec qui il avait des rapports. Il eut assez de pouvoir sur son esprit pour faire abolir l'usage barbare de donner en spectacle certains mal-fauteurs exposés, nus et frottés de miel, à des ours. Quelque temps après, cet empereur lui donna l'abbaye de Stavelo (1040), puis celle de Saint-Maximin de Trèves, où les moines, qu'il voulait ramener à l'exacte régularité, lui firent prendre du poison, mais sans effet. L'empereur Conrad voulut lui donner l'évêché de Strasbourg; Poppon, pour s'en défendre, alla jusqu'à s'attribuer quelques défauts qui excluaient de l'épiscopat selon les canons. Et comme, par la suite, l'empereur lui reprochait cet artifice : « Ah! prince, répondit-il, que ne puis-je vous faire personnellement connaître combien je suis indigne de la charge d'abbé! » Conrad, redoublant d'estime, prit le parti de lui soumettre

<sup>1</sup> Boll. t. 2, p. 638. Sicc. VI Bened. p. 569.

toutes les abbayes qui vaqueraient dans ses Etats : ce qui donna lieu à Poppon de rétablir la régularité jusque dans quatorze monastères.

Dans le même temps, S. Gonthier faisait l'honneur de la vie érémitique <sup>1</sup>. Né en Thuringe de la plus illustre noblesse, parent de S. Etienne, roi de Hongrie, pourvu de biens et de dignités qui répondaient à sa naissance, il ne sut pas d'abord se préserver de tant d'écueils. Mais, touché ensuite du repentir des péchés de sa jeunesse, il donna ses riches possessions au monastère d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers, et se mit sous la direction de S. Godehard, qui en était alors abbé, et qui fut par la suite évêque d'Hildesheim. Il fit profession au monastère d'Altaha, soumis au même supérieur, et avec sa permission, il se retira quelque temps après dans un désert des forêts de Bohême (1008). Comme il avait emmené avec lui quelques-uns des moines ses confrères, ils bâtirent plusieurs ermitages ou cellules qui formèrent une espèce de monastère. Au commencement de sa conversion, il avait éprouvé des peines extrêmes dans la pratique de la pauvreté et du travail; dans sa dernière retraite, où il demeura trente-sept ans, lui et ses compagnons firent leurs délices des privations et des austérités; ils n'usèrent que de la nourriture la plus insipide, et d'eau seulement pour boisson; encore ne prenaient-ils l'une et l'autre que par mesure. Le saint roi de Hongrie, parent de Gonthier, l'ayant engagé, non sans beaucoup de peine, à le venir voir, le fit manger à sa table; mais il ne put jamais obtenir que le saint mangeât de la viande.

Gonthier survécut sept ans à ce saint roi, qui mourut le jour de l'Assomption, l'an 1038 <sup>2</sup>. Cette mort plongea la Hongrie dans une désolation d'autant plus accablante, que son fils Emeric, le seul qui restât de plusieurs enfans qu'Etienne avait perdus en bas âge, était mort quelque temps avant son père. Il est compté, comme lui, au nombre des saints <sup>3</sup>: âme pure et conduite extraordinairement par l'esprit de Dieu, qui avait sur elle des vues toutes particulières. Le roi Etienne, suivant les règles ordinaires de la prudence, avait voulu, en le mariant, assurer la succession de la couronne et le bonheur des peuples. Emeric, qui avait promis secrètement à Dieu de garder la virginité, se défendit d'abord, puis céda aux instances de son père; mais il persuada à son épouse de garder avec lui la continence, comme elle en rendit témoignage après la mort du prince (1031), qui suivit de près son mariage.

<sup>1</sup> Boll. t. 2, p. 638. Sæc. VI Bened. p. 475. — <sup>2</sup> Sur. ad 20 Aug. — <sup>3</sup> Ibid. 4 Nov.

Après celle du roi, Pierre, fils de sa sœur, fut élevé sur le trône ; mais comme il était de race allemande, et qu'il parut accorder sa principale faveur à ceux de cette nation, les Hongrois élurent Aba, beau-frère du roi Etienne, et Pierre fut réduit à s'enfuir en Allemagne auprès de l'empereur Henri le Noir. Aba prodigua le sang, immola pendant le carême les membres les plus considérables du conseil, et vint ensuite pour célébrer la pâque à Chonad. Cette ville était alors gouvernée par un évêque digne des plus beaux siècles de l'Église. Gérard, vénitien, et dès l'enfance engagé dans la vie monastique, avait une réputation si bien établie de vertu et de doctrine, qu'en passant par la Hongrie pour aller en pèlerinage à Jérusalem, il avait été retenu par le saint roi Etienne, qui même lui avait donné des gardes, de peur qu'il ne s'échappât. Gérard se retira au monastère de Béel, que le roi avait bâti, à la prière de S. Gonthier. Il en fut tiré pour être placé sur le siège de Chonad, quand Etienne, usant des pouvoirs extraordinaires que lui avait conférés le pape Sylvestre II, établit des évêchés dans les principales villes de son royaume. Il unit la vie solitaire à l'épiscopat, et montra tant d'éloignement du siècle, qu'il refusait de loger dans les villes mêmes où il allait prêcher. Il faisait dresser une cabane au coin d'un bois, ou dans quelque réduit écarté, pour y passer la nuit en solitaire, après avoir rempli tout le jour les fonctions d'apôtre.

Un prélat si détaché des choses de la terre était bien supérieur aux espérances et aux craintes humaines. C'était alors l'usage que les rois portassent la couronne à toutes les grandes fêtes, et que l'évêque du lieu la leur imposât. Les seigneurs et les prélats invitèrent Gérard à venir faire cette cérémonie. Gérard s'y refusa courageusement. Les autres évêques le supplièrent, et le roi s'achemina aussitôt vers l'église, la couronne en tête, suivi d'une grande multitude de seigneurs, d'ecclésiastiques et de peuple. Le saint évêque, sans s'étonner de l'appareil, monta à la tribune, se fit suivre par un interprète, parce qu'il ne savait pas le hongrois, et de là parla au roi en ces termes : « Le carême est institué pour » procurer le pardon aux pécheurs contrits, et vous l'avez profané » par l'effusion du sang de mes ouailles, par le meurtre de mes » plus chers enfans. Oui, vous avez réduit pour moi le doux nom » de père à un titre sans objet. Entendez donc d'un homme prêt » à mourir pour Jésus-Christ, au lieu des paroles de paix dont » vous vous êtes rendu indigne, entendez ce que le Tout-Puissant » ordonne de votre sort. La troisième année de votre règne, le » glaive vengeur s'élèvera contre vous ; vous perdrez avec la vie » la couronne qui est le fruit de vos crimes. » Ceux des courtisans

qui comprenaient la langue latine dans laquelle s'énonçait l'évêque, faisaient signe à l'interprète de dissimuler; mais l'intrépide pasteur, le voyant trembler : *Crains Dieu seul*, lui dit-il, *et rends toutes les paroles de son ministre*. L'interprète obéit ponctuellement, et l'événement montra que l'évêque avait l'esprit de prophétie. Il prédit sa propre mort (1047), qui n'arriva qu'après celle d'Aba, et que l'Eglise honore comme celle d'un martyr <sup>1</sup>.

Cependant Henri le Noir rétablit sur le trône de Hongrie le roi Pierre, qui prit Aba et lui fit trancher la tête. Mais les Hongrois, toujours mécontents de ce prince, rappelèrent quelques seigneurs fugitifs, au nombre desquels était André, parent de S. Etienne. Étendant aussitôt la haine du nom allemand au nom chrétien en général, ils massacrèrent tous les Latins qu'ils purent surprendre, chassèrent tous les autres fidèles, tant clercs que laïques, et brûlèrent une infinité d'églises. Ils prirent S. Gérard à Pest, le renversèrent brutalement avec le char où il était, et l'assommèrent à coups redoublés, tandis qu'il disait à voix haute : *Seigneur, ne leur imputez pas ce péché, ils ne savent ce qu'ils font*. Comme il respirait encore, ils l'achevèrent d'un coup de lance. Le roi Pierre eut les yeux crevés, et mourut de douleur peu de jours après. Le duc André fut ensuite placé sur le trône; mais il s'en fallait bien qu'il approuvât les fureurs exercées contre la vraie religion, qu'il professait sincèrement. Il fit venir à Albe-Royale, cette même année 1047, trois évêques qui survivaient au massacre des fidèles, se fit imposer la couronne qui avait servi à S. Etienne, et que tous ses successeurs se firent le même honneur de porter, puis défendit à tous les Hongrois de pratiquer les observances du paganisme, sous peine de la vie. Depuis le règne de ce prince, la Hongrie demeura chrétienne.

Le feu de la discorde ne causa guère moins de désordre en Pologne, que la fureur idolâtre en Hongrie. Depuis l'an 1034 que mourut le roi Micislas, son fils Casimir étant trop jeune pour gouverner, et la reine Rixa s'étant rendue généralement odieuse, il y eut sept ans d'anarchie. Chaque seigneur ne pensant qu'à son intérêt propre, et s'embarrassant encore moins de la religion que du bien de l'Etat, elle tomba dans un tel mépris, que les évêques étaient réduits à se cacher, et qu'on pillait à l'envi les églises. Brétislas, duc de Bohême et grand ennemi des Polonais, pénétra, quoique chrétien, dans le cœur du pays, en prit les meilleures villes, et Gnesne même qui en était la capitale. Il dépouilla la grande église qui était extrêmement riche et enleva entre autres

<sup>1</sup> Act. bened. c. 6.

choses un crucifix d'or du poids de trois cents livres, avec trois tables d'or tout émaillées des pierreries les plus précieuses. Les évêques de Pologne en portèrent leur plainte à Rome ; mais c'était Benoît IX qui occupait alors le saint Siège. Les cardinaux, qui avaient sa confiance, firent de belles promesses aux Polonais malheureux, et trouvèrent, dans les présens des Bohémiens, de bonnes raisons pour absoudre les coupables (1039) <sup>1</sup>.

Ennuyés enfin de cette funeste anarchie, les Polonais résolurent de mettre sur le trône le fils de leur dernier roi ; mais depuis le long espace de temps qu'il avait pris la fuite, ainsi que sa mère, ils ignoraient ce qu'il était devenu. Ils députèrent, pour s'en informer, vers cette princesse qu'on savait réfugiée en Allemagne. Elle apprit aux députés que Casimir avait passé en France, et s'était fait moine à Cluny. S'y étant rendus, et ayant obtenu de l'abbé Odilon la permission de parler au prince : « Nous venons, lui dirent-ils, de la part des grands et de toute la noblesse de Pologne, vous conjurer de regarder en pitié ce déplorable royaume, et de mettre fin à l'excès de ses maux. » Casimir répondit qu'il n'était plus à lui-même, qu'il dépendait tellement de son abbé, comme ils venaient de le voir, qu'il n'avait pu leur parler sans sa permission. Ils s'adressèrent aussitôt à S. Odilon, qui leur dit, de son côté, que leur demande passait de beaucoup son pouvoir, qu'il n'y avait que le pape qui pût faire ce qu'ils demandaient pour un moine déjà profès, et même revêtu du diaconat <sup>2</sup>.

Les députés allèrent jusqu'à Rome (1040), firent à Benoît IX une peinture touchante des calamités de la Pologne, et du besoin qu'elle avait de Casimir, pour la conservation, tant de la religion que du royaume. Le cas était singulier ; et la dispense encore sans exemple. Le pape, après avoir bien consulté, disent les historiens de Pologne, venus long-temps après, et seuls garans d'un fait si remarquable <sup>3</sup>, le pape souscrivit à cette requête. Il ne fut pas seulement permis au moine Casimir de retourner au siècle, mais encore de se marier, à charge pour tout noble Polonais de payer chaque année au saint Siège un denier de redevance. Casimir retourna effectivement dans sa patrie, y fut reconnu roi, puis épousa Marie, sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il conserva beaucoup d'estime et d'affection pour l'ordre de Cluny, qu'il établit en Pologne.

Les vertus qui attiraient de si loin ces prosélytes augustes à la vie religieuse ne se concentraient pas dans les bornes du cloître. Odilon de Cluny et Richard de Saint-Vannes, religieux l'un et

<sup>1</sup> Dubrav. l. VII, p. 52. — <sup>2</sup> Longin. Annal. Tol. ad an. 1044. — <sup>3</sup> Longin. ubi supr.

l'autre, furent les instrumens principaux dont Dieu se servit pour rappeler les peuples nombreux de l'Empire français à cette douceur de mœurs qui n'est pas moins favorable à la société que glorieuse à l'Évangile, et qui est devenue l'objet de l'émulation générale des autres nations. La digue opposée quelques années auparavant aux violences et aux barbaries, par l'établissement de la paix de Dieu, avait été élevée trop précipitamment, pour avoir une force capable de résister au torrent de la longue habitude. On craignit de ne plus rien obtenir en exigeant trop (1041), et l'on réduisit cette paix au délai d'une trêve, c'est-à-dire qu'au lieu de soumettre aux peines précédemment décernées toute infraction de la paix, on ne les infligea plus qu'à ceux qui la violaient à certains jours de la semaine et à certains temps de l'année. On restreignit la cessation des hostilités aux jours et au temps où s'étaient opérés les mystères de notre salut. Ainsi, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'après l'octave de l'Épiphanie, depuis le premier dimanche de carême jusqu'après l'octave de Pâques, depuis le dimanche d'avant l'Ascension jusqu'après l'octave de la Pentecôte, de même aux vigiles et aux jours de fête tant de la Vierge que des saints honorés solennellement, il demeura défendu, sous les peines les plus rigoureuses, d'attaquer son ennemi, soit pour lui faire injure, soit pour répéter à main armée ce qu'il aurait envahi<sup>1</sup>.

Cependant S. Odilon et le bienheureux Richard employèrent tout l'ascendant de leur sainteté et de leur génie à faire reflourir les vertus sociales avec les vertus chrétiennes. Les troubles occasionés en Normandie par la minorité du duc Guillaume, surnommé dans la suite le Conquérant, y firent rejeter la trêve. Richard y alla prêcher, et n'eut d'abord que peu de succès; mais Dieu parut le venger de cette indocilité. Toute la province fut affligée d'une maladie pestilentielle, qu'on nomma le mal des ardens<sup>2</sup> (c'était un feu qui dévorait les entrailles); et ceux qui en étaient atteints croyaient n'en pouvoir trouver le remède qu'auprès du saint orateur qu'ils avaient méprisé. Il les recevait avec douceur, leur faisait jurer l'observation de la trêve, puis leur donnait à boire d'un vin où l'on avait mis des reliques. Il guérit par là un grand nombre de malades, non-seulement de la Normandie, mais de plusieurs autres provinces où la contagion s'était répandue. Le concours de ceux qui venaient chercher leur guérison était si continu, qu'on tenait toujours un vase rempli de ce vin, afin qu'ils pussent en boire à quelque heure qu'ils arri-

<sup>1</sup> T. 9, Conc. p. 913. Glab. 5, c. 1. — <sup>2</sup> Hug. Flav. p. 187.

vassent. Après la mort de Rambert, évêque de Verdun, l'empereur voulut donner cet évêché à l'abbé Richard, qui le refusa constamment. Il mourut quelques années après (1045), dans un âge fort avancé, avec toute la réputation d'un saint. On cite quelques miracles qu'il avait opérés, même de son vivant.

S. Odilon avait aussi refusé, dès l'année 1025, l'archevêché de Lyon, que sollicitaient dans le même temps une foule d'ambitieux. Ni les alarmes de cette Église convoitée par tant d'aspirans indignes, ni les instances des fidèles, ni les menaces du souverain pontife auquel il était si soumis en toute autre chose, ne purent ébranler son humilité. On ne s'abstint de lui faire violence que par suite des réflexions que sa constance donna lieu de faire sur l'utilité inappréciable dont il était à tout l'ordre monastique. La douceur de son caractère servait surtout à rendre son zèle efficace. Il n'était inexorable qu'à l'égard de ces pestes de communauté qui sèment la zizanie entre les frères, et qu'il chassait irrémisiblement. Pour les autres fautes, il se montrait toujours prêt à pardonner. Il avait coutume de dire, que, s'il avait à être repris du souverain juge, il aimait beaucoup mieux l'être pour trop de bonté que pour trop de rigueur. Il faisait néanmoins observer ponctuellement la règle; mais en la faisant aimer, et en usant plutôt de la bonté d'un père, ou même de la tendresse d'une mère, que de l'empire d'un abbé. Il parut formé par la grâce, pour rendre la vertu généralement aimable à tous les hommes qui avaient quelque rapport avec lui. La simplicité qui lui était naturelle, la franchise de ses procédés, l'ingénuité de ses discours, son extrême complaisance, qui dans les occasions se prêtait à l'enjouement et à tout ce qui ne blessait pas la décence, un extérieur plein de grâces et de noblesse quoiqu'avec une taille médiocre, des cheveux blancs, des yeux pleins de vie, une voix animée et insinuante, tous les autres traits dont le peint un de ses disciples, le rendaient également aimable et respectable aux hommes de toute condition. On voit, par ses lettres et par leurs réponses, de quelle considération il jouissait auprès des plus grands princes de son temps.

Nous avons de lui, outre ses épîtres, la vie de S. Mayeul son prédécesseur, celle de l'impératrice S<sup>te</sup> Adélaïde, plusieurs sermons sur les mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, pour laquelle il avait une dévotion toute particulière. Il s'efforça surtout de lui plaire par l'amour de la pureté : il eut si constamment à cœur la conservation de cette vertu dans toute son intégrité, que, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans où il mourut, il fit voir toute la réserve et la pudeur timorée d'une jeune vierge en sorte qu'on l'appelait la vierge de cent ans. Il finit ses jours

dans l'exercice de son zèle infatigable, au monastère de Souvigni qu'il visitait le premier jour de l'année 1049, la cinquante-cinquième de son gouvernement. Il ne voulut pas désigner son successeur, de peur que cette coutume, observée depuis la fondation de l'ordre, n'y passât en loi. On élut après sa mort, Hugues, prieur de Cluny, âgé de vingt-cinq ans seulement, mais d'une vertu qui l'a fait compter à son tour au nombre des saints.

C'est à S. Odilon que l'on doit l'établissement de la dévotion qui se solennise pour tous les morts le lendemain de la fête de tous les saints. On croit qu'il y fut engagé par un saint ermite, qui vivait retiré dans une petite île sur les côtes de la Sicile. Un pèlerin français, qui revenait de Jérusalem, fut jeté sur ce rocher par une tempête. L'ermite qu'il alla visiter lui demanda s'il connaissait le monastère de Cluny et l'abbé Odilon. « Assurément, » répondit le pèlerin, je les connais, et me fais gloire de les connaître; mais d'où les connaissez-vous vous-même, et pourquoi me faites-vous cette question? — J'entends souvent, répliqua le solitaire, les malins esprits murmurer contre les personnes pieuses, qui par leurs prières et leurs aumônes délivrent les âmes des peines qu'elles souffrent en l'autre vie; mais ils se plaignent principalement d'Odilon et de ses religieux. Quand donc vous serez arrivé dans votre patrie, je vous prie, au nom de Dieu, d'extraire ce saint abbé et ses moines à redoubler leurs bonnes œuvres pour ces pauvres âmes<sup>1</sup>. » Le pèlerin s'acquitta de sa commission. En conséquence, Odilon ordonna que dans tous les monastères de son institut on fit tous les ans, le lendemain de la Toussaint, la commémoration de tous les fidèles trépassés, en disant dès la veille les vêpres des morts, le lendemain les matines, la messe solennelle, et en sonnant toutes les cloches. On conserve encore le décret qui en fut dressé à Cluny, tant pour ce monastère que pour tous ceux de sa dépendance. Une pratique si pieuse passa bientôt à d'autres Églises, et devint après quelque temps l'observance universelle de tout le monde catholique.

Tandis que l'Évangile et la simplicité de la foi adoucissaient de jour en jour les mœurs des Occidentaux, et les rendaient sensibles à l'intérêt même de leurs frères défunts, les Grecs, se déchirant entre eux jusque sur le trône, ne semblaient plus faire qu'un jeu des mœurs et de la piété, de l'état et de la religion. Romain-Argyre ne pensait qu'à jouir paisiblement de l'empire, dont l'adultère lui avait frayé la route, quand un nouvel adultère, aggravé par le parricide, le lui enleva. L'impératrice Zoé, pour qui il avait

<sup>1</sup> Vit Odil c. 15. Glab. l. V, c. 1.

abandonné une digne épouse, se prit de passion pour un Paphlagonien nommé Michel, changeur de profession et faux-monnoyeur, mais très-bel homme et frère de l'eunuque Jean, tout puissant auprès d'Argyre. Après s'être abandonnée secrètement à ce misérable, elle se servit de l'eunuque son frère pour donner à l'empereur un poison lent qui lui causa une longue maladie et le fit cruellement souffrir. Trouvant ensuite qu'il ne mourait point assez tôt, elle le fit étouffer dans le bain, un jour de jeudi saint, onzième d'avril 1034<sup>1</sup>.

La même nuit, comme on chantait la passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais. On avait paré la chambre dorée : Zoé, assise sur le trône, présenta Michel au patriarche, en lui proposant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le premier sentiment d'horreur tenait le patriarche dans quelque incertitude : mais on leva toutes les difficultés, en lui donnant cinquante livres d'or, et autant à son clergé. Ainsi le mariage fut célébré, et Michel le Paphlagonien déclaré empereur. Il tomba peu de temps après dans un état de démence qui avait l'air d'une possession du démon, et qu'on ne manqua point d'attribuer à la vengeance divine. Il survint une longue sécheresse, qui menaça d'une entière stérilité. Au lieu de chercher la fin de ces maux dans la réparation des forfaits qu'on en croyait la cause, ces hypocrites méprisables n'employèrent que le masque de la religion. Michel avait plusieurs frères, à qui l'eunuque Jean avait distribué les premières charges de la cour. On ordonna une procession, où chacun d'eux figura : Jean portait la sainte image d'Edesse, le grand-domestique portait la lettre de Jésus-Christ à Abgar, et le protovestiaire les langes sacrés. Le patriarche se mit sur la scène avec son clergé : mais au lieu de la pluie qu'on demandait, il vint une grêle qui brisa les toits, rompit les arbres, et ravit le peu d'espérances que laissait la sécheresse.

L'eunuque Jean, plus empereur que Michel, voulut encore être patriarche, et plusieurs métropolitains se prêtèrent à ses desirs. Les ressources avaient manqué au patriarche Alexis pour faire observer la loi divine; il en trouva pour ce qui l'intéressait personnellement. Il fit remettre aux prélats qui lui étaient contraires, un écrit conçu en ces termes : « Puisque vous prétendez que mon entrée au pontificat n'a pas été canonique, il faut déposer en même temps les évêques que j'ai ordonnés pendant onze ans d'épiscopat; alors je céderai le siège à qui voudra l'occuper. »

<sup>1</sup> Gedr. pag. 733.

A cette déclaration, les prélats factieux, la plupart ordonnés par Alexis, tremblèrent pour eux-mêmes; ils n'osèrent pousser les choses plus loin, et Jean fut obligé de se désister de sa prétention (1037).

L'année suivante, l'empereur reçut des plaintes des ecclésiastiques de Thessalonique contre l'archevêque Théophane, qui ne leur fournissait pas leurs rétributions annuelles. Michel, qui dans sa démençe avait des momens lucides, l'exhorta d'abord avec sagesse et avec douceur à les satisfaire; mais l'avidé métropolitain refusa d'obéir. Michel, dissimulant, laissa écouler quelque temps sans rien dire, puis lui envoya demander cent livres d'or à emprunter, jusqu'à ce qu'il eût recouvré quelques fonds qu'il attendait. L'archevêque protesta, au nom de Dieu, qu'il n'en avait pas plus de trente livres. L'empereur, qui avec raison tenait pour suspect le serment d'un avare, fit ouvrir le trésor, où l'on trouva trois mille trois cents livres d'or au lieu de trente. Sur cette somme exorbitante pour un évêque, il fit donner au clergé tout ce qui lui était dû, et distribua le reste aux pauvres. Le prélat parjure fut chassé de son siège, et son successeur chargé de payer une somme annuelle au prince<sup>1</sup>.

La maladie de Michel n'attaquant plus seulement sa raison, mais le faisant trembler pour sa vie, il sentit de vifs remords de ses crimes, abdiqua l'empire l'an 1041, et se retira dans un monastère, où il mourut sous l'habit monastique, le 10 décembre de la même année. Zoé se trouvait affranchie par là de l'eunuque qui régnait véritablement sous le nom de l'empereur son frère. Cette femme, aussi ambitieuse que dissolue, aurait bien voulu retenir toute seule le pouvoir qu'elle recouvrait; mais alors, les dispositions du peuple ne se trouvant pas conformes aux siennes, elle adopta pour son fils un neveu de Michel le Paphlagonien, appelé aussi Michel, et surnommé Calafate, du métier de son père Etienne, qui avait été calfateur de navires. Quatre jours après la mort de son oncle, elle le fit proclamer empereur. Ne croyant pas encore son autorité assez bien établie à cause de la bassesse du ministre qu'elle se choisissait, elle lui fit promettre, sous les plus terribles sermens, que, toute sa vie, il la révérerait comme sa mère et sa maîtresse, et qu'il ne ferait qu'exécuter ses ordres.

Peu de mois après néanmoins, le nouvel empereur, ayant donné sa confiance à Constantin, son oncle, et craignant de périr comme ses prédécesseurs, de la main de Zoé, la fit reléguer dans l'île du Prince. Il voulut ensuite justifier sa conduite en public: mais les

<sup>1</sup> Cedr. p. 740.

citoyens furieux se mirent à crier à l'ingratitude et au parjure; et, au défaut de Zoé qu'ils n'avaient pas sous la main, ils proclamèrent impératrice sa sœur Théodora. Michel et Constantin se réfugièrent au monastère de Stude. Le peuple les en arracha, et leur fit crever les yeux; après quoi ils furent envoyés en exil (1042). Zoé, de retour à Constantinople, voulut encore s'arroger l'empire à elle seule; mais le peuple l'obligea à y tenir sa sœur associée. On vit alors pour la première fois l'empire soumis à deux femmes; ce qui ne dura pas deux mois, puisque Michel Calafate fut déposé le 21 d'avril, et Constantin-Monomaque reconnu le 11 juin suivant. Les historiens, qui attribuent trois mois de durée à ce règne de femmes, ont été induits en erreur par la méthode des Grecs, qui comptent comme mois pleins, celui où l'événement commence et celui où il finit. Cependant Zoé, grâce à ses artifices et à ses largesses qui allaient jusqu'à la prodigalité, eut toujours beaucoup plus d'autorité que Théodora. Mais l'une et l'autre mêlant aux affaires les plus sérieuses les amusemens frivoles de leur sexe, toutes deux ensemble se trouvèrent incapables de gouverner. Elles prirent goût surtout à composer des parfums, et telle parut être sous leur règne la fonction capitale de la souveraineté. La fière et vicieuse Zoé, en vieillissant, donna dans toutes les petitesesses d'une dévotion superstitieuse. Elle honorait particulièrement une image du Sauveur, qu'elle avait ornée avec un soin puéril, la saluait d'un air familial, lui parlait à voix haute, comme à une personne vivante et ordinaire, et quelquefois versait devant elle des torrens de larmes, qui coulaient à sa volonté et qui faisaient crier à la sainteté ses lâches adulateurs.

Enfin elle sentit elle-même la nécessité de faire un empereur. Elle avait eu pour amant Constantin, surnommé Monomaque, qui fut exilé par Michel le Paphlagonien. Après avoir éloigné de la cour sa sœur Théodora, elle rappela Constantin d'exil. Agée de soixante-trois ans, elle l'épousa le 11 juin 1042, et le lendemain le fit couronner empereur par le patriarche. Il ne paraît pas que ces troisièmes noces aient fait la moindre difficulté auprès du complaisant Alexis et de ses Grecs si jaloux, quand il leur convenait, de la pureté de leur discipline. Le vingtième de février de l'année suivante, ce patriarche alla rendre compte au souverain Juge de dix-sept ans de pontificat passés comme on l'a vu. On trouva chez lui vingt-cinq centenaires, c'est-à-dire deux mille cinq cents livres d'or, que l'empereur fit enlever. Alexis eut pour successeur Michel-Céruleaire, qui avait été exilé pour crime d'état, et qui consumma le schisme des Grecs<sup>1</sup>. Avant cette révolution funeste, afin de pré-

<sup>1</sup> Cedr. p. 758.

munir les autres Églises contre un si grand scandale, la Providence voulut remédier à celui qui désolait depuis long-temps le siège apostolique, en plaçant dans ce centre de l'unité un pontife capable de lui rendre, par son mérite et ses vertus, son ancienne splendeur. Depuis la mort du pape Clément II, le saint Siège avait été plus de neuf mois sans pontife, ou du moins sans pontife légitime. On ne lui donna Damase II pour successeur que le 17 juillet 1048, jour auquel Benoît IX abdiqua sans retour, pour suivre les conseils du saint abbé Barthélemi et s'enfermer avec lui au monastère de la Grotte-Ferrée, où il vécut encore six ans dans les exercices de la pénitence. Jamais cette grande place n'eut un besoin plus pressant d'être remplie, et l'empereur Henri III ne manquait pas de zèle pour procurer une digne élection. Mais on voulait élever à la papauté Halinard, archevêque de Lyon, qui, par un détachement bien exemplaire, tandis que tant d'autres s'efforçaient d'y parvenir à force d'argent, évita long-temps de se montrer, de peur d'être élu. L'empereur choisit donc en Allemagne, avec les députés du saint Siège, Poppon, évêque de Brixen, et l'envoya à Rome, où il fut reçu avec applaudissement, et prit le nom de Damase : mais il ne tint le siège que vingt-trois jours, et mourut à Palestrine, le 8 août 1048.

Sur la fin de la même année, Henri fit tenir à Worms une grande assemblée de prélats et de seigneurs avec les députés de Rome, pour délibérer sur le choix d'un pontife capable enfin de remédier aux maux de l'Église. Brunon, évêque de Toul et parent de l'empereur, se trouvait présent. C'était un prélat de quarante-six ans, d'un extérieur imposant, d'une affabilité qui lui gagnait tous les cœurs, d'une vertu qui ne s'était jamais démentie depuis vingt-deux ans d'épiscopat, et d'une fidélité inviolable jusque dans les moindres articles de la discipline<sup>1</sup>. Il réunit tous les suffrages, et lui seul en parut surpris; il en fut encore bien plus affligé. Il résista de tout son pouvoir, fit une confession publique, où il exagéra ses péchés pour se faire croire indigne du pontificat, versa des torrens de larmes qui en tirèrent de tous les assistans, mais sans leur faire changer de résolution. Enfin, il céda à des signes si manifestes de la volonté de Dieu, en déclarant encore qu'il ne consentait à son élection, qu'à condition qu'elle serait confirmée unanimement par le clergé et le peuple romain.

Il quitta aussitôt Worms, alla célébrer les fêtes de Noël dans son Église de Toul, partit après pour Rome, et passa par Cluny, où Hildebrand était alors prieur. Celui-ci lui reprocha de porter déjà la

<sup>1</sup> Sæc. VI, Bened. p. 11, c. 68. Boll. ad 19 Apr.

pourpre, parce que le souverain pontife ne devait pas arriver visiblement, par la main d'un laïque, au gouvernement de toute l'Église; ajoutant que, s'il voulait suivre ses conseils, la dignité impériale n'en serait nullement blessée, et la liberté de l'Église se trouverait rétablie dans son élection. Le pieux Brunon, se rendant à cet avis dicté par un saint zèle, déposa la pourpre, prit l'habit de pèlerin et s'achemina vers Rome, emmenant avec lui le prier, qui devait le faire élire par le clergé et le peuple romain, et qui dans la suite occupa lui-même le saint Siège, sous le nom de Grégoire VII. Ainsi, Brunon fit de son voyage un exercice de pénitence, et s'efforça, par la continuité de toute sorte de bonnes œuvres, d'attirer les bénédictions du Ciel sur les prémices de son ministère. Sa suite grossissait de ville en ville, au moyen d'une infinité de personnes qui accouraient de toutes parts. Quand il approcha de Rome, toute la cité vint au-devant de lui en chantant des psaumes et des cantiques. Il unit ses vœux à ceux des Romains, descendit de cheval et marcha nu-pieds un assez long espace de chemin. Avant de mettre le pied dans la ville, il dit au peuple et au clergé : « J'ai été choisi, comme vous le savez, pour » gouverner votre Église; mais, suivant les canons, l'élection du » clergé et le témoignage du peuple doivent précéder tout autre » suffrage. C'est pourquoi je vous prie de me déclarer vos senti- » mens avec une pleine liberté. Comme je ne suis venu que malgré » moi, je m'en retournerai volontiers, et j'y suis déterminé, à moins » que mon élection ne soit approuvée d'un consentement unanime. » Les Romains, accoutumés à des procédés bien différens, ne répondirent à ce discours que par des bénédictions et des cris d'allégresse. « Eh bien ! reprit Brunon, puisque le choix de ma » personne vous est agréable, secondez votre pontife dans ses efforts pour le rétablissement des mœurs, et par le secours de vos » prières aidez-moi à porter le pesant fardeau qui m'est imposé. » On cria de toutes parts qu'il ne trouverait que des enfans dociles et des coopérateurs zélés. Il entra aussitôt dans Rome, le 2 février, jour de la Purification, et fut intronisé le 12, qui était le premier dimanche de carême de l'année 1049. C'est de ce dernier jour que l'on compte la durée du pontificat de Léon IX, qui fut de cinq ans deux mois et sept jours.

C saint et laborieux pontife ne se vit pas plus tôt en place, qu'il mit la main à la réforme des abus multipliés qui faisaient gémir l'Église. La simonie en particulier était telle en Italie, que, dès qu'il fut question d'interdire le ministère à tous ceux qui avaient été ordonnés d'une manière simoniaque, les prêtres et les évêques publièrent que les fonctions ecclésiastiques et les messes même allaient cesser dans presque toutes les églises. La grandeur du

mal parut au pape un motif plus pressant d'en accélérer le remède. Il ne prit que le temps nécessaire pour rassembler les évêques, et tint un concile à Rome, dès le vingt-sixième jour du mois qui suivit celui de son installation. Cependant, comme on lui représenta que, suivant le décret de Clément II, les clercs ordonnés par les simoniaques pouvaient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence, Léon adopta cette règle. Aussitôt après les solennités du temps de Pâques, et dans la semaine même de la Pentecôte, il alla tenir un nouveau concile à Pavie, pour mettre en vigueur dans ces contrées les réglemens du concile romain. Ensuite, il passa les Alpes, confirma en route l'exemption de l'abbaye de Cluny, contre laquelle quelques prélats de Bourgogne n'avaient réclamé au concile d'Anse, que parce qu'ils la croyaient apocryphe, et se rendit à Cologne pour la fête de saint Pierre qu'il y célébra avec l'empereur. Il accorda plusieurs privilèges à Hérیمان, archevêque de cette ville.

De là, il annonça, à la demande d'Hérimare, abbé de Saint-Remi de Reims, et avec l'agrément de Henri, roi de France, qu'il irait faire la levation des reliques de l'apôtre des Français le premier d'octobre, et le lendemain, la dédicace de l'église nouvelle qu'on venait de lui bâtir. Il ajouta qu'il destinait les trois jours suivans à la célébration d'un concile : mais le roi, sans opposer un refus formel, répondit que ni lui ni ses évêques ne pourraient s'y trouver, parce qu'il était obligé de marcher avec tous les prélats de son royaume contre des vassaux rebelles. Cette répugnance pour le concile venait moins du roi que des prélats simoniaques et des seigneurs engagés dans des mariages incestueux ou dans d'autres désordres également soumis à l'animadversion de l'Eglise. Le pape jugea le remède d'autant plus nécessaire qu'on le craignait davantage. Il partit dans l'espérance de se voir au moins secondé par un bon nombre de prélats, revit en passant sa chère Eglise de Toul, à laquelle on l'avait enlevé malgré lui, et dont il conserva toujours le titre avec le souverain pontificat, et arriva à Reims, le jour de la Saint-Michel, comme il l'avait annoncé.

Il ne s'était pas trompé, en comptant sur l'amour et la vénération des Français pour le chef de l'Eglise. Une multitude prodigieuse de fidèles, accourus même des états voisins, des gens de toute langue, de tout sexe, de toute condition, sans excepter les moines et les solitaires, viurent à la suite des prêtres et de plusieurs évêques, au-devant du vicaire de Jésus-Christ, en faisant monter jusqu'aux cieux leurs cantiques et leurs acclamations. Il alla descendre à l'église de Saint-Remi, qui fut à l'instant remplie d'une telle multitude, que le pape, ne pouvant plus y rentrer, fut

obligé de se faire dire la messe dans son appartement. La veille de la cérémonie, la foule ne faisant qu'augmenter sans qu'on pût faire sortir personne, il menaça de repartir pour Rome sans procéder à la dédicace. Aussitôt, et sans nulle contrainte, tout ce peuple se retira respectueusement<sup>1</sup>. Le jour du concile, il s'y trouva vingt évêques, cinquante abbés, et beaucoup d'autres ecclésiastiques de distinction.

Pour éviter toute dispute quant à la préséance, surtout entre les archevêques de Reims et de Trèves, qui tous deux prétendaient à la primatie des Gaules, on rangea au milieu du chœur les sièges en cercle, ceux des abbés derrière les évêques, et le pape entre l'archevêque de Reims et l'archevêque de Trèves, la face tournée vers le tombeau de S. Remi. Quand on eut fait silence et quelques prières, Pierre, diacre de l'Église romaine, proposa les articles sur lesquels on avait à délibérer, savoir, de la simonie, des usurpations et des exactions des laïques sur les églises, des mariages incestueux et adultérins, de l'apostasie des moines et des clercs, et de quelques excès d'impudicité, introduits apparemment dans les Gaules avec les observances des derniers Manichéens. Le pape, adressant ensuite la parole aux évêques, leur enjoignit, par l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, de confesser, publiquement et sous serment, si quelqu'un d'eux n'avait pas reçu ou donné les ordres sacrés par simonie. Tous se purgèrent aussitôt par serment, à l'exception de cinq.

Celui de Nevers déclara que ses parens, à son insu, avaient donné de grandes sommes d'argent pour lui obtenir l'épiscopat; que, depuis qu'il était évêque, il avait commis bien des fautes qui lui donnaient lieu de craindre la justice de Dieu; qu'enfin, si le pape et le concile y consentaient, il aimait mieux donner sa démission que de perdre son âme; à l'instant même il déposa son bâton pastoral aux pieds du pape, qui, touché de l'humilité de cet évêque, lui demanda seulement d'affirmer par serment que l'argent au moyen duquel on avait acheté pour lui l'épiscopat, avait été donné à son insu: ce prélat l'ayant assuré, le pape lui rendit son siège, mais en lui donnant un autre bâton pastoral. L'évêque de Coutances savait, avant son ordination, que son frère avait acheté pour lui l'épiscopat; il avait d'abord refusé de se faire ordonner, mais ensuite ce frère lui avait fait tant de violence, qu'il s'était trouvé ordonné malgré lui: on lui en fit faire serment, et on le déclara purgé de simonie. Celui de Langres, se sentant trop coupable, prit la fuite et fut déposé. Mais celui de Nantes, croyant

<sup>1</sup> Hist. Dedic. in sæc. VI, Bened. p. 715.

pouvoir se justifier, dit qu'on lui avait donné son évêché du vivant de son père, qui était lui-même évêque de cette ville; qu'après la mort de son père, il avait donné de l'argent pour être maintenu dans son siège. Sur cet aveu, le concile prononça contre lui: on lui ôta l'anneau et le bâton pastoral; mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise. Il se trouva un nombre proportionné de coupables parmi les abbés et une égale sincérité dans tous les états. Ce qui arriva à l'archevêque de Besançon inspira sans doute à tous les autres une crainte si remarquable de la dissimulation et de la mauvaise foi<sup>1</sup>.

Outre la simonie, l'évêque de Langres était accusé de violences tyranniques contre son clergé, d'homicides, d'adultères et d'infamies exécrables. Il engagea néanmoins l'archevêque de Besançon à prendre sa défense. Mais celui-ci, comme il ouvrait la bouche, perdit tout-à-coup la parole, et fut le premier à donner pour un miracle ce qui lui arrivait. On se souvint que S. Remi, qu'on envisageait comme présent dans ses reliques, avait opéré autrefois un prodige semblable en rendant muet dans un concile un évêque arien. Le pape s'écria, en versant des larmes: *Oui, oui, S. Remi vit encore*; et se levant avec tous les Pères, ils allèrent se prosterner devant le tombeau du saint, et chantèrent une antienne à sa louange. Cet événement inspira autant de docilité que de terreur. Ceux qui s'étaient retirés furtivement du concile, ou qui, sans excuse légitime, avaient manqué de s'y rendre, ceux mêmes qui, ayant été excommuniés ou cités au concile de Rome pour l'année suivante, avaient prétexté la nécessité de marcher contre les rebelles; tous, sans réclamer contre le défaut de formes, la célérité des procédures, l'insuffisance d'un concile de trois jours pour l'examen et l'expédition d'une infinité d'affaires, vinrent en foule à résipiscence, et se soumirent presque sans exception à la sentence portée contre eux. Les peuples mêmes signalèrent leur zèle à la faire exécuter, contre le petit nombre qui demeurait réfractaire, ou suspect seulement d'indocilité; et les habitans de Sens, ayant appris que Gelduin, leur archevêque, avait été excommunié nommément pour n'avoir point assisté au concile, et vraisemblablement pour avoir intrigué contre sa célébration, le chassèrent de son siège, et se choisirent un autre pasteur.

Il y eut aussi quelques seigneurs excommuniés nommément pour des mariages illégitimes, et l'on défendit à Guillaume, duc de Normandie, d'épouser la fille du comte de Flandre, à cause de la parenté. On fit ensuite douze canons qui ne sont qu'un re-

<sup>1</sup> T. 9, Conc. p. 1036.

nouvellement des anciens. On trouve dans ce concile quelque chose de plus remarquable. Dès la première session, on déclara que le pape seul était primat de l'Eglise universelle ; mais il faut se rappeler qu'on touchait au moment de la schismatique indépendance à laquelle les patriarches de Constantinople aspiraient depuis si long-temps, en s'arrogeant le titre superbe d'œcuméniques. On avait même quelque sujet de craindre, qu'avec ces dénominations ambitieuses, des idées et des prétentions semblables ne s'élevassent insensiblement parmi les Occidentaux ; et déjà l'archevêque de Compostelle en Espagne avait pris la qualité d'apostolique, alors annexée au successeur de Pierre. Pour réprimer cette témérité, on voulut faire sentir que ces sortes d'entreprises étaient autant d'usurpations faites sur les droits du vicaire de Jésus-Christ. C'est pourquoi, dans la troisième session, on excommunia l'archevêque espagnol qui donnait un exemple si dangereux à l'Occident. On observe encore dans ce concile de Reims, qu'à l'ouverture de la troisième session, on chanta le *Veni Creator* : c'est le premier monument qui nous reste de l'antiquité de cette hymne, dont on ignore l'auteur.

Les affaires de la religion ne furent pas plus tôt réglées en France, que le pape repassa en Allemagne, et célébra au mois de novembre le concile de Mayence qu'il avait indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, y compris cinq métropolitains ; S. Bardon, archevêque du lieu, était un des plus illustres. L'empereur Henri se trouvait aussi présent avec les seigneurs de Germanie. On s'appliqua, comme en France, à remédier aux désordres qui régnaient dans le pays, spécialement à la simonie et aux mariages des prêtres. Sibicon, évêque de Spire, y fut accusé d'incontinence avec juste raison. Il eut néanmoins la témérité sacrilège de vouloir se purger par l'épreuve du corps et du sang de Jésus-Christ ; mais il eut aussitôt une attaque de paralysie, à la suite de laquelle sa bouche demeura contournée le reste de ses jours <sup>1</sup>. Dans ce concile, le pape créa les archevêques de Cologne archi-chanceliers de l'Eglise romaine et cardinaux-prêtres de l'église de Saint-Jean devant la porte Latine. Mais ces deux dignités tombèrent en désuétude, et il n'en resta aux archevêques de Cologne que le droit de se vêtir de rouge comme les cardinaux.

S. Bardon mourut environ un an et demi après, le 10 de juin 1051 <sup>2</sup>. Il avait été moine de l'abbaye de Fulde, où il ne pensait qu'à vivre dans la simplicité, quoiqu'il fût parent de l'impératrice.

<sup>1</sup> T. 9. Conc. p. 1046. — <sup>2</sup> Sæc. VI, Bened. 2, p. 6.

Un jour même que ses confrères le raillaient sur ce qu'il lisait le Pastoral de S. Grégoire, il leur répondit en plaisantant comme eux : « Peut-être viendra-t-il un roi qui, ne sachant plus qui faire évêque, jettera les yeux sur moi. » Comme il avait fait cependant d'excellentes études sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, et qu'il montrait autant de prudence que de doctrine, l'abbé Richard lui donna la conduite d'un nouveau monastère établi près l'ancien. L'empereur Conrad, qui aimait les religieux de Fulde, étant venu voir ce nouvel établissement, fut ravi de l'ordre qu'y maintenait Bardon, prit de l'affection pour ce pieux parent de son épouse, lui donna l'abbaye de Verthine près Cologne, puis celle d'Herfeld près Fulde; enfin, après la mort d'Arifon, archevêque de Mayence, il le fit élever sur ce siège à l'âge d'environ cinquante ans. Mais peu après, il appréhenda que ce bon moine ne fût qu'un médiocre évêque.

Bardon, se trouvant avec lui à Goslar aux fêtes de Noël, officia le premier jour, suivant la prérogative de sa place. L'usage était que le célébrant prêchât après l'évangile : le nouvel archevêque remplit sa tâche, et ne fit nullement admirer son éloquence. Plusieurs critiques s'en expliquèrent avec beaucoup de liberté; ils eurent des échos sans nombre : on blâma hautement ceux qui avaient élevé un simple moine à une dignité si éminente. Le lendemain, jour de S. Étienne, Thierrri, évêque de Metz, chanta la messe et fit un sermon éloquent. *Voilà, dit-on, ce qui s'appelle prêcher; c'est là un évêque.* Le jour de S. Jean, on demanda à Bardon qui officierait : il dit que ce serait lui. Ses amis alarmés cherchèrent à l'en détourner, sous différens prétextes. Il n'écoute rien, il monte en chaire, il excite l'admiration de tout le monde, et fait fondre en larmes tout son auditoire. Quand il vint, selon la coutume, se mettre à table avec l'empereur : *C'est aujourd'hui Noël pour moi, lui dit Conrad, la jalousie et la malignité sont confondues*; et il ne savait comment lui exprimer son contentement. Mais l'archevêque ne parut pas plus touché des louanges de ce jour que du mépris des jours précédens : il quitta la cour le plus tôt qu'il lui fut possible, et alla se confiner dans son diocèse, qu'il gouverna vingt ans d'une manière à mériter place entre les saints que l'Eglise honore publiquement.

Il eut pour successeur, Liupold, prévôt de l'Eglise de Bamberg. Comme ce prélat célébrait devant Léon IX, dans un autre voyage que ce pape fit en Allemagne, un diacre du pays, suivant l'usage de son Eglise, chanta une leçon après la première oraison de la messe. La coutume était différente à Rome, et quelques Romains de la suite du pape lui persuadèrent de faire défense au diacre

de continuer son épître. Celui-ci, jeune homme vif et peu timide, ne laissant pas que de poursuivre d'une voix toujours aussi haute, quoique le pape le lui eût défendu une seconde fois; le saint pontife, ému de l'arrogance du jeune clerc, le fit appeler après sa leçon, et le dégrada sur-le-champ. L'archevêque continua paisiblement jusqu'au moment du sacrifice; mais alors il s'assit dans son siège, et protesta que ni lui ni un autre n'achèverait la messe si on ne lui rendait son diacre. Léon IX, à qui l'on a reproché un zèle quelquefois trop vif, montra dans cette occasion qu'il savait en tempérer l'ardeur au besoin, et même rejeter les conseils qui l'animaient. Il renvoya aussitôt le diacre revêtu de ses ornemens, et censé par là réhabilité; après quoi Liupold acheva l'office. On doit considérer ici, dit l'abbé d'Usperg<sup>1</sup>, et la fermeté du métropolitain à soutenir sa dignité devant le pape, et la sage humilité qui fit sentir au pape la nécessité de céder au métropolitain dans sa province: mais pour mettre le lecteur à même d'apprécier le fait et la réflexion de l'auteur original, nous devons avertir que l'abbé d'Usperg, écrivant sous la main de l'empereur Frédéric II dans le temps de ses démêlés avec Grégoire IX, a mal jugé de cette affaire, par suite de la haine qu'il avait conçue contre les pontifes romains. Il n'y a pas nécessité pour le chef de l'Église de se soumettre aux usages d'une Église particulière où il se trouve. Si le pape céda dans cette occasion, c'est qu'il montra plus de prudence et de vertu que Liupold; c'est qu'il ne voulut pas, en maintenant la censure qu'il avait prononcée, contribuer au scandale donné par le diacre et à celui qui pouvait résulter encore de la conduite du prélat.

Après avoir remédié aux désordres de l'Allemagne, le pape Léon repartit pour l'Italie, continuant à rétablir la règle sur toute sa route, et procurant de tout son pouvoir le plus grand bien de la religion. En passant par la Lorraine, il prit avec lui Humbert, abbé de Moyen-Moutier, qu'il fit évêque et cardinal; nous le verrons bientôt figurer comme un prélat des plus distingués de son siècle, tant par ses lumières que par les services importans qu'il rendit à l'Église. A Siponte, au pied du mont Gargan, Léon tint encore un concile, où il déposa deux archevêques simoniaques (1050).

Peu après les solennités de Pâques, il tint enfin, dans l'église de Latran, le concile romain qu'il avait indiqué<sup>2</sup>. Il s'y trouva cinquante-cinq évêques ou archevêques, dont un grand nombre du royaume de France, comme intéressés principalement aux af-

<sup>1</sup> Chron. Sax. an. 1052. Abb. Usperg. — <sup>2</sup> Herm. Conc. an. 1050.

faïres qui s'y devaient traiter en conséquence du concile de Reims. La déposition de Gelduin de Sens fut confirmée; mais le sage pontife crut devoir réhabiliter le successeur qu'on lui avait donné d'une manière irrégulière, quoiqu'avec justice pour le fond des choses. Hugues de Langres, accusé de tant de crimes, avait toujours conservé la foi, et même beaucoup de zèle contre les hérétiques. C'est le premier auteur qu'on sache avoir écrit contre Bérenger. L'horreur de l'excommunication et l'état déplorable de sa conscience excitèrent ses remords. Il alla nupieds à Rome, ne confessa pas seulement ses péchés au pape, mais se présenta au concile, les épaules découvertes et des verges à la main, en suppliant les Pères de lui épargner, au moyen d'une salutaire correction, les châtimens éternels qu'il reconnaissait avoir mérités par ses énormes forfaits. Les évêques étaient attendris jusqu'aux larmes; le pape inclinait à une pleine indulgence; il désirait, en faisant une exception aux règles communes, de le rétablir dans l'épiscopat. Mais Hugues ne voulut plus s'occuper qu'à pleurer ses égaremens, se retira à Saint-Vannes de Verdun, dont Valleran son frère était abbé, y prit l'habit monastique, et mourut quelque temps après, dans les plus vifs sentimens de pénitence. On avait encore cité au concile de Rome l'évêque de Dol en Bretagne et ses prétendus suffragans, afin de répondre sur le refus qu'ils faisaient de se soumettre à l'archevêque de Tours. Ils ne comparurent point, furent excommuniés comme contumaces, et présumés coupables de la simonie dont on les accusait encore. Le pape Léon canonisa aussi, dans le concile de Latran, S. Gérard, un de ses prédécesseurs sur le siège de Toul (1050)<sup>1</sup>.

Mais l'affaire la plus importante qu'on y traita, fut l'examen des erreurs de Bérenger qu'on y avait dénoncé. Ce faux docteur, le premier hérésiarque proprement dit qu'aient enfanté les Gaules, était né au pays de Tours, avec toutes les qualités qui caractérisent les novateurs, mais surtout avec un penchant extrême pour les idées neuves et les aventures hasardeuses, avec la passion de se distinguer et le talent de se faire valoir, avec une trempe d'esprit également opiniâtre et souple, incapable de changer et toujours prêt à se rétracter. Il enseigna dans sa patrie, conserva l'école de Tours en devenant archidiacre d'Angers, et s'acquit la réputation de l'un des plus habiles maîtres qu'il y eût dans les Gaules.

Cependant un jeune Italien nommé Lanfranc, qui venait d'achè-

<sup>1</sup> Mabill. præf. sec. V, part. 2. Vit. S. Leon. IX, ap. vol. 5. 40, p. 645.

ver ses études à Pavie avec une distinction rare, vint chercher en France la gloire qu'il aimait alors passionnément. Il eut avec Bérenger une dispute publique, dans laquelle le professeur tant vanté ne fut rien moins qu'applaudi. Quoiqu'on n'eût agité que des questions assez indifférentes, plusieurs disciples de Bérenger perdirent la haute idée qu'ils avaient de son savoir et l'abandonnèrent. Lanfranc, se dirigeant quelque temps après vers la capitale de Normandie, fut attaqué par des voleurs qui le dépouillèrent dans une forêt, et le lièrent à un arbre. Le péril et l'infortune lui inspirèrent de la piété. Il voulut chanter les louanges de Dieu, et n'en sachant rien par cœur, il rougit de l'honneur qu'il s'était acquis dans les sciences profanes, tandis qu'il était ignorant dans celles du salut : « Seigneur, s'écria-t-il, » délivrez-moi du danger où je suis, et avec votre grâce j'apprendrai à vous servir. » Après cette prière, il entendit passer des voyageurs qu'il appela à son secours. Dès qu'ils l'eurent détaché, il leur demanda quel était le plus pauvre monastère du pays. « Nous n'en connaissons point de plus pauvre, ni de plus saint, » lui dirent-ils, que celui qu'un homme bâtit ici près, » et ils lui en montrèrent le chemin <sup>1</sup>.

C'était celui du Bec, ainsi nommé, en langue celtique, du ruisseau au bord duquel on le construisait dans un état bien différent de ce qu'on le vit dans la suite. Herluin en était l'abbé, le fondateur, l'architecte et le maçon, avec quelques pauvres compagnons qu'il avait rassemblés. Il avait néanmoins pour aïeux Ansgor, de la race des premiers princes normands venus de Danemark, et Héloïse, parente des comtes de Flandre. Il était personnellement chéri et très-estimé, pour des preuves de bravoure, par Gislebert, comte de Brienne et petit-fils du duc Richard I<sup>er</sup>. Mais il avait renoncé à tous ces avantages pour se dévouer aux plus vils travaux, et à une austérité de vie qui ne lui permettait pour nourriture que du pain de seigle avec quelques herbages cuits au sel et à l'eau. Sa mère renonça de même aux biens du siècle, et se retira auprès de lui, pour laver les habits des moines et leur rendre tous les autres services de ce genre <sup>2</sup>.

Quand Lanfranc arriva au Bec, il trouva ce saint homme occupé à construire lui-même un four. Il ne put voir cette sainte simplicité sans être attendri, se prosterna devant l'abbé, et lui baisa les pieds avec un grand respect. Herluin, de son côté, admira l'humilité d'un si savant homme, et crut avoir trouvé le sujet qu'il deman-

<sup>1</sup> Vit. sæc. V, Bened. part. 1, p. 635. Bol. t. 17, p. 838. — <sup>2</sup> Sæc. VI, Bened. part. 2, p. 343.

daît depuis quelque temps au Seigneur pour instruire ses disciples; car il s'en reconnaissait incapable. En effet, à peine savait-il lire, n'ayant avant sa retraite aucun usage des lettres, selon les mœurs de la noblesse du temps. Lanfranc passa néanmoins trois ans dans une entière solitude, afin de s'instruire des devoirs de la vie monastique, et particulièrement des divins offices, suivant la promesse qu'il en avait faite à Dieu.

Il ouvrit ensuite une école, et enseigna aussitôt avec tant de succès, que non-seulement les enfans et les clercs, mais les maîtres les plus renommés y accouraient de toutes les Gaules. Alors Bérenger, plus abandonné que jamais de ses disciples, chercha dans la carrière théologique, tout-à-fait inconnue pour lui, une amorce nouvelle pour la curiosité, ou du moins un frein contre la désertion. Il interpréta d'une manière contraire à toute l'antiquité les endroits de l'Écriture qui établissent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, s'éleva contre Pascase-Ratbert, renommé entre les docteurs qui l'avaient unanimement soutenue dans le neuvième siècle comme dans tous les autres, et releva beaucoup Jean Scot, qui paraissait l'avoir combattue dans le même temps, mais avec peu d'éclat et moins encore de succès. Lanfranc, scandalisé de la célébrité dangereuse que le novateur de Tours donnait à Jean Scot, s'efforça dans son école de réfuter ce pernicieux écrivain, et de venger la doctrine catholique de Pascase. Sur quoi Bérenger lui écrivit en ces termes : « J'ai appris, mon frère, par » Enguerrand de Chartres, que vous censuriez et donniez pour » hérétiques les sentimens de Jean Scot sur le sacrement de l'au- » tel, en tout ce qui ne s'accorde pas avec votre favori Pascase. » S'il en est ainsi, vous n'avez pas bien usé de votre esprit, qui » n'est point à mépriser, mais qui n'est pas encore assez versé » dans la science des Ecritures. En tenant pour hérétique ce doc- » teur, dont j'approuve les sentimens, vous devez traiter de même » Ambroise, Jérôme et Augustin, pour ne point parler des autres. » Ce fut sur cette lettre, déferée au concile de Rome, que l'on jugea des sentimens hérétiques de Bérenger. Il y fut condamné et privé de la communion. Mais, parce qu'il était absent, on le cita au concile convoqué à Verceil pour le 1<sup>er</sup> septembre de la même année, afin d'être ouï dans ses défenses.

Cependant il profita de l'absence de Lanfranc, qui fut appelé au concile de Rome, et tenta de répandre ses erreurs jusq'en Normandie. Il alla au monastère de Préaux, fondé nouvellement dans le diocèse de Lisieux, et qui respirait toute la ferveur d'une première institution. Robert, dernier duc de Normandie, l'avait honoré de ses bienfaits; et, pour transmettre ses sentimens de bien-

[A  
veit  
pou  
jeu  
serv  
rais  
fans  
ger,  
mur  
du  
jeu  
tess  
rapp  
Bére  
Etat  
reng  
il co  
le re  
forc  
conf  
plie  
trait  
se ve  
Siège  
Rom  
de c  
pond  
dans  
Il  
blée,  
en ef  
garde  
sion à  
dans  
suspe  
Rome  
de l'h  
On y l  
nimit  
ie der  
et sa  
émiss

1 Du

veillance à Guillaume, son fils et son héritier, il avait choisi ce prince pour témoin des dispositions de sa libéralité, ainsi que plusieurs jeunes seigneurs, à qui l'on donna un soufflet, afin qu'ils en conservassent le souvenir; usage dès-lors ancien, et qui présente la raison de ce qui se pratique en donnant la confirmation aux enfans. Ansfroi, abbé de Préaux, n'eut pas plus tôt entendu Bérenger, qu'il eut horreur d'une doctrine si éloignée de la foi commune<sup>1</sup>. C'est pourquoi le novateur passa promptement auprès du duc Guillaume, dont il crut surprendre plus facilement la jeunesse; mais ce prince, montrant déjà la supériorité et la justesse d'esprit qu'il signala par la suite, ne crut pas devoir s'en rapporter à son jugement sur des matières de religion. Il retint Bérenger auprès de lui, et rassembla les plus habiles gens de ses Etats dans la petite ville de Brionne, près l'abbaye du Bec. Bérenger y parut avec un de ses disciples, sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup; mais ils furent si fortement réfutés, qu'on le réduisit lui-même à un silence honteux, puis à la confession forcée de la foi catholique (1050). Car à peine fut-il sorti de cette conférence, qu'il écrivit à ses aveugles sectateurs une lettre remplie de ses blasphèmes accoutumés. Il eut même l'audace d'y traiter d'hérétique l'Eglise romaine et le saint pape Léon, pour se venger, tant des Normands unis de sentiment avec le saint Siège, que de l'excommunication lancée contre lui au concile de Rome. Il ne jugea pas néanmoins à propos d'entrer dans le détail de ce qui s'était passé à Brionne; il différait, disait-il, d'y répondre jusqu'à ce qu'il eût confondu le pape et les Romains dans le concile qui allait se tenir à Verceil.

Il n'eut garde cependant de se rendre à cette auguste assemblée, nommée en plusieurs endroits concile plénier, où l'on vit en effet des évêques de toutes les parties du monde<sup>2</sup>. Mais, pour garder encore quelques mesures, ou plutôt pour mieux faire illusion à ses partisans, il y envoya deux ecclésiastiques qui pussent dans la suite en dénigrer les procédés et en rendre la légitimité suspecte. Lanfranc, que le pape avait retenu depuis le concile de Rome, comme un des hommes qui connaissaient le mieux le système de l'hérésiarque, ne manqua pas non plus de se trouver à Verceil. On y lut publiquement le livre de Jean Scot, qu'on proscrivit à l'unanimité. On exposa ensuite les sentimens de Bérenger, qui depuis le dernier concile avait fourni contre lui mille preuves nouvelles, et sa condamnation fut confirmée, malgré tous les artifices de ses émissaires. A peine eurent-ils ouvert la bouche pour sa défense,

<sup>1</sup> Durand. Troarn part. 9, p. 106.    <sup>2</sup> Herm. Chron. ad an. 105.

que les évêques ne formèrent tous ensemble qu'un même cri d'horreur. Dans ce même concile, le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi de Ravenne, en punition de quelque manquement envers l'Eglise de Rome. Depuis que cette ville avait été le siège principal de l'autorité des Grecs en Italie, ses archevêques conservaient une hauteur et des prétentions exorbitantes, et qui tournaient surtout au préjudice des patriarches de Grado. En punissant Hunfroi, Léon IX accorda le pallium à Dominique de Grado, avec le droit de faire porter la croix devant lui. Mais cet ancien différend ne se vida point encore : ce ne fut que trois ans après que le même pape, dans son concile, statua efficacement que le patriarche de Grado, autrement la nouvelle Aquilée, serait métropolitain des deux provinces d'Istrie et de Vénétie, suivant les privilèges des souverains pontifes.

Sans attendre l'issue du concile qui se tenait en Italie, Bérenger allait toujours en avant dans les Gaules. L'humiliation qu'il avait essuyée dans la conférence de Brionne lui tenait surtout à cœur. Pour couvrir la honte de sa défaite, et raffermir ses partisans déconcertés, il publia une lettre adressée à un savant religieux du Bec, nommé Ascelin, qui avait été un de ses plus terribles antagonistes dans la dispute. Il nie dans cette pièce<sup>1</sup> qu'on l'ait réduit à confesser que Jean Scot avait erré en matière de foi; et, avec sa duplicité et ses subterfuges ordinaires, il explique l'aveu qu'on avait tiré de lui à ce sujet. Il ajoute qu'on ne saurait traiter cet auteur d'hérétique sans témérité, sans injustice, sans impiété; qu'en imaginant au contraire, avec le seul Pascase, qu'il ne reste rien de la substance du pain et du vin dans le sacrement du corps du Seigneur, on donnait dans un sentiment non moins contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Evangile et de l'apôtre S. Paul. Dans la réfutation qu'Ascelin ne manqua point de publier, il fit d'abord sentir la nouvelle imposture de Bérenger; et, pour le confondre par quelques points précis, il prit à témoins tous ceux qui avaient assisté à la conférence, de ce que le novateur était convenu de l'héréticité de cette proposition particulière de Jean Scot : Cela se fait en apparence, et non pas en réalité : *Specie ista geruntur, non veritate*. Il montre ensuite que le sentiment attribué au seul Pascase est celui de l'Eglise universelle; qu'il est parfaitement conforme à la doctrine des évangélistes et à celle du Docteur des nations; enfin, qu'il ne contient rien de contraire à la nature, dont les lois essentielles ne sont autre chose que la volonté toute puissante du Créateur.

Dans les mêmes conjonctures, Adelman, écolâtre de l'Eglise de

[A]  
Lié  
con  
» pu  
» so  
» et  
» tie  
» en  
» no  
» av  
» pa  
» en  
» se  
» à c  
» frè  
» au  
» vo  
» do  
» qu  
» qu  
» lie  
» Jés  
» vo  
» mé  
» tro  
» mil  
» dig  
» que  
» fon  
Ce  
lesqu  
mun  
impr  
les q  
point  
à gre  
et de  
gers  
roya  
la rel  
cile à  
dre à

Liège et depuis évêque de Bresse, écrivit à Bérenger une lettre conçue en ces termes<sup>1</sup> : « Mon frère, mon très-cher frère, car je » puis bien vous donner ce nom tendre en mémoire de la douce » société dans laquelle nous avons vécu à Chartres, vous plus jeune » et moi un peu plus âgé, dans la sainte école du Socrate chrétien, notre vénérable Fulbert; souvenez-vous, mon frère, des » entretiens que ce père, à jamais mémorable, avait le soir avec » nous, dans un petit jardin près la chapelle. Là, nous parlant » avec tant de tendresse que souvent les larmes lui coupaient la » parole, il ne cessait, vous le savez, de nous répéter : Mes chers » enfans, suivez toujours les chemins battus, et marchez soigneusement sur les traces des Pères, sans jamais vous en écarter ni » à droite ni à gauche. Dieu vous préserve donc, mon très-cher » frère, de donner dans les sentiers détournés ! Empressez-vous » au contraire de démentir les bruits qui se répandent contre » vous jusqu'en Germanie, et qui aggravent de jour en jour ma » douleur, sur cette terre étrangère. On ne cesse de me redire » que vous vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, en enseignant » que l'hostie sans tache qu'on immole tous les jours et en tous » lieux sur nos autels, n'est pas le vrai corps et le vrai sang de » Jésus-Christ, mais une simple figure et une ressemblance. Je » vous conjure donc, par les miséricordes éternelles et par la » mémoire immortelle de notre incomparable maître, de ne pas » troubler la paix de l'Eglise catholique, pour laquelle tant de » milliers de martyrs et de saints docteurs ont combattu et prodigué leurs sueurs et leur sang. Ils ont si bien pris sa défense, » que tous les hérétiques passés et à venir sont également con- » fondus. »

Cette exhortation touchante, jointe aux moyens solides sur lesquels Adelman établissait dans la même lettre la croyance commune de l'eucharistie, était sans doute de nature à faire une forte impression; mais les chefs de parti n'ont communément d'entrailles que pour leur système et leur fausse gloire. Bérenger ne cessa point de travailler, par ses discours, ses écrits et ses émissaires, à grossir sa secte. Il s'appliqua surtout à se faire des protecteurs et des partisans dans l'épiscopat, et séduisit en effet Brunon d'Angers et Froiland de Senlis. Alors tous les autres évêques du royaume conçurent de vives alarmes sur les périls que courait la religion. Ils les communiquèrent au roi, qui convoqua un concile à Paris pour la mi-octobre de cette année 1050, et fit enjoindre à Bérenger de s'y rendre.

<sup>1</sup> Apud Lanfr. t. 9, p. 24.

A l'époque indiquée, un grand nombre de prélats, de savans ecclésiastiques et de pieux seigneurs, à la suite du roi Henri, arrivèrent au concile : mais l'hérésiarque n'eut garde d'y comparaître <sup>1</sup>. Il demeura caché à Angers, auprès de l'évêque son fauteur. On ne laissa point que de procéder contre lui. On lut ses écrits avec attention, et l'on écouta d'abord avec un grand silence : mais leur doctrine impie excita bientôt les murmures et les clameurs de l'indignation. L'auteur fut sur-le-champ et unanimement condamné, aussi bien que le livre de Jean Scot. Le roi et les seigneurs se montrant beaucoup plus animés que le clergé, contre les ennemis du mystère adorable qui fait l'objet le plus sacré du culte public, il fut statué que, si ces sectaires ne venaient point à résipiscence, l'armée française, ayant à sa tête les clercs en habits sacerdotaux, marcherait contre ces impies, et en ferait justice. A cette nouvelle, les novateurs furent consternés, et les moins opiniâtres abjurèrent d'abord la nouvelle hérésie. Mais bientôt les chefs de la secte, par leurs artifices et leurs protecteurs, trouvèrent moyen de conjurer cet orage. L'évêque de Senlis surtout mania si bien l'esprit du roi, lui fit tant d'éloges des vertus et de la piété de Bérenger, que le prince, comme tous les grands, si souvent dupes en ce genre, ne put se persuader qu'un ecclésiastique si pieux fût un hérétique. On fit même craindre au roi de devenir l'instrument de l'envie à qui le mérite faisait ombre. En un mot, le roi Henri, sans changer de sentimens, changea de procédés, ou du moins se laissa beaucoup adoucir à cet égard. C'est ainsi que le manège et l'hypocrisie rendent souvent inutile le zèle des meilleurs princes : l'erreur, qu'ils pouvaient sans peine étouffer à sa naissance, jette ensuite des racines, qu'il devient presque impossible d'extirper.

Le désir de remédier entièrement aux maux de l'Eglise de France, y appela le pape Léon, peu après le concile de Verceil. Mais les novateurs dissimulèrent pendant ce nouveau séjour qu'il fit dans le royaume : nous ne voyons pas qu'il ait eu aucun sujet de se plaindre de la négligence qu'on mettait à les y réprimer. Il eut au contraire à s'occuper d'un objet bien mieux assorti à ses pieuses inclinations. Ce fut dans ce voyage qu'il établit S. Robert abbé de la Chaise-Dieu, cet asile sacré des plus pures vertus. et si justement nommé maison de Dieu, *casa Dei*. Le saint fondateur était fils du comte Géraud, issu de la famille de S. Géraud d'Aurillac <sup>2</sup>. Il passa sa jeunesse dans une innocence admirable, avança toujours avec les années de vertu en vertu, et prit enfin,

<sup>1</sup> Durand. Troarn. — <sup>2</sup> Sæc. VI, Bened. part. 2, p. 188

quoique prêtre et chanoine de Saint-Julien de Brioude, la résolution de se consacrer à Dieu dans la solitude. Il s'associa Etienne et Dalmace, deux hommes de haut rang qu'il avait gagnés à Dieu. Tous trois se retirèrent auprès d'une petite église à demi ruinée, qui appartenait à deux frères chanoines du Puy, et qu'ils obtinrent d'eux sans peine, avec le désert d'alentour. L'un de ces frères, nommé Arbert, vint même dans la suite se joindre à eux. Ils eurent beaucoup à souffrir, non-seulement de la stérilité du lieu, mais de la grossièreté et de la dureté des gens du pays, qui leur faisaient tous les jours des insultes. Enfin, par leur travail et leur patience, ils triomphèrent de tous les obstacles. Il se présenta un si grand nombre de personnes qui voulaient vivre sous la conduite de Robert, qu'il conçut le dessein d'établir un monastère en règle; ce qu'il exécuta, avec l'approbation de l'évêque de Clermont, et du consentement tant du roi Henri que du pape Léon, qui donnèrent l'un et l'autre à cet effet leurs lettres datées de cette année 1052. Le saint abbé, sans autre fonds que celui de la Providence, répara jusqu'à cinquante églises qui tombaient en ruines; il vit jusqu'à trois cents moines dans son monastère, qui devint dans la suite le chef d'une congrégation nombreuse sous la règle de S. Benoît. Il gouverna quinze ans sa communauté, et fit tant de miracles après sa mort (1067), que ses religieux, bien éloignés d'en publier de faux à son honneur, le prièrent de ne plus troubler leur solitude et leur recueillement, par des merveilles qui attiraient à leur désert un concours perpétuel de toutes sortes de personnes.

Le saint pape Léon IX reçut aussi beaucoup de consolation des fruits de salut que produisait alors dans l'Église de France la sainte institution des chanoines réguliers, qui commençait à se répandre dans ce royaume. On y avait vu depuis long-temps les clercs de plusieurs Églises vivre en communauté, sous une règle et des supérieurs; mais ce genre de vie, leur laissant la propriété de leurs biens et le pouvoir d'en faire l'usage qu'ils jugeaient à propos, ne les constituait pas religieux. Quoique S. Augustin eût certainement établi en Afrique de ces chanoines qui ne possédaient rien en propre, il est au moins fort douteux qu'il y en ait eu dans les Gaules, avant l'établissement de la congrégation de S. Ruf d'Avignon, que quatre pieux ecclésiastiques, nommés Arnaud, Odilon, Ponce et Durant, instituèrent l'an 1039. La même année, Sasuvalon en établit une communauté à l'autre extrémité de la France, dans le lieu nommé Falempin, avec l'approbation et par les libéralités de Hugues, évêque de Noyon et de Tournai.

Depuis ce temps-là, il s'est formé un grand nombre de ces établissements.

Après avoir affermi les Français dans tous leurs pieux desseins, le pape passa de nouveau en Allemagne, où il se rencontra avec S. Hugues de Cluny, au baptême d'un fils de l'empereur, que le saint abbé leva des fonts. On donna à l'abbé Hugues une marque encore plus importante de confiance et d'estime, en l'envoyant en Hongrie pour en arrêter les troubles, et négocier entre l'empereur et le roi la paix qui fut en effet conclue. Léon repassa aussitôt en Italie, où il tint un nouveau concile, et déposa encore quelques évêques scandaleux. Dans la même année 1052, cet infatigable pontife se trouva pour la troisième fois en Allemagne. Des voyages si longs et si souvent réitérés paraîtront sans doute extraordinaires de la part du chef de l'Eglise : mais les désordres étaient si grands en plusieurs endroits, la multitude, la qualité, l'audace des coupables si imposantes et si pernicieuses, que la présence de Pierre, chargé de raffermir ses frères dans la foi, pouvait seule arrêter le cours de la perversion, et remettre en particulier les Eglises d'Occident en état de résister au plus grand des scandales, que l'Orient allait leur donner en consommant sa schismatique défection.

Cependant Léon IX se crut encore obligé de paraître dans ces provinces d'Italie, que les Normands avaient enfin soumises à une domination si faible dans ses principes. Depuis la glorieuse défense de Salerne par les quarante pèlerins de cette nation, qui revenaient de la Terre-Sainte, leurs habiles compatriotes n'étaient pas restés sourds aux invitations réitérées des Italiens, qui les avaient pressés de venir partager la douceur de leur climat et les beaux fruits d'une terre si fortunée. L'amour de la gloire fut un aiguillon plus vif encore pour la bravoure normande. Plusieurs d'entre eux vinrent d'abord, comme on l'a vu, tenter fortune en Calabre, sous le comte Rodolphe, puis sous le fameux Robert Guiscard. Ils firent des prodiges de valeur contre les Sarrasins et les Grecs : avec une poignée d'hommes, ils délivrèrent en assez peu de temps l'Italie de ce double joug. Mais ne montrant plus à beaucoup près le désintéressement et la modération des libérateurs de Salerne, ils se payèrent de leurs services par l'invasion et par l'oppression. Au défaut d'ennemis, ils mirent à contribution le pays même, sans épargner les églises et les monastères. Du temps du pape Léon IX, leurs violences et leurs brigandages allèrent si loin, qu'elles lui firent regretter pour les malheureux Calabrois le joug des Grecs, et réclamer le secours de ceux-ci. Voici en quels termes il en écrivit à Constantin-Monomaque, empe-

reur de Constantinople : « En voyant la nation des Normands s'élever avec une impiété plus que païenne contre l'Eglise de Dieu, tourmenter et massacrer les Chrétiens, n'épargner ni l'âge le plus tendre, ni le sexe le plus faible, ne mettre aucune différence entre le sacré et le profane, dépouiller les églises, les abattre et les brûler, j'ai cru que la sollicitude qui doit me faire veiller au bien de toutes les Eglises, m'engageoit à m'opposer à ces maux. J'en ai repris les auteurs; je les ai priés, conjurés, avertis; mais tout a été inutile. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il fallait faire craindre la vengeance des hommes à ceux qui ne craignent pas celle de Dieu; non que je veuille la mort d'aucun Normand ou de quelque autre : je ne cherche qu'à réprimer, par la terreur des armes, ceux que la crainte des jugemens de Dieu n'arrête point. <sup>1</sup> » Ainsi, après avoir tenté sans succès tous les autres moyens, sans épargner les foudres de l'Eglise, Léon IX prit le parti de marcher contre les Normands, avec une armée composée d'Allemands et d'Italiens.

C'est à tort que cette démarche ferait accuser Léon d'avoir suivi les mouvemens trop impétueux de son zèle. Ceux qui citent la chronique d'Herman et lui font dire qu'il ne convenait au pape de combattre qu'avec des armes spirituelles, ne le citent point avec exactitude : cet auteur contemporain dit seulement qu'il convenait mieux que Léon se bornât à employer les foudres de l'Eglise. Car, en principe, tous les théologiens s'accordent à reconnaître que le pape peut se servir des censures pour faire observer la justice, même à l'égard des biens temporels; ils ne diffèrent que pour fixer les cas où il y a réellement abus; or, pour en juger sainement, il faut se reporter à l'époque où les faits ont eu lieu, et ne point apprécier le passé d'après les idées de notre temps. Il est vrai que Pierre Damien, alors abbé des solitaires de Fontavelle, et ordinairement si respectueux à l'égard des souverains pontifes, désapprouva hautement cette expédition; mais comme l'Eglise universelle pense autrement que lui, on peut ne point tenir compte de son blâme. Le pieux ermite s'élevait alors contre les évêques allemands et français qui ne se faisaient aucun scrupule de prendre le casque et d'endosser la cuirasse, et dans l'ardeur de son zèle, il a franchi les bornes <sup>2</sup>. Léon IX n'imita point d'ailleurs les prélats dont Pierre Damien critiquait les costumes guerriers : il joignit aux siennes les troupes que lui avoit envoyées l'empereur d'Allemagne; et s'il crut devoir les accompagner, il est certain qu'il n'était point présent au combat. Au surplus,

<sup>1</sup> *Hist. de l'Eglise gallic.* t. 9, p. 347. — <sup>2</sup> *Labb. Concil.* t. 9, p. 948.

de même qu'on loue Jean X d'avoir chassé les Sarrasins du poste qu'ils occupaient sur le Garillan (966), peut-être n'a-t-on blâmé Léon IX que parce que le succès n'a point paru justifier son entreprise. L'armée pontificale fut complètement défaite : le pape, qui était dans une petite ville voisine, où il attendait l'issue du combat, fut bientôt assiégé et forcé de se rendre. Les Normands le traitèrent néanmoins avec beaucoup de respect. Ils ne lui demandèrent, pour prix de sa liberté, que l'absolution des censures qu'il avait lancées contre eux, et qu'il crut devoir révoquer. Toutefois ils le retinrent à Bénévent, depuis le mois de juin 1053. où s'était livrée la bataille, jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

Dans cet intervalle, il reçut la triste nouvelle que Michel Cerulaire, patriarche de Constantinople, s'était élevé avec le dernier emportement contre l'Eglise romaine. L'attaque était préparée de loin, la conduite de Michel concertée à loisir, les principaux acteurs bien affermis, et le chef en état de lever le bouclier sans crainte. L'initiateur de Photius n'avait cependant ni le génie, ni l'érudition, ni tous les autres talens de son modèle. Mais la plaie faite anciennement à l'Eglise grecque, et si mal fermée depuis, n'avait pas cessé de saigner; les forces de cette Eglise avaient achevé de s'épuiser sourdement; et dans l'état déplorable où elle se trouvait au temps de Michel, l'habileté subalterne de ce dernier corrupteur suffisait à la tâche qu'il lui restait à remplir. Il eut soin d'ailleurs de s'associer deux hommes propres, l'un par son audace, l'autre par son érudition, à assurer pleinement le succès. Le premier était Léon d'Acride, métropolitain de Bulgarie, et l'autre Nicéas, moine du monastère de Stude. Michel écrivit, en son nom et en celui de Léon, à Jean, évêque de Trani dans la Pouille, une lettre qu'il prétendait faire passer plus loin<sup>1</sup>. Il y renouvelait les reproches que Photius avait faits aux Latins; et par ce principe de vanité qui rend tous les sectaires si sensibles à la gloire d'encherir les uns sur les autres, il faisait à l'Occident un crime énorme de l'usage des azymes, dont le premier auteur du schisme n'avait jamais parlé. Humbert, que le pape Léon avait amené avec lui de Lorraine, et qu'il avait déjà fait cardinal du titre de Sainte-Rufine, eut communication, en passant à Trani, de la lettre du patriarche de Constantinople. Comme il était très-versé dans la langue grecque, il la traduisit fidèlement en latin, et la porta au pape, qui prévint dès-lors toutes les suites d'une attaque si brusque et si gratuite.

<sup>1</sup> Ap. Baron. an. 1054.

du poste  
n blâmé  
son en-  
le pape,  
issue du  
ormands  
e lui des  
s censu-  
évoquer.  
in 1053.  
née sui-

el Ceru-  
mier em-  
e de loin,  
urs bien  
e. L'imi-  
tion, ni  
ancienne-  
cessé de  
er sour  
emps de  
uffisait à  
de s'as-  
par son  
ait Léon  
oine du  
celui de  
tre qu'i  
proches  
e vanité  
érir les  
orme de  
avait ja-  
c lui de  
nte-Ru-  
e du pa-  
s la lan-  
orta au  
si brus-

Le souverain pontife écrivit sans différer, pour réprimer ces audacieux, qui prétendaient éclairer ou plutôt dénigrer l'Eglise romaine, établie par Jésus-Christ la première et la maîtresse de toutes les autres. « Le siège apostolique, dit-il <sup>1</sup>, aura donc ignoré, » pendant plus de mille ans depuis la passion de Notre-Seigneur, » comment on doit faire la mémoire du sacrifice de cette adorable » victime. » Il relève ensuite les erreurs et les négligences, bien des manquemens inexcusables et graves, dont on pouvait accuser les Grecs plus justement que les Latins. Il leur reproche spécialement l'usage d'ordonner des eunuques pour l'épiscopat même: « Ce qui a donné lieu, dit-il, de publier qu'une femme avait été » placée sur le siège de Constantinople. » On peut remarquer à ce propos, et sans que nous donnions plus de développement à cette observation, quel fond on doit faire sur l'histoire de la papesse Jeanne, que ses inventeurs placent long-temps avant Léon IX. « Quant aux usages indifférens, reprend le pontife, quant aux » coutumes diverses, reçues en diverses Eglises, il serait dérai- » sonnable et très-criminel d'en retrancher aucune de la commu- » nion sous ce vain prétexte! Ainsi, l'Eglise romaine donnant » l'exemple de la condescendance et de la charité, tandis qu'à » Constantinople, comme le bruit s'en répand, on ferme les égli- » ses aux Latins; à Rome, au contraire, on ne laisse pas seule- » ment les Grecs suivre leurs usages particuliers, mais on les » exhorte à les observer religieusement. Nous savons que c'est le » défaut de foi et de charité, et non la diversité des coutumes, » qui nuit au salut. »

Cependant l'empereur Constantin-Monomaque, qui avait besoin du pape et de l'empereur Henri contre les Normands, écrivit au souverain pontife, afin de rétablir la bonne intelligence entre l'Eglise grecque et latine : il obligea le patriarche Michel à écrire pour la même fin. Le pape, qui souhaitait vivement l'union, envoya trois légats à Constantinople (1054), le cardinal Humbert, Pierre, évêque d'Amalfi, et Frédéric, diacre et chancelier de l'Eglise romaine, parent du pape et de l'empereur Henri, et par la suite, pape lui-même sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargés de lettres pontificales pour l'empereur et le patriarche de Constantinople; celui-ci n'y était qualifié que d'archevêque. Le saint pontife lui reprochait même <sup>2</sup>, comme une usurpation insensée, le titre qu'il s'arrogeait de patriarche universel; titre que ni S. Pierre, lui dit-il, ni aucun de ses successeurs, n'a consenti à recevoir. Dans la lettre à l'empereur <sup>3</sup>, il exalte l'empressement de

<sup>1</sup> Leon. IX, ep. 5. — <sup>2</sup> Ep. 6. — <sup>3</sup> Ep. 7.

ce prince à proposer le premier la concorde et la réunion. Il touche ensuite l'affaire des Normands ; et, circonstance qui justifie la conduite de ce saint pape contre eux, il nous apprend qu'il avait marché avec des forces, non pour leur procurer la mort, mais pour ramener, par la crainte des hommes, ceux qui se montraient inaccessibles à la crainte du Seigneur ; que tandis qu'il les rappoait de nouveau aux principes de la religion, par des exhortations paternelles, et qu'ils l'assuraient de leur obéissance par toutes sortes de promesses, ils avaient attaqué les gens de sa suite au moment où l'on s'y attendait le moins.

Lorsque le saint pontife écrivit ces lettres, il était encore entre les mains des Normands, qu'il édifia et rendit tout confus de leurs propres succès, par le spectacle assidu qu'il leur donna de l'austérité et de la sainteté de sa vie. Il couchait par terre sur un simple tapis, avec une pierre pour chevet, et revêtu d'un cilice sur la chair ; encore ne demeurait-il pas long-temps couché. Il récitait chaque nuit le psautier, et faisait des genuflexions sans nombre. Tous les jours il célébrait la messe, récitait de nouveau le psautier avec une infinité de prières<sup>1</sup>. Ses aumônes étaient immenses : de tous les pauvres qui se présentaient, on ne lui en vit jamais refuser un seul. Depuis le fatal combat de ses troupes avec les Normands, il parut plongé dans un chagrin mortel, puis il tomba dans une langueur dont il ne releva plus. Il retourna cependant à Rome, tout malade qu'il était. Mais à peine y eut-il été quelques jours, que, sentant ses forces absolument épuisées, quoiqu'il n'eût que cinquante-deux ans, il se fit porter à l'église de Saint-Pierre pour y recevoir l'extrême-onction, puis le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur. Enfin, il mourut le 19 avril de l'année 1054, la sixième de son entrée au pontificat, qui depuis vaqua près d'un an. Il avait fait plusieurs miracles pendant sa vie, et il s'en fit encore beaucoup à son tombeau. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort.

Cependant les légats arrivèrent heureusement à Constantinople, et furent reçus très-honorablement par l'empereur<sup>2</sup>. Pendant leur séjour, Humbert, chef de la légation, fit par écrit une ample et solide réponse à la lettre du patriarche Michel et de Léon d'Acride contre les Latins. Il la communiqua aussitôt à l'empereur, qui en parut si content, que ce prince la fit traduire en grec, et publier de toutes parts. Il répondit aussi au traité du moine Nicétas, surnommé Pectorat, sur les mêmes chefs à peu près que ceux articulés par Michel-Céruleire. Nicétas y avait reproché de plus aux Latins,

<sup>1</sup> Vit. c. 12. — <sup>2</sup> Baron. juxta. cod. Vatic.

qu'ils rompaient le jeûne du carême, en disant tous les jours la messe avant l'heure de none ; au lieu qu'en ces jours les Grecs ne célébraient que la messe des présanctifiés, à l'heure de none, et sans consacrer, comme il se pratique encore parmi eux. Le savant cardinal, après avoir fait sentir la petitesse et le ridicule de ces objections, fait voir que les Latins observaient le carême incomparablement mieux que ces Orientaux, qui, en s'attachant à des minuties, souvent ne jeûnaient point du tout, et apportaient à l'Eglise des légumes ou d'autres nourritures, qu'ils mangeaient publiquement. L'empereur fit encore traduire ce second traité d'Humbert.

Il alla même, avec les légats et un grand nombre de courtisans, au monastère de Stude, dont Nicéas était moine, fit brûler son livre devant tout le monde, et obligea l'auteur à l'anathématiser, avec tous les audacieux qui oseraient nier la primauté de l'Eglise romaine, ou reprendre un seul point de sa foi toujours orthodoxe. On eut tout lieu de croire Nicéas sincèrement converti. Dès le lendemain, il vint de son plein gré trouver les légats dans leur palais, proposa quelques restes de difficultés, et après en avoir reçu la solution, prononça de nouveau l'anathème contre tout ce qu'il avait dit ou entrepris au préjudice du saint Siège. Ainsi les légats ne l'admirent pas seulement à leur communion, mais s'en servirent utilement pour leur entreprise, et lui accordèrent beaucoup de part à leur confiance.

Il n'en fut pas ainsi du fourbe patriarche. Comme il n'avait donné quelque sorte de satisfaction au souverain pontife que par complaisance pour Constantin, et qu'il était peut-être en connivence avec cet empereur d'une nation dont la droiture la plus apparente laisse toujours quelque ombrage ; bien loin de se rétracter comme Nicéas, il ne voulut jamais parler aux légats, qu'il traitait d'excommuniés, ni même les voir. C'est pourquoi ils se transportèrent à Sainte-Sophie, le samedi 16 de juillet, comme le clergé était préparé pour la messe : après s'être plaints de l'obstination schismatique du patriarche Michel, ils déposèrent sur le grand autel un acte d'excommunication, puis sortirent, en secouant, selon l'Evangile, la poussière de leurs pieds. Ils donnèrent ensuite les avis convenables aux églises latines de Constantinople, prirent congé de l'empereur, et partirent comblés de présents pour Saint-Pierre de Rome et Saint-Benoît du Mont-Cassin.

Deux jours après, comme ils étaient à Sélimbrie, l'empereur les fit rappeler, à l'instante prière du patriarche, qui promettait enfin de conférer avec eux, et de procéder à la réunion. Mais le perfide schismatique, sous prétexte d'une conférence publique qu'il avait demandée, prétendait faire assommer les légats par le

peuple, en lui persuadant qu'ils avaient lancé l'excommunication contre tous les Grecs, et qu'ils les voulaient soumettre aux Latins comme des esclaves. C'est pourquoi l'empereur, qui connaissait son patriarche, ne voulut pas qu'on tint de conférence, ni de concile, à moins qu'il n'y assistât lui-même ; après avoir vérifié ses soupçons et mis obstacle au dessein du schismatique, il fit sur-le-champ repartir les légats. Irrité d'avoir manqué son coup, Michel-Cérulaire excita une sédition contre l'empereur, qu'il accusa d'intelligence avec les Latins pour opprimer la liberté des Grecs. La chose alla si loin, que le prince fut réduit à mettre entre les mains du patriarche les interprètes des légats, qui n'étaient pas encore sortis de Constantinople. Toute la vengeance qu'il put alors tirer de Cérulaire, devenu formidable par le grand nombre des schismatiques, ce fut d'ôter leurs charges tant aux parens qu'aux amis de ce factieux prélat, et de les éloigner du palais. La mort de Constantin, avancée par ses débauches, et qui arriva vers la fin de cette année 1054, ne permit point à cet empereur de pousser plus loin la punition. L'impératrice Zoé était morte quelque temps auparavant. Sa sœur Théodora monta pour la seconde fois sur le trône, et fut reconnue seule maîtresse de l'empire. Quoiqu'elle ait su rendre ce second règne redoutable au dehors et aimable au dedans, elle eut toujours une crainte extrême que le patriarche séditieux ne cabalât contre elle, comme il avait fait contre Constantin. Ainsi Michel-Cérulaire eut tout pouvoir sous cette impératrice, au moins pour consommer ce que Photius avait si bien préparé.

Il ne se borna point à rendre contre les légats du saint Siège un décret d'anathème approuvé de quatorze archevêques, ni à resserré de l'Orient : il y voulut encore entraîner les autres Eglises patriarcales, qui repugnèrent d'abord à rompre ouvertement avec le siège du Prince des apôtres. Pierre, patriarche d'Antioche, répondit à ces sollicitations d'une manière conforme à sa première conduite, lorsqu'à son avènement au patriarcat, l'année précédente, il avait demandé la communion du pape Léon IX, et reconnu hautement la primauté de l'Eglise romaine. Il représenta au zéléteur de la désunion, que la plupart de ses griefs contre les Latins n'étaient que des usages indifférens ; que les Grecs, de leur côté, avaient aussi des observances très-particuliers ; qu'à l'égard des reproches plus sérieux faits aux Occidentaux, on devait considérer la bonne intention, et que, tant que la foi n'était pas en péril, il fallait craindre sur toute chose de rompre l'unité et la charité fraternelle. Pierre releva même dans les Lettres

de Michel plusieurs traits grossiers d'ignorance ou de mauvaise foi, tels que l'imputation faite aux Latins de manger du sang et des viandes suffoquées, dont on s'abstenait encore dans l'Occident comme dans l'Orient; de ne point honorer les reliques, ni les saintes images, auxquelles le patriarche d'Antioche, comme il le témoigne, voyait lui-même les pèlerins francs rendre de si pieux hommages. Enfin il signala l'anachronisme concernant les dyptiques de Constantinople et le pape Vigile, que l'ignorant et fougueux Michel disait en avoir été retranché pour avoir refusé de se présenter au sixième concile, lequel n'avait été célébré que plus d'un siècle après la mort de ce pape. « Considérez, reprenait Pierre » d'Antioche, que de la division entre nos Eglises et le grand siège » apostolique sont venus tous les malheurs; que pour cette cause, » les peuples sont en trouble, les villes et les provinces désolées, » et que nos armes ne prospèrent nulle part. » Le seul article de la procession du Saint-Esprit paraissait faire impression sur ce patriarche, comme sur la plupart des Orientaux, qui avaient néanmoins reconnu au second concile de Nicée, suivant la lettre de S. Taraise à Constantinople, que la troisième personne de la Trinité procédait du Père par le Fils. Peu à peu cependant, ces légers Orientaux relâchèrent les nœuds de leur union avec le siège de Pierre, ils effacèrent ses successeurs de leurs dyptiques, et bientôt ne se distinguèrent plus du parti schismatique de Cérulaire.



## LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

DEPUIS LA CONSOMMATION DU SCHISME DES GRECS EN 1054, JUSQU'AU  
PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE VII, EN 1073.

Pendant le long espace de temps que le saint Siége resta sans pasteur depuis la mort de Léon IX, Michel Cérulaire eut tout le loisir d'étendre en Orient et de cimenter sans gêne le schisme des Grecs. La courte durée de la plupart des pontificats jusqu'à celui de S. Grégoire VII, les antipapes qui s'élevèrent dans cet intervalle, et beaucoup d'autres embarras domestiques, empêchèrent les papes de porter leurs vues au loin, et de suivre une affaire qui exigeait d'ailleurs une habileté peu commune. Hildebrand, très-accrédité avant de monter sur la chaire de S. Pierre, avait sans doute assez de génie et assez de courage pour les plus grandes entreprises; mais les désordres de l'Occident ne lui laissaient guère le loisir de soumettre la Grèce. En se conformant aux maximes et aux décrets de l'antiquité sur les censures et les dépositions des évêques, il s'occupa à rétablir la discipline ecclésiastique; en même temps, fidèle à l'exemple de ses prédécesseurs et suivant l'opinion de son époque, il réprima l'ambition et les injustes entreprises des princes. Mais afin que le lecteur ne se préoccupe point à l'avance contre la ligne de conduite qu'a tenue ce saint et grand pontife, nous consignerons ici les aveux d'écrivains peu suspects. « Si les papes, dit le philosophe Hume, se sont trompés » en croyant posséder une autorité temporelle, ils en ont pour » l'ordinaire fait un usage louable et humain, soit en entretenant » la paix entre les princes chrétiens, soit en les unissant contre » des hordes barbares qui étendaient chaque jour leurs conquêtes » sanguinaires, soit en réprimant la simonie, la violence, et les » excès de tous genres, que des maîtres orgueilleux et cruels ne » craignaient pas de commettre contre des sujets faibles et oppri- » més. Cette autorité a servi, selon la remarque d'un homme cé- » lèbre, à faire de tout le monde chrétien une seule famille, dont » les différends se jugeaient par un père commun, pontife du » Dieu de la concorde et de la justice : grande et intéressante

« idée de l'administration la plus vaste et la plus magnifique qu'on pût imaginer. » Un autre protestant, Jean Voigt, qui a publié une Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle, y rend à ce pontife plus de justice que ne lui en ont rendu quelques historiens français. Aussi le comte de Maistre écrivait-il : « Un temps viendra où les papes contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés, dans tous les pays, comme les véritables génies constituans de l'Europe. Personne n'en doutera, dès que les savans français seront chrétiens, et dès que les savans anglais seront catholiques, ce qui doit bien ce pendant arriver une fois <sup>1</sup>. »

Hildebrand, né en Toscane de basse extraction, instruit dans les lettres et la piété par les soins d'une tante qui était abbesse du Mont-Aventin, moine de Sainte-Marie au même lieu, puis de Cluny, abbé de Saint-Paul de Rome, sous-diacre et peu après archidiacre de l'Eglise romaine, prit de bonne heure une très-grande part à toutes les importantes affaires <sup>2</sup>. Long-temps avant d'être pape, il parut avoir la principale autorité dans le gouvernement de l'Eglise. Après la mort de Léon IX, le peuple et le clergé de Rome l'envoyèrent en Allemagne, avec pouvoir d'y élire le sujet qu'il jugerait digne de succéder à ce pontife, dont les vertus faisaient désirer que le nouveau pape fût de la même nation. Hildebrand, dans une assemblée tenue à Mayence, fit choisir par les évêques Gébéhard d'Eichstet, proche parent de l'empereur. Ce prince en fut affligé, tant à cause de la tendre amitié qu'il portait au prélat, qu'à raison des services qu'il tirait de sa grande capacité dans les affaires. Gébéhard, de son côté, en sut si mauvais gré à Hildebrand, qui professait encore la vie monastique, qu'à cause de lui, à ce qu'on prétend, il témoigna toujours aimer peu les moines. Il céda néanmoins, de peur de résister à l'ordre du Ciel, et partit pour Rome, où il fut reconnu d'un consentement unanime, sous le nom de Victor II, et intronisé le jeudi-saint, 13 d'avril 1055. Il n'occupa le saint Siège que deux ans et quelques mois, et garda jusqu'à sa mort l'évêché d'Eichstet. Son zèle pour la discipline lui attira des ennemis qui voulurent le faire périr, en mettant du poison dans le calice comme il disait la messe : mais Dieu garantit ce vertueux pontife d'une manière miraculeuse, suivant le rapport d'un auteur grave et contemporain <sup>3</sup>.

L'empereur vint en Italie la même année que le nouveau pape, et l'on tint à Florence un grand concile, tant pour extirper les abus qui recommençaient depuis la mort du saint pape Léon, que

<sup>1</sup> *Essai sur le Princ. générat. des constit. polit.* — <sup>2</sup> Bull. t. 17, p. 113. *Sæc. VI, Bened. part. 2, p. 407.* — <sup>3</sup> Lamb. an. 1054.

pour proscrire de nouveau les erreurs de Bérenger. Afin d'étendre ces fruits de salut aux Eglises voisines, Victor envoya légat en France, le sous-diacre Hildebrand, auquel il ne pouvait refuser son estime, et dont il connaissait, par sa propre expérience, la persévérance invincible en présence des plus grands obstacles.

Le légat tint d'abord un concile dans la province de Lyon, et déposa six évêques coupables de simonie. L'archevêque d'Embrun, nommé Hugues, se trouvait entaché du même vice; mais, usant, pour se maintenir, des moyens qui lui avaient réussi pour s'élever, il corrompit ses accusateurs par argent, parut ensuite avec audace dans le concile, et demanda fièrement où étaient ses accusateurs. Tous les assistans gardaient un profond silence. Le légat dit au coupable, en jetant un profond soupir : « Croyez-vous que le Saint-Esprit soit de même nature que le Père et le Fils? — Je le crois » fermement, répondit Hugues. — Dites donc, reprit Hildebrand, « le *Gloria Patri*. » Hugues le commença, prononça les noms du Père et du Fils, et ne put jamais nommer le Saint-Esprit, quoiqu'il se reprit jusqu'à trois fois. Alors le prélat simoniaque, se reconnaissant indigne de proférer le nom de la personne adorable dont il avait profané les dons par son trafic sacrilège, s'avoua publiquement coupable, et subit sans résistance la peine de déposition. Par un miracle d'un autre ordre, moins étonnant, mais plus heureux pour le prélat que le premier, il suivit à Cluny le saint abbé Hugues qui avait assisté au concile, et se fit moine dans cette abbaye, pour pleurer ses fautes et en réparer le scandale<sup>1</sup>. Pierre Damien et Didier du Mont-Cassin, qui devint pape, attestent ce miracle qu'ils avaient appris de la bouche d'Hildebrand<sup>2</sup>. Mais la preuve la moins équivoque de ce prodige, ce fut le grand nombre de simoniaques à qui il imprima une terreur salutaire. Il y eut quarante-cinq évêques et vingt-sept abbés ou prieurs qui se reconnurent coupables de simonie, et renoncèrent volontairement à leurs dignités<sup>3</sup>.

Hildebrand suivit lui-même S. Hugues à Cluny, où il avait été moine, et ne trouva, en visitant cette nombreuse communauté, que des sujets d'applaudir à la régularité, à la concorde et à toutes les vertus qui continuaient d'y régner. De là il se rendit à Tours, pour condamner Bérenger dans le lieu même qui avait été le berceau et l'école de l'erreur. Le novateur ne put se dispenser d'y comparaître. Lanfranc, le plus redoutable de ses antagonistes, ne manqua pas non plus de s'y rendre, comme plus en état que personne de suivre le sophiste dans les subterfuges de sa vaine dia-

<sup>1</sup> Guil. Malmesh. de Reg. Angl. l. 3. — <sup>2</sup> Opusc. XIX, c. 6. — <sup>3</sup> Petr. Arag. do gest. Rom. PP.

lectique. Berenger en effet ne put tenir devant cet homme profond et pénétrant : il prit le parti d'abjurer, et protesta qu'il n'aurait plus sur l'eucharistie d'autres sentimens que ceux de l'Eglise catholique. Ce ne fut pour lui qu'un de ces sermens qui arrêtent peu les chefs de secte, quand le parjure leur devient utile ; mais cet aveu servit à ramener plusieurs de ses partisans, et disposa Brunon d'Angers, son plus ardent protecteur, à une conversion sincère.

On traita, dans ce concile, une affaire tout-à-fait semblable, pour le fond et la forme, à plusieurs autres dont certains critiques ont usé pour étayer leurs récriminations contre les papes. L'empereur Henri III avait envoyé des ambassadeurs au concile, pour se plaindre de ce que Ferdinand I<sup>er</sup>, roi de Castille et de Léon, au lieu de le reconnaître, prenait lui-même le titre d'empereur, et pour demander que celui qui agissait ainsi contre le droit et l'usage ancien fût contraint de renoncer à son usurpation, et, s'il refusait d'obéir au concile, présidé par le légat, retranché de la société chrétienne. Henri soumettait par là son droit à l'arbitrage et au jugement du concile : il reconnaissait en même temps à l'Eglise une puissance coactive pour l'exécution de sa sentence. Les évêques et le pape, qui fut consulté, trouvèrent justes les plaintes de l'empereur, et l'on députa à ce sujet vers le roi Ferdinand. Ce prince prit l'avis des évêques et des seigneurs de ses Etats, reçut d'eux le conseil de ne pas résister au pape, et répondit aux députés qu'il ne s'arrogerait plus la qualité d'empereur, et qu'il suivrait tout ce qu'avait prescrit le Siège apostolique<sup>1</sup>.

Le légat, croyant la conversion de Bérenger sincère et la foi en sûreté, tourna ses vues vers la réformation et l'entier rétablissement de la discipline. Le célibat des prêtres était l'article qui souffrait le plus de difficulté, principalement en Normandie, tant par suite du mauvais exemple des derniers archevêques de Rouen, que par suite de l'ignorance et de la rudesse indisciplinable des premiers conquérans de cette province. L'archevêque Mauger, qui avait eu plusieurs enfans pendant son épiscopat, fut déposé dans un concile tenu à Lisieux, selon les vues du duc Guillaume son neveu, qui l'avait souvent averti, et toujours inutilement, de mener une vie plus digne de son état. Maurille, qu'on lui donna pour successeur, fit honneur, par sa conduite, au monastère de Fécamp, d'où on l'avait tiré, et s'efforça, par de sages réglemens, d'empêcher au moins l'incontinence de prescrire contre les canons. Il fut encore plus attentif à préserver son peuple de la

<sup>1</sup> Mariana Baronius, ad an. 1055.

contagion de l'hérésie. Pour s'assurer de la foi des pasteurs directement chargés de l'enseignement, il fit dresser, l'année même de son élection, dans un concile tenu à Rouen, une formule ou profession de foi qui pût obvier à toute la duplicité de Bérenger, et qu'ils devaient tous souscrire avant d'être sacrés.

Ce témoignage, des plus satisfaisans et des plus précis de la présence réelle du Sauveur au sacrement de son amour, était conçu en ces termes <sup>1</sup> : « Nous croyons de cœur, et nous confessons de bouche, que le pain offert sur l'autel n'est que du pain » ayant la consécration ; mais qu'en vertu des paroles sacrées, la substance ou nature du pain est changée par la puissance de Dieu en la substance de cette même chair qui a été formée par l'opération du Saint-Esprit, qui est née de la Sainte-Vierge, qui a été déchirée de fouets, qui a été ensevelie, et qui, étant ressuscitée le troisième jour, est assise à la droite de Dieu le Père. » Nous croyons pareillement que le vin mêlé d'eau, et mis dans le calice pour être consacré, est vraiment et substantiellement changé en ce même sang qui a été répandu pour la rédemption du monde. Anathème à tous ceux qui ont des sentimens ou tiennent des discours contraires à cette croyance apostolique. » Le concile dans lequel fut dressé ce formulaire est de l'année 1055.

L'année suivante, l'empereur Henri invita le pape à le venir trouver en Saxe, où le pontife, allemand de nation, comme on l'a vu, se rendit aussitôt. On ne manquera point de s'étonner de ces longs voyages des papes, multipliés surtout depuis qu'une terre si éloignée du tombeau du Prince des apôtres était devenue comme la pépinière de ses successeurs. A des hommes revêtus d'un caractère si relevé au-dessus de la nature, nous nous garderons bien d'imputer une prédilection ou un goût tout naturel pour les lieux qui les avaient vus naître : mais nous n'en applaudirons pas moins à la sagesse des mesures prises ensuite par l'Eglise romaine, pour se procurer des pontifes à qui tous les lieux et tous les peuples fussent également chers. L'empereur alla de Goslar à Botfeld, sur les confins de la Thuringe, où il fut suivi du pape et d'une multitude extraordinaire de seigneurs. Mais Henri sembla n'avoir rassemblé tout ce qu'il y avait de plus grands personnages dans l'Empire, que pour les rendre spectateurs de sa mort. A peine fut-il arrivé, qu'il tomba malade. Il fit confirmer par le pape, par les seigneurs ecclésiastiques et laïques, l'élection de son fils nommé aussi Henri, et couronné depuis deux ans, et

<sup>1</sup> Analect. t. 11, p. 441.

[A  
il me  
1056  
beau  
son  
C'est  
appa  
seurs  
Le  
rut e  
parve  
citoy  
qui a  
laire.  
au M  
il jou  
Roma  
nomm  
ques  
qu'il  
étaien  
retou  
autres  
que s  
où il  
élurer  
fête de  
condu  
toute  
le cler  
Pierre  
Etie  
ciles, p  
recher  
nence,  
leurs f  
tuaire  
lébrer  
Peu  
solitud  
des car  
lui qui

<sup>1</sup> Vit. I

il mourut après sept jours de maladie, le 5 octobre de cette année 1056, à l'âge de trente-huit ans seulement. Avec de la piété et beaucoup de vertus, Henri le Noir fut peu regretté, à cause de son despotisme, qu'il étendit à la collation même des bénéfices. C'est lui qui prétendit le premier en Allemagne que ce droit lui appartenait, en vertu de celui des investitures que ses prédécesseurs lui avaient transmis.

Le pape Victor, peu de temps après son retour en Italie, mourut en Toscane le 28 juillet 1057. Cette nouvelle étant aussitôt parvenue à Rome, plusieurs personnes du clergé et de l'ordre des citoyens allèrent trouver le cardinal Frédéric, l'un des trois légats qui avaient été à Constantinople pour l'affaire de Michel-Cérulaire. Au retour de sa légation, il avait embrassé la vie monastique au Mont-Cassin, en était devenu abbé, et se trouvait à Rome, où il jouissait d'une grande réputation de sagesse et de vertu. Les Romains le consultèrent sur le choix d'un pape. Frédéric leur nomma le cardinal Humbert, le sous-diacre Hildebrand, les évêques de Vélétri, de Pérouse et de Tusculum, comme les cinq sujets qu'il connoissait les plus dignes du pontificat entre ceux qui étaient en Italie. Quelques-uns des Romains voulaient attendre le retour d'Hildebrand, qui se trouvait alors en Toscane; mais les autres, se déclarant pour Frédéric lui-même, qui fut aussi effrayé que surpris, le tirèrent malgré lui du monastère de Saint-André, où il logeait, le menèrent à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, l'y élurent pape, et le nommèrent Etienne IX, parce que c'était la fête de S. Etienne pape, second jour du mois d'août. De là ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran, aux acclamations de toute la ville. Le lendemain de grand matin, tous les cardinaux, le clergé et le peuple vinrent le prendre pour le mener à Saint-Pierre, où il fut sacré.

Etienne IX commença son pontificat par tenir plusieurs conciles, pour remédier principalement à la vie déréglée des clercs. Il rechercha tous ceux qui avaient transgressé les lois de la continence, depuis la défense de Léon IX. Ceux mêmes qui quittèrent leurs femmes et embrassèrent la pénitence, furent exclus du sanctuaire pour un temps, et privés pour toujours du pouvoir de célébrer les saints mystères.

Peu de temps après, le pape Etienne tira Pierre Damien de la solitude, et le fit cardinal-évêque d'Ostie, c'est-à-dire le premier des cardinaux. Tout le monde applaudit à ce choix, excepté celui qui en était l'objet, et qui résista de tout son pouvoir<sup>1</sup>. Il fal-

<sup>1</sup> Vit. Petr. Dam. c. 14.

lut un ordre exprès du souverain pontife, et des menaces en cas d'un plus long refus. L'humble solitaire se soumit au joug brillant qu'on lui imposait, mais il n'envisagea jamais dans ce joug que ce qu'il avait de périlleux, et ne cessa de gémir, jusqu'à ce qu'il réussit enfin à s'en décharger. Peu après sa promotion, il écrivit aux évêques ses confrères, c'est-à-dire aux sept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'église de Latran, parce que c'étaient ceux qui avaient droit d'y officier, au lieu du pape<sup>1</sup>. On les nommait aussi hebdomadiers, comme servant tour à tour par semaine; et collatéraux, comme attachés en quelque sorte aux côtés du pontife. On voit dans cette lettre<sup>2</sup>, combien l'auteur était pénétré de l'esprit de son état, dont il fait consister la dignité dans la pureté et la sainteté de la vie, à l'exclusion de tout faste et de tout relief extérieur. Il s'élève surtout contre ceux qui, avec des mœurs toutes séculières, et par les services qu'ils rendent aux rois dans leurs armées, s'efforcent de parvenir aux premières places de la hiérarchie. « Pour dominer sur le clergé, dit-il, » ils subissent long-temps une dure servitude. Il leur en coûterait » moins d'acquérir ce droit à prix d'argent, que de l'acheter » ainsi par des services d'esclaves. Car il y a trois sortes de prix, » et par conséquent aussi des simonies de trois sortes : celle de la » main qui compte l'argent, celle qui rend des services, et celle de » la langue exercée à la flatterie. Ainsi ceux qui acquièrent les dignités ecclésiastiques par leur attachement aux princes, loin » d'être exempts de simonie, sont souvent coupables des trois espèces à la fois. »

Le pape Etienne appliqua aussi les talens et les vertus de l'abbé Didier au bien général de l'Eglise. C'était un des plus grands personnages de son siècle : il tirait sa naissance de l'illustre maison des princes de Bénévent, il avait montré une piété rare dès l'enfance, et il éprouva toutes sortes d'obstacles et de persécutions de la part de ses proches pour se soustraire à leurs vues ambitieuses, et embrasser la pauvreté évangélique<sup>3</sup>. Etienne, en passant au pontificat de l'abbaye du Mont-Cassin qu'il voulait garder, ne laissa pas que de faire élire Didier pour abbé de ce monastère. Cependant il avait dessein, et déjà il s'en était expliqué, d'envoyer Didier à Constantinople en qualité de légat. Par une convention fort particulière, il fut statué, au commencement de l'année 1058, que, si Didier revenait du vivant d'Etienne, il prendrait sous ce pontife le gouvernement de l'abbaye; et que, si le pape mourait dans cet intervalle, Didier serait absolument reconnu pour abbé.

<sup>1</sup> Cod. vat. ap. Bar. an. 1057. — <sup>2</sup> Lib. 11, ep. 1. — <sup>3</sup> Chron. Cass. l. 3, c. 2, etc.

Celui-ci alla aussitôt à Bari attendre un vent favorable pour s'embarquer.

L'empire d'Orient avait changé de maître, dans le cours de l'année précédente. La vieille impératrice Théodora, qui, sur les prédictions de quelques-uns de ses moines, s'était flattée de vivre des siècles entiers, ne régna plus qu'environ dix-huit mois. Ses folles espérances ne s'évanouirent que quand elle se sentit à l'extrémité. Ses ennuques l'engagèrent alors à déclarer empereur Michel-Stratiotique, qui avait de la réputation comme guerrier, mais qui était cassé de vieillesse, et n'entendait rien au gouvernement. Aussi fut-il bientôt accablé d'embarras, au milieu desquels les auteurs de son élévation, uniquement propres à le dominer, se trouvèrent incapables de le servir.

Après différentes révoltes, Isaac-Comnène, d'une illustre maison originaire d'Italie, à ce qu'on prétend, fut proclamé Auguste le 8 de juin 1057, par les troupes qu'il commandait en Asie. Michel soutint la guerre pendant quelques mois; mais Comnène s'étant présenté devant Constantinople, plusieurs patrices allèrent à Sainte-Sophie, suivis d'une grande troupe de citoyens, et appelèrent le patriarche Michel-Cérulaire, mieux instruit qu'il ne voulut le paraître de ce complot prémédité. Il se tint renfermé chez lui, et envoya ses neveux vers les chefs de la conspiration, qui, soutenant leur jeu, menacèrent de les faire étrangler, si le patriarche ne se présentait. Il se montra revêtu des ornemens pontificaux, et affecta une grande indignation contre la prétendue violence qu'on lui faisait. On le porta auprès de l'autel; on le pria d'obtenir de l'empereur Michel la remise du serment qu'on lui avait fait par écrit; et sans même attendre l'exécution de cette formalité illusoire, on proclama Comnène empereur, le 31 d'août 1057, en déclarant ennemis de l'Etat tous ceux qui ne donneraient pas leur consentement. Michel-Cérulaire fut le premier à donner son approbation; il fut suivi de Théodore, patriarche d'Antioche, qui était présent, et qui proposa d'abattre les maisons des grands qui feraient résistance<sup>1</sup>.

Alors Michel-Cérulaire, se démasquant sans retenue, fit dire à Comnène de se présenter au plus tôt, et de lui tenir compte du service qu'il lui avait rendu. Quant au vieil empereur, le patriarche lui envoya dire par quelques métropolitains, qu'il eût à sortir du palais où il n'avait plus d'autorité. Le faible vieillard demanda quelle récompense on lui promettait: *Le royaume des cieux*, répondirent les prélats, en faisant sacrilègement servir

<sup>1</sup> Zonar. l. XVII, c. 29.

leur caractère à la dérision de l'Évangile et à la consommation de la révolte. Aussitôt il mit bas la pourpre avec une imbécile docilité, et abandonna le palais. On laissa la vie à un souverain déposé, dont on avait si peu à craindre. Il avait régné un an et quelques jours. Comnène entra le lendemain à Constantinople, et fut couronné solennellement dans la grande église par le patriarche Michel.

Toutefois pendant deux ans et trois mois de règne, ce nouvel empereur enchantas ses sujets par la sagesse de son gouvernement auquel il ne manqua qu'une origine plus légitime. Il répara les désordres des règnes précédens et l'épuisement des finances; il rendit à l'Église de Constantinople l'administration de ses biens, que ses prédécesseurs s'étaient arrogée; il réduisit à l'ancienne coutume les droits des évêques, tant pour les redevances des paroisses que pour les ordinations, savoir une pièce d'or pour l'ordination d'un clerc inférieur, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise; ce qui nous montre où en était la pureté de la discipline parmi ces présomptueux émules des Latins, tandis qu'ils faisaient à ceux-ci des reproches si méprisans<sup>1</sup>. Cet empereur fit aussi, sur les revenus de quelques monastères, des retranchemens assez considérables pour soulager l'Etat. Après avoir calculé ce qui suffisait aux moines pour fournir aux besoins étroits du genre de vie qu'ils avaient embrassé, il leur enleva tout le reste.

Pendant Michel Cérulaire exagérait ses droits à la gratitude de Comnène. Il le fatiguait par des demandes continuelles et souvent insolentes. Quand il était refusé, il éclatait en menaces, et plusieurs fois on lui entendit dire qu'il saurait bien abattre la puissance qu'il avait élevée. Il porta la hauteur jusqu'à vouloir prendre la chaussure d'écarlate, ornement réservé aux empereurs, et avança qu'il n'y avait point ou presque point de différence entre l'empire et le patriarcat. C'est ainsi que les évêques de Byzance, élevés si haut par les empereurs de Constantinople, tournaient leur grandeur et leur indépendance contre leurs propres auteurs. Ces propos répandus sourdement étant parvenus aux oreilles du prince, il résolut de prévenir le séditieux patriarche. Il saisit l'occasion de la fête des archanges, c'est-à-dire de S. Michel, que les Grecs font le 8 de novembre et que les évêques de Constantinople allaient célébrer dans l'église des Anges hors de la ville. Des gardes anglais, nommés Barangues par les Grecs, y arrêterent le patriarche par ordre de l'empereur, le

<sup>1</sup> Jus Græc. Rom. l. 2.

conduisirent honteusement sur un mulet jusqu'au bord de la mer, s'embarquèrent avec lui, et ne le quittèrent point qu'il ne fût arrivé à Proconèse, lieu fixé pour son exil. L'empereur lui fit dire ensuite de donner sa renonciation, s'il voulait prévenir le déshonneur d'être déposé en concile. Michel retrouva tout l'orgueil qui lui avait fait secouer l'obéissance due au chef de l'Église; il répondit avec une fermeté si hautaine, qu'Isaac Comnène, tout homme de tête qu'il était, se trouva fort incertain sur le parti qu'il avait à prendre; mais la mort du patriarche, qui arriva bientôt après, tira l'empereur de tout embarras (1059).

On élut en sa place Constantin Lichudes, de profession toute séculière, d'une grande réputation d'habileté dans les affaires d'Etat, et qui remplissait alors la charge de grand-maître de la garde-robe. On vante beaucoup sa libéralité, tant à l'égard du clergé qu'à l'égard du peuple. Isaac Comnène parut toujours de bonne intelligence avec lui; mais ce prince eut scrupule de conserver jusqu'à la mort l'empire qu'il avait usurpé. Comme il était à la chasse, il fut si frappé d'un éclair, qu'il tomba de cheval. Cette frayeur lui causa des convulsions épileptiques dont les accès devinrent plus fréquens de jour en jour, et l'on désespéra de guérir. Il prit cette maladie pour une punition de ses péchés. Afin d'apaiser la colère de Dieu, il quitta la pourpre et embrassa la vie monastique. On crut sa pénitence d'autant plus sincère, qu'il ne choisit personne de sa famille pour lui succéder, mais Constantin Ducas qu'il jugea, quoique bien à tort, plus digne du trône. Il le fit couronner le 25 décembre 1059. L'impératrice Catherine, femme de Comnène, s'opposa d'abord au dessein de son époux; elle l'encouragea ensuite dans sa résolution, et prit elle-même le parti du cloître avec sa fille Marie. On exalte, entre autres vertus, la chasteté constante d'Isaac Comnène.

On a lieu de présumer qu'une légation du chef de l'Église eût produit d'heureux effets dans la Grèce, sous le règne de cet empereur, rempli véritablement de sagesse et de la crainte de Dieu. Mais les légats du pape Etienne n'étant point encore partis pour Constantinople quand il mourut lui-même à Florence le 29 mars 1058, les moines du Mont-Cassin portèrent en diligence la nouvelle de cette mort à l'abbé Didier, chef de la légation, et le pressèrent instamment de revenir au monastère. Il partit dès le lendemain, arriva de grand matin le jour de Pâques, et fut aussitôt mis en possession de l'abbaye par le cardinal Humbert, que les troubles survenus à Rome avaient contraint de prendre la fuite.

A la première nouvelle de la mort du pape, Grégoire, fils du comte de Tusculum, et Gérard de Galère, avec quelques Romains des plus puissans, avaient formé une assemblée nocturne et tumultueuse, où l'on élut, pour successeur d'Etienne IX, Jean, évêque de Vélétri, qu'on nomma Benoît; nom qui tient lieu de Benoît X parmi les souverains pontifes, quoique ce Benoît n'ait été qu'un antipape et un intrus. Les Romains en eurent une idée si basse qu'ils lui donnèrent le surnom de Mincio ou de Minchink, qui, en italien, signifie stupide. Les cardinaux, et Pierre Damien à leur tête, ne disparurent qu'après avoir protesté contre son élection, et prononcé anathème contre ceux qui avaient osé la faire. C'était à Pierre Damien, en qualité d'évêque d'Ostie, de sacrer le pontife; mais, en sa place, les factieux prirent de force son archiprêtre, d'une ignorance, dit Pierre lui-même, à ne pouvoir lire une page, même en épelant. Ils le contraignirent de couronner Benoît, le 5 avril de cette année 1058. Cet usurpateur ne laissa pas que de se maintenir près de dix mois.

Le pape Etienne, avant de partir pour la Toscane, avait assemblé dans l'église les évêques, le clergé, le peuple romain, et leur avait ordonné, en cas qu'il vînt à mourir pendant l'absence d'Hildebrand qu'il envoyait en Allemagne, de laisser vaquer le saint Siège jusqu'au retour de ce légat, et de diriger alors l'élection d'après ses conseils. Hildebrand apprit, en revenant en Italie, l'élection schismatique de Benoît. Il s'arrêta à Florence, écrivit à ceux des Romains qui avaient horreur du schisme, et ayant reçu une autorisation illimitée, fit élire, dans un concile tenu à Sienne le 28 décembre 1058, Gérard, évêque de Florence, et Bourguignon de naissance. C'était un homme d'un sens droit, suffisamment lettré, selon le témoignage de Pierre Damien qui fut consulté à ce sujet, d'une pureté de mœurs au-dessus de tout soupçon, et très-aumonier. Cependant, comme on n'ignorait pas tout le mal que le schismatique Benoît pouvait faire à l'Eglise s'il était soutenu par les Allemands, on envoya prier l'impératrice, qui gouvernait pour le jeune Henri, d'appuyer l'élection de Gérard. Non-seulement ce pape fut reconnu au nom du roi de Germanie, mais Godefroi, duc de Lorraine et de Toscane, fut chargé de le conduire à Rome. Il fut reçu avec acclamation par le peuple et le clergé, mis dans le saint Siège par les cardinaux, suivant la coutume; et par un honneur extraordinaire dont l'histoire ne fait mention pour aucun des papes ses prédécesseurs, on fit pour celui-ci la cérémonie du couronnement, le 18 janvier 1059. Quelques jours après, l'antipape vint

se présenter au pontife légitime, nommé Nicolas II, et protesta qu'on lui avait fait violence, en se reconnaissant néanmoins coupable d'usurpation et de parjure, et en demandant pardon avec toutes les marques d'un repentir sincère. Le pape se laissa fléchir et leva l'excommunication prononcée contre Benoît, qu'on déposa néanmoins de l'épiscopat et de la prêtrise.

Le sixième jour de mars de la même année, le pape Nicolas ordonna l'abbé Didier prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, et lui donna le lendemain la bénédiction abbatiale, avec la qualité de vicaire apostolique pour la réforme des monastères de la Campanie, de la Pouille et de la Calabre. Au mois d'avril suivant, il tint un concile de cent treize évêques, avec une multitude d'abbés et d'autres ecclésiastiques<sup>1</sup>. Dès qu'on eut pris séance, il représenta ce qui était arrivé à la mort de son prédécesseur. « Afin d'écarter à jamais ces malheurs, dit-il ensuite, nous ordonnons, suivant les dispositions des Pères, que, le pape venant à mourir, les évêques-cardinaux avant tout le monde traitent ensemble de l'élection; qu'ils y appellent ensuite les clercs-cardinaux, afin que le reste du clergé et le peuple y donnent leur consentement. Nous devons nous rappeler ce qu'a dit notre prédécesseur Léon, de sainte mémoire, qu'il ne faut pas réputer pasteurs ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province de concert avec le métropolitain. Mais comme le pape n'a point de métropolitain, c'est aux évêques-cardinaux à lui en tenir lieu. On choisira dans le sein de l'Église même qu'il s'agit de remplir, s'il y a un sujet capable; sinon dans quelque autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, présentement roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous le lui avons déjà accordé. On rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint Siège aura personnellement accordé le même droit. » Nicolas II témoignait par là sa gratitude au roi de Germanie, qui, dominant sur l'Italie, avait protégé son élection et sa consecration, et qui avait ainsi procuré l'extinction du schisme de Benoît X. « Si le pouvoir des méchants, reprend Nicolas, empêche de faire à Rome une élection légitime, les cardinaux-évêques, unis au reste du clergé et des laïques craignant Dieu, quoiqu'en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront à propos; et si l'élu ne peut être intronisé dans le saint siège selon la coutume, il ne laissera pas que d'avoir l'auto-

<sup>1</sup> T. 9, Conc. p. 1105.

» rité de gouverner l'Eglise romaine, et de disposer de tous ses  
 » biens, comme S. Grégoire l'a fait avant sa consécration. Si  
 » quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé au mépris de ce sta-  
 » tut, qu'il soit anathématisé et déposé avec ses complices. » Ce  
 décret fut souscrit par les Pères du concile, par les prêtres et  
 les diacres.

On fit aussi des réglemens contre les clercs concubinaires et simoniaques. Ceux-ci doivent être déposés sans miséricorde. On disputait depuis long-temps sur le sort de ceux qu'ils avaient ordonnés gratuitement. A cause de leur grand nombre, on régla qu'on leur laisserait les fonctions de leurs ordres, mais sans faire passer en règle une indulgence accordée à la nécessité des temps; qu'à l'avenir, au contraire, quiconque recevrait l'ordination d'un simoniaque notoire, encourrait avec lui la déposition. Pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres, qui, depuis la défense de Léon IX, auront pris ou gardé des concubines, on leur interdit la célébration de la messe, le chant de l'épître et de l'évangile, l'assistance à l'office dans le sanctuaire, et on les prive de leur part aux revenus de l'Eglise. Il est même défendu d'entendre la messe d'un prêtre qu'on sait de science certaine avoir une concubine. Suivant la même constitution, les clercs mangeront ensemble, coucheront dans le même logis, près leur église, et mettront en commun tous leurs revenus ecclésiastiques. C'est ainsi que le saint Siège adoptait l'institution des chanoines réguliers, que nous avons vue commencer en France.

Bérenger se trouvait à Rome lorsqu'on y tint le concile qui fit tant de sages réglemens. Si cet opiniâtre sectaire était venu pour y répandre ses erreurs, comme la suite de ses impostures le fait présumer, il parut craindre le pape Nicolas dès qu'il l'eut connu. Il prit le parti de la dissimulation qui lui était familière, et pria ce pontife de lui donner par écrit, avec son concile, la foi qu'il fallait tenir. Le cardinal Humbert fut chargé de cette commission; ce prélat, également docte et habile, dressa une confession de foi qui prévenait les équivoques et tous les subterfuges ordinaires à l'hérésiarque<sup>1</sup>. Bérenger, après s'y être confessé coupable, déclarait que le pain et le vin, après la consécration, ne sont pas seulement le sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang du Seigneur; que ce n'est pas non plus en sacrement seulement, mais en vérité qu'ils sont touchés et rompus par les mains des prêtres et dans la bouche des

<sup>1</sup> Lanfr. de Corp. c. 1, 2.

fidèles. En un mot, il déclarait dans les termes les plus clairs tenir de cœur et de bouche, touchant l'eucharistie, la même foi que le saint Siège apostolique, que le pape Nicolas et que son concile. Il le jurait par la sainte Trinité et les Évangiles, et reconnaissait les défenseurs d'une autre croyance, avec tous leurs sectateurs, dignes d'un anathème éternel. L'hypocrite, après avoir lu et relu cette formule, ne se contenta point de jurer et de signer, mais il fit allumer un feu au milieu du concile, et y jeta tous les écrits qui contenaient ses erreurs. Le pape et tous les Pères versaient des larmes de joie sur une conversion si généreuse, et Nicolas crut en devoir communiquer l'édification à toute l'Italie, la Germanie et la Gaule. Le sectaire parjure fut à peine sorti du concile, qu'il écrivit contre cette profession de foi, et chargea d'atroces injures le pieux cardinal qui l'avait dressée.

Cependant les ravages que la simonie et l'incontinence des clercs causaient dans l'Eglise de Milan attirèrent l'attention principale du souverain pontife<sup>1</sup>. A la prière de cette Eglise, il y envoya l'évêque d'Ostie, Pierre Damien, et Anselme, évêque de Lucques. Mais, dès le lendemain de leur arrivée, ils se virent au moment d'être les victimes d'un horrible soulèvement contre la dignité de légats dont ils étaient revêtus. La populace, ignorante et animée par quelques mauvais ecclésiastiques, se mit à crier que Milan n'était soumis en rien aux lois de Rome, et que le pape n'avait aucun droit de juger ou de régir cette Eglise. On sonna le tocsin, la foule se précipita vers le palais épiscopal. Pierre Damien fut averti qu'on en voulait à sa vie. Il monta sans crainte au jubé, parut aux yeux de la multitude, et ayant avec peine obtenu silence, il parla en ces termes : « Sachez, mes frères, » que je suis venu pour votre salut, et non pour la gloire de » l'Eglise romaine. Que peut lui servir le ministère d'un mortel » méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sau- » veur ? Ce sont les hommes qui ont marqué les bornes et les » privilèges des patriarcats, des métropoles, des diocèses de » chaque évêque : c'est Jésus-Christ qui a fondé l'Eglise romaine, » en donnant à Pierre les clefs de la vie éternelle. C'est une in- » justice de priver une autre Eglise de ses droits : disputer à celle » de Rome sa prérogative, c'est une hérésie. » Pour établir en particulier la supériorité de l'Eglise romaine sur celle de Milan, Pierre Damien ajoute que les premiers pasteurs de celle-ci y furent envoyés par S. Pierre. Et, ce qui est digne de remarque, en

<sup>1</sup> Gest. Pontif. an. 1059.

nommant ici S. Gervais et S. Protais, aussi bien que les SS. Celse et Nazaire, il ne dit pas un mot de S. Barnabé, que la ville de Milan compte néanmoins pour son premier évêque. Le peuple, dont l'ignorance fondait toutes les prétentions et animait la violence, se calma aussitôt qu'il fut instruit par ce discours; il promit sur-le-champ d'exécuter ce que proposeraient les légats.

Ils ne s'en trouvèrent guère moins embarrassés, tant la simonie était générale dans cette Eglise. C'était une règle inviolable d'y payer une somme réglée pour tous les ordres, même avant de les recevoir, sans en excepter l'épiscopat. En un mot, il s'y trouvait à peine un seul ecclésiastique qui eût été ordonné gratuitement. C'eût été une partialité odieuse de faire grâce aux uns et de punir les autres. D'un autre côté, en interdisant tous les prêtres d'une ville et d'une province si considérable, on y ruinait en quelque sorte la religion. Le savant cardinal se rappela la règle de S. Augustin et du pape Innocent, qu'on ne doit pas user de toute la rigueur des canons contre la multitude. D'après ce principe d'une économie sage, il se contenta de mettre fin aux abus, et de rétablir la vigueur des lois pour l'avenir, sans les venger à la rigueur des infractions passées.

Gui de Vélate occupait alors le siège de Milan, où, par le moyen de l'argent compté à l'empereur Henri, et quoique extrêmement odieux aux Milanais, il avait été placé au préjudice de quatre prêtres de cette Eglise beaucoup plus dignes que lui. Traduit au jugement de Léon IX, il avait eu l'habileté de se faire déclarer archevêque légitime par ce saint et vigilant pontife. Depuis treize ans qu'il était possesseur pacifique, c'est-à-dire depuis l'an 1046, il avait eu tout le temps d'affermir son autorité. Ainsi ce fut beaucoup pour les légats que de faire cesser les abus moyennant le pardon du passé. Ils amenèrent cet évêque et son clergé à promettre, par écrit et sous serment, qu'ils ne prendraient plus rien, ni pour la promotion aux ordres, ni pour l'institution des abbés et des chapelains, ni pour le saint chrême, pour l'investiture et la consécration des églises. Ils s'engagèrent aussi à séparer, autant qu'il serait possible, les prêtres, les diacres et les sous-diacres de leurs femmes ou concubines. On imposa de longues et rigoureuses pénitences aux coupables, en commençant par l'archevêque; en cela l'on eut égard aux différens degrés d'ignorance des ecclésiastiques, dont plusieurs étaient si mal instruits en cette matière, qu'ils croyaient à peine pécher en ne payant que le prix taxé pour chaque ordre. On condamna l'archevêque à cent ans de pénitence, mais avec la faculté d'en rédimmer une partie par des aumônes, et l'on spécifia la quan-

tité é  
autres  
de gra  
semain  
après  
rachat  
vues  
piaudi  
procé

Per  
Saint-  
une n  
person  
mina  
s'être  
vue in  
coup  
mona  
tudes  
donat

Sa  
afin d  
comm  
démis  
ciatio  
descé  
Ce ne  
tint e

Ce  
mand  
les be  
tuer  
rés. L  
noim  
la pr  
Richa  
aux C  
menç  
posse  
vint  
vassa

tité équivalente à chaque année. On régla de même, pour les autres pénitens, que celui, par exemple, qui ne jeûnerait qu'avec de grandes incommodités pourrait racheter un jour de jeûne par semaine, en récitant un psautier, ou en nourrissant un pauvre, après lui avoir lavé les pieds. Malgré les abus dans lesquels ces rachats ou commutations de pénitences dégénérent contre les vues et les sages précautions de l'Eglise, on doit au moins applaudir à la circonspection avec laquelle ses dignes ministres procédaient en cette matière.

Pendant le cours de la légation de Pierre Damien, l'abbé de Saint-Simplicien lui donna un petit vase d'argent. Comme c'était une maxime des légats du saint Siège, de ne rien recevoir des personnes qui avaient des affaires encore indécises, Pierre examina si l'abbé ne se trouvait point dans cette position. Après s'être convaincu que ce modique présent ne provenait d'aucune vue intéressée, le saint légat ne laissa point que d'avoir beaucoup de scrupule à son sujet. Il consentit à l'accepter pour un monastère fondé récemment : mais il sentit renaître ses inquiétudes, et ne put calmer sa conscience qu'en le renvoyant au donateur<sup>1</sup>.

Sa commission étant remplie, il écrivit au souverain pontife, afin d'être déchargé de l'épiscopat, qu'il ne cessait de regarder comme un fardeau au-dessus de ses forces<sup>2</sup>. Il en fit même la démission, et renvoya l'anneau pastoral en signe d'une renonciation absolue et irrévocable. Mais Nicolas ne voulut point descendre aux vœux d'un ministre encore si nécessaire à l'Eglise. Ce ne fut que sous le pontificat suivant que l'humble prélat obtint enfin ce qu'il demandait avec tant de persévérance.

Cependant Nicolas ouvrit l'oreille aux propositions des Normands d'Italie, qui témoignaient un grand désir de rentrer dans les bonnes grâces du saint Siège, et qui commencèrent par restituer toutes les terres de l'Eglise romaine dont ils s'étaient emparés. Leurs principaux chefs étaient alors Richard et Robert, surnommé Guiscard, c'est-à-dire habile et rusé : Robert, maître de la principauté de Capoue, qu'il avait prise sur les Lombards; Richard ou Roger, duc de la Pouille et de la Calabre enlevées aux Grecs, et seigneur d'une partie de la Sicile, qu'il avait commencé à conquérir sur les Sarrasins. Le pape leur confirma ces possessions, et ils lui prêtèrent serment de fidélité. Robert convint de payer un tribut annuel au saint Siège, et s'en rendit le vassal<sup>3</sup>. Telle fut, en 1059, l'origine qu'on attribue communé-

<sup>1</sup> Pet. Dam. Opusc. 53, c. 4. — <sup>2</sup> Lib. 1, ep. 8. — <sup>3</sup> Chron. Cass. l. III, c. 6, 13, 16.

ment au royaume de Naples, et qu'on pourroit, d'après le même principe, faire remonter aux conventions antérieures de Léon IX avec ces mêmes Normands, qui se montrèrent bientôt les plus braves défenseurs de l'Eglise romaine. Ils rassemblèrent leurs troupes, et marchèrent contre les villes de Préneste, de Tusculum et de Nomente, qu'ils punirent de leur rébellion contre le pape leur seigneur. Ayant ensuite passé le Tibre, ils ruinèrent Gulère, avec tous les châteaux du comte Gérard, brigand insigne, qui désolait tout le voisinage, et rendirent aux Romains leur ancien ascendant sur une infinité de petits seigneurs qui ne cessaient de les tyranniser.

La même année, Nicolas II envoya en France deux légats qui assistèrent au couronnement de Philippe, fils aîné du roi Henri. Ce prince n'avait encore que sept ans; mais le roi son père, à l'exemple des deux premiers souverains de sa race, y voulait assurer la couronne, en faisant reconnaître, de son vivant, son fils pour roi. Le premier sacre des rois de la troisième race dont nous ayons l'acte authentique, se fit à Reims avec un magnifique appareil, le jour de la Pentecôte, vingt-troisième de mai 1059. Philippe fit profession de la foi catholique, jura de conserver aux évêques et à leurs Eglises tous leurs droits suivant les canons, de les défendre comme il est du devoir d'un souverain, et de rendre justice aux peuples selon les lois. Après quoi, avec la permission du roi Henri, Gervais, archevêque de Reims, élut pour roi le prince Philippe. Les évêques, les abbés, les seigneurs donnèrent tous leurs voix; les simples gentilshommes et le peuple même y accédèrent, en criant ensemble par trois fois : *Nous l'approuvons et nous le voulons*. Il n'y eut pas jusqu'aux légats romains dont on ne prit le suffrage, mais uniquement pour leur faire honneur, parce que le consentement du pape, comme le porte en termes exprès l'acte du couronnement, n'était point nécessaire.<sup>1</sup> Les mesures que prenait le roi Henri pressaient plus que son âge ne lui donnait lieu de le penser : il mourut le 29 août de l'année suivante, la cinquante-cinquième de son âge, et la trentième de son règne.

Le pape Nicolas ne lui survécut pas un an : le 21 ou le 22 juillet 1061, il mourut à Florence, dont il avait conservé le siège avec celui de Rome. Ainsi cette étrange méthode passait en coutume : tant il est dangereux, sous les prétextes même les plus plausibles, de donner l'exemple de la dispense dans les matières où la vertu même peut prendre le change ! On rapporte de Nicolas II, que

<sup>1</sup> Duchesne, t. 9, Concl. l. 30.

sa charité respectueuse pour les membres indigens de Jésus-Christ fut telle, qu'il ne passa pas un jour sans laver les pieds à douze pauvres. Il y eut de grands mouvemens à Rome pour l'élection de son successeur. On envoya en diligence le cardinal Etienne vers le jeune roi de Germanie, afin d'obvier aux effets de la division. Mais, soit que déjà à cet égard les esprits ne fussent pas mieux disposés en Allemagne qu'en Italie, soit que toute l'attention de la cour de Germanie fût absorbée par les factions d'une minorité orageuse, le légat ne put obtenir audience, et l'on n'ouvrit pas seulement ses lettres. Enfin, après environ trois mois de vacance, Hildebrand, qui avait été fait archidiacre de l'Eglise romaine par le dernier pape, tint conseil avec les cardinaux et les nobles romains<sup>1</sup>. Le résultat fut qu'on ne laisserait pas plus long-temps le saint Siége dans une position si périlleuse, mais qu'on aurait soin d'y élever un sujet agréable à la cour impériale. En conséquence on élut Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II, et fut couronné le 30 septembre 1061.

Le 28 octobre suivant, l'impératrice Agnès, mère du jeune roi Henri et régente de ses Etats, piquée de ce qu'Alexandre avait été intronisé sans attendre son consentement, convoqua une diète à Bâle, et y fit reconnaître pour pape, Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius. Il était simoniaque et concubinaire, et par là plaisait fort aux évêques et aux prêtres de la Lombardie, la plupart souillés des mêmes vices<sup>2</sup>. Excités par Guibert de Parme, chancelier et vice-roi d'Italie, ils s'assemblèrent en grand nombre, crèrent qu'il leur fallait un pape qui eût de la condescendance pour leurs faiblesses, et qu'ils n'en recevraient point d'ailleurs que du paradis de l'Italie : c'est ainsi qu'ils nommaient leur province. Cette vicieuse et méprisable faction, qui n'alléguait en sa faveur que les intérêts du vice même, eut la plus grande influence dans le choix qu'on fit, à Bâle, de l'évêque de Parme pour pape de l'Eglise.

Après cette élection, l'intrus amassa beaucoup de troupes et d'argent, et vint à l'improviste, le 14 avril 1062, se présenter devant Rome en conquérant, ou plutôt en lâche corrupteur. Il y suborna beaucoup de personnes par les largesses simoniaques qu'il y fit répandre. Il campa dans les prés de Néron, près le Vatican, et livra un premier combat où quantité de Romains périrent. Cependant, Godefroi de Toscane étant accouru au secours du saint Siége, l'antipape fut si pressé à son tour, qu'il ne put sauver sa propre personne qu'à force de présens. Il se vit obligé

<sup>1</sup> Discept. synod. P. Dam. opusc. 4. — <sup>2</sup> P. Dam. l. 1, cp. 20.

de fuir à Parme, où il rassembla de nouvelles troupes pour soutenir son entreprise; mais la campagne se passa sans qu'il pût rétablir ses affaires. Enfin, le dernier jour de l'année de son élection, 27 octobre, il fut condamné et déposé par tous les évêques d'Italie et d'Allemagne. Il ne se rendit pas, fit deux ans après une nouvelle irruption qui ne lui réussit pas mieux que la première; enfin, errant et fugitif, pauvre et dépouillé de tout pendant le peu de temps qu'il survécut, ce misérable ne cessa de se porter pour souverain pontife.

S. Annon, archevêque de Cologne, contribua beaucoup à faire tomber dans le discrédit ce vicieux et sacrilège usurpateur<sup>1</sup>. Annon ne devait son élévation qu'à son mérite: il avait gagné l'estime et l'amitié, tant de l'empereur Henri le Noir que de tous les gens de bien, par son éloquence, sa doctrine, sa vertu, spécialement par son amour pour la justice, et par la courageuse franchise avec laquelle il la soutenait. Il avait encore pour lui un extérieur imposant, la grandeur de la taille, et tous les avantages de la figure. Au commencement de son épiscopat, il éprouva des contradictions de la part de quelques personnes qui ne le trouvaient pas d'une naissance assez distinguée pour un si grand siège. Mais bientôt il fit cesser tous les murmures, en montrant autant de grandeur que de piété dans sa manière de vivre. Il porta aussi haut qu'aucun de ses prédécesseurs la dignité de son siège, et remplit aussi bien ses devoirs dans l'Etat que dans l'Eglise. Il aimait toutes ses œuvres d'un esprit de foi, se tenait dans un recueillement continuel, passait en prières la plupart des nuits, revisitait alors les églises nu-pieds, suivi d'un seul domestique, faisait des jeûnes fréquents, et pratiquait de rudes austérités. Ses aumônes et ses immenses libéralités se répandaient sur toutes sortes d'indigens, diocésains, pèlerins, étrangers, ecclésiastiques, laïques et moines. On dit qu'il ne laissa pas une seule communauté dans son diocèse, qu'il n'eût gratifiée de terres, de pensions ou de bâtimens. Mais, voyant la discipline régulière se relâcher en Allemagne, il crut faire encore plus pour les monastères, par la réforme que par les aumônes. Comme il avait un talent rare pour persuader, et un grand crédit dans tout le royaume, il eut beaucoup d'imitateurs dans l'épiscopat, et l'on vit la régularité monastique reflourir dans la plupart des diocèses. Annon avait tellement le don de la parole, et tant d'onction sur-tout, qu'il tirait des larmes des cœurs les plus endurcis, et qu'à tous ses sermons l'église retentissait de sanglots et de gémissemens.

<sup>1</sup> Sur. ad 4 décemb. Herm. et Lamb. Chron

Voyez malheur  
liarité s  
dont il  
prit le  
dépouil  
torité q  
en Sax  
(1062).

A cet  
pape lég  
pression  
nistrati  
délivrer  
entière  
pape Al  
qu'il av  
que des  
écrits q  
ses opu  
vrages,  
de serm  
grand z  
disciplin  
pour la  
les abus  
mien tie  
cipalem  
ques et  
des plus  
erudition  
nerf et  
clarté<sup>1</sup>.

Entre  
S. Domin  
Dominiq  
nuit et j  
donnère

<sup>1</sup> Vie des  
Butler, par  
<sup>2</sup> Vit. Do

Voyant avec douleur qu'on abusait de l'enfance du roi pour le malheur de l'empire et de l'Église, gémissant surtout de la familiarité suspecte de Henri, évêque d'Ausbourg, avec l'impératrice dont il était le principal ministre, de concert avec les grands, il prit le gouvernement du jeune roi et de ses États. Aussitôt il dépoilla Guibert de Parme de sa charge de chancelier et de l'autorité qu'il exerçait sur l'Italie, assembla un concile à Osborne en Saxe, et fit prononcer la déposition de l'antipape Cadaloüs (1052).

A cette occasion, Pierre Damien composa pour la défense du pape légitime un écrit qui fit, à ce qu'on prétend, beaucoup d'impression sur les Pères de ce concile. Mais il suffisait que l'administration fût entre les mains d'un ministre tel qu'Annon, pour délivrer Alexandre de son rival. Alors Pierre Damien se tint pour entièrement déchargé de l'épiscopat. Ayant renouvelé, sous le pape Alexandre qui ne parut point le contredire, la renonciation qu'il avait faite en premier lieu sous Nicolas, il ne s'occupa plus que des exercices de la vie monastique, et de la composition des écrits qu'il nous a laissés en grand nombre. Outre ce qu'il appelle ses opuscules, et qui forment les plus considérables de ses ouvrages, nous avons de lui une longue suite de lettres, beaucoup de sermons, et les vies de plusieurs saints. Il montre partout un grand zèle pour la pureté des mœurs et la conservation de la discipline, dont il nous a transmis des détails intéressans, surtout pour la vie religieuse. Infatigable, lorsqu'il s'agit de combattre les abus qui attaquaient la religion et la discipline, Pierre Damien tient pour la sévérité des règles, comme l'annoncent principalement les ouvrages où il traite des devoirs des ecclésiastiques et des religieux. Cet auteur est l'un des plus abondans et des plus renommés de son siècle. On ne saurait lui refuser une erudition étonnante, pour le temps où il vivait. Son style a du nerf et de la force. Il a en même temps de l'aisance et de la clarté<sup>1</sup>.

Entre les vies écrites par ce pieux auteur, celle de son disciple S. Dominique, dit le Cuirassé, est une des plus extraordinaires<sup>2</sup>. Dominique prit son surnom de la cuirasse de fer qu'il portait nuit et jour par pénitence. Comme il était déjà clerc, ses parens donnèrent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner

<sup>1</sup> Vie des Pères, martyrs et autres principaux saints, trad. de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard, t. 2, p. 100.

<sup>2</sup> Vit. Domin. Loric. apud P. Dam. Sæc. VI, Bened.

prêtre. Ce prix simoniaque, tout vil qu'il était, lui fit tant d'horreur qu'il renonça au monde, et s'abstint toute sa vie des fonctions sacerdotales. Il se fit moine, puis ermite sous Pierre Damien, en un lieu de l'Ombrie nommé Lucéole. Dans ce saint asile, les solitaires, répartis en dix-huit cellules, avaient pour règle de ne jamais boire de vin, de n'assaisonner leur nourriture d'aucune sorte de graisse, et même de ne rien manger de cuit, si ce n'était le dimanche et le jeudi. Les cinq autres jours, ils jeûnaient au pain et à l'eau, s'occupaient sans interruption de la prière et du travail des mains, gardaient le silence tous les jours de fête, et ne parlaient le dimanche qu'entre vêpres et complies. Dans leurs cellules, ils demeuraient nu-pieds et nu-jambes. En un mot, ces ermites vivaient avec une austérité peu commune, même dans un temps où la pénitence et les vertus avaient pris dans tout l'Occident quelque teinture de l'âpreté des mœurs des peuples septentrionaux par qui il se trouvait repeuplé. Mais cette manière de vivre parut encore trop douce à l'ardeur de Dominique. Au lieu que l'habit des autres allait jusqu'à terre, pour les garantir du froid, celui de Dominique ne lui venait qu'à mi-jambe, quoiqu'il les eût nues comme eux. Il portait sur la chair une chemise de mailles de fer, qu'il ne quittait que pour se donner la discipline. Un tissu pareil lui tenait lieu de draps pendant son repos, ce qui lui rendit la peau noire comme celle d'un nègre. Il portait de plus quatre cercles de fer, deux aux cuisses et deux aux jambes, et dans la suite il y en ajouta quatre autres. Les jeudis et les dimanches, où la règle permettait d'ajouter au pain quelque nourriture cuite, il n'usa jamais de cette indulgence : encore se regardait-il comme un homme mou et sensuel. Après quelque absence de Pierre Damien, ce vigilant directeur lui demanda quelle avait été sa manière de vivre. Dominique lui dit que le jeudi et le dimanche il vivait en homme charnel. « Quoi, » lui dit Pierre, mangez-vous des œufs ou du fromage? — A Dieu ne » plaise, répondit Dominique! — Mangez-vous du fruit ou du poisson? — Je laisse ces soulagemens aux malades. » Enfin il se trouva que ce relâchement et cette mollesse consistait à mêler du fenouil avec son pain, comme il est d'usage en Italie. Son principal exercice était de réciter des psautiers, en se frappant à deux mains avec des poignées de verges, auxquelles il substitua dans la suite des lanières de cuir, parce qu'elles étaient plus rudes. Les jours qu'il regardait comme ceux de son relâchement, il chantait deux psautiers en se flagellant ainsi. Pendant le carême, ou lorsqu'il acquittait une pénitence pour quelque autre, suivant l'usage du temps, il en disait au moins trois par jour, en se frappant du-

rant tout le cours de sa prière. Souvent il disait deux psautiers de suite, sans cesser de se discipliner, et sans s'asseoir un moment. Il demeurait debout, pour se mieux frapper tout le corps, et joindre à cet exercice les génuflexions fréquentes, alors aussi fort usitées. Il en faisait jusqu'à cent en récitant quinze psaumes, et mille par conséquent pour chaque psautier. Un soir, il vint, le visage tout meurtri de coups de fouet, rendre compte de sa conscience à son directeur. « Mon maître, lui dit-il, j'ai fait aujourd'hui par la grâce du Seigneur ce que je ne me souviens pas d'avoir encore fait; en un jour et une nuit, j'ai dit huit psautiers. » Mais il avoua qu'il n'avait pas proféré les paroles et qu'il s'était contenté de les repasser dans son esprit : ce qu'il trouvait encore plus pénible, par les efforts qui étaient nécessaires pour conserver l'attention en allant si vite. Une autre fois, il poussa l'habileté jusqu'à réciter dans une nuit douze psautiers et une partie du treizième, sans cesser de se flageller durant tout ce temps-là. Malgré ces affreuses pénitences, il parvint à une grande vieillesse, et mourut le quatorzième d'octobre de l'an 1062, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire.

Le Juge éternel, qui ne considère que les dispositions du cœur, s'accommodait en quelque sorte à la singularité des mœurs et des goûts d'un âge enclin aux choses extraordinaires et aux pratiques analogues à la dureté des génies de ce temps. L'usage de la discipline, commencé dans le onzième siècle, et dont S. Gui de Pomponne a donné, dit-on, le premier exemple, devint aussitôt fort commun. Plusieurs personnes se récrièrent contre cette nouveauté. Pierre Damien, grand zéléteur de toutes les pieuses observances, se mit en devoir de leur fermer la bouche. Parmi toutes les grandes austérités des anciens ascètes, il n'y avait point d'exemples de ces flagellations ; il cita celui de S. Jérôme, qu'on croyait avoir été fouetté par les anges ; celui des martyrs et de Jésus-Christ même, qui ont enduré la même peine. Mais il pouvait s'épargner ces recherches, et des comparaisons où la disparité frappait les yeux de tout le monde. De la maxime générale qu'il faut crucifier sa chair, et que Pierre lui-même ne manqua pas de présupposer, il suivait assez clairement que les disciplines pouvaient se regarder du même œil que tant d'autres macérations non moins singulières, et pratiquées néanmoins avec édification dans l'antiquité.

Il entreprit aussi de justifier les compensations et les rachats de pénitences qui, alors surtout, commencèrent à prendre faveur : apologie simple et facile, en se renfermant dans les bornes posées par l'Eglise. Quel inconvénient, en effet, que cette mère, égale-

ment sage et tendre, commue des genres de pénitence impraticables à quelques-uns de ses enfans, en des pratiques dont ils puissent mieux s'acquitter? On ne pouvait davantage regarder comme un abus, dans cette classe de pénitens, la dévotion qu'ils avaient de faire suppléer, autant qu'il était possible à leur insuffisance, par les prières et les austérités des saints moines et des saints ecclésiastiques. L'abus des commutations ou l'abolition insensible des pénitences canoniques provenait surtout de la généralité du principe dont parut s'autoriser l'apologiste même, plus pieux dans ses vues que juste et précis dans ses raisonnemens. Bien des gens étaient alors persuadés que, pour chaque péché, il fallait nécessairement, et sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplît à la lettre. Ainsi, quand on était tombé vingt fois, par exemple, dans une faute qui méritait dix ans de pénitence canonique, on en avait deux cents ans à accomplir. Or, comme il était manifestement impossible de le faire par soi-même, il fallait bien employer un secours étranger. A cet effet, on spécifia ce que telle œuvre précise expiait au juste de péchés. Pierre Damien dit avoir appris de son disciple S. Dominique, qu'on accomplissait cent ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline; c'est-à-dire, que cent cinquante psaumes et quinze mille coups de discipline, puisqu'on s'en donnait cent coups par psaume, tenaient lieu d'un an de pénitence canonique<sup>1</sup>. Ainsi, en quelques jours, un homme aussi austère que Dominique pouvait acquitter un pécheur de cette pénitence de cent ans. Il ne faut pas néanmoins se persuader que ces idées fussent généralement reçues. Nous apprenons de Pierre Damien lui-même<sup>2</sup> qu'elles souffrirent de grandes contradictions de son temps, et avant que l'expérience en eût découvert le danger. On voit même par un concile, tenu long-temps auparavant à Châlons-sur-Saône (813), que l'Eglise avait prévu le péril, et s'était efforcée de le détourner. Une multitude de pasteurs éclairés ne manqua point de réclamer pareillement dans tous les siècles<sup>3</sup>.

On a voulu aussi inculper Pierre Damien, pour avoir accredité bien des dévotions nouvelles, telles que la pratique établie depuis peu, de consacrer le lundi en l'honneur des anges, le vendredi à la Croix et le samedi à la Sainte Vierge. Quelques-uns de ces censeurs, avec une dureté peu commune entre les modernes, et avec une amertume bien plus étonnante encore en des orthodoxes, s'appesantissent principalement sur les messes fréquentes et le petit

<sup>1</sup> Opusc. 51, c. 8. — <sup>2</sup> Liv. V, ep. 8. — <sup>3</sup> Conc. Cabil. an. 813.

office de la Vierge. Ils ne manquent pas de rapporter à ce sujet quelques traits de crédulité, uniquement propres à décrier cette pratique. A quelle autre fin pouvait servir en particulier l'exemple d'un grand pécheur qui, à l'article de la mort, fut assuré par Marie que ses péchés lui étaient pardonnés, pour avoir récité fort exactement le petit office? La circonspection, toujours si nécessaire quand on traite ces sortes d'objets, et l'équité seule n'exigeaient-elles pas qu'on ne donnât point lieu d'imaginer contre la vérité, qu'un docteur aussi révérend dans l'Église que l'est Pierre Damien, ait sauvé les pécheurs dévots à la Vierge, sans un repentir sincère de leurs crimes? Que de là on conclue à quelque chose de plus que l'inutilité de ces offices et de ces observances, c'est un point sur lequel la réfutation est aussi inutile que l'attaque est téméraire. Il suffit de rappeler en deux mots à l'avertissement, tant de fois répété et toujours méconnu, de bien distinguer entre les abus et la chose même où ils s'introduisent. C'est assez que l'Église approuve le petit office de Marie d'une manière aussi authentique qu'elle le fait en l'adoptant de toutes parts, pour que l'usage en devienne respectable à tout fidèle. En s'ingérant même à pénétrer ses vues touchant la multiplication des offices et des prières vocales, si l'on faisait cet examen sans prévention et avec la droiture convenable, on se convaincrait de sa sagesse par les seules circonstances des temps et des lieux où ces dévotions extérieures se sont multipliées. N'étaient-elles pas les plus propres et presque les seules convenables à des nations grossières, sans cesse en course et en tumulte, à peine capables d'application et de réflexion? Depuis que l'Église voit plus de calme dans les mœurs, plus d'aptitude dans ses enfans à penser et à méditer, met-elle rien plus en recommandation que l'oraison mentale, la lecture des Livres saints, la méditation des vérités éternelles?

S. Rodolphe, évêque d'Eugubio, dont Pierre Damien a écrit la vie<sup>1</sup> avec celle de S. Dominique, mourut moins d'un an après son saint condisciple, à l'âge d'environ trente ans. Dans une carrière si abrégée, il ne laissa point que de faire successivement la gloire de la vie monastique et de la vie épiscopale. Cependant il ne sortit du siècle que sept ans avant sa mort. Il mit alors ses serfs en liberté, puis, du consentement de sa famille, donna son château, qui passait pour imprenable, et toutes ses terres, au monastère de Fontavellane, où il embrassa la vie érémitique avec son frère aîné. Ils firent l'un et l'autre l'admiration de tous les solitaires, par leur régularité, par leur austérité et par une humilité

[Vit. S. Rod. ap. P. Dam. sœc. VI, Bened.]

d'autant plus profonde, que la naissance et la fortune les avaient élevés davantage au-dessus des autres. Rodolphe ayant été forcé d'accepter l'épiscopat, son cœur et ses affections demeurèrent attachés tout entiers à la solitude. Il regarda toujours son palais épiscopal comme un simple abri, et sa cellule comme son vrai domicile. Il continua de porter le cilice et tous les habits monastiques. Il ne mangeait d'ordinaire que du pain d'orge, et en petite quantité; dans les plus grands froids, il couchait en chemise et sans couverture sur de simples planches. Toutefois, loin de le dédommager de tant de sacrifices, son peuple indocile, et bassement intéressé, ne suivait assidûment ses instructions que quand il voulait obtenir de lui des grâces temporelles. Il administrait néanmoins infatigablement le pain de la parole à ce peuple, tenait régulièrement le synode annuel, s'épargnait tout pour soulager les pauvres. Jusqu'à la mort, il ne cessa de remplir avec une constance héroïque tous les devoirs d'un rang qui ne fut jamais pour lui qu'une charge fâcheuse.

C'est ainsi que Pierre Damien, depuis qu'il avait obtenu de quitter son évêché d'Ostie, s'occupait à former ses disciples à toutes les vertus et à s'y perfectionner lui-même, quand ses liaisons avec S. Hugues de Cluny, et l'estime du pape Alexandre, l'obligèrent de faire le voyage des Gaules en qualité de légat<sup>1</sup>. Le saint abbé de Cluny était venu porter lui-même sa plainte à Rome contre Drogon, évêque de Mâcon, qui avait fait des entreprises fort irrégulières et accompagnées de voies de fait sur les immunités de ce monastère. Pierre Damien eut bientôt terminé cette affaire à Châlons-sur-Saône, dans un concile de treize évêques du voisinage, où l'on s'efforça d'éteindre à jamais cette ancienne querelle. Les évêques de Châlons, ayant fait lire l'acte de la fondation de Cluny par le comte Guillaume et les divers privilèges des souverains pontifes, et s'étant assurés de leur authenticité, reconnurent qu'en vertu de ces concessions du saint Siège, le monastère était exempt de la juridiction de l'ordinaire : les prélats de France ne songeaient pas à contester au pape le droit de déroger aux canons. Mais les pouvoirs du légat ne se bornaient point à cette commission, comme il paraît par ses lettres de créance, adressées aux archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux. Le pape, après avoir nommé Pierre Damien l'œil du saint Siège et la colonne de l'Eglise romaine, ajoute qu'il lui a confié tous les pouvoirs, afin que ce que le légat aura statué dans leurs provinces, ait autant de force que s'il l'avait ordonné lui-même après un mûr

<sup>1</sup> Bibl. Clun. p. 589. t. 9, Conc. p. 1177.

examen. Aussi le saint légat porta-t-il les coups les plus mortels à la simonie en particulier, et prit-il les mesures les plus efficaces pour faire reflourir l'ancienne pureté des canons.

Quelque temps après, il fut encore chargé d'une nouvelle légation, qui demandait toute la fermeté que le souverain pontife lui avait reconnue en tant de rencontres. Le roi de Germanie, Henri IV, qui à l'âge de dix-huit ans annonçait déjà les scandales qu'il devait donner par la suite, prétendait faire déclarer nul son mariage avec Berthe, fille d'Othon, marquis d'Italie, et couronnée solennellement. Le libertinage était le seul motif de ce prince, qui rendait même justice à la vertu de son épouse. Pierre Damien remplit toutes les espérances du pape : dans un concile assemblé à Mayence (1069)<sup>1</sup>, les seigneurs s'élevèrent contre le roi, applaudirent hautement au légat, et le prince, qui craignait d'ailleurs la famille puissante de la reine, prit le parti de dissimuler. Enfin, au retour d'une légation à Ravenne, dont Pierre fut encore chargé, tout accablé de vieillesse qu'il était, il mourut à Faenza, et il est honoré comme saint et docteur (1072). Dans l'Église, il est renommé à cause de la piété de ses écrits, de l'austérité de sa manière de vivre, de la fermeté de son zèle et de la continuité de ses travaux pour le rétablissement de la discipline. La Providence le fit passer par l'état clérical et monastique, afin de l'opposer plus efficacement aux abus introduits dans l'un et dans l'autre, et pour leur fournir dans ses œuvres le modèle de tout ce qu'il enseignait.

S. Vulstan donna les mêmes exemples en Angleterre et avec le même succès<sup>2</sup>. Il avait puisé le goût de la piété et de la perfection évangélique dans le sein de ses parens, fort pieux l'un et l'autre, et qui embrassèrent tous deux la vie monastique. Après leur mort, Brithége, évêque de Worchester, à qui il s'attacha, l'ordonna prêtre dans un âge encore tendre, et lui voulut conférer un riche bénéfice; mais Vulstan le refusa, et se fit moine dans la cathédrale de la même ville. Son mérite, sa régularité, sa haute vertu, le firent élever à la dignité de prévôt, dans laquelle il sut allier les fonctions du zèle et de la bienfaisance avec la mortification et le plus profond recueillement. Il passait les nuits à chanter le psautier, selon la dévotion du temps, en faisant de fréquentes genuflexions. Trois jours de la semaine, il ne prenait aucune nourriture, et s'abstenait de tout entretien avec les hommes : les quatre autres, il vivait de pain et de quelques légumes communs, à l'exception du dimanche, où il mangeait du poisson

<sup>1</sup> T. 10. Conc. p. 1200. — <sup>2</sup> Vit. ad Boll. t. 11, p. 239. Séc. VI, Bened. part. 2, p. 848.

et buvait du vin. Tous les jours indistinctement, il nourrissait trois pauvres et leur lavait les pieds.

Des légats arrivés de Rome avec Aldrède, archevêque d'York, qui avait fait ce pèlerinage, visitèrent de même avec lui presque toutes les Eglises d'Angleterre. Pendant le carême, ils logèrent au monastère de la cathédrale de Worcestre. Ils n'y purent voir sans admiration la manière de vivre du prévôt Vulstan, et portèrent à la cour les sentimens dont ils étaient pénétrés. Comme il y était question de choisir un évêque de Worcestre, on crut ne pouvoir remplir plus dignement ce siège qu'en y plaçant le saint prévôt. La seule difficulté fut de vaincre sa résistance. On y employa un reclus nommé Vulfin, qui était en odeur de sainteté depuis quarante ans. Mais à des conseils si capables de vaincre la modestie de Vulstan, il fallut que les légats joignissent toute l'autorité apostolique dont ils étaient revêtus. Il obéit en gémissant (1061) : pendant trente-quatre ans qu'il gouverna cet évêché, il ne cessa de s'en montrer aussi digne qu'il s'en était jugé incapable.

L'Angleterre était alors sous les lois du saint roi Edouard. Après la mort des rois Harald et Canut II, enfans si peu dignes du grand Canut leur père, les Anglais s'étaient souvenus du brave Edmond, et du sang chéri de leurs princes naturels. Mais les enfans d'Edmond, encore très-jeunes, se trouvaient à l'autre extrémité de l'Europe, chez le roi de Hongrie, qui n'était pas en état de les faire prévaloir sur la faction danoise. On jeta les yeux sur leurs oncles paternels Alfred et Edouard, qui, outre l'âge propre à gouverner, avaient un puissant protecteur dans Guillaume, duc de Normandie, chez qui ils étaient réfugiés. Ils prévalurent en effet sur les Danois; mais Godwin, comte de Ker, fit assassiner Alfred, l'aîné, à son entrée dans le royaume. Ce seigneur, ambitieux et tout puissant parmi les Anglais, se flattait de gouverner l'esprit doux et tranquille d'Edouard beaucoup plus facilement que celui d'Alfred. Aussi le nouveau roi, qui fut sacré le jour de Pâques de l'an 1034, n'en parut d'abord prendre le nom que pour en laisser les fonctions et toute l'autorité à Godwin, dont il épousa la fille Edithe.

Ce tyrannique beau-père ne ménagea point la propre mère du roi, la reine Emme, dont il craignit apparemment les droits sur un cœur aussi bien fait que celui d'Edouard. Après l'avoir longtemps persécutée sous différens prétextes, il voulut la perdre sans ressource, et l'accusa d'un commerce honteux avec l'évêque de Winchester. Emme, qui avait supporté patiemment la perte de tous ses biens, ne put souffrir qu'on voulût encore ravir son honneur.

Elle s'offrit à subir l'épreuve du fer chaud, et marcha en effet nu pieds sur neuf coutres ardents, sans en recevoir aucun mal<sup>1</sup>. Quel que fût l'empire du comte sur l'esprit du roi, ce bon prince ne put tenir contre le cri de la nature et la voix du ciel réunis. Il demanda pardon à sa mère, lui rendit, ainsi qu'à l'évêque de Winchester, tout ce qu'on leur avait ôté, et commença à surveiller la conduite de son ministre.

Le comte superbe était trop accoutumé à l'empire pour rentrer dans la dépendance. A la première occasion, il leva l'étendard de la révolte, il arma contre son souverain; mais la puissance du vertueux Edouard était solidement établie dans le cœur de ses sujets. Godwin, n'en ayant pu débaucher qu'un fort petit nombre, fut réduit à s'enfuir du royaume. Il obtint ensuite son pardon, vraisemblablement par la médiation de la reine sa fille: mais le roi soutint, avec le père, l'air de souverain qu'il avait su reprendre. Pour mieux le contenir et lui faire sentir qu'il était observé, il voulut lui donner à entendre les justes soupçons qu'on avait contre lui, par rapport à l'assassinat du prince Alfred, dont il avait feint jusque là d'ignorer l'auteur. Un jour que le roi avait à sa table un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels se trouvait Godwin, le page qui présentait à boire au prince fit un faux pas, sans cependant rien renverser. Pour indiquer qu'un de ses pieds avait affermi l'autre, le jeune homme usa de la sentence des Livres saints, où il est dit que le frère soutenu par le frère est inébranlable. « Il est vrai, dit le roi, que si j'avais mon frère, nous nous servirions mutuellement d'un grand appui. » En proférant ces paroles, il jeta un coup-d'œil sévère sur le comte, qui se flatta de dissuader ce prince religieux par un serment. « Que ce morceau, dit Godwin en portant du pain à sa bouche, soit le dernier que je mangerai de ma vie, si j'ai rien à me reprocher par rapport au meurtre du prince Alfred. » Le pain s'arrêta dans sa gorge et l'étouffa, laissant aux convives à juger si cet accident était une punition divine, ou un effet naturel du trouble qui agitait le coupable (1053).

Le roi, touché des soins bienfaisans de la Providence, promit d'aller en pèlerinage à Rome; mais les seigneurs anglais, craignant avec raison que son absence ne fût renaître des troubles à peine éteints, l'en détournèrent, en lui proposant d'exercer sa piété sur les lieux, au moyen d'aumônes et d'autres bonnes œuvres qui fissent l'édification du royaume sans lui causer d'alarmes. Comme le roi craignait de blesser sa conscience, il fallut recourir au pape

<sup>1</sup> Boll. 5 Jan. t. 1, p. 230.

pour tranquilliser Edouard par la commutation de son vœu. Le pontife lui écrivit en ces termes<sup>1</sup> : « Puisque l'Angleterre serait en » péril par votre absence, nous vous dispensons de l'obligation » que vous vous êtes imposée, et nous vous enjoignons en sa » place, de donner aux pauvres ce que vous auriez dépensé dans » votre voyage, et de bâtir ou rétablir un monastère en l'honneur » de S. Pierre. Ne doutez point que Dieu ne soit proche de tous » ceux qui l'invoquent sincèrement, en quelque lieu qu'ils se trou- » vent. » En conséquence de cette réponse, le roi Edouard rétablit le monastère de Westminster, fondé près Londres, dès le commencement de la conversion des Anglais, et presque entièrement détruit depuis ce temps-là. Ensuite Edouard envoya des présents magnifiques à Rome, avec le produit du denier de S. Pierre, qu'on y appliquait, du moins en partie, à une église nommée l'École des Anglais.

S'appliquant tout entier à procurer le bonheur de l'Angleterre, il fit voir que, sans être politique ni guerrier d'inclination, la prudence et la force évangélique suffisent à un roi, tant pour rendre ses armes respectables à ses ennemis que pour faire goûter à ses peuples les douceurs de la paix. Il réprima les Danois, repoussa les Ecossais, soumit les rebelles, qui se soulevèrent dans le sein de la Grande-Bretagne. Mais aucune de ces guerres ne troubla long-temps la paix, qui était beaucoup plus conforme que le tumulte des armes aux inclinations d'un prince uniquement attentif au bonheur du royaume, et surtout du simple peuple. C'est ce qu'il prouva par le recueil qu'il fit (1044) des meilleures lois portées par ses prédécesseurs, et principalement de celles qui étaient les plus favorables à l'ordre commun des citoyens ; d'où leur vint le nom de lois communes<sup>2</sup>. On eut soin d'y taxer le denier de S. Pierre. Elles furent toujours si chères aux Anglais, que, dans toutes les révolutions qu'ils essayèrent depuis, rien ne leur parut plus insupportable que les changemens qu'on y voulut faire.

Les vertus de S. Gothescalc, prince des Slaves, florissaient dans le même temps parmi ces farouches nations, auxquelles il fit admirer dans sa personne un des triomphes les plus signalés de la grâce<sup>3</sup>. Le prince Uton, son père, déjà chrétien, l'avait mis dans le monastère de Limbourg, pour y faire ses études : mais Gothescalc profita si peu des leçons qu'il y reçut, que, son père ayant été tué par un transfuge de Saxe, il sortit furieux du monastère, et renonça au christianisme. Il passa chez les Vinules, au-delà de

<sup>1</sup> Chart. 1, ed. t. 9, Conc. — <sup>2</sup> T. 9, Conc. p. 1010. — <sup>3</sup> Adam. Brem. t. 2.

l'Elbe, communiqua son animosité à ces idolâtres, et, confondant le nom chrétien avec celui des Saxons, fit périr des milliers de fidèles pour venger son père. Bernard, duc de Saxe, le prit comme un chef de brigands; mais son intrépidité le charma, en sorte que le duc fit alliance avec lui et le mit en liberté. Ce bon traitement produisit un effet bien inattendu sur l'esprit de Gothescalc, qui rentra peu après dans le sein de l'Église. Cependant les Slaves l'ayant dépouillé des biens paternels, il fut contraint de se réfugier chez le roi Canut, qui lui donna sa fille en mariage, et le mena à son expédition d'Angleterre.

Mais si ces exploits servirent quelque temps d'aliment à l'activité de son courage, la perte de ses propres États avait fait une impression trop profonde et trop vive sur l'âme de ce prince pour que rien la pût effacer. Il repassa les mers, et fit la guerre aux Slaves, apparemment avec le secours des Danois, et peut-être des Saxons. Quoi qu'il en soit, il ne recouvra pas seulement les biens et toute la puissance de son père, mais il s'acquit toute celle d'un roi, dont le nom seul lui manqua, se rendit tout à la fois la terreur de ses ennemis et de ceux du nom chrétien, ennoblit ses conquêtes en y faisant adorer le vrai Dieu, et ramena sa nation au christianisme qu'elle avait presque oublié<sup>1</sup>.

Avançant toujours d'exploits en exploits et de vertus en vertus, il forma le grand dessein de soumettre tous les païens du Nord au joug de Jésus-Christ, et commença par convertir une infinité d'apostats. Avant la fin de son règne, on compta jusqu'à sept peuples entièrement chrétiens dans la nation des Slaves. Les églises étaient en très-grand nombre dans toutes leurs provinces, et les prêtres également nombreux dans ces églises, où ils exerçaient leurs fonctions avec une pleine sûreté et une grande pompe. Le prince Gothescalc poussait le zèle jusqu'à parler souvent lui-même dans l'église, pour expliquer plus clairement en slavon ce que disaient les prêtres et les évêques. On fondait dans toutes les villes des communautés de chanoines, de moines et de religieuses. Il y en eut jusqu'à trois à Meckelbourg, capitale des Obotrites. Adalbert, archevêque de Brême, que le pape fit son vicaire, lui et ses successeurs, jusqu'aux extrémités du Nord, établit un évêque dans cette ville, ainsi qu'à Altembourg et à Ratzbourg. La ville de Brême, toute médiocre qu'elle était, devint comme la Rome du Nord. Les députés des peuples du continent et des îles, des extrémités du pôle, des Orcades, de l'Islande, du Groënland, y venaient journellement demander des ministres de l'Évangile, et elle en fournit de toutes parts<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hehn. l. I, c. 20. — <sup>2</sup> *Ibid.* c. 26.

L'archevêque Adalbert institua aussi des évêques en Danemark, jusqu'au nombre de neuf, savoir : pour Sleswick, Ripen, Athus, Wibourg, Wenzuzel, Fari, Finnen, le Zéland et le Schonen<sup>1</sup>. Il partagea ensuite le diocèse de Sleswick en quatre. En Suède, il ordonna six évêques, et deux en Norwége; mais il paraît que ces huit sièges, qui ne sont pas nommés par les historiens, n'étaient pas encore fixes du temps d'Adalbert. En tout, il ordonna vingt évêques. Enfin, voulant montrer la religion dans tout son éclat, au milieu de tant de nouveaux chrétiens et de païens prêts à le devenir, par l'autorité du pape dont il était légat, il convoqua à Sleswick le premier des conciles qui furent célébrés en Danemark (1061)<sup>2</sup>.

C'était Suen, ou Suénon II, neveu de Canut le Grand, qui régnait alors. Il avait du respect pour le christianisme qu'il professait, beaucoup d'affection pour les ecclésiastiques savans et vertueux, du zèle pour affermir la religion dans son royaume : il montrait une grande libéralité à orner et à bâtir des églises ; mais il était fort adonné à l'incontinence. L'archevêque Adalbert lui en ayant fait de vifs reproches, jusqu'à le menacer d'excommunication, Suénon, de son côté, menaça le prélat de lui faire la guerre; mais avec tant de colère et d'un air si résolu à mettre promptement cette menace à exécution, que l'archevêque se retira précipitamment de Hambourg à Brême. Après que la première impression fut effacée de part et d'autre, Adalbert, qui, malgré l'amour du faste et de la domination, avait les mœurs pures, une tendre piété et un très-grand zèle, voulut rentrer dans les honnes grâces du souverain, toujours si utiles aux progrès de la foi. Il vint le retrouver à Sleswick, donna des repas qui faisaient un des grands liens de la société parmi ces nations, répandit les présens avec la libéralité qui lui était naturelle, et avec une magnificence digne de répondre à celle du roi. Pendant huit jours consécutifs, selon la coutume du pays, ils se donnèrent tour à tour de somptueux festins, où l'on traita des affaires ecclésiastiques, et où l'on prit des mesures efficaces pour l'avantage des missions. Mais l'archevêque dissimula sur les mœurs du prince, qui, en procurant le salut des infidèles, n'en continuait pas moins à déshonorer sa foi par de honteuses faiblesses.

L'honneur de sa conversion était réservé à un prélat moins distingué selon le monde, mais plus éloigné de la pompe et des fonctions séculières. Guillaume, évêque de Roschild, Anglais de naissance, prit sur le fier Suénon l'ascendant qu'acquiert presque

<sup>1</sup> Adam. Brem. l. 4. — <sup>2</sup> Alex. P. 2, ep. 7.

[A  
to  
a l  
co  
re  
me  
ble  
co  
res  
I  
que  
colè  
gne  
jour  
L'év  
de  
Le r  
l'évê  
n'em  
vers  
traite  
mun  
l'épê  
mole  
aussi  
et ch  
Ce  
lemen  
in ex  
de su  
le pr  
larme  
lui, c  
corde  
nonç  
le rel  
prop  
Après  
pour  
de to  
saints  
royal,

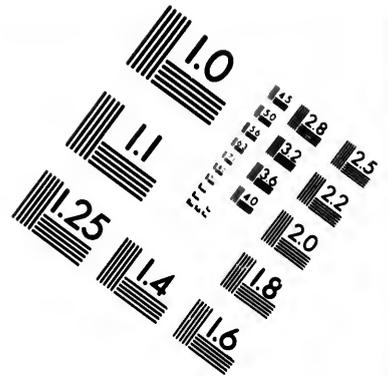
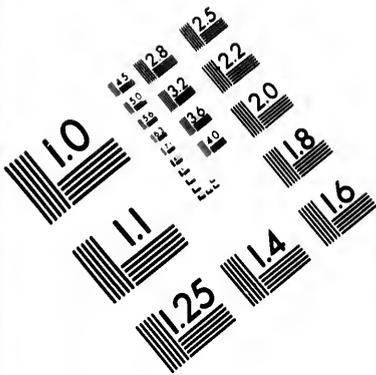
toujours, sans le rechercher, la simplicité jointe à la capacité et à la vertu. Le roi n'avait mis fin à son long concubinage, qu'en contractant un mariage incestueux avec la princesse Gutte sa parente, et fille du roi de Suède. Guillaume ne l'engagea pas seulement à la renvoyer; mais il disposa si bien cette épouse coupable, qu'étant retournée chez son père, elle prit l'habit des veuves consacrées au service des autels, et passa dans la continence le reste de ses jours à travailler pour l'ornement des églises<sup>1</sup>.

L'évêque de Roschild subjugua la fierté de Suénon aussi bien que ses penchans honteux. Ce prince, encore implacable dans sa colère, quoique réglé dans ses mœurs, apprit que quelques seigneurs avaient mal parlé de lui en secret. Dès le lendemain matin, jour de la Circoncision, il les fit mettre dans l'église. L'évêque renferma dans son sein la vive douleur qu'il ressentait de ce meurtre sacrilège, et se disposa paisiblement à officier. Le roi vint sans nulle appréhension pour assister à l'office: mais l'évêque n'alla point le recevoir comme il était d'usage; ce qui n'empêcha point le prince d'avancer. L'évêque se transporte alors vers la porte du lieu saint, étend sa crosse pour en fermer l'entrée, traite le roi d'homicide et de profanateur, puis le déclare excommunié (1072). Les gardes en un moment environnent le prélat, l'épée à la main, et n'attendent qu'un signe de colère pour l'immoler. Mais l'esprit de Dieu, qui a dirigé le saint ministre, touche aussitôt le coupable, qui reconnaît sa faute, retourne à son palais, et change les ornemens royaux en un habit de pénitent.

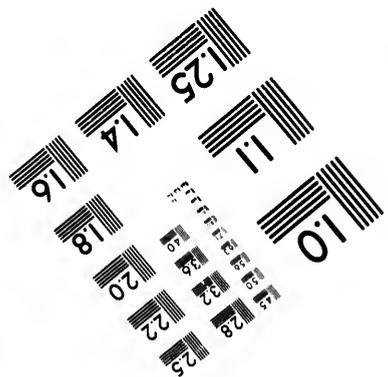
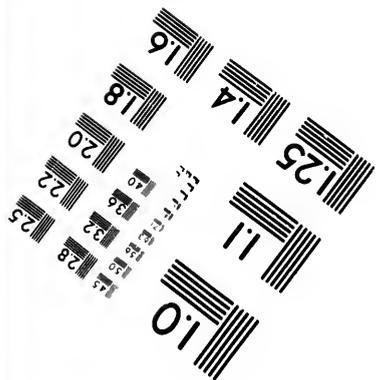
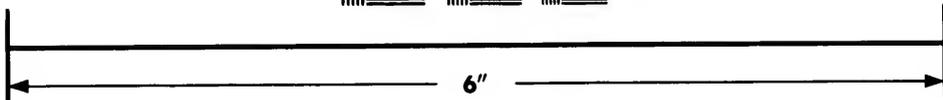
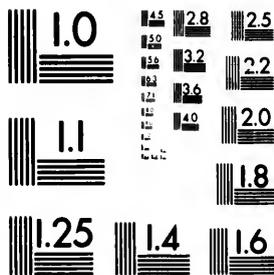
Pendant l'évêque commença la messe avec autant de recueillement que si rien ne fût arrivé. Il n'avait pas entonné le *Gloria in excelsis*, qu'on vint lui dire que le roi était à la porte en habit de suppliant. Il fit interrompre le chant, s'avança de l'autel vers le prince; comme il l'interrogeait, Suénon, répondant par ses larmes et par tous les signes de la componction, se prosterna devant lui, confessa son crime avec amertume, en demandant miséricorde et en promettant de réparer le scandale. Le sage prélat prononça sur-le-champ la sentence d'absolution sur l'excommunié, le releva en l'embrassant, essuya ses larmes en l'inondant de ses propres pleurs, et lui dit de reprendre les ornemens royaux. Après lui avoir imposé la pénitence, il fit approcher le clergé pour le recevoir au bruit des chants sacrés et des cris de joie de tous les assistans, et l'amena jusqu'à l'autel où il acheva les saints mystères. Trois jours après, le roi revint à l'église en habit royal, monta à la tribune pendant la messe, et ayant fait faire

<sup>1</sup> Portan. l. V, Saxo. Gram. l. XI.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0

sitence par un héraut, confessa derechef, et avec des signes toujours plus vifs de repentir, l'énormité de sa faute et du scandale qu'il avait donné. Il remercia l'évêque de son indulgence, et déclara qu'en réparation du double crime commis par son ordre, il donnait à l'Eglise la moitié de la province de Steffen.

Depuis cet événement, le roi et l'évêque vécurent dans la plus parfaite intelligence jusqu'à la mort, qui parut même ne pouvoir les désunir. Suénon, après un règne de vingt-six ans, étant mort en 1074, l'évêque Guillaume prépara deux cercueils, et les fit porter à sa suite, en allant au-devant du prince défunt<sup>1</sup>. Comme on faisait les funérailles, il expira lui-même, et ils furent inhumés ensemble dans la cathédrale de Roschild. Après la mort de Suénon, il y eut quelque temps d'interrègne et de division entre Harald son fils et le prince Canut, beaucoup plus digne du trône que Harald, qui l'emporta cependant, et réduisit Canut à se réfugier en Suède.

Quant au prince des Slaves, sa mort fut encore plus heureuse, suivant les principes de la foi, que celle du roi de Danemark. Gothescalc, après avoir converti une grande partie des Slaves qui habitaient la partie septentrionale de la Saxe au-delà de l'Elbe, fut tué par d'autres infidèles, qu'il voulait encore soumettre à l'Evangile. Il obtint la couronne du martyr dans la ville de Lentz, le septième jour de juin de l'an 1065<sup>2</sup>. Le prêtre Ippon fut martyrisé avec lui, et immolé sur l'autel même. Plusieurs autres, tant clercs que laïques, endurèrent différens supplices pour Jésus-Christ. La veuve du prince Gothescalc, ayant été prise à Meckelbourg avec d'autres personnes de son sexe, eut autant à souffrir de la nudité à laquelle on la réduisit, que des coups meurtriers qu'on déchargea sur elle en cet état. Jean, évêque de cette ville, fut bâtonné, sans respect pour sa vieillesse vénérable, traîné par dérision dans toutes les peuplades; et comme il ne cessait de confesser Jésus-Christ, on lui coupa les pieds et les mains, et enfin on le décapita à Rêthre, métropole de ces barbares. Ils abandonnèrent son corps, mirent sa tête au bout d'une pique et l'allèrent présenter comme une offrande agréable à leur Dieu Rigast. A Ratzbourg, le moine Ansuer fut lapidé avec plusieurs jeunes religieux ses disciples. De peur que le spectacle de sa mort n'ébranlât leur courage, il engagea les idolâtres, sous d'autres prétextes, à l'exécuter le dernier. Quand ils eurent été immolés, il se mit à genoux, rendit à Dieu ses actions de grâces, pria pour ses bourreaux, puis demanda le coup de la mort, qu'il reçut avec joie.

<sup>1</sup> Saxo Germ. XI, p. 192. — <sup>2</sup> Adam. Brem. l. IV, c. 11.

Les Slaves mirent ensuite à feu et à sang toute la province de Hambourg, et ruinèrent la ville de fond en comble, après avoir commis toutes sortes de profanations. Ils détruisirent de même la grande et riche ville de Sleswick. Enfin, par une conspiration générale, ils retournèrent au paganisme, et résolurent la mort de tous ceux qui persévéraient dans la foi. C'est la troisième apostasie de cette légère et farouche nation, convertie en premier lieu par Charlemagne, ensuite par les soins du grand Othon, et pour la troisième fois par le prince Gothescalc. Mais la force de la grâce est bien supérieure à la perversité de l'homme, et les ressources de l'Eglise l'emportent sur les efforts de l'enfer; nous verrons dans peu ces Slaves indomptables reprendre l'Évangile pour ne plus l'abandonner, et donner même des exemples héroïques de fermeté et de persévérance.

Il y eut aussi, vers le même temps, quelques martyrs en Scandinavie. On parle surtout des SS. Eric et Alfard, aux tombeaux desquels il s'opérait beaucoup de miracles<sup>1</sup>. Alfard, après avoir mené long-temps une sainte vie en Norwège, fut mis à mort par ses propres amis. Eric, étranger en Suède où son zèle l'avait conduit, eut la tête tranchée, comme il prêchait l'Évangile dans les provinces les plus reculées. Le roi Stenquil, qui régnait alors, était Chrétien et même d'une grande piété; mais il se voyait contraint d'user de tolérance, à cause de l'attachement extrême du peuple à l'idolâtrie, qui s'exerçait avec empire et avec beaucoup d'appareil en Suède. Elle avait à Upsal un temple fameux entre tous les autres. Il était tout revêtu d'or, et l'on y voyait les statues de trois dieux, Thor, le plus révééré des trois, assis au milieu sur un trône, et à ses deux côtés Vodan et Friccon. Thor, réputé dieu de l'air et de la foudre, des vents, des pluies, des saisons et des fruits de la terre, avait le sceptre en main, comme le Jupiter de l'ancienne Rome; Vodan, armé ainsi que Mars, passait pour le dieu de la guerre, et Friccon, dieu de la paix et des plaisirs, était représenté sous la figure et avec la licence de Priape. Les Suédois adoraient aussi des hommes, qu'ils croyaient être devenus des dieux par leurs beaux faits. Tous les neuf ans, on célébrait à Upsal une fête si solennelle, que chacun, sans nulle exception, était contraint d'y envoyer des offrandes; en sorte que les Chrétiens se trouvaient réduits à se racheter fort chèrement de cette superstition. On immolait neuf mâles de toute espèce d'animaux, et on en pendait les corps dans un bois qui était auprès du temple, et dont tous

<sup>1</sup> Adam. Brem. l. IV, c. 16.

les arbres passaient pour sacrés. Adam, chanoine de Brême, de qui l'on tient cette description, ajoute, sur la parole d'un témoin oculaire, qu'on avait vu jusqu'à soixante corps humains suspendus avec ceux des bêtes. Les évêques Egenon et Adaluard se résolurent à braver tous les périls, pour faire abattre ou brûler le temple qui était comme l'arsenal de cette atroce idolâtrie; mais le roi Stenquil, qui n'avait pas moins de prudence que de piété, tempéra leur ardeur, en leur montrant que, loin d'avancer par là les affaires de la religion, ils les ruineraient sans ressource; qu'ils seraient mis à mort sans être entendus; qu'on le poursuivrait lui-même comme complice de malfaiteurs publics, et que les nouveaux Chrétiens, encore faibles dans la foi, retourneraient au paganisme, comme il venait d'arriver chez les Slaves. Ces représentations arrêtèrent les deux évêques, qui, exerçant plus utilement leur zèle, parcoururent toutes les villes de Gothie, où ils ruinèrent beaucoup d'autres idoles, et convertirent des milliers d'idolâtres.

L'état du christianisme en Norwege était à peu près le même qu'en Suède; mais il s'en fallait bien que le roi Harold, quoique Chrétien et frère d'un martyr, fût aussi bien disposé que Stenquil. Il était encore adonné, comme ses farouches sujets, aux sortilèges ou malélices, pour lesquels le roi Olaf avait témoigné tant d'horreur au péril de sa vie (1030). Loin d'être touché des miracles qui se faisaient au tombeau de cet illustre martyr, son prédécesseur et son frère, Harold en pillait les offrandes et les distribuait à ses soldats. Il fit périr plusieurs Chrétiens dans les supplices, et détruisit quelques églises. Les avertissemens que lui donna l'archevêque de Brême ne servant qu'à l'agrir davantage, ce prélat en avertit le pape Alexandre II, qui écrivit au prince en ces termes<sup>1</sup>: « Comme » vous êtes encore peu instruit dans la foi et la sainte discipline, c'est à nous, qui avons la charge de toute l'Eglise, de » vous éclairer par de fréquentes instructions; mais la longueur » du chemin nous empêchant de le faire par nous-même, nous » en avons donné la commission à l'archevêque de Brême, notre » légat. Soyez donc assuré qu'en suivant sa voix, c'est au saint » Siège même que vous rendez obéissance. » On conçoit par cette lettre qu'il y avait plus d'ignorance que d'impiété dans la conduite du roi Harold, comme dans celle de la plupart de ces barbares à peine devenus Chrétiens.

Les nations converties les premières, et le mieux confirmées dans la foi, n'avaient pas un moindre besoin des secours d'en-

<sup>1</sup> Ep. 2, t. 9, Conc.

haut contre la cupidité et toutes les passions humaines. La simonie, fortement réprimée, exerçait ses ravages en secret jusqu'au centre de l'empire chrétien; et ce monstre, ennemi de toute piété, donnait quelquefois lieu aux plus énormes scandales. L'évêque de Florence, Pierre, fils de Theuzon-Mezzarbarba, homme de haut rang et d'une grande simplicité, s'était rendu suspect à son peuple sous cet odieux rapport. Theuzon étant venu voir l'évêque son fils, de rusés Florentins lui parlèrent ainsi : « Seigneur, un siège tel que celui de Florence doit vous avoir coûté bien cher. » Theuzon répondit avec sa franchise et son ton militaire : « Par le corps de S. Cyr, on n'obtiendrait pas un moulin du roi sans beaucoup d'argent ! » Votre évêché m'a coûté trois mille livres comme un sou ! » S. Cyr était le premier évêque de Pavie, et en grande vénération dans toutes ces contrées.

Après une déclaration si peu équivoque, la présomption devenait sans doute bien forte; cependant la preuve n'était pas complète. L'évêque nia le fait, et s'acquit des défenseurs. Les zélateurs de la discipline, et surtout les moines, traitèrent aussitôt l'évêque de simoniaque, de sacrilège, d'hérétique; et tirant les conclusions pratiques avec la même rigueur, ils publièrent qu'on ne pouvait plus recevoir les sacremens de sa main, ni de celle des prêtres qu'il avait ordonnés. Pierre Damien, qui se trouvait à Florence, tenta inutilement de calmer les esprits. Il prétendait qu'on ne devait pas se séparer de l'évêque, tant qu'il n'était ni condamné ni convaincu juridiquement; que la simonie était à la vérité une hérésie, ou qu'il serait hérétique de vouloir la justifier; mais que, toute la plénitude de la grâce appartenant à l'Église, les méchans qui étaient dans son sein pouvaient la conférer par les sacremens<sup>2</sup>. On n'écouta point ce savant cardinal, et la division fut portée aux derniers excès. On aimait mieux mourir sans sacremens que de les recevoir de ministres présumés simoniaques; en peu de temps, plus de mille personnes moururent en effet sans un secours si nécessaire. On étendit l'horreur qu'on avait des évêques suspects, aux églises qu'ils avaient consacrées; on ne voulait point y entrer, on craignait même de leur donner en passant quelques marques de révérence.

Entre tous les Italiens qui honoraient la vie monastique, il n'y en avait point qui fût plus justement et plus universellement révééré que le saint abbé Jean, fondateur de la congrégation de

<sup>1</sup> Ital. Sacr. t. 11, p. 93. — <sup>2</sup> Opusc. 30

Vallombreuse en 1051<sup>1</sup>. Il était fils d'un noble Florentin nommé Gualbert, dont il conserva le nom, et il suivit d'abord la profession des armes, à l'exemple de ses pères. Un de ses proches ayant été tué, le meurtrier évitait avec soin la rencontre de toutes les personnes de la famille, qui, suivant les lois barbares, avaient droit de venger le mort. Cependant il fut rencontré par Jean Gualbert, dans un chemin serré où il était impossible d'échapper à son adversaire. Le coupable, le voyant accompagné de deux écuyers, désespéra de sa vie, et se jeta par terre, les bras étendus en croix, et n'attendant que le coup de la mort. Jean, touché d'un mouvement soudain de la grâce, lui dit de se relever, et de se montrer désormais sans aucune crainte. Fidèle à cette première impression d'en-haut, Gualbert entra dans l'église du monastère de Saint-Minial, où il forma sur-le-champ la résolution de se dérober aux périls du siècle, et de se donner tout à Dieu. Il exécuta presque aussitôt son dessein dans le même monastère, monobstant la peinture effrayante que l'abbé lui traça des rigueurs de la vie monastique, et malgré tous les efforts que fit son père pour l'en détourner. Le désir d'une plus grande solitude et d'une vie plus parfaite l'engagea à passer ensuite, avec un autre moine, dans une profonde vallée de l'Apennin, ombragée par les forêts qui couvrent les montagnes voisines, et qui lui ont fait donner le nom de Vallombreuse. Il se fixa dans une retraite si conforme à son esprit de recueillement. En peu de temps il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il lui fallut établir différens monastères, dont Vallombreuse fut regardée comme la métropole.

Jean Gualbert, élu supérieur général, malgré la plus vive résistance, choisit la règle de S. Benoît, et la fit observer très-exactement dans tous ses points, principalement quant à la clôture. Il y était si attaché lui-même, que, le pape Etienne IX passant dans le voisinage, et l'invitant à le venir trouver, le saint solitaire témoigna une répugnance que le Ciel parut seconder. Comme il se mettait en devoir d'obéir, après avoir prié le Seigneur d'épargner aux moines ce qu'il appelait un scandale, il survint un orage si extraordinaire, que les envoyés du pape firent rentrer l'abbé et s'en retournèrent seuls. Le pontife lui-même, en les revoyant, s'écria : « Non, je ne veux plus qu'il vienne, c'est un saint; qu'il prie Dieu pour moi et pour l'Eglise! »

Le saint abbé n'avait pas moins à cœur la modestie et la sim-

<sup>1</sup> Vit. sec. VI, Bened. part. 2.

PLICITÉ dans tout ce qui concernait la manière de vivre. Il s'habillait, avec ses religieux, d'une étoffe brune et grossière, où l'on épargnait jusqu'à la teinture. On n'y employait que les laines blanches et noires du troupeau mêlées ensemble. En visitant le monastère de Muscetant, qui était de sa dépendance, Gualbert en trouva les édifices trop vastes et trop somptueux. Il dit cependant d'un ton fort doux à Rodolfe qui en était abbé : « Vous êtes magnifique ; ce sont des palais que vous avez bâtis. » Puis, se tournant vers un petit ruisseau qui descendait de la montagne voisine : « Dieu tout-puissant, dit-il, vengez vos membres indigens d'une somptuosité qui leur est si préjudiciable. » A peine était-on retiré, que le ruisseau, se gonflant et se précipitant avec impétuosité du haut de la montagne, roula contre les bâtimens des roches et des arbres qui les ruinèrent de fond en comble. L'abbé, saisi d'épouvante, voulut changer l'emplacement du monastère ; mais le saint l'assura qu'il n'avait plus rien à craindre. En effet, les eaux respectèrent constamment la simplicité religieuse qui succéda à une profane magnificence. Gualbert punit d'une manière à peu près semblable une autre de ses maisons, pour avoir reçu tous les biens d'un homme qui, en s'y faisant moine, dépouillait par là ses héritiers naturels. On raconte beaucoup d'autres miracles que fit S. Jean Gualbert, afin d'inspirer à ses disciples le mépris dont il était pénétré pour les choses terrestres. Ils entrèrent si bien dans ses vues, que, jouissant de l'estime universelle et de la bienveillance des personnes les plus puissantes, souvent ils se virent dépourvus des alimens nécessaires, sans que les extrémités de la faim les fissent déroger à la sainteté de leur règle. Un jour entre autres, le saint abbé, qui n'avait que trois pains pour sa nombreuse communauté, fit tuer un mouton pour le distribuer aux moines, plutôt que de les laisser tomber d'inanition. Jamais ils ne voulurent toucher à la viande, et chacun se contenta de quelques bouchées de pain. La Providence bénit cette régularité héroïque ; dès le lendemain, on leur amena plusieurs bêtes de somme chargées abondamment de provisions à leur usage. On fait observer, comme le premier exemple de frères convers, que le saint abbé de Valombreuse recevait des sujets distingués par état des moines du chœur, qui dès-lors étaient presque tous clercs, ou destinés à le devenir<sup>1</sup>. Il avait tant de respect pour les saints ordres, qu'il en excluait tous ceux qui avant leur conversion avaient été concubinaires, simoniaques, ou entachés de quelque autre vice flétrissant.

<sup>1</sup> Mabil. præf 2, sec. VI.

Gualbert, avec des vertus si pures et si éminentes, ne craignit point de se déclarer, pour l'honneur de l'Eglise, contre l'évêque de Florence déjà si suspect, et qui, par son emportement et ses violences, confirma bientôt les soupçons qu'on avait de son intrusion simoniaque. L'intrus envoya de nuit une troupe de gens à pied et à cheval pour mettre le feu au monastère de Saint-Salvi, dépendant de Vallombreuse, et pour faire main-basse sur les moines, parmi lesquels on croyait comprendre Gualbert, qui n'était parti que du jour précédent. Cette expédition sanguinaire, dans laquelle plusieurs religieux furent en effet massacrés, porta, contre Pierre de Florence, le mépris et l'indignation publique à son comble. Peu après, on alla le dénoncer juridiquement à un concile qui se tint à Rome en 1063<sup>1</sup>. Les moines proposèrent dès-lors l'épreuve du feu pour convaincre l'évêque Pierre; mais le pape ne voulut ni la permettre ni déposer Pierre sur des présomptions<sup>2</sup>.

Ce concile romain mérite d'ailleurs une attention particulière, à raison du canon quatrième, regardé comme la première approbation formelle de l'institut des chanoines réguliers. Il est conçu en ces termes : « Nous statuons que les prêtres et les dia-  
cres habitent ensemble la nuit comme le jour, auprès des égli-  
ses pour lesquelles ils sont ordonnés, ainsi que doivent le faire  
des clercs religieux; nous voulons qu'ils aient en commun tout  
ce qui leur vient de l'Eglise, et nous les exhortons à faire tous  
leurs efforts pour parvenir à la perfection apostolique de la vie  
commune. » Ainsi on ramenait la vie canoniale à l'état primitif, dans lequel S. Augustin l'avait instituée. Ce saint docteur, dans les sermons de la vie commune qui ont servi de fondement à la règle des chanoines, dit expressément<sup>3</sup> qu'il ne veut garder parmi ses clercs que ceux qui n'auront rien en propre. On voit que cette règle était plus parfaite que celle d'Aix-la-Chapelle, qui leur permettait d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des revenus de l'Eglise. Par l'approbation de ce concile, et par l'exemple des ecclésiastiques réguliers et fervens, la réforme canoniale s'étendit insensiblement aux clercs de différentes Eglises, qui furent nommés chanoines religieux ou chanoines réguliers.

Le même concile décida que les degrés de consanguinité par rapport au mariage devaient se compter suivant les canons qui placent les frères et sœurs au premier degré, et non suivant les lois romaines qui les mettent au second; décision nécessaire

<sup>1</sup> T. IX, Conc. p. 1175. — <sup>2</sup> Vit. Joan. Gualb. c. 62. — <sup>3</sup> Serm. 355 et 356.

ne craignit  
l'évêque  
ment et ses  
de son in-  
pe de gens  
de Saint-  
-basse sur  
Albert, qui  
on sangui-  
fret massa-  
-dignation  
cer juridi-  
e moines  
l'évêque  
user Pierre

articulière,  
mière ap-  
ers. Il est  
et les dia-  
ès des égli-  
ent le faire  
mun tout  
faire tous  
e de la vie  
état primi-  
t docteur,  
de fonde-  
il ne veut  
en propre.  
e d'Aix-la-  
opre, soit  
l'approba-  
réguliers  
ement aux  
noines re-  
pinité par  
anons qui  
on suivant  
nécessaire

alors pour arrêter les progrès d'une doctrine qu'on nomma l'hérésie des incestueux, et qui, à l'aide de calculs nouveaux et d'autres subtilités semblables, ne tendait en effet qu'à favoriser les conjonctions incestueuses.

Pour en revenir à Pierre de Florence, comme il ne fut point condamné au concile pontifical, il conçut une arrogance dont son clergé eut beaucoup à souffrir<sup>1</sup>. Il persécuta si violemment ceux qui avaient cru devoir se séparer de lui, qu'ils furent contraints, avec l'archiprêtre, de se réfugier dans le monastère de Septime, situé, suivant l'étymologie de son nom, à sept milles de Florence, et dépendant de Vallombreuse. Cette expulsion causa beaucoup de rumeurs et de mouvemens dans la ville (1067). Les ecclésiastiques en corps, accompagnés de la multitude des citoyens, se plainquirent à l'évêque de ce qu'il les séparait de leur chef, dans un temps où ses conseils et son secours leur devenaient plus nécessaires que jamais. « C'en est trop, » ajoutèrent-ils; et comment désormais nous tenir attachés à un évêque que nous ne pouvons approcher sans nous entendre crier par le peuple : *Allez, hérétiques, à votre hérétique!* Ils nous accusent d'exposer leur ville à une ruine certaine, à toutes les horreurs de la céleste vengeance, d'en chasser S. Pierre, d'y introduire Simon le Magicien, pour l'adorer au lieu de Jésus-Christ. » Les plus modérés d'entre les clercs prièrent sérieusement l'évêque de prévenir des extrémités inévitables s'il s'opiniâtrait. « Si vous vous sentez innocent, lui dirent-ils, parlez, il en est temps; nous voici tout prêts à subir pour vous le jugement de Dieu. Que si vous aimez mieux devoir votre justification à de saints solitaires, nous allons de ce pas les presser d'en revenir à l'épreuve qu'il avaient proposée. »

Bien loin d'accepter ces offres, Pierre, averti par sa conscience de ce qu'il risquait, obtint un ordre du gouverneur pour forcer les clercs à se réconcilier avec leur évêque, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens. On procéda aussitôt à l'exécution, d'une manière si tyrannique, que, sans aucun respect pour les franchises les plus sacrées, on en arracha plusieurs de l'église de Saint-Pierre, où ils avaient cru trouver un asile plus sûr. Ce nouvel attentat émut toute la ville : le peuple accourt en foule, et surtout les femmes; elles jettent leurs voiles et tous les ornemens de leurs têtes, elles se précipitent les cheveux épars, elles se frappent la poitrine, elles poussent des cris lamentables. Une multitude se prosterne dans les rues, sans faire

attention à la pluie ni à la boue, et s'écrie avec larmes : « Malheur, malheur à nous ! Hélas ! Seigneur Jésus, on vous contraint de nous abandonner ! Vous ne dédaignez pas d'habiter avec nous ; mais vous ne pouvez demeurer avec Simon le Magicien. Bienheureux S. Pierre, comment ne défendez-vous pas ceux qui cherchent le salut auprès de vous ? Nous croyions que vous aviez enchaîné à jamais Simon au fond des enfers, et voilà qu'à votre honte il viole jusqu'à vos autels. » Les hommes, d'un autre côté, avec un chagrin plus tranquille, mais plus profond et plus sinistre, se disaient les uns aux autres : « Il est clair que Jésus-Christ abandonne cette ville, parce qu'on n'y résiste point à ses ennemis. Ne les y laissons pas jouir du fruit de leur impiété : livrons aux flammes ce lieu de malédiction ; et nous, avec nos femmes et nos enfans, fuyons partout où Jésus-Christ se retirera. » A travers ces troubles et ces désordres, on voit les effets de la persévérance des pasteurs à détromper les peuples. L'oubli passager des vrais principes fait d'autant mieux sentir les ressources dont le Seigneur a muni son Eglise, pour la conservation non-seulement de la saine croyance, mais de cette foi vive et agissante qui sanctifie les mœurs.

Pendant la consternation des Florentins se communiqua aux clercs mêmes qui tenaient le parti de l'évêque Pierre. Ils fermèrent les églises, et n'osèrent plus, ni sonner les cloches, ni chanter la messe ou l'office, quoiqu'on fût au premier dimanche de carême. Enfin, ils s'assemblèrent en conseil, et, après de mâtes délibérations, députèrent quelques-uns d'entre eux vers les moines de Septime, pour les prier de leur faire connaître la vérité qu'ils étaient résolus à suivre. La proposition fut acceptée, et l'on fixa l'accomplissement de l'épreuve au mercredi suivant. Le lundi et le mardi, on fit des prières particulières pour ce sujet. Le mercredi matin, un de ces clercs fut encore député vers l'évêque, qu'on ne nommait plus que Pierre de Pavie, du lieu de sa naissance. Il lui parla en ces termes : « Au nom de Dieu, si ce que les moines disent de vous est vrai, faites-en le sincère aveu ; sans tenter le Seigneur, recourez à sa miséricorde. Que si vous êtes innocent, venez avec nous sans crainte. » Pierre, sans s'expliquer, refusa de suivre, et s'efforça au contraire de retenir le député. « Assurément, répliqua celui-ci, j'irai voir le jugement de Dieu, et je m'y conformerai. Aujourd'hui, ou je vous honorerai plus que jamais, ou je n'aurai plus que de l'horreur pour vous. »

Avant le retour de ce clerc, tout le peuple couvrait déjà la route du monastère de Septime. Les femmes n'étaient retenues, ni par la longueur, ni par la difficulté du chemin, rompu par les

mauvais temps et couvert d'eau dans sa plus grande étendue. Les enfans mêmes y couraient, malgré le jeûne qu'ils observaient comme leurs parens, et sans faire attention à ceux d'entre eux qui demeuraient engagés dans les boues. En peu de momens, une troupe d'environ trois mille personnes investit le monastère. Les moines leur demandèrent ce qu'ils requéraient. « Nous voulons, » répondirent-ils, connaître la vérité et la volonté de Dieu.—Par quelle voie, reprirent les moines, demandez-vous qu'elles se manifestent? » Les clercs mêlés dans la troupe prirent la parole, et dirent : « Qu'on prouve par le feu ce qu'on dit de Pierre de Pavie. — Quel fruit en retirerez-vous, dirent les moines, et quel honneur en rendrez-vous à Dieu? » Toute la troupe s'écria : « Nous détesterons l'impïété, et nous rendrons à Dieu des grâces immortelles. »

Aussitôt le peuple dressa deux bûchers, longs chacun de dix pieds, larges de cinq, hauts de quatre et demi. Il n'y avait qu'une brasse de distance entre l'un et l'autre, et cet intervalle était couvert de bois sec. En faisant ces préparatifs, on chantait des psaumes et des litanies d'un ton fort lugubre. Pour l'épreuve, on choisit un moine, nommé Pierre comme l'évêque accusé, mais en grande réputation de vertu. Par ordre de l'abbé, il célébra la messe, qui fut chantée avec beaucoup de dévotion et une grande effusion de larmes. A l'*Agnus Dei*, quatre moines se détachèrent, et d'un pas lent, la vue tristement baissée, pâles, tremblans, se soutenant à peine, ils allèrent allumer le bûcher. L'un portait le crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisième l'encensoir, le quatrième douze cierges bénits et allumés. A ce spectacle on poussa un cri aigu; puis on chanta le *Kyrie eleison* d'un ton si lamentable, que les plus hardis frissonnaient d'horreur. On conjura Jésus-Christ de défendre sa cause; on supplia de même la Vierge-Mère, le Prince des apôtres, et S. Grégoire, pape, de venger l'honneur de l'Église.

Le moine Pierre, ayant alors achevé la messe, ôta sa chasuble, garda les autres ornemens, et la croix en main, chantant les litanies avec les moines et plusieurs abbés, s'approcha des bûchers déjà tout en feu. Le peuple redoubla ses prières d'une voix extrêmement animée; après quoi on fit silence pour entendre les conditions de l'épreuve. Un des abbés, d'une voix haute et distincte, lut au peuple une oraison qui contenait ce qu'on demandait à Dieu. Un autre récita les conditions en ces termes : « Mes frères et mes sœurs, Dieu nous est témoin que nous faisons cette épreuve pour le salut de vos âmes, afin que désormais vous évitiez la simonie qui exerce dans l'Église de si funestes ravages.

« Apprenez aujourd'hui qu'elle est si abominable, que les autres crimes, comparés avec elle, méritent à peine le nom de crimes. »

Les deux bûchers étant presque réduits en charbon, et le passage qui les séparait ne présentant plus qu'un brasier effrayant, le moine Pierre prononça d'une voix élevée l'oraison suivante : « Dieu tout puissant, secourez-moi dans ce jugement terrible ; si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siège de Florence, préservez-moi des atteintes du feu, comme vous avez autrefois conservé sains et saufs les trois enfans de la fournaise. » Tous les assistans en larmes répondirent : *Ainsi soit-il.* Ensuite il donna le baiser de paix à tous ses frères, qui demandèrent au peuple combien de temps il voulait que Pierre demeurât dans le feu. La multitude répondit : « C'est assez qu'il y passe gravement. »

Pierre fait le signe du chrétien, arrête sa vue sur la croix qu'il portait, et sans changer de couleur, sans regarder seulement le feu, y entre nu-pieds, avance d'un pas lent et uniforme. Le vent produit par la flamme agitait ses cheveux, soulevait son aube, faisait flotter son étole, et emporta son manipule au milieu de l'un des bûchers : il va le reprendre, poursuit sa marche, et paraît enfin hors des flammes, sans qu'elles aient fait sur lui ni sur ses vêtemens la moindre impression ; il n'avait pas perdu un de ses cheveux, pas un poil de ses paupières ni de ses sourcils. Quand il fut sorti de ces brasiers, il y voulut passer une seconde fois ; mais, la multitude l'arrêtant, chacun s'empressa de lui baiser les pieds, de lui donner toutes les marques de vénération les plus expressives, de toucher au moins ses habits si merveilleusement conservés. Tous chantaient les louanges de Dieu, en versant des larmes de joie, en exaltant S. Pierre, et en détestant Simon le Magicien. Tel est le récit que le peuple et le clergé de Florence en firent par écrit au pape Alexandre II, en le suppliant de les délivrer des simoniaques. Le pape en fut si frappé, qu'il déposa l'évêque Pierre<sup>1</sup>. Le coupable fut si touché lui-même, que, pour réparer tant de scandales, il se fit moine au monastère même de Septime. Ainsi finirent les troubles de l'Eglise de Florence, à qui l'on donna un évêque si différent de son prédécesseur dont il portait le nom, qu'on appela celui-ci Pierre le Catholique. Le moine Pierre qui avait passé par le feu, en retint le nom de Pierre-Ignée. Il était de la maison des Aldobrandins, parvint au cardinalat et à l'évêché d'Albane, et mourut comme il avait vécu, en grande réputation de sainteté.

On rétablit aussi la régularité dans l'Eglise de Milan, dont

<sup>1</sup> Ital. Sacr. t. 111, p. 95.

l'archevêque, malgré ses sermons, s'était porté à des excès plus énormes qu'avant son apparente conversion. Ce fut lui qui fit martyriser le diacre S. Arialde<sup>1</sup>, encore plus distingué par son zèle contre la simonie et l'incontinence des clercs, que par l'illustration de sa race, décorée de la dignité de marquis peu commune alors. Il y avait dix ans qu'Arialde défendait la discipline avec le caractère d'autorité que donnent la noblesse et la vertu réunies, quand son indigne pasteur, Gui de Milan, le fit saisir en trahison, et transporter dans un désert au-delà du lac Majeur. La nièce de l'archevêque, encore plus méchante que son oncle, et capable de tous les excès reprochés à ce genre odieux de népotisme, craignit que ceux mêmes qui avaient pris Arialde ne vinsent à lui sauver la vie par respect pour ses vertus. Elle envoya deux clercs vicieux, comme exécuteurs plus sûrs d'une atrocité que les premiers satellites. Sitôt qu'ils les eurent rejoints, ils demandèrent avec empressement où était Arialde. Ceux qui l'avaient emmené répondirent qu'il était déjà mort. « Mort ou vif, reprirent-ils, qu'on nous le représente : tel est l'ordre que nous avons reçu de la nièce de notre archevêque. » Et, portant leurs regards de tous côtés, ils aperçurent à l'écart Arialde encore lié et assis sur une pierre.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main ; mais, au lieu de l'immoler sur-le-champ, ils le prirent chacun par une oreille, et s'efforcèrent de lui faire désavouer ce qu'il avait dit pour la défense des saints canons. Comme il n'en voulait rien faire, ils lui coupèrent les deux oreilles. Ils le pressèrent de nouveau aussi infructueusement que la première fois, et cette seconde résistance lui coûta le nez et la lèvre supérieure. Ils lui arrachèrent de même les deux yeux, puis lui abattirent la main droite, pour avoir écrit au souverain pontife et réclamé son secours en faveur de l'Eglise de Milan. Ils le mutilèrent ensuite d'une manière encore plus indigne, en dérision de la chasteté qu'il avait pratiquée fidèlement et généreusement défendue. Enfin, ils lui arrachèrent la langue par-dessous le menton, en disant : « Imposons un silence éternel » au perturbateur du clergé. » Il expira sous la main de ces monstres, le 28 juin 1066, et fut canonisé l'année suivante par Alexandre II. Son corps, qui avait été jeté au fond du lac Majeur, fut retrouvé sans corruption au bout de dix mois.

Le dernier jour du même mois, cette même année 1066, et au voisinage de Vicence, mourut d'une manière plus douce, et non moins précieuse aux yeux du Seigneur, S. Thibaud de Provins,

<sup>1</sup> Boll. 27 juin, t. 23, p. 270.

né français du sang des comtes de Champagne <sup>1</sup>. S'étant senti dès la jeunesse un grand attrait pour la vie érémitique, il avait abandonné secrètement la maison paternelle avec un chevalier de son cortège, nommé Gautier, et ils étaient passés tous deux au pays de Trèves, après avoir changé d'habits avec deux pauvres pèlerins. Ils y vécurent long-temps dans une extrême pauvreté, gagnant leur subsistance par l'exercice des plus vils travaux, tels que de faucher les foins, de nettoyer les cours et les étables, et surtout de faire du charbon. Comme ils n'étaient point habiles à remplir des fonctions si nouvelles pour eux, ils furent souvent maltraités par des maîtres grossiers, sans jamais se faire connaître. Cependant Thibaud voulut apprendre à lire, afin de s'instruire plus parfaitement des vérités éternelles. Gautier lui trouva pour maître un clerc charitable, mais si pauvre qu'il n'avait pas un psautier, et les deux ermites ensemble n'avaient pas de quoi en acheter. Gautier engagea le clerc à faire le voyage de Provins, afin d'obtenir d'Arnoul, père de Thibaud, le livre qui était nécessaire à son fils. Arnoul et Guille, sa femme, honoraient leur rang par leur religion. Si la longue absence de leur fils leur avait causé de mortelles inquiétudes, ils éprouvèrent la plus douce consolation en apprenant qu'il ne les avait quittés que pour Dieu. Ils rendirent de tendres actions de grâces au Seigneur, de ce qu'il leur faisait retrouver un saint au lieu d'un enfant prodigue; mais Arnoul refusa d'envoyer le psautier, dit qu'il voulait le porter lui-même, et suivit le maître jusqu'à Trèves.

Arrivés près la ville, le maître y entra seul, et laissa Arnoul sous un arbre où Thibaud avait coutume de prendre sa leçon. Il y amena aussitôt son disciple, sous prétexte de voir les progrès qu'il avait faits durant son absence. Mais du plus loin que Thibaud aperçut son père, il s'écria : « Je suis trahi ! » et prit promptement la fuite. Arnoul le suivit en fondant en larmes et en criant : « Pourquoi, mon fils, fuyez-vous un père qui respecte » en vous l'ouvrage de la grâce ? Non, je ne prétends pas vous » détourner de vos pieux desseins ; je ne veux que m'édifier avec » vous, et reporter à une mère mourante des nouvelles capables » de lui rendre la vie. » Thibaud répondit : « Seigneur (car il ne » l'appela jamais son père depuis sa retraite), vivez heureux l'un » et l'autre, et laissez-moi vivre de mon côté dans la paix de Jésus- » Christ. » Arnoul reprit : « Vous manquez de tout, mon fils, tandis » que nous sommes dans l'abondance ; recevez de quoi subsister, » au moins pour vous souvenir de nous. » Le saint répondit : « Je

<sup>1</sup> Vit. sæc. VI, Bened. part. 2.

« ne puis rien reprendre de ce que j'ai quitté pour Dieu. » Après quoi il s'éloigna, et fut si fidèle à ses engagements, qu'il craignit de s'exposer à les rompre en revoyant son père. Gautier, également fidèle à la loi de la plus rigide pauvreté, dit à Arnoul que son fils n'avait besoin que d'un psautier, et il n'en voulut jamais recevoir autre chose.

Afin d'éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaud partit pour Rome, dans la résolution de pousser beaucoup plus loin, et d'aller jusqu'à Jérusalem. Mais Gautier, déjà fort âgé, se trouva si affaibli du seul voyage d'Italie, qu'il fallut s'arrêter près Vicence, en un lieu nommé Salanique, où il mourut au bout de deux ans. Thibaud, qui lui survécut sept ans, ne fit qu'accroître ses austérités, son détachement de la terre et toutes ses vertus. Après avoir vécu pendant quelque temps de pain d'orge avec un peu d'eau, il s'interdit tout usage du pain, et ne prit plus que quelques herbes, ou quelques racines, ou quelques fruits sauvages, sans aucune espèce de boisson. Il ne se couchait pas ; et s'il dormait quelques momens, ce n'était qu'assis. On l'obligea, par respect pour sa vertu, à se laisser ordonner prêtre ; et la dernière année de sa vie, il reçut l'habit monastique. Son père entreprit le pèlerinage de Rome, pour le voir une seconde fois. Guille son épouse, d'après le portrait qu'à son retour il fit de ce saint enfant, craignit de mourir sans avoir eu la consolation de le voir. Arnoul la conduisit en Italie, mais pour ne l'en point ramener. Quand une fois cette pieuse et tendre mère eut rejoint son saint fils, elle ne voulut plus s'en séparer, et comme lui se consacra au service de Dieu dans la solitude. Enfin, douze ans après que Thibaud eut quitté son pays, il mourut dans sa retraite de Salanique ; l'Eglise honore sa mémoire le premier jour de juillet.

Pour terminer d'une manière durable les troubles de Milan, le pape y envoya des légats qui publièrent des constitutions de réglemeut, et qui prirent des mesures efficaces pour les faire observer. Les docteurs les plus éclairés s'élevèrent en même temps contre les préventions de l'ignorance, ou plutôt de la licence et de l'obstination. Un principe des plus féconds en abus, c'est que bien des évêques prétendaient qu'il n'était pas permis à leurs inférieurs de les accuser. Les docteurs les plus profonds et les plus circonspects soutinrent, au contraire, qu'en cas de suspicion, rien n'était plus raisonnable que d'obliger les évêques, aussi bien que les ecclésiastiques du second ordre, à rendre raison de leur innocence, ou à s'avouer humblement coupables. A l'appui de cette doctrine, et pour en mieux montrer la vérité, ils dirent que si les prélats ne pouvaient être jugés, personne ne

voudrait plus se soumettre aux lois canoniques, et que, s'il n'était pas permis aux enfans d'une Eglise d'ouvrir la bouche contre leur pasteur, comme il est presque impossible de trouver au dehors des témoins de sa conduite, il en résulterait dans le premier ordre une licence arrogante et une impunité qui anéantiraient toute discipline <sup>1</sup>.

Le pape Alexandre poursuivit l'incontinence des clercs avec la même sévérité que la simonie. La Dalmatie, qui était contiguë à l'empire d'Orient, mais qui suivait encore les usages de l'Eglise latine, n'échappa point à la vigilance de ce pontife (1069). Il envoya au clergé de cette province un décret qui porte interdiction, exclusion du chœur et privation des biens ecclésiastiques, non-seulement contre les évêques, les prêtres et les diacres qui se marieraient à l'avenir, mais contre ceux qui garderaient les femmes qu'ils auraient déjà épousées. On voit par là que les prévarications en ce genre n'étaient pas le seul effet de l'ignorance et du relâchement ; mais que l'exemple et le voisinage des Grecs servaient à les colorer d'une manière assez spécieuse, dans un temps où ces points de discipline n'avaient pas encore la stabilité fixe et précise qu'ils ont acquise depuis. Mais le mauvais exemple, le soulèvement des passions, la corruption du siècle, tous les efforts de l'enfer, réunis pour ternir la pureté de l'Eglise, ne servirent qu'à l'augmenter, ou à la rendre plus inaltérable.

En Angleterre, la mort du saint roi Edouard ayant d'abord occasionné des troubles aussi fâcheux pour l'Eglise que pour l'Etat, Guillaume, duc de Normandie et cousin-germain de ce monarque, qui, dit-on, l'avait institué son successeur, rétablit dans tout le royaume un ordre qu'on n'y avait point encore vu <sup>2</sup>. Edouard mourut le quatrième jour de janvier de l'année 1066, et en lui finit la race des rois anglais, six cent vingt ans après la première entrée de cette nation saxonne dans la Grande-Bretagne. On rapporte plusieurs miracles de ce saint roi, qui garda une perpétuelle virginité dans le mariage, et qui fut canonisé solennellement quatre-vingt-quinze ans après sa mort. On le nomme S. Edouard le Confesseur, pour le distinguer du roi d'Angleterre du même nom, qui était déjà révééré comme martyr.

Guillaume, qui avait été appelé au trône, était fils naturel du duc Robert II et d'Harlette : sa stature, d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, la force de son tempérament et toutes les qualités qui font les héros, compensaient avantageusement le vice de sa naissance. Il eut néanmoins de grands obstacles à vain

<sup>1</sup> P. Dam. ep. 12, l. II. — <sup>2</sup> Gesta Guill. p. 196, etc.

cre pour se mettre en possession, et plus encore pour se conserver la paisible jouissance de la couronne qui lui avait été léguée. Une bataille où il déploya la supériorité de son courage et de son talent pour la guerre, le débarrassa d'Harald, qui était beau-frère d'Edouard, et qui s'était fait couronner roi aussitôt après sa mort : mais il lui fallut souvent reprendre les armes pour dompter une nation fière et remuante, qui le força, malgré sa douceur naturelle, à exercer un empire très-dur, et à prendre enfin une habitude de sévérité qu'il garda le reste de ses jours. Il attira en Angleterre beaucoup de Normands, qu'il enrichit des confiscations faites sur les mutins, et y introduisit les lois normandes, mêlées néanmoins de quelques lois des anciens rois anglais. Le denier de S. Pierre en particulier n'y fut pas omis. Son activité sans exemple et ses idées d'ordre lui firent prendre connaissance des affaires de la religion ; mais si des vues politiques le dirigèrent d'abord, comme il était solidement chrétien, il fut toujours guidé par les motifs supérieurs de la foi, et fidèle aux règles d'une circonspection religieuse.

Dans le champ même d'Hastings, où il avait remporté la victoire qui lui acquit la couronne, il bâtit en l'honneur de S. Martin un monastère qui fut nommé la Bataille ou le Bel, en latin *de bello*. Il en avait déjà fondé un autre à Caen (1063) sous l'invocation de S. Etienne. Mathilde sa femme établit, dans la même ville, celui de la Trinité, pour des personnes de son sexe. Cette double fondation fut une sorte de pénitence pour la faute qu'avaient commise le roi et la reine en se mariant, malgré les liens de parenté qui existaient entre eux, et dont le pape accorda la dispense à cette condition. La séparation des parties, suivant les représentations du sage Lanfranc au pontife, eût attiré à la nation une guerre dangereuse de la part du comte de Flandre, père de Mathilde.

Guillaume, qui savait apprécier les talents, ne se contenta point de faire Lanfranc premier abbé de Saint-Etienne, où ce docteur profond composa son traité de l'Eucharistie contre Bérenger. L'archevêché de Cantorbéri étant venu à vaquer, le roi ne jugea personne plus digne que ce pieux et savant cénobite d'être élevé sur le premier siège d'Angleterre, et cette opinion seule le détermina à y faire placer l'abbé de Saint-Etienne. Car, tout enclin qu'était le roi Guillaume à donner les grandes places à ses sujets de Normandie plutôt qu'à ceux d'Angleterre, il n'était pas moins juste dans sa prédilection que dans sa sévérité. Lanfranc se montra d'autant plus digne de cette élévation, qu'il y opposa plus de résistance. Ayant déjà refusé l'archevêché de Rouen, il n'accorda

son consentement pour celui de Cantorbéri, qu'aux sollicitations unanimes de tous les évêques, et par la seule crainte de résister à la volonté de Dieu (1070). Dans la suite, il écrivit encore au pape, pour se faire décharger d'une dignité dont il se crut toujours indigne. Il n'obtint pas ce qu'il désirait, et fut archevêque toute sa vie. Il n'usa que pour le bien de l'Eglise, de la bienveillance, ou pour mieux dire, de l'intimité de son souverain, qui lui communiquait jusqu'à ses plus secrètes pensées : ce qui n'empêchait point ce généreux prélat de le contredire dans tout ce qui s'opposait au bien de la religion. C'est ainsi qu'il maintint le clergé monastique dans toutes les cathédrales d'Angleterre, contre l'inclination du roi, qui se manifestait en tirant du clergé séculier presque tous les évêques. Laufranc ne laissa point que de faire confirmer par le pape Alexandre II les anciennes dispositions de S. Grégoire à ce sujet. Il s'y prit si bien pour qu'on les observât à l'avenir, que cet usage subsista jusqu'au schisme de Henri VIII.

Quelque temps après la révolution d'Angleterre, l'empire d'Orient éprouva une fermentation dont l'issue fut beaucoup plus triste<sup>1</sup>. Constantin Ducas étant mort au mois de mai de l'an 1067, sa femme Eudoxie, après avoir remis entre les mains du patriarche Xiphilin la promesse de ne point se remarier, régna conjointement avec ses trois fils, Michel, Andronic et Constantin. En moins d'une année, on éprouva les plus fâcheux effets de ce gouvernement ainsi partagé. Ce fut alors que les Turcs Seljoucides prirent un ascendant qui présagea tout ce qu'on en avait à craindre. La nation des Turcs, qui faisait partie de celle des Huns, également originaire de la Grande-Tartarie, se divisait anciennement en neuf branches ; celle de Seljouc, fils de Décac, le premier qui se fit musulman, envahit dans la suite tout l'empire des califes, avec celui de Constantinople. Les conquêtes de ces infidèles sur les Grecs commencèrent par les provinces les plus orientales de l'Asie Mineure, où ils firent d'horribles ravages, dès les premiers mois du règne d'Eudoxie. Pour arrêter leurs progrès, on sentit qu'il fallait un empereur capable de commander les armées, et on le fit entendre à l'impératrice, qui ne parut rien moins qu'offensée de l'obligation qu'on lui faisait de reprendre un époux. Elle ne fut pas long-temps à faire son choix, qui tomba sur Romain-Diogène, grand-vestiaire ou maître de la garde-robe, à qui elle avait déjà fait grâce de la vie après des preuves de révolte. Il restait un obstacle dans la promesse qu'elle avait faite au patriarche de ne point se remarier : voici de quelle ruse on usa pour le lever.

<sup>1</sup> Europol, p. 817.

[AN 1070]  
L'i  
de di  
frère  
messe  
l'épon  
réput  
dimer  
géra l  
un em  
sans  
entra  
trice  
doit p  
aussi  
critiqu  
torien  
Roi  
sulma  
pris p  
fit pro  
pugna  
releval  
comm  
se fair  
pondit  
» tan, a  
» les m  
» reçoit  
renvoy  
nouvel  
Eudox  
l'emper  
cruaut  
chel-D  
prince  
des gai  
rapina  
Il pa  
commu  
envoya  
Consta  
le 21 a  
légat, n

L'impératrice envoya un eunuque adroit et dévoué, avec mission de dire au patriarche qu'il ne tenait qu'à lui de faire empereur son frère Bardas; qu'il ne s'agissait pour cela que de supprimer la promesse injuste qu'on avait extorquée d'Eudoxie, et qu'aussitôt elle l'épouserait. Ce Bardas était un débauché, sans nul mérite et sans réputation. L'ambition du patriarche n'en donna pas moins étourdiment dans le piège. Il vit les grands l'un après l'autre, leur exagéra les inconvéniens de la viduité d'Eudoxie, la nécessité d'avoir un empereur à la tête des armées et des affaires, et les gagna tous sans exception. Quand tout fut bien disposé, Romain-Diogène entra de nuit et bien armé dans le palais, où il épousa l'impératrice (1068). Cette conduite du patriarche Xiphilin montre ce qu'on doit penser des éloges que les Grecs font de sa vertu. On lui a aussi fait honneur de l'Abrégé de Dion-Cassius : aujourd'hui une critique plus éclairée empêche de le confondre avec Xiphilin l'historien, auteur de cet Abrégé.

Romain-Diogène fit d'abord la guerre avec avantage aux Musulmans; mais en 1071, son armée fut mise en déroute, et il fut pris par le sultan Asan. Le vainqueur, se l'étant fait amener, le fit prosterner et le foula aux pieds, se conformant, non sans répugnance, à l'usage barbare de sa nation : car aussitôt après il le releva, l'embrassa et le fit manger à sa table. Ensuite il lui demanda comment il en aurait usé, s'il avait été vainqueur. Diogène, croyant se faire honneur en se montrant intrépide dans la captivité, répondit qu'il l'eût fait mourir sous les coups. « Et moi, reprit le sultan, au lieu de prendre avantage de ton arrogance, je veux suivre les maximes de ton Christ, qui commande l'oubli des injures : » reçois de celui que tu hais la paix et la liberté. » En effet, il le renvoya libre, après avoir fait un traité avec lui. Mais à la première nouvelle de la défaite de Diogène, les grands avaient fait raser Eudoxie, et l'avaient renfermée dans un monastère. On arrêta l'empereur à son retour, et on lui arracha les yeux avec tant de cruauté qu'il en mourut peu après. Depuis cette révolution, Michel-Ducas, fils aîné d'Eudoxie, fut seul reconnu pour empereur : prince lâche et sans application, qui n'eut de génie que pour faire des gains frauduleux sur les blés, d'où lui vint le surnom de Parapinace.

Il paraît que cet empereur entretenait encore quelque sorte de communion avec le saint Siège, puisque le pape Alexandre II lui envoya un légat qui fut assez bien reçu pour demeurer un an à Constantinople, c'est-à-dire jusqu'à la mort de ce pontife, indiquée le 21 avril 1073. Aussi personne n'était-il plus propre que ce légat, nommé Pierre, à faire honorer, avec sa personne, le siège

qu'il représentait. Il était de la maison des princes de Salerne, avait embrassé dès l'enfance la vie monastique, et s'était si bien confirmé dans l'esprit d'abnégation, qu'il fallut l'arracher du cloître, pour le faire évêque d'Anagnie. Il gouverna cette Eglise quarante-trois ans avec tant d'édification, qu'il fut mis solennellement au nombre des saints par une bulle de Pascal II, en date du 4 juin 1109.

L'empire d'Occident n'avait pas à sa tête un prince plus estimable, ou du moins plus vertueux que Michel-Parapinace. Le roi Henri IV, qui succéda à l'âge de six ans à son vertueux père Henri le Noir (1056), avait régné d'abord sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès, et ensuite sous celle de S. Annon, archevêque de Cologne; mais des flatteurs l'eurent bientôt entraîné dans les plus affreux désordres. En vain le saint archevêque de Cologne, pour remédier à l'impureté qui le dévorait, lui fit épouser en 1066 la princesse Berthe, fille d'Othon, marquis de Suze, à laquelle il était fiancé: le jeune Henri n'avait pas dix-huit ans, qu'il s'était déjà montré un des plus vicieux et des plus méchants de tous les hommes<sup>1</sup>. Peu content d'avoir deux ou trois concubines à la fois, son libertinage effréné ne respectait, ni l'innocence virginale, ni la fidélité conjugale. Quand il entendait parler de la beauté de quelque jeune personne, il se la faisait amener de gré ou de force, l'allait quelquefois enlever lui-même au péril de sa vie, et alors, si la séduction ne lui réussissait pas, usait de contrainte et d'une violence brutale. L'impudicité le rendit cruel: il immolait sans façon les maris dont il ne pouvait ravir autrement les femmes. Ses complices et ses confidens, dont peu l'égalèrent en dépravation, étaient pareillement sacrifiés, quand ils témoignaient d'une parole ou d'un simple geste désapprouver ses excès. Il lui suffisait, pour les faire périr sous main, que leur discrétion lui devînt tant soit peu suspecte; car il sut allier l'hypocrisie et la perfidie aux plus fougueuses passions. Aussi dissimulé qu'implacable dans sa colère, il faisait périr ceux qui lui avaient déplu, lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feignait ensuite d'être affligé de leur mort jusqu'à répandre des larmes en abondance. La simonie, que les gens de bien poursuivaient avec tant de zèle, fut le moindre abus qu'il commit dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Si ceux qui lui comptaient le plus d'argent obtenaient les évêchés, ceux-là seulement étaient sûrs de les posséder, qui servaient de ministres à ses honteuses passions. Il faisait lui-même déposer les premiers comme simoniaques, et mettait les autres

<sup>1</sup> Hist. Boll. Sax. p. 102. Chron. Magd. Ms. an. 1068.

Salerne,  
t si bien  
du cloî-  
lise qua-  
ellement  
ate du 4

plus esti-  
ce. Le roi  
eux père  
elle de sa  
nnon, ar-  
t entraîné  
vêque de  
i fit épou-  
de Suze, à  
t ans, qu'il  
échans de  
oncubines  
cence vir-  
rler de la  
ner de gré  
péril de sa  
it de con-  
t cruel : il  
autrement  
l'égalient  
ils témoi-  
ses excès.  
discretion  
pocrisie et  
é qu'impla-  
ent déplu,  
être affligé  
nce. La si-  
zèle, fut le  
fices ecclé-  
obtenaient  
sséder, qui  
t lui-même  
t les autres

en leur place, en sorte qu'un même siège avait souvent deux évêques, accusateurs aussi justes l'un de l'autre qu'indignes compéteurs.

Les désordres que cette conduite introduisit dans l'Eglise et dans l'Empire, malgré toutes les représentations de l'impératrice-mère et de quelques pieux prélats, tels que S. Annon de Cologne, les engagèrent à quitter la cour. L'archevêque se retira au monastère de Sigebert qu'il avait fondé, et où, pendant trois ans d'une retraite sévère, il acheva de se sanctifier par l'oraison, par les austérités, par la pratique assidue de toutes sortes de bonnes œuvres<sup>1</sup>. L'impératrice se mit à Rome sous la conduite de Pierre Damien<sup>2</sup>, et lui fit, à ce qu'il nous apprend lui-même, une confession générale depuis l'âge de cinq ans, non-seulement des actions mauvaises, mais de tous les mouvemens déréglés du cœur, des pensées même et des paroles superflues dont elle put se souvenir : le pieux auteur ajoute qu'on ne lui imposa d'autre pénitence que de continuer la vie humble et austère qu'elle avait embrassée. Elle persévéra en effet jusqu'à la mort (1077) à prier presque sans interruption, à faire des aumônes prodigieuses, à porter des habits très-pauvres, à pratiquer des mortifications qui semblaient excéder les forces mêmes des saints solitaires. Laissé à lui-même et à ses adulateurs, le roi Henri, sans frein et sans retenue, s'abandonna à ses passions désordonnées, qui peu après, réfrénées par la fermeté inflexible de S. Grégoire VII, occasionèrent un choc si funeste entre les deux puissances.

<sup>1</sup> Lamb. an. 1075. — <sup>2</sup> P. Dam. opusc. 36, c. 5.

---

## LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE VII EN 1073,  
JUSQU'A CELUI D'URBAIN II EN 1088.

S. Grégoire VII, si fameux par ses démêlés avec l'empereur Henri IV, avait reçu de la nature, comme on a pu s'en convaincre par ce que nous en avons déjà dit, ce tour de génie et cet ascendant, qui, malgré la bassesse de la naissance et mille autres obstacles, donnent infailliblement la supériorité sur toutes les classes des hommes. Dans le cours des trois derniers pontificats, qui n'avaient commencé, pour ainsi dire, que sous ses auspices, il avait eu la principale influence dans toutes les grandes affaires. Il refusa plusieurs fois de monter sur la chaire pontificale, dont on ne semblait disposer qu'à son gré. Enfin, après la mort d'Alexandre II, il fut contraint de l'accepter, le 22 avril 1073; mais il écrivit encore au roi Henri, pour le prier de s'opposer à son élévation; et afin de l'y engager mieux, il lui déclara que, s'il demeurait pape, il ne laisserait pas ses déportemens impunis. Ce prince confirma cependant l'élection, et députa l'évêque de Verceil pour l'ordination, qui ne se fit que le 30 de juin. C'est la dernière élection pontificale dont le décret ait été envoyé au roi d'Italie pour être confirmé. On fait observer qu'Hildebrand, qui n'était que diacre, reçut l'ordre de prêtrise avant d'être ordonné pape : nouvelle preuve de la fausseté des imputations des Grecs en cette matière.

Le souverain pontife Grégoire VII, par ses qualités supérieures, par ses mœurs pures et vraiment ecclésiastiques, par l'éminence de toutes ses vertus, en particulier par un amour extrême pour le bien, était digne de la papauté. Elevé dans la discipline monastique la plus régulière, il avait un désir ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyait infectée; et s'il avait eu affaire à un autre que Henri IV, dont nous avons dépeint et les fougueuses passions et les excès odieux, l'Europe n'aurait pas été désolée par tant de guerres. Les troubles commencèrent

(AN  
par l  
quan  
goire  
Ma  
fiant  
Il se  
vergr  
nesse  
pagn  
si dan  
entre  
vergr  
tel le  
de ve  
dire j  
tendu  
tins, c  
beauc  
de S. G  
la déli  
d'étab  
à Ron  
à tout  
ses cor  
tence,  
Etienn  
mais il  
la joie  
ment à  
Limou  
des br  
cablem  
quante  
attirer  
l'ordre  
furent  
mort d  
Muret  
du sain  
sins, q  
Long

' Boll.

par la question des investitures, qui agita l'Eglise pendant cinquante ans, et qui s'éleva la seconde année du pontificat de S. Grégoire VII.

Mais dès la première, la religion fournit un spectacle bien édifiant dans l'illustre et saint instituteur de l'ordre de Grammont. Il se nommait Etienne, était fils du vicomte de Thiers en Auvergne, et fut prévenu des bénédictions du ciel dès sa tendre jeunesse<sup>1</sup>. Il n'avait que douze ans, quand son père s'en fit accompagner, dans un pèlerinage en Italie. A Bénévent, l'enfant tomba si dangereusement malade, que son père fut obligé de le laisser entre les mains de l'archevêque Milon, né comme eux en Auvergne. Ce prélat était un saint que l'Eglise honore en effet comme tel le 23 février. Le jeune Etienne prit tant de goût à cette école de vertus, qu'après sa guérison il y demeura douze ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de son saint maître. Il lui avait souvent entendu vanter une communauté très-régulière de moines bénédictins, qui édifiait toute la Calabre où elle était située, et qu'il avait beaucoup fréquentée lui-même. Après de longues instances auprès de S. Grégoire VII qui le chérissait tendrement, et qui se défiait de la délicatesse de sa complexion, il en obtint enfin la permission d'établir sur ce modèle un ordre monastique. La bulle fut donnée à Rome, en date du premier jour de mai de l'an 1073, et défend à toute personne laïque ou ecclésiastique de troubler Etienne ou ses compagnons dans le lieu qu'ils choisiraient pour faire pénitence, et qu'elle déclare immédiatement soumis au saint Siège. Etienne reprit aussitôt la route de sa patrie avec cette concession; mais il y demeura peu. Ses parens lui avaient à peine témoigné la joie vive qu'ils avaient de son retour, qu'il se déroba secrètement à leurs caresses, et se retira sur la montagne de Muret en Limousin. Là, au milieu des forêts, il construisit une cabane avec des branches d'arbre, fit vœu de virginité, et se consacra irrévocablement au Seigneur. Il était âgé de trente ans, et en vécut cinquante dans ce désert, avec une pureté et une austérité qui lui attirèrent un grand nombre de disciples. Telle fut l'origine de l'ordre de Grammont, ainsi nommé de l'endroit où ces religieux furent obligés de se transporter, à une lieue de Muret, après la mort de leur saint instituteur (1124). Quoiqu'ils fussent établis à Muret depuis cinquante ans, ils aimèrent mieux, suivant l'esprit du saint, quitter cet endroit, que de plaider avec des moines voisins, qui le revendiquaient.

Long-temps auparavant, le pape S. Grégoire avait formé le vaste

<sup>1</sup> Boll. 8 febr. t. 4, p. 205.

projet de réformer toute l'Eglise. Dévoré par le zèle de la maison de Dieu, il ne fut pas une année entière sur le trône pontifical, sans mettre la main à l'exécution. La simonie et le concubinage des clercs, comme les deux abus les plus pernicieux et les plus enracinés, malgré la vigilance des derniers pontifes, furent le plus rigoureusement poursuivis. La première semaine de carême de l'an 1074, on tint un concile à Rome. Il y fut ordonné que ceux qui seraient entrés dans les saints ordres par simonie n'en pourraient plus exercer les fonctions; que ceux qui auraient donné de l'argent pour obtenir des églises, c'est-à-dire des bénéfices, les quitteraient sans retour; que ceux qui vivaient dans le concubinage ne pourraient célébrer la messe, et que, s'ils la célébraient, le peuple ne pourrait l'entendre, parce que de tels intercesseurs sont plus propres à attirer la colère de Dieu, qu'à apaiser sa justice<sup>1</sup>. Les deux derniers canons montrent que le pape peut non-seulement condamner les prélats, mais aussi leurs sujets; et que chaque fidèle est tenu plus étroitement d'obéir à l'évêque apostolique qu'à son propre évêque: doctrine qu'il importait de confirmer, pour combattre efficacement des désordres qui trouvaient des fauteurs jusque dans le haut clergé. Robert Guiscard, duc de Calabre et de Sicile, fut excommunié avec ses adhérens pour avoir envahi quelques terres de l'Eglise. Plusieurs évêques d'Espagne, présens au concile, promirent par écrit de suivre l'ordre et l'office romain, au lieu de celui de Tolède, dit mozarabique. Guillaume de Beauvais, dont le saint Siège avait excommunié les diocésains tant clercs que laïques, pour les punir d'avoir cruellement persécuté leur évêque, ayant écrit au pape pour le prier de lever l'excommunication, Grégoire loua sa charité, fit lire sa lettre en plein concile et leva en effet les censures.

On publia aussitôt les décrets qu'on venait de faire dans toute l'Italie. Ils furent portés en Allemagne par des légats qui voulurent y assembler un concile: mais tous les évêques s'y opposèrent fortement, sous prétexte que c'était une entreprise contraire à leurs droits et à leurs coutumes. Ils déclarèrent, en termes exprès, qu'ils n'accorderaient jamais qu'au pape en personne la prérogative de les présider en concile: comme si des légats, qui peuvent présider les conciles œcuméniques, ne pouvaient à plus forte raison présider les conciles provinciaux; comme si, en admettant que le droit commun attribuât cette présidence aux métropolitains, il n'y avait pas nécessité d'y déroger, du moment que les métropolitains eux-mêmes se trouvaient au nombre des coupables qu'il s'agissait

<sup>1</sup> Cap. XVIII, t. 10, p. 331.

de corriger; comme si enfin, pour subir l'étrange prétention des évêques allemands, le pape eût été obligé de déplacer à chaque instant le centre de l'unité catholique, et de se transporter successivement dans les divers pays, au lieu d'y envoyer des légats qui le représentassent? Le vrai motif des prélats allemands dans cette circonstance, fut la crainte des peines décernées contre la simonie dont plusieurs se sentaient coupables, et la mollesse d'un bien plus grand nombre qui n'osaient troubler les clercs incontinens, dans l'espèce de possession où ils étaient d'avoir des femmes ou des concubines. Quoi qu'il en soit, le concile n'eut pas lieu, malgré les efforts du roi Henri, qui appuya les légats de toute son autorité, moins par l'effet de la dissimulation politique dont il ne s'était pas encore départi hautement, qu'en haine de l'évêque de Worms et de quelques autres prélats qui l'avaient offensé.

Le pape S. Grégoire n'était pas de caractère à céder aux obstacles. Il écrivit lettre sur lettre, réitéra les légations, accusa les évêques de négligence et de lâcheté, fit gronder les foudres de l'Eglise, et se montra tout prêt à les lancer, s'ils n'exécutaient promptement ses ordres<sup>1</sup>. Sigefroi, archevêque de Mayence, ayant par les prérogatives de son siège le plus d'influence sur le régime du clergé de Germanie, craignit que l'orage ne fondît d'abord sur sa tête. Après avoir exhorté les coupables à faire de bon gré ce dont toute leur résistance ne les dispenserait pas, il leur laissa quelques mois pour prendre leur résolution, puis assembla un concile à Erford. Alors il les pressa de renoncer sur-le-champ ou au mariage, ou au service de l'autel. Le mal était trop invétéré, pour être guéri si promptement. On murmura sans retenue; on trouva le joug insupportable, déraisonnable même, et contraire à la nature humaine, de qui on exigeait, dit-on, la vertu des anges, et qu'on exposait, sous prétexte de pureté, à tous les excès d'une dissolution brutale. L'archevêque ne se rendant point à ces raisons, quelques-uns s'écrièrent en tumulte qu'il fallait l'arracher de sa chaire et le mettre en pièces, avant qu'il prononçât la sentence qui bouleverserait toutes les Eglises. Sigefroi, avec cette sorte de vertu qui donne le goût du bien, n'avait pas la constance nécessaire pour le faire pratiquer. Il n'était pas irréprochable lui-même à l'égard du saint désintéressement qui convenait au promoteur de la réforme, ni sur l'administration gratuite des ordres sacrés. Il eut même l'imprudence de mêler ses intérêts temporels à ceux de la religion, en renouvelant ses prétentions sur

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 313.

les dîmes de la Thuringe, qui depuis long-temps lui tenaient fort au cœur. A cette proposition, on oublia tout ménagement. Les Thuringiens sortirent du concile en furie, crièrent de toutes parts aux armes, et ayant attroupé en un instant une grande multitude, rentrèrent en proférant des menaces terribles. Tous les évêques et les ecclésiastiques se dispersèrent tremblans, et se cachèrent dans tous les coins de l'église. Les séditeux, poussant droit à l'archevêque, environnèrent son siège, dans la résolution de l'y assommer; et si ses vassaux, qui n'étaient pas les plus forts, ne se fussent réduits au personnage de supplians, et ne les eussent rassurés à force de promesses, il eût été infailliblement la victime de son imprudente cupidité.

Altman, évêque de Passau, en procédant avec plus de générosité que Sigefroi, n'eut cependant pas plus de succès<sup>1</sup>. Après avoir prévenu les membres de son clergé que les ordres pressans du pape ne lui permettaient plus de dissimuler leur incontinence; qu'il craignait de se rendre coupable lui-même, parce que son inaction serait moins une tolérance qu'une approbation du désordre; le jour de S. Etienne, patron de son Eglise, comme il y avait un grand concours de peuple et de seigneurs, il monta au jubé, et publia courageusement le décret. Aussitôt il s'éleva de tous côtés des cris furieux, et l'on eût sur-le-champ arraché la vie au prélat, si le grand nombre des seigneurs n'eussent arrêté l'émeute.

Le pape, ayant appris ces mouvemens, ne relâcha rien de ses justes prétentions. Il écrivit des lettres terribles aux prélats mal-intentionnés. Il en suspendit quelques-uns de leurs fonctions, intimida les faibles, aiguillonna les plus résolus, ordonna même aux laïques de ne plus reconnaître les évêques qui permettraient à leur clergé d'avoir des concubines. Rodolphe et Berthold, l'un duc de Souabe et l'autre de Carinthie, honoraient leur rang par leur piété et par leur zèle pour le bien de l'Eglise. S. Grégoire ne craignit point de les prévenir contre ces évêques, qui, plus attachés que les gens du monde à la gloire et aux plaisirs du siècle, comprennent jusqu'à leurs vices dans la vénération qu'ils exigent pour leur caractère. « Nous vous conjurons, leur dit-il, et nous vous enjoignons par l'autorité apostolique, de ne point participer à l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie, ou vivre dans l'incontinence. Empêchez-les au contraire, au tant qu'il vous sera possible, de servir aux saints offices, tant à la cour et aux diètes du royaume que dans les autres cir-

<sup>1</sup> Vit. ap. Tegnag. p. 49.

naient fort  
ement. Les  
outes parts  
multitude,  
es évêques  
cachèrent  
nt droit à  
cion de l'y  
us forts, ne  
les eussent  
la victime

de généro-  
Après avoir  
résans du  
ontinence ;  
e que son  
on du dés-  
omme il y  
monta au  
s'éleva de  
arraché la  
ent arrêté

rien de ses  
rélats mal-  
fonctions,  
onna même  
mettraient  
Berthold,  
leur rang  
s. Grégoire  
qui, plus  
loisirs du  
eur dit-il,  
ne point  
rompait par  
s au con-  
nts offices,  
autres cir-

« constances. A cet effet, usez de force, si les moyens de persuasion  
« sont insuffisans. Si l'on en murmure, répondez que c'est par no-  
« tre ordre, et renvoyez les mécontents contester avec nous. Il  
« nous paraît beaucoup plus expédient de rétablir l'ordre par des  
« procédés nouveaux, que de le laisser anéantir avec les lois an-  
« ciennes. »

S. Grégoire écrivit aussi au roi de Germanie, pour le confirmer dans la bonne résolution qu'il lui supposait d'extirper de ses Etats la simonie et l'incontinence des clercs. Il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, le remercie des témoignages de son amitié, et l'assure que, de son côté, il ne cesse de faire mémoire de lui sur les corps des saints apôtres. Il finit par l'exhorter à prendre conseil des gens qui ne cherchent que son salut. Joignant les effets aux paroles, Grégoire avait écrit en faveur de Henri à plusieurs évêques et seigneurs d'Allemagne, parce que toute la Saxe s'était révoltée contre ce prince, et il avait obtenu d'eux une suspension d'armes, en attendant qu'il pût entièrement rétablir la paix.

Dès la première année de son pontificat, il avait reçu des plaintes sur la conduite du roi de France, prince naturellement indolent, que l'oisiveté plongeait dans de sales voluptés, qui ne se fit aucun scrupule de vendre les bénéfices, et qui refusait alors de permettre l'ordination d'un évêque élu canoniquement. C'était Philippe, premier du nom ; il avait succédé, l'an 1060, à son père Henri, qui l'avait fait sacrer à Reims l'année précédente. Grégoire lui écrivit pour lui donner des avis paternels ; puis, ayant reçu de nouvelles plaintes au sujet des violences qui se commettaient impunément dans le royaume, il crut devoir s'en prendre aux évêques. Dans sa lettre il dit que le roi, qu'il traite de tyran, est la cause de tous ces désordres, en donnant à ses sujets l'exemple des fraudes, des rapines, du pillage des églises, des adultères et de tous les vices, par les débauches auxquelles il s'abandonne ; il se plaint aussi de ce que Philippe avait fait piller des marchands étrangers qui étaient venus à une foire de son royaume. « C'est  
« vous encore qui êtes les coupables, ajoute-t-il, en s'adressant aux  
« évêques. Penseriez-vous qu'il est contre la fidélité que vous  
« avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces fautes ?  
« Ne dites pas que vous craignez sa colère ; car, en vous unissant  
« ensemble, vous aurez assez d'autorité pour l'arracher au désor-  
« dre, vous aurez du moins satisfait à vos consciences. Mais eus-  
« siez-vous tout à craindre, la mort même devrait-elle vous em-  
« pêcher de remplir avec liberté votre devoir d'évêques ? » Il leur enjoint ensuite de se réunir pour conférer sur les besoins du

royaume, et d'aller représenter à Philippe le danger auquel il s'expose. Que si le roi ne s'amende pas, ils doivent jeter un interdit général sur toute la France; et si ce premier anathème ne l'oblige pas à se reconnaître, il prendra lui-même, comme successeur de Pierre et avec le secours du Maître suprême, des mesures pour délivrer une grande nation, si justement célèbre, de cette oppression où la tient un seul homme. S. Grégoire écrivit peu après dans le même sens à Guillaume, comte de Poitiers, le priant de s'adjoindre plusieurs seigneurs et d'adresser au roi les mêmes remontrances. Philippe, malgré la vivacité de ces reproches, laissa au pape la liberté de citer à Rome les évêques de son royaume, et de déposer par ses légats ceux qui se trouvaient coupables.

On voit, par ces démarches de saint Grégoire VII auprès de Henri IV, roi de Germanie, et de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, qu'il ne craignait pas de remonter à la source du mal. Les lecteurs chrétiens peuvent apprécier dès à présent le pontife magnanime dont les ennemis de l'Église ont outragé la mémoire. (Voyez la Dissertation ci-après, p. 596).

Parmi tant d'objets de sollicitude, l'activité prodigieuse de S. Grégoire VII s'étendit aux Chrétiens opprimés au-delà des mers par les Musulmans. Tous les dangers qu'on courait dans le pèlerinage de Jérusalem n'empêchaient pas les Occidentaux les plus éloignés de l'entreprendre. Quelques années auparavant, il était parti d'Allemagne une troupe nombreuse de pèlerins, sous la conduite de Sigefroi de Mayence, accompagné de Gonthier de Bamberg, d'Othon de Ratisbonne, de Guillaume d'Utrecht, et de plusieurs autres personnages considérables<sup>1</sup>. Leurs vêtements et leurs équipages étaient d'une magnificence qui attirait sur leur passage les habitans des villes et des campagnes, et qui fit enfin succéder la cupidité à l'admiration. A peine eurent-ils mis le pied sur les terres des Infidèles, au-delà de la Lycie, qu'ils furent assaillis par les Arabes rassemblés de toutes parts sur le bruit de leur opulence. Ils battirent en retraite jusqu'à un village où ils se retranchèrent de leur mieux, et ils repoussèrent par des prodiges de valeur tous les assauts qu'on leur livra : ce qui fit prendre à l'ennemi la résolution de les bloquer, pour les réduire par la faim. Cependant il les harcelait sans cesse, avec tout l'avantage que lui donnait la supériorité de douze mille combattans sur sept mille voyageurs de toute condition. Ceux-ci, voyant qu'enfin ils ne pouvaient naturellement manquer de succomber, qu'on en voulait d'ailleurs moins à leur vie qu'à leur argent, crurent

<sup>1</sup> Lamb. an. 1064 et 1065. Sigc. an 1065.

que ce serait tenter Dieu que de s'exposer à de plus longs hasards, et demandèrent à capituler. Le chef des Arabes, avec dix-sept des principaux officiers, entra dans l'enclos où les Chrétiens étaient retranchés, laissant son fils à la porte pour empêcher les autres d'approcher. Il monta dans une chambre où se trouvaient l'archevêque de Mayence et l'évêque de Bamberg, qui lui dirent de prendre tout ce qu'ils avaient, et de les laisser aller. Le superbe et perfide Barbare répondit que ce n'était point à eux de lui faire la loi. « Non, non, ajouta-t-il, vous n'en serez pas quittes pour ce que vous m'abandonnez forcément : après vous avoir dépouillés de tout, je prétends vous dévorer vous-mêmes et m'abreuver de votre sang. » Gonthier de Bamberg, alors à la fleur de son âge, était d'une taille si avantageuse et d'une beauté si frappante, que partout où il paraissait il fixait sur lui tous les yeux et attirait la foule sur ses pas. Le farouche Sarrasin ne l'aperçut que pour en faire le premier objet de sa jalouse brutalité. Il dénoua aussitôt son turban, et le met autour du cou de cet évêque. Gonthier, de mœurs aussi douces que pures, aussi modeste que bel homme, ne put toutefois souffrir cette indignité. Comme il était jeune et vigoureux, il appliqua un si rude soufflet à l'Arabe, qu'il l'abattit à ses pieds. Il cria au secours, les Chrétiens arrivent à la hâte. On saisit le Sarrasin et les officiers de sa suite; on leur lie les bras derrière le dos; on ne croit jamais s'en être assez assuré; on leur serre tellement les poings, que le sang leur sortait sous les ongles. Les assauts recommencèrent avec plus de violence qu'auparavant : mais, pour arrêter les Arabes, on leur présenta leurs chefs avec un homme l'épée à la main, tout prêt à les égorger. Dans cette extrémité, et contre toute espérance, les Chrétiens furent délivrés par d'autres Infidèles, apparemment du nombre des Turcs Seljoucides qui s'étaient depuis peu emparés de ces provinces. Le secours était commandé par le gouverneur de Ramla, lequel remercia les Chrétiens d'avoir si bien réprimé des voleurs publics qui désolaient tout le pays. Ensuite, moyennant un prix convenu, il leur donna une escorte pour les conduire en sûreté jusqu'à Jérusalem (1065). Ils visitèrent tous les lieux saints de la ville, et donnèrent des sommes considérables pour réparer les églises ruinées; après quoi ils s'embarquèrent sur une flotte génoise, qui les ramena en Italie, où ils peignirent la tyrannie des ennemis du nom chrétien des couleurs énergiques que leur fournit le souvenir récent de ce qu'ils en avaient éprouvé.

Ce fut en conséquence de cette relation et de plusieurs autres événemens de ce genre, que S. Grégoire VII, fécond en plans neufs et grands, forma le premier celui des croisades. Il écrivit de

toutes parts, même au roi de Germanie, afin d'animer la charité des Occidentaux en faveur de leurs frères d'Orient : mais la multitude et la difficulté des autres entreprises de S. Grégoire l'empêchèrent d'exécuter celle-ci, qui n'eut lieu que vingt ans après.

Ce pontife a peint les maux qui affligeaient l'Eglise à cette époque, dans une lettre adressée à S. Hugues, abbé de Cluny : « De quelque côté, dit-il, que je jette les yeux, je ne trouve que » des sujets de tristesse. L'Eglise d'Orient s'est séparée de la foi » catholique. Et quand je tourne mes regards à l'occident, au » midi, au septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient » entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui vivent » en évêques. Parmi les princes séculiers, je n'en connais point » qui préfère la gloire de Dieu à la sienne, et la justice à l'intérêt. » Pour ceux parmi lesquels je demeure, je veux dire les Romains, » les Lombards et les Normands (d'Italie), je leur reproche sou- » vent qu'ils sont pires que des Juifs et des Païens. Quand je re- » viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé du » poids de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie » miséricorde de Jésus-Christ. » Son humilité, toutefois, n'ôtait rien à son courage. Se conformant aux canons de l'antiquité, dont la sévère application était réclamée par les désordres qui troublaient surtout l'Allemagne, il décréta, dans le concile romain de 1075, la déposition des simoniaques, des clercs incontinnens, des usurpateurs des biens ecclésiastiques, en les excommuniant s'ils persistaient dans leurs crimes. Ainsi il excommunia cinq courtisans qui étaient les conseillers du roi Henri pour la vente des bénéfices, mais pour le cas seulement où ils refuseraient de venir se justifier de leurs fautes, quoique les accusations portées contre eux fussent déjà trop prouvées. Usant de justes ménagemens envers le roi Philippe, il se borne à l'avertir d'abord, espérant qu'il assurera de sa correction les nonces que le pape doit incessamment envoyer en France. Si S. Grégoire confirme l'excommunication prononcée contre Guiscard, duc de la Pouille, ce n'est qu'après l'avoir long-temps supplié et attendu à pénitence. A l'égard des prélats qu'il avait déjà repris par ses lettres, comme ils étaient bien plus coupables que des laïques, de l'avis du concile, qui se composait de cinquante évêques et d'un grand nombre d'abbés, il les traita avec moins d'indulgence. Denis de Plaisance fut déposé; Guillaume de Pavie, Cunibert de Turin, Henri de Spire et Garnier de Strasbourg furent suspendus de leurs fonctions; outre la peine de suspense, Liémar, archevêque de Brême, fut interdit de la communion eucharistique, et l'évêque Herman, successeur de Gonthier dans le siège de Bam-

[An  
berg,  
le pro  
Da

teur  
débor  
viole  
nir o  
Quan  
fisans  
sente  
tifié

Le  
mis,  
évide  
gnet  
pris  
des  
lui-m  
fonda  
vices  
chrét  
à pris  
terne  
son a  
qui n  
nesse  
usure  
fait é  
pouv  
évêqu  
les ac  
présé  
Cepen  
ses é  
essuy  
irrév

Il  
le so  
clerc  
cune  
alors

' La

berg, fut déclaré suspens, s'il ne venait se justifier à Rome avant le prochain concile.

Dans cette conduite du souverain pontife Grégoire VII, le lecteur chrétien voit la Providence attentive à élever, contre les débordemens de la corruption, des digues proportionnées à leur violence. On ne saurait même s'empêcher d'admirer et de bénir cette magnanimité, qui eut l'esprit de Dieu pour principe. Quant aux événemens particuliers, le défaut de mémoires suffisans sur la plupart des faits nous met hors d'état de les présenter sous leur véritable jour : mais Dieu a prononcé, et justifié son serviteur par l'éclat des miracles.

Les renseignemens plus circonstanciés qui nous ont été transmis, touchant l'affaire d'Herman de Bamberg, prouvent avec évidence que S. Grégoire eut de justes motifs pour user de la rigueur des canons en certaines circonstances. Ce prélat ne fut repris d'abord que pour avoir, par caprice et sans cause, chassé des chanoines d'une église qu'il avait fondée, et où il les avait lui-même établis<sup>1</sup>. Mais il arriva par la suite que cet homme à fondations et à bonnes œuvres d'appareil se rendit suspect des vices les plus odieux dans un évêque, et même dans un simple chrétien. Il ne fut pas seulement accusé d'avoir acquis son siège à prix d'argent, d'en avoir ensuite revendu les prélatures subalternes et les moindres bénéfices, mais de s'être abandonné dès son adolescence à tous les excès de cet âge, et même à des vices qui ne sont pas dans le cours ordinaire des mœurs de la jeunesse. Tels furent en lui la passion de thésauriser et le prêt à usure, auquel il s'adonna beaucoup plus encore depuis qu'il fut fait évêque. Il passait d'ailleurs pour être d'une ignorance à ne pouvoir entendre un seul verset du psautier. Ce fut là un des évêques interdits par le pape S. Grégoire. Cité de plus à Rome, sur les accusations de tout le clergé de Bamberg, il partit chargé de présens, afin de corrompre le pape même et le conseil pontifical. Cependant il s'arrêta hors de la ville, y fit sonder le terrain par ses émissaires, et fut bientôt frustré de ses espérances. Il n'en essaya qu'une condamnation plus flétrissante et une déposition irrévocable.

Il retourna promptement dans son diocèse, où, ses vassaux le soutenant encore, il dépouilla de leurs biens ceux de ses clercs qui lui étaient le plus opposés ; mais il n'osa remplir aucune fonction épiscopale. Le corps de son clergé se déclarant alors contre lui sans aucun ménagement, on fit tant d'instances

<sup>1</sup> Lamb. an. 1075. Greg. VII, l. 14, ep. 213.

auprès du roi, qu'il ne put se dispenser de faire ordonner un nouvel évêque. Herman se reconnut, et embrassa la vie monastique dans le monastère de Schouartz, sous la direction d'un saint abbé nommé Egbert. Il entreprit aussitôt après, avec son abbé, le voyage de Rome, où il fut absous de l'excommunication, et rétabli dans les fonctions sacrées; mais de prêtre seulement, et non pas d'évêque. Ces exemples réitérés d'hommes scandaleux, puis généreux pénitens, nous font voir que, dans ce siècle tant décrié, l'emportement des passions n'entraînait pas, comme aujourd'hui, avec l'extinction de toutes les lumières de la foi, ce désespérant et monstrueux stoïcisme, dont la conséquence est une stabilité presque irrémédiable dans le mal.

Bientôt il s'éleva, au centre des affaires ecclésiastiques, des embarras beaucoup plus fâcheux que tous ceux du dehors<sup>1</sup>. Après le concile romain de 1075, Guibert, archevêque de Ravenne, était resté auprès du souverain pontife. Il songeait à se faire pape lui-même; il travailla, par présens et par promesses, à s'attacher tous les Romains qu'il trouva mal disposés contre S. Grégoire. Il noua surtout son complot avec Cencius, préfet de Rome, abîmé dans la débauche, accoutumé au meurtre et au parjure, fourbe aussi habile que déterminé scélérat. Ce brigand avait bâti sur le pont Saint-Pierre une tour très-forte, d'où il exerçait de criantes exactions sur tous les passans, et souvent étendait ses vexations sur les terres de l'Eglise romaine. L'intrepide pontife, après l'avoir averti plusieurs fois, en vint enfin à l'excommunication. Cencius, qui avait soutenu le schisme de Cadaloüs contre le dernier pape, résolut de renouveler ce scandale contre S. Grégoire. Il alla dans la Pouille, pour se concerter avec Robert Guiscard et les autres excommuniés, envoya son fils à l'archevêque de Ravenne, et écrivit au roi de Germanie, dont il pénétra les vraies dispositions, à travers toutes les feintes de ce prince. Ses batteries étant bien dressées, il ne fut plus question que de s'emparer de la personne du pape, et Cencius se tint attentif à en saisir la première occasion.

La nuit de Noël de cette année 1075, le pontife alla, selon la coutume, célébrer l'Office à Sainte-Marie-Majeure, quoiqu'il tombât une pluie orageuse et si abondante, qu'à peine les gens du peuple osaient sortir de chez eux; ce qui fit que les assistans furent en très-petit nombre. Cencius ne manqua pas une circonstance si favorable; il vint à l'église avec une troupe de gens cuirassés et bien armés. Le pape, qui célébrait la première messe,

<sup>1</sup> Bell. t. 17, p. 123 et 128

en était à la communion du peuple, quand on entendit tout-à-coup des cris effrayans. Les conjurés parcoururent toute l'église l'épée à la main, écartant à grands coups tous les assistans. Ils s'emparèrent du pape, et l'un d'eux, voulant lui couper la tête, lui fit une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Ils l'arrachèrent du lieu saint, le tirant par les cheveux, le chargeant de coups, quoiqu'il ne fit pas la moindre résistance et se contentât d'adresser ses plaintes secrètes au Ciel. On lui ôta précipitamment le pallium, la chasuble, la tunique, la dalmatique, et on l'enleva avec l'aube et l'étole.

Le bruit de cet attentat sacrilége fut bientôt répandu dans tous les quartiers de la ville. On cessa l'Office dans toutes les églises, on dépouilla les autels, on sonna les cloches et les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on entraînât le pontife hors de Rome, s'il n'en était pas encore sorti; car on ignorait ce qu'il était devenu. Le peuple s'étant enfin rassemblé au Capitole, quelques personnes rapportèrent que le pape était prisonnier dans la tour de Cenciüs. On court à la maison du scélérat, on charge avec furie tout ce qui se présente de ses complices et de ses satellites, qui s'enfuient au premier choc, et se renferment dans la tour. On l'investit, on amène des béliers et des machines de toute espèce, tandis que la multitude apporte du bois en abondance, et allume de grands feux tout à l'entour, pour qu'il n'échappe aucun de ces monstres. Cependant un généreux fidèle et une femme de haut rang, qui avaient eu le courage de suivre le pape jusque dans la tour, travaillaient à panser sa plaie et à le réchauffer avec des fourrures. La sœur de Cenciüs au contraire l'accablait d'outrages, et un indigne valet, éclatant en menaces et en blasphèmes, tirait déjà l'épée pour lui trancher la tête, quand une flèche adroitement lancée atteignit le blasphémateur à la gorge, et le fit périr lui-même.

Cenciüs, voyant qu'il ne pouvait manquer d'être forcé dans son odieux repaire, se jeta aux pieds du pape, et lui demanda pardon, en promettant de faire pénitence. Le pontife, lui ayant pardonné, se mit à la fenêtre, étendit les mains vers le peuple, s'efforçant par signes de l'apaiser. La multitude, croyant au contraire qu'il pressait le secours, redoubla ses efforts, escalada la forteresse, et en tira le pape, quand, le voyant tout couvert de sang, elle entra dans une fureur dont il put à peine retenir les premiers transports; mais, reprenant aussitôt la route de Sainte-Marie-Majeure, où il voulait achever l'Office, il entraîna sur ses pas la foule du peuple, qui s'occupait moins de la vengeance que de la conservation de celui qu'elle retrouvait après tant de périls.

Cencius profita de ce moment pour s'enfuir avec sa famille et ses complices. On pillà tous leurs biens; on ruina par le fer et le feu non-seulement la tour, mais tout ce que Cencius avait dans la ville et au dehors, et on le condamna au bannissement perpétuel. Il lui fallut bien renoncer à un séjour où il n'y avait plus de sûreté pour lui; mais il prolongea les malheureux effets de la sédition, et fit d'horribles ravages hors de Rome.

Guibert de Ravenne, de son côté, fomenta puissamment cette révolte impie; il conspira secrètement avec Thédalde de Milan et tous les méchans évêques de Lombardie; il s'unit avec le cardinal Hugues le Blanc, légat avide et tyrannique, qui déshonora le ministère dont il exaltait le plus les prérogatives. Tous ensemble animèrent vivement Robert Guiscard contre le pape, et inspirèrent au roi Henri l'audace nécessaire pour dévoiler toute la malignité qu'il avait tenue masquée jusqu'alors. Ce qui enhardit encore plus ce prince, c'est qu'il venait de terminer une guerre civile, dont les dangers lui avaient inspiré un respect simulé pour le saint Siège, et une modération peu conforme à son caractère.

Comme il commençait à se démasquer, le pape lui écrivit avec sa vigueur ordinaire. Il mit en contraste les témoignages d'amitié et de vénération que ce prince lui avait tant de fois réitérés, avec des procédés qui n'annonçaient plus que la haine et le mépris. S. Grégoire lui reprochait spécialement d'avoir communiqué avec des ennemis du saint Siège, connus pour tels et déjà frappés d'anathème; il lui enjoignait de s'en séparer, de les obliger à faire pénitence, et de la faire lui-même; il lui refusait la bénédiction pontificale, jusqu'à ce qu'il se fût fait absoudre, et qu'on eût rendu compte à Rome de la satisfaction à laquelle il s'était soumis<sup>1</sup>.

Le roi n'observa plus aucun ménagement. Il se rendit à Worms, avec un très-grand nombre d'évêques et d'abbés, pour le dimanche de la septuagésime 23 janvier de l'année 1076<sup>2</sup>. Le cardinal Hugues le Blanc, qui venait d'être déposé comme fauteur de simoniaques et coupable de beaucoup d'autres prévarications, ne manqua pas de se trouver à ce rendez-vous d'iniquité. Il y apporta des mémoires fabuleux sur toute la vie du pape depuis son enfance, sur la manière prétendue dont il avait usurpé le saint Siège, et sur les autres crimes imaginaires qu'il avait commis, disait-il, avant et après son exaltation. Il y a toute apparence que ces calomnies ne différaient pas de celles qui sont contenues dans les écrits du cardinal Bennon, attaché pareillement au parti de l'antipape Guibert. La seule inspection de ces libelles, remplis

<sup>1</sup> Greg. VII, III, ep. 10. — <sup>2</sup> Lamb. p. 234. Vit. Greg. c. 7.

[A  
d'a  
dig  
mi  
et  
nat  
plu  
au  
ent  
ciel  
mai  
par  
gnè  
L  
con  
pro  
con  
ils e  
d'ob  
et a  
faisa  
d'av  
roya  
qu'a  
roya  
le pl  
plus  
stoli  
ava i  
qu'il  
de l'  
ordo  
Il  
cette  
cés l  
mièr  
dans  
dit e  
» deç  
» cha  
clerg  
» ren

• Br

d'allégations vagues et destituées de toute vraisemblance, de prodiges ridicules, d'opérations de magie et de nécromancie, de mille contes absurdes, suffit au lecteur pour apprécier l'ouvrage et l'auteur. Hugues présenta aussi des lettres supposées de cardinaux, du sénat et du peuple romain, qui, après les accusations les plus graves contre S. Grégoire, demandaient sa déposition au roi Henri, et l'élection d'un autre pape. Les prélats assemblés entendirent ce calomniateur impie comme un ange envoyé du ciel, et déclarèrent aussitôt Hildebrand indigne de la papauté : mais quand on en vint à la souscription, on observa que la plupart des évêques, déjà effrayés de leur première démarche, ne signèrent que malgré eux<sup>1</sup>.

Le roi écrivit dans toute la Lombardie, pour faire adhérer à la condamnation du pape, et les évêques, assez mal disposés dans ces provinces, se rassemblèrent à Pavie, où ils jurèrent qu'ils ne reconnaîtraient plus S. Grégoire pour souverain pontife : après quoi, ils envoyèrent des députés à ceux qui n'avaient pu venir, afin d'obtenir d'eux le même serment. Henri osa même écrire au clergé et au peuple de Rome. Il exposait d'abord les imputations qu'on faisait à S. Grégoire, comme d'avoir traité les évêques indignement, d'avoir porté la main sur eux, de s'être efforcé de soulever le royaume d'Italie, d'avoir poussé la fureur jusqu'à mander au roi, qu'au risque de ses propres jours, il lui ôterait la vie et le royaume. De là il concluait que le sujet le plus fidèle devait être le plus ardent à s'élever contre ce faux pasteur ; qu'il n'y avait plus qu'un parti à prendre, savoir, de le précipiter du siège apostolique, et d'y en placer un autre. Le conciliabule de Worms avait joint ses lettres à celles du roi : elles dénonçaient au pape qu'il eût à céder le pontificat qu'il avait envahi contre les lois de l'Église, et que de ce jour on tiendrait pour nul tout ce qu'il ordonnerait.

Il se trouva un homme assez hardi pour se faire porteur de cette dénonciation. Roland, clerc de l'Église de Parme, partit avec ces lettres, et se rendit à Rome pour le concile annuel de la première semaine de carême (1076). Les Pères étant réunis, il entra dans le lieu de l'assemblée, présenta ses dépêches au pape, et lui dit effrontément : « Le roi mon maître et tous les évêques, tant » deçà qu'au-delà des monts, vous commandent de quitter sur-le- » champ le siège que vous avez usurpé. » Puis se tournant vers le clergé romain : « Vous êtes avertis, mes frères, ajouta-t-il, de vous » rendre pour la Pentecôte en la présence du roi, afin de rece-

<sup>1</sup> Brun. Bed. Sax. p. 12°

» voir un pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un pasteur,  
 » mais un loup ravissant. » La surprise causée par une scène si  
 inattendue tint tous les spectateurs dans une incertitude et une es-  
 pèce de stupeur qui donnèrent au Parmesan effronté tout le temps  
 de remplir son rôle. Quand il eut fini, Jean, évêque de Porto, se  
 levant, cria : « Qu'on le prenne, qu'on l'arrête ! » Le préfet et la  
 milice de Rome se précipitant sur lui, l'épée à la main, le pape se  
 jeta au-devant et le couvrit de son corps pour lui sauver la vie<sup>1</sup>.

Ayant avec peine arrêté le premier emportement et faisant faire  
 silence : « Mes enfans, dit-il, préférons la paix et la charité de  
 » Jésus-Christ à l'esprit de colère. Voici des temps orageux qui  
 » nous sont prédits dans les Livres saints : il faut, selon la parole  
 » du Seigneur, qu'il arrive des scandales et que nous nous regar-  
 » dions comme des brebis au milieu des loups. Avec la prudence  
 » du serpent, nous devons avoir la douceur de la colombe, abhor-  
 » rer le crime sans haïr le coupable, et plaindre ceux qui violent  
 » en insensés la loi de Dieu. L'Eglise a joui d'une assez longue  
 » paix ; le Maître suprême veut encore arroser sa moisson du sang  
 » des saints : préparons-nous au martyre, et n'enfreignons pas la  
 » loi d'amour qui le fait endurer. Autant néanmoins l'oubli de nos  
 » intérêts personnels doit se montrer généreux, autant la cause  
 » de l'Eglise doit nous être chère. Nous avons ses foudres en main :  
 » mourons s'il est nécessaire, mais écrasons auparavant la tête  
 » du dragon qui veut la renverser. » Aussitôt les Pères du concile  
 représentèrent au pape que, puisque Henri avait osé le faire dé-  
 poser, il fallait aussi le priver de tout l'honneur de la royauté, en  
 l'excommuniant lui et ses adhérens : c'est ce qui eut lieu dans ce  
 concile, aux acclamations de tous les assistans. Par où l'on voit  
 que la déposition de Henri fut la juste punition du plus odieux et  
 attentat : le roi de Germanie avait mis le comble à ses excès et  
 commencé un schisme, en faisant déposer le pape dans son  
 conciliabule<sup>2</sup>. La nuit se passa sur la résolution qu'on venait de  
 prendre, et n'y fit rien changer.

Le lendemain, dès qu'on se fut rassemblé, le pape fit lire les  
 lettres du roi, prit à témoin la Mère de Dieu et les saints apôtres,  
 qu'il était monté malgré lui dans la chaire apostolique, et pro-  
 nonça la sentence de condamnation en ces termes : « De la part  
 » de Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit<sup>3</sup>, et par le  
 » pouvoir que j'ai reçu de lier et de délier, tant au ciel que sur la  
 » terre, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, de gouver-  
 » ner les royaumes d'Italie et de Germanie : j'absous tous les

<sup>1</sup> Chron. Magd. Ms. an. 1076. -- <sup>2</sup> Hist. de l'Eglise gall. liv. 21. — <sup>3</sup> T. 10, Conc.  
 p. 556. Lamb. an. 1076.

» fidèles du serment qu'ils lui ont fait ou lui feront, et je déclare  
 » que personne ne doit plus le servir comme roi. C'est ainsi que  
 » celui qui veut donner atteinte à l'autorité de l'Eglise mérite de  
 » perdre la dignité dont il est revêtu. Qu'au nom de Pierre, il e-  
 » meure chargé d'anathème, afin que les peuples sachent par ex-  
 » périence, que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a bâti son  
 » Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre  
 » elle. » Ce décret, qui fut envoyé sans délai aux fidèles de toute  
 condition, plut beaucoup aux bons catholiques, mais attrista fort  
 les simoniaques et les fauteurs des crimes de Henri I. Il est vrai  
 qu'Othon de Frisingue, petit-fils du prince déposé, et neveu de  
 Henri V dont on verra les démêlés avec Pascal II, au sujet des  
 investitures, prétend que tout l'Empire fut indigné de cette sen-  
 tence, et qu'elle est la première qui ait été prononcée contre un  
 empereur romain<sup>2</sup>; mais on peut combattre la réflexion intéressée  
 de cet historien par l'autorité contraire de S. Anselme de Luc-  
 ques, de S. Anselme de Cantorbéry, et de Gébéhard de Saltzbourg.  
 Ce dernier, que quelques-uns regardent aussi comme saint, dis-  
 putant contre Wézilon de Mayence, soutint publiquement que  
 le prince avait été privé justement du royaume et de la commu-  
 nion ecclésiastique; son opinion prévalut dans un concile, au  
 point que l'avis opposé fut appelé alors l'hérésie de Wézilon<sup>3</sup>:  
 tant on était convaincu que le pape, avec l'Eglise universelle,  
 n'exerçait une autorité sur le temporel des princes chrétiens  
 pour des causes spirituelles, que parce que l'Eglise avait reçu de  
 Dieu, en vertu de son institution, cette juridiction et cette auto-  
 rité. Ces hommes, qui croyaient à l'existence permanente de  
 l'Esprit de Dieu dans l'Eglise, aimaient mieux penser ainsi que  
 d'admettre qu'elle envahissait les droits des princes. Long-temps  
 après eux, ce fut la pensée de Thomassin, même sur l'autorité du  
 pape seul: « Il faut confesser de bonne foi, dit-il, que tous les  
 » avantages et tous les pouvoirs de cette primauté, instituée par  
 » Jésus-Christ, qui se sont développés, pour l'utilité de l'Eglise,  
 » les uns après les autres dans la longue suite de tant de siècles, y  
 » étaient tous en quelque façon, contenus dès sa première ori-  
 » gine... C'est dans l'usage et l'exercice qu'il y a eu des variations,  
 » mais jamais dans la puissance en elle-même: que l'Eglise agisse  
 » par les conciles ou par les pontifes romains, qui en ont la prin-  
 » cipauté souveraine, sa puissance est toujours intacte et toujours  
 » pure; seulement elle la montre et la déploie de manières diffé-  
 » rentes, suivant ce qu'exige l'opportunité des lieux, des temps

<sup>1</sup> Marianus Scotus, in *Chronica* ad an. 1075. — <sup>2</sup> Gest. Frid. c. 1. — <sup>3</sup> *Conrad abbas Usperg.* an. 1085.

» et des choses : c'est là une règle certaine, qu'on doit suivre  
 » toujours, pour concilier l'ancienne avec la nouvelle discipline.  
 Aujourd'hui, sans doute, bien que le pouvoir radical soit le même,  
 le droit public étant changé et la foi des peuples n'étant plus ni  
 si vive ni si générale, l'Eglise, toujours divinement éclairée, n'agit  
 plus comme autrefois : mais cela ne nous autorise point à mé-  
 connaître que l'extension que son autorité a eue dans le moyen-  
 âge a toujours été utile et souvent nécessaire à la société chrétienne.  
 Pour juger les événemens, l'appréciateur impartial se reporte au  
 temps où ils se sont passés, et laisse derrière lui les préjugés par-  
 ticuliers de son siècle.

S. Grégoire VII, en présence d'une partie de l'Allemagne et de  
 l'Italie révoltées contre lui, ne craignant pas de multiplier le  
 nombre de ses ennemis, quand il s'agissait de diminuer celui  
 des mauvais pasteurs, excommunia dans ce même concile tous  
 les prélats complices du schisme, allemands et lombards, et nom-  
 mément Guillaume d'Utrecht, Robert de Bamberg et Sigefroi de  
 Mayence, qui fut de plus déposé comme principal auteur du  
 scandale. Sans s'effrayer du nombre et de la grandeur des em-  
 barras suscités en tous lieux, l'intrépide pontife, qui poursuivait  
 sans relâche les évêques simoniaques ou concubinaires, lança  
 encore l'excommunication pour différens sujets, contre l'arche-  
 vêque de Vienne en France, contre les évêques de Grenoble, du  
 Puy et d'Agde, et contre plusieurs autres ecclésiastiques et sei-  
 gneurs de la même nation.

Cependant on se soulevait contre lui en Allemagne, avec une  
 sorte de fureur. Guillaume d'Utrecht en particulier ne cessait de  
 s'emporter en invectives et en calomnies. Il n'y avait presque  
 point de fête où, prêchant pendant la messe, il ne fit retentir le  
 lieu saint des qualifications de traître, d'adultère, de parjure,  
 données au vicaire de Jésus-Christ. Le roi Henri se trouvant à  
 Pâques dans la ville d'Utrecht, le fougueux prélat donna une car-  
 rière encore plus libre que de coutume à son éloquence outrageante.  
 Mais peu après que le roi fut parti, Guillaume, atteint  
 tout-à-coup d'une maladie violente et de douleurs très-aiguës, prit  
 un langage bien différent. Il criait d'une voix lamentable, en pre-  
 sence de tout le monde, que, par un juste jugement de Dieu, il  
 perdait la vie présente et la vie éternelle, pour avoir secondé  
 contre sa conscience l'impiété du roi, en chargeant d'opprobres  
 le pape Grégoire, qu'il connaissait pour un saint et pour le vrai  
 successeur du Prince des apôtres. On croit qu'il mourut sans sa-  
 cremens dans cette espèce de désespoir <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lambert. p. 235.

[AN  
 La  
 parti  
 Italie  
 qu'a  
 comm  
 souv  
 de ce  
 Pier  
 qua  
 qu'un  
 et ce  
 princ  
 derni  
 ment  
 empe  
 ron  
 tienn  
 autre  
 résid  
 pour  
 pli  
 de re  
 ne pl  
 cubin  
 à ses  
 discu  
 d'une  
 droit  
 La  
 expos  
 Metz  
 rent  
 étant  
 que  
 sait a  
 muni  
 et au  
 excom  
 brois  
 sages  
 • Peu

La crainte de Dieu d'une part, et de l'autre l'esprit d'adulation, partagèrent les esprits entre le pape et le roi, en Allemagne et en Italie. Plusieurs évêques consultés par les seigneurs répondirent qu'aucune personne ne pouvait juger, ni à plus forte raison excommunier le pape. Les partisans du roi disaient aussi qu'un souverain ne pouvait être excommunié : prétention qu'il était aisé de confondre, puisque le pouvoir de lier et de délier, donné à Pierre, n'exceptait personne, comme le pape S. Grégoire ne manqua point de le faire sentir. On convenait, dans les deux partis, qu'un prince retranché de l'Eglise ne peut plus gouverner l'Etat ; et comme, d'un autre côté, on était forcé d'admettre qu'un prince chrétien peut être excommunié aussi valablement que le dernier de ses sujets, la déposition de Henri résultait naturellement de son excommunication. Henri, roi par simple élection, empereur par concession de l'Eglise romaine, ne tenait la couronne qu'à la condition de professer et de protéger la foi chrétienne. D'une part, il était menacé par les Saxons de voir élire un autre roi, s'il ne chassait ses conseillers et ses maîtresses, s'il ne résidait avec sa femme, et s'il ne cessait d'opprimer les peuples pour subvenir à ses débauches ; d'autre part, il avait été averti, supplié depuis plusieurs années, par le chef de la Société chrétienne, de renoncer à la vente des évêchés, des abbayes, des bénéfices, de ne plus être le fauteur et le protecteur des simoniaques et des concubinaires, de tenir une conduite plus digne de son rang et conforme à ses promesses. Tel était le prince à l'occasion duquel s'élevait cette discussion sur les effets politiques de l'excommunication au sein d'une société chrétiennement constituée, et sur l'exercice d'un droit reconnu comme inhérent au souverain pontificat.

La doctrine, appliquée à Henri par S. Grégoire VII, est exposée dans la lettre de ce pape à Hériman, évêque de Metz<sup>1</sup>, qui, après avoir suivi par faiblesse le parti du roi, était rentré dans l'obéissance du pontife. La déposition du prince étant la conséquence nécessaire de son excommunication, parce que les peuples ne voulaient pas d'un roi infidèle, il suffisait au pape de prouver que Henri n'était pas à l'abri de l'excommunication ; et c'est ce qu'il établit lorsqu'il renvoie aux paroles et aux exemples des Pères, ceux qui prétendent qu'on ne doit pas excommunier les princes. Il allègue la conduite de S. Ambroise à l'égard de l'empereur Théodose. Il cite quelques passages de S. Paul, où il s'agit pareillement de l'excommunication. « Peut-être, dit-il, que les partisans de Henri pensent que Dieu,

<sup>1</sup> L. IV, ep. 2.

• chargeant Pierre du soin de son Eglise, en lui disant : *Paissez, mes brebis*, en a excepté les rois. Mais ne voient-ils pas qu'en donnant principalement à Pierre le pouvoir de lier et de délier au ciel et sur la terre, il n'en a excepté personne, et n'a rien soustrait à sa puissance ? Celui qui refuse à l'Eglise le pouvoir de le lier, n'est-il pas forcé de lui refuser aussi le pouvoir de l'absoudre ? Et celui qui a l'impudence de lui faire ce refus, ne se sépare-t-il pas tout-à-fait de Jésus-Christ ! Or, si le Siège apostolique, en vertu de la principale puissance qu'il a reçue de Dieu, juge des choses spirituelles, pourquoi ne jugerait-il pas aussi des temporelles ? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur avantage de ce monde à l'honneur et à la justice de Dieu ; car, comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur et lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jésus-Christ, ainsi les autres sont membres de l'antéchrist. Si donc on juge, quand il le faut, les hommes spirituels, pourquoi les séculiers ne seraient-ils pas encore plus obligés à rendre compte de leurs mauvaises actions ? Mais ils croient peut-être que la dignité royale est au-dessus de la dignité épiscopale : qu'ils apprécient donc comme bien elles diffèrent, d'après leur origine : celle-là a été inventée par l'orgueil humain ; celle-ci instituée par la bonté divine : l'une recherche continuellement la vaine gloire ; et l'autre aspire toujours à la vie céleste. Qu'ils apprennent ce qu'écrivait le saint pape Anastase II à l'empereur Anastase sur ces deux dignités, et qu'ils lisent ce que dit S. Ambroise dans son Pastoral, que la sublimité de l'épiscopat est autant au-dessus de la royauté, que l'or est au-dessus du plomb. Cette différence n'était pas inconnue à Constantin le Grand, lorsqu'il choisit, non la première, mais la dernière place, entre les évêques : il savait que Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles...<sup>1</sup>

Au surplus, S. Grégoire VII ne se borne pas à établir que les princes peuvent être excommuniés ; mais il renvoie au Registre de Grégoire I<sup>er</sup>, où il est question de plusieurs privilèges dont le maintien est assuré, non-seulement par la menace de l'excommunication contre ceux qui les violeraient, mais par la déclaration formelle et positive que ces usurpateurs seraient déchus de leurs dignités. Le pape cite encore une lettre de S. Clément à S. Jacques, où l'on fait parler S. Pierre contre celui qui n'est pas bien avec l'évêque ; pièce apocryphe, mais qui passait alors pour incontestable, et d'où S. Grégoire ne déduit, au reste, qu'une doctrine

<sup>1</sup> Labb. X, p. 150.

rigoureusement conforme à celle de S. Paul sur l'excommunication. La doctrine de Paul était trop bien empreinte dans l'esprit de ce pontife, l'un des plus savans qui aient occupé la chaire de S. Pierre, pour qu'en disant que la dignité royale a été inventée par l'orgueil humain, il ait voulu indiquer que la puissance ne vient pas de Dieu. Dans ce passage de sa lettre à Hériman, S. Grégoire ne parle que de la dignité ou de l'éclat extérieur dont peut s'environner la vanité du prince; dignité qu'il ne tient point d'un caractère ineffaçable, d'une consécration sacramentelle ou divine, qu'on puisse comparer à la dignité de l'évêque. En donnant un autre sens aux paroles du pontife, on lui ferait citer à faux S. Anastase et S. Ambroise.

Les évêques et les seigneurs abandonnèrent en grand nombre le parti du roi. Plusieurs envoyèrent des députés au pape, pour lui demander pénitence. Il y eut des prélats qui à cette fin firent nu-pieds le voyage de Rome. On refusait d'avoir la moindre communication avec le prince, avec ses confidens ou ses ministres. Le pape recevait les pèlerins à bras ouverts, et envoyait aux autres pénitens des lettres de consolation. Henri et ses partisans furieux employèrent en vain les menaces et la violence. La défection n'en devint que plus rapide. Bientôt il fallut recourir aux voies de la douceur, et prendre le ton de l'apologie. Bien que deux conciles romains, tenus les deux années précédentes, eussent prononcé que les simoniaques et les concubinaires seraient privés de leurs Eglises et des fonctions sacrées; bien qu'au lieu de pourvoir à leur justification, comme ils y étaient invités, les coupables, et peut-être quelques autres, gagnés par eux, se fussent efforcés d'empêcher la publication de ces décrets en Allemagne, et eussent été jusqu'à souscrire à la déposition de S. Grégoire dans le conciliabule de Worms, le peu de prélats qui demeuraient attachés à Henri publièrent qu'on les avait condamnés sans les avoir convaincus, sans même les avoir cités canoniquement; que le respect de la religion et de l'autorité pontificale n'était qu'un prétexte pour ruiner le pouvoir du roi; que ceux qui s'en couvraient, avaient depuis long-temps conspiré contre l'État; que le prince, suivant l'Apôtre, avait reçu l'épée pour punir les méchans et maintenir la dignité qu'il tenait de Dieu. En même temps, Henri, contraignant son caractère, temporisait de son mieux, et tâchait de gagner les seigneurs par une affabilité et une modération affectées.

L'état déplorable auquel l'Eglise d'Afrique se trouva réduite fit alors quelque diversion. Rien n'échappant à la sollicitude immense de S. Grégoire, il découvrit que l'archevêque de Carthage, dans toute l'étendue de sa juridiction, ne pouvait réunir trois

évêques pour en ordonner un quatrième. Ce siège était alors occupé par Cyriaque, prélat vertueux et intrépide, qui avait mieux aimé s'exposer à l'indignation cruelle du roi musulman, que de violer les lois canoniques. Le pape lui manda <sup>1</sup> de choisir un sujet digne de l'épiscopat, et de l'envoyer à Rome pour qu'il y fût ordonné, et qu'à son retour en Afrique on en pût ordonner d'autres. S. Grégoire ordonna de même le prêtre Servand pour l'archevêché d'Hippone ou Hippa, ville de Mauritanie, et par conséquent différente de l'Hippone de S. Augustin, située en Numidie. Il en avait été prié par le peuple et le clergé de cette Eglise, et même par le roi de Mauritanie, nommé Anzir, qui, tout musulman qu'il était, envoya des présens au pape, avec quelques esclaves chrétiens délivrés de leurs fers. Le pontife lui en fit ses remerciemens par une lettre <sup>2</sup>, dans laquelle il s'étend sur la connaissance du vrai Dieu, commune aux Musulmans et aux Chrétiens. En même temps il exhorta les fidèles d'Hippa à mener une vie si édifiante, qu'ils pussent gagner entièrement à Dieu ces tribus de Sarrasins, beaucoup mieux disposées que les autres <sup>3</sup>.

Dans l'état d'humiliation où la foi chrétienne se trouvait en Afrique, elle y remporta cependant un triomphe de grand éclat sur des ennemis plus obstinés encore que les Musulmans. Samuel, distingué par des talens rares entre les Juifs de Maroc, n'embrassa pas seulement le christianisme, mais composa un traité de controverse, afin de dissiper les erreurs de ses frères <sup>4</sup>. De leur oppression présente, infiniment plus dure et plus longue que la captivité de Babylone, et qui a tous les caractères de la désolation irrémédiable annoncée par Daniel, il conclut d'abord en général qu'ils ont commis quelque crime plus grand que l'idolâtrie de leurs pères. Il applique ensuite à la mort de Jésus les différentes circonstances de cette prophétie, qui rapporte à la mort du Christ la destruction de Jérusalem et l'abolition des sacrifices judaïques. A la manière dont s'énonce Samuel, on s'aperçoit que les Juifs n'avaient pas encore inventé les interprétations frivoles qu'ils ont données depuis à la prophétie de Daniel. « Je ne vois, dit-il, aucun moyen d'é luder cette prophétie, accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Tite. » Pour détruire les préventions plus anciennes de ceux qui ne voyaient dans les divins oracles qu'un libérateur triomphant, Samuel distingue les deux avènements du Messie, le premier dans l'humilité, le second dans la gloire, et il prouve solidement l'un et l'autre par les prophètes. Enfin, tant contre les Juifs que contre les Mahométans parmi

<sup>1</sup> L. 3, ep. 19. — <sup>2</sup> Ep. 20. — <sup>3</sup> Ep. 21. — <sup>4</sup> Hist. Patr. t. 4, p. 251.

lesquels il vivait, il fait usage de tout ce qu'on lisait alors de glorieux pour Jésus-Christ dans l'Alcoran et ses commentaires. D'où nous apprenons que les Sarrasins reconnaissaient Jésus pour le libérateur promis; qu'ils lui attribuaient le don des miracles, le pouvoir de guérir toutes les maladies, de chasser les démons, de ressusciter les morts; qu'ils le reconnaissaient même pour le Verbe de Dieu.

Cependant les ménagemens forcés du roi Henri n'avaient pu détourner l'orage qui se formait sur sa tête<sup>1</sup>. Les ducs de Souabe, de Bavière, de Carinthie; les évêques de Worms, de Wurtzbourg, et quelques autres seigneurs, se réunirent à Ulm pour aviser aux moyens de faire cesser les maux de l'Empire et de l'Eglise. Ils indiquèrent, pour le 16 octobre de cette année 1076, une assemblée nationale; ils y invitèrent tous les seigneurs, tant de leurs propres Etats que de Saxe, de Franconie et de Lorraine; ils les conjurèrent au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulières pour le salut public. En un mot, la convocation eut lieu d'une manière si propre, soit à émouvoir les esprits, soit à développer leurs secrètes dispositions, que ceux qui avaient paru jusque là le plus attachés au roi Henri, sans en excepter l'archevêque de Mayence, se détachèrent de ce prince avec un empressement qui parut le disputer à l'ardeur de ceux qui s'étaient soulevés les premiers. « Il n'est pas étonnant, dit Fénelon, que des nations » profondément attachées à la religion catholique secouassent » le joug d'un prince excommunié : car elles n'étaient soumises » au prince qu'en vertu de la même loi qui soumettait le prince » à la religion catholique. Or le prince, excommunié par l'Eglise » pour cause d'hérésie ou de son administration criminelle et » impie, n'était plus censé ce prince pieux à qui toute la nation » s'était soumise; et elle se croyait en conséquence déliée du ser- » ment de fidélité<sup>2</sup>. »

Au jour indiqué, ils se rendirent de toute l'Allemagne à Tribur, dans la résolution de déposer le roi Henri, et d'en élire un autre à sa place. On a dû remarquer, en effet, que le mot de déposition ne se trouve point dans le décret de S. Grégoire VII, qui, après avoir parlé des crimes de Henri, déclare seulement que pour cela il le contredit et absout tous les Chrétiens du serment qu'ils lui ont fait, défendant de le servir comme roi. Et cette sentence prononcée par S. Grégoire en qualité de souverain pontife, on peut dire qu'il l'avait en même temps prononcée en qualité d'arbitre, si l'on considère que, Henri étant un roi élu, et des plaintes graves

<sup>1</sup> Lamb. p. 242 et seq. — <sup>2</sup> *De Summi Pontif. auct. cap. 39.*

ayant été portées contre lui au tribunal du pape depuis son élection, celui-ci avait rendu un jugement sur la cause dans laquelle on l'avait pris pour juge : sentence dont Henri pouvait prévenir les suites en ne persistant point dans sa rébellion contre l'Eglise, mais dont son obstination lui fit subir les conséquences. Il vint aussi à Tribur deux légats du saint Siège, Sigehard, patriarche d'Aquilée, et Altman, évêque de Passau. Celui-ci jouissait d'une haute réputation de vertu, et menait en effet une vie tout apostolique : ce qui n'avait point empêché le roi de le chasser de son diocèse à main armée. Il se réfugia à Rome, exposa au pape S. Grégoire ce qui s'était passé, et renonça même à son siège entre les mains du pontife, parce qu'il avait du scrupule d'en avoir reçu l'investiture d'un laïque. Le pape l'obligea, malgré beaucoup de résistance, non-seulement à reprendre l'épiscopat, mais à retourner en Allemagne en qualité de légat apostolique. Il fut suivi de quelques pieux laïques, hauts et puissans seigneurs auparavant, et réduits alors par un esprit d'humilité et d'abnégation à la vie privée. Ils étaient chargés par le pontife de déclarer à tout le monde que le roi Henri avait été excommunié pour de justes causes, et de promettre le consentement et l'intervention de l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi.

Dans l'assemblée, sept jours entiers se passèrent en délibérations et en examens. On représenta toute la vie du roi Henri, les crimes honteux dont il avait souillé sa première jeunesse, les injustices qu'il avait commises au préjudice de l'Etat et de chaque particulier. On dit qu'il avait écarté les seigneurs pour élever aux premières dignités des hommes sans naissance, par le moyen desquels il se proposait d'anéantir la noblesse ; que, laissant en paix les Barbares et les Infidèles, il avait tourné ses armes contre ses propres sujets, rempli de trouble et de carnage le royaume que ses pères avaient laissé très-florissant, ruiné les églises et les monastères, fait servir les revenus des autels à bâtir des forteresses, non pour la sûreté du pays, mais afin de réduire en esclavage une nation libre ; que, par les déportemens et les caprices extravagans d'un seul homme, il n'y avait plus nulle part ni soutien pour les faibles, ni refuge contre la violence et la perfidie, ni respect pour les lois, ni vestige d'honnêteté dans les mœurs, ni dignité dans l'Empire, ni autorité dans l'Eglise. De ce préambule, on concluait que l'unique remède à tant de maux, et le préservatif nécessaire contre les dernières horreurs, consistaient à faire au plus tôt un autre roi capable de raffermir l'Etat chancelant.

Pendant qu'on délibérait ainsi à Tribur, d'Oppenheim, situé un peu plus haut en-deçà du Rhin. le roi, dont on balançait les

destinées, envoyait souvent des députés chargés des promesses les plus éblouissantes. Il en vint jusqu'à offrir d'abandonner aux grands le gouvernement du royaume, pourvu qu'on lui laissât le nom et les marques de la royauté. Ils répondirent qu'il ne pouvait plus leur donner aucune assurance dont il n'eût fait voir l'illusion par ses fréquens parjures; que le souverain pontife les ayant absous des sermens qu'ils lui avaient faits, ils voulaient profiter d'une si belle occasion pour se donner un bon roi, et même qu'ils ne pouvaient communiquer en conscience avec lui depuis qu'il avait été excommunié. Aussitôt ils se disposèrent à passer le Rhin pour attaquer le roi. Mais la réflexion retenant les plus déterminés au moment décisif, ils lui envoyèrent déclarer qu'ils voulaient bien encore s'en rapporter au jugement du pape; qu'ils l'engageraient à venir à Augsbourg pour la fête de la Purification; qu'en présence de tous les grands du royaume, après avoir entendu les deux parties, il y condamnerait Henri ou le renverrait absous, et que, si par sa faute le roi ne se faisait point absoudre avant l'an et jour de son excommunication, il demeurerait privé du royaume, sans aucune espérance de rétablissement. Dans le cas où il accepterait ces propositions, on demandait, pour garantie de sa loyauté, qu'il éloignât de lui tous les excommuniés, et retirât la garnison qu'il avait mise à Worms.

Trop heureux d'échapper à un revers complet, Henri accepta ces conditions honteuses, et se retira à Spire, où il vécut quelque temps, comme on le lui avait prescrit. Les seigneurs s'en retournèrent triomphans chez eux, après avoir envoyé des députés au pape, tant pour l'instruire de ce qui s'était passé, que pour le prier de se trouver à Augsbourg au jour convenu. Cependant le roi ne crut pas sûr d'attendre l'arrivée de ce juge intrépide, qu'une foule d'accusateurs animés ne manqueraient pas d'irriter encore davantage. Il redouta surtout l'expiration du délai fatal qu'on lui avait fixé pour se faire absoudre. C'est pourquoi il résolut d'aller au-devant du pape jusqu'en Italie, et d'en obtenir son absolution à quelque prix que ce fût. Peu de jours avant Noël de cette année 1076, il partit avec sa femme et son fils encore enfant, abandonné de toute la noblesse, à l'exception d'un seul Allemand de distinction<sup>1</sup>, et n'ayant guère trouvé plus de ressources dans les autres ordres de l'Etat. Il lui fallut encore allonger son voyage, parce que les ducs de Bavière et de Carinthie avaient mis des gardes à tous les passages des monts qui séparent l'Allemagne de l'Italie. Il prit sa route par la Bourgogne, dont le duc Guillaume

<sup>1</sup> Lamb. p. 46.

était oncle de sa mère : de là il entra en Savoie, où le comte Amédée, quoique son beau-frère, ne lui accorda le passage que moyennant la cession d'une province. Il souffrit infiniment en traversant les Alpes, à cause de la rigueur de cet hiver, qui fut si long et si rude, que le Rhin demeura glacé depuis la Saint-Martin jusqu'au mois d'avril. L'abondance des neiges qui menaçaient à tout instant de l'engloutir, les pentes glacées des gouffres effrayans où il risquait à chaque pas de se précipiter, il affronta tout, et parut ne rien craindre autre chose que d'outre-passer le délai de l'an et jour que ses vassaux lui avaient prescrit pour son absolution.

Toutefois les évêques et les seigneurs de Lombardie allèrent à l'envi le trouver dès qu'ils le surent en Italie, où l'on ne cessait de l'inviter à se présenter depuis le commencement de son règne. En quelques jours il se vit à la tête d'une armée formidable. Le bruit s'était répandu que le roi, furieux contre le pape, venait à dessein de le déposer, et les Lombards excommuniés se prévalaient de la circonstance, tant pour se venger de S. Grégoire que pour perpétuer la licence qui leur avait attiré l'excommunication. Mais Henri voulait absolument se faire absoudre avant le terme, dont la proximité le faisait trembler.

Le pape s'était déjà mis en route pour se rendre à l'assemblée d'Augsbourg, et la comtesse Mathilde l'accompagnait avec une suite et des forces respectables. Elle était maîtresse d'une bonne partie de l'Italie, savoir, de la Toscane, du pays de Lucques, de Parme, de Reggio et de Mantoue. Restée veuve, à l'âge de trente ans, de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, qui fut assassiné à Anvers, et qui avait été très-fidèle au roi Henri, elle était presque toujours avec le pape S. Grégoire, à qui elle témoignait toute l'affection d'une fille envers son père : ce qui donna lieu, surtout aux clercs débauchés, les plus licencieux dans leurs jugemens comme dans leur conduite, de l'accuser d'un commerce criminel avec Grégoire. « Mais toutes les personnes sensées, dit l'historien Lambert, très-sensé lui-même <sup>1</sup>, voyaient plus clair » que le jour que c'était un faux bruit. Mathilde avait donné des » preuves de sa vertu en des occasions infiniment plus critiques. » C'était, poursuit-il, pousser la calomnie jusqu'à l'absurdité, que » de l'accuser de faiblesse pour un vieillard, en qui la comtesse » Béatrix, sa mère, l'avait accoutumée de son vivant à n'envisager » que le vicairé de Jésus-Christ. Il était de toute impossibilité que » ce crime, s'il n'eût été chimérique, ne fût que l'objet du soup-

<sup>1</sup> Lamb. p. 234.

» çon, puisque la princesse n'aurait pu cacher sa mauvaise conduite à tant d'yeux ennemis ouverts continuellement sur elle. » Le pape Grégoire, de son côté, dit encore Lambert, menait une vie si exemplaire et si pure, que le Ciel lui rendit souvent témoignage par des miracles. »

Mathilde, ayant appris en route l'arrivée du roi en Italie, engagea le pape à se retirer près Reggio, dans le fort de Canosse, différent de la ville de même nom, située dans le royaume de Naples. On voulait observer les démarches du roi, et pénétrer ses motifs, qu'on interprétait fort diversement. Il arriva cependant à Canosse plusieurs évêques et plusieurs laïques allemands que le pape avait excommuniés, et que le roi, pour cette raison, avait éloignés de sa personne. Echappés, comme le prince, à ceux qui gardaient les passages, et parvenus à travers mille périls dans la Lombardie, ils se mirent nu-pieds, se revêtirent de laine sur la chair, et vinrent en cet état demander l'absolution au pontife. Il répondit qu'il ne souhaitait rien plus ardemment que la réconciliation des pécheurs, mais qu'une si longue obstination demandait une pénitence et des épreuves convenables. Comme ils se montrèrent soumis à tout ce qu'il leur prescrirait, il fit loger les évêques séparément dans des cellules différentes, avec défense de parler à personne, et de prendre d'autre nourriture qu'un repas frugal sur le soir. Il imposa de même aux laïques des pénitences analogues à leur état, et proportionnées aux forces de chacun d'eux. Après quelques jours passés de la sorte, il les fit venir, les réprimanda sans amertume, leur donna l'absolution, puis les congédia, en leur recommandant de ne point communiquer avec le roi Henri, et de ne lui parler que pour l'exciter à la pénitence.

Henri se mit lui-même en mesure de se faire absoudre. Après une conférence qu'il s'était ménagée avec la comtesse Mathilde, il renvoya cette princesse au pape<sup>1</sup>, chargée de promesses et de tous les témoignages possibles de soumission : il engagea sa belle-mère, la comtesse de Savoie, avec le comte son fils, à se joindre à Mathilde, et à quelques autres personnages des plus agréables au pontife : S. Hugues de Cluny se trouva du nombre. Ils étaient chargés de demander l'absolution pour le roi, et de faire sentir au pape l'injustice des accusations passionnées des Allemands. S. Grégoire répondit que les canons défendaient d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs; que si le roi se sentait innocent, il ne devait pas craindre l'assemblée d'Augsbourg, où le vicaire de Jésus-Christ ne prononcerait que d'après les règles

<sup>1</sup> Lamb. p. 249 et seq.

de l'équité, sans acception des personnes et sans aucune prévention. Les députés répliquèrent que le roi ne craignait pas de subir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût; mais qu'il était pressé par l'année de son excommunication prête à expirer, et après laquelle les seigneurs, sans plus vouloir l'entendre, le déclareraient privé pour toujours de la dignité royale. « C'est pour-  
» quoi, ajoutèrent-ils, nous vous supplions d'absoudre le roi de  
» l'excommunication seulement, et sous telle condition qu'il vous  
» plaira : il promet de se justifier ensuite des accusations formées  
» contre lui, sinon de renoncer à la couronne. »

D'après l'expérience qu'avait S. Grégoire de la légèreté du roi Henri, il balança quelque temps, puis répondit : « S'il est vérita-  
» blement repentant, qu'il nous remette la couronne et les autres  
» marques de la dignité royale, et qu'il s'en déclare désormais in-  
» digne. » Ces conditions paraissant trop dures aux médiateurs, ils conjurèrent le pape de ne pas pousser ce prince à des extrémités dangereuses. S. Grégoire, se laissant enfin fléchir avec bien de la peine : « Qu'il vienne, dit-il, et qu'il répare par sa soumission l'in-  
» jure qu'il a faite au saint Siège. » Le roi vint en effet au fort de Canosse, laissant dehors toute sa suite, et entrant seul dans la place qui avait trois enceintes de murailles. On le fit demeurer dans la seconde, sans aucune marque de dignité, sans chaussure, sans linge, couvert simplement d'un gros drap de laine. Il passa ainsi tout le reste du jour et les deux jours suivants, sans rien manger qu'un peu de pain qu'on lui donnait sur le soir.

Sur les instances réitérées de la comtesse Mathilde et du saint abbé de Cluny, fort considéré du pape, Henri fut admis le quatrième jour à l'audience pontificale. Après plusieurs discussions, on convint qu'il serait absous aux conditions suivantes : Que Henri comparaitrait par-devant les grands de l'Allemagne, au jour et au lieu que le pape indiquerait, et qu'il y répondrait aux accusations dont le souverain pontife serait juge; que, suivant cette décision, il garderait ou quitterait la couronne, sans jamais tirer aucune vengeance de ces poursuites; que, par provision, il ne porterait aucune marque de la dignité royale, et ne prendrait aucune part au gouvernement de l'Etat, sinon pour recouvrer les redevances nécessaires à l'entretien de sa maison; que l'effet des sermens qu'on lui avait prêtés serait suspendu durant cet intervalle; qu'il éloignerait pour toujours de sa présence les personnes qui lui avaient donné de mauvais conseils, nommément Robert, évêque de Bamberg; que, s'il se justifiait et conservait la royauté, il se montrerait toujours soumis au chef de l'Eglise, et l'aiderait de tout son pouvoir dans son royaume à corriger les

abus contraires aux lois de l'Église; enfin, que, s'il manquait à quelqu'une de ces conditions, l'absolution serait nulle, lui-même condamné sans retour, et les seigneurs en pleine liberté d'élire un autre souverain.

Henri agréa toutes ces clauses et souscrivit à l'acte solennel qu'on en dressa. Le pape voulut encore que les médiateurs du traité en fussent les garans : tous jurèrent sur les saintes reliques, excepté l'abbé de Cluny, qui, à raison de son caractère, donna simplement sa foi en présence de Dieu. Toutes ces précautions prises, le roi fut absous, puis le pape célébra la messe. Après la consécration, il fit approcher le pénitent avec ses anciens complices, prit en main le corps de Notre-Seigneur, et parla ainsi : « Vous m'avez accusé d'avoir usurpé le saint Siège, et d'avoir » commis, tant avant que depuis mon entrée au pontificat, des cri- » mes qui me rendent indigne de ce rang sacré. Quoique je sois » assez justifié par la vertu des auteurs de ma promotion et par le » témoignage des inspecteurs de toute ma conduite depuis mon » enfance, toutefois, pour dissiper jusqu'aux moindres ombrages, » que le corps de Jésus-Christ soit en ce moment une preuve de » mon innocence; ou si je suis coupable, qu'il n'entre dans mon » sein que pour y porter la mort. » Après ces paroles, il partagea la sainte hostie, et en consumma la moitié à la vue du peuple, qui fit monter au ciel mille cris d'allégresse et de bénédiction.

Ayant ensuite imposé silence, il dit au roi : « Faites s'il vous » plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les seigneurs alle- » mands vous chargent de quantité de crimes, qui vous excluent à » jamais, non-seulement de la communion des fidèles, mais de toute » fonction civile et politique. Puisque vous craignez l'erreur des » jugemens humains, auxquels ils requièrent que vous soyez sou- » mis; si vous vous sentez innocent, prenez ce reste de la victime » sacrée, et par cette épreuve fermez la bouche à tous vos ennemis. » Dès-lors je me montrerai le plus ardent à vous réconcilier avec » les seigneurs, à terminer tout à la fois les alarmes des citoyens » et le scandale des fidèles. » Le roi ne s'attendait point à cette sorte de défi. Surpris et embarrassé, il recula de quelques pas, s'entretint à part avec ses confidens, et délibéra en tremblant et en pâlisant sur le parti qu'il avait à prendre. S'étant un peu rassuré, il répondit que ses accusateurs et les grands du royaume, absens pour la plupart, ajouteraient peu de foi à tout ce qu'il aurait fait pour sa justification, et qu'il suppliait le pape de réserver l'affaire en son entier pour la diète générale. Le pontife se rendit à la

<sup>1</sup> Lamb. p. 250.

demande du roi, à qui il ne laissa point que de donner la communion. Il l'invita même à dîner au sortir de la messe, et le traita avec beaucoup d'honneur. Après l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devait observer, il le renvoya vers ses gens qui étaient demeurés hors de la forteresse. Aussitôt après, le pape écrivit aux seigneurs d'Allemagne tout ce qui venait de se passer, et le dessein qu'il avait de se rendre chez eux, pour procurer définitivement la paix de l'Eglise et de l'Etat.

Il n'oublia point de faire absoudre les excommuniés de la suite du roi, afin que ce prince ne retombât point dans l'excommunication, en communiquant avec eux. Mais quand Eppon, évêque de Ceitz, envoyé à cette fin<sup>1</sup>, eut exposé aux Lombards l'objet de sa légation, ils s'emportèrent avec la dernière audace contre le pape, qu'ils qualifièrent d'usurpateur et de simoniaque, déshonoré par des homicides, par des adultères, par toutes sortes de forfaits, et lui-même excommunié par tous les évêques d'Italie. Ils ajoutèrent que le roi s'était couvert d'un opprobre ineffaçable en se soumettant à un hérétique travesti en pontife, en les abandonnant lâchement, après qu'ils s'étaient déclarés pour lui avec tant de courage contre un ennemi public, en trahissant enfin l'Eglise et l'Empire. Ces violentes invectives, répandues parmi le peuple, soulevèrent tout le monde contre le roi. En quelques jours le mécontentement devint si vif et si général, qu'on résolut unanimement de rejeter le roi Henri, de mettre en sa place son fils encore enfant, de mener incontinent le jeune prince à Rome, et d'y élire un autre pape qui le couronnerait empereur, et qui casserait, disait-on, tout ce qu'avait fait Hildebrand.

Le roi, effrayé de cette conspiration, envoya tout ce qu'il avait de seigneurs avec lui, afin d'apaiser les Lombards, en leur représentant qu'il n'avait agi que par la nécessité pressante de se faire absoudre avant que la révolte se consommât en Allemagne. Mais les seigneurs de Lombardie, à qui la soumission de Henri ôtait l'espérance de vendre, comme le passé, les bénéfices aux simoniaques, sous sa protection et à son exemple, l'abandonnèrent presque tous. Les villes, qui se rencontraient sur le passage du roi, croyaient beaucoup faire en ne lui fermant pas leurs portes. Il crut enfin que le seul moyen de rétablir ses affaires, c'était de rompre le traité qu'il venait de conclure, et il le rompit en effet au bout de quinze jours. D'abord il rappela ses ministres et ses confidens excommuniés, se mit à invectiver contre le pape, invita les Lombards à venger sous sa conduite leurs communes

<sup>1</sup> Lamb. p. 250 et 251.

injures. Par cette manœuvre, il les regagna insensiblement : en assez peu de temps, il eut rassemblé autour de lui une armée nombreuse.

Les Allemands, au contraire, se résolurent aux dernières extrémités. Les ducs Rodolphe, Gu<sup>1<sup>er</sup></sup> et Berthold, avec les évêques de Mayence, de Wirsbourg, de Metz et un grand nombre de seigneurs, convoquèrent tous les autres à Forcheim en Franconie pour le treizième jour de mars (1077). Ils écrivirent en même temps au pape, que, puisque Henri par ses artifices l'avait empêché de se trouver à Augsbourg le jour de la Purification, il ne manquait pas au moins de se rendre à Forcheim pour le jour qu'on indiquait de nouveau. S. Grégoire était encore à Canosse, ou dans quelque une des forteresses voisines, résolu à ne rentrer à Rome qu'après avoir fait le voyage d'Allemagne. Quoiqu'il fût très-bien informé du changement de Henri, il l'avertit par des légats qu'il était encore temps d'accomplir ses promesses, et le fit exhorter à se rendre à Forcheim, où sa cause serait jugée d'une manière intègre et définitive par le chef de l'Eglise. Le roi, dissimulant de son côté, répondit que le délai de la citation était trop court, attendu la multitude d'affaires majeures qu'il avait à expédier dans un premier voyage d'Italie. Il demanda au pape la permission de recevoir, à la manière accoutumée, la couronne de Lombardie : ce que refusa S. Grégoire, qui ne prétendait lui avoir rendu que la communion de l'Eglise, et non la royauté. « Pour cela, disait-il, le consentement des seigneurs était nécessaire : » et en effet, comme chef de la société chrétienne, le pape, sans déposer de lui-même le roi Henri, avait seulement déclaré que le peuple n'était plus tenu de lui garder obéissance, parce que le prince avait violé publiquement ses promesses envers ses sujets et envers l'Eglise ; mais, comme c'étaient les seigneurs qui l'avaient naguère élu roi, c'était à eux de l'admettre de nouveau comme tel, après sa réintégration, s'ils le jugeaient désormais propre à les gouverner.

Henri furieux, mais toujours dissimulé, voulut enlever le pape avec la comtesse Mathilde, et leur fit proposer une conférence. On le connaissait trop pour donner dans ce piège. La princesse, avertie à propos, se retira avec le pontife dans le défilé des montagnes. Depuis cette époque, Henri ne vit plus ni S. Grégoire, ni Mathilde, qui durant trois mois retint le pape chez elle. Et pour le consoler, par son dévouement, de la rébellion de tant d'autres enfans dénaturés, elle fit à l'Eglise romaine la donation de tous ses Etats, s'en réservant l'usufruit pour le reste de ses jours. C'est ainsi que le saint Siège acquit, sur la Toscane et sur la Lombardie, un droit légitime, mais qui ne fut guère pour lui qu'une source de

de calamités<sup>1</sup>. Cette donation ne laissa pas que de redoubler l'affection des Romains pour le pape S. Grégoire, qui fut reçu avec une joie extraordinaire, quand au mois de septembre, contre sa résolution, il rentra dans Rome, sans avoir été en Allemagne. Il avait fait partir à la vérité des légats chargés de le représenter à Forcheim, d'annoncer aux seigneurs allemands ce qui venait d'arriver, et de leur dire que, Henri lui fermant les passages, ils s'appliquassent à maintenir le meilleur ordre possible dans les affaires, sans rien statuer de définitif, jusqu'à ce qu'il eût pu surmonter les obstacles qui l'empêchaient de les joindre.

Tous les grands déjà réunis, après une longue énumération des maux que Henri leur avait faits, et qu'ils avaient encore lieu de craindre d'un prince incorrigible et parjure, répondirent aux légats qu'on exposait le royaume à un malheur sans remède, si l'on n'élisait un roi dans cette même assemblée<sup>2</sup>. Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, chef de la légation, et renommé pour sa haute vertu, dit de concert avec son collègue, nommé comme lui Bernard, et cardinal-diacre : « Il serait beaucoup mieux » de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape, si vous le pouvez sans péril : mais vous avez l'autorité en main, et vous êtes » plus éclairés que nous sur l'intérêt de l'Empire. » La prudence empêchant les légats de se prononcer davantage dans une affaire si grave, et qui après tout intéressait spécialement l'assemblée, les seigneurs allemands, déterminés par la perfidie de Henri et par la considération du danger auxquels les eût exposés l'ajournement de leur décision, élurent sur-le-champ pour roi Rodolphe, duc de Souabe et beau-frère de son prédecesseur. Douze jours après, le dimanche 27 mars 1077, ils le firent sacrer par les archevêques de Mayence et de Magdebourg avec leurs suffragans, en présence des légats. Le duc s'opposa de tout son pouvoir à son élection, demandant au moins une heure pour délibérer, sans qu'on la lui accordât. On s'empressa au contraire de lui prêter serment de fidélité ; mais il ne voulut jamais assurer la succession à son fils, et déclara hautement qu'après sa mort les grands éliraient celui qu'ils jugeraient le plus digne du trône. Aussitôt après son élection, il envoya une ambassade au pape pour lui en faire part, et pour lui promettre obéissance.

Il paraît que les légats, appréhendant les suites de cette démarche précipitée avaient pressenti les dispositions réelles du pape S. Grégoire. Ce pontife n'approuva nullement à l'élection de Rodolphe. Dans une lettre adressée à tous les fidèles<sup>3</sup>, il déclara

<sup>1</sup> Chron. Cassin. l. III, c. 49. — <sup>2</sup> Vit. Greg. VII, 10. — <sup>3</sup> Lib. IX, ep. 28.

[Au  
que  
vena  
• un  
• l'or  
• rai  
tres  
ne t  
testa  
reste  
gran  
appa  
mani  
qu'il  
adhé  
firmé  
toute  
Gran  
verai  
le pri  
Les  
amer  
sait ; a  
térêt,  
munie  
recon  
ils av  
délibé  
toutes  
les, la  
des ho  
tion d  
des lo  
qu'aug  
diamé  
un mo  
obéi a  
ne pou  
les tra  
S. G  
pouva  
purent

<sup>1</sup> Bell.

que ce n'était ni par son ordre, ni par son conseil que ce prince venait d'être élevé à la royauté. « Nous avons même statué dans un concile, ajouta-t il, que si les archevêques et les évêques qui l'ont sacré ne rendaient bonne raison de leur entreprise, ils seraient déposés de leurs sièges, et Rodolphe du trône. » Par d'autres lettres adressées à ses légats et aux Allemands, on voit qu'il ne tenait pas à beaucoup près le droit de Rodolphe pour incontestable. Il veut que les prétentions des deux concurrents au trône restent en suspens, jusqu'à ce qu'avec le conseil du clergé et des grands du royaume, il puisse décider auquel des deux la couronne appartient le plus justement. Il enjoint même de résister en toute manière à celui qui ne se soumettra pas en ce point, d'empêcher qu'il ne gouverne le royaume, et de l'excommunier avec tous ses adhérens; de soutenir au contraire celui qui obéira, et de le confirmer dans la dignité royale. Dans cette manière d'agir qui révèle toute sa prévoyance, il s'appuie sur l'autorité de S. Grégoire le Grand, qu'il prétend s'être attribué le pouvoir de déposer les souverains; mais il n'en allègue encore d'autre fondement réel que le privilège dont nous avons parlé.

Les Allemands du parti de Rodolphe lui représentèrent avec amertume la grandeur des maux auxquels sa conduite les exposait; ajoutant que ce n'était, ni par leur conseil, ni pour leur intérêt, mais pour les injures faites au saint Siège, qu'il avait excommunié Henri, et défendu, sous des menaces terribles, de le reconnaître à l'avenir pour roi<sup>1</sup>; que par soumission à ses ordres, ils avaient donné un successeur à ce prince, après les plus mûres délibérations, après une année d'anarchie, après avoir enduré toutes les horreurs de la violence tyrannique et des guerres civiles, la perte de leurs biens et la proscription de leurs proches, des homicides sans nombre, les pillages, les incendies, la dissipation des biens ecclésiastiques et du domaine des rois, l'abolition des lois divines et humaines; que ces désastres ne pouvaient qu'augmenter par son irrésolution et par sa nouvelle conduite diamétralement contraire à celle qu'il les avait engagés à tenir; en un mot, que se trouvant exposés à la fureur des loups pour avoir obéi au pasteur, si le pasteur même se tournait contre eux, ils ne pouvaient plus se regarder que comme un but exposé à tous les traits de la perversité.

S. Grégoire espérant concilier les prétendans et leurs partis, s'il pouvait parvenir à présider leur assemblée, ces vives instances ne purent alors le faire avancer davantage contre Henri. Par mal-

<sup>1</sup> Bell. Sax. hist. p. 110.

heur, les schismatiques d'Italie, dirigés par l'archevêque de Ravenne qu'on verra bientôt antipape, les concubinaires et les simoniaques, dont la perfidie de Henri augmentait la sécurité et l'insolence, ne permettaient guère au souverain pontife de s'occuper exclusivement des affaires d'Allemagne<sup>1</sup>. On y arma donc dans toutes les provinces pour les deux concurrents. Henri, grâce à l'habileté qu'il ne signalait jamais mieux que dans les périls extrêmes, réussit à opposer une barrière formidable devant le trône qu'on lui disputait. Il y eut jusqu'à trois batailles sanglantes entre les vassaux d'une même couronne, avec des calamités sans nombre. A la troisième action livrée à Fladenheim en Saxe, le 27 janvier 1080, Henri fut entièrement défait par Rodolphe, et réduit à prendre la fuite. Le vainqueur en fit aussitôt porter la nouvelle à Rome, où les ambassadeurs arrivèrent comme on y célébrait le concile ordinaire du carême. Ce succès semblait dépouiller de la force, dont il faisait depuis long-temps son unique droit, un prince qui, roi par simple élection, avait foulé aux pieds les promesses faites à ses peuples; envers lequel, depuis plus de trois ans qu'il avait été absous de l'excommunication, le pape n'avait cessé d'user de ménagement; qui, au lieu de se prêter aux efforts des légats envoyés en Allemagne pour y rétablir la paix, avait traversé leur mission; qui, loin de tenir la parole engagée par ses ambassadeurs, détruisait la religion, n'épargnait ni les lieux ni les personnes consacrées à Dieu, traitait comme de vils esclaves, non-seulement les prêtres, mais les évêques, les mettait aux fers et en avait fait mourir plusieurs: l'humanité et la religion condamnaient ce tyran cruel et sans foi, tandis que Rodolphe, dont l'autorité semblait dès-lors affermie, n'avait pas donné lieu à S. Grégoire de suspecter la sincérité avec laquelle il s'était soumis à la décision du saint Siège. Dans ces circonstances, le souverain pontife prononça la condamnation définitive de Henri IV, roi de Germanie<sup>2</sup>.

Adressant la parole aux saints Apôtres: « Vous le savez, dit-il, » ce n'est point de moi-même que je suis entré dans les ordres » sacrés: je n'ai fait qu'obéir, et avec crainte, aux papes Grégoire » et Léon mes supérieurs; et je vous ai servis ensuite, autant que » je l'ai pu, dans l'Eglise qui vous est spécialement consacrée. » C'est malgré moi, et avec la plus grande douleur, vous en fûtes » témoins, c'est malgré mes regrets et mes larmes que, sans égard » à mon indignité, je fus élevé sur votre siège éminent. Si je fais » cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis,

<sup>1</sup> Bell. Sax. hist. p. 140. — <sup>2</sup> T. 10, Conc. p. 388.

• mais que c'est vous-mêmes qui m'avez imposé le fardeau si grave  
 • du gouvernement de votre Église : et parce que vous m'avez fait  
 • monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez ordonné de  
 • crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfans de l'É-  
 • glise leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de Satan  
 • se sont élevés contre moi et n'ont pas craint d'attenter à mes  
 • jours. Les rois de la terre, les princes séculiers et ecclésiasti-  
 • ques, les courtisans et les hommes du peuple, se sont réunis  
 • contre le seul Seigneur et contre vous qui êtes ses Christs; ils  
 • ont dit : *Brisons leur joug, et jetons-le loin de nous*; et dès-lors,  
 • pour me frapper de mort ou d'exil, ils ont mis tout en œuvre.

• De ce nombre est surtout Henri, qu'on appelle roi, fils de  
 • l'empereur de ce nom. Après avoir formé une conspiration avec  
 • plusieurs évêques d'Allemagne et d'Italie, il s'est élevé contre  
 • votre Église, et n'a rien omis pour me renverser et la mettre sous  
 • son joug : mais son orgueil a été repoussé par votre autorité, et  
 • abattu par notre puissance; alors confus et humilié, il est venu  
 • me demander de l'absoudre et de lui rendre la communion. Le  
 • voyant ainsi abaissé, et comptant sur ses promesses réitérées  
 • plusieurs fois de tenir une autre conduite et de se corriger, je  
 • lui ai rendu la communion de l'Église, mais non le royaume  
 • dont il avait été déposé dans le synode romain. Quant à la fidé-  
 • lité dont j'avais absous, dans le même concile, ceux qui la lui  
 • avaient jurée, je n'ai point ordonné qu'elle lui fût gardée. Et  
 • j'en ai agi ainsi, soit parce que je devais prononcer ensuite entre  
 • lui et les évêques ou seigneurs d'au-delà des monts, qui, obéis-  
 • sant à votre Église, s'étaient déclarés contre lui; soit parce que  
 • je devais régler la paix entre eux et lui, suivant le serment que  
 • Henri lui-même avait fait par deux évêques d'en observer les  
 • conditions.

• Mais les évêques et les seigneurs ultramontains, apprenant  
 • qu'il ne tenait point ce qu'il m'avait promis, et désespérant en  
 • quelque sorte de sa correction, élurent sans mon conseil, vous  
 • en êtes témoins, le duc Rodolphe pour leur roi. Celui-ci m'en  
 • voya sur-le-champ un courrier pour m'apprendre qu'il n'avait  
 • accepté que malgré lui le gouvernement du royaume, et qu'il  
 • était prêt à m'obéir en toutes choses : et en effet, depuis ce jour,  
 • il m'a toujours tenu le même langage, s'offrant même de me  
 • donner pour otages son propre fils et celui de son ami le duc  
 • Berthold.

• Sur ces entrefaites, Henri commença à me prier de l'aider  
 • contre Rodolphe; je lui répondis que je le ferais volontiers, mais  
 • après avoir entendu les deux parties, afin de savoir de quel côté

» était le meilleur droit. Henri, croyant pouvoir vaincre par ses  
 » propres forces, méprisa ma réponse. Mais quand il vit qu'il ne  
 » pouvait faire ce qu'il avait espéré, il envoya à Rome les évê-  
 » ques de Verdun et d'Osnabruck, qui me prièrent de sa part de  
 » lui faire justice : à quoi les députés de Rodolphe consentirent  
 » aussi. Enfin j'ordonnai en concile qu'on tiendrait une confé-  
 » rence au-delà des monts, afin d'y traiter de la paix ou de mieux  
 » connaître de quel côté était la justice.

» Pour moi, comme vous le savez, vous qui êtes mes pères et  
 » mes maîtres, je n'ai pris jusqu'à ce jour aucune mesure pour ai-  
 » der l'une ou l'autre partie, désirant prononcer en faveur de celle-là  
 » seulement qui aurait plus de droit devers elle. Et persuadé que ce  
 » serait la mauvaise-cause qui rejetterait la conférence, tandis que  
 » la cause juste attendrait sans crainte le jugement, j'ai soumis à  
 » l'excommunication et à l'anathème toutes les personnes, rois,  
 » ducs ou évêques qui, par quelque moyen que ce fût, empêche-  
 » raient que cette conférence n'eût lieu. Or, ledit Henri n'a pas  
 » craint avec ses fauteurs de violer cette sentence ; ce qui, dans  
 » ce cas, le remet au nombre des idolâtres. En s'opposant à cette  
 » conférence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé de  
 » l'anathème ; il est cause de la mort d'une multitude de Chré-  
 » tiens, du pillage d'un grand nombre d'églises, et de la désola-  
 » tion presque entière du royaume d'Allemagne.

» C'est pourquoi, plein de confiance dans le jugement et la mi-  
 » séricorde de Dieu, et dans celle de Marie sa très-pieuse mère  
 » toujours vierge, m'appuyant sur votre autorité, je soumetts à l'ex-  
 » communication et aux liens de l'anathème ledit Henri et tous  
 » ses fauteurs ; et, de la part du Dieu tout-puissant et de la vôtre,  
 » lui interdisant de nouveau le royaume d'Allemagne et d'Italie,  
 » je lui ôte toute puissance et dignité royale ; je défends à tous  
 » les Chrétiens de lui obéir comme roi, et j'absous de leur ser-  
 » ment de fidélité tous ceux qui le lui ont prêté ou qui pourraient  
 » le lui prêter encore en qualité de souverain. Puisse le même  
 » Henri n'obtenir dans les combats aucune force et aucune vic-  
 » toire ! Quant à Rodolphe, que les Teutons ont élu pour leur  
 » roi, désirant qu'il gouverne et défende son royaume, et qu'il  
 » vous soit toujours fidèle, je lui accorde de votre part, et à tous  
 » ceux qui lui sont fidèlement attachés, l'absolution de tous leurs  
 » péchés et votre bénédiction en cette vie et en l'autre. Et comme  
 » Henri est justement déchu du royaume en punition de son or-  
 » gueil, de sa désobéissance et de ses parjures, de même la puis-  
 » sance et la dignité royales sont accordées à Rodolphe, en con-  
 » sidération de son humilité, de sa soumission et de sa fidélité.

• Maintenant donc, ô saints Apôtres, faites comprendre et  
 • connaître à tout le monde que, si vous pouvez lier et délier  
 • dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les  
 • empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marqui-  
 • sats, les comtés et les biens de tous les hommes selon leurs  
 • mérites. Car vous avez souvent ôté aux indignes et donné aux  
 • bons les patriarcats, les primaties, les archevêchés et les évê-  
 • chés. Que si vous jugez des choses spirituelles, que doit-or  
 • croire de votre pouvoir sur les choses temporelles? et si vous  
 • jugez les anges qui dominent sur tous les princes superbes, que  
 • ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves? Que les rois et tous les  
 • princes du siècle apprennent donc maintenant quelles sont votre  
 • grandeur et votre puissance; qu'ils craignent de mépriser les  
 • ordres de votre Eglise, et que votre justice s'exerce si prompte-  
 • ment sur Henri, que tous sachent qu'il ne tombera point par ha-  
 • sard, mais par votre pouvoir. Dieu veuille le confondre, pour  
 • l'amener à la pénitence, afin que son âme soit sauvée au jour  
 • du Seigneur! » (1080.)

Henri, puni par S. Grégoire VII, porta les choses aux dernières extrémités. Il n'eut pas plus tôt appris sa condamnation, qu'il rassembla dix-neuf évêques à Mayence, le jour même de la Pentecôte. Puis presque tous ces mêmes prélats, réunis à quelques autres qui complétèrent le nombre de trente, et à plusieurs seigneurs, tant allemands qu'italiens, évêques et seigneurs courtisans de Henri, à qui ils étaient unis par leur communauté de crimes, se rendirent précipitamment à Brixen dans le Tyrol, déposèrent S. Grégoire VII du pontificat, et reconnurent en sa place Guibert de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Le décret de son élection, daté du 25 juin, est rempli d'injures atroces contre S. Grégoire, que la Chronique de Verdun, par Hugues de Flavigny et Gébéhard de Strasbourg, présente néanmoins comme l'amateur et le défenseur de la justice. Ces auteurs ajoutent que l'élection de Guibert, excommunié déjà plusieurs fois depuis sept ans et endurci à force de parjure, était l'élévation d'un antéchrist; que la déposition de Grégoire, saint et légitime pontife, était un attentat de fureur indicible, un acte de folie incomparable, parce que le pontife de l'Eglise romaine, qui est au-dessus de tous, ne peut être excommunié par ceux qui doivent lui être soumis. Le crime de ses persécuteurs devint assez sensible, dans la fin déplorable de Théodoric de Verdun, de Pibon de Toul et de Wilhelm ou Guillaume d'Utrecht. Ce dernier, dit Hugues de Flavigny, se trouva seul à Mayence pour prononcer contre S. Grégoire, les autres, quoique dévoués à Henri,

ayant pris la fuite la veille, parce qu'ils n'osèrent aller sur ce point contre les canons et les décrets des Pères. Il fut frappé de Dieu d'une plaie incurable, en sorte qu'on était saisi d'étonnement et d'horreur en l'entendant crier : *Je brûle, je brûle*. A peine ce malheureux eut-il le temps de se courber sur son siège en invoquant Marie, qu'il périt de cette mort affreuse. L'auteur ajoute qu'il tient le fait de témoins oculaires, et que ce châtement terrible déterminâ Théodoric de Verdun à envoyer l'abbé Rodolphe avec d'autres députés pour demander au pape S. Grégoire l'absolution des censures qu'il avait encourues en communiquant avec Henri. Afin de témoigner au pape son repentir et sa soumission, il remit par lettres à S. Grégoire son étole et son anneau. Mais tout en se condamnant ainsi lui-même, dit l'historien, il obéissait cependant au roi, parce que c'était son heure et celle de la puissance des ténèbres<sup>1</sup>. Après l'élection de l'anti-pape, accompagnée de ces horribles circonstances, Henri reprit la route de Saxe, et Guibert marcha vers l'Italie, revêtu des marques de la dignité pontificale.

Le roi fut attaqué sur les bords de la rivière d'Elster près Mersbourg, son armée défaite et son bagage pillé par les troupes de Rodolphe, qui acquirent de grandes richesses. Mais comme elles chantaient déjà des cantiques d'actions de grâces sur le champ de bataille, Rodolphe, frappé d'un coup mortel dans le bas-ventre, fit évanouir leur joie et tout le fruit de la victoire. Ce prince ayant eu aussi la main droite coupée, ses ennemis regardèrent cette blessure comme une punition que Dieu lui infligeait pour avoir violé le serment fait à son souverain. Mais on verra plus tard que la fin de Henri, justement retranché de l'Eglise, et par suite déchu de sa couronne, parut bien plus humiliante et plus indigne du rang qu'il avait tenu. Rodolphe fut extrêmement regretté, principalement des pauvres, qui perdirent en lui un père. Les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de son âme, et on l'enterra magnifiquement à Mersbourg.

A la nouvelle de l'entreprise de Guibert, le pape S. Grégoire n'avait témoigné que du mépris pour une faction désespérée qui se décriait par ses propres excès. Il en fit annoncer aux peuples la ruine prochaine, et repré sentâ cette conspiration insensée comme la matière d'un triomphe plus glorieux pour l'Eglise, et comme un acheminement à une correction plus exemplaire des abus. Il fixa un délai précis, promettant d'aller à main armée punir les impies dans leur retranchement, et délivrer de leurs mains l'Eglise

<sup>1</sup> Labb. t. 10, p. 386 et suiv.

de Ravenne. Mais quand on eut appris la mort du roi Rodolphe, tous les Romains effrayés lui communiquèrent une partie de leurs alarmes. L'étroite union qu'il contracta aussitôt avec Robert Guiscard et les Normands d'Italie, après les avoir si souvent excommuniés, ne le rassura qu'imparfaitement. Robert, à qui il donna l'investiture sous la redevance annuelle de douze deniers par charrue, s'engagea cependant à le défendre de tout son pouvoir, très-respectable en Italie; il s'étendait sur les duchés de Pouille, de Calabre et de Sicile. Mais, d'un autre côté, les troupes de la comtesse Mathilde avaient été battues en Lombardie, le jour même de la mort du roi Rodolphe. Ainsi le chemin de Rome se trouvait ouvert à Henri, qui avait pour lui tous les Lombards, et peu d'obstacles à craindre de la part des Allemands déconcertés. Les propres vassaux de Mathilde s'élevaient contre elle, et traitaient hautement de folie son attachement pour le pape. Elle se vit presque réduite à la dure alternative, ou d'abandonner S. Grégoire, ou de perdre ses États.

Dans ces conjonctures alarmantes, la plupart des serviteurs du pape l'exhortèrent à se réconcilier avec le roi Henri. Comme, attendue la vacance du trône par la mort de Rodolphe, l'espoir de ressaisir la couronne au moyen de la paix qu'il ferait avec le pape pouvait changer les dispositions de ce prince, S. Grégoire écrivit à Altman, évêque de Passau et son légat en Allemagne, d'avertir ceux qui montraient le plus d'ardeur pour la liberté de l'Eglise, de ne point se laisser gagner par la faveur ou dominer par la crainte, et surtout de ne point remplir trop précipitamment un trône qui demandait des mœurs exemplaires et un zèle ardent pour la défense de la religion, mais de multiplier les aumônes et de faire adresser à Dieu d'instantes prières, afin que ses ennemis, touchés de repentir, revinssent à la sainte épouse du Sauveur, qui n'a pas dédaigné de mourir pour elle<sup>1</sup>. Il précise ensuite la formule du serment que prêtera le roi élu. « Pour les ecclésiastiques, nous sommes encore d'avis, dit-il, à cause du trouble des provinces et de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez tels qu'ils sont, en modérant la rigueur des lois canoniques, » sauf néanmoins la fidélité qu'ils vous doivent, telle que vous-même l'avez promise à S. Pierre. » Dans une autre lettre, de la même année (1081), le pape invite Altman à s'entendre avec l'archevêque de Saltzbourg et les autres évêques. « Tous ceux qui voudront revenir, ajoute-t-il, recevez-les comme des frères, et surtout l'évêque d'Osnabruck, dont nous avons appris les bonnes dispositions. »

<sup>1</sup> L. IX, ep. 3 et 10.

Avant tous ces effets des crimes et de l'impiété de Henri, dont nous avons cru ne devoir pas interrompre la suite, dans le concile même où le pape avait prononcé contre ce prince, on avait pris en considération l'ancienne dispute renouvelée depuis deux ans entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol en Bretagne. L'an 1073, le pape ayant accordé le pallium à l'évêque de Dol, dont les prédécesseurs, depuis deux siècles, étaient en possession du titre d'archevêque et de la juridiction sur les évêques de Bretagne, l'archevêque de Tours adressa ses plaintes à Rome. S. Grégoire lui répondit qu'il avait cru devoir accorder cette grâce provisionnelle aux seigneurs du pays, qui s'offraient à faire cesser les abus de l'investiture et de l'argent qui se donnait pour les ordinations épiscopales; mais que la dignité de l'Eglise de Tours se trouvait conservée par les lettres mêmes de cette concession; où il avait inséré la clause : Sans préjudice aux droits de l'archevêque de Tours. « C'est pourquoi, concluait le pape, vous devez » attendre sans murmurer l'examen et la décision de cette affaire, » que nous terminerons le plus tôt qu'il nous sera possible. » Les parties s'étant rendues deux ans après au concile de Rome, on voulut procéder à l'examen de leurs droits respectifs. L'archevêque de Tours prouva clairement, par les lettres mêmes de plusieurs papes, que la Bretagne devait le reconnaître pour son métropolitain : l'évêque de Dol n'opposa rien de solide. Comme il alléguait cependant qu'il avait laissé chez lui une pièce péremptoire, le pape lui accorda un délai, et promit d'envoyer des légats pour juger sur les lieux, ce qui se fit en effet sous le pontificat de S. Grégoire VII, sans toutefois terminer ce long démêlé, qui ne fut définitivement éteint qu'en 1095, au concile de Clermont. Le pape Urbain II y obligea l'évêque de Dol à se soumettre avec tous les Bretons à l'archevêque de Tours, et à lui faire satisfaction pour la désobéissance passée <sup>1</sup>.

Mais le concile de S. Grégoire VII termina la cause de Manassès de Reims, condamné l'année précédente dans un concile tenu à Lyon par le légat Hugues, évêque de Die. Cet archevêque s'était rendu odieux par son intrusion simoniaque, par la dissipation des biens de son Eglise, par les exactions et toutes sortes de vexations contre ses clercs, par l'usurpation des abbayes, par l'abus qu'il faisait des censures pour satisfaire sa passion. Il était de race noble; mais il n'avait de la noblesse que la hauteur, le ton d'empire, l'amour du faste et la familiarité avec les grands, méprisant les ecclésiastiques, et oubliant avec eux jusqu'aux prin-

<sup>1</sup> Can. 7. p. 589.

cipes de l'urbanité, de l'humanité même et de la décence. Il ne rougissait point de témoigner publiquement le dégoût qu'il avait pour ses fonctions, montrant qu'il n'aimait de l'épiscopat que le faste, les délices et l'opulence. Il n'osa néanmoins se pourvoir auprès du pape, qui eut l'intention de lui assigner encore un délai pour se justifier. Plusieurs actes semblables attirèrent, en 1078, à S. Grégoire, la lettre suivante de la part du légat Hugues : « Que Votre Sainteté ne nous expose pas plus long-temps à recevoir des affronts. Les coupables que nous avons condamnés, nous ne l'ignorons pas, courent incontinent à Rome, où, loin de les traiter plus rigoureusement, comme il conviendrait, on accroît leur audace par une indulgence ruineuse. » Quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de S. Grégoire VII, on le craignait en effet moins que son légat. Ce pape, inflexible pour les esprits orgueilleux et réfractaires, se laissait toucher par l'humiliation et le repentir. Il voulait que ses légats jugeassent selon la rigueur des canons ; mais il modérait souvent leurs sentences, et après avoir fait sentir l'autorité de maître et la sévérité de juge, il montrait quelquefois une tendresse de père, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyait ne devoir pas blesser la justice. Manassès l'éprouva. S. Grégoire VII le reçut avec bonté ; et sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer sur le tombeau de S. Pierre qu'il se présenterait devant le légat pour se justifier quand il en serait requis. Manassès le jura ; mais la suite fit voir qu'il avait ajouté par là le parjure à ses autres crimes<sup>1</sup>. Hugues, en écrivant la lettre qui a donné lieu aux observations qui précèdent, renvoyait au saint Siège quatre ou cinq évêques de Gaule qu'il venait de condamner à Poitiers, dans un concile qui a laissé quelques canons instructifs. On y trouve la défense faite aux clercs de recevoir l'investiture des laïques et d'avoir plusieurs bénéfices ; aux abbés comme aux moines, d'imposer des pénitences, sinon par commission des évêques. On y statua aussi que les abbés recevraient l'ordre de la prêtrise aussi bien que les archiprêtres, et que les archidiaques auraient le diaconat, ou perdraient leur bénéfice (1078).

Hugues, zélé pour l'observance des canons, avait gagné depuis long-temps l'estime du pape S. Grégoire, qui avait cru signaler les prémices de son pontificat par l'élévation de ce chanoine-camérier de Lyon, à l'épiscopat<sup>2</sup>. Giraud, évêque d'Ostie et légat d'Alexandre II en France et en Bourgogne, apprit, en passant à Die, que l'évêque Lancelin était simoniaque. Il le cita par-devant lui. Le

<sup>1</sup> *Hist. de l'Eglise gall.* l. 21. — <sup>2</sup> *Chron. Hug. Flav.* p. 194.

coupable, déjà condamné par sa conscience, se tint renfermé dans le palais épiscopal, résolu de s'y défendre à main armée. Le légat convoqua le clergé à l'église avec les principaux citoyens. Comme ils étaient rassemblés, Hugues, qui passait par Die pour aller en pèlerinage à Rome, entra pour prier dans la même église. Tout-à-coup il s'éleva de grands cris en faveur de ce pieux pèlerin que l'on crut envoyé par la Providence pour remplacer l'évêque indigne à qui l'on cherchait un successeur. On s'empara de Hugues tout botté, malgré sa résistance, et on le porta au légat qui, prenant la voix du peuple pour celle de Dieu, le contraignit, par l'autorité du saint Siège, d'accepter l'épiscopat. Le légat, de retour à Rome, rendit compte de cette élection au pape S. Grégoire, qui venait de succéder à Alexandre. Peu de temps après, Hugues, qui n'avait que la tonsure, arriva lui-même. En moins de trois mois, le pape lui conféra tous les ordres, puis le renvoya gouverner son peuple. Quelque temps après, il le fit son légat en France, où ce courageux zéléteur s'employa de tout son pouvoir au rétablissement des lois canoniques. Il fut enfin élevé sur le siège honorable de Lyon.

Ce fut dans cette ville qu'il prononça, au nom du pape, contre Manasses de Reims <sup>1</sup>. Dans le grand nombre des ennemis du coupable, ou plutôt des vengeurs zélés de son Eglise, les deux plus redoutables étaient un ecclésiastique nommé comme lui Manassès, et un docteur de l'école de Reims, appelé Bruno. Celui-ci était natif de Cologne, chanoine de Saint-Cunibert de la même ville, recommandable dès-lors par sa doctrine, par sa vertu et par ses vues de perfection qui lui firent instituer dans la suite le seul ordre ancien où l'esprit du siècle et le relâchement n'aient point encore eu d'accès. La vie du prêtre Manassès n'avait pas été aussi constamment irréprochable que celle de Bruno ; mais après avoir acquis la prévôté du chapitre de Reims par des voies peu canoniques, il répara ses fautes avec un courage non moins glorieux que l'innocence, se démit de sa dignité entre les mains du légat Hugues, et ne figura plus qu'en défenseur sincère de la foi et de la discipline : ce qui le fit élever vingt ans après sur le siège même de Reims. L'archevêque Manassès imagina qu'il réussirait mieux à corrompre son juge que de pareils accusateurs. Dès qu'il se vit cité au concile de Lyon, il circonvint des députés, fit offrir trois cents livres d'or au légat, et des présents proportionnés à ses domestiques, afin qu'on n'exigeât point d'autre justification que celle du serment. Le légat ne manqua point de rejeter ces offres parjures avec horreur

<sup>1</sup> Chron. Vird. p. 205. T. 10, Conc. p. 390.

L'archevêque prit le parti de rester à Reims, et envoya une apologie, où la mauvaise foi se rendait sensible aux moins clairvoyans. Il adressa de même au pape une lettre d'excuse, dans laquelle il n'alléguait rien de plausible. Le pape tint ferme pour le faire juger dans les Gaules, où ses défenseurs aussi bien que ses accusateurs se trouveraient plus aisément qu'à Rome. Il lui prescrivit de se retirer cependant au monastère de Cluny ou à celui de la Chaise-Dieu, avec un clerc et deux domestiques seulement. Comme il n'exécuta rien de ce qui lui était prescrit, le pape le déclara excommunié et déposé sans espérance de rétablissement (1080). Manassès, voulant se maintenir à main armée, fut chassé par les seigneurs, par le clergé et par les bourgeois. Il se retira dans les Etats du roi Henri, où il mourut vagabond.

Plusieurs grands du siècle donnèrent, vers le même temps, des exemples bien capables de réparer ce scandale<sup>1</sup>. Hugues de Bourgogne, arrière-petit-fils du roi Robert, et petit-fils de Robert premier duc de Bourgogne de la maison de France, et lui-même duc de cette belle province, après trois ans d'un gouvernement qui gagna les cœurs de tout son peuple, fut si touché du désir de son salut et des grands exemples de S. Hugues de Cluny, son parent, qu'il alla se consacrer pour toujours à Dieu dans cette école renommée de perfection (1079). Il fut encore affermi dans son généreux dessein par l'exemple de Simon, comte de Crépy en Valois, l'un des plus puissans seigneurs de France. La première nuit de ses noces, Simon persuada à son épouse de se donner comme lui au seigneur, et alla aussitôt se faire moine à Saint-Claude dans la Haute-Bourgogne. Grégoire le fit bientôt venir à Rome, où il employa sa médiation pour faire la paix avec le duc de la Pouille. Simon étant tombé malade, le pontife alla le visiter, reçut la confession de ses péchés et lui donna le viatique (1082) : on lui attribue la qualité de bienheureux. Un troisième exemple de même vertu fut celui de Gui, comte de Macon, qui se donna au monastère de Cluny avec toute sa famille ; en sorte que, faute d'héritiers, ce comté fut réuni à la Bourgogne, et soumis comme elle au duc Eudes, frère et successeur de Hugues.

Quand le pape eut appris la retraite du duc de Bourgogne, il en fit une sorte de crime au saint abbé de Cluny, comme si cet abbé avait préféré l'avantage de son monastère à l'intérêt général de l'Église. Le prince, pendant trois ans qu'il avait régné, s'était invariablement montré l'appui des gens de bien et la terreur des méchans. Il était aussi particulièrement cher au pape S. Grégoire, à cause de

<sup>1</sup> Mab. sac. VI, part. 2, p. 373.

son attachement à l'Eglise, dans un temps où elle avait tant de contradictions à essayer : il lui avait restitué tous les biens que quelques-uns de ses ancêtres et son propre père lui avaient enlevés. Le pontife écrivit donc en ces termes à l'abbé de Cluny : « A quoi » avez-vous pensé, de ravir pour votre monastère un prince qui » résistait si courageusement aux impies, qui n'eût pas craint de » mourir pour la vérité, qui soutenait puissamment la cause de Jésus-Christ et de son Eglise ? Si ceux qui défendent le troupeau » prennent la fuite ou ne cherchent que la tranquillité, il n'est plus » possible de résister aux loups et aux larrons. Soyez, j'y consens, » peu sensible à mes inquiétudes et à ma douleur : mais pouvez-vous l'être aux larmes des veuves et des orphelins, aux plaintes » du clergé, à la ruine des provinces et des églises ? On trouve assez de moines craignant Dieu, mais à peine trouve-t-on un bon » prince. » Les vœux du pape furent inefficaces : rien ne put ébranler la résolution du duc de Bourgogne. Pendant quinze ans qu'il vécut encore, il fit l'admiration de tout le monde principalement par son humilité, qui le portait à rendre aux frères les plus bas offices.

En Normandie, le monastère du Bec, ayant perdu le vénérable Héloin son abbé, eut le bonheur de lui voir succéder S. Anselme<sup>1</sup>. La réputation de Lanfranc avait attiré cet homme rare de la Lombardie où il était né, et où il avait commencé ses études avec succès. Il les continua sous un si habile maître, dont il gagna bientôt l'amitié, tant par la beauté de son naturel que par ses talens et ses dispositions à la vertu. Avant de se faire religieux, il était plein de charité pour ses condisciples, il se faisait un plaisir de les aider dans leurs études, il étudiait lui-même infatigablement ; et, pour conserver plus sûrement son innocence, il ajoutait à ses travaux les jeûnes, les veilles, des macérations extraordinaires et une sévère retraite. Faisant un jour, sur cette manière de vivre, des réflexions qui montrent la justesse de son esprit, et mieux encore la grâce qui le conduisait par la main, il se dit à lui-même qu'il n'aurait pas plus à faire dans l'état monastique, et qu'il y mettrait son salut beaucoup plus en sûreté. Sur ces entrefaites, ayant appris la mort de son père, qui lui laissait des biens considérables, il balança s'il embrasserait la vie solitaire ou s'il ne devait pas plutôt se consacrer avec ses biens au soulagement des pauvres. Il consulta Lanfranc, qui, de concert avec Maurille, archevêque de Rouen, le décida en faveur de la vie monastique. Il ne fut plus question pour Anselme que de choisir un monastère.

<sup>1</sup> Vit. per. Edmer. apud Boll. XII. Apr. t. 10.

Par un motif bien parfait pour un jeune homme qui se sentait un penchant vif à s'illustrer par ses talens, il entra au monastère du Bec, comme Lanfranc en était prieur, dans le dessein d'y être éclipsé par ce grand homme. Trois ans après, Lanfranc ayant été fait abbé de Saint-Etienne de Caen, Anselme, âgé de trente ans, fut établi prieur en sa place. Il commença aussitôt à signaler son habileté pour le gouvernement. Quelques-uns des frères murmuraient qu'on le leur eût préféré pour la supériorité, quoiqu'il comptât beaucoup moins d'années de profession. Il ne se défendit que par un redoublement de charité, par sa patience et sa modestie, par la douceur angélique qui formait le fond de son caractère, et qui bientôt lui gagna tous les cœurs.

Un abbé, qui était en grande réputation de vertu, se plaignant un jour en sa présence des enfans qu'on élevait dans son monastère : « Nous les corrigeons sans cesse, dit-il, et ils n'en deviennent que plus méchans. — Et quand ils parviennent à un certain âge, reprit Anselme, que sont-ils ? — Des stupides et des espèces de brutes, répondit l'abbé. — Voilà, dit Anselme, une belle éducation, qui charge l'homme en brute ! Mais, dites-moi, père abbé, si, après avoir planté un arbre, vous le resserriez de toutes parts, sans qu'il pût étendre ses branches ni prendre un libre accroissement, que deviendrait-il sinon un bois tortu et non moins stérile que désagréable ? En contraignant de la sorte ces pauvres enfans, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes de mornes pensées, des inclinations obliques, qui se consolident sous les coups, et qui deviennent incorrigibles par la continuité même des corrections. D'où il arrive que leur cœur serré ne peut plus s'ouvrir à la confiance, ni aux douces impressions de l'amitié et de la charité. Une âme forte se perfectionne dans les peines et les humiliations : une âme faible a besoin d'être invitée avec douceur et avec affabilité à la carrière de la vertu. » L'abbé, pénétré de ce discours, se jeta aux pieds d'Anselme, en confessant qu'il avait manqué de discrétion, et en promettant de se corriger.

Le saint docteur montrait la même dextérité dans la conduite de toutes les âmes. Il était si versé dans la science pratique des mœurs, qu'il découvrait à chacun les mouvemens de son cœur les plus imperceptibles, les sources et les progrès tant des vertus que des vices, avec les moyens les plus propres à fortifier celles-là et à extirper ceux-ci. Il ne se montra pas moins profond dans les sciences spéculatives. Il avait une métaphysique qui lui était propre, et qu'il adaptait admirablement aux vérités de la religion et aux témoignages des divines Écritures. C'est par là qu'il

résolut plusieurs questions de théologie, très-obscurées de son temps, et qui n'avaient point été agitées avant lui. Il signala particulièrement la sagacité de son esprit, dans son premier ouvrage intitulé : le *Monologue*, dans ses traités de la *Vérité*, du *Libre Arbitre* et de la *Chute du démon*, où il explique l'origine du mal, et dans son ouvrage de dialectique touchant les substances et leurs modifications. Dans le *Monologue*, auquel il ajouta le *Prologue*, il cherche, par les forces de la raison naturelle, les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu ; d'où il passe à la connaissance de sa nature et des personnes divines, autant que la raison aidée par la foi peut y atteindre. C'est dans le *Prologue* qu'on trouve la découverte que fit S. Anselme au sujet de l'Être suprême, dont l'idée seule, dit-il, établit l'existence, puisque, l'existence, étant une perfection, est nécessairement comprise dans cette idée. Ces différens écrits ont fait regarder leur auteur comme le meilleur métaphysicien qu'ait eu l'Eglise latine depuis S. Augustin.

Avec ce vif attrait pour les sciences il se trouva fort contrarié par la multitude des affaires extérieures, d'autant plus que, le vénérable Héloüin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, tout le poids du gouvernement tombait sur Anselme. Il lui vint en pensée de quitter la charge de prieur, et il alla consulter à Rouen l'archevêque Maurille. Ce prélat était très-versé dans la connaissance de la vie intérieure et de la discipline monastique qu'il avait pratiquée lui-même à Fécamp, d'où il avait été tiré malgré lui pour remplir le siège archiépiscopal. « Mon fils, dit-il » à Anselme, ne vous laissez pas tromper par l'indolence, cachée » bien souvent sous l'horreur apparente des charges et des digni- » tés. Durant la longue carrière que j'ai parcourue, j'en ai vu plu- » sieurs qui, ayant renoncé à la conduite des âmes, au lieu du saint » repos qu'ils semblaient se proposer, sont tombés dans une vraie » paresse et dans un funeste relachement. C'est pourquoi je vous » ordonne, par la sainte obéissance, de garder votre charge aussi » long-temps que le désirera votre abbé ; et quand vous serez ap- » pelé à un rang supérieur, gardez-vous de le refuser. Je sais que » la Providence doit vous tirer bientôt du degré où vous êtes. » Cette réponse, qui affligea sensiblement Anselme, se vérifia l'an 1078, où, aussitôt après la mort de l'abbé Héloüin, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout son possible pour s'en défendre, et ne se soumit enfin que par la crainte de résister à l'ordre de Dieu, après ce que lui avait dit l'archevêque Maurille.

Les biens que cette nouvelle abbaye possédait en Angleterre, obligèrent le nouvel abbé à y passer de temps en temps. Il y était encore attiré par les sentimens qu'il conservait à Lanfranc, son

ancien maître, qu'on avait contraint depuis quelques années de monter sur le grand siège de Cantorbéri. Partout où passait Anselme, il était reçu avec distinction, non-seulement par les religieux, les religieuses et le clergé, mais par les comtes et les comtesses, et par les plus puissans seigneurs du royaume. Il savait, comme l'Apôtre, se faire tout à tous; il s'accommodait à leur génie et à leurs manières, autant qu'il le pouvait religieusement; il ne prenait pas le ton sévère d'un docteur, mais le langage facile et affectueux d'un père qui ne cherche que le vrai bonheur de ses enfans. On s'estimait heureux de l'entendre; les personnes de haut rang ne se distinguaient que par un plus grand empressement; il n'y en avait aucune en Angleterre qui ne crût avoir démerité devant Dieu, si elle n'avait rendu quelques bons offices à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le Conquérant, qui montrait tant de fierté devant les Anglais, était si affable pour Anselme, qu'en sa présence il paraissait un autre homme.

Guillaume, à l'avènement de S. Grégoire VII, lui avait écrit pour le féliciter, et le pape lui avait répondu, en 1074, en lui parlant des maux qui affligeaient l'Eglise. Voyant les rois et les seigneurs, sous prétexte que leurs aïeux avaient fondé quelques établissemens religieux, donner les évêchés et les bénéfices, non au mérite et à la vertu, mais presque toujours aux plus offrans ou bien aux adulateurs de leur pouvoir ou de leurs vices, il ne négligeait aucune occasion de remédier à ces maux. Il exhorta donc Guillaume à défendre l'Eglise, lui recommanda d'être toujours soumis au saint Siège, et de soigner, comme siens propres, les biens ou revenus de S. Pierre, qui se recueillaient dans ses états. Dans une autre lettre, datée de 1077, et relative à la cause de l'évêque de Dol, qui avait été déposé et qui devait être jugé de nouveau par ses légats, le pape dit au roi qu'il ne doute pas de son acquiescement à leur décision, et que le légat Hubert, qui mérite toute sa confiance, lui rapportera fidèlement tout ce qu'il ne croit pas nécessaire d'écrire pour le moment. Mais, ni dans l'une ni dans l'autre de ces lettres, S. Grégoire ne propose au roi, comme on l'a accusé de l'avoir fait, de prêter serment de fidélité à l'Eglise romaine. Ce qui peut avoir donné lieu à cette accusation, serait une démarche imprudente du légat Teuzon, démarche désavouée par le pontife dans une lettre écrite, en 1079, à Hubert. Guillaume répondit à S. Grégoire qu'il hâterait l'envoi du denier de S. Pierre, mais qu'il se refusait à prêter le serment. « Si la collecte, ajoute-t-il, s'est faite avec négligence pendant trois années, c'est qu'alors je me trouvais en France: à présent que je suis dans mon royaume, je vous envoie ce que j'ai déjà fait recueillir; le reste suivra de près.

« Quant au serment de fidélité, je n'ai jamais voulu, et ne veux point encore faire ce que je ne trouve pas qu'ait fait aucun de mes prédécesseurs. » Le pape, qui fut le premier à blâmer la démarche de Teuzon touchant ce dernier point, ne laissa point que de se plaindre de ce que le roi d'Angleterre empêchait ses évêques d'aller à Rome; en particulier, de ce que Lanfranc n'y était pas encore venu, depuis neuf ans qu'il était archevêque. Il ordonna même à ce prélat, sous peine de suspense, d'y venir dans quatre mois. L'archevêque répondit, avec modestie et fermeté, qu'il ne se départirait en aucun lieu de l'affection et du respect qu'il portait au souverain pontife; mais qu'il avait sollicité sans succès la permission de partir. Le pape ne fut pas content; néanmoins, il ne jugea point à propos d'insister sur ces objets délicats, avec un prince du caractère de Guillaume.

S. Grégoire étendit sa sollicitude jusqu'aux extrémités du Nord. « Nous sommes d'autant plus obligés à prendre soin de vous, écrivit-il à Olaf, roi de Norwége<sup>1</sup>, que, régnant au bout du monde, vous avez moins de facilité pour instruire vos peuples et les affermir dans la religion. Comme la différence des langues augmente encore ces obstacles, nous vous prions d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens de votre noblesse, afin qu'instruits à fond de la loi de Dieu, ils puissent reporter et répandre dans votre pays la science du salut (1078). » Il écrivit de même à Canut Erierson, roi de Suède, afin d'attirer à Rome quelques évêques ou quelque autre ecclésiastique suédois, homme capable qui puisse, dit-il, nous faire connaître les mœurs de votre nation, et s'instruire lui-même de nos lois et de nos coutumes pour la sanctification de ses compatriotes (1080).

Boleslas, surnommé le Cruel, avait succédé en Pologne au roi Casimir son père, qui avait épousé la fille du duc de Russie, en quittant avec dispense la vie monastique. Après la mort de ce prince, qui avait rempli toutes les espérances de ses sujets, son fils se rendit généralement odieux, surtout par ses débauches et son inhumanité. S. Stanislas, évêque de Cracovie, après l'avoir repris plusieurs fois en particulier et en public, crut enfin devoir l'excommunier. Boleslas devint furieux, et le tua de sa main, comme il venait d'achever la messe, le 17 mai 1079. On raconte un grand nombre de miracles qui se firent à son tombeau<sup>1</sup>. Il fut mis au nombre des saints martyrs par Innocent IV, l'an 1252.

L'Eglise d'Arménie ouvrit un nouveau champ au zèle du pape

<sup>1</sup> Yi, Ep. 13. — <sup>2</sup> Boll. 7 maii, t. 12, p. 198.

S. Grégoire. L'archevêque arménien de Synnade, en Phrygie, se plaignit au souverain pontife, par un prêtre nommé Jean, de ce qu'un certain Macher, chassé du pays comme hérétique, et réfugié à Rome, y avait donné ses erreurs pour la doctrine des Arméniens. S. Grégoire fit ses diligences afin d'arrêter ce calomniateur hérétique; mais il voulut aussi s'assurer parfaitement de la foi des Arméniens : il exigea que l'archevêque lui envoyât une exposition détaillée de la croyance et des rites de son Eglise; qu'il acceptât formellement les quatre premiers conciles généraux, et condamnât l'hérésiarque Dioscore (1080)<sup>1</sup>.

C'était Nicéphore - Botoniate qui occupait alors l'empire de Constantinople. Dès l'année 1077, c'est-à-dire deux ans auparavant, lui et Nicéphore-Bryenne, soutenus par des factions contraires, avaient tous deux pris la pourpre; mais Botoniate, appuyé des Turcs, marcha rapidement vers la capitale de l'empire, la contraignit de lui ouvrir ses portes, et y fit son entrée le 25 mars 1078. Le 3 avril suivant, il fut couronné par le patriarche Cosme. Michel Parapinace, qui s'était attiré le mépris public en ne s'occupant qu'à des amusemens et à des trafics sordides, s'enfuit avec sa famille au palais des Blaquernes. On l'y envoya prendre sur un méchant cheval, pour le faire moine au couvent de Stude. Il en fut tiré dans la suite pour être fait archevêque d'Ephèse. Quant à Bryenne, ayant été défait par Alexis-Comnène, général de Botoniate, il fut amené à Constantinople, où on lui creva les yeux. Il eut un fils, nommé comme lui, qui composa dans la suite l'Histoire grecque de son temps. Nicéphore-Botoniate était d'un âge très-avancé et naturellement mou; s'étant abandonné à deux esclaves, qui le brouillèrent avec Alexis, celui-ci prit la pourpre à son tour, au mois de mars 1081, et fut couronné le 1<sup>er</sup> avril suivant. Botoniate se retira dans un monastère, y prit l'habit, et mourut peu de temps après.

L'empire d'Occident n'était pas moins agité que celui d'Orient. S. Grégoire VII, qui avait incessamment à combattre la simonie et le concubinage des ministres de l'Eglise, se trouvant en présence de princes impies, protecteurs des simoniaques et des concubinaires, en présence surtout d'un homme dont Voltaire lui-même a dit : « Les empereurs nommaient aux évêchés et Henri IV les vendait, » cherchait à extirper les abus en usant du droit que lui attribuait la jurisprudence de l'époque; c'est-à-dire que, chef de la société chrétienne, il se servait de toute la puissance dont il était investi pour contraindre les rois, alors catholiques aussi

<sup>1</sup> Greg. I. VIII. ep. 1

bien que leurs peuples, d'observer les règles de cette société. Or, l'exercice de sa puissance consistait à les frapper de peines spirituelles, telles que l'expulsion de l'Eglise, toute société ayant nécessairement le pouvoir de rejeter de son sein ceux qui la troublent : et comme l'union avec l'Eglise, que l'excommunication venait briser, était dans le droit de ce siècle une condition de la royauté, il s'ensuivait que le prince, ainsi retranché de la communion des fidèles et retombé au rang des païens, voyait ses sujets déliés par ce fait d'un serment de fidélité qu'ils ne lui avaient prêté qu'autant qu'il professerait le christianisme et protégerait l'Eglise. Maître du spirituel et du temporel, pour autant, dit Feller, que le temporel pourrait nuire au spirituel ou le favoriser, S. Grégoire accréditait en tous lieux, par ses lettres, les principes qui servaient de règle à sa conduite, en se fondant sur la dignité du pouvoir ecclésiastique. « Quel est l'homme tant » soit peu instruit, dit-il, qui ne préfère le sacerdoce à la royauté? » Et si les rois, pour leurs péchés, peuvent être jugés par les » prêtres, par qui doivent-ils être jugés avec plus de justice que » par le pontife romain ? » Il va jusqu'à dire que les bons chrétiens, de quelque rang qu'ils soient, étant membres de Jésus-Christ, méritent mieux d'être réputés rois, que les mauvais princes qui sont les esclaves de Satan. D'où il suit seulement qu'on ne doit plus reconnaître les méchants pour bons princes ; proposition qui est également vraie pour les pasteurs : ce qui n'empêche pas toutefois d'obéir aux uns et aux autres dans tout ce que Dieu et son Eglise n'ont pas défendu. S. Grégoire, faisant ensuite l'application de ces maximes, ajoute qu'il y a peu de saints et beaucoup de pécheurs parmi les rois, et que ceux-ci font beaucoup de péchés et peu de pénitence ; au lieu que le saint Siège rend saints ceux qui le remplissent. Mais S. Grégoire ne parle que des pontifes élus et ordonnés canoniquement ; disant de ceux-là qu'ils deviennent meilleurs par les mérites de S. Pierre, et que, s'ils manquaient d'abord de mérites propres, ils sont soutenus par ceux de leur saint prédécesseur : d'où il ne faut pas conclure qu'ils ne puissent pécher. Au surplus, dans cette lettre, qui est adressée à Hérیمان de Metz, le pape parle toujours des ministres saints de l'Eglise, et des rois ou princes mauvais. La comparaison, quand il s'agit des personnes, n'est jamais établie autrement.

Tandis que S. Grégoire travaillait ainsi à défendre l'Eglise contre la corruption de ses propres membres, contre l'ambition et

<sup>1</sup> Labb. t. X, p. 271.

la cupidité de ses prétendus protecteurs, le roi Henri usait de moyens décisifs. L'an 1081, dès le commencement du mois de mars, il passa les monts avec une armée, et vint, accompagné de l'antipape Guibert, se présenter devant Rome, le 22 mai, veille de la Pentecôte. Les Romains lui fermèrent leurs portes, et les défendirent à main armée. La comtesse Mathilde, d'un autre côté, le harcela sans cesse, et lui causa mille traverses, au moyen des forteresses imprenables qu'elle avait en plusieurs endroits. Pour cette raison, et plus encore peut-être à cause des mouvemens qui eurent lieu en Allemagne, le roi fut contraint de se retirer sans avoir rien fait <sup>1</sup>.

Le 9 août suivant, les Saxons et les autres Allemands, soulevés contre Henri, s'assemblèrent en diète, et élurent pour roi Herman de Luxembourg, qui fut couronné à Goslar le 26 décembre de l'année suivante 1082, par l'archevêque de Mayence<sup>2</sup>. Henri, n'ayant pu parer ce coup, rentra furieux en Italie, tint Rome assiégée ou bloquée pendant le printemps et presque tout l'été, tenta même d'incendier Saint-Pierre pour surprendre la ville pendant que les Romains seraient occupés à éteindre le feu ; mais S. Grégoire, y marchant le premier, arrêta l'incendie qu'un traître avait allumé aux maisons voisines. Enfin, les chaleurs étant extrêmes, Henri fut encore obligé de lâcher prise. Le bruit courait d'ailleurs que le roi Herman venait au secours du pape : il s'avança effectivement dans ce dessein jusqu'en Souabe. Henri retourna donc en Lombardie, après avoir mis garnison dans quelques châteaux plus avancés, sous le commandement de l'antipape, qui lui assura ainsi les approches de Rome, et qui fit de grands ravages dans tout le pays. Cependant la nécessité des affaires ayant rappelé Herman en Saxe, Henri revint sur ses pas, et se retrouva sous les murs de Rome au printemps de l'année suivante 1083. Mais tant de violence ne servant qu'à redoubler le courage des Romains, il ne put encore rien faire. Sur quatre cents hommes qu'il avait placés dans un château près Saint-Pierre, trente seulement avaient survécu à une maladie que les habitans regardèrent comme une punition du saint Apôtre.

Contrainant alors son animosité, il eut recours à ses artifices ordinaires. Il s'efforça de gagner le saint abbé de Cluny, qui se trouvait alors en Italie avec plusieurs autres saints personnages, en disant qu'il voulait recevoir la couronne impériale de la main du pape S. Grégoire, et en donnant des marques de repentir à l'égard de sa conduite passée. On entama une négociation : on convint de tenir

<sup>1</sup> Act. Græg. ap. Boll. c. 3. — <sup>2</sup> Berthold. an. 1081.

un concile, qui eut lieu, en effet, du 20 au 23 novembre 1083. Mais Henri n'y parut point; et quoiqu'il eût promis avec serment de protéger ceux qui s'y rendraient, il fit arrêter en chemin les députés d'Allemagne et plusieurs évêques, surtout ceux qu'il connaissait pour être attachés au pape, tels que Hugues de Lyon, Anselme de Lucques et Renald de Côme. Dans cette assemblée, que son discours émut jusqu'aux larmes, S. Grégoire VII, sans renouveler l'excommunication contre Henri, la prononça contre tous ceux qui avaient empêché les prélats de venir au concile. Cependant le roi corrompait sous main, tantôt par présens, tantôt par menaces, les différens ordres du peuple, tous ennuyés à l'excès d'un siège qui durait presque sans interruption depuis trois ans.

Sur ces entrefaites, l'empereur Alexis Comnène, vivement pressé en Grèce par les armées de Robert Guiscard, écrivit au roi Henri, pour l'engager à faire diversion, et lui envoya 144,000 sous d'or avec cent pièces d'écarlate. Henri se servit de ces richesses pour corrompre entièrement le peuple de Rome, qui lui ouvrit enfin ses portes et le palais de Latran, où il entra le 25 de mars, avec l'antipape Guibert, qu'il fit introniser le lendemain. Le jour de Pâques, 31 du même mois, il reçut des mains de son pape la couronne impériale. C'est ainsi qu'un faux pape établit un faux empereur. Henri alla aussitôt assiéger S. Grégoire qui s'était retiré au château Saint-Ange; mais la plupart des nobles romains demeurèrent si fidèles au pontife qu'ils ne permettaient, ni à Henri, ni à Guibert, d'aller à l'église du Prince des apôtres. Il y avait même au milieu de Rome différentes forteresses qui tenaient pour S. Grégoire.

Il ne pouvait toutefois manquer enfin de succomber, sans quelque secours extraordinaire. Depuis deux ans il ne cessait de presser Robert Guiscard, qui soutenait la guerre contre les Grecs, de venir le délivrer<sup>1</sup>. Le brave Normand avait de la peine à abandonner des ennemis sur lesquels il faisait de grandes conquêtes. Mais, apprenant à quelle extrémité le pape était réduit, Robert, fidèle aux engagemens qu'il avait contractés de le regarder comme son seigneur, et de se comporter en toute circonstance comme un enfant plein d'affection pour l'Eglise romaine, laissa son fils Boémond avec une partie de son armée, pour continuer la guerre de Grèce, et repassa en Italie avec le reste de ses troupes. Il était personnellement irrité des liaisons de l'empereur Henri avec Alexis, et de l'imprudencé des Lombards, qui s'étaient maladroitement vantés de chasser les Normands d'Italie, après qu'ils auraient

<sup>1</sup> Gaufr. de Malater. l. III, 35.

ruiné le parti du pape S. Grégoire. A peine le duc Robert eut-il pris terre à Otrante, qu'il marcha vers Rome, où il arriva au commencement du mois de mai 1084<sup>1</sup>.

Henri, qui ne se sentait point en état de lui résister, avait déjà battu en retraite vers la Lombardie. Il voulut de là faire tomber les effets de son dépit sur la comtesse Mathilde, sans nul égard aux liens du sang, qui ne parurent lui inspirer qu'une haine plus implacable : mais de nouveaux troubles survenus en Allemagne le contraignirent presque aussitôt d'y repasser. Les Lombards demeurant aux prises avec la courageuse Mathilde, Robert n'eut plus en tête que les Romains soulevés contre le pape. Ils ne laissèrent pas que de lui résister; mais il les força sans peine : leur opiniâtreté ne servit qu'à leur attirer le pillage, auquel il les abandonna, pour les punir de leur trahison. Il tira aussitôt le pape du château Saint-Ange, et le rétablit dans le palais de Latran; puis, étant sorti de Rome, il remit en peu de temps une quantité de châteaux et plusieurs villes sous l'obéissance de S. Grégoire.

Les schismatiques n'eurent pas plus de succès en Toscane et en Lombardie. D'abord ils se jetèrent si brusquement sur les terres de Mathilde, que ses vassaux surpris ne purent assembler que peu de monde. S. Anselme, évêque de Lucques et directeur de la princesse, suppléa au nombre par le courage qu'il leur inspira<sup>2</sup>. Il était en si grande réputation de capacité et de sainteté, qu'on n'imaginait pas pouvoir errer, ni manquer de recueillir les bénédictions du Ciel dans les entreprises où l'on s'engageait par son conseil. Dans la réalité, il avait une telle délicatesse de conscience, que, pour avoir reçu du prince, quoique d'après l'avis du pape, l'investiture de son évêché, il alla se faire moine à Cluny, dont il conserva l'habit le reste de ses jours : il ne reprit l'épiscopat que par l'ordre exprès de S. Grégoire. Son désintéressement fut tel, que, pouvant tout auprès de sa souveraine, il demeura toujours pauvre, lui et ses gens. Il rejetait avec indignation les présents, souvent très-considérables, qu'on lui offrait afin d'obtenir des grâces de la princesse. « Si ce qu'ils demandent est injuste, disait-il, je serai complice de leur injustice; et s'il est juste, c'est les voler » que de leur faire acheter ce qui leur est dû. »

Il envoya son pénitencier aux combattans, pour leur donner sa bénédiction, pour les absoudre particulièrement des censures qu'ils pourraient avoir encourues, et pour les instruire de quelle manière et avec quelle intention ils devaient combattre, afin que

<sup>1</sup> Berthold. 8, an. 1084. — <sup>2</sup> Vit. S. Ans. sec. VI, Ben. part. 2, p. 471.

les travaux et les dangers servissent à l'expiation de leurs péchés. Ils donnèrent la bataille avec tant de résolution, que les schismatiques tournèrent le dos à la première charge. Ils prirent beaucoup de seigneurs, des soldats sans nombre, et une quantité prodigieuse de chevaux, d'armes et de bagages. Mais ce qu'il y eut de plus étonnant, et ce qu'on regarde comme un effet marqué de la protection céleste, c'est qu'on ne pouvait compter les morts du côté des schismatiques, et qu'entre tous les catholiques, il n'y eut que trois hommes tués, et guère plus de blessés. Cette victoire abaissa considérablement le parti opposé au pape S. Grégoire, et ramena une multitude infinie de pénitens à son obéissance. Pour les réconcilier, et suppléer en tout le reste au défaut des évêques catholiques peu communs en Lombardie, Anselme fut institué légat du saint Siége dans toute cette province.

Comme il restait cependant beaucoup de fermentation dans Roine, et que Robert Guiscard n'y pouvait demeurer plus longtemps, ce prince conseilla au pape de se retirer au Mont-Cassin, où il serait plus en repos et plus en sûreté. S. Grégoire suivit ce conseil, et passa quelque temps après à Salerne, où il se trouvait au printemps de l'an 1085, quand il fut attaqué d'une maladie dont il connut qu'il ne relèverait pas. Les évêques et les cardinaux, qui l'environnaient, le prièrent de se désigner un successeur qui pût défendre l'Eglise dans l'état de désolation où elle se trouvait. Il leur répondit qu'on ne pouvait manquer de faire un bon choix en élisant, soit le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, qui lui succéda en effet, soit Othon, légat et évêque d'Ostie, qui fut aussi pape sous le nom d'Urbain II, soit le légat Hugues, archevêque de Lyon. Comme Othon se trouvait dans sa légation d'Allemagne et Hugues dans les Gaules, S. Grégoire conseilla principalement de choisir Didier, qui l'était venu voir dans le dessein de l'assister à la mort; mais le saint lui prédit qu'il ne s'y trouverait pas. En effet, l'abbé fut bientôt obligé de le quitter pour aller au secours de son monastère attaqué par des Normands.

Cependant, dit le schismatique Sigebert<sup>1</sup>, comme, d'après les principes et les procédés étonnans de S. Grégoire VII, on avait, sur sa conscience et la destinée prochaine de son âme, des inquiétudes qu'on ne put lui cacher, il leva les yeux au ciel, et dit : *J'y monterai, et je vous recommanderai instamment à Dieu.* On l'entretint dans cette espérance par le souvenir de ce qu'il avait fait et souffert pour l'Eglise. « Mes frères, répliqua-t-il, je ne compte pour rien mes travaux; le seul motif de ma confiance, c'est que j'ai

<sup>1</sup> Sigib. ann. 1085.

» aimé la justice et haï l'iniquité. » On lui demanda encore, si, avant de paraître au tribunal du Juge suprême, il ne voulait pas user d'indulgence envers ceux qu'il avait frappés d'anathème. Il répondit : « Excepté Henri et Guibert, et les principaux de leurs » fauteurs, je donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui » croient sans hésiter que j'ai spécialement ce pouvoir comme » vicaire des apôtres S. Pierre et S. Paul. Je vous défends, » ajouta-t-il, de la part de Dieu et par l'autorité des SS. Apô- » tres, de reconnaître personne pour pape, qui n'ait pas été élu » canoniquement. » Il entra dans une douce agonie, et, ayant répété : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs en exil*, il expira le 25 de mai, qui, cette année, était un dimanche.

La Vie de ce grand pape fut écrite environ cinquante ans après sa mort, par Paul Benriendens, chanoine en Bavière; il y rapporte plusieurs miracles qui attestèrent la sainteté de Grégoire VII. Environ soixante ans après la mort du pontife, le pape Anastase IV le fit peindre avec l'aurole et le titre de saint, dans un oratoire de S. Nicolas. En 1577, Marc-Antoine Colonne, archevêque de Salerne, trouva son corps entier et sans corruption, avec les ornemens pontificaux. Grégoire XIII, en 1584, fit insérer son nom dans le martyrologe romain. Paul V, par un bref de 1509, permit à l'archevêque de Salerne de l'honorer comme saint par un office public. Enfin, sous le pontificat de Benoît XIII, on plaça son office dans le Bréviaire romain avec une légende, violemment critiquée par les Jansénistes, supprimée par les parlemens en France et par l'empereur en Allemagne, comme contraire au droit des rois. Les princes, qui repoussaient ainsi, dans S. Grégoire VII, l'autorité de l'Eglise, ne devaient pas tarder à expier leur criminelle folie.

Le fameux Robert Guiscard, qui avait délivré ce pontife, mourut peu de temps après, digne de sa réputation et de sa fortune, dont il était l'artisan. Né en Normandie simple gentilhomme, sans autre bien que son épée, son habileté et sa grandeur d'âme, il laissa à ses deux fils, Roger et Boémond, un État florissant : lui-même était respecté des Italiens fort jaloux de ses progrès, la terreur des Sarrasins, et redouté jusqu'aux extrémités de l'Orient, où il porta des premiers la gloire du nom français.

Dix mois après la mort du pape S. Grégoire, mourut aussi S. Anselme de Lucques, le 18 de mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire<sup>1</sup>. Il était banni depuis plusieurs années de son Eglise,

<sup>1</sup> Vit. Ans. c. 4 et 6

en conséquence de la révolte de son clergé, qui avait embrassé le schisme de Guibert et pris un nouvel évêque de la main du roi Henri. Il se trouvait à Mantoue, quand il sentit que sa mort était proche. Dans le tourbillon le plus tumultueux des affaires et des contradictions, les vérités éternelles étaient continuellement présentes à son esprit. Il était aussi cher aux bons ecclésiastiques, qu'insupportable à ceux qui refusaient de prendre l'esprit de leur état. Il avait coutume de dire qu'il aimerait mieux que l'Eglise n'eût ni clercs, ni moines, que d'en avoir de déréglés. Entouré, dans ses derniers momens, de ses disciples fidèles, il leur donna sa bénédiction, en leur recommandant de persévérer dans la pureté de la foi et dans la sainte unité, puis il rendit doucement l'esprit. L'auteur de sa Vie, qui fut son prêtre pénitencier, et qui ne l'avait point quitté depuis plusieurs années, rapporte quelques miracles faits de son vivant, et un bien plus grand nombre opérés à son tombeau. Cet évêque fut toujours très-attaché au pape S. Grégoire, dont il justifia les procédés par ses écrits.

D'après le suffrage de Grégoire VII, encore tout puissant dans l'Eglise après sa mort, on fit les instances les plus vives auprès de l'abbé du Mont-Cassin, afin de remplir les intentions de ce pontife. Mais pendant près d'un an qu'on peignit à Didier la chaire de S. Pierre abandonnée, comme un vaisseau sans pilote, aux orages les plus dangereux, on ne put jamais le résoudre à prendre en main le gouvernail. Ceux qui étaient chargés de l'élection, voyant enfin que l'antipape Guibert se prévalait de cette vacance, et qu'on ne gagnait rien sur Didier, concertèrent des voies plus sûres que celle de la persuasion. On ne lui parla plus de la papauté, et la dissimulation se soutint assez long-temps pour lui donner lieu de penser qu'on avait jeté les yeux sur quelque autre que lui. Les cardinaux et les évêques s'assemblèrent ensuite à Rome, et mandèrent l'abbé du Mont-Cassin, qui avait promis de rendre à l'Eglise, qu'il ne se croyait pas en état de gouverner, tous les services qui, d'ailleurs, dépendraient de lui. Il se mit en route avec sécurité, et arriva le 23 de mai, veille de la Pentecôte. Le même jour, on lui renouvela les anciennes prières qu'on lui avait si souvent faites sans succès; les prélats se jetèrent plusieurs fois à ses genoux, et quelques-uns avec larmes. Il refusa invinciblement, protesta qu'il ne consentirait jamais, menaça d'aller se renfermer dans son monastère, et de ne plus prendre aucune part aux affaires de l'Eglise. Les sollicitations durèrent jusqu'à la nuit sans rien avancer; les prières se retirèrent désolés<sup>1</sup> (1086).

<sup>1</sup> Chron. Cass. l. III, c. 63.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, tous revinrent lui faire les mêmes instances : il persista dans son refus avec tant de fermeté, qu'on désespéra de le vaincre, et qu'on fut près d'élire l'évêque d'Ostie, qu'il proposait en sa place. Mais un des cardinaux s'écriant qu'il n'y consentirait jamais, sa persévérance, comme si elle eût été inspirée, ramena tous les autres à leur premier dessein. Aussitôt les évêques, les cardinaux, le clergé du second ordre, toutes les classes de citoyens, d'un concert unanime, entourent Didier, le prennent de force, et le transportent à l'église de Sainte-Lucie, où ils l'élisent pape dans les formes canoniques, et lui donnent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chape rouge, malgré sa résistance ; mais ils ne purent jamais lui mettre l'aube. Quatre jours après, les partisans de l'empereur Henri excitèrent dans Rome des troubles qui obligèrent le nouveau pape et sa suite à en sortir. Arrivé à Terracine, il quitta la croix, la chape et tous les autres ornemens du pontificat, sans qu'on pût l'en empêcher, ni lui persuader de les reprendre. Il était résolu à passer le reste de sa vie en pèlerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. Cependant il retourna au Mont-Cassin, et y demeura inaccessible pendant toute une année. Ce ne fut qu'en 1087, le neuvième de mai, que, l'antipape Guibert ayant été chassé de l'église de Saint-Pierre dont il s'était emparé, le pape Victor y fut sacré avec les cérémonies d'usage, aux acclamations du peuple et du clergé. Le duc de Calabre, Roger fils de Robert Guiscard, et Jourdain, prince de Capoue, aidèrent puissamment les prélats à soutenir et à persuader Victor, qui craignait enfin d'attirer sur lui la colère du Ciel en abandonnant plus long-temps l'Église aux maux extrêmes qu'elle éprouvait. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna encore au Mont-Cassin, mais en se reconnaissant chargé du régime universel de l'Église<sup>1</sup>.

Le même jour que le pape Victor fut sacré, les reliques de S. Nicolas de Myre arrivèrent à Bari dans la Pouille, conduites par quelques négocians de cette ville, qui s'étaient fait un mérite de les enlever. Quoique très-fameuses en Orient et même en Occident, comme on le voit par les martyrologes d'Adon et d'Usuard, elles étaient sous la garde de trois moines seulement, dans une église du pays de Myre, qui était presque désert. Les marchands italiens, avec quarante-quatre hommes tirés de leurs vaisseaux, firent leur descente sur une côte inhabitée, pénétrèrent à trois milles dans les terres, et consommèrent leur pieux larcin,

<sup>1</sup> Chron. Cass. l. III, c. 55

sans avoir éprouvé la moindre résistance. Les habitans de Myre, qui n'était plus qu'une bourgade située sur une montagne à un mille de l'église où reposaient les reliques, n'en apprirent l'enlèvement que quand elles furent en pleine mer. Ils coururent en troupe et en armes au rivage; mais ils n'y pouvaient plus donner que de vains témoignages de fureur et de désolation, que les vents emportèrent avec les ravisseurs de leur saint trésor. Sitôt qu'il fut arrivé à Bari, il se fit un concours prodigieux des villes et des villages voisins, puis de toute l'Italie et du reste de l'Occident. Dès le premier jour, il y eut plus de trente personnes guéries de maladies de toute espèce. Bientôt il fut impossible de compter ces miracles, à ce que rapporte l'archidiacre Jean qui en avait été témoin, et qui écrivit immédiatement après l'histoire de cette translation. La grande célébrité du culte de S. Nicolas dans tout l'Occident depuis cette époque, forme seule une preuve sans réplique des merveilles qui s'y opérèrent.

Cette même année, décédèrent deux saints personnages honorés par l'Eglise d'un culte public. Le premier est S. Arnoul, évêque de Soissons et mort au monastère d'Aldembourg, qu'il avait fondé dans la Flandre<sup>1</sup>. Né en Brabant de parens nobles, il s'était d'abord distingué dans le métier des armes. Prévenu dès lors des bénédictions du Seigneur, il refusa des mariages honorables avec de grandes terres. Sous prétexte d'aller à la cour de France, il quitta son pays natal, et se rendit moine à Saint-Médard de Soissons. Quelque temps après, il se fit reclus, avec la permission de son abbé. Dans cette retraite austère, il ne mangeait qu'un peu de pain d'orge, ne buvait que de l'eau, restait à découvert le jour et la nuit, et gardait un silence si rigoureux, qu'il fut trois ans et demi sans parler, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on le tirât de sa réclusion pour lui faire prendre la conduite de l'abbaye. Au commandement intimé par Thibaut son évêque de prendre la crosse que les moines lui avaient décernée, il saisit des tablettes, de peur de rompre le silence, et demanda par écrit un délai jusqu'au lendemain, afin d'examiner à loisir la volonté de Dieu. On le lui accorda; mais on lui donna des gardes, dans la crainte qu'il ne prit la fuite à la faveur des ténébres. Cependant, les gardes s'étant endormis, il franchit les murs, et s'enfuit au voisinage de Laon. Il y apprit qu'on le cherchait avec grand soin, aperçut en même temps un loup et se mit à le suivre, comptant que cet animal sauvage l'éloignerait à coup sûr de la rencontre des hommes. Il arriva tout le contraire; sur les traces du guide

<sup>1</sup> Sac. VI. Bened. part. II, p. 528.

farouche qu'il s'était choisi, il se rapprocha de Soissons par des chemins inconnus, et fut presque aussitôt découvert. Reconnaisant alors la volonté de Dieu, il rompit le silence et se rendit aux vœux de ses frères.

Il ne tarda point à signaler son talent extraordinaire pour le gouvernement. En peu de temps il remit le monastère presque ruiné sur le meilleur pied, tant pour le spirituel que pour le temporel. Comme on le voyait propre à tout, et qu'il avait autrefois porté les armes avec gloire, le roi Philippe exigea qu'il le suivît à la guerre avec les vassaux de l'abbaye, suivant l'ancienne coutume. Le saint aima mieux quitter la crosse que de s'engager de nouveau dans le tumulte du siècle, après y avoir renoncé : il reprit sur-le-champ la vie de reclus, dans laquelle il s'illustra par toutes les vertus de cette profession, et même par de grandes œuvres de charité, par des prodiges de conversion, par l'esprit de prophétie, par des miracles éclatans. Tel était S. Arnoul, lorsqu'il fut arraché une seconde fois de sa solitude, pour être mis à la place d'Ursion, intrus, après la mort de l'évêque Thibaut, dans le siège de Soissons. On fit venir l'humble Arnoul, sous peine d'excommunication, au concile de Meaux, où le légat Hugues lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat (1080). En partant pour Soissons, il envoya dire à la reine Berthe, qui l'avait prié de lui obtenir des enfans par ses prières, qu'elle était grosse d'un fils qu'on nommerait Louis, et qui succéderait au roi son père. La prédiction fut vérifiée de point en point par la naissance de Louis le Gros, qui naquit cette même année 1087. Quelque temps auparavant, le saint avait prédit à la même princesse, qui chassa Gérald, après lui abbé de S. Médard, qu'elle serait chassée du royaume, et qu'elle mourrait dans l'affliction et le mépris : ce qui se vérifia moins promptement, mais aussi punctuellement, comme nous le verrons dans la suite.

Tant de vertus et de dons merveilleux ne rendirent pas Arnoul plus tranquille sur son siège. Son peuple et tout ce qu'il avait d'estimable dans son clergé lui témoignaient le plus parfait attachement : mais l'usurpateur Ursion, protégé par le roi, se maintint dans la possession du siège, et l'évêque légitime fut réduit à s'établir au château d'Ouchi, dans le diocèse, où il n'exerçait ses fonctions que par la protection de Thibaut, comte de Champagne. L'an 1084, il alla en Flandre, de la part du pape, pour remplir une commission épineuse dont personne n'avait ose se charger. Il s'agissait d'intercéder auprès du comte Robert, prince violent, et très-jaloux de la domination, en faveur de gens

accusés de conspiration contre lui. Le saint ne fléchit pas seulement ce prince terrible; mais il rétablit la concorde et la charité chrétienne parmi des peuples si accoutumés au sang, que les parens les plus proches s'égorgeaient pour les moindres différends. Ce fut alors qu'il fonda un monastère de moines bénédictins à Aldembourg. Il revint la même année pour prendre soin de son diocèse; mais le roi Philippe continuant à le tourmenter, il se démit de l'épiscopat où il ne pouvait faire le bien, et alla se renfermer dans son ancienne cellule de reclus, pour ne plus songer qu'à la mort. Au bout de deux ans, les désordres recommençant en Flandre, les principaux habitans de la ville d'Aldembourg allèrent, avec un moine de ce monastère, le conjurer de revenir à leur secours. Il ne put se refuser à leurs instances et à leurs larmes; mais sept jours après son arrivée, il tomba malade, et mourut au bout de trois semaines. Ce qu'il ne lui avait pas été possible d'opérer par ses paroles dans le cœur des Flamands, il le fit par l'éloquence muette de ses reliques, qui leur rappelèrent efficacement tout ce qu'il leur avait dit du bonheur de servir le Seigneur en paix.

S. Canut, roi de Danemark, le même, à ce qu'on présume, qui est nommé Acon dans les lettres de S. Grégoire VII, mérita, vers le même temps, d'être compté au nombre des martyrs, par le zèle de la foi qui fut la cause de sa mort. Pour étendre la religion plutôt que pour faire des conquêtes, il continua les entreprises de son père contre les Barbares qui habitaient à l'orient de la mer Baltique<sup>1</sup>. Après avoir éteint les royaumes de Curlande, de Sembrie et d'Estonie, il s'appliqua principalement à établir le règne de la justice et la splendeur de l'Eglise. Afin de concilier aux évêques la vénération des peuples frappés surtout du lustre extérieur, il les égala aux ducs qui formaient le premier ordre de l'Etat. Il exempta le clergé de la juridiction séculière, et permit aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende pour des fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connaissance. Il voulut aussi faire payer la dîme; mais on se souleva de toutes parts: les seigneurs qu'il avait crus les plus fidèles devinrent ses plus dangereux ennemis. Il se vit réduit à s'enfuir à Sleswick, puis dans l'île de Fionie, où entendant la messe, comme il avait coutume de le faire chaque jour, il fut investi par les révoltés. Voyant qu'on enfonçait les murs, il fit approcher un prêtre, se confessa avec de grands sentimens de pénitence, puis se prosterna devant l'autel, les bras étendus. En cette posture, il fut

<sup>1</sup> Bell. Sax. l. XI, p. 134.

percé de mille traits, sans faire le moindre mouvement. Tous les miracles opérés à son tombeau manifestèrent bientôt sa sainteté. Ils furent tels, que, les auteurs de sa mort ne pouvant les nier, et ne voulant point confesser leur crime, dirent qu'il s'était sanctifié par la pénitence dans les derniers momens de sa vie.

Il ne faut pas confondre ce saint roi avec son neveu le duc Canut, aussi martyr, que l'Église honore le sept de janvier. La reine Adèle, veuve du roi Canut, se retira, avec son fils Charles, dans les Etats de son père Robert le Frison, comte de Flandre. Charles, par la suite, hérita de ce comté, où il se montra digne du sang des saints qui coulait dans ses veines, et mérita d'être mis à son tour au rang de ceux que l'Église avoue publiquement. Quelques chronologistes estimés rapportent la mort du roi Canut à l'année 1086.

La mort de Guillaume le Conquérant fit trop de sensation dans le monde chrétien, pour que la date en puisse être incertaine. Il était entré en France afin de se venger d'une plaisanterie échappée au roi Philippe<sup>1</sup>, auquel en effet il donna une leçon à jamais mémorable pour les princes railleurs. Philippe ayant demandé, à cause de la grosseur excessive de Guillaume, qui le tenait longtemps au lit, quand il relèverait de couches : « Par la splendeur de Dieu, dit Guillaume, il apprendra mes relevailles à la lueur funeste des flambeaux que je lui porterai. » Il tint parole, se jeta en France, mit le feu partout, consuma jusqu'aux vignes et aux moissons. Il s'attacha surtout à la ville de Mantes, où il réduisit en cendres l'église de Notre-Dame, et quelques reclus dont les cellules y étaient jointes. Aussitôt après, il fut attaqué de la maladie dont il mourut, et qu'il prit, après son emportement, pour la punition qu'il lui attirait. Il se fit reporter à Rouen, où Guibert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumiège, qui étaient ses médecins, lui annoncèrent qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre. A cette nouvelle, il ne put retenir ses gémissemens. Ce héros sans doute craignait peu la mort qu'il avait si souvent affrontée dans les combats; mais il redoutait les jugemens terribles du Seigneur, qu'il allait subir avant d'avoir fait pénitence.

Il se rappela néanmoins les grands sentimens de religion qu'il n'avait jamais perdus, quoiqu'il ne les eût pas toujours mis en pratique. Pour expier, autant que les circonstances le lui permettaient, les fautes qu'il avait à se reprocher, il légua ses trésors aux églises et aux monastères. Il fit donner en particulier

<sup>1</sup> Oderic. l. VII, p. 665.

une grosse somme d'argent au clergé de Mantes, pour rétablir les églises qu'il avait fait brûler dans la dernière guerre. Il se confessa, blâma publiquement les scandales de sa conduite, et reçut le saint viatique avec de vifs sentimens de repentir. Ensuite il accorda la liberté à tous les prisonniers, à la réserve d'Odon, son frère utérin, évêque de Bayeux. On le pria de ne pas persister dans une exception qui pût le faire soupçonner de ressentiment. Guillaume, digne du trône jusqu'à sa dernière heure, sut en séparer la querelle des intérêts de sa personne. « Vous me priez, » dit-il, pour un évêque qui déshonore la religion, pour un séditieux qui ne sera pas plus tôt libre, qu'il redeviendra le fléau du royaume. » Il se rendit néanmoins à ces instances, non par un vain scrupule dont la trempe d'esprit de ce grand homme était peu susceptible, mais parce qu'il prévoyait que ses refus étaient inutiles, et qu'après sa mort on ne manquerait pas de délivrer cet illustre captif (1087).

Guillaume voulut prévenir autant qu'il était en lui tout sujet de trouble, en disposant lui-même de ses Etats. Il avait trois fils, Robert, Guillaume et Henri. Robert s'était révolté plusieurs fois, et il était encore auprès du roi de France; Guillaume et Henri se trouvaient avec leur père. Robert, quoique l'aîné, n'eut que le duché de Normandie; le royaume d'Angleterre fut le partage de Guillaume le puîné; Henri eut des pensions, avec une somme considérable d'argent. Le roi prenant ensuite la parole en présence de tout le monde, et proposant à ses fils ce qu'ils devaient imiter dans sa conduite : « J'ai toujours honoré l'Eglise, dit-il » d'un ton fort touchant, et je n'ai jamais vendu les dignités ecclésiastiques. Je me suis fait au contraire un devoir capital de » choix des prélats. Tels sont Laufranc, archevêque de Cantorbéri, » et Anselme, abbé du Bec, parmi tant d'autres pieux et savans » personnages que j'ai mis en place. Je les attirais de toutes parts » auprès de moi, et me conduisais par leurs sages conseils. Mes » pères avaient fondé en Normandie neuf abbayes de moines et » une de religieuses : grâce à Dieu, elles ont fleuri de plus en plus » sous mon règne et par mes bienfaits. J'ai aussi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'Eglise, » tant en Angleterre qu'en Normandie. Depuis que je suis duc, » on a bâti dix-sept monastères d'hommes et six de filles, où le Seigneur est servi avec édification. Ce sont les plus sûres fortesses de la Normandie; vous devez les mettre à couvert de » l'impiété, comme elles vous défendent contre les attaques de » l'enfer. » Quelques momens après ce discours, il entendit sonner prime à la cathédrale. Il leva aussitôt les mains et les yeux au

ciel, en disant : « Je me recommande à Notre-Dame, la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, et je la conjure de me réconcilier avec son fils. » Il expira en prononçant ces paroles.

Ainsi mourut, dans la soixantième année de son âge, le plus grand prince de son siècle, d'une force et d'une étendue d'esprit rares dans tous les temps, grand amateur de la justice, grand zélateur du bon ordre, le fléau du brigandage qu'il extermina de ses États, alliant néanmoins la fierté de l'empire à la cordialité et à la douceur de l'unité; et sur l'article de la religion, qu'il honora et protégea constamment, tel en effet qu'il se peint lui-même dans le discours que l'on vient d'entendre. Docile jusqu'à la mort aux leçons de Lanfranc, il craignit de prendre la moindre part au schisme qui continuait à désoler l'Eglise.

L'antipape Guibert était toujours maître de la plus grande partie de Rome, et demeurait au milieu de la ville, dans l'église de la Rotonde. Cependant la comtesse Mathilde, témoignant le même attachement au pape Victor qu'à son prédécesseur, se rendit à Rome, et envoya au Mont-Cassin pour inviter le pontife à venir concerter avec elle les moyens de délivrer l'Eglise. Malgré l'affaiblissement de sa santé, Victor ne manqua point une circonstance si favorable, et dès le jour de Saint-Barnabé il dit la messe à Saint-Pierre. Le pontife légitime en était encore le maître, ainsi que de l'île du Tibre, où il s'établit du quartier de Transtevere au-delà du fleuve; il l'était aussi du château Saint-Ange, des villes d'Ostie et de Porto. Il avait pour lui la meilleure partie de la noblesse et presque tout le peuple : ce qui n'empêcha point les partisans de l'antipape de faire, le 28 juin, sur l'église de Saint-Pierre, des tentatives qui, à la vérité, furent infructueuses, mais qui interrompirent le culte divin; en sorte que la fête du Prince des apôtres se passa dans le tumulte, sans qu'on fit dans son église aucun office de nuit ni de jour.

Pour surcroît d'alarmes, le fameux légat Hugues, archevêque de Lyon, l'un des trois sujets que S. Grégoire VII avait désignés pour lui succéder, s'éleva contre l'élection de Victor <sup>1</sup>. La longue résistance de l'abbé Didier avait donné lieu à Hugues de concevoir pour sa propre élévation des espérances qui ne s'évanouirent qu'en faisant place au plus furieux dépit. Ainsi dégénère trop souvent la vertu de ces ardens promoteurs de réforme, des zélateurs bruyans de toutes ces bonnes œuvres d'éclat qui ne servent que d'enveloppe au ver de l'amour-propre pour en ronger sourdement le fruit. Tel est au moins le soupçon que les invectives

<sup>1</sup> Chron. Vird. p. 23.

de Hugues donnèrent lieu de former contre lui. Il publia contre Victor des imputations auxquelles en particulier l'humilité si bien soutenue de ce pontife ne laissait pas l'ombre de la vraisemblance. Elles n'en contribuèrent pas moins à augmenter les troubles et à confirmer les schismatiques dans leur rébellion.

Victor, aussi insensible à l'injure qu'aux éloges, ne s'occupait que de l'exaltation de l'Eglise, dont on l'avait contraint de prendre le gouvernement. Ce fut lui qui, au milieu même des désastres qui en bouleversaient le centre, tenta le premier de réaliser le projet, conçu par S. Grégoire VII, de terrasser le colosse de la puissance musulmane. Après avoir confirmé l'excommunication de l'empereur Henri, de concert avec les cardinaux et les évêques, il assembla une armée de presque tous les peuples d'Italie, leur donna l'étendard de S. Pierre, avec espérance d'obtenir la rémission de leurs péchés, et les fit partir avec intrépidité pour l'Afrique. Ils firent leur descente près Méhédia, défirent cent mille Sarrasins, et se rendirent maîtres de la ville. La nouvelle en arriva le même jour en Italie, ce qui passa pour un miracle. On ne voit pas cependant que cette expédition ait eu pour lors de grandes suites; mais elle apprit aux Occidentaux ce que leur courage, animé par la religion, pouvait se promettre contre les infidèles: tel fut le premier levain de la fermentation générale, qui bientôt armera, pour des siècles entiers, l'Occident contre l'Orient.

Afin de remédier en même temps aux troubles qui agitaient l'Eglise et qui ne permettaient pas de convoquer les prélats à Rome, le pape Victor se rendit à Bénévent pour y tenir un concile. Après y avoir prononcé une sentence de déposition et d'anathème contre Guibert, il excommunia aussi, comme schismatiques, Hugues de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, son complice. Après quoi, il défendit généralement, et sous peine d'anathème, aux laïques de donner l'investiture des bénéfices, et aux ecclésiastiques de la recevoir. Ces décrets furent reçus avec respect par tous les évêques. Victor n'en devait pas voir l'exécution: il tomba malade pendant le concile même, qui ne dura que trois jours. Quand il fut terminé, le pape se rendit au Mont-Cassin, où il se démit de l'abbaye qu'il avait gardée jusque là, et fit reconnaître pour abbé Odérise, diacre de l'Eglise romaine<sup>1</sup>. Ayant ensuite fait venir les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape, suivant l'intention de S. Grégoire VII, Ot-

<sup>1</sup> Chron. Cass. l III, c. 69, Berthold. an. 1083.

ton, évêque d'Ostie. Il fit préparer son tombeau dans le chapitre, et mourut trois jours après, le seizième de septembre 1087, quatre mois et sept jours depuis son sacre. Il avait été élu dès le 24 mai de l'année précédente. Ainsi il donna moins de temps à l'administration du pontificat qu'on n'en avait consumé à le lui faire accepter<sup>1</sup>. Depuis sa mort, le saint Siège fut encore six mois vacant, et battu par tant d'orages, qu'on ne reconnut jamais avec plus d'évidence la solidité de la base divine sur laquelle il est établi.

<sup>1</sup> Chron. Cass. l. III, c. 73.



## DISCOURS

SUR

## LE SECOND ÂGE DE L'ÉGLISE.

L'histoire de l'établissement de l'Église et de ses premiers accroissemens a dû convaincre de sa divinité tout esprit droit et ami du vrai. Et comment, avec cette droiture et cet amour du bien, à moins d'étouffer tout sentiment de grâce, ne pas céder aux vives impressions de la lumière que l'Église n'a point cessé de réfléchir dans tout le cours de son premier âge ? Le champ que nous venons de parcourir est sans doute moins avantageux. Un jour si vif ne pouvait manquer d'être suivi de jours nébuleux. Il fallait des ombres dans ce magnifique tableau; mais elles y sont ménagées par une main infiniment sage, et, loin d'en étouffer les grands traits, elles ne servent qu'à les faire mieux ressortir.

Des sectaires, savans à la vérité, mais plus artificieux encore, ont donné à ce second âge le nom d'*âge d'ignorance*. Ils avaient des vues et des intérêts qui devaient sans doute empêcher les orthodoxes d'adopter ce nouveau langage. Nous ne réclamerons pas cependant contre cette dénomination, qui date déjà d'environ trois siècles. Qu'importe après tout l'expression, pourvu qu'on en saisisse le vrai sens ? La lumière, nous en conviendrons sans peine, ne fut pas aussi vive dans les cinq siècles que nous avons parcourus en dernier lieu, que dans les six précédens : en ce sens, à la bonne heure, qu'on donne, si l'on veut, au dixième siècle et à ceux qui s'en rapprochent, le nom de siècles d'ignorance. Mais induire à croire que, pendant cette longue suite d'années, ou dans aucun point de la durée de l'Église, la lampe du sanctuaire s'est totalement éteinte, c'est supposer une entière rupture de l'alliance du Seigneur avec son peuple, c'est anéantir toute l'économie de la religion.

Ici surtout il importe d'ajouter au récit des faits quelques observations qui empêchent d'y méconnaître l'ouvrage du Très-Haut. Celles que nous avons faites sur les six premiers siècles vous ont montré la divinité de la religion ou de l'Église dans son établissement; reconnaissez-la pareillement dans la conservation de la religion au milieu des périls du second âge, c'est-à-dire des ténèbres de l'ignorance, qui y ont été plus épaisses que dans les temps qui l'ont précédé et suivi. Mais quoi qu'il en soit, et quoi qu'on en ait dit, les propositions suivantes, dont le simple développement fournira toute la matière de ce discours, n'en sont pas moins incontestables.

L'ignorance réelle ou prétendue du second âge de l'Église n'a rien qui doive nous scandaliser, ni même nous surprendre.

Dans la réalité, elle n'a pas été à beaucoup près telle que les derniers sectaires ne prétendent.

Quelle qu'on la suppose, la Providence a fourni contre ce genre de péril des préservatifs surabondans.

Plus elle a été grande, plus grand aussi doit paraître le miracle de la conservation de l'Église.

Non, l'ignorance des temps dont nous venons de donner l'histoire n'est pas une pierre de scandale qui puisse nous faire trébucher, pour peu que nous ayons de circonspection : que dis-je ? c'est au contraire au milieu de ces ombres que l'œuvre de Dieu jette un éclat plus frappant ; comme la force communiquée d'en haut à l'Église naissante a surtout éclaté dans les persécutions, dans tous les efforts du monde et de l'enfer conjurés pour l'étouffer à son berceau. Les Barbares, premiers auteurs de cette seconde épreuve, ont renversé le Capitole, ont brisé le sceptre des Césars, ont sapé jusqu'aux monts sourcilieux que la superbe Rome se glorifiait de renfermer dans son enceinte, l'ont ensevelie sous des monts nouveaux de cendres et de ruines, ont bouleversé l'univers entier : mais l'Église, comme un boulevard inexpugnable, comme un immuable rocher, a vu ces flots courroucés se briser à ses pieds, gronder encore quelque temps de leur impuissance, et le calme enfin succéder à leur fougue inutile. Les nouveaux dominateurs ont fait leurs jouets des successeurs d'Auguste et de Trajan ; mais les lions, changés en brebis dociles, se sont rangés sous la houlette de Pierre et des successeurs pacifiques du divin Pasteur.

Ils conservèrent à la vérité quelques restes de leur férocité naturelle. Le Seigneur était venu réparer la nature, et non pas l'anéantir ; redresser d'une main sage les penchans naturels, et non pas les rompre en les repliant avec trop de violence ou de précipitation. Car enfin le Créateur, après avoir tiré du néant les êtres divers, a reconnu que tous étaient bons. Il sait accorder l'ordre de la nature avec celui de la grâce ; et pour enter l'olivier franc sur l'olivier sauvage, il dut conserver l'existence à celui-ci, et même lui laisser prendre l'accroissement convenable. Toutefois tant de sujets sauvages, si je puis m'exprimer de la sorte, ne pouvaient entrer dans l'Église, sans lui faire changer de face ; tant d'enfans de ténèbres ne pouvaient se confondre avec les enfans de la lumière, sans en amortir quelque temps la splendeur. Des hommes réduits par une longue habitude à la vie animale, devaient nécessairement commettre le défaut d'intelligence, la stupide ignorance, la grossièreté et la barbarie, à la société dont ils devenaient membres en si grand nombre.

Aussi, à l'époque de ce mélange, sur la fin même du premier âge, la culture des lettres et l'amour de l'étude avaient déjà éprouvé une sorte de décri. Les Barbares, aussitôt après les premiers succès de leurs armes, regardèrent les beaux-arts comme le partage exclusif et honteux des nations molles qu'ils venaient de subjuguier, et qu'ils envisageaient de l'œil méprisant d'un vainqueur qui ne doit son triomphe qu'à sa force. De là cette gloire étrange, et à peine croyable, que nous leur avons vu mettre à se faire appeler Barbares : nom choquant pour nos oreilles, mais pour eux titre honorable et flatteur, en tant qu'opposé à celui de Romains, hommes dégradés dans leur estime, et auxquels ils renvoyaient les travaux paisibles des lois et des lettres.

Comme les mœurs du peuple dominant font tôt ou tard la règle des peuples soumis, ces occupations pacifiques perdirent insensiblement leur attrait pour les anciens sujets de Rome, dans la plupart des conditions, et bientôt elles se virent reléguées dans l'obscurité du sanctuaire et du cloître. Cependant, ou du moins dans le septième siècle, on vit des Barbares humanisés et même dociles aux douces impressions de la piété, embrasser la profession cléricale, comme on a pu le reconnaître par leur nom seul, si facile à distinguer des noms romains ou latins.

Ils portèrent dans le clergé une partie de leurs mœurs et de leurs habitudes. Comme les nations chez lesquelles ils avaient pris le jour et reçu l'éducation n'avaient point d'autre occupation que la chasse et la guerre, et qu'ils n'avaient eux-mêmes aucune idée de convenances ou de bienséances d'état ; contents de s'abstenir des choses criminelles de leur nature, en devenant clercs ils continuaient à être chasseurs et guerriers. Voilà pourquoi, avant le deuxième concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 643 ou 644, on ne voit point de canons qui interdisent aux clercs, soit la chasse, soit le port des armes. L'abus n'existait pas auparavant les défenses eussent été superflues. Celles qui furent si souvent

publiées peu de temps après, ne prouvent que la rapidité avec laquelle le relâchement occasioné par les mœurs barbares prévalut en cette matière.

L'esprit militaire, attaché en quelque sorte à la nature du gouvernement, fut encore plus contagieux dans le clergé. Il ne s'appuyait pas seulement sur l'ancienne habitude et sur l'estime presque unique dont il était en possession; mais les titres et les domaines, que nos premiers rois donnèrent aux ecclésiastiques, leur rendirent en quelque sorte nécessaire l'exercice des armes. Depuis le commencement de la première race jusqu'au milieu de la troisième, la guerre ne se soutenait qu'au moyen des vassaux, à qui les princes avaient accordé les terres titrées à la charge du service militaire; et les prélats, dès le sixième siècle, furent surtout l'objet de ces séduisantes gratifications. Chacun d'eux en conséquence était obligé à fournir tant de chevaux et tant d'hommes, qu'il devait conduire lorsqu'il était commandé. Dans la paix même la plus profonde, dans le régime ordinaire de l'état, les évêques prenaient part à l'administration politique, assistaient aux assemblées générales de la nation, avaient place dans les conseils du souverain, où, comme plus lettrés que les seigneurs laïques, ils étaient aussi plus désirés. Or, que de sources de distraction et que d'obstacles à l'étude, surtout dans un temps où le monarque était presque toujours en course, et la cour, ainsi que les parlemens, perpétuellement ambulante! Vous avez vu Charlemagne lui-même, aujourd'hui à Aix-la-Chapelle, bientôt après dans les Pyrénées, tantôt au fond de la Saxe, et, au bout de quelques semaines à Rome ou à Pavie. Est-il surprenant, dans des circonstances et avec des mœurs si contraires au progrès des arts, qu'ils aient éprouvé un déclin rapide? Ne doit-on pas s'étonner plutôt que toutes les sciences n'aient pas fait un naufrage éternel, et pouvons-nous méconnaître l'œuvre de la Providence dans la conservation des sciences et des talens qui se trouvaient précisément nécessaires pour nous transmettre dans toute son intégrité la vérité du salut? Il s'en faut donc bien que l'ignorance réelle ou prétendue du second âge de l'Eglise ait de quoi nous scandaliser.

Pour faire évanouir toutes nos appréhensions, examinons ce désordre dans toutes ses conséquences, et voyons s'il fut tel que l'ont représenté les ennemis de l'Eglise, et les derniers sectaires en particulier. Je prétends au contraire, premièrement, que cette ignorance n'a jamais été aussi grossière qu'ils affectent de le croire; secondement, qu'elle fut beaucoup moins pernicieuse encore; en troisième lieu, quelque dangereuse, quelque monstrueuse qu'elle ait été, que le Ciel a prémuni l'Eglise, contre ce péril, de préservatifs surabondans.

Si la multitude, avec l'équité, avait aussi la circonspection en partage, la langue du détracteur ne servirait qu'à le déclarer lui-même aux yeux du public: mais le public, d'abord équitable, s'en laisse souvent imposer par la persévérance du détracteur, et la séduction gagne peu à peu l'esprit léger et inconséquent de ce qu'on nomme peuple, dénomination qui comprend presque tous les hommes. Après les excès en tout genre auxquels les dignes disciples d'un moine et d'un clerc apostats se portèrent contre leur patrie et la religion de leurs pères, on dut certes alors, ou jamais, se tenir en garde, tant contre leurs imputations que contre leurs atrocités et leurs sacrilèges. Telles sont néanmoins l'époque et la source de la révolution presque universelle opérée dans les idées de l'Europe par rapport aux Pères des quatre ou cinq siècles qui forment le second âge de l'Eglise, et principalement du dixième siècle. Ces docteurs d'iniquité et souvent d'ineptie ont prévalu par leur audace, par leur enthousiasme; et par la continuité opiniâtre et l'éternelle répétition d'un néologisme long-temps inintelligible, ils sont parvenus à changer jusqu'au langage commun; en sorte que non-seulement le dixième siècle, mais les siècles voisins et les siècles d'ignorance sont aujourd'hui des mots synonymes. Mais négligeons les termes et mettons la chose en sûreté; convainquons-nous bien que, dans ces temps trop calomniés et trop peu connus, la science, moins commune que dans les autres temps, n'a cependant pas dégénéré au point de tomber dans l'état d'ignorance qu'ont imaginé les dogmatiseurs intéressés à la fortune de ce paradoxe. Enfans légitimes de Jésus-Christ et de son Eglise, dépositaires privilégiés des divins oracles, sachons du moins nous préserver d'une illusion qui n'est que l'ouvrage de la

fourbe hérétique, et qui en a trop long-temps imposé à nos propres frères.

Que Grotius et bien des savans attachés aux mêmes principes aient voulu se faire un nom par des opinions et des méthodes singulières; qu'ils aient rejeté les preuves trouvées concluantes par les Bellarmin, les Pétau, les Bossuet et tant d'autres docteurs de cet ordre, en un mot, par tous les esprits sur lesquels ces nouveaux instituteurs n'avaient d'autre avantage que le goût des choses extraordinaires; qu'en toute rencontre, suivant les expressions du grand évêque de Meaux<sup>1</sup>, ils fassent parade d'une érudition judaïque, et préfèrent les prétendues découvertes du rabbinisme aux témoignages constans des Pères, en cela ils avaient au moins des vues et un intérêt qui les font paraître conséquens. Il n'en est pas ainsi d'un grand nombre d'orthodoxes prévenus, à qui leur frivolité seule a fait prendre le goût des mêmes procédés. Nous voyons que, dès le cinquième siècle, S. Césésin, pape, se plaignait<sup>2</sup> de ces écrivains légers, uniquement attentifs dans leurs productions à donner du neuf, et comptant se faire une réputation de finesse et de sagacité, tandis qu'ils n'imposaient qu'au vulgaire ignorant. S'il y eut des esprits vains qui méritèrent ce reproche dans le plus lumineux des siècles de l'Eglise, combien ne doit-il pas s'en trouver dans le siècle du raffinement et de la présomption? Laissons-les se perdre dans les sources infectes où ils aiment à puiser: qu'ils prennent une confiance sans bornes dans les écrits des ennemis déclarés de l'Eglise; qu'ils vantent à l'exces ces amas indigestes de gloses, de notes et souvent d'injures, donnés pour des dissertations admirables, ces répertoires poudreux d'assertions hardies et de paradoxes, dont plusieurs d'entre eux n'ont parcouru que les titres et les préfaces. C'est par les faits et les conséquences très-simples qui en résultent immédiatement, et non par des raisonnemens alambiqués, que nous prétendons faire connaître l'état véritable des connaissances humaines dans les cinq siècles qui suivirent les six premiers.

Mais dans cette longue durée de cinq cents ans, que d'années à retrancher d'abord sur ce règne tant exagéré de l'ignorance? Tout est nuancé dans la nature; et les extrémités respectives de deux objets voisins, loin d'y être séparées par des traits indivisibles et tranchans, ont toujours une teinte commune qui semble les confondre. La marche de l'esprit et des mœurs est encore plus imperceptible que celle des objets qui tombent sous les sens. Ainsi nous avons déjà fait remarquer que l'état des sciences et de l'esprit humain dans le septième siècle ne différa presque point de ce que nous l'avons vu dans le sixième. Ce serait bien mal raisonner que de tirer des conséquences contraires de la lettre excessivement modeste qu'écrivit le pape Agathon au sujet du sixième concile, monument très-mal présenté par une main ordinairement plus habile. On nous peint tous les pères et les évêques d'Italie comme autant de journaliers misérables qui pouvaient à peine gagner leur pain de chaque jour par leur travail mécanique, et qui par conséquent étaient bien éloignés d'avoir le loisir nécessaire pour les sciences propres de leur état. Qui ne doit reconnaître ici, ou l'exces de l'humilité du vertueux Agathon, ou le goût de son temps pour l'enflure du style et les hyperboles, et mieux encore l'envie d'intéresser plus vivement l'empereur à la tranquillité de l'Italie et de l'Eglise romaine, déjà trop exercée dans son centre par ses ennemis domestiques? La lettre même du pontife suffit pour le mettre, lui et son clergé, à l'abri de tout soupçon d'ignorance en matière ecclésiastique. On y trouve toute l'érudition convenable aux circonstances; les passages les plus concluans des Pères grecs et latins, des grecs en original, et des latins traduits en grec; une application très-juste de ces passages; leur opposition aux principes impies des novateurs, et la conformité de ceux-ci avec la doctrine des anciens hérétiques. Dans la conduite des légats, au nombre de sept, que le pape envoyait au sixième concile, on retrouve la même érudition, et même une finesse étonnante de critique par rapport à la chronologie et à la diversité des éditions, une dialectique juste et sûre, beaucoup de sagacité à saisir les rapports divers des propositions les plus spécieuses, et à démasquer l'erreur la mieux déguisée. Ainsi, par l'endroit même le plus défavorable

<sup>1</sup> Boss. C. Dupin, p. 608. — <sup>2</sup> Epist. ad Nest.

au septième siècle, on se convainc que les ténèbres de la barbarie n'y avaient nullement éclipsé le flambeau du sanctuaire.

Les premiers élémens de l'histoire suffisent pour écarter cette frivole présomption. Nous avons déjà fait observer qu'on n'admit les enfans des barbares au nombre des clercs que dans le cours du septième siècle, et que telle fut dans le clergé la source principale de l'esprit de dissipation, des goûts et des penchans qui faisaient languir les sciences et les études. Or, la cause ne subsistant pas, l'effet ne pouvait s'ensuivre. Le temps seul, d'une manière graduée et peu sensible, devait lui conférer l'énergie et l'activité nécessaires pour mouvoir les sujets divers selon leurs dispositions progressives.

Par la même raison, le dernier des siècles attribués à l'âge d'ignorance devait avoir quelques nuances communes avec le premier siècle de l'âge suivant. C'est au douzième siècle qu'on rapporte le renouvellement, au moins ébauché, des sciences et des études, et jamais en effet on ne vit l'esprit humain reprendre un essor plus vif dans l'art de penser ou de raisonner. Or, comme les changemens notables dans l'ordre moral ne s'opèrent jamais brusquement, cette passion pour les exercices intellectuels ne put être si vive dans le douzième siècle, sans avoir été conçue et fomentée jusqu'à un certain point dans le onzième. La raison nous dit que cette révolution devait s'opérer de la sorte; l'histoire nous apprend qu'elle s'est opérée en effet. La lumière, depuis longtemps reléguée presque tout entière dans les cloîtres, et accrue à loisir par une culture paisible et assidue, fit tout-à-coup cette explosion qui étonna l'univers autant qu'elle l'éclaira. Cette grande œuvre avait été préparée dès le huitième siècle par Charlemagne, dont le règne brillant doit encore être retranché sur la masse des ténèbres du second âge, et avec d'autant plus de raison qu'il y fait un contraste plus singulier et plus merveilleux : éclat qui se soutient, au moins pour les sciences ecclésiastiques, sous le règne de Louis le Débonnaire, et mieux encore sous celui de Charles le Chauve, qui protégea constamment les savans, qui fit entreprendre et exécuter avec succès les traductions latines des Pères grecs. La lumière fut bien plus vive encore dans les îles Britanniques, sous le règne du grand Alfrède. Mais invoquons en preuve la suite des événemens.

L'Eglise d'Orient, moins exposée que celle d'Occident aux insultes et au tumulte de la barbarie, conserva plus long-temps les sciences et les arts, amis du repos. Sans toucher aux connaissances qui n'importent point à la foi, nous avons retrouvé dans le sixième concile, tenu en 680 contre les monothélites, toute la profondeur de doctrine qui avait dirigé, cent trente ans plus tôt, la condamnation d'Eutychès et de Dioscore. On y trouva même un degré plus grand de pénétration, nécessaire contre des sectaires plus subtils, qui, au moyen de quelques modifications nouvelles, réussissaient encore à faire passer des erreurs si solennellement anathématisées, pour la plus pure doctrine de l'Eglise. Le voile de la supercherie fut levé d'avance par deux docteurs, dont la destination ne fut ni moins divine, ni moins fidèlement remplie que celle des Pères suscités contre les premiers hérésiarques.

Tous les artifices de Cyrus et de Sergius, qui faillirent surprendre le chef même de l'Eglise, ne purent en imposer à S. Sophron de Jérusalem; il résista fortement à ces superbes patriarches d'Alexandrie et de Constantinople, dont il voyait de près les manœuvres et la perfidie; il découvrit au pape Honorius les pièges qu'on lui tendait sous l'apparence du plus grand bien; il prémunit les pasteurs et les peuples, par des instructions dignes des éloges et de l'adhésion d'un concile œcuménique. Vous avez vu le saint abbé Maxime signaler ses qualités supérieures avec plus d'éclat encore, et faire autant admirer la force de son génie que l'héroïsme de sa constance. Pauvre de Jésus-Christ, dépouillé de tous les avantages du siècle dont il avait fait le religieux sacrifice, il subjuga l'orgueil d'un chef de parti, du pasteur présomptueux de la ville impériale; il confondit de prime-abord toutes les subtilités de sa vaine dialectique; il le réduisit, dans une conférence publique, au dé-aveu le plus formel et le plus exemplaire; il lui persuada d'aller jusqu'à Rome réparer le scandale de sa témérité par une humble soumission au chef de l'Eglise. La puissance des maîtres du monde n'imposa pas plus à Maxime que le lustre extérieur de la hiérarchie. Sa vie succomba sous

les ex  
puiss  
dans  
vatio  
persé  
acqui  
soin

Dar  
l'Égli  
les p  
du V  
de su  
sion  
natio  
le ra  
de su  
comm  
avec  
S. Je  
pour

Ma  
me p  
dans  
ser p  
et Vo  
de T  
érud  
laiss  
tant  
honn  
qu'il  
a déj  
nité

Les  
conq  
et le  
pas  
de le  
avon  
à des  
retro  
naïv  
loi

tour  
mou  
du  
ent  
la s  
fect  
serv  
les  
pai  
tra  
le r  
et l  
me  
pas  
M  
ue

les excès redoublés de ses persécuteurs : on lui arracha la langue, qui avait si puissamment défendu la vérité ; on lui coupa la main, qui l'avait consignée dans ses écrits immortels ; on le fit périr enfin dans le harnissement et la privation barbare des soulagemens qu'on lui avait rendus nécessaires : mais ses persécuteurs déconcertés annoncèrent leur propre défaite en le proscrivant, et acquirent d'autant plus d'autorité à ses ouvrages, qu'ils avaient pris plus de soin pour en tarir la source.

Dans le quatrième et le cinquième siècle, dans les siècles les plus vantés de l'Église, Maxime eût paru inspiré, par la manière sublime dont il exposa toutes les profondeurs du mystère de l'Incarnation, et spécialement les deux volontés du Verbe fait chair. Il traita le dogme incompréhensible de la Trinité avec assez de succès pour que cet ouvrage ait été attribué au grand Athanasius. La procession même du Saint-Esprit, si difficile à saisir pour tant d'autres savans de sa nation, ne lui a point échappé. Ce génie, également pénétrant et vaste, conçut le rapport essentiel de ce point délié de croyance à l'union et à l'inséparabilité de substance entre les personnes divines. Il ne s'est pas moins illustré par la connaissance de la morale ; et dans la science de la vie intérieure, où il joignit avec tant d'édification l'expérience à la théorie, il mérita d'être comparé à S. Jean Climaque, qui fut presque son contemporain, et dont le septième siècle pourrait encore revendiquer l'illustration, s'il en avait besoin.

Mais combien d'autres personnages éclairés, dont les bornes d'un discours ne me permettent pas de faire à beaucoup près un dénombrement exact ! Jusque dans les sables arides de la Libye, vous avez vu l'évêque Cresconius s'immortaliser par le recueil de canons qui forme la base de la collection moderne de Juste et Voël. En Espagne, avant l'invasion des Maures, on vit S. Isidore et S. Ildefonse de Tolède se distinguer entre tant d'autres savans illustres : Isidore, par une érudition qui embrassa presque tous les arts et toutes les sciences, qui ne lui laissa rien ignorer de la discipline ecclésiastique, et lui acquit en particulier tant de célébrité dans la science des divins offices, que toute l'Hespérie se fit un honneur de recevoir de lui la liturgie mozarabique ; Ildefonse, par l'alliance qu'il sut faire des belles-lettres et de la poésie avec la haute théologie, dont il a déployé toutes les profondeurs en exposant les merveilles, tant de la virginité de Marie, que des propriétés des personnes divines.

Les Gaules, si différentes d'elles-mêmes depuis qu'elles étaient soumises à des conquérans germaniques, et plus défigurées encore par leurs fréquens rapports et leur association permanente avec ces nations sauvages, les Gaules ne laissèrent pas que de retracer des vestiges précieux de la science et même de l'éloquence de leurs premiers docteurs. Vous en avez pu juger d'après ce que nous vous avons présenté des homélies de S. Eloi, qui avait employé ses plus belles années à des exercices bien différens. Malgré leur simplicité, combien n'y avez-vous pas retrouvé d'étincelles de génie, de traits d'éloquence, et de cette éloquence vive, naïve, insinuante, la mieux assortie au caractère et au goût de sa nation, qu'Eloi parut discerner dès-lors ? Combien de traits pathétiques, de figures et de tours neufs, d'images frappantes des grandes vérités de la religion, du pécheur mourant en particulier, et de l'âme accusée par ses propres œuvres au tribunal du juge suprême ! Mais ce qui nous intéresse infiniment davantage, après avoir entendu les plaisanteries également froides et mensongères des hérétiques, c'est la solidité de ces instructions, la pureté de leur morale, la sublimité de la perfection qu'elles inspirent, et la noblesse des vues qu'elles suggèrent pour faire servir dignement le Seigneur en esprit et en vérité. Loin de se borner, suivant les ironies calomnieuses de ces insultans sectaires, à exalter les indulgences, le paiement des dîmes, les donations en faveur du clergé, le saint orateur au contraire, et à toute page, ne cesse d'inspirer le véritable esprit du christianisme, le mépris des choses terrestres, l'amour de Dieu sur toutes choses, la concorde et la fraternité entre tous les hommes, l'horreur du péché, la crainte des jugemens éternels, l'exercice de toutes les vertus et la mortification de toutes les passions.

Nous ne nous proposons pas, et dans les bornes où nous sommes renfermés il ne nous serait pas possible de retracer, ni même d'ébaucher le portrait de tous

les hommes instruits qui ont éclairé les temps dont nous parlons. En nous restreignant à ceux qui se sont distingués entre leurs contemporains, et qui, à plusieurs égards, ont mérité l'estime de tous les temps postérieurs, que n'aurions-nous point à dire, pour le huitième siècle, du vénérable Bède, de S. Jean Damascène, le fléau des Iconoclastes, des judicieux historiens Frédégaire et Paul, diacre d'Aquilée ? Pour le neuvième, de l'érudition de l'abbé Alcuin, et malgré tous les défauts de son style, de son génie capable de diriger celui de Charlemagne dans la restauration des lettres ? des saines instructions de Théodulphe d'Orléans à ses prêtres ? des écrits solides et même polis d'Agobard et d'Auoulon de Lyon contre les erreurs et les superstitions de leur temps ? du traité de Jonas d'Orléans contre Claude de Turin ? du discernement, de la critique d'Adon de Vienne et d'Usuard dans leurs martyrologes ? des ouvrages de Ratram d'Orbais, de Raban de Mayence et de Paschase-Ratbert : monumens d'autant plus décriés par les profanateurs hérétiques de nos saints mystères, que leurs nouveautés sacrilèges y étaient plus victorieusement confondus ? Parlerai-je d'Hincmar de Reims, digne lui seul d'illustrer les temps où il a vécu, quels qu'ils puissent être, ou qu'il ait plu à certains critiques de les figurer ? Croira-t-on qu'il soit né dans les temps d'ignorance, ou que les temps qui l'ont vu naître et fleurir méritent encore cette qualification flétrissante ? Ne fut pas seulement l'homme de son siècle le plus versé dans la connaissance des canons, le plus attaché par principes aux règles sacrées de la discipline : il sut encore démasquer les novateurs les plus subtils et le plus habilement déguisés ; il répandit dans les conciles des torrents de lumières ; il y dissipa sur-le-champ les plus vieilles préventions, par la force de son raisonnement et l'ascendant de son génie, malgré les obstacles reproduits sans cesse par son esprit hautain et son caractère repoussant ; il ramena, il asservit à la vérité les prélats que le préjugé, la fausse compassion, les liaisons et les intérêts personnels en éloignaient davantage.

Dans le dixième siècle et les commencemens du onzième, c'est-à-dire, dans les plus profondes ténèbres de l'âge d'ignorance (car nous ne craignons plus d'user de cette expression si bien expliquée par les faits) ; à cette époque la moins flattée certainement par les écrivains de tout parti, combien cependant n'avons-nous pas encore trouvé de lumières et de talens recommandables aux yeux de tous ceux qui ont voulu former leur jugement en connaissance de cause ! Parmi la multitude d'hommes inaccessibles à l'incurie et aux travers de leurs temps, on a vu Flodoard se distinguer, dans le genre historique, par son jugement et son exactitude ; Luitprand, par l'intérêt des anecdotes, par le développement des ressorts les plus imperceptibles de la politique et de la fortune, par le sel, peut-être prodigué, de l'ironie et de la censure. Nous pourrions ajouter Siméon-Métaphraste, pour cet art inimitable des Grecs dans la narration, s'il n'eût abusé de son talent et de ses connaissances, en sacrifiant la vérité de l'histoire à l'amour du brillant et du merveilleux. Mais on peut montrer, dans le même siècle et la même nation, l'empereur Léon VI ou le Philosophe, digne à jamais d'attention pour ses pièces d'éloquence et son Traité de tactique qui sont parvenus jusqu'à nous. Quant à l'explication du dogme et de la discipline, qui n'a point admiré Atton de Verceil, Abbon de Fleuri, Fulbert de Chartres, Boucharde de Worms, Udalric d'Augsbourg en particulier sur le célibat des prêtres, et Lanfranc de Cantorbéri, pour la finesse de sa dialectique et la force de ses raisonnemens contre Bérenger, dont ils firent le désespoir ? Et pour finir en deux mots, toutes les connaissances, tous les talens, toutes les qualités qui importent à la pureté et à la gloire de la religion, ne les avez-vous pas vus rassemblés dans l'incomparable primat d'Angleterre, S. Dunstan, et dans le roi Edgar, dont il fut l'oracle ?

Nous ne parlerons point de poésie dans un âge en effet trop tumultueux pour le doux loisir qu'elle réclame. On y vit toutefois paraître en ce genre, dans les hymnes *Salve Regina* et *Alma Redemptoris*, attribués à Herman de Richenou, dans le *Veni Creator* et les hymnes de notre pieux roi Robert, des monumens peu élégans à la vérité, mais, à raison de l'onction et du sentiment qu'ils respirent, préférés depuis sept siècles aux productions les plus soignées et les plus finies de l'élégance moderne. Parlerai-je de cette profondeur de calcul.

de ces prestiges mathématiques qui firent accuser de magie Gerbert de Reims ou Silvestre II, pape? Son habileté dans ces hautes sciences fut du moins assez bien établie, pour qu'on lui attribuât l'introduction du chiffre arabe en France, et conséquemment les progrès que l'art de compter et de mesurer fit par cette méthode. Dans le même temps, c'est-à-dire, dans les ombres les plus épaisses du dixième siècle, on vit inventer par Gui d'Arczzo cette merveille de technique, qui en quelques mois forme infiniment mieux à l'art du chant que toutes les spéculations et les méthodes anciennes et modernes sur les principes de l'harmonie. Mais revenons à notre but. Après tant de preuves, dont plusieurs vont même au-delà de ce que nous avons à établir, et qui sont toutes fondées sur les faits que vous avez eu le loisir d'examiner dans le cours de l'*Histoire*, ne pouvons-nous pas conclure enfin que l'ignorance du second âge de l'*Eglise* n'a pas été aussi grande que l'ont avancé les hérétiques des derniers siècles, et qu'une foule d'orthodoxes abusés l'ont cru aveuglément sur la foi d'une allégation si suspecte? Ajoutons que cette ignorance prétendue ne fut pas non plus aussi pernicieuse qu'on s'est plu à l'imaginer.

Laurent Valle, qui, bien qu'italien et bon ami de la protection de quelques papes, parait avoir présumé aux téméraires critiques des écrivains protestans, réduisit presque tout le mérite du génie à celui de l'élégance et de la pure latinité, qu'il contribua le plus en effet à renouveler, depuis que les Goths avaient si étrangement altéré le goût de l'ancienne Rome. Gérard Vossius renchérit sur cette censure, avec toute la malignité que l'esprit de secte peut inspirer contre l'*Eglise* et les écrivains ecclésiastiques. L'art de la critique, qui ne dut sa naissance qu'au siècle suivant, le goût dans les ouvrages d'esprit qui lui dut sa renaissance aussi bien que le style, la précision, la clarté, l'ordre, la méthode ignorés depuis si long-temps, firent regarder sans exception tous les auteurs du moyen-âge comme un amas d'ignorans et presque d'imbéciles, qu'on proscrivit sans daigner ouvrir leurs volumes.

Nous ne contesterons point les défauts que leur ont reprochés ces grammairiens et ces littérateurs pointilleux : mais nous prétendons que ce genre d'ignorance ne porta aucun préjudice, ou du moins aucun dommage essentiel à la science de la religion. En effet, à quoi s'est-elle étendue cette ignorance, dans le tableau que nous venons de vous en retracer avec la plus sévère impartialité? Vous l'avez vue réduite à peu près au défaut de critique, d'élocution et de méthode. Mais d'abord pour la critique, ne pourrait-on pas demander si cet art, employé dans le sens de ses panégyristes outrés, n'est pas devenu aussi nuisible qu'avantageux à la science du salut, à raison de l'espèce de pyrrhonisme dans lequel nous le voyons dégénéré? Le peu d'usage qu'ont fait les Pères et les saints docteurs de ces procédés modernes, a-t-il rendu moins efficaces les ouvrages dogmatiques de S. Augustin, par exemple, ou les touchantes homélies de S. Jean-Chrysostôme? Or, cette subtilité de discussion était-elle plus nécessaire aux nations gothiques, tudesques, slaves, qu'aux Grecs et aux Romains? Il s'agissait de faire abandonner à ces peuples barbares les observances monstrueuses du paganisme le plus brutal et le plus stupide; de les façonner ensuite aux devoirs du christianisme, de la société, de l'humanité, tous presque également nouveaux pour eux; de se tenir continuellement en garde, et de les prémunir eux-mêmes contre les bizarreries de leur incroyable instabilité. De quel usage eût été dans ce but le long examen des marques, si souvent équivoques, par lesquelles on prétend discerner les pièces authentiques d'avec les monumens supposés? Quel était donc le péril de ce défaut de discernement? On publiait de bonne foi, on croyait avec simplicité quelques miracles, quelques traits de vertu peu fondés en preuve, peu dignes, si l'on veut, de la majesté du culte chrétien, conçu selon nos mœurs. Mais alors on était généralement édifié de ces merveilles, soit réelles, soit imaginaires; et ces modèles, quels qu'ils fussent, avaient une foule de sincères imitateurs. La critique a son utilité de nos jours, dans ces jours de présomption et de raffinement : durant l'enfance des peuples qui prenaient la place de ceux de Rome et d'Athènes, elle n'a été un art stérile et à peu près

nul. Avouons néanmoins que ce genre d'ignorance enfanta ou accrédita quelques superstitions. Mais si la simplicité à ses périts, ceux de cet esprit d'observation et de discussion, qui rend tout problématique, sont-ils moins funestes? Y a-t-il moins de danger à faire des mécréans, qu'à rendre les simples crédules?

L'élégance et la délicatesse de l'élocution eût-elle été plus d'usage que la critique, dans ce mélange de peuples grossiers qui n'avaient encore, ni forme propre, ni langage décidé? Quant à l'ordre du discours, à la netteté, à la précision, ce sont sans doute des qualités utiles pour traiter avec tout être pensant. Sont-elles néanmoins d'une nécessité absolue et universelle? N'est-il rien qui ait pu les remplacer, du moins par rapport à la classe d'auditeurs dont il est question? Les longueurs, les répétitions, l'emphase même et l'étalage des lieux communs, si toutefois il était pour eux des notions communes et triviales, cette manière, la plus imparfaite en soi, n'était-elle pas peut-être la mieux assortie à la pesanteur de leur conception? N'était-elle pas plus propre que toutes les grâces et la précision de l'atticisme, à faire entrer dans leur esprit les vérités du salut, à les y graver en traits profonds et durables? On n'instruit pas les enfans ou le peuple des campagnes comme les habitans lettrés des villes, et la différence des temps n'influe pas moins que celle des lieux sur la capacité des hommes.

On nous dira peut-être que l'ignorance du second âge s'étendait aux maîtres ainsi qu'aux disciples; que tous les germes du génie se trouvaient étouffés sous cet amas énorme de ténèbres, ou même qu'il n'y avait alors ni génie ni esprit d'invention. Nous pourrions répondre à ces allégations parfaitement gratuites, que les hommes naissent à peu près les mêmes dans tous les temps; que les talens dépendent surtout de leur culture et des circonstances plus ou moins heureuses qui servent à les développer. Mais sans nous engager dans un genre de discussion où l'affirmative et la négative se soutiennent d'une manière presque également plausible, abandonnons ce qu'il nous importe si peu de défendre. En supposant que, dans le dixième siècle et les siècles voisins, il n'y eût ni génie, ni esprit d'invention, qu'en pourra-t-on conclure? La science de la religion, dont il s'agit uniquement, s'y trouvera-t-elle plus obscurcie? Est-il donc l'ouvrage de l'esprit humain, l'Évangile venu du ciel? Sont-elles émanées des hommes, les règles de la foi divine, et les célestes maximes qui doivent nous guider dans les voies du salut? trésors de sagesse dont furent abondamment pourvus les docteurs et les pasteurs des temps les plus stériles en tout autre genre de connaissances: c'est de quoi vous avez dû vous convaincre par la simple notice que nous vous avons présentée de leurs écrits, beaucoup mieux encore par les règles pratiques qu'ils vous ont retracées eux-mêmes dans leur conduite.

S'ils avaient peu de génie et d'invention, ils s'attachaient d'autant plus aux enseignemens des saints Pères et des premiers écrivains ecclésiastiques. Ils ne produisaient pas; ils compilaient, rassemblaient les morceaux épars de la tradition, se bornaient, si vous voulez, à extraire et à transcrire: heureuses dispositions, visiblement ménagées par celui qui ordonne seul de ce qu'il a mis dans l'esprit de l'homme! C'est à elles que nous sommes redevables des précieux monumens qui se sont conservés dans les monastères et les autres écoles chrétiennes. Voici un autre avantage, qui porte encore plus visiblement l'empreinte de la main sainte et sage qui sait tirer le bien du mal même: ce génie borné du moyen-âge trouva dans ses bornes mêmes un préservatif contre la manie d'innover et de dogmatiser: on ne vit jamais l'Église aussi longtemps et aussi parfaitement tranquille, du côté des sectes et des hérésies, qu'au période le plus ténébreux de l'âge qu'on s'attache tant à déprimant. Merveille sans exemple à toute autre époque, et jusque dans les jours les plus brillans de l'épouse du Christ: pendant toute la durée du dixième siècle, il ne s'éleva aucun apôtre de Satan.

Merveille encore plus frappante: sous des pontifes qui tirent l'opprobre et la désolation de l'Église romaine dans les dixième et onzième siècles, sous des papes qui ne devaient leur élévation qu'aux violences, à la cabale, à la simonie, à la pro-

traction  
ces ind  
titre, le  
une sou  
second  
ble qu'

De ce  
siècles  
Sans les  
deux m  
prétext  
professe  
mens; e  
restaien  
médiabi  
sectes le  
les sacr  
cette re  
prochés  
leur poi  
d'éterni  
duits le  
laisser d  
chés. A  
doce, sa

Malgr  
il fallait  
voltant,  
moins d  
culte re  
Christ e  
reille, et  
obligé d  
d'imbéc  
figure e  
de Calvi  
accrédit

Sans  
ques an  
tenent,  
dans l'E  
pour sa  
Lorsque  
qu'ils at  
doutable  
froi rete  
pasteurs  
des fem  
querent  
l'Orient.

Par la  
et parfa  
lateurs  
sans obj  
tonneme  
cherches  
rendre l  
souvent  
de nos a

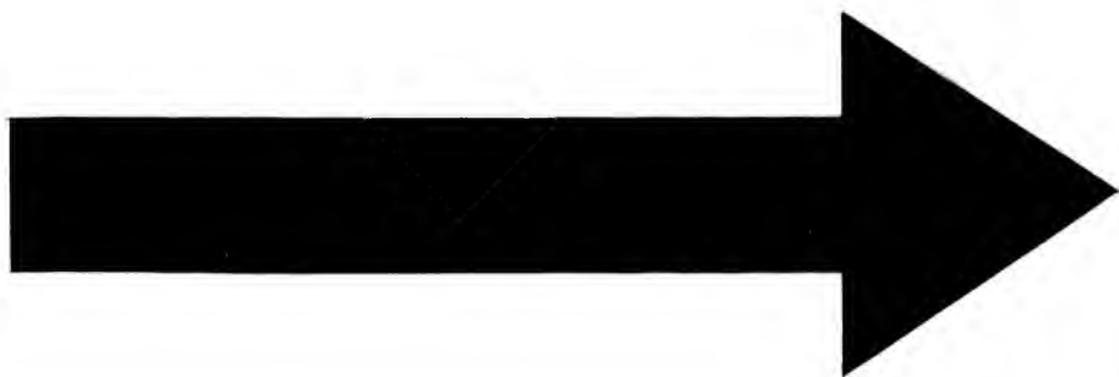
tion de femmes dissolues, on vit les peuples obéir avec un respect étonnant à ces indignes successeurs de Pierre. Les formes et l'appareil qui coloraient leur titre, leur conciliaient une pleine autorité, et faisaient recevoir leurs décrets avec une soumission inaltérable. Concluons donc, sans hésiter, que l'ignorance du second âge ne fut point fatale à la religion. Je vais plus loin : il était impossible qu'elle fût, soit aussi générale, soit aussi profonde, qu'on l'a représentée.

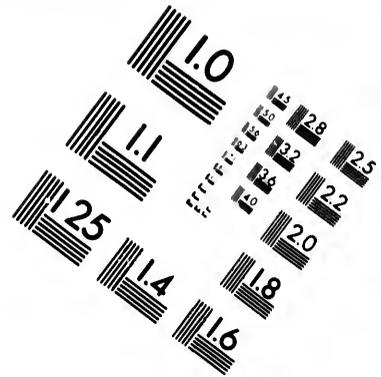
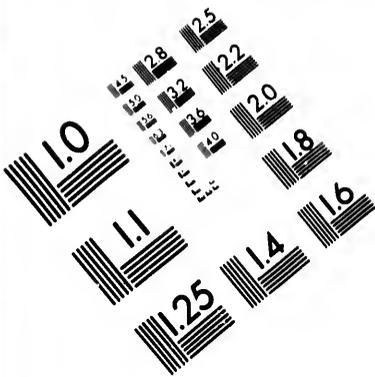
De combien de traits imaginaires et incohérens les sectaires des derniers siècles n'ont-ils pas composé l'étrange tableau qui a fasciné tant de regards? Sans les suivre dans le détail de leurs chimères, il suffit de nous rappeler, en deux mots, quels étaient tout à la fois leur but et le besoin de la secte. Sous prétexte de réformer l'Eglise, ils se proposaient non-seulement de changer la foi professée dans tous les siècles, mais d'en saper les plus mémorables momens; de rompre, pour ainsi dire, toutes les lignes de communication qui restaient entre le corps et les membres divisés, afin de rendre la scission irré-médiable. Autrefois les disciples d'Arius, de Sabellius, d'Eutychès, toutes les sectes les plus déterminées et les plus puissantes, avaient au moins conservé les sacremens, le sacrifice, tout l'ordre extérieur de la religion. Au moyen de cette ressemblance avec les orthodoxes, ils se rapprochaient insensiblement rap-prochés, et s'y trouvaient enfin réunis. Mais, après cette expérience leur politique infernale, les deux antéchrists du même siècle, dans la vue d'éterniser leur schisme sacrilège, et de rendre impossible aux peuples séduits le retour vers le centre de l'unité sainte, prirent à tâche de ne leur rien laisser de commun avec le tronc dont ces rameaux flétris se trouvaient détachés. A cet effet, ils leur fabriquèrent une religion sans sacrifice, sans sacerdoce, sans dignité et presque sans culte.

Malgré l'enthousiasme et l'esprit de licence, bases de cette hideuse réforme, il fallait trouver des couleurs assez trompeuses pour pallier un attentat si révoltant, pour autoriser le renversement entier de l'ancienne religion, ou du moins de la religion alors existante. Il fallait donc persuader encore que le culte reçu était abusif, qu'il avait été surajouté aux institutions de Jésus-Christ et des apôtres. Mais comment rendre vraisemblable une imputation pareille, et à quel point de temps rapporter cette innovation imaginaire? On fut obligé d'imaginer pareillement un âge d'ignorance, ou plutôt d'extravagance et d'imbécillité, où tous les hommes ne différassent plus des brutes que par la figure et le langage. Tel est en effet le tableau que les disciples de Luther et de Calvin nous ont tracé, et qu'ils devaient nous tracer nécessairement, pour accréditer la plus invraisemblable de toutes les suppositions.

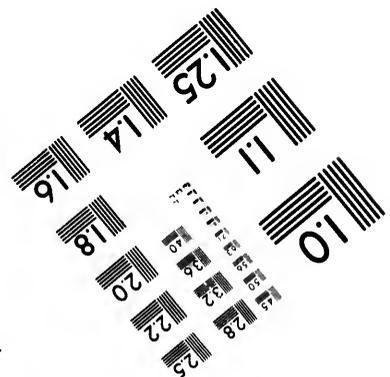
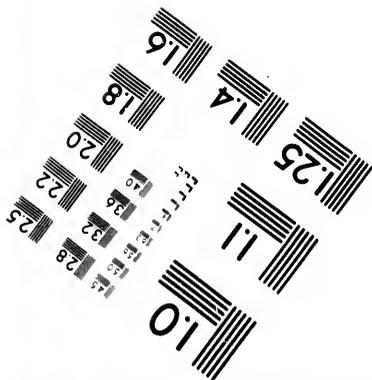
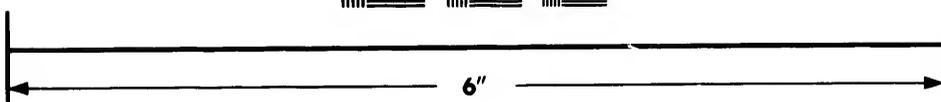
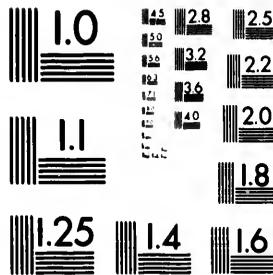
Sans cela, comment se figurer que le culte chrétien, dans l'espace de quelques années, ait été altéré dans son essence, dépravé en tout lieu, changé totalement, absolument dénaturé? que l'idolâtrie se soit de toutes parts introduite dans l'Eglise, que l'on y ait pris la figure du corps et du sang de Jésus-Christ pour sa substance, et qu'on y ait adoré de purs symboles au lieu de la réalité? Lorsque les blasphémateurs commencèrent à publier ces affreuses rêveries, qu'ils attentèrent sur nos tabernacles, et qu'ils en foulèrent aux pieds les redoutables mystères; quelles vives réclamations, quels cris d'indignation et d'effroi retentirent de tous côtés, non-seulement de la part des docteurs et des pasteurs, mais du simple peuple, mais de l'ordre le plus commun des fidèles, des femmes même, et des jeunes enfans! L'horreur et l'exécration se communiquèrent jusqu'aux sociétés schismatiques de la Grèce et des extrémités de l'Orient.

Par la même raison, si depuis l'établissement de la religion du Christ, pure et parfaite dès son origine, il eût jamais existé un temps où de profanes zélés eussent proposé à l'adoration publique de vils élémens et des signes sans objet, que de contradictions, que de murmures, au moins, que de cris d'effronnement n'auraient-ils point excités? Sans le secours de l'érudition et des recherches savantes, le peuple fidèle avait sous les yeux et sous la main de quoi rendre l'innovation manifeste, et confondre le novateur. On célébrait, moins souvent à la vérité qu'aujourd'hui, mais toujours fréquemment, le saint sacrifice de nos autels; on en recevait encore trois fois l'an l'adorable victime; on ne





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
16  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36

17  
10  
57

manquait point de se munir de ce viatique salutaire pour le dernier passage, ou regardait comme la peine la plus terrible d'en être privé pendant la vie, et à la mort cette privation paraissait intolérable et désespérante : est-il à présumer qu'on ne connût pas ce qu'on désirait avec tant d'ardeur, ce qu'on recevait avec tant de respect et de consolation ?

Pour lever toute incertitude à ce sujet, reposons nos regards sur quelques-uns des faits qui vont servir de matière à la suite de cette *Histoire* ; voyons-y d'avance les personnages les plus vertueux, ces saints de tout ordre et de toute condition, soupirer, aux approches de la mort, après cet agneau immolé pour leur salut ; plusieurs se faire déposer languissans sur le pavé, n'oser paraître à ses yeux que sous la cendre et le cilice ; tous s'anéantir en sa présence, et lui rendre les hommages que la créature ne doit qu'à son créateur, le nommer leur sûr appui, leur unique espoir, leur rédempteur et leur Dieu. Prêtons l'oreille aux instructions des docteurs et des pasteurs ; ouvrons, parcourons leurs nombreux écrits : partout nous les trouverons parfaitement d'accord avec les Pères du premier âge. Ils n'ajoutent point à leurs expressions ; ils s'énoncent comme eux avec simplicité, avec une pleine sécurité. Ils parlent d'un trésor dont on reconnaît que la possession ne leur a point encore été contestée ; ils ignorent les subtilités des contradicteurs impies, qu'ils n'imaginaient pas devoir jamais paraître. Si quelqu'un d'eux s'exprime avec une inexactitude qui peut donner prise à la chicane hérétique ; en l'expliquant, en le justifiant, les défenseurs plus circonspects du sacré dépôt prouvent invinciblement que jamais la croyance ne fut rien moins qu'indifférente en cette matière.

Lorsque Bérenger, à la fin du dixième siècle, commença, dans la poudre de son école, dans ses lettres et ses entretiens familiers, à répandre sourdement ses erreurs contre le sacrement de nos autels, avec quelle horreur ne cria-t-on point de toutes parts à l'hérésie et à l'impiété ? Ses propres amis, des clercs pris au hasard, entre les mains desquels tombèrent quelques écrits furtifs de l'hérésiarque, les bons solitaires de l'abbaye de Préaux en Normandie, le duc Guillaume, Henri, roi de France, tous les fidèles unanimement, clercs et laïques, lettrés et non lettrés, mondains et religieux, souverains et particuliers, tous crient au scandale et au blasphème, tous se communiquent de province en province leurs alarmes réciproques, et les font retentir jusqu'aux portiques du Vatican. Rome en concile prive aussitôt le novateur de la communion ; le jeune duc de Normandie, dans une conférence publique, le fait couvrir de confusion par les docteurs les plus célèbres de ses Etats ; le monarque français assemble un concile nombreux dans sa capitale. Il y assiste avec sa noblesse. Les oreilles chrétiennes sont tellement offensées de la doctrine inouïe du sacramentaire, qu'elles supportent à peine la lecture d'une de ses lettres. Le souverain pontife convoque sur le même objet un nouveau concile à Verceil, puis encore à Rome, à deux reprises différentes. Le blasphémateur, qui déjà s'était rétracté au concile de Tours, est contraint de le faire de nouveau en présence du chef de l'Eglise. Après sa mort, on proscriit derechef sa doctrine impie au concile de Plaisance. Avant et après son trépas, les prédicateurs et les docteurs s'élèvent de toutes parts, afin de prémunir les fidèles contre ses blasphèmes.

Et quelle est dans ce combat la marche des savans et des conciles ? Celle de toute l'antiquité, celle des jours les plus lumineux de l'Eglise. On part de la foi professée dans chacune des Eglises particulières ; on en interroge les évêques, témoin si nécessaires de la tradition ; on en consulte, on en rapproche les monumens successifs ; on en constate l'invariable perpétuité ; on met les novateurs en contradiction avec les Pères les plus anciens et les plus révérends, en remontant de siècle en siècle jusqu'à celui des Ambroise et des Augustin, jusqu'au foyer de cette lumière primitive et surabondante, qui devait se réfléchir sur tous les âges suivans. C'est ce qu'on a pu remarquer dans les écrits de Lanfranc contre cet hérésiarque. Tout habile, tout supérieur qu'il était dans l'art de la dialectique à l'orgueilleux et jaloux Bérenger, ce n'est point par cette voie philosophique et naturelle qu'il procéda contre lui. Que lui avons-nous entendu répondre à ce présomptueux novateur ? qu'il avait été condamné par les conciles des diverses provinces, par les suffrages unanimes des prélats catholiques, par l'Eglise ro-

maïns et les souverains pontifes ; que la formule de foi dressée contre lui au concile de Rome par le cardinal Humbert était moins l'ouvrage et n'était pas plus la croyance de ce docteur particulier, que du concile même, et de toutes les Eglises qui l'avaient reçue avec allégresse, en rendant grâces à Dieu de l'abjuration du coupable qu'elles croyaient sincère ; que telle était la croyance commune à laquelle il insultait ; mais que c'était le propre des hérétiques de se moquer de la foi des simples, et de vouloir tout subordonner aux prétendues lumières de la raison. « Pour moi, disait encore Lanfranc, je veux que vous sachiez, vous et l'univers, que, quand je n'aurais ni érudition, ni raisons pour prouver ma croyance, j'aimerais mieux être avec le vulgaire un orthodoxe ignorant et grossier, que d'être avec vous un hérétique poli et savant. Dieu m'est témoin, quand il s'agit des saintes lettres, que je ne voudrais ni proposer ni résoudre ces sortes de questions par la dialectique. » Nonobstant ces humbles et religieuses protestations, le docteur catholique ne confondit pas moins l'hérésiarque par les règles même les plus fines de cet art que par les moyens péremptoires de la tradition.

Le cardinal Humbert, de son côté, dressa, comme on l'a vu, une formule d'abjuration si nette et si précise, qu'elle fit à jamais le désespoir et l'opprobre de son souscripteur parjure. Une foule d'autres docteurs le confondirent avec la même facilité et le même succès. Il eut à peine quelques obscurs sectateurs, qui n'occupèrent pas la moindre ville, pas un seul village, comme le fit observer, dès le même siècle, Guimon, moine de Saint-Leufroi au diocèse d'Evreux. La secte retomba, presque à sa naissance, dans les ténèbres d'où elle sortait, et y demeura ensevelie durant quatre siècles, jusqu'à ce que le Seigneur permit au père des enfans de perdition de faire essuyer à l'Eglise la plus rude peut-être de toutes ses épreuves<sup>1</sup>. De là, ne pouvons-nous pas tirer au moins l'une de ces deux conséquences, ou que les ténèbres de l'âge d'ignorance n'étaient pas si profondes qu'on se le figure, ou que les lumières qu'on lui refuse n'étaient pas nécessaires pour la conservation du sacré dépôt?

Mais concluons plus décidément, après tant de faits certains dont la lecture suivie a porté l'évidence dans tous les esprits qui ne se sont point obstinés à la repousser : donc la lumière évangélique, au milieu des plus épaisses ténèbres que l'enfer ait exhalées, a toujours jeté des rayons assez vifs pour diriger l'enseignement des pasteurs et la soumission des fidèles; donc ni le neuvième ni le dixième siècle, ni aucun période, ni aucun point de la longue durée de l'Eglise, ne furent tellement couverts des ombres de l'ignorance, qu'on pût sans obstacle et sans réclamation changer la croyance universelle, la foi pratique, le culte public et journalier, qu'on pût introduire l'idolâtrie dans nos sanctuaires, qu'on y érigeât des éléments vides et purement figuratifs en un objet d'adoration quotidienne; donc l'ignorance du second âge ne fut pas aussi funeste que des sectaires sans pudeur ont osé le soutenir; donc cette ignorance monstrueuse, chimérique, impossible, n'est que l'invention mal conçue d'une secte qui n'avait rien de mieux à produire en sa faveur.

Allons plus loin, et faisons voir, par surcroît, quelle que soit ou qu'on suppose cette ignorance, que la Providence a fourni contre ses dangers des préservatifs surabondans. Et d'abord, le Sauveur, par ses divins oracles touchant les différentes épreuves de son Eglise, ne nous a-t-il pas suffisamment prévenus contre ce genre particulier de péril? Comme il fallait dans ses vues que la religion triomphât de la violence du paganisme, de la subtilité des hérésies, de l'abus de la science et du pouvoir, elle devait triompher de même de l'ignorance et de la barbarie, de la confusion et de la dépravation qui en sont la suite, du mauvais exemple même des premiers pasteurs. Il fallait que ce précepte évangélique : *Faites ce qu'ils disent, et non pas ce qu'ils font*, fût exécuté; et jamais son observation a-t-elle été plus admirable que sous le règne de ces vicieux pontifes, dont l'autorité, fondée uniquement sur la dignité de leur chaire, ne fut pas moins révérée des fidèles du dixième siècle? Mais ne revenons plus sur la

<sup>1</sup> Bibl. PP. Paris. t. vii. p. 36.

trempé des esprits de cet âge, sur l'heureuse simplicité qui leur rendit l'hérésie étrangère et comme impossible, sur la docilité de ces hommes à qui le seul titre coloré, dans plusieurs des souverains pontifes, suffit pour qu'ils reçussent leurs décrets avec la soumission la plus religieuse.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les secours ménagés par le Ciel, afin de perpétuer la saine doctrine : tels furent, avec une abondance qu'il ne s'agit plus que d'indiquer, les décisions des conciles, les décrets des papes, les écrits si soigneusement conservés des Pères, enfin les monumens et les renseignemens de toute espèce, comme les saintes images exposées dans nos temples, les ornemens sacrés, les cérémonies, les liturgies, les rituels et tous nos livres d'Eglise, l'enseignement public et assidu, les instructions familières ou catéchismes, la succession non interrompue des pasteurs et même des docteurs, dont le cours de l'histoire vous a jusqu'ici présenté la suite, et, pour ainsi dire, la généalogie et la descendance. Nous pourrions encore nous prévaloir de plusieurs institutions, qui montrèrent d'une manière sensible que le Ciel proportionnait ses secours aux besoins propres et particuliers de l'Eglise dans chaque situation. Telles furent les règles strictes et sages qu'établit Jean XI pour la canonisation des saints, et la forme de l'élection des papes, qui dure encore depuis Nicolas II, son auteur. Passons à ce qui est beaucoup plus en harmonie avec la simplicité du second âge que l'excès incompréhensible d'ignorance qu'on lui attribue, c'est-à-dire aux grandes vertus, et à la multitude presque incroyable de saints qui furent la ressource principale dont l'instituteur adorable de l'Eglise la prémunit alors contre la malignité du Prince des ténèbres. Malgré le renversement presque général des idées sur ce sujet, nous ne craignons plus que ce que nous avançons ait encore un air de paradoxe, après le récit impartial et l'examen éclairé des faits.

Dans l'âge de barbarie, dans les siècles malheureux qui en conservèrent longtemps l'âpre caractère, il y eut sans contredit des forfaits et des attentats énormes, des accès fréquens de fureur et de scélératesse, mille spectacles d'horreur qu'on ne peut encore se rappeler qu'en frémissant. Mais à cause de cela même pour opposer la digue de l'édification au torrent de la perversité et du scandale, le Seigneur y fit briller des vertus du premier ordre, et en nombre prodigieux; il proportionna la multitude et l'éclat des bons exemples au danger de la corruption. Nous ne finirions point ici, si nous voulions retracer tous les grands modèles proposés à l'émulation de la vertu, ou fournis contre la contagion du vice, durant la longue suite d'années qu'une habile a compris indistinctement sous la dénomination dont il lui importait de les flétrir. Renfermons-nous donc dans le période le plus décrié de cet âge, dans le dixième siècle et les commencemens du onzième. Passons même sous silence les saints personnages nés ou formés sous les climats où les ténèbres de la barbarie avaient eu le moins d'influence. Oublions une foule d'anachorètes comparables aux plus illustres Pères du désert, un saint Luc de Thessalie, un saint Paul de Latre, un saint Nicon d'Arménie, un saint Nil de Calabre, que peut encore revendiquer la Grèce, à qui appartenait cette province, et même un saint Siméon de Trèves, qui fournit dans cette ville la plus belle partie de sa carrière, mais qui avait été formé à la vie parfaite dans l'antique et saint monastère du mont Sinaï. Bornés strictement à notre Europe, aux contrées mêmes de l'Occident le plus en butte à la fureur et à l'impiété des Barbares, combien d'omissions encore n'aurons-nous point à faire, si, au lieu d'un tableau intéressant, nous ne voulons donner qu'un sec dénombrement et une sorte de calendrier ?

Ici l'abondance de la matière me réduit presque inévitablement à l'aridité et à l'ingrate concision du style. Quelle multitude, quelle nuée de saints de tout rang et de tout état, jugés dignes, honorés en effet d'un culte public et que je ne puis que parcourir de l'œil, que faire rapidement entrevoir ! Dans les lieux incultes, dans l'ombre du cloître, dans les travaux de l'épiscopat et de l'apostolat, dans les tourbillons d'affaires, d'intrigues, de passions dont les trônes sont le centre orageux, dans la confusion des révoltes, des révolutions, des ravages et des désordres, partout j'aperçois une foule d'hommes supérieurs à leur siècle.

cle, à leur propre nature, et pétris en apparence d'un autre limon que le commun des mortels. Dans la seule institution de Cluny, brillant fanal de l'Église pendant la durée de ces temps nébuleux, on compta autant de saints que d'abbés, presque autant de modèles de vertu que de religieux, beaucoup plus d'élèves dignes de l'épiscopat et du pontificat même, qu'on ne vit alofs de bons évêques et de grands pontifes. On alla souvent les chercher dans cette sainte école, et le malheur du temps fut qu'on ne les en tira pas tous. Un des plus grands malheurs de Rome en particulier, comme on l'a vu en son lieu, fut l'excessive modestie du saint abbé Mayeul, qu'on ne contraignit point de remplir la chaire apostolique, afin d'en exclure ainsi les indignes compétiteurs que les intrigues ou la violence imposaient au saint Siège.

Vous avez admiré, dans la même profession, et le bienheureux Jean de Gorze, sage de l'Évangile, qui rendit la piété respectable par son éloignement de la singularité et de tous les travers, solitaire magnanime, qui étonna les princes infidèles par toute l'élevation de sentiment que peut inspirer l'abnégation chrétienne : et le bienheureux Richard de Verduu, homme si intérieur qu'il fut surnommé la *grâce de Dieu*, panégyriste de la vie régulière, si bien préconisée par la voix éloquente des œuvres, que les empereurs s'empresaient de descendre du trône pour devenir ses humbles imitateurs : et le bienheureux Guillaume de Dijon, appelé Surrégie, à cause de sa ferveur exemplaire et de son zèle infatigable à tenir de toutes parts la règle en vigueur. Parlerai-je de S. Abbon de Fleury, martyr de cette religieuse discipline ? de S. Poppon de Stavelo, proposé par un empereur, aussi bon juge que grand saint, au gouvernement général de toutes les abbayes de l'empire ? de S. Romuald, cet anachorète encore étonnant après tous les prodiges de la Thébaïde ? de S. Pierre Damien, évêque, cardinal, légat chargé de toutes les légations d'éclat, et qui se trouva dans un état violent, jusqu'à ce que, dégagé de tous ces pompeux embarras, il pût se replonger, s'enterrer tout vivant dans la sainte obscurité de sa solitude ?

On n'admira pas moins, dans les fonctions pastorales et apostoliques, le grand S. Dunstan de Cantorbéry, S. Osuald d'York, S. Brumon de Cologne, dont le moindre lustre fut le sang impérial qui coulait dans ses veines ; les deux saints Adalbert, l'un apôtre des Russes et premier archevêque de Magdebourg, l'autre évêque de Prague et martyr en Prusse ; l'humble et docte Wolgang de Ratisbonne ; S. Udalric d'Augsbourg, dont les vertus à toute épreuve le firent placer le premier avec les solennités nouvelles au nombre des saints ; S. Bernouard d'Hildesheim, S. Bardon de Mayence, S. Gérard de Hongrie, avec une infinité d'autres. La chaire même de Pierre, si énormément profanée dans ce malheureux siècle par des pontifes qui, néanmoins, ne rendirent pas un seul décret contraire à la foi, ou à la discipline générale ou aux bonnes mœurs, reprit aussitôt après cette fatale éclipse, qu'interrompit même Renoit V, honoré comme saint à Hambourg où il mourut, reprit, disons-nous, toute son antique et sainte splendeur. Quelles taches, en effet, qui ne fussent effacées par la pureté de vie et les grands exemples du saint pape Léon IX ; par son activité, sa vigilance, sa fermeté inébranlable, par le mépris de tout respect humain, de tous les préjugés, de toutes les contradictions, de tous les périls ?

Sur le trône enfin, dans le rang auguste où Tertullien sembla douter qu'on pût être chrétien, Henri, duc de Bavière, puis empereur, montra qu'on pouvait être grand saint, s'illustra par des vertus dignes de l'émulation des plus parfaits solitaires. S<sup>te</sup> Cunégonde, son épouse, après une longue suite d'années de mariage, porta dans une communauté de vierges une intégrité d'innocence qui fut encore pour elles un sujet d'admiration. Les impératrices Richarde, Mathilde, Adélaïde, trouvèrent pareillement leur sanctification dans un rang funeste à l'innocence de tant d'autres. Les saints rois Edouard d'Angleterre, Harold de Danemark, Olaf de Norwège, recueillirent dans ce champ ingrat la palme du martyre. En Hongrie, S. Etienne vous a moins paru le roi que l'apôtre de son peuple, et vous avez cependant vu la vie tout angélique de S. Emeric, son fils et son héritier, renchérir encore sur la vertu de son père. Nous ne finirions point même en ne présentant que les prodiges et les phénomènes : mais la lecture ex-

qu'issue que nous venons de tracer, suffit à nos vues. Qu'on juge à présent si c'est de l'ignorance qui étouffe les dons de Dieu, ou de l'heureuse simplicité qui les rend féconds, que le second âge de l'Eglise doit prendre sa qualification. Laissons néanmoins à l'hérésie son triomphe imaginaire, et supposons cette ignorance telle qu'il lui a plu de la dépeindre. Qu'en inférerait-on, avec un sens droit et quelque reste de principes, sinon que le miracle de la conservation de l'Eglise n'en devient que plus sensible ?

Après tout, les vérités fondamentales du salut, c'est-à-dire, tous les articles vraiment de foi et la discipline strictement évangélique, n'ont jamais varié. Les décisions portées dans le premier âge ont encore la même autorité dans le dernier. Les symboles de Nicée et de Constantinople se retrouvent tout entiers dans les saints décrets de Trente. Il en est de même des principes essentiels de la morale et de la discipline, du régime ecclésiastique, de la forme de la hiérarchie, de la distinction et de la subordination entre les ordres divers de la cléricature, du culte public, des cérémonies et des décorations sacrées, de la célébration des saints mystères, du fond de la liturgie et de tous ses points capitaux, de la prière pour les morts, du respect des reliques et des saintes images, de la nécessité des œuvres de pénitence, de la virginité même et des autres vœux monastiques ; en deux mots, soit en matière de dogme, soit en principes de morale, tout ce que l'Eglise, en quelque position qu'elle se trouvât, tout ce qu'un seul concile œcuménique a jamais déclaré nécessaire ou utile pour le salut, est demeuré dans la même estime jusqu'à nos jours. Comparez l'état présent de l'Eglise où vous avez le bonheur de vivre, à ce que vous avez lu jusqu'ici de l'histoire du dogme et de la discipline, aux décisions des conciles, aux décrets des souverains pontifes, aux instructions unanimes des Pères, aux anciennes liturgies, à celle de S. Jean Chrysostôme, par exemple ; n'y trouverez-vous pas la plus exacte conformité, ou du moins, car nous aimons à écarter jusqu'à l'ombre de contention, n'y verrez-vous pas une conformité suffisante pour rendre notre argument irréfragable pour vous assurer que l'Eglise d'aujourd'hui est encore celle des Léon, des Augustin, des Jérôme, des Chrysostôme, des Basile, des Ambroise, des Athanase ?

Quant aux règles des mœurs, comme plus familières à tous les fidèles, comparons-en plus particulièrement les institutions primitives à l'enseignement de nos jours, de tous les temps, et plus spécialement encore des siècles décriés par de si malignes hyperboles. Les préceptes évangéliques, la loi de l'abnégation chrétienne, du détachement des choses terrestres, de l'estime unique des biens invisibles, du crucifiement de la chair avec ses concupiscences, de l'unité et de l'indissolubilité du lien conjugal, du pardon des injures et de l'amour des ennemis ; ces lois, mieux observées dans les temps primitifs que dans les siècles suivans, ne furent pas moins connues dans ceux-ci, ne furent jamais réputées moins indispensables. Les commandemens de la loi appelée naturelle et divine, qui, tout gravés qu'ils sont dans nos cœurs, n'y résistent pas à nos penchans, furent dans tous les siècles chrétiens les élémens de la première instruction, et sont encore aussi familiers au simple peuple qu'aux docteurs consoumés. Les commandemens mêmes de l'Eglise, ou, pour parler plus exactement, ses droits divins sur notre obéissance, étendus, resserrés, modifiés selon les besoins des temps et les règles d'une administration sage, se sont toujours maintenus, quant à leur substance, dans le même degré d'activité et de vigueur. Si nous rentrons dans le détail des lois canoniques et cléricales, nous retrouverons dans tous les âges le même régime pour tout ce qui touche à la discipline vraiment évangélique, et même à la dignité de l'état cléricale.

Il y eut, on ne le sait que trop, des espaces de temps extraordinairement nébuleux, dont les épaisses et malignes vapeurs ternirent jusqu'aux vases du sanctuaire, jusqu'à l'intégrité des mœurs sacerdotales, qui sont la première leçon des peuples. Dans les commencemens du onzième siècle, la simonie et l'incontinence des clercs montèrent à un point où la correction ne parut pas moins dangereuse que l'impunité. Vous y avez vu les princes, les protecteurs naturels des canons, et à leur tête l'empereur Henri IV, mettre les dignités ecclésiastiques

l'encêbre, et au moyen des sommes qu'ils en retiraient, se rendre indulgens pour la dissolution des vils mercenaires qu'ils en avaient investis. De là tant de contradictions et de revers, qui mirent le courage de S. Grégoire VII à de si longues épreuves, sans jamais l'écartier du plan de réforme qu'il avait conçu, ou du moins perfectionné d'après quelques-uns de ses prédécesseurs, et principalement Léon IX. S'il n'eût pas le temps de consommer cette grande entreprise, s'il n'extermina pas entièrement la simonie et l'incontinence, il porta du moins le coup mortel à ces deux monstres, qui ne firent plus que languir depuis, et qui n'opposèrent que des mouvemens convulsifs, que d'impuissans efforts, aux justes vengeurs des canons. Ainsi les corrupteurs de cette discipline immuable trouvèrent leur ruine dans l'âge même qui les vit naître.

Cependant certains critiques prétendent qu'en vengeant l'honneur de l'Eglise, et en la rétablissant dans la possession de ses droits inaliénables, S. Grégoire VII en méconnaissant les limites, et anticipa sur ceux de l'empire. Grégoire VII ! s'écrient-ils ; mais ce nom est pour toujours exilé du temple des philosophes, et bien des catholiques même ont quelque honte de le prononcer. Grégoire VII ! mais quel homme sage voudrait ressusciter cet ennemi de la paix et du trône, déterrer les os et ranimer le squelette de ce pape séditionnaire, chef de révoltés, d'usurpateurs et d'assassins ? Critiques aveugles, cette folle, si c'en est une, sera la nôtre ; nous qui sommes catholiques, qui craignons Dieu et obéissons à l'Eglise, aurions-nous la bassesse, pour plaire aux enfans de ténèbres, d'arracher à Grégoire le titre et la couronne de saint ? Ce n'est pas de Grégoire VII, mais de S. Grégoire VII, que nous prenons la défense. Penseurs, pardonnez-nous ; catholiques, ne nous abandonnez pas ; nous plaçons la cause d'un saint pontife, avec la dévotion qui convient à des philosophes, et avec la philosophie qui convient à des chrétiens. Pourquoi ne pourrait-on pas être en même temps philosophe et chrétien ? Sans approfondir l'opinion du domaine des papes sur les royaumes, il nous serait facile de défendre la prudence de S. Grégoire VII en ce point. Sans examiner si le pape a l'autorité, pour le bien spirituel de l'Eglise, d'ôter le royaume temporel aux princes chrétiens, quand ils s'en rendent indignes par leur révolte contre l'Eglise, nous pourrions soutenir, et d'une manière victorieuse, que S. Grégoire, en excommuniant Henri, n'a agi, ni avec précipitation, ni avec colère, ni avec imprudence ; car il avait l'exemple de ses prédécesseurs : il a été approuvé par les personnes les plus respectables des âges suivans ; il a été unifié par les conciles mêmes de l'Eglise. Or, un homme qui agit selon l'exemple d'autres hommes vertueux, qui ne suit pas ses caprices, mais le conseil des gens les plus éclairés, un homme dont la conduite est approuvée par les savans et les sages de plusieurs siècles, et imitée par l'Eglise, n'est assurément pas un imprudent, mais un homme très-circonspect. Il faut donc être bien téméraire pour accuser S. Grégoire VII de colère, d'imprudence, de fanatisme.

Mais, au lieu de nous borner à justifier ainsi ce grand pape, pourquoi dissimulerions-nous que l'Eglise a cru pouvoir employer la même autorité que S. Grégoire VII sur le temporel des princes ? Les partisans de la puissance temporelle indirecte du pape ont précisément établi sur ce fait un argument qu'ils regardent comme inexpugnable en faveur du souverain pontife. Voici ce qu'ils ont dit :

« L'Eglise universelle, ou le pape avec l'Eglise universelle, a mis la main au temporel des princes chrétiens pour des causes spirituelles, et a même délié leurs sujets du serment de fidélité : donc l'Eglise universelle a cru avoir reçu de Dieu, en vertu de son institution, cette juridiction et cette autorité. » L'antécédent est un fait historique, la conséquence est bien évidente. D'après cela ils vont plus loin, et ils ajoutent : « Ou l'Eglise s'est trompée dans cette opinion, ou elle ne s'est pas trompée. Si elle ne s'est pas trompée, voilà de votre aveu l'autorité ecclésiastique établie sur le temporel des princes. Si elle s'est trompée pendant si long-temps et si constamment, montrez-moi dans l'Eglise l'assistance permanente du Saint-Esprit qui lui a été promise. Quoi ! l'Esprit-Saint assiste perpétuellement son Eglise, et il a permis en elle pendant tant de siècles une opinion fautive, despotique, tyrannique, séditionnaire ! Il est vrai

» que l'Eglise n'a pas fait sur ce point de décision formelle; mais on peut dire  
 » qu'elle a fait une décision pratique, quand elle a prescrit à ce sujet des lois  
 » qu'on devait observer dans tout le christianisme. Et une Eglise assistée du  
 » Saint-Esprit pourrait prescrire des lois despotiques, tyranniques, séditieuses!  
 » Qui serait encore obligé d'obéir à une Eglise de cette espèce? Ce n'est plus une  
 » Eglise, mais une société de fanatiques et de révoltés. » J'avoue que cet argument  
 m'a fait pâlir et trembler, parce qu'il me semblait que ces papistes voulaient à  
 toute force m'entraîner à leur opinion; d'autant plus que, lisant dernièrement  
 la réponse du doyen de la faculté de Louvain, en 1789, à la cinquième interroga-  
 tion doctrinale du cardinal archevêque de Malines, j'ai vu qu'il dit, d'après les  
 théologiens : *Quant à la discipline générale, il ne peut arriver que l'Eglise uni-  
 verselle prescrive une discipline nuisible et illicite.* Comment donc, ai-je repris  
 en moi-même, l'Eglise universelle a-t-elle prescrit que les princes fauteurs d'hé-  
 rétiques soient déchus de leur dignité, si c'était une loi nuisible et illicite? Com-  
 ment les théologiens, les docteurs, les papes, les saints, les conciles œcuméni-  
 ques ont-ils agi si long-temps d'après cette opinion, et se sont-ils trompés tous  
 ensemble? J'avoue que je ne puis trouver à cette objection une réponse claire  
 et concluante.

J'ai voulu consulter un auteur moderne catholique français, l'auteur de l'ou-  
 vrage *Des deux puissances*, qui s'efforce de répondre à ces objections (p. 2,  
 c. 1, part. 1). Mais, à dire vrai, ses réponses ont augmenté mon embarras,  
 parce qu'elles semblent être celles d'un homme qui s'aperçoit qu'il ne peut ré-  
 pondre clairement et directement. Appréciés son système, quoique, pour le  
 combattre, nous soyons obligés de citer et de discuter des faits qui n'appartiennent  
 qu'à la suite de cette *Histoire*. Il dit d'abord (n. 4) que le troisième et le  
 quatrième concile de Latran n'étaient pas compétens pour dépouiller les héré-  
 tiques de leurs biens, mais que les décrets de ces conciles sur ces matières  
 étaient autorisés par le consentement des princes qui y assistaient ou en per-  
 sonne ou par leurs ambassadeurs. Mais si ces conciles n'avaient pas une jurisdic-  
 tion compétente à cet égard, pourquoi donc agissaient-ils de cette manière?  
 C'est là ce que je demande, et vous me répondez : parce que les princes autori-  
 saient leurs décrets. Premièrement, c'est là une explication arbitraire. Dans les  
 décrets de ces deux conciles, on ne fait aucune mention des princes, et ces  
 décrets sont mêlés avec tous les autres, qui regardent les matières ecclésiasti-  
 ques. Dans le quatrième de Latran, on veut que, pour punir les fauteurs d'hé-  
 rétiques, on ait recours au pape, et non aux princes : *Significetur hoc Summo  
 Pontifici, ut ex tunc ipse vassallos ab ejus fidelitate denuntiet absolutos.* Se-  
 condement, il n'est pas vraisemblable que les princes donnassent leur consen-  
 tement à un décret qui les touchait au plus vif, sans la condition du moins  
 d'avoir recours à leur autorité. Enfin, si le concile n'était pas compétent pour  
 dépouiller les hérétiques de leurs biens, si le pape n'a pas en certains cas l'au-  
 torité de déclarer les vassaux déllés du serment fait à leurs souverains, on doit  
 trouver bien moins compétente à cet égard l'autorité des princes, qui ne peu-  
 vent s'ingérer dans la religion des états de leurs égaux. Comment donc pou-  
 vaient-ils communiquer à l'Eglise ou au pape une autorité qu'eux-mêmes  
 n'avaient pas?

Cet auteur fait observer (n. 5), sur la déposition de Raimond, comte de  
 Toulouse, que Philippe-Auguste, ducel dépendait le comté, avait envoyé  
 au pape le jugement de son vassal. Mais à quoi bon envoyer ce jugement  
 au pape, s'il n'avait aucune juridiction dans cette affaire? On découvre plutôt,  
 dans ce recours au pape, que le roi de France le reconnaissait comme juge de  
 cette cause. Sur l'autorité du concile de Lyon, l'auteur répond (n. 6) : La dé-  
 position de Frédéric II est un fait, et non un décret dogmatique, et encore ce  
 fait personnel à Innocent IV ne décide rien; la sentence ne fut prononcée qu'en  
 son nom et en présence seulement du concile, *présente concilio*, non avec le  
 mot *approbante concilio*, qui se trouve dans les décrets auxquels le concile  
 avait concouru avec le pape. Il est vrai que la déposition de Frédéric est un  
 fait. Mais si le pape Innocent n'avait pas le droit compétent, c'était un fait

on peut dire  
 sujet des lois  
 assistée du  
 séditieuses!  
 est plus une  
 et argument  
 voulaient à  
 ernièrement  
 e interroga-  
 ; d'après les  
 l'Eglise uni-  
 , ai-je repris  
 uteurs d'hé-  
 llicite? Com-  
 ecuméni-  
 rompés tous  
 pousse claire

eur de l'ou-  
 tions (p. 2,  
 n embarras  
 ne peut ré-  
 que, pour le  
 n'appartien-  
 oisième et le  
 ler les héré-  
 ces matières  
 t ou en per-  
 une juridis-  
 e manière?  
 nces autori-  
 re. Dans les  
 nces, et ces  
 ecclésiasti-  
 uteurs d'hé-  
 hoc Summo  
 solutos. Se-  
 eur consen-  
 du moins  
 pétent pour  
 ins cas l'au-  
 rains, on doit  
 qui ne peu-  
 t donc pou-  
 eux-mêmes

il, comte de  
 avait envoyé  
 e jugement  
 uvre plutôt,  
 me juge de  
 . 6) : La dé-  
 et encore ce  
 oncée qu'en  
 non avec le  
 s le concile  
 Frédéric est un  
 fait un fait

despotique, tyrannique, séditieux, non-seulement présente concilio, mais d'après une mûre délibération avec le concile ; *Cum fratribus nostris et sacro concilio deliberatione præhabita diligentibus* ; et accompagné d'une démonstration publique par laquelle le concile non-seulement l'approuvait, mais y concourait avec toutes les formalités : *Candelis accensis in dictum imperatorem Fredericum, qui jamjam imperator non est nominandus, terribiliter fulgurarunt*. Ces circonstances sont bien remarquables, pour faire connaître l'approbation du concile à la déposition de Frédéric. Et il faut observer que les princes n'y consentirent certainement pas, ni Frédéric contre qui l'on agissait, ni les autres qui n'avaient aucune juridiction sur l'empereur. Ce fut donc le pape qui agit dans cette déposition par autorité ecclésiastique, en présence, avec la délibération et le concours d'un concile œcuménique. Quant à Jules II, au concile de Latran de 1512, et au concile de Trente, cet auteur répond (*ib. n. 9, 10*) : « Nous désapprouvons la conduite de Jules II, et nous ne mettons pas le concile de Latran, qu'il tint en 1512, au nombre des conciles œcuméniques. » Nous avouons que les canons du concile de Trente, quant aux dispositions qui concernent le temporel, passent les limites de leur juridiction ; mais c'est une maxime généralement reçue que de tels décrets émanés de l'une ou de l'autre puissance reçoivent leur validité du consentement exprès ou tacite de la puissance compétente. » Quand on ne voudrait pas regarder le concile de Latran comme œcuménique, quoiqu'il soit regardé comme tel par la plupart des auteurs catholiques, il faut cependant avouer que ce fut un concile assez nombreux, composé de 114 évêques, de 18 cardinaux, de beaucoup d'abbés et de docteurs, et qu'il ne suffit pas de désapprouver Jules II, mais qu'il faut aussi désapprouver tout le concile qui approuva le décret du pape. L'explication des décrets du concile de Trente, par laquelle on suppose le consentement de la puissance séculière, est tout-à-fait arbitraire. Le concile agit toujours de son autorité propre, et il ne serait pas pardonnable à un concile œcuménique de dissimuler la concession des princes, s'il en avait eu besoin pour ses décrets. Mais la vérité est qu'un prince n'a pas droit de dépouiller un autre prince de sa juridiction à cause de l'abus du duel, et je ne voudrais pas même dire qu'il puisse déposer pour cette raison ses feudataires. Comment donc la puissance séculière a-t-elle communiqué au concile de Trente l'autorité qu'elle n'avait pas elle-même ?

L'auteur allégué surtout, avec Bossuet, la parité des princes séculiers, et dit qu'ils se sont aussi arrogé quelques droits ecclésiastiques, et que cela s'est fait avec le consentement du moins tacite de l'Eglise ; donc, concluent-ils, l'Eglise peut aussi s'être arrogé des droits temporels avec le consentement tacite de la puissance séculière. Mais cette parité ne vaut rien, parce qu'il n'est pas étonnant qu'un prince se soit emparé d'un pouvoir qu'il n'avait pas, et que l'Eglise, par prudence, l'ait quelquefois dissimulé, tandis qu'il serait très-étonnant que l'Eglise entière, assistée du Saint-Esprit, eût envahi les droits des princes, et il ne le serait pas moins que les princes y eussent consenti, sans se croire obligés à y consentir. Il n'y aurait rien d'extravagant dans l'usurpation des princes et le silence de l'Eglise, mais il y aurait beaucoup d'extravagance dans l'usurpation de l'Eglise et le silence des princes. Ainsi cette parité n'a ici aucune force. Dans tout ce qu'on veut démontrer, pour savoir si on a trouvé le centre de la vérité, il faut surtout attaquer la plus forte objection des adversaires, et voir si les principes qu'on a posés la détruisent directement et clairement, de sorte que les auditeurs s'écrient spontanément : *Vous avez vaincu*. Autrement vous pourriez composer de gros volumes, mais ils ne réussiraient pas même à faire bien comprendre au lecteur la thèse que vous voulez établir. J'ai toujours été surpris de la marche que tient l'auteur du livre intitulé : *Defensio declarationis conventus Cleri Gallicani an. 1682*. Il soutient que le pape n'a aucune puissance ni directe ni indirecte, pour aucun motif, dans aucune circonstance, de déclarer les sujets déliés du serment de fidélité envers le souverain légitime. J'ai lu ce livre avec la plus grande attention ; je voulais surtout y trouver la solution de l'argument fondamental de ceux qui soutiennent que

le pape a cette puissance indirecte, mais je ne l'ai pas vue. J'ai trouvé un examen très-minutieux de faits historiques, mais on n'attaque pas la raison fondamentale des adversaires, et il semble qu'on lui porte un respect infini. Mais s'ils se vantent qu'elle est inexpugnable, que devons-nous leur répondre? Si l'auteur avait prouvé dès le commencement que le serment de fidélité est indissoluble de sa nature, même quand le prince contrevient évidemment et avec violence aux conditions exprimées dans le serment, et qu'en conséquence le pape ne peut jamais déclarer délié un serment qui intrinsèquement et de sa nature est obligatoire dans tous les événemens extraordinaires, alors on aurait attaqué l'ennemi dans ses retranchemens, et les spectateurs auraient pu juger avec sûreté à quel parti ils devalent s'attacher; alors l'examen des faits aurait pu être plus succinct, parce qu'il n'y a pas de fait qui prouve un droit, quand ce droit est insoutenable. L'auteur aurait épargné les deux tiers de son travail, et le lecteur qui demande à être instruit et persuadé aurait été plus satisfait.

S. François de Sales répondit à une personne qui l'interrogeait sur les droits du pape à cet égard : « Vous me demandez une décision difficile et inutile. Difficile, non en elle-même, parce que ceux qui la cherchent par la voie de la charité la trouvent facilement; mais difficile, parce qu'en ce siècle où il y a tant de cerveaux ardents et portés aux disputes, il n'est pas aisé de dire quelque chose qui ne blesse pas ceux qui se donnent pour dévoués au pape et aux princes, qui ne veulent pas s'écarter des extrémités, et ne remarquent pas qu'on ne peut faire pis à un père que de lui ôter l'amour de ses enfans, ni à des enfans que de leur ôter le respect qu'ils doivent à leur père. Mais je dis inutile, parce que le pape ne demande rien de cette espèce aux rois et aux princes; il les aime tous tendrement, désire la fermeté et la stabilité de leurs couronnes, vit en paix et en amour avec eux, et ne fait presque rien dans leurs Etats, même pour les affaires purement ecclésiastiques, que de leur agrément. Ainsi à quoi bon examiner son autorité sur le temporel et par là ouvrir la porte à la dissension et à la discorde?... Il y a une grande et réciproque obligation entre le pape et le roi, obligation invariable qui s'étend jusqu'à la mort inclusivement, obligation naturelle, divine et humaine, par laquelle le pape et l'Eglise doivent fournir leurs forces spirituelles aux princes, et les princes leurs forces temporelles au pape et à l'Eglise. » Voilà ce que dit S. François de Sales. Le fait est que les papes des derniers siècles n'ont pas exercé cette puissance; mais il faudrait avoir lu avec attention l'histoire du moyen âge, où, les sciences étant comme anéanties, les peuples ne respiraient qu'usurpations, ravages, homicides, et les petits souverains entre lesquels l'Europe était partagée, spécialement l'Allemagne et l'Italie, étaient sans cesse en guerre entre eux. Alors on comprendrait facilement pourquoi l'on adoptait quelques maximes plus efficaces, sans qu'on en fût étonné. Alors on comprendrait comment les papes étaient, pour ainsi dire, les arbitres de la paix et de la guerre en Europe, et comment les princes eux-mêmes dépendaient de leur jugement dans ces affaires, parce qu'ils savaient que, sans un juge et un arbitre commun, ils ne pouvaient ni monter sur le trône en sûreté, ni y rester en tranquillité, quelques droits et quelques raisons de possession qu'ils eussent. Alors on pourrait prudemment conjecturer que, sans l'influence des papes sur les affaires politiques de l'Europe, elle aurait probablement toujours été déchirée par des guerres intestines, de manière à ne plus jamais sortir de ses cendres. Quelques désordres que pût produire l'autorité des papes de ces temps, il n'y a rien de comparable aux maux beaucoup plus grands qui eussent désolé cette partie de la terre, si l'autorité pontificale ne fût accourue pour les empêcher ou les faire cesser. On reconnaîtrait encore que, si les Turcs et les Sarrasins n'ont pas plus fait de ravages en Europe, si les Maures ont abandonné l'Espagne et n'ont pas infecté toute l'Italie, tout cela est dû aux papes, qui, par la ligue des croisades et par le secours des revenus de l'Eglise, ont empêché que les hordes d'Asie et d'Afrique ne dévastassent pour toujours ces heureux pays, en y apportant leurs vices barbares et leur

ignorance féroce. Alors on apprendrait que le salut et la vie radicale des sciences de nos jours est due, en grande partie, à l'extension du pouvoir des papes, qui, tandis que les autres princes en avaient abandonné le soin et la protection, s'occupèrent d'ériger et de soutenir, par leur autorité et des privilèges, les plus fameuses académies d'Europe. On verrait alors que la régénération du bon goût, le retour des arts et l'étude des langues sont dus spécialement aux papes, non-seulement par l'effet de la protection que leur accorda la cour romaine, mais aussi parce que cette cour attira en Italie les hommes les plus savans des heureuses contrées de l'Asie, à l'occasion de la réunion des Grecs à l'Eglise latine. On verrait très-clairement que ce furent les opinions de ce temps sur l'autorité temporelle du pape qui facilitèrent et autorisèrent les nouvelles conquêtes des princes européens en Amérique, qui procurèrent à l'Europe tant de nouvelles productions et de si grandes richesses. D'après cela, affecter de dissimuler des avantages si manifestes causés par l'influence des papes de ces siècles, et auxquels nous participons, publier, au contraire, le tableau infidèle de la prétendue ambition pontificale dans un siècle où il n'y en a plus aucune trace, ce ne peut être que l'effet de l'animosité et de l'ingratitude. Le philosophe admirera plutôt la divine providence qui a su alors procurer tant d'avantages à l'Eglise et à l'Empire.

Mais, pour revenir à notre hût principal, qui ne voit, d'après toutes ces réflexions, qu'on ne peut absolument incriminer S. Grégoire VII, puisque personne ne doutait que son opinion ne fût vraie dans son siècle et dans les siècles postérieurs, et que même dans le siècle des lumières un bon philosophe ne pourrait démontrer qu'elle fût fautive. Laissez donc à ce zélé pontife la couronne de saint, ou démontrez-moi clairement qu'il a mérité de la perdre. Puis-je demander moins ?

Il en est des superstitions qu'on attribue au règne de l'ignorance, ainsi que des autres abus. Elles dèrent leur origine, non pas au défaut d'instruction, mais à l'indocilité présomptueuse qui la dédaignait, et qui prétendait encherir sur la simplicité de l'enseignement ordinaire. Qu'on y fasse attention : la superstition, celle au moins qui fait secte et se perpétue, provient de la même source que l'hérésie et l'impiété de système, c'est-à-dire, de l'orgueil et de l'obstination. De là vient que les observances les plus superstitieuses sont bien souvent le partage de ce qu'on appelle esprits forts. Mais, sans sortir de notre sujet, que de preuves de fait nous fournissent encore ici les canons des conciles ; les avissemens et les décrets des papes, les écrits d'une foule de docteurs du temps contre les superstitions régnantes ? Qu'il vous souvienne en particulier de ce qu'écrivait Hincmar de Reims et Amolon de Lyon contre les différentes manières de tenter Dieu, décorées du nom spécieux d'épreuve ou de sort des saints. Tous les vices, tous les travers, toutes les erreurs, dans tous les genres et dans tous les siècles, ont été marqués du signe qui leur convient, en traits assez noirs, pour qu'ils ne surprissent que ceux qui voulaient bien être surpris.

Non, non, il n'est aucun genre de reproche que l'homme ingrat puisse, avec la moindre apparence de raison, faire à l'Eglise, la divine institutrice et la bienfaitrice universelle du genre humain. Ici, quel vaste champ s'ouvre encore devant nous ! N'est-ce pas dans les écoles des cathédrales et des cloîtres que se sont conservés, avec les écrits des Pères et des saints docteurs, que se sont transmis et multipliés les institutions des législateurs et des philosophes, les fastes des peuples et des empires, les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie, les élémens de toutes les sciences et de tous les arts, les langues même, les chiffres et les calculs divers, l'écriture et l'usage de la lecture ? Que Gerbert de Reims ait puisé à cette source ou dans les livres arabes, n'est-ce pas toujours à une école chrétienne du dixième siècle, que l'Europe par là est redevable de l'origine ou de l'usage des procédés mathématiques, et de tant d'autres connaissances comprises sous ce nom ? L'usage des hymnes et des cantiques sacrés dans nos temples ne conserva-t-il pas aussi dans les plus mauvais temps, sinon les grâces de la poésie, du moins son mécanisme, et n'y a-t-il pas même dans quelques pièces, telles que le *Dies iræ* et le *Stabat mater*, plus de senti-

ment, plus d'énergie et d'élevation qu'on n'en trouve dans le poëme séculaire, par exemple, du premier lyrique de l'ancienne Rome? La musique ne dut sa culture et ses progrès modernes qu'à nos chants d'Eglise, qu'à nos chœurs augustes auxquels les rois ne dédaignaient pas de mêler leurs accords, et dont les chœurs profanes s'empresrent encore aujourd'hui de s'approprier les taens. Il n'est pas moins indubitable, c'est un point de fait, que l'art de la parole doit son existence aux instructions, aux exhortations solides, au moins par le fond des choses, qui ne cessèrent jamais de retentir dans le lieu saint. Que dirai-je de l'architecture, si florissante au commencement du onzième siècle, qui nous a laissé nos plus belles cathédrales, et plus encore, au temps de la construction de ces superbes églises de Pise et de Florence, d'où Michel-Ange s'est fait gloire de tirer ses plus riches dessins pour Saint-Pierre de Rome?

L'art même de la législation et de la politique, la science du gouvernement a trouvé ses principes et ses modèles dans les décrets des conciles, a eu pour berceau ces assemblées mixtes de prélats et de seigneurs, où les affaires de l'Etat se traitaient en commun avec celles de la religion. Les négociations entre les Etats divers et l'harmonie entre les différens membres d'un même Etat, la police, le commerce, l'exercice des arts de première nécessité, en un mot, tous les avantages de la vie sociale et le corps même de la société, dans un temps où la barbarie devait comme nécessairement la ruiner sans ressource, ont subsisté par le moyen des fêtes et des assemblées religieuses, qui formaient presque le seul lien qui restât entre les hommes. Et sans cela, que serait l'Occident, depuis les irruptions et les ravages des Goths, des Vandales, des Huns, des Sclaves, des Normands? Ce serait une terre semblable à celle des Cannibales et des Hottentots, épars dans les forêts avec les tigres et les léopards, ou comparable tout au plus aux côtes de la Barbarie et de l'Indostan. Les Barbares du Nord devalent naturellement faire de l'Europe ce que les Arabes et les Tartares ont fait de l'Inde et de l'Afrique: et l'Europe chrétienne a communiqué à ces hommes, qui n'avaient presque plus d'humain que la figure, un degré de police et de vertu, que toute la puissance et l'habileté romaine n'avaient pu lui donner à elle-même.

Mais, sans approfondir davantage cette matière, n'en pouvons-nous pas conclure, ainsi que de tous les autres objets que nous venons de vous mettre sous les yeux, que les siècles nommés si généralement ténébreux ne l'ont pas été à beaucoup près autant qu'on l'a voulu persuader? C'est la conséquence que Fleury lui-même a adoptée. Ajoutons, avec lui, qu'il faut chercher la lumière et la vertu là où elles se sont trouvées en chaque temps.

Dans le cours du septième et du huitième siècle, la religion s'affaiblit en France et en Italie: mais elle montra toute sa force en Angleterre. Dans le neuvième siècle, elle refleurit en France; d'où elle porta, durant le dixième, les rayons les plus vifs jusque dans les contrées sauvages de la Germanie. Tandis que sous les Musulmans elle éprouvait les revers les plus déplorables en Orient, en Afrique, en Espagne, elle faisait en revanche d'immenses conquêtes en Saxe, en Danemark, en Suède et en Norwége, en Russie, en Pologne et en Hongrie. L'Espagne elle-même, au milieu de ses ruines et de ses angoisses, renouvela le grand spectacle des premiers martyrs, avec un éclat digne de ses plus beaux jours. Malgré tous les assauts et les triomphes de la barbarie, malgré le renversement des trônes et le bouleversement de la terre, l'Eglise, fondée sur le roc, est demeurée inébranlable, toujours servant de signe et de phare aux peuples, toujours rayonnant de splendeur et fixant tous les regards, toujours majestueuse dans l'ordre de son culte, dans la dignité de ses cérémonies, dans la célébration de cet auguste sacrifice, dont le spectacle imprimait un religieux effroi à l'impiété même.

Toujours elle eut ses pasteurs, ses docteurs et ses apôtres, ses martyrs au besoin, une succession continue de vierges et de pauvres volontaires, des exemples frappans de vertu dans tous les genres et dans tous les états, des modèles d'autant plus multipliés et plus éclatans, que les autres sources de lumière devenaient moins fécondes. On ne peut tirer à conséquence les dérèglemens par-

ticuliers, ni les abus regardés et condamnés comme abus. Jamais ils n'empêchèrent de former la foi commune et les mœurs publiques sur l'Écriture et la tradition, d'étudier l'une et l'autre avec fruit, d'enseigner et de professer non-seulement les principes fondamentaux, mais tous les articles de la croyance et de la morale chrétienne. Tout ce qu'on avança jamais de contraire porta manifestement l'empreinte de l'irréligion et de la corruption. Car enfin l'Église tombe en ruine, ou n'a plus qu'une existence précaire et fortuite, si l'on peut assigner un temps où la science de la religion y fut anéantie. C'est ce qui devrait seul nous tenir en garde contre les allégations intéressées de l'hérésie, quand d'ailleurs elles ne se trouveraient pas démenties par les faits et les monumens de tous les siècles. Mais eût-elle réussi à changer toutes les idées, ce renversement éphémère, dès qu'on en sait l'histoire, n'a rien qui puisse faire illusion à un jugement sain. N'oublions jamais qu'un fourbè, quelques lâches et un certain nombre d'enthousiastes, peuvent opérer seuls ces sortes de révolutions.

me séculaire,  
ne ne dut sa  
chœurs au-  
rds, et dont  
trier, les ta-  
t de la parole  
u moins par  
eu saint. Que  
ième siècle,  
pa de la con-  
el-Ange s'est  
me?

ouvernement  
a eu pour  
affaires de  
lations entre  
ême Etat, la  
un mot, tous  
ns un temps  
ource, ont  
si formaient  
que serait  
andales, des  
à celle des  
et les lég-  
l'Indostan.  
que les Ara-  
hrétienne a  
ne la figure,  
été romaine

us pas con-  
mettre sous  
at pas été à  
quence que  
lumière et

affaiblit en  
ans le neu-  
xième, les  
ioie. Tandis  
en Orient,  
es en Saxe,  
n Hongrie.  
nouvela le  
olus beaux  
ré le ren-  
dée sur le  
e aux peu-  
jours ma-  
s, dans la  
religieux

artyrs au  
des exem-  
s modèles  
nière de-  
ens par-

---

## LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT D'URBAIN II EN 1088, JUSQU'À LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS EN 1099.

Le relâchement de la discipline et la dépravation des mœurs sont les effets naturels de l'ignorance et de l'oubli des saintes règles. On doit beaucoup moins s'étonner des abus établis dans les trois siècles qui vont servir de matière à la troisième partie de cette *Histoire*, qu'on n'y doit admirer la pureté constante de l'enseignement public, et les exemples de vertu qui ne cessèrent de troubler la coupable sécurité de ceux qui s'en écartaient. C'est là le point fixe qu'il ne faut jamais perdre de vue, en observant les différentes innovations et les scandales qui vont se produire. Les scandales sont alarmans sans doute pour la simplicité de la foi et la tendre piété : mais ces alarmes, converties en admiration, augmentent la piété et affermissent la foi, quand on voit les vrais principes prévaloir constamment sur ces erreurs ou ces égaremens particuliers. Car enfin tous ces nuages se sont dissipés, et la vérité sainte, comme un astre plus radieux après l'éclipse, est sortie de ces ombres avec toute sa splendeur ou sa pureté primitive ; elle est parvenue jusqu'à nous dans toute son intégrité, pour parvenir de même aux générations à venir, jusqu'à la consommation des siècles. Plus les puissances des ténèbres s'efforcent de corrompre le saint dépôt, plus la main du Tout-Puissant se rend sensible dans la conservation de ce divin trésor et de l'Eglise, qui en est dépositaire.

Elle n'avait jamais paru plus chancelante qu'après la mort du pape Victor III, dont la répugnance à accepter le pontificat, les longues incertitudes et la mort inattendue avaient prodigieusement enflé la présomption de l'antipape Guibert et de ses partisans schismatiques. Tout le parti catholique était tombé dans la consternation ; les plus expérimentés ne savaient plus comment s'y prendre pour préserver l'Eglise romaine d'une ruine entière. Les évêques s'étant dispersés de toutes parts pour leur propre

sûreté, les Romains qui couraient les plus grands périls, la comtesse Mathilde et beaucoup d'autres Italiens leur envoyèrent de fréquentes députations pour les prier de s'assembler, et de donner un pilote à l'Eglise assaillie de tant d'orages. Après s'être concertés entre eux, les prélats écrivirent au clergé et au peuple catholique, tant de Rome que de la Campanie, de la Pouille et des autres provinces, de se rendre à Terracine pour la première semaine de carême ; ajoutant que ceux qui ne pourraient y venir envoyassent au moins un député avec pouvoir par écrit de consentir en leur nom.

L'assemblée se tint en effet au lieu marqué, le mercredi de la première semaine de carême, huitième jour de mars 1088. Dès le lendemain, on s'assembla dans l'église cathédrale, où l'on examina les pouvoirs des députés, particulièrement ceux de Jean, évêque de Porto, représentant de tout le clergé romain, et ceux du préfet Benoît, commis par les laïques. Les députés des différentes Eglises étaient quarante en tout, tant abbés qu'évêques. Celui de Tusculum représenta ce que le pape Victor, et avant lui S. Grégoire VII, avaient ordonné pour le gouvernement de l'Eglise : toute l'assemblée y donna son approbation ; on convint de passer ce jour et les deux suivans en jeûnes et en prières, en œuvres de charité, à l'effet de connaître la volonté de Dieu.

Le dimanche, on se rassembla de grand matin. Après quelques délibérations, les évêques de Porto, de Tusculum et d'Albane, c'est-à-dire les trois cardinaux qui étaient à la tête du concile, montèrent sur l'ambon, dirent tout d'une voix qu'ils étaient d'avis d'élire pour pape Otton, évêque d'Ostie, et demandèrent, selon la coutume, le consentement de l'assemblée. Tous s'écrièrent qu'Otton était digne du pontificat, et qu'on approuvait cette élection. L'évêque d'Albane l'ayant nommé Urbain, les Pères s'approchèrent de lui, le dépouillèrent de sa chape de laine, lui en mirent une de pourpre, le menèrent à l'autel de Saint-Pierre, au bruit des acclamations et des cantiques, et le placèrent dans le trône pontifical ; après quoi il célébra la messe solennellement. Il ne tarda point à notifier son élévation aux catholiques des nations diverses, qui applaudirent surtout à l'assurance qu'il leur donnait de son empressement à suivre les traces de ses prédécesseurs les plus réguliers<sup>1</sup>. S. Hugues de Cluny, dont il se reconnaissait disciple, ne fut pas oublié parmi ceux auxquels il adressa ces témoignages de distinction. Le pape Urbain, second du nom, était Français, né à Châtillon sur-Marne, de la maison de Lagery.

<sup>1</sup> Berthold. an. 1088.

Comme l'antipape Guibert était toujours soutenu puissamment à Rome, le pontife légitime, peu après son élection, se rendit au Mont-Cassin, où il fit cardinal-diacre le moine Jean Gaétan, qui fut depuis pape sous le nom de Gélase II. Il alla ensuite dans la Pouille et jusqu'en Sicile, dont les ducs, issus de ces braves Normands qui s'étaient rendus souverains du pays, s'efforcèrent de le dédommager, par leurs sincères hommages, de l'inconstance ou de la faiblesse des Romains dégénérés. Cependant le parti schismatique ayant essuyé des échecs considérables, on reprit cœur à Rome, et l'on en chassa Guibert, qui retourna à Ravenne, après avoir promis avec serment qu'il ne remonterait plus sur le siège apostolique. Le pape Urbain entra dans la ville, et tint un concile de cent quinze évêques, où il confirma les statuts de ses prédécesseurs (1089).

Pour affaiblir le schisme de plus en plus, il engagea la comtesse Mathilde à épouser Guelfe, fils du duc de Bavière. Veuve depuis treize ans, et âgée de quarante-trois, Mathilde ne contracta cet engagement qu'afin de mieux soutenir l'Eglise romaine : après sa mort, Guelfe protesta qu'ils avaient constamment vécu ensemble comme frère et sœur.

Le pape se rendit une seconde fois dans la Pouille, et tint à Melphe un concile où se trouvèrent soixante-dix évêques, douze abbés, et tous les seigneurs du pays, avec le duc Roger, qui fit hommage-lige au pape<sup>1</sup>. On y dressa aussi plusieurs canons contre les désordres occasionés ou augmentés par le schisme. Le pontife parcourut différentes provinces, et tint encore un concile à Bénévent, où il fut statué que tous les fidèles, clercs et laïques, hommes et femmes, recevraient des cendres sur la tête, le premier jour de carême ; qu'on ne contracterait point de mariage depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte (1091).

Pendant que le pape exerçait ainsi sa sollicitude dans les provinces, ce qui restait de schismatiques dans Rome reprit insensiblement des forces. De la Campanie, où Urbain en reçut la nouvelle, il aurait pu facilement se rapprocher avec des peuples entiers, zélés pour sa gloire, et soumettre les rebelles par la force des armes : mais il ne voulait point soutenir ses droits par la violence. Les partisans de l'empereur Henri surprirent le môle d'Adrien, nommé alors tour de Crescence, aujourd'hui château Saint-Ange. Henri lui-même se rendit maître, en Lombardie, de la ville très-forte de Mantoue. Ces succès permirent à l'antipape

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 478.

de reprendre la tiare, deux ans après le serment qu'il avait fait de ne plus porter pour pape.

Quelques temps après, Urbain rentra néanmoins dans Rome, mais accablé de dettes, manquant des choses les plus nécessaires, et réduit à chercher un asile chez les citoyens qui lui étaient le plus dévoués. Ce fut dans cet état que Geoffroi, abbé de Vendôme, le trouva chez Jean Frangipane, où il n'osa d'abord le visiter que de nuit. Il se travestit ensuite en domestique, afin de le soulager sans être reconnu. Informé du besoin auquel le pape était réduit, Geoffroi était parti de France avec des sommes considérables qui montaient à plus de cent marcs d'argent. Dans cette visite, la Providence avait des vues bien supérieures encore à celles du généreux abbé. Un certain Ferruchio, commis par l'antipape Guibert à la garde du palais de Latran, proposa sur ces entrefaites à Urbain de lui livrer ce palais et la tour qui le défendait moyennant de l'argent : l'abbé Geoffroi fournit encore les sommes nécessaires pour conclure ce traité, et, après s'être épuisé d'argent, vendit jusqu'à ses équipages et ses chevaux (1094). Ainsi Urbain fut mis en possession du palais de Latran et de la chaire pontificale, où le pontife légitime avait presque perdu l'espoir de siéger. Geoffroi fut le premier admis au baiser des pieds, ensuite honoré du titre de cardinal, pour lui et pour ses successeurs, qui l'ont en effet porté pendant trois cents ans.

Les partisans de Guibert conservèrent le château Saint-Ange, d'où ils causaient des alarmes perpétuelles aux catholiques, et surtout aux étrangers qui passaient par le pont du Tibre pour venir rendre leurs hommages au vicaire de Jésus-Christ. Quant à l'antipape même, il alla en Lombardie animer ou seconder la fureur de l'empereur Henri. Soit par les exploits de ce prince, soit par les cabales qu'il entretenait à Rome, Guibert soutint sa faction durant tout le règne d'Urbain, comme il avait fait sous les deux papes précédens. Ce ne fut qu'après avoir troublé les commencemens d'un quatrième pontificat, qu'il finit son schisme avec sa vie, sous Pascal II.

Pendant ces fréquentes révolutions, qui répandent beaucoup d'obscurité sur la suite et les dates des actions du pape Urbain, principalement dans les premières années, ce pontife se montra aussi appliqué à ses devoirs qu'il était contrarié dans l'exercice de ses droits. Aussitôt après son installation, il étendit ses soins depuis l'Église d'Orient jusqu'aux extrémités de l'Occident. Il envoya vers l'empereur Alexis-Comnène, pour l'empêcher de gêner la conscience des Latins qui demeuraient en Grèce, et à qui l'on interdisait l'usage des azymes dans le sacrifice. Cette remon-

trance, fuite avec une affection paternelle, fut bien reçue d'Alexis, qui paraît avoir persévéré constamment dans la communion de l'Eglise romaine.

D'un autre côté, Urbain reçut les plaintes de Bernard, archevêque de Tolède, contre Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille et légat de S. Grégoire VII en Espagne, où il s'était mal acquitté de sa légation. Bernard, Français de naissance et disciple de S. Hugues, avait été envoyé par cet excellent maître à Alphonse, roi de Castille, qui lui avait demandé un abbé capable de mettre en Espagne le monastère de S. Fagon sur le pied où Cluny se trouvait en France. Alphonse ayant enfin repris Tolède sur les Maures, qui la tenaient depuis trois cent quatre-vingt-douze ans sous leur puissance, l'abbé français, universellement chéri et révéral, fut élu tout d'une voix pour archevêque de ce grand siège. Le pape Urbain ne lui donna pas seulement le pallium, mais l'établit primat sur toute l'Espagne (1088). On voit, par les paroles du privilège ou bulle d'institution, qu'il ne prétendait pas créer la primatie de Tolède<sup>1</sup>, mais la rétablir, comme ayant subsisté avant l'invasion des Sarrasins : du reste, la primatie dont il s'agit n'était guère autre chose qu'une primatie d'honneur, qui constituait Bernard le premier des métropolitains en Espagne, « tel, dit » Urbain, que l'ont été anciennement les évêques de cette même » ville. Les autres évêques, ajoute-t-il, vous regarderont comme » leur primat, sauf l'autorité de l'Eglise et les privilèges de cha- » que métropolitain. » Ces dernières paroles répondent à Fleury qui donne à entendre qu'Urbain prétendit conférer à Bernard une juridiction sur les autres archevêques, et qu'il crut que les anciens archevêques de Tolède avaient cette juridiction. Ces derniers s'étaient simplement trouvés en possession de sacrer les rois de la nation, dont Tolède était alors la capitale, et même dès 682 ils sacraient tous les évêques d'Espagne : c'est là toute la primatie que rétablit Urbain II.

Il n'est point hors de propos de rapprocher de cet acte, un acte tout semblable de S. Grégoire VII, qui confirma soigneusement ce qui avait été accordé à l'Eglise de Lyon par le saint Siège depuis long-temps, et par les saints Pères, dont il désirait, dit-il, avec la grâce de Dieu, suivre les exemples (1089). Or, par la constitution et l'autorité du saint Siège, l'Eglise de Lyon avait obtenu, depuis une longue suite d'années, la primauté ou primatie sur les quatre provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens ; sans doute parce qu'il n'y avait pas eu dans les Gaules une Eglise plus ancienne et plus

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 423.

illustre que celle qui avait été arrosée, dès le second siècle, par le sang de ses premiers évêques, Pothin et Irénée, et parce qu'à cette époque Lyon était une ville plus importante que les trois autres citées par S. Grégoire VII. Ce saint pontife, dans cette occasion, expose la manière dont les apôtres et S. Clément, son prédécesseur, ont admis ou renouvelé la division des provinces, et réglé la hiérarchie ecclésiastique, en subordonnant les évêques des villes inférieures à ceux des villes plus considérables. Son langage à cet égard est le même que celui des historiens des quatrième et cinquième siècles; l'ancienneté de ces distinctions est au surplus tellement incontestable, que le protestant Mosheim avoue qu'avant Constantin les évêques des grands sièges avaient déjà une prééminence sur les autres. Que, par la suite et selon la diversité des époques, les uns aient été appelés métropolitains ou archevêques, les autres primats ou patriarches, le nom ne fait rien à la chose, comme le déclare S. Grégoire VII. Appliquant au siège de Lyon cette doctrine, le pape se borne, au reste, à recommander aux archevêques de Rouen, Tours et Sens d'honorer le siège de Lyon, comme ils veulent eux-mêmes être honorés par leurs suffragans. La primatie de Lyon, qui n'est aujourd'hui qu'un titre honorifique, se réduisait à recevoir les appels des jugemens des métropolitains; de même que les primats de Bourges, Bordeaux, Narbonne et Vienne pouvaient aussi recevoir ces appels, mais seulement chacun pour sa province.

Urbain II rendit aussi à Tarragone le titre et les privilèges de métropole<sup>1</sup>. Cette ville, qui, sous les Romains, donnait le nom au tiers de l'Espagne, avait été tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son siège fut uni à celui d'Ausonne ou Vic en Catalogne, et la province soumise à l'archevêché de Narbonne pendant quatre cents ans. Depuis quelques années, les comtes de Barcelone et d'Urgel, le seigneur de Bessalu et toute la noblesse, travaillaient à rétablir Tarragone dans son premier lustre. Bérenger, évêque d'Ausonne, vint en même temps à Rome pour en solliciter le rétablissement dans l'ordre hiérarchique. Le pape Urbain souscrivit à ses vœux, nonobstant l'opposition de Dalmace de Narbonne, qui se transporta aussi à Rome, afin de soutenir le droit de primatie qu'il prétendait sur la province tarragonaise, et qu'il ne fonda que sur un privilège accordé par un pape Etienne, sous le règne d'un empereur Odon, qui n'exista jamais. Quel que fût alors le défaut de critique, il n'empêcha point de mépriser cette pièce ridicule. En reconnaissance du bienfait apo-

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 426

stolique, le comte de Barcelonè, nommé Bérenger comme le nouvel archevêque, par le conseil de ce prélat et de l'évêque de Girone, appelé aussi Bérenger, donna la ville de Tarragone à l'Eglise romaine, c'est-à-dire qu'il s'engagea, pour lui et ses successeurs, à lui payer chaque cinquième année vingt-cinq livres d'argent, en reconnaissant qu'il ne la tenait que comme vassal du pape.

Le primat, Bernard de Tolède, assista l'an 1091 à une assemblée d'évêques convoqués à Léon pour les funérailles de Garcias, roi de Galice et frère d'Alphonse, qui le tenait en prison depuis vingt ans. Dans cette espèce de concile, on remit en question l'affaire de l'office canonique, déjà réglée depuis long-temps. Les peuples demeuraient toujours attachés à l'office mozarabique, auquel on avait substitué le romain nommé gallican, comme usité dans l'Eglise célèbre des Gaules. Le roi Alphonse, et plus encore la reine Constance, avec le légat Rainier, inclinaient fortement pour l'office nouvellement adopté. Dans ce partage de goûts et d'opinions, on convint de vider le différend par le duel, comme une querelle profane. On commit deux champions, l'un pour le roi, et l'autre pour le peuple; mais celui du peuple ayant vaincu le champion du roi, ce prince, animé par la reine, prétendit que le duel n'était pas une preuve suffisante. On passa à l'épreuve du feu: après un jeûne et beaucoup de prières, on alluma un grand bûcher, où l'on mit deux livres contenant les deux offices. Le livre de l'office gallican fut consumé, et celui de l'office de Tolède s'éleva, dit-on, au-dessus des flammes. Le roi néanmoins, loin de céder, ordonna de recevoir l'office gallican sous des peines si terribles, que depuis cette époque il devint celui de toute l'Espagne, à l'exception de peu d'Eglises qui retinrent, avec leur office accoutumé, l'ancienne version du psautier. C'est au lecteur à juger de cette histoire, qui ne fut écrite que cent cinquante ans après, par Rodrigue, archevêque de Tolède.

En Allemagne, les schismatiques s'agitaient toujours afin de grossir le nombre de leurs partisans<sup>1</sup>. Valtram, archevêque de Magdebourg, écrivait au comte de Thuringe, qu'il tâchait d'attirer au parti de Henri: « *Que toute personne, dit S. Paul, soit sou-*  
*mise aux puissances souveraines, parce qu'il n'y a point de puissance*  
*qui ne vienne de Dieu; et qui lui résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Ce-*  
*pendant nos amis répètent aux femmes et au petit peuple qu'il ne*  
*faut pas se soumettre à la puissance royale. Veulent-ils donc ré-*  
*sister à Dieu? Sont-ils plus forts que lui? Et le Prophète ne dit-il pas:*  
*Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, seront confondus,*

<sup>1</sup> Dodechin. an. 1090.

• et ceux qui vous résistent périront? Rodolphe, Hildebrand et  
 • beaucoup d'autres ont résisté à l'ordre de Dieu dans la per-  
 • sonne du roi Henri, et ils ont péri : une si mauvaise fin ne  
 • prouve-t-elle pas un mauvais principe? » L'évêque d'Halberstadt  
 répondit pour le comte de Thuringe : « Vous entendez mal le pre-  
 • cepte de l'Apôtre : car si toute puissance vient de Dieu de la ma-  
 • nière dont vous l'expliquez, pourquoi dit-il par son prophète  
 • (Osée VIII-4) : *Ils ont régné, mais ce n'est pas par moi, ils sont de-*  
 • *venus princes, et je ne les connais point?* Quand l'Apôtre dit que  
 • *toute puissance vient de Dieu*, ne dit-il pas aussi : *et celles qui*  
 • *viennent de Dieu sont ordonnées?* Pourquoi avez-vous supprimé  
 • ces paroles? Donnez-nous donc une puissance ordonnée, et dès-  
 • lors plus de résistance, nous serons soumis. Mais ne rougissez-  
 • vous pas de dire que le seigneur Henri est roi et ordonné de  
 • Dieu? Quel ordre que celui qui autorise le crime et confond tout  
 • droit divin et humain; est-ce un ordre que de pécher contre  
 • son propre corps et d'abuser de sa femme d'une manière inouïe?  
 • Est-ce avoir de l'ordre que de prostituer les veuves qui vien-  
 • nent demander justice? Je ne rappellerai point ses crimes sans  
 • nombre, incendies, homicides, mutilations, pillages d'églises;  
 • mais seulement ce qui afflige le plus la maison de Dieu : qui-  
 • conque vend les dignités spirituelles est hérétique. Or, ce Henri,  
 • qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bam-  
 • berg, de Mayence et beaucoup d'autres pour de l'argent; ceux  
 • de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Strasbourg pour des meurtres;  
 • l'abbaye de Fulde pour un adultère, et l'évêché de Munster pour  
 • un crime encore plus détestable. Il est donc hérétique. Et, étant  
 • excommunié par le saint Siège pour tous ces crimes, il ne peut  
 • plus avoir de puissance sur nous qui sommes catholiques : nous  
 • ne le comptons plus entre nos frères, et nous le haïssons de  
 • cette haine parfaite dont le Psalmiste haïssait les ennemis de  
 • Dieu. Que si vous félicitez votre maître d'avoir survécu au pape  
 • Grégoire, au roi Rodolphe, vous devez donc estimer heureux  
 • Néron d'avoir survécu à S. Pierre, Hérode à S. Jacques, et Pilate  
 • à Jésus-Christ. » Cette réponse prouve que les catholiques étaient  
 alors persuadés qu'ils ne devaient de soumission qu'à un prince  
 soumis lui-même à l'Église; conviction qui animera encore les  
 catholiques français au temps de la Ligue.

Néanmoins, malgré les efforts des schismatiques, le schisme s'affaiblissait considérablement. Guelfe, duc de Bavière, père de Guelfe, époux de Mathilde, et plusieurs autres princes ardents pour la catholicité, reprirent des villes et des provinces sur l'empereur Henri. Des évêques schismatiques furent chassés, d'autres se

convertirent; il en mourut quelques-uns des plus accrédités, tels que Vécillon de Mayence et Meinard de Wurtzbourg. Herman, évêque catholique de Metz, rentra dans son siège après une longue captivité, et reprit l'ascendant sur l'usurpateur Brunon, que l'infamie de ses mœurs fit tomber dans un mépris général. Lutold, duc de Carinthie, qui venait de répudier sa femme légitime pour en prendre une autre avec la permission de l'antipape Guibert, mourut subitement. Dans le même temps, un saint abbé, nommé Thiémon, fut élevé sur le siège important de Saltzbourg, vacant depuis un an et demi, c'est-à-dire depuis la mort de l'archevêque Gébéhard, le chef des catholiques dans ces contrées. S. Adalbéron de Wurtzbourg, dépossédé par les schismatiques dont il était un des plus formidables adversaires, concourut puissamment à son élection, et voulut assister le légat Altman de Passau dans la cérémonie de la consécration. Il semblait n'avoir attendu que cette occasion de servir l'Eglise, pour rendre son âme en paix. Il se retira aussitôt après dans son pays natal, au monastère de Lambach, fondé en Autriche par son père, et y mourut le 6 octobre de la même année. On rapporte un grand nombre de miracles qui se firent à son tombeau.

L'année suivante (1091), Altman de Passau mourut aussi dans une honorable vieillesse, après vingt-six ans d'un épiscopat illustré par une constance invariable contre le schisme, par des persécutions et des périls sans nombre qui ne l'empêchèrent pas de fonder trois monastères de chanoines réguliers. Quelques mois auparavant, l'abbé Guillaume était mort en donnant le même exemple de persévérance à son abbaye d'Hirsauge, devenue par ses soins le modèle de la régularité en Allemagne. Il y fut le principal restaurateur de la discipline monastique, fonda ou rétablit quinze monastères, et forma plusieurs disciples illustres, entre autres S. Thiémon de Saltzbourg, dont nous venons de parler, Gébéhard, évêque de Constance et légat du saint Siège, un autre Gébéhard, évêque de Spire, et S. Théoger, qui fut élevé sur le siège de Metz. Avec les mêmes vertus, Volfelme, abbé de Brunviller près Cologne, avait signalé la profondeur de sa doctrine dans un traité publié en forme de lettre contre l'hérésiarque Bérenger, qui mourut vers ce temps-là, vraisemblablement dans le repentir de son impiété, malgré toutes ses variations et ses parjures.

Il paraît que l'état religieux reprit alors une grande considération dans la Germanie. Comme les moines se trouvaient déjà élevés au rang clérical, et généralement admis aux saints ordres, les gens du monde, qui pour la plupart ne savaient pas lire, ima-

gèrent une manière nouvelle d'observer la retraite et la vie commune<sup>1</sup>. Ils renonçaient au siècle, et se donnaient avec leurs biens aux communautés régulières de moines et de chanoines, pour vivre sous leur conduite. Il y eut des railleurs et des censeurs amers qui blâmèrent cette institution; mais le souverain pontife se déclara par un écrit conçu en ces termes : « Nous approuvons cette manière de vivre, que nous avons examinée par nous-mêmes; nous la jugeons louable et digne d'être observée, comme une image de la primitive Eglise; et par ces lettres nous la confirmons de notre autorité apostolique. » L'approbation du pontife augmenta beaucoup cette dévotion, principalement parmi le bon peuple de la campagne. On vit une multitude innombrable de personnes de l'un et l'autre sexe se dévouer ainsi au service des personnes consacrées à Dieu, et les suivre à l'envi dans les sentiers de la vertu et de la sainteté. Il y eut des villages entiers qui embrassèrent cette manière de vivre.

Il ne faut pas néanmoins confondre les laïques qui s'attachaient ainsi aux monastères, avec ceux qu'on appelait convers, oblats ou donnés, et qui commencèrent aussi dans le onzième siècle<sup>2</sup>. Dans les premiers temps, on appelait convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui en âge de raison se vouaient eux-mêmes à la vie monastique; au lieu qu'on nommait oblats ceux que leurs parens y avaient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance. Dans le onzième siècle, on appela convers, ou frères lais, ceux qui, étant sans lettres et ne pouvant devenir clercs, se destinaient uniquement au travail corporel et aux soins extérieurs. Guillaume, abbé d'Hirsauge, est indiqué dans sa Vie comme leur instituteur : ce qui doit s'entendre des monastères d'Allemagne, puisque les premiers de tous les moines qui eurent de ces frères lais furent ceux de Vallombreuse en Italie. Il y avait dans les monastères une troisième classe de sujets qu'on nommait donnés, et qui, sans faire de profession, portant même un habit peu différent des séculiers, se donnaient avec leurs biens au monastère, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étaient les patrons. Ils obéissaient en tout aux supérieurs, et gardaient le célibat; en cela ils différaient des serfs de naissance, qui étaient mariés. Les premiers étaient considérés comme serfs ou serviteurs de dévotion.

Les chartreux, aussi bien que les moines d'Hirsauge et de Vallombreuse, eurent des frères convers qu'on nommait barbus, mais qui faisaient des vœux solennels et qui étaient de vrais religieux. Cet ordre, presque à son berceau, servait déjà de modèle aux

<sup>1</sup> Perthold. an. 1091. — <sup>2</sup> Mab. pref. 6<sup>e</sup> s<sup>e</sup>c, part. 2.

institutions les plus régulières et les plus parfaites. Bruno, ce pieux chanoine de l'Eglise de Reims, que nous avons déjà vu s'élever contre les dérèglements de l'archevêque Manassès, n'ayant pu les faire cesser et ne pouvant les souffrir, était sorti de la ville avec quelques autres ecclésiastiques des plus édifiants, dans la vue de quitter le siècle pour embrasser la vie solitaire. Comme ils cherchaient un lieu propre à l'exécution de leur dessein, ils eurent connaissance des vertus de Hugues, évêque de Grenoble. Ce prélat avait lui-même tant d'éloignement pour les choses du siècle, et tant d'inclination pour la retraite, qu'il avait quitté son siège, afin de se retirer au monastère de la Chaise-Dieu; mais, après y avoir passé un an, le pape l'avait obligé à reprendre le gouvernement de son Eglise. Bruno alla, plein de confiance, le trouver avec six compagnons. Quelques nuits auparavant, Hugues avait vu en songe sept étoiles qui le conduisaient dans les montagnes appelées Chartreuses, au voisinage de Grenoble, où il lui sembla que Dieu se bâtissait une demeure. Il reçut Bruno et ses compagnons comme les ouvriers choisis par le Ciel pour la construction de ce sanctuaire mystérieux. Par son conseil, ils s'établirent, l'an 1084, au milieu de ces montagnes sauvages, environnées de précipices et de roches menaçantes qui semblaient en interdire l'accès. Ils s'en firent une clôture naturelle, où bientôt ils eurent bâti un oratoire et des cellules pour chacun d'entre eux. S. Hugues révéra tellement ce pieux asile, qu'il défendit non-seulement aux femmes de mettre le pied sur les terres des Chartreux, mais à qui que ce fût de les distraire, en y chassant, en y pêchant, ou en y menant paître des troupeaux.

Voici quelle était leur manière de vivre, conservée jusqu'à nos jours avec une fidélité dont on ne trouve point d'autre exemple dans les congrégations de cette antiquité<sup>1</sup>. Le dépensier leur distribuait leur nourriture, qui consistait le plus souvent en pain et en légumes, à certains jours en poisson et en fromage. L'eau d'un ruisseau, qui coulait le long de toutes les cellules, formait leur breuvage, quoique le vin ne leur fût pas interdit. Leurs habits étaient fort pauvres, et par-dessous ils portaient continuellement le cilice. Ils n'avaient parmi eux qu'un prieur, l'évêque leur tenant lieu d'abbé. Le silence était si exact, que, s'ils avaient besoin de quelque chose, ils le demandaient par signe. Comme tous les autres religieux, ils s'assemblaient à l'église à des heures réglées, mais non pas aux heures ordinaires. Ils ne recevaient de personne ni or ni argent, et pratiquaient cette pauvreté jusque

<sup>1</sup> Guib. de vit. suâ, c. 11.

dans le culte divin, où ils n'employaient l'argent que pour le calice. Mais comme ils faisaient grande estime des trésors incorruptibles de la saine doctrine et de la piété, ils amassèrent une très-riche bibliothèque. Ils cultivaient peu de terres, et nourrissaient beaucoup de troupeaux, afin de subvenir à leurs besoins avec moins de distraction. Quand on mit ces règles par écrit, ils n'étaient que treize moines; mais dès-lors il y avait au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

Le pape Urbain avait été disciple de Bruno dans l'école de Reims, où ce saint instituteur, alors chancelier et maître des hautes études, passait pour l'un des plus célèbres docteurs de son temps<sup>1</sup>. Six ans après la fondation de la Chartreuse, ce pontife l'obligea à venir en Italie, afin d'aider le pape de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques (1090). Ses religieux, qui lui étaient extrêmement attachés, passèrent les monts presque sur ses pas. Il leur persuada néanmoins, mais non sans peine, de retourner à leur première solitude. Lui-même ne put souffrir longtemps le tumulte inséparable d'une cour où se traitaient toutes les grandes affaires du monde chrétien. Cependant l'archevêque de Reggio étant venu à vaquer, le pape voulut le placer sur ce siège : il le refusa avec une humilité si touchante, qu'on ne crut pas devoir user de contrainte. Urbain consentit même à ce que Bruno, avec quelques compagnons qu'il avait gagnés à Dieu en Italie, se retirât dans une terre que Roger, comte de Calabre, leur donna au diocèse de Squillace. Ils y bâtirent, sur le modèle de la Chartreuse, un monastère qu'on nomma la Tour.

Ce fut de là qu'il écrivit à Radulfe le Vert, alors prévôt de l'Eglise de Reims, et qui par la suite en devint archevêque, pour lui rappeler la résolution qu'ils avaient prise ensemble de renoncer au monde. Par cette lettre seule, on peut se convaincre que le saint solitaire ne passait pas sans raison pour un des esprits le mieux cultivés de son temps, et qu'il n'avait rien de cette humeur sauvage que les détracteurs de la piété attribuent si volontiers à ses plus sages zélateurs. « Vous décrirai-je, lui dit-il, la beauté du lieu que nous habitons? C'est une plaine riante et spacieuse. » qui s'étend entre des montagnes, où l'on trouve des prairies toujours vertes et toujours émaillées de fleurs. Il ne m'est pas possible de vous peindre la perspective enchantée des collines amoncelées comme par magie les unes sur les autres; encore moins la sombre fraîcheur des vallées, où se réunissent les eaux de mille fontaines; pour se partager de nouveau en mille filets

<sup>1</sup> Bibl. Lab. t. 1, p. 638.

» différens. Le yeux se reportent de là sur des jardins délicieux,  
 » sur des arbres diversifiés à l'infini, sur les fruits le plus riche-  
 » ment colorés. Mais à quoi bon ce tableau d'une solitude où le  
 » sage trouve des plaisirs tout divins? c'est que l'esprit fatigué par  
 » la méditation et les exercices réguliers, comme un arc long-  
 » temps bandé, a besoin de relâche et d'un délassement innocent.»

S. Bruno vécut paisiblement dans son monastère de la Tour, jusqu'à sa mort, qui arriva le 6 d'octobre de l'an 1101, jour auquel l'Eglise l'honore d'un culte public, depuis que Léon X l'a mis solennellement au nombre des saints. Avant d'expirer, il voulut donner à ses disciples l'exemple qu'ils ont si constamment suivi, d'abhorrer toute doctrine suspecte, et particulièrement les erreurs accréditées par les novateurs de leur temps. C'est dans ces vues qu'en faisant sa dernière profession de foi, il déclara, contre l'impiété de Bérenger, qui avait néanmoins été son maître, que le pain et le vin consacrés sur l'autel sont, après la consécration, la vraie chair et le vrai sang de Jésus-Christ. Ce saint et savant solitaire a laissé plusieurs monumens de son érudition; mais, à la réserve de ses commentaires sur les psaumes et les épîtres de S. Paul, de ses deux lettres à Radulphe et aux frères de la Chartreuse, les autres écrits publiés en deux volumes qui portent son nom appartiennent à Brunon d'Aste.

Vers le même temps, S. Ulric, moine de Cluny, se rendit célèbre par ses vertus et par le recueil des coutumes de son monastère. Il était né à Ratisbonne, de parens illustres qui le mirent encore jeune, mais déjà fort avancé dans les sciences et la piété, à la cour impériale. Il y conserva la pureté de ses mœurs, et s'y rendit vénérable aux personnes les plus augustes, tant par la sagesse de ses conseils que par ses vertueux exemples. L'évêque de Frisingue, son oncle, l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre, et le fit prévôt de son Eglise. Après quelques années d'une vertu qui alla toujours croissant, Ulric prit la résolution d'embrasser la vie monastique, et dès-lors distribua ses biens, en partie aux pauvres, en partie à ses parens. A l'âge d'environ trente ans, il entra à Cluny, dont le saint abbé Otuges le fit ordonner prêtre. Il fut ensuite employé à diverses fondations de son ordre dans l'Allemagne, sa patrie, où, par la régularité de l'observance, il n'acquit pas moins de considération à son institut que cet ordre n'en avait obtenu dans les autres contrées. Il fit entre autres l'établissement de la Celle, situé comme Hirsauge, dans la Forêt-Noire, au pays de Spire; ce qui lui donna des rapports particuliers avec le saint abbé Guillaume<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Spicil. t. 4, p. 21.

Un jour qu'ils s'entretenaient ensemble touchant la manière de servir parfaitement le Seigneur : « Votre monastère, lui dit Guillaume, est en grande réputation parmi nous; on ne connaît point ici de modèle si parfait de la discipline régulière; daignez nous instruire de vos pieux usages, et nous donner au moins lieu de nous confondre, si nous sommes incapables de vous ressembler. » Ulric s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait songé qu'aux choses du monde jusqu'à l'âge de trente ans, et sur ce qu'étant étranger et presque barbare parmi des religieux français, il n'avait pu s'instruire aussi exactement des observances de Cluny qu'un sujet nourri dès l'enfance dans ce monastère. « Toutefois, » ajouta-t-il, je vous dirai volontiers ce que j'en ai pu apprendre. » Il lui expliqua en effet de vive voix les différens usages de sa maison; mais avec une exactitude que ceux qu'il croyait beaucoup plus habiles que lui eussent atteint difficilement. Il écrivit depuis ces conversations, et en forma son recueil des coutumes de Cluny, qui fut recherché comme un monument inestimable, non-seulement par les moines d'Hirsauge, mais par une infinité d'autres, principalement de la haute Allemagne.

Il est divisé en trois livres, que précède une lettre à l'abbé Guillaume<sup>1</sup>, où l'auteur déplore un abus qu'il présente comme la cause principale de la ruine des observances régulières : c'est que les familles chargées d'enfans cherchaient à se libérer en vouant, dans les monastères, ceux qui étaient disgraciés de la nature, d'où il arrivait que ces moines égalaient rarement ceux qui, dans un âge mûr, s'étaient donnés à Dieu de leur propre mouvement; ces sortes d'invalides, ne pouvant s'astreindre à différens points de la règle, nuisaient infiniment à la régularité générale.

Dans le corps de l'ouvrage, rempli de détails peu intéressans pour la plupart des lecteurs, nous ferons remarquer seulement quelques articles. On voit d'abord, dans les usages concernant l'office et le culte divin, que les bénédictins de Cluny avaient beaucoup ajouté à la psalmodie prescrite par S. Benoît, en particulier la messe et l'office des morts à neuf leçons, qu'ils disaient toute l'année. Ils célébraient, huit jours après la Pentecôte, l'office de la Trinité, qui n'a été reçu dans l'Eglise romaine qu'environ deux cents ans après. En un mot, la multitude et la longueur des offices se trouvaient telles, qu'il ne restait presque plus de temps pour le travail des mains. Aussi n'était-il plus regardé que comme un exercice de distraction entre des occupations plus sérieuses : il se réduisait à arracher les mauvaises herbes du jardin,

<sup>1</sup> Spicil. t. 1, p. 121.

ou à éplucher quelques légumes; encore ne le faisait-on pas tous les jours. Depuis une longue suite d'années, on avait changé généralement de méthode et d'idée même par rapport à cet objet : dès le temps de Louis le Débonnaire, on s'était accoutumé à regarder le gros travail comme indigne des mains religieuses et consacrées par l'onction du sacerdoce.

Cependant les religieux de Cluny, quelque distingués qu'ils fussent en grand nombre par leur naissance, et quelque opulente que fût leur maison, se nourrissaient encore pauvrement. Des herbes et les légumes les plus communs étaient leurs mets ordinaires, auxquels ils ajoutaient un peu de poisson le dimanche et le jeudi. Si l'on mêlait de la graisse aux légumes, ce n'était que pour perpétuer l'ancienne observance fondée sur l'horreur des hérésies qui condamnaient l'usage de la viande. On s'abstenait absolument de la graisse pendant l'Avent, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Par cette pauvreté de vie, qui s'étendait avec la même rigueur au vêtement, Cluny se trouvait en état et dans l'usage de faire des aumônes prodigieuses. A la distribution qui se faisait régulièrement, entre autres au commencement du carême, S. Ulric atteste que l'année où il écrivait il s'était rencontré dix-sept mille pauvres.

Le silence était si religieusement gardé, qu'excepté les intervalles très-courts de prime à tierce et de none à vêpres, dans tous les temps sans nulle exception, à l'église, au dortoir, au réfectoire et à la cuisine, on ne proférait pas une parole. S'il était nécessaire de se faire entendre, on s'exprimait par des signes de convention, dont on s'était fait un art et une méthode ordinaire pour ces rencontres. Toutes les infractions de la règle étaient soumises à des pénitences proportionnées à leur gravité. La pénitence devenait publique quand la faute avait été commise devant le peuple. Le coupable était exposé à la porte de l'église, tandis que les laïques entraient à la messe : pour les fautes plus considérables, on le fustigeait au milieu de la place. A ce sujet, le saint abbé Hugues avait coutume de dire que les monastères n'étaient pas déshonorés par les fautes des moines, mais par leur impunité.

Rien n'est plus remarquable que le respect avec lequel on traitait tout ce qui avait rapport au saint sacrifice de l'autel<sup>1</sup>. On faisait à jeûn le pain qui en devait être la matière. Quelque pur que fût le froment, on le choisissait grain à grain, on le lavait soigneusement, puis on le mettait dans un sac destiné uni-

<sup>1</sup> L. 3, c. 13.

pas tous  
changé ge-  
cet objet :  
umé à re-  
cieuses et

qu'ils fus-  
lente que  
es herba-  
rdinaires,  
t le jeudi.  
pour per-  
hérésies  
solument  
ne jusqu'à  
la même  
s l'usage  
se faisait  
e, S. Ulric  
ept mille

es inter-  
dans tous  
au réfec-  
S'il était  
signes de  
rdinaire  
ient sou-  
La pénit-  
e devant  
e, tandis  
is consi-  
sujet, le  
nastères  
mais par

quel on  
l'autel !  
Quelque  
on le la-  
né uni-

juement à cet usage. Un domestique reconnu pour homme de bien le portait au moulin, lavait les meules et les entourait de courtines. Il se revêtait ensuite d'une aube et d'un amict, moulait le blé, lavait le tamis et préparait la farine. Trois prêtres ou diacres, avec un novice, revêtus pareillement d'aubes et d'amicts, après s'être lavé les mains et le visage, procédaient à faire le pain. L'un d'eux pétrissait la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, et formait les hosties. Les deux autres les faisaient cuire dans des fers gravés, sur un feu de bois sec choisi et préparé soigneusement. Pendant tout ce travail, on chantait des psaumes. Les corporaux sur lesquels l'hostie est posée pendant le saint sacrifice se préparaient avec la même révérence. Il n'y avait que des prêtres ou des diacres qui pussent les laver : ce qu'ils faisaient d'abord, à plusieurs reprises, dans des vases qui ne servaient qu'à cela; après quoi on leur donnait une lessive légère, et on les plongeait dans une eau blanchie d'une farine très-pure. Pour les sécher, on les suspendait sur une corde qui se conservait dans une bourse précieuse, et qu'on n'en tirait que pour cet usage. Tant que les corporaux étaient exposés à l'air, on les gardait avec soin pour empêcher les mouches de s'y poser.

Afin de prévenir les abus que les oblats occasionaient dans les monastères, et dont Ulric se plaint au commencement de son recueil, il a soin d'indiquer les précautions extraordinaires avec lesquelles on élevait ces enfans. Aussitôt qu'ils avaient été offerts à Dieu suivant les solennités prescrites par la règle<sup>1</sup>, on leur donnait l'habit; mais on différait leur profession jusqu'à ce qu'ils eussent atteint au moins l'âge de quinze à seize ans. Quoiqu'ils ne fussent que six, ils avaient deux maîtres, afin qu'on les gardât à vue et qu'on ne les quittât jamais. Ils étaient accompagnés, quelque part qu'ils allassent. Ils avaient un endroit séparé dans le dortoir, et partout généralement personne n'approchait d'eux que leurs maîtres. On avait le même soin de leur santé que de leurs mœurs. Ils étaient mieux nourris que les moines, et portaient du linge au lieu de sergettes. En un mot, on prenait tant de soin de leur éducation, qu'il était difficile, comme le dit Ulric, que les enfans des rois fussent aussi bien élevés au milieu de leurs palais.

Ce pieux écrivain finit ses jours au monastère de la Celle, vers l'année 1093. Deux ans avant sa mort, il perdit le seul œil qui lui restât depuis long-temps. Dans cet état d'infirmité et d'une vieillesse décrépite, S. Hugues le rappela à Cluny, tant pour lui

<sup>1</sup> C. p. 8.

procurer le soulagement et la consolation convenables, que pour enrichir l'église mère des reliques d'un si saint homme. Mais S. Ulric, trouvant son bonheur dans les tribulations, voulut consommer son sacrifice dans le lieu où le Seigneur avait commencé à le frapper.

Odon ou Odart, docteur fameux du même temps, honora également la vie religieuse<sup>1</sup>. Il était natif d'Orléans, et il enseigna d'abord à Toul. Mais la chaire qu'il remplit avec le plus d'éclat fut celle de l'école de Tournai, où il acquit tant de renommée, qu'on venait des extrémités de l'Allemagne pour entendre ses leçons. Il se montrait aussi attentif à cultiver la piété dans le cœur de ses disciples qu'à les former aux sciences. Cependant il s'adonnait beaucoup plus à la lecture de Platon et des philosophes modernes qu'à celle des saints Pères. Un jour qu'il expliquait un endroit de Boèce où il est question du libre arbitre, il se souvint qu'il avait un traité de S. Augustin sur cette matière, et le fit apporter sur-le-champ. A peine en eut-il lu quelques pages, à l'endroit où S. Augustin compare la misère du pécheur à la condition d'un esclave condamné à nettoyer un cloaque infect, qu'il fut tout pénétré de l'onction qu'elles respiraient. « Hélas ! s'écria-t-il, » que cette sainte éloquence est différente de notre verbiage et » de nos vaines pensées ! Etourdis par le bruit de mots sans objet » et par l'éclat d'une gloire périssable, nous négligeons l'aliment » de l'âme, et nous nous consumons de travaux qui nous rendent » indignes de la gloire immortelle. »

Après ces paroles, il se leva fondant en larmes, et alla prier dans l'église : ses disciples le suivirent avec un étonnement qui fut bientôt répandu dans toute la ville. Odon soutint cette première démarche par un redoublement continuel de piété. Il cessa peu à peu ses leçons ; il était fort assidu dans les églises, distribuait en toute rencontre son bien aux malheureux, principalement aux pauvres clercs, et jeûnait si rigoureusement, que souvent il ne mangeait pas deux onces de pain par jour. Ayant pris enfin la résolution de se donner entièrement à Dieu avec quatre compagnons, ils se retirèrent hors de la ville, dans une petite église qui restait d'une ancienne abbaye ruinée par les Barbares. Ils y prirent d'abord l'habit de chanoines réguliers, et quelques années après y établirent la vie monastique. Odon fut élevé dans la suite sur le siège de Cambrai, où ses vertus brillèrent avec tant d'éclat et de persévérance, qu'après sa mort on lui donna le titre de bienheureux.

<sup>1</sup> Spicil. p. 360 et seq.

Ives de Chartres n'acquiesça pas moins de gloire par ses vertus et ses lumières ; il passa pour le premier homme de son temps. Il était abbé du monastère de Saint-Quentin de Beauvais, sa patrie, fondé pour des chanoines réguliers par l'évêque Gui, ancien doyen de Saint-Quentin en Vermandois, quand il fut élu pour succéder à Geoffroi, évêque déposé de Chartres (1090). Quoiqu'il ne fût pas possible qu'un plus digne évêque remplaçât un évêque plus scandaleux, Ives eut néanmoins autant de contradictions à essuyer qu'il avait montré de répugnance avant de consentir à son élection. Geoffroi était neveu de l'évêque de Paris de même nom, et celui-ci était grand-chancelier de France, frère d'Eustache, comte de Boulogne, et par conséquent oncle du fameux Godefroi de Bouillon, fils d'Eustache. Ives au contraire, quoique d'extraction noble, n'avait point d'autre recommandation que son mérite et la justice de sa cause, moyens faibles contre le poids du crédit et le manège de la politique. Richer, archevêque de Sens, refusa de l'ordonner, en s'autorisant de quelques-unes de ces formalités judiciaires si commodes pour colorer les refus ou les lenteurs de la justice. Ives eut recours au souverain pontife, et fit le voyage d'Italie, où le pape l'ordonna lui-même. A son retour, il eut encore des obstacles à combattre ; mais sa patience et son mérite triomphèrent de tout. Non-seulement il gagna tous les suffrages ; mais il captiva l'admiration publique par la pureté de ses mœurs, par sa doctrine, par l'ardeur et la sagesse de son zèle. Son grand ouvrage intitulé le Décret, et qui forme un recueil complet des canons, lui avait concilié l'estime universelle qui le fit élever à l'épiscopat : il s'en montra bien plus digne encore par le courage inébranlable avec lequel il soutint, contre le roi Philippe I<sup>er</sup>, l'autorité des lois dont il avait retracé les maximes. Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, et troisième femme de Foulques Rechin, comte d'Anjou, qui l'avait épousée du vivant des deux premières, voulut de même épouser le roi Philippe, uni depuis long-temps à la reine Berthe, dont il avait trois enfans. Ce prince, peu attentif à sa gloire, aimait éperdument Bertrade : mais l'éclat de la couronne flattait surtout cette femme artificieuse. Philippe entreprit aveuglément de la lui mettre sur la tête, et commença par reléguer la reine à Montreuil-sur-Mer (1092). Voulant ensuite gagner les évêques de son royaume, comme Ives de Chartres était le plus savant et le plus estimé, il n'omit rien pour obtenir son suffrage.

Il le fit venir à sa cour, le combla de caresses, lui fit des promesses éblouissantes, puis s'efforça de lui persuader que la nullité de son mariage avec Berthe était fondée sur des causes

légitimes, reconnues pour telles par les évêques ; après quoi, il le pria d'assister au mariage qu'il se disposait à contracter avec Bertrade. Ives répondit qu'il n'avait aucune connaissance que les évêques eussent rendu un jugement à ce sujet, et qu'à moins d'en avoir toute la certitude convenable, il n'approuverait point par sa présence une action si raisonnablement suspecte. Il écrivit même à Rainald<sup>1</sup>, archevêque de Reims, que la cérémonie du mariage et du sacre de la nouvelle reine regardait, pour l'exhorter, avec ses suffragans, à ne pas plier les lois divines au gré des puissances terrestres. « Pour moi, ajouta-t-il, j'aime mieux être » privé des fonctions et du titre de pasteur, que de scandaliser par » ma lâcheté le troupeau confié à mes soins. »

Le roi, trouvant dans les évêques plus de fermeté qu'il ne s'y était attendu, prit le parti d'éviter un éclat qui eût manifesté la manière de penser du plus grand nombre des prélats et produit un effet dangereux sur l'esprit des peuples. Il se fit marier par l'évêque de Senlis, en présence de deux autres prélats seulement, savoir, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux, qui n'étaient point de ses Etats. La plupart des évêques français se récrièrent fortement contre ce scandale, et quelques seigneurs mécontents en prirent occasion de soulever les peuples. Le pape, d'un autre côté, écrivit à tous les évêques du royaume, pour faire examiner canoniquement cette affaire, déclarer nul le mariage, s'il était contraire aux lois de l'Eglise, comme il y avait toute apparence, et forcer le prince à rentrer en lui-même, en usant, s'il était nécessaire, des censures ecclésiastiques.

Philippe, à la différence du roi de Germanie, possédait le trône, non en vertu d'une élection, mais par droit de naissance ; héritier de Clovis, qui était roi avant d'être chrétien, il ne tenait pas non plus le sceptre de l'Eglise seule ; la déposition de Philippe ne devait donc pas suivre nécessairement de son excommunication, et les Français, à l'égard desquels ses torts tout personnels étaient d'ailleurs sans conséquence directe, devaient toujours lui demeurer soumis. La religion, en effet, ne saurait autoriser la révolte contre un prince qui garde le pacte fait avec ses peuples. Cependant Ives, qui connaissait l'esprit de faction et toute l'habileté des factieux à user de la religion même pour arriver à leurs fins, crut devoir représenter au roi<sup>2</sup>, non-seulement le tort qu'il faisait à son âme, mais encore les périls auxquels il exposait son royaume. Philippe, loin de lui savoir gré de son zèle, commença dès-lors à le chagriner en toute rencontre. D'abord il lui envoya ordre

<sup>1</sup> Ep. 13. — <sup>2</sup> Ep. 15.

de le venir trouver à Chaumont, ou à Pontoise, avec les troupes de son Eglise. L'évêque s'en excusa sur le respect même qu'il avait pour la majesté royale, et sur le danger où il se trouverait de produire au grand jour les faiblesses et la honte que le prince avait tant d'intérêt à couvrir au moins d'un voile imposant. « Vous » savez, lui dit-il, que le pape Urbain vous a défendu, par l'auto- » rité apostolique, d'avoir commerce avec la femme que vous » regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu » permettre qu'on fit serment pour la sûreté du concile que les » évêques étaient chargés de tenir par ordre de Sa Sainteté. Si » vous ne vous séparez de Bertrade, la même autorité vous interdit » la communion, et elle défend à tous les évêques de lui imposer » la couronne. C'est par respect pour Votre Majesté que je ne veux » pas me rendre auprès de vous ; car étant contraint de déferer » au saint Siège, à qui je dois obéir comme à Jésus-Christ, je se- » rais peut-être obligé de publier hautement ce que je ne dis ici » qu'en secret ; enfin Votre Sérénité sait aussi qu'il n'y a point de » sûreté pour moi à sa cour : je crains tout de la colère d'un sexe » qui est souvent infidèle à ses amis : que ne sera-t-il pas pour ceux » qu'il regarde comme ses ennemis <sup>1</sup> ? »

Là-dessus le roi fit défier l'évêque de Chartres, c'est-à-dire, dans le langage du temps, qu'il lui déclara la guerre, et mit au pillage les biens de l'évêché. Le vicomte de Chartres, Hugues du Puiset, pour faire sa cour au roi, se saisit de la personne d'Ives, et l'emprisonna dans un château. Le peuple indigné prit les armes pour délivrer son vertueux pasteur ; mais Ives, s'estimant heureux de souffrir pour la justice, lui fit défense expresse d'avoir recours aux voies de fait.

Le pape Urbain, prenant vivement la défense d'un prélat si estimable, engagea les évêques du royaume à faire pour sa délivrance des instances pressantes auprès du roi et auprès du vicomte. Il leur enjoignit même d'excommunier du Puiset, s'il ne cédaît à leurs sollicitations, et de jeter l'interdit sur ses terres. Ayant appris que c'était l'évêque de Senlis qui avait marié le roi, il écrivit à l'archevêque de Reims et à ses suffragans une lettre pleine de reproches sur la négligence avec laquelle ils souffraient la reproduction de leur collègue. Soit religion, soit ménagement politique, le roi Philippe fit mettre Ives en liberté. Ensuite il négocia auprès du pape pour lui faire approuver son mariage, ou du moins pour empêcher qu'on ne publiât la sentence d'excommunication qui était déjà portée.

<sup>1</sup> Ep. 28.

On tint pour cela, l'an 1094, un concile à Reims : par les manœuvres concertées pour captiver les suffrages, les prélats y parurent assez favorables à la nullité du mariage de Philippe et de Berthe. Mais le pape, qui s'y était attendu, d'après ce que l'évêque de Chartres lui avait écrit de ce concile, auquel il refusa d'assister, avait ordonné d'en tenir un autre à Autun, hors des Etats du roi, afin que les évêques y eussent plus de liberté. L'ancien légat, Hugues de Lyon, fut encore chargé d'y présider. Après avoir rempli avec honneur les plus importantes légations sous le pontificat de S. Grégoire VII, il avait terni sa réputation par sa jalousie et ses cabales schismatiques contre Victor III; mais il venait de se réconcilier parfaitement avec le saint Siège<sup>1</sup>. Il montra dans cette légation nouvelle un zèle et un courage qui rendirent la fin de sa carrière aussi glorieuse qu'en avaient été les commencemens. Comme il avait peine à se charger d'une commission que les conjonctures rendaient si délicate, Ives de Chartres lui écrivit<sup>2</sup> : « Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecins; mais il n'en est pas de même des malades. » Qu'il se soit élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie, et une nouvelle Jézabel dans celui de France, Elie ne peut dire qu'il est demeuré seul; Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Quoique Hérodiade danse devant Hérode, et qu'elle demande et obtienne la tête de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans raison*. Quoique Balaam enseigne à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, Phinéas ne doit point pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Quoique Néron, à l'instigation de Simon, fasse emprisonner Pierre, Pierre ne doit pas laisser que de dire à Simon : *Que ton argent périsse avec toi!* Plus les méchans sont forts contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous instruire que je parle de la sorte : je voudrais seulement persuader à votre paternité de remettre la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

Le concile d'Autun, composé de trente-trois évêques et de plusieurs abbés, excommunia le roi Philippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe, son épouse légitime; et parce qu'il avait menacé d'embrasser le schisme de Guibert, on renouvela l'anathème contre cet antipape et contre son fauteur l'empereur Henri. On n'eut aucun ménagement pour leurs partisans diff-

<sup>1</sup> F. 10, Conc. p. 416. — <sup>2</sup> Ep. 18.

més, dont on flétrit par de nouveaux décrets la simonie et l'incontinence. Quelque attaché que le roi pût être à son péché, on vit que ses menaces n'étaient que le langage d'une passion plus impie dans les propos que dans les effets. Il eut encore assez de religion pour ne pas mépriser les censures de l'Église. Dans tous les lieux où il alla, il souffrit patiemment qu'on cessât l'office public. Lui-même, depuis que son excommunication fut publiée, ne porta point la couronne, et pour cela ne célébra point les fêtes où il était d'usage de paraître avec les ornemens royaux. Cependant, avec la dispense des évêques des lieux, il se faisait dire une messe basse dans sa chapelle.

Cette soumission du roi, jointe à la mort de la reine Berthe, qui arriva dans ces conjonctures, fit espérer que le pape ratifierait enfin le mariage de Bertrade. Il avait convoqué un concile général à Plaisance<sup>1</sup>, au milieu de la Lombardie et des schismatiques, sur lesquels il avait tellement pris le dessus, qu'on y vit jusqu'à deux cents évêques, tant de France et d'Allemagne que d'Italie, avec près de quatre mille clercs et plus de trente mille laïques; en sorte qu'il fallut tenir les assemblées en pleine campagne, parce qu'il n'y avait point d'église qui pût les contenir. Le roi Philippe envoya des ambassadeurs pour assurer le concile qu'il s'était mis en chemin dans le dessein de s'y rendre, mais qu'il se trouvait retardé par des affaires pressantes. Il demandait en conséquence un délai jusqu'à la Pentecôte, ce qu'on accorda d'autant plus volontiers que ce retard n'était pas long, le concile ayant commencé le jeudi de la mi-carême, qui, cette année 1095, était le premier jour de mars.

Il vint aussi des ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Alexis-Comnène, qui, étant en communion avec les Latins, leur demandait du secours contre les Turcs, devenus si puissans qu'ils exerçaient leurs ravages jusque sous les murs de Constantinople. Nous verrons bientôt les effets qu'eurent ces demandes, sous le pontificat même d'Urbain II. L'impératrice Adélaïde vint aussi se plaindre de l'empereur Henri, son époux. Echappée de la prison où il l'avait renfermée, elle s'était réfugiée auprès de la comtesse Mathilde, qui la conduisit au concile. Elle y révéla les infamies par lesquelles son époux prétendait profaner la sainteté du mariage : ce qui excita l'indignation publique, et détacha de Henri un grand nombre de ses partisans. Mathilde parut d'autant plus sensible au sort de cette épouse infortunée, qu'elle-même venait d'être abandonnée par Guelfe, son second époux, qui déclara néanmoins n'avoir jamais usé du mariage avec elle (1095).

<sup>1</sup> T. 10, Cone.

Le concile confirma tous les décrets précédens contre la simonie. Il défendit même absolument de rien exiger pour le saint chrême, pour le baptême, ni pour la sépulture. Il condamna l'hérésie des Nicolâtes, c'est à-dire de ceux qui prétendaient que les clercs majeurs n'étaient pas obligés à la continence : on défendit aux coupables d'exercer leurs fonctions, et au peuple d'assister aux cérémonies où ils les exerceraient. On renouvela aussi la condamnation de l'hérésie de Bérenger, et l'on déclara que le pain et le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais réellement et essentiellement au corps et au sang de Notre-Seigneur. Il fut encore défendu à tout prêtre de recevoir personne à pénitence sans la délégation de l'évêque. Le jeûne des Quatre-Temps fut fixé aux jours où nous l'observons encore. On croit aussi que ce fut dans ce concile que le pape Urbain institua la dixième préface pour la messe, qui est celle de la Vierge.

Il s'était tenu quelques années auparavant (1092) un concile dans le diocèse de Soissons, contre les erreurs de Roscelin de Compiègne, ainsi nommé parce qu'il était chanoine de Saint-Corneille de cette ville, quoique Breton de naissance. C'était un des docteurs les plus renommés de son temps, mais beaucoup plus versé dans la dialectique que dans la théologie, grand partisan, et, selon quelques auteurs, chef zélé de la secte des Nominiaux, combattus par les Réalistes avec une chaleur qui allait jusqu'à l'animosité. S. Anselme, malgré sa modération naturelle, disait qu'ils étaient moins des philosophes que des hérétiques en matière de philosophie. Mais Roscelin, voulant appliquer les subtilités de son école aux matières sublimes de la religion, donna véritablement dans l'erreur, ou du moins dans cette nouveauté profane d'expressions qui produit les mêmes scandales. Il avança que, puisqu'il y avait trois personnes en Dieu, il y avait trois choses, séparées autant que le sont trois anges; et que, si l'usage le permettait, on pourrait dire qu'il y a trois Dieux<sup>1</sup>. Quoique de faux réformateurs aient voulu, dans ces derniers temps, justifier des propositions si téméraires, cette manière inouïe de s'enoncer excita les plus vives rumeurs aussitôt que Roscelin osa s'en servir. Il fut obligé de comparaître au concile, de reconnaître l'impiété de ses expressions, et d'abjurer les erreurs détestables qu'elles énonçaient. Mais, justifiant par son opiniâtreté la conduite du concile, il recommença peu après à dogmatiser, et publia qu'il n'avait abjuré que par crainte. Comme il voulait se retirer à Chartres, le saint évêque Ives lui manda qu'il n'y avait point de

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 484.

sûreté pour lui dans une ville que son attachement à la foi rendait ennemie du seul nom de Roscelin, et qu'il courait risque d'y être lapidé. Le novateur, ne se promettant pas un meilleur accueil dans les autres villes du royaume, s'en bannit lui-même, et se réfugia en Angleterre, d'où il fut encore chassé.

Pour diminuer l'horreur de ses nouveautés, il publia que l'archevêque de Cantorbéri, le docte Lanfranc, avait professé autrefois les mêmes opinions, et qu'Anselme, abbé du Bec, pensait encore de la même manière. Lanfranc, mort depuis quelques années, ne pouvait plus s'inscrire en faux contre l'imposteur; mais le saint abbé du Bec le confondit, tant en son nom propre qu'en celui de son ancien maître<sup>1</sup>. A cet effet il écrivit à son disciple Foulques, devenu évêque de Beauvais dans la province de Roscelin, et attesta que Lanfranc n'avait jamais rien dit de semblable. « Pour moi, » ajouta-t-il, je proteste, à la face de l'univers, que je crois de cœur et confesse de bouche la foi contenue dans le Symbole des apôtres, de Nicée et de S. Athanase. J'anathématise en particulier les blasphèmes qu'on attribue à Roscelin. » Il prie ensuite Foulques de montrer sa lettre à ceux qui parleront de lui, afin de le justifier sur le point capital de la foi, touchant lequel aucun fidèle ne doit souffrir qu'on imprime la moindre tache à sa réputation.

En vengeant l'honneur du siège de Cantorbéri dans la personne de Lanfranc, S. Anselme n'imaginait guère qu'il dût bientôt occuper lui-même cette grande place. L'archevêque était mort, dès l'année 1089, avec la réputation qu'il s'était acquise de l'un des plus pieux et des plus savans prélats de son siècle. Parmi les ouvrages qui la justifient, on compte, avec son Traité de l'eucharistie contre Bérenger, ses commentaires sur les Epîtres de S. Paul, plusieurs de ses lettres, ses statuts monastiques, et son Traité sur le secret de la confession. Depuis quatre ans qu'il était mort, Guillaume, roi d'Angleterre, ne voulait pas remplir le siège de Cantorbéri, dont il s'appropriait les amples revenus. Il fournissait une subsistance modique aux moines qui formaient le clergé de cette Eglise, et se réservait tout le reste. Il en usait de la même manière dans les autres cathédrales et dans les monastères, dont il s'attribuait les biens sitôt qu'un évêque ou un abbé était mort, et il ne permettait pas qu'on leur donnât de successeurs. Guillaume le Roux introduisit le premier cet abus, tout-à-fait inconnu sous le roi son père, et il n'y avait point d'apparence qu'il y dût mettre fin (1093).

Cependant Hugues, comte de Chester, ayant fait prier S. An-

<sup>1</sup> L. 2, ep. 41.

elme de venir en Angleterre, pour l'établissement d'un monastère qu'il avait dessein de fonder, le bruit qui courut, contre toute vraisemblance, que, si l'abbé du Bec allait dans ce royaume, il serait archevêque de Cantorbéri, suffit pour alarmer son humilité et l'empêcher de se rendre aux invitations du comte <sup>1</sup>. Il ne fallut rien moins qu'une maladie grave dont fut atteint ce seigneur, pour engager Anselme à venir au secours de son ami dans une occasion décisive pour le salut. La charité chrétienne, jointe à l'amitié, put seule l'emporter sur les terreurs de la modestie. Anselme trouva le comte Hugues convalescent ; mais il fut obligé de séjourner cinq mois en Angleterre, tant pour établir la règle dans le nouveau monastère que le comte avait bâti, que pour terminer quelques affaires de l'abbaye du Bec qui avait de riches possessions dans la Grande-Bretagne. Durant ce séjour, plusieurs prélats, appuyés des seigneurs, supplièrent le roi de permettre qu'on fit dans le royaume des prières publiques, afin d'obtenir un digne pasteur pour l'Église de Cantorbéri. Le roi le permit, et se fit apparemment un jeu de laisser prier pour une chose qui demeurait en son pouvoir, et qu'il était bien résolu de ne point accorder. Alors même ses dispositions étaient si contraires aux vœux publics, qu'il fit le serment, réputé le plus inviolable, de n'y point acquiescer.

Un des seigneurs s'entretenant comme sans dessein avec ce prince, lui dit qu'il ne connaissait pas un homme aussi saint que l'abbé du Bec. — Il n'aime que Dieu, ajouta-t-il, et n'a d'affection pour aucun objet terrestre. — Non, poursuivit Guillaume en raillant, pas même pour l'archevêché de Cantorbéri. — C'est assurément, reprit le seigneur, ce qu'il désire le moins ; j'en suis pleinement convaincu, et tout le monde lui rend la même justice. — Et moi, répartit le prince, je suis persuadé que, si cette chaire opulente lui était ouverte, il y courrait de toutes ses forces. — Mais, par le saint vult de Lucques, ni lui ni aucun autre n'y siégera de mon vivant. Le saint vult ou visage était un crucifix habillé, que l'on croyait avoir été fait en Judée par Nicodème, et dans la suite des temps apporté à Lucques en Toscane, d'où il s'en était répandu plusieurs copies.

A peine Guillaume le Roux eut-il proféré ces paroles, qu'il fut atteint d'une maladie qui en peu de temps le mit à l'extrémité. On envoya chercher Anselme, pour l'aider à faire une mort chrétienne. Le saint abbé l'exhorta au repentir, à la confession sincère de toutes ses fautes, et à réparer les scandales qu'il avait donnés

<sup>1</sup> Edm. Hist. Novor, l. 1.

par une longue suite d'actions peu dignes d'un prince chrétien. Le roi, dont la vie était désespérée, se soumit à tout par une promesse qu'on écrivit en son nom, et qu'il fit déposer sur l'autel, comme pour servir de témoignage contre lui, s'il la violait. Quand on le vit si bien disposé, on lui parla de donner des pasteurs aux Eglises vacantes, et surtout à celle de Cantorbéri. Il dit qu'il y penserait, et peu de momens après il nomma Anselme, qui fut frappé de ce choix comme d'un coup de foudre, et faillit tomber d'effroi (1095).

Les évêques le tirèrent à part, et lui dirent : « Y pensez-vous, dans l'état déplorable où se trouve chez nous la religion par la tyrannie de cet homme ? Voulez-vous résister aussi manifestement à Dieu ? Il ménage un remède à nos maux dans votre personne, et vous préférez votre repos à notre bonheur commun. » Anselme, qui avait soixante ans, s'excusa sur son âge avancé et sur son peu d'habileté dans les affaires, pour lesquelles il n'avait jamais eu d'attrait. Il ajouta qu'il s'était consacré à Dieu dans un genre de vie tout différent ; qu'il se devait irrévocablement à ses religieux ; enfin, qu'il était abbé dans un autre pays, soumis à un évêque et à un souverain qui formaient pour lui autant de liens indissolubles. Les prélats répondirent à toutes ses difficultés ; ils se firent forts d'obtenir les consentemens nécessaires et de bienséance, mais sans pouvoir surmonter la résistance d'Anselme, qui finit par dire décidément qu'il ne ferait rien de ce qu'ils prétendaient.

Aussitôt, et sans perdre de temps en discours inutiles, ils le traînèrent au roi malade, comme un opiniâtre qu'il n'était plus question de persuader, mais de forcer à la soumission. Guillaume, affligé jusqu'aux larmes, lui parla ainsi : « Pourquoi me retenez-vous dans la voie de la damnation ? Souvenez-vous de l'amitié généreuse qu'ont eue mes ancêtres pour vous et pour vos religieux, et ne me laissez pas périr à jamais. Il n'est point de salut pour moi, si je meurs en retenant l'archevêché. » Tous les assistans s'empressèrent vers Anselme, et lui dirent avec un murmure confus : « Avez-vous oublié toute raison et toute religion ? Vous portez le dernier coup au roi ; vous remplissez son âme d'amertume et de désespoir dans le péril où elle se trouve. A quel autre que vous imputera-t-on désormais les troubles et les crimes qui désoleront l'Angleterre ? » Anselme ainsi pressé se tourna vers deux de ses moines qui l'accompagnaient, et leur dit : « Mes frères, secourez-moi dans cette extrémité. » Baudouin, l'un des deux, répondit : « Si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister ? — Ah ! reprit Anselme, que vous êtes bientôt rendus ! »

Le roi dit à ceux qui environnaient le saint de se jeter à ses pieds afin de le fléchir ; mais, sans rien accorder, Anselme se prosterna de son côté. Alors tous les assistans, d'une voix unanime, s'accusèrent de faiblesse, et crièrent tumultueusement : « La crosse, qu'on donne la crosse ! » En même temps plusieurs lui prennent le bras droit, et le traînent au lit du prince. Le roi présenta la crosse ; mais Anselme tint la main fermée. Les évêques ouvrirent quelques doigts avec des efforts qui le firent crier de douleur ; ils y mirent la crosse qu'ils y tinrent serrée, toute l'assemblée criant : *Vive l'archevêque !* On entonna le *Te Deum*, on prit la route de l'église, et l'on y porta Anselme qui s'efforçait de s'échapper, en disant qu'on ne faisait rien.

Après qu'on eut terminé les cérémonies accoutumées, il revint trouver le roi, et lui dit : « Sachez, prince, que vous ne mourrez point de cette maladie ; voyez donc comment vous pourrez remédier à qu'on vient de faire ; car je vous déclare que je n'y ai pas senti, et que je n'y consens pas. » Etant sorti de l'appartement du roi, il dit aux évêques et aux seigneurs qui le suivaient : « Savez-vous ce que vous prétendez ? Vous voulez attacher au même joug un taureau indompté et une vieille brebis : mais la brebis, qui pouvait être utile en sa manière, sera mise en pièces par le taureau. Considérez bien les suites de cette étrange association : si mon sort ne vous touche pas, craignez les maux qui attendent vous-mêmes, après que le roi, en m'accablant, aura découragé tous ceux qui pouvaient s'opposer à ses violences. »

Le roi, pour dissiper les terreurs d'Anselme, ordonna qu'il fût mis en possession de tous les biens de l'archevêché, et même que la ville de Cantorbéri avec l'abbaye de Saint-Alban, que Lanfranc n'avait eues qu'en fief, appartenissent désormais en propriété à l'Eglise de Cantorbéri. Il promit de regarder l'archevêque comme son père, de suivre tous ses conseils dans les affaires ecclésiastiques, en particulier de rendre obéissance, comme au pontife légitime, au pape Urbain qu'il avait différé jusque là à reconnaître. En un mot il promit plus qu'on ne demandait ; et jusqu'à ce que le saint abbé eût accepté l'épiscopat, c'est-à-dire tant que dura la maladie du prince, il montra toutes les dispositions d'un pécheur repentant et d'un roi chrétien. Pour se conformer ponctuellement aux lois et aux usages de l'Eglise, il fit prier le duc de Normandie, l'archevêque de Rouen et la communauté du Bec, de consentir à l'élection d'Anselme : ce qu'ils accordèrent d'un grand cœur, quelque regret qu'ils eussent de se voir privés d'un si grand homme. Guillaume, archevêque de Rouen, envoya même un ordre formel au saint abbé d'accepter l'épiscopat. Enfin il fut ordonné à Cau-

torbéri le 4 décembre 1093, par Thomas, archevêque d'York, avec un applaudissement et un concours si extraordinaires, qu'il n'y manqua, et pour cause de maladie, que deux évêques seulement de tous ceux du royaume. Il eut pour successeur à l'abbaye du Bec, Guillaume, prieur de Poissi, en latin *Pexium*, que certains auteurs ont traduit par le nom tout-à-fait inconnu de *Pessé*.

L'année du sacre de S. Anselme mourut S<sup>te</sup> Marguerite, reine d'Écosse, de la famille des derniers rois anglais<sup>1</sup>. La Providence donna cette sainte reine à l'Écosse encore barbare, où elle passa environ vingt-quatre ans, pour y abolir les restes de la barbarie qui ternissaient la pureté du christianisme. De concert avec le roi Malcolm son époux, elle fit tenir plusieurs conciles auxquels elle assista elle-même, et où elle ne signala pas moins l'étendue de son esprit et de ses connaissances, que son zèle et sa piété. Elle fit statuer, entre autres choses, que personne n'épouserait la veuve de son père, ni de son frère; qu'on sanctifierait le dimanche en s'abstenant du travail; que tous les fidèles et les pécheurs même se mettraient en état de communier à Pâques, en se confessant et en faisant des œuvres de pénitence; que le jeûne de carême commencerait le mercredi des cendres, au lieu du lundi suivant. Elle était zélée pour la majesté du culte divin et s'appliquait avec plaisir à l'ornement des églises. En même temps, elle procurait de tout son pouvoir la splendeur de la maison royale, et prenait le plus grand soin de l'éducation de ses enfans. Elle faisait deux carêmes, l'un avant Pâques, l'autre avant Noël, récitait chaque jour le psautier et différens offices, servait aussi chaque jour, avec le roi son époux, plus de trois cents pauvres, et faisait des aumônes immenses.

Se sentant malade à la mort, elle fit une confession générale. Le dernier jour elle voulut recevoir le viatique dans sa chapelle, où elle entendit la messe; après quoi on la reporta dans son lit. Comme elle avait de grandes inquiétudes au sujet du roi son époux, qui était à la guerre avec ses deux fils, le plus jeune entra dans sa chambre. Elle lui demanda des nouvelles de son père et de son frère: le prince répondit qu'ils se portaient bien, mais avec un air embarrassé qui ne satisfait pas la reine. Enfin elle le pressa si fortement, qu'il ne put soutenir plus long-temps la dissimulation, et lui avoua qu'ils avaient été tués l'un et l'autre depuis trois jours. La sainte, levant les yeux au ciel, rendit grâce à Dieu de ce qu'il lui envoyait cette affliction pour l'expiation de ses fautes, et mourut incontinent après ce dernier sacrifice. L'Église honore sa mémoire le 10 de juin, quoiqu'elle soit morte le 16 novembre.

<sup>1</sup> Boll. ad 10 Jun.

L'année suivante (1094) mourut dans la Pouille S. Nicolas, surnommé Pérégrin, parce qu'il était étranger à ce pays; homme vénérable dans un âge où les plus avancés dans les voies de la perfection ne font ordinairement que commencer leur carrière<sup>1</sup>. Il était né en Grèce, dans une ville de l'Attique, de parens pauvres qui ne purent lui donner aucune teinture des lettres, pas même lui faire apprendre un métier. C'est pourquoi, dès l'âge de huit ans, il fut réduit à garder les moutons. Mais cette âme dirigée par l'Esprit saint, suppléant à l'instruction extérieure et à la diversité des prières par la ferveur des affections, commença dès-lors à répéter continuellement et à voix haute cette courte oraison : *Seigneur, ayez pitié de nous !* Il la faisait sans cesse, la nuit aussi bien que le jour. Cette dévotion lui dura toute sa vie, quelque effort que l'on pût faire pour empêcher une singularité qu'on regarda souvent comme un effet de la démence. Il se retira sur la montagne de Stérion, et s'y bâtit une petite cabane de bois, où il vécut quelque temps seul, travaillant et répétant sans cesse la même prière. Il vint ensuite à Lépante, où il s'associa un moine nommé Barthélemi, qui ne le quitta plus, et avec lequel il s'embarqua pour l'Italie. Là il jeûnait tous les jours jusqu'au soir, ne prenait alors qu'un peu de pain et d'eau, et passait la nuit à prier debout. Il avait pour tout vêtement une tunique légère qui ne lui venait qu'aux genoux, les jambes et les pieds nus ainsi que la tête, portait une croix à la main, et en écharpe une gibecière où il mettait les aumônes qu'il recevait, pour les distribuer aux pauvres et aux enfans attroupés en tout lieu sur ses pas. Il exhortait tout le monde à la pénitence, et ses discours étaient appuyés par des miracles. Cependant en bien des endroits ses manières extraordinaires lui attirèrent des risées et de mauvais traitemens ; mais à Trani, où il mourut encore tout jeune, on accourut en foule pour l'honorer et lui demander sa bénédiction. Le concours fut encore plus grand à ses funérailles, qui eurent lieu avec pompe dans l'église cathédrale, où son tombeau devint célèbre par une multitude de prodiges. On l'invoquait particulièrement pour les naufrages, comme le saint évêque de Myre dont il portait le nom.

L'ordre et la discipline commençaient à reprendre vigueur dans ces contrées méridionales de l'Italie, et au-delà des mers, dans la Sicile, occupée depuis plus de deux siècles par les Musulmans. Le comte Roger ayant conquis presque toute cette île opulente, témoigna sa reconnaissance à Dieu, en politique vraiment chrétien, c'est-à-dire en remédiant aux désordres qu'avait produits la lon-

<sup>1</sup> Boll. ad 2 Jun.

gue domination des infidèles. Il ne rétablit pas seulement la justice et la tranquillité publique ; mais il protégea particulièrement les faibles, signala sa bienfaisance envers tous les malheureux, se montra fort assidu aux divins offices, répara les églises, leur fit payer les dîmes, et augmenta leurs revenus par de grandes libéralités. Il s'appliqua surtout à rétablir les évêchés. Dans la seule année 1093, il fonda ceux de Messine, de Catane, de Gergente et de Masare<sup>1</sup>. Celui de Syracuse les suivit de près. Partout il eut soin de mettre de bons pasteurs, qu'il tirait souvent de loin, spécialement de Normandie, d'où sortaient ses pères. Outre les évêchés, il rétablit une quantité de monastères, et en fonda de nouveaux. Il prit pour toutes ses bonnes œuvres les conseils du pape Urbain, et obtint de lui des réglemens auxquels on eut longtemps recours dans la suite : ce qui fit regarder ce pape comme le restaurateur de l'Eglise de Sicile.

Ce fut également Urbain qui rétablit l'évêché d'Arras, uni depuis S. Vaast, c'est-à-dire depuis plus de 500 ans, à celui de Cambrai. Cambrai faisant partie du royaume de Lorraine et par conséquent des Etats de l'empereur d'Allemagne, Henri n'avait garde de favoriser le pape dans l'exercice de son autorité, bien qu'elle fût appuyée par le roi Philippe et par les Artésiens ses sujets. Ceux-ci s'étaient d'abord adressés à Urbain, qui, connaissant aussi les intentions du roi, leur permit de procéder à l'élection d'un évêque, et écrivit à l'archevêque de Reims de le sacrer. Mais Rainald, qui occupait ce siège, pour ne pas se compromettre avec Henri et ne pas voir Cambrai distrait de sa métropole, renvoya devant le pape les députés d'Arras et de Cambrai. Ceux de cette dernière ville n'y allèrent point ; et les autres, de retour dans leur pays, firent exécuter les ordres qu'ils avaient reçus. Après un jeûne de trois jours, Lambert de Guisnes, chanoine et chantre de Lille, distingué par son mérite et sa vertu, fut élu unanimement et installé malgré lui évêque d'Arras. Le pape le sacra lui-même à Rome, le 19 de mars de l'an 1094.

En Lombardie, les affaires ne prirent pas un cours moins favorable qu'en Sicile aux intérêts du pontife légitime. Les indignes procédés de l'empereur Henri contre Adélaïde, son épouse, engagèrent dans la révolte son propre fils Conrad, quoique né d'une autre femme. On dit que Henri, après avoir emprisonné cette infortunée princesse, permit à plusieurs impudens de lui faire violence, et qu'il pressa Conrad lui-même d'abuser de sa belle-mère. Comme le jeune prince ne répondit que par des signes d'horreur

<sup>1</sup> Gaufr. Malater. IV, c. 7.

et d'indignation, l'empereur s'écria qu'il n'était pas son fils, mais qu'il provenait d'un seigneur de Suabe, à qui en effet il ressemblait beaucoup<sup>1</sup>. Conrad, outré de dépit, abandonna son père pour se joindre au parti de la comtesse Mathilde et des autres catholiques. Les villes de Milan, de Crémone, de Lodi et de Plaisance se déclarèrent en sa faveur, et formèrent une ligue de vingt ans contre Henri : ce qui réduisit ce prince à un tel état d'affaiblissement et de désespoir, qu'il se serait donné la mort si ses gens ne l'en avaient empêché. Conrad fut reconnu roi d'Italie en sa place, et couronné solennellement à Milan par l'archevêque Anselme, troisième du nom (1093).

Il vint ensuite trouver le pape Urbain à Crémone, où il lui fit serment de fidélité, et promit de défendre de tout son pouvoir les droits du pontife légitime. Urbain, de son côté, promit son secours pour le maintenir dans le royaume d'Italie et lui procurer la couronne impériale. La joie que cet événement causa aux catholiques fut si vive et si générale, que le savant évêque de Chartres écrivit au pape pour le féliciter de la réduction du royaume d'Italie à son obéissance, et des sentimens de piété du nouveau roi, qui renonçait aux investitures. L'Allemagne et surtout la Bavière se trouvant alors affligées d'une grande mortalité, un grand nombre de schismatiques, que ce fléau fit rentrer en eux-mêmes, se virent accueillis avec bonté par Urbain. Arnoul avait reçu l'anneau et la crosse de la main de Henri pour l'archevêché de Milan; mais le légat avait annulé son élection. Comme Arnoul, soumis à cette sentence, se retira dans un monastère, le pape, à son arrivée à Milan, s'étant fait instruire de sa conduite et ne voulant pas sans doute laisser trop long-temps vacante cette Eglise, le fit sacrer par l'archevêque de Saltzbourg, assisté des évêques de Constance et de Passau, qui, après le concile de Plaisance, retournaient dans leurs diocèses.

Le pape Urbain fut aussi reconnu par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, resté jusque là incertain entre le pontife légitime et l'antipape. Il avait envoyé à Rome deux clercs de sa chapelle, afin d'éclaircir cette grande affaire, moins par zèle pour l'ordre hiérarchique, que par haine contre le saint évêque de Cantorbéri, qu'il prétendait faire déposer. La pénitence et les bonnes dispositions de Guillaume n'avaient pas duré plus long-temps que la proximité de la mort : en recouvrant la santé, il oublia toutes ses promesses. Un jour que Gandulfe, évêque de Rochester, lui voulut faire craindre de s'attirer par là quelque nouveau fléau de

<sup>1</sup> Dodech. ad an. 1093.

la colère de Dieu, le prince, usant du serment qui lui était familier : « Par le saint vout de Lucques, dit-il brusquement, jamais Dieu ne me rendra bon en me faisant du mal. » Ce prince intraitable, d'ailleurs fort indifférent pour le maintien de la discipline ecclésiastique, se trouva bientôt fatigué par le zèle d'un saint prélat, qui saisissait toutes les occasions pour demander le rétablissement de l'ordre ancien. Mais ce fut la passion de Guillaume pour l'argent, qui le fit éclater.

Comme il en cherchait de tous côtés, afin d'enlever la Normandie au duc Robert son frère, il porta jusqu'à deux mille livres pesant d'argent la contribution qu'il voulait tirer de l'archevêque de Cantorbéri. S. Anselme, qui, dans le dessein de gagner à l'Eglise la protection du roi, en avait d'abord offert cinq cents qui ne furent point agréées, réfléchit ensuite qu'on pourrait prendre ce don, tout gratuit qu'il était, pour l'exécution de quelque promesse faite au souverain, dans la vue d'obtenir de lui l'archevêché. En conséquence, il ferma l'oreille à tout ce qu'on lui fit entendre de la part de ce prince. Là-dessus Guillaume, évêque de Durham, l'un de ces hommes frivoles à qui le manège et le verbiage de cour tiennent lieu de mérite, usa de ces talens pour assouvir son ambition. Dans l'espérance de monter sur le siège de Cantorbéri, il mit en tête au roi Guillaume de faire renoncer Anselme, ou à l'archevêché, ou à l'obéissance du pape Urbain. Le saint prélat, qui avait reconnu ce pontife en Normandie pour chef de l'Eglise, était disposé à tout perdre plutôt que de trahir sa conscience. Le roi, au contraire, présenta comme un attentat contre sa couronne la hardiesse qu'avait Anselme de reconnaître un pape en Angleterre sans sa permission, déclara qu'il ne le regardait plus comme archevêque, et commanda aux évêques, non-seulement de lui refuser toute obéissance, mais de n'avoir plus aucune communication avec lui. Ils eurent la lâcheté de déférer à cet ordre, séduits, les uns par leur propre ambition, les autres par les intrigues des ambitieux. Il fut ensuite question de séduire les seigneurs ; mais plus libres de ce genre d'intérêt que les prélats, et montrant plus de droiture, ils répondirent qu'Anselme était leur pasteur légitime, chargé de gouverner la religion, et qu'étant chrétiens, ils ne pouvaient se soustraire à sa conduite. Le peuple, encouragé par cet exemple, ne vit plus qu'avec indignation les évêques prévaricateurs. On nommait celui-ci Judas, celui-là Pilate, les autres Caïphe, Hérode ; on employait tous les noms les plus offensans pour les oreilles chrétiennes. En un mot, le roi, tout impérieux qu'il était, craignit de pousser les choses plus loin : pour se tirer

d'embaras, il fixa un délai pendant lequel l'archevêque dut se consulter et prendre enfin sa détermination.

On en était là, quand les deux clercs envoyés à Rome par le roi en ramenèrent le légat Gauthier, évêque d'Albane. Ils s'étaient convaincus que le pape Urbain était le pontife légitime, et Gauthier apportait le pallium pour l'archevêque de Cantorbéri<sup>1</sup>. Guillaume avait demandé qu'on le lui adressât, afin qu'il pût le donner à qui bon lui semblerait, et procurer ainsi la déposition d'Anselme. Le légat, en passant à Cantorbéri, ne vit point l'archevêque, ne dit rien à personne du pallium qu'il apportait, et voulut avoir les deux clercs pour témoins de tous ses entretiens et de toutes ses démarches. Arrivé auprès du prince, il ne lui parla que de ce qu'il savait lui être agréable, et ne dit pas une parole en faveur d'Anselme. En un mot, il joua tellement son personnage, qu'il fit craindre aux gens de bien que Rome n'eût préféré l'argent ou la puissance à la défense de la justice. Par cette conduite il gagna le roi d'Angleterre, au point que ce prince difficile fit publier dans tout le royaume un ordre absolu de reconnaître Urbain II pour pape légitime.

Il voulut à son tour persuader au légat d'user de l'autorité pontificale pour déposer Anselme : mais quoiqu'il promît d'envoyer tous les ans à Rome une grande somme d'argent, le légat fut incorruptible. Ainsi, toutes les batteries que le roi Guillaume avait dressées contre le saint archevêque de Cantorbéri, avec tant de périls pour l'ordre hiérarchique de la Grande-Bretagne, ne servirent qu'à étouffer les derniers germes du schisme. Ne pouvant plus revenir sur ses pas, il voulut au moins sauver sa dignité, et avoir le mérite de rendre ses bonnes grâces à celui qu'il n'avait pu détruire. Il fit solliciter l'archevêque de lui faire son présent au moins à l'occasion du pallium, qu'il eût été obligé, sans l'ambassade du roi, d'aller chercher à Rome avec beaucoup de dépense. Le saint répondit que ce serait donner un air de vénalité à la bienveillance de son souverain, et lui faire injure. Enfin le prince fut réduit à rendre gratuitement ses bonnes grâces au saint archevêque : on convint d'une réconciliation en forme, et il fut dit que de part et d'autre on oublierait le passé. Quelques médiateurs proposèrent à Anselme de recevoir au moins le pallium de la main du roi : il représenta que c'était une grâce du saint Siège, et non pas un présent du monarque. Il fut donc réglé que le légat le porterait à Cantorbéri ; qu'il le déposerait sur l'autel, et qu'Anselme l'y prendrait : ce qui s'exécuta avec beau-

<sup>1</sup> Edmer. 2 Notor.

coup d'appareil, aux acclamations d'un peuple innombrable. Après cette réconciliation forcée, le roi Guillaume laissa quelque temps le saint en paix.

Quand Anselme se vit établi sur le siège archiépiscopal, il écrivit de nouveau, et plus au long qu'il ne l'avait fait étant abbé, contre les erreurs de Roscelin. Il crut qu'un évêque, surtout dans une place si éminente, ne devait rien avoir plus à cœur que de ne laisser aucun nuage sur sa foi. Mais persuadé en même temps que la meilleure manière de se justifier d'une hérésie est d'établir les principes contraires sur l'unanimité de sentiment entre les chefs et les membres du corps épiscopal, il soumit au jugement du pape Urbain le Traité qu'il fit à ce sujet sur la foi de la Trinité et de l'incarnation. Ainsi tout le monde chrétien fut pleinement convaincu de la fausseté des imputations de Roscelin.

Une réfutation si satisfaisante apprit généralement à se tenir en garde contre les calomnies d'un imposteur qui noircissait de préférence les personnages les plus vertueux. La lettre envenimée qu'il publia contre le bienheureux Robert d'Arbrissel n'excita que le mépris des gens de bien. Si la réputation de Robert fut quelque temps flétrie dans une foule d'esprits légers, la vérité perça enfin le nuage, et l'innocence reconnue tira un éclat nouveau de la malignité des calomniateurs. Ce saint homme, Breton de naissance, tirait son surnom du bourg d'Arbrissel, aujourd'hui Arbresec, au diocèse de Rennes <sup>1</sup>. Comme sa patrie avait peu d'habiles maîtres, il alla de bonne heure cultiver ses heureuses dispositions dans l'école de Paris, où il ne tarda point à se distinguer. Sur le bruit de ses succès, son évêque, Silvestre de la Guerche, le rappela auprès de lui, et le fit son archiprêtre. Robert répondit à l'attente du prélat, en combattant avec fruit la simonie et l'incontinence des clercs. Il se rendit par là odieux aux coupables; qui, après l'élection de Marbode, successeur de Silvestre, ne mirent plus de bornes à leur haine, et ôtèrent au saint archiprêtre, avec la consolation d'être soutenu dans les entreprises de son zèle, l'espoir de les rendre efficaces. Il se démit de l'archiprêtre, et se retira dans la forêt de Craon, sur les confins de la Bretagne et du Maine. Mais la réputation de sa vertu et de son habileté fit bientôt de ce lieu désert le rendez-vous de toutes les âmes zélées pour leur salut et leur perfection. Robert, qui avait un talent rare pour annoncer la parole de Dieu, réunit un grand nombre de disciples assidus, qu'il soumit à la règle canoniale, après

leur avoir bâti, par les libéralités de Renauld de Craon, l'abbaye de Notre-Dame-aux-Bois, ou Notre-Dame-de-la-Roue. Quoiqu'il en fût abbé, ce champ trop resserré ne put suffire à l'étendue de son zèle. Il parcourut les contrées voisines, en prêchant la pénitence autant par ses exemples que par ses paroles, et avec un succès qui répondait au concours prodigieux de ses auditeurs. Sur ces entrefaites, le pape, étant venu en France (1095) et ayant entendu cet homme apostolique, lui ordonna d'aller répandre de tous côtés la semence de l'Évangile : ce qu'il fit avec une édification qui opéra une sainte révolution dans les mœurs de tous les Etats, et inspira au sexe même le plus fragile toute la force et l'élévation de l'héroïsme. L'un des motifs qui amenaient Urbain II en France, où il était né, c'était l'expédition tant de fois projetée sans effet, et près enfin de s'exécuter, contre les oppresseurs infidèles de la terre consacrée par le sang du Rédempteur. Il en avait déjà été question dans le concile de Plaisance, où la seule attente d'une chose tant désirée avait rassemblé des milliers d'assistans. Le pape ne douta point qu'elle ne dût se consommer dans un second concile, qu'il voulut célébrer chez la nation la plus propre à seconder ce projet magnanime.

Le premier mobile de cette grande œuvre était un simple prêtre du diocèse d'Amiens, nommé Pierre, et surnommé l'Ermite, à cause de la vie solitaire qu'il menait avec édification<sup>1</sup>. Il était de petite taille, d'une physionomie aussi peu avantageuse ; mais d'un courage héroïque, d'un esprit élevé, d'une vivacité et d'une énergie de sentiment qui faisaient passer ses propres affections, d'une manière comme irrésistible, dans l'âme de tous ceux à qui il parlait. Sa vie pauvre et très-austère lui conférait un degré nouveau d'autorité. Il portait une tunique de laine avec une méchante cuculle, allait ordinairement nu-pieds, ou, quand ses forces étaient épuisées, monté sur un âne. Il distribuait ce qu'on lui donnait de meilleur, ne mangeait que du pain, et ne buvait que de l'eau ; mais sans affectation, et avec la piété judicieuse qui convenait à un génie de cet ordre : Pierre savait à propos faire céder la mortification à la condescendance.

C'était au sein même de la domination tyrannique des Turcs et des Arabes, qu'il avait formé le projet d'en affranchir les lieux saints. En faisant le pèlerinage de Jérusalem, il fut sensiblement affligé de voir une mosquée bâtie sur les fondemens du temple, des écuries attenantes à l'église du Saint-Sépulcre, et la plupart des endroits où s'étaient opérés nos premiers mystères, profanés en

<sup>1</sup> Mus. Ital. p. 131.

mille façons différentes. Comme il avait des vues suivies et vastes, il s'enquit de son hôte, qui était chrétien, et de quelques autres fidèles, tant de leur misère présente, que des maux qu'avaient soufferts leurs ancêtres depuis fort long-temps. Il en alla conférer avec Siméon, patriarche vertueux de Jérusalem, lui peignit, en présence de quelques autres prélats et de plusieurs Chrétiens du pays, la puissance et la valeur des princes de l'Europe, le zèle et la grande autorité du pape, puis ajouta : « Ne doutez pas, » saint père, que si l'Eglise et les souverains de l'Occident étaient » instruits et implorés par un personnage aussi digne que vous » de leur vénération et de leur confiance, ils ne s'empressassent » de briser le joug accablant sous lequel vous gémissiez. Ecrivez » au pape et aux princes des lettres circonstanciées et scellées de » votre sceau. je m'offre à en être le porteur, et à faire de toutes » parts, avec l'aide du Seigneur, des sollicitations efficaces pour » votre délivrance. » Les évêques et chacun des fidèles qui étaient présens rendirent à Pierre de grandes actions de grâces, et lui donnerent les lettres qu'il demandait.

Comme il priaît ensuite pour le succès de son entreprise dans l'église du Saint-Sépulcre, il s'endormit, et vit en songe Notre-Seigneur qui lui dit : « Lève-toi, Pierre, et presse-toi d'exécuter » ta commission. Il est temps de secourir mes serviteurs et de » ger la sainteté de mon habitation. Ne crains rien : je suis avec » toi. » Quoi qu'il en soit de la nature de ce songe, le patriarche Siméon, à qui Pierre ne tarda point à le raconter, et que tous les monumens donnent pour un homme d'un grand sens et d'une grande vertu, le prit, après un juste examen, pour une révélation divine. Quant à Pierre l'Ermite, il se sentit merveilleusement encouragé par cette vision, et s'embarqua avec empressement pour l'Italie.

Il remit la lettre du patriarche de Jérusalem au pape Urbain, déjà fort enclin à l'expédition qu'elle sollicitait ; et il n'épargna rien, tant pour en accélérer l'exécution, que pour lui ménager des moyens formidables. Il ne parcourut pas seulement l'Italie ; mais il passa les Alpes, en préparant les voies au souverain pontife, et alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'en-deçà des monts. Quand les esprits des grands et des peuples furent ainsi montés, surtout parmi la nation généreuse des Français, le pape s'y rendit en diligence par mer. Il traversa le pays du Rhône, passa au Puy en Vélai, et de là convoqua, deux à trois mois d'avance, le concile qui devait se tenir à Clermont au mois de novembre 1095. Il employa cet intervalle à visiter les monastères de la Chaise-Dieu, de Souvigny et de Cluny, où il avait été moine et

prieur, afin d'exciter les saints qui les habitaient en grand nombre à s'intéresser auprès du Seigneur pour le succès du concile. Mais il ne parut se complaire nulle part autant qu'à Cluny, où il eut la satisfaction de retrouver dans une santé parfaite, quoique dans un âge très-avancé, S. Hugues, qui lui avait donné l'habit monastique. Il y consacra le grand autel de la vaste et magnifique église que ce saint abbé venait de bâtir.

Cependant les prélats et les seigneurs se mettaient en mouvement dans toutes les provinces du monde chrétien. Douze archevêques, quatre-vingts évêques, et un nombre beaucoup plus grand d'abbés, sans compter une infinité d'autres ecclésiastiques et de savans de tout état, se rendirent à Clermont de tous les endroits de la France et des royaumes voisins. On adopta tous les décrets des conciles que le pape Urbain avait tenus à Melfe, à Bénévent, à Troie en Pouille et à Plaisance<sup>1</sup>. On dressa quelques nouveaux canons pour la sûreté des premiers, et pour extirper des restes d'abus qui cherchaient à se perpétuer à la faveur du déguisement et des interprétations relâchées. On ne défendit pas seulement aux clercs d'avoir des concubines, mais de loger chez eux d'autres femmes que celles qui sont indiquées par les canons anciens, comme à l'abri de tout soupçon. On exclut des saints ordres les enfans de ces clercs, et généralement tous les enfans illégitimes, à moins qu'ils n'eussent professé la règle des chanoines ou des moines:

Quant à l'acquisition des bénéfices, outre les conventions simoniaques, on défendit de posséder deux prébendes en deux villes différentes, ou deux personats dans la même église. Défense aux rois et autres princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques; aux évêques et aux prêtres, d'en faire seulement hommage-lige entre leurs mains ou celles de tous autres laïques. On proscrivit comme simoniaque ce qu'on appelait rachat des autels: pratique établie à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations des seigneurs, et qui consistait à donner à l'évêque une somme d'argent à chaque mutation des titulaires qui desservaient ces autels ou chapelles. Plusieurs de ces bénéfices appartenant à des monastères, le concile leur confirma la propriété de ceux qu'ils possédaient depuis trente ans; mais il ôta aux moines le gouvernement des âmes qui était attaché à ces titres; il statua qu'il y aurait un chapelain nommé par l'évêque sur leur présentation, pour gouverner le peuple, et que l'institution ou la déposition appartiendrait à l'évêque diocésain. Quelques prélats éten-

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 416.

dirent ce règlement aux chanoines réguliers; mais le savant Ives de Chartres désapprouva fort qu'on les exclût ainsi du gouvernement des églises<sup>1</sup>.

Comme le projet de porter la guerre chez les Musulmans rendait la paix et la concorde plus nécessaires que jamais, on confirma soigneusement la trêve de Dieu, et le droit d'asile, qu'on étendit jusqu'aux croix érigées sur les grandes routes : de là l'usage d'en planter de distance en distance pour servir comme de refuges aux voyageurs. On défendit de prendre, sinon séparément, pour la communion, le corps et le sang de Jésus-Christ; excepté le cas de nécessité ou de précaution, c'est-à-dire, sans doute, quand on craignait de répandre quelques gouttes du sang précieux. Le vrai sens de ce canon n'est pas d'obliger les laïques à communier toujours sous les deux espèces, mais de proscrire l'usage de donner le corps du Seigneur trempé dans le sang, comme on le faisait dans l'Eglise grecque et en tant d'endroits de l'Eglise latine, qu'Ives de Chartres était d'avis qu'on tolérât cet abus. On le condamna, parce qu'il était contraire à l'institution du sacrement. Mais on voit par là que l'usage commun était encore de communier sous les deux espèces. Ce ne fut qu'après la conquête de Jérusalem que l'usage où était cette Eglise, de ne donner que l'espèce du pain dans la communion, s'établit insensiblement dans les Eglises occidentales. Entre les affaires particulières dont on traita au concile de Clermont, la principale avait pour objet d'assurer à l'Eglise de Lyon les droits de primatie qui lui avaient déjà été attribués. Le pape Urbain termina aussi dans ce concile le long démêlé de l'archevêque de Tours avec le prétendu archevêque de Dol, qu'il condamna à être soumis au premier, et à lui faire satisfaction pour la désobéissance passée.

Enfin on traita de l'objet capital du concile, c'est-à-dire de la ligue projetée contre les Musulmans. Le pape, levant les yeux au ciel, et faisant signe de la main pour imposer silence, parla ainsi<sup>2</sup> : « Vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a honoré de sa présence la terre promise de toute antiquité au peuple de Dieu. C'est là son héritage éternel, le lieu fixe de son habitation; et, quoiqu'il l'ait abandonnée pour un temps à la tyrannie des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait délaissée à jamais. Depuis trop long-temps l'Arabe sacrilège exerce son impiété barbare sur les lieux saints. Ils ont réduit les fidèles en servitude; ils les accablent de tributs, d'exactions et de traitemens indignes; ils

<sup>1</sup> Epist. 93. — <sup>2</sup> Guillel. Tyr. l. 2, p. 32.

» enlèvent leurs enfans, les contraignent de renoncer à leur bap-  
 » tême, et, s'ils font résistance, les effacent du nombre des vivans.  
 » Le temple du Seigneur est devenu le siège des démons, le saint  
 » Sépulcre est transformé en étable, tous les endroits consacrés  
 » par le sang et les vestiges du Fils de Dieu ne sont plus que des  
 » lieux de carnage et de prostitution. On y égorge les prêtres et  
 » les diacres, on y ravit aux femmes et aux vierges la vie après la  
 » pudeur. O vous tous, mes très-chers enfans, armez-vous de zèle,  
 » et marchez sans plus tarder au secours de vos frères presque  
 » désespérés dans la Palestine. La foi est près de périr dans le  
 » lieu où elle a pris naissance. Que dis-je? les tyrans forcenés ne  
 » mettent plus de bornes à leur rage. Comme un torrent qui ne  
 » connaît point de digues, peu contens des immenses possessions  
 » qu'ils ont usurpées sur l'empire des Grecs, ils en veulent envahir  
 » les derniers restes, se répandre ensuite dans notre empire et  
 » tous nos royaumes : ils ne se proposent rien moins, dans leur  
 » ambition sacrilège, que d'éteindre le nom chrétien. Plusieurs  
 » d'entre vous ont été les témoins oculaires de leurs excès ; per-  
 » sonne n'en peut douter après ces lettres de nos frères de Pales-  
 » tine apportées par le vénérable Pierre, qui est ici présent. Pour  
 » vous, pleins de confiance en la miséricorde du Tout-Puissant,  
 » par notre autorité apostolique, nous remettons à ceux qui mar-  
 » cheront contre les infidèles les pénitences qu'ils méritent pour  
 » leurs péchés. Ceux qui mourront avec un vrai repentir dans les  
 » lieux où Jésus-Christ est mort pour nous, ne doivent pas douter  
 » qu'ils n'obtiennent la rémission de leurs fautes et la vie éter-  
 » nelle ; et si l'on meurt avant d'y arriver, la récompense n'en sera  
 » pas moindre. » Cette promesse, mal conçue quelquefois par des  
 » ignorans qui en restreignirent les conditions aux seuls travaux de  
 » la guerre, explique comment le nouveau genre d'expiation préva-  
 » lut sur les pénitences canoniques, qui jusque là s'étaient assez  
 » bien soutenues. Il n'y eut guère de pécheurs qui ne préférassent,  
 » aux rigueurs humiliantes de la pénitence publique, ces exercices  
 » militaires, qui n'avaient d'efficacité, au reste, qu'autant qu'ils  
 » étaient accompagnés de la conversion même du cœur.

Afin d'éloigner de plus en plus les obstacles, on défendit rigou-  
 reusement toutes les guerres particulières que les seigneurs se  
 faisaient les uns aux autres : il fut statué que les biens ainsi que  
 les personnes des pèlerins guerriers seraient spécialement sous  
 la protection de l'Eglise. Pour attirer ensuite les bénédictions  
 du Ciel, on obligea les clercs à réciter le petit office de la Vierge,  
 que S. Pierre Damien avait déjà mis en usage parmi les moines.  
 On ajoute qu'Urbain II régla que le samedi serait spécialement

consacré à la Sainte-Vierge, et qu'on en ferait l'office ce jour-là.

Les exhortations du pape qu'inspirait le malheur des chrétiens opprimés, émurent les esprits. Un enthousiasme religieux saisit toute l'assemblée; en un même instant, comme par inspiration, on s'écria de toutes parts : *Dieu le veut, Dieu le veut*. Le souverain pontife, reprenant la parole : « Mes frères, dit-il, vous voyez clairement que le Seigneur se trouve au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom. Eussiez-vous ainsi proféré tout d'une voix la même clameur, s'il ne l'eût mise lui-même dans votre bouche? Ce sera donc là votre cri de guerre et de ralliement. » Comme on s'empressait de s'enrôler, et qu'on se présentait par troupes confuses, on convint d'une marque d'engagement, qui fut une croix d'étoffe rouge, que chacun pourrait s'attacher lui-même sur l'épaule droite : de là les noms de croisés et de croisade. Quiconque prenait la croix était obligé, sous peine d'excommunication, d'accomplir le vœu qu'il avait fait d'une manière implicite en se croisant.

Le pape, obviant autant qu'il était possible à tous les désordres, ajouta que les vieillards, les infirmes, et généralement tous ceux qui n'étaient pas propres aux armes, n'entreprendraient point ce voyage; que les femmes ne le feraient pas sans leurs maris, et aucune personne du sexe sans un frère ou un autre homme également sûr qui pût répondre d'elle; que les ecclésiastiques ne partiraient point sans la permission de leur évêque, dont les laïques même devaient prendre la bénédiction. Aimar ou Adémar de Monteil, évêque du Puy en Vélai, se croisa le premier; et, comme il était en grande réputation de prudence aussi bien que de vertu et de doctrine, il fut nommé, quoique malgré lui, légat pour l'armée des croisés.

Tant d'affaires importantes se terminèrent à Clermont en moins de quinze jours. Le pape partit de cette ville le second de décembre, et parcourut, nonobstant les incommodités de la saison, une multitude de provinces, faisant partout publier et prêcher la croisade, et distribuant lui-même les croix. Il pénétra dans les montagnes sauvages de l'Auvergne, se rendit à Saint-Flour, prieuré de Cluny, dont il dédia l'église; puis à Aurillac, et au monastère d'Uzerche, d'où le primat Bernard, archevêque de Tolède, qui était de la suite du pontife, tira un moine nommé Bourdin, distingué par des talens qui ne devinrent que trop fameux dans la suite par le schisme dont il fut le chef. Bernard, né lui-même en France, où il avait été moine de Cluny, et d'où ses

\* Ganfrid. Peior. Voles.

qualités supérieures le firent passer sur le premier siège d'Espagne, fit un choix plus heureux que celui de Bourdin, en donnant plusieurs autres Français pour pasteurs aux principales Eglises dont il était primat.

Le pape, continuant les excursions de son zèle, arriva à Limoges deux jours avant Noël, dont il célébra la fête. Le lendemain des Innocens, il dédia l'église cathédrale et celle de Saint-Martial le jour de Saint-Silvestre. Il se rendit à Poitiers, pour la fête de Saint-Hilaire, le 14 de janvier, et dans le commencement de février à Angers, où il fixa le départ des croisés à l'Assomption de Notre-Dame de la même année 1096. D'Angers il alla au Mans, puis au monastère du généreux abbé Geoffroi, c'est-à-dire de la Trinité de Vendôme, et de là à Tours, où l'affluence prodigieuse des fidèles de toute condition, qu'aucune église ne pouvait contenir, le réduisit à prêcher sur les rives de la Loire. Le quatrième dimanche de carême, qui cette année était le 23 de mars, il fit la bénédiction de la rose d'or, comme elle est indiquée dans l'ordre romain. Il se couronna aussi de palmes, selon l'usage de Rome, provenu apparemment de ce que, la station de ce jour s'y faisant à l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, on y portait la palme comme le symbole des pèlerins de Palestine. Le pape, par honneur, donna la rose à Foulques, comte d'Angers, qui s'engagea, pour lui et ses successeurs, à la porter chaque année à la procession du dimanche des Rameaux. De là vint la coutume d'y porter, avec les rameaux, des fleurs qui, selon quelques écrivains, ont fait donner à ce jour le nom de Pâques fleuries.

Le pape Urbain repassa par Poitiers, alla célébrer la fête de Pâques à Saintes, vint ensuite à Bordeaux, puis à Toulouse, où, le vingt-quatrième jour de mai, il dédia l'église de Saint-Sernin. De Toulouse il se rendit à Montpellier, et incontinent à Maguelone, où était la chaire épiscopale de ce diocèse, qui y demeura jusqu'à l'an 1536. L'auteur de l'Histoire des évêques de ce siège, qu'il occupa lui-même, dit que ce pontife consacra toute l'île de Maguelone, et qu'il accorda la rémission des péchés à ceux qui y étaient ou y seraient enterrés dans la suite : comme il ne s'agit point ici de l'absolution sacramentelle, on ne saurait dire que cette rémission, accordée par Urbain II, fût également inutile aux morts et contraire aux canons, lesquels, après tout, dépendent du chef suprême de l'Eglise (1096).

Avant de quitter le royaume de France, Urbain, qui, dans son long et laborieux voyage, avait réglé en concile une multitude d'affaires concernant les particuliers, eut enfin la satisfaction de

voir le roi Philippe se soumettre à l'autorité apostolique<sup>1</sup>. Malgré la violente passion qui attachait le roi à Bertrade, ce prince ne put soutenir plus long-temps le poids de sa chaîne honteuse et du juste anathème qu'elle lui avait attiré. Pour s'en délivrer, il fit des efforts qui dûrent paraître sincères et qui permirent d'attendre de lui plus de persévérance. Il vint lui-même au concile que le pape tenait à Nîmes (1096), après s'être séparé de sa concubine, et promit qu'il n'aurait plus aucun commerce avec elle. Le pape, comblé de joie, leva l'excommunication; mais cette joie s'évanouit bientôt par la légèreté de Philippe, qui ne renonça pour toujours à l'objet de sa passion que quand cette adroite séductrice, touchée elle-même du scandale et des troubles du royaume, consentit de bonne grâce à la séparation qui pouvait seule y mettre fin.

Après l'affaire de Philippe et de Bertrade, l'objet le plus remarquable du concile de Nîmes est celui qui se trouve décidé dans le deuxième canon. Quelques ignorans, poussés d'un zèle amer, suivant les propres expressions des Pères de ce concile, trouvaient les moines, qui sont des hommes déjà morts au monde, indignes des fonctions sacerdotales, et incapables d'administrer le baptême, la pénitence et l'absolution. Le concile combat ce préjugé comme une erreur insoutenable. Il y oppose les exemples de S. Grégoire, pape, de S. Augustin, apôtre des Anglais, et du grand Martin, passés si heureusement de l'état monastique à l'épiscopat. Ils quittaient à la vérité leurs solitudes, et rentraient dans le commerce ordinaire des fidèles pour exercer le ministère sacerdotal, au lieu qu'on donnait à des moines qui restaient dans leurs monastères la liberté d'exercer leurs fonctions ecclésiastiques, même à l'égard des séculiers : mais cette objection était réservée à la subtilité des censeurs modernes. La simplicité des temps anciens ne s'avisait jamais de rendre problématique l'autorité, ni la sagesse de l'Église, par rapport aux changemens qu'elle juge à propos de faire dans les points arbitraires de sa discipline.

Le pape, voulant enfin rentrer en Italie, alla de Nîmes à Saint-Gilles, à Avignon, puis à Vienne, où, continuant avec un zèle infatigable à remplir les fonctions de la sollicitude pontificale, il fit rendre au corps de S. Antoine les honneurs que méritaient des reliques si précieuses. Elles y avaient été apportées de Constantinople, environ un siècle auparavant, par un seigneur du pays nommé Gosselin, qui les plaça dans sa terre de la Motte, proche de Vienne, où il avait dessein de bâtir une église<sup>2</sup>. Ce seigneur étant

<sup>1</sup> Conc. t. 10. Berthold. an. 1096. — <sup>2</sup> Boll. t. 2, p. 25. Baill. 17 Jan. p. 13.

mort subitement, elles passèrent à ses héritiers, qui, à son exemple, les faisaient porter partout avec eux comme leur plus sûre défense. Urbain II trouva indécent qu'elles fussent perpétuellement errantes, souvent au milieu des hasards de la guerre et entre les mains sanglantes d'hommes dévoués aux armes. Elles furent aussitôt déposées dans un oratoire construit à la hâte sur la place où devait être l'église qu'on bâtit ensuite à la Motte. Ce fut d'abord un prieuré de Bénédictins tirés du monastère de Mont-Mayour, au diocèse d'Arles.

Dès lors, néanmoins, il y avait au même lieu un hôpital et une confrérie séculière d'hospitaliers pour le soulagement des personnes atteintes d'une maladie pestilentielle qui avait fait des ravages affreux dans plusieurs de nos provinces. C'était comme un feu dévorant qui consumait avec des douleurs inexprimables les parties du corps auxquelles il s'attachait. Dieu, par ce fléau, ou plutôt par le remède qu'il y avait préparé dans les reliques de S. Antoine, voulait honorer son serviteur dans les Gaules aussi bien qu'en Orient. Les malades trouvaient à la Motte le soulagement qu'on avait inutilement cherché dans les prières et les processions faites en plusieurs autres endroits. Différens impies, qui se permirent à cette occasion des ironies sacrilèges, furent atteints de cette contagion brûlante, qu'on nomma pour cela le feu sacré, ou le feu S. Antoine : prodige assez constaté pour avoir fait impression sur l'illustre et savant Pic de la Mirandole, qui l'a célébré en vers. Quant à ceux qui venaient chercher le remède auprès des saintes reliques, le concours en était si continuel, que la commisération et la piété engagèrent deux seigneurs de la province, Gaston et son fils Gironde, à se consacrer eux et leurs biens à leur soulagement. Ils s'associèrent quelques compagnons, et formèrent une confrérie qui donna l'origine à la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Antoine. On leur transmit dans la suite le prieuré de la Motte, que le pape Boniface VIII érigea en une abbaye, dont leur supérieur-général fut abbé.

Au milieu de tant d'affaires différentes, Urbain II s'appliquait surtout à l'objet principal de son voyage, c'est-à-dire au succès de la croisade. Il la publiait principalement dans les conciles qu'il célébrait sur toute sa route, et les évêques la prêchaient ensuite dans leurs diocèses, dont ils parcouraient tous les cantons. D'un autre côté, le zèle et l'activité infatigables de Pierre l'ermite semblaient le multiplier. La véhémence de ses discours et la réputation de ses vertus transportaient tout à la fois les habitans des campagnes; les villes, les cours et les peuples le suivaient en foule. Ils avaient pour sa personne une vénération qui s'étendait à ses

vêtemens, à tout ce qu'il avait touché, et jusqu'à son mulet, dont ils arrachaient des poils pour les conserver comme des reliques.

Tout fut bientôt en mouvement dans toute l'étendue des Gaules, dans l'Italie, dans l'Allemagne, jusque sur les plages glacées du Danemark et de la Norwége. On vit dans toutes les conditions un empressement égal à prendre la croix. Les laboureurs abandonnaient leurs sillons ou leurs moissons imparfaites; les artisans couraient en troupe de leurs boutiques sous ce saint étendard; les voleurs mêmes et les malfaiteurs publics confessaient leurs péchés, et s'offraient à les expier par la guerre sainte. Les femmes, les vieillards, les enfans, des troupes de clercs et de moines, et même des reclus, suivaient avec intrépidité, sinon pour combattre, au moins pour donner leur sang en témoignage de leur foi. Afin de fournir à la dépense du voyage, on s'empressait de vendre ses possessions au prix que l'acquéreur jugeait à propos d'y mettre. On les abandonnait en pur don, ou à charge seulement de prier, aux communautés religieuses, qui acquirent par là de grands biens. Mais ce qu'il y eut de vraiment édifiant, c'est que les inimitiés et les guerres particulières, allumées auparavant dans la plupart des provinces, cessèrent tout-à-coup, aussi bien que les violences et le brigandage. La justice et la concorde semblaient avoir pris les rênes du gouvernement dans tous les Etats chrétiens, afin de laisser aux fidèles la liberté de porter la guerre chez les ennemis de la religion et de la vertu.

Entre les seigneurs français qui se disposèrent à marcher, les plus distingués furent Hugues le Grand, frère du roi Philippe et comte de Vermandois; Robert, duc de Normandie et frère du roi d'Angleterre; Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse et de Provence; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Chartres et de Blois, et le fameux duc de Lorraine, Godefroi de Bouillon, avec ses deux frères Eustache et Baudouin. Il y avait un grand nombre de seigneurs moins considérables, et une infinité de gentilshommes. Le premier qui se mit en route fut Gautier, plus valeureux qu'opulent, et surnommé pour cela Sans-avoir. Il partit dès le 8 de mars 1096.

Il fut suivi de près par Pierre l'ermite, qui, d'orateur de la croisade, consentit à en être général. Il se mit à la tête d'un gros corps d'armée, composé pour le moins de quarante mille hommes, qu'il avait ramassés en France et en Allemagne, la plupart sans discipline et sans expérience, en un mot aussi mauvais soldats qu'il était mauvais capitaine. Il ne tarda point à s'apercevoir que le talent de rassembler des troupes ne suffit pas pour les conduire et les former à la guerre. Bientôt il se vit obligé de parta-

ger son armée en deux corps, donna le commandement de l'un à Gautier-sans-avoir, et se réserva l'autre. Mais, si Pierre manquait de capacité, l'indigence de Gautier le privait, nonobstant sa valeur, de l'autorité nécessaire à tout général. A l'exemple de Pierre l'ermite, un prêtre allemand, nommé Godescalc, se mit à la tête de quinze mille hommes, mais si mal disciplinés, qu'ils ne passèrent pas la Hongrie, où ils furent taillés en pièces, en punition de leurs brigandages. Plusieurs autres troupes partirent dans le même désordre, pendant cette première campagne, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre.

Les plus grands excès qui se commirent furent l'effet du zèle mal entendu d'une multitude confuse d'environ deux cent mille hommes de pied, sans chef et sans aucune teinture de discipline. Ils se mirent en tête qu'en allant combattre les Infidèles, ils devaient commencer par exterminer les Juifs qu'ils trouvaient sur leur passage. En remontant le Rhin et les contrées voisines, depuis Cologne jusqu'à Worms, ils massacrèrent impitoyablement tous ceux de cette nation qu'ils purent découvrir. Les évêques en prirent la défense : Jean de Spire fit même punir de mort quelques Chrétiens à leur occasion ; mais des zélateurs sanguinaires s'obstinèrent de toutes parts à ne faire de quartier qu'à ceux qui recevaient le baptême. La plupart de ces malheureux aimèrent mieux périr et se tuer eux-mêmes, après avoir égorgé leurs enfans, pour les envoyer devant eux, disaient-ils, dans le sein d'Abraham. Les femmes qui n'avaient pas la résolution d'enfoncer le fer dans leur sein se précipitaient dans les rivières. Il y eut néanmoins un bon nombre de Juifs, hommes et femmes, qui furent baptisés à Trèves ; mais, à l'exception du rabbin Michée, qui était à leur tête et qui se convertit sincèrement, tous apostasièrent l'année suivante.

Pierre l'ermite, parti des premiers pour la Terre Sainte, alla droit à Constantinople, où une armée de croisés italiens l'attendait déjà. Il fut bien reçu de l'empereur Alexis, qui lui conseilla d'attendre les princes croisés pour passer au-delà du Bosphore, dans les terres occupées par les Turcs. Bientôt les vols et le brigandage de cette multitude indisciplinée firent changer de dispositions à cet empereur, qui leur enjoignit de passer incessamment le détroit. Quand ils furent arrivés à Nicomédie, les Italiens et les Allemands se séparèrent des Français, dont ils disaient ne pouvoir supporter la fierté. Ils se donnèrent un chef nommé Rainald, qui à l'incapacité joignit la lâcheté et la perfidie. Il se laissa bloquer dans un fort, où, tous ses gens manquant d'eau et se trouvant réduits par la soif à saigner les chevaux pour en

boire le sang, le plus grand nombre périt, et le reste demeura si languissant, que ces malheureux pouvaient à peine soutenir leurs armes. Rainald feignit alors de vouloir combattre; mais, ayant rangé ces malheureux en bataille, il alla se rendre à l'ennemi, et les laissa à la merci des Infidèles, qui, tenant le sabre levé sur leur tête, tâchèrent de leur faire renoncer Jésus-Christ. Les sentimens de la religion et de la pénitence se réveillant dans leur cœur à ce moment décisif, la plupart confessèrent généreusement, et eurent la tête tranchée. D'un autre côté, les gens de Gautier Sans-avoir, battus plusieurs fois par les Turcs, se renfermèrent dans un château proche de Nicée, où ils furent presque tous réduits en esclavage. Pierre l'ermite, voyant enfin ce qu'il devait se promettre de ceux qu'il ne pouvait conduire, prit le parti de retourner à Constantinople, où les princes français venaient d'arriver en diverses troupes, tant par terre que par mer.

Godefroi de Bouillon, arrivé le premier, était venu par la Hongrie, où il fit observer la plus exacte discipline. Quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près le plus puissant de ces princes, son armée était une des plus florissantes, parce que la réputation de sa valeur et de sa capacité avait attiré sous ses étendards une foule de jeune noblesse, jalouse d'apprendre sous lui le métier de la guerre, et qu'il sut contenir dans l'ordre et la dépendance. D'ailleurs ses vertus chrétiennes et la dignité avec laquelle il alliait les pratiques de la religion aux exercices militaires, sa probité généralement reconnue, sa droiture, son désintéressement le faisaient révéler des Grecs mêmes, et dissipaient jusqu'aux soupçons de leur ombrageux empereur.

Mais les premières dispositions d'Alexis ne purent tenir contre les alarmes que lui causèrent tant d'autres princes qui abordaient de jour en jour aux environs de sa capitale, avec des armées si formidables, que tout l'Occident, suivant l'expression de la princesse Anne Comnène<sup>1</sup>, semblait passé en Orient. Ce qui parut lui donner le plus d'inquiétude, ce fut l'arrivée de Boémond, prince de Tarente et de la Pouille, fils du fameux Robert Guiscard, dont le nom seul était la terreur des Grecs. Boémond faisait le siège d'Amalphi, avec son frère Roger, comte de Sicile, quand les seigneurs français vinrent s'embarquer en Italie pour la guerre sainte. Une vertueuse émulation lui fit tourner aussitôt ses forces contre les Infidèles; il partit avec son neveu Tancrede, héros distingué entre les héros mêmes. L'empereur exigea que les princes croisés lui fissent un serment exprès de lui remettre les places

<sup>1</sup> Alexiad.

de l'empire qu'ils prendraient sur les Musulmans, ou de les tenir de lui comme ses vassaux. Il gagna Boémond, en lui promettant, en-deçà d'Antioche, un Etat qui aurait quinze journées de marche en longueur et huit en largeur. Les autres chefs se récrièrent avec indignation, et trouvèrent qu'il était honteux à des Français de rendre aucune espèce d'hommages à un prince étranger. Le vieux comte de Toulouse opina même à déclarer la guerre aux Grecs. Mais Hugues le Grand, Robert, comte de Flandre, et surtout le vertueux Godefroi, répondirent qu'ils n'avaient pas pris la croix pour faire la guerre aux Chrétiens. On prêta le serment, et l'on crut devoir dissimuler touchant la politique injurieuse et le caractère faux d'Alexis, que l'on commençait à pénétrer. On l'obligea néanmoins à jurer lui-même qu'il suivrait les Occidentaux avec son armée, et qu'il les aiderait à s'emparer de Jérusalem.

Peu après, les croisés passèrent l'Hellespont et marchèrent à Nicée, dont ils formèrent le siège le jour de l'Ascension, 14 mai 1097. Cette place, illustrée par la célébration du premier concile œcuménique, était au pouvoir de Soliman, petit-fils de Seldgiouk, et fondateur de l'empire des Turcs en Natolie. Elle était de grande importance, quoique moins considérable que Cogni ou Icone, dont Soliman avait fait sa capitale. Mais elle ne put tenir contre cent mille hommes d'armes servant à cheval dans l'armée des croisés, sans compter les gens de pied, qui, avec les femmes, montaient à six cent mille. Elle fut prise par composition le 20 juin, et remise, du consentement des seigneurs français, à l'empereur Alexis, qui avait traité secrètement avec les assiégés.

Les vainqueurs, continuant leur route, prirent dans la Natolie ou Asie-Mineure beaucoup d'autres places, où ils mirent des garnisons et des commandans pour les garder en leur nom. Alexis Comnène, contre la foi des traités, ne leur fournissant ni troupes ni vivres, ils se crurent dispensés de leurs propres sermens. Ils s'étaient déjà emparés de Tarse et du reste de la Cilicie, quand Baudouin, frère du duc Godefroi, se sépara de la grande armée, et, prenant à gauche vers l'orient, pénétra jusqu'au pays de l'Euphrate, presque uniquement peuplé de Chrétiens. De toutes parts on se rendait à lui, et on l'invita à occuper Edesse, où il fonda une principauté considérable, dont il fut reconnu souverain. La grande armée, qui attirait la principale attention des ennemis, fut attaquée dans sa marche par une multitude d'Infidèles, composée, dit un historien qui était présent<sup>1</sup>, de trois cent soixante mille hommes, sans compter les Arabes, dont Dieu seul connais-

<sup>1</sup> Tudeb. ap. Duchesne, t. 4.

sait le nombre. Les Chrétiens, long-temps harcelés et enfin transportés de fureur, fondirent sur ces agresseurs importuns, qu'ils mirent en déroute, et dont ils firent un horrible carnage pendant une journée entière.

Avançant ensuite dans la Syrie, ils allèrent mettre le siège devant Antioche, le 21 d'octobre. C'était encore une très-grande et très-forte ville, presque toute remplie de Chrétiens; siège du patriarche d'Orient, qui avait vingt provinces sous sa juridiction, y compris six provinces hérétiques, trois au nord vers la source de l'Euphrate, remplies d'Eutychiens, et trois de Nestoriens en descendant ce fleuve au midi. L'an 1084, Soliman, par ordre de Malek, sultan de l'Iran, l'avait conquise sur les Grecs. Malek l'avait ensuite donnée à un autre prince de son sang, nommé Arstan ou Soliman le Jeune, pour défendre cette frontière contre le calife fatimite d'Egypte, dont l'empire s'étendait en Syrie jusqu'à Laodicée. Mais la mort prématurée de Malek ayant occasionné de grands troubles dans la Perse, où était le centre de son empire et des principales affaires, on y fit beaucoup moins d'attention d'abord aux entreprises des croisés.

Le siège ne laissa pas que de durer huit mois entiers. A peine était-il formé, que les Chrétiens se virent assiégés eux-mêmes dans leur camp par une armée turque plus nombreuse que la leur. Il se passait peu de jours où ils n'eussent quelque attaque à soutenir. Ils avaient à la vérité presque toujours l'avantage; mais ils se consumaient insensiblement par leurs propres victoires, et plus encore par la disette des vivres, qui ne pouvait manquer de les ruiner dans cette position, et qui occasiona des désertions sans nombre. Les généraux se résolurent à vaincre ou à être défaits sans ressource en livrant une bataille générale. Ils remportèrent une pleine victoire, où il périt quinze cents chefs turcs, entre autres douze de ces premiers officiers qu'ils nommaient émirs.

Le gouverneur d'Antioche s'en vengea sur quelques croisés qu'il avait faits prisonniers. En cette occasion, un gentilhomme, appelé Renaud Porchet, finit ses jours par un glorieux martyre. Ayant été sur les remparts pour traiter de sa rançon et suspendre les efforts des assiégeans, il leur dit : « Messieurs et mes frères, je ne suis pas encore mort, peu s'en faut. Oubliez-moi, et ne consultez que l'ardeur céleste que vous inspire le souvenir du saint Sépulchre. Jésus-Christ a combattu et combattra toujours pour vous. » Connaissez vos avantages : vous avez tué douze émirs et quinze cents des plus braves guerriers. Il n'est plus personne qui puisse ici tenir devant vous. » Le gouverneur, furieux de ce discours,

voulut faire renoncer Porchet à la religion qui le lui dictait. Le confesseur demanda quelques momens, comme pour délibérer. Il se prosterna vers l'Orient, tenant les mains jointes, rendit à voix haute ses adorations au Sauveur des hommes, et le conjura avec ardeur de recevoir son âme. Alors le commandant barbare, ne se possédant plus, lui fit abattre la tête. En même temps, il ordonna d'amener tous les autres prisonniers chrétiens, de les attacher en cercle à une grande corde, les mains liées derrière le dos, et, ayant fait allumer de la paille et du bois au milieu du cercle qu'ils formaient, il les fit brûler à petit feu.

La ville fut enfin prise par intelligence (1098) : un apostat repentant, nommé Pyrrhus, livra une tour à Boémond, qui fut reconnu prince d'Antioche par les autres seigneurs. Les momens pressaient. On avait appris qu'une armée nouvelle de plus de trois cent mille hommes venait au secours des assiégés, sous la conduite de Curpalan, général du soudan de Perse. Les Turcs occupaient encore le château d'Antioche avec la plus grande partie de la garnison, qui s'y était retirée. Comme on se disposait à ce nouveau siège, trois jours après la prise de la ville, les croisés se virent tout-à-coup investis par le superbe Curpalan, qui se flatta avec arrogance d'en avoir bon marché. On dit néanmoins que sa mère vint d'Alep pour le détourner du combat, en lui annonçant le sort funeste de ses armes, s'il les tournait contre les serviteurs chéris du Tout-Puissant<sup>1</sup>. Il ne tint nul compte de cet avis; et, serrant la ville où ils se retirèrent, il les réduisit en vingt-six iours aux plus horribles extrémités de la faim. Un grand nombre de croisés perdirent courage; ils s'échappèrent comme ils purent, et le plus opulent de leurs chefs, Etienne, comte de Blois, reprit la route de Constantinople.

On avait mangé jusqu'aux chameaux et aux ânes, quand le prêtre Etienne, à ce que raconte l'historien Tudebod, qui était présent<sup>2</sup>, alla trouver les princes, et les assura, d'après une vision qu'il avait eue la nuit précédente, que les SS. Georges, Théodore et Démétrius combattraient pour eux, s'ils communiaient après avoir effacé leurs péchés par la pénitence et la confession. Un autre prêtre, Provençal de naissance, et nommé Pierre Barthélemi, accrut leur courage en leur déclarant que l'apôtre S. André lui avait apparu, et avait indiqué, dans la grande église d'Antioche dédiée à S. Pierre, l'endroit où était enfouie la lance dont le côté du Seigneur avait été percé. On y fouilla une journée entière avec treize ouvriers; on trouva la relique, et on ne douta point de la protection divine.

<sup>1</sup> Tudeb. — <sup>2</sup> Duchesne, t. 4, p. 707.

On résolut de livrer bataille, et l'on s'y prépara par trois jours de jeûne, pendant lesquels tous les soldats se confessèrent et reçurent la communion. Dans le combat, le légat Aimard, pour encourager les combattans, portait la sainte lance. Les autres évêques et les prêtres en habits sacerdotaux suivaient l'armée, ayant des croix à la main et chantant des psaumes. Rien ne put résister à la valeur animée par la religion. En quelques momens, cette multitude innombrable d'infidèles fut enfoncée de toutes parts, et l'on en fit un effroyable carnage. Ce qui soutint admirablement le courage des croisés, ce fut le bruit qui, en confirmation des promesses du prêtre Etienne, se répandit dans tous les rangs, qu'on avait vu des cavaliers montés sur des chevaux d'une blancheur éblouissante, fondre de la montagne sur les bataillons infidèles. Le gouverneur du château d'Antioche fut si frappé de cette victoire inattendue, qu'aussitôt après, non-seulement il se rendit, mais il embrassa la foi chrétienne avec plusieurs de ses gens (1098).

Les vainqueurs n'eurent rien de plus pressé que de mettre en honneur le culte divin : ils purifièrent les églises profanées par les Infidèles, choisirent dans un immense butin, l'or, l'argent, les pierreries et les étoffes les plus précieuses pour les ornemens sacrés, rétablirent le clergé dans ses fonctions, et lui assignèrent des revenus convenables. Le patriarche, à la première hostilité des croisés, avait été mis aux fers par les Musulmans : il fut remplacé avec honneur sur son siège, et traité avec beaucoup de respect tout le temps qu'il y voulut demeurer. S'il se retira dans la suite à Constantinople, fut de son propre mouvement, et parce qu'il sentit lui-même, qu'étant Grec de naissance, il ne pourrait gouverner les Latins avec fruit. On lui donna pour successeur Bernard, évêque d'Arta en Epire, qui avait suivi le légat Aimard en qualité de chapelain. On institua pareillement des évêques dans les villes voisines qui avaient des cathédrales. Le légat mourut peu après d'une maladie contagieuse, qui, en conséquence de la misère et de l'excès des fatigues, désola les croisés et les obligea à différer l'expédition de Jérusalem jusqu'à l'année suivante. Il avait une tendre dévotion pour la Sainte-Vierge, et on le croit auteur du *Salve Regina*, nommé pour cela par les anciens l'antienne du Puy. (Voyez, du reste, ci-dessus, p. 400.)

En annonçant sa mort au pape, les chefs des croisés invitèrent Urbain à venir se mettre à leur tête. « C'est à Antioche, lui dirent-ils, que le nom chrétien a pris naissance, c'est là que S. Pierre avait d'abord établi sa chaire. Vous qui êtes le vicaire de S. Pierre, venez vous asseoir sur son siège et de là faire la

» guerre qui convient à votre ministère : car nous avons vaincu  
 » les Turcs et les païens ; mais, pour les Grecs, les Arméniens, les  
 » Syriens, les Jacobites, nous n'avons pu les ramener à l'unité.  
 » C'est ce qui nous engage à vous prier de venir vous placer à  
 » notre tête. Vous trouverez en nous des enfans soumis et dociles,  
 » et vous aurez la gloire d'éteindre toutes les hérésies et de réu-  
 » nir par là le monde entier sous votre obéissance<sup>1</sup>. » Mais les  
 conjonctures ne permettaient pas au souverain pontife d'acquies-  
 cer à cette demande.

Les armes chrétiennes obtenaient à peine ces premiers succès en Orient, que l'Europe eut à gémir des troubles et des désordres causés par l'absence de tant de princes. Robert, duc de Normandie, en prenant la croix, avait cédé la jouissance de son duché au roi Guillaume son frère, moyennant les sommes considérables dont il avait besoin pour son expédition. Afin de retirer cet argent fourni d'avance, le roi d'Angleterre pilla les églises de son royaume, leur enleva toute leur argenterie, jusqu'aux châsses des reliques, et aux garnitures des livres d'évangiles. S. Anselme fut contraint de donner la valeur de deux cents marcs d'argent : encore le roi se trouva-t-il peu satisfait, et ne chercha plus qu'à le chagriner en toute rencontre<sup>2</sup>. Le saint archevêque n'aurait pensé qu'à perfectionner sa vertu dans ces tribulations, si elles n'avaient fait le scandale de tout un royaume, où l'on savait autant les fondemens de l'équité que ceux de la religion. Il résolut d'aller consulter le souverain pontife, soit pour remédier à un si grand mal s'il était possible, soit pour quitter l'archevêché, s'il ne pouvait rétablir entre les deux puissances l'harmonie nécessaire au gouvernement de son Eglise. Il obtint, après des peines infinies, le consentement de son souverain pour ce voyage. Sitôt que le pape Urbain le sut arrivé à Rome, il indiqua son logement dans le palais pontifical, et l'y fit reposer ce jour-là. Le lendemain, il l'admit avec honneur à son audience. On lui avait préparé un siège devant le pape, et la noblesse romaine s'était assemblée de son propre mouvement. Anselme se prosterna, suivant l'usage, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ ; mais Urbain le releva aussitôt, l'enbrassa avec affection, et s'exprima sur lui dans les termes les plus honorables. Il exalta surtout son humilité qui lui faisait chercher les conseils de ceux dont il était le maître par son savoir, et qui l'attirait de si loin et à travers tant de périls, pour honorer S. Pierre dans une personne à qui la qualité de patriarche d'un autre monde le rendait presque égal. Urbain travailla

<sup>1</sup> *Hist. de l'Egl. Gall.* l. 22. — <sup>2</sup> Vit. per. Fdmer. n. 41, 42.

sur-le-champ à lui rendre justice; il écrivit au roi d'Angleterre, et dit au saint archevêque d'attendre auprès de lui les effets de ses lettres : mais Anselme aima mieux se retirer au monastère de Sélavie, dont l'abbé Jean avait été moine à l'abbaye du Bec.

Charmé des douceurs de cette solitude, située dans un endroit agréable et sain de la terre de Labour, Anselme reprit ses anciens exercices, avec la même tranquillité que s'il eût encore été simple religieux. Ce fut alors qu'il acheva son *Traité*, commencé en Angleterre dans le fort de sa persécution, sur les causes de l'incarnation du Verbe. Il consiste en deux livres, dont le premier traite à fond le mystère de la satisfaction de Jésus-Christ. Par rapport au second, il est à propos de faire observer que tout ce qui est dit contre l'immaculée conception de la Mère de Dieu n'est qu'une objection, et nullement une assertion de l'auteur.

La réputation d'Anselme le suivit dans la solitude. On y accourut de toutes parts pour demander ses conseils et recevoir ses instructions. Roger, duc de la Pouille, le pria de le venir trouver devant Capoue dont il faisait le siège, et lui donna les témoignages les plus flatteurs d'amitié et de vénération. Le pape y étant venu aussi dans l'espérance de procurer la paix, parmi le concours nombreux qu'attira la présence du souverain pontife, Anselme ne fut pas moins honoré pour sa vertu, qu'Urbain pour sa dignité. Il était révééré des Sarrasins mêmes, que le comte Roger, oncle du duc, avait amenés de Sicile. Il se retira néanmoins le plus tôt qu'il lui fut possible, dans la sainte solitude de Sélavie. Afin de pratiquer l'obéissance jusque dans la prélatrice, il se fit donner pour supérieur par le pape, le moine Edmer qui l'accompagnait.

Urbain II était lié d'une étroite amitié avec le comte de Sicile. Ce prince le méritait par son attachement aux intérêts de l'Eglise; mais le pape lui donna un témoignage bien extraordinaire de son affection. Après le siège de Capoue, qu'il ne put néanmoins arrêter, il lui conféra la légation de Sicile, avec des droits presque sans bornes. La bulle de concession, adressée au comte Roger, est rapportée en ces termes par le moine Geoffroi de Malaterre<sup>1</sup> :  
 « Comme par votre valeur vous avez beaucoup étendu l'Eglise de  
 » Dieu dans les terres des Sarrasins, et que vous avez toujours eu  
 » un grand dévouement pour le saint Siège, nous vous promettons  
 » que pendant tout votre règne et celui de vos héritiers légitimes,  
 » nous n'établirons aucun légat dans les terres de votre  
 » obéissance, sans votre consentement. Nous voulons au contraire  
 » que vous fassiez ce que nous ferions par nos légats, quand

<sup>1</sup> L. IV. cap. ult.

» même nous vous enverrions quelqu'un de notre Eglise pour le  
 » salut de celles qui sont dans vos Etats, et pour l'honneur du  
 » siège apostolique. Que si l'on tient un concile, et que je vous  
 » demande de m'envoyer les évêques et les abbés de votre domi-  
 » nation, vous enverrez et vous retiendrez pour servir les Eglises  
 » ceux qu'il vous plaira. » Cette bulle est datée de Salerne, du  
 5 juillet de l'année 1098, la onzième du pontificat d'Urbain II. En  
 vertu de ce privilège, les Siciliens veulent que leur roi soit légat  
 né du saint Siége ; mais les Romains soutiennent que, si cette bulle  
 n'est pas supposée, elle a du moins été révoquée dans la suite.

L'authenticité de cette pièce n'est point niée par Baronius, qui  
 soutient toutefois qu'elle a été altérée par l'historien des Nor-  
 mandes d'Italie. Supposition qui ne nous semble pas nécessaire ;  
 car, en lisant Labbe, qui donne la bulle avec ses variantes, on s'as-  
 sure qu'elle ne contient qu'un privilège personnellement accordé  
 à Rogèr et à son fils Simon, ou bien à un autre légitime héritier  
 de Rogèr. Les expressions d'Urbain II ne peuvent clairement s'ap-  
 pliquer qu'à deux générations. En faisant à ces comtes de Sicile  
 l'honneur de les nommer légats du saint Siége, le pape récompensait  
 la piété de Rogèr I<sup>er</sup> et l'obligeait par là à ne pas confirmer  
 l'empiètement des patriarches de Constantinople, qui avaient  
 étendu leur juridiction sur cette île, pendant qu'elle était sous  
 la domination des Grecs et des Sarrasins. Quant à l'érection de la  
 monarchie ou de la royauté de Sicile, que certains critiques ont  
 voulu induire de cette bulle, il suffit de rappeler, pour infirmer  
 leur induction, que ce n'est qu'en 1130 que Rogèr II reçut et con-  
 serva le titre de roi, qui lui fut donné d'abord par l'antipape  
 Anaclèt dont il avait épousé la sœur.

Le pape Urbain avait promis de rendre justice à S. Anselme,  
 dans le concile de Bari, convoqué pour le mois d'octobre. Il s'y  
 trouva cent quatre-vingt-trois évêques, devant lesquels on fit  
 beaucoup de plaintes contre le roi d'Angleterre, concernant sur-  
 tout la simonie et l'oppression des Eglises. Tous les Pères furent  
 d'avis que, ce prince ayant été admonesté par trois fois suivant  
 les canons, il ne restait plus qu'à le frapper d'anathème. Anselme,  
 qui avait gardé jusque là un profond silence, se jeta aussitôt aux  
 pieds du pape, et, ne voyant plus que son souverain dans son per-  
 sécuteur, intercèda pour lui avec une effusion de cœur qui excita  
 l'admiration de tous les assistans, et arrêta les effets de la sévé-  
 rité pontificale. Il ne signala pas moins son savoir par la force et  
 la netteté avec lesquelles il réfuta les Grecs, qui dans cette assem-  
 blée voulurent prouver, par l'Évangile, que le Saint-Esprit ne pro-  
 cède que du Père. Il rédigea depuis les raisons triomphantes qu'il

lise pour le  
honneur du  
que je vous  
otre domi-  
les Eglises  
Salerne, du  
rbain II. En  
oi soit légat  
i cette bulle  
la suite.

ronius, qui  
n des Nor-  
nécessaire ;  
ites, on s'as-  
ment accordé  
me héritier  
rement s'ap-  
es de Sicile  
pape recom-  
e pas confir-  
qui avaient  
e était sous  
pection de la  
critiques ont  
ur infirmer  
egut et con-  
r l'antipape

S. Anselme,  
obre. Il s'y  
uels on fit  
ernant sur-  
ères furent  
fois suivant  
e. Anselme,  
aussitôt aux  
ans son per-  
r qui excita  
de la sévé-  
r la force et  
cette assem-  
prit ne pro-  
hantes qu'il

avait déployées, et en fit un *Traité sur la procession du Saint-Esprit* (1098).

Le pape étant retourné à Rome, il y vint un envoyé du roi d'Angleterre, chargé des réponses de ce prince. Elles parurent aussi frivoles que sa conduite était inexcusable. Tout ce que l'apologiste put obtenir, ce fut un délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année suivante. Ce terme parut éloigné à S. Anselme, qui résolut de passer en France ; mais le pape le retint encore quelque temps à Rome, où il s'efforça de le dédommager des ennuis attachés au retard qu'éprouvaient ses affaires. Le pontife le venait souvent visiter dans son appartement, ou, pour mieux dire, il était continuellement avec lui. Dans toutes les cérémonies et les assemblées, on forçait la modestie d'Anselme à occuper la première place après le pape. Tout le monde s'empressait également à le combler d'honneurs et de distinctions. Les schismatiques eux-mêmes, toujours acharnés à déchirer le sein de l'Eglise romaine, à poursuivre jusqu'au milieu de Rome les partisans du pontife romain, faisaient une exception unique en faveur des vertus éminentes de l'archevêque de Cantorbéri.

Dans le concile annuel qui se tint à Rome le 25 avril 1099, Reinger, évêque de Lucques, chargé de promulguer les décrets, fut tout-à-coup transporté d'un enthousiasme qui fit bien connaître les dispositions habituelles des prélats italiens à l'égard du saint archevêque<sup>1</sup>. Il avait à peine commencé la lecture des décrets, que, changeant de visage, prenant une voix et un geste animés, il s'écria comme par inspiration : « A quoi pensons-nous, mes frères ? nous chargeons de lois et d'observances les enfans » soumis de l'Eglise, et nous ne nous opposons point aux vio- » lences de ses oppresseurs. Un vénérable prélat, venu des extrémi- » tés du monde, est assis modestement au milieu de nous ; mais » sa modestie, mais son silence même crient éloquemment, et de- » mandent justice des indignités qu'il a souffertes. Déjà il s'écoule » une seconde année depuis qu'il erre loin de son Eglise, et tou- » jours il languit sans défense. Si quelqu'un de vous, ajouta- » t-il en frappant par trois fois la terre avec sa crosse, si quel- » qu'un n'entend pas de qui je parle, c'est du grand Anselme, c'est » de l'illustre primat d'Angleterre. » Le pape l'interrompit, et dit : « C'est assez, mon frère, c'est assez ; nous y mettrons bon ordre. » Urbain, comme on l'a vu, avait accordé un an de délai au roi d'Angleterre : il ne jugea point convenable d'en prévenir l'expira-

<sup>1</sup> Edmer. 2, novor.

tion. S. Anselme sortit alors de Rome et repassa en France.

Le pape s'empessa, d'un autre côté, de confirmer l'élection de S. Jean de Téroouane, né à Varneton dans la Flandre, et qui avait été chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, puis chanoine régulier du Mont-Saint-Eloi près Arras, où le désir d'une plus grande perfection l'avait attiré<sup>1</sup>. Il ne pensait qu'à sanctifier son Âme dans l'obscurité de la retraite, quand Lambert, premier évêque d'Arras, depuis que cette Eglise, unie pendant cinq cents ans à celle de Cambrai, en avait été séparée, le contraignit avec beaucoup de peine de recevoir la dignité d'archidiacre. L'Eglise de Téroouane était désolée depuis vingt ans par les factions et les scandales successifs de trois ou quatre intrus, imposés à ce siège par la puissance séculière; pour remédier à ces maux, on élut enfin le saint archidiacre d'Arras, spécialement renommé pour son désintéressement.

Dans ces temps de rapine et de brigandage, on ne pouvait assez admirer, qu'au lieu de mettre sur le clergé des impositions nouvelles comme ses prédécesseurs, il le déchargeât de celles qu'ils avaient établies. Il eut pour l'épiscopat un concurrent porté par les archidiacres et le clergé de la cathédrale; mais les abbés et les laïques, qui étaient présents à l'élection, recoururent au pape à l'insu de Jean, dont l'humilité leur faisait craindre de nouveaux obstacles. C'est pourquoi le souverain pontife, dans ses lettres de confirmation, lui intima défense expresse de refuser l'épiscopat: ce qui l'affligea jusqu'à lui faire désirer la mort. Il se soumit néanmoins à l'ordre de la Providence, et gouverna saintement cette Eglise pendant plus de trente ans.

Le pape Urbain II, quelques mois après le concile de Rome, termina dans cette ville sa glorieuse carrière le 29 juillet 1099. Son pontificat, d'environ onze ans et demi dans un temps orageux, ne signala pas moins sa prudence que son activité et sa grandeur d'âme. Ayant à combattre tout à la fois un antipape puissant et emporté, un empereur schismatique et sans religion, des rois sans mœurs et sans respect pour l'Eglise, ses propres pasteurs qui la déshonoraient en grand nombre par leurs simonies et leur concubinage, il fit face à tant d'ennemis divers avec un zèle exemplaire auquel on attribue des miracles, et consumma le grand dessein, tant de fois conçu sans effet avant lui, d'arrêter les progrès des ennemis du nom chrétien en Orient.

La capitale de Judée était entre les mains du calife d'Egypte,

<sup>1</sup> Boll. t. 2, p. 796.

(Au  
qui  
enne  
de l'  
ayan  
préte  
pélen  
diren  
d'arr  
jour  
die c  
quar  
mille  
en é  
placé  
tes s  
l'arm  
ler c  
struc  
fois  
deval  
du sa  
dredi  
comr  
Le  
valeu  
expé  
de l'a  
et ur  
Com  
heur  
où il  
desce  
ces n  
comb  
suivi  
autre  
comm  
à un  
suivi  
sage

qui l'avait reprise sur les Turcs attachés au calife de Bagdad son ennemi. Pour en faire la conquête, il avait profité des victoires de l'armée chrétienne, dont il avait recherché l'alliance. Mais, ayant pourvu à ses propres intérêts, il déclara aux croisés qu'il prétendait garder la ville sainte, et n'en permettre l'entrée à leurs pèlerins qu'à certaines conditions humiliantes. Les princes répondirent qu'il ne leur ferait point la loi, et qu'ils iraient en corps d'armée à Jérusalem. Ils y marchèrent en effet après quelque séjour à Antioche, où, au lieu de repos, ils essayèrent une maladie contagieuse qui diminua leurs troupes de plus des trois quarts : après ce fléau, elles consistaient tout au plus en quarante mille hommes, parmi lesquels il s'en trouvait à peine trente mille en état de combattre<sup>1</sup>. Il s'agissait néanmoins d'assiéger une place fortifiée dans toutes les règles de l'art, pourvue de toutes sortes de munitions et d'une garnison plus nombreuse que l'armée des assiégeans. Ceux-ci manquaient d'eau, qu'il fallait aller chercher à cinq ou six milles, et n'avaient de bois pour la construction des machines, que celui qu'on apportait par mer. Toutefois le siège ne dura que cinq semaines : les croisés, arrivés devant la ville le 7 juin 1099, firent de si grands efforts à la vue du saint objet de leur vœu, qu'ils s'en rendirent maîtres le vendredi 15 de juillet, à trois heures après midi ; ce qui fut remarqué, comme le jour et l'heure où Jésus-Christ était mort.

Les princes et les particuliers firent à l'envi des prodiges de valeur. Pierre l'ermite, qui ne manqua point de se trouver à cette expédition, ayant adressé une exhortation pathétique au moment de l'assaut général, on se battit avec acharnement tout ce jour-là et une bonne partie du lendemain, jour où la place fut réduite. Comme les assiégés se défendaient avec un courage égal, deux heures avant leur réduction, le duc Godefroi, de la tour de bois où il commandait une attaque, cria aux croisés qu'un cavalier descendu du ciel sur le mont des Olives volait à leur secours. A ces mots un gentilhomme, nommé Léhot, saute de la tour, où il combattait aux côtés du duc, sur le mur de la ville : il est aussitôt suivi de Godefroi, du comte Eustache son frère, et de quelques autres seigneurs, qui renversent les Infidèles étonnés, atterés et comme glacés d'effroi. Robert, duc de Normandie, qui présidait à une seconde attaque, saute en même temps sur la muraille, suivi du brave Tancrede et de l'élite des seigneurs normands. Le sage comte de Toulouse, qui commandait la troisième, voyant le

<sup>1</sup> Guill. Tyr. l. 8.

trouble général des Sarrasins, fait baisser le pont-levis de sa tour, et descend bien accompagné dans la ville. On massacre ou l'on dissipe ceux qui gardent la porte voisine, et on l'ouvre au reste de l'armée. Les Chrétiens, en quelques instans, furent les maîtres de la place, où, dans le premier feu de la victoire, ils firent un carnage dont bientôt ils eurent horreur eux-mêmes. Il y eut près de vingt mille Sarrasins massacrés : tout l'intérieur de la ville nageait dans le sang.

Quelques momens après cette horrible exécution, les Chrétiens, donnant un spectacle plus digne de leur foi, quittèrent leurs armes et leurs habits ensanglantés, se lavèrent les mains, prirent des vêtemens modestes, et, en versant des ruisseaux de larmes, marchèrent nu-pieds vers l'église du Saint-Sépulcre. Les uns confessaient leurs péchés, avec promesse de n'y plus retomber ; les autres répandaient de grandes libéralités dans le sein des pauvres, s'estimant assez fortunés de participer à cet heureux triomphe ; quelques-uns visitaient les lieux saints, en marchant, ou plutôt en rampant sur leurs genoux à nu ; chacun s'efforçait d'encherir sur les signes de piété qui piquaient son émulation. Les évêques et les prêtres offrirent de toutes parts nos adorables mystères, en rendant grâces à l'Eternel d'un bienfait si visiblement divin.

Huit jours après cette heureuse conquête, le duc de Lorraine, Godefroi de Bouillon, en fut élu roi. Il y avait parmi les vainqueurs des princes plus distingués par leur pouvoir et même par leur naissance ; mais il était singulièrement recommandable par sa valeur, par sa piété et toutes les vertus. Henri avait eu une telle confiance dans son courage, que, dans la bataille contre Rodolphe son compétiteur, il lui avait donné à porter son étendard. On dit même que ce fut Godefroi qui donna le coup mortel à Rodolphe. Dès qu'il fut élu, les princes le conduisirent avec pompe à l'église du Saint-Sépulcre pour le faire sacrer : mais il protesta en termes exprès qu'il ne porterait point la couronne royale dans les lieux où le Fils de Dieu avait porté la couronne d'épines. Il signala les premiers jours de son règne par la défaite d'une armée innombrable que le soudan d'Egypte conduisait au secours de la place. Aussitôt après, il se mit en devoir de faire fleurir le culte divin : il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du Saint-Sépulcre, un autre dans l'église du Temple, et bâtit un monastère dans la vallée de Josaphat. On distribua dans ces établissemens diverses lampes d'or, d'argent, toutes les richesses inestimables d'une superbe mosquée que le calife Omar

(An 1099)

et-levis de sa  
massacre ou  
n l'ouvre au  
s, furent les  
victoire, ils fi-  
-mêmes. Il y  
l'intérieur de

on, les Chré-  
oi, quittèrent  
nt les mains,  
ruisseaux de  
int-Sépulcre.  
e n'y plus re-  
lités dans le  
rticiper à cet  
ux saints, en  
à nu; chacun  
piquaient son  
utes parts nos  
d'un bienfait

e de Lorraine,  
armi les vain-  
voir et même  
commandable  
Henri avait eu  
bataille contre  
rter son éten-  
e coup mortel  
uisirent avec  
acrer: mais il  
t la couronne  
é la couronne  
par la défaite  
conduisait au  
evoir de faire  
anoines dans  
u Temple, et  
istribua dans  
toutes les ri-  
e calife Omar

(An 1099)

DE L'ÉGLISE. — LIV. XXXIV.

535

avait élevée sur les ruines de l'ancien temple, et qui fut elle-même changée en église. Daimbert, archevêque de Pise, arrivé sur la fin de la même année 1099 pour succéder à Aimard en qualité de légat du saint Siège, fut élu patriarche de Jérusalem par les seigneurs croisés qui restaient en Palestine. Godefroi reçut l'investiture de son royaume de ce patriarche, qui représentait le souverain pontife, et Boémond celle de la principauté d'Antioche; dès-lors cette ancienne Eglise et ce nouveau royaume prirent une forme régulière.

---

---

## LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

DEPUIS LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS EN 1099,  
JUSQU'AU PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN EN 1123.

Le nouveau royaume de Jérusalem, malgré tout son appareil, n'avait de considérable que sa renommée et les qualités héroïques de son souverain. Après que les différens seigneurs eurent accompli leur vœu par la conquête des lieux saints, ils se retirèrent chacun dans leur patrie. Godefroi demeura seul avec Tancrede. Leurs troupes réunies formaient à peine trois cents chevaux et deux mille hommes de pied. Les villes soumises étaient en petit nombre, séparées les unes des autres par des places ennemies qui rendaient les communications presque impraticables. Toute la campagne était occupée par les Infidèles qui ruinaient les terres pour consumer les Chrétiens de disette, au risque de s'affamer eux-mêmes. On n'était guère plus en sûreté dans des villes mal réparées, où de gros partis de Sarrasins venaient presque toutes les nuits porter les alarmes, et souvent la mort<sup>1</sup>.

Jérusalem ne fut prise que quatorze jours avant la mort d'Urbain II, qui par conséquent n'eut pas la consolation d'apprendre la nouvelle d'une conquête qu'il avait eue si fort à cœur. Cette joie était réservée à Pascal II, qui, un mois après cet événement, le treizième jour d'août, fut élu pour remplacer Urbain. Mais la joie de Pascal fut bientôt troublée par la mort du roi Godefroi, qui ne vécut pas sur le trône une année entière. A peine le nouveau pontife avait-il envoyé Maurice, évêque de Porto, pour succéder au légat Daïmbert, devenu patriarche, que le nouveau roi mourut le 18 de juillet de l'année 1100. Son frère Baudouin, comte d'Edesse, qui avait la bravoure de Godefroi, mais non pas sa prudence, fut reconnu roi en sa place; et après quelques mois, pendant lesquels Daïmbert nourrit contre lui des préventions qui n'eurent point de suite, il fut couronné par ce patriarche dans la ville de Bethléem le jour de Noël de la même année.

<sup>1</sup> Guil' Tyr. l. 9, c. 19.

En Europe, cependant, S. Anselme, ayant appris à Lyon la promotion du pape Pascal, le pria par lettre de prendre en considération les maux de l'Eglise d'Angleterre, qui l'affectaient beaucoup plus que les siens propres. Il lui représenta<sup>1</sup> qu'il ne souffrait une sorte de bannissement que pour ne vouloir point acquiescer aux volontés d'un prince qui érigeait en droit royal le renversement de la loi divine; que le roi Guillaume se tenait offensé de la seule demande d'aller consulter le souverain pontife; qu'il n'empêchait pas seulement les évêques d'écrire au pape et d'en recevoir des lettres, mais de reconnaître sans son ordre le pape en Angleterre; que depuis treize ans qu'il régnait, il n'avait pas permis d'y tenir concile; qu'il donnait les terres de l'Eglise à ses vassaux, et qu'il détenait lui-même tous les biens de celle de Cantorbéri, depuis qu'il avait réduit son pasteur à en sortir. Il priait enfin le pape de ne point l'obliger à y retourner, à moins qu'il n'y pût observer la loi divine, et que le roi ne se mît en devoir de réparer les maux qu'il avait faits.

Dieu parut vouloir, dès ce monde, faire lui-même justice de ce prince. Peu après ces plaintes du saint primat d'Angleterre, le second jour d'août de cette année 1100, Guillaume le Roux périt à la chasse, d'une manière si soudaine, qu'on ne put tirer de lui aucun témoignage de repentir<sup>2</sup>. Comme il poursuivait un cerf qu'il avait blessé, un chevalier nommé Tirrel, voulant achever l'animal, décocha une flèche qui atteignit le roi au cœur, et le fit tomber mort sur-le-champ. Son saint pasteur pleura amèrement, et protesta d'une manière à convaincre tout le monde qu'il aurait mieux aimé périr lui-même que de voir mourir ainsi ce malheureux prince. Il reçut bientôt une députation de son Eglise, qui le pressait de revenir. A peine était-il en route, qu'une autre députation du nouveau roi Henri et des seigneurs du royaume vint accélérer son retour. Le roi lui promettait de se gouverner par ses conseils, et s'excusait de s'être fait sacrer sans l'attendre. Les conjonctures dans lesquelles il se trouvait expliquaient cette mesure. Le roi Guillaume ne laissait point d'enfans; et comme Robert, comte de Normandie, son frère aîné, n'était pas encore arrivé de la croisade, Henri, son cadet, qui avait profité de son absence pour se faire élire roi, avait craint de mettre quelque intervalle entre l'élection et le couronnement. Anselme proportionna sa diligence à l'empressement de tous les ordres du royaume, où il fut reçu avec les plus vives démonstrations d'allégresse. Le roi Henri se soutint contre tous les efforts de son

<sup>1</sup> l. 3, epist. 40. — <sup>2</sup> Novor. l. 3.

frère, et régna plus de trente-cinq ans. Il eut lui-même dans la suite de vifs démentés avec son saint archevêque; mais d'abord il parut vouloir essayer les larmes de l'Eglise d'Angleterre.

Celle de Rome fut enfin délivrée, vers le même temps, des troubles et des scandales qu'elle souffrait depuis vingt ans entiers par l'intrusion de l'anti-pape Guibert. Dès le pontificat de Pascal, les Romains, indignés tout-à-coup que ce tison de discorde eût tenu l'Eglise en feu durant trois pontificats consécutifs, pressèrent le pasteur légitime de les délivrer de ce fléau. Ils offrirent à cet effet leur sang avec leur fortune. D'un autre côté, les députés qui vinrent complimenter le nouveau pape de la part du comte Roger, mirent à ses pieds cent vingt-cinq marcs d'or. Pascal put dès-lors agir efficacement. Il eut bientôt chassé Guibert d'Albane; et tel fut le dénoûment de cette longue et désastreuse usurpation de la papauté. L'anti-pape, dans cette fuite, mourut subitement, en donnant quelques marques de repentir; car il fit élargir plusieurs ecclésiastiques qu'il retenait prisonniers, entre autres Bérard, évêque de Mâcon, qu'il chargea d'aller à Rome conjurer le pape de prier pour lui<sup>1</sup>. En vain les schismatiques lui substituèrent-ils successivement Albert, Théodoric; Maginulfe, nommé dans son parti Silvestre IV : les deux premiers furent pris et renfermés dans des monastères; le troisième, contraint à son tour de prendre la fuite, mourut en exil dans une misère qui ôta toute envie de lui succéder.

Le pape Pascal n'usa de la tranquillité qu'il recouvrait, que pour la plus grande édification des princes et des peuples. Philippe, roi de France, avait oublié les promesses qui avaient engagé le pape Urbain à l'absoudre. Pascal prit une conduite plus sévère ou plus expéditive. Des légats, envoyés de sa part, allèrent trouver le monarque, et le sommèrent de quitter sa concubine. Philippe ne leur donna aucune espérance de changement : ils convoquèrent contre lui un concile à Poitiers; le concile se tint au jour marqué (1100); le roi y fut excommunié de nouveau, ainsi que Bertrade. En vain le comte Guillaume de Poitiers, encore plus dissolu que le roi Philippe, inspira-t-il de la pusillanimité à quelques prélats; le plus grand nombre, et parmi eux Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et le bienheureux Robert d'Arbrissel qu'ils s'étaient associés, se signalèrent par une fermeté inébranlable. Des factieux qui voulaient plaire au comte, faisant voler du jubé une grêle de pierres, et ayant déjà cassé la tête à un ecclésiastique à côté des légats, les Pères demeurèrent immobiles, et quelques-uns ôtèrent leurs mitres,

<sup>1</sup> Hugo Flav. in chronic.

comme pour mieux recevoir les coups : ce qui toucha vivement les séditeux, et calma la sédition.

L'excommunication portée contre Philippe et Bertrade fit tant d'impression sur les esprits, que le roi, étant allé quelque temps après à Sens avec sa concubine, en trouva toutes les églises fermées : il y demeura quinze jours sans pouvoir entendre la messe. Bertrade, plus emportée, fit enfoncer la porte d'une église, et obligea un de ses chapelains à célébrer en sa présence. Philippe, en qui la débauche n'étouffa jamais les sentimens de la religion, déclara au contraire qu'il voulait aller à Rome pour se faire absoudre. Cependant Yves de Chartres écrivit au pape qu'il ne croyait point à la réalité de ce voyage, et l'engagea à se défier des promesses du roi<sup>1</sup>. En effet, Orderic Vital dit que l'endurcissement qu'opposa Philippe à ces nouveaux foudres de l'Eglise, ainsi qu'aux remontrances de plusieurs évêques, fut puni par de graves infirmités que le Ciel lui envoya. Le faible prince croupit encore quelque temps dans son péché : ce ne fut qu'au concile tenu à Paris le 2 décembre 1104, qu'il reçut l'absolution du pape, par l'organe de Lambert, évêque d'Arras. Alors une humilité exemplaire et des témoignages touchans de componction ne laissèrent plus aucun sujet de douter que les promesses du roi ne fussent sincères. Malgré la rigueur de la saison, il se rendit nu-pieds au concile, et jura entre les mains du délégué du saint Siège, non-seulement qu'il n'aurait plus aucun commerce criminel avec Bertrade, mais qu'il ne s'entreprendrait jamais avec elle, sinon en présence de témoins non suspects. Il espérait encore obtenir dispense pour l'épouser ; mais le pape demeura inflexible, à cause de l'énormité du scandale et des mauvais traitemens qui avaient occasioné la mort de la reine Berthe. Philippe se soumit sans réserve, et ne songea plus qu'à expier les péchés qu'il se reprochait : il voulut même embrasser la vie monastique, pour mieux apaiser la colère de Dieu. C'est ce que nous apprenons par une lettre de S. Hugues de Cluny<sup>2</sup>, écrite à ce prince afin de le confirmer dans cette seconde résolution, qui toutefois ne fut pas suivie de l'effet. Dieu, par là, ne voulait que le disposer à une mort chrétienne dont le terme n'était pas éloigné.

Il s'en fallut bien que l'empereur Henri eût le courage d'imiter la soumission du monarque français. Plus aigri de jour en jour contre le saint Siège, il persécutait à toute outrance les prélats qui refusaient de prendre part à son schisme, qui du moins n'entraient pas dans ses vues par rapport aux investitures. Néanmoins, on ne

<sup>1</sup> Ep. 104. — <sup>2</sup> Ep. Hug. t. 2. Spicil. p. 401.

saurait disconvenir qu'il n'ait traité avec bonté, qu'il n'ait même honoré de sa confiance quelques évêques attachés constamment aux principes fondamentaux de l'unité. Quoique Brunon de Trèves fût dans la communion des catholiques, ce qu'il justifiait par ses vertus, aucun seigneur n'avait plus d'autorité dans les conseils, ni plus de part à la confiance de l'empereur, qui l'appela son père. Ce prélat, ayant reçu l'investiture par la crosse et l'anneau, avait renoncé à son évêché, de l'avis du concile de Rome. Mais, en considération de son repentir et des services qu'il pouvait rendre à l'Eglise, il avait été rétabli trois jours après, à la prière du même concile. On lui imposa toutefois, pour pénitence, de ne point porter de dalmatique à la messe, pendant trois ans. Uni au chef de l'Eglise, il ne cessa point pour cela de servir Henri, qui étoit son bienfaiteur; « mais, dit l'Histoire de son Eglise, il ne se souilla point tellement de la communion des impériaux, que les catholiques en fussent choqués. »

Henri IV donna aussi des marques bien étonnantes de son estime à S. Otton, évêque de Bamberg, qu'il éleva lui-même sur ce siège, de la manière la plus inespérée<sup>1</sup>. Otton, né en Suabe, de parents nobles, mais peu fortunés, passa dès sa jeunesse dans la Pologne, où il savait que les hommes à talens n'étoient pas communs. Son application aux sciences, son aptitude aux affaires, son caractère liant et sûr, joint à son extérieur avantageux, lui valurent la familiarité des grands dont il devint le médiateur ordinaire, et qui l'employèrent à des négociations délicates. Le duc ayant perdu sa femme, et désirant pour seconde épouse la sœur de l'empereur, Otton fut chargé d'en aller faire la demande. Il déploya si bien son mérite dans cette commission, que l'empereur le voulut attacher à son propre service, et le demanda au duc qui ne le céda point sans regret. Il devint chapelain et chancelier de Henri. L'évêché de Bamberg étant venu à vaquer, le prince, après un délai de six mois, manda à sa cour les députés du diocèse, et leur dit que son affection particulière pour leur Eglise lui avait fait prendre ce long délai, afin de faire un bon choix. Puis prenant Otton par la main : « Voilà, poursuivit-il, votre évêque et votre maître; une longue » expérience nous a fait connaître son mérite, et long-temps nous » ressentirons le vide qu'il laissera dans notre cour, quand nous ne » l'aurons plus pour conseil (1103). »

Les députés surpris se regardaient l'un l'autre, et ceux des courtisans qui avoient espéré cette dignité pour eux ou pour leurs proches, transoissaient par un air déconcerté leur ambition et leur som-

<sup>1</sup> Vit. l. 1, c. 3. Canis. t. 2, p. 333.

bre envie. Oton au contraire se jeta aux pieds de l'empereur, en disant, avec effusion de larmes, qu'il n'était qu'un homme obscur, indigne de cette grande place, et en suppliant qu'on y élevât quelque personnage capable de la remplir avec honneur. « Voyez-vous, » reprit l'empereur, quelle est son ambition ? C'est la troisième fois qu'il refuse d'être évêque. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Augsbourg, ensuite celui d'Halberstadt ; mais Dieu le réservait pour l'heureux peuple de Bamberg. » En parlant ainsi, il lui mit la crosse à la main, l'anneau pastoral au doigt, et par là lui donna l'investiture, sans que le nouvel évêque y fit presque attention : ce fut un surcroît de peine pour le vertueux Oton, revenu de son étouffement. Sur-le-champ il promit à Dieu de ne point garder l'évêché qu'il n'eût reçu du pape une investiture nouvelle, avec la consécration, du consentement de son Eglise. Il demeura néanmoins quelques semaines à la cour, et célébra la fête de Noël avec l'empereur.

Aussitôt qu'il fut arrivé à Bamberg, il envoya vers le souverain pontife pour lui manifester ses dispositions. Sur la réponse de Pascal, qui le reconnut aussitôt pour évêque élu de Bamberg, et l'invita à venir avec assurance, il se rendit à Rome avec les députés de son Eglise, lesquels dans les termes d'usage le demandèrent pour pasteur. Il exposa fidèlement au pape la manière dont il avait été choisi, mit à ses pieds la crosse et l'anneau, et lui demanda pardon de sa faute ou de son irréflexion. Le pontife lui ordonna de reprendre les marques de sa dignité. Comme sa conscience timorée ne pouvait encore se résoudre à se charger du faix terrible de l'épiscopat, Pascal lui commanda, en vertu de la sainte obéissance, de se soumettre à l'ordre du Ciel. Enfin il le sacra lui-même avec beaucoup d'appareil, le jour de la Pentecôte, 17 mai 1103.

S. Oton gouverna l'Eglise de Bamberg pendant trente-six ans, avec toute l'édification qu'on avait lieu d'attendre de ses talents et de ses vertus. Il aimait tant les pauvres, qu'il en remplit la ville épiscopale et les villages voisins, afin de veiller par lui-même à leur soulagement. Il pourvut avec la même générosité à l'entretien et à la majesté du saint culte. On compte jusqu'à quinze abbayes et six prieurés qu'il fonda, tant en son diocèse qu'en plusieurs autres d'Allemagne : et comme on se plaignait de tant de fondations, il répondit qu'on ne pouvait bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voyageurs en ce monde. Il jouit toujours de la plus haute considération en Pologne, où il avait passé sa jeunesse : ce qui engagea le duc Boleslas, qui voulait établir le christianisme en Poméranie, à le choisir pour cette entreprise qui ne demandait pas moins qu'un apôtre. Le succès répondit à

tout l'espoir de ce prince. Telles furent les suites du choix que l'empereur Henri IV fit d'Otton pour l'évêché de Bamberg.

Mais de même que les œuvres des saints ne sont pas toujours saintes, il peut échapper aux âmes les plus perverses quelques actions vertueuses, sans rompre le cours de leurs mauvais penchans. Depuis la promotion surprenante de S. Otton, Henri persécuta Odon, honoré pour ses vertus du titre de bienheureux, et substitué canoniquement à Gaucher, évêque schismatique et simoniaque de Cambrai. Du vivant de cet empereur, on ne put chasser Gaucher de cette ville, en sorte qu'Odon fut réduit à exercer les fonctions épiscopales dans le reste du diocèse (1105).

Cependant le terme assigné aux excès de l'empereur Henri n'était pas éloigné. Pour lui rendre le châtement plus sensible, le Ciel permit que le second de ses fils, de même nom que lui, en devint le fatal instrument. Son aîné Conrad, déjà révolté contre lui quatorze ans plus tôt, n'avait pu le faire rentrer en lui-même. Depuis la mort de Conrad, arrivée en 1101, Henri tenta au contraire, mais sans succès, de faire élire un autre pape que Pascal. L'an 1102, il fit couronner roi son fils Henri, déclarant qu'il voulait aussi lui céder l'empire, et qu'il allait partir pour la Terre-Sainte. Mais deux années se passèrent sans qu'il exécutât ces promesses. Henri le jeune s'ennuya de voir différer si long-temps le départ de son père pour la Palestine<sup>1</sup>; et, profitant de la haine que le prince s'était attirée par ses persécutions contre le saint Siège, leva l'étendard de la révolte (1105). Comme il n'était pas moins habile que Henri IV dans l'art de feindre, il affecta une grande modestie, un respect extrême pour la religion et ses ministres; il protesta dans plusieurs assemblées, en prenant Dieu à témoin, et souvent les larmes aux yeux, qu'il ne s'attribuait la souveraine puissance par aucune vue d'ambition, mais pour faire cesser un schisme de quarante ans, qui avait bouleversé l'empire, qui l'avait réduit à l'apostasie, et presque au paganisme; qu'il ne souhaitait point la déposition de son seigneur et son père; qu'il ne s'opposait qu'à son irrégion et à son opiniâtreté schismatique; et que, si celui-ci voulait se soumettre au Prince des apôtres et à ses successeurs, lui-même était tout prêt à lui obéir comme le dernier de ses sujets. Ces déclarations artificieuses du jeune roi attirèrent en foule sous ses étendards, et les peuples, et la plupart des seigneurs.

Henri IV, voulant arrêter la défection, écrivit une lettre fort soumise au pape Pascal, pour tâcher de faire sa paix avec l'Eglise.

<sup>1</sup> Usperg. ann. 1105.

On prit peu de confiance à Rome dans les promesses d'un prince qui avait violé tant de fois jusqu'à ses sermens. Mais bientôt le jeune Henri eut porté les choses à ces extrémités où toute médiation se trouve inutile. Il assembla une puissante armée, et marcha contre son père, qui de son côté avait encore des forces considérables. Les deux armées se rencontrèrent près Ratisbonne, où elles demeurèrent trois jours en présence, séparées seulement par la rivière de Régen, qui s'y décharge dans le Danube. Dans cette position, le rebelle, qui sentait le danger de se mesurer avec un guerrier expérimenté et d'une valeur héroïque, corrompit le duc de Bohême et le marquis Léopold, dont les troupes faisaient la principale ressource de son père : ils se retirèrent au moment de combattre, et l'empereur abandonné fut réduit à s'échapper furtivement avec très-peu de suite.

Le jeune Henri, inquiet tant que son père serait libre, lui fit proposer une entrevue à Mayence, comme pour y terminer tous les différends. L'empereur y ayant consenti, le fils perfide en l'abordant lui demanda pardon, se jeta à ses pieds, et les arrosa de ses larmes qu'il avait à commandement. Ils prirent tous deux le chemin de Mayence, et le jeune roi, ayant persuadé à l'ancien de se reposer ensemble dans le château de Binghen, le fit arrêter et l'y retint prisonnier. On le transféra quelques jours après à Irngelheim, où on le prit si bien, qu'on lui persuada de se confesser coupable et de renoncer à l'empire. Il protesta même que son abdication était volontaire, et qu'il ne voulait plus songer qu'au salut de son âme. Il remit toutes les marques de la souveraineté à son fils, qui fut unanimement reconnu en sa place par tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques. On tint à Mayence, le jour de l'Épiphanie 1106, une assemblée des plus nombreuses qu'on eût vues depuis long-temps. Cette assemblée, à laquelle se trouvaient cinquante-deux seigneurs de l'empire et un très-grand nombre de prélats, nomma une députation des personnages les plus distingués pour aller à Rome consulter le pape Pascal, et le prier de travailler avec eux au rétablissement de l'ordre et de la discipline presque détruite dans les Eglises d'Allemagne. En conséquence, des légats du pape confirmèrent l'élection par l'imposition des mains.

Henri IV ne tarda point à se repentir de la démarche qu'il avait faite. Il se sauva à Cologne, puis à Liège, et reprit les marques de sa dignité. Il écrivit ensuite au roi de France une lettre fort longue et fort pathétique, pour l'intéresser à sa cause. Il écrivit de même au saint abbé de Cluny, qui était son parrain, et d'après les avis duquel il promettait de se régler, tant pour les affaires de l'Etat

que pour celles de la religion. Pendant ce temps-là, le jeune Henri, outré que son père se portât de nouveau pour empereur, s'approcha de lui avec toutes ses forces, et lui fit dénoncer qu'il irait lui livrer bataille, s'il ne venait sous huit jours à la conférence qu'il lui indiquait à Aix-la-Chapelle. L'empereur, qui, avec le peu de monde que ses malheurs lui avaient regagné, n'était pas en état de combattre son fils, répondit par une lettre qu'il adressa aux princes et aux prélats de l'empire<sup>1</sup>. Il en appelle à tous les gens de bien, à tous les Chrétiens en général; et, au défaut des hommes, il invoque le secours de Dieu, de la Sainte Vierge, et de S. Pierre, qu'il avait tant de fois outragé dans la personne de ses successeurs. « Nous en avons appelé, ajoute-t-il, et nous en appelons » pour la troisième fois au nom de seigneur Pascal et à l'Eglise romaine. » Bientôt il lui fallut paraître à un tribunal encore plus formidable.

Ce malheureux prince se vit réduit à une telle misère, dans les derniers mois de sa vie, qu'il supplia l'évêque de Spire de lui accorder une prébende laïque dans son Eglise, s'offrant à y faire l'office de lecteur ou de sous-chantre : elle lui fut refusée. Enfin il mourut à Liège le 7 d'août de cette année 1106, la cinquante-cinquième de son âge, et la cinquantième de son règne. L'évêque Othbert, qui tenait encore au schisme dans lequel il l'avait engagé, le fit d'abord inhumer dans l'église de Saint-Lambert. Mais peu après, ce prélat ne fut reçu à la communion de l'Eglise qu'à charge d'exhumer le corps de Henri, qui fut transporté à Spire, et déposé dans un tombeau de pierre, où il resta cinq ans hors du lieu saint. Telle fut la fin déplorable d'un prince qui, par les ressources de son génie et par sa valeur, sut livrer ou recevoir jusqu'à soixante-six combats d'où il sortit victorieux toutes les fois qu'il ne fut pas trahi, mais qui, par sa confiance aveugle dans des ministres incapables, sa passion brutale pour les plaisirs, son mépris de la religion, son trafic sacrilège des bénéfices ecclésiastiques, sa cruauté et sa perfidie, ne mérita que trop ses malheurs.

Après sa chute, et immédiatement après qu'il eut été dépossédé par la diète de Mayence, on procéda contre ses partisans schismatiques. On chassa de leurs sièges un grand nombre d'évêques; on leur en substitua de catholiques, et l'on interdit en général, jusqu'à un plus amp examen, tous les clercs qui avaient été ordonnés par des prélats engagés dans le schisme. Différens zélateurs allèrent plus loin : ils détérèrent les évêques qui n'étaient pas morts dans le sein de l'unité, et jetèrent leurs cadavres hors

<sup>1</sup> Ep. II nr. IV. ap. Bar. an. 1106.

des églises, entre autres celui de l'antipape Guibert, qui reposait depuis cinq ans dans la cathédrale de Ravenne.

Le nouveau roi d'Allemagne et d'Italie autorisait toutes ces saillies d'un zèle déréglé. Il comptait cacher sous ces voiles de religion l'attentat auquel il s'était porté contre l'empereur son père. Mais il fit bientôt connaître que la barbarie d'un fils ne point inspirée par un amour sincère de l'Eglise. Dès qu'il se vit maître absolu par la mort du vieil empereur, il réclama, comme un droit inaliénable de sa couronne, ces mêmes investitures qui avaient donné lieu à sa rébellion. Le pape, invité à remédier par lui-même aux abus invétérés de l'Eglise d'Allemagne, se trouvait déjà dans la Lombardie, lorsque les manœuvres obliques du nouvel empereur lui furent révélées par quelques propos enveloppés qui parvinrent à ses oreilles. « Non, non, dit-il en soupirant, la porte » de la Germanie n'est pas encore ouverte aux successeurs de » Pierre. » Sur-le-champ il se résolut à passer en France pour prendre, en des conjonctures si critiques, de sages mesures avec le roi Philippe, converti sincèrement, et avec son fils Louis le Gros, désigné roi.

A son arrivée, les deux princes lui donnèrent les témoignages les plus expressifs de leur dévouement, en lui offrant, prosternés à ses pieds, toutes les forces de leur royaume. Ils lui promirent de consacrer leur propre personne à la défense de l'Eglise romaine, à l'exemple de Charlemagne et de tant d'autres monarques français. Comme ils apprirent que le roi de Germanie envoyait des ambassadeurs au pontife, afin de conférer sur l'objet épineux des investitures, ils firent tout disposer pour la sûreté du pape, à Châlons-sur-Marne, où la conférence devait se tenir : et par honneur pour le siège apostolique, ils fournirent à Pascal dans le voyage un cortège nombreux d'abbés, d'évêques et d'archevêques. Toutes ces précautions se trouvèrent à peine suffisantes contre l'audace des ministres germaniques, dont le principal, savoir le duc Velfon, terrible par sa taille de colosse et sa voix de tonnerre, faisait encore porter en tout lieu une épée nue devant lui<sup>1</sup>. Tous en général parurent venus plutôt pour intimider Pascal que pour raisonner. Comme on représenta de la part du pape, qu'il était indigne de faire rentrer dans l'esclavage des princes de ce monde l'Eglise affranchie par le Fils de Dieu, les féroces ambassadeurs s'emportèrent et dirent : « Ce ne sera point ici que » cette question se décidera par de vains raisonnemens, mais à » coups d'épée, au milieu de Rome (1107). »

<sup>1</sup> Suger. Vit. Lud. c. 9

La fermeté du souverain pontife fut un prétexte pour renouveler le schisme en Allemagne; mais elle produisit un effet tout contraire dans les îles Britanniques. Soit l'excès des troubles qui avaient dévasté l'empire et précipité l'empereur Henri IV dans un abîme de calamités, soit crainte de partager l'odieux renom qu'avait laissé parmi les Anglais Guillaume le Roux, soit plutôt encore la difficulté de l'emporter sur la magnanimité vraiment épiscopale de S. Anselme, et sur le haut crédit que lui avaient acquis ses vertus; Henri, successeur de Guillaume, après avoir éprouvé la constance du saint archevêque en toutes les manières, après lui avoir fait entreprendre une seconde fois le voyage de Rome, s'être saisi de tous les biens de son Eglise, et l'avoir tenu long-temps relégué hors du royaume, conclut enfin un accord raisonnable et chrétien<sup>1</sup>. Ensuite il pressa le saint de rentrer dans le royaume, où, à son débarquement, Anselme fut reçu comme l'ange tutélaire de la nation, et l'avant-coureur de la félicité publique. La reine en particulier, après lui être venue rendre les hommages affectueux de sa piété filiale, le devança sur le reste de la route pour lui préparer les logemens. Le roi s'obligea à restituer tout ce qu'il s'était approprié des biens de l'Eglise de Cantorbéri pendant l'absence de l'archevêque; à décharger toutes les églises des contributions imposées par Guillaume le Roux; enfin, à ne plus donner, et à ne laisser donner par aucun laïque l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse et l'anneau. Anselme déclara de son côté que la suppression des investitures ne diminuerait rien du respect ni de l'obéissance des prélats à l'égard du monarque. On donna aussitôt après des pasteurs aux Eglises qui depuis long-temps vquaient en très-grand nombre (1107).

La bonne intelligence et la concorde étant ainsi rétablies entre les deux puissances, on procéda de concert à rétablir les mœurs et la discipline dans le clergé. Pour en bannir efficacement le concubinage, on statua que tous les prêtres incontinens quitteraient leurs femmes s'ils voulaient encore dire la messe; qu'ils perdraient leurs meubles avec leurs concubines, et demeureraient interdits pendant quarante jours pour faire pénitence; que, s'ils aimaient mieux renoncer à l'autel qu'à leurs honteuses habitudes, ils seraient interdits à perpétuité, privés de tout bénéfice ecclésiastique, et déclarés infâmes.

S. Anselme vécut peu depuis cet heureux arrangement. Il était fort avancé en âge, et ses derniers travaux avaient épuisé le reste de ses forces. Ne pouvant plus marcher, il se faisait porter tous

<sup>1</sup> Edmer. 4 novor.

les jours à l'église, la nécessité ou le siège attaqué par de son premier sacre depuis incident favora partager la prière lui, voyant l'état écrivirent avec Cantorbéri. An treprise, et du pressait de la ré mas : « Sachez d je vous interd de vous ingère de vous révo vous lui prom seurs. Que, si sous peine d'a Grande-Bretag à leur commu gers. » Il envo leur enjoignit, d exécution (1108

Ce coup de v ayant langu en teur, le 21 d'av et la soixante-s qu'on lut alors plénière, y fit u qu'ils s'y confo dignité. Sanson cette déclaration l'ambitieux arch Cantorbéri l'obe Il eut même, p n'avoir pas été

Il nous reste tiques, qui l'on de l'Eglise latin quable enchain un grand nomb tendre piété, et

les jours à l'église, afin d'assister au saint sacrifice. Cependant la nécessité où il se trouva de maintenir la préséance de son siège attaqué par celui d'Yorck parut lui rendre toute la vigueur de son premier âge. Thomas, nommé à cet archevêché, différait son sacre depuis un temps assez long, dans l'attente de quelque incident favorable au dessein qu'il avait déjà fait connaître, de partager la primatie d'Angleterre. Ses chanoines, de concert avec lui, voyant l'état de langueur auquel était réduit S. Anselme, lui écrivirent avec audace que l'Eglise d'Yorck était égale à celle de Cantorbéri. Anselme sentit toutes les conséquences de cette entreprise, et du préjugé qu'elle laisserait après sa mort, s'il ne se pressait de la réprimer. Il répondit en ces termes adressés à Thomas : « Sachez qu'en présence et au nom de Dieu tout-puissant, je vous interdis de toute fonction sacerdotale, et vous défends de vous ingérer au ministère de pasteur, jusqu'à ce que, cessant de vous révolter contre l'Eglise de Cantorbéri, votre mère, vous lui promettiez obéissance, comme ont fait vos prédécesseurs. Que, si vous persévérez dans votre rébellion, je défends, sous peine d'anathème perpétuel, à chacun des évêques de la Grande-Bretagne, de vous imposer les mains et de vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. » Il envoya cette lettre à tous les prélats d'Angleterre, et leur enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, de la mettre à exécution (1108).

Ce coup de vigueur opéra, même après la mort du saint, qui, ayant languï environ six mois, rendit enfin son âme à son créateur, le 21 d'avril de l'année 1109, la seizième de son pontificat, et la soixante-seizième de son âge. Sa lettre contre Thomas, qu'on lut alors en présence du roi, qui tenait à Londres sa cour plénière, y fit une telle impression, que onze évêques déclarèrent qu'ils s'y conformeraient ponctuellement, fallût-il perdre leur dignité. Samson de Worchester, père de Thomas, fit lui-même cette déclaration. Le roi et toute l'assemblée y accédèrent; enfin, l'ambitieux archevêque d'Yorck promit sous serment à l'Eglise de Cantorbéri l'obéissance que lui avaient rendue ses prédécesseurs. Il eut même, pendant le reste de sa vie, un regret sensible de n'avoir pas été sacré de la main de S. Anselme.

Il nous reste de ce saint docteur beaucoup d'ouvrages dogmatiques, qui l'ont fait regarder comme le meilleur métaphysicien de l'Eglise latine, depuis S. Augustin, et où l'on trouve un remarquable enchaînement d'idées. Nous avons encore de S. Anselme un grand nombre de méditations et d'oraisons qui respirent une tendre piété, et plus de quatre cents lettres, d'où l'on tire beau-

coup de renseignemens utiles pour l'intelligence des affaires auxquelles il eut part.

Huit jours après ce grand homme, mourut S. Hugues, non moins grand dans l'ordre inférieur de prélature qu'il exerça pendant soixante ans sur la florissante congrégation de Cluny. Il la porta au plus haut point de sa splendeur, d'où, après sa mort, elle ne tarda point à déchoir. Ponce, qui lui succéda, et qui annonça d'abord de la sagesse et de la modestie, se laissa dans la suite emporter à une hauteur et à des légèretés qui firent autant de tort à son ordre qu'elles lui occasionèrent à lui-même de déboires et de ridicules. S. Hugues avait eu pour amis tous les personnages les plus saints et les plus illustres de son temps. Il fut constamment chéri et révééré de Didier, abbé du Mont-Cassin, puis pape sous le nom de Victor III; du pape Urbain II, qui eut toujours pour lui les sentimens d'un disciple à l'égard de son maître; de l'empereur Henri le Noir, de l'impératrice Agnès, et même de leur fils Henri IV. Il eut le cœur et la confiance d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, par les libéralités duquel il édifia l'église magnifique qui subsista long-temps à Cluny; et plus utilement, de son propre souverain le roi Philippe, à qui la Providence ne le fit survivre qu'autant qu'il était nécessaire pour le confirmer jusqu'à la mort dans les sentimens de pénitence que S. Hugues avait tant contribué à lui inspirer.

Ce prince mourut à Melun, neuf mois avant S. Hugues, plus vraisemblablement le 28 ou le 29 de juillet que le 3 d'août, indiqué par quelques auteurs (1108). Au moins est-il incontestable que, ce dernier jour, Louis, sixième du nom, fut sacré à Orléans par les conseils d'Ives de Chartres, et qu'Ives n'était pas présent à la mort de Philippe. A cause de quelques seigneurs mécontents de Louis, on choisit pour cette cérémonie, qui importait à la tranquillité de l'Etat, la ville d'Orléans plutôt que celle de Reims qui était fort agitée par un schisme, et qui ne laissa point que de réclamer ses anciennes prérogatives.

Alphonse de Castille mourut le 29 ou 30 juin 1109. Il avait élevé aux Maures la ville importante de Valence, et obtenu sur eux beaucoup d'autres succès qui parurent tenir du prodige. Mais rien ne fut mieux marqué au coin du merveilleux, que la valeur du général Rodrigue-Diaz, si fameux dans l'histoire d'Espagne sous le nom de Cid, qui en langue moresque signifie seigneur. Les députés de cinq rois musulmans qu'il avait vaincus l'ayant salué de ce nom de Cid, Alphonse voulut qu'il n'en portât pas d'autre désormais. Après la mort de ce héros invincible, les troupes castillanes furent défaites plusieurs fois par Ben-Abad, roi des Mahométans al-

moravides d'Afrique, qui avaient subjugué le roi musulman de Grenade, et menaçaient toutes les Espagnes. Alphonse était le second fils de Ferdinand, premier roi de Castille, et le petit-fils du roi de Navarre, Sanche III, surnommé le Grand, qui fit encore roi d'Aragon Ramire, son fils naturel. Garcie, fils aîné de Sanche, hérita de la Navarre, qui, après sa mort prématurée, revint à son frère Ferdinand. C'est ainsi que ce royaume, l'un des moins considérables de l'Espagne, donna l'origine à ceux de Castille et d'Aragon, qui absorbèrent insensiblement tous les autres. Nous n'entreprendrons pas de débrouiller le chaos de tant de révolutions. Ce que nous venons de dire suffit pour répandre sur les grands faits le jour et l'intérêt convenables. Alphonse, au défaut d'enfants mâles, laissa ses Etats de Castille et de Léon à sa fille Urraque, qui eut pour successeur (1126) son fils Alphonse-Raimond, né de son mariage avec Raimond, comte de Galice.

En Italie, le pape Pascal, effrayé des menaces que les ambassadeurs de Henri V lui avaient faites en France, s'occupa de soutenir les droits de l'Eglise, qu'il voyait toujours attaqués essentiellement par les investitures. Il sortit de Rome, et passa dans la Pouille, afin de s'assurer des princes et des seigneurs normands. Tous lui jurèrent de défendre l'Eglise contre les violences du roi de Germanie. Il revint aussitôt à Rome, et tira la même promesse de tous les grands. Ses craintes étaient bien fondées et le danger pressant. Vers le mois d'août de l'année 1110, Henri, déclarant qu'il allait se faire couronner empereur, passa les monts à la tête d'une armée formidable. Il se fit suivre par plusieurs savans, pour soutenir ses prétentions par la plume ainsi que par l'épée. Il traversa toute la Lombardie, sans qu'aucune place osât lui résister, à l'exception de Novare, qu'il eut bientôt forcée, et de Milan, qui refusa de le reconnaître pour son seigneur et de lui payer aucune contribution. De Florence, où il célébra les fêtes de Noël, il envoya des députés à Rome, pour traiter avec le souverain pontife. L'alarme y était générale : on obtint néanmoins la promesse que l'empereur, en recevant la couronne, renoncerait aux investitures des Eglises ; qu'il n'attenterait ni à la vie ni à la liberté du pape, ni à celle de ses fidèles serviteurs, et qu'il n'entreprendrait pas non plus de lui ôter le pontificat. Les Romains promirent de leur côté que le pape, les évêques et les abbés renonceraient aux régales, c'est-à-dire aux duchés, comtés, marquisats, villes, châteaux, monnaies, marchés et avoueries qui avaient appartenu incontestablement à la couronne. On jura ces articles, on donna des otages de part et d'autre : après quoi Henri vint à Rome, où il fut reçu avec honneur (1111).

Le pape l'attendait au haut des degrés de l'église de Saint-Pierre, où tout était préparé pour le couronnement. Le roi se prosterna, lui baisa les pieds, puis ils s'embrassèrent par trois fois. Après qu'ils furent entrés dans l'église, Pascal lui proposa de renoncer par écrit aux investitures, ainsi que cela était convenu. Henri se retira vers la sacristie, pour conférer avec les évêques et les seigneurs de sa suite. Ceux-ci, affectant un air de scrupule, comme s'il s'agissait de conventions faites inconsidérément par les députés, répondirent qu'ils ne pouvaient ratifier un arrêté contraire à l'Évangile, qui ordonne de rendre à César ce qui appartient à César. Les évêques du parti romain réclanièrent en même temps contre la promesse faite en leur nom de céder les régales. Comme on disputait vivement dans les deux partis, l'un des partisans du roi dit sans feindre davantage <sup>1</sup> : « A quoi bon tant de discours ? Sa- » chez que l'empereur notre maître veut recevoir la couronne » comme elle a été donnée aux empereurs Charles et Louis. » Le pape ayant déclaré qu'il ne couronnerait pas Henri si ce prince ne réalisait ce qu'il avait promis, celui-ci le fit arrêter ainsi que les cardinaux présens, qui furent conduits avec beaucoup de violence dans une maison voisine de l'église, et menaça Pascal de lui arracher les yeux et même la vie, s'il n'abandonnait les investitures au roi de Germanie. Aussitôt les soldats de Henri pillèrent les tentures et tous les effets précieux qu'on avait étalés pour honorer l'entrée de l'empereur ; ils frappèrent avec férocité les clercs et les laïques, tuèrent et blessèrent une infinité de personnes de tout état, et même des enfans qui avaient été processionnellement au-devant du prince avec des palmes et des fleurs. En un instant l'église de Saint-Pierre fut remplie de morts et regorgea de sang.

A cette nouvelle, le peuple romain courut aux armes, fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra d'Allemands, et força l'empereur à se retirer avec précipitation dans son camp, qui était aux portes de la ville. Il emmena le pape, qu'il fit dépouiller de ses ornemens et garrotter comme un criminel. Cependant l'évêque de Tusculum exhortait les Romains à sacrifier leur vie pour arrêter des attentats plus dignes d'horreur que toutes les calamités. « Et quel » désastre plus grand, s'écria-t-il, peut-on se figurer ? le vicaire » de Jésus-Christ gémit dans les fers, entre les mains des impies. » Un voile ténébreux enveloppe l'Eglise votre mère, qui ne se » nourrit que de ses larmes jusqu'à ce que vous en tarissiez la » source. Qui peut vous retarder, Romains magnanimes ? Ces lâ- » ches barbares, insolens quand on leur cède, ne penseront qu'à

<sup>1</sup> Chron. Cass. IV, cap. 38.

« fuir quand vous les châtierez. Mais il faut un plus haut espoir pour  
 » animer votre vertu, ayez confiance en la justice de Dieu et dans  
 » le pouvoir des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul : nous ac-  
 » corderons en leur nom l'indulgence entière de tous les péchés à  
 » ceux qui donneront leur sang pour une si belle cause. » Les  
 Romains s'engagèrent incontinent, sous les sermens les plus ter-  
 ribles, à ne jamais se prêter aux vues criminelles du roi Henri.

Ils demeurèrent en effet constamment fidèles au pape Pascal.  
 Le roi ravagea horriblement leurs terres, et en même temps les  
 tenta par toutes sortes de promesses et d'artifices. Enfin, ne pou-  
 vant réussir à les corrompre, et n'osant les combattre, il con-  
 vint de relâcher le pape, après deux mois de détention, pourvu  
 que Pascal lui cédât les investitures. D'ailleurs, il protesta qu'il ne  
 prétendait conférer ni les droits ni les fonctions ecclésiastiques,  
 mais uniquement les régales, c'est-à-dire les domaines et les autres  
 avantages dépendans ou qui avaient dépendu de la couronne.  
 Néanmoins on statua, dans le privilège extorqué au souverain pon-  
 tife, que celui qui aurait été élu canoniquement ne pourrait être  
 consacré par personne avant d'avoir reçu du roi l'investiture. C'est  
 cette investiture pour la consécration de l'élu, et non celle de ré-  
 gale, qui fut plus tard et en concile déclarée contraire au Saint-  
 Esprit et à l'institution canonique. Pascal, fondant en larmes, n'ac-  
 corda qu'au malheur des circonstances, et au danger prochain d'un  
 schisme, ce qu'il aurait voulu éviter, comme il s'en exprima, au  
 prix de tout son sang. Le traité fut signé par seize cardinaux, et  
 l'on promit d'oublier tout le passé.

Cinq jours après, le 13 d'avril, le roi fut couronné solennelle-  
 ment empereur dans l'église de Saint-Pierre. Le souverain pontife  
 célébra les saints mystères. Quand on en fut à la fraction de l'hos-  
 tie, dit Sigebert, fauteur des empereurs schismatiques, il en prit  
 une partie, et donna l'autre à l'empereur, en disant : « Comme  
 » cette partie du corps vivifiant en est séparée, ainsi soit exclu  
 » du royaume de Jésus-Christ celui qui violera le traité. » Après  
 la cérémonie, l'empereur retourna à son camp; le pape, avec les  
 évêques et les cardinaux, rentra dans Rome aux acclamations d'un  
 peuple innombrable : la foule était si grande, qu'on ne put arriver  
 que le soir au palais pontifical. L'empereur envoya de riches pré-  
 sents au pape, aux cardinaux et au reste du clergé, puis repartit  
 pour l'Allemagne. Il avait encore arraché à Pascal la permission  
 de rendre les honneurs funèbres à l'empereur Henri IV, sur le  
 témoignage de plusieurs évêques qui jurèrent qu'il était mort pé-  
 nitent. Arrivé à Spire, où le cadavre demeurait depuis cinq ans  
 privé de la sépulture ecclésiastique et des prières de l'Église, il

rassembla un grand nombre de prélats avec des seigneurs, et lui fit faire des funérailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédécesseurs.

La concorde paraissait rétablie entre l'Allemagne et le saint Siége; mais, au sein de Rome même, on eut bientôt à craindre des troubles plus funestes que tous ceux qui venaient de se calmer. Les cardinaux qui y étaient demeurés pendant la prison du pape, l'évêque de Tusculum qui avait encouragé si efficacement les Romains contre la tyrannie, Brunon, évêque de Segni et abbé du Mont-Cassin, illustre par sa naissance, par sa doctrine, par les légations d'éclat qu'il avait remplies, et beaucoup plus encore par les vertus qui l'ont fait compter au nombre des saints, se rassemblèrent avec beaucoup d'autres prélats, tandis que le pape était hors de Rome, traitèrent de prévarication sa condescendance, et firent un décret tant contre lui que contre la concession des investitures. Plusieurs même de ceux qui avaient accédé au traité du pape rentrèrent dans les sentimens de ces rigoureux censeurs. Alarmé de cette fermentation qu'il apprit à Terracine, Pascal reprit par lettres l'indiscrétion de leur zèle, et promit cependant de corriger ce qu'il n'avait souscrit que pour éviter de plus grands maux. Il ne laissa pas que de témoigner quelque ressentiment contre l'évêque de Segni, le plus accredité des zélateurs : sous prétexte d'incompatibilité entre les devoirs d'abbé et ceux d'évêque (incompatibilité au sujet de laquelle il avait constamment rejeté les fréquentes représentations de Brunon même), il lui fit donner un successeur dans l'abbaye, et le renvoya à son diocèse.

Ce procédé n'étoffa point les mécontentemens. Pour prévenir le schisme dont l'Eglise était menacée, Pascal assembla le 18 mars 1112, dans l'église de Latran, un concile auquel se trouvèrent environ cent évêques, un grand nombre d'abbés et une multitude extraordinaire de clercs et de laïques<sup>1</sup>. Le pape exposa en termes pathétiques la manière dont il avait été traité, et forcé par l'empereur à lui accorder ses demandes. « Je reconnais, ajouta-t-il avec  
 » une humble candeur, la faute que j'ai commise en cédant à la  
 » contrainte, sans prendre conseil de mes frères; et afin que ni l'E-  
 » glise ni mon âme n'en souffrent de dommage, je désire qu'ici  
 » même on rectifie ma fausse démarche : quant à la manière de  
 » le faire, je m'en rapporte également au jugement de cette sainte  
 » assemblée. Toutefois, comme j'ai juré de ne plus inquiéter le roi  
 » à l'avenir, je ne l'anathématiserai jamais, quoiqu'il ait violé son  
 » propre serment. Que Dieu soit le juge du monarque et de ses

<sup>1</sup> T. 10, Conc. p. 767.

« complices. » Godefroi de Viterbe, qui était alors secrétaire de l'empereur, ajoute que le pape voulut se déposer du pontificat, et mit bas sur-le-champ la mitre et la chape, mais que les Pères les lui firent reprendre. Ils arrêtaient néanmoins que les plus savans et les plus expérimentés d'entre eux délibéreraient mûrement sur le fond de la question pour rendre leur réponse le lendemain. Dans cet intervalle, les cardinaux Robert et Grégoire, Léon, évêque d'Ostie, Grégoire, évêque de Terracine, et deux prélats français, les seuls qui fussent au concile, savoir, Gérard d'Angoulême, légat en Aquitaine, et Galon de Laon, dressèrent le décret que Gérard fut chargé de lire ensuite au milieu de l'assemblée. Il était conçu en ces termes <sup>1</sup> : « Nous tous, réunis avec le pape notre seigneur en ce saint concile, condamnons par l'autorité de l'Église, comme opposé à la direction du Saint-Esprit et à l'institution canonique, le privilège extorqué au pape Pascal par la violence du roi Henri : ce que nous jugeons nul et cassons absolument, défendant sous peine d'anathème d'y avoir aucun égard. » Tous les Pères donnèrent leur consentement par ces mots : *Ainsi soit-il.*

Gérard d'Angoulême, guidé par cette chaleur de caractère qui le précipita dans la suite dans des écarts funestes, eut la hardiesse de porter ce décret à l'empereur. Il s'acquitta de cette commission périlleuse avec une fermeté qui déconcerta le prince, et qui tint sa vengeance assez long-temps désarmée, pour donner au légat le loisir de s'y soustraire. Henri, revenu de sa surprise, n'en conçut qu'un dépit plus furieux contre l'Église romaine et ses défenseurs : il tarda peu à le manifester.

Cependant l'accord extorqué et déjà annulé causa une agitation générale dans le monde chrétien. Il se tint des conciles à ce sujet, en France, en Bourgogne, en Lorraine, en Saxe, en Hongrie, et jusque dans la Grèce et la Palestine. Les plus grands personnages du temps, Josceram ou Jean, successeur de Hugues dans l'archevêché de Lyon, le bienheureux Ives de Chartres, Hildebert du Mans, aussi compté parmi les saints et les savans de son siècle, le fameux Geoffroi de Vendôme, chacun s'exprima là-dessus avec plus ou moins d'énergie, suivant la douceur ou l'austérité de son caractère. Ceux de la métropole de Sens, tout en excusant la faute du père commun des fidèles, comme suivie d'un prompt repentir, allèrent jusqu'à la comparer au reniement de S. Pierre, et à la chute prétendue du pape S. Marcellin dans l'idolâtrie. Mais Hildebert du Mans, dans une Apologie pour le pape Pascal,

<sup>1</sup> Chron. part. 17, p. 508.

montre « qu'il est de la prudence de celui qui gouverne de porter  
 » ou d'abroger les lois selon les conjonctures ; que nous devons  
 » interpréter en bonne part ce que font les supérieurs, quand  
 » nous ignorons leurs motifs ; que ce n'est point aux brebis à re-  
 » prendre le pasteur ; qu'après tout, le pape Pascal a annulé, dès  
 » qu'il a été libre, ce qu'il avait fait par force dans les fers ; et qu'il  
 » avait paru comme un athlète, qui après avoir reçu quelques  
 » blessures retourne au combat avec plus de courage et de pré-  
 » caution. »

On s'étonne aujourd'hui de l'animosité que produisit la dispute des investitures : mais cette question compliquée, et nulle part encore éclaircie, présentait alors une face bien différente. Elle avait deux objets, dont l'un concernant la manière d'investir ne méritait pas d'être combattu avec tant de chaleur, et surtout de prolonger les troubles qui bouleversèrent l'Eglise et l'Empire pendant des siècles entiers. Quelques papes et une multitude d'évêques traitaient de sacrilège l'usage introduit, surtout en Allemagne, de remettre la crosse et l'anneau, ces marques sacrées des dignités spirituelles, entre les mains profanes des laïques, avant qu'elles parvinssent aux mains sanctifiées par l'onction du sacerdoce. On persistait à croire, nonobstant les déclarations contraires de la part des princes, qu'en donnant les symboles de l'autorité pastorale, ils s'arrogeaient le droit de conférer l'autorité même et ses divines fonctions.

Quant au fond des choses, les chefs de l'Eglise avaient bien des raisons de réclamer contre une innovation qui annulait les élections ecclésiastiques faites suivant les lois les plus anciennes, qui transférait aux princes le droit exclusif de remplir les évêchés et les abbayes, d'y placer des sujets indignes, et souvent de les vendre à celui qui en offrait le plus. La cérémonie de l'investiture était sans doute fort antérieure à ces désordres. Elle avait commencé aussitôt que les souverains donnèrent au clergé, aussi bien qu'aux gens de guerre, des terres et des seigneuries de leur dépendance, appelées indistinctement bénéfices : dénomination qui ne fut appropriée que long-temps après à ce qu'on nomma depuis de la sorte. Selon les lois alors en vigueur, et maintenues ensuite, ni clerc ni laïque ne pouvait entrer en possession de ces domaines, sans avoir prêté foi et hommage au prince, et sans avoir reçu de lui les symboles de convention, par lesquels il en transférait la propriété. C'est ce qu'on appelait investiture et vestiture suivant les capitulaires de Charlemagne, où l'on voit que le prince mettait dans la main de l'investi une poignée d'herbe, un rameau, une verge, un bâton ou quelque autre production de la terre.

L'usage d'investir par la crosse et l'anneau est beaucoup plus récent : l'abus dans lequel il dégénéra, en ôtant au peuple le droit de rendre témoignage, et au clergé le droit d'élire ses pasteurs, ne commença à paraître insupportable que dans le cours du onzième siècle. Pour soustraire les Eglises à des maîtres qui n'auraient pas été de leur choix, tandis même qu'on les investissait encore par le cérémonial usité à l'égard des comtes et des chevaliers, ceux qui avaient originairement le droit des élections prirent adroitement la méthode, sitôt qu'il mourait un évêque ou un abbé, de lui nommer un successeur, et de le sacrer sans intervalle. La consécration une fois faite, l'élection demeurait irrévocable, et le souverain se trouvait trompé dans ses vues, soit d'intérêt et de simonie, soit de bienfaisance et de pure faveur. Les princes n'eurent pas plus tôt éventé cette sorte de ruse, qu'ils en employèrent une autre à leur tour. Ils ordonnèrent qu'aussitôt qu'un évêque serait mort, on leur apporterait sa crosse et son anneau, qu'il était d'usage de remettre à son successeur dans la cérémonie de sa consécration, en sorte qu'on n'osait y procéder sans cela. Le prince, muni de ces deux gages par le gouverneur ou le magistrat de la ville où l'évêque venait d'expirer, devenait le maître absolu de la consécration, que le métropolitain n'osait conférer qu'au sujet qui les lui présentait après les avoir reçus de son souverain.

Par cet exposé, on conçoit aisément ce qui porta les papes à combattre les investitures avec tant de persévérance. Ils ne tentèrent d'abord que d'en arrêter les suites abusives, c'est-à-dire la violence des princes par rapport à l'élection des prélats, et principalement le trafic sacrilège des prélatures. Comme il s'assurèrent ensuite que l'investiture des bénéficiers emportait nécessairement la distribution arbitraire des bénéfices, et qu'aussi long-temps que cette usurpation subsisterait, la simonie et beaucoup d'autres vices crians ne pourraient se détruire, ils résolurent de couper le mal dans la racine, en attaquant les investitures mêmes. Que ce motif ait guidé leur zèle, c'est ce qu'on voit par la conduite de plusieurs d'entre eux, qui confirmèrent dans l'épiscopat les sujets qui avaient reçu la crosse de la main du prince, quand on avait d'ailleurs des preuves évidentes de leur vertu et de toutes les qualités requises pour l'épiscopat.

La lettre qu'écrivit le pape Pascal à Henri V, aussitôt qu'on l'eut obligé à rétracter la concession qu'il avait faite à ce prince, donne un nouveau jour à cette vérité, et des couleurs très-plausibles à l'animadversion du saint Siège pour la nation germanique en particulier. « Quoique la loi divine et les saints canons, lui dit-il<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Er. 22.

» défendent aux évêques de s'occuper des affaires du siècle, d'aller  
 » même à la cour, sinon pour y défendre les opprimés, on con-  
 » traint dans vos États les évêques et les abbés de porter les armes,  
 » ce qui ne peut se faire sans mille désordres. Les ministres du  
 » Dieu vivant sont devenus les ministres d'un prince mortel, parce  
 » qu'ils en ont reçu des villes, des forteresses, des duchés et d'au-  
 » tres biens appartenant à la couronne. De là l'usage abusif de  
 » ne point sacrer les prélats, qu'ils n'aient reçu le bâton pastoral  
 » de la main de l'empereur. Ces abus ont excité nos prédécesseurs  
 » à condamner les investitures dans plusieurs conciles, sous peine  
 » d'excommunication, et dans celui-ci nous confirmons leur juge-  
 » ment. » Telle fut la cause des guerres étranges qui durèrent si  
 long-temps entre les papes et les empereurs.

Le désordre qu'on voulait arrêter était aussi grand qu'il pou-  
 vait l'être ; les excès auxquels il donnait lieu étaient affreux :  
 devait-on mépriser ces excès pour réprimer les désordres ? Fallait-  
 il dissimuler ce désordre, dans la crainte des excès ? Était-il pos-  
 sible de corriger les abus, sans abolir la chose même dont on  
 abusait ? Ce sont là autant de questions qui tinrent en suspens  
 ou partagèrent les suffrages des plus grands docteurs de ce temps-  
 là, bien plus à portée que nous de prononcer avec connaissance  
 de cause. Ives de Chartres lui-même, le plus éclairé peut-être  
 et le plus judicieux de son temps, tout en excusant la condescen-  
 dance du pape Pascal, attendu qu'il n'avait cédé à la violence que  
 par la crainte d'un schisme, dans une chose qui n'était pas con-  
 traire de sa nature à la loi éternelle, ne laisse pas que de l'amer  
 au moins indirectement cette condescendance <sup>1</sup>. Il s'agissait au  
 fond d'un intérêt si considérable pour la religion, qu'il était bien  
 difficile de déterminer le point où il convenait de s'arrêter. Le  
 droit incontestable qu'a l'Eglise d'instituer ses ministres, et de  
 n'en point recevoir qui ne soient dignes de leur état, exigeait  
 sans doute qu'elle fit tous ses efforts avant d'en abandonner  
 une partie aux princes qui ne le tiennent que d'elle, et surtout  
 avant de subir les entraves honteuses qu'il était alors question de  
 lui imposer à cet égard.

Les Grecs mêmes se montrèrent sensibles aux usurpations vio-  
 lentes du roi de Germanie. L'empereur Alexis-Comnène envoya  
 une ambassade honorable au pape Pascal, dès qu'il eut appris  
 les traitemens indignes que ce pontife avait essuyés de la part  
 du roi Henri V<sup>2</sup>. Après avoir comblé les Romains d'éloges à l'oc-  
 casion du zèle et de la valeur avec lesquels ils avaient résisté à ce

<sup>1</sup> Ep. 237. -- <sup>2</sup> Chron. Cass. IV, c. 46.

prince, il leur offrait son secours ; ajoutant que, s'ils le désiraient, il irait à Rome, ou y enverrait son fils Jean, afin d'administrer le pouvoir impérial d'une manière bien différente du roi leur oppresseur. La proposition fut acceptée ; mais on ne voit point qu'elle ait eu de suite : Alexis était assez occupé à conserver un reste d'empire, dont les Turcs resserraient les limites de jour en jour.

Sa mésintelligence avec les pèlerins armés de l'Occident, et la mauvaise foi qu'on lui a reprochée, vraisemblablement avec hypocrisie, ne l'empêchaient pas d'être soumis au saint Siège. Il envoyait souvent des présens à l'Eglise romaine, au Mont-Cassin et jusqu'à Cluny<sup>1</sup>. Il employait régulièrement une partie du jour à lire les Livres saints, et à s'entretenir avec de pieux docteurs. Son zèle pour la conversion des hérétiques allait jusqu'à passer des nuits entières avec eux, pour les ramener de leurs égaremens.

Les plus opiniâtres furent certains Bulgares, nommés Bogomiles, c'est-à-dire, dans leur langue, ceux qui implorent la divine miséricorde<sup>2</sup>. Semblables, sur quelques points d'erreur, aux Massaliens, ils suivaient au fond les principes affreux de Manès, et n'étaient qu'une branche du paulicianisme qui se reproduisait sous une forme nouvelle. La feinte et l'hypocrisie, la fourbe et le parjure ne leur étaient pas moins familiers qu'aux premiers Manicheens. Alexis, qui s'entendait si bien lui-même à se contrefaire, feignit, avec son frère Isaac, de vouloir embrasser leur doctrine, et se fit amener leur chef. C'était un médecin avancé en âge, nommé Basile, d'une taille et d'un air imposans, le visage mortifié, la barbe rare, mais vénérable par sa blancheur. Il portait l'habit monastique, selon l'usage établi parmi ces artificieux sectaires. L'empereur se leva de son siège pour le recevoir, le fit asseoir à ses côtés et manger à sa table ; puis lui dit qu'il recevrait toutes ses paroles comme autant d'oracles, s'il voulait prendre soin de son âme. Basile, exercé à feindre, résista d'abord. Mais la ruse hérétique n'est pas toujours à l'épreuve des prestiges de la cour. Basile se laissa surprendre aux flatteries des deux princes, qui jouaient cette pièce de concert, et leur dévoila sans dissimulation tous les mystères de sa ténébreuse doctrine.

Aussitôt après, l'empereur assembla le sénat et le clergé. L'hérétique, se voyant trop bien convaincu pour nier avec succès, confirma tout ce qu'il avait avancé, et déclara qu'il était prêt à le soutenir au milieu des bâtons et des plus horribles tourmens. L'aveuglement de ces misérables allait jusqu'à se persuader qu'ils n'avaient rien à craindre des supplices, et que les anges les déli-

<sup>1</sup> Zonar. XVIII, n. 29. — <sup>2</sup> *ibid.*

vraient du feu même. Basile, demeurant inflexible, malgré les exhortations de l'empereur, qui le fit souvent sortir de sa prison pour le solliciter, fut enfin condamné à être brûlé vif, avec une multitude de ses disciples arrêtés depuis lui : mais entre ceux-ci, plusieurs nièrent qu'ils fussent Bogomiles. Pour discerner sûrement les coupables, Alexis, fécond en stratagèmes, fit allumer deux grandes fournaies, devant l'une desquelles on arbora la croix, que ces hérétiques avaient en horreur. Adressant ensuite la parole aux prisonniers : « Vous tous accusés, dit-il, allez indistinctement au feu, de peur que quelque hérétique, à la faveur du mensonge, n'échappe au châtement qu'il mérite. Quant à ceux qui se prétendent catholiques, il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec une réputation qui perpétuerait le scandale. » Les prisonniers, croyant tous qu'il n'y avait pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti, et marchèrent à celle des fournaies qui manifestait leur religion. Déjà ils touchaient aux hûchers les uns et les autres ; et les spectateurs sans nombre s'échappaient en murmures contre l'empereur dont ils ne pénétraient pas les vues, quand il ordonna aux prisonniers de s'arrêter. Il combla d'éloges ceux qui avaient choisi la fournaise où était la croix, et les renvoya libres. Il fit aux autres grâce de la vie, travailla long-temps à les convertir, en gagna plusieurs, et tint le reste en prison jusqu'à leur mort. Il n'y eut que l'hérésiarque Basile qui subit la peine du feu, et il ne donna que des marques d'endurcissement.

L'empereur Alexis eut encore à réduire dans la suite d'autres Pauciciens, héritiers des maximes et de l'humeur factieuse de ceux que Jean Zimiscès avait autrefois transportés de l'Asie dans la Thrace. Il fallut employer les armes contre ceux-ci ; mais Alexis revint, aussitôt qu'il fut possible, à sa modération naturelle et aux voies de persuasion. Il eut le bonheur d'en ramener une multitude à la saine croyance, et même quelques-uns de leurs chefs. Alexis, premier du nom, mourut peu de temps après ces œuvres honorables, le 15 août 1118. Il laissa la couronne à son fils Jean-Comnène, surnommé le Beau, ou Calo-Jean.

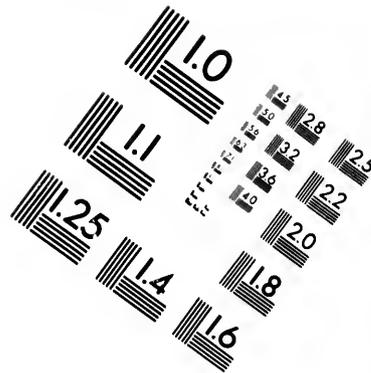
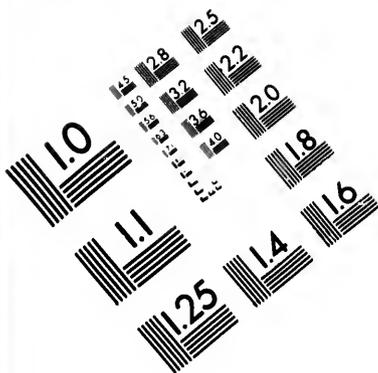
Nous avons d'Alexis plusieurs constitutions ou déclarations, qui fournissent des renseignemens intéressans touchant la discipline et le régime ecclésiastique des Orientaux de son temps. On y voit quelles contributions s'imposaient les fidèles en prémices ou oblations annuelles au profit de leur évêque. Un village de trente familles fournissait une pièce d'or et deux d'argent, six boisseaux de farine et six boisseaux d'orge, six mesures de vin, un mouton et trente poules. La rétribution augmentait ou dimi-

maut, à raison du nombre plus ou moins grand des personnes qui composaient les familles. Pour la collation des ordres l'évêque recevait sept pièces d'or, une pour les ordres inférieurs, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise. L'empereur pouvait régler selon sa prudence (et ce pouvoir lui avait été donné par un concile) ce qui regardait l'élection des évêques et la disposition des évêchés. Il avait de même le pouvoir bien plus singulier encore, d'ériger les évêchés en métropoles. D'un autre côté, la visite et la correction des monastères sont attribuées au patriarche, dans toute l'étendue de sa juridiction ordinaire. Les fiançailles contractées à l'âge de sept ans sont déclarées nulles : on veut que les parties soient âgées de douze ou quatorze.

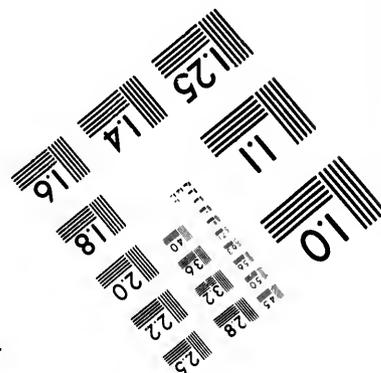
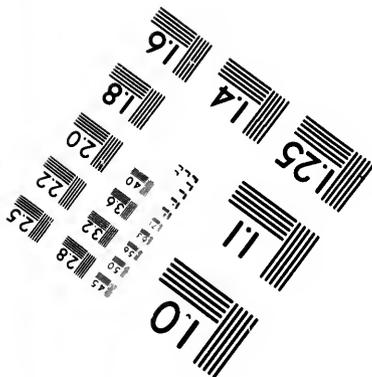
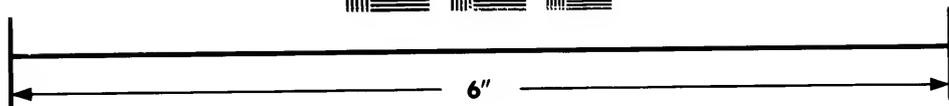
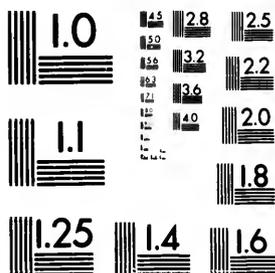
Il y a aussi quelques particularités remarquables dans les constitutions que l'impératrice Irène, femme d'Alexis, donna, suivant le droit et l'usage des Grecs, à une communauté de filles qu'elle avait fondée à Constantinople. Ce monastère, dédié à la Sainte Vierge sous le nom de *Pleine de grâce*, devait avoir vingt-quatre religieuses; nombre qui pouvait monter jusqu'à quarante, si les revenus augmentaient. Il jouissait d'une exemption parfaite à l'égard de l'empereur, du patriarche même, et généralement de toute puissance ecclésiastique ou séculière; mais il révérait tout particulièrement, sous le titre de protectrice, l'impératrice Irène qui, après sa mort, devait être remplacée en cette qualité par une princesse de sa famille. Il n'y avait qu'un père spirituel ou directeur, deux prêtres chapelains, un économe pour les affaires du dehors; et tous quatre devaient être eunuques. Les religieuses couchaient toutes dans un dortoir commun, à la vue les unes des autres; elles travaillaient de même toutes ensemble, et pendant le travail il y en avait une qui faisait la lecture. Aucune n'avait rien en propre, et la pauvreté évangélique était strictement observée. Si toutefois quelque princesse du sang prenait le voile dans cette maison, elle n'était pas astreinte à la règle aussi étroitement que les autres. Pour toutes en général la clôture était moins sévère que dans ces derniers temps. Les femmes, et surtout les proches parentes, pouvaient entrer dans l'intérieur du monastère. Les hommes parlaient auprès de la porte, à la religieuse qu'ils demandaient, et qui s'y rendait accompagnée d'une ancienne: celles qui étaient d'une vertu éprouvée pouvaient sortir dans certaines circonstances, quand, par exemple, leur père ou leur mère était malade.

L'Église de Jérusalem acquérait de jour en jour quelque nouvelle prérogative. Les chefs du principal Etat des Latins en Orient, et les papes souvent sollicités de leur part, croyaient ne pouvoir





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
26  
32  
36  
18  
28  
25  
22  
20

11  
01  
51

donner trop de splendeur à une Eglise délivrée si merveilleusement du joug des infidèles, regardée comme le prix inestimable et le terme fortuné de tant de périls. Le roi Baudouin, successeur de Godefroi de Bouillon, ayant demandé au pape Pascal que toutes les villes et les provinces qu'il pourrait conquérir fussent soumises à la juridiction du patriarche de Jérusalem, le souverain pontife n'avait pas fait difficulté de souscrire à sa requête<sup>1</sup>, en supposant néanmoins l'impossibilité de reconnaître les limites respectives des anciens districts, confondues par la longue tyrannie des Musulmans. Baudouin et Gibelin, alors patriarche, ne laissèrent pas que de procéder à une exécution absolue, comme s'il n'y avait point eu de clause à la bulle. C'est pourquoi Bernard, patriarche d'Antioche, se plaignit au pape, qui alors exclut formellement de la concession les Eglises dont les bornes étaient demeurées certaines. Quant à celles-ci, il ordonna de s'en tenir à l'ancienne possession (1113)<sup>2</sup>.

Gibelin, archevêque d'Arles, avait été envoyé à Jérusalem en qualité de légat, afin de rétablir l'ordre hiérarchique dans ce premier siège, d'où le patriarche Daïmbert avait été chassé sans cause, par la violence du roi Baudouin et les cabales de l'archidiacre Arnoul. Daïmbert, ayant porté ses plaintes à Rome, et ayant obtenu justice, avait été renvoyé à son siège; mais en y retournant, il était mort en Sicile (1107). Avant sa mort, et aussitôt après son expulsion, on lui avait donné à Jérusalem un successeur nommé Ebremar. Le légat Gibelin, avec les évêques de Palestine, déposa cet intrus, homme ignorant et l'instrument passif de l'ambition raffinée d'Arnoul. Quand il fut question d'élire ensuite un patriarche légitime, tous les suffrages tombèrent sur le légat. On prétend que ce fut encore un effet des intrigues d'Arnoul qui, en élevant sur le siège patriarcal un vieillard presque décrépît, se ménageait les moyens d'y monter bientôt lui-même. En effet, Gibelin étant mort l'an 1112, l'ambitieux et très-vicieux archidiacre devint enfin patriarche.

L'année précédente mourut en Pouille Boémond, prince d'Antioche, comme il était sur le point de retourner en Orient. C'était le second voyage qu'il faisait en Europe, afin d'animer de plus en plus les héros chrétiens à venir partager la riche moisson de gloire, les grands domaines, les principautés qui les attendaient, leur disait-il, en Asie. A sa première mission, il avait poussé jusqu'en France, dont il parcourut toutes les villes tant soit peu considérables, et il fut reçu avec une sorte de vénération religieuse

<sup>1</sup> Pasc. II, ep. 18. — <sup>2</sup> Ep. 28.

par les peuples et par le clergé<sup>1</sup>. Il donnait aux églises des reliques insignes qu'on avait recouvrées en Orient, différentes portions d'un riche butin, des vêtemens tout de soie, des pièces de pourpre, des armures vantées, des meubles curieux et uniques. A Chartres et à Poitiers, il monta sur une tribune, raconta les batailles auxquelles il s'était trouvé, excita, par la peinture de ses succès ou de ses périls, soit l'espoir de parvenir sur ses traces à la souveraineté, soit la noble envie de réprimer l'audace et l'orgueil impie des infidèles. Comme Limousin, il suspendit des chaînes d'argent au tombeau de S. Léonard, en reconnaissance, disait-il, de ce qu'il avait été délivré de l'esclavage par l'invocation de ce saint.

Boémond répandit en tout lieu l'héroïsme et l'enthousiasme qu'il respirait. On prit la croix, on entreprit le voyage d'outremer, avec la même joie que si chacun eût été assuré, ou d'y aller prendre possession d'un trône, ou d'y trouver la porte du ciel ouverte. Tout le monde accourait au passage de Boémond. Les évêques et les abbés se disputaient à qui le recevrait le premier et le retiendrait plus long-temps. Les seigneurs le priaient de tenir leurs enfans sur les fonts sacrés. Le roi Philippe, qui vivait encore, lui donna en mariage (1106) sa fille Constance qu'il avait eue de la reine Berthe, et lui accorda Cécile, venue de son commerce avec Bertrade, pour son cousin ou neveu Tancrède, régent, en son absence, de la principauté d'Antioche. Boémond ne recueillit pas les fruits qu'il avait tout lieu d'attendre de son voyage en Europe. Il y mourut avant de pouvoir repasser en Asie, laissant un fils trop jeune pour gouverner un État dont la défense demandait un héros. C'est pourquoi le brave Tancrède fut déclaré prince d'Antioche; mais il ne survécut qu'un an à son oncle.

A Jérusalem, la conduite du roi Baudouin fut telle qu'on pouvait l'attendre d'un prince gouverné par un évêque dissolu: car si la vie d'Arnoul avait été scandaleuse dans le rang subordonné d'archidiacre, il ne garda plus de mesures lorsqu'il se vit patriarche. Il n'eut pas honte de dépouiller son Église des biens acquis au prix du plus beau sang des Chrétiens, pour les attribuer aux personnes de sa famille. En mariant une de ses nièces à Eustache, seigneur de Sidon et de Césarée, il lui donna pour dot Jéricho et ses dépendances, qui formaient le meilleur domaine de l'Église patriarcale. Guidé par ce prélat sans retenue, Baudouin, quoique marié légitimement, rechercha, comme s'il eût été libre, l'alliance d'Adélaïde, comtesse de Sicile, veuve du comte Roger, frère du

<sup>1</sup> Guill. Tyr. XI, c. 2.

célèbre Robert-Guiscard, et tante de Boémond : famille tout héroïque dont il provoquait la vengeance par l'avarice et la supercherie la plus insultante. Mais il se trouvait dans un épuisement de finances qui allait jusqu'à la misère ; et la comtesse, régente de Sicile, qui joignait à l'amour des grands titres celui des grands trésors, avait accumulé des sommes immenses. On la prit si bien par son faible pour l'élévation, qu'elle consentit sans autre examen au mariage qui la faisait reine, et partit précipitamment pour la Palestine, où, avec son cœur, elle ne manqua point de porter son argent (1113). Elle épousa ainsi Baudouin, sans savoir, dit-on, que sa femme légitime, qu'il avait éloignée, vécut encore. Quatre ans après, sur un ordre du pape, Arnoul fut obligé de casser ce dernier mariage, et Adélaïde fut renvoyée justement par son époux sacrilège, qui retint sans scrupule les trésors qu'elle lui avait apportés. Ce prince mourut l'année suivante 1118, et eut pour successeur Baudouin du Bourg, son parent, à qui il avait cédé le comté d'Edesse en devenant roi. Le patriarche Arnoul mourut dans la même année, et fut remplacé par Gormond, natif de Péquigny au diocèse d'Amiens. Ces nouveaux chefs de l'Etat et du sacerdoce en Orient avaient, l'un et l'autre, les qualités propres à faire oublier les écarts et l'ignominie de leurs prédécesseurs.

Si les émigrations continuelles de l'Europe portaient en Orient bien des vices et des excès même capables de scandaliser les infidèles, souvent aussi elles y présentaient des vertus aussi constamment inaccessibles à la corruption. L'entraîne le tumulte des armes, que dignes du premier motif si les avait fait prendre. Tel se montra Eustache, comte de Boulogne, qu'on avait invité à venir prendre la couronne de Jérusalem, déjà portée par ses deux frères Godefroi et Baudouin I<sup>er</sup>. Il partit, quoique avec peine, et apprit en route qu'on avait couronné Baudouin II. Il dit aussitôt : « Dieu me préserve de porter le trouble dans un royaume que ma famille a établi sur la paix de Jésus-Christ, et pour lequel mes frères, d'éternelle mémoire, ont prodigué leur sang ! » Sur-le-champ, quoi qu'on pût lui dire, il retourna chez lui.

Cependant l'Europe chrétienne, et surtout la France, nommée si justement le royaume des Chrétiens, continuant à s'épuiser en faveur de l'Orient, des hommes remplis de l'esprit de Dieu, et comparables aux anciens patriarches, travaillèrent de toutes parts, et tous à la fois, à la repeupler de saints de l'un et l'autre sexe.

<sup>1</sup> Guill. Tyr. XII, 3.

A l'exemple de Robert d'Arbrissel, ses disciples Bernard d'Abbeville, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye firent des conversions innombrables par la sainte chaleur de leur éloquence, et plus encore par le spectacle ravissant de leur abnégation et de leur vie tout angélique. Après s'être pénétrés dans la solitude des vérités éternelles et de l'onction de l'esprit divin, ils en sortaient comme autant d'Elie et de Jean-Baptiste, se dispersaient dans les lieux habités et les diverses provinces, marchant nu-pieds, vivant de pain d'avoine ou de légumes grossiers, buvant rarement du vin, ne prenant que sur la paille le repos indispensablement nécessaire à la nature. Ils entraînaient à leur suite des troupes innombrables de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, des clercs aussi bien que des laïques, des femmes mariées, des veuves et des vierges. Plusieurs, après les avoir entendus, ne voulaient plus s'en séparer, et pratiquaient à l'envi l'austère pénitence dont ils leur traçaient le modèle.

Afin de prévenir les désordres qui pouvaient se glisser parmi les personnes de sexe différent, et pour confondre les soupçons que la malignité affecta bientôt de concevoir, Robert avait cherché une retraite propre à fixer ses auditeurs les plus assidus, et à séparer les deux sexes<sup>1</sup>. Sur les confins de l'Anjou et du Poitou, il découvrit une terre tout hérissée de ronces et d'épines, qu'il obtint facilement des propriétaires. Il y établit d'abord des cabanes, un oratoire, et il entoura d'une bonne clôture le quartier des femmes destinées principalement à la prière. Les hommes occupés au travail pour la subsistance de la communauté, et les clercs employés à l'office divin, habitaient ensemble, dans une concorde parfaite et dans une modestie exemplaire. Ils ne se nommaient point autrement que les pauvres de Jésus-Christ. En effet, ils ne vécurent d'abord que de ce qu'envoyaient de leur plein gré des voisins charitables : mais on leur donna bientôt, en fonds de terres, de quoi se procurer l'abondance. Pierre, évêque de Poitiers, favorisa cet établissement : le pape Pascal le confirma (1106), en réservant la révérence due à l'évêque, c'est-à-dire, dans le style du temps, en le tenant soumis à la juridiction épiscopale<sup>2</sup>.

Le nombre des personnes qui l'embrassaient augmentant sans fin, et Robert voulant donner à son institution la stabilité convenable, on bâtit à Fontevrault deux grands monastères, l'un pour les hommes, et le principal pour les femmes auxquelles on attribua toute l'autorité. Peu après, il en fallut établir dans plu-

<sup>1</sup> Vit. c. 3, ap. Boll. 25 febr. — <sup>2</sup> Gall. Christ. t. 4, p. 409.

sieurs provinces, sur le modèle de celui-ci, et sous sa dépendance. Les prosélytes se présentaient par milliers, et le charitable instituteur n'en refusait aucun : pécheurs, pécheresses publiques, lépreux même, noblesse et peuple, tout lui était égal, pourvu qu'ils eussent des sentimens sincères de pénitence, et qu'ils se soumissent aux sages réglemens que donna le fondateur pour empêcher la communication contagieuse, tant des âmes que des corps.

Entre les personnes illustres qui prirent le voile, on compte la célèbre Bertrade, qui convertit son château de Haute-Bruyère au diocèse de Chartres, en une maison de pénitence; où elle n'épargna rien pour réparer le scandale de son mariage adultère (1115). La première abbesse de Fontevault fut Pétronille de Craon-Chemillé, choisie moins à cause de son illustre naissance qu'à cause de son intelligence et de son expérience des affaires. On jugea qu'une femme accoutumée dans le monde à observer les hommes et les conjonctures serait plus propre à un gouvernement si diversifié et si étendu, qu'une vierge renfermée dès la première jeunesse, et uniquement exercée à chanter des psaumes, ou à méditer les vérités de l'Évangile. Dans la dépendance où le bienheureux Robert mit les religieux à l'égard des religieuses, il donna pour modèle à celles-ci la Mère de Dieu, et aux premiers S. Jean l'Évangéliste, qui reçut ordre de Jésus mourant de regarder Marie comme sa mère : en conséquence il voulut que toutes les églises de son ordre fussent dédiées à la Sainte Vierge, avec un oratoire en l'honneur de S. Jean.

Pétronille ne fut instituée abbesse ou supérieure générale de Fontevault, et Robert (qui toutefois ne prit jamais le titre d'abbé, ni de dom ou seigneur) ne cessa de gouverner son ordre par lui-même, que quand, épuisé de forces par les travaux et les austérités, il tomba dans une maladie qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Il ne laissa point que d'aller encore de Fontevault à Chartres, pour tâcher de rétablir la paix entre le comte et les chanoines qui l'appelaient au secours de cette Église désolée. Après les avoir réconciliés en effet et contre toute espérance, son infatigable charité le porta jusqu'en Berri, dans son monastère d'Oursan, où il mourut le 25 février 1117.

On a tâché de noircir ou de couvrir de ridicule le zèle de ce homme apostolique pour les personnes du sexe. L'avis que lui donnèrent quelques personnages considérables, tels que Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroi, abbé de Vendôme, ne demande point de réponse, puisqu'ils ne le motivent que sur ces discours vagues et ces bruits incertains que la malignité a répandus de

[AN  
tout  
brui  
pou  
tes p  
détra  
beau  
droit  
conf  
Le  
Char  
tion  
de su  
long  
le ma  
ratio  
impr  
a per  
Les r  
imme  
nonis  
zèle,  
mais  
liber  
par t  
entre  
et un  
avons  
num  
de so  
S.  
de T  
Perch  
cès ;  
mille  
Saint  
vertu  
lui fit  
abbé  
voul  
occas  
prête  
lui. A  
birse

pendance. ble insti- liques, lé- l, pourvu t qu'ils se teur pour es que des on compte e-Bruyère , où elle iage adul- Pétronille ustre nais- nce des af- onde à ob- opre à un erge ren- exercée a gile. Dans x à l'égard e de Dieu , e de Jésus séquence il édiées à la . générale de tre d'abbé, dre par lui- austérités, ochaine. Il rtres, pour qui l'appe- réconciliés ité le porta ourut le 25 zèle de ce vis que lui e Marbode, e demande es discours pandus de

tout temps contre les directeurs même les plus irréprochables, bruits et discours qui ne diminuèrent en rien leur propre estime pour cet homme extraordinaire. Mais il n'a pas fallu des prétextes plus plausibles pour exciter les fades et sacrilèges ironies des détracteurs de toute sainteté, auxquels nous entreprendrons beaucoup moins encore de répondre : c'est la conviction des âmes droites et religieuses que nous avons pour objet, et non pas la confusion stérile des blasphémateurs.

Les troubles que Robert d'Arbrissel éteignit dans l'Eglise de Chartres avaient été causés par l'opposition du comte à l'installation de Geoffroi, jugé dans toutes les formes canoniques digne de succéder à Ives. Ce saint et savant prélat, qui faisait depuis si long-temps la gloire de l'Eglise de France, était mort enfin, selon le martyrologe de sa cathédrale, le 23 décembre 1116. La vénération qu'il a inspirée et les preuves de ses vertus ont fait une impression si durable, que le pape Pie V, dans le seizième siècle, a permis aux chanoines de Latran de lui rendre un culte public. Les monumens qui nous restent de sa doctrine sont des témoins immortels de sa supériorité incomparable, au moins sur les canonistes de son siècle. Ferme et modéré tout à la fois dans son zèle, il soutint courageusement les droits du sacerdoce sans jamais donner atteinte à ceux du diadème. En défendant les vraies libertés de l'Eglise, dans l'affaire des investitures si mal conçue par tant d'autres, son esprit juste et pénétrant sut distinguer entre l'abus et la chose, entre une dispense accordée sagement et une lâche connivence. Outre le décret d'Ives de Chartres, nous avons encore, dans le grand nombre de ses lettres, plusieurs monumens précieux de la discipline ecclésiastique, et de l'histoire de son temps.

S. Bernard d'Abbeville, plus communément appelé S. Bernard de Tiron, prit ce nom de l'abbaye célèbre qu'il fonda dans le Perche. Il s'appliqua d'abord aux sciences avec beaucoup de succès; puis, touché du désir d'une vie plus parfaite, il quitta sa famille qui habitait le Ponthieu, et se retira dans le monastère de Saint-Cyprien en Poitou. Il ne tarda point à y acquérir par ses vertus une considération qui, malgré son extrême répugnance, lui fit déferer le gouvernement avec le titre d'abbé. Mais Ponce, abbé de Cluny, qui s'arrogeait le titre fastueux d'archi-abbé, voulant s'assujettir l'abbaye de Saint-Cyprien, Bernard saisit cette occasion de satisfaire sa modestie, en abdiquant sa dignité, sous prétexte de ne pas trahir les droits d'une institution libre jusqu'à lui. Alors il s'associa aux travaux apostoliques de Robert d'Arbrissel, alla prêcher en Normandie, et combattit avec toute l'in-

trépidité nécessaire le concubinage des prêtres qui s'y mariaient effrontément. Ses religieux cependant vinrent le trouver avec des lettres de l'évêque de Poitiers, et le conjurèrent d'aller défendre leurs immunités à Rome. Les poursuites obstinées des moines, ou de l'abbé de Cluny, l'obligèrent à s'engager par deux fois dans ce pénible voyage qu'il fit sur un âne, avec un méchant habit d'ermitte; et deux fois l'humble médiateur triompha du faste et de l'opulence intrigante du prétendu abbé des abbés. Pour récompense, il demanda au pape la permission d'abdiquer sa charge : ce qu'il n'obtint qu'avec bien de la peine, et dans le but de continuer ses travaux apostoliques.

Enfin de fervens disciples, qui s'attachèrent à lui de nouveau, l'engagèrent à bâtir son monastère de Tiron, dans la terre que leur donna Rotrou, comte du Perche<sup>1</sup>. Ils s'y transportèrent aussitôt en grand nombre. Ces hommes, morts entièrement au monde, n'avaient rien retenu des usages du temps et des lieux, ni même de l'habillement ou de la couleur attribués aux autres moines. Ils étaient vêtus d'une grosse étoffe à longs poils d'un gris enfumé, d'une forme bizarre et tout-à-fait inconnue dans le canton : ce qui fit naître une pensée plus bizarre encore parmi les habitans des campagnes voisines. Quelques-uns se figurèrent, et bientôt le bruit s'en répandit de toutes parts, que c'étaient des Sarrasins venus par des souterrains ignorés pour dévaster la province. On vint les observer à plusieurs reprises et à différentes heures du jour et de la nuit. Mais quand on eut remarqué qu'ils ne faisaient ni tours ni retranchemens, mais de petites cellules de solitaires, et qu'ils ne s'occupaient qu'à la prière et au chant des psaumes, la défiance et les alarmes se convertirent en vénération. Les moines de Cluny ayant encore prétendu que leur prieuré de Nogent avait des droits sur ce terrain, Bernard, plutôt que de disputer, en abandonna les bâtimens déjà fort avancés, et rebâtit près de là sur un fonds que lui donnèrent les chanoines de Chartres.

Telle fut l'origine de la congrégation de Tiron, qui, en peu de temps, compta jusqu'à cent celles ou prieurés de sa dépendance. En trois ans, à compter depuis sa fondation, Bernard se vit jusqu'à cinq cents disciples. Il en garda trois cents auprès de lui, et répartit le reste en différens lieux, douze par maison. Sa réputation se répandit dans toute l'étendue des Gaules, et même au-delà des mers. Le roi d'Angleterre et le roi d'Ecosse, aussi bien que celui de France, le duc d'Aquitaine, le comte d'Anjou, les comtes de Glocester et de Warwick, une infinité de personnages

<sup>1</sup> Vit. Bern. Tir. c. 7.

illustres lui firent comme à l'envi des présens, et lui rendirent de grands honneurs. Quelques-uns vinrent en personne le visiter et s'édifier de ses rares vertus. Il ne relâcha rien de sa modestie, ni de ses austérités admirables, même à sa dernière heure. Il mourut à Tiron, le 14 avril de l'an 1117.

Vital de Mortain, autre compagnon de Robert d'Arbrissel dans la vie régulière et les fonctions apostoliques, avait d'abord été chapelain de Robert, comte de Mortain, et chanoine de Saint-Evroul de la même ville. Après avoir travaillé avec succès au salut du commun des fidèles, il pourvut à la perfection des âmes touchées d'une grâce particulière. Il s'était à peine établi avec Bernard de Tiron, dans l'île de Chaussey sur la côte de Normandie, quand il y vint des pirates qui pillèrent la chapelle et en profanèrent les vases sacrés avec une impiété dont il conçut une éternelle horreur. Il s'enfuit, comme d'un lieu de malédiction, et se retira dans la forêt de Savigni, sur le continent. Peu après, par les libéralités du comte de Fougères, il y bâtit un monastère considérable, où, avec les observances connues, il établit des usages d'une austérité toute particulière (1112). En peu de temps, la réputation de Savigni engagea un grand nombre de prieurés et d'abbayes célèbres à embrasser cette réforme.

Raoul de la Fustaye, aussi compagnon de Robert d'Arbrissel, se dévoua spécialement à la direction des personnes du sexe. Il porta le comte Alain-Fergeant à fonder dans la ville de Rennes le riche monastère de Saint-Sulpice, dont la princesse Marie fut la première abbesse. Foulques, comte d'Angers et du Mans, établit bientôt après dans le Maine le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin; et, à son exemple, différens seigneurs fondèrent plusieurs maisons qui dépendirent de Saint-Sulpice.

Quel que fût l'éclat de tant d'institutions édifiantes, celle de Cîteaux, au moins depuis S. Bernard, dont elle a pris le nom, produisit des fruits de salut plus abondans encore, ou du moins beaucoup plus durables<sup>1</sup>. Toutefois elle avait commencé depuis quinze ans (1098), et elle était toujours bornée au petit nombre de ses premiers zéloteurs. Ceux qui voyaient une manière de vivre si extraordinaire, qui en entendaient seulement parler, la regardaient comme une entreprise au-dessus des forces humaines, dans laquelle la ferveur même de ses instituteurs ne tarderait point à échouer. S. Robert, premier abbé de Molême (1075), au diocèse de Langres, n'avait préféré à cet établissement avantageux les marais sauvages de Cîteaux, dont il fut institué abbé

<sup>1</sup> Exord. Cist. c. 10, 11, etc.

par l'évêque de Châlons, que pour y faire fleurir, sans aucune altération, la règle de S. Benoît et toute la perfection des premiers cénobites. Rappelé à Molême par ces mêmes religieux qui l'avaient réduit à les abandonner en rejetant la réforme, et obligé par le souverain pontife à y retourner, il laissa dans Cîteaux vingt sujets qui y avaient déjà fait vœu de stabilité, et qui élurent pour leur abbé le bienheureux Albéric.

L'esprit de Robert, malgré son absence, demeurait tout entier parmi eux. Ils proscrivirent tous les relâchemens que la mollesse ou la vanité avait substitués aux points de règle et aux usages primitifs. Les fourrures, les chaperons, le froc même et toute superfluité dans les vêtemens, les fines étoffes pour les lits comme pour les habits, l'assaisonnement des mets fait avec la graisse, toutes ces pratiques furent jugées contraires à la règle ancienne. On bannit du culte divin tout ce qui ressentait l'opulence, les vases magnifiques d'or ou d'argent, la soie et les broderies. Considérant aussi que, dans l'ancienne distribution des biens ecclésiastiques en quatre parties, on n'avait pas compris les moines qui pouvaient vivre de leur travail en cultivant quelques terres et en nourrissant des troupeaux, ils ne voulurent recevoir ni dîmes, ni autels dotés, ni villages, ni serfs, ni moulins banaux<sup>1</sup>. Ils exceptèrent les fonds de terre éloignés de l'habitation des hommes, résolus à mettre dans ces sortes de métairies des frères convers, et non pas des moines qui ne doivent respirer que l'air du cloître. On voit par là que ces frères n'étaient pas proprement moines : c'est pourquoi ils portaient la barbe longue, comme n'étant pas destinés à la cléricature; d'où leur vint le nom de frères barbus. L'éloignement du monde et de la dissipation fut tel à Cîteaux, comme parmi les premiers disciples de S. Benoît, qu'on y résolut de même de n'établir des monastères que loin des villes et des villages, de n'avoir dans chaque maison que douze moines avec l'abbé, et de ne pas souffrir que les femmes missent le pied dans leurs églises. On dérogea néanmoins aux coutumes de S. Benoît, en prenant l'habit blanc, mais par le commandement de la Mère de Dieu, suivant la tradition de l'ordre, et comme le symbole d'un dévouement spécial à cette Reine des vierges. Les murmures qu'une si faible cause excita parmi les autres moines donnèrent à l'austérité du nouvel institut un aspect toujours plus repoussant.

Pour triompher de ces préventions, il fallait un homme doué de cet ascendant du génie dont tous les autres hommes subissent

<sup>1</sup> C. 15.

d'une manière comme irrésistible l'empire naturel. Tandis que Cîteaux gémissait devant Dieu sur le petit nombre de ses enfans, et lui demandait avec larmes une sainte fécondité, la Providence lui préparait dans le jeune Bernard, né près Dijon, au bourg de Fontaines, cet enfant extraordinaire, qui devait être père de tant d'autres. Il était fils de Tescelin, seigneur de ce lieu, et d'Alèthe, de la maison de Montbard, l'un et l'autre aussi distingués par leurs vertus que par leur rang et leur extraction, des plus illustres de la Bourgogne. Alèthe, en particulier, envisageait avec une foi si vive tous les devoirs d'une mère chrétienne, que, le Ciel lui ayant donné sept enfans, six garçons et une fille, elle voulut tous les nourrir elle-même, de peur qu'ils ne prissent avec un lait étranger quelques germes de corruption capables d'infecter le tendre dépôt que lui confiait le Créateur. Avertie par un homme pieux, qui parut avoir l'esprit de prophétie, que Bernard, le troisième de ses enfans, était destiné à servir très-utilement l'Eglise, elle prit un soin tout particulier de son éducation, et l'appliqua de très-bonne heure à l'étude. En peu de temps il annonça toute l'étendue et la beauté de son génie. Ses mœurs et ses manières le rendaient encore plus estimable : il avait une horreur extrême des plaisirs dangereux de son âge, donnait aux pauvres tout l'argent qu'il pouvait avoir, aimait la retraite et la prière, parlait peu et réfléchissait beaucoup, sans que sa réserve eût rien de sauvage. Il se montrait, au contraire, doux, prévenant, d'une affabilité et d'une modestie singulières. Sa mère voyait avec un plaisir sensible tant d'heureuses dispositions s'accroître dans le cœur de cet enfant précieux, quand la mort l'enleva à Bernard comme il n'avait qu'environ quatorze ans.

Il entra peu après dans le monde, qui ne pouvait manquer de lui sourire, et de tendre à son innocence des pièges d'autant plus dangereux, qu'aux bonnes qualités de l'âme il unissait les attraits de la figure. Une dame, chez laquelle il logea un jour, conçut pour lui une passion si vive, qu'elle lui aplanit tous les embarras du crime ; mais elle n'excita que son exécration : Bernard jeta un cri d'alarme, comme à la rencontre d'un voleur prêt à lui ravir un trésor plus cher que la vie. Il avait tant d'estime pour cette angélique vertu, qu'ayant un autre jour porté sur une femme des regards trop attentifs, il alla sur-le-champ se plonger dans un étang glacé, et y demeura jusqu'à ce qu'il eût éteint la dernière étincelle de la flamme allumée par son imprudence. Sentant le cœur naturellement si sensible, il fit dès-lors un pacte

irrévocable avec ses yeux, pour ne regarder en face aucune personne du sexe <sup>1</sup>.

Les écueils dont il voyait le monde rempli lui inspirèrent le dessein de s'y dérober, et il ne trouva point d'asile plus sûr que Cîteaux. La régularité même et l'austérité de cette nouvelle observance, qui éloignaient tout le monde, eurent pour lui un attrait vainqueur. Ayant pris décidément, quoiqu'en secret, la résolution de l'embrasser, ses frères et ses amis qui s'en aperçurent n'omirent rien pour l'en détourner, et réussirent à l'ébranler d'abord : mais le souvenir de sa sainte mère ranima sa faiblesse. Il se la représentait indignée de sa lâcheté, et lui reprochant tous les soins d'une éducation qui n'avait eu pour but que le service du Seigneur. Tout plein de cette idée, il entra dans une église, et se mit à prier avec effusion de larmes. En quelques momens, il se sentit tellement fortifié dans son premier dessein, qu'il travailla aussitôt à l'inspirer aux autres, en commençant par les personnes qui s'y étaient montrées le plus opposées.

L'éloquence pathétique et insinuante qui lui était naturelle, avec l'onction de la grâce qui distillait de ses lèvres, eut bientôt triomphé des plus grands obstacles. Tous ses frères, à l'exception du plus jeune, qu'il laissait à son père pour la consolation de sa vieillesse; son oncle même, Gualdéric de Touillon, seigneur puissant et non moins renommé pour sa maturité dans la conduite que pour sa valeur, furent presque aussitôt gagnés qu'invités. Les richesses et les grandeurs fantastiques du siècle, la chimère encore plus imposante des craintes et des espérances humaines, furent courageusement foulées aux pieds. On ne fut point retenu par les liens les plus tendres dans lesquels quelques-uns se trouvaient engagés. L'épouse éplorée de l'ainé de la famille convertit bientôt son effroi et ses larmes en émulation, et se consacra elle-même au Seigneur. Après ses parens, Bernard gagna une foule d'amis illustres. Hugues, de la maison de Maçon, donna d'abord le plus d'exercice à son zèle, et montra le plus de courage ensuite à persévérer dans sa vocation. Il fit des progrès si rapides dans cette carrière de toutes les vertus, qu'il fut institué premier abbé de Pontigny, d'où il mérita d'être élevé sur le siège épiscopal d'Auxerre. Enfin les conquêtes religieuses de Bernard furent si éclatantes et en si grand nombre, que les mères cachaient leurs enfans de peur qu'ils ne le suivissent, et que les femmes empêchaient leurs maris de lui parler. Avant d'entrer à Cîteaux, il s'associa ainsi plus de trente prosélytes, la plupart de naissance illustre.

<sup>1</sup> Guill. vit. Bern. l. 1, c. 2 et 3.

Comme plusieurs d'entre eux avaient des affaires à terminer avant de renoncer au monde, leur sage guide craignit que leur ferveur ne vint à se ralentir : il leur persuada de demeurer ensemble à Châtillon-sur-Seine, dans une même maison qui fut comme un premier noviciat sous l'habit séculier. Après environ six mois passés de la sorte, tous leurs liens étant rompus, et le moment arrivé de consommer leur sacrifice, ils partirent ensemble pour se rendre à Cîteaux (1113). Les cinq frères étant allés à la maison paternelle pour demander la bénédiction de leur père, Gui, l'aîné de la famille, aperçut en sortant, le plus jeune, nommé Nivard, qui jouait dans la rue avec des enfans de son âge. « Mon petit frère, lui dit-il, c'est vous qui demeurez » l'unique héritier; nous vous laissons tous nos biens.—Vous ne » l'entendez pas mal, repartit l'enfant : les biens du ciel pour vous, » et ceux de la terre pour moi ; il y a bien de l'égalité dans ce » partage ! » Nivard demeura néanmoins avec son père jusqu'à ce qu'il fût en âge de se consacrer au Seigneur ; mais alors ni parens ni amis ne purent l'empêcher d'aller se réunir à ses frères. Tescelin, leur père, et Humbeline, leur sœur, embrassèrent aussi dans la suite l'état monastique.

Le bienheureux Albéric, abbé de Cîteaux, étant mort depuis quatre ans, et S. Robert lui ayant peu survécu dans le gouvernement de Molême qu'il avait été obligé de reprendre, Étienne, successeur d'Albéric, se trouvait abandonné à ses propres conseils dans la disette de sujets qu'éprouvait toujours le nouvel institut, quand Bernard, à la tête de sa nombreuse et florissante recrue, vint, l'an 1113, âgé de vingt-deux ans, lui demander de faire sous sa conduite la guerre aux vices et aux vanités du siècle. Il fut reçu comme un ange envoyé du ciel pour la prospérité de Cîteaux.

Le novice fut bientôt le modèle de la vie religieuse. Mais quel qu'eussent été ses progrès dès les premiers pas, jamais sa marche ne se ralentit. Si le poids d'une chair corruptible appesantissait quelquefois l'esprit, pour lui faire reprendre son essor, il suffisait à Bernard de se rappeler les motifs de sa retraite, par ce peu de paroles : *Bernard, dans quel dessein es-tu venu ici ?* Rien ne lui était à charge, hormis les soins qu'on l'obligeait à prendre de son corps. La table lui paraissait de tous les exercices le plus laborieux. Il veillait sur ses sens, sur ses yeux en particulier, à un tel point, qu'au bout de son année de noviciat il ignorait si la chambre où il l'avait passée avait un plafond ou un simple plancher. La délicatesse de sa complexion, et de grandes incommodités causées par l'abstinence, ne lui firent jamais rien relâcher des observances régulières.

res. Si quelquefois ses forces ne lui permettaient pas de s'adonner aux travaux les plus rudes, il compensait par l'humilité le mérite de la mortification, en se réservant les exercices les plus vils et les plus abjects. Ses picux entretiens, et plus encore ses exemples, inspirèrent le même esprit à tous ses compagnons.

Cîteaux, si long temps stérile, devait sans doute acquérir une heureuse fécondité par des fruits d'une si grande édification. En moins de trois ans, elle devint mère de quatre filles, qui le furent à leur tour d'une infinité d'autres. L'année même de la retraite de Bernard, pour fournir un nouvel asile aux postulans qui accouraient en foule sur ses traces, l'abbaye de la Ferté fut établie au diocèse de Châlons-sur Saône, par les libéralités de deux seigneurs du pays, nommés Gauderic et Guillaume. Hildebert, chanoine de l'Eglise d'Auxerre, fonda, l'année suivante, l'abbaye de Pontigny, dans la terre de ce nom, qui lui appartenait en Champagne sur les confins de la Bourgogne. Enfin la troisième année de l'heureuse arrivée de Bernard, on vit fonder au diocèse de Langres, et presque à la fois, les deux abbayes de Clairvaux et de Morimont (1115).

La terre donnée par Hugues, comte de Champagne, pour y bâtir Clairvaux, se nommait d'abord la Vallée d'Absynthe, et prit à juste titre le nom de Vallée Illustre (*clara vallis*) ; mais cette splendeur fut tout évangélique : elle n'eut rien dans son principe de l'éclat fastueux du siècle, ni de la mollesse des sens. Bernard, qui n'avait que vingt-quatre ans d'âge et une année de profession, en fut le premier abbé. Sous un jeune chef, qui avait conçu tant d'horreur pour le monde, et qui respirait encore tout l'héroïsme de son premier sacrifice, les bâtimens, les habits, la table, tout prit le goût et l'air de la pauvreté et de l'abnégation. Il était vêtu si pauvrement lui-même, et si défiguré d'ailleurs par les austérités, qu'étant allé à Châlons recevoir la bénédiction abbatiale de l'évêque de ce siège, au défaut de celui de Langres, qui était malade, on demandait, en le voyant, où était l'abbé.

Il fit de Clairvaux, d'abord extrêmement pauvre, une image parfaite de l'ancienne Thébàide. Les nouveaux solitaires se nourrissaient d'un pain mêlé d'orge, de vesce et de millet, et souvent ils étaient réduits à cuire des feuilles de hêtre pour faire leur potage. Un moine étranger qui passa chez eux en fut touché jusqu'aux larmes. Il emporta un morceau de leur pain pour le montrer à tout le monde, et communiqua aux plus indifférens l'admiration que lui avait inspirée le spectacle d'une austérité si extraordinaire en des gens d'un si rare mérite. Ils partageaient tout le jour entre la prière et le travail des mains, dont ils s'acquittaient dans un

silence profond. Quand le calme de la nuit avait succédé partout ailleurs au bruit et au tumulte, c'est alors qu'ils faisaient retentir avec le plus d'éclat les gémissemens de leur componction et la vive harmonie des louanges divines. La meilleure partie de la nuit se passait dans cet exercice angélique : ils n'accordaient quelques heures au sommeil qu'en déplorant l'infirmité de la nature humaine qui les contraignait à cette pénible condescendance.

Le saint abbé surtout ne prenait presque point de repos, regardant comme un temps perdu celui qu'il était forcé d'accorder au sommeil. C'est ainsi qu'il se ménagea du loisir pour acquérir cette profondeur de doctrine, cette éloquence touchante, cette beauté même de diction, qui, dans un temps encore tout barbare, l'égalèrent aux saints docteurs du plus bel âge. Dans tous les momens qu'il avait de libres, il était continuellement appliqué à prier, ou à lire et à méditer : mais quoiqu'il lût avec humilité les écrits des Pères et des interprètes, il étudiait principalement l'Écriture sainte dans l'Écriture même, en la lisant et relisant plusieurs fois de suite. Tout pénétré de ces notions célestes, il les méditait ensuite durant le travail, au milieu des bois et des campagnes : ce qui lui fit dire depuis qu'il avait eu pour précepteurs les chênes et les hêtres.

Guillaume de Champeaux, alors évêque de Châlons, fut le premier qui sut apprécier, ou du moins mettre en recommandation l'illustre abbé de Clairvaux<sup>1</sup>. Dès le premier instant qu'il le vit pour lui donner la bénédiction abbatiale, il se sentit pénétré de vénération pour lui. Ils furent toujours liés depuis d'une étroite amitié. L'estime d'un si grand prélat attira au nouvel abbé celle de toute la province de Reims, et bientôt de toute la France. Guillaume, né en Brie, au bourg de Champeaux dont il prit le nom, suivant l'usage de son temps, ne l'illustra pas moins par son éminente piété que par son habileté dans les sciences et sa célébrité dans les écoles. Il enseigna long-temps la rhétorique, la dialectique, la théologie à une foule prodigieuse de disciples attirés à Paris de toutes les régions. La jalousie et la présomption de l'un d'entre eux, nommé Pierre Abailard, et l'avantage qu'il remporta contre le système, alors si important, de l'existence métaphysique d'une nature universelle, n'ôta rien à Guillaume de sa renommée quant à la science de la religion. Il donna un recueil de sentences théologiques, qui fut assez estimé pour engager dans cette carrière Pierre Lombard, appelé dans la suite le maître des sentences.

Toutefois, après la célèbre dispute d'Abailard et de Guillaume

<sup>1</sup> Hist. Pat. XI, c. 7 et 9.

sur les Universaux, celui-ci quitta sa chaire, et se retira suivi de quelques-uns de ses disciples à la Celle ou prieuré de Saint-Victor, à quelque distance de Paris qui n'était guère encore que ce qu'on appelle la Cité. Il y prit l'habit de chanoine régulier, et donna l'origine à la congrégation de Saint-Victor. Quelques auteurs modernes<sup>1</sup>, en citant vaguement les anciens, ont fait soupçonner qu'il n'avait embrassé la profession religieuse qu'afin de parvenir plus facilement à l'épiscopat : mais tous ces témoignages prétendus se réduisent à celui d'Abailard, dont la jalouse vanité lui ôte toute sa force. Guillaume, à la demande de ses disciples, et à la sollicitation des prélats les plus estimés, reprit le cours de ses leçons, à Saint-Victor, dont il fit tout à la fois une école célèbre des sciences ecclésiastiques et des vertus religieuses. Ce fut par suite de la juste estime que l'on conçut de sa piété aussi bien que de sa capacité, qu'après de longues épreuves on l'éleva sur le siège de Châlons (1113). Son intimité constante avec S. Bernard répondrait seule de ses qualités épiscopales et religieuses.

La retraite de S. Godefroy, évêque d'Amiens, quoiqu'elle n'eût pu se consommer, ne fut pas moins édifiante<sup>2</sup>. Il avait fallu lui faire violence pour le tirer de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, et lui faire prendre le gouvernement de celle de Nogent-sous-Couci : on eut besoin de beaucoup plus d'efforts, quand il fut question de le placer sur le siège d'Amiens, pour lequel cependant il avait été élu d'un consentement unanime, avec l'applaudissement du roi (1104). Il se résolut à prendre la fuite; on l'arrêta par ordre des évêques, qui l'obligèrent enfin à accepter l'épiscopat : mais son cœur et ses affections demeurant tout entiers dans la solitude, il n'attendit qu'un prétexte plausible pour les satisfaire. Les communes qui s'établirent de son temps à Amiens, comme dans plusieurs autres villes du royaume, ne tardèrent point à le lui fournir. C'était une confédération de bourgeois autorisés à se faire justice en certaines circonstances et même à prendre les armes au besoin, sous la protection du roi, qui voulait mettre un frein aux violences des grands. Engelram de Boves, comte d'Amiens, entreprit de détruire par la force la commune de cette ville. Les bourgeois résistèrent vigoureusement à la tyrannie; ils implorèrent la puissance du roi Louis le Gros, qui accourut à leur secours. Tout le diocèse d'Amiens, aussi bien que la ville, devint le théâtre d'une guerre intestine, dans laquelle il se commit toutes sortes de crimes et d'horreurs.

Le saint évêque, dans l'accablement de son chagrin, se persuada

<sup>1</sup> Du Pin, *Bibl. eccles. 12 sœc. part. 1.* — <sup>2</sup> Vit. Godefr. ap. Sur. 8 nov.

que, n'ayant pu empêcher tant de désordres parmi ses ouailles divisées, il n'était pas doué des qualités nécessaires pour les régir. Son attrait pour la solitude se réveillant alors tout entier, et ayant ouï parler de la sainte vie qu'on menait à la Chartreuse de Grenoble, dont la réputation s'était déjà répandue par toute la France, il partit de son diocèse pour aller s'enterrer dans ce saint désert (1112). Guigue, aussi distingué par sa prudence que par les vertus de la solitude, remplissait alors la charge de prieur. Il reçut avec joie le saint évêque, et lui assigna une cellule, sans oser néanmoins l'admettre au nombre de ses religieux, dans la crainte qu'une démarche contraire aux règles communes ne fût improuvée par le pape et le corps épiscopal. En effet, Conon, légat du saint Siège, ayant assemblé pour les affaires de l'Église des conciles à Beauvais, à Soissons et à Reims, on s'y occupa de rendre un si digne pasteur à son troupeau, et nonobstant la démission envoyée par le saint évêque, on députa l'abbé du Mont-Saint Quentin, son ancien supérieur, et Hubert, moine célèbre de Cluny, avec ordre aux frères de la Chartreuse de renvoyer au plus tôt l'évêque d'Amiens à son siège. Dans le premier sentiment de son affliction, il se jeta aux pieds des Chartreux, en les conjurant avec larmes de ne point souffrir qu'on l'arrachât de leur compagnie. Ils mêlèrent leurs larmes aux siennes; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient résister à l'autorité de l'église, qui d'ailleurs était appuyée par le roi. Il fallut se résoudre à partir au bout de trois mois de séjour dans ce lieu chéri, sur lequel en s'éloignant il ne cessait de reporter des yeux inondés de pleurs, en gémissant de n'avoir pu y finir ses jours. Il était si exténué par les macérations, qu'on fut attendri jusqu'aux larmes en le revoyant dans son diocèse. Il vécut peu de temps depuis son retour: comme il allait à Reims pour conférer de quelques affaires avec son métropolitain, il mourut à Soissons, le 8 novembre de l'année 1115, la onzième de son épiscopat, et la cinquantième de son âge.

Sur la fin de la même année, il y eut à Cologne une assemblée d'évêques et de seigneurs, au sujet des troubles et des désordres qui continuaient en Allemagne. On y publia un décret d'excommunication contre l'empereur, qui tenait sa cour à Spire avec un cortège peu considérable. Il envoya au concile l'évêque de Wurtzbourg, sur l'attachement duquel il comptait; mais on traita le prélat même en excommunié. Alors celui-ci se réconcilia si sincèrement à l'Église, qu'il refusa depuis de communiquer avec l'empereur, dont il éprouva la plus inexorable vengeance. Cependant ce prince, craignant les effets du mécontentement des seigneurs, accéléra son départ pour l'Italie, où il voulait aller recueillir la succession de

la comtesse Mathilde, morte au mois de juillet de la même année, nonobstant les donations réitérées que cette princesse avait faites de ses Etats à l'Eglise romaine. Invité par les lettres de ses partisans, il vint (1116) avec des troupes pour se mettre en possession de tous les biens de Mathilde. « Mais on ne voit pas bien » clairement, dit Muratori, à quel titre. Tant qu'il n'y prétendit » que les biens régaliens et féodaux, comme la marche de Toscane, » Mantoue et d'autres villes, on conçoit qu'il avait raison de pré- » tendre : mais il voulut aussi les biens allodiaux et patrimoniaux. » Ce fut là une source de nouvelles querelles entre les papes et » les empereurs; et nous trouvons cette succession disputée en- » tre eux pendant un grand nombre d'années, jusqu'à ce qu'enfin » le temps, médecin de beaucoup de maladies politiques, mît fin à » leurs contestations. » Cependant à la longue, ajoute Feller, il fal- lut céder au saint Siège une partie de l'héritage de Mathilde.

La troisième semaine du carême de l'année 1116, Pascal tint dans l'église de Latran un concile qualifié universel, quoiqu'il ne soit pas regardé comme œcuménique; mais il s'y trouva des prélats, des seigneurs et des députés de la plupart des Etats chrétiens. Il s'agissait de donner toute l'authenticité possible à la condamnation du privilège extorqué par la violence de Henri au sujet des investitures, et déjà annulé dans un premier concile de Rome moins solennel que celui-ci. Après qu'on se fut occupé, dans les deux premières sessions, d'affaires particulières, un prélat, se levant au milieu du concile, dit qu'il fallait connaître le sentiment du pape, afin que, de retour dans leurs Eglises, les évêques sus- sent bien ce qu'ils devaient y enseigner. Alors Pascal s'exprima ainsi : « Après que le Seigneur eut fait de son serviteur ce qu'il » voulut, et qu'il m'eut livré avec le peuple romain entre les mains » du roi, je voyais tous les jours commettre de toutes parts » des pillages, des incendies, des meurtres et des adultères. » Voulant délivrer de tant de maux l'Eglise et le peuple de Dieu, » j'ai fait ce que j'ai fait. Mais j'ai agi comme homme, parce que » je suis cendre et poussière. J'avoue que j'ai mal fait, et je vous » prie tous de demander à Dieu qu'il me pardonne. Quant à cet » écrit mauvais qui a été dressé au milieu des tentes ennemies, » je le condamne sous un anathème perpétuel, afin que la mé- » moire en soit à jamais odieuse, et je vous prie tous d'en faire » autant. » Et tous alors s'écrièrent : *Ainsi soit-il; ainsi-soit-il.*

Brunon, évêque de Segni, ayant ajouté qu'il fallait remercier Dieu de ce que le pape condamnait de sa propre bouche un privilège qui contenait une hérésie; et un autre Père ayant dit en raillant que, si ce privilège contenait une hérésie, celui qui l'avait

[AN 1116]  
 établi  
 cité à  
 » conc  
 » qu'a  
 » pas u  
 » doit  
 » déli  
 » Or l  
 » ple  
 » pou  
 le pap  
 « Fait  
 » mai  
 » les  
 » sole  
 » tou  
 » sièg  
 » foi  
 défen  
 dalise  
 tre lu  
 Da  
 tisan  
 Conc  
 catio  
 » dit  
 » noi  
 » les  
 » leu  
 » neu  
 » de  
 » ces  
 » de  
 » ce  
 » en  
 vilég  
 la dé  
 laiqu  
 defe  
 rece  
 le p

établi était hérétique, Jean, évêque de Gaète, répondit avec vivacité à Brunon : « Quoi, c'est ici, en notre présence, au milieu d'un concile, que vous traitez d'hérétique le pontife romain ? L'écrivain qu'a fait le pape notre seigneur était mauvais ; mais ce n'était pas une hérésie. — Il y a plus encore, reprit un autre Père ; on ne doit pas même l'appeler mauvais, parce que, si c'est un bien de délivrer le peuple de Dieu, ce que le pape a fait fut un bien. Or l'Évangile nous enseigne non-seulement de délivrer le peuple de Dieu, mais il nous commande de donner même notre vie pour nos frères. » A ces mots odieux d'hérétique et d'hérésie, le pape, navré jusqu'au fond de l'âme, étendit les mains, et dit : « Faites-y attention, mes seigneurs et mes frères : l'Église romaine n'a jamais soutenu d'hérésie ; c'est elle au contraire qui les a toutes terrassées. L'hérésie arienne, après trois siècles d'insolence, a trouvé sa ruine à Rome. Sabellius, Phostin, Eutychès, tous les hérésiarques y ont été anathématisés. C'est pour ce siège que le Fils de Dieu a dit à Pierre : *J'ai prié, afin que votre foi ne manque point.* » Différens évêques prirent avec ardeur la défense du souverain pontife : ils se montrèrent indignés et scandalisés, en quelque sorte, des reproches injurieux échappés contre lui dans une assemblée si auguste.

Dans l'avant-dernière session, qui se tint un vendredi, les partisans du roi ayant engagé une vive discussion avec le légat Conon, évêque de Préneste, qui voulait expliquer l'excommunication de Henri, le pape leur imposa silence. « L'Église primitive, dit-il, du temps des martyrs, a été florissante devant Dieu et non devant les hommes. Dans la suite, les rois, les empereurs, les princes romains se sont convertis, et ont honoré l'Église leur mère en lui donnant des terres et des domaines, des honneurs et des dignités séculières, ainsi que les droits et insignes de la royauté ; c'est ce qu'ont fait Constantin et les autres princes fidèles ; et alors l'Église a commencé à être florissante tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conserver ce qu'elle a reçu des rois et des princes, et le dispenser à ses enfans, comme elle le juge à propos. » Pour effacer ensuite le privilège qu'il semblait avoir accordé dans le camp, Pascal renouvela la défense portée par S. Grégoire VII de recevoir de la main d'un laïque l'investiture des dignités ecclésiastiques<sup>2</sup>. Quoique cette défense eût la sanction de l'anathème pour celui qui donnait ou recevait l'investiture, Henri ne fut pas nommé excommunié ; le pape approuva seulement d'une manière générale ce que les

<sup>1</sup> Conc. t. 10, p. 806. — <sup>2</sup> *Ibid.*

légats avaient fait dans leurs conciles où ce prince avait été excommunié plusieurs fois.

Il s'était à peine écoulé quinze jours depuis la fin de ce concile, qu'il s'éleva une violente sédition contre le pape, à l'occasion d'un préfet de Rome encore enfant, qui fut élu par une troupe de brouillons, et que le pontife fit difficulté de confirmer. Pascal, prévoyant qu'on ne pourrait réprimer les séditieux sans répandre beaucoup de sang, aima mieux sortir de Rome, et prit le parti de se retirer à Albane. L'empereur apprit ces nouvelles en Ligurie, avec une joie qu'il ne put tenir cachée : il fit porter les présens impériaux au nouveau préfet, assura les factieux de sa protection, et promit de leur conduire en personne un secours puissant.

Il vint en effet à Rome, l'année suivante 1117, avec une armée nombreuse. Le pape, qui y était rentré, en sortit de nouveau, et se retira au Mont-Cassin. Le motif qu'alléguait l'empereur, c'était de recevoir la couronne de la main du souverain pontife ; prétexte qui n'était pas dépourvu de couleurs plausibles. Son premier couronnement n'ayant eu lieu qu'après qu'il eut extorqué les investitures d'une manière qui avait révolté tout le monde chrétien, et y ayant été condamné généralement, il craignit peut-être qu'on n'en tirât des conséquences contre la légitimité de son titre. Il témoigna un grand désir de rétablir l'union entre les deux puissances, se plaignit de la défiance qui avait fait prendre la fuite à Pascal, et alla jusqu'à dire qu'il regardait comme un malheur pour lui-même l'absence du pape. Après ce préambule imposant, il demanda que le clergé de l'Église romaine lui donnât la couronne en l'absence du pontife. Le clergé s'y refusa nettement, et motiva son refus avec intrépidité : il fit contraster les discours et la conduite d'un prince, qui, arrivé les armes à la main, se montrait beaucoup moins en empereur qu'en ennemi de Rome, prenait la protection des excommuniés, des factieux, d'insupportables tyrans, et exerçait tous les genres d'hostilités à la fois contre la patrie.

Sur cette réponse, Henri s'adressa à Maurice Bourdin, ce moine français qui avait suivi Bernard de Tolède en Espagne, y était parvenu à l'archevêché de Brague, et avait gagné la confiance du pape Pascal lui-même, au point de s'en faire choisir légat à l'effet de négocier la paix avec l'empereur. Ce ministre perfide et sans pudeur ne fit aucune difficulté d'imposer la couronne à un prince excommunié, devant le corps de S. Grégoire, dans l'église de Saint-Pierre. Aussitôt après, l'empereur, qui craignait les chaleurs de l'été, quitta la ville de Rome, où il laissa des troupes allemandes, et promit d'y revenir bientôt.

<sup>1</sup> Conc. t. 10, p. 866.

Le pape ayant appris la trahison de son légat, tint à Bénévent, dès le mois d'avril, un concile où il prononça contre lui une sentence d'excommunication. Il se rapprocha aussitôt de Rome, sans appréhender ce qu'il avait à y craindre. En route, il fut atteint d'une maladie qui fit désespérer de ses jours; mais ayant été guéri contre tous les pronostics de la médecine, il ne se crut pas plus tôt convalescent, qu'il reprit son chemin avec célérité. Sa présence et son intrépidité inspirèrent l'effroi à ses ennemis. Ayant célébré dans Rome les fêtes de Noël et de l'Épiphanie, les séditieux lui demandèrent la paix. Les chefs de la faction, craignant d'être sacrifiés, errèrent loin de leurs maisons, de réduit en réduit, sans oser se montrer nulle part. Le pontife se donna tous les mouvemens nécessaires pour rétablir une tranquillité durable, quand il retomba malade par l'excès de la fatigue. Cette rechute l'eut bientôt réduit à l'extrémité. Il mourut le 18 ou le 21 janvier 1118 après avoir satisfait à tous les devoirs de la religion, et recommandé sur toute chose aux cardinaux la concorde fraternelle comme un rempart assuré, soit contre les artifices de l'esprit de schisme, soit contre les emportemens de la férocité germanique.

Le saint Siége ne vaqua que peu de jours. Le 25 janvier, les cardinaux au nombre de quarante-cinq, plusieurs évêques, un très-grand nombre de clercs, quelques-uns des sénateurs et des consulaires romains, après avoir délibéré mûrement, s'accordèrent tous pour l'élection de Jean, surnommé de Gaëte, lieu de sa naissance, cardinal-diacre et chancelier de l'Église romaine. Ils le proclamèrent sans délai sous le nom de Gélase II, malgré toutes les répu gnances de son humilité sincère. C'était un homme de naissance illustre et de haute piété, donné dès l'enfance au Mont-Cassin, où sa mémoire était restée en vénération à cause de sa fidélité aux observances de la vie régulière. Il n'acquit pas moins de réputation dans la carrière des talens, et des arts libéraux en particulier. Un auteur du temps<sup>1</sup> dit que le dessein d'Urbain II, en le faisant chancelier, fut de rétablir dans l'Église romaine l'élégance presque anéantie de la belle antiquité. Durant tous les troubles du pontificat d'Urbain, Jean de Gaëte lui fut inviolablement attaché, et fit sa plus douce consolation dans toutes ses peines.

Un pape de ce caractère ne pouvait être du goût des partisans de l'empereur Henri. Le malheur des temps et la crainte des divisions avaient réduit à faire l'élection dans un lieu plus secret

<sup>1</sup> Pandolf. Alatr.

que de coutume, et à lui donner quelque air de mystère. Mais aussitôt que Cencio Frangipane, vendu à l'empereur, l'eut apprise, de son palais qui était proche, il accourut en armes avec une troupe de furieux. En un moment les portes de l'église furent enfoncées; Cencio s'élança sur le pape, le saisit à la gorge, le frappe du pied jusqu'à l'ensanglanter de ses éperons; et le traînant par les cheveux à son château, l'y charge de chaînes. Les cardinaux et toutes les personnes de l'assemblée, qui ne purent se dérober par une prompte fuite, furent de même arrêtés et renfermés tout en sang.

Au bruit de cette sacrilège audace, le peuple dans tous les quartiers, un grand nombre de seigneurs suivis de leurs gens, le préfet même de la ville, tout mécontent qu'il était du clergé, s'armèrent avec indignation, et coururent au Capitole en poussant des cris épouvantables. On envoya députés sur députés aux Frangipani, redemander avec menaces le vicaire de Jésus-Christ. Au premier aspect du péril, l'effroi succéda à la férocité parmi ces lâches meurtriers des oints du Seigneur. Léon, l'un des Frangipani, se jeta aux pieds du pape, et lui demanda la vie avec le pardon de son crime.

Gélase, ainsi délivré, ne demeura pas long-temps tranquille. L'empereur, peu éloigné, marcha promptement à Rome pour se saisir une seconde fois du souverain pontife. Gélase n'eut que le temps de disparaître; et, à travers toutes sortes d'incommodités et de périls, il se rendit à Gaète sa patrie, où il eut bientôt un nombreux cortège de prélats, et des personnages les plus considérables qui le joignirent de toutes parts. L'artificieux empereur envoya lui-même témoigner au pape la joie qu'il aurait d'assister à sa consécration, et de l'autoriser par sa présence; il le fit inviter à revenir sans crainte à Rome, tant pour y faire cette cérémonie que pour achever d'en bannir la discorde. Pour donner dans ce piège, déjà si maladroitement tendu, Gélase se souvenait trop bien de la manière dont Pascal II, et lui-même en sa compagnie, avaient été arrêtés et traités par ce même prince qui prenait le ton de la bienveillance et de la cordialité. Il répondit qu'il allait se faire sacrer incessamment, et qu'ensuite on le trouverait prêt à conférer de la paix et de la concorde partout où il plairait à l'empereur. En effet, sans sortir de Gaète, il fut d'abord ordonné prêtre, puis consacré pape dans les premiers jours de mars, en présence d'une multitude de prélats et de seigneurs, entre lesquels se trouvèrent le duc de Pouille et le prince de Capoue. Tous l'assurèrent de leur fidélité avec le plus grand zèle et avec serment.

L'empereur, irrité d'avoir manqué son coup, fit incontinent élire et sacrer comme pape, Maurice Bourdin, qu'il nomma Grégoire VIII. Mais l'intrusion-était si notoire, que personne du clergé ni du peuple catholique n'embrassa son parti : les seuls Guibertins se déclarèrent en faveur de ce nouvel antipape. Le pontife légitime se pressa d'écrire au clergé et au peuple romain, en France et jusqu'en Espagne, afin de prémunir les fidèles contre ces nouveaux périls<sup>1</sup> ; puis il alla tenir un concile à Capoue, où il excommunia l'empereur et son antipape. Bourdin de son côté, après avoir donné comme pape la couronne impériale à Henri, envoya partout des bulles qui n'excitèrent presque nulle part d'autres sentimens que le mépris et l'indignation. Il était cependant installé à Rome, où le pontife légitime n'osa rentrer même secrètement, qu'après que les princes normands d'Italie, venus à son secours, eurent obligé l'empereur à repartir pour l'Allemagne.

Gélase ayant cru pouvoir célébrer alors dans l'église de Sainte-Praxède, les Frangipani, que la crainte avait réduits à des soumissions si basses, vinrent derechef l'attaquer à main armée. Il y eut à la porte de l'église un rude combat, pendant lequel le pape s'échappa, et s'étant jeté précipitamment sur un cheval, il s'enfuit à toute bride à demi revêtu de ses ornemens pontificaux. Les gens de la campagne, et surtout les femmes qui le virent courir à l'aventure suivi de son seul porte-croix, poussaient des cris lamentables. Les catholiques le trouvèrent enfin accablé et gémissant, assez loin de la ville, près l'église de Saint-Paul. Ils le ramenèrent presque malgré lui, en lui promettant de se sacrifier à sa propre sûreté ; mais dès le lendemain ayant tenu conseil : « Mes frères, leur dit-il, suivons l'exemple de nos pères, et ce que nous apprend l'Écriture : puisque nous ne pouvons vivre dans cette Egypte, fuyons en des lieux moins funestes. Je le dis devant Dieu : j'aimerais mieux n'avoir qu'un empereur, quelque méchant qu'il fût, que de me voir asservi à tant de tyrans subalternes. Un méchant, dans l'indépendance, perdrait au moins ceux qui seraient plus méchants que lui, jusqu'à ce qu'il éprouvât à son tour la justice du Maître suprême. » Tous approuvèrent l'avis du pape, qui sur-le-champ régla toutes choses pour le gouvernement de l'Église pendant son absence.

C'est alors qu'il donna sa bulle datée du 1<sup>er</sup> septembre, en faveur de Gautier, tiré malgré lui du cloître pour être élevé sur le siège de Ravenne<sup>2</sup>. Depuis l'archevêque Guibert, devenu anti-pape, cette Église avait été dans le schisme, et privée par les

<sup>1</sup> Gelas. ep. 1. — <sup>2</sup> *Ibid.* 4.

papes de sa juridiction sur les sièges de Plaisance, de Parme, de Reggio et de Bologne. Le nouvel archevêque ayant réuni son peuple à l'Eglise romaine, Gélase, par sa bulle, rendit au siège de Ravenne tous ses droits anciens de métropole, et accorda le pallium à Gautier.

Le pape choisit pour asile la France, de tout temps si généreusement dévouée à l'Eglise romaine, et s'embarqua le second jour de septembre, accompagné de six cardinaux et de quelques nobles romains avec leur suite. Il relâcha à Pise, où il fut reçu avec de grands honneurs, et prêcha avec une éloquence qui justifia l'opinion que le pape Urbain II avait conçue de ses talens. Quelques jours après il se rembarqua, et arriva heureusement en Provence, au port de Saint-Gilles, où l'abbé Hugues vint le recevoir avec sa communauté, et le défraya libéralement pendant un séjour assez long pour le délasser des fatigues de la mer. Là, tous les évêques du pays, quantité de noblesse et des peuples sans nombre, vinrent lui offrir leurs services. Il avait écrit à l'abbé de Cluny qu'il choisissait son monastère pour le lieu de sa résidence, tant qu'il serait dans le royaume. Ponce, qui n'était pas moins généreux que l'abbé de Saint-Gilles, et qui aimait beaucoup plus l'éclat, vint avec empressement au-devant du souverain pontife. L'abbé Hugues fit présent au pape de dix chevaux : Ponce lui en donna trente, fournit les voitures pour le voyage de Saint-Gilles à Cluny, et voulut défrayer, sur toute cette longue route tant le pape que les cardinaux de sa suite.

Mais rien ne donna plus de consolation à Gélase, que l'arrivée d'un jeune seigneur allemand, qui avait renoncé aux grandeurs du siècle pour se dévouer à l'abjection et à toutes les rigueurs de la croix de Jésus-Christ. Il se nommait Norbert<sup>1</sup>, avait pris naissance à Santen dans le duché de Clèves, et s'était attaché à Frédéric, archevêque de Cologne, après la réception du sous-diaconat, puis à la cour de l'empereur. Il avait reçu de la nature et de la fortune tous les avantages qui pouvaient plaire au monde, un sang illustre, de grands biens, le goût de la magnificence, tous les agrémens de l'esprit et de l'humeur, avec ceux de la figure. Mais s'il eut tant de qualités propres à plaire au monde, le monde à son tour ne sut que trop lui plaire. Engagé dans la cléricature, et déjà chanoine, pourvu même de plusieurs bénéfices, tout le revenu en était employé par lui au luxe et aux amusemens : les engagements sacrés de son état ne s'offraient à sa pensée que comme un moyen plus doux de satisfaire son ambition, en s'élevant par

<sup>1</sup> Boll. 6 Jun. t. 19.

les dignités pacifiques de l'Église aux premiers rangs de l'empire.

Un jour qu'il était à cheval, vêtu avec son élégance accoutumée, et allant à la campagne dans quelque société de plaisir, il fut surpris par un orage effroyable qui parut avoir quelque chose d'extraordinaire. Un domestique dévoué, qui le suivait en tremblant et ne détournait pas les yeux de la nuée, lui cria tout-à-coup de retourner sur ses pas. Au même instant, la foudre tomba aux pieds de Norbert, renversa le cavalier et le cheval, et fit une fosse profonde dans la terre. Norbert demeura étendu sans sentiment pendant l'espace d'une heure : après quoi, revenant comme d'une profonde léthargie, à l'exemple de Saul repentant, il s'écria : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Une voix pénétrante lui fit entendre intérieurement ces paroles du psaume : *Eloignez-vous du mal, faites le bien, et cherchez infatigablement la paix.* Il prit à l'instant le dessein de fixer toutes ses affections dans le Seigneur, et revint sur ses pas, résolu à une conversion parfaite.

Il se retira près Cologne, dans le monastère de Sigebert, pour y faire l'apprentissage d'une vie nouvelle, et se disposer à réparer le scandale de sa vie mondaine. Se persuadant bientôt après qu'il ferait plus de fruit en recevant la prêtrise, il alla trouver l'archevêque Frédéric, et le pria de l'ordonner diacre et prêtre en un même jour. L'archevêque, surpris de cet empressement dans un homme qui avait souvent refusé ces ordres quand on les lui offrait, lui demanda la cause d'un changement si imprévu. Norbert se jette à ses pieds, lui fait avec larmes la confession de ses fautes, et lui déclare la résolution que la clémence divine lui a inspirée. Frédéric crut qu'il y avait de l'inspiration dans une conduite si particulière, et qu'on pouvait se dispenser des règles communes. Au moment de l'ordination, quand le sacristain remit à Norbert, comme aux autres ordinands, les ornemens dont il devait se revêtir, il prit de l'un de ses gens une fourrure de peaux d'agneaux qu'il avait fait apporter secrètement. Quittant alors le riche habit qu'il portait, il se revêtit de cette pelisse, réputée fort méprisable d'après les idées du temps et du pays. Il reçut ensuite du sacristain les ornemens ecclésiastiques. Après la cérémonie, il retourna au monastère de Sigebert, où, pendant une retraite de quarante jours, il s'exerça aux fonctions des ordres qu'il venait de recevoir, et beaucoup plus encore à la prière et à toutes les pratiques propres à lui en faire remplir les obligations.

Aussitôt après, il alla dans sa patrie servir l'église de Santen, dont il était chanoine. Le doyen et tout le chapitre prièrent le nouveau prêtre de célébrer la grand'messe. Il parut accepter avec

plaisir l'honneur qu'on lui déferait : mais après l'évangile, il fit un discours pathétique, où, sans désigner personne en particulier, il insista spécialement sur les vices et les défauts habituels de ses confrères. Le lendemain, comme il se trouvait au chapitre, il adressa la parole au doyen, et lui rappelant les principaux articles de la règle canoniale, lui représenta l'obligation où il était de contenir les autres dans le droit chemin. Quelques chanoines sensés et amis de la vertu applaudirent à la force de ses raisons, ou du moins au principe de son zèle : mais plusieurs, parmi les jeunes principalement, en firent des risées, en observant toutefois quelques ménagemens en sa présence : modération contrainte, qui ne se soutint pas long-temps. Le saint chanoine, dans les chapitres suivans, ayant repris des fautes et des scandales particuliers, qu'on ne pouvait ni méconnaître, ni dissimuler, ne passa plus que pour un censeur incommode : l'aigreur alla si loin, qu'un simple clerc le chargea publiquement d'injures, et lui cracha au visage. Le saint s'essuya sans proférer une parole, quoique celui qui l'avait insulté, dit un historien du temps, fût de si basse naissance que, si Norbert l'eût fait jeter dans les boues par ses valets de cuisine, tout le monde eût applaudi. Le pieux chanoine fut insulté en plusieurs autres rencontres par des personnes de tout état, à qui ses exemples, aussi bien que ses prédications, étaient insupportables : toujours il fit ses délices de souffrir pour le nom de Jésus-Christ et pour le salut de ses frères. La pauvreté de ses vêtemens, autant que l'impunité, animait l'audace et l'insolence : mais il n'attendait les progrès de l'Evangile que des moyens qui l'avaient établi, et il ne cherchait sa consolation qu'en Dieu, ou auprès des serviteurs les plus fidèles que le Seigneur s'était réservés dans quelques monastères et quelques ermitages du canton.

L'an 1118, il se tint un concile à Frislar. Les prélats y firent paraître Norbert, et le reprirent de ce qu'il prêchait sans mission, de ce qu'il affectait une singularité choquante dans ses vêtemens, entendant par là sa fourrure de peaux d'agneaux, et de ce qu'il menait la vie d'un religieux, sans avoir renoncé à ses biens. Il répondit humblement qu'il croyait avoir reçu le pouvoir de prêcher, quand il avait été ordonné prêtre; et que S. Pierre dit dans sa troisième épître que ce n'est pas la richesse des habits qui nous rend agréables à Dieu. Cette courte justification ne fut pas généralement agréée; il se démit donc de ses bénéfices, vendit ses terres et ses meubles, et en distribua le prix aux pauvres. Au lieu de sa pelisse, il prit une grosse tunique de laine blanche, et un manteau de même couleur. Quant à ses courses apostoliques, il partit aussi

tôt sous cet habillement vil, et nu-pieds, pour aller faire autoriser sa mission par le pape, qu'il savait en Provence.

Il commença par demander au pontife l'absolution de la faute qu'il avait faite, étant encore mal instruit, en recevant le diaconat et la prêtrise dans le même jour, puis il lui proposa la vocation qu'il croyait avoir reçue du Ciel pour se sanctifier lui-même en travaillant à la sanctification des autres. Gélase ne fut pas seulement attendri d'une piété si merveilleuse; mais il découvrit tant de sens et de prudence à travers cette sainte folie de la croix, qu'il voulut s'attacher Norbert comme un génie supérieur, propre à le servir essentiellement dans les affaires difficiles où il se trouvait engagé. Norbert le conjura, les larmes aux yeux, de ne point mettre son obéissance à cette épreuve. « C'est dans la cour » des prélats aussi bien que des princes, ajouta-t-il, que j'ai trouvé » des écueils, hélas! trop funestes à mon innocence. Il convient » mal à mon âge, encore plus fragile que peu avancé, et à la pénitence à laquelle je me suis condamné si justement, de me replonger dans les distractions et dans les périls auxquels je suis à » peine échappé. Ordonnez-moi toute autre chose, saint Père; » soit la vie canoniale, soit la vie monastique ou érémitique, soit » même d'errer en pèlerinage le reste de mes jours : il n'est rien » que je n'accepte plus volontiers que la proximité contagieuse » de la grandeur. » Le pape respecta la circonspection de cette héroïque et timide vertu. Il donna à Norbert un ample pouvoir de prêcher la parole de Dieu, avec défense à ceux qui avaient voulu s'y opposer, d'inquiéter désormais un si digne ministre; afin que personne n'en prétextât cause d'ignorance, il lui en fit expédier une bulle expresse. Avec ces pouvoirs, Norbert s'en retourna comblé de satisfaction, marchant nu-pieds comme il était venu, malgré les plus grandes rigueurs de l'hiver, et souvent dans la neige jusqu'aux genoux, ne mangeant que le soir, excepté le dimanche, et n'usant que des alimens de carême les plus insipides (1118).

Le pape partit lui-même de Saint-Gilles, et se rendit à Maguelone, où il reçut de nouveaux hommages d'un ecclésiastique et d'un religieux; hommages bien différens de ceux de Norbert. Le célèbre Suger, depuis abbé de Saint-Denis, et dès lors représentant des rois, vint, au nom de Louis le Gros, témoigner une affection et une piété filiale au père commun des fidèles. Le pape, ne pouvant douter des heureuses dispositions du monarque, le fit prier de se rendre à Vézelay, frontière de sa domination du côté de Cluny, afin de se concerter ensemble pour le triomphe de l'Église. Gélase députa aussi vers le roi d'Angle-

terre qui se trouvait en Normandie, afin de se ménager son secours.

Dans les mêmes conjonctures, Pierre Librane, désigné archevêque de Sarragosse, vint trouver le pape Gélase pour obtenir son autorisation, et se faire sacrer de sa main. Cette ville était encore au pouvoir des infidèles; mais Alfonse I<sup>er</sup>, roi d'Aragon, surnommé le Batailleur pour le grand nombre de ses victoires sur les Maures, la pressait vivement et comptait la réduire dans peu. En effet, ayant remporté une victoire nouvelle sur une multitude de rois mahométans réunis avec celui de Maroc, afin de sauver une place de si grande importance pour toute leur nation, quatre jours après, savoir, le dix-huitième de décembre 1118, il l'affranchit de la tyrannie musulmane sous laquelle elle gémissait depuis quatre cents ans, et y établit sa cour dès l'année suivante. Huit autres villes, et quantité de châteaux, suivirent le sort de ce puissant boulevard. La bulle d'institution accordée à Librane par le pape Gélase, en date du neuvième de décembre, ou huit jours avant la réduction de Sarragosse, accorde la rémission de leurs péchés à ceux qui mourront dans cette expédition après avoir reçu pénitence : elle accorde aussi indulgence, à la discrétion des évêques, à proportion néanmoins des bonnes œuvres, pour ceux qui travailleront au rétablissement des églises soustraites au joug infidèle, et qui fourniront à la subsistance du clergé<sup>1</sup>.

Gélase, en passant à Vienne, ne manqua point de conférer des intérêts du saint Siège avec l'archevêque Gui, l'un des prélats les plus illustres de son siècle : en partant, il l'invita de la manière la plus engageante à le suivre de près à Cluny. Mais tant de sages mesures ne devaient point avoir l'effet qu'il se proposait. Arrivé à Mâcon, après des fatigues excessives pour un vieillard infirme et tourmenté d'une goutte opiniâtre, il fut attaqué d'une pleurésie qui permit de tout craindre pour ses jours. Il se fit toutefois porter à Cluny afin d'avoir au moins la consolation de mourir dans une maison si long-temps fameuse par sa piété. Après avoir montré dans un pape toutes les dispositions capables d'édifier les plus fervens religieux, il expira le 29 janvier 1119, comme le roi Louis était en route pour se rendre à la conférence de Vézelay.

Il se fit un grand concours de seigneurs et de prélats à Cluny pour honorer les funérailles du souverain pontife. Comme les besoins de l'Eglise, dans la circonstance d'un schisme, étaient fort pressans, et que la plupart des cardinaux avaient rejoint

Gélase en France, on résolut d'y élire incessamment un nouveau pape<sup>1</sup>. Le vaisseau de Pierre avait besoin d'un pilote qui n'eût pas moins de force et de courage que de vertu et de lumières. L'archevêque de Vienne, arrivé depuis peu de jours à Cluny, obtint aussitôt les suffrages de toute l'assemblée, comme réunissant tant de qualités différentes. Il était fils de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne; parent de l'empereur, du roi d'Angleterre et de la plupart des souverains; oncle d'Adélaïde, reine de France; révérend pour ses mœurs et sa sagesse long-temps éprouvée dans le gouvernement de son diocèse; enfin, d'autant plus propre au pontificat, qu'il en connaissait mieux la charge, et témoignait moins d'envie de s'y voir élevé. Ce choix, qui se faisait en France, et qui ne tombait pas sur un cardinal, causa tout à-la-fois beaucoup de surprise et beaucoup de joie à la nation française. Gui, plus surpris que personne, refusa de consentir à son élection, à moins qu'elle ne fût ratifiée à Rome, et y envoya sans délai. Cependant quand il vit le consentement des prélats d'Allemagne accéder à celui des Français, il ne douta pas davantage de celui des Romains, et n'attendit pas le retour de ses envoyés. Peu après son élection, il se rendit à Vienne, où il fut couronné le 9 de février, et nommé Calixte II.

Son premier soin fut de procurer la réunion de l'Eglise et d'étouffer jusqu'aux principes du schisme en Allemagne. A cet effet, il indiqua un grand concile à Reims pour le mois d'octobre de cette année 1119. En attendant ce terme, il en célébra un autre à Toulouse le 8 de juillet, pour réprimer les sectateurs de Pierre de Bruis et de Henri son disciple, qui rétablissaient les dogmes et les pratiques détestables des Manichéens sous des formes nouvelles<sup>2</sup>. Il vint à Reims des prélats de toutes les régions de l'Occident, dont quinze archevêques, plus de deux cents évêques, et une infinité tant d'abbés que d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Albert, archevêque de Mayence, autrefois chancelier de Henri V et complice de ses violences contre le pape Pascal, mais converti avec une magnanimité qui lui fit mépriser les fers et toutes les violences de la tyrannie, vint au concile accompagné de sept évêques et de cinq cents chevaliers. Le roi d'Angleterre y envoya ses évêques, dont la plupart reconnaissaient avec lui le pape Calixte, tandis que d'autres continuaient à reconnaître Bourdin, ou à se tenir neutres entre l'un et l'autre : mais il leur défendit de rien faire et de rien souffrir de contraire aux privilèges de son royaume : *Ecoutez avec respect*, leur dit-il. *les or-*

<sup>1</sup> Vit. per Pandul. -- <sup>2</sup> T. 10, Conc. p. 836.

« *donnances du pontife ; mais n'apportez point de nouveautés qui puissent troubler mes États* ». Le roi Louis ne manqua point de s'y trouver en personne, accompagné d'une foule de seigneurs : il fut placé sur l'estrade même où était le siège du pape.

Après les litanies et les oraisons accoutumées, le pontife proposa l'objet principal du concile, savoir, l'extirpation de la simonie, et, par une suite nécessaire, l'abolition des investitures ; ce qui concernait principalement l'Allemagne. Il avait pris la sage précaution d'envoyer à l'empereur, avec Ponce, abbé de Cluny, Guillaume de Champeaux, qui avait si bien manié l'esprit de ce prince, qu'il lui avait persuadé de renoncer à ses injustes prétentions et de sanctionner sa promesse par serment. En conséquence Henri s'était avancé de Strasbourg, où l'engagement s'était contracté, jusqu'à Mouson, au pays de la Meuse. Le pape se rendit lui-même à Mouson, afin d'exécuter ce qui était convenu : mais l'empereur n'était pas d'un caractère à céder si facilement. Il voulut d'abord désavouer tout ce qu'il avait promis. Réduit à une palinodie déshonorante par le témoignage des députés et des gens même de sa suite, il se plaignit de ce qu'on l'avait induit par surprise à promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans trahir les intérêts de sa couronne. Il demanda un délai, d'abord jusqu'au lendemain, pour en conférer pendant la nuit avec son conseil ; ce qu'on accorda, non sans inquiétude. Il dit après cela que l'importance et la nature même de l'objet exigeaient une assemblée générale de la nation.

Il avait avec lui des troupes nombreuses : après tant de tergiversations et d'indices de mauvaise foi, on avait à craindre quelque chose de plus que de la chicane. Les gens de la suite du pape, outre que la dignité pontificale leur parut compromise, se rappelèrent tout-à coup avec effroi la perfidie et les violences dont Henri, en pareille rencontre, avait usé à l'égard du pape Pascal. Calixte ne leur parut plus en sûreté dans le château de Mouson, sous la garde peu imposante de l'archevêque de Reims, à qui cette forteresse appartenait. Ils le firent passer précipitamment dans une place voisine, appartenant au comte de Troyes. L'effroi ne cessant de croître, le lendemain, qui était un dimanche, Calixte partit dès l'aurore, et fit tant de diligence, qu'il vint le même jour célébrer la messe à Reims, éloigné de vingt lieues<sup>2</sup>. Après quoi, il se trouva si incommodé, qu'il fut deux jours sans pouvoir reprendre les affaires du concile<sup>3</sup>.

Enfin, le mercredi 29 d'octobre, il fit lire les canons qu'il avait

<sup>1</sup> Edm. 5 nov. — <sup>2</sup> T. 10, Conc. p. 880. — <sup>3</sup> *Ibid.*

dressés au nombre de cinq contre la simonie, les investitures, les usurpations des biens ecclésiastiques, l'incontinence des clercs, et contre ceux qui laissaient leurs bénéfices par droit d'héritage, ou qui exigeaient des rétributions tant pour l'administration des sacremens que pour la sépulture. Là plupart de ces décrets furent reçus avec un applaudissement général : celui des investitures, au contraire, excita des disputes si animées, que la séance dura jusqu'à la nuit sans qu'on pût les vider. Il était conçu en ces termes : « Nous défendons absolument qu'on reçoive d'une main laïque l'investiture d'aucune Eglise ni d'aucun bien ecclésiastique. » Les seigneurs crurent qu'on prétendait par là leur ôter les droits de patronage, les fiefs ecclésiastiques et les dîmes qu'ils possédaient depuis long-temps. C'est pourquoi le pape modifia cet article, et le canon, qui fut lu et relu le lendemain, restreignit la défense à l'investiture des évêchés et des abbayes. Quand tout le monde parut satisfait, on apporta quatre cent vingt-sept cierges, pour autant d'évêques et d'abbés qui étaient présents : puis Oldegaire de Barcelonne, prélat doué de vertus qui lui ont mérité le titre de bienheureux, traita avec autant de sagesse que d'éloquence de la distinction entre la puissance de la royauté et celle du sacerdoce. Dès qu'il eut fini, le pape fulmina l'anathème contre l'antipape Bourdin et Henri, son fauteur. Au même instant, tous les spectateurs frémissant d'un religieux effroi, chaque prélat éteignit son cierge, selon la coutume ancienne. Les évêques qui, dans ce concile, signalèrent leur capacité avec le plus d'éclat, et qui furent en effet au nombre des plus savans hommes de leur temps, outre Guillaume de Châlons ou de Champeaux, sont Gérard d'Angoulême, Atton de Viviers et Geoffroi de Chartres.

Pendant la célébration du concile de Reims, S. Norbert se rendit en cette ville pour faire confirmer par le pape Calixte les lettres qu'il avait obtenues de Gélase. Les fruits de sa prédication, depuis qu'elle était revêtue du sceau de l'autorité apostolique, avaient été prodigieux. Tout en faisant route pour retourner à son pays, il s'était attaché trois compagnons, afin de recueillir plus abondamment l'heureuse moisson qui s'offrait de toutes parts à son zèle. Mais ils tombèrent malades, et moururent tous trois à Valenciennes<sup>1</sup>. Tandis qu'il y était retenu par ce contre-temps, Bouchard, évêque de Cambrai, y arriva. Ils s'étaient connus dans le monde d'une manière si particulière, que Norbert ne put se dispenser de voir le prélat. Il se présenta comme il se trouvait, avec son méchant habit de laine blanche, et nu-pieds,

<sup>1</sup> Vit. Norb. c. 4, ap. Boll.

quoiqu'il gelât très-fort. Après quelques discours, l'évêque le reconnut, et, ne pouvant retenir ses larmes, se jeta à son cou en s'écriant : *Ah! Norbert, qui eût jamais attendu cela de vous!* Il se trouvait là un homme de bien, nommé Hugues des Fossés, qui avait conçu le désir de quitter le monde, mais qui ne s'en était encore ouvert à personne. Voyant combien le prélat était touché de la présence de ce pauvre, sans entendre ce qu'ils disaient, parce qu'ils parlaient allemand, il s'approcha doucement de l'évêque, et lui demanda ce que c'était. « L'homme que vous voyez en cet état, reprit Bouchard, a été élevé avec moi à la cour de l'empereur. Il est de naissance illustre : il jouissait d'une fortune si brillante et d'une si haute faveur, qu'on ne m'a donné qu'à son refus l'évêché que je possède. » Hugues, décidé sur-le-champ, alla peu après trouver le saint, et s'attacha pour toujours à lui.

Ils parcoururent aussitôt les campagnes, les châteaux mêmes et les villes, prêchant avec un succès prodigieux, surtout contre les haines meurtrières qui dévastaient ces contrées. Ils étaient si révéérés, qu'à leur approche les bergers et les cultivateurs laissaient tout pour les aller annoncer. On sonnait les cloches, on accourait en foule à l'église, on assistait avec componction à la messe, ou aux deux messes que Norbert disait souvent, selon l'ancien usage ; puis on écoutait, comme si Dieu même eût parlé, tant le sermon que la conférence, qu'il prit la méthode d'y ajouter sur les devoirs pratiques des états divers. Sur le soir, on menait les deux apôtres à leur logement, et celui-là s'estimait heureux qui leur fournissait un abri. L'un traînait l'âne chargé de leur équipement, c'est-à-dire de ce qui était nécessaire pour la messe, du psautier et de quelques livres instructifs ; l'autre emmenait le conducteur de la bête de somme : tous s'empressaient à l'envi d'apporter ce qu'ils avaient de mieux pour régaler les saints hôtes. Mais Norbert, s'asseyant à terre comme s'il eût été élevé avec ces bonnes gens, mangeait sur ses genoux les choses les plus communes, n'usait d'autre assaisonnement que de sel, et ne buvait que de l'eau. Il ne recevait aucun présent, craignant comme un scandale et un véritable opprobre de paraître sensible à un mince intérêt, après avoir renoncé à tous les avantages de sa première fortune, dont il ne se souvenait que dans ces circonstances.

Quand toutefois quelque évêque ou quelque abbé l'engageait à manger avec lui, il avait grand soin d'éviter la singularité ; il ne se distinguait que par sa sobriété des autres convives. Ces prélats le comblaient d'honneur, et l'invitaient à prêcher dans leurs églises et dans leurs chapitres, où on lui adressait ensuite plu-

sieurs  
saiet d  
à vivre  
tant da  
de Die  
la pruc  
colomb  
vices a  
des pé  
Il v  
était d  
après  
dience  
ville, i  
prélat,

que p  
il était  
avait  
désira  
avec l  
l'enten  
auprès  
ramen  
tarda  
Barthe  
arriva  
diocès  
une é  
quelq  
sance  
tude;  
suivra  
ment  
perso

L'é  
sonna  
au re  
en d  
habit  
Après  
arriv  
aspec  
C'est

sieurs questions souvent pointilleuses. Quelques-uns se proposaient de l'embarasser en feignant de s'instruire. Norbert, habitué à vivre à la cour, et supérieur à la plupart de ces antagonistes, aérant dans la science du monde que dans la connaissance des voies de Dieu, pénétrait sans peine leur malignité : mais tenant cachée la prudence du serpent, et ne montrant que la simplicité de la colombe, il continuait, sans prendre le change, à combattre les vices avec énergie, et faisait bien souvent de ses propres railleurs des pénitens exemplaires.

Il vint à Reims dès le commencement du concile ; mais le pape était déjà si accablé d'affaires et de soucis, que l'humble pénitent, après trois jours de démarches, désespéra de pouvoir obtenir audience. Il prit le parti de s'en retourner. A peu de distance de la ville, il rencontra Barthélemi, évêque de Laon, qui y arrivait. Ce prélat, distinguant l'homme de distinction sous un habit moins que populaire, le salua avec un air d'intérêt, et voulut savoir qui il était. Ravi de se rencontrer avec l'homme apostolique dont il avait tant ouï parler, il promit de lui procurer l'audience qu'il désirait, et le ramena avec lui. Calixte le vit en effet, l'accueillit avec bonté, et l'assura qu'après le concile il irait à Laon, où il l'entendrait à loisir. Il le recommanda à Barthélemi, qui le retint auprès de lui tout le temps que dura le concile, et qui après le ramena dans son diocèse, en attendant l'arrivée du pape. Calixte tarda peu à se rendre à Laon. Dans ce court intervalle, l'évêque Barthélemi avait su apprécier son saint hôte ; et, quand le pape arriva, il ne fut plus guère question que de fixer Norbert dans le diocèse de Laon par l'autorité du souverain pontife. On lui offrit une église de Saint-Martin située dans le faubourg, et desservie par quelques chanoines. Il eut bien de la peine à l'accepter, et l'obéissance put seule l'emporter sur l'attrait qu'il sentait pour la solitude ; en obéissant même, il mit pour condition que ces chanoines suivraient sa manière de vivre : ce qu'ils ne voulurent pas seulement tenter, le tableau qu'il leur en traça et la seule vue de sa personne leur ayant fait peur.

L'évêque de Laon, voulant absolument retenir un si saint personnage, et voyant son goût pour les lieux solitaires et propres au recueillement, le conduisit, aussitôt après le départ du pape, en différens cantons de son diocèse, afin qu'il se choisît une habitation conforme à son goût, et qui pût le fixer à perpétuité. Après avoir parcouru plusieurs endroits déserts, quand ils furent arrivés au plus sauvage de tous, nommé Prémontré, au premier aspect, le saint homme s'écria en usant des paroles du Psalmiste : *C'est ici le lieu de mon repos.* Puis il ajouta : *Un peuple de religieux*

*y trouvera le salut.* En fort peu de temps il se vit treize disciples engagés dans la cléricature, avec plusieurs laïques, et telles furent les premières colonnes de l'ordre de Prémontré. Comme ils voulaient allier les fonctions de l'apostolat au recueillement de la solitude, ils choisirent la règle de S. Augustin, et l'habit blanc qui était celui des anciens chanoines; mais ils le firent tout entier d'une laine grossière, sans nul autre linge que le surplis, afin de célébrer l'office avec la décence que cet ordre eut toujours à cœur. Ils ne dédaignaient aucun travail, quelque vil qu'il pût être. Ils gardaient un silence continuel, ne faisaient en tout temps qu'un repas par jour, et cependant exerçaient l'hospitalité avec une sainte profusion. Après s'être éprouvés quelque temps, ils firent, le jour de Noël 1120, leur profession solennelle, avec promesse de stabilité.

Dieu donna tant de bénédictions à cet ordre naissant, que trente ans après on compta près de cent abbés au chapitre général. Il eut dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes, sans compter trois cents prévôtés; et cinq cents abbayes de filles, sans les prieurés<sup>1</sup>. Les princes, les seigneurs, les évêques s'empressaient de donner des terres pour y établir de si saints religieux. Barthélemy de Laon leur fonda lui seul cinq abbayes dans l'étendue de son diocèse. Godefroi, comte de Capenberg en Westphalie, à l'âge de vingt-cinq ans, embrassa cet institut, lui donna tous ses biens, et fonda à Capenberg un monastère fameux qui devint chef de plusieurs autres. Il mourut cinq ans après, le 13 janvier 1127, jour auquel l'Eglise l'honore comme bienheureux. Thibaut IV, comte de Champagne, extrêmement touché de cet exemple, vint pour l'imiter, et donner à Norbert les comtés de Chartres et de Blois, qui lui appartenaient : mais le saint, considérant devant Dieu qu'un seigneur si puissant et si chrétien ferait encore plus de bien dans le monde que dans la religion, oublia tout intérêt propre, et engagea le comte à conserver sa puissance, pour protéger constamment la cause et les membres de Jésus-Christ.

Les personnes du sexe qui se rangèrent sous ce nouvel institut furent d'abord placées dans des édifices attenants aux monastères des hommes, mais exactement fermés. On ne leur parlait que par une fenêtre, en présence de témoins sûrs, et pour les choses de leur office, tout relatif aux besoins des frères. Car après la récitation de l'office de la Vierge et quelques autres prières, elles s'occupaient à faire ou à raccommoder les habits des religieux, et à blanchir le linge de la sacristie. Mais on reconnut bientôt qu'il

<sup>1</sup> Boll. t. 1 Jun. p. 819.

n'est point de précautions suffisantes contre les moindres occasions, quand elles sont habituelles. Pour obvier aux suites du relâchement qui s'introduisit d'abord dans la clôture, il fut ordonné dans un chapitre général de ne plus recevoir de religieuses dans l'enceinte des abbayes d'hommes. En conséquence, on assigna à toutes les sœurs, sans exception, des monastères particuliers, où elles prirent le chœur qu'elles n'avaient point auparavant.

Le pape Calixte, avant de quitter la France, alla s'aboucher à Gisors, avec le roi d'Angleterre son parent, pour traiter des intérêts de cette Eglise. Il repassa par Paris, d'où le roi Louis le Gros et la reine Adélaïde, nièce du pontife, avec la plupart des seigneurs français, l'accompagnèrent par honneur jusqu'à Corbeil ; il prit sa route par la Bourgogne, et voulut faire rejaillir quelque rayon de sa gloire nouvelle sur le siège d'où il était passé à la chaire de S. Pierre. Il attribua la primatie à cette ancienne capitale du royaume de Bourgogne, non-seulement sur le Dauphiné et la Provence, mais sur les provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne. Et comme les archevêques de Narbonne et de Bourges avaient le titre de primats, celui de Vienne, à qui on les soumettait, prit le titre de primat des primats<sup>1</sup>. Mais cette concession, qui n'avait guère que la prédilection pour principe, n'eut point aussi d'autre effet que cette pompeuse dénomination, si ce n'est que les évêchés de Die et de Viviers demeurèrent soumis à la métropole de Vienne, qui les acquit ainsi sur celle d'Arles.

Dès que Calixte fut entré en Italie, les peuples accoururent en foule pour lui rendre leurs hommages comme au pontife légitime, et lui offrir leurs services. Les troupes toscanes se joignirent aux processions qui vinrent le recevoir dans cette province. Celles de Rome avancèrent à sa rencontre jusqu'à trois journées de distance, et lui témoignèrent la plus grande ardeur à venger sa querelle, qu'elles ne distinguaient pas de celle de l'Eglise. Il entra dans la ville le 3 de juin 1120. L'antipape s'était retiré à Sutri, résolu à se bien défendre dans cette forteresse, en attendant le secours de l'empereur. Calixte, après avoir demeuré l'espace d'environ un mois à Rome, gagnant tous les cœurs par ces grâces et par tant d'autres moyens triomphans qui coûtent si peu aux gens vraiment nobles, passa chez Guillaume, duc de Pouille et de Calabre, afin d'en obtenir un secours plus prompt, et d'accabler tout-à-coup l'orgueil de l'intrus. Il revint célébrer à Rome les fêtes de Pâques, et aussitôt après envoya une armée nombreuse à Sutri, avec le cardinal Jean de Crème, qu'il ne tarda point à suivre. Dès que les

<sup>1</sup> Marca. de prim. Lugd. n. 132. 133.

habitans de la place virent battre leurs murailles, ils se saisirent de Bourdin, qui depuis trois ans portait le nom de pape, et le livrèrent aux assiégeans. Les soldats, après l'avoir accablé d'injures, le firent monter à rebours sur un chameau, et lui mirent sur les épaules une peau de mouton toute sanglante, parodie burlesque du pape en cavalcade, vêtu de la chape d'écarlate. L'antipape entra ainsi dans la ville de Rome 1121. A un spectacle si digne de commisération, le peuple, loin de se montrer attendri, eût immolé Bourdin à sa fureur, si le pape Calixte ne l'eût fait tirer promptement de ses mains. Il l'envoya au monastère de Cave pour y faire pénitence. Ce malheureux survécut à Calixte, et mourut emprisonné à Fumon près Alatri, sous le pontificat suivant.

Le pape rétablit le bon ordre et la sûreté publique. Il démolit les forteresses, tant des Frangipani que des autres petits tyrans, et mit à la raison tous les grands de Rome, devant qui ses prédécesseurs n'avaient, pour ainsi dire, osé ouvrir la bouche. Les offrandes de S. Pierre, qu'on était en possession de piller impunément, furent remises à sa disposition pour qu'il les employât à l'utilité de l'Eglise<sup>1</sup>. L'esprit d'intérêt, aussi étranger à son caractère qu'à sa haute naissance, le guidait si peu, qu'il engagea les Anglais à faire le pèlerinage de Compostelle plutôt que celui de Rome, à cause de la longueur du chemin : c'est pourquoi il attacha les mêmes prérogatives à l'église de Saint-Jacques qu'à celle de Saint-Pierre. Il accorda aussi aux croisés qui porteraient les armes contre les Sarrasins d'Espagne la même indulgence qu'à ceux qui combattraient pour l'Eglise d'Orient<sup>2</sup>. Il est bien étonnant qu'après ces traits de désintéressement de Calixte, l'auteur même qui les présente comme nous, ajoute, en parlant des ordres donnés par ce pape pour le rétablissement de Turstain d'Yorck, que cet archevêque *les obtint par les moyens par lesquels on obtenait tout à Rome, c'est-à-dire par l'argent*; car tel est le mot de l'énigme, plus facile à deviner sans doute dans la bouche d'un protestant que dans celle d'un orthodoxe.

La chute de l'antipape, animant tout à la fois le courage des catholiques et le dépit de leurs adversaires, causa une fermentation universelle, et mit en armes toute l'Allemagne. L'empereur entreprit de réduire Mayence, dont l'archevêque Albert ou Adalbert était devenu pour ce prince un contradicteur d'autant plus à craindre, qu'il avait eu plus de part à sa confiance<sup>3</sup>. Henri rassembla des troupes de toutes parts, pour faire le siège de cette ville. L'archevêque, de son côté, remua toute la Saxe où il avait jugé

<sup>1</sup> Malmesb. V, reg. p. 169. — <sup>2</sup> Bollé, l. 6, p. 488. — <sup>3</sup> Usperg. an. 1121

[AN  
à p  
l'Er  
terr  
la C  
mèr  
rôle  
mili  
que  
l'iss  
com  
gneu  
une  
tièm  
non  
pape  
rait  
O  
des s  
traite  
de V  
'Trait  
de Cl  
tème  
n'a é  
l'inve  
dire,  
vent  
et l'a  
et qu  
usur  
niaqu  
gent  
du tr  
prou  
Ce T  
contr  
en éc  
qui a  
cette  
» de p  
» qui

à propos de se retirer, moins toutefois pour combattre le chef de l'Empire, que pour empêcher ses excès en lui imprimant de la terreur. Il ne fut pas trompé dans ses vues. Henri, voyant toute la Germanie en feu, se rappela vivement qu'il était frappé des mêmes censures que son père, et qu'il remplissait précisément le rôle odieux qui lui avait servi de prétexte pour le détrôner. Vers le milieu de la campagne de l'année 1121, les deux armées étant presque en présence, mais l'une désirant la paix et l'autre craignant l'issue de la guerre, on envoya de part et d'autre pour traiter d'accommodement. L'empereur convint de s'en rapporter aux seigneurs : on en nomma douze de chaque parti, et l'on indiqua une assemblée générale à Wurtzbourg pour le Saint-Michel, trentième de septembre. Il y fut arrêté qu'on enverrait à Rome Brunon, évêque de Spire, et Arnoul, abbé de Fulde, pour prier le pape de convoquer un concile général où cette grande affaire serait terminée.

On se prépara au concile, en exerçant de toutes parts la plume des savans sur les matières obscures et délicates qui s'y devaient traiter. Le cardinal Pierre de Léon, entre autres, consulta Geoffroi de Vendôme, aussi cardinal, qui à cette occasion composa son *Traité des investitures*<sup>1</sup>. Il y établit les mêmes principes qu'ives de Chartres, savoir que l'ordination fait l'évêque, comme le baptême fait le chrétien ; mais qu'elle ne confère aucun droit, si elle n'a été précédée d'une élection canonique. Il soutient ensuite que l'investiture est une hérésie, comme celle de la simonie, c'est-à-dire, qu'il est hérétique de dire ou de croire que les laïques peuvent donner la juridiction spirituelle, ou l'investiture par la crosse et l'anneau qui sont les signes sensibles de la puissance pastorale, et qui par conséquent appartiennent au sacrement de l'ordre : usurpation d'autant plus coupable, ajoute-t-il, qu'elle est simoniacque, car les princes ne s'en montrent si jaloux qu'à cause de l'argent ou des autres avantages temporels qu'ils en retirent. La suite du traité, peu conforme à la justesse de ses premières décisions, prouve combien la matière avait encore besoin d'éclaircissemens. Ce *Traité* nous paraît mieux raisonné peut-être dans ce qu'on y dit contre l'abus des dispenses. L'auteur, cardinal de l'Eglise romaine, en écrivant à un autre cardinal, se récrie fortement contre ceux qui avançaient qu'en matière de dispense tout était permis à cette Eglise. « Puisque le successeur de Pierre, dit-il, n'a pas plus de pouvoir que Pierre même, ni certainement que Jésus-Christ, » qui est venu accomplir la loi et non pas l'abolir, il doit user de la

<sup>1</sup> Opusc. 2.

» puissance qui lui est confiée, non selon sa volonté, mais selon la  
 » tradition : si quelqu'un même de ses inférieurs lui fait connaître  
 » les justes bornes qu'il a excédées, il doit recevoir cet avis . . . .  
 » . . . . . » Dans un autre écrit, adressé à Calixte,  
 Geoffroi soutient encore que l'investiture par la crosse et l'an-  
 neau est une hérésie, parce que c'est une entreprise des laïques  
 pour conférer un sacrement. Il est aussi le premier, selon Fleury,  
 qui ait fait usage de l'allégorie des deux glaives, si fameuse dans  
 les longues divisions du sacerdoce et de l'empire. « Jésus-Christ,  
 » dit-il, a voulu que ces deux glaives fussent employés pour la  
 » défense de l'Eglise. Mais si l'un émousse l'autre, son intention  
 » n'est pas remplie : alors la justice n'est plus dans l'Etat, ni la paix  
 » dans l'Eglise : et de là les scandales et les schismes, la perte des  
 » corps et des âmes<sup>1</sup>. »

L'évêque de Spire et l'abbé de Fulde, députés à Rome, ayant  
 préparé la matière et aplani les principales difficultés, retournè-  
 rent en Allemagne avec trois cardinaux que le pape envoyait à  
 l'empereur. Il se tint une diète impériale à Worms, où, après  
 bien des conférences, la paix fut enfin conclue heureusement  
 (1122). L'empereur renonça aux investitures par la crosse et l'an-  
 neau, rétablit la liberté des élections, et donna par écrit la décla-  
 ration suivante<sup>2</sup> : « Moi, Henri, par la grâce de Dieu, auguste  
 » empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte  
 » Eglise romaine, du seigneur pape Calixte, et pour le salut de  
 » mon âme, je remets à Dieu et aux saints apôtres Pierre et Paul  
 » toute investiture par la crosse et l'anneau, et j'accorde à toutes  
 » les Eglises de mon empire la liberté d'élire et de consacrer leurs  
 » prélats. Je restitue, tant à l'église de Saint-Pierre qu'aux autres  
 » églises, aux clercs et aux laïques, les biens que j'ai usurpés, et  
 » je procurerai de tout mon pouvoir la restitution de ceux qui  
 » ont été envahis par d'autres. Je donne une vraie paix au seigneur  
 » le pape Calixte, à la sainte Eglise romaine, et à tous ceux qui  
 » en soutiennent ou en ont soutenu les intérêts. Je secourrai fidè-  
 » lement le siège apostolique quand il aura recours à moi ; et je  
 » lui rendrai une exacte justice lorsqu'il me portera quelque  
 » plainte. »

Les légats du pape, de leur côté, signèrent un écrit dans lequel  
 le chef de l'Eglise parle ainsi à celui de l'Empire : « Moi Calixte,  
 » serviteur des serviteurs de Dieu, j'accorde à vous Henri, auguste  
 » empereur des Romains et mon cher fils, que les élections des  
 » évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre

<sup>1</sup> Opusc. 4. — <sup>2</sup> T. 10, Conc. p. 890.

[An 1121]

» prés  
 » divi  
 » du r  
 » le so  
 » part  
 » droi  
 » selo  
 » tous  
 » de c

Ces  
 grand  
 la mu  
 Dieu  
 évêqu  
 rius I  
 munic  
 aux t  
 schism  
 part e

Pou  
 affaire  
 de l'a  
 œcum  
 raux. L  
 abbés,  
 concil  
 paix e  
 ment  
 conve  
 temps  
 bre de  
 les pr

Mai  
 cèrem  
 si pro  
 violen  
 leurs t  
 nier c  
 été fo  
 pereur  
 de ju  
 peuple

- » présence, mais sans contrainte, sans simonie, et afin que, s'il y a
- » division, vous protégiez le parti le plus juste, selon le jugement
- » du métropolitain et des provinciaux. L'élu recevra de vous, par
- » le sceptre, les droits régaliens, excepté néanmoins ce qui ap-
- » partient à l'Eglise romaine, et il vous en rendra les devoirs de
- » droit. Quand vous me demanderez secours, je vous le prêterai,
- » selon le devoir de ma charge. Je donne une vraie paix à vous et à
- » tous ceux qui sont ou qui ont été de votre parti durant le cours
- » de ce différend. »

Ces engagements réciproques furent signés et remis avec un grand appareil, dans une plaine sur les bords du Rhin, à cause de la multitude prodigieuse qui formait l'assemblée. On rendit à Dieu de vives actions de grâces; puis le légat Lambert, cardinal-évêque d'Ostie, qui succéda au pape Calixte sous le nom d'Honorius II, célébra la messe où il donna le baiser de paix et la communion à l'empereur. Les légats donnèrent aussi l'absolution aux troupes de Henri et à tous ceux qui avaient eu part au schisme, après quoi on se sépara avec une entière satisfaction de part et d'autre.

Pour donner toute stabilité et l'authenticité convenable à une affaire de cette importance, on tint à Rome, pendant le carême de l'année suivante (1123), un concile compté pour le premier œcuménique de Latran, et le neuvième parmi les conciles généraux. Il s'y trouva plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés, en tout, près de mille prélats. Il ne nous reste rien de ce concile touchant son objet direct, qui était la confirmation de la paix entre l'Eglise et l'Empire; mais on sait d'ailleurs indubitablement qu'elle fut aussi heureusement ratifiée qu'elle avait été convenue. Il n'est rien échappé de ce concile au malheur des temps qui l'ont suivi de près, que les canons qu'il dressa au nombre de vingt-deux, et qui sont répétés pour la plupart des conciles précédents.

Mais, quoique le schisme et la discorde aient été abjurés sincèrement, l'ivraie était trop ancienne pour qu'on en pût extirper si promptement les racines profondes. Nous verrons encore ces violens conflits des deux juridictions se renouveler, avec toutes leurs tragiques scènes. Heureusement le calme, rétabli dans le dernier concile romain, consola pour quelque temps l'Eglise d'avoir été forcée d'employer ses armes spirituelles pour ramener les empereurs et les rois à observer eux-mêmes les maximes d'ordre et de justice qui sont faites pour les princes comme pour les peuples.

# DISSERTATION

D'APRÈS

LE CHANOINE MUZZARELLI,

SUR LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE SAINT GRÉGOIRE VII.

Le nom de S. Grégoire VII est celui qui excite le plus la bile des philosophes; les ennemis de ce grand pontife l'ont principalement attaqué sur deux points, d'abord pour avoir souvent lancé les censures, ensuite pour avoir chassé les rois du trône. Voilà les deux fautes reprochées à ce saint. Voyons si ces reproches sont aussi fondés qu'ils sont reproduits avec complaisance.

## § 1. — Censures de S. Grégoire VII.

S. Grégoire VII a été un pape précipité dans ses censures: telle est la première accusation de ses ennemis. Écoutons, entre autres, Fleury, dans ses Discours sur l'histoire ecclésiastique (*Disc. 3, n. 17*): « Grégoire VII porta la rigueur des censures au-delà de ce qu'on avait vu jusqu'alors. » Voilà une accusation de fait, que bien des catholiques laisseraient passer comme bonne et vraie, et que cependant je veux examiner.

Dans les premiers siècles on ne fulminait pas les censures aussi souvent que du temps de S. Grégoire VII. Je passe cette proposition. Mais il y avait dans l'Eglise un esprit de rigueur universelle, dont on faisait un usage continu, et qui, dans la pratique, équivalait aux censures; c'était la rigueur des pénitences canoniques. Remarquez bien deux particularités au sujet de ces pénitences: la première, c'est qu'elles étaient une espèce d'excommunication ou de séparation de l'Eglise, comme le fait observer Suarez. (*de Pœn. qu. 90, disp. 49, sect. 2.*) Voici en effet ce qu'en dit S. Basile, au can. 56: « Celui qui a tué volontairement quelqu'un, et s'en est ensuite repenti, ne doit pas communiquer aux sacrements pendant vingt ans. Pendant quatre ans, il doit prier debout hors la porte de l'église, engageant les fidèles qui entrent à intercéder pour lui, et leur avouant son crime. Après quatre ans, il sera reçu parmi les écoutans; et, pendant cinq ans, il sortira de l'église avec eux. Ensuite, pendant sept ans, il sortira avec ceux qui sont dans la station des soustraits. Ce ne sera que les quatre dernières années qu'il se tiendra avec les fidèles, mais sans participer au sacrifice; après cet intervalle, enfin, il communiquera aux sacrements. » Vous voyez par là que les pénitences canoniques, dans le for extérieur, équivalaient presque à l'excommunication, puisque le pénitent était non-seulement privé de l'eucharistie, mais ne pouvait pendant plusieurs années entrer dans l'église, ni assister à la messe, puisqu'il était enfin traité extérieurement comme un juif, un païen, un hérétique ou un schismatique, quoique, dans le for intérieur, il fût uni au corps de l'Eglise, et participât, comme son membre, au fruit des bonnes

œuvre  
canon  
ques.  
comme  
par l'a  
c. 4):  
à la f  
nids,  
privé  
de to  
parla  
Aussi  
païen  
ques,  
tralié  
De la  
censure  
presque  
les imp  
pêcheur  
comme  
séquenc  
ment le  
pour sa  
bles ava  
étaient t  
Venon  
ait port  
pas port  
même le  
l'Eglise.  
nement  
nous le  
donc la  
blie, ma  
Fleury  
avec u  
lière, a  
particu  
sommés  
éclairé  
prenar  
hésiter  
S. Grégo  
ment, et  
il faudra  
de fauss  
preuve,  
faudrait  
que S. G  
versé da  
saire po  
Mais c  
il était  
Saint-Es  
Vous me  
faits pro  
écrivain  
hier, dor

œuvres des fidèles. La seconde chose qu'il faut faire remarquer sur les pénitences canoniques, c'est qu'on y soumettait non-seulement les apostats et les hérétiques, mais aussi ceux qui avaient commis publiquement quelque crime atroce, comme l'homicide; et s'ils refusaient la pénitence, ils étaient séparés de l'Église par l'anathème. Écoutons Fleury (*Mœurs des chrétiens*, p. 2, c. 17, *Constit. Ap. l. 5, c. 4*): « Ceux qui avaient été vaincus dans la persécution, et qui avaient renoncé à la foi, même par faiblesse ou par la violence des tourmens, étaient excommuniés, s'ils ne faisaient pénitence publique. L'excommunication consiste à les priver, non-seulement des sacremens, mais encore de l'entrée de l'Église et de tout commerce avec les fidèles. On ne mangeait point avec eux, on ne leur parlait point, et on les fuyait comme des gens frappés d'un mal contagieux. Aussi S. Paul ordonne d'éviter les mauvais chrétiens avec plus de soin que les païens mêmes. On traitait ainsi non-seulement les apostats, mais les hérétiques, les schismatiques et tous les pécheurs publics. Voilà comme étaient traités ceux qui ne demandaient point la pénitence. » 7.

De là naissent aussi deux conséquences. La première : anciennement, si les censures n'étaient pas fréquentes, les pénitences canoniques, qui équivalaient presque aux censures, étaient très-fréquentes; je dis très-fréquentes, puisqu'on les imposait non-seulement aux apostats et aux hérétiques, mais aussi aux pécheurs publics; et les seuls apostats et hérétiques étaient en grand nombre, comme on le voit par les ouvrages de S. Cyprien et de S. Irénée. Seconde conséquence : si alors les censures n'étaient pas si fréquentes, c'est qu'ordinairement les coupables se soumettaient volontairement à la pénitence publique, pour satisfaire à l'Église; mais elles auraient été très-fréquentes, si les coupables avaient refusé de subir les peines ecclésiastiques, parce que les contumaces étaient irrémisiblement excommuniés.

Venons maintenant à S. Grégoire. Il n'est donc pas vrai que S. Grégoire VII ait porté les censures plus loin qu'on ne le faisait dans l'antiquité. Il ne les a pas portées plus loin, quant à la théorie, puisque anciennement on voulait que même les pécheurs publics fussent excommuniés, s'ils ne se soumettaient pas à l'Église. Il ne les a pas portées plus loin, quant à la pratique, puisque anciennement on employait une peine équivalente aux censures, et cette peine, comme nous le verrons, ne pouvait plus être employée du temps de S. Grégoire. Voilà donc la première accusation de fait contre S. Grégoire VII, non-seulement affaiblie, mais totalement dissipée et détruite.

Fleury, d'accord avec les ennemis de S. Grégoire, continue : « Ce pape, né avec un grand courage et élevé dans la discipline monastique la plus régulière, avait un zèle ardent de purger l'Église des vices dont il la voyait infectée, particulièrement de la simonie et de l'incontinence du clergé. » Jusqu'ici nous sommes d'accord; mais avancez, et remarquez : « Mais dans un siècle si peu éclairé, il n'avait pas toutes les lumières nécessaires pour régler son zèle; et prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tirait sans hésiter les plus dangereuses conséquences. » Qui vous a dit que le siècle de S. Grégoire était un siècle peu éclairé? Vous l'assurez, mais sans aucun fondement, et seulement parce qu'en ce siècle on ne pensait pas comme vous pensez. Il faudrait donc le prouver. Qui vous a dit que S. Grégoire prenait quelquefois de fausses apparences pour de solides vérités? Vous l'assurez, mais sans aucune preuve, et seulement parce qu'il n'agissait pas comme vous l'auriez voulu. Il faudrait donc aussi prouver cette seconde assertion. Pour moi, je ne doute pas que S. Grégoire, homme très-instruit, comme le montrent ses lettres, et très-versé dans les affaires, comme on le voit par sa vie, n'eût la prudence nécessaire pour gouverner l'Église, et je répète toujours : Prouvez-moi le contraire.

Mais quand même S. Grégoire n'aurait pas eu une grande prudence humaine, il était abondamment pourvu de la prudence surnaturelle, qui est un don du Saint-Esprit, et qui était très-nécessaire dans ces temps si difficiles de l'Église. Vous me demandez comment je le prouve? Voici mes preuves : ce sont des faits prodigieux, mais incontestables, parce qu'on les trouve attestés par un écrivain de sa vie très-exact et digne de foi, Paul Benriciens, chanoine régulier, dont on peut reconnaître l'exactitude en comparant ses récits avec ceux des

autres auteurs, avec les lettres de S. Grégoire même, et avec les synodes tenus en ce temps. (*Bolland. 25 maii. Greg. VII, p. 1, n. 3.*) Ces faits prouvent qu'une lumière supérieure gouvernait et dirigeait la prudence du saint pontife, et que quelques petits hommes de cabinet sont bien présomptueux quand ils attaquent sa réputation après tant de siècles. Mais, indépendamment de ces faits merveilleux, particuliers à S. Grégoire, la nature même de ses divines fonctions, c'est-à-dire du souverain pontificat, ne suppose-t-elle pas une perpétuelle assistance du Saint-Esprit, et par conséquent une prudence vraiment surnaturelle chez le vicaire de celui qui est la sagesse par excellence ?

Écoutez encore Fleury et ses partisans. « Le grand principe de Grégoire VII » était qu'un supérieur est obligé de punir tous les crimes dont il a connaissance, sous peine de s'en rendre complice, et il répète sans cesse dans ses lettres ces paroles du prophète : *Maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée* (*Jér. 48*); c'est-à-dire, qui n'exécute pas les ordres de Dieu pour punir ses ennemis. » Voyez combien il y a dans ce peu de lignes d'équivoques et de faussetés. Vous dites donc qu'il avait établi comme une maxime certaine qu'un supérieur est obligé de punir tous les crimes qui viennent à sa connaissance, sous peine de s'en rendre complice. Vous rapportez la maxime de S. Grégoire, mais tronquée et mutilée. S. Grégoire ne disait pas absolument qu'on dût le faire, mais seulement quand le coupable n'écoutait pas la correction, et ne voulait pas se soumettre à la pénitence. comme vous le verrez ensuite quand je citerai différents passages de ses lettres. Mais cette maxime n'était pas la sienne, c'était la maxime de Jésus-Christ : *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (*Matth. XVIII, 17.*) C'était la maxime de S. Paul : *Si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur.* (*II Thess. III, 14.*) *Hæreticum hominem post unam et secundam correptionem devita.* (*Tit. III, 10.*) C'était la maxime de l'antiquité, comme Fleury l'a lui-même fait remarquer, lorsqu'en parlant de l'excommunication il ajoute : « C'est ainsi qu'on traitait ceux qui refusaient de se soumettre » aux peines ecclésiastiques. » Secondement, il semble, d'après ce que dit Fleury, que S. Grégoire voulait qu'on punit indistinctement tous les péchés; et c'est faux. Il voulait qu'on punît les crimes publics et les plus atroces qui étaient communs de son temps, comme la simonie, l'incontinence des clercs, l'usurpation des biens ecclésiastiques et l'hérésie. Tels étaient les crimes pour lesquels il avertissait, il tonnait, et pour lesquels, si les coupables ne se rendaient pas, il fulminait contre eux la déposition et l'excommunication. Ce n'était pas là enfin non plus une maxime de S. Grégoire, mais de S. Paul et de l'antiquité; de S. Paul, qui défend aux Corinthiens de communiquer avec les chrétiens qui tombaient dans quelque crime atroce (*I Cor. V, 11*) : *Nunc autem scripsi vobis non commisceri : si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.* Maxime de l'antiquité, comme le fait voir Fleury, lorsqu'il parle des anciennes censures : « C'est ainsi qu'on traitait non-seulement les apostats, mais les hérétiques, les schismatiques et les pécheurs publics. » Troisièmement, Fleury fait interpréter par S. Grégoire ce passage de Jérémie : *Maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée*; par ces paroles : *C'est-à-dire, qui n'exécute pas les ordres de Dieu pour punir ses ennemis.* Cette explication fait douter si S. Grégoire entend parler d'une peine corporelle ou spirituelle. et cependant S. Grégoire n'entend ordinairement que la correction spirituelle. En effet, la première fois que je la trouve, c'est dans la lettre aux fidèles de Lombardie pour l'excommunication fulminée contre Godefroi, qui s'était intrus par simonie dans l'archevêché de Milan, du vivant du légitime pasteur. (*S. Grég. VII, l. 1, ep. 15. Lab. ed. ven. t. 12, col. 245.*) Il faut citer le commencement de cette lettre, pour montrer la calomnie artificieuse des ennemis de S. Grégoire : *Scire vos volo, fratres carissimi, quod et multi vestrum scriunt, quæ in eo loco positi sumus ut, velimus, nolimus, omnibus gentibus, maxime christianis, veritatem et justitiam annuntiare compellamur, dicente Domino (Is. LVIII) : Clama, ne cesses; quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo mea scelera eorum; et alibi (Ezech. XXIII) : Si non annuntiaeris iniquo*

iniquo  
XLVII  
verbu  
vous l  
soit l'  
chef d  
crer to  
mis ra  
tion q  
la préc  
tionis  
ni du r  
aux év  
crimes  
homo q  
gitis, q  
S. Grég  
ep. 17)  
dans co  
à tous  
dans ce  
lettre à  
phète, e  
mais il  
ter du c  
répète s  
les letr  
cents let  
maxime  
cesse ? I  
mais s'es  
l'excuse  
Écoute  
» déferé  
» Rome  
» doit d  
» tait da  
» peuple  
» autre  
encore d  
équivoq  
évêques  
aucune e  
nie, l'us  
et pour l  
vication  
que, pou  
pasteurs  
rien son  
savoir e  
de S. Gr  
stitutions  
de l'anti  
te pas é  
toujours  
de sa fa  
toutes le  
Eglise. d  
je veux e

*iniquitatem suam, animam ejus de manu tua requiram. Item Propheta (Jer. XLVIII) : Maledictus, inquit, homo qui prohibet gladium suum à sanguine, id est verbum prædicationis à carnalium increpatione.* Dites-moi la vérité : quand vous lisiez, dans les ennemis de S. Grégoire, ces paroles du prophète : *Maudit soit l'homme qui éloigne son épée du sang*, ne vous semblait-il pas voir un chef d'assassins qui élevait son épée nue, et pressait ses compagnons de massacrer tout ce qui tombait sous leurs mains ? Et pourquoi ? parce que ces ennemis rapportent les paroles du prophète, mais ordinairement citent mal l'explication qu'en donne S. Grégoire, qui, par épée, et par sang, entend la parole de la prédication, et la correction des hommes charnels : *Id est, verbum prædicationis à carnalium increpatione.* Mais il n'y a rien là qui demande du carnage ni du massacre. C'est ainsi que S. Grégoire explique cette phrase dans sa lettre aux évêques de France, quand il leur reproche qu'ils dissimulaient les énormes crimes de leur souverain (S. Greg. l. 2, ep. 5, Lab. t. 12, col. 303). *Maledictus homo qui prohibet gladium suum à sanguine, hoc est, sicut ipsi beue intelligitis, qui verbum prædicationis à carnalium hominum retinet increpatione.* S. Grégoire en dit autant dans sa lettre à Vratislav, duc de Bohême (l. 1, ep. 17), dans sa lettre à l'évêque Burcard (l. 2, ep. 66, Lab. t. 12, col. 347), dans celle à l'archevêque Sigefroi (l. 3, ep. 4, ib. col. 561), dans celle adressée à tous les Chrétiens contre la perfide de Henri (l. 4, ep. 1, ib. col. 378), enfin dans celle qu'il écrit au roi d'Angleterre (l. 7, ep. 23, ib. col. 474). Si dans la lettre à Godefroi (l. 1, ep. 9, ib. col. 241) il inculque la même maxime du prophète, en parlant du roi Henri, il ne parle pas même alors d'épée matérielle, mais il déclare en général qu'aucune faveur personnelle ne l'engagera à s'écarter du droit chemin de la justice. Quatrièmement, Fleury dit que S. Grégoire répète *sans cesse* dans ses lettres ce passage du prophète. J'ai parcouru toutes les lettres de S. Grégoire, et je ne l'ai trouvé répété que huit fois dans trois cents lettres. Supposons qu'il m'en soit échappé, et qu'au lieu de huit fois cette maxime soit répétée douze fois ; peut-on dire pour cela qu'elle soit répétée sans cesse ? Donc ? Donc probablement Fleury n'a pas lu les lettres de S. Grégoire, mais s'est laissé tromper par quelque ennemi de ce pape. C'est ainsi qu'il faut l'excuser, pour ne pas dire qu'il est un imposteur.

Écoutez encore Fleury : « Sur ce fondement, sitôt qu'un évêque lui était » déferé comme coupable de simonie ou de quelque autre crime, il le citait à » Rome ; et s'il manquait d'y comparaitre, pour la première fois il le suspen- » dait de ses fonctions ; pour la seconde il l'excommuniait. Si l'évêque persis- » tait dans sa contumace, le pape le déposait, défendait à son clergé et à son » peuple de lui obéir, sous peine d'excommunication, leur ordonnait d'élire un » autre évêque, et s'ils y manquaient, leur en donnait un lui-même. » Voilà encore de l'inexactitude dans les accusations contre le saint pontife. Il est très-équivoque de dire que S. Grégoire procédait de la manière indiquée contre les évêques pour la simonie ou tout autre délit. Vous ne trouverez dans presque aucune de ses lettres qu'il ait puni des évêques pour autre délit que la simonie, l'usurpation des biens ecclésiastiques et le schisme ; crimes très-énormes, et pour lesquels les anciens conciles ont prononcé la déposition et l'excommunication. Mais à s'en tenir à la proposition de Fleury, on serait porté à croire que, pour les moindres petits délits, S. Grégoire déposait et excommunait les pasteurs de l'Eglise. C'est ce qui me fait dire que les accusations de cet historien sont pleines d'équivoques et d'inexactitudes qui ôtent tout crédit à son savoir et à sa doctrine. Mais pour montrer évidemment la prudente conduite de S. Grégoire dans l'usage des censures, j'établis et je prouve ces trois propositions : la première, qu'il se régla toujours sur les maximes et sur les décrets de l'antiquité ; la seconde, qu'il employa la plus grande circonspection pour ne pas être trompé dans la connaissance des fautes ; troisièmement, qu'il eut toujours pour maxime d'accorder le pardon à quiconque se montrait repentant de sa faute. En conséquence on ne peut attaquer sa conduite sans attaquer toutes les lois de la prudence, et sans condamner les pratiques de l'ancienne Eglise. Je vais démontrer ces trois propositions de fait, par une preuve de fait, je veux dire par les lettres mêmes du pape.

Premièrement donc, S. Grégoire, dans la déposition et les censures des évêques, se régla sur les maximes et les décrets de l'antiquité. Voici ce qu'il écrit aux fidèles de Lombardie, sur l'excommunication du simoniaque Godefroi (l. 1, ep. 15) : *Quam excommunicationem, quod etiam inimici sanctæ Ecclesiæ negare non possunt, sancti patres antiquitus censuere, et per omnes sanctas Ecclesias totius orbis catholici viri confirmant et confirmaverunt.* Le saint pontife le déclare de même dans plusieurs autres lettres à l'occasion de semblables censures. Mais était-ce vraiment là le style de l'antiquité? Oui véritablement. Un évêque, un prêtre, un diacre intrus par simonie était aussitôt déposé, et quand il demeurait avec opiniâtreté dans la dignité qu'il avait usurpée, on le séparait irrémisiblement de l'Eglise. En voici quelques preuves incontestables; elles ne sont pas tirées des Décrétales d'Isidore, mais des actes authentiques des anciennes constitutions ecclésiastiques. Les canons apostoliques, reçus quant à leur force de toute l'Eglise, prononcent clairement la peine de déposition et d'excommunication contre les simoniaques : *Si quis episcopus, vel presbyter, vel diaconus, juste ob manifesta crimina depositus, sibi aliquando creditum ministerium attingere audeat, ab Ecclesia omnino abscindatur.* (Can. 27.) *Si quis episcopus per pecunias hanc sit dignitatem assecutus, vel presbyter, vel diaconus, deponatur, et ipse qui eum ordinavit, et a communione omnino exscindatur, ut Simon magus a Petro* (Can. 28. Lab. t. 1, col. 30.) Le concile de Nicée dit ensuite : *Ut nullus audeat ordinare episcopum, aut sacerdotem, aut diaconum pro quavis re data, sive ante ordinationem sive post, et qui secus fecerit deponatur; et quicumque contraxerit, Synodus eum excommunicat.* (Can. ar. c. 49. Lab. t. 2, col. 315.) Les mêmes peines furent décrétées contre les simoniaques par le concile de Calcédoine (Can. 2, Lab. t. 4, col. 1682) et par le concile de Constantinople, en 549. (Lab. t. 5, col. 47.) Gélase en fait aussi mention dans sa lettre aux évêques de Lucanie (ep. 9, c. 24. Lab. t. 5, col. 320); Taraise en parle dans sa lettre à Adrien, récitée dans le second concile de Nicée, et il y cite quelques statuts des Pères. (Act. 8. Lab. t. 8, col. 1278.) Nicolas 1<sup>er</sup> dit : *Simoniaci simoniace ordinati, vel ordinatores, secundum ecclesiasticos canones a proprio gradu decidunt.* (Dec. de ord. Lab. t. 9, col. 1374.) Je ne veux pas accumuler des autorités inutiles; celles-ci prouvent assez quelles étaient les règles de l'antiquité contre les simoniaques. Ces règles étaient aussi observées contre les prêtres incontinens, comme on le voit par la lettre de Siricius à Inénius (Lab. t. 3, col. 13), et par une autre d'Innocent 1<sup>er</sup> (ep. 3, c. 1), et par le 9<sup>e</sup> canon du concile d'Agde. Enfin on gardait aussi ces règles contre les envahisseurs de biens ecclésiastiques; vous pouvez vous en assurer par ce qu'établissent Nicolas 1<sup>er</sup>, dans sa lettre à Frotaire (Lab. t. 9, 1534), le 3<sup>e</sup> concile de Paris, en 557, can. 1 (Lab. t. 6, col. 492), le 5<sup>e</sup> de Paris, dans plusieurs canons, en 615 (Lab. t. 7, col. 1389), et le concile de Valence, en 524 (can. 3, Lab. t. 5, col. 760).

Il suit de ces vérités que S. Grégoire VII, en décrétant la déposition des simoniaques, des incontinens, des envahisseurs de biens ecclésiastiques, et en les excommuniant quand ils persistaient dans leurs crimes, ne fit que se conformer aux canons de l'antiquité. C'est donc à tort qu'on accuse ce saint pontife d'avoir porté à l'excès la rigueur des censures, contre les sentimens de l'ancienne Eglise. N'est-ce pas évident?

Mais vous pourriez répondre: Si S. Grégoire ne se trompa point dans la théorie, il se trompa dans la pratique, parce qu'il n'y mit pas assez de circonspection, et punit avec trop de précipitation. Eh bien! je vais prouver ma seconde proposition, c'est-à-dire, que S. Grégoire fut très-circonspect dans l'usage des censures. Pour vérifier ce fait, il suffit encore de consulter ses lettres; vous y verrez combien il employait d'examens et de délais avant d'intimer la peine ecclésiastique, au point que quelquefois on pourrait plutôt l'accuser de lenteur que d'empressement. J'en citerai seulement quelques-unes, et je vous délè de me montrer dans les autres un seul fait qui indique cette colère ou ce zèle imprudent que les ennemis de ce saint pontife lui imputent. Il déclare excommunié le simoniaque Godefroi (l. 1, ep. 15), qui avait usurpé l'Eglise de Milan du vivant de son légitime pasteur; mais avec quelle précaution! *Congregato e*

*diversis partibus concilio, multorum sacerdotum et diversorum ordinum consensu*, écrit S. Grégoire. Ce n'est donc pas par caprice, mais après avoir rassemblé de différens lieux un nombreux concile de prêtres, et avec le consentement des différens ordres de personnes ecclésiastiques. Mais savez-vous qui l'avait engagé à cette démarche? l'empereur Henri, qui, après avoir confessé ses énormes crimes de simonie, sollicita le pape d'employer son autorité apostolique pour remédier aux désordres causés par sa faute, en commençant par l'Eglise de Milan : *Et nunc in primis pro Ecclesia Mediolanensi, quæ nostra culpa est in errore, rogamus ut vestra apostolica districtione canonice corrigatur, et exinde ad ceteras corrigendas auctoritatis vestræ sententia progrediatur.* (Ep. Henr. post. ep. 29, l. 1, ep. Greg. VII.) Il faut encore faire remarquer que S. Grégoire reprenait Gêboard, archevêque de Prague, de ce qu'il fulminait les excommunications sans faute canonique et sans examen légal (l. 2, ep. 6) : *Quod quidem tibi maxime periculosum est, quoniam sicut B. Gregorius dicit, qui insontes ligat, sibi ipsi potestatem ligandi atque solvendi corrupit. Unde te admonemus ut anathematis gladium nunquam subito neque temere in aliquem vibrare præsumas, sed culpam uniuscujusque diligenti prius examinatione discutias, et si quid est quod inter te et homines sæpe fati fratris tui emerit, cum eo in priam ut suos ad justitiam compellat fraternæ et amabilius agas.* Mais celui qui savait prescrire aux autres des règles si prudentes, n'aurait-il pas su les observer lui-même? Sur quel fondement le diriez-vous? Ailleurs (l. 2, ep. 18) S. Grégoire menace de l'excommunication Philippe, roi de France. Mais quand? après avoir long-temps supporté et dissimulé ses scélératesses. Mais pourquoi? pour avoir presque surpassé en impiété, non-seulement les princes chrétiens, mais même les païens. Mais comment? en voulant qu'il soit averti de ses crimes par les plus nobles du royaume, et en différant la punition jusqu'à ce qu'il vit si son cœur ne serait pas touché de ses avis paternels. Ailleurs le commandant à l'évêque de Rennes d'excommunier un certain Euzelin (l. 2, ep. 20); mais c'est pour avoir attaqué et maltraité l'archevêque Ridolphe, dépouillé ses gens, tué sous ses yeux un de ses parens; mais il veut qu'on s'assure d'abord parfaitement du fait; mais il tâche d'amener Euzelin à une pénitence volontaire, pour ne pas en venir à l'excommunication. Il menace Hugon de l'excommunication (l. 2, ep. 22); mais c'est pour avoir envahi les biens ecclésiastiques de l'archevêque de Tours; il l'en exempte, s'il veut restituer, lui permet de se disculper par un envoyé en concile en présence de l'archevêque. Il confirme, contre l'évêque de Poitiers, l'interdit de son légat, et éloigne pour un temps ce prélat de l'autel; mais pourquoi (l. 2, ep. 23)? pour avoir méprisé l'interdit du légat, pour avoir bouleversé avec violence un concile, pour avoir désobéi au pape même. Tous ces crimes ne sont-ils pas énormes, ne méritent-ils pas les plus grands châtimens? et cependant S. Grégoire n'en traite-t-il pas les auteurs avec la plus grande circonspection, avant d'en venir à l'anathème? Le saint pontife écrit aux habitans de Plaisance (l. 2, ep. 54) qu'il a déposé Denys, leur évêque, et les délie du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté; mais S. Grégoire l'avait auparavant long-temps attendu à pénitence, mais c'était un pasteur sacrilège, déjà au moins privé de toute dignité; ensuite réconcilié en partie avec l'Eglise, retombé de nouveau dans la désobéissance et l'opiniâtreté: et néanmoins le saint pontife ne le dépose pas sans entendre l'avis d'un concile. S. Grégoire porte contre les cleres concubinaires la peine de déposition (l. 2, ep. 62); mais il leur donne auparavant le temps d'abandonner le péché. Il ordonne aussi la déposition des simoniaques; mais il le fait dans un concile. Y a-t-il quelque chose de précipité dans ce qu'il prescrit à l'évêque Burecart contre les cleres incontinens (l. 2, ep. 66)? *Lubricas et incontinentes aut paterne corrigas, aut incorrigibiles a sacris altaribus arceas.* Pour agir autrement, il faudrait dissimuler, se taire, laisser croître l'ivraie au milieu du grain jusqu'à ce qu'elle l'étouffât entièrement. Mais serait-ce là de la prudence? Nous avons trois lettres de S. Grégoire sur la déposition et l'excommunication d'Herman, évêque de Bamberg (l. 3, ep. 1, 2, 3); mais il faut savoir que c'était un évêque simoniaque, résistant au saint Siège, et qui, sous prétexte de repentir, intrus dans cette Eglise, en avait dilapidé et ruiné tous les biens. Quelle patience n'eût

pas S. Grégoire envers Rainier, évêque d'Orléans ? Combien de temps ne souffrit-il pas sa débouissance (l. 5, ep. 8, 9, 20). Combien de délais ne lui accorda-t-il pas pour se disculper des grands crimes dont on l'accusait, savoir : de s'être emparé de cette Eglise sans avoir l'âge requis, et sans le suffrage de ceux auxquels appartenait l'élection ; d'avoir mis en vente les promotions du clergé, les archidiaconats, les abbayes ; d'avoir célébré publiquement, malgré la suspension apostolique, et d'avoir coopéré à ce qu'on emprisonnât un clerc mandé par des lettres du pape même ! Et cependant S. Grégoire le tolère, diffère la punition, lui assigne le temps et le lieu pour se disculper. Cette conduite n'offre-t-elle pas plus de lenteur que de précipitation ? Pourquoi m'étendrai-je davantage sur une défense que les monumens cités rendent inexpugnable ? Lisez les lettres du pape, et remarquez sa douceur et sa patience envers les clercs de Luc, révoltés contre leur évêque (l. 7, ep. 2), envers le comte Arnouf, qui avait dépouillé et traité avec violence l'évêque de Liège (l. 7, ep. 13), envers Hubert, évêque de Térouane, publiquement convaincu d'hérésie, et intrus par simonie dans l'Eglise (l. 7, ep. 16). Remarquez encore qu'il ordonne qu'on remette sur son siège l'évêque de Carnut, déposé contre les règles canoniques, et faussement accusé de simonie. Remarquez enfin sa circonspection envers les soldats de Térouane (l. 9, ep. 30), qui avaient brisé les portes de l'Eglise, volé les vases sacrés, les ornemens et les croix, et, par une barbarie inouïe, coupé la langue à l'évêque qui pria au pied de l'autel. Et cependant S. Grégoire, avant de fulminer l'excommunication contre eux, les avertit, les reprend, leur offre la pénitence. Je n'abuserai pas plus long-temps de la patience de mes lecteurs. Mais, dites-moi, êtes-vous maintenant convaincu de la grande circonspection de S. Grégoire dans l'usage des censures ? Dans les six premiers siècles, aurait-on mis tant de lenteur, lorsqu'on avait pour maxime inviolable de séparer les loups des brebis, et l'ivraie du grain, toutes les fois que le loup et l'ivraie étaient connus pour tels par l'Eglise ? Mais dans les anciens siècles on ne trouve pas tant de dépositions, tant d'excommunications, tant de menaces ? Il fallait ajouter qu'on ne trouve pas non plus tant de crimes. Est-ce une faute pour S. Grégoire d'avoir gouverné l'Eglise dans un temps où les désordres étaient multipliés sans mesure, où les vices étaient montés jusqu'au bord des digues, où il fallait nécessairement les laisser déborder et tout inonder, si on ne leur opposait pas toute la résistance ecclésiastique ? On est touché de compassion et saisi d'horreur en lisant ce que S. Grégoire écrivait à Hugon, abbé de Cluni, sur les calamités de l'Eglise de son temps (l. 2, ep. 49) : *Circumvallat enim me dolor inmanis, et tristitia universalis, quia orientalis Ecclesia instinctu diabolico a catholica fide defecit, et per sua membra ipse antiquus hostis christianos passim occidit, ut quos caput spiritualiter, ejus membra carnaliter puniant, ne quando divina gratia respiciant. Iterum cum mentis intuitu partes Occidentis sive Meridiei, aut Septentrionis video, vix legales episcopos introitu et vita qui christianum populum Christi amore et non seculari ambitione regant, invenio; et inter omnes seculares principes qui proponunt Dei honorem suo, et justitiam lucro, non cognosco. Eos autem inter quos habito, Romanos videlicet, Longobardos et Normannos, sicut saepe illis dico, Judaeis et Paganis quodam modo peiores esse redarguo.* Dans cet état de choses, au milieu de cette conjuration générale des princes, des pasteurs et du peuple contre l'Eglise, S. Grégoire n'avait-il pas raison de s'appliquer à lui-même cet avis de Dieu à Ezéchiel (33, 7) : « Fils de l'homme, je t'ai placé comme gardien de la maison d'Israël ; tu annonceras donc au peuple de ma part tout ce que tu entendras de ma bouche. Si je dis à l'impie : Impie, tu mourras ; et que tu ne l'avertisses pas pour qu'il se garde de la mort, l'impie mourra dans son péché, mais je te demanderai compte de son sang. » Un saint pape pouvait-il connaître les devoirs de sa charge, voir de si grands torrens de vices, et se taire ?

Mais S. Grégoire savait tout cela, et il savait encore combien Dieu désire la conversion du pécheur. Il avait aussi lu dans Ezéchiel : *Dites-leur : Sur ma foi, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort de l'impie, mais que l'impie retourne sur ses pas et qu'il vive.* Ainsi, après avoir employé tant de circonspection avant de fulminer les censures, il employait et voulait que

teas et  
à péni  
disculp  
avoir i  
terdit  
ep. 16  
excom  
gorit.  
camp  
opiniât  
ep. 12)  
battu  
ne mér  
pontif  
tence,  
une pa  
le sain  
voyons  
demau  
Quicu  
desider  
26). Il  
servir  
lui de  
posé à  
portée  
mais il  
vrai, le  
sonné  
donne  
les hab  
que Gu  
se renc  
pontif  
tes ! Av  
testetu  
milhat  
cordin  
quasi  
colère,  
avait t  
Bourg  
de les  
pro pi  
sie tu  
et ad  
ficia p  
lait pa  
ne l'a  
reile?  
soudr  
toral  
leur f  
ses ad  
est pe  
Dei a  
vos a  
ino v  
quam

tous employaient la plus grande douceur à accueillir les pécheurs revenus à pénitence. Et me voici au troisième article que je dois démontrer, pour disculper entièrement la prudence zélée de saint Grégoire. En effet, après avoir reproché à Girald, évêque d'Ostie, d'avoir déposé, excommunié et interdit quelques pasteurs sans leur notifier leur délit, il lui écrit (l. 1, ep. 16), qu'il avait absous l'évêque d'Osime d'avoir communiqué avec un excommunié, et il lui commande d'en faire autant envers l'évêque de Bigorin, s'il ne le trouve pas coupable d'autre faute; preuve que le saint pontife compatissait beaucoup aux transgressions commises sans méchanceté et sans opiniâtreté. Les Carthaginois avaient accusé leur évêque auprès des Sarrasins (l. 1, ep. 12), et l'avaient calomnié de manière que ces barbares l'avaient depouillé et battu de verges comme un malfaiteur. Cette cruauté des Carthaginois chrétiens ne méritait-elle pas toutes les censures ecclésiastiques? Et cependant le saint pontife leur ouvre le sein de la miséricorde paternelle pour les recevoir à pénitence, et dans un si grand éloignement, il ne veut risquer aucune punition sans une parfaite connaissance de la cause. Nous avons déjà fait remarquer comment le saint avait excommunié Godefroy, intrus avec simonie dans l'Église de Milan; voyons ensuite quelle clémence il voulait qu'on eût pour ceux de son parti qui demandaient à revenir au sein de l'Église. Voici ce qu'il en écrit à Erlembald : *Quicumque vester horum errores sui penitentes ad vos venire remedi gratia desideraverint, benigne se suscipi atque misericorditer tractari noverint* (l. 1, ep. 26). Il établit, il est vrai (l. 1, ep. 34) qu'un homicide, selon les canons, ne peut plus servir au saint autel; mais, en même temps, il écrit à son évêque d'user envers lui de miséricorde et de le nourrir avec les revenus de l'Église, s'il le trouve disposé à faire pénitence. Il confirme, il est vrai (l. 1, ep. 60), l'excommunication portée par son légat contre Manion, intrus par simonie dans l'évêché d'Osca; mais il le révoque si l'intrus renonce à son invasion sacrilège. Il menace, il est vrai, les habitans de Raguse d'excommunication (l. 1, ep. 65) pour avoir empoisonné leur évêque légitime, et en avoir mis un autre à sa place; mais il leur donne auparavant le temps de faire pénitence et de se disculper. Il excommunique les habitans de Beauvais pour avoir maltraité Guillaume leur évêque; mais, dès que Guillaume écrit au pape pour obtenir le pardon de son troupeau, le pape se rend à ses instances et absout son peuple (l. 1, ep. 74). Quel bel éloge le saint pontife donne à l'évêque Guarnierius, pour avoir montré du repentir de ses fautes! Avec quelle satisfaction il accepte sa pénitence (l. 1, ep. 77)! *Cum propheta testetur quod Omnipotens Deus, quem imitari debemus, cor contritum et humilitatum non spernat, nos quidem, qui peccatores sumus, etsi contritionem cordium in aliis non satis plene respicimus, cognitam tamen dissimulare et quasi pro nihilo computare non debemus*. Sont-ce là les sentimens d'un homme colère, plutôt que ceux d'un pasteur compatissant qui n'aurait jamais puni, s'il avait toujours trouvé le repentir nécessaire? Il commande à Hugon, évêque en Bourgogne (l. 2, ep. 43), d'accepter de ses sujets ce qu'ils voudront rendre, et de les absoudre; et remarquez-en bien la raison : *Melius enim nobis placet ut pro pietate interdum reprehendaris, quam pro nimia severitate in odium Ecclesie tue venias. Debes quidem filios tuos, quia rudes sunt et indocti, conspiciere, et ad meliora paulatim provocare, quia nemo repente fit summus, et alta aedificia paulatim aedificantur*. Celui qui avait des sentimens si prudents, qui voulait pardonner même sans la satisfaction entière, s'il a quelquefois pris la verge, ne l'a-t-il pas fait par une extrême nécessité, et non par une inclination naturelle? Dans une autre lettre (l. 3, ep. 11), il commande à l'évêque Arnould d'absoudre le comte Roger de l'excommunication, et de remettre sur son siège pastoral l'évêque Baudouin, parce qu'il les avait trouvés tous deux repentans de leur faute. Avec quelle douceur il écrit à Guibert, archevêque de Ravenne, et à ses adhérens, et leur offre à tous le pardon (l. 5, ep. 13)! *Quoniam humanum est peccare, Deique peccantibus conversis veniam tribuere, ipsa quoque ejusdem Dei et Domini sanguine fundata est Ecclesia, ad gremium suum reducere vos adhuc ut mater expectat, nequaquam in vestra grassari desiderat nece, imo vestre cupit salutem occurrere..... Scitis enim quod apud nos nullius unquam odium aut pecces, seu turpis jactantia locum obtinere poterit, quo contra*

*vos in aliquo injustitiam exercere posse, imo rigorem justitiae (prout possimus) temperantes indulgere vobis, quantum sine delicto animarum vestrarum et vestro periculo poterimus, parati sumus. Desideramus enim potius, Deo teste, vestre salutis et populi vobis crediti consulere, quam nostro seculari commodo in aliquo providere.* Pourra-t-on appeler fanatique ou parjure un saint pape qui jure (*Deo teste*) qu'il veut plutôt le salut de ses ennemis que son avantage temporel ? Le saint pontife eut connaissance que Robert, comte de Flandre, avait été excommunié contre les règles canoniques par l'évêque Hugon, et il commanda à un autre Hugon (*l. 6, ep. 7*) de l'absoudre, s'il trouvait qu'on n'eût pas employé les formes canoniques, et même de le réconcilier sans délai à l'Eglise, s'il le trouvait légitimement excommunié, mais disposé à faire pénitence ; et pourquoi ? *Quia ipse summus Pastor ovem perditam propriis humeris voluit ad gregem reportare.* Combien de délais n'accorda-t-il pas, quelque inutilement, à Manassés, archevêque de Reims ! Et même après la sentence de déposition confirmée dans le concile de Lyon, il lui offre le temps et la facilité de se disculper des accusations de ses adversaires (*l. 7, ep. 20*). Avec quelle clémence il commanda à l'évêque de Bénévent de renvoyer sans aucun châtement un hérétique, s'il peut découvrir qu'il soit revenu de bonne foi au sein de l'Eglise catholique (*l. 7, ep. 28*) ! Mettons fin à ces documens ; en voilà bien assez pour montrer la douceur de S. Grégoire envers les pénitens. N'oublions pas l'ordre qu'il donna à l'évêque de Batavie de réconcilier à l'Eglise tous ceux qui voulaient y revenir en abandonnant le parti de Henri (*l. 9, ep. 10*). D'après cette démonstration de fait, tout homme qui ne tient pas à un parti n'est-il pas forcé de dire que S. Grégoire ne fut ni fanatique ni imprudent ? Si un pape de l'ancienne Eglise eût vécu du temps de S. Grégoire, aurait-il employé plus de douceur et de circonspection dans l'usage des censures ?

Je suis frappé, en lisant la vie de S. Jean Chrysostôme, d'un savant, d'un saint, d'un ancien patriarche de Constantinople, de voir qu'il tint à peu près la même conduite que S. Grégoire VII ; car au commencement de son épiscopat (*Pal. vit. Chrys.*) il prononça deux discours contre les clercs et contre les vierges qui, sous prétexte de nécessité et de charité, habitaient dans la même maison : ces discours soulevèrent contre lui une partie du clergé. Les prudens du siècle disaient : « N'était-il pas mieux de dissimuler ces désordres que d'occasionner des scandales et des troubles, en voulant les supprimer avec un zèle outré ? » Mais les savans, les saints, les anciens évêques, ne pensaient pas ainsi, parce qu'ils avaient présentes à l'esprit les paroles d'Ezéchiel (*c. 3, v. 18*) et la grande maxime de S. Grégoire. Voici encore ce que S. Chrysostôme fit envers six évêques d'Asie : ils furent accusés devant lui, dans un synode de soixante évêques, d'avoir acheté par voie de régate la dignité pastorale d'Antonin, mort évêque d'Éphèse. (*Pal. vit. Chrys. Conc. Mansi, t. 3, col. 995.*) On examina le fait, on entendit les témoins, on reçut l'aveu des coupables, et quand on eut découvert la vérité, les évêques simoniaques furent déposés et privés du sacerdoce. Il est clair que cette conduite, semblable à celle de S. Grégoire VII, augmenta la haine des mécontents contre Jean ; mais Jean, savant, saint, ancien évêque de l'Eglise, continuait, malgré toutes les contradictions, l'exercice de sa vigilance pastorale. Le saint va plus loin. Il s'élève fortement en particulier et en public contre l'impératrice Eudoxie, qui avait suborné Epiphane contre lui ; il est injustement déposé du siège épiscopal par les intrigues de Théophile d'Alexandrie ; il y est ensuite rappelé par l'empereur. Et que fait Jean ? Le zèle de Jean ne se refroidit pas à cause des disgrâces qu'il a éprouvées. Il trouve injurieuse à la religion une statue d'Eudoxie dressée près l'église de Sainte-Sophie ; il s'élève de nouveau contre l'impératrice, et l'appelle, dit-on, une autre Hérوديade. On essaie encore de le déposer une seconde fois ; on excite des partis, des dissensions, des rixes, des violences ; on met le feu à une église ; le patriarche est exilé. Et que fait Jean ? Jean considère avec douleur tous ces désordres, arrivés contre son intention : mais il veut maintenir les droits de la dignité, de la liberté, de la justice ecclésiastique ; de son exil il sollicite le pape Innocent de soumettre aux censures ses persécuteurs. Et pourquoi ? parce qu'en dissimulant, on courrait grand risque d'ouvrir la route à toute sorte d'inégalités et de

violatic  
mini m  
dum r  
Ecclesi  
in alie  
volueri  
brevi tr  
omnibu  
omnem  
inique  
robur,  
pæne  
S. Jean  
le siècle  
meté er  
aussi la  
étalt u  
ment u  
voudra  
voudra  
mots :  
favorab  
agit od  
20.) Que  
les pénit  
mais di  
il a tou  
prophè  
dans la  
mais au  
de Liég  
» minis  
» bines,  
» aujou  
» conda  
» peine  
vêque d  
» beauc  
» nous  
» ble q  
» guerr  
» crain  
» le dan  
» paral  
» meus  
» rien d  
» :aine  
» Car le  
» du lo  
» de la  
» que l  
» et ne  
» péché  
» tâchi  
» mém  
Oh ! e  
dissimu  
core ex  
teurs on

violation des saints canons. Remarquez bien ses paroles (Lab. t. 3, col. 59) : *Domini mei maxime venerandi et pi, cum hæc ita se habere didiceritis, studium vestrum et magnam diligentiam adhibete quo retardatur hæc quæ in Ecclesiam irrupit iniquitas; quippe si mos hic invaluerit, et si fas erit culque in alienam parochiam irrumperet, idque ex tantis intervallis, et ejicere quos voluerit, et auctoritate propria quæque pro libidine sua facere : scitote quod brevi transibunt omnia, et totus orbis premetur, bello non indicto, omnibus ab omnibus ejectis, et omnes ejicientibus. Quapropter ne tanta confusio hanc omnem quæ sub cælo est nationem invalat, rogo ut scribatis quod hæc tam inique facta et absentibus nobis, et non declinantibus judicium, non habeat robur, sicut et ex sua natura nullum habent; illi autem qui inique egerunt penne ecclesiasticarum legum subjaceant.* Maintenant, je dis : Placez un S. Jean Chrysostôme avec ces maximes, avec ce zèle, avec cette conduite, dans le siècle de S. Grégoire VII, et dites-moi si Jean n'aurait pas agi avec plus de fermeté encore que S. Grégoire. Je vois bien que pour vous défendre vous blâmeriez aussi la conduite de S. Chrysostôme. Mais le malheur est que S. Chrysostôme était un évêque savant et saint de l'ancienne Eglise, et que vous êtes probablement un petit disciple de quelque nouvelle Eglise. Mais ce n'est pas tout : on voudrait exiger de S. Grégoire VII plus qu'on ne dit ouvertement. En effet, que voudraient les ennemis de l'Eglise? Vous voulez le savoir? Le voici en deux mots : Le silence et la dissimulation; parce qu'ils sentent que les ténèbres sont favorables à leurs embûches et à leurs machinations : *Omnis enim qui male agit odit lucem, et non venit ad lucem ut non arguantur opera ejus.* (Joan. III, 20.) Quoiqu'il fût très-circonspect envers les transgresseurs, et très-doux envers les pénitens, comme nous l'avons vu, cependant il ne s'est jamais vu, il n'a jamais dissimulé les désordres de son temps, et quand il n'a pas employé la verge, il a toujours cru devoir élever sa voix pastorale. Il avait appris ce devoir des prophètes, il le voyait dans la nature même de son devoir pastoral, il le lisait dans la pratique de l'ancienne Eglise; il l'exigeait non-seulement de lui-même, mais aussi des évêques ses confrères. Remarquez ce qu'il écrit à Dietvin, évêque de Liège (l. 2, ep. 61) : « Nous vous commandons d'avertir et de forcer tous les » ministres sacrés de vivre chastement, d'abandonner absolument les concu- » bines, et de détruire, selon la tradition des Pères, ce crime qui a pris racine » aujourd'hui à cause du silence des pasteurs, afin que vous ne soyez point » condamné avec les méchants pour vous être tû, et que vous n'encouriez pas la » peine de la mort éternelle. » Il parle encore plus fortement à Sigefroi, archevêque de Mayence (l. 3, ep. 4) : « Dans vos lettres, mon frère, vous apportez » beaucoup d'excuses qui ont quelque valeur au jugement des hommes, mais qui » nous paraissent faibles pour vous disculper au jugement de Dieu. Car il sem- » ble qu'il y ait des excuses légitimes dans le bouleversement du royaume, les » guerres, les séditions, les irruptions des ennemis, la perte de vos biens, la » crainte de la mort, dont le prince, dites-vous, menace nos frères, enfin, dans » le danger d'un affreux carnage si les ennemis épars se réunissent. Tout cela » paraîtrait suffisant pour excuser. Mais si nous considérons combien les juge- » mens de Dieu sont différens de ceux des hommes, nous ne trouvons presque » rien qui puisse nous excuser au tribunal de Dieu dans la perte des biens, la » haine des méchants, la colère des grands, ni même dans la perte de la vie. » Car le mercenaire diffère du pasteur, en ce que le mercenaire, aux approches » du loup, craint, non pour ses brebis, mais pour lui-même, s'embarrasse peu » de la dispersion et du massacre du troupeau, l'abandonne et s'enfuit; tandis » que le pasteur, qui aime ses brebis, ne les abandonne pas à cause du danger, » et ne balance même pas à mourir pour elles... Car si nous voyons nos frères » pécher, et que nous nous taisions; si nous les voyons errer, et que nous ne » tâchions pas de les ramener par nos avis, ne péchons-nous pas aussi nous- » mêmes, et ne méritons-nous pas d'être jugés coupables? »

Oh! oui, je le répète, S. Grégoire était inexorable, et n'a jamais cru que la dissimulation et le silence missent sa conscience en sûreté. Mais il se réglait encore en cela sur les maximes invariables de l'antiquité; car si les anciens pasteurs ont quelquefois suspendu la verge par prudence, ils n'ont jamais fermé la

bouche, et ils ont toujours fait entendre leur voix publiquement et avec autorité pour détester et condamner les crimes du peuple et des princes, surtout quand il s'agissait d'erreurs dogmatiques, ou d'abus qui tendaient à renverser la foi et les bonnes mœurs. Je vais citer quelques passages de l'antiquité qui montrent non-seulement la pratique, mais aussi les raisons très-fondées de cette conduite. Voici ce qu'écrivait Innocent I<sup>er</sup> au concile de Carthage, sur les personnes de Pélage, de Célestius, et de leurs adhérens. (*Lab. t. 3, col. 46, In. ep. 24*) : « Ceux qui nient la grâce de Dieu ne l'ôtent pas aux autres, mais se l'ôtent à eux-mêmes. Il faut les éloigner de l'Eglise, de crainte que cette erreur ne s'étende et ne devienne incurable ; car si on les laisse long-temps impunis, nécessairement ils en entraîneront beaucoup d'autres dans leur système perfide ; ils tromperont les innocens, ou plutôt les imprudens qui ne suivent pas la foi catholique. Qu'on sépare donc du corps la mauvaise paille, qu'on écarte le souffle empoisonné ou mal pestilentiel, pour mieux conserver ce qui est intact ; et pour que le troupeau sain soit délivré de la contagion de ces brebis pestiférées. » Il en dit aussi au concile de Milève, et y ajoute une forte raison : *Addo et amplius : plerumque didiscit errare, cui nemo consentit... Prospiciendum est ergo, ne permittendo lupos, mercenarii magis vileamur esse quam pastores.* Il faut lire aussi la vingtième lettre du même Innocent à l'évêque Laurent, qui permettait dans son diocèse quelques conventicules des disciples de Photin, et que le souverain pontife blâme de sa dissimulation. Le pape S. Félix montre les mêmes sentimens, quand il parle de la nécessité de séparer les impies de la société des fidèles. (*Félix, p. 3, ep. 11, Lab. t. 3, col. 180.*) Il dit à ce sujet : *Nisi a fidelibus perfidi sint remoti, rerum discretione sublato, laborabunt suspicionibus innocentes, ut ad vitia facilis est hominibus prolapsus. A probatorum consortio contagia repellenda sunt perditorum, quoniam mores bonos colloquia, sicut scriptum est, perversa corrumpunt.* On faisait aussi à S. Félix les mêmes objections que les prudens du siècle ont faites ensuite à S. Grégoire VII et aux autres papes ; on voulait qu'il rendit absolument Acace à la communion de l'Eglise ; autrement on lui disait que, par son obstination, il mettrait toute l'Eglise en danger (*Lab. t. 5, col. 196*). Mais comment ? répondait le pape Félix : *Si fides communioque catholica custoditur, in periculum religio venit, vel periclitatur religio ? Et si, quod absit, fides communioque catholica violatur, in periculum religio non adducitur, vel salva religio est ? Absit ut hoc quisquam catholicus et apostolicus fidei filius dicat.* Et cependant, lui répondaient les politiques, par cette obstination, vous diminuez la dignité du Siège apostolique. Mais comment ? répondait le pape Félix : *Si fides communioque catholica servetur, dignitas Sedis apostolicæ minuitur ? Si illa violatur, Sedis apostolicæ dignitas manet ? Absit ut hoc christianus catholicusque deprobat. Si fides catholica et communio læditur, respublica juvatur ? Et si illa salva sit, respublica læditur ? Absit ut hoc christianus catholicusque profiteatur. Si fides catholica et communio servetur, imperator læditur ? Et illis violatis, imperator non læditur ? Absit ut hoc christianus et catholicus imperator dicat, vel aliquis catholicus christianus dicat, vel aliquis catholicus christianus dicat bene fieri : hoc est læti fidem et communionem catholicam delere, ne imperator lædatur, quia si servetur fides catholica atque communio, imperator læditur. Nos imperatorem tantum amamus ut velimus eum facere quod pro salute ipsius sit, quod pro anima, pro conscientia ipsius est.* Quels beaux sentimens contre le silence pastoral et contre la fausse paix de l'Eglise on trouve épars dans la lettre du pape Gélase à l'empereur Anastase ! Le nom d'Acace était condamné par le Siège apostolique. Ses fauteurs voulaient, sous prétexte de paix, assoupir la censure ecclésiastique. L'empereur, mal avisé, était tombé dans cette erreur ; mais écoutez ce que lui écrit à ce sujet le pape Gélase (*ep. 8, Lab. t. 5, col. 309*) : *Una est christiana fides, que est catholica. Catholica autem revociter illa est que ab omnium perfidorum, atque ab eorum successoribus et consortibus sincera, pura, immaculata communione divisa est, alioquin non erit divinitus mandata discretio, sed miseranda confusio... Precor te, cujusmodi debeat esse pax ipsa, non utcumque, sed veraciter christiana, mente libremus. Quomodo enim potest esse pax vera, cui churitas intemerata defuerit ? Chari-*

tas autem  
(1. Tim.  
modo, qu  
conscien  
ficta, si n  
necesse t  
pacis obt  
talem ve  
stratur.  
sure d'Ac  
Anastase  
parce qu  
commun  
pape Sym  
amni pot  
loco susce  
nis potes  
in nobis,  
ejus uti p  
les méme  
fussent p  
plices ; e  
poison de  
en écrit à  
perator,  
tagia nef  
ipsa quoq  
perclusar  
in compli  
consensu  
cium ma  
sufficiat  
son décret  
naient po  
dissimula  
venu diu  
tia, nostr  
moverunt  
dissimula  
le Grand  
formation  
au synode  
parce que  
non recip  
differet e  
tione ser  
Et en eff  
rius dans  
tis, non ut  
confovit,  
deux volo  
Car, dit le  
pere, et ne  
D'ailleur  
confirmés  
flance et l  
ques des C  
erreurs d'  
578) : M

*tas autem qualiter esse debent nobis evidenter Apostolus prædicat, qui ait (1. Tim. 1) : Caritas est corde puro, et conscientia bona, fide non ficta. Quomodo, queso te, de corde erit puri, si contagio inficiatur externi? Quomodo de conscientia boni, si pravis fuerit malisque commixta? Quemadmodum fide non ficta, si maneat sociata cum perfidis? Quæ cum a nobis sepe jam dicta sint, necesse est tamen incessabiliter iterari, et tandem non taceri quinidam nomen pucis obtenditur; ut nostrum non sit, ut invidiose juctatur, facere pacem, seil talem velle doceamus, quæ... et soli pax esse, et præterquam nulla esse monstratur. Enfin toutes les lettres de Gélase ne traitent que de la justice de la censure d'Acace, et de la nécessité de le condamner avec ses fauteurs. L'empereur Anastase s'était fortement plaint et était fort irrité contre le pape Symmaque, parce que le pape l'avait frappé d'excommunication uniquement attendu qu'il communiquait avec Acace. Mais écoutez avec quelle force lui répondit le saint pape Symmaque (ep. 6. Lab. t. 5, col. 428) : Fortassis dicturus es scriptum esse omni potestati nos subditos esse debere. Nos quidem potestates humanas suo loco suscipimus, donec contra Deum suas erigunt voluntates. Cæterum si omnis potestas a Deo est, magis ergo quæ rebus est præstituta divinis. Defer Deo in nobis, et nos deferemus Deo in te. Cæterum si tu Deo non deferas, non potes ejus uti privilegio, cujus jura contemnis. Son successeur Hormisdas, suivant les mêmes maximes, voulut constamment que la mémoire et le parti d'Acace fussent publiquement détestés, et qu'on exclût de la communion tous ses complices; et il ajoutait que, si l'on avait agi de la sorte dès le commencement, le poison de son hérésie ne se serait pas tant répandu dans l'Église. Voici ce qu'il en écrivit à Anastase (Hor. ep. 11, Lab. t. 5, col. 587) : Utinam, invidiosissime imperator, inter ipsa apostolicæ districtiōis initia orientales Ecclesie Acacii contagia nefanda vitassent; non per multos error ille noxiæ venenæ diffunderet; ipsa quoque erecta tunc fortassis alexandrinæ Ecclesie colla cecidissent, dum perclusam perfidiam suam in damnatione imitatoris agnoscerent, et displicere in complicitibus se viderent. Sed dum male nutriti fovent errores, et pravorum consensus inutilis æquitate corrigendi dissimulatur, per impunitatem sequacium mala dogmata multiplicavit auctorum... Cogitandum est si ei apud Deum sufficiat errata culpasse, cui dedit posse corrigere. Vigile parle de même, dans son décret sur les trois chapitres; il montre la fraude des Nestoriens, qui se donnaient pour disciples de Théodore de Mopsueste, et, en procurant que l'Église dissimulât, répandaient au loin leurs erreurs. (Lab. t. 6, col. 308). Quorum venenæ diuturnis temporibus occulte serpentia, nunc aperta professione manantia, nostros et christianissimi principis omniumque orthodoxorum animos permoverunt attendentium non esse ulterius differenda remedia, ubi patientiam dissimulatione nutrita tam magni mali videtur crevisse perniciæ. S. Grégoire le Grand écrivait aussi à Eusèbe, archevêque de Thessalonique, de faire des informations sur deux de ses sujets, et s'il les trouvait rebelles avec opiniâtreté au synode de Calcédoine, de les séparer de l'Église; et pourquoi? Premièrement, parce que providi sollicitudo pastoris est, ut ovem languidam, quæ curationem non recipit, ne aitas languoris sui labe contaminet, a sanarum consortiū non differet ejicere; sciens cæterarum sanitatem se uliter non posse nisi hujus ejectione servare. Secondement, parce que, qui non corrigi ressecanda, committit. Et en effet, quel fut le motif attribué à la prétendue condamnation d'Honorius dans le sixième concile œcuménique, sinon que *flanmam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit, in impositum silence sur la question qui s'élevait s'il y avait une ou deux volontés en Jésus-Christ? (Leon. pap. 2, ep. 2, 5. Lab. t. 7, col. 1456, 1462.) Car, dit le cinquième concile général, alienum est cum recta fide impia suscipere, et non a malis rectu discernere.**

D'ailleurs, quand le premier siège rompt le silence, les vrais catholiques sont confirmés dans la foi, et les autres pasteurs sont encouragés à parler avec confiance et liberté, tandis qu'autrement la timidité les ferait taire. Ainsi les évêques des Gaules écrivaient au pape S. Léon, que sa lettre à Flavian contre les erreurs d'Eutychès les avait remplis d'assurance et de liberté (Lab. t. 4, col. 578) : *Multi itaque in ea gaudentes pariter et exultantes recognoverunt facti*

*suae sensum, et ita se semper ex traditione paterna tenuisse, ut apostolatus exposuit, jure lætantur. Nonnulli sollicitore facti, beatitudinis vestrae admonitione percepta, modis omnibus se gratulantur instructos, datamque sibi occasionem gaudent, qua libere ac fiduciale suffragan te etiam apostolicæ Sedis auctoritate, eloquantur, et asserat unusquisque quod credit.* Au contraire, S. Bernard, en la personne de l'archevêque de Reims (ep. 191), écrivait au pape Innocent, sur la perfidie de l'hérétique Abailard, qu'il était devenu très-hardi, parce que son livre avait trouvé entrée à Rome : *Jamjam exten dit palmites suos usque ad mare, et usque ad Romam propagines ejus. Hæc gloriatio hominis illius, quod liber suus in curia romana habet ubi caput suum reclinet. Hinc confirmatus et confortatus est furor ejus.* Ensuite il pressait le pape de le condamner : *Quia ergo homo ille multitudinem trahit post se, et populum qui sibi credat habet, necesse est ut huic contagii celeri remedio occurratis. Sero enim medicina paratur, cum mala per longas invaluerit moras.*

Je n'en dirai pas davantage pour prouver une vérité démontrée par la nature même du devoir pastoral. C'est ce que S. Paul ordonnait expressément à Tite, non-seulement contre les séducteurs, mais aussi contre les désobéissans (Tit., I, 10) : *Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui et seductores, maxime qui de circumcisione sunt, quos oportet redargui, qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia... Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide.* Si vous voulez d'autres autorités à ce sujet, lisez les Livres de S. Hilaire contre Constance et contre Auxence, l'Apologie de S. Athanase, la Lettre de S. Augustin à Janvier, les Actes de S. Maxime, et le Concile de Latran sur le Type de Constant, qui commandait, pour avoir la paix, que les Catholiques et les Monothélites n'eussent aucune contestation entre eux (*Mansi, t. 10, col. 1031.*) Je sais qu'on apporte, pour prouver le contraire, un petit nombre de faits et d'autorités ; mais aucun de ces faits ni de ces autorités n'approuve le silence pastoral en matière de foi, sinon tout au plus pour un temps très-court, et avec beaucoup de précautions ; et S. Grégoire le Grand, s'il dissimula quelques instans la question des trois chapitres, ne le fit qu'envers les personnes simples, comme était la reine Théodelinde (*l. 4, ep. 4 et 38*), et il eut soin en même temps qu'elle fût éclairée, pour qu'elle ne se laissât pas séduire par les méchans (*l. 4, ep. 2*).

C'est très-bien, direz-vous ; mais du temps de S. Grégoire VII, il ne s'agissait pas de foi. Je répons : Il est vrai que les évêques et les prêtres qu'il a déposés ou excommuniés n'attaquaient pas ouvertement les articles de foi, mais en pratique ils combattaient la foi par les mauvaises mœurs, par des abus liés avec le dogme, ou qui tendaient à ruiner généralement la foi, et cela suffisait pour que S. Grégoire, d'après les maximes des docteurs et de l'antiquité, ne dût et ne pût dissimuler et se taire. Il s'agissait d'une simonie presque générale, qui faisait qu'il y avait très-peu d'évêques ordonnés canoniquement. Or la simonie a été regardée anciennement comme la racine des hérésies, née de l'hérétique Simon le magicien, comme fondée sur une hérésie, c'est-à-dire sur la prétention de pouvoir trafiquer à prix d'argent de la grâce du Saint-Esprit. Ecoutez comme en parle l'évêque Sophronius, dans sa lettre à Sergius, recueillie dans l'acte 2 du 3<sup>e</sup> concile de Constantinople. (*Lab. t. 7, col. 922.*) *Anathema... sit primum quidem Simon magus, qui primus pessimis hæresibus pessimus principiauit.* Et sans cela, permettez la simonie dans le christianisme, et dites-moi ce que deviendra bientôt la foi confiée aux mains des pasteurs qui trafiquent de la grâce ? Il s'agissait d'un honteux et public concubinat très-ordinaire dans le clergé, et l'on peut imaginer quelle corruption il introduisait dans les mœurs des prêtres et du peuple. Il s'agissait d'assassinats de pasteurs, de ravages des biens ecclésiastiques et des églises, de résistance manifeste au chef de l'Eglise. Voilà tout ce que nous avons remarqué dans les lettres de S. Grégoire. Or en dissimulant ces désordres, n'est-il pas évident que l'Eglise serait bientôt devenue une place de trafic, un champ couvert d'épines ? Mais en voulant les corriger, direz-vous, il en résultait dans l'Eglise beaucoup de scandale ; et en ne voulant pas les corriger, répondrai-je, il en résultait des scandales bien plus grands. C'était un scandale de voir des pasteurs révoltés contre le chef de l'Eglise, persécuter les bons et les innocens,

qui était  
scandal  
ter imp  
les bons  
torité et  
mais no  
un scan  
Voici ce  
avec pei  
taire sur  
ner du se  
si doux.  
vritatem  
linguam  
si palam  
Verumta  
tem : Nec  
quod sequ  
puntur v  
quod arg  
circumsp  
datum or  
quod mun  
lus dissim  
nire manu  
S. Hilaire  
Deum del  
gustin (ep  
de Gerson  
autorités  
d'énergie.  
goire, app  
S. Grégoir  
les, mais d  
Du temp  
quelques p  
tion ? Non,  
noniques.  
senserimus  
quod oport  
évêques d'  
parce qu'il  
33) : Cum  
non perper  
provehend  
tre les cler  
bitaient av  
lument qu  
vêque de S  
etiam can  
quand il s'  
rer le bras  
reine de Fr  
gere, ne pa  
crimipels ?  
prêtres acc  
pende, ut v  
s'il avait o  
Une vierge

qui étaient obligés de se défendre de leurs usurpations; mais ç'aurait été un scandale bien plus grand, de voir des pasteurs simoniaques et incontinens monter impunément sur le trône du sanctuaire, le vice triomphant devant l'autel, et les bons dans le plus grand danger de se souiller à cause de l'exemple, de l'autorité et de la crainte. Ce mot de scandale a toujours effrayé les esprits trompés, mais non les saints, qui savent qu'un chef ne doit pas donner par son absence un scandale coupable, pour éviter le scandale qu'on prendrait de sa résistance. Voici ce qu'écrivait S. Bernard à l'abbé Suger (*ep.* 78, u. 10). Le saint voyait avec peine les diacres avilis jusqu'à servir à la table des princes. Il ne pouvait se taire sur ce désordre, et il n'osait parler, de crainte qu'on ne l'accusât de doter du scandale. Mais enfin la vérité triompha dans le cœur du saint, d'ailleurs si doux. Ses paroles sont bien remarquables : *Quam sane odiosam admodum novitatem et vereor proferre in mediam, et prætermittere gravor. Urget quippe linguam in verba dolor, si il timor ligat. Timor dumtaxat, ne quem offendam, si palam fecero, quod me movet; quoniam veritas nonnunquam odium parit. Veruntamen de hujusmodi odio, ipsam quæ parit illud, ita me audio consolantem : Necessè est, ait, ut veniant scandala; nec me, ut aestimo, tangit omnino quod sequitur : Væ autem homini illi per quem scandalum venit; cum enim carpuntur vitia, et inde scandalum oritur, ipse sibi scandalum causa est qui seculi quod argui debeat, non ille qui arguit. Denique nec cautior sum in verbo, nec circumspectior in sensu, illo qui ait (Greg. hom. 7, in Ez.) : Melius est ut scandalum oriatur quam veritas relinquatur. Quamquam vesicio quid prosit, si quod mundus clamat ego tacero, omniumque passim naribus injecto fetore, solus dissimulo pestem, nec nudeo nasum contra pessimum putorem propria munire manu.* On pourrait ajouter à ce passage de S. Bernard d'autres autorités, de S. Hilaire (*cont. Const. Aug. et Aux.*), de Lucifer de Cagliari (*de non pare. in Deum del.*), de S. Cyprien (*ep.* 55 *ad Corn.*), de S. Ambroise (*ep.* 51), de S. Augustin (*ep.* 183), de S. Nil moine (*ep.* 309), de Pierre de Blois (*ep.* 110, 112), et de Gerson (*l. 4 cons. theol. pros.* 2). Mais je n'accumulerais pas inutilement les autorités pour prouver une chose que la vérité crie par elle-même avec tant d'énergie. Je vais seulement, pour finir, présenter l'exemple d'un autre S. Grégoire, appelé le Grand, respecté même des protestans. Il nous fera voir que S. Grégoire VII ne prit pas les règles de sa conduite dans les fausses Décrétales, mais dans les anciens documens de ses prédécesseurs les plus méritans.

Du temps de S. Grégoire le Grand, la simonie s'était aussi introduite dans quelques pays. Quel remède y apporta le saint pape? Le silence ou la dissimulation? Non, mais d'abord les avertissemens, et ensuite la sévérité des peines canoniques. Il écrivait à l'évêque Jean (*l. 5, ep.* 57) : *Si quid tale deinceps fieri senserimus, jam non verbis, sed canonica hæc ultione corrigemus, et de vobis quod oportet aliud incipiemus habere judicium.* Il répétait la même chose aux évêques d'Elladle (*l. 5, ep.* 58), et à ceux d'Epire (*l. 6, ep.* 8). Et pourquoi? parce qu'il regardait aussi les simoniaques comme infectés d'hérésie (*l. 5, ep.* 53) : *Cum prima simoniaca hæresis sit contra sanctam Ecclesiam exorta, cur non perpenditur, cur non videtur quia eum quem quis cum pretio ordinat, prohibendo agit ut hæreticus fiat?* Voyons maintenant ce qu'il prescrivait contre les clercs, je ne dis pas manifestement incontinens, mais seulement qui habitaient avec d'autres femmes que celles permises par les canons; il veut absolument qu'ils soient séparés, et s'ils résistent avec opiniâtreté, il ordonne à l'évêque de Spolète, que, *admonitione sacerdoti præmissa, et si res ita exegerit, etiam canonicam adhibens disciplinam, de cætero emendare festinet.* Mais quand il s'agissait de prêtres vraiment incontinens, il n'hésitait pas à implorer le bras séculier pour les réprimer et les corriger; il écrivait à Brunichilde, reine de France (*l. 1, ep.* 69) : *Ardeniter ut hæc debemus ulciscendu consurgere, ne paucorum facinus, multorum possit esse perilitio.* Et contre les clercs criminels? Il commande à Chrysanthe, évêque de Spolète, d'avertir un de ses prêtres accusé de violence : *Qui si te audire noluerit, a communione eum suspende, ut vel sic incipet a pravè se actibus removere.* Malheur à S. Grégoire VII, s'il avait ordonné ce que S. Grégoire le Grand écrivait au défenseur Serguis: Une vierge noble avait abandonné l'habit religieux pour prendre les vêtements

séculiers. S. Grégoire s'étonne que Sergius ait connu ce délit, sans l'avoir aussitôt sévèrement corrigé (*l. 8, ep. 9*) ; il veut que cette vierge soit mise au monastère par force, et menace Sergius de le punir s'il diffère d'exécuter cet ordre : *Si homo esses, aut distractionem aliquam habuisses, ita regularis disciplina debuisti custos existere ut ea quæ illicite illic committuntur, ante vindictam corrigeres, quam ad nos eorum nuntius perveniret.* Malheur, je le répète, à S. Grégoire VII, s'il avait jamais donné de semblables leçons à un de ses délégués ! Mais S. Grégoire le Grand, quand il s'agissait de tels désordres, ne craignait pas même les puissances du siècle. Le saint avait appris que quelques dames, après avoir pris le voile volontairement, l'avaient quitté pour se réunir à leurs maris, et qu'elles étaient protégées par Romain, exarque d'Italie ; il en écrivit à l'exarque, lui dit qu'il ne voulait pas croire ce délit, tant il le trouvait grave, le pressa de le faire cesser pour qu'il ne fût pas forcé de le punir : *Nam hujusmodi iniquitatem propter Deum nullo modo patimur remanere* (*l. 5, ep. 24*). Voilà assez d'exemples de la prudente sévérité de S. Grégoire le Grand. On peut lire les lois qu'il a prescrit à Félix, évêque de Messane (*l. 14, ep. 17*), et l'on verra combien elles étaient conformes à celles de S. Grégoire VII et de tous les pasteurs ses imitateurs. « Tous les incestueux, lui écrit-il, doivent être séparés de l'Eglise, jusqu'à ce qu'avec la satisfaction ils soient réconciliés par les prières des prêtres ; car il faut séparer les méchants des bons, afin que du moins la honte leur fasse connaître leurs crimes, et qu'ils se convertissent. S'ils sont incorrigibles, qu'on les sépare des fidèles, jusqu'à ce qu'ils satisfassent, selon la sentence du Sauveur (*Luc. 27, 3. Matth. 18, 15*). Il faut séparer les méchants afin que les justes ne périssent pas pour les injustes. *Perit justus pro impiis* (*Is. 57, 1*). D'ailleurs il ne faut pas corriger secrètement, mais publiquement, les péchés publics, afin de corriger par la réprimande publique ceux qui avaient erré d'après leur exemple ; car en corrigeant un seul, on en ramène plusieurs. Il vaut mieux condamner un seul pour le salut de plusieurs, que de les mettre en danger à cause de sa licence. Il n'est pas étonnant qu'on suive cette règle parmi les hommes, puisqu'on sépare les hôtes malades pour qu'ils ne communiquent pas leur mal à celles qui sont saines. Il vaut donc mieux corriger publiquement les méchants, que de laisser périr les bons à leur occasion. »

Maintenant supposez que S. Grégoire VII n'eût lu que les lettres de S. Grégoire le Grand ; n'aurait-il pas eu devant les yeux un grand modèle de prudence ? Et cependant, selon les maximes de son prédécesseur, il aurait dû corriger sévèrement, comme il l'a fait, les désordres de son temps. Et même, pour le dire plus clairement, ne peut-on pas conclure très-légitimement des lettres de S. Grégoire VII, qu'il a employé plus de circonspection que n'en prescrivaient les maximes de S. Grégoire le Grand ? Combien d'avis répétés, combien de délais, combien plus de temps pour se repentir n'accordait pas notre Grégoire aux coupables ? Si S. Grégoire le Grand avait trouvé autant de désordres qu'en trouva S. Grégoire VII, dites-moi sincèrement, vous semble-t-il que d'après ses maximes il aurait agi avec autant de modération ? Enfin on peut dire avec raison que S. Grégoire VII fut forcé d'être sévère, parce que les pasteurs, ne pratiquant pas les maximes de S. Grégoire le Grand, avaient laissé multiplier l'ivraie parmi le grain. S. Grégoire VII dut donc, quoique tard, pour empêcher la perte de tout le troupeau, mettre en usage les lois, qui, si on les avait employées à temps, selon l'avis de l'autre Grégoire, auraient éloigné la contagion. Tout le défaut des censeurs de la conduite de S. Grégoire VII vient de ce qu'ils ont établi, comme maxime invariable, que l'Eglise doit toujours agir avec dissimulation, douceur et soumission envers ceux qui la troublent. Quoique cela soit vrai dans certaines circonstances, et ait été pratiqué par les prélats en quelques occasions, il en est cependant où ce serait très-dangereux, et où les mêmes prélats ont tenu une conduite opposée. S. Jérôme, écrivant sur ce verset du chapitre 3 d'Ézéchiel : *Ecce dedi faciem tuam valentiorum faciebibus vestrum, et frontem tuam duriorum frontibus eorum*, ajoute : *Ex quo discimus interdum gratiæ Dei esse impudentiæ resistere, et cum res poposcerit frontem fronte conculcere. Hoc autem tribuitur, ne nostra verecundia et humanus pu-*

dor per  
de la ce  
doivent  
l'usage  
posés.

Je pr  
agi avec  
prouvé  
par des

Je di  
eut pou  
gouvern  
qui fut  
commun  
saintes

de l'emp  
l'Isaurie  
» Rome.

» allianc  
» à l'em  
Glicia, T

tiques, c  
absolument  
la haine

éloigné  
Mais tou  
pape déf

il le con  
sait, tant  
du senti

de veiller  
palatia  
col. 670)

était dél  
d'hérésie

souverain  
alliances  
comme

que S. G  
pas révo  
ment sol

ment est  
le regard

Voici u  
nous n'e

parce qu  
put le cr

pour lui  
Chilpéric  
donner l

ou à Chil  
Zacharie  
cette ré

pape a sé  
gations d

*dor pertimescant insidias malorum.* Mais finissons ce premier point de l'examen de la conduite de S. Grégoire. J'espère que ceux qui ne tiennent pas à un parti doivent maintenant être convaincus de la prudence de S. Grégoire VII dans l'usage des censures ecclésiastiques. Occupons-nous donc des rois qu'il a déposés.

### § II. Déposition du roi Henri, faite par S. Grégoire VII.

Je prétends que S. Grégoire, en déposant et excommuniant Henri, n'a pas agi avec imprudence; car il avait l'exemple de ses prédécesseurs, il a été approuvé par les personnes les plus respectables des siècles suivans, il a été imité par des conciles même de l'Église.

Je dis, premièrement, que S. Grégoire VII, dans la déposition du roi Henri, eut pour modèles des hommes sages et prudents qui l'avaient précédé dans le gouvernement de l'Église. Mais quels sont ces hommes? D'abord S. Grégoire II, qui fut préposé à l'Église dans le huitième siècle. Car ce saint pape, ayant excommunié l'empereur Léon l'Isaurien, à cause de sa persécution contre les saintes images, le priva des tributs de l'Italie, et en conséquence d'une partie de l'empire. Ce fait est rapporté par J. Zonare, auteur grec, dans la Vie de Léon l'Isaurien (*An. t. 3*): « Grégoire, qui gouvernait alors l'Église de l'ancienne Rome, rassembla un synode, les excommunia avec l'empereur, et ayant fait alliance avec les Francs, supprima le tribut que l'Italie avait jusqu'alors payé à l'empire. » Outre Zonare, ce fait est attesté par d'autres historiens grecs, Gilca, Théophane et Cédren, quand ils parlent de Léon l'Isaurien. Quelques critiques, dont nous avons préféré l'opinion dans le cours de cette *Histoire*, nient absolument ce fait, et disent que ce fut une invention des Grecs pour allumer la haine contre l'Église romaine. Ces critiques disent que Grégoire II était si éloigné d'ôter l'Italie à Léon, qu'il s'employa à lui conserver la ville de Ravenne. Mais tout cela peut se concilier en distinguant les temps et les occasions: le pape défendit Léon tant qu'il espéra obtenir son retour; il l'excommunia quand il le connut impénitent. Nous voyons aussi que S. Grégoire VII, tantôt favorisait, tantôt contrariait l'empereur Henri. Ils disent que Grégoire II était plutôt du sentiment contraire, puisqu'il a écrit au même Léon que le pape n'a pas droit de veiller sur le palais ni d'en conférer les dignités: *Pontifex introspectendi in palatia potestatem non habet ac dignitates regias conferendi* (Lab. t. 8, col. 670). Mais néanmoins il pouvait croire qu'il avait droit de déclarer qu'on était délié d'un serment, et qu'on était déchu d'un royaume chrétien en cas d'hérésie, comme l'Église peut déclarer valides ou invalides les mariages des souverains, quoique l'Église n'entre pas dans le palais pour traiter de leurs alliances. Quoi qu'il en soit, nous n'avons garde de donner cet événement comme certain: nous le présentons seulement comme douteux, et nous disons que S. Grégoire VII pouvait très-bien se régler prudemment d'après ce fait qu'il lisait dans les anciens historiens, et qui d'ailleurs de son temps n'était pas révoqué en doute. Cet événement ne peut aujourd'hui donner aucun fondement solide au droit du pape sur le temporel des princes, parce que l'événement est incertain; mais il pouvait porter à agir sans imprudence, quand on le regardait communément comme vrai.

Voici un second fait attribué à un prédécesseur de S. Grégoire VII: bien que nous n'en ayons pas admis la réalité dans cette *Histoire*, nous le rapportons tel parce qu'il se trouve dans les anciennes annales, sur la foi desquelles Grégoire put le croire vrai. S. Zacharie pape déposa, dit on, Chilpéric, roi de France, pour lui substituer Pépin. On répond que le pape ne déposa pas absolument Chilpéric, mais qu'étant consulté par les grands de France, s'il était mieux de donner le titre de roi à Pépin, qui, comme préfet du palais, en avait l'autorité, ou à Chilpéric, qui, avec le titre de roi, n'avait qu'un vain fantôme de royauté: Zacharie répondit qu'on devait donner le nom à celui qui avait la réalité. Si cette réponse est juste, elle confirme l'opinion de ceux qui prétendent que le pape a seulement l'autorité de déclarer la légitimité d'un souverain, les obligations de conscience d'un peuple chrétien envers le prince, et les bornes d'un

serment de fidélité. Cette réponse laisse donc subsister l'autorité du pape sur les royaumes, quoiqu'elle ne soit pas absolue, mais indirecte, et spécialement dans le cas de schisme ou d'hérésie. D'ailleurs la vérité est que les anciennes annales des Francs disent (an. 751) que le pape Zacharie ne fit pas une simple déclaration en faveur de Pépin, mais ordonna aux Francs de le choisir : *Duta auctoritate sua, jussit Pipinum regem constitui*. Ainsi parle Éginhard, vers le commencement de la Vie de Charlemagne : *Pipinus per auctoritatem romani pontificis ex prefecto palatii rex constitutus est*. Ainsi parle Aimoin (*de Gest. Franc. l. 4, c. 41. Regin. chron. l. 2, an. 749*), Lambert de Schawembourg (*hist. Germ.*), Sigebert (*Chron.*), et autres historiens. S. Grégoire VII pouvait donc, sur la foi de ces auteurs, regarder prudemment comme vraie la déposition de Chilpéric, comme légitime l'autorité d'un saint pape tel que Zacharie, et en conséquence s'attribuer sans témérité le même droit.

Troisième fait. S. Grégoire III, Etienne II et S. Léon III transférèrent les états d'Italie et la dignité impériale à la couronne de France. Écoutons la réponse que donne à ce fait M. Pey, dans son ouvrage, *De l'autorité des deux puissances* (p. 2, c. 1) : « Il est vrai, dit-il, que Rome, ayant inutilement imploré le secours de Constantin Copronyme contre les Lombards, invoqua la protection des Français. Ce recours était de droit naturel. Grégoire III envoya à Charles Mar:el un décret, par lequel les princes romains (*decreto romanorum principum*) déclaraient qu'ils abandonnaient le domaine de l'empereur, pour se mettre sous la protection des Français : *quod sese populus romanus, relicta imperatoris dominatione, ad suam defensionem et invictam clementiam confugeret*. (*Sup. Baron. c. 18, an. 740, p. 131.*) » Si j'avais voulu attaquer l'autorité temporelle du pape sur les rois, je n'aurais pas donné cette réponse. Ceux qui soutiennent la puissance indirecte du pape sur le temporel des princes, diront que la déposition d'un souverain hérétique et fauteur d'hérésie est de droit naturel et humain chez un peuple chrétien qui a droit à se conserver dans la possession de sa vraie religion, et qui n'a prêté serment à son souverain qu'avec ce pacte; ils diront que le pape, en déposant un roi, ne fait autre chose que de déclarer qu'il est juste, dans tel et tel cas, que le lien du serment prêté soit dissous; et que c'est précisément ce qu'a fait Grégoire III, en appuyant le décret du peuple romain contre les empereurs d'Orient. En conséquence la réponse de cet auteur ne détruit ni le fait de Grégoire III, ni la raison fondamentale de l'autorité pontificale; mais confirme plutôt l'exemple de ce pape et prouve cette autorité. M. Pey fait à peu près la même réponse sur la conduite d'Etienne II et de S. Léon III, qui créèrent un empereur en Occident à l'exclusion de celui d'Orient. Il ajoute que ce fut une action purement civile de la part du peuple romain, et que le pape n'y eut la principale part qu'à raison du rang qu'il tenait dans l'ordre politique. Admettons que ce soit une action civile de la part du peuple romain; mais le pape l'a déclarée légitime, et par quelle autorité? C'est, dites-vous, par une autorité civile, parce qu'il avait le premier rang parmi le peuple romain. C'est là deviner arbitrairement et sans fondement. Dans la création de l'empereur on ne trouve pas que le pape agisse de cette manière. S. Léon III, sans avoir auparavant interpellé le peuple romain, dans la solennité de Noël, mit la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, et alors le peuple cria : Vive l'empereur. (*Anast. Egin. vit. An. Loisel.*) Cette élection fut faite afin d'avoir en Occident un secours puissant pour l'Église romaine contre les hérétiques et les séditions; le peuple y consentit, mais le pape y agit comme pape ou comme chef du peuple. D'un autre côté, au temps de S. Grégoire VII, le fait était certain, et on n'avait pas encore inventé cette interprétation dans le repos du cabinet. Il n'agit donc pas imprudemment, en interprétant ces faits selon l'opinion commune de son siècle, beaucoup plus voisin de ce mémorable événement.

Passons à un autre fait. Grégoire IV proscrivit le décret des Francs par lequel ils ôtaient l'empire à Louis le Pieux, et le rendit au même Louis. Ainsi le rapporte Marianus Scotto (*chron. l. 3*) : *Ludovicus reginam Aquis obviam invenientem, jubente papa Gregorio accepit; si quidem filii Ludovici non solum imperium Patri abrogaverant; sed etiam Juditham uxorem ei ademerant, sed utrumque, jubente Gregorio, recepit*. Il faut faire remarquer que Marianus

Scotto  
très-gr  
fol à c  
mêmes  
Après  
essayai  
pour le  
l'atteste  
lettres  
à ceux  
menace  
Nam qu  
in conte  
infidèle  
etiam a  
stolica  
trum de  
scilicet  
preordi  
multis  
de Char  
ep. 21, 2  
Le plu  
le privilè  
Brunchi  
judicum,  
tra pagi  
sui digni  
tate cogn  
digna po  
Dei et D  
Saintes  
bonne cri  
trouve l'  
verrait pl  
cette clau  
grade les  
imprécati  
Dans le m  
pateurs co  
de l'Église  
le sens d'u  
temporelle  
main au t  
beaucoup  
raison par  
un emper  
il était mie  
la reine B  
qui deman  
de S. Grégo  
nitione ill  
exercer lib  
avec l'emp  
concours d  
blesser la j  
cette autor  
qui pria le

Scotto fut contemporain de S. Grégoire VII, et qu'il jouit dans son siècle d'une très-grande réputation. Le saint pontife pouvait donc sans imprudence ajouter foi à cet historien sur ce fait, quoique tous ne le présentent pas avec les mêmes circonstances.

Après Grégoire IV vint Adrien II, qui, ayant appris que Charles le Chauve essayait d'envahir l'empire qui était dû à Louis, lui écrivit avec autorité pour le menacer d'excommunication s'il en venait à cette injuste invasion. Ainsi l'atteste Aimoin (l. 5, c. 24). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il nous reste deux lettres d'Adrien, l'une aux grands du royaume de Lothaire déjà mort, l'autre à ceux de Charles le Chauve (*Adr. 2, ep. 19, 20*), dans lesquelles il exprime ces menaces et déploie son autorité apostolique; voici ses termes (Lab. v. 10, c. 422): *Nam quem ex vobis contraria tentare nitentem, atque apostolicæ Sedis monitis in contemptum B. Petri spreto ad aliam se partem conferre cognoverimus, velut infidelem a nostri apostolatus communione non solum alienum habebimus, sed etiam anathematis vinculo jure alligare curabimus: et nos secundum apostolicæ Sedis privilegium dignitatis et potestatis, ipsum spiritualem filium nostrum dominum Ludovicum imperatorem augustum, regni hujus provincie, scilicet Gallie totius regem, dominum et imperatorem, sicuti jam olim a Deo præordinatum esse constat, et ab antecessoribus nostris Pontificibus statutum multis videtur indicibus habemus.* Il en écrivit autant aux évêques du royaume de Charles le Chauve, et spécialement à Hincmar, archevêque de Reims. (*Ad. ep. 21, 22.*)

Le plus ancien de tous les documens est celui de S. Grégoire le Grand, dans le privilège accordé à l'hôpital et monastère d'Autun, à l'instance de la reine Brunichilde; il finit ainsi (l. 11, ep. 10): *Si quis autem regum, antistitum, judicum, vel quarumcumque secularium personarum hanc constitutionis nostre paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis, honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat; et nisi vel ea que ab illo male ablata sunt instituerit, vel digna penitentia illicite acta deflexerit, a sacratissimo corpore et sanguine Dei et D. N. J. C. alienus fiat.* Le même S. Grégoire le Grand a donné deux autres privilèges semblables (l. 11, ep. 11 et 12), l'un à Thessolie, abbesse de Sainte-Marie; l'autre à Loup, abbé de Saint-Martin. On ne peut douter en bonne critique de l'authenticité du privilège ni de la clause indiquée, puisqu'on trouve l'un et l'autre dans tous les manuscrits. (*Du Mesn. l. 30, n. 49.*) On verrait plutôt quelque force dans l'interprétation que quelques-uns donnent à cette clause, en disant que le pape Grégoire ne déclare pas déchu de leur grade les usurpateurs des biens du monastère, mais fait contre eux une simple imprécation. Mais, à dire vrai, cette interprétation est tout-à-fait arbitraire. Dans le même endroit, et avec les mêmes formules, Grégoire déclare ces usurpateurs coupable, et punissables au tribunal de Dieu, et privés des sacremens de l'Eglise; et ensuite la même formule, dans le même contexte, devrait avoir le sens d'une simple imprécation, quand elle exprime la déchéance de la dignité temporelle. Mais, pourquoi? parce que S. Grégoire était éloigné de mettre la main au temporel des princes pour aucune cause ecclésiastique, et l'aurait fait beaucoup moins par une cause aussi légère. Je réponds qu'il y avait ici une raison particulière. Si S. Grégoire avait essayé d'exercer cette autorité contre un empereur, il lui aurait résisté, et S. Grégoire put croire que dans ces temps il était mieux d'essayer d'autres moyens pour défendre l'Eglise. Mais ici c'était la reine Brunichilde de France elle-même, fondatrice de cette œuvre pieuse, qui demandait le privilège avec ces précautions, comme on le voit par la lettre de S. Grégoire à la reine (l. 11, ep. 8): *Privilegia locis ipsis pro quiete ac munitione illis degentium, sicut voluistis indulsumus.* Le pape pouvait donc y exercer librement sa puissance sans contradiction, ce qu'il n'aurait pu faire avec l'empereur; et, quoique la clause fût peu importante, néanmoins, avec le concours de la volonté de la reine, elle était plus que suffisante pour ne pas blesser la justice. Vous pourriez répliquer: Ce fut donc Brunichilde qui donna cette autorité au pape Grégoire? Je réponds que non; mais ce fut Brunichilde qui pria le pape Grégoire d'user de son autorité légitime: autrement le privilège

lège et la punition n'auraient eu aucune force, puisque Grégoire y agit, non comme mandataire de Brunichilde, mais comme pape et avec la seule autorité pontificale. Quoi qu'il en soit, il est certain que la clause est authentique; que, dans son sens propre, elle explique l'autorité du pape selon l'opinion de S. Grégoire VII; que la prendre dans un autre sens est purement arbitraire; que, jusqu'au temps de S. Grégoire VII, et même long-temps après, on n'avait pas même pensé à ces douces interprétations; enfin que, dans son siècle, on regardait comme vrai un autre privilège semblable donné par S. Grégoire le Grand à l'abbé de Saint-Médard, que les critiques plus modernes rejettent comme fabuleux. Ainsi S. Grégoire VII pouvait, sans imprudence, interpréter la clause de son prédécesseur dans le sens naturel et littéral, et aurait plutôt montré une espèce de témérité s'il avait pensé différemment des hommes les plus savans de son siècle. En interprétant littéralement la clause, voici le raisonnement facile et concluant de S. Grégoire VII : « Le bienheureux pape Grégoire a décrété que les rois fussent déchus de leur dignité, quand ils oseraient violer les décrets du siège apostolique. (*Greg. XVII, l. 8, ep. 21. Lab. t. 12, col. 466.*) Or, si le bienheureux Grégoire, qui fut assurément un docteur très-doux, a décrété que les rois qui violeraient les statuts fussent non-seulement déposés, mais excommuniés et condamnés au jugement de Dieu, qui peut nous blâmer d'avoir déposé et excommunié un Henri qui non-seulement a méprisé les jugemens du Siège apostolique, mais qui a opprimé autant qu'il l'a pu l'Eglise sa mère, a dépouillé et dévasté tyranniquement tout le royaume et toutes les Eglises? Qui pourrait, dis-je, nous en blâmer, si ce n'est un autre Henri? » Ainsi raisonnait S. Grégoire, et le pis est que de son temps personne n'osait dire un mot contre cet argument, ce qui confirmait le saint dans son opinion. « Il faut avouer, dit Fleury lui-même (*Disc. 5, n. 18*), qu'on était alors tellement prévenu pour ces maximes, que les défenseurs du roi Henri se restreignaient à dire qu'un souverain ne peut être excommunié. Mais il était facile à Grégoire VII de montrer que la puissance de lier et de délier a été donnée aux apôtres généralement, sans exception de personnes, et qu'elle comprend les princes comme tous les autres. »

Il me semble que jusqu'ici ma preuve de la prudence de S. Grégoire VII est claire et en ordre. J'ai montré qu'il avait dans ses prédécesseurs des exemples sur lesquels, selon la science de son temps, il pouvait prudemment se régler pour procéder à la déposition de Henri. Je vais maintenant faire voir qu'il eut, pour appuyer ce fait, les autorités les plus respectables qu'il y eût dans son siècle.

Marianus Scotto fut un des hommes les plus estimés de ce temps. Or cet auteur, dans sa Chronique, an 1075, dit de l'excommunication portée par S. Grégoire VII contre Henri, qu'elle plut beaucoup aux bons catholiques, et déplut souverainement aux simoniaques et aux auteurs de Henri. Lambert de Schawembourg, qui vécut dans le même temps, dit, dans son Histoire germanique, que les prodiges qui arrivaient souvent par les prières du pape Grégoire, unis à son zèle ardent pour l'honneur de Dieu et pour les lois ecclésiastiques, le défendaient contre les méchants discours de ses détracteurs. Il rapporte ensuite la mort effrayante de Guillaume, évêque de Maestricht, qui, surpris d'une douleur subite, déclarait en mourant qu'il perdait la vie temporelle et l'éternelle pour avoir favorisé en tout le roi Henri et injurié l'innocent pape Grégoire.

S. Anselme de Cantorbéri doit être regardé, par tous les bons catholiques, comme un témoin très-grave. Or ce saint, au commencement de son livre, *De fermentato* (p. 135), dit à Waleram : *Si certus essem prudentiam vestram non favere successori Julii Cæsaris, et Neronis, et Juliani, contra successorem et vicarium Petri apostoli, libentissime vos ut amicissimum et reverendum episcopum salutarem.* S. Anselme ne saluait donc pas même l'évêque Waleram, parce qu'il communiquait avec Henri excommunié. Le même saint, dans une lettre à l'abbé Guillaume (*l. 1, ep. 56*), défend l'autorité du Siège apostolique, et déclare ouvertement la justice des sentences de S. Grégoire.

Un autre S. Anselme, évêque de Lucques, en écrivant à l'antipape Guibert, comble d'éloges le pape Grégoire. Il a aussi fait une Apologie pour la défense

du mé  
avait  
doit p  
devoir  
à la dé  
ils le c  
troupe  
sed con  
omnis  
regnat  
Sanctu  
Gébé  
sainte,  
lon, ar  
justem  
ment a  
comme  
Etienne  
nuateur  
du roi  
les plus  
saient p  
Paul  
préte  
surpris  
directe  
Henri n  
est d'ê  
déclarer  
Voici ses  
runt in  
ageret ;  
videlicet  
potuit c  
apostolic  
tum ad i  
adimple  
suis non  
miles do  
dineget  
contem  
Liberrim  
quis acc  
tamdiu  
d'Ostie  
S. Grégo  
l'évêque  
la cause  
Les au  
rains de  
célèbres  
que ces c  
lique. les  
dant ces  
opinion s  
un seul s  
trois sain  
d'examin  
été conse

du même pape, où il détruit ce que disaient les ennemis du saint pontife, qu'il avait causé des tumultes et des carnages en Saxe. Le saint prouve qu'on ne doit pas attribuer tous ces désordres à S. Grégoire, qui avait tâché, selon son devoir pastoral, d'éloigner les loups du troupeau, mais qu'on doit l'imputer à la désobéissance et à l'obstination de ceux qui, au lieu de s'humilier, comme ils le devaient, avaient pris occasion de sévir avec plus de cruauté contre le troupeau et contre le pasteur : *Non adversus nos clamat sanguis Saxonum, sed contra vos cum universo mundo, qui sceleris vestri tabe inkorruit, clamat omnis Ecclesia justorum, et quæ adhuc peregrinatur, et quæ jam cum Christo regnat; clamat Christus, clamat Pater pro Sponsa Filii sui, clamat Spiritus Sanctus qui quotidie postulat pro ea genitibus inenarrabilibus.*

Gébéhard, archevêque de Salzbourg, que quelques-uns comptent parmi les saints, et qui mourut trois ans après S. Grégoire, en disputant contre Wécilon, archevêque de Mayence, soutint ouvertement que Henri avait été privé justement du royaume et de la communion ecclésiastique. Son avis fut tellement approuvé d'un concile, que le contraire fut appelé l'hérésie de Wécilon, comme on peut le voir dans la Chronique de l'abbé d'Ussurge (an 1085). Etienne d'Alberstat, dans sa lettre à Walram, rapportée par Dodechin, continuateur de Marianus Scotto (au 1090), après avoir parlé des crimes incroyables du roi Henri, qui vendait les abbayes et les évêchés, même au prix des péchés les plus abominables, conclut que les catholiques de son temps ne le reconnaissent plus pour roi, étant excommunié par le Siège apostolique.

Paul Benriedens, dans sa Vie de S. Grégoire VII (Bolland. 25 mai, c. 10), prétend montrer la justice de la sentence de ce pape contre Henri; et j'ai été surpris de trouver dans cet auteur l'opinion de Bellarmin sur la puissance indirecte du pape au sujet des princes, quand il veut prouver que les sujets de Henri n'étaient plus tenus à garder envers lui le serment de fidélité; d'où il a osé d'inférer que le pape, dans cette occasion, ne fit autre chose que de déclarer le droit qu'avait le peuple d'annuler le serment prêté à l'empereur. Voici ses paroles : *Præterea liberi homines Henricum eo pacto sibi proposuerunt in regem, ut electores suos judicare et regali providentia gubernare satageret; quod pactum ille postea prævaricari et contemnere non cessavit videlicet quoslibet innocuos, tyrannica crudelitate opprimendo, et omnes quos potuit christianæ religioni repugnare constringendo. Erga et absque Sedis apostolicæ judicio, principes eum pro rege merito refutare possent, cum pactum adimplere contempserit, quod eis pro electione sua promiserunt, quo non adimpleto, nec rex easse poterat. Num rex nullatenus esse potest qui subditos suos non regere sed in errorem mittere studuerit. Quid plura? Nonne quilibet miles domino suo fidelitatis juramento subjicitur eo pacto, ut et ille sibi non doneget quod dominus militi debeat? Si ergo dominus militi debitum reddere contemnit, numquid non libere miles eum pro domino deinceps recusat habere? Liberrime, inquam. Nec hujusmodi militem infidelitatis vel perjurii merito quis accusabit, cum totum adimpleverit quod promisit domino suo, inquam, tamdiu militando, quamdiu fecit sibi quod dominus militi debebat.* Léon d'Ostie (Chron. l. 3, c. 53) rapporte une vision céleste par laquelle le fait de S. Grégoire VII fut approuvé. Bertold de Constance cite le châtement de Dieu sur l'évêque d'Augshourg, qui, par une imprécation publique, avait voulu défendre la cause de Henri contre Ridolphe.

Les auteurs que j'ai cités, excepté Pierre Benriedens, étaient les contemporains de S. Grégoire VII : l'on voit parmi eux les deux Anselmes, saints des plus célèbres de son temps. Supposons que S. Grégoire n'eût eu pour conseillers que ces deux saints, n'eût-il pas choisi en eux, au jugement du monde catholique, les conseillers les plus sages et les plus prudens de son temps? Et cependant ces trois saints, les deux Anselmes et S. Grégoire VII, sont de la même opinion sur le fait de Henri. Il ne faut donc pas appeler imprudent et fanatique un seul saint, Grégoire VII; mais il faut appeler imprudens et fanatiques les trois saints les plus éclairés de ce siècle. Je prie maintenant le lecteur attentif d'examiner si ceux qui ont voulu effacer Grégoire VII de la liste des saints, ont été conséquens. Pour être des philosophes conséquens, et pour réussir dans

leurs vues politiques, il faudrait aussi qu'ils en effaçassent les deux anselmes.

Ce qui montre toujours davantage la prudence de S. Grégoire VII, c'est qu'il n'a fait cette démarche qu'avec le conseil et l'approbation d'un concile, et même de plusieurs conciles. La première fois qu'il excommunia et déposa Henri, ce fut dans le troisième concile romain, auquel se trouvèrent un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs et de laïques (*Lab. t. 12, col. 597*). La seconde fois, ce fut dans le septième concile romain, quand le royaume d'Allemagne fut transféré à Rodolphe (*Lab. t. 12, col. 635*), et il réunit à ce synode des archevêques et des évêques de différentes villes, et en outre une multitude innombrable d'abbés, de clercs de différens ordres, et de laïques. L'excommunication de Henri fut encore confirmée dans le huitième concile romain (*Lab. t. 12, col. 667*), et ensuite dans le dixième (*ib. col. 677*). Je demande maintenant ce que S. Grégoire VII aurait pu faire de mieux, pour ne pas se tromper, que de consulter un concile d'évêques? Il l'a fait et répété plusieurs fois, et les conciles ont pensé comme lui (*Vita S. Greg. VII, c. 7, n. 62. Bolland. 25 maii*). Il a donc observé dans sa conduite toutes les règles de la prudence, et s'il a été trompé, il faut attribuer son erreur aux conciles qui n'ont pas su l'éclairer. Ce n'est donc plus S. Grégoire VII, mais les conciles qui ont été imprudens, puisqu'ils ont appuyé son autorité, et qu'il ne s'y est trouvé personne qui levât une seule objection contre l'autorité pontificale. Je vais plus loin. Supposons que S. Grégoire VII, après avoir proposé sa résolution en concile, et après que le concile l'eût approuvée, se fût ensuite repenti et eût dit : « Ces prêtres et ces évêques sont des ignorans, je ne puis me fier à eux, je ne veux pas faire ce qu'ils me conseillent; » si, après l'approbation du concile, S. Grégoire VII avait changé de sentiment, dites-moi, ne l'aurait-on pas plutôt alors appelé inconstant et imprudent, parce qu'il aurait méprisé l'avis unanime des autres pasteurs? Quel autre moyen lui restait-il pour décider et résoudre cette question? Ainsi, de quelque manière que vous considérez ce fait, il sera toujours très-certain que S. Grégoire VII n'a pas agi imprudemment en déposant Henri, et qu'on pourrait plutôt l'accuser d'imprudencence, si dans ces circonstances il avait agi autrement.

La prudence de S. Grégoire VII brille encore davantage, quand on remarque que son opinion fut aussi approuvée par les personnes les plus respectables des siècles suivans. Commençons par S. Thomas d'Aquin, qui n'était assurément ni un fanatique, ni un ignorant, ni un homme à préjugés. Il pensait que l'Eglise avait droit, pour certaines causes graves, de priver du royaume, non-seulement les princes hérétiques, mais aussi les infidèles. (22, qu. 10, art. 10.) *Considerandum est quod dominium vel prælatio intraducta sunt jure humano: distinctio autem fidelium vel infidelium est de jure divino; jus autem divinum, quod est ex gratia, non tollit jus humanum, quod est ex naturali ratione: ideo distinctio fidelium et infidelium, secundum se considerata, non tollit dominium et prælationem infidelium supra fideles. Potest tamen juste per sententiam vel ordinationem Ecclesie, auctoritatem Dei habentis, tale jus domini vel prælationis tolli, quia infideles merito sunt infidelitatis merentur potestatem amittere super fideles, qui transferuntur in filios Dei; sed hoc quidem Ecclesia quandoque facit, quandoque non facit.* Il répète la même chose (qu. 12, art. 2, et qu. 60, art. 6, ad 3), et il ajoute: *Potestas secularis subditur spirituali sicut corpus anime, et ideo non est usurpatum judicium, si spiritualis prælatus se intromittat de temporalibus.*

Voici ce que dit S. Bonaventure, aussi savant que saint (*de Eccl. hier. p. 2. c. 1*): *Jam vero possunt sacerdotes et pontifices ex causa amovere reges, et deponere imperatores, sicut sæpius accidit et visum est, quando scilicet eorum malitia sic exigit et republice necessitas sic requirit.* S. Antonin, archevêque de Florence, dit (*sum. p. 3, c. 3 et c. 5*): *Potest ipsos reges ex causa rationabili deponere.* P. Bertraud est aussi de cette opinion (*de Orig. juris. qu. 4, n. 5*): *Potestas spiritualis debet dominari omni humanæ creature; et quemadmodum Jesus Christus, dum fuit in hoc mundo, et etiam ab æterno naturalis Dominus fuit, et de jure naturali in imperatores et quoscumque alios depositionis et damnationes sæculares ferre potuisset, ita eadem ratione eius Vicarius.*

S. Rairité eccl. quod juo propter municar potestati et neglig

Denys ce qu'il videlicet et apex, nem et d solum in quirit. In tur, regn

Je pass siècles p Egidius Cab. Biel conc. p. verb. pa norma. ff præm. ff Milan, l.

le cardin legat.; Bé le cardin q. 2, art. 4. t. 45, u vous en v ser, def. pr) S. Gr

Ce qui du siècle pension d plie, est 1803, t. temporel Leibnitz d accorder puissance d'appeler ce titre à féconds e que contr

Je vous qui penda canoniste me répon driez qu'il pour cela fanatique S. Antoni bile que r jus qu'à c tez encor pour mod lerez-vous ment de c

S. Raimond de Pennafort (*sum. l. 1, hæc. p. 7*) étend encore plus loin l'autorité ecclésiastique sur les princes : *Ex præmissis inter alia collige notabiliter, quod iudex vel potestas secularis, non solum propter hæresim suam, sed etiam propter negligentiam contra hæresim extirpandam potest non solum excommunicari ab Ecclesia, sed etiam deponi; et extende hanc penam et Ecclesie potestatem quancumque princeps uliquis secularis fuerit inutilis, dissolutus, et negligens circa regimen et justitiam observandam.*

Denys le Chartreux fut aussi célèbre par sa science et sa sainteté; remarquez ce qu'il en dit (*reg. pol. art. 19*) : *In Ecclesia Dei est unus pontifex summus, videlicet dominus papa, in quo est utriusque potestatis et domini plenitudo et apex, hoc est tam spiritualis quam secularis potestatis : ilcirco jurisdictionem et dispositionem habet super omnia regna et principatus fidelium, non solum in spiritualibus sed etiam in temporalibus, dum rationabilis causa requirit. Nam et imperatorem potest d'oponere, et reges, si vitu eorum id mereatur, regnis suis privare.*

Je passe sous silence beaucoup d'autres célèbres canonistes et théologiens des siècles postérieurs à S. Grégoire VII, qui ont pensé comme lui. (Voyez, par exemple, Egidius Romani *pot. eccl. p. 1, c. 30*; Aug. Trionfo, *pot. eccl. qu. 22, art. 3*; Cab. Biel, *lect. 23, in can.*; le cardinal T. Gaëtan, *ap. de comp. auct. papæ et conc. p. 2, c. 13*; P. Ancaranus, *c. can. stat. n. 6, de const.*; Sil. Prierate, *sum. verb. papa, n. 10*; Astense, *sum. p. 1, l. 2, tit. 64, art. 4*; Nicolas, abbé de Pannonia, *in cap. solita de maj. et ob. n. 7*; Bartolo, *in l. si imp. leg. n. 4*; Baldo, *præm. ff. vel.*; P. de Palude, *de caus. iur. eccl. pot. art. 4*; Durand, évêque de Milan, *l. de orig. jurisd. qu. 3*; J. Almain, *de sup. eccl. et temp. pot. qu. 2, c. 5*; le cardinal Henri d'Ostie, *sum. tit. hæc. p. qu. n. 11*; G. Durand, *spec. l. 1, tit. legat.*; Bellamera, *c. alius 15, q. 6, n. 2*; Pel. Alvare, *planet. eccl. l. 1, art. 21*; le cardinal J. Turcremata, *sum. eccl. l. 2, c. 114*; D. Soto, *in 4. sent. dist. 25, q. 2, art. 1, concl. 5*; A. Castro, *de just. hæc. pun. c. 7*; J. Simanque, *cat. inst. lit. 45, n. 25*; D. Covarruvias, *de restit.*; M. Navarre, *com. ad c. nov. r. 99*. Si vous en voulez davantage, lisez Bellarmin, *in temporal. adv. Varelaium*; Gretser, *def. caut. bel. l. 4*; Bianchi, *pot. eccl. t. 1*; et F. d'Englien, *autor. sed. ap. pr. S. Greg. VII vind.*)

Ce qui doit le plus étonner, c'est que Leibnitz, si estimé des génies sublimes du siècle philosophique, observe à ce sujet une modération et montre une suspension de jugement qui, selon les lumières de ce que j'appelle bonne philosophie, est de très-grand poids. (*Nouveau Recueil de pensées de Leibnitz*, Paris, 1803, t. 2, p. 402.) Il dit que les argumens de Bellarmin sur la juridiction temporelle indirecte du pape *ne parurent pas méprisables à Hobbes même*. Leibnitz expose ses raisons avec peu d'ordre et d'exactitude; il semble vouloir accorder au pape une puissance trop illimitée, en confondant la plénitude de la puissance spirituelle avec la temporelle. Mais les philosophes se garderont bien d'appeler fanatiques Hobbes et Leibnitz, tandis qu'ils donnent calomnieusement ce titre à S. Grégoire VII, qui, s'il avait consulté ces deux grands esprits si féconds en connaissances et en lumières, les aurait trouvés plutôt favorables que contraires à la puissance qu'il exerça contre Henri.

Je vous demande maintenant : Reconnaissez-vous comme vraie une opinion qui pendant tant de siècles a été embrassée par les plus fameux théologiens et canonistes, par les hommes les plus saints qui ont écrit sur cette matière ! Vous me répondez que non, et je ne réplique pas un mot. Mais quand vous prétendriez qu'ils se sont tous laissés tromper par de fausses raisons, oseriez-vous pour cela les appeler tous fanatiques ? Fanatique un S. Anselme de Cantorbéri ? fanatique un S. Anselme de Lucques ? fanatique un S. Thomas ! fanatique un S. Antonin ? fanatique un S. Bonaventure, un S. Raimond, et autres ? Quelque bile que renferment vos entrailles de philosophe, je ne crois pas que vous aliez jusqu'à cet excès, si vous êtes encore catholique, et si, comme tel, vous respectez encore un peu ceux que l'Eglise, assistée de l'Esprit saint, nous propose pour modèles de sainteté et pour oracles de doctrine. Mais pourquoi donc appellerez-vous fanatique un S. Grégoire VII, qui, après tout, n'a pas pensé différemment de ces autres saints, et des plus grands théologiens des siècles postérieurs ?

Où il faut cesser d'accuser de fanatisme S. Grégoire VII, ou il faut les condamner tous ensemble. Il n'y a pas de milieu; regardez S. Grégoire comme un chef d'assassins, ou comme un capitaine de docteurs et de saints. Pensez-y.

En attendant, pour vous aider à vous décider d'une manière plus raisonnable pour l'un des deux partis, je vais vous présenter quelques réflexions sur l'opinion de l'Eglise même à ce sujet. Je dis qu'on ne peut appeler S. Grégoire VII fanatique, imprudent, téméraire, ignorant, sans appeler toute l'Eglise ignorante, téméraire, imprudente, fanatique; et pourquoi? parce que l'Eglise assemblée, ou dans de nombreux conciles particuliers, ou dans des conciles œcuméniques, a exercé sur les princes la même autorité que S. Grégoire VII. Il faut donc, ou absoudre S. Grégoire VII, ou condamner l'Eglise avec lui. Prouvez-moi, direz-vous, que les conciles ont exercé la même puissance que S. Grégoire. Vous avez raison de me faire cette demande, et j'y satisfais à l'instant.

En 1119, il se tint à Reims, en présence de Calixte II, un synode composé de quinze archevêques, plus de deux cents évêques, sans compter les abbés réunis de tous les royaumes d'Occident. Esson, scholastique, rapporte que dans ce synode le pape excommunia le roi Henri V, fils de l'autre Henri, et délia ses sujets du serment de fidélité (*Lab. t. 12, col. 1306*): *Absolvit etiam dominus papa, auctoritate apostolica, a fidelitate regis quotquot ei juraverant, nisi forte respisceret, et Ecclesie Dei satisfaceret...* Et un concile si nombreux ne s'opposa pas à Calixte? Non, il ne s'y opposa pas. Le concile pensait donc, comme l'avait cru le concile romain sous S. Grégoire VII, que le pape avait cette autorité, il n'y a pas de doute.

Dans le concile œcuménique de Latran III, en 1179, après avoir excommunié quelques hérétiques nommés Brabancions, et autres semblables, on exempta de tout lien de fidélité tous ceux qui leur étaient attachés à quelque titre, tant qu'ils persévéraient dans leur iniquité (*cap. 27, de hæc. Lab. t. 13, col. 431*): *Relaxatos autem se noverint a debito fidelitatis, et domini, ac totius obsequii, donec in tanta iniquitate permanserint, quicumque illis aliquo pacto tenentur annexi.*

Le quatrième concile de Latran, aussi œcuménique, en 1215, sous Innocent III, parle encore plus clairement contre les fauteurs des hérétiques (*c. 3. de hæc. Lab. t. 13, col. 934*): *Si vero dominus temporalis requisitus et monitus ab Ecclesia, terram suam purgare neglexerit ab hac hæretica fœditate, per metropolitanum et cæteros comprovinciales episcopos excommunicationis vinculo innodetur. Et si satisficere contempserit infra annum, significetur hoc summo pontifici, ut ex tunc ipse vassallos ab ejus fidelitate denuntiet absolutos, et terram exponat catholicis occupandam, qui eam exterminatis hæreticis sine ulla contradictione possideant, et in fidei puritate conservent: salvo jure domini principalis dummodo super hoc ipse nullum præstet obstaculum, nec aliquod impedimentum opponat; eadem nihilominus lege servati circa eos qui non habent dominos principales.* Dans ce même concile, le comte de Toulouse fut dépourillé de son domaine, comme fauteur d'Albigéois, et l'on consigna ses terres à Simon de Montfort. (*Lab. t. 13, col. 1017.*) On voit une décision semblable dans le concile de Toulouse, en 1237. (*Lab. t. 13, col. 1237.*)

Dans le concile général de Lyon, en 1245, Innocent IV, *suvo présente concilio*, prononça l'excommunication et la déposition contre l'empereur Frédéric, en cette forme (*Lab. t. 14, col. 51*): *Nos itaque super præmissis et compluribus aliis ejus nefandis excessibus, cum fratribus nostris et sacro concilio deliberatione præhabita diligenti, cum Jesu Christi vices licet immeriti teneamus in terris, nobisque in B. Petri Ap. persona sit dictum: Quodcumque ligaveris super terram, etc., memoratum principem qui se imperio et regnis omnique honore et dignitate reddidit tam indignum, quique propter suas iniquitates a Deo ne regnet vel imperet est abjectus, suis ligatum peccatis et abjectum, omnique honore et dignitate privatum a Domino ostendimus, ac nihilominus sententiando privamus; omnes qui ei juramento fidelitatis, tenentur adstricti a juramento hujusmodi perpetuo absolventes.* Écoutons encore l'appareil de cette excommunication et déposition de l'empereur, décrit par Mathieu Paris (*Lab. t. 14, col. 73*): *Dominus igitur papa et prælati assistentes Concilio, candelis*

accensu  
minanda  
rarunt.

Jules  
transfé  
en pun  
et les h  
que c'es  
riam no  
nique,  
déclare  
l'auther

Enfin  
munica  
pereur,  
ou leur  
duel: J  
alio non  
christia  
minio d  
quod ab  
minis s  
vocant  
perpetu

J'ai d  
que S.  
raux p  
S. Gré  
goire V  
il faud

*accensis in dictum imperatorem Fridericum qui jamjam Imperator non est nominandus, terribiliter, recedentibus et confusis ejus procuratoribus, fulgurarunt.*

Jules II, dans le cinquième concile de Latran œcuménique, en 1512, session 3, transféra la foire qu'on avait coutume de tenir à Lyon, dans la ville de Genève, en punition de ce que les Français de Lyon avaient favorisé les schismatiques et les hérétiques (*Lab. t. 19, col. 134*) ; et il faut remarquer que le pape déclare que c'est avec l'approbation du concile : *Sacro concilio prædicto de illis plenariam notitiam habente, ac approbante*. Que ce fût un concile vraiment œcuménique, quoique commencé par Jules II, et terminé par Léon X, ce même pape le déclare dans sa bulle à l'Église universelle, expédiée en 1521, sur l'autorité et l'authenticité de ce concile. (*Lab. t. 19, col. 649.*)

Enfin le concile œcuménique de Trente (*sess. 25, ref. cap. 19*) porte l'excommunication et la déchéance de tout domaine et de toute juridiction, pour l'empereur, le roi, les ducs, les princes qui permettront le duel dans leurs terres ou leurs villes, et prive de leurs biens particuliers ceux qui commettront le duel : *Imperator, reges, duces, principes, marchiones, comites, et quocumque alio nomine domini temporales, qui locum ad monomachiam in terris suis inter christianos concesserint, eo ipso sint excommunicati ac jurisdictione et dominio civitatis, castri aut loci in quo vel apud quem duellum fieri permiserint quod ab Ecclesia obtinent, privati intelligantur ; et si feudalia sint, directis dominis statim acquirantur. Qui vero pugnam commiserint, et qui eorum patrini vocantur, excommunicationis ac omnium bonorum suorum proscriptionis, ac perpetuæ infamiæ poenam incurrant.*

J'ai donc prouvé que l'Église aussi a cru pouvoir employer la même autorité que S. Grégoire VII, sur le temporel des princes. J'ai indiqué cinq conciles généraux postérieurs au saint pontife, qui ont eu la même opinion que lui. Si donc S. Grégoire VII s'est trompé, il a erré avec cinq conciles généraux. Et S. Grégoire VII n'est pas excusable ? Et on l'appellerait encore imprudent et fanatique ? Il faudra donc aussi appeler toute l'Église imprudente et fanatique.



# SOMMAIRES.

## LIVRE VINGT-SIXIÈME.

Dispositions des Grecs pour le schisme.	Page 1	Chicanes suscitées à Hincmar. Prétendu droit nouveau.	25
Caractère de l'empereur Michel. Injure faite aux patriarches Ignace et à l'Église.	2	Trouble calmé dans l'église de Clermont.	26
Le patrice Bardas fait César. Léon le philosophe. Saint Ignace relégué dans l'île de Térébinthe.	3	Vengeance impie des archevêques déposés, Theutgaud de Trèves et Gonthier de Cologne. Saint Rembert succède à saint Ansaire.	27
On ordonne Photius patriarche. Persécution redoublée contre Ignace et ses partisans.	4	Conversion de Bogoris, roi de Bulgarie.	28
Photius écrit à Rome des lettres pleines d'impostures.	5	Réponse de Nicolas I <sup>er</sup> aux consultations des Bulgares.	29
Le pape Nicolas envoie à Constantinople. Sa lettre à Photius.	6	Légats missionnaires en Bulgarie.	32
Légats romains séduits.	7	Constantin, apôtre des Chazares et des Moraves.	33
Saint Ignace déposé en concile. On en veut extorquer une démission à force de tourmens.	8	Dernière lettre du pape Nicolas à l'empereur Michel.	34
Tremblement de terre, pris à Constantinople pour une punition divine.	9	Assassinat du César Bardas. Basile le Macédonien associé à l'empire.	36
Artifices de Photius, pour en imposer au pape.	10	L'empereur Michel est tué dans une ivresse. Basile chasse Photius, et rétablit saint Ignace.	38
Prévarications des légats à Constantinople.	11	Mort du pape Nicolas I <sup>er</sup> . Sa sainteté.	39
Légats excommuniés et Photius déposé par le pape.	12	Adrien est forcé d'accepter le pontificat. Il est soupçonné d'avoir des vues contraires à celles de son prédécesseur.	40
Impiétés de l'empereur Michel applaudies par Photius. Supercheries de ce faux patriarche.	13	Fourberie sacrilège de l'empereur Lothaire.	42
Il dépose le pape en concile, et s'attribue la primauté absolue.	15	Mort funeste de ce prince.	45
Ses tentatives pour introduire le schisme dans l'empire français.	16	Le pape Adrien s'ingère dans le gouvernement politique.	46
Affaire de Lothaire et de Valdrade.	17	Remontrance d'Hincmar de Reims à ce pape.	47
Ecrit d'Hincmar sur ce sujet.	20	Convocation du huitième concile oecuménique. Réception des légats du pape à Constantinople.	48
Saint Adon, archevêque de Vienne.	21		
Affaire de Rothade de Soissons	22		

## LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

Ouverture du huitième concile.	50	Autorité des légats dans le concile.	55
Titre de patriarche universel.	51	Réponse du Grec Métrophane en faveur de Rome.	57
Réconciliation des schismatiques repentans.	53	Discours de l'empereur au concile.	58
Nécessité de souscrire le formulaire.	54	Faux légats des patriarches d'Orient.	60
Traitement des obstinés.	54	Canons du huitième concile général.	63

Second  
La Bul  
tale  
Légats  
Zèle ap  
litain  
Irruptio  
Martyr  
L'abbé  
Affaire  
Concile  
tées  
çols.  
Nouvea  
Canons  
cus du  
Différen  
les év  
au pap  
S. Athan  
le Chu  
Concile  
Confessio  
Charles  
prises  
Le pape  
l'emp  
sins.  
Mort de  
Jean VII  
Concile  
Roideur  
des Bul

Uniformi  
Charles I  
France  
Normand  
Châtele  
Charles le  
misère.  
Multiplic  
reprim  
vence.  
Instructi  
de Sois  
Theutbol  
pour le  
tienne.  
Le pape  
Photius c  
le Simp  
Règle des  
S. Géroul  
L'impérat  
tère d'

Second discours de l'empereur.	64	Conversion des Russes.	81
La Bulgarie attribuée à l'église orientale	66	Mort de S. Ignace de Constantinople.	89
Légats romains maltraités.	67	Photius rétabli avec le consentement du pape Jean VIII.	90
Zèle apostolique de Théodore, métropolitain de Carie.	68	Jean VIII à Basile sur Photius. Le pape aux patriarches.	91
Irruption des Normands en Angleterre.	69	Photius se fait autoriser par un concile. Fermeté de Métrophanes de Smyrne.	93
Martyrs dans les monastères.	69	Photius reconnaît encore la primauté du pape.	94
L'abbé S. Néot.	71	<i>Filoque</i> , venant de France.	95
Affaire d'Hincmar de Laon.	72	Fable de la papesse Jeanne.	96
Concile d'Atigni. Fausses décrétales citées sans réclamation par l'évêque François.	73	Fidélité magnanime du légat Marin. Charles le Gros couronné empereur.	97
Nouveau concile à Douzi.	74	Le roi Louis III entreprend sur les élections canoniques.	98
Canons africains cités à Douzi et non recus du saint Siège.	75	Hincmar à Louis III sur Odacre.	99
Différend entre le pape Adrien, le roi et les évêques de France. Réponse du roi au pape Adrien.	76	Erudition d'Hincmar de Reims. Forme des élections.	100
S. Athanase, évêque de Naples. Charles le Chauve parvient à l'empire.	78	Droit des cardinaux.	101
Concile de Pontion.	79	Marin élevé au pontificat. Succès d'Alfred, roi d'Angleterre, contre les Normands.	102
Confession auriculaire. Jugement de Dieu.	81	Invage des Sarrasins en Italie.	103
Charles le Chauve échoue dans ses entreprises ambitieuses.	82	Election et détachement du pape Etienne V. Mort de l'empereur Basile.	104
Le pape Jean VIII implore le secours de l'empereur Charles contre les Sarrasins.	83	Fourcherie du moine Santabarène.	105
Mort de Charles le Chauve.	84	L'empereur Léon chasse Photius, et le condamne à l'exil.	106
Jean VIII séduit par l'empereur Basile. Concile de Troyes.	85	S. Etienne, patriarche de Constantinople. Mort de Photius. Son goût et son érudition.	107
Roideur excessive de Jean VIII, au sujet des Bulgares.	87		

## LIVRE VINGT-HUITIÈME.

Uniformité de l'enseignement public.	108	S. Gérald, sa mort.	121.
Charles le Gros hérite du royaume de France.	109	30 <sup>e</sup> canon de Tribur. Arnould couronné empereur.	122
Normands arrêtés à Paris. Sur les deux Châtelets.	110	Succession de papes. Désordres dans Rome et l'Italie.	123
Charles le Gros dépossédé et réduit à la misère. Le roi Eudes.	111	Mémoire du pape Formose justifié.	124
Multiplication des souverains. Désordres reprimés. Royaume d'Arles ou de Provence.	112	Révolution dans l'empire d'Occident. Les évêques de Germanie au pape. Irruption des Hongrois.	125
Instructions et ordonnances de Riculfe de Soissons.	113	Oviédo érigé en archevêché. Conciles de Compostelle et d'Oviédo.	127
Theutbold et Argrim, compétiteurs pour le siège de Langres. Mort d'Etienne.	114	Piété du roi Edouard. Stylien de Néocésarée.	128
Le pape Formose.	115	Quatrièmes noces de l'empereur Léon.	129
Photius condamné de nouveau. Charles le Simple. Lettre de Formose.	116	Schisme et relâchemens parmi les Musulmans.	131
Règle des reclus. Arbitrage des papes.	117	Succession tumultueuse de papes. Marozie et Théodora. Scandales dans l'église romaine. Luitprand et Floard sur Sergius.	133
S. Gérald d'Aurillac, évêché supprimé.	118	Concile de Troli.	134
L'impératrice Richarde fonde le monastère d'Andelau. Concile de Tribur.	121	Fondation de Cluny.	136
		La ville de Chartres sauvée de la fureur des Normands. Charles le Simple cède la Normandie au duc Rollon.	138

<b>Bollon se fait chrétien avec ses Normands, et prend le nom de Robert.</b>	139	Théophylacte patriarche.	148
<b>Le pape Jean X. Ses rapports avec Théodora. Jean X calomnié. Sa consultation pour les Normands.</b>	141	Le fils de Murzio créé pape sous le nom de Jean XI.	149
<b>Ravages des Hongrois.</b>	142	Léon VII gouverne saintement.	150
<b>Conrad de Franconie élu roi de Germanie. S. Ratbod, évêque d'Utrecht. Sigismond, évêque d'Alberstad.</b>	144	Réponse de Léon VII aux évêques de Gaule. S. Odon, abbé de Cluny.	151
<b>L'empereur Henri l'Oiseleur.</b>	145	S. Gérard de Brogne.	153
<b>S. Sisnand de Compostelle, et S. Genade d'Astorgue.</b>	146	L'abbaye de Jumiègue rétablie par le duc Guillaume.	154
<b>Etat triste et honteux de l'empire d'Orient.</b>	147	Le bienheureux Jean de Gorze.	155
<b>Simonie confidentielle à Constantinople.</b>	147	Othon I <sup>er</sup> épouse S <sup>te</sup> Adélaïde. Son ambassade auprès du roi Abdérame.	156
		S. Udalric d'Augshourg.	158
		Hongrois mis en déroute par le roi Othon. Extraits d'Atton de Verceil.	159
		Progrès de la foi chez les Slaves.	161

### ° LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

<b>Multitude de saints dans les temps les plus mauvais. Etienne VIII.</b>	162	Nicéphore Phocas, empereur. Ambassade de Luitprand à Constantinople.	166
<b>Le pape Jean XII. Bérenger II.</b>	163	État d'avilissement des évêques grecs.	168
<b>S. Adalbert, premier archevêque de Magdebourg et apôtre des Slaves.</b>	164	Entreprises de Nicéphore sur les droits de l'Eglise.	169
<b>Ditmar, premier évêque de Prague. S. Adalgaud de Brême.</b>	165	Ses avantages sur les Musulmans.	170
<b>Solide conversion du Danemark.</b>	166	Jean Zimisques fait tuer Nicéphore et s'empare du trône. OEuvres de Luitprand. Traité des souffrances de l'Eglise, par Atton de Verceil.	201
<b>Des voleurs sous Edmond. S. Odon, archevêque de Cantorbéri.</b>	167	Autres ouvrages d'Atton.	203
<b>S. Dunstan.</b>	168	Chronique de Flodoard Vertus de l'impératrice S <sup>te</sup> Mathilde.	204
<b>Fermeté de son zèle.</b>	170	Coadjutorerie d'Adalbéron, neveu de S. Uldaric.	206
<b>Lois du roi Edgar.</b>	172	Mort d'Othon I <sup>er</sup> et de S. Udalric d'Augshourg.	207
<b>S. Ethelvode de Winchester.</b>	173	Succession de papes et de désordres dans l'Eglise romaine.	208
<b>S. Oswald de Worcestre.</b>	174	Sur Benoît VI et Benoît VII.	209
<b>Mort de S. Dunstan.</b>	175	Mayeul de Cluny refuse la papauté. Il réconcilie l'empereur Othon II avec S <sup>te</sup> Adélaïde, mère de ce prince. S. Odilon succède à S. Mayeul. S. Volfgang, évêque de Ratisbonne.	210
<b>S. Brunon, frère du roi Othon et archevêque de Cologne.</b>	176	Légèreté de Rathier de Vérone. Ses écrits.	211
<b>Othon I<sup>er</sup> attribue une grande puissance aux évêques, afin de soumettre les seigneurs.</b>	177	S. Bernard de Menthon. Alternatives de succès et de revers parmi les chrétiens d'Espagne.	213
<b>Origine de la domination germanique en Italie.</b>	178	S. Rudesinde, évêque de Dume.	214
<b>Conduite imprudente et scandaleuse de Jean XII. Il rappelle Adalbert. Récit de Luitprand sur Jean XII.</b>	179	Concile de Winchester. S. Turquetel.	215
<b>Conciliabule d'Othon I<sup>er</sup>.</b>	180	Assassinat du roi S. Edouard.	217
<b>Concile de 502 pour Symmaque.</b>	181	S. Harold, roi de Danemark. Progrès de la foi dans le Nord.	218
<b>Sa déposition. Election de Léon VIII.</b>	183	L'antipape Francon. Hugues Capet monte sur le trône.	220
<b>Vertus politiques et religieuses de S. Brunon de Cologne.</b>	184	Affaire de Gerbert et d'Arnoux de Reims.	221
<b>Sa mort. Schisme dans l'Eglise de Reims.</b>	185	Avantage que le changement de maîtres procure au France à l'Etat et à l'Eglise.	222
<b>Habileté de Hugues le Grand. S. Mynoul de Cluny.</b>	187		
<b>S. Luc le Jeune.</b>	189		
<b>S. Paul de Latre.</b>	190		
<b>Snaire d'Edesse. Siméon Métaphraste. Sa mort.</b>	194		
<b>Constantin Porphyrogénète fait réfléchir les sciences et les arts.</b>	195		
<b>Il est empoisonné par son fils Romain le jeune, qui meurt lui même peu après.</b>	195		

Sisinnius patriarche  
Le pape avec empereur  
S. N. Grégoire  
S. Nil pour Philage  
Mort d  
Sur le  
d'Oth  
S. Adal  
S. Bern  
Gerbert  
tre il  
Pénilen  
S. Héril  
Mort d'  
Robert  
Incontin  
roi d'  
S. Froil  
mora.  
S. Etien  
lidemo  
Jean XV  
Fleury  
nastiq  
Ses écrit  
Citation  
en Fra  
Leutard  
S. Her  
S. Anfr  
naire c  
Benoît V  
son frè  
stantin  
méniq  
le bien  
Saint-F  
Exemptio  
con-ile  
Divers ét  
Sa mort.  
Gui d'Ar  
chant.  
Canut se  
victus.



S. Poppon, abbé de Stavelo.	303	Commencemens de Lanfranc et de Bérenger.	322
S. Gonthier, ermite. S. Emeric, fils du roi S. Etienne. Révolutions en Hongrie.	304	Herluin, fondateur de l'abbaye du Bec.	323
S. Gérard, évêque de Clonad et martyr.	305	Solo qui prend Bérenger de répandre ses erreurs.	324
Anarchie en Pologne. Casimir passe de la vie mon. à que au trône.	307	Conférence de Brionne. Concile de Verceil.	325
S. Odilon et le bienheureux Richard travaillent à établir la trêve de Dieu.	308	Lettre de Bérenger au moine Ascellu.	326
Mal des ardens. S. Odilon.	308	Lettre d'Adelman à Bérenger.	326
Caractère de S. Odilon. Ses écrits.	309	Concile de Paris, qui condamne Bérenger et le livre de Jean Scot. S. Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu.	328
Commemoration des trépassés.	310	Chanoines religieux.	329
L'impératrice Zoé empoisonne Romain-Argyre pour épouser Michel le Paléologue.	311	Voyages fréquens de Léon IX. Domination des Normands en Italie.	330
Avarice du patriarche Alexis. Troubles et désordres dans l'empire.	312	Le pape conduit une armée contre eux. Lettre du pape à ce sujet.	331
Hildebrand et Brunon de Toul.	314	Il est fait prisonnier. Michel-Cérulaire lève l'étendard de la révolte contre l'église romaine.	331
Élection du saint pape Léon IX.	315	Le pape envoie des légats à Constantinople.	333
Voyage de Léon IX. Il poursuit les simoniaques.	316	Mort de Léon IX. Le cardinal Humbert répond aux écrits des schismatiques.	334
Il tient un concile à Reims.	317	Rétractation de Nicéas.	335
Concile de Mayence. S. Bardon, archevêque de cette ville. Archevêques de Cologne, dignitaires à Rome.	319	Michel-Cérulaire prend les voies les plus noires pour accréditer le schisme.	336
Lieopold lui succède.	320		
Le pape, de retour à Rome, tient un concile dans l'église de Latran.	321		

## LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

Conjonctures favorables aux vues schismatiques de Michel-Cérulaire.	338	Légation oragense de Pierre Damien à Milan.	351
Commencemens d'Hildebrand. Election de Victor II.	339	Traité de Nicolas II avec Richard et Robert Guiscard.	353
Légation du sous-diacre Hildebrand en France. Déposition de Hugues d'Embrun, évêque simoniaque. Concile de Tours.	340	Couronnement de Philippe, fils du roi de France.	354
Mauger de Rouen déposé pour incontinence.	341	Election d'Alexandre II. L'antipape Calixtus.	355
Confession de foi contre l'hérésie de Bérenger. Le pape Victor en Allemagne.	342	S. Annon, archevêque de Cologne.	356
Mort de l'empereur Henri le Noir. Etienne IX succède à Victor II. Pierre Damien créé cardinal.	343	Ouvrages de Pierre Damien. S. Dominique le Cuirassé.	357
Didier, abbé du Mont-Cassin.	344	Pénitences et dévotions de cet âge.	358
Isaac Comnène, empereur de Constantinople.	345	S. Rodolphe d'Eugubio.	361
Disgrâce de Michel-Cérulaire.	346	Pierre Damien, légat en France. Privileges de Cluny.	362
Isaac Comnène embrasse par pénitence la vie monastique.	347	Légation de Pierre Damien en Allemagne. S. Vulstan, évêque de Worcester.	363
Benoît X, antipape.	348	S. Edouard, roi d'Angleterre.	364
Le pape Nicolas II. Il fait l'abbé Didier cardinal. Réglemens pour l'élection des papes.	349	Lois du roi Edouard. S. Gothescale, prince des Slaves.	366
Décrets contre les clercs concubinaires et simoniaques. Bérenger est réduit à confesser clairement la foi catholique.	350	Etat des églises du Nord.	367
		Pénitence de Suénon, roi de Danemark.	368
		Martyre de S. Gothescale.	369
		Apostasie et ravages des Slaves. Les SS. Eric et Alfarid, martyrs en Suède.	371
		Exhortation du pape à Harold, roi de Norwège.	372

Pierre,  
mon  
S. Jean  
breus  
Premier  
Institut  
Pénétré  
tre so  
S. Pierre  
Martyre  
Provi

Ascend  
Son é  
Comme  
mont.  
S. Grég  
et le d  
'et al  
Le pape  
à diff  
Lettre d  
Frauc  
lippe.  
Pélerin  
Actes d  
pape.  
Dépositi  
Bambo  
Cabale d  
set Cer  
Le pape  
sonné.  
Conspira  
évêque  
Hugue  
du pay  
blée s  
déposé  
Assemblée  
schism  
somm  
Il abaut  
de Her  
Emporte  
évêque  
Idées de  
et ses o  
Le parti  
Etat de  
Controve  
Assemblée  
Teuver  
Henri.  
Il obtient  
La comte  
Absolutio  
Les Lomb  
tre le p  
Donati

Pierre, évêque de Florence, accusé de simonie.	373	Proscription de la simonie et de l'incontinence des clercs.	384
S. Jean Gualbert, fondateur de Vallombreuse.	374	Guillaume le Bâtard fait la conquête de l'Angleterre. Lanfranc élevé sur le siège de Cantorbéri.	385
Premiers frères convers.	375	Progrès des Turcs Seljoucides.	386
Institution des chanoines réguliers.	376	Ambition du patriarche Xiphilin, Romain.	387
Persécutions de Pierre de Florence contre son clergé.	377	Diogène, prisonnier du sultan Aaan.	388
S. Pierre Ignée.	380	Vie de l'empereur Henri IV.	388
Martyre de S. Arisalde, S. Thibaud de Provins.	381	Retraite de l'impératrice Agnès.	389

## LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

Ascendant du génie de S. Grégoire VII.	390	Les seigneurs de Germanie déposent leur roi Henri IV, et lui substituent Rodolphe duc de Souabe.	410
Son élection.	390	Incertitude des esprits à ce sujet.	421
Commencemens de S. Etienne de Grammont.	391	Sentence définitive de S. Grégoire VII contre Henri IV.	422
S. Grégoire poursuit vivement la simonie et le concubinage des clercs. Troubles et alarmes en Allemagne.	392	Election de l'antipape Guibert.	425
Le pape écrit sur ces obstacles au roi et à différens seigneurs.	393	Mort du roi Rodolphe.	426
Lettre de S. Grégoire VII aux évêques de France, pour la correction du roi Philippe.	395	Affaire de l'évêque de Dol. Condamnation de Manassés de Reims.	428
Pèlerins insultés par les Arabes.	396	Hugues élu pour le siège de Evé. Commencement de S. Bruno.	429
Actes d'une juste sévérité de la part du pape.	398	Simon, comte de Crépi, et Hugues, duc de Bourgogne, embrassent la vie monastique.	431
Déposition et pénitence d'Herman de Bamberg.	399	S. Anselme, abbé du Bec.	432
Cabale de Guibert de Ravenne et du préfet Cenciis contre S. Grégoire VII.	400	Sa pénétration et sa doctrine.	433
Le pape blessé dangereusement et emprisonné. Il est délivré par le peuple.	401	Grégoire VII n'a pas tenté de se faire prêter serment de fidélité par Guillaume le Conquérant.	435
Conspiration de Guibert et des autres évêques de Lombardie avec le cardinal Hugues le Blanc. Lettres vigoureuses du pape au roi de Germanie. Assemblée schismatique à Worms, où l'on dépose le pape.	402	Il prend soin de l'instruction des fidèles de Norwège, de Suède et d'Arménie. S. Stanislas de Cracovie, martyrisé de la main du duc Boleslas.	436
Assemblée de Pavie, pour accéder aux schismatiques de Worms. Le pape sommé de quitter le pontificat.	403	Révolutions dans l'empire d'Orient.	437
Il absout du serment de fidélité les sujets de Henri IV.	404	Tentatives inutiles du roi Henri sur Rome. Herman de Luxembourg élu roi de Germanie.	439
Emportemens et remords de Guillaume, évêque d'Utrecht.	406	L'antipape Guibert intronisé à Rome.	440
Idées de ce temps sur l'excommunication et ses effets.	407	Robert Guiscard délivre Rome des Allemands. La comtesse Mathilde repousse les schismatiques.	441
Le parti du roi de Germanie diminué. Etat de l'Eglise d'Afrique.	409	S. Anselme de Lucques, S. Grégoire VII se retire à Salerne et y meurt.	442
Controverse de Samuel, juif converti.	410	Mort de Robert Guiscard. S. Anselme de Lucques, chassé de son église par les schismatiques, meurt à Mantoue.	443
Assemblée de seigneurs et d'évêques à Teuver ou Tribur, pour déposer le roi Henri.	411	Constance de l'abbé Didier à refuser la papauté.	444
Il obtient un délai pour aller à Rome.	415	Il est ordonné sous le nom de Victor III.	445
La comtesse Mathilde.	414	Reliques de S. Nicolas de Myre à Bari.	445
Absolution humiliante de Henri.	417	S. Arnoul de Suissons.	446
Les Lombards l'animent de nouveau contre le pape. Assemblée de Forcheim.	419	S. Canut, roi de Danemark et martyr.	448
Donation de Mathilde.	419	Mort de Guillaume le Conquérant.	449
		Les Romains partagés entre le pape Victor et l'antipape Guibert. Le légat Hu-	

gues de Lyon s'élève contre l'élection de Victor.	451	sins d'Afrique. Schismatiques excommuniés au concile de Bénévent.	452
Expédition des Italiens contre les Sarra-		Mort de Victor III.	453

## LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

Opposition de l'enseignement public aux relâchemens du troisième âge.	476	Concile de Soissons contre les erreurs de Roscelin.	498
Election du pape Urbain II.	477	S. Anselme succède à Lanfranc sur le siège de Cantorbéri.	499
Le pape entre à Rome, d'où Pon avait chassé l'antipape Guibert. Concile tenu à Melpe par le pape. Les schismatiques reprennent le dessus à Rome.	478	S <sup>te</sup> Marguerite, reine d'Ecosse.	503
Geoffroi, abbé de Vendôme.	478	S. Nicolas Périgrin. OEuvres pies de Roger, comte de Sicile Rétablissement de l'évêché d'Arras. Révolte de Conrad contre l'empereur son père.	504
Soumission de l'empereur Alexis au saint Siège. Bernard, archevêque de Tolède.	480	Guillaume le Roux reconnaît le pape Urbain.	505
Rétablissement de la métropole de Taras-gone.	481	S. Anselme écrit contre Roscelin. S. Robert d'Arbrissel.	506
Duel pour l'office mozarabique.	482	Pierre l'Ermite.	509
Affaiblissement du schisme en Allemagne.	483	Concile de Clermont.	511
Prélats distingués en ce pays.	484	Commencement des croisades.	513
Lettres des schismatiques et réponse des catholiques. Mort de l'hérésiarque Béren-ger.	485	Cérémonies du dimanche des Rameaux. Le pape Urbain dédié à Toulouse l'église de Saint-Sernin.	516
Frères convers et oblats.	486	Concile de Nîmes.	517
Fondation de la Chartreuse. S. Bruno appelé à Rome par le pape. Il refuse l'archevêché de Reggio, et fonde le monastère de la Tour. Sa lettre à Radulfe le Vert.	487	Le corps de S. Antoine en France. Feu de S. Antoine. Institution des Antonins.	518
Sa mort. S. Ulric de Cluny.	488	Ardeur des Croisés.	519
Son livre des coutumes de Cluny.	489	Malheureux succès de Gantier-sans-avoir et de Pierre l'Ermite. Juifs persécutés.	520
Le bienheureux Odard de Tournai.	492	Voyage de Godefroi de Bouillon.	521
Ives de Chartres. Son décret. Affaire du roi Philippe et de Bertrade.	493	Siège d'Antioche.	523
Concile de Plaisance. Ambassadeurs d'Alexis Comnène à ce concile. Plaintes de l'impératrice Adélaïde.	497	S. Anselme persécuté va en Italie.	526
		Monarchie de Sicile.	527
		S. Jean de Téroouane.	530
		Réduction de Jérusalem.	531
		Godefroi de Bouillon élu roi.	532

## LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

Pascal II succède au pape Urbain et Baudouin au roi Godefroi.	534	Excès de Henri V contre le pape.	548
Mort subite de Guillaume le Roux.	535	Faiblesse du pape Pascal.	549
L'antipape Guibert a le même sort.	536	Question des investitures.	550
Conversion du roi Philippe.	537	Religion d'Alexis Comnène. Il poursuit les Bogomiles.	555
S. Otton, évêque de Bamberg.	538	Nouveaux Pauliciens.	556
Le prince Henri, après la mort de Conrad, se révolte contre son père.	540	Constitutions de l'empereur Alexis et de l'impératrice Irène. Eglise de Jérusalem.	557
Revers de l'empereur Henri IV.	541	Voyage du prince Bohémond en Occident.	558
Sa mort.	542	Désintéressement religieux du comte de Boulogne.	560
Entreprises de Henri V contre l'Eglise. Le pape se réfugie en France.	543	Disciples de Robert d'Arbrissel. Fondation de Fontevrault.	502
Accord du roi d'Angleterre avec S. Anselme.	544	Doctrine d'Ives de Chartres. S. Bernard de Tiron.	505
Ses écrits.	545		
Ponce succède à S. Hugues de Cluny.	546		
Affaires d'Espagne.	546		

S. Robert  
Commen  
Propagati  
Bernar  
Guillau  
S. Godef  
Concile  
res.  
Rome sou  
Gelase II  
Maurice  
Siège.  
Retraite c

SONMAIRES.

627

S. Robert de Molème.	565	cemens de S. Norbert.	580
Commencemens de S. Bernard.	567	Succès du roi Alphonse d'Aragon contre	
Propagation de l'ordre de Clteaux. S.		les Maures.	584
Bernard à Clairvaux.	570	Election de Calixte II. Concile tenu à	
Guillaume de Champeaux.	571	Reims par le pape.	585
S. Godefroi d'Amiens.	572	Zèle apostolique de S. Norbert.	587
Concile de Latran contre les investitu-		Fondation de Prémontré.	589
res.	574	Primatie de Vienne. Le papt en Italie.	591
Rome soulevée contre le pape.	576	Chute de l'antipape Bourdin.	592
Gélare II, pape.	577	Réconciliation de Hen <sup>r</sup> V avec le saint	
Maurice Bourdin, intrus sur le saint		Siège. Traité des investitures par Geof-	
Siège.	579	froi de Vendôme.	593
Retraite de Gélase en France. Commen-		Premier concile général de Latran.	595



com-  
452  
453

urs de  
498  
sur le  
499  
503

de Ro-  
ment de  
Conrad  
504

ape Ur-  
505

S. Ro-  
506  
509  
511  
513

meaux.  
use l'é-  
516  
517

ce. Feu  
s Anto-  
518  
519

ms-avoir  
rsécutés.  
520  
521  
523

e. 526  
527  
530  
531  
532

548  
549  
550

poursuit  
555  
556

xis et de  
Jérusa-  
557

n Occi-  
558

onte de  
560

Fonda-  
502  
Bernard  
505

# TABLE

## CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE

DEPUIS L'AN 851 JUSQU'A L'AN '823.

### PAPES.

<p>406. Nicolas I, sacré le 24 avril mort le 13 nov.</p> <p>407. Adrien II, 14 déc. mort en</p> <p>408. Jean VIII, 14 déc. 15 déc.</p> <p>409. Marin, fin de déc. mai</p> <p>410. Adrien III, fin de mai septembre</p> <p>411. Etienne V, élu fin de sept. août</p> <p>412. Formose, sept. mort en avril</p> <p>413. Etienne VI, août mis à mort en</p> <p>414. Romain, août novembre</p> <p>415. Théodore III, consacré et mort en</p> <p>416. Jean IX, juillet 50 novembre</p> <p>417. Benoît IV, déc. octobre</p> <p>418. Léon V, 28 octobre chassé en nov.</p> <p>419. Christophe s'empare du saint Siège en nov.</p> <p>est chassé en juin</p> <p>420. Sergius III, 904 ou mort en août</p> <p>421. Anastase III, août octobre</p> <p>422. Landon, 913 ou 26 avril</p> <p>423. Jean X, avril étranglé en mai</p> <p>424. Léon VI, juin 3 février</p> <p>425. Etienne VII, fév. 12 mars</p> <p>426. Jean XI, 20 mars mort empoisonné, janv.</p>	<p>858</p> <p>867</p> <p>867</p> <p>872</p> <p>872</p> <p>882</p> <p>882</p> <p>884</p> <p>884</p> <p>885</p> <p>891</p> <p>891</p> <p>896</p> <p>896</p> <p>897</p> <p>897</p> <p>897</p> <p>898</p> <p>898</p> <p>900</p> <p>900</p> <p>903</p> <p>903</p> <p>903</p> <p>904</p> <p>904</p> <p>905</p> <p>905</p> <p>911</p> <p>911</p> <p>913</p> <p>914</p> <p>914</p> <p>914</p> <p>914</p> <p>928</p> <p>928</p> <p>928</p> <p>929</p> <p>929</p> <p>931</p> <p>931</p> <p>936</p>	<p>427. Léon VII, janv. juillet</p> <p>428. Etienne VIII, juill. novembre</p> <p>429. Marin II ou Martin III, 11 novembre</p> <p>882 11 novembre</p> <p>942 11 novembre</p> <p>946 janvier</p> <p>946 130. Agapit II, mars</p> <p>953 mort sur la fin de</p> <p>955 131. Jean XII, 955 ou</p> <p>961 14 mai</p> <p>964 432. Benoît V, mai</p> <p>965 meurt en exil, 5 juill.</p> <p>Léon VIII, si la démission de Benoît fut véritable, aurait tenu le saint Siège 10 mois : avril</p> <p>433. Jean XIII, intronisé le 1<sup>er</sup> octobre</p> <p>965 mort le 5 ou 6 sept</p> <p>972 434. Benoît VI,</p> <p>972 étranglé en prison l'an</p> <p>974 435. Donus II, ordonné et mort</p> <p>en</p> <p>974 436. Benoît VII, ordonné sur la</p> <p>fin de 974 ou dans les commen- cemens de</p> <p>975 mort le 10 juillet</p> <p>985 437. Jean XIV, nov.</p> <p>985 mort en prison 20 août</p> <p>984 Jean XV, compté seulement pour servir de nombre parmi les papes de son nom.</p> <p>989 438. Jean XVI, juill.</p> <p>993 mort en</p> <p>996 439. Grégoire V, 5 mai</p> <p>999 4 février</p> <p>999 440. Silvestre II, 1 avril</p> <p>999 11 mai</p> <p>1005 441. Jean XVII, 15 juin</p> <p>1005 31 octobre</p> <p>1005 442. Jean XVIII, 26 déc.</p> <p>1005 Il abdiqua au mois de mai</p> <p>1009 443. Sergius IV, élu entre le 17</p>
---	--	---

juin et  
mort  
144. Be  
juillet  
mort v  
145. Jean  
mai  
146. Ben  
cède en  
147. Grép  
se retir  
148. Clém  
mort le  
149. Dau  
8 août  
150. S. L  
19 avri  
151. S. I  
2 février  
19 avri  
152. Vict

Sergius,  
Christoph  
Léon, dit  
Francon,  
Philagath  
Grégoire,  
Jean, dit  
Benoît X,

Michel I  
Basile le  
Léon le B  
Alexandr  
Constanti  
Romain-  
Christoph  
Etienne,  
Constanti  
Romain I  
Nicéphor  
Jean-Zim  
Basile II,  
Constanti  
Romain-A  
Michel I  
Michel-C  
Zoé,  
Théodora  
Constanti  
Théodora  
Michel-S  
Isaac-Con  
Constanti

TABLE CHRONOLOGIQUE.

629

juin et le 24 août	1009	28 juillet	1057
mort avant le 6 juill.	1012	153. Etienne IX, 2 août	1057
144. Benoît VIII, après le 6 juillet	1012	29 mars	1058
mort vers la fin de juill.	1024	154. Nicolas II, 18 janv.	1059
145. Jean XIX, mai	1024 ou 1025	21 ou 22 juill.	7061
146. Benoît IX, dé- cède en	1033	155. Alexandre II, 30 sept.	1061
147. Grégoire VI, mai se retire en déc.	1033	21 avril	1075
148. Clément II, 25 déc. mort le 9 oct.	1044	156. S. Grégoire VII, 50 juin	1075
149. Damase II, 17 juill. 8 août	1044	5 mai	1085
150. S. Léon IX, 19 avril	1044	157. Victor III, élu malgré lui le 24 mai	1086
151. S. Léon IX, élu à Rome le 2 février, intronisé le 12 avril	1046	sacré de son consentement le 9 mai	1087
152. Victor II, intronisé le 13 avril	1047	16 sept.	1079
	1048	158. Urbain II, élu le 12 mars	1088
	1048	29 juill.	1099
	1054	159. Pascal II, 13 août	1099
	1049	18 ou 21 janv.	1110
	1054	160. Gélase II, 25 janv.	1118
	1055	29 janv.	1119
	1055	161. Calixte II, 1 <sup>er</sup> fév.	1119

ANTIPAPES.

Sergius,	891	Cadelous, dit Honorius II,	1060
Christophe,	904	Guibert, dit Clément III,	1081
Léon, dit VIII,	963	Albert,	1100
Francon, dit Boniface VII,	973	Laurent,	1100
Philagathe, dit Jean XVI,	997	Théodoric,	1100
Grégoire,	1012	Maginulfe, dit Sylvestre IV,	1100
Jean, dit Silvestre III,	1044	Maurice Bourdin, dit Grégoire VIII,	1118
Benoît X, en	1058		

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ORIENT.

MICHEL III, dit l'Ivrogne, mort en	667
Basile le Macédonien,	886
Léon le Philosophe,	911
Alexandre,	912
Constantin-Porphrogénète,	959
Romain-Lécapène,	944
Christophe,	951
Etienne,	945
Constantin VII,	945
Romain II,	963
Nicéphore-Phocas,	969
Jean-Zimisquès,	976
Basile II,	1025
Constantin VIII,	1028
Romain-Argyre,	1034
Michel le Paphlagonien,	1041
Michel-Calafate,	1042
Zoé,	1042
Théodora,	...
Constantin-Monomaque,	1054
Théodora, seule,	1056
Michel-Stratiotique,	1057
Isnac-Comnène, abdiqne,	1059
Constantin-Ducas,	1067

Eudoxie, reléguée en	1071
Michel-Parapinace, déposé,	1078
Andronic I,	1067
Constantin XI,	1067
Romain-Diogène,	1071
Nicéphore-Botaniate,	1081
Nicéphore-Bryenne,	1078
Alexis-Comnène I,	1118

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Louis II,	875
Louis le Bègue, mort en	875
Charles le Chauve,	877
Charles le Gros, après un interrègne de trois ans, élu en	880
déposé en	887
Arnoul, neveu du précédent,	889
Gui de Spolète,	894
Lambert, fils de Gui,	898
Louis III, roi d'Arles,	905
Vacance de l'empire jusqu'à	912
Louis IV, roi de Germanie,	912
Conrad I, roi de Germanie,	918
Bérenger de Frioul,	924
Othon I, roi de Germanie,	...

936  
939  
939  
942  
  
III ,  
942  
946  
946  
955  
955 ou 956  
964  
964  
965  
  
Benoît  
e saint  
965  
le 1<sup>er</sup>  
965  
971  
971  
971  
  
mort  
974  
  
sur la  
men-  
975  
985  
985  
984  
  
pour  
pape  
989  
993  
996  
999  
999  
1003  
1003  
1003  
1003  
1009  
  
le 17



## PERSÉCUTIONS.

Violentes persécutions suscitées par Phocas et exercées à plusieurs reprises contre saint Ignace de Constantinople et contre tous les catholiques fidèles de la Grèce.

Continuation de la fureur impie des Normands en France et en Angleterre, des Sarrasins dans l'Orient et des Slaves dans le nord de l'Europe.

S'il n'y eut pas de persécutions proprement dites, ou faites en haine du christianisme, pendant le dixième siècle, l'Eglise eut néanmoins beaucoup à souffrir dans le centre même de son unité, de la part des petits tyrans qui troublèrent les élections et lui imposèrent plusieurs pontifes. Théodora, monstre d'impudicité, et ses filles Marozie et Théodora la jeune, ainsi que les marquis Adalbert et Albéric, firent les principaux auteurs de ces désordres. Mais Dieu, selon sa promesse, ne permit pas que la foi en fût altérée.

Barbarie et sacrilèges des Hongrois en Allemagne, en France et en Italie.

Le christianisme est quelque temps dé-

fendu en Bohême, par Drahomir, païen, mère de S. Vincelas, vers

925  
Le calife fatimite Hakem tourna contre les chrétiens de ses Etats, et ruina leurs églises, 1021

Persécutions barbares exercées par les Slaves apostats dans les commencemens du onzième siècle.

Les Sarrasins, d'intelligence avec les Grecs, désolent l'Italie, vers 1016

Désordres et martyrs en Pologne et en Hongrie, 1034, 1038

Persécutions et martyrs en Slavonie, 1065

Fureurs de l'empereur Henri IV contre les papes et l'Eglise romaine.

Vexations exercées par l'empereur Henri IV, contre les ennemis du schisme, durant la plus grande partie de son long règne de cinquante ans.

Persécution de Guillaume le Roux contre saint Anselme et la hiérarchie.

Persécution de l'empereur Henri V contre le pontife légitime et les défenseurs de l'unité catholique.

## ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Prudence ou Prudent, évêque de Troyes, honoré comme saint dans son église, 861, est l'auteur des Annales de S. Bertin, ainsi nommées parce qu'elles ont été trouvées dans ce monastère. Il a composé, au sujet de Gothescalc, différens ouvrages où il paraît peu d'accord avec lui-même, d'où il faut seulement conclure qu'indors ces matières n'étaient pas suffisamment éclaircies.

Loup, abbé de Ferrières, 862. Outre le recueil estimé de ses lettres au nombre de 130, Baluze a rassemblé avec soin ses autres ouvrages. Mabillon l'a regardé comme un des principaux ornemens de l'ordre monastique à cause de l'étendue de ses connaissances et de la pureté de son style.

Paschase Rathert, 865, auteur de plusieurs traités de doctrine. Les plus connus sont ceux du Corps et du Sang de Jésus-Christ, et de l'enfantement de la Sainte-Vierge.

Théodore-Aboucar, 870, a laissé plusieurs traités solides contre les Musulmans, les juifs et les hérétiques.

Enece, évêque de Paris, 870. On a de lui, dans le Spicilège, un ouvrage contre les Grecs, fort solide, mais qui n'est presque qu'une compilation

de textes des Pères, suivant le goût du siècle. Fleury, dans l'extrait qu'il en a donné, a omis le passage où Enece dit que les papes ont le pouvoir de juger de toute l'Eglise, et que personne ne peut les juger ni retoucher leurs jugemens; qu'on peut appeler à eux de la sentence de tout autre, et que personne ne peut appeler de la leur.

Anastase, savant bibliothécaire de l'Eglise romaine, vivait encore en 872. Il a traduit les actes des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> conciles généraux, et plusieurs autres monumens de l'Eglise grecque. On le croit auteur des vies des papes, et de l'*Histoire miscellannée* qu'on attribuit autrefois à Paul Diacre.

Saint Aldric, évêque du Mans, 876. On a de lui un excellent recueil de canons et de décrétales, concernant surtout la discipline ecclésiastique.

Saint Aldon, de Vienne, 880. Auteur d'une Chronique universelle et d'un Martyrologe qui prouve, dans plusieurs articles, que l'art de la critique n'était pas étranger à son auteur.

Hucmar de Reims, 882, plus canoniste que théologien, plus érudit que correct, a laissé un grand nombre d'é-

1054  
1035  
1065  
1065  
1109  
.....

1065  
1094  
1104

1057  
1076  
1094  
1104

1112

860  
866  
871  
900  
924  
940  
946  
955  
959  
975  
978  
1016  
1017  
1036  
1036  
1040  
1042  
1066  
1066  
1087  
1100

1099  
1100  
1118

1025  
de Jé-  
1050  
chisme  
1054  
1065  
1092  
1100

- crits publiés en 2 vol. in-fol. par le P. Sirmond.
- Jean Scot Erigène, vers 884, auteur d'un traité sur l'Eucharistie, contre Pachaie Ratbert, que nous n'avons plus, et qui contenait, à ce qu'on prétend, le germe de l'hérésie sur ce mystère. Aussi fut-il promptement condamné, lorsqu'il parut. Il reste de cet auteur peu estimé le traité de la Prédéstination à la grâce divine.
- Photius, 891. Outre ses lettres schismatiques, dont le fonds est détestable, mais qui sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, il a laissé d'autres ouvrages, dont plusieurs ne sont pas imprimés, et qui font preuve de ses connaissances immenses en matière d'histoire, de philosophie, de théologie, de mathématiques, d'astronomie, de médecine même, ainsi que de son goût dans la littérature. On estime surtout sa Bibliothèque, premier modèle de nos journaux, dans laquelle il porte son jugement sur cent quatre-vingt auteurs. Les fragments considérables qu'il en présente sont choisis avec un sens exquis, et d'autant plus précieux, que la plupart des originaux ont été perdus depuis lui.
- Usuard, sur la fin du neuvième siècle, savant bénédictin, auteur d'un martyrologe estimé justement.
- Alfred le Grand, roi d'Angleterre, 900. Il traduisit en saxon le Pastoral de saint Grégoire, les Consolations de Boèce, et l'histoire Ecclésiastique de Bède. On dit même qu'il traduisit ainsi toute l'écriture; il est certain qu'il entreprit une traduction des Psaumes. Il nous reste de ce prince, nommé le Grand avec plus de justice que tant d'autres, une collection de lois qu'il rédigea lui-même, et qui diffère tout-à-fait de celles de nos jours: elle est précédée d'une préface composée tout entière de phrases ou de versets des Livres saints.
- Léon le Philosophe, empereur de Constantinople, 911. Nous le citons ici pour son traité de *Tactique* où l'on voit que tous les jours, soir et matin, toute l'armée chantait le *Trisagion*; et que, la veille du combat, un prêtre jetait de l'eau bénite sur toutes les troupes.
- Saint Notker, moine de Saint-Gall, 912, auteur de plusieurs hymnes, de plusieurs proses pour la messe, et d'un martyrologe.
- Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et fondateur de Cluny, 927; son testament est le monument qui atteste sa piété et la sincérité de sa foi. *V. Collect. Labb., tom. 9, p. 565.*
- Euthychius d'Alexandrie, 940. Il a fait un abrégé de l'histoire universelle depuis la création du monde: on y trouve la suite des patriarches melquites d'Alexandrie jusqu'à lui.
- Saint Odon de Cluny, 942. Il a laissé une histoire de la translation des reliques de saint Martin, la vie méchante de saint Géraud d'Aurillac, et d'autres ouvrages.
- Siméon Métaphraste, après 942, fameux par son recueil des vies des saints, où l'on retrouve le talent de sa nation pour l'art de raconter, mais où le goût de nouveauté l'emporte souvent au delà des bornes de la vérité.
- Alton de Verceil, vers 956. On a de lui un traité des souffrances de l'Eglise, un capitulaire et des lettres sur différents points de discipline.
- S. Odon de Cantorbéri, 961. On a de lui des constitutions ecclésiastiques dans la collection des *Conciles (Labb., t. 9, p. 609)*. Il passe pour le principal auteur des lois publiées par les rois Edmond et Edgard.
- Flooard, chanoine de Reims, 966. Cet historien judicieux a laissé une chronique et une histoire de l'église de Reims, plus généralement intéressante que ce titre ne l'annonce.
- Luitprand, évêque de Crémone, après 968. Il a écrit d'une manière piquante l'histoire de son temps et des ambassades qu'il a faites en Grèce: mais son esprit naturellement aigre, et son attrait pour la satire, lui font souvent charger ses tableaux, hasarder des faits, et prendre un style dur et emporté.
- S. Ulric ou Uldaric, évêque d'Augsbourg, 973. On a de lui quelques sermons et une lettre sur le célibat des prêtres.
- Rathier de Vérone, 934. Malgré la singularité bizarre de son style, ainsi que de son caractère, il nous a transmis des témoignages précieux sur le dogme et la discipline, dans son traité des canons, et sa lettre du Corps et du Sang du Seigneur.
- Sévère égyptien, qui vivait en 977, a écrit une histoire des Sarrasins et de l'église d'Alexandrie.
- S. Dunstan de Cantorbéri, 988. Il a composé sur la discipline un ouvrage qui a pour titre: *la Concorde des Règles*.
- Sylvestre II, pape, 1003, prodige de doctrine et de pénétration pour son siècle, très-habile dans les mathématiques et les sciences les plus abstraites. Il nous a laissé plusieurs discours, 149 épitres, et plusieurs autres ouvrages.
- S. Abbon de Fleury, 1004. On a de lui un recueil de canons, contenant les

devoirs réciproques des rois et des sujets, la vie de S. Edmond roi d'Angleterre, une apologie pour les moines, et plusieurs lettres. En écrivant son pape, il emploie les termes de *Majesté*, *Saineté*, *Révérence*, *Sérénité*.

**Aimoin**, disciple de l'abbé Abbon, ont la vie de son saint maître, nous a laissé une Histoire de France, et quelques autres ouvrages peu estimés à cause du défaut de critique de l'auteur. Il ne faut pas le confondre avec un autre Aimoin, également de l'ordre de S. Benoît, et dont S. Abbon avait été le disciple.

**Hertiger**, abbé de Lobbes, 1007, auteur d'une Histoire des évêques de Liège, et d'un traité du Corps et du Sang du Seigneur. Quelques auteurs le confondent mal à propos avec Ntger, évêque de Liège, à qui ils attribuent ses ouvrages. Cet abbé de Lobbes a écrit aussi la vie de S. Ursmar en vers, publiée par le père Herschenius.

**Gui d'Arezzo**, inventeur de la gamme, vers 1009, a écrit sur sa nouvelle méthode une lettre où il dit, avec raison, qu'en un an avec ses préceptes on peut faire plus de progrès dans l'art du chant, qu'on n'en faisait auparavant en dix.

**Ditmar**, évêque de Mersbourg, 1018 ou 1028. On a de lui une chronique des faits qui ont eu lieu sous les trois Othon et sous Henri II. Elle est écrite avec sincérité. La meilleure édition est celle qu'en a donnée Leibnitz dans sa collection pour l'histoire de Brunswick.

**Bouchard**, évêque de Worms, 1026. On a de lui un ample recueil de canons, où il a copié les fautes des recueils précédens, mais qui ne laisse pas que d'être utile par l'exactitude de la collection.

**Fulbert**, savant et pieux évêque de Chartres, 1029. Entre ses ouvrages on estime surtout ses épitres; où l'on trouve de l'esprit, de la délicatesse, et même un style assez pur pour son temps.

Le moine **Adémar**, auteur d'une chronique, commence à l'année 829, et finit en 1029. Si la lettre sur l'apostolat de S. Martial est de lui, elle ne fait honneur ni à sa critique, ni à ses connaissances dans l'antiquité ecclésiastique.

**Glaber**, moine de Cluny, vivait en 1045. On a de lui une vie du B. Guillaume, abbé de S. Bénigne de Dijon; et une chronique ou histoire qui ne contient proprement que la vie d'Hugues-Capet, et les événemens qui ont suivi jusqu'à Glaber. Ces deux ouvrages sont sans ordre et sans suite, et remplis de fables. De Marca et Noël-Alexandre y ont relevé des erreurs graves. *V. Marchetti, Critique de Fleury.*

**Herman**, moine érudit de Richenou en Souabe, 1054. Outre sa Chronique de six âges du monde, qui finit l'an 1054, on lui attribue plusieurs autres livres d'histoire et de piété, avec les antiennes *Salve Regina*, *Alma redemptoris*, et la prose *Veni, Sancti Spiritus*. Cette dernière a été attribuée avec moins de fondement au roi Robert et au pape Innocent III, selon les bénédictins d'Antoine, Durand et Clément qui sont suspects en ce point.

**Alfane**, archevêque de Florence, qui vivait en 1057, a laissé des poésies sur différens sujets de piété.

**Michel-Céruaire**, 1058. Nous avons ses lettres et ses traités contre l'église romaine, où l'on trouve beaucoup plus d'artifice que d'habileté, et moins de force que de hardiesse.

**S. Pierre Damien**, 1072. On a de lui des opuscules, des sermons, des lettres, et d'autres écrits qui forment quatre volumes *in-folio*. On y trouve peu de goût, mais beaucoup d'érudition, et l'on en tire de grands avantages pour la connaissance de l'histoire ecclésiastique du onzième siècle.

**Théophylacte**, archevêque d'Acride en Bulgarie, 1070. Il a commenté le nouveau Testament, et quatre des petits prophètes.

**Jean Xiphilin**, patriarche de Constantinople, 1077. Outre ses décrets, il a laissé quelques homélies. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, dont nous avons un abrégé de Dion-Cassius.

**S. Grégoire VII**, 1085. Nous avons de ce grand pape neuf livres de lettres, qui prouvent à la fois l'énergie de son caractère et l'étendue de ses connaissances. Ceux qui accusent d'ignorance et d'ambition ce zélé pontife devraient commencer par lire ses lettres, au nombre de 361 dans le père Labbe; ils reconnaîtraient bientôt que l'ambition de Grégoire VII fut de rétablir la discipline et de faire revivre les bonnes mœurs. S'il rencontra des obstacles, ce ne fut point de la part des peuples; ceux-ci au contraire réclamaient son autorité tutélaire contre l'injustice et la tyrannie. On trouve parmi ces lettres un petit écrit intitulé *Dictatus Papæ*, qui lui a été faussement attribué, ainsi que le prouvent Pagi et le P. Alexandre.

**S. Anselme de Lucques**, 1086. On a de lui un traité contre le schisme de Guiher, une collection de canons, une explication des Psaumes, et une des Lamentations de Jérémie. Il avait écrit une apologie pour Grégoire VII, dont il fut

- le disciple et un des plus zélés défenseurs.
- Lanfranc de Cantorbéri, 1086.** Ce docte et saint prélat, d'un sens exquis et d'un raisonnement juste, a laissé un traité excellent contre Bérenger, des lettres fort intéressantes, et d'autres ouvrages estimables.
- Urbain II, 1099.** On a de ce pontife 59 lettres dans la collection de Labbe. Elles sont utiles pour l'histoire de cette époque.
- S. Bruno, fondateur des Chartreux, mort en 1101.** On a sous son nom un vol in-fol., mais qui ne contient de lui que deux lettres écrites de Calabre, et un excellent commentaire sur le psautier et sur les épîtres de S. Paul. Ce saint était un des plus savans hommes de son temps. On voit qu'il entendait le grec et l'hébreu, et qu'il était très-versé dans la lecture des Pères. Les autres ouvrages donnés sous son nom sont de S. Brunon évêque de Ségni, et de S. Brunon évêque de Wurtzbourg, ses contemporains.
- S. Anselme de Cantorbéri, 1109,** a laissé plusieurs ouvrages métaphysiques, moraux et dogmatiques. Il traite en particulier, fort au long, et d'une manière également profonde et satisfaisante, de la liberté qui reste à l'homme nonobstant la nécessité de la grâce, la prescience de Dieu et la prédestination. Son traité du S.-Esprit n'est pas moins concluant contre les préventions et les erreurs des Grecs. Ses homélies et ses méditations, avec un grand nombre d'oraisons, inspirent la plus tendre piété. Nous avons encore de lui plus de 400 lettres, dont plusieurs sont très-instructives et très-intéressantes. Son disciple Edmer a écrit sa vie en deux manières : s'étant presque borné, dans la première, à décrire ses mœurs et son esprit, et s'attachant surtout, dans la
- seconde qu'il intitule nouvelle, à la suite des démêlés d'Anselme avec les rois d'Angleterre.
- Sigebert, moine de Gemblours, dans le Brabant, 1113,** est auteur d'une chronique qui finit à l'an 1110, et d'autres écrits variés. Il faut se défier de ses jugemens et de ses récits, parce qu'il avait pris parti pour le simoniaque et schismatique Henri IV contre S. Grégoire VII. Sa chronique a été continuée par Robert de Torigny, abbé du mont Saint-Michel.
- Le bienheureux Odon ou Odard, évêque de Cambrai, 1113,** fameux dialecticien, soutenait, suivant la doctrine de Boece, que l'objet de cet art était les choses et non les idées, c'est-à-dire qu'il tenait le système des Réalistes contre les Nominaux. Ceux-ci se vantaient d'avoir pour chefs Porphyre et Aristote. Ces deux sectes partagèrent long-temps l'école, avec autant de tumulte qu'il en résultait peu de profit. Nous avons d'Odon une exposition du canon de la messe.
- Ives de Chartres, 1115.** On a conservé de lui un recueil de canons intitulé le Décret, sans compter celui qui a pour titre Panor mie, dont il n'est pas certain qu'il soit l'auteur ; 24 sermons et 288 lettres, qui sont les plus précieux de ses ouvrages, la plupart néanmoins très-importans. Ces lettres contiennent bien des faits curieux, et des décisions intéressantes sur différens points de la discipline ecclésiastique. Ce que dit spécialement l'auteur contre les épreuves du duel et du fer chaud, annonce un jugement sain, un esprit de premier ordre supérieur aux petitesse et aux préventions. Sa piété égale au moins sa capacité.
- Léon de Marsic, cardinal évêque d'Ostie, 1115,** auteur de la Chronique du Mont-Cassin.

## PRINCIPAUX CONCILES.

- Concile de Savonières au diocèse de Toul, 859.** On s'y plaignit des canons du concile de Valence au sujet de Gothescalc. Tout ce qu'il y a de certain sur la suite de cette affaire, c'est qu'elle fut renvoyée à des temps plus tranquilles : ce que certains auteurs hasardent de plus et surtout en compromettant le pape Nicolas, sent trop l'esprit de parti pour faire impression.
- Concile de Tusey, près Vaucouleurs, 860.** On y trouve la souscription de cinquante-huit évêques, quoiqu'il n'y eût en ce quarante présens : ce qui
- montre qu'on envoyait quelquefois, les décrets des conciles aux absens pour les leur faire souscrire.
- Concile national de Pitres, près Rouen, 861,** contre les pillages et les désordres du temps. Rothade de Soissons y appela au pape de l'excommunication prononcée contre lui par Hincmar de Reims.
- Concile de Rome, 863,** où tout ce qui avait été fait contre S. Ignace au faux concile de Constantinople, deux ans auparavant, fut annulé, où les légats prévaricateurs furent condamnés et Pho-

- plus privé de toute fonction cléricalle.
- Autre concile de Rome, 863**, où le pape cassa le concile de Metz qui avait autorisé l'adultère public de l'empereur Lothaire, déposa de toute puissance épiscopale les archevêques de Trèves et de Cologne, Jean de Ravenne y fut aussi déposé, ce qui le força à la soumission.
- Concile de Schirvan en Arménie, 864**, contre les erreurs de Nestorius et d'Euty-chés.
- Concile de Latran, 864**, où Rhotade de Soissons fut rétabli, comme ayant été injustement excommunié et déposé par Hincmar de Reims. Rhotade avait usé de son droit en appelant, et le pape S. Nicolas satisfait à son devoir en le rétablissant, comme autrefois les papes S. Jules et S. Innocent en renvoyant à leurs sièges S. Anathase et S. Chrysostôme.
- Concile d'Autigny, 865**. Rhotade y est reconnu innocent et reçu comme évêque. Un légat du pape y obligea le roi Lothaire à quitter Valdrade et à reprendre Thietberge son épouse légitime.
- Concile de Soissons, 866**, où trente-cinq évêques assemblés par ordre du pape, à la demande du roi Charles, rétablirent par indulgence les clercs ordonnés par Ebbon, qu'un autre concile de Soissons avait déposés en 853. Un de ces clercs, Vulfaide, fut sacré archevêque de Bourges, et le pape Adrien ratifia son ordination en lui envoyant le *pallium*.
- Faux concile de Constantinople, 867**. Photius y excommunia et déposa le pape, s'emportant sans aucun ménagement contre les Latins, particulièrement sur l'addition *filioque*. Il ne se trouva que vingt-un évêques à ce conciliabule, et le faussaire y apposa jusqu'à mille souscriptions.
- Concile de Troyes, 867**, où furent invités tous les évêques de France et de Germanie, et dont vingt-un seulement des premiers y assistèrent. Ils écrivirent au pape une longue lettre, où, après avoir rapporté toute l'affaire d'Ebbon déposé, ils le priaient de ne plus souffrir qu'aucun évêque fût déposé sans la participation du saint Siège, et de maintenir ce que ses prédécesseurs avaient réglé. C'est ainsi que les évêques de France réclamaient eux-mêmes ce qu'on a depuis appelé droit nouveau, et tant son exercice était salulaire contre les entreprises de la cour et des grands!
- Concile de Rome, 868**, où Photius est frappé d'anathème et ses écrits con-

damnés au feu. Héant la témérité de Photius d'avoir osé condamner le pape Nicolas, Adrien II dit : « Le pape juge tous les évêques, mais nous ne lisons point que personne l'ait jugé. Car si les Orientaux ont dit anathème à Honorius, c'était après sa mort, et parce qu'ils l'accusaient d'hérésie, qui est la seule cause pour laquelle il est permis aux inférieurs de résister à leurs supérieurs, et toutefois aucun, ni patriarche ni évêque, n'aurait eu droit de prononcer contre lui, si l'autorité du saint Siège n'avait précédé. » D'où il ne faut pas conclure que l'autorité du saint Siège ait réellement précédé cette condamnation, puisque jamais il n'a voulu la reconnaître, et qu'il a toujours enseigné le contraire, savoir que jamais l'hérésie ne l'avait infecté et que toujours la foi s'y était conservée pure, comme on l'a vu dans ses lettres adressées aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> conciles généraux. Les paroles d'Adrien expriment un fait, que la nom d'Honorius se trouve sous les anathèmes du 6<sup>e</sup> concile (sans assurer qu'il doit y être); qu'il s'y trouve, parce qu'Honorius était accusé; mais qu'il n'a pu être jugé par les évêques et les patriarches, dès-lors qu'il ne l'avait pas été par l'autorité du premier siège, qui n'est jugé par personne. Voir le 6<sup>e</sup> concile, p. 47 et suivantes.

**Concile de Verherie, 869**, où Hincmar de Laon, accusé de violence envers ses diocésains et d'infidélité envers le roi présent, en appelle au pape.

**Concile de Metz, 869**, où Hincmar fut élu pour établir ce concile, et de Reims à le droit de gouverner la province de Trèves, quand ce siège est vacant, comme il l'était alors par la déposition de Theutgaud.

**Concile général de Constantinople, 8e**, tenu sous Adrien II et l'empereur Basile, depuis le 5 octobre 869 jusqu'au 28 février 870. Photius y fut déposé et anathématisé, et S. Ignace rétabli. On y fit 27 canons, et on y répéta, selon l'usage, les anathèmes lancés au 6<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> concile contre les Monothélites et les Iconoclastes. V sur ce concile, p. 51 et suivantes. Si le nom d'Honorius se trouve encore dans ce concile, c'est, dit Barruel, que la répétition des anathèmes lancés dans les conciles précédens était une affaire d'usage, et que les actes du 6<sup>e</sup>, une fois altérés, ce n'était là qu'un fait sur lequel les autres pouvaient aisément se tromper. Cette répétition, ne supposant point un nouvel examen, n'ajoute rien aux preuves contre Honorius. Elle prouve au con-

- traire beaucoup pour l'autorité de Rome, qui seule, refusant constamment de confirmer l'anathème, en a toujours suspendu les effets, puisque personne n'est obligé de souscrire à celui d'Honorius, au lieu que tous le sont de dire, comme Rome, anathème à Sergius, à Pyrrhus et aux autres Monothélites.
- Concile d'Attigny, 820.** Le roi Charles y fit juger par trente évêques son fils Carloman, à qui il ôta ses abbayes et qu'il fit mettre en prison. Hincmar de Laon s'y soumit au roi et à son oncle, mais il se retira ensuite et écrivit au pape des plaintes contre l'un et l'autre : ce qui brouilla le roi avec Adrien.
- Concile de Douzi, 871,** où Hincmar de Laon fut déposé par son oncle assisté de vingt évêques. Ceux-ci y lurent un Mémoire où ils disaient *en présence du roi* : « Notre frère Hincmar ne pouvant obtenir par lui-même justice » du roi, devait le poursuivre, premièrement dans le concile de sa province, » n'ayant point de tribunal séculier où » il pût le faire appeler; et si, les parties étant présentes, nous ne pouvions terminer l'affaire par notre jugement, nous lui aurions donné nos lettres, pour en porter la connaissance au saint Siège. » Ces évêques, et le roi Charles le Chauve et le métropolitain Hincmar lui-même, reconnaissaient donc, dans le souverain pontife, une autorité suprême qui juge les rois comme les évêques.
- Concile de Compiègne, 871,** dans lequel Hincmar de Reims excommunia les fauteurs de Carloman, qui s'étaient révoltés contre Charles son père.
- Concile de Sens, 873,** où, sur la plainte du roi Charles, Carloman est déposé du diaconat et réduit à la communion laïque. Le roi son père l'ayant ensuite fait condamner à mort, se contenta de lui faire crever les yeux : et telle fut la triste fin d'une ordination forcée.
- Concile de Pavie, 876,** où l'on reconnaît pour empereur Charles le Chauve, qui étoit présent et avait été couronné par Jean VIII. On promit d'obéir à l'empereur en tout ce qu'il ordonnera pour le bien de l'Église et pour son salut.
- Concile de Pontion, près Vitry en Champagne, 876.** L'élection de l'empereur y fut confirmée dans le même sens qu'à Pavie, et on y agita vivement la question de savoir si on recevrait, comme primat des Gaules et de Germanie, Anségise, archevêque de Sens, à qui le pape venait d'en donner le titre en le nommant son légat. Hincmar, jaloux d'une préférence qu'il croyait lui être due, remua tant que la primauté est restée sans effet dans les successeurs d'Anségise.
- Concile d'Oviédo, 877,** en présence du roi Alphonse le Grand. L'évêque de cette ville y fut déclaré métropolitain. Ferreras démontre que les actes qu'on a publiés d'Aguirre sont faux.
- Concile de Ravenne, 877.** Le pape et cent trente évêques y firent dix-neuf canons; et on y termina un différend entre le duc ou doge de Venise et le patriarche de Grado.
- Concile dans la Neustrie, 878,** par Hincmar de Reims, contre Hugues, bâtard de Lothaire, qui pillait les États de Louis II, roi de Germanie.
- Concile de Rome, 878,** où Jean VIII excommunia Lambert, duc de Spolète, qui ravageait les États romains.
- Concile de Troyes, 878.** Le pape Jean VIII y couronne Louis le Bègue, déjà sacré l'année précédente par Hincmar; mais il refusa de couronner Adélaïde, parce qu'Ansgarde, que Louis avait d'abord épousée, et que son père l'avait forcé de répudier, vivait encore. On y fit un décret qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouser d'autres, et aux évêques de quitter un moindre siège pour un plus grand.
- Concile de Rome, 879,** où Jean VIII, prié par l'empereur Basile, et comptant sur la sincérité du repentir et des promesses de Photius, reconnut ce dernier pour patriarche. S. Ignace étoit mort, et Photius avait envoyé à Rome des légats pour solliciter la communion du pape, qui ne l'accorda toutefois, malgré les instances de Basile, qu'à des conditions canoniques; savoir, que Photius se soumettrait en plein concile, y demanderait pardon, serait rappeler les exilés, etc. L'indulgence du pontife a été néanmoins blâmée; mais c'est par ceux qui accusent le saint-siège d'avoir agi avec hauteur en traitant avec les Grecs : ils ne s'inquiètent pas plus d'être conséquens que d'être justes.
- Conciliabule de Constantinople, 879.** Les lettres du pape y furent lues, mais altérées dans tous les endroits peu favorables à Photius, sans que les trois légats, gagnés ou intimidés, fissent la moindre réclamation. Le schismatique parut, dans toutes les sessions, comme un homme irréprochable, quoique le pape eût expressément exigé qu'il avouât ses torts et en demandât pardon en plein concile, etc. Ce conciliabule, qui condamne le 8<sup>e</sup> concile, en tient la place chez les Grecs.

- et chez tous les schismatiques d'Orient. Les actes de cette assemblée approuvée n'ont jamais été imprimés en entier, sans doute parce qu'on ne peut compter sur la sincérité des pièces rédigées sous les yeux ou sous l'influence d'un faussaire aussi impudent que Photius.
- Concile d'Againe, ou Saint-Maurice, en Valais, 888.** Rodolphe II, fils de Conrad, y est reconnu et couronné roi de la Bourgogne transjurane.
- Concile de Worms, 890.** Foulques de Reims y présida, en qualité de légat du saint Siège, quoique ce concile se tint en présence de l'archevêque de Mayence, métropolitain de Worms. Les actes en sont perdus.
- Concile de Valence, 890.** Les évêques des provinces d'Arles, d'Embrun et de Vienne y élisent et sacrent roi, Louis, fils de Boson, âgé de dix ans.
- Concile de Forcheim, 890,** par l'archevêque de Mayence. Le roi Arnoul, les évêques et les seigneurs laïques y reconnaissent pour les successeurs de ce prince ses deux enfans naturels, à défaut d'héritiers légitimes.
- Concile de Meun sur-Loire, 891,** où seize évêques et archevêques défendent, sous peine d'anathème, d'ordonner un autre abbé pour Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, que celui qui serait élu par les moines de ce monastère.
- Concile de Vienne, 892,** par ordre du pape Formose, où présidèrent ses deux légats. Les évêques du royaume d'Arles s'y trouvaient réunis. On y fit cinq canons contre les usurpateurs des biens de l'Eglise, les meurtriers, les mutilations et autres outrages faits aux clercs.
- Concile de Reims, 893.** L'archevêque Foulques y fait proclamer roi de France Charles, fils de Louis le Bègue, et le sacre en présence des archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. On y menaça d'excommunication Baudouin comte de Flandre, pour avoir fait fustiger un prêtre, et s'être emparé de quelques biens ecclésiastiques.
- Concile de Tribur, ou Truver, près Mayence, 895.** Le roi Arnoul y assista. Trois archevêques et dix-neuf évêques y firent cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les désordres du temps et l'impunité des crimes. Le 30<sup>e</sup> est remarquable. Voyez page 121.
- Conciliabule de Rome, 896.** Le pape Formose y fut condamné après sa mort pour avoir passé du siège de Porto sur celui de Rome. Son cadavre fut revêtu, puis dépourvu des ornemens pontificaux, par ordre d'Etienne VI, qui lui adressa la parole comme s'il eût été vivant, lui fit couper trois doigts et le tête, après quoi le tronc fut jeté dans le Tibre.
- Concile de Rome, 898,** qui condamna tout ce qui avait été fait dans le conciliabule précédent, et rétablit la mémoire de Formose.
- Concile de Compostelle, 900,** pour l'élection d'un archevêque à Tarragone. L'archevêque de Narbonne et ses suffragans ayant réclamé, l'abbé Césaire, qui était élu, en appelle à Rome. (Labbé.) D'autres le placent à l'an 971.
- Concile de Reims, 900,** où l'on frappe d'anathème les meurtriers de l'archevêque Foulques. En prononçant les malédictions usitées en pareil cas, les évêques jetèrent sur les lampes qu'ils tenaient à la main et les éteignirent; premier exemple, à ce qu'on croit, d'une semblable formalité.
- Concile de Latran, 900,** où le pape rétablit sur le siège de Langres, Argrim qui en avait été chassé par une faction ennemie.
- Concile d'Orléans, 901,** où dix-huit évêques, autorisés par le pape Jean IX, érigeurent cette ville en métropole. (Labbé.)
- Concile d'Asillan, au diocèse de Narbonne, 902,** où l'on décida, sur l'appel du feu et de l'eau, la cause de deux compétiteurs pour la même cure.
- Concile de Forcheim, 903,** contre un comte de Bamberg qui pillait les terres de l'Eglise. Le roi, les évêques et les seigneurs laïques qui étaient à ce concile, prièrent le comte de tous ses biens.
- Concile de Constantinople, 906,** contre les quatrièmes noces de l'empereur Léon le Philosophe.
- Concile de Troli, 909,** dont les actes font voir le triste état où l'Eglise se trouvait alors.
- Concile de Jonquières, au diocèse de Magesme, 909,** dans lequel onze évêques relèvent solennellement un comte et sa famille des censures qu'ils avaient encourues.
- Concile et diète d'Altheim, dans la Rhétie, 916.** L'empereur ou roi Conrad était présent avec ses seigneurs. On y prononça anathème et arrêt de proscription contre ceux qui ne seraient pas fidèles à Conrad.
- Concile de Constantinople, 920,** tenu devant les légats du pape, afin de rendre la paix à cette Eglise, divisée par les quatrièmes noces de l'empereur Léon. En usant d'indulgence pour le passé, on défendit de contracter à l'a-

- venir de pareils mariages. Ce concile fut appelé l'assemblée d'union.
- Concile de Reims, 923. L'archevêque et ses suffragans y ordonnèrent à ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons, entre Robert et Charles, de faire pénitence particulière pendant trois carêmes consécutifs. Il était d'usage alors d'imposer une pénitence à ceux qui avaient pris part à un combat entre Français.
- Concile de Gratlei, en Angleterre, 928. Le roi Ethelstan y publia plusieurs lois civiles et ecclésiastiques. (Labbe.)
- Conciliabule de Constantinople, 931, tenu par Romain-Lecapène, où les Grecs engagèrent le patriarche Tryphon à mettre son nom au bas d'une feuille blanche, que ces fourbes remplirent ensuite de la formule de son abdication.
- Conciliabule de Soissons, 931, où, sur de vains prétextes, Artaud de Reims est déposé, et l'on remet en sa place Hugues, âgé alors de vingt ans, et qui avait été élu à cinq ans. Ce Hugues était fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui fut l'auteur de grands troubles dans le royaume, et surtout dans l'Eglise de Reims.
- Concile d'Ingelheim, près Mayence, 948. Le roi Louis d'Outremer s'y trouva; il y avait vingt-trois évêques, et grand nombre d'abbés et de prêtres; ce concile fut présidé par le légat Marin. On y rétablit sur le siège de Reims, Artaud qui avait été injustement déposé à Soissons sept ans auparavant, par la cabale du comte de Vermandois, dont le fils, nommé Hugues, avait été substitué à Artaud.
- Concile de Trèves, 948, présidé par le légat Marin. Le comte de Paris, Hugues, y fut excommunié comme coupable de rébellion contre le roi Louis, jusqu'à ce qu'il vint faire satisfaction. Deux prétendus évêques, ordonnés par l'archevêque Hugues de Reims, y furent aussi excommuniés. (Flodoard.)
- Concile d'Ausbourg, 952. Quatre archevêques et vingt évêques d'Allemagne et de Lombardie y firent onze canons, dont le premier est surtout remarquable. Il porte que, si un évêque, un prêtre, un diacre, un sous-diacre se marie, après son ordination, il sera déposé, conformément au 25<sup>e</sup> canon de Carthage. Comme ce canon ne déclare point le mariage nul, quelques auteurs en concluent que la défense de se marier, faite à ceux qui étaient dans les ordres sacrés, ne formait encore alors qu'un empêchement prohibitif, et non un empêchement dirimant.
- En prononçant dernièrement (1829) contre le prêtre de Paris, Dumonteil, qui demandait à se marier légalement, la jurisprudence du royaume semble avoir reconnu la nullité du mariage des prêtres.
- Conciliabule de Rome, 965. Le pape Jean XII y fut accusé d'un grand nombre de crimes, et déposé par contumace. Mais quelque coupable qu'il fût ce pape, et quelque droites que fussent les vues, tant des Romains que de l'empereur Othon, qui fit assembler ce concile, il ne leur appartenait pas de rendre un jugement qui intéressait toute l'Eglise. L'année suivante, on vit encore deux entreprises dans le même genre.
- Concile de Ravenne, 967. L'empereur Othon y confirma au saint Siège les donations et les privilèges que les anciens empereurs avaient accordés ou reconnus. Il lui fit rendre aussi tout ce qui en était tombé en mains étrangères. Le pape Jean XIII, qui présidait, y approuva l'élection d'un archevêque en la place de celui de Saltzbourg, que ses ennemis avaient rendu aveugle, et qui avait la témérité de continuer, malgré les canons et les défenses apostoliques, de célébrer même solennellement.
- Concile de toute l'Angleterre, 969, tenu par S. Dunstan, qui y prit des mesures efficaces pour remédier aux dérèglements des clercs. Le roi Edgard y fit un long discours contre les désordres du clergé et des grands, et se soumit à une pénitence de sept ans, qui lui fut imposée par le concile, pour avoir débauché une religieuse.
- Concile du Mont-Sainte-Marie, en Ardennois, 972. Adalheron, archevêque de Reims, y donna lecture de la bulle de Jean XIII pour l'introduction des moines dans l'abbaye de Monzon, en la place des chanoines qui l'occupaient et qui étaient déchus de leur première dignité. (Flodoard.)
- Concile de Reims, 975, par le diacre Etienne, légat du pape Benoit VII. On y excommunia Thibaut qui avait usurpé le siège d'Amiens.
- Concile de Calne, château royal en Angleterre, 978. On y examina si l'on devait chasser les moines des monastères, et leur substituer le clergé séculier. S. Dunstan se prononça pour les premiers, et son avis fut suivi par le plus grand nombre des autres prélats.
- Concile d'Ingelheim, 979, qui nous fournit une preuve de l'antiquité des églises de la première Germanie: l'ar-

chev  
de l  
du c  
dèce  
sion.  
Concil  
mun  
et al  
étan  
son e  
vage  
trône  
sous  
van  
Concil  
form  
de S  
Concil  
tle.  
con  
con  
pau  
les c  
Concil  
prés  
Arn  
gier  
Hug  
plac  
Concil  
danc  
ric e  
qui t  
faite  
bulle  
Concil  
l'on  
servi  
ordr  
et le  
cile,  
mal  
Concil  
995.  
quen  
mau  
sida  
s'abs  
conc  
veur  
envo  
ce c  
rang  
Concil  
Le s  
Rom  
Jean  
C'est  
pape  
noul  
Concil  
l'em  
canc

- chevêque de Trèves fit part aux Pères de la découverte qu'il venait de faire du corps de S. Celac, l'un de ses prédécesseurs, mort, suivant leur persuasion, l'an 143.
- Concile de Reims, 987**, où l'on excommunia Arnoul, fils naturel de Lothaire, et alors chanoine de Laon, comme étant convaincu de concubine avec son oncle Charles de Lorraine, qui ravageait la France pour en obtenir le trône. Ce jeune prince, ayant été absous peu après, fut élu dès l'année suivante pour le siège de Reims.
- Concile de Rome, 989**, où le pape refuse formellement de recevoir l'abdication de S. Adalbert, évêque de Prague.
- Concile de Charroux, au diocèse de Poitiers, 989**, où l'on prononce anathème contre ceux qui ravissent les biens des pauvres, et contre ceux qui frappent les clercs.
- Conciliabule ou assemblée de Saint-Bâle, près de Reims, 991**, où l'archevêque Arnoul, de la maison des Carlovingiens, fut déposé, à la sollicitation de Hugues-Capet, et Gerbert mis en sa place.
- Concile de Latran, 993**. On y trouve, dans l'acte de canonisation de S. Ulrich d'Ausbourg, le premier exemple qui nous soit connu de cette cérémonie faite en forme, et dont nous ayons la bulle du pape.
- Concile d'Anse, près Lyon, 994**, où l'on défendit de s'occuper d'œuvres serviles dès le samedi après none. On y ordonna l'abstinence pour le mercredi, et le jeûne pour le vendredi. Ce concile, en différentes éditions, est daté mal à propos de l'année 990.
- Concile de Mouzon, au diocèse de Reims, 995**. Gerbert y plaida sa cause eloquemment; mais, comme elle était mauvaise, Léon, légat du pape et président ce concile, lui ordonna de s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile suivant, qui prononça en faveur d'Arnoul, et dont le jugement fut envoyé à Rome. Aimoin dit que, dans ce concile, l'évêque de Verdun harangua en français.
- Concile de Pavie, 997**, par Grégoire V. Le sénateur Crescence, qui tyrannisait Rome, et l'anti-pape Philagathe ou Jean XVII, y furent excommuniés. C'est seulement dans ce concile que le pape confirma le rétablissement d'Arnoul sur le siège de Reims.
- Concile de Rome, 998**, en présence de l'empereur Othon III. On y fit huit canons, dont le premier porte que le roi Robert quittera Berthe, sa parente, et qu'ils feront l'un et l'autre la pénitence prescrite par les lois de l'Eglise, sous peine d'excommunication. Le second suspend l'archevêque de Tours qui avait béni leur mariage. Le troisième dépose l'évêque de Mersbourg, si c'est par ambition, et sans l'élection canonique, qu'il est arrivé sur le siège de Magdebourg. Dans le cinquième, le pape dépose un autre évêque ordonne contre les canons.
- Concile de Ravenne, 998**, où Gerbert, devenu archevêque de cette ville, abolit une mauvaise coutume introduite à la consécration des évêques: un sous-diacre leur vendait l'hostie consacrée qu'ils recevaient dans cette cérémonie.
- Concile de Gnesne, 999**. Othon III, autorisé par le pape, érige cette ville en métropole pour la Pologne, et en nomme premier archevêque Gaudence, frère de S. Adalbert. Cette érection est remarquable en ce qu'elle fut faite sans l'agrément ou la permission de l'archevêque de Magdebourg, de qui dépendait alors la Pologne.
- Concile de Poitiers, 1000**, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. On y défendit sous peine de dégradation, aux prêtres et aux diacres, d'avoir des femmes chez eux.
- Concile de Rome, 1001**, composé de dix-sept évêques d'Italie et trois d'Allemagne. Gerbert ou Silvestre II y confirma S. Bernouard, évêque d'Hildesheim, dans la possession d'un monastère que lui disputait l'archevêque de Mayence. Six mois après, au concile de Falden, un légat suspendit de toute fonction épiscopale cet archevêque, comme n'ayant pas voulu satisfaire S. Bernouard.
- Concile de Rome, 1002**, où le pape Silvestre II confirme l'exemption du monastère de Pérouse, contre les prétentions de l'évêque. Les actes de ce concile font penser à quelques critiques, qu'alors le consentement de l'évêque diocésain était jugé nécessaire à Rome pour la validité du privilège. (V. Labb., t. 9, p. 1247, et Art de vérif. les dates.)
- Concile de Constance, 1005**, où l'on condamne des lettres qui se débitaient comme venues du ciel, à l'occasion d'une famine qui désolait l'Allemagne.
- Concile d'Enham, en Angleterre, 1009**, présidé par S. Wulstan, archevêque d'York; assemblée mixte, composée des seigneurs laïques et des évêques, pour procéder efficacement à la réformation des mœurs et de la discipline.

- L'un des trente deux canons qu'on y a ordonné aux prêtres de garder la continence, et qu'ils auront les privilèges des nobles. Un autre prescrit un jeûne pour chaque vendredi, à moins que ce jour ne soit une fête. Le 20<sup>e</sup> veut qu'on reçoive l'eucharistie au moins trois fois dans l'année.
- Concile de Nîmègue, 1018.** On y ordonne que, pendant la messe, le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ sera placé, sur l'autel, à la gauche du prêtre, et le calice à la droite. Cet usage ne s'est pas maintenu, sans doute parce qu'il était moins commode que celui que nous suivons actuellement.
- Concile de Léon en Espagne, 1020,** composé de même d'évêques et de seigneurs, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et du gouvernement civil.
- Concile de Pavie, 1022,** pour corriger la vie licencieuse du clergé. L'empereur ordonna des peines temporelles contre ceux qui n'observeraient pas ces canons.
- Concile de Sélingstad, 1022.** On y défendit aux prêtres de dire plus de trois messes par jour.
- Concile d'Orléans, 1022,** contre les nouveaux Manichéens.
- Concile de Mayence, 1023,** national pour l'Allemagne contre les désordres qui y régnaient.
- Concile d'Anse, 1027,** qui obligea l'archevêque de Vienne à faire satisfaction à l'évêque de Mâcon, pour avoir ordonné à Cluny des moines, suivant un privilège que l'on crut contraire aux canons.
- Concile de Charroux, 1027 ou 1028,** contre les Manichéens.
- Conciles de Limoges, 1029 et 1031,** en faveur de l'apostolat de S. Martial.
- Conciles dans l'Aquitaine, la Provence et le Lyonnais, 1034,** pour la conservation de la foi, l'amendement des mœurs et le rétablissement de la paix. Il y fut aussi réglé qu'on jeûnerait le vendredi, et qu'on s'abstiendrait de viande le samedi.
- Concile de Rome, 1039 ou 1040,** dans lequel le pape Benoît IX condamne Bretislav, duc de Bohême, à construire un monastère à ses dépens, pour avoir enlevé de Gnesne les reliques de S. Adalbert, et les avoir transportées à Prague. Ce duc avait aussi pillé la ville.
- Plusieurs conciles en France, 1041,** pour établir la trêve de Dieu, portant que, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, personne ne prendrait rien par force, ne tirerait vengeance d'aucune injure, et n'exigerait point de gage d'une caution.
- Concile de Rome, 1047.** On y ordonne, selon Pierre Damien (op. 27, c. 56), que ce ne serait qu'avec la permission de l'empereur qu'on donnerait un évêque à l'église de Rome.
- Concile de Reims, 1049.** Le saint pape Léon IX le fit tenir et le présida, malgré l'opposition des courtisans qui en détournaient le roi. Il s'y trouva vingt évêques et plus de cinquante abbés. On y fit l'examen des simoniaques, et on en déposa plusieurs. On remédia aussi à beaucoup d'autres abus qui avaient cours dans l'Eglise gallicane, et dont le principal était la simonie. C'est dans ce concile qu'on chanta, pour la première fois, l'hymne *Veni, Creator*.
- Concile de Mayence, 1049.** Le pape y condamna, comme dans le précédent, la simonie et le mariage des prêtres.
- Concile de Tours, 1050,** par un légat du pape; c'est le premier qui se soit tenu contre l'hérésie naissante de Bérenger.
- D. Bouquet.*
- Conciles de Rome, de Verceil, de Paris, 1050,** contre l'hérésie de Bérenger.
- Concile de Coyenga, en Espagne, 1050.** Neuf évêques, en présence du roi Ferdinand 1<sup>er</sup> et de la reine Sanche, qui est nommée la première, y firent treize canons ou chapitres. Le premier enjoignit aux évêques de remplir dignement leur ministère. Le troisième interdit aux laïques toute autorité sur les églises et sur la personne des clercs. Le cinquième ordonne aux archidiaques de ne présenter aux ordinations que des clercs qui sachent le psautier, les hymnes, les cantiques, les épîtres, les évangiles, les oraisons. On y défend aux prêtres d'assister aux festins de noces; et on leur prescrit la plus grande modestie, s'ils se trouvent aux festins qui se font aux inhumations; l'on doit appeler les pauvres et les infirmes, afin qu'ils prient pour l'âme du défunt. Le sixième ordonne de cesser les travaux manuels dès le samedi soir, et d'assister le dimanche aux matines, à la messe et aux autres offices. On prescrivit ensuite le jeûne de tous les vendredis, et on déclare que les églises sont des lieux d'asile.
- Concile de Mayence, 1051,** où l'on fit un décret contre les mariages des prêtres.
- Concile de Bamberg, 1052,** où Léon IX confirme les privilèges de cette Eglise, en présence de l'empereur Henri III.
- Concile de Mantoue, 1053 ou 1052.** Les

évêque  
rité de  
dirent  
trouble  
Concile d  
Il n'en  
évêque  
que l'é  
pour m  
confar  
Faux cou  
où Mic  
légats c  
déposé  
avant le  
Concile d  
firme la  
prières  
ses viol  
Concile c  
Bérenger  
foi com  
crire de  
sidaient  
rent à l  
de l'ens  
après e  
au roi  
quiter  
usurpé  
Concile d  
une cou  
toucher  
réelle e  
Concile c  
1056, c  
muniee  
cette v  
Concile c  
évêques  
la simo  
sintiqu  
des hic  
vers ab  
Concile c  
de Flau  
roi Hen  
Victor  
la réfor  
Concile d  
fut cou  
chidiac  
monie,  
couron  
ricur p  
regni d  
ele: D  
Mais ce  
et le c  
Le pap  
ques, y  
certain  
quand

- évêques qui redoutaient la juste sévérité de Léon IX, qui le présidait, rendirent cette assemblée inutile par le trouble qu'ils y excitèrent.
- Concile de Rome, 1053, par S. Léon IX.** Il n'en reste que la lettre adressée aux évêques de Vénétie et d'Istrie, portant que l'église de Grado sera reconnue pour métropole de ces deux provinces, conformément aux privilèges des papes.
- Faux concile de Constantinople, 1054,** où Michel-Cérulaire mathématisa les légats du pape et l'écrivit qu'ils avuient déposé sur l'autel de Sainte-Sophie, avant leur départ.
- Concile de Narbonne, 1054,** où l'on confirme la trêve de Dieu et prononce des peines spirituelles et temporelles contre ses violeurs.
- Concile de Tours, 1055,** qui réduisit Béranger à confesser avec serment la foi commune de l'Eglise, et à la souscrire de sa main. Les légats, qui présidaient, le croyant converti, le reçurent à la communion. Sur les plaintes de l'empereur Henri III, le concile, après en avoir écrit au pape, ordonna au roi de Castille, Ferdinand I<sup>er</sup>, de quitter le titre d'empereur qu'il avait usurpé : à quel il obéit.
- Concile de Rouen, 1055,** où l'on trouve une confession de foi des plus précises, touchant le mystère de la présence réelle et de la transsubstantiation.
- Concile de Llandaff, au pays de Galles, 1056,** où la famille royale est excommuniée pour avoir insulté l'évêque de cette ville.
- Concile de Toulouse, 1056,** où dix-huit évêques font treize canons pour abolir la simonie et ordonner le célibat ecclésiastique, pour empêcher l'usurpation des biens des églises et remédier à divers abus.
- Concile de Cologne, 1057,** où le comte de Flandre est réconcilié avec le jeune roi Henri IV, par l'entremise du pape Victor II. On y fit des réglemens pour la réforme du clergé.
- Concile de Rome, 1059,** où l'on dit que fut couronné le pape Nicolas II. L'archidiacre Hildebrand, qui fit la cérémonie, mit sur la tête du pontife une couronne royale, dont le cercle inférieur portait cette inscription : *Corona regni de manu Dei*; et le second cercle : *Diadema imperii de manu Petri*. Mais ce couronnement est du 18 janvier, et le concile n'eut lieu que le 13 avril. Le pape, à la tête de cent treize évêques, y rendit un décret célèbre concernant l'élection du pontife romain, quand le siège serait vacant. C'est à ce concile, qui ordonne la vie commune aux clercs, qu'on rapporte l'origine des chanoines réguliers.
- Concile d'Arles, 1059,** par les légats du pape. Le comte de Narbonne y présente une requête contre son archevêque qui l'avait injustement excommunié.
- Concile de Vienne, 1060,** par le légat Etienne, pour abolir la simonie, et obliger les ecclésiastiques à garder le célibat.
- Concile de Tours, 1060,** par le légat, et où l'on renouvelle les canons de celui de Vienne. Ce concile étant daté du premier mars 1060, Indiction XIII, nous apprend qu'au moins dans ce pays le commencement de l'année se comptait déjà du premier janvier, ou de Noël.
- Concile de Sleswic, 1061,** par l'archevêque de Hambourg. On y traite des qualités que doivent avoir les évêques qui seront ordonnés pour les nouveaux sièges érigés en Danemarck.
- Concile de Châlons-sur-Saône, 1063,** par le légat Pierre Damien. On y corrige plusieurs abus et on y confirma les privilèges de Cluny, que l'évêque de Mâcon attaquait. Celui-ci fut condamné à jeûner huit jours au pain et à l'eau, quoique ces mêmes privilèges eussent été rejétés au concile d'Autun, en 1025. Ils avaient été depuis reconnus et confirmés par plusieurs souverains pontifes, en sorte qu'ils n'étaient plus douteux ou contestables, comme en 1025.
- Concile de Rome, 1063,** qui refusa d'accorder aux moines de Vallombrose l'épreuve du feu, contre Pierre de Florence, accusé de simonie.
- Concile de Rome, 1065,** sur les degrés de consanguinité par rapport au mariage. L'opiniâtreté de ceux qui s'opposèrent à ces décisions fut appelée l'hérésie des incestueux.
- Concile de Constantinople, 1066,** tenu par le patriarche Jean Xiphilin, contre les mariages incestueux.
- Concile de Spalato en Dalmatie, 1067,** où Mainard, légat du saint Siège, interdit aux Dalmates l'usage de la langue slavonne dans l'office divin. Toutefois ils suivent encore aujourd'hui cet usage; mais il faut remarquer que le slavon de la liturgie est bien différent du slavon vulgaire.
- Concile de Giroue, 1068,** par le légat Hugues le Blanc. On y fit plusieurs canons contre les abus, et la trêve de Dieu y fut confirmée par l'autorité du pape, sous peine d'excommunication contre les infrauteurs.

- Concile de Mayence, 1069,** où Henri IV croyait faire déclarer nul son mariage avec Berthe qu'il avait eue depuis trois ans; mais le légat Pierre Damien, qui était présent, lui défendit, de la part du pape Alexandre II, d'exécuter son dessein. Le prince débauché et livré à des courtisans aussi criminels continua toutefois de mépriser et de maltraiter sa femme.
- Concile d'Anse, 1070,** dont la date fait voir que dans le pays de Lyon, comme en bien d'autres provinces, on commençait alors l'année au premier de janvier ou à Noël.
- Concile de Rouen, 1072.** On y défend aux prêtres de baptiser sans être à jeun, lors le cas de nécessité; de réserver l'eucharistie et l'eau bénite au-delà de huit jours; de faire les mariages en secret ni après dîner. Un autre canon également remarquable porte que les prêtres seront déposés par six évêques ou leurs fondés de pouvoir, et les diacres par trois.
- Concile de Châlons-sur-Saône, 1073,** par le légat Girard. On y dépose l'évêque de Die, qui était simoniaque, et on lui substitue un prêtre de l'Eglise de Lyon.
- Conciles de Rome, 1074 et 1075,** où S. Grégoire VII rendit des décrets sévères contre la simonie, l'incontinence des clercs et les investitures. Ce concile est le premier tenu sous S. Grégoire VII.
- Concile de Paris, 1074 ou 1075 (rejeté)** S. Gauthier, abbé de Pontoise, y fut couvert d'opprobres, chargé de coups et chassé honteusement pour avoir soutenu le décret de S. Grégoire VII qui défendait d'entendre la messe des prêtres concubinaires.
- Concile de Winchester, 1076.** On prétend qu'il y fut statué que les prêtres de la campagne ne seraient point obligés à renvoyer les femmes qu'ils avaient, mais qu'ils n'en prendraient plus à l'avenir.
- Conciliabule de Worms, 1076,** présidé par Hugues le Blanc, que S. Grégoire VII avait condamné pour ses mœurs déréglées et la protection qu'il accordait aux simoniaques. Sur un tissu de crimes supposés, Henri IV y fait prononcer la déposition du pape, et envoie pour la notifier un clerc à Rome.
- Concile de Rome, 1076,** où S. Grégoire VII, après avoir sauvé la vie au clerc audacieux qui vint lui lire sa prétendue déposition au milieu de l'assemblée, consulte les Pères; et de leur consentement unanime, punissant l'attentat du roi de Germanie, il prononce que Henri IV est excommunié, anathématisé, privé de son royaume, et ses sujets absous du serment de fidélité.
- Assemblée de Forcheim en Franconie, 1077,** où Rodolphe, duc de Souabe, fut élu roi à la place de Henri IV.
- Concile d'Autun, 1077,** par le légat Hugues de Die. Il y suspendit de ses fonctions Manassés de Reims, que S. Bruno, avait accusé d'être simoniaque et d'avoir usurpé cet archevêché. Les archevêques de Tours, de Sens, de Besançon, et l'évêque de Chartres y furent interdits pour ne s'être point rendus au concile. Mais S. Grégoire VII, satisfait de leurs raisons, les releva promptement.
- Concile de Rome, 1079.** Béranger, en présence de cent cinquante évêques et de S. Grégoire VII, y fit profession de la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie, contre laquelle il écrivit encore dès qu'il fut de retour en France.
- Concile de Rome, 1080.** Rodolphe, qui venait de remporter la victoire sur Henri, fut déclaré le vrai roi, et Henri fut excommunié de nouveau et dépossédé du royaume.
- Concile de Burgos, 1080.** Le roi Alphonse VI y fit substituer l'office romain à l'office gothique ou mozarabique, nonobstant même le duel qui avait été ordonné à ce sujet, et où le champion de l'office gothique avait eu l'avantage sur celui du romain.
- Concile de Lillebonne en Normandie, 1080.** On y voit que la licence était si grande, que le roi Guillaume le Conquérant fut obligé de suppléer à la négligence des évêques, et de punir lui-même les clercs concubinaires.
- Concile de Saintes, 1081,** où le légat Hugues de Die somme l'évêque de Dol, présent, de mourir, ainsi qu'il l'avait promis à S. Grégoire VII, les bulles sur lesquelles il se fondait pour prendre le titre de métropolitain. L'évêque restant muet, un de ses clercs produisit une fausse bulle d'Adrien, qui fut rejetée sans décision finale.
- Concile de Rome, 1083.** S. Grégoire VII y parla si éloquemment sur les maux de l'Eglise, que toute l'assemblée fondit en larmes. Il n'y renouvela point nommément l'excommunication contre Henri, mais il la prononça contre quiconque l'avait détourné ou empêché de venir à Rome, selon qu'il l'avait promis.
- Concile de Rome, 1084.** Le pape, délivré par Robert Guiscard, reitère l'excommunication contre l'antipape Guibert, le roi Henri et leurs partisans.
- Concile de Guedlimbourg en Saxe, 1080,** en présence d'Herman de Luxembourg,

- donné de nouveau pour rival à l'empereur Henri IV. On exalta dans ce concile la puissance pontificale : on y anathématisa l'antipape Guibert, avec onze autres prélats évêques ou cardinaux ; on y déclara nulles, quant aux effets, toutes les ordinations faites par les excommuniés ; on y ordonna rigoureusement la continence à tous les clercs constitués dans les ordres majeurs ; on y interdit l'usage des œufs et du fromage pendant le carême.
- Concile de Bénévent, 1087.** Le pape Victor III y déposa Guibert et l'anathématisa, et de l'avis de tout le concile, il défendit les investitures, sous peine d'excommunication.
- Concile de Melfe, tenu en 1083** par le pape Urbain II, contre la simonie, l'incontinence et le luxe des clercs. Le duc Roger y fit hommage-lige au pape.
- Concile de Léon, 1091.** On y statua que l'office divin se célébrerait en Espagne selon la règle de S. Isidore, et qu'à l'avenir, dans tous les actes ecclésiastiques, on se servirait de l'écriture gauloise, au lieu de la gothique.
- Concile d'Etampes, vers 1092.** Yves de Chartres, voyant qu'on voulait contester son élection par le clergé, et sa consécration par le pape, parce que son prédécesseur déposé vivait encore, en appella à Rome.
- Concile de Soissons, vers l'an 1092,** où les erreurs de Roscelin furent prosrites, et l'auteur obligé d'abjurer.
- Concile de Hongrie, 1092.** Le clergé, de concert avec le roi et la noblesse, y fit un corps de lois ecclésiastiques et civiles.
- Concile de Cantorbéri, 1093,** pour le sacre de S. Anselme. Cette église y est appelée *primatiale* (et non métropole), de toute l'Angleterre.
- Concile de Constance, 1093,** qui défendit d'entendre l'office célébré par les prêtres coupables de simonie ou d'incontinence. On y régla aussi qu'il n'y aurait que trois fêtes obligées dans les semaines de Pâques et de la Pentecôte ; jusqu'alors on chômaït la semaine entière.
- Concile d'Autun, 1094.** Trente-deux évêques et plusieurs abbés, présides par le légat Hugues de Lyon, y renouvelèrent l'excommunication contre Henri IV et son antipape Guibert. Le roi Philippe y est excommunié, pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme légitime.
- Concile de Plaisance, 1095,** où, avec le pape Urbain II, se trouvèrent deux cents évêques, près de quatre mille clercs, et plus de trente mille laïques. Ce concile, qui se tint en pleine campagne, à cause de la multitude des assistans, nous apprend l'origine positive des croisades. Ce fut là que commença la ligne des Grecs et des Latins contre les infidèles de l'Orient, par le moyen des ambassadeurs que l'empereur de Constantinople y envoya solliciter le secours des Occidentaux. On y confirma aussi la foi de la présence réelle, contre les restes de la secte de Bérenger. Les simoninques et les clercs incontinens y furent condamnés, et l'on y fixa le jeûne des Quatre-Temps aux mêmes jours que nous l'observons encore.
- Concile de Clermont en Auvergne, 1095.** Outre qu'on y confirma tout ce qui avait été fait aux conciles de Melfe, de Bénévent, de Plaisance, le pape Urbain y publia la première croisade. Il s'y trouvait treize archevêques et deux cents évêques ou abbés ; d'autres disent même quatre cents. Philippe y fut encore excommunié pour son mariage avec Bertrade.
- Concile de Northausen en Thuringe, 1095,** contre la simonie et le mariage des prêtres.
- Concile de Saintes, 1096,** qui ordonna de jeûner toutes les veilles des fêtes d'apôtres.
- Concile tenu à Nîmes 1096,** par Urban II, qui fit maintenir les moines dans l'exercice des fonctions sacerdotales. On croit que le roi Philippe y fut absous sur sa promesse de quitter Bertrade.
- Concile de Reims, 1097,** où l'abbé de Saint-Remi fut condamné à continuer de rendre obéissance à l'abbé de Mar-moutier dont il avait été moine. Sur l'appel de l'abbé de Saint-Remi, le pape prononça qu'un moine tiré d'une abbaye pour en gouverner une autre, n'appartenait plus à la première, mais à celle dont il était fait abbé.
- Concile de Bari, 1098,** par le pape Urbain II à la tête de cent quatre-vingt-trois évêques. On y prononça l'anathème contre tous ceux qui nieraient que le Saint-Esprit procédât du Père et du Fils. S. Anselme de Cantorbéri, qui avait porté la parole contre les Grecs, obtint aussi par ses prières qu'on n'excommuniât pas le roi d'Angleterre qui le persécutait.
- Concile de Rome, 1099,** où le pape Urbain avec cent cinquante évêques, au nombre desquels était S. Anselme, prononce excommunication contre les laïques qui donneraient les investitures des églises, et contre les ecclésiastiques qui les recevraient.

- Concile de Milan, 1103,** où le prêtre Li prang s'offrit à subir l'épreuve du feu, pour justifier l'accusation de simonie qu'il portait contre l'archevêque de cette ville. Les Pères empêchèrent l'épreuve : mais quelque temps après, le zéléteur, s'obstinant à le faire, et passant entre deux bûchers allumés, fut blessé par le feu à une main et à un pied, quoique ses vêtemens n'eussent pas été endommagés.
- Concile de Rome, 1104,** où Pascal II réprimanda l'archevêque de Trèves d'avoir reçu l'investiture de l'empereur Henri, sans lui adresser toutefois aucun reproche, à raison de son attachement pour ce prince excommunié et déposé.
- Concile de Guetlimbourg ou de Northausen, 1105.** Le roi Henri V, révolté contre l'empereur son père, y survint tout-à-coup, et protesta avec larmes, qu'il n'avait accepté le sceptre que malgré lui, et qu'il était prêt à le remettre à son père, pourvu que celui-ci se soumit à la sainte Eglise. Tous les évêques parurent persuadés de sa droiture.
- Concile ou plutôt diète de Mayence, 1105,** où l'on vit, avec les légats du pape, au moins cinquante-deux seigneurs laïques de l'empire. Ce fut dans cette assemblée, transférée de Mayence à Gilnheim, que se consumma la substitution de Henri V à son père, bien plus par les manœuvres séculières que par les puissances ecclésiastiques.
- Concile de Londres, 1107.** On y défendit les investitures par la crosse et l'auneau, sans préjudice de l'hommage dû au roi.
- Concile de Londres, 1108,** par lequel les prêtres incontinens, s'ils veulent encore célébrer la messe, sont obligés de quitter leurs femmes, et ne peuvent plus leur parler que hors de leurs maisons, en présence de deux témoins.
- Concile de Cologne, 1110,** qui, sur la réquisition de l'historien Sigebert, moine de Gemblours, décrerna la canonisation de S. Guibert, fondateur de cette abbaye.
- Concile de Latran, 1112.** Pascal II y révoqua le privilège des investitures, que la violence de Henri V avait extorqué de ce pape, l'année précédente; ce qui fut confirmé par un autre concile de Latran en 1116.
- Concile de Reims, 1119,** auquel se trouva Calixte II, et où l'on défendit de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles et la sépulture.
- Concile de Beauvais, 1120,** qui canonisa S. Arnoul de Soissons.
- Concile de Soissons, 1121,** où Abailard fut obligé à brûler de sa propre main son livre de la Trinité, puis envoyé dans un monastère.
- Assemblée de Worms, 1122,** où eut lieu la réconciliation du pape et de l'empereur. Le prince renonça aux investitures, et le pontife lui conserva le droit de donner les régales aux prélats et aux églises.
- Neuvième concile général, premier de Latran, depuis le 18 mars jusqu'au 5 avril 1123,** sur la question des investitures. On y vit, avec le pape Calixte II, plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés. Il ne nous reste de ce concile que vingt-deux canons, presque tous répétés des conciles précédens.

nt encore  
de quit-  
ent plus  
misons,

sur la ré-  
t, moine  
ouisation  
cette ab-

Il y ré-  
ures, que  
extorqué  
e; ce qui  
meile de

se trouva  
de rien  
ntes lui-

canonien

Abailard  
ore main  
oyé dans

ent Hou  
l'empê-  
vestitu-  
droit de  
s et aux

r de La-  
n 5 avril  
estitures.

II, plus  
de six  
ce con-  
que tous

